
B 1,039,429

Manquent cartes N° 16



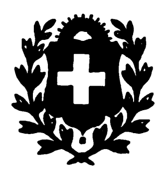
REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE MILITAIRE SUISSE

DIRIGÉE PAR

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.



QUINZIÈME ANNÉE. — 1870.



LAUSANNE
IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

1870

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES.

QUINZIÈME ANNÉE. — 1870.

N° 6. — 31 MARS.

N° 7. — 15 AVRIL.

N° 8. — 30 AVRIL.

N° 9. — 18 MAI.

N° 10. — 31 MAI.

N° 11. — 18 JUIN.

N° 12. — 30 JUIN.

N° 13. — 9 JUILLET.

N° 14. — 27 JUILLET.

N° 15. — 19 AOUT.

N° 16. — 30 AOUT.

N° 17. — 13 SEPTEMBRE.

N° 18. — 30 SEPTEMBRE.

N° 19. — 19 OCTOBRE.

N° 20. — 29 OCTOBRE.

N° 21. — 12 NOVEMBRE.



REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 1. Lausanne, le 1er Janvier 1870. XVe Année.

SOMMAIRE. — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud. — Angles de mire et déviations moyennes des fusils suisses de petit calibre et du Martini-Henry. — Nouvelles et chroniques.

RECONNAISSANCE
DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD,
opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

La partie supérieure du bassin du Rhône descend du St-Gothard au lac Léman; elle comprend le Valais, plus le second arrondissement militaire du canton de Vaud.

CHAPITRE PREMIER.

Statistique.

POPULATION :	Valais, ...	90,792	âmes.
	Vaud, 2e arrondissement militaire	37,417	»
	Total .	128,209	âmes.
SUPERFICIE :	Valais, ...	228	lieues carrées.
	Vaud, 2e arrondissement militaire .	30	»
	Total .	258	lieues carrées.

Habitants par lieue carrée.

Valais, ...	400
Vaud, 2e arrondissement militaire. .	1,250
Moyennne pour les pays sus-indiqués	500

Divisions administratives.

Le 2e arrondissement militaire du canton de Vaud se divise en 3 districts et en 30 communes.

Le canton du Valais se divise en 13 districts et en 169 communes.

Tableaux des districts et communes.

DISTRICTS	COMMUNES	Population	Maisons habitées	Ménages
VEVEY.	1. Blonay	776	165	182
	2. Chardonne . . .	985	208	224
	3. Châtelard	2970	463	596
	4. Corseaux	388	64	85
	5. Corsier.	1351	188	269
	6. Jongny.	286	46	56
	7. La Tour-de-Peilz .	1343	156	275
	8. Les Planches . . .	1122	163	204
	9. St-Légier	940	186	210
	10. Vevey	6494	436	1383
	11. Veytaux	287	38	65
	Totaux .	16942	2113	3549
AIGLE.	1. Aigle	2582	329	622
	2. Bex.	3552	521	787
	3. Chessel	119	29	30
	4. Corbeyrier . . .	229	65	66
	5. Gryon	388	83	101
	6. Lavey-Morcles . .	365	59	77
	7. Leysin	433	111	124
	8. Noville.	437	67	99
	9. Ollon	3051	618	752
	10. Ormont-dessous . .	1494	399	420
	11. Ormont-dessus . .	960	262	279
	12. Rennaz.	186	35	41
	13. Roche	407	69	85
	14. Villeneuve. . . .	1516	224	353
	15. Yvorne.	818	163	192
	Totaux .	16537	3034	4028
PAYS-D'ENHAUT.	1. Château-d'Œx . .	2259	486	601
	2. Rossinières . . .	587	148	166
	3. Rougemont . . .	1092	235	291
	Totaux .	3938	869	1058
VEVEY	. . . .	16942	2113	3549
AIGLE	. . . .	16537	3034	4028
PAYS-D'ENHAUT .	. . . .	3938	869	1058
Résumé	pour le canton de Vaud .	37417	6016	8635
	Canton du Valais.			
SION.	1. Sion	4203	342	791
	2. Arbaz	391	57	74
	3. Bramois	503	61	104
	4. Grimisuat. . . .	498	97	106
	5. Salins	339	42	60
	6. Savièze.	1825	261	360
	7. Vaisonnaz. . . .	205	38	46
	Totaux .	7964	898	1541

DISTRICTS	COMMUNES	Population	Maisons habitées	Ménages
Brieg.	1. Brieg	1012	92	190
	2. Brigesbad	70	13	15
	3. Bürgisch	198	32	41
	4. Eggerberg. . . .	241	37	50
	5. Glyss	700	90	143
	6. Mund	486	92	94
	7. Naters	964	126	196
	8. Ried	646	80	119
	9. Simplon	385	59	78
	10. Therminen	384	48	68
	11. Zwischbergen . .	104	16	18
	Totaux .	5190	685	1012
Conthey.	1. Ardon	1033	136	222
	2. Chamoson. . . .	1258	176	246
	3. Conthey	2624	492	571
	4. Nendaz.	1871	308	398
	Totaux .	6786	1112	1437
Entremont.	1. Bagnes	4327	560	910
	2. Liddes.	1308	219	277
	3. Orsières	2384	439	496
	4. St-Brancher . . .	737	143	157
	5. St-Pierre	336	75	74
	6. Vollèges	882	158	175
	Totaux .	9974	1594	2089
Goms.	1. Ausserbinnen. . .	64	8	12
	2. Bellwald	287	46	59
	3. Biel.	109	19	24
	4. Binn	215	41	47
	5. Blitzigen	182	37	46
	6. Ernen	418	55	82
	7. Fisch	327	45	74
	8. Fischerthal . . .	148	30	30
	9. Geschinen. . . .	128	20	33
	10. Glurigen	135	20	26
	11. Lax.	189	39	39
	12. Müllebach. . . .	118	23	26
	13. Münster	412	76	98
	14. Niederernen . . .	74	12	15
	15. Niederwald . . .	117	20	27
	16. Obergestelen . . .	265	42	61
	17. Oberwald	326	33	54
	18. Reckingen. . . .	344	68	75
	19. Ritznigen	107	16	24
	20. Selkingen	103	18	25
	21. Steinhaus	101	17	20
	22. Ulrichen	280	46	58
	Totaux .	4449	731	955

DISTRICTS	COMMUNES.	Population	Maisons habitées	Ménages
Herens.	1. Aggeltes	228	43	44
	2. Ayent	1120	203	213
	3. Evolenne	1057	150	228
	4. Herrémence . . .	1095	231	231
	5. Mage	309	75	69
	6. Nax.	387	52	78
	7. St-Martin	737	145	152
	8. Vernamiège . . .	189	22	37
	9. Vex.	881	141	168
	Totaux .	6003	1062	1220
Leuk.	1. Agaren.	195	30	40
	2. Albinen	325	78	78
	3. Bratsch	149	30	33
	4. Ergisch	272	47	59
	5. Erschmatt. . . .	255	63	63
	6. Feschel	131	29	29
	7. Gampel	389	78	79
	8. Gultet	132	31	31
	9. Inden	70	15	15
	10. Leuk (Bas) . . .	545	74	112
	11. Leuk (Bürgerschaft).	1123	181	222
	12. Oberems	190	41	41
	13. Salgesch	452	81	97
	14. Türtmann. . . .	538	91	120
	15. Unterems	148	32	32
	16. Vahren.	451	97	97
	Totaux .	5305	998	1148
Martigny.	1. Batiaz (la). . . .	377	48	79
	2. Bovergnier . . .	373	74	76
	3. Charrat	430	66	98
	4. Fully	1150	209	249
	5. Isérables	864	193	193
	6. Leytron	713	116	128
	7. Martigny-Bourg . .	1212	157	259
	8. Martigny-Combe . .	1420	297	297
	9. Martigny-Ville . .	1403	136	288
	10. Riddes.	609	93	113
	11. Saillon.	283	41	53
	12. Saxon	1094	161	224
	Totaux .	9928	1591	2050
Monthey.	1. Champéry. . . .	503	136	137
	2. Colombez-Muraz. .	962	196	208
	3. Monthey	2114	261	449
	4. Port-Valais . . .	602	73	106
	5. St-Gingolph . . .	826	101	159
	6. Trois-Torrens . .	1216	270	297
	7. Val d'Illier . . .	801	212	214
	8. Vionnaz	778	111	155
	9. Vouvry.	1178	163	229
	Totaux .	8980	1523	1954

DISTRICTS	COMMUNES	Population	Maisons habitées	Ménages
RARON. A. Est.	1. Betten	342	48	79
	2. Bister	82	14	18
	3. Bitsch	221	45	46
	4. Filet	138	22	28
	5. Göppisberg . . .	83	12	19
	6. Greich	77	11	17
	7. Grengiols	476	78	108
	8. Martisberg . . .	103	13	21
	9. Mörel	220	34	53
	10. Ried	262	37	57
B. Ouest.	11. Ausserberger . . .	340	57	74
	12. Birchen	383	54	81
	13. Blatten	272	48	54
	14. Eischoll	441	57	96
	15. Ferden	204	33	45
	16. Hothen	102	17	24
	17. Kipfel	167	23	34
	18. Niedergestelen . .	193	42	46
	19. Raron	517	82	108
	20. Steg	218	50	50
	21. Unterbach	280	39	64
	22. Wyler	221	42	42
	Totaux .	5342	858	1164
ST-MAURICE.	1. Collonge	392	63	85
	2. Dorénaz	340	54	68
	3. Evionaz	659	96	142
	4. Finschants . . .	433	79	79
	5. Massongex . . .	588	73	106
	6. Mex	129	22	22
	7. St-Maurice . . .	1543	166	302
	8. Salvan	1595	313	313
	9. Verossaz	553	106	106
	Totaux .	6232	972	1223
SIERRE.	1. Ayer	769	160	167
	2. Challais	687	92	138
	3. Chandolin	123	28	30
	4. Chippis	185	32	42
	5. Granges	219	27	46
	6. Grimenzi	227	58	60
	7. Grône	475	81	99
	8. Lens	1963	259	375
	9. Luc	462	63	119
	10. Miége	296	62	65
	11. Mollens	266	48	62
	12. Randogne	258	50	51
	13. St-Jean	307	55	75
	14. St-Léonard . . .	424	57	81
	15. Syders	1095	170	249
	16. Varpaz	153	22	25
	17. Venthone	393	65	83
	Totaux .	8302	1329	1767

DISTRICTS	COMMUNES	Population	Maisons habitées	Ménages
VIÈGE.	1. Allmagell	156	22	31
	2. Balm	229	29	50
	3. Baltscheider . . .	141	26	31
	4. Emdt	224	30	46
	5. Eyholz	209	25	38
	6. Eysten	187	33	38
	7. Fec	217	34	46
	8. Gassenried . . .	174	25	36
	9. Grächen	369	46	62
	10. Grundsaas. . . .	237	33	60
	11. Gründen	47	8	10
	12. Lalden	184	18	30
	13. Randa	198	38	38
	14. St-Niclaus Dorfmark.	215	29	42
	15. St-Niclaus Matt . .	261	39	48
	16. Stalden	351	52	72
	17. Staldenried . . .	256	36	55
	18. Täsch	182	24	33
	19. Törbel	539	64	106
	20. Vispach	623	78	129
	21. Visperterbirmen . .	617	72	126
	22. Zeneggen	237	45	45
	23. Zurmatt	424	51	108
	Totaux .	6277	857	1280

RÉCAPITULATION.

CANTONS	DISTRICTS	Population	Maisons habitées	Ménages
VALAIS.	1. Sion	7964	898	1541
	2. Brieg.	5190	685	1012
	3. Conthey	6786	1112	1437
	4. Entremont . . .	9974	1594	2089
	5. Goms	4449	731	955
	6. Hérens	6003	1062	1220
	7. Leuk.	5365	998	1148
	8. Martigny . . .	9928	1591	2050
	9. Monthey . . .	8980	1523	1954
	10. Raron	5342	858	1164
	11. St-Maurice . . .	6232	972	1223
	12. Siders	8302	1329	1767
	13. Visp	6277	857	1280
	Totaux .	90792	14210	18840
	Résumé.			
VAUD . . .	. . . .	37417	6016	8635
VALAIS . . .	. . . .	90792	14210	18840
	Totaux .	128209	20226	27475

Logements militaires. — Afin de ne pas être obligés d'indiquer ce que chaque localité peut loger de troupes, nous dirons ici, une fois pour toutes, que nous admettons qu'une ville, qu'un bourg ou qu'un village peut loger une population militaire égale à sa population civile ; que cependant il vaudra mieux que la population militaire soit seulement le moitié de la population civile, mais que, dans un moment de concentration et pour quelques jours seulement, une ville peut abriter une population militaire double de sa population civile; qu'un bourg peut abriter une population militaire triple de sa population civile, et qu'enfin un village peut abriter une population militaire quadruple de sa population civile.

Villes, bourgs et villages. — Le bassin du Rhône ne renferme que deux villes, Vevey et Sion, qui présentent des ressources considérables à une armée ; mais il renferme un bon nombre de petites villes bien distribuées, qui rendraient des services, comme Villeneuve, Aigle, St-Maurice, Martigny, Loëche et Brieg. Le nombre des grands et riches villages est encore plus considérable, et ils ne sont pas moins bien distribués. Nous citerons : Chardonne, Corsier, La Tour-de-Peilz, Montreux, Ollon, Bex, Yvorne, Ormont-dessous, Ormont-dessus, Château-d'Œx, Rougemont, Rossinières, Monthey, Vouvry, le Bouveret par sa position, Troistorrents, Salvan, Lavey et les Bains, Martigny-Bourg, St-Brancher, Orsière, Liddes, Saxon, Fully, Conthey, Chamoson, Nendaz, Ardon, Savièse, Hermence, Sierre, Lens, Loëche-les-Bains, Viège, Raron, Naters et Munster.

Constructions en pierre. — Dans les districts vaudois, les bâtiments sont en pierre, ils sont confortables, bien établis et bien entretenus.

Dans la vallée du Rhône proprement dite (partie valaisanne), depuis le lac jusqu'à Brieg, les bâtiments sont aussi généralement en pierre, assez spacieux, mais moins confortables et moins bien entretenus.

Constructions en bois. — Dans les vallées latérales, dans la vallée de Conche et sur les versants, les bâtiments sont en bois, de petites dimensions, peu confortables, souvent mal entretenus; mais ils sont nombreux, et avec de la paille, ils peuvent encore servir d'abri à une armée.

Langues. — Dans le haut Valais, soit les districts allemands au-dessus de Sion, on parle la langue allemande; cependant sur les routes principales on parle aussi le français. Dans le bas Valais, au-dessous de Sion et dans les districts vaudois, on parle français. Généralement les patois allemands et français sont les langues dominantes du pays.

Instruction et mœurs. — L'instructtion publique est en progrès.

Les mœurs sont simples et en général primitives, sauf dans quelques localités corrompues par les touristes.

Force physique et morale. — Le montagnard est plus fort que l'habitant des plaines ou des bords du Rhône; il est aussi plus beau et d'un esprit plus vif; les localités les moins favorisées sous ce rapport sont placées aux débouchés des grandes vallées latérales.

Les habitants de ce bassin sont fins chasseurs et bons militaires par nature, comme ils l'ont du reste prouvé en 1798 et 1799, lors de l'invasion de leur pays par les armées françaises.

Ils joueront toujours un grand rôle dans la défense nationale par la ténacité avec laquelle ils défendront leurs vallées; mais pour cela il faudra leur laisser la liberté d'action que comporte la guerre de guérillas.

Religion. — Les habitants des districts vaudois sont protestants, ceux du Valais sont catholiques. Le curé valaisan, chasseur et belliqueux, conduira son troupeau au bon coin du défilé pour la défense de la paroisse.

Les couvents, assez nombreux dans le Valais, pourront servir d'hôpitaux ou d'am-

bulances, sans parler des grands hospices du St-Bernard et du Simplon, qui pourront recevoir des destinations spéciales.

Nature des terrains. — On peut approximativement classer les terrains de la manière suivante :

Terrains incultes, improductifs et inhabitables .	1/2	soit	129	lieues carrées.
Pâturages et forêts.	1/4	»	64	»
Prés artificiels, champs et vignes	1/8	»	32	»
Prés naturels	1/8	»	32	»
Total .	1	soit	258	lieues carrées.

Productions. — On voit par le classement des terrains que les productions principales sont :

a) Forêts de sapins et de mélèzes.

Il existe dans le canton du Valais des forêts de sapins et de mélèzes superbes, mais ces forêts ne sont pas exploitées faute de routes, ou elles le sont d'une manière inintelligente et sans principes.

Il faut cependant reconnaître que les gouvernements du Valais et de Vaud font actuellement de louables efforts pour arriver à un aménagement régulier des forêts.

Les bois de construction et les bois à brûler sont la source d'un revenu considérable par l'exportation qui s'en fait dans les cantons de Vaud et de Genève. Les bois de construction sont exportés même jusqu'en France.

b) Paturages.

A eux seuls ils couvrent une étendue considérable du pays.

L'élève du bétail est une source de revenus importants.

Le lait, le fromage et le beurre font la base des substances alimentaires de la majorité des valaisans.

c) Prairies naturelles.

Placées sur les versants, elles sont fort étendues, très fertiles et en général irriguées à grands frais. Elles produisent un fourrage dit de montagne de première qualité. Ce fourrage succulent convient surtout au bétail à cornes ; les chevaux ne supportent pas volontiers une nourriture aussi forte.

d) Prairies artificielles.

Celles-ci sont dans la plaine du Rhône. Elles sont productives et donnent un fourrage qui convient aux chevaux, mais elles ne sont malheureusement pas étendues, ce qui fait qu'on ne trouverait pas dans le Valais les fourrages nécessaires à une bien grande quantité de chevaux, même pour peu de temps.

e) Céréales.

Dire qu'il y a peu de prairies artificielles, c'est dire que la culture des céréales n'est pas bien étendue ; aussi la production du *froment* est inférieure à la consommation, qui elle-même est faible, relativement à la population.

Peu d'*orges*.

Peu de *seigles*.

Fèves et *maïs* superbes dans les proportions de la grande culture.

Avoine de première qualité, mais en quantité insuffisante à la consommation des chevaux du pays.

Par conséquent, pour faire subsister une armée dans le Valais, il faudra tirer entièrement les farines et les avoines du dehors, ainsi qu'une partie considérable des foins et la presque totalité de la paille.

f) Vignobles.

Les vignobles sont considérables, ceux de Villeneuve, d'Aigle, d'Yvorne sont connus en Suisse, ils font la principale richesse du district d'Aigle.

Dans le Valais les vignobles sont encore plus étendus, et ils ne sont pas moins distingués, seulement les procédés de culture de la vigne et la manutention des vins laissent à désirer.

Nous citerons les vins de Martigny, de Fully, de Salgues, d'Ardon, de Chamoson, de Conthey, de Sierre. Le Lamarque, le Coquinpey, le vin du glacier, la Malvoisie douce et la Malvoisie amère sont les plus réputés.

Une nouvelle culture de la vigne et une meilleure manutention des vins sont destinées à faire la future richesse du Valais.

g) Arbres fruitiers et légumes.

Le noyer, le châtaignier, le poirier, le pommier, le cerisier réussissent admirablement dans la vallée du Rhône, rien de plus beau que les châtaigneraies de Monthey et que les vergers au-dessous d'Ollon ou ceux au-dessus de Chamoson ou de Conthey.

La pomme de terre, les choux, etc., en quantité et de bonne qualité.

Bétail. —	Vaches	26,000
	Bœufs.	800
	Jeunes bêtes	12,000
	Total .	38,800
	Moutons	50,000
	Chèvres	12,000
	Porcs	4,500
	Total .	66,500
Bêtes de somme ou de trait. —	Chevaux	3,400
	Mulets	1,400
	Anes	200
	Total .	5,000

Industrie. — Les forges et fonderies d'Ardon, qui exploitent le minérai de fer, sont un grand établissement métallurgique. Plusieurs exploitations des mines de plomb argentifères. Mines d'anthracite en exploitation. Gyps, chaux, marbres et granits. Hôtels et guides pour touristes. Grands moulins à Aigle et à Bex. Bains et eaux minérales de Lavey, de Saxon et de Loëche. Ces derniers établissements pourront être utilisés très avantageusement comme ambulances ou pour hôpitaux militaires.

Commerce. — Peu considérable.

Exportation. — Vins. Bois. Fromages et beurre Bétail. Laines. Gyps, chaux, sel, marbres et granits.

Importation. — Etoffes, sel et denrées coloniales.

Transit. — Presque nul.

Revenus publics. —	Canton du Valais	fr.	650,000
	Districts vaudois	»	450,000
	Total .	fr.	1,100,000

Ce revenu pourrait être beaucoup plus considérable, mais le canton du Valais n'a pas encore pu asseoir un bon système d'impôts.

Les revenus des communes et ceux des couvents ne sont pas compris dans les chiffres sus-indiqués.

Population militaire. — Le tableau suivant donne une évaluation assez approximative de la population militaire du canton du Valais et des districts vaudois.

Districts vaudois :	Carabiniers	3	compagnies.
	Infanterie : Elite fédérale. . . .	6	»
	» Réserve fédérale . . .	3	»
	» Réserve cantonale . .	8	»
	Volontaires	4	»
	Total .	24	compagnies.
Canton du Valais :	Carabiniers	3	compagnies.
	Infanterie : Elite fédérale . . .	18	»
	» Réserve fédérale . .	9	»
	» Réserve cantonale . .	13	»
	Volontaires	13	»
	Total .	56	compagnies.
	Total général .	80	compagnies.

Nous verrons plus tard la manière d'utiliser convenablement ces forces que j'appelle auxiliaires, bien qu'elles soient considérables.

(A suivre.)

Comparaison entre les angles de mire et les déviations moyennes des fusils suisses de petit calibre et du nouveau fusil anglais Martini-Henry du calibre de 11mm,43.

Les indications que nous allons donner sont prises, pour les fusils suisses, dans le rapport publié en 1868 par le Département militaire fédéral sur le fusil à répétition (qui est un résumé des protocoles de la commission des fusils), et pour le fusil anglais, dans le rapport officiel du comité chargé par le ministère de la guerre du choix d'une arme de guerre se chargeant par la culasse.

Nous n'indiquerons les chiffres des angles de mire et des déviations moyennes que pour deux distances qui sont les mêmes pour les fusils suisses et pour le fusil anglais, c'est-à-dire 500 et 800 yards anglais qui font 609 et 975 pas suisses et nous admettrons que pour ces deux distances les résultats des fusils suisses diffèrent très peu de ceux obtenus à 600 et 1000 pas.

DISTANCE.		ANGLE DE MIRE.	
Fusil suisse.	Fusil anglais.	Fusil suisse.	Fusil anglais.
609 pas.	500 yards.	1°,19'	1°,1',26"
975 »	800 »	2°,22'	2°,2',29"

Quant aux déviations moyennes aux deux mêmes distances, il faut remarquer que pour le fusil suisse le rayon indiqué n'est que pour la

meilleure moitié des coups, tandis que pour le fusil anglais la déviation moyenne est indiquée pour tous les coups et obtenue par 5 séries de 20 coups.

Déviations moyennes.

DISTANCE.		DÉVIATION MOYENNE.	
Fusil suisse.	Fusil anglais.	Fusil suisse.	Fusil anglais.
609 pas.	500 yards.	30 cent.	29 cent.
975 »	800 »	78 cent. 9	45 cent.

On peut se figurer, d'après ces chiffres, la différence de précision qu'il y aurait entre les deux fusils, si les Anglais n'indiquaient que le rayon de la meilleure moitié des coups.

Nous terminerons ces renseignements, en indiquant l'angle de mire et la déviation moyenne du fusil Martini-Henry à 1200 yards, c'est-à-dire à 1462 pas suisses.

Angle de mire . . . . 3°, 31', 37"
Déviation moyenne . . . . . 1 mètre.

Nous rappellerons encore que ces résultats ont été obtenus avec le canon et la munition de Monsieur Henry, armurier à Edimbourg. Le canon a 7 surfaces inclinées dont la torse est de 559mm. Le projectile Henry pèse 31 grammes, et sa substance se compose d'une partie d'étain pour 12 de plomb, ce qui le rend beaucoup plus dur. La charge de poudre est de 5 gr., 85. Cette poudre a une très grande force.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 17 *décembre* 1869.

Tit. — Quelques autorités militaires cantonales ayant exprimé le désir qu'il soit apporté quelques changements de détails aux nouvelles gibernes et aux nouveaux havre-sacs, nous avons chargé l'instructeur en chef de l'infanterie de profiter de la dernière école générale des instructeurs et de la présence des instructeurs en chef des Cantons pour les réunir et leur demander un préavis sur ces modifications.

En nous référant au résultat des délibérations qui en sont résultées, nous avons l'honneur de vous faire les communications ci-après :

A. *Gibernes.*

1° Le bouton en cuivre servant à fermer la giberne est plus pratique qu'une

boucle, parce qu'il est plus facile de fermer et surtout d'ouvrir avec le bouton en cuivre; on ne doit pas non plus perdre de vue que lorsque la giberne est remplie de cartouches, le poids de celles-ci exerce une pression suffisante sur le bouton pour faciliter l'ouverture de la giberne. Il y a donc lieu de s'en tenir au bouton prescrit par l'ordonnance du 16 octobre 1868, mais en faisant toutefois remarquer que le règlement demande un bouton solide, attendu que la plupart des gibernes soumises à l'examen étaient un peu courtes et pourvues de boutons trop faibles et à têtes trop peu saillantes.

2° Quant à *la pochette intérieure*, la commission envisage qu'elle doit être fermée au moyen de 2 boutons en cuir au lieu d'un, petit changement que nous autorisons volontiers pour les nouvelles acquisitions.

La susdite commission demande également que cette pochette soit divisée en deux compartiments, dont l'un servirait à y placer un flacon à huile de forme plate. Comme la fermeture des fusils à chargement par la culasse exige un fréquent graissage et que l'homme doit, à cet effet, en avoir le moyen sous la main, le Département partage l'avis de la commission qu'un flacon à huile soit placé dans la giberne. Mais, comme il n'existe pas encore de modèle pratique pour cela, nous vous prions d'inviter votre administration de l'arsenal et d'autres connaisseurs, cas échéant, à nous faire parvenir les propositions qui leur paraîtraient les plus propres à atteindre le but que l'on se propose.

3° *La manière de fixer* la giberne au ceinturon n'est pas modifiée, c'est-à-dire qu'elle continue d'être celle prescrite par l'ordonnance du 16 octobre 1868, parce que la cartouchière doit être solidement fixée, afin que l'homme ne soit pas trop incommodé dans les manœuvres et qu'il ne perde aucune cartouche.

Du reste, l'homme porte ordinairement la giberne sur le devant du corps.

B. *Havre-sac.*

Les dimensions du havre-sac fixées par la susdite ordonnance doivent être scrupuleusement observées, mais nous rappelons encore une fois qu'elles doivent être mesurées entre les côtés intérieurs du havre-sac. En revanche la courroie de gamelle est un peu trop courte. Il serait également utile, selon la proposition de la commission, que les courroies cousues de chaque côté du sac pour assujettir la capote, soient remplacées par une seule courroie passant à l'intérieur derrière les planchettes du havre-sac, afin qu'en tirant fortement elle ne puisse pas être arrachée du sac.

En vous priant de donner connaissance des communications qui précèdent à votre intendant d'arsenal, nous saisissons cette occasion de vous renouveler, tit., etc.

Le chef du Département militaire fédéral,
V. RUFFY.

Nous complétons les noms des membres de la commission chargée d'arrêter définitivement l'ordonnance du nouveau fusil à répétition en ajoutant ceux de MM. le colonel Bruderer et le major Chausson, contrôleur fédéral.

La Société militaire vaudoise des officiers du génie, de l'artillerie et de l'état-major général a tenu sa réunion annuelle le 4 décembre dernier, à l'Hôtel-de-Ville, à Lausanne.

M. le colonel Quinclet, le plus élevé en grade des officiers présents, occupait le fauteuil de la présidence, conformément aux termes du règlement. Après avoir invité l'assemblée à se lever, l'honorable président a ouvert la séance en rappelant

en termes chaleureux et émus l'étendue de la perte éprouvée par la société et par le pays tout entier dans la personne du regretté colonel Ch. Veillon.

Parmi les diverses communications qui figuraient aux tractanda, nous pouvons mentionner :

Les notes présentées par M. le major d'artillerie d'Apples sur la balistique intérieure du fusil d'infanterie.

Le récit présenté par M. le lieut-colonel d'artillerie de Vallière sur le passage du Furkepass dans les Alpes bernoises par un détachement d'artillerie de montagne.

La lecture faite par le secrétaire d'une communication relative au petit appareil culinaire inventé par le major Ribi.

Mais le travail capital de la séance a été sans contredit celui de M. le capitaine du génie Lochmann. Après avoir fourni d'intéressants détails sur l'organisation du bureau d'état-major et sur ses occupations, M. Lochmann captive l'attention de l'assemblée par son mémoire et son exposition sur les reconnaissances de rivières, et spécialement sur les travaux de reconnaissance de l'Aar et du Rhin auxquels il a lui-même pris part.

Au nombre des propositions individuelles prises en considération, nous devons mentionner le vœu formulé par M. le lieut.-colonel de Vallière :

1° D'abolir les cours préparatoires cantonaux pour les armes spéciales :

2° De les remplacer par des écoles fédérales de cadres dirigées par le personnel des instructeurs fédéraux sur la place d'armes où l'école de recrues aura lieu.

MM. le major Monod et le capitaine Dubochet, chargés d'examiner l'état financier de la Société, rapportent que la comptabilité est tenue avec ordre et que la caisse présente un solde disponible de fr. 502.90.

La finance annuelle à payer demeure fixée à fr. 2 par membre.

Enfin MM. G. Gaulis, major fédéral, Ch. Boiceau, lieutenant fédéral, Ed. Sillig, lieutenant d'artillerie, et de St-George, sous-lieutenant fédéral du génie, sont inscrits sur leur demande au nombre des membres de la Société.

Genève *(14 déc. Correspondance)*. — Le Conseil d'Etat a fait les promotions et nominations suivantes :

le septembre, au grade de 1er sous-lieutenant de guid., Ce no 7, M. *de Fernex*, G.
le 17 » au grade de 2e sous-lieutenant dans l'inf. de landw., M. *Wanner*, Félix-Abram-Louis.
le 1er octobre, au grade de 1er sous-lieutenant dans l'inf. du cont., M. *Chapalay*, J.
le 29 octobre, au grade de 1er sous-lieutenant médecin adjoint, M. *Barde*, J.-A.
le 9 novembre, au grade de 2e sous-lieutenant dans l'artill. d'élite, M. *Odier*, A.-E.
le 9 » au grade de 2e sous-lieutenant dans l'artill. d'él., M. *Pagan*, A.-L.-S.
le 26 » au grade de 2e sous-lieutenant dans l'inf. du conting., M. *Penard*, L.
le 10 décembre, au grade de 1er sous-lieutenant de guides, M. *Claparède*, Alfred-A.
le 17 décembre : Commandants de bataillon, MM. les majors Zurlinden, Gaspard, et Sordet, Adrien. Major d'infanterie, M. le capitaine Rigaud, Ch. Ed. Capitaines d'infanterie, MM. les lieutenants Lombard, Alexis, et Monnier, Ch.-Hippolyte. Lieutenant d'infanterie, M. le 1er sous-lieutenant Barraud, Jn Mc-Olivier. 1er sous-lieutenant, M. le 2e sous-lieutenant d'infanterie Privat, Ls-St-Julien-Ernest. Médecin de bataillon, capitaine : M. le lieutenant Badan, Jules. Médecin de batterie, lieutenant : M. le 1er sous-lieutenant Dunant, Pierre-Louis.

Par ses arrêtés des 1er, 15 octobre et du 9 novembre dernier, le Conseil d'Etat a composé le tribunal militaire cantonal, comme suit :

Grand Juge M. le commandant *Fol*, Auguste.

Juge	M. le capitaine d'artillerie *Brocher*, Ernest.
»	» lieutenant d'infanterie, *Clert-Biron*, Edgar.
Juge suppléant	» lieutenant-colonel du génie *Fendt*, Christian.
»	» capitaine d'infanterie *Servet*, Marc.
»	» 2e sous-lieutenant d'infanterie *Pallard*, Théodore.
Auditeur	» capitaine d'infanterie *Cherbuliez*, Ferdinand.
Auditeur suppléant	» 1er sous-lieutenant d'infanterie *Des Gouttes*, Eugène.
Greffier	» capitaine d'infanterie *Burnet*, Charles.

Lorsque le tribunal militaire statuera sur des fautes de discipline, sans le concours du jury, il sera complété comme suit :

Juge	M. le capitaine d'infanterie *Vivien*, Jacques.
»	» lieutenant de carabiniers *Latoix*, Claude.
»	» sergent *Livache*, Alexandre.
»	» sapeur du génie *Léchex*, Ls-Fs.
»	» fusilier *Ancrenaz*, Emile-Marc.
Juge suppléant	» capitaine d'artillerie *Veyrassat*, Henri.
»	» sous-lieutenant d'infanterie *Bourdillon*, André.
»	» fourrier *Wagnon*, Ami-Louis.
»	» caporal d'artillerie *Senglet*, Jean-Marc.
»	» chasseur *Delimoge*, Jean-Marc.

Le tribunal militaire, siégeant avec le concours du jury, aura une séance le 14 courant, pour juger les défaillants au service de Bière, qui sont, du reste, presque tous absents du canton sans en avoir obtenu l'autorisation du Département militaire, et seront par conséquent jugés par contumace.

Il doit également juger un homme qui, à la fin de 1868, a brisé volontairement son fusil et qui au commencement de 1869, a frappé un vieillard avec son ceinturon.

Ci-joint vous trouverez le tableau des inspections d'automne qui sont enfin terminées; ces inspections, qui ont été faites d'une manière très sérieuse, ont prouvé que les armes se chargeant par la culasse étaient assez bien entretenues par nos milices, mais que cependant elles devront être surveillées beaucoup plus sérieusement que cela n'avait eu lieu précédemment avec les canons lisses. Les réparations ont été presque nulles, excepté dans la compagnie de carabiniers et dans le bataillon no 84 qui ont eu un service cette année.

Le Département militaire a promu le 18 septembre au grade d'adjudant-sous-officier les 7 sous-instructeurs d'infanterie de notre canton, qui jusqu'à présent n'avaient que le grade de sergent.

Le Département militaire a appelé le 4 novembre dernier aux fonctions de chef de l'arme de l'artillerie, M. le major fédéral *Wurth* en remplacement de M. le lieutenant-colonel Perrier qui avait obtenu sa démission depuis la fin de mars.

Nos sociétés militaires ne commenceront guère leurs travaux d'hiver qu'avec l'année 1870.

Celle des officiers a renouvelé son comité le 4 novembre et il a été composé comme suit :

Président	M. le major fédéral *Diodati*, A.
Vice-président	» major d'infanterie *Meyer*, F.-L.
Secrétaire	» capitaine fédéral *Coutau*, Sigismond.
Trésorier	» capitaine d'infanterie, *Rigaud*, Charles.
Bibliothécaire	» capitaine d'artillerie *Brocher*, Et.
Vice-secrétaire	» sous-lieutenant fédéral *Dufour*, J.-Etienne.
»	» lieutenant d'infanterie *Galopin*, Jacques-Henri.
»	» capitaine d'infanterie *Berguer*, Ernest.
»	» capitaine d'infanterie *Chauvet*, Louis.

Le 25 octobre, cette société a constitué définitivement une section (dont ci-joint les statuts) qui compte déjà 63 membres et a eu dans le courant de l'année 10 exercices auxquels ont pris part environ 40 officiers qui ont brûlé 2514 cartouches réparties de la manière suivante :

à 300	pas	940	coups tirés dont	636	en cible et	266	en mannequin	soit	28/68	%.
à 400	»	810	»	457	»	153	»	»	19/56	»
à 500	»	405	»	192	»	77	»	»	19/47	»
à 600	»	359	»	137	»	39	»	»	11/36	»
Totaux		2514	coups tirés dont	1422	en cible et	535	en mannequin	soit	21/56	%.

La société des sous-officiers a également renouvelé le 6 novembre son comité actuellément présidé par M. Ami *Bosson,* caporal d'artillerie.

Le 5 courant la section de tir de cette société a recommencé les exercices de 1870 par un tir extra avec prix, tir qui a eu lieu au Stand de la Jonction et a été suivi d'un modeste banquet au local du cercle. Cette section qui compte 65 membres a donné en 1869 six exercices auxquels ont pris part 226 tireurs qui ont brûlé 9697 cartouches réparties comme suit:

à 300 pas	1190	coups tirés dont	910	en cible et	437	en mannequin	soit	36'/76 °/₀.
à 400 »	3502	»	1850	»	574	»	»	16'/53 »
à 500 »	2280	»	1025	»	337	»	»	14'/45 »
à 600 »	2725	»	1163	»	340	»	»	12'/43 »

Totaux 9697 coups tirés dont 4948 en cible et 1688 en mannequin soit 17'/51 °/₀.

La même société organise actuellement une section d'escrime au sabre dont les leçons commenceront prochainement, ainsi que les deux cours que le Département militaire a décidé de faire donner aux sous-officiers.

Statuts de la section de tir de la Société militaire de Genève.

ARTICLE PREMIER. La section de tir se compose de ceux des membres de la Société militaire et des autres officiers genevois qui désirent prendre part à quelques exercices réguliers de tir.

ART. 2. La section se conforme pour ces exercices aux prescriptions de l'arrêté fédéral du 13 mai 1864 qui suivent:

a) Elle doit être forte d'au moins 15 membres.

b) Les exercices doivent avoir lieu au moins à 3 distances différentes, parmi lesquelles celles de 400 pas et d'au moins 600 pas, avec les armes d'infanterie transformées de petit calibre.

c) Chaque membre doit prendre part à trois exercices au moins et tirer en tout un minimum de 50 coups répartis convenablement aux différentes distances.

d) Il ne sera tiré que sur des cibles à l'ordonnance fédérale.

ART. 3. La section s'administre par un comité de sept membres, qui pourront être augmentés au besoin, soit: un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire, un directeur de tir, un commissaire du tir et un trésorier.

ART. 4. La contribution versée par les membres sera annuellement de fr. 2. L'année partira du 1er novembre pour se terminer au 31 octobre en raison de la disposition de l'art. 2 de l'arrêté fédéral du 13 mai 1864.

ART. 5. Pour les frais des exercices, il sera versé en outre par chaque tireur et par 10 cartouches tirées, 20 centimes. Si le tir est à répartition, la mise de chaque tireur sera de 5 centimes par coup. Les douilles restent à la section.

ART. 6. Les statuts de la section, ainsi que les modifications qui pourront y être introduites, seront soumis au Département militaire cantonal.

ART. 7. Le comité rendra ses comptes chaque année à la section dans une séance qui aura lieu dans la seconde quinzaine d'octobre. Dans la même séance le comité sera renouvelé.

ART. 8. Le comité est nanti des pouvoirs nécessaires pour statuer dans tous les cas qui ne seraient pas prévus par le règlement.

Celui-ci pourra toujours être révisé par une majorité des membres de la section.

Certifié conforme aux délibérations et résolutions de la séance du 25 octobre 1869.

Le secrétaire:
(signé) Capitaine VIVIEN.

Le Département militaire approuve les présents statuts.
Le 29 octobre 1869.

Le président du Département militaire.
(signé) Ch. FRIDERICH.

France et Bavière. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que la commission spéciale suisse s'était prononcée sans hésitation sur la nécessité d'armer notre cavalerie de la carabine.

Nous constatons aujourd'hui que la France et la Bavière viennent d'entrer dans la même voie. Conformément à un avis unanime, émis par la commission d'officiers généraux et supérieurs de cavalerie, présidée par M. le général de division Feray, président du comité de la cavalerie, et sur la proposition de son Exc. M. le ministre de la guerre, l'Empereur a prononcé, à la date du 4 décembre dernier, l'adoption d'un fusil de cavalerie, établi sur les principes et dans les conditions du fusil d'infanterie, modèle 1866.

La nouvelle arme de cavalerie, qui est déjà en service dans le 12e régiment de chasseurs et le 5e régiment de hussards, sera livrée aux régiments de dragons, de chasseurs et de hussards dans les premiers mois de 1870.

Il en est de même en Bavière où la cavalerie légère recevra une carabine tandis que l'artillerie de campagne et la grosse cavalerie seront armées du pistolet. Toutes ces armes auront la boîte de culasse du système Werder et porteront, les premières à 600 pas, les secondes à 100. Les prix de revient sont les suivants: fusil d'infanterie, 72 fr.; carabine de cavalerie, 47 fr.; pistolet, 37 fr. 50. La cartouche est métallique à percution centrale.

Le gouvernement bavarois a pris d'excellentes mesures pour hâter la fabrication des armes du système Werder. Les canons, les boîtes de culasse et les autres pièces sont fournis par l'industrie privée. Au 31 décembre 1869, 15,000 fusils devaient être terminés et, selon toute probabilité, les arsenaux de la Bavière posséderont vers le milieu de 1871 le chiffre de cent mille fusils reconnus nécessaires pour l'armement de l'infanterie de ligne, des chasseurs à pied et pour les approvisionnements de réserve.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 2. | Lausanne, le 19 Janvier 1870. | XVe Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). — Manœuvres de l'armée autrichienne à Bruck. — Nouvelles et chronique.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud *(suite)*. — Message du Conseil fédéral sur l'armement de la cavalerie. — Actes officiels.

FRAGMENTS (1)

PROJET D'UN RASSEMBLEMENT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE.

Dès le mois de février 1831, les états-majors divisionnaires et la moitié des états-majors de brigade étaient sur pied pour préparer, sous la direction du grand état-major général, les moyens de défense de la Suisse. Le colonel Dufour exerçait, à cette époque, les fonctions de chef d'état-major. Il mit tous ses soins à l'organisation de l'armée dans toutes les branches et à sa répartition éventuelle en vue d'événements possibles. Il ordonna des reconnaissances de tous les passages de frontières, créa des hôpitaux, pourvut aux approvisionnements, fit exécuter des fortifications sur plusieurs points, demanda aux divisionnaires des plans de défense des parties de territoire qui leur étaient assignées, etc., etc. Il lui sembla que le complément indispensable était la réunion et l'instruction des cadres de toute l'armée; il y attachait une grande importance. Il en fit la proposition au général en chef, monsieur Guiger de Prangins, et lui remit le mémoire suivant qui contenait le développement de ses idées à ce sujet. L'approbation du général était nécessaire pour l'exécution non seulement de ce projet mais de toute chose, et, le général devait en référer à la Diète pour les objets qui entraînaient de grandes dépenses. Il n'avait pas alors la latitude qu'il a eue depuis.

Mémoire.

PRÉLIMINAIRES. — Les avantages d'un rassemblement qui permettrait de donner en peu de temps, à l'armée fédérale, une instruction uniforme et suffisante pour les parties du service que nos troupes connaissaient à peine, ces avantages, disons-nous, sont trop évidents pour qu'il soit nécessaire de les développer.

Si l'on songe à l'extrême importance qu'il y aurait à ne pas arriver sans préparation à une mise sur pied effective de l'armée, à s'assurer d'avance de toutes les dispositions nécessaires pour l'or-

(1) Voir n° 24 de 1869.

dre et la régularité du service, à éprouver enfin tous les rouages de cette vaste machine avant d'être obligé de la mettre en mouvement pour la défense de notre territoire, on conviendra sans doute que le projet d'un pareil rassemblement mérite bien une sérieuse considération, dût son exécution entraîner quelques sacrifices.

Bases du Projet. — Le but principal du projet que nous allons développer, serait: l'instruction théorique et pratique des cadres de l'armée pour les trois branches de service qui leur sont le moins familières et qui, cependant, exigent impérieusement l'ordre et la régularité. Ces trois branches sont: le service de campagne, le service intérieur et le service de l'administration. Il s'agit d'atteindre ce but dans le moindre espace de temps et avec le moins de dépense possible, sans rien sacrifier toutefois des résultats qu'on veut obtenir. Il vaudrait mieux ne rien faire que d'avoir recours à des demi-mesures; une instruction trop imparfaite serait plus nuisible qu'utile et on l'achèterait, à coup sûr, trop cher; tandis qu'on ne saurait faire trop de sacrifices en vue des avantages qui résulteraient d'une exécution complète du projet.

Pour obtenir ces avantages, il serait indispensable de réunir au complet, d'une part, tous les éléments du personnel pour le service intérieur et administratif; d'autre part, un nombre suffisant de troupes pour que les cadres d'officiers et de sous-officiers pussent faire une application réelle du service auquel ils seraient appelés en temps de guerre. Il faudrait que les corps fussent rassemblés et mis en cantonnement, que tous les services fussent organisés en réalité, que les rapports s'établissent d'une manière active entre les états-majors de bataillons, de brigades, de divisions et le grand état-major général; il faudrait, en un mot, mettre en jeu tous les ressorts organiques de l'armée, afin que chacun comprenne bien la place qu'il occupe dans l'ensemble, le rôle qu'il a à jouer, et les devoirs dont il se trouve chargé.

Il serait assurément à désirer, pour arriver à l'uniformité complète dans l'instruction, que l'on pût réunir en un seul et même point, tous les cadres de l'armée, mais un tel projet consommerait en marches inutiles trop de temps et d'argent. On peut arriver à un degré sufffsant d'uniformité par des moyens plus en accord avec nos ressources. Au lieu d'un rassemblement complet, il paraît plus avantageux de réunir simultanément les cadres dans les cinq divisions déjà organisées pour les mesures préparatoires de défense, en apportant les modifications nécessaires pour épargner aux contingents cantonaux des marches lointaines et inutiles. Il sera parlé plus bas de ces modifications.

Pour suppléer à ce que ce plan pourrait avoir de défectueux sous le rapport de l'uniformité d'instruction, on proposerait de réunir préalablement dans des écoles centrales, trois officiers de

chaque bataillon qui représentent les trois branches du service que l'instruction aurait pour objet, savoir: un officier commandant pour le service de campagne, l'adjudant-major pour le service intérieur et le quartier-maître pour l'administration. Ces officiers suivraient un cours théorique complet donné par de bons instructeurs et serviraient ensuite de moniteurs dans leurs bataillons respectifs, quand ceux-ci seraient, à leur tour, appelés au rassemblement.

Pour 74 bataillons ([1]), qui composent l'armée, cela ferait 222 officiers. Il faudrait donner les leçons dans les deux langues; cela nécessiterait trois instructeurs et trois répétiteurs. On estime que dix jours d'instruction et six jours de route en moyenne, en tout seize jours, suffiraient pour ces cours préparatoires.

Dès qu'on aurait, ainsi, assuré l'uniformité de l'instruction, on appellerait sans retard les cadres de l'armée dans les proportions suivantes:

1° Tous les officiers et les sous-officiers nécessaires au service intérieur et d'administration au complet.

2° La moitié des autres officiers des compagnies, le lieutenant pouvant, au besoin, remplacer le capitaine, comme le major peut remplacer le commandant aux écoles théoriques de préparation.

3° Les trois-cinquièmes des sergents et des caporaux.

4° Le tiers des simples soldats.

La durée de l'instruction devrait comprendre 14 jours pleins, temps nécessaire pour arriver à un résultat vraiment utile. Il faut y ajouter une moyenne de six jours de marche pour l'aller et le retour des troupes. En tout 20 jours. Il faudrait, pour diminuer les frais de route, apporter quelques modifications à l'ordre fixé pour la formation éventuelle des cinq divisions composant l'armée, et rapprocher du centre leur lieu de rassemblement ([1]). Un tableau particulier fera connaître ces modifications.

Un calcul, basé sur les données fournies par le commissariat, fait monter à 19000 fr. (ancienne monnaie) soit 28500 fr. de France, le coût de l'école préparatoire seule, et environ 900,000 fr. de France l'ensemble du projet.

Mettons un million pour subvenir à toutes les chances d'augmentation.

Exécution. — Dans l'exécution, il ne serait point nécessaire d'appeler tous les bataillons à la fois, non plus que les compagnies de carabiniers et de cavalerie (l'artillerie restant en dehors). Au contraire, il y aurait beaucoup de convenance à ne les appeler au camp que par parties. On appellerait, par exemple, un cin-

([1]) Il ne s'agissait que de l'élite; la réserve a été comprise plus tard dans l'armée.

([1]) Toute la Suisse avait été partagée en 5 divisions territoriales assignées aux divisions de l'armée dans l'attente des événements.

quième du tout à la première école où les officiers d'état-major, de tout grade, actuellement sur pied, se formeraient au service qui les concerne; les rapports entre les différentes branches de l'administration militaire se régleraient; on éviterait la confusion inséparable d'une première mise sur pied; en un mot, on engrènerait la machine pour en faire, en quelque sorte, l'essai avant de la mettre en mouvement.

Après cette première réunion, on appellerait la moitié des cadres restants, c'est-à-dire les deux cinquièmes du tout; et après ceux-ci, les deux derniers cinquièmes. L'instruction de la totalité des cadres s'accomplirait donc en trois reprises, comprenant ensemble 48 jours, plus deux jours nécessaires, dans les intervalles, pour les remplacements des bataillons. En tout 50 jours de durée pour les rassemblements successifs.

Si les événements nous surprennent au milieu de l'instruction, il n'y aura pas grand mal, car 1° tous les bataillons auront dans leur intérieur trois hommes pour diriger les officiers dans les trois branches de service; 2° un certain nombre de ces bataillons seront déjà formés; 3° ce qui est le plus essentiel, les commandants de division et de brigade, les commissaires et tous les états-majors seront parfaitement au fait de leur service et des rapports qui doivent exister, soit entr'eux, soit avec le grand état-major général.

L'école, telle qu'on la propose, est sans contredit, la plus complète qu'on puisse imaginer; elle vaudrait une campagne pour tous ceux qui y auraient pris part et procurerait, sous le point de vue militaire, des avantages incontestables à notre pays. N'oublions pas que ce qui manque à nos troupes, tant officiers que soldats, c'est la pratique; notre école y supplée autant que possible. Les dépenses qu'elle nécessite sont certainement considérables; mais indépendamment des avantages que nous venons de signaler, elle nous procurerait encore celui de prouver à l'Europe qu'aucun sacrifice ne nous coûte quand il s'agit de nous mettre en état de faire respecter la neutralité qui est notre existence politique.

Répartition. — Voici la répartition des troupes qui paraît convenable. On pourra cependant en adopter une autre sans que le système soit changé...

Tableau.

Dans la première école, qui est moins nombreuse, on ne fera que deux brigades par division; mais les commandants de brigade feront les états à double et commanderont à tour de rôle.......

Les carabiniers et les compagnies de cavalerie seront répartis aussi également que possible. Il sera dressé pour cela un état spécial de répartition.

Avril 1831.

Nota. — Ce projet complet n'a pas été adopté par la Diète, parce que l'orage semblait se dissiper ; elle a reculé devant une dépense qui ne lui paraissait plus nécessaire.

Projet restreint de rassemblement des cadres de l'armée.

Quelque temps après le rejet du premier projet de rassemblement des cadres, le général crut devoir, pour couvrir sa responsabilité, en présenter un second plus restreint et par conséquent, moins coûteux. Le chef de l'état-major général fut chargé de la rédaction de ce second mémoire comme il l'avait été de celle du premier. Il était ainsi conçu :

« Rien ne peut remplacer l'expérience pour former les officiers de tout grade et les sous-officiers en service militaire. Les règlements, quelque bons qu'on les suppose, ne suppléent qu'imparfaitement au défaut d'expérience. On ne les connaît jamais bien, si on ne les a pas mis en pratique, et ces règlements eux-mêmes, pour être reconnus bons, ont besoin d'être éprouvés par l'usage.

Ce sont ces considérations qui avaient engagé le général en chef à proposer le rassemblement de tous les cadres de l'armée comme un moyen d'instruction pour les officiers et les sous-officiers, d'épreuve pour nos règlements, et d'essai des différents rouages de notre machine militaire.

La haute Diète n'ayant point adopté le projet dans son entier, et en ayant demandé un plus restreint, c'est de ce nouveau projet qu'il s'agit ici.

On n'a point contesté les avantages du rassemblement des cadres, ils sont trop évidents pour ne pas frapper tous les yeux. Ce sont des raisons d'économie qui ont fait écarter cette idée. On pourrait donc, sans autre modification, se contenter de réunir le premier contingent [1], ce qui réduirait la dépense à peu près à moitié. Nous obtiendrions ainsi les résultats désirés pour la partie de l'armée qui a le plus de chances d'être appelée ; et si toute l'armée devait être mise sur pied, le soin qu'on a pris dans son organisation, de composer les brigades de premier et de second contingent, ferait que partout il se trouverait des officiers instruits à côté de ceux qui ne le sont pas, et les premiers pourraient diriger les seconds. Au bout de peu de temps, l'expérience des uns serait acquise aux autres, et nous pourrions espérer encore d'éviter les désordres qui sont à craindre dans une troupe dont les officiers et les soldats sont également neufs.

(1) L'élite était alors partagée en deux contingents. Le premier devant être appelé avant le second, en cas de nécessité. On les a postérieurement fondus ensemble.

Il ne faut pas croire qu'on arriverait à peu près au même résultat, en rassemblant une fraction plus petite des cadres pour diminuer encore plus la dépense. Si la proportion entre ceux qui auront reçu de l'instruction et les autres, est trop faible, l'influence des premiers ne se fera sentir qu'imparfaitement et ne pourra s'étendre qu'à la longue. Le résultat ne sera plus en proportion du sacrifice. On serait d'ailleurs assez embarrassé de désigner les bataillons qui devraient prendre part à ce rassemblement partiel.

Si donc la Diète croyait que le rassemblement de la moitié des cadres fût encore trop dispendieux, nous renoncerions complètement à ce moyen d'instruction pratique, pour nous rabattre sur une instruction purement théorique ayant pour objet le service de campagne, le service intérieur et les diverses branches du service administratif.

On se bornait, dans le premier projet, pour ce qui concerne la théorie, à une école préparatoire où l'on appelait seulement trois officiers par bataillon. On pensait avec raison que les capitaines des compagnies de carabiniers et de cavalerie, se trouvant ensuite cantonnés dans le voisinage des officiers qui auraient pris part à cette instruction, en recevraient les directions nécessaires pour se mettre au fait du service, et que, par conséquent, on pouvait se dispenser de les appeler à cette école préparatoire. Maintenant, qu'on ne peut plus compter sur cette ressource et que l'application ne suivra pas immédiatement la théorie, il a fallu faire, pour les compagnies isolées, ce que nous faisons pour les bataillons.

Cette extension du premier projet, en ce qui concerne la partie théorique, et qui a pour objet de rendre l'enseignement plus généralement profitable, n'est pas la seule qu'il ait reçue. Au lieu de dix jours d'instruction, nous en avons mis douze, nous avons appelé, en outre des trois officiers par bataillon dont il est question dans le premier projet, les adjudants sous-officiers, comme étant chargés d'une partie importante du service. Tous les commissaires et les aspirants au commissariat suivront aussi cette école, et resteront huit jours de plus pour étudier ce qui les concerne plus particulièrement. Indépendamment de cela, on a encore pris en considération le service si intéressant, et jusqu'à présent si négligé, des officiers de santé.

Donnons maintenant quelques détails sur ces différentes parties du nouveau projet.

§ 1. *École pour l'infanterie et la cavalerie.*

On appellerait à cette école: 1° pour chaque bataillon, le commandant ou le major, le quartier-maître, l'aide-major et l'adju-

dant ; 2° des capitaines ou premiers lieutenants des compagnies de carabiniers et de cavalerie ; 3° les adjudants de division et de brigade ; 4° les officiers et les aspirants du commissariat. Le total des personnes appelées serait, d'après nos états, de 420 y compris les instructeurs et les sous-instructeurs. Un aussi grand nombre ne pourrait être réuni que bien difficilement dans une seule ville. On propose donc de les réunir dans deux endroits choisis de manière à diminuer, autant que possible, les distances et par conséquent les frais de route qui entrent pour beaucoup dans la dépense. Les villes de Morat et de Winterthur ont paru réunir ces avantages. Il faudra seulement s'assurer qu'elles peuvent donner assez de logements pour le personnel et des salles convenables pour les cours.

Ces cours seront au nombre de 3 qui se donneront dans la matinée, à des heures différentes ; le premier sera pour le service de campagne, le second pour le service intérieur, le troisième sur la comptabilité et les rapports des corps avec le commissariat. La manière de régler l'emploi du temps et de distribuer les leçons sera discutée avec les instructeurs qu'on réunira à cet effet.

Les intervalles des leçons seront consacrés aux éclaircissements et explications que les instructeurs pourront donner aux officiers qui les demanderont.

Dans les après-midi, les commissaires et les quartiers-maîtres dresseront des modèles de comptabilité d'après des suppositions données ; et les autres officiers se rendront sur le terrain, pour y mettre en pratique, autant que leur petit nombre pourra le permettre, les leçons du matin. C'en sera en quelque sorte la répétition et le développement.

Détails......

Il faudra, pour cet enseignement, un instructeur en chef, pris parmi les colonels fédéraux qui aura la direction et l'inspection du tout ; trois lieutenants-colonels instructeurs et trois capitaines sous-instructeurs. Plus un quartier-maître et un adjoint pour la comptabilité de l'école.

Les mêmes instructeurs, après avoir donné leurs cours dans une des deux villes, se transporteront dans l'autre, à huit ou dix jours d'intervalle, pour y recommencer leurs enseignements d'après la même marche.

Détails......

§ 2 *École du commissariat.*

Ainsi qu'il a été dit, les officiers du commissariat et les aspirants à cette branche, suivront, avec les quartiers-maîtres des batailons,

le cours théorique d'administration. Mais cela ne suffirait pas pour eux. Il faudra donc les retenir dix jours de plus pour s'occuper plus spécialement de tout ce qui concerne leur service dans les différentes branches.

Détails .....

Ce n'était pas assez de penser aux commissaires de l'armée, il fallait encore porter son attention sur les commissaires cantonaux. Les rapports de ces derniers avec l'armée sont d'une telle importance qu'il ne faut rien négliger pour les bien déterminer et assurer. On doit instruire chacun de ce qu'il aurait à faire dans des circonstances données, et notamment lorsqu'elles exigeraient un rassemblement de troupes prompt et nombreux dans le même canton ; car c'est alors que le désordre et la confusion peuvent s'introduire, et l'on sait ce qu'il en résulterait dans des milices. Nous devons tout faire pour éviter cela.

Nous ne pouvons pas appeler les commissaires cantonaux à une école proprement dite, puisqu'ils n'ont pas d'ordres à recevoir de l'autorité militaire fédérale. Mais ils se rendront certainement à l'invitation d'assister à des conférences que l'instructeur pour la branche du commissariat aurait avec eux dans des localités qu'on leur assignerait et qui ne seraient pas trop éloignées. Dans une conférence, aussi bien et mieux peut-être que dans un cours régulier, les difficultés pourront être levées et le règlement éclairci dans tout ce qu'il peut avoir d'obscur.

Les conférences auront lieu après que les écoles auront été fermées ; elles seront de trois ou quatre jours. Les commissaires cantonaux ne recevront pas de solde ; ils seront seulement indemnisés de leurs frais de voyage. Ceci étant entendu seulement en ce qui concerne la caisse fédérale, les cantons restant maîtres d'accorder à leurs ressortissants telle indemnité qu'ils jugeraient nécessaire ou convenable.

§ 3. *École pour les officiers de santé.*

Jusqu'à cette année il a été fait très peu de chose pour le service de santé, en général, et l'on n'a encore rien fait pour l'instruction spéciale du personnel en ce qui concerne son service à l'armée. Les connaissances scientifiques et chirurgicales ne manquent heureusement pas à nos officiers de santé ; mais, dans le nombre, il y en a bien peu qui aient acquis une entière connaissance du règlement qui les concerne et des fonctions qu'ils auraient à remplir à l'armée. La petite expérience que nous avons faite dans le mois de mars, lorsque nous avons appelé trois bataillons en activité de

service, nous a prouvé combien ces deux genres de connaissances sont différents.

Les irrégularités dans le service de santé peuvent avoir de fâcheuses conséquences. Il est de notre devoir de les prévenir autant que possible. Toute l'armée est intéressée à ce que les officiers de santé, à qui tant de soins doivent être confiés, soient parfaitement au fait de leur service et connaissent bien les rapports qui doivent exister entr'eux et les chefs de corps.

Si on paraissait oublier ce service, quand on s'occupe des autres, ce serait donner à croire que ce qui a rapport à la santé et au bien-être des soldats ne touche que médiocrement les chefs de l'armée.

L'école en question se fera successivement dans quatre localités différentes. On y appellera: 1° les six chirurgiens en chef des divisions; 2° les chirurgiens des ambulances; 3° les chirurgiens-majors des bataillons; 4° les chirurgiens des compagnies d'artillerie; 5° la moitié des aides-chirurgiens; 6° une partie des infirmiers.

Les chirurgiens-majors étant ceux qui cesseront le plus tôt, en raison de leur âge, de faire partie de l'armée, on n'a pas dû les appeler seuls; on a pensé aussi à ceux qui sont naturellement appelés à les remplacer.

La moitié des aides-chirurgiens doit, d'après le projet, suivre l'école: ils instruiront l'autre moitié. L'économie se trouve ainsi conciliée avec la nécessité de pourvoir aux besoins futurs de l'armée.

La moitié des infirmiers seront appelés pour faire le service des sections d'ambulance et prendre connaissance de leur matériel. Ceux-ci également instruiront les autres dans le cas d'une mise sur pied.

Les lieux de réunion pourraient être Zug, Rapperschwyl ou Utznach, Langenthal ou Olten et Yverdon.

La durée de l'école sera de six jours pour chaque arrondissement.

Dans l'intervalle d'une station à l'autre le médecin en chef de l'armée, accompagné d'un des chirurgiens de division, ferait l'inspection du matériel des hôpitaux qui se trouveraient dans l'arrondissement qu'il occupe. Il visitera les emplacements qui ont été désignés par le chef d'état-major pour les hôpitaux militaires.

L'instruction roulerait sur le règlement actuel pour le service de santé.

Il y a une foule de fausses interprétations et de malentendus qu'il faut rectifier et éclaircir; de même qu'il y a des lacunes qu'il est essentiel de remplir. On ferait bien comprendre quelles sont nos ressources dans les ambulances organisées; quelles sont celles qu'il faut tirer du pays; les premières ne pouvant pas toujours suffire.

Le but secondaire, mais également essentiel de cette école, serait pour le médecin en chef, de faire connaissance avec le personnel sanitaire et d'apprécier les capacités diverses de chacun; et pour les officiers de santé entr'eux d'établir un esprit de corps et des rapports mutuels très profitables à l'ensemble du service.

Les infirmiers seraient exercés à emballer et déballer les caisses d'ambulance, ce qui exige beaucoup de soin et d'habitude; à décharger et charger les voitures; à installer un hôpital temporaire, etc. On tâcherait en outre de leur donner quelques notions pratiques sur le service d'hôpital auquel ils seraient appelés.

Telles sont les parties sur lesquelles roulerait principalement l'instruction, sans préjudice de ce que le médecin en chef pourrait encore y faire entrer.

La dépense nécessitée par ces trois écoles extraordinaires n'allait pas au-delà de 100,000 fr. de France.

La Diète n'accepta pas ce projet ainsi réduit, et se borna à autoriser la réunion des cadres de l'artillerie qui lui était subsidiairement demandée à défaut du reste. La nécessité en fut généralement sentie. Cette réunion a eu lieu à Thun, la même année 1831, sous la direction du chef de l'arme, monsieur le colonel Hirzel. *(A suivre.)*

MANŒUVRES DE L'ARMÉE AUTRICHIENNE A BRUCK.

Nous empruntons à la *France militaire* l'extrait suivant du rapport adressé par le feld-zeugmeister baron Maroicic, sur les grandes manœuvres qui ont été exécutées au camp de Bruck dans le courant du mois d'août dernier.

COMPOSITION DES TROUPES. — Le corps réuni à Bruck se composait de deux divisions d'armée, comprenant: 4 bataillons de chasseurs; 8 régiments d'infanterie à trois bataillons; 4 régiments de cavalerie à six escadrons; 24 batteries de paix à quatre pièces, soit 96 canons en tout; 2 compagnies du génie; 2 compagnies de pionniers; des détachements d'infirmiers, du train des équipages et de télégraphistes.

Une des divisions était baraquée, l'autre sous la tente. Deux régiments de cavalerie étaient cantonnés ; deux dans des baraques ou sous la tente. L'artillerie avait douze batteries dans les cantonnements et douze au camp. A la mi-août, les troupes cantonnées ont été relevées par les troupes campées.

Il y a eu en tout neuf manœuvres de division et six grandes manœuvres de corps d'armée.

MARCHE AU CAMP. — Le général Maroicic se plaint de ce que les troupes mises en marche trop tard dans la matinée ont perdu trois hommes morts de chaleur.

Pour obvier à cet inconvénient, il demande que le ministre prescrive à l'avenir de mettre l'infanterie en route de très grand matin, au besoin à minuit. Il me semble que cette demande dénote peu d'expérience des marches de nuit, qui présentent des inconvénients plus graves que ceux produits par la chaleur. Mais il est dans le vrai quand il s'élève contre l'habitude de faire porter le manteau en bandoulière et recommande de le placer sur le sac. Par le premier système, on oppresse la poitrine et l'on échauffe les hommes.

JUGES DU CAMP. — Une fois l'*ordre de bataille* indiqué et les instructions données aux différents chefs de corps, chacun était livré à ses inspirations, avec défense aux officiers généraux d'influencer leurs inférieurs. Le soin de relever les fautes et de décider les questions litigieuses était confié à une commission d'officiers généraux choisis parmi ceux qui suivaient en spectateurs les manœuvres du camp.

FORMATION SUR UN RANG. — Le général Maroïcic, vu la faiblesse des effectifs, a formé son infanterie sur un rang, pour ne pas trop rétrécir le front des divisions. Dans son rapport, il ne méconnaît pas les graves inconvénients de cette formation. Si elle a le grand avantage d'excercer le coup d'œil de l'officier, l'instruction du soldat y perd beaucoup, car il est impossible à la troupe de marcher en ordre, d'exécuter correctement les feux de file ou d'ensemble, ni de fournir des lignes de tirailleurs suffisamment serrées.

INFANTERIE. — Le général en chef se loue de l'attitude de l'infanterie sous les armes : officiers et soldats sont bons marcheurs et fournissent des traites de quatre ou cinq lieues dans les terres labourées ou en friche, à travers monts et vaux, sans paraître fatigués. Les manœuvres ont été bien exécutées, mais on ne saurait en dire autant des feux ; les hommes tirent trop vite, au hasard et sans ajuster ; ils paraissent excités par le bruit des coups de feux et gaspillent leurs munitions.

Les chefs de bataillons s'occupent trop de menus détails et préfèrent à tort se tenir en avant de la ligne de bataille pour diriger une avant-garde insignifiante ou exciter leurs tirailleurs. De cette façon ils abandonnent le tout pour la partie et souvent des bataillons restent sans direction au moment décisif.

Les soldats ont une tendance marquée à occuper le point culminant des hauteurs au lieu de se dissimuler dans les plis de terrain.

CHASSEURS A PIED. — Cette troupe est fort bien exercée; elle tire et manœuvre parfaitement. Les chasseurs doivent en principe être employés de concert avec la cavalerie, pour certaines opérations spéciales. Dans les combats, on doit les employer de préférence soit à la défense des points importants, soit à prendre l'ennemi en flanc ou à revers. Il faut éviter de les éparpiller et ne les employer qu'à bon escient; mais dans ce cas il ne doivent pas être ménagés.

On peut leur reprocher une trop grande ardeur, ce qui les expose soit à se compromettre inutilement, soit à forcer les autres troupes à s'engager d'une façon inopportune pour les dégager.

CAVALERIE. — Les hommes montent bien à cheval et le dressage des chevaux est parfait. Le service d'avant-garde et d'arrière-garde, les reconnaissances sont bien exécutés. Des escadrons ont été *détachés* auprès des brigades et des divisions; dans les grandes manœuvres, il était formé une réserve chargée de n'agir qu'au moment décisif.

Après avoir loué la cavalerie au sujet de la perfection de ses manœuvres, le général lui reproche de ne pas s'ébranler avec assez de rapidité, surtout pour l'époque actuelle, où il faut agir avec la vitesse de la foudre. Il blâme également les reconnaissances et les petits détachements de surmener les chevaux en s'amusant à se poursuivre et à se promener à découvert autour des villages, fautes qu'on ne commettrait pas dans une guerre sérieuse.

ARTILLERIE. — L'artillerie est restée à la hauteur de sa réputation. Les servants manœuvrent les pièces avec adresse et rapidité; les pointeurs et les officiers apprécient bien les distances; les conducteurs montent hardiment à cheval, quoique leurs montures laissent beaucoup à désirer comme franchise d'allure.

Le nouveau système des batteries divisionnaires a été suivi à Bruck, cependant on a attaché de l'artillerie montée à des avant-gardes ou à des brigades détachées. Les mouvements de la cavalerie était appuyés par les batteries à cheval. Le reste de l'artillerie formait la réserve.

Le général Maroicic exprime nettement l'opinion que dans les pays accidentés, on doit avoir des batteries de brigade et que dans les pays plats l'artillerie divisionnaire est préférable.

Dans la défensive il recommande avec raison de tirer de préférence sur les colonnes assaillantes.

Les bonnes distances pour un tir efficace ne dépassent pas 2000 à 2500 pas. Au-delà de 3000, le tir devient incertain et doit être dirigé seulement contre de grosses colonnes. Dans ce cas, il convient de tirer lentement.

Les pièces ne sont pas toujours suffisamment défilées; hommes et chevaux sont trop en vue et peuvent servir de cible à l'ennemi. Il convient de mieux profiter des inégalités du sol.

Les troupes de soutien, malgré les anciens exemples, se comportent avec maladresse en ne sachant pas se mettre à couvert. L'infanterie doit se coucher sur les côtés et en avant des pièces, de façon à repousser les tirailleurs ennemis. Il leur est recommandé de se servir de la bêche de Linnemann pour se créer des abris.

La cavalerie doit se placer sur les flancs, se couvrir autant que possible et s'éclairer au moyen de quelques vedettes.

En cas de retraite, c'est un devoir d'honneur pour les troupes de soutien de se tenir toujours au moins à la hauteur des batteries.

Le rapport recommande l'adoption des mitrailleuses Gattling ou Montagny. Ces dernières sont en ce moment expérimentées à Woolwich et ne tarderont pas à être adoptées par plusieurs grandes puissances.

TROUPES TECHNIQUES. — Les pionniers et les sapeurs du génie ont été employés à construire les baraques, dresser les tentes, établir des fours de campagne, creuser des puits, tracer des routes et des chemins. Comme études pratiques, ils ont construit des ouvrages de campagne de toutes dimensions.

Les pionniers ont jeté, à deux reprises, des ponts sur la Leitha.

Pionniers et sapeurs se sont entr'aidés et complétés dans tous les travaux.

TÉLÉGRAPHISTES. — Il a été formé à Bruck un détachement composé de fantassins et de hussards et chargé spécialement du service des signaux. Les hommes munis de pavillons et de disques, établis d'après le système anglo-américain, transmettaient rapidement les ordres et les instructions du grand quartier-général aux corps de troupes et réciproquement.

Les signaux ont pu être transmis avec facilité, même pendant les manœuvres, quand le temps était clair et le terrain déccouvert; mais, par un ciel sombre et dans les pays boisés, ce système est incomplet. Néanmoins, il convient d'exercer, en temps de paix, un certain nombre d'hommes choisis au service des signaux qui peut souvent éviter la pose des fils télégraphiques.

On sait que pendant la guerre de la Sécession, les Américains ont tiré un excellent parti des signaux faits de jour avec des pavillons, de nuit avec des lanternes de couleur.

TRANCHÉES-ABRIS. — Les pelles-pioches du système Linnemann constituent un excellent outil de campagne et permettent à une ligne d'infanterie de s'abriter en quelques minutes. Cependant le général Maroicic ne propose leur adoption qu'avec réserve; le manche, quoique court, et la surcharge de 750 grammes, poids de l'outil, gênent l'homme. Dans l'état actuel de la culture, les fossés et les abris se rencontrent fréquemment, aussi les sapeurs et les pionniers suffiront-ils dans la plupart des cas à la construction des retranchements volants.

INSTALLATION DU CAMP. — Les baraques et les tentes établies dans un terrain complétement découvert sont inhabitables pendant le jour à cause de la chaleur; malgré cet inconvénient, le chiffre des malades est resté faible. Une grande partie des entrées à l'ambulance provenait de blessures au pied occasionnées par la mauvaise confection des chaussures.

Le rapport prouve que les officiers et les soldats sont loin d'avoir le confort dont on jouit au camp de Châlons. Le matin, au lieu de

café, la troupe reçoit une soupe à la farine et au beurre; les ordinaires laissent à désirer, parce que la proximité du marché aux bestiaux de Vienne à fait monter la viande à 32 kreutzer la livre, soit 1 franc 60 centimes le kilogramme.

Les officiers manquent de tout sous la tente, et en sont réduits à leur mince bagage de campagne. N'ayant rien pour s'organiser en *mess,* ils sont indignement exploités par les restaurateurs du voisinage. Le général Maroicic demande avec instance qu'il soit pris des mesures à cet égard. Il désire également que le train des équipages apporte au camp le pain et le bois, dont le transport à dos d'homme abîme les effets et entraîne une grande perte de temps, vu l'éloignement de l'unique magasin de distribution.

Les malades sont évacués sur les hôpitaux voisins; une ambulance composée de quelques tentes reçoit les hommes dont l'état grave ne permet pas le transport et ceux qui sont atteints légèrement.

Pendant la quinzaine que tous les chevaux d'artillerie et de cavalerie ont passé au bivouac, les variations de température et le manque absolu de repos ont amené un dépérissement général malgré un supplément d'avoine.

Le rapport exprime ensuite le regret que les cantonnements n'aient pu dépasser la rive gauche de la Leitha, les communes hongroises de l'autre rive s'étant obstinément refusées au logement militaire dont elles sont, du reste, dispensées par la loi.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

VICTOR RUFFY †

C'est avec un sentiment de profonde tristesse partagée par le pays tout entier que nous portons à la connaissance de nos lecteurs de l'étranger, la nouvelle du décès de M. Victor Ruffy, chef du Département militaire fédéral en 1869, et appelé dans la dernière session des Chambres fédérales au poste éminent de président de la Confédération pour l'année 1870.

Victor Ruffy, dont le nom était promptement devenu le synonyme du magistrat intègre et du loyal confédéré, n'avait pas encore atteint sa 47e année lorsqu'il fut enlevé à sa famille et à ses amis, le 29 décembre dernier, à la suite d'une courte maladie. Moissonné dans toute la vigueur de l'âge et la maturité du talent, il promettait encore une carrière des plus utiles à son pays. M. Welti prédécesseur et successeur de Ruffy, comme chef du Département militaire, s'est fait l'organe du sentiment général en rappelant sur la tombe du défunt en termes éloquents et émus les nombreux titres de Ruffy à l'affection et à la reconnaissance de la Suisse toute entière.

Confédération. — Nous avons déjà signalé dans notre dernier numéro les articles du *Militär-Wochenblatt* sur le service des troupes de la Suisse romande lors du dernier rassemblement, ainsi que la sévérité et la promptitude avec les-

quelles la *France militaire* a relevé les appréciations aussi insolites qu'inconvenantes de la feuille berlinoise sur les chefs et sur l'armée d'un pays voisin et ami. Mais il y a plus encore, car à la grossièreté de la forme s'allie sans pudeur la fausseté des allégations.

N'ayant eu ni *attache* ni *confident* dans les états-majors du rassemblement, nous ne pouvons entrer en discussion avec le *Militär-Wochenblatt* sur le détail des journées successives de manœuvres. M. le colonel Borgeaud s'est du reste chargé de ce soin dans une série d'articles très complets communiqués au *Nouvelliste vaudois*. De telles discussions prennent d'ailleurs trop facilement un caractère *personnel* pour qu'il convienne à la *Revue* de manœuvrer sur ce terrain.

Tous ceux qui ont pris part au rassemblement comme acteurs ou spectateurs ont pu facilement en constater les côtés forts et les côtés faibles. Mais dans ce genre d'exercice les fautes même profitent comme les succès ; l'important est de les discerner, et pour les discerner sainement, il faut encore tenir grand compte de toute la part ressortissant du domaine de la « convention. » Tout dans de telles manœuvres est basé sur des *suppositions;* impossible de juger sans les connaître. Les faits particuliers semblent souvent parfaitement absurdes sans cette *clef*, et quelque absurdes qu'ils se montrent parfois aux acteurs eux-mêmes, on est cependant obligé de se conformer au programme admis. Parler de la réussite ou non réussite de telle manœuvre, des succès ou des revers de tel ou tel chef plus en évidence dans un engagement, serait donc un travail plus puéril encore qu'épineux, dont nous nous abstiendrons et dont nous laissons volontiers le monopole aux fortes têtes du *Militär-Wochenblatt*.

Nos lecteurs comprendront aisément après ce que nous venons de dire que nous n'ayons pas ajouté foi au bruit très persistant cependant qui attribuait à M. le colonel Hoffstetter la paternité des communications adressées à la feuille de Berlin. Point donc n'était besoin, pour nous du moins, de la déclaration qu'il a formulée sur ce point à la suite des articles de M. le colonel Borgeaud.

Toutefois, et par le fait même que M. Hoffstetter était entièrement étranger aux lettres du *Militär-Wochenblatt*, nous nous étonnons d'autant plus qu'ayant eu connaissance dès l'origine de ces dénigrements étudiés, il n'en ait fait rapport ni au chef du Département militaire fédéral son chef immédiat, ni aux officiers supérieurs du rassemblement ses collègues, pour aviser de concert avec eux au meilleur moyen d'obtenir satisfaction et redressement. En suivant cette ligne de conduite M. Hoffstetter eût montré qu'il comprenait toute l'étendue des devoirs qui lui incombent comme adjoint du Département militaire fédéral et chef du personnel, directement chargé de veiller de haut et d'un œil jaloux à l'instruction, à la discipline et à l'*honneur* de toute l'armée.

Valais. — Promotions militaires du Valais pendant le 4e trimestre 1869.

Arrondissement oriental : Capitaine : M. Guntren, Antoine, de Munster. Lieutenants : MM. Salamin, Auguste, de Luc, et de Chastonay, Gaspard, de Sierre. 1er sous lieutenant : M. Walpen, Elie, de Binn.

Arrondissement central : 1er sous-lieutenant de landwehr : M. Praplan, François, de Lens.

Arrondissement occidental : 1er ss-lieutenant : M. Brouzoz, Sévère, de St Gingolph.

Genève, *30 décembre. (Corresp.)* — Je vous annonce que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 24 courant, a accepté la démission de 3 de nos commandants de bataillon, savoir : MM. Demaurex, Félix, nommé le dit jour lieut.-colonel ; Chauvet, Marc-Louis, et Vaucher, Albert.

Le Conseil d'Etat a adressé des remerciements à ces trois officiers et particulièrement à M. Demaurex pour les bons services qu'ils ont rendus à nos milices ainsi que pour le dévouement et le zèle dont ils ont donné tant de preuves pendant leur carrière militaire. Ils ont été classés à l'état major cantonal où leur

expérience et leurs connaissances militaires pourront être encore avantageusement employées.

Le commandement du bataillon n° 20 a été remis à M. Zurlinden, Gaspard; celui du bataillon n° 125 à M. Sordet, Adrien; en attendant le remplacement de M. Vaucher, le commandement du bataillon n° 66 L. a été confié provisoirement à M. le major Pasteur, Dd-Ch.

Dans l'infanterie du contingent fédéral, M. le lieutenant Chappuis, Ph.-Hri, a été promu au grade de capitaine, et M. le 2e sous lieutenant Cless, Jn-Pierre, à celui de 1er sous lieutenant.

Dans l'infanterie de landwehr, ont été promus : au grade de major, M. Berguer, Ernest, précédemment capitaine. Au grade de capitaine, MM. les lieutenants Piguet, Jn-Fs; Jaccard, Dd-Ls; Bourdillon, André. Au grade de lieutenant, MM. les 1ers sous-lieutenants Muller, Diedrich; Péclier, Joseph; Berthoud, Marc-Henri; Peter, Charles. Au grade de 1er sous-lieutenant, MM. les 2es sous lieutenants Pallard, L.-Th.; Malet, Ls-Hri; Dentand, Philippe. Au grade de 2e sous lieutenant, l'adjudant Pattay, Jn-Ls.

La commission de réforme pour l'année 1870 a été placée sous la présidence de M. le colonel fédéral Linck, Jn Ant., inspecteur des milices.

Dans sa séance de ce jour, le Conseil d'Etat a promu au grade de capitaine dans l'artillerie du contingent, M. le lieutenant Ch. Jæger, directeur des arsenaux.

Les nouvelles militaires sont rares dans ce moment; je puis toutefois mentionner la mort bien regrettable de deux jeunes officiers qui nous ont été enlevés dans une semaine; ce sont MM. le 1er sous-lieutenant Moré, Georges-Elie, et le lieutenant d'artillerie Junet, Alfred-Auguste.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral (absent); E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 2.

RECONNAISSANCE

DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD,

opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

(Suite.)

CHAPITRE II.

Descriptions géographiques.

Le territoire militaire que nous considérons est limité : au nord par les cantons de Fribourg et de Berne, à l'orient par les cantons d'Uri et du Tessin. Au midi, du Nufeuen au St-Bernard, par l'Italie, à l'occident du mont Dolent à St-Gingolph, par la France, puis le lac Léman et par la partie restante du canton de Vaud.

La forme générale est celle d'un triangle dont le sommet est au St-Gothard, et dont la base s'étend du St-Bernard à Vevey. La hauteur de ce triangle est de 40 lieues, sa base est d'environ 20 lieues.

Trois parties principales composent ce territoire militaire :

a) La vallée du Rhône proprement dite, de la source de ce fleuve à ses bouches dans le Léman ;

b) La chaîne de montagnes située à la gauche du Rhône, du St-Gothard par le Nufenen, par le St-Bernard et le mont Dolent à St-Gingolph ;

c) La chaîne des montagnes situées à la droite du Rhône, de la Furka, par le Finsteraarhorn, l'Altels et les Diablerets à la dent de Jaman, près Vevey.

a) Vallée du Rhône.

La vallée du Rhône, la plus profonde du globe, par rapport aux montagnes qui l'entourent, a environ 40 lieues de longueur. Elle commence aux sources du Rhône, à la Furka, et elle se termine aux bouches du même fleuve, sur les rives du Léman.

La direction générale, de la Furka à Martigny, sur une longueur de 30 lieues, va de l'est à l'ouest, en s'inclinant de 25° vers le midi. A Martigny elle change brusquement de direction, à angle droit, pour marcher sur le lac Léman, à 10 lieues au nord, en s'inclinant de 25° à l'ouest.

Rhône.

Le glacier du Rhône, l'un des plus beaux des Alpes, descend du flanc occidental du Galenstock et de la Furka. De sa base, qui a 1800 mètres d'altitude, jaillit le Rhône que les anciens disaient sortir de la nuit éternelle. La vallée d'abord resserrée et rapide, laisse place seulement au fleuve torrentueux qui dans cette partie de son cours, va droit au midi, sur le village d'Unterwasser ; là il reçoit les eaux de la vallée impasse de Geren située à gauche, puis il tourne à droite, pour prendre sa direction sur Martigny. Il traverse la jolie plaine de Munster, large de 600 à 800 mètres, soit d'une bonne portée de fusil et longue de 3 lieues. Dans cette plaine le Rhône est généralement guéable et d'un cours paisible. En face d'Ulrichen il reçoit les eaux de l'Eginenthal, qui conduit au Nufenen-pass et au Griespass. Avant d'arriver à Blitzigen, une vingtaine de torrents étant venus grossir ses eaux, il cesse d'être guéable, la vallée se resserre et il prend une nouvelle course

impétueuse au travers des rochers. A Viesch, il reçoit la rivière qui descend du glacier du même nom. Près de Grengiols, la Binn vient à son tour se jeter dans son lit, elle descend du Binnenthal, qui conduit aux passages de l'Albrun, de la Rossa et de Boccarrecio. Entre Morel et Naters, la Massa vient presque doubler le volume des eaux du Rhône; cette rivière dont le parcours n'est que d'une lieue descend du glacier d'Aletsch, le plus grand et le plus beau de la Suisse.

La Saltine, qui vient du col du Simplon, se jette dans le Rhône au-dessous de Brieg.

La Viège, rivière considérable, a l'une de ses sources à Zermatt, où débouche le passage St-Théodul, les autres sources sont au passo del Moro, au passo del Mondelli, au passage de l'Ofenthal, au passage d'Antrona et au passage de Zwischbergen, dans la vallée du Saaserthal. Elle se jette dans le Rhône au village de Viège.

Viennent ensuite:

La Dala, qui descend de Leukerbad au débouché du passage de la Gemmi.

La Navisonce, qui sort du val d'Anniviers.

La Borgne, l'une des plus grandes rivières du Valais, a deux sources, la première au col du passage de Colon, traverse le val d'Hérens; la seconde au pas de Chèvre, traverse le val d'Hermence.

La Rière, qui vient du passage de Rawil.

La Morge, qui descend du passage du Sanetsch.

La Lizerne, qui descend du pas de Cheville et lac de Derborence.

La Dranse, entre dans le Rhône au-dessous de Martigny, elle a 3 sources principales, qui toutes portent le nom commun de Dranse *.

Celle de droite a sa source au glacier et col de Fenêtre; elle traverse le beau val de Bagne. La seconde a sa source au passage du Grand St-Bernard, elle descend par le val d'Entremont et se joint à la première Dranse à Sembrancher. La troisième Dranse à ses sources aux passages du col de Fenêtre, du col de la Penlaz et du col de Ferret; elle traverse le val de Ferret et se jette dans la seconde Dranse à Orsière.

Depuis Orsière, la Dranse n'est pas guéable, elle pourrait présenter un obstacle sérieux à la marche d'un adversaire, lorsqu'elle serait défendue. — Un ruisseau qui se jette dans la Dranse au-dessus de Martigny-Bourg, descend du col de la Forclaz.

C'est à Martigny que le Rhône change de direction pour gagner le lac Léman.

Le Trient, remarquable par ses gorges et par la configuration de son bassin, a l'une de ses sources au glacier du Trient, l'une au col de Balme, deux dans le Faucigny, dont l'une au col des Montets et l'autre au col de Salenson. Cette partie du Trient qui nous vient du Faucigny s'appelle le Bérard; il entre dans l'Eau-Noire qui elle même vient des cols de Barberine, de Taneverge et de la Guela. L'eau-Noire sert de limite entre la France et la Suisse, sur une petite étendue de son parcours. C'est près du Châtelard et à la frontière que le Bérard entre dans l'Eau-Noire, laquelle se jette dans le Trient à la Tête-Noire.

L'Avençon, descend du col ou passage d'Anzendaz.

La Grionne, a sa source au passage de la Croix.

La Viège du val d'Illiez, en reçoit les eaux; elle a ses sources aux cols ou passages du Sagerou, de Cou, des Creusets, de Chesery et de Morgin.

La Grande-Eau, a ses sources au passage de Pillon, au passage de la Croix et au passage des Mosses; elle reçoit les eaux de la vallée des Ormonts.

* La principale rivière du Chablais porte aussi le même nom.

Résumé.

Le Rhône reçoit les eaux de 135 glaciers. Il cesse d'être guéable depuis plusieurs lieues déjà au-dessus de Brieg. Son cours rapide est généralement impétueux, depuis la petite plaine de Münster jusqu'à la grande plaine au-dessous de St-Maurice.

Cette rapidité fait qu'il ne commence à devenir navigable, même pour les radeaux, qu'à St-Maurice, et pour les bateaux à deux lieues seulement du lac Léman.

Cette rapidité du Rhône augmente considérablement ses propriétés militaires comme *obstacle*, à cause de la grande difficulté qu'il présente à l'établissement des ponts.

Nous pensons qu'un ingénieur serait assez embarrassé pour choisir le point de passage, ainsi que la nature du pont à établir, à Riddes par exemple, ou à Sierre, et que quelques compagnies de tirailleurs compromettraient beaucoup une entreprise déjà si hasardée.

Au-dessous de St-Maurice, ces difficultés ne se présenteraient pas au même degré, à cause de la plus grande section des eaux, de l'absence des rochers dans le lit du fleuve et de l'uniformité de son cours, bien que la vitesse y soit encore considérable.

Les grandes rivières du Valais, comme la Dranse, près de Martigny, la Borgne, la Navisonce, la Viège-Viège et la Massa, qui toutes, dans les hautes eaux, sont inguéables au sortir des vallées latérales, présenteraient à peu près les mêmes difficultés à l'établissement des ponts militaires que celles que nous venons de signaler à propos du Rhône.

Une particularité bien importante, au point de vue militaire, des rivières du Valais et par suite du Rhône qu'elles alimentent, c'est que les hautes eaux arrivent toujours dans les mois chauds de l'année et souvent par les grandes sécheresses, à cause de la fonte des glaciers. Je dis que cette particularité est importante au point de vue militaire, parce que en hiver la guerre est impossible et sans but dans le Valais, vu la rigueur du climat et la misère dans laquelle s'y trouverait une armée ; et que par conséquent, si jamais nous avons la guerre dans le Valais, nous pourrons toujours compter sur un puissant auxiliaire, savoir, sur les hautes eaux des rivières et du Rhône que les Valaisans appellent : *Le Roi du Pays.*

Différentes pentes du Rhône.

Du glacier altitude 1753 à Oberwald, altitude 1361, pente du Rhône pour mille 100.

D'Oberwald, altit.	1361	à Gluringen, altit.	1301,	pente du Rhône	pr	mille	4
De Gluringen, »	1301	à Brieg,	» 703	»	»	»	21
De Brieg, »	705	à Sierre,	» 538	»	»	»	4
De Sierre, »	538	à Sion,	» 497	»	»	»	2 1/2
De Sion, »	497	à Martigny,	» 462	»	»	»	1
De Martigny, »	462	à St-Maurice,	» 409	»	»	»	5
De St-Maurice, »	409	au lac,	» 375	»	»	»	1 1/2

Vallée du Rhône proprement dite.

Vallée de Conche. — La vallée du Rhône à l'origine de laquelle viennent se réunir la nouvelle route stratégique de la Furka et le vieux sentier muletier du Grimsel, vers l'hôtel du glacier est d'abord resserrée et rapide, elle laisse seulement place au fleuve torrentueux qui, dans cette partie de son cours, va droit au midi sur le village d'Unterwasser, au débouché du Gerenthal où commence la petite plaine un peu marécageuse de Munster. Cette plaine, large de 500 à 800 mètres, soit d'une portée de fusil, prend sur Martigny la direction générale que nous avons indiquée. Elle a trois lieues de longueur ; elle est couverte de villages rapprochés les uns des autres, ce sont : Oberwald, Obergestelen, Ulrichen en face du débou-

ché de l'Eginenthal, Geschenen, Munster, Rechingen, Gluringen, Ritzingen, Biel, Selligen, tous situés sur la rive droite du Rhône et tous bâtis en bois. Ici finit la petite prairie que nous avons signalée ; la vallée se rétrécit, sa rapidité augmente, mais malgré son étranglement, nous trouvons encore de nombreux villages : Blitzigen, Niederwald, Belwald sur une croupe, Viesch au débouché de la petite vallée latérale de même nom, Morel, Naters en face de Brieg.

A la rive gauche, sur une grande croupe coupée, soutenue par les rochers au pied desquels mugit le Rhône, se trouvent les villages de Mulilebach, d'Aarnen, chef-lieu de district, de Grengiols au débouché du Binnenthal, de Termen et de Bühl où se trouve la position du Brieger-Berg, au-dessus de Brieg et au pied de laquelle débouche la route du Simplon. Nous parlerons plus tard de cette position.

Cette partie supérieure de la vallée du Rhône située au-dessus de Brieg, dans laquelle tous les villages sont bâtis en bois, est la vallée de Conche, qui a 12 lieues de longueur, et qui est très intéressante et fort importante au point de vue militaire.

Importance militaire de la vallée de Conche.

La vallée de Conche a une grande importance militaire :

1° Parce qu'elle fait tête de colonne contre une armée qui remonterait le Valais par la route du Simplon de St-Maurice à Brieg.

2° Parce qu'elle fait tête de colonne pour prendre une armée en queue qui aurait passé le Simplon et qui descendrait le Valais de Brieg à St-Maurice.

3° Parce que la nouvelle route stratégique de la Furka, relie les opérations militaires du Valais à celles du St-Gothard.

4° Parce qu'elle fait tête de colonne contre un adversaire qui remonterait le St-Gothard par Airolo.

5° Parce qu'elle fait tête de colonne pour prendre en queue un adversaire qui aurait passé le St-Gothard et qui descendrait sur Lucerne.

6° Parce que la route de la Furka et celle de l'Oberalp sont les deux chaînons qui relient les bassins du Rhône, du Rhin, de la Reuss et du Tessin et qu'ils établissent les communications militaires entre les quatre grandes routes stratégiques, qui conduisent de Suisse en Italie, à savoir : la route du Simplon, la route du St-Gothard, la route du St-Bernardin et la route du Splügen.

7° Parce que les routes de la Furka et de l'Oberalp relient les opérations militaires des bords du lac Léman à celles des bords du lac de Constance, lorsqu'un adversaire aurait pénétré au cœur du plateau Suisse, à Berne, par exemple.

Reprenons notre description de la vallée du Rhône.

Vallée du Rhône de Brieg à Sierre. — Brieg se trouve au débouché de la Saltine, au pied de la route du Simplon, sur le versant occidental de la croupe, qui porte les taupinières du Brieger-Berg, dans un bassin de 2400 mètres de base de Naters à Schlucht et 4500 mètres de hauteur de Naters à Gamsen, au débouché de la Nanzer.

Du sommet de ce triangle, on entre dans le défilé qui conduit à Eyholz. Ce défilé important, entièrement occupé par le fleuve et par la route, qui est souvent taillée dans le roc, a 1/2 lieue de longueur. Les rochers de la rive droite ne sont qu'à 500 mètres de ceux de la rive gauche, soit à une demi-portée de fusil.

Vient ensuite Viège, placé dans un rélargissement de 1000 mètres donnés par le débouché de la vallée latérale. De Viège à Turtmann, se trouve un nouveau défilé de 3 lieues de longueur, presque aussi étroit que le précédent, puisque les rochers de la rive droite ne sont qu'à 1200 mètres au plus de ceux de la rive gauche, soit à une forte portée de carabine.

De Turtmann à Sierre le défilé continue pendant 3 nouvelles lieues avec une largeur qui ne dépasse nulle part 2000 mètres, soit une demi portée de canon rayé, ou la portée d'une arquebuse rayée dont le projectile pèserait 4 onces. C'est

dans cette partie du défilé que se trouvent les bois de Finge, devenus célèbres par la belle défense des Valaisans contre les Français en mai 1799. La forêt de Finge est couverte de petites collines sablonneuses. A sa limite inférieure la route passe le Rhône sur un pont en bois pour arriver à Sierre placé sur la rive droite du fleuve.

Résumé sur la vallée du Rhône de Brieg à Sierre.

Le défilé que nous venons de décrire est, sans comparaison, de tous les terrains que nous avons eu à reconnaître, celui qui présente les propriétés tactiques les plus remarquables.

a) De Gamsen à Sierre, le défilé a 7 lieues de longueur.

b) A de certains endroits, sa largeur ne dépasse pas 500 mètres, soit une demi-portée de fusil.

c) Sur la moitié de son développement, sa largeur ne dépasse pas 1000 mètres, soit une portée de carabine.

d) Nulle part sa largeur ne dépasse 2000 mètres, soit la portée d'une arquebuse rayée, ou une demi-portée de canon rayé.

e) Dans plusieurs de ses parties il ne peut pas être tourné, même momentanément, par le plus mauvais sentier.

f) Il peut être défendu dans tout son développement, depuis la rive droite, même par les armes portatives.

g) Ce premier avantage ne nous enlève pas la faculté de faire concourir l'artillerie, d'une manière puissante, à la défense du défilé.

h) La rive droite qui commande ce défilé est une vaste forteresse naturelle invulnérable. Son corps de place se compose de la vallée de Leuk ou de la Dalla tout entière, et de plusieurs autres vallées latérales qui en dépendent, pour jouer le rôle d'ouvrages avancés.

On peut, si l'on veut, considérer notre place comme appuyant son front contre le Rhône, ses derrières contre les sommets des Alpes, sa gauche au glacier d'Aletsch et à la Massa, sa droite à la Dala, le défilé de *Varen* est la seule porte par laquelle l'ennemi peut tenter de pénétrer dans le corps de place; mais cette mauvaise porte sera défendue, et d'ailleurs il n'est pas probable que l'ennemi puisse jamais occuper la partie de la rive droite du Rhône, sur laquelle se trouve Sion et Sierre, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir.

i) Cette forteresse a une ligne d'opérations auxiliaire, indépendante, savoir : la route de la Gemmi qui conduit directement au centre de la Suisse, elle jouit de l'avantage de ne pouvoir être coupée ou tournée par notre adversaire.

j) Notre forteresse ne peut être enlevée ni à coups de canons, ni à coups de fusils, ni à la bayonnette.

k) La défense offensive de front devra et pourra toujours être combinée avec les feux qui partiront de la rive droite, sur le flanc des colonnes ennemies, nos colonnes auront toujours leur ligne de retraite et leur flanc parfaitement assuré, soit que l'ennemi descende, soit qu'il monte.

l) Aux deux modes de combattre sus-indiqués, on pourra, dans de certaines circonstances, faire de vigoureuses attaques sur la queue de la colonne ennemie.

m) Si l'ennemi passe et que nous restions maîtres de la forteresse, sa ligne d'opération est coupée.

n) Nous n'avons pas deux fronts à établir dans notre forteresse, pour répondre à la double supposition d'une attaque venant de la France, ou d'une attaque venant de l'Italie, ainsi que c'est le cas à St-Maurice par exemple, mais le seul et même front invulnérable nous sert également bien, dans l'une comme dans l'autre supposition.

o) Enfin cette position jouit des avantages d'être historique, d'être populaire, chez ceux qui précisément seraient appelés à la défendre, elle leur rappelle d'héroïques souvenirs.

Vallée du Rhône, de Sierre, par Sion, à Martigny.

De Sierre à Sion, la vallée se rélargit, elle a généralement de 2000 à 2500 mètres. Le Rhône la traverse obliquement plusieurs fois pour passer de la droite à la gauche et pour revenir de la gauche à la droite. Une singularité de cette partie de la vallée, de Salgesch au-dessus de Sierre, jusqu'à la Morge au-dessous de Sion, ce sont les nombreuses et les bizarres éminences dont la plaine est parsemée. Ces éminences sont tantôt des rochers, dans le genre de Valère et de Tourbillon, qui dominent la ville de Sion, tantôt des collines de sable et de pudding, comme les restes d'une ancienne morraine glacière, emportée par le fleuve et parsemée çà et là dans la plaine. Une de ces éminences est le rocher de Géronde, placé entre Sierre et le Rhône qui le fait tourner à gauche pour former le défilé de Chippis. La forêt de Finge est parsemée de ces éminences.

C'est surtout aux environs de Sierre, de Salgesch et de Noës, sur la rive droite, que l'on en rencontre le plus. Sur la rive gauche on en trouve aussi près de Chablais et de Grange.

Après Valère et Tourbillon, les plus remarquables sont celles placées sur la rive droite, entre le Rhône et la route, en-dessus de la Morge: elles forment une véritable petite chaîne de montagnes très pittoresque, qui n'est pas sans importance militaire, à cause du défilé qu'elles forment avec la colline voisine de droite, et dans lequel passe la route de Sion à Vétroz. C'est dans cette position en arrière de la Morge, que les hauts Valaisans tinrent en échec les troupes françaises du Directoire en 1798.

Dans cette partie de la vallée de Sierre à Sion, les versants des montagnes ne sont plus abruptes; mais ils se présentent sous la forme de coteaux fertiles et bien cultivés, où les riches prairies, les vergers et la vigne se disputent les préférences du cultivateur.

Les principaux villages de la rive droite sont: Salgesch, St-Maurice de Lac, Venthonne, Montana, Chermignon, Sens, St-Léonard sur la Rièse qui descend du Rawil, Avent et Grimisuat.

Sur la rive gauche nous avons: Chippis au débouché de la Navisonce, Vercorin, Chaley, Granges, St-Martin, Mage, Vernamièse, Nax, Hermence, Vex et Bramois au débouché de la Borgne.

De Sion à Riddes, la vallée conserve les mêmes caractères généraux, avec cette différence que l'on commence à rencontrer des parties marécageuses.

A Conthey, au débouché de la Morge, qui descend du Sanetsch, finissent les monticules dont nous avons parlé, la vallée s'élargit: à Vétroz, elle n'a pas moins de 3000 mètres. A Ardon, débouché de la Lizerne, qui descend du pas de Cheville, se trouvent de grandes forges. Chamoson, St-Sierre et Leitron sont les derniers villages de la rive droite, avant d'arriver à Riddes qui se trouve dans la rive gauche.

La route passe le Rhône de droite â gauche, sur un pont en pierre qui a remplacé l'ancien pont en bois, brûlé pendant les évènements politiques de 1844. Plus tard nous aurons l'occasion de remarquer qu'un pont en bois serait bien préférable, au point de vue militaire, à ce nouveau pont en pierre, qu'on serait obligé de faire sauter jusqu'à la dernière pile, dans le système de défense que nous proposerons.

Dans cette partie de la plaine, de Sion à Riddes, le Rhône s'appuie constamment à gauche contre le flanc de la montagne, ce qui fait que toute la largeur de la plaine se trouve sur la rive droite.

Les principaux villages de la rive gauche sont: Vièsonne, Nendaz près de la Prinze et Isérable.

De Riddes à Martigny, le Rhône passe de la gauche à la droite de la plaine, pour venir, au-dessous de Brançon, battre le pied de la dent de Morcles. La plaine est de plus en plus marécageuse sur la rive gauche, mais elle l'est moins sur la rive droite, où se trouve le beau vignoble de Fully et les villages de Saillon, de Châtaignier, de Fully et de Brançon.

Sur la rive gauche, couverte de marais infectes, nous n'avons que les villages de Saxon et de Charrat.

La largeur de la vallée continue à être de 2500 à 3000 mètres. A Martigny, nous avons un rélargissement donné par le débouché de la vallée d'Entremont.

Résumé sur la vallée du Rhône de Sierre à Martigny.

Cette partie du Valais me paraît jouir des propriétés militaires variées et importantes que je vais indiquer :

a) C'est la partie de la vallée valaisanne du Rhône la plus considérable.

b) Entre les deux rives, c'est la droite qui renferme le plus de ressources ; c'est elle qui est la plus populeuse ; c'est elle qui renferme Sion, capitale du Valais et première ville de la vallée.

c) La rive droite a deux lignes auxiliaires d'opération avec l'intérieur de la Suisse, par les passages du Sanetsch et du Rawil.

d) Cette rive a également deux autres communications importantes. La première est celle qui conduit de Sierre par Salgesch et Varen dans la vallée de Louëche, notre forteresse ; la seconde est celle du passage d'Anzendaz, qui conduit directement et sans passer le Rhône dans le district d'Aigle, dont nous reconnaîtrons plus tard les propriétés militaires.

e) Cette partie de la rive droite est gardée par les Alpes, de la dent de Morcles à la Gemmi ; par le Rhône, de la dent de Morcles à Lenk et par notre forteresse de la Gemmi à Lenk.

f) Pendant que nous sommes maîtres de cette rive, siége du gouvernement et de l'évêque, nous sommes sûrs que les opérations de la petite guerre sont conduites vigoureusement.

g) L'ennemi est obligé de quitter la grande route du Simplon de Chippis à Riddes ou de Riddes à Chippis, pour suivre un chemin qui laisse beaucoup à désirer dans quelques-unes de ses parties et dont les ponts sur la Navisonce, sur la Borgne et sur la Prinze auront été détruits.

h) Les équipages de notre adversaire ne peuvent pas quitter ce mauvais chemin, où ils sont désolés par nos tirailleurs qui font feu au travers du Rhône, ou par notre artillerie qui est toujours à portée quand nous le voulons.

i) Aucun mouvement de l'ennemi ne pouvant être marqué, le Rhône ne peut pas être passé par surprise.

j) L'ennemi ne trouve que peu de ressources dans la partie du pays qu'il occupe.

(A suivre.)



MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL

à la haute Assemblée fédérale concernant la continuation des essais relatifs à l'armement de la cavalerie, du 6 décembre 1869.

Tit. — Par arrêté du 23 décembre 1868, vous avez pris la décision suivante :

« Le Conseil fédéral est chargé de poursuivre pendant le courant « de l'année 1869 des essais relatifs à l'armement de la cavalerie. Il « est autorisé à prolonger les écoles militaires où ces essais auront « lieu et il lui est alloué dans ce but le crédit nécessaire. »

A la suite de cette décision, le Département militaire fédéral a pris les mesures suivantes:

1° Les dragons vaudois qui avaient été exercés au maniement de la carabine dans les écoles de recrues des années 1867 et 1868, ont été réunis pendant le cours de répétition d'une compagnie de dragons pour former une troisième section et continuer les essais.

2° L'école de recrues d'Aarau a été prolongée à 8 semaines, afin de faire des essais de carabines et de pistolets.

3° Afin de se rendre compte des résultats obtenus, le Département a envoyé un inspecteur dans chaque cours, savoir M. le commandant Roguin au premier et M le colonel Stoker au second.

4° Les commandants des deux cours d'essai, savoir le colonel de la cavalerie pour le premier et l'instructeur en chef de cette arme pour le second, ont été invités à fournir chacun un rapport spécial sur le résultat de ce cours.

5° Afin de fournir un préavis sur la question de savoir quelle est maintenant la suite à donner à cette affaire, en se fondant sur les essais qui ont eu lieu et sur les expériences qui en sont résultées, il a été institué une commission composée de MM. les colonels *Herzog*, *Wurstemberger*, *Quinclet*, *Zehnder*, *Bruderer*, *Feiss* et le lieutenant-colonel *de Vallière*.

Cette commission a présenté un préavis qui est joint au présent message et sur lequel sont basées les propositions que nous avons l'honneur de vous faire à ce sujet.

Le rapport de M. Roguin, député au Conseil des Etats, concerne un détachement de trois brigadiers et de 20 à 24 dragons, dont une moitié avait été familiarisée avec la carabine en 1867 et l'autre moitié en 1868 dans les écoles de recrues prolongées à cet effet.

M. le conseiller des Etats Roguin exprime sa complète satisfaction sur l'ordre et la rapidité dans les manœuvres et sur la tranquillité parfaite des chevaux, aussi bien pendant le tir exécuté dans les manœuvres que dans le tir à balles individuel.

Il croit que l'introduction de la carabine dans notre cavalerie est possible, que les chevaux sont facilement habitués au feu et qu'avec le système d'instruction suivi on obtient un degré supérieur de dressage; il recommande en conséquence l'introduction de la carabine.

M. le colonel Stoker se prononce en principe et par des raisons tactiques pour l'introduction de la carabine, si toutefois on peut obtenir chez nous que l'homme et le cheval soient suffisamment développés pour cela. Le résultat des remarques qu'il a faites dans l'inspection de l'école est le suivant:

La carabine suspendue ne nuit en rien à la mobilité du cavalier, la conduite des chevaux pendant le tir était, contre toute attente, très favorable. Les résultats de tir n'avaient pas encore atteint la perfection qu'il est possible d'obtenir, parce que les armes étaient défectueuses et le temps d'exercice insuffisant. M. le colonel Stoker estime qu'une prolongation à 8 semaines au moins du temps de service est nécessaire; il croit que cette prolongation de l'instruction ne nuira en rien au recrutement, mais qu'on le favorisera plutôt en relevant

moralement la cavalerie par l'introduction d'une meilleure arme; l'augmentation des frais sera justifiée par les grands résultats que l'on obtiendra.

Quant au système d'armes à choisir, M. le colonel Stocker se prononce, également pour la cavalerie, pour le système à répétition.

Le rapport de l'instructeur en chef de la cavalerie sur les essais de tir qui ont eu lieu dans l'éole de recrues qu'il a dirigée, contient le jugement pórté sur chacune des armes employées. Les résultats de tir, à cheval, ont donné:

à 200 pas, cible de 6/6, 50 %,
à 300 » » » » 42 %,

et cela malgré la défectuosité de l'armement et des différents systèmes avec lesquels il a été impossible de donner une instruction approfondie sur les armes et sur le tir. L'instructeur en chef de la cavalerie demande une prolongation de 15 jours du temps consacré à l'instruction des recrues, afin de développer suffisamment l'homme et le cheval. Quant à obtenir que le cheval s'habitue au feu, le rapport mentionne le fait qu'en 1868, après la première moitié de l'école, il n'y avait que 2 chevaux sur 20 et en 1869, 3 sur 26 seulement, qui ne fussent pas parfaitement tranquilles pendant le tir.

Le rapport de l'instructeur en chef de l'arme expose en outre les avantages tactiques de l'introduction de la carabine et conclut en exprimant le désir qu'après trois années d'essais, la question de l'armement de la cavalerie soit résolue, attendu que dans les dernières années et eu égard à cet état de choses provisoire, les Cantons ont envoyé la plupart de leurs recrues aux écoles, sans les munir d'armes à feu.

Le chef de l'arme, M. le colonel Quinclet, dans le rapport final présenté à la commission, donne un résumé des expériences faites dans les trois années d'essais. Le colonel de la cavalerie ajoute, pour motiver l'introduction de la carabine, que si la cavalerie doit être tout particulièrement exercée au maniement de l'arme blanche, afin de pouvoir attaquer l'infanterie avec succès dans certaines situations, il n'en est cependant pas moins vrai qu'à l'avenir elle sera plus exercée pour la petite guerre. La carabine sera d'ailleurs de la plus grande importance pour la cavalerie dans le service de sûreté et de soutien, dans la défense momentanée d'un défilé, et quelle ne sera pas, dans les cas de surprise, la confiance que cette arme inspirera à chaque cavalier, surtout vis-à-vis d'ennemis armés de la même manière que lui! Toute l'Europe a du reste compris depuis longtemps la nécessité d'introduire la carabine, et l'Autriche vient de le reconnaître encore tout récemment.

Le colonel de la cavalerie affirme que les dragons armés de carabines surpassaient les autres dragons en mobilité. Le dressage des chevaux n'offre pas la plus petite difficulté, attendu que dans les six essais qui ont eu lieu dans les trois dernières années, les $\frac{7}{8}$ en moyenne des chevaux sont restés parfaitement tranquilles au feu, les autres chevaux ne font également aucune difficulté dans le tir en marchant. Ces résultats ne doivent pas seulement être attribués à la prolongation du temps de service, mais surtout aussi à ce que la

troupe elle-même s'est efforcée de se procurer des chevaux tout à fait sûrs. M. le colonel Quinclet fait principalement ressortir que lorsque le cheval est ainsi arrivé à ce degré de dressage, il ne le perd pas facilement de nouveau. C'est ce qui a été constaté dans les deux cours de répétition auxquels les recrues de l'année précédente avaient été appelés et dans lesquels on a obtenu les meilleurs résultats, ainsi que le confirme M. le conseiller des Etats Roguin dans son rapport sur l'un de ces cours. Dans un ou deux jours le cavalier aussi bien que le cheval se retrouvaient de nouveau au même point que celui auquel ils étaient arrivés en quittant l'école de recrues de l'année précédente, ensorte que le reste du temps pouvait encore être employé à réaliser de nouveaux progrès. En considération de ces résultats, le colonel de la cavalerie conclut, ainsi que dans ses précédents rapports, à ce que la carabine soit introduite pour tous les dragons et brigadiers de dragons et qu'en revanche les guides et les officiers, maréchaux-des-logis-chefs, fourriers, maréchaux-des-logis et trompettes de dragons ne soient armés que du pistolet.

La commission d'experts, après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus, conclut à son tour en formulant les propositions suivantes:

1° Introduction de la carabine à répétition pour les dragons.

2° Acquisition de 100 modèles d'essai destinés à l'armement des écoles de recrues de 1870, après la clôture desquelles les détails de l'ordonnance seraient définitivement fixés.

3° Prolongation des écoles de recrues de dragons à 60 jours de service, non compris les jours d'entrée et de licenciement.

4° Suppression des cours préparatoires cantonaux pour les dragons et dispensation des recrues du cours de répétition de la première année.

5° Introduction d'un pistolet à deux coups pour les cavaliers qui ne sont pas armés de la carabine, ainsi que pour les hommes montés de l'artillerie; continuation des essais pour arriver à la construction d'un modèle convenable.

Dans ses délibérations, la commission s'est avant tout posé en principe la question suivante:

La carabine doit-elle être introduite dans une partie de notre cavalerie ou non? *Après une discussion approfondie tous les membres ont répondu affirmativement à cette question.*

Les motifs invoqués dans la discussion à l'appui de cette décision, sont déjà contenus pour la plus grande partie dans les rapports ci-dessus mentionnés, en sorte que nous renonçons à les citer de nouveau pour éviter des répétitions.

La commission croit toutefois qu'une prolongation du temps consacré à l'instruction des recrues doit nécessairement se rattacher à l'introduction de la carabine.

En cela nous sommes parfaitement d'accord avec la commission.

Ce n'est que lorsque le temps de service des recrues aura été prolongé qu'il sera possible d'arriver à un développement de l'homme, tel que l'exige la connaissance et un maniement exact d'une arme à feu portative perfectionnée. Si l'on réfléchit qu'avec notre système d'instruction des recrues, l'homme n'a pas la moindre notion de

l'équitation et qu'il amène au service un cheval complètement neuf, on comprendra facilement quel temps et quelle peine il faut pour faire de l'homme un cavalier et un soldat et du cheval de remonte complètement neuf, un bon cheval de selle. Le temps de service que nous avions jusqu'à présent ne suffisait évidemment pas pour cela, c'est pourquoi le perfectionnement de l'homme et du cheval a toujours laissé autant à désirer. Avec une augmentation du temps de service effectif, ainsi que la commission le propose, et le goût plus prononcé qui se produira pour le service en relevant l'arme, nous espérons que l'homme et le cheval arriveront à un degré de développement tel qu'il sera non-seulement satisfait par là d'une manière suffisante aux exigences qui se rattachent à l'introduction d'une meilleure arme à feu, mais que l'on obtiendra surtout une plus grande mobilité et une plus grande aptitude dans toutes les branches du service. Les essais qui ont eu lieu confirment d'ailleurs complètement ces prévisions.

Les cours auxquels le dragon avait jusqu'ici l'obligation d'assister dans la première année de son service sont les suivants: le cours préparatoire cantonal avec 1—2 jours d'entrée et de licenciement, l'école de recrues proprement dite de 42 jours avec 2 jours d'entrée et 2 jours de marche et de licenciement au moins, le cours de répétition de la compagnie de 6 jours de service et de 1 à 2 jours d'entrée, de marche et de licenciement — ensemble 64 jours de service et de marche au moins.

La commission croit qu'il serait possible de faire donner à chaque homme une meilleure instruction sans y consacrer plus de temps. Elle propose dans ce but que pour la première année de son service le dragon prenne part à une école de recrues de 60 jours de durée avec 2 jours d'entrée et 2 jours de marche et de licenciement, ensemble 64 jours de service et de marche comme ci-dessus. De cette manière le cours préparatoire cantonal et le cours de répétition de la compagnie seraient remplacés pour chaque homme par la prolongation du service de recrues; les budgets des Cantons seraient en outre allégés par la suppression du cours préparatoire.

Les cours préparatoires cantonaux des armes spéciales sont considérés par la commission comme une institution qui ne remplit pas son but. Mais c'est surtout le cas pour la cavalerie. Dans les cours préparatoires cantonaux, les recrues ne reçoivent que quelques notions élémentaires sur l'école de soldat et le service intérieur, d'une manière un peu plus complète dans un Canton que dans un autre, mais dans la plupart cette tâche est confiée aux sous-instructeurs d'infanterie qui envisagent cette instruction comme un surcroit désagréable de leur service habituel et qui ne s'intéressent nullement au développement de chaque homme, parce qu'ils ne peuvent pas lui donner une instruction complète et parce qu'ils n'auront plus aucun rapport de service avec l'homme à l'avenir. Il en résulte que ce que l'on devait apprendre dans les cours préparatoires doit de nouveau être enseigné dans les écoles fédérales, c'est pourquoi la commission est d'avis qu'il vaudrait mieux abandonner les cours préparatoires dans

les Cantons et augmenter en conséquence le temps d'instruction des recrues dans les écoles fédérales.

Le Conseil fédéral croit toutefois qu'en raison des conséquences qui résulteraient de la suppression des cours préparatoires, il ne lui est pas permis de se ranger à la proposition faite par la commission.

Après la clôture du cours de recrues, le dragon doit encore, dans la règle, assister la même année avec sa compagnie à un cours de répétition. La commission propose également de supprimer ce service, afin de consacrer le temps qui en résulterait à l'instruction des recrues. La commission ne disconvient pas qu'avec le minime effectif des corps, il aurait été convenable que le recrue fît déjà le cours de répétition la première année avec sa compagnie, mais elle croit cependant plus utile de donner aux recrues une première instruction tout-à-fait approfondie et sans interruption.

L'augmentation de la durée des écoles de recrues de dragons portée de 42 à 60 jours est supputée devoir coûter . . .		fr. 43,000 —
dont à déduire:		
Réduction des écoles à 3 au lieu de 4 et économie faite sur l'appel en moins d'un état-major d'école et du cadre de troupe d'une école . .	fr. 9,000 —	
260 recrues non appelés aux cours de répétition	» 18,800 —	
		» 27,800 —
Excédant de dépenses restant		fr. 15,200 —

L'excédant de dépenses de la Confédération ne se monterait, par l'augmentation du temps de service des recrues, proposée par la commission, qu'à la somme annuelle de fr. 15,200 en totalité.

La prolongation des écoles de recrues nécessiterait une révision de la loi. Nous nous bornons en conséquence à ne demander une prolongation des écoles de recrues que pour l'année d'essais et cela afin qu'en prévision d'une révision complète de la loi, les Chambres fédérales puissent, après les essais qui auront eu lieu sur une plus grande échelle, se prononcer aussi librement sur la question d'armement que sur celle de la prolongation des écoles de recrues.

Passant à la question du système de carabine à recommander pour l'introduction, la commission s'est avant tout occupée de décider en principe si l'on devait choisir une carabine à répétition ou à un seul coup. Les deux opinions étaient représentées dans la commission.

Le chef de l'arme de la cavalerie s'est prononcé pour l'introduction d'une arme à un seul coup et a fait valoir les motifs suivants à l'appui de cette opinion:

La cavalerie se servira davantage de son arme à feu dans le combat isolé et en petits détachements, elle n'a pas le même intérêt que l'infanterie à fournir un grand nombre de coups et de salves rapides et successives. Il existe du reste des fusils à un seul coup avec lesquels on peut tirer très rapidement, tel par exemple que le fusil Martini qui, en Angleterre, a trouvé l'accueil le plus sympathique et qui, fournissant 20 coups à la minute, n'est pas inférieur, comme

rapidité de tir, au fusil à répétition. Le poids de l'arme est aussi une raison à invoquer en faveur de la carabine à un seul coup; d'autre part la construction de celle-ci offre moins d'angles saillants, n'exerce pas sur la cuisse du cavalier une pression aussi forte et même de nature à le blesser, comme le fusil à répétition avec sa poignée et sa boîte de culasse anguleuse; enfin il invoque contre le fusil à répétition qu'il est plus difficile à soigner et qu'il coûte plus cher que celui à un seul coup.

Quant au système à répétition, on a fait valoir dans la commission que s'il devait être introduit quelque part, c'était précisément dans la cavalerie. Le cavalier surtout pourra se trouver dans le cas de fournir dans un moment donné et en très peu de temps le plus grand nombre de coups possibles. De plus le chargement à cheval de chaque coup successif est très difficile en ce que l'homme doit toujours se servir en même temps de sa main gauche pour conduire le cheval; il serait en conséquence doublement nécessaire, dans des cas semblables, de pouvoir charger l'arme au moyen d'un mécanisme adapté au fusil lui-même. Ce qui prouve d'ailleurs que ce besoin est réel, c'est que l'on a commencé à introduire de prime abord une arme à feu se chargeant elle-même — le revolver — dans les troupes montées.

Si l'on veut relever la cavalerie par l'introduction d'une arme perfectionnée, il faut lui remettre l'arme reconnue la plus parfaite. Un procédé contraire produirait une fâcheuse impression sur la cavalerie dont la majeure partie des officiers désire la carabine à répétition et qui y tiennent d'autant plus que l'infanterie s'est si unanimément prononcée pour le fusil à répétition après l'emploi qui a eu lieu de cette arme sur une plus grande échelle. Si l'on donne à la cavalerie une arme en laquelle les cavaliers aient confiance, ils s'exerceront également au tir en dehors du temps de service, ce qui est loin d'être sans importance. Quant aux objections faites en ce qui concerne la facilité de transport du fusil, il a été fait remarquer que la science technique réussira sans aucun doute à confectionner le levier de telle sorte qu'il n'incommode pas le cavalier; quant au poids, c'est tout au plus s'il s'agit d'une différence de $^1/_2$ livre, en sorte que ce ne serait pas une raison suffisante pour refuser la préférence au système à répétition. Le modèle de fusil à répétition qui accompage pèse 6 livres 17 lotbs, mais il peut être encore considérablement allégé. (Spencer 7 livres 20, à chargement par la bouche $5^1/_2$ à 6 livres.)

Quant à la crainte qu'on ne puisse pas facilement nettoyer la carabine à répétition, il a été fait valoir que son entretien et le démontage sont au moins aussi faciles que ceux des fusils à un seul coup tel, par exemple, que le Martini.

A la votation et se fondant sur les motifs qui précèdent en faveur du système à répétition, la commission s'est prononcée *à l'unanimité moins une voix pour l'introduction de la carabine à répétition.*

Comme il n'a pas été présenté d'autre modèle convenable de carabine à répétition que celui de Vetterli et qu'il n'en est également pas parvenu d'autres pour les essais, la commission, après avoir encore

pris connaissance d'un préavis de M. Nessler, directeur de l'école de tir de Vincennes, qui, toutefois, s'exprime en faveur du fusil Remington, s'est décidée pour la *carabine à répétition de Vetterli.*

Afin toutefois d'avoir l'occasion d'améliorer encore le modèle de carabine définitif en y apportant les changements de détails qui pourraient être reconnus nécessaires après les essais qui auront lieu encore une fois sur une plus grande échelle, la commission propose de ne faire pour l'année prochaine qu'une acquisition de 100 carabines d'essai qui seraient employées dans toutes les écoles de recrues de dragons, en sorte qu'après la clôture des écoles militaires de l'année prochaine, on pourrait s'occuper de la fixation du modèle définitif.

Quant à la troupe de cavalerie qui ne serait pas armée de la carabine, ainsi que pour les officiers, sous-officiers et trompettes d'artillerie montés, la commission a fait à l'unanimité la proposition d'introduire un pistolet à deux coups. La commission se prononce contre le revolver parce qu'elle estime qu'aucun des modèles connus ne convient comme arme de guerre en raison de sa fragilité.

En conséquence nous avons l'honneur de vous soumettre le projet d'arrêté ci-après et de vous renouveler l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 6 décembre 1869.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
WELTI.
Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 28 *décembre* 1869.

Tit. — Comme il est dans l'intérêt même de la défense du pays, que les carabines, les fusils de chasseurs et ceux d'infanterie, qui se trouvent entre les mains de particuliers, soient transformés en armes se chargeant par la culasse, et comme il peut être procédé à bien meilleur compte à la transformation d'un grand nombre de ces armes, qu'à de petites quantités, le département soussigné a décidé, en profitant à cet effet de votre concours, de rendre possible la transformation des armes dont il s'agit.

En conséquence le département vous prie de bien vouloir porter les communications suivantes, de la manière qui vous paraîtra la plus convenable, à la connaissance de ceux qui sont actuellement en possession de carabines d'ordonnance, de fusils d'infanterie et de fusils de chasseurs.

1. Le Département militaire fédéral se déclare prêt à faire procéder à la transformation et au contrôle des carabines d'ordonnance, fusils de chasseurs et fusils d'infanterie qui se trouvent entre les mains de particuliers contre le paiement d'une somme de fr. 20 par pièce. Les propriétaires des armes supporteront les frais de transport à l'arsenal du canton et retour. En revanche la Confédération se charge des frais de transport des armes de l'arsenal du canton aux ateliers de transformation et retour.

2. Les carabines, fusils de chasseurs et fusils d'infanterie à transformer doivent remplir les conditions suivantes :

Les carabines doivent être exactement conformes à l'ordonnance de 1864, les fusils de chasseurs et les fusils d'infanterie doivent être établis suivant le modèle fédéral, mais ces armes doivent surtout être en parfait état sous tous les rapports. Les armes défectueuses seront refusées ou remises en bon état aux frais de leurs propriétaires.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES.

Le canon sans gerçures, ni fentes ou creux, sans traces trop fortes de forage, exempt de cendrures (taches noires au métal), de pailles et de rouille tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'intérieur du canon doit être parfaitement droit.

	Carabines.	Fusils de chasseurs et fusils d'infanterie.
Calibre : Diamètre du cylindre de réception . .	10,35 millim.	10,35 millim.
» » » de rebut	10,80 »	10,80 »

La platine et double détente à jeu régulier, le grand ressort d'une force suffisante.

La monture sans défauts apparents, ni réparations.

Numérotage. Comme la transformation consiste à couper la partie postérieure du canon avec la culasse, les canons et les montures devront être munis d'une nouvelle numérotation et du nom ou de l'écusson du canton qui devront être placés immédiatement devant ou à côté de la hausse ; cette opération doit avoir lieu sans détériorer les pans du canon.

3. Les demandes de transformation devront être adressées aux Autorités militaires des cantons jusqu'au 31 janvier prochain au plus tard, qui à leur tour les transmettront à l'expiration de ce délai au Département militaire fédéral.

4. Le Département militaire fédéral ne se chargera de faire procéder à la transformation qu'à la condition qu'il y ait 300 fusils au moins d'annoncés. Dans ce cas les armes devront être transmises aux arsenaux des cantons qui devront les munir d'un contrôle et d'une numérotation exacts. Les intendants d'arsenaux attendront de même les nouveaux ordres qui leur seront donnés sur le lieu où les armes devront être expédiées pour la transformation. L'emballage doit en avoir lieu avec soin et dans des caisses appropriées à cet effet.

Comme la transformation d'armes isolées par des armuriers particuliers a au moins coûté fr. 30 par pièce jusqu'à présent et qu'une occasion aussi favorable que celle qui se présente ne se reproduira plus à l'avenir, nous espérons que nos offres seront bien accueillies par les tireurs.

En conséquence nous vous prions de les encourager à faire transformer leurs armes et, pour ce qui vous concerne, de bien vouloir aussi prendre les mesures d'exécution nécessaires dans ce but.

Agréez, Messieurs, etc.

Berne, le 30 *décembre* 1869.

Tit. — A l'occasion des réclamations faites par la troupe dans les cours de cette année dans le but d'obtenir une blouse de travail pour le service des pièces, la Commission d'artillerie a cru devoir renouveler la proposition qu'elle a déjà faite antérieurement de remettre à tous les canonniers un sareau en fil semblable à celui des soldats du train.

Nous sommes totalement convaincus de l'utilité d'une mesure pareille, mais nous n'avons toutefois pas l'intention de proposer au Conseil fédéral de modifier de nouveau le règlement d'habillement en vigueur. En revanche et conformément à

la proposition de la Commission d'artillerie, nous vous recommandons d'introduire pour les canonniers de votre canton, afin de protéger les autres effets d'habillement, un sareau semblable à celui qui est prescrit pour les soldats du train.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler que le sac à pain n'est pas supprimé ainsi qu'on paraît le croire de divers côtés, mais qu'au contraire l'ordonnance qui le prescrit est encore en vigueur dans toute sa portée.

Agréez, Messieurs, etc.

Pour le chef du Département militaire fédéral,
Le remplaçant, WELTI.

Berne, le 6 *janvier* 1870.

Tit. — Afin de déterminer quelles sont les prestations à supporter par la Confédération et les Cantons à teneur des arrêtés fédéraux concernant l'établissement d'approvisionnements de munitions, le Département soussigné a rendu à cet effet l'instruction ci-jointe dont l'Administration du matériel de guerre fédéral est chargée de l'exécution.

Nous vous prions en conséquence de prendre en ce qui vous concerne, les mesures d'exécution nécessaires et d'inviter dans ce but vos intendants d'arsenaux à se mettre en relations avec l'Administration du matériel de guerre fédéral.

Agréez, tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux chefs d'armes et chefs de dicastères, et aux inspecteurs de l'infanterie la circulaire suivante :

Berne, le 8 *janvier* 1870.

Le Département militaire soussigné vous informe qu'il supprimera à l'avenir dans sa correspondance officielle avec tous les fonctionnaires fédéraux placés sous ses ordres et avec les officiers de l'état-major fédéral, le titre et les salutations usités jusqu'ici.

Vous êtes prié de vous conformer au même procédé dans votre correspondance adressée au Département.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Autriche. — Il circule une nouvelle qui mérite confirmation, car, si elle était fondée, la situation financière de l'Autriche, déjà si obérée, empirerait encore. On dit que les fusils du système Werndl, dont plus de cent mille sont déjà entre les mains des soldats, laissent beaucoup à désirer. Les plaintes du corps expéditionnaire de Dalmatie sur les inconvénients de la nouvelle arme seraient si vives, que le gouvernement s'occuperait déjà de chercher mieux. Mais il est fort possible que ces bruits soient propagés par des inventeurs désireux d'écouler leur marchandise.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 3. Lausanne, le 8 Février 1870. XVe Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). – Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud *(suite)*. — Nouvelles et chronique.
SUPPLÉMENT. — Tableau des écoles militaires fédérales.

FRAGMENTS (¹)

NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

La Suisse, bien dotée par la nature pour sa propre défense, est comparativement si petite qu'elle ne saurait, sans compromettre son existence, prendre une part active aux guerres européennes. C'est un point sur lequel on est parfaitement d'accord dans toute l'étendue de la Confédération. La neutralité est donc, pour nous, une nécessité, un principe de vie. Heureusement que cette neutralité est dans l'intérêt réel et bien entendu des puissances qui nous avoisinent. C'est l'opinion des hommes les plus éminents et les plus compétents, en tête desquels il faut placer les deux plus grands capitaines des temps modernes, l'empereur Napoléon et le prince Charles.

La Suisse neutre peut, en effet, être considérée comme un obstacle naturel, un grand lac par exemple, offrant un couvert ou un appui aux armées qui sauront en profiter. Elles ne seront plus dans l'obligation de s'étendre outre mesure pour occuper une immense frontière, partout vulnérable. Elles pourront, par conséquent, se concentrer sur les points les plus essentiels à garder, ou les plus menacés; sans crainte pour leurs flancs et n'ayant que des attaques de front à repousser, leurs opérations se simplifient et leur défense devient plus efficace. Ces avantages sont à peu près les mêmes pour la France et pour l'Autriche, que la guerre se fasse sur le Rhin ou en Italie. La Suisse neutre est pour elles un véritable bouclier, utile surtout dans la défensive. Il est vrai qu'il n'en est pas tout à fait de même pour l'offensive, parce que les armées ne peuvent pas exécuter les manœuvres qui auraient pour but de surprendre l'ennemi, de l'attaquer en flanc ou par derrière, en se portant rapidement, à un moment donné, et par le chemin le plus court, d'un côté à l'autre de l'échiquier stratégique. Mais, réduites à des attaques de front, ces mêmes armées trouveraient dans la sécurité de leurs mouvements et la solidité de leurs flancs, une ample compensation à cette gêne qui, d'ailleurs, étant réci-

(¹) Voir n° 2 de 1870.

proque, cesse d'être un inconvénient pour aucune d'elles. C'est, au reste, ce qui montre toute l'importance du poste que nous occupons entre la France, l'Italie et l'Allemagne.

Si la neutralité de la Suisse est avantageuse aux nations voisines, elle l'est bien davantage à la Suisse elle-même en éloignant d'elle les fléaux de la guerre, et en la mettant à l'abri d'une occupation militaire toujours désastreuse, lors même que la population ne serait point appelée à prendre les armes et pourrait rester simple spectatrice des événements.

La Suisse doit donc faire en sorte que cette neutralité qui, d'ailleurs, lui est garantie par les traités les plus solennels, soit une réalité. Et, pour cela, il faut qu'elle s'efforce, par tous les moyens possibles, de détruire une opinion, hélas trop répandue, l'opinion qu'elle ne peut être neutre qu'avec le bon plaisir des puissances belligérantes; qu'elle est trop petite, trop faible, trop désunie pour se faire respecter; qu'on la traversera quand on y trouvera son compte, comme les alliés l'on fait en 1815. En y réfléchissant un peu, on verra cependant que nous pouvons, sans trop préjuger de nos forces, nous croire en mesure de maintenir, à nous seuls, et sans secours étranger, cette neutralité qu'on voudrait nous dénier. Et, d'abord, par une heureuse circonstance topographique, la Suisse ne se trouve pas sur le passage obligé des armées et n'est pas forcément, fatalement menacée en cas de guerre. Les lignes naturelles d'opérations entre l'Allemagne et la France font entr'elles un angle dans l'intérieur duquel la Suisse est placée.

La première, allant de Vienne à Paris, par la vallée du Danube, coupe la frontière du Rhin entre Mayence et Strasbourg; l'autre traverse la Corynthie et se dirige sur Vérone. En sorte que, pour entrer en Suisse, il faut se détourner de son objet; ce qui serait folie, puisque la Suisse placée en dehors des lignes d'opérations n'offre qu'un pays hérissé de difficultés locales et de peu de ressources pour une armée. Ce n'est pas là qu'on doit s'engager quand les voies sont largement ouvertes ailleurs. Ce serait se créer des chances d'insuccès sans compensation suffisante, on y rencontrerait plus d'obstacles que d'avantages stratégiques. Napoléon dit quelque part « une ligne d'opérations ne doit point passer par un pays de montagnes...... Le prince Charles, en attaquant de front la Suisse, et en s'engageant dans une guerre de montagnes, a neutralisé les avantages qu'il avait déjà obtenus. La Suisse offre à chaque pas des positions et des lignes. Le principe général devait guider l'archiduc: « Tourner et ne pas traverser les pays de montagnes. »

On a vu, en effet, dans cette campagne de 1799 à laquelle l'empereur Napoléon fait allusion, ce qu'il en coûte pour occuper

militairement un pays tel que le nôtre et le peu de profit qu'on en retire pour le résultat final d'une campagne.

Nous devons donc espérer que nous serions à l'abri d'un tel danger, et que, mieux instruites des inconvénients et des embarras d'une guerre de montagnes, les puissances ne s'y engageraient pas, et que nous n'aurions pas à repousser une attaque de ce genre. Mais on peut toujours craindre (et c'est ce qu'on met constamment en avant pour nier la possibilité d'une neutralité efficace) qu'un corps de troupes vînt emprunter une de nos routes pour prévenir l'ennemi sur quelque point essentiel, le tourner pendant la bataille ou lui couper ses communications. Et, quand on parle ainsi, c'est toujours la grande et belle route du Simplon qu'on a en vue. Là est, sans doute, le véritable danger pour nous qui sommes les gardiens de cette route et qui, pour ainsi dire, en tenons les clefs.

Mais, pour conjurer ce danger, qui est bien réel, il suffit d'être déterminé à faire résistance, car, aussitôt que le passage n'est pas absolument libre, et que, pour le pratiquer, on s'expose à des pertes de temps causées par les combats qu'on aura à livrer, et les obstacles à surmonter; cette route, la plus courte en apparence, devient la plus longue en réalité, et les avantages qu'on s'en promettait, s'évanouissent en grande partie. On a en outre, sur les bras, un ennemi de plus qui n'est pas à dédaigner et avec lequel il faudra aussi compter. Ce qu'il nous faut donc c'est de nous mettre à même de déjouer de semblables projets et d'ôter à l'étranger toute velléité d'une pareille tentative. Si nous pouvons amener chez nos voisins la conviction que nous voulons et que nous pouvons empêcher un passage de troupes à travers notre territoire nous serons à l'abri d'un tel événement qui, non seulement pourrait nous coûter cher, mais serait une honte pour nous!

Que faut-il pour cela? Resserrer toujours plus le lien fédéral et faire, sur l'autel de la patrie, le sacrifice de toute prévention, de toute rancune cantonale; n'avoir en vue que le bien et le salut de la Confédération. C'est la chose essentielle. Il faut ensuite améliorer, perfectionner nos institutions militaires, mettre notre armée sur un pied respectable et ne pas reculer devant quelques dépenses ayant pour objet de nous procurer tout le matériel nécessaire à une bonne défense et d'opposer à l'étranger une barrière qu'il ne puisse pas franchir aisément. Nous avons déjà fait bien des progrès dans ce sens et la Suisse d'aujourd'hui est bien différente de ce qu'elle était au commencement de ce siècle. Nos institutions militaires se sont considérablement améliorées depuis une trentaine d'années; elles ont apporté l'instruction et l'uniformité dans nos bataillons qui, maintenant, marchent sous un seul et même drapeau, emblème d'union entre les confédérés et symbole de nationalité. Partout se développe l'esprit militaire et le sentiment que

les traités ne seraient pour nous qu'une faible garantie sans l'appui de nos armes. Partout, dans nos jeux, dans nos fêtes, dans les grands tirs de carabiniers, on voit se manifester cette opinion et éclater les sentiments les plus patriotiques.

L'armée existe: nous avons en élite et en réserve plus de 100,000 hommes; la landwehr, qui vient après, est au moins de 50,000. En sorte que nous pouvons compter, dans un moment de crise, sur une armée active de 150,000 hommes, armés, équipés et suffisamment instruits pour être opposés, sans trop de désavantage, aux troupes les mieux exercées, sur un terrain où les manœuvres savantes et les charges de cavalerie sont presque impossibles. A côté de cela, un grand nombre d'habiles tireurs, dans la force de l'âge, et des corps de volontaires toujours prêts à fournir leur concours aux troupes chargées de la défense nationale, augmentent sensiblement nos moyens de résistance. Nos contingents d'artillerie ont été complétés, et le nombre voulu de batteries attelées et bien approvisionnées, est toujours prêt à entrer en campagne. Des règlements, auxquels chacun se soumet, fixent tous les détails des prestations en nature, des réquisitions, du logement et de la nourriture des troupes. Les poudreries sont devenues une affaire fédérale et ont été placées sous une administration spéciale. Enfin un des dicastères du Conseil fédéral a la haute main sur tout ce qui concerne le militaire, et il donne à cette branche essentielle la plus forte impulsion, en ordonnant de fréquentes inspections et veillant continuellement à ce que chaque canton soit toujours en mesure de satisfaire à ses obligations fédérales. Les dépenses qui résultent de tout cela et auxquelles il faut ajouter celles qui, chaque année, sont largement accordées par les chambres pour les écoles d'instruction, les camps de tactique et les grands rassemblements militaires, sont bien la preuve que la Suisse attache un grand prix à sa neutralité, et qu'elle songe sérieusement à la défendre si elle était menacée. C'est ce que devraient voir et comprendre ceux qui en doutent encore. Mais il n'y a que les faits qui puissent convaincre les incrédules; et, jusqu'à ce jour, il ne nous a pas été donné de faire nos preuves. Cet élan national qui, en 1857, étonna l'Europe et mit dans un si beau jour l'esprit public de nos populations est cependant resté stérile pour nous; les mêmes doutes nous humilient encore! Les actes seuls ont de l'éloquence, seuls ils peuvent persuader.

Préparons-nous donc à soutenir l'épreuve si elle nous était réservée; livrons-nous avec persévérance à tous les travaux qui peuvent nous mettre à même d'en sortir victorieux! N'épargnons pas nos peines; que rien ne nous coûte pour atteindre un si noble but! — Un peuple qui veut conserver son indépendance doit être prêt à tous les genres de sacrifices.

La conduite que nous avons à tenir est extrêmement simple. Au dehors, ne nous mêlons en aucune façon des querelles de nos voisins; faisons taire nos sympathies, et, au risque d'être taxés d'égoïsme, ne prenons fait et cause pour aucun parti; ne nous armons pour le soutien d'aucune opinion, fût-elle en complète harmonie avec celle qui prévaut dans une république. — Au-dedans, accueillir indistinctement les vaincus de tous les partis, sans leur demander aucun compte de leurs opinions et sans leur imposer d'autre condition que de se soumettre à nos lois, de ne rien faire qui puisse compromettre notre tranquillité, et de poser leur plume en même temps que leur épée en passant nos frontières. Avec cela nous leur devons appui et protection: toute demande d'extradition doit être repoussée; il faudrait même résister à la force si elle devait s'exercer contre eux. Assis à notre foyer, ils doivent être inviolables à l'égal des citoyens. C'est ainsi, qu'en accomplissant un devoir d'humanité, on conserve l'honneur, ce bien précieux pour une nation libre et indépendante.

Cette règle de conduite est pour tous les temps; mais, en cas de guerre, la ligne à suivre, quoique plus périlleuse, est également bien tracée. S'agit-il d'une tentative de passage par une des routes qui traversent ou entament la Suisse, il faut s'y opposer de quelque côté qu'elle soit faite et quels que soient les moyens déployés pour la faire réussir; il faut combattre énergiquement, à la manière de nos pères, sans nous inquiéter du résultat, nous rappelant que la défaite de St-Jaques a été aussi avantageuse à la Confédération que ses plus brillantes victoires; et que, donner de sa vaillance une haute opinion est, pour un peuple, la meilleure garantie de sa tranquillité future. Mais, quoique le pays soit extrêmement favorable au déploiement et au bon emploi des forces nationales; encore est-il convenable d'y ajouter tout ce que l'art peut créer, dans les limites de nos ressources. Il y a des défilés à fermer, des positions à retrancher, des ponts dont il faudrait préparer la destruction, pour entraver la marche de l'ennemi et en même temps donner à nos troupes plus de confiance, assurer leurs mouvements et doubler leur action sur le champ de bataille.

On a déjà travaillé dans ce sens en élevant quelques fortifications sur des points désignés par la nature des localités. Mais ce n'est pas assez: certains ouvrages, n'étant encore qu'ébauchés, doivent être achevés, sans quoi ils ne serviraient qu'à peu de chose et ne répondraient qu'imparfaitement à leur objet. Il y en a d'autres encore à construire pour compléter le système de défense qu'on a en vue. Des approvisionnements en matériel sont nécessaires. Ce sont, indépendamment des bouches à feu dont nous ne manquons pas, des bois pour affûts de rechange, pour plateformes et palissades; des cordages, du fer, des poutrelles, etc. pour l'é-

tablissement des ponts autres que ceux des équipages réguliers que nous possédons. Ce sont encore des lits et des fournitures d'hôpital, de toute espèce. Et nos routes dans les montagnes sont-elles tout ce qu'on pourrait désirer? N'y a-t-il aucune amélioration à apporter à celles qui existent; n'y en a-t-il pas de nouvelles à créer? On n'ignore pas combien un bon réseau de routes est favorable à une défense active et énergique. C'est le complément nécessaire de tout système défensif et particulièrement de celui qui nous convient. Nous ne pouvons donc pas, à cet égard, rester au-dessous de cette exigence de notre position [1]. Il faut, le plus tôt possible, commencer ceux de ces ouvrages qui sont les plus urgents, car il ne sont pas de nature à s'achever en un jour. Et, pour être fidèles à notre système de neutralité, il faut, quand il s'agit de fortifications, travailler simultanément sur les deux frontières.

Quand on nous verra sérieusement à l'œuvre pour toutes ces choses, on prendra peut-être de nous une meilleure opinion. Et ce que nous aurons fait pour augmenter nos moyens de résistance, sera précisément ce qui nous épargnera les périls et les désastres que nous pourrions redouter. Le sang précieux des enfants de la Suisse ne sera pas répandu et notre neutralité sera néanmoins respectée. Qui oserait tenter un passage, connaissant de telles dispositions? Cette réflexion ne suffit-elle pas pour justifier toutes les dépenses que les mesures militaires, ci-dessus indiquées, quoique de simple précaution, peuvent réclamer! Si l'étranger, au lieu d'un simple passage par une de nos routes, cherchait à pénétrer dans la Suisse pour s'en emparer, ce qui est sans doute et heureusement un cas moins probable, il faudrait encore nous opposer à ses projets et ne pas craindre de se mesurer avec lui. Nous aurions d'abord à résister à la frontière même et dans une certaine mesure, pour bien marquer la violation de notre neutralité et couvrir celui des états confédérés qui serait particulièrement et le premier menacé; puis, disputant ensuite le terrain pied à pied, et avec acharnement, ne céder qu'à des forces prépondérantes, ou s'il le fallait, s'ensevelir sous des ruines. Il ne s'agit pas ici de nous conduire exclusivement selon les règles de la grande guerre qui prescrivent certaines parties pour se concentrer et mieux défendre les autres. La Suisse est trop petite pour lui appliquer, sans restriction, ces règles d'une bonne stratégie; elle serait entamée et complétement démoralisée, incapable, par conséquent, de toute résistance ultérieure si, par des dispositions militaires qui seraient mal comprises et mal interprétées, on laissait ainsi l'ennemi pé-

[1] La création récente des routes dites stratégiques, satisfait en partie à ces conditions.

nétrer plus ou moins avant sans lui opposer de résistance sérieuse. Il serait alors bien à craindre que cet effort qu'on se propose de faire dans le cœur du pays, en quittant la frontière, fût sans efficacité, et que la Suisse entière subît honteusement la loi de l'étranger sans avoir versé une goutte de sang! Ah! périr cent fois les armes à la main plutôt que de finir ainsi!! Nous sommes constitués de telle sorte que chaque état confédéré a le même droit à être protégé contre les attaques du dehors et défendu, autant que cela ce peut, par les autres états quand son existence est menacée. Aucun ne doit, en principe, être sacrifié. Dès lors les considérations politiques l'emportent sur les considérations purement militaires, et la défense doit commencer où commence l'attaque, quel qu'en puisse être le résultat. Il y aurait plus à perdre moralement qu'à gagner militairement en agissant en conformité des grands principes de la guerre.

D'ailleurs, répétons-le, notre devoir, comme notre intérêt, nous oblige, en qualité de pays neutre, de faire connaître, dès le début, notre ferme intention de maintenir à tout prix notre libre indépendance et de marquer fortement la violation de nos frontières.

Mais si la défense doit, pour nous, se porter ainsi à l'extrême frontière, cela n'empêche pas qu'il faille satisfaire, autant que possible, à la loi de concentration sans laquelle il ne saurait y avoir de défense efficace, et éviter soigneusement une trop grande dissémination qui conduirait à un fatal système de cordon. C'est la conciliation de ces deux principes, en quelque sorte contradictoires, qui, dans de telles circonstances, rendrait délicate et difficile la tâche du commandant en chef de nos troupes.

En tout cas, il ne faut compter que sur soi pour repousser l'invasion : réclamer des secours étrangers serait humiliant ; et il y aurait danger à les accepter quand ils seraient offerts. Car, après l'étranger qui vous attaque, rien n'est plus à redouter que l'étranger qui vous prend sous sa protection ; bientôt il sera votre maître, ou un protecteur exigeant. Mieux vaut succomber honorablement que d'avoir recours à un tel moyen. Tout peuple qui ne peut pas se défendre lui-même, ou qui manque d'énergie, n'a qu'une existance éphémère ; il doit devenir, tôt ou tard et par la force des choses, la proie de ses voisins. Que fût devenue la Confédération helvétique sans le courage et le dévouement de ses fondateurs, sans l'ardent patriotisme et l'inébranlable fermeté de leurs descendants !

(*Novembre* 1860).



RECONNAISSANCE

DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD,
opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

(Suite.)

Vallée du Rhône de Martigny au lac Léman.

Martigny occupe une position stratégique importante, elle est placée au débouché du passage du St-Bernard, à cheval sur la Dranse, aux débouchés des passages par la Forclaz et par Salvan, qui conduisent à Chamonix.

Elle se trouve sur la route du Simplon et sur la voie ferrée du Bouveret à Sion, en un point forcé pour les communications entre les parties supérieures et inférieures de la vallée du Rhône, attendu que, sur la rive droite, le fleuve bat les contreforts de la dent de Morcles, et qu'il n'y existe pas de chemin. De Martigny à St-Maurice la vallée se resserre, elle n'a que 1000 mètres de largeur; elle continue à être marécageuse jusqu'à Vernayaz, au débouché du Trient et à celui du chemin de Salvan.

Près de Vernayaz, le Rhône passe de la droite à la gauche de la vallée pour venir former le défilé de Miéville et de la Barma, qui se prolonge jusqu'à Evionnaz. De Miéville à la Barma, ce défilé ne laisse que la largeur de la route entre le Rhône et les rochers; à Evionnaz, il est un peu plus large, mais ici il est commandé par une redoute et par une batterie dirigée du côté de Martigny.

Le défilé de la Barma peut être défendu avantageusement.

Après Evionnaz, le Rhône se jette de nouveau contre les rochers de la rive droite pour faire place au cône d'éboulement du St-Barthelémy, sur lequel se trouve le Bois Noir, qui est ici le pendant du bois de Finge, dans le haut Valais.

Sur la rive droite se trouvent les villages d'Outre-Rhône et de Collonges, enclavés entre le Rhône et la dent de Morcles, sans autre communication que celle d'un pont en bois sur le Rhône, placé précisément entre Miéville et Evionnaz, qui sont les deux portes du défilé, distantes l'une de l'autre d'environ 3300 mètres.

Cette enclave d'Outre-Rhône me paraît ne pas avoir été étudiée avec tout l'intérêt qu'elle mérite, au point de vue militaire. Il est possible que combinée avec le défilé de Miéville-Evionnaz, elle soit bien supérieure à St-Maurice.

Nous arrivons à la position bien connue de St-Maurice. Elle se compose de deux plateaux, qui s'avancent en pointe l'un vers l'autre, et qui ne laissent passage qu'au fleuve. La route de droite et celle de gauche ont dû être taillées dans le roc. Un pont en pierre, d'une seule arche, bâti par les Romains, relie les deux rives.

Je renvoie, pour les ouvrages d'art qui défendent cette position, au rapport de M. le major du génie Dominicé, me bornant ici à l'examen de la position de Saint-Maurice en elle-même, et indépendamment des travaux d'art qui s'y trouvent.

La position de St-Maurice a assez bonne mine, aussi nous comprenons que des officiers très distingués l'aient acceptée à première vue. D'ailleurs il faut dire que depuis cette époque, la Savoie a été annexée à la France, ce qui change sensiblement les conditions du problème.

Défauts et avantages des fortifications de St-Maurice. — Cette position présente les défauts et avantages suivants :

1° Elle est généralement trop élevée, les feux qui en partiraient seraient trop plongeants.

2° Elle se compose de deux parties séparées par le Rhône, qui est précisément l'obstacle que l'on devrait présenter à l'ennemi.

3° Non-seulement ces deux plateaux sont séparés par le Rhône, mais il est impossible de passer en temps utile, de l'un sur l'autre. Du plateau de Chiètre, par exemple, sur le plateau de Verrossaz, puisqu'il ne faudrait pas moins de deux heures pour conduire une seule compagnie d'infanterie, du plateau de Chiètre, sur le plateau de Verrossaz.

Ces deux plateaux doivent donc avoir chacun leur petite armée complétement indépendante et sans qu'il soit possible de leur donner même une réserve commune.

4° Le plateau extérieur, placé sur la rive gauche, commande le plateau intérieur placé sur la rive droite, ce qui est un défaut capital, puisque l'ouvrage avancé commande le corps de place.

5° Ces deux plateaux indépendants ont chacun deux fronts, l'un en aval et l'autre en amont; en tout quatre fronts complets et indépendants, ce qui multiplie notre fortification outre mesure.

6° Ces quatre fronts qui ne seraient pas trop étendus, si les communications étaient faciles et s'ils étaient couverts par un obstacle infranchissable, comme le Rhône, par exemple, deviennent trop étendus, vu l'insuffisance des communications, et vu surtout que nos fronts ne présentent pas d'obstacles sérieux à la marche de l'ennemi sur la majeure partie de leur développement.

7° En amont il n'existe pas de ligne de retraite pour les troupes placées sur le plateau de droite, et celle pour les troupes placées sur le plateau de gauche est défectueuse.

8° Pour arrêter une armée française qui voudrait passer le Simplon, la position de St-Maurice est de nulle valeur, puisqu'un corps d'armée ennemi pourrait aller occuper Martigny, avec infanterie, cavalerie et même un peu d'artillerie, en passant par la Forclaz et par Salvan, et qu'ensuite St-Maurice étant attaqué de tous les côtés à la fois, il ne resterait aucune ligne de retraite à ses défenseurs.

9° Pour arrêter une armée française, qui voudrait envahir la Suisse par le district d'Aigle, je considère la position de St-Maurice comme plus dangereuse qu'utile, précisément parce que le plateau de Verrossaz, qui est du côté extérieur, commande le plateau de Chiètre, qui est du côté intérieur : d'où il résulte que le plateau de Verrossaz une fois au pouvoir de l'ennemi, le plateau de Chiètre subirait bien vite le même sort, et que ce dernier servirait précisément à l'armée française de première base d'opération, sur la rive droite pour commander le district d'Aigle.

10° Dans la dernière supposition, où une armée italienne ou autrichienne descendrait la route du Simplon, ou celle de la Furka, ou le St-Bernard, pour pénétrer en France ou pour envahir la Suisse, alors la position de St-Maurice a une valeur réelle, malgré les défauts de cette place que nous avons signalés.

Plaine du Rhône.

Plaine du Rhône de St-Maurice au lac. — A partir du pont de St-Maurice, la vallée s'ouvre et l'on entre dans la plaine du Rhône proprement dite, qui s'étend de St-Maurice au lac. Longue de 20 kilomètres, cette plaine a une largeur moyenne de 4500 mètres. Sa plus grande largeur, qui se trouve entre Ollon et Monthey et entre Villeneuve et Bouveret, ne dépasse pas 6000 mètres.

Le Rhône divise cette plaine en deux parties inégales. La partie intérieure de droite, la plus grande, a une largeur moyenne de 3000 mètres, tandis que la partie extérieure de gauche n'en a que 1500. Il est vrai que cette largeur de la partie extérieure varie beaucoup, car tandis qu'à la porte du Sex, elle ne laisse place qu'à la route ordinaire et à la voie ferrée, au-dessus de Vouvry elle a 3000 mètres. Cette inégalité entre les deux parties de la plaine du Rhône n'est pas sans impor-

tance militaire. On comprend en effet que lorsque nous serons le long des digues du Rhône, nous battrons la partie extérieure, tandis que la route de Villeneuve à Bex sera parfaitement tranquille.

Cependant il faut dire que la route de St-Maurice au Bouveret longe toujours la montagne pour éviter les marais et qu'il n'y a guère que la partie de cette route de Vouvry au Bouveret, dans le voisinage de la porte du Sex, qui soit battue par la rive droite avec les armes portatives.

Marais. — Cette plaine est beaucoup moins marécageuse qu'elle ne l'était autrefois. Le canal Stockalper et la voie ferrée sur la rive extérieure, le canal de desséchement et l'endiguement du Rhône, sur la rive intérieure, ont rendu une grande partie de ces marais à l'agriculture; il ne reste guère maintenant que les marais de Villeneuve à l'intérieur, et que ceux de Vouvry à l'extérieur.

Digues du Rhône. — Avec le nouveau système d'endiguement du Rhône dans le Valais, les digues devront être refaites, aussi bien sur la rive intérieure que sur la rive extérieure; or je propose qu'on profite de cette circonstance pour donner aux premières la forme et le commandement d'un parapet, et aux secondes la forme d'un glacis, le Rhône remplissant les fonctions d'un fossé.

Principales localités. — Les principales localités de la rive intérieure sont Bex, au débouché de l'Avançon, qui descend du passage d'Anzeindaz. Ollon près de la Grionne qui descend du passage de la Croix. St-Triphon, rocher important placé comme une île au milieu de la plaine au-dessous d'Ollon. Aigle, débouché de la vallée des Ormonts, de la route des Ormonts, de la vallée des Mosses et de la Grande-Eau qui descend des cols de Pillon et de la Croix. Aigle serait le centre des opérations militaires dans la plaine du Rhône. Yvorne, débouché du sentier par Corbeyrier et les Agittes sur l'Hongrin. Chessel en face de la porte du Sex. Noville sur la flèche de l'arc décrit par le Rhône, de la porte du Sex au Bouveret. Villeneuve, port principal de la plaine du Rhône sur le lac Léman; la rade est large, profonde et sûre; le föhn seul souffle avec violence, mais il dirige en plein lac.

Chillon, château et défilé. Depuis Villeneuve la route de Vevey s'engage dans un défilé, entre la montagne et le lac; même depuis Chillon, le défilé continue entre le lac et les vignes, qui forment une succession de terrasses et de clos fermés de murs, qui seraient autant de redoutes que l'ennemi devrait enlever à la bayonnette pour se frayer un passage.

Sur la rive gauche, nous avons Massonger, en face de l'embouchure de l'Avançon, Bac sur le Rhône. A Massonger commence le sentier qui conduit sur le plateau de Verrossaz. Monthey, sur la Viège, débouché du val d'Illiez, qui donne issue aux passages de Morgin, de Chéserex, des Creusets, de Cou et de Sageron. Collombey: de Collombey, se détache un chemin qui conduit à Illarse et à Vouvry par les marais. Illarse, bac. Vionnaz. Entre Vionnaz et Vouvry, débouchent les passages de la Croix, de Reçon et de Conche. Vouvry: débouché des passages de Savalne et de Miex. Bouveret: port sur le lac Léman. St-Gingolph, à la frontière.

Colonel Simmons. — Le colonel du génie anglais Simmons, frappé de l'importance de la position de la plaine dn Rhône, ne doute pas qu'elle ne soit un des premiers objectifs de la France; il propose de la défendre par une ligne de fortifications formidables. Il place une ligne à intervalles, qui appuie sa gauche à la Porte du Sex et sa droite au mont d'Arvel. Il place à la Porte du Sex un ouvrage fermé, capable de se défendre par lui-même, commandant le passage du Rhône aux Avouettes et la plaine environnante. Ce serait, par conséquent un ouvrage d'un fort relief, avec revêtement en maçonnerie, fossés larges et profonds, dans lesquels passerait un bras du Rhône. Cet ouvrage serait armé d'une puissante artillerie. De plus, comme l'ouvrage pourrait être plongé par le cône des Avouettes, il propose des batteries casematées, ou mieux, creusées dans le roc (comme à Gibraltar, pensons-nous), sur et dans le rocher qui domine le défilé. Un second fort serait situé

à l'embouchure du Rhône, pour interdire tout passage du fleuve et battre au loin le lac. Cet ouvrage, dans un endroit marécageux, serait dans les très bonnes conditions des fortifications de plaines, et il ne serait pas difficile à défiler des points dangereux, Port-Valais, Bouveret, par exemple. Ces deux ouvrages seraient reliés par deux batteries intermédiaires, dont les emplacements sont faciles à indiquer sur les lieux.

De l'autre côté de la rade et du défilé, à Chillon, par exemple, il place un troisième fort avec casemates à l'épreuve de la bombe; batteries hautes creusées dans le roc et une puissante artillerie, en mesure de croiser ses feux avec le fort des bouches du Rhône, et d'interdire l'entrée de la rade.

Valeur des propositions du colonel Simmons. — Les ouvrages que le colonel Simmons nous présente, devraient satisfaire aux conditions suivantes:

1° Arrêter une armée italienne ou autrichienne qui descend le Rhône.

2° Arrêter une armée française qui veut remonter le Rhône pour passer le Simplon.

3° Arrêter une armée française qui veut pénétrer en Suisse par le district d'Aigle.

4° Nous donner une base d'opérations pour agir dans le Chablais et dans le Faucigny, soit pour forcer la France à s'expliquer au sujet d'une question d'honneur, soit pour la forcer à combattre au sujet d'une prise de possession de Genève.

Or dans ces propositions, le colonel Simmons dit: une position favorable pour cela, se trouve entre la porte du Sex à gauche et le mont Arvel à droite.

Il résulte donc de cette orientation:

1° Que la défense fait front contre le lac, soit de la porte du Sex au Bouveret, contre le Rhône et du Bouveret à Chillon, contre le lac.

2° Dans la première hypothèse d'une armée qui descend la vallée du Rhône, nous tournons le dos à notre adversaire.

3° Pour arrêter une armée française qui veut passer le Simplon, nous sommes pris à revers par douze passages, savoir: les passages de Miex, Vernaz, Savalne, Conche, Recon, La Croix, Morgin, les Creusets, Cou, Sageron; ces dix premiers passages en aval de St-Maurice, plus les passages de Salvan et de la Forclaz, en amont de St-Maurice.

Dans ces douze passages, ceux de Miex, de Morgin, de Cou, de Salvan et de la Forclaz sont plus praticables, même à l'artillerie, que ne l'était le St-Bernard en 1800, lors du passage de l'armée consulaire, sans parler des différences en moins de l'altitude et du parcours.

4° Pour arrêter une armée qui veut envahir la Suisse, les fortifications du colonel Simmons ont tous les défauts que je viens de signaler pour les cas précédents, puisqu'elles laissent les routes de Château-d'Œx à Bulle et de Château-d'Œx à Thoune sans défense, ainsi que notre frontière de Bâle à Genève.

5° Dans le cas où nous aurons à demander une réparation d'honneur par les armes à la France, ou que nous voudrons la forcer à combattre pour une prise de possession de Genève, alors nous n'avons évidemment pas d'autre territoire pour opérer que le Chablais et le Faucigny, qui nous permet, dans le premier cas, de répondre à une insulte par une insulte, et, dans le second cas, de répondre à un envahissement par un autre envahissement. Dans le premier comme dans le second, nous avons ainsi la faculté de forcer notre adversaire à venir s'expliquer par les armes, sur les bords de l'Aar. Dans cette dernière hypothèse comme dans les précédentes, les fortifications proposées par le colonel Simmons sont sans valeur.

(A suivre.)



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 13 janvier 1870.

Par arrêté fédéral du 23 décembre 1869, le Conseil fédéral a été invité à accorder aux sociétés de tir qui remplissent les conditions réglementaires une indemnité de munitions pour fusils se chargeant par la culasse, à raison de 25 coups par membre ou la valeur équivalente en argent.

En conséquence le Conseil fédéral a révisé le règlement du 13 mai 1864 sur les subsides à accorder par la Confédération aux sociétés volontaires de tir pour le mettre en harmonie avec l'arrêté fédéral ci-dessus mentionné, c'est-à-dire qu'il a rendu un nouveau règlement portant la date du 10 janvier courant.

En vous transmettant quelques exemplaires de ce nouveau règlement, nous vous prions de le porter à la connaissance de vos sociétés volontaires de tir et de leur faire remarquer que l'augmentation du subside, correspondante au prix actuel de vente des cartouches métalliques, ne sera allouée qu'à partir de l'année courante, mais que pour cela les sociétés volontaires de tir qui veulent se mettre au bénéfice de l'indemnité allouée doivent exclusivement se servir, dans leurs exercices de tir, d'armes à feu de campagne et à chargement par la culasse.

Les comités des sociétés de tir doivent certifier sur les tabelles de tir que cette disposition réglementaire a été strictement observée.

Berne, le 15 janvier 1870.

A la date du 20 décembre 1869, l'Assemblée fédérale a rendu l'arrêté fédéral suivant, concernant la distribution de règlements aux troupes fédérales :

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu un rapport et les propositions du Conseil fédéral suisse en date du 6 décembre 1869,

décrète :

« Le conseil fédéral est invité à faire parvenir aux Cantons les règlements et « ordonnances dont ils auront besoin et à les leur céder à la moitié du prix de « revient de la composition, de l'impression, du papier et de la reliure ; en re- « vanche, les Cantons sont tenus de les délivrer gratuitement aux charges et gra- « des respectifs des différentes troupes, dans la mesure qui sera fixée par le « Conseil fédéral.

En exécution de cet arrêté, le Conseil fédéral a, en date du 10 janvier courant, désigné les règlements qui doivent être remis gratuitement aux charges et grades des différentes armes. La liste de ces règlements ainsi que celle de tous les règlements et ordonnances actuellement en vigueur, avec le prix (la moitié), auquel on peut les obtenir du Commissariat des guerres central, vous seront adressées prochainement par la Chancellerie militaire fédérale.

En vous faisant cette communication, nous croyons devoir vous inviter :

1° De remettre gratuitement aux officiers et sous-officiers que cela concerne les règlements désignés par l'arrêté fédéral du 10 janvier 1870 ;

2° De transmettre au Commissariat des guerres central, jusqu'au 15 février prochain, une liste de tous les règlements dont vous aurez besoin pour l'année courante.

Dès la réception de cette liste, le Commissariat des guerres central vous expédiera les règlements demandés à la moitié du prix coûtant.

Berne, le 24 janvier 1870.

Tit. — Nous avons l'honneur de vous annoncer que l'examen d'admission que les aspirants à l'état-major fédéral du génie doivent subir à teneur de notre circu-

laire du 31 janvier 1864, aura lieu cette année à Zurich, au bureau de l'inspecteur fédéral du génie, Monsieur le colonel fédéral Wolff.

Nous vous prions en conséquence de vouloir bien donner l'ordre aux aspirants de 1re classe à l'état-major fédéral du génie de votre canton, pour le cas où vous en auriez, de se rendre le 11 mars à Zurich, et de se présenter, à neuf heures du matin, au bureau de Monsieur l'inspecteur. L'admission définitive de ces aspirants dépendra de la manière dont ils auront subi l'examen.

Agréez, tit., etc.

Aux cantons fournissant de la cavalerie:

Berne, le 27 janvier 1870.

Tit. — L'Assemblée fédérale a décidé dans sa séance du 22/23 décembre dernier que les essais relatifs à l'armement de la cavalerie seraient continués dans toutes les écoles de recrues de dragons de l'année 1870, que dans ce but ces écoles seraient portées à 60 jours, non compris les jours d'entrée et de licenciement, et que l'on se procurerait le nombre d'armes nécessaires pour les essais.

Les recrues de dragons de l'année 1870 sont dispensés du cours préparatoire et du cours de répétition ordinaire de leur compagnie.

En exécution de cette décision nous avons l'honneur de vous faire les nouvelles communications ci-après :

1° Les recrues de dragons et de guides devront se présenter aux écoles de cette année sans pistolets et sans gibernes;

2° Les dragons et guides incorporés dans les corps avant 1868 et si possible ceux incorporés dès lors devront être envoyés aux cours de répétition avec le pistolet et la giberne à l'ordonnance actuelle;

3° Les sous-officiers appelés à l'école des sous-officiers et les remontes envoyés aux cours de remonte devront également s'y présenter avec le pistolet actuel et la giberne à l'ancienne ordonnance. Les Cantons sont priés de ne pas se défaire de leurs approvisionnements de gibernes de cavalerie afin que l'on puisse encore s'en servir au besoin;

4° Quant à la durée des écoles de recrues de guides elle continue d'être la même qu'antérieurement.

En vous priant de prendre les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions qui précèdent, nous saisissons cette occasion, tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Le comité central de la Société militaire fédérale a adressé aux comités des sections cantonales la circulaire suivante.

Neuchâtel, 27 janvier 1870.

Tit. — Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance diverses décisions que nous avons prises dans notre séance du 24 de ce mois

1. Le § 13 des statuts prescrit au comité central d'aviser à ce qu'au moins « un « travail d'une certaine étendue, traitant un objet d'un intérêt général, soit lu en « assemblée de la société.

Ayant reçu communication d'un écrit intitulé « L'armée suisse et le projet d'or- « ganisation militaire fédérale » dû à la plume de M. de Perrot, lieut.-colonel fédéral d'artillerie, nous avons trouvé qu'il répondait en tous points à la pensée du § 13 des statuts, et nous l'avons adopté pour être lu et discuté dans la prochaine assemblée générale. Il est bien entendu d'ailleurs que nous n'avons point voulu par cette décision nous approprier l'œuvre et les idées de l'auteur à l'égard desquelles nous réservons notre opinion.

Mais une discussion sérieuse et profitable n'étant pas possible sur une simple

lecture, nous avons résolu de transmettre dès maintenant aux sections un certain nombre d'exemplaires du travail de M. de Perrot, afin qu'elles puissent l'étudier préalablement à la discussion. Cet envoi accompagne la présente circulaire. (¹)

2. Quinze sections nous ont fait parvenir les mémoires que nous demandions par notre circulaire du 31 mars dernier, sur le projet d'organisation militaire de M. le conseiller fédéral Welti. Nous avons décidé de condenser en un rapport général les divers mémoires des sections, d'imprimer ce rapport général et de le communiquer aux sections aussitôt que nous le pourrons.

Dans la prochaine assemblée générale de la société, ce travail sera acquis à la discussion coinjointement avec celui de M. le lieut.-colonel de Perrot.

3. La société, réunie à Zug le 31 août 1868, a mis au concours les questions suivantes :

« 1° Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire, « et sous quelle forme ? »

« 2° Doit-il être formé, dans l'infanterie, des détachements de sapeurs et de « pionniers ? Comment doivent-ils être organisés, armés, équipés et répartis dans « l'armée ? »

« 3° Quels moyens faut-il employer pour mettre le corps des sous-officiers « suisses à la hauteur de sa mission sous le rapport de l'instruction ? »

Un mémoire unique traitant l'une seulement des questions au concours nous est parvenu jusqu'ici.

En présence de ce fait, nous avons cru devoir proroger jusqu'au 15 mars prochain le délai dans lequel d'autres mémoires sur les questions au concours pourront nous être utilement transmis.

Nous invitons donc d'une manière pressante, les sections et tous les membres de la société, à répondre au nouvel appel que nous faisons ici à leur activité et à leur patriotisme.

4. Le § 13 des statuts nous prescrit de veiller à ce que les sections cantonales nous adressent des rapports sur leur marche, leurs travaux et en général sur leur vie et leur activité intérieures.

Nous vous prions, tit., pour ce qui regarde votre section, de nous faire parvenir pour le 31 mars prochain, le rapport dont nous venons de parler. Il embrassera la période comprise entre la dernière assemblée générale (31 août 1868) et le moment où il nous sera envoyé.

5. Nous invitons d'une manière pressante les sections qui sont en retard à faire parvenir sans délai leurs cotisations échues, au caissier de la société, M. le major Quinche, à Neuchâtel.

Nous vous prions, chers frères d'armes, fidèles et chers confédérés, d'agréer l'expression de nos sentiments affectueux.

Au nom du Comité central de la Société militaire fédérale,
Le Président, PHILIPPIN, colonel fédéral.
Le Secrétaire, H. SACC, major fédéral.

Voici la composition du rassemblement de troupes qui aura lieu du 2 au 15 septembre dans la contrée de Wyl (St-Gall) : Entrée des cadres le 2 septembre, des troupes le 6. — Compagnie de *sapeurs* n° 2 de Zurich. — *Artillerie :* Batteries n°s 8 de St-Gall et 20 de Thurgovie. — *Cavallerie :* Compagnie de guides n° 2 de Schwytz, dragons n°s 1 de Schaffhouse et 14 de Thurgovie. — *Carabiniers :* Compagnies n°s 6 et 26 de Thurgovie, 18 et 20 d'Appenzell Rh.-Ext. — *Infanterie :* Bataillons n°s 7 de Thurgovie, 21 et 23 de St-Gall, 47 d'Appenzell Rh.-Ext., 48 de Zurich, 73 de Glaris.

(¹) Nous consacrerons un article spécial dans notre prochain numéro à l'analyse du mémoire de M. de Perrot. — (*Réd.*)

Le comité central de la Société militaire fédérale a composé le jury chargé de statuer sur le mérite des mémoires qui pourront être fournis sur la question suivante, mise au concours par l'assemblée générale tenue à Zug le 31 août 1868 : « Quels « moyens faut-il employer pour mettre le corps des sous-officiers suisses à la « hauteur de sa mission sous le rapport de l'instruction? » de MM. E. Gautier, colonel fédéral à Genève, président; Paquier et Ruchonnet, Ernest, majors à Lausanne.

Nous rappelons que l'échéance du terme de ce concours est fixée au 15 mars prochain.

Nous avions annoncé dans notre dernier numéro de 1869, que le Département militaire fédéral avait nommé une commission chargée « d'arrêter définitivement l'ordonnance du nouveau fusil d'infanterie et d'aviser aux mesures nécessaires pour que la fabrication des nouvelles armes puisse être commencée sans plus de délais. » Un de nos abonnés veut bien nous faire observer que cette commission n'était qu'une commission consultative sur divers points secondaires de construction. A cela nous n'avons rien à objecter, mais nous profitons de l'occasion pour renouveler le vœu que, consultative ou autre, cette commission arrive à mettre fin aux taquineries de détail qui paraissent paralyser depuis quelque temps la mise en fabrication des nouvelles armes. Nous avions également omis de mentionner au nombre des membres de la dite commission MM. Bruderer, colonel; Schmidt, contrôleur fédéral en chef, et Chausson, contrôleur fédéral, omission réparée du reste en partie dans le numéro suivant.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 10 novembre 1869, MM. *Grenier*, Henri, à Bex, 2e sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie R. C. nº 2; *Chausson*, Benj., à Villeneuve, médecin capitaine; *Secretan*, Ch., à Lausanne, médecin-capitaine.

Le 15, MM. *Fornerod*, Achille, à Avenches, major du 10e bataillon d'élite; *Dénéréaz*, Louis, à Cossonay, major du 111e bataillon R. F.; *Vincent*, Auguste, à Echallens, major du 112e bataillon R. F.; *Savary*, Ch. à Lausanne, major du 45e E.; *Rossy*, Henri, à Lachaux, major du 113e bataillon R. F.; *Piccard*, Eugène, à Lausanne, médecin-lieutenant; *Hubert*, Alfred, à Sallavaux, médecin-lieutenant; *Dupont*, Emile-César, à La Sarraz, médecin lieutenant.

Le 19, M. *Champion*, Jules, à Payerne, capitaine de la compagnie d'artillerie R. C. nº 4.

Le 22, MM. *Fornerod*, Gérard, à Avenches, capitaine de la compagnie de chasseurs de gauche du 1er bataillon R. C.; *Jaques*, Jules, à Ste-Croix, capitaine des chasseurs de gauche du 11e bataillon R. C.; *Briod*, Jn-Sl., à Moudon, capitaine quartier maître du 2e bataillon R. C.; *Gallandat*, Fréd., à Yvonand, capitaine des chasseurs de droite du 12e bataillon R. C.; *Laurent*, Ls-Ferd., à Fey, capitaine du centre nº 1 du 12e bataillon R. C.; *Lambert*, G., à Chamblon, capitaine du centre nº 2 du 12e bataillon R. C.; *Jaquier*, Jaques-Emile, à Prahins, lieutenant du centre nº 4 du 112e bataillon R. F.; *Cherix*, Ab.-Fs-Sl, à Bex, lieutenant du centre nº 1 du 4e bataillon R. C.

Le 24, MM. *Blondel*, Victor, à Crissier, capitaine de la compagnie de chasseurs de droite du 5e bataillon R. C.; *Maget*, Samuel, à Lausanne, capitaine aux chasseurs de gauche du 5e bataillon R. C.; *Bovard*, Ls, à Cully, capitaine aux chasseurs de gauche du 6e bataillon R. C.; *Meylan*, Pierre-Etienne, au Lieu, capitaine aux chasseurs de gauche du 9e bataillon R. C.; *Vidoudez*, François, à Lausanne, capitaine du centre nº 2 du 5e bataillon R. C.

Le 29, MM. *Contesse*, Georges, à Romainmôtier, capitaine de la compagnie d'artillerie de position nº 34 E.; *Ponnaz*, Jn-Ls, à Cully, capitaine aux chasseurs de droite du 45e bataillon E.; *Maylan*, Henri, à Bougy, capitaine aux chasseurs de droite du 7e bataillon R. C.; *Monod*, Fréd., à Echichens, capitaine du centre nº 2 du 7e bataillon R. C.; *Jaccoud*, Jn-Henri, à Sugnens, lieutenant du centre nº 1 du 11e bataillon R. C.; *Quinche*, Ls, à Fiez, lieutenant du centre nº 1 du 12e bataillon R. C.; *Délessert*, Jules, à Donneloye, 1er sous-lieutenant aux chasseurs de gauche du 12e bataillon R. C.

Le 1er décembre, MM. *Valeiry*, Henri-Etienne, à Nyon, capitaine aux chasseurs de droite du 46e bataillon; *Hermenjat*, François-Emile, à la Rippe, capitaine aux chasseurs de droite du 8e bataillon R. C.; *Mabille*, Gustave, à Yverdon, capitaine du centre no 1 du 11e bataillon R. C.

Le 3, MM. *Redard*, Ch., à Echandens, capitaine de la compagnie de position no 69 R. F.; *Magnin*, John, à Montricher, major du 111e bataillon R. F.; *Fauquez*, Frédéric, à Riez, capitaine aux chasseurs de droite du 6e bataillon R. C.

Le 3, MM. *Gloor*, John, à Mézières, capitaine aux chasseurs de droite du 10e bataillon E.; *Place*, Fs-Dl., capitaine quartier maître du 10e bataillon E.; *Chautems*, Samuel, à Champvent, 1er sous-lieutenant du centre no 1 du 11e bataillon R. C.; *de Miéville*, Edmond, à Yverdon, 1er sous-lieutenant du centre no 2 du 45e bataillon E.

Le 9, MM. *Carrard*, Ch.-Paul, à Lausanne, capitaine aide-major du 45e bataillon d'élite; *Perey*, Auguste, à Chavornay, capitaine aide-major du 50e bataillon d'élite; *Vuagniaux*, Ch.-Daniel, à Oron, capitaine aux chasseurs de gauche du 70e bataillon; *Magnin*, Jaques-Ls-Henri, à Corcelles sur-Chavornay, capitaine aide-major du 9e bataillon R. C.

Le 20, MM. *Gloor*, Ch.-Isaac, à Echallens, major du 112e bataillon R. F.; *Gaulis*, Eugène, à Lausanne, capitaine aux chasseurs de gauche du 113e bataillon R. F.; *Bovay*, Ami, à Aubonne, capitaine du centre no 2 du 10e bataillon E.; *Ramuz*, Ls-Auguste, à Pailly, lieutenant aux chasseurs de droite du 12e bataillon R. C.; *Jaccoud*, Jn-Ls, à Sugnens, lieutenant aux chasseurs de gauche du 12e bataillon R. C.; *Champod*, John, à Bullet, 2e sous-lieutenant du centre no 3 du 26e bataillon E; *Vincent*, Ls, à Rolle, 2e sous-lieutenant commis d'exercice.

Le 21, MM. *Fontannaz*, Adalbert, à Cossonay, lieutenant en second de la batterie no 22 E.; *Aubert*, Eugène, au Solliat, lieutenant aux chasseurs de droite du 111e bataillon R. F.

Le 28, MM. *Monnet*, Ls, à Montreux, lieutenant en 1er de la batterie no 9; *Perey*, Auguste, à Chavornay, capitaine du centre no 2 du 26e bataillon; *Berney*, Jn-D., à l'Abbaye, lieutenant du centre no 4 du 111e bataillon R. F.; *Jeannin*, Paul, à Yverdon, lieutenant du centre no 1 du 11e bataillon R. C.

AVIS.

L'assemblée générale des actionnaires de la *Revue militaire suisse* est convoquée pour samedi 26 février, à 3 heures de l'après-midi, à l'hôtel des Alpes, à Lausanne.

Le comité de surveillance est convoqué pour le même jour et au même local, à 2 1/2 heures.

Ordre du jour des deux assemblées :

1o Rapport sur l'exercice de 1869 et examen des comptes;

2o Propositions individuelles.

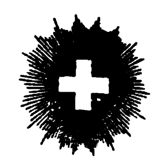
Bonvillars, le 1er février 1870.

Le Président du Comité de surveillance,
Ad. DOMINICÉ, major fédéral.

☞ Nos abonnés sont informés que nous prendrons prochainement en remboursement sur la poste le montant de l'abonnement de l'année courante.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. - Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral (absent); E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.



EIDGENÖSSISCHE

MILITÄR-SCHU

für

1870.

Beschluss des schweizerischen Bundesra

vom 31. Jänner 1870.

Bern.
Druck von Rieder & Simmen.
1870.

	Waffenplatz.
. . .	Thun.
. . .	Frauenfeld.
. . .	Thun.
zug) vom	
. . .	Frauenfeld.
. . .	Bière.
. . .	Frauenfeld.
r . . .	Frauenfeld.
. . .	Thun.
i . . .	Frauenfeld.
. . .	Frauenfeld.
zug) vom	
. . .	Frauenfeld.
. . .	Bière.
. . .	Thun.
. . .	Bière.
. . .	Frauenfeld.
. . .	Frauenfeld.
eptember	Luziensteig.
tember .	Thun.
. . .	Bière.
. . .	Aarau.
. . .	Zürich.
he . . .	Bière.
ber . .	Thun.
. . .	Thun.
. . .	Bière.
Juni bis	
. . .	Aarau.
20. Juni	
. . .	Bière.
eptember	Thun.
t. Gallen	
. . .	Zürich.
en, Nid-	
. . .	Aarau.
Juni bis	
. . .	Bière.

	Waffenplatz.
vionszusammen-	
ptember . . .	Winterthur.
. September .	Thun.
uli	Winterthur.
13. August . .	St. Gallen.
Mai	Bière.
Mai	Bière.
lai	Bière.
8. Juni . . .	Aarau.
13. August . .	St. Gallen.
0. September .	Thun.
0. September .	Thun.
uli	Winterthur.
0. September .	Thun.
nszusammenzug)	
ber	Winterthur.
lai	Bière.
Juni	Aarau.
lai	Bière.
Juni	Aarau.
Juli	Winterthur.
Juni	Aarau.
0. September .	Thun.
0. September .	Thun.
0. September .	Thun.
nszusammenzug)	
ber	St. Gallen.
4. Juli . . .	Liestal.
is 4. August .	Luziensteig.
21. Juli . . .	Colombier.
li	Genf.
. September . .	Lugano.

zur Zeit, während
Dienst befinden,
g und Inspektion
der Besammlung
ben.

D. Remontenkurse.

Dragoner-Remonten der Kantone Zürich, Luzern, Schaffhausen, St.
gau und Thurgau vom 14. März bis 23. März
" der Kantone Bern, Freiburg, Solothurn und
24. März bis 2. April . . . .
Guiden-Remonten der Kantone Schwyz, Baselstadt, Baselland,
und Tessin vom 14. März bis 23. März .
" der Kantone Bern, Neuenburg und Genf vom
2. April . . . .

IV. Scharfschützenschulen.

A. Schulen für neu brevetirte Offiziere
für Aspiranten.

1. Aspiranten I. Klasse: in die Rekrutenschulen mit den Rekru
menten der betreffenden Kantone.
2. Aspiranten II. Klasse:
französisch und italienisch sprechende in die Rekrute
20. April bis 24. Mai . . . .
deutsch sprechende in die Rekrutenschule vom 12. Jun
3. Neu brevetirte Offiziere:
Schule für angehende Offiziere vom 21. September bis

B. Rekrutenschulen.

Rekruten von Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg und Genf vo
bis 24. Mai . . . .
" " Bern, Luzern, Uri, Obwalden, Nidwalden, Zug, Solot
land und Aargau vom 12. Juni bis 16. Juli . .
" " Zürich, Schwyz, Glarus, Appenzell A. Rh., St. G
bünden, Thurgau und Tessin vom 1. August bis

C. Wiederholungkurse.

Auszug.

Kompagnie Nr. 1 von Bern vom 28. März bis 6. April . . .
" " 4 " Bern vom 28. März bis 6. April . . .
" " 5 " Thurgau (Vorkurs zum Divisionszusam-
26. August bis 4. September . . . .

.	Waffenplatz.
Gallen, Aar-	Aarau.
Waadt vom	Colombier.
. Graubünden	Aarau.
zug) 24. März bis	Colombier.
.	
. .	
r .	
.	
i .	
.	
zug)	
.	
. e und	
.	
. tendetasche-	
.	
.	
eptermschule vom	
temb	Bière.
. i bis 16. Juli	Luzern.
.	
. 25. Oktober	St. Gallen.
t .	
ber m 20. April	
. . . . .	Bière.
. hurn, Basel- Juni	Luzern.
. llen, Grau- 20. J September	Luziensteig.
.	
eptem	
St. Ga	
.	
en, 1	Liestal.
. . . . .	Liestal.
Junizug) vom	Winterthur.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 4. Lausanne, le 26 Février 1870. XV° Année.

FRAGMENTS. (1)

CAMPAGNE DU RHIN.

Les menaces de la Prusse au sujet des événements arrivés à Neuchâtel, en 1856, et les préparatifs sérieux qu'elle faisait pour marcher contre la Suisse, avaient engagé les chambres fédérales à lever une partie des troupes en mettant les autres de piquet, et à nommer le général en chef.

La cérémonie de la prestation de serment qui eut lieu le 30 décembre 1856, au milieu d'un immense concours de peuple, fut le signal d'un mouvement patriotique qui se manifesta de toutes parts et dans toutes les classes de la nation, sans distinction d'âge, de croyance ou de parti, chez les femmes même. Cet élan, cette unanimité de sentiments, firent le plus grand honneur à la Suisse et contribuèrent, sans doute, à lui épargner les calamités d'une lutte à laquelle elle était très sérieusement préparée. Ils lui valurent l'estime et les sympathies de bien des gens de cœur. Je trouve dans la relation que j'ai faite de cette campagne, en dehors du rapport officiel qui a été imprimé et distribué aux membres des deux chambres fédérales, les passages suivants bons à conserver dans ce recueil.

« Pendant que les troupes se préparaient au départ, je voulus voir, dans leurs cantonnements, les différents corps. J'allai à St-Gall, à Schaffhouse et à Bâle. Partout, sur mon passage, je reçus les témoignages de la plus vive sympathie. Il en avait déjà été de même à Zurich lors de notre arrivée, et tout le long de la route. Les populations, les femmes aussi bien que les hommes, étaient sur pied quelle que fût l'heure du passage; les maisons étaient pavoisées le jour, illuminées la nuit; processions aux flambeaux, banquets, concerts, harangues, se succédaient dans tous les endroits où nous nous arrêtions; des hourras et des vivats, des détonations, annonçaient notre arrivée ou saluaient notre passage; les hôtels étaient décorés pour recevoir l'état-major; la foule remplis-

(1) Voir n° 3 de 1870.

.	Waffenplatz.
Gallen, Aar-	Aarau.
Waadt vom	Colombier.
Graubünden	Aarau.
zug) 24. März bis	Colombier.
.	
.	
r .	
.	
i .	
.	
zug)	
e und	
tendetasche-	
.	
eptemschule vom temb	Bière.
. i bis 16. Juli	Luzern.
25. Oktober	St. Gallen.
h .	
ber m 20. April	Bière.
hurn, Basel- Juni	Luzern.
llen, Grau- 20. J. September	Luziensteig.
eptem St. Ga . .	
en, N	Liestal.
. . . . . .	Liestal.
Juni nzug) vom	Winterthur.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 4. Lausanne, le 26 Février 1870. XV° Année.

FRAGMENTS. (1)

CAMPAGNE DU RHIN.

Les menaces de la Prusse au sujet des événements arrivés à Neuchâtel, en 1856, et les préparatifs sérieux qu'elle faisait pour marcher contre la Suisse, avaient engagé les chambres fédérales à lever une partie des troupes en mettant les autres de piquet, et à nommer le général en chef.

La cérémonie de la prestation de serment qui eut lieu le 30 décembre 1856, au milieu d'un immense concours de peuple, fut le signal d'un mouvement patriotique qui se manifesta de toutes parts et dans toutes les classes de la nation, sans distinction d'âge, de croyance ou de parti, chez les femmes même. Cet élan, cette unanimité de sentiments, firent le plus grand honneur à la Suisse et contribuèrent, sans doute, à lui épargner les calamités d'une lutte à laquelle elle était très sérieusement préparée. Ils lui valurent l'estime et les sympathies de bien des gens de cœur. Je trouve dans la relation que j'ai faite de cette campagne, en dehors du rapport officiel qui a été imprimé et distribué aux membres des deux chambres fédérales, les passages suivants bons à conserver dans ce recueil.

« Pendant que les troupes se préparaient au départ, je voulus voir, dans leurs cantonnements, les différents corps. J'allai à St-Gall, à Schaffhouse et à Bâle. Partout, sur mon passage, je reçus les témoignages de la plus vive sympathie. Il en avait déjà été de même à Zurich lors de notre arrivée, et tout le long de la route. Les populations, les femmes aussi bien que les hommes, étaient sur pied quelle que fût l'heure du passage; les maisons étaient pavoisées le jour, illuminées la nuit; processions aux flambeaux, banquets, concerts, harangues, se succédaient dans tous les endroits où nous nous arrêtions; des hourras et des vivats, des détonations, annonçaient notre arrivée ou saluaient notre passage; les hôtels étaient décorés pour recevoir l'état-major; la foule remplis-

(1) Voir n° 3 de 1870.

sait les rues au point que nos voitures avaient de la peine à avancer. C'était évidemment pour tous un grand événement. On ne peut expliquer un tel enthousiasme que par l'idée que le général en chef était, en ce moment, la personnification du sentiment qui animait la nation tout entière, et dont la manifestation fournira certainement une belle page à l'histoire de la Suisse.

« Le Conseil fédéral, de son côté, en annonçant à l'armée son licenciement, lui déclara qu'elle avait, encore une fois, bien mérité de la patrie, faisant allusion à la campagne de 1847 (Sonderbund), où l'ancienne Diète avait rendu à l'armée le même témoignage.

« Il y eut à Berne un grand banquet où se trouvèrent réunis plus de 200 officiers avec les premiers magistrats du canton et les membres du Conseil fédéral. C'était dans le théâtre; les loges étaient pleines de spectateurs des deux sexes. Là, comme dans les autres villes, le général a dû prendre la parole pour répondre aux discours prononcés en l'honneur de l'armée........

« Ainsi se termina en six semaines, et d'une manière pacifique, cette campagne qui menaçait de devenir très sérieuse et à laquelle on s'était préparé sans jactance, mais avec calme et dans la ferme résolution de soutenir la lutte jusqu'à la dernière extrémité. Et cette forte et généreuse résolution, digne d'un peuple libre, ne contribua pas peu à conjurer l'orage.

« Cet armement, quoique bien court, n'en a pas moins coûté 3,000,000 fr. à la Confédération, sans compter les frais d'occupation du canton de Neuchâtel où les troupes fédérales ont dû rester plus de 4 mois, en petit nombre, il est vrai, mais sans discontinuité. Cette dépense de trois millions n'est pas à regretter; elle est largement compensée par la position que la Suisse s'est faite en Europe et le bel exemple d'union et d'énergie qu'elle a donné dans un moment où on la croyait faible et en proie aux partis qui divisent quelques pays. »

NOTE HISTORIQUE.

Il y a dans l'histoire de Genève une époque qui offre de beaux exemples à suivre, au point de vue militaire. C'est ce qui m'engage à la rappeler ici. Elle est de la fin du seizième siècle et a suivi d'une quarantaine d'années notre réformation.

« Les trois années 1589, 1590 et 1591 forment une époque glorieuse pour la petite république de Genève. Elle a soutenu une guerre opiniâtre contre le duc de Savoie Charles Emmanuel et a dû, pour cela, s'imposer les plus grands sacrifices. Le patriotisme des citoyens n'a jamais fait défaut; leur énergie les a soutenus

dans les moments les plus critiques ; et, par leur courage, ils ont pu combattre, et souvent vaincre, un ennemi supérieur en nombre et plus exercé.

« De concert avec leurs alliés (les Bernois) ils ont fait la conquête du Chablais, du bas Faucigny et du bailliage de Gex. — Mais, de tout cela, il ne leur est rien resté, le duc ayant repris ses provinces et les Bernois ayant gardé pour eux tout le pays entre le Jura et le Rhône. Le seul avantage que les Genevois aient retiré de ces guerres a été la démolition d'un grand nombre de châteaux du voisinage, car les dépouilles qu'ils emportaient des pays conquis n'étaient qu'une bien faible compensation des énormes dépenses qu'ils furent obligés de faire pour la solde et l'entretien des troupes et les autres besoins de la guerre. Réduits à leurs seules forces par l'abandon d'alliés assez exigeants et intéressés, ils ne se sont point découragés; ils ont continué la lutte et ont guerroyé autour de Genève et principalement dans la province de Carouge. Dans tous ces combats, ils ont fait preuve d'intelligence militaire et d'une grande valeur.

« Le territoire de la république était alors extrêmement restreint ; il n'allait pas au-delà de Vandœuvres d'un côté et du petit Saconnex de l'autre; l'Arve le limitait au sud. Les mandements de Peney et de Jussy appartenaient bien à Genève, mais leur isolement les exposait aux invasions de l'ennemi et ils ne pouvaient être que d'un faible secours.

« Si l'on entre dans les détails de cette guerre de trois ans, on verra d'abord que les Genevois, pour mettre leur petit territoire à l'abri des incursions d'un ennemi toujours menaçant, construisirent à la tête du pont qu'ils avaient sur l'Arve un fortin en terre qui, à ce qu'il paraît, n'était pas sans quelque valeur, puisqu'il soutint et repoussa plusieurs attaques sérieuses, attaques, il est vrai, assez mal dirigées quoique en présence du duc lui-même, puisqu'on n'y amena pas de canons. Ce fort devait se trouver à l'endroit marqué aujourd'hui par le pont de pierre à l'entrée de Carouge. Cette ville n'existait point encore; il n'y avait là que quelques maisons. Le pont de bois actuel, construit en 1596, à 5 ou 600 mètres plus bas, eût offert un emplacement plus favorable à cause de la forme rentrante du fleuve. Mais, tel qu'il était et quoique situé sur un contour saillant de la rivière, le fort atteignit complétement son but, puisqu'il empêcha le passage chaque fois qu'il fut tenté.

« On voit ensuite la petite armée alliée, dans laquelle les genevois figurent pour 2000 hommes d'infanterie et 200 cavaliers, s'emparer de Bonne, de Gex et de Thonon, cette dernière ville par un siége pendant lequel le château de Ripaille fut pris et démantelé.

« Plus tard, un fort que le duc de Savoie avait récemment élevé à Versoix pour intercepter toute communication avec la Suisse et commander le lac, fut enlevé par surprise et de vive force. Les alliés firent aussi le siége du fort de l'Écluse; ils y entrèrent mais ils ne purent pas s'y maintenir. Dans ces différentes attaques ce fut la ville de Genève qui fournit l'artillerie qu'on y employa.

« Les Genevois se trouvèrent à neuf combats meurtriers, véritables batailles, puisque toutes les troupes, quoique bien faibles de nombre, y prirent part. Ce sont, par ordre de date, les combats du Plan-les-Ouates le 3 juin 1589, de Collonge sous la Cluse le 10 du même mois, de Pinchat le 23 juillet, de St-Joire le 26 juillet, de Farges le 8 juin 1590, de Châtelaine le 7 juillet, de la Menoge le 18 septembre, de Monthoux le 12 mars 1591.

« Dans toutes ces actions la petite armée des alliés a été victorieuse, excepté dans celle de Châtelaine où les Genevois, réduits à leurs seules forces, tombèrent imprudemment dans une embuscade et furent complétement défaits. Cependant une compagnie combattit héroïquement jusqu'à la fin du jour, fit sa retraite en bon ordre et n'eut que quelques hommes à regretter. Ceux, au contraire, qui cherchèrent leur salut dans la fuite y périrent en grand nombre. « Mors et fugacem persequitur virum. »

« Les châteaux qui ont été pris et démolis sont au nombre de quinze, entr'autres ceux de Buringe, de Monnetier, de Monthoux, de la Bâtie, de Divonne, de Cruseille, etc.

« Tout le pays environnant Genève a été ainsi nettoyé de ces nids de déprédation. La guerre n'eût-elle eu d'autre résultat pour la république, les genevois devraient encore s'en féliciter.

« Le château de Peney, ancien refuge des gentilshommes de la Cuiller, n'existait plus depuis un demi-siècle, les Genevois l'avaient fait sauter par la poudre en 1536. »

Deuxième Partie.

Les fragments qui suivent sont plus particulièrement applicables aux choses de la guerre. Ils ne seront peut-être pas sans quelque utilité pour nos jeunes officiers. On les présente sous le titre de Mélanges.

Ch. I. — FORTIFICATION DE CAMPAGNE.

« Un officier, » disait le Grand Frédéric, « a besoin de diverses connaissances, mais une des principales est celle de la fortification. »

Et Napoléon : « les fortifications de campagne sont toujours utiles, jamais nuisibles, lorsqu'elles sont bien entendues. »

Si l'on peut contester les avantages des places de guerre, à certains points de vue, on est généralement d'accord sur l'utilité de la fortification de campagne. « Comment, » dit encore Napoléon, « est-il possible de manœuvrer avec des forces inférieures sans le secours des positions, des fortifications et de tous les moyens supplémentaires de l'art. »

Le tracé des ouvrages de campagne et leur exécution sont l'affaire des officiers du génie, nous ne les indiquerons point ici ; nous dirons seulement qu'il vaut mieux rien que des ouvrages mal conditionnés qui ne peuvent inspirer qu'une fausse sécurité et sont quelquefois très compromettants. Il faut des parapets hauts et épais, des fossés larges et profonds, la gorge fermée avec de fortes palissades, l'intérieur ni vu ni dominé, les faces soustraites à l'enfilade. Voilà l'essentiel.

Ne pas trop s'inquiéter des espaces mal flanqués, pourvu qu'ils soient efficacement soumis à des feux directs qui offrent toujours la défense la plus sûre, celle sur laquelle la garnison compte le plus. On pourra toujours couvrir d'abatis les espaces morts de manière à en faire disparaître le danger.

Pour les divers tracés des ouvrages on a des traités spéciaux que les officiers de toutes armes feront bien de consulter pour en prendre au moins une idée.

Mais si ces ouvrages sont de la compétence des seuls officiers du génie dans leur établissement, tout officier peut se trouver dans le cas d'exécuter quelqu'un de ces petits travaux qu'on désigne sous le nom d'obstacles, parce qu'ils sont, en effet, destinés à arrêter l'ennemi dans sa marche, à lui faire obstacle. Nous allons donc passer rapidement en revue les différents genres d'obstacles.

§ 1. *Obstacles.*

Coupures. — On coupe une route en corniche dans les montagnes, ou en chaussée dans un marais, lorsque ces passages ne sont pas faciles à éluder; car, si on les tournait aisément, la coupure serait en pure perte.

Pour être efficace elle doit être large et profonde. Si elle a moins de 6 mètres de largeur et de 4 mètres de profondeur elle a peu de valeur. Il faut avoir soin d'enlever tous les bois coupés qui se trouveraient dans le voisinage et dont l'ennemi pourrait se servir pour rétablir la communication. Il faudrait même abattre et emporter les sapins qui se trouveraient trop rapprochés.

Rupture de ponts. — On détruit les ponts de bois avec la hache ou le feu, et les ponts de pierre en les faisant sauter avec la poudre. Ce sont ordinairement les sapeurs du génie qui sont chargés de cette dernière opération parce qu'elle exige qu'on attaque la

culée du pont pour y loger une certaine quantité de poudre, laquelle dépend de la force du pont. En tout cas il ne faut pas couper un pont pour peu que le passage à côté soit praticable ; car ce ne serait que causer un dégât inutile.

Les sapeurs du bataillon doivent être instruits à rompre les ponts de bois. Il est plus sûr de les couper quand on en a le temps que d'y mettre le feu, parce qu'il arrive souvent que, par une cause quelconque, l'incendie s'arrête et laisse quelque pièce du pont assez intacte pour que l'ennemi puisse encore s'en servir. Mais quand on ne peut pas faire mieux, on entasse sur le plancher des fagots de bois sec, de la paille, etc., et l'on y met le feu qui ne tarde pas à se communiquer à la charpente. On en assure l'effet en suspendant quelques fagots sous le plancher du pont. On se sert pour cela de crochets ou de gros fil de fer. Des attaches ou liens ordinaires ne suffiraient pas, parce que, se consumant avec les fagots, ils ne les retiendraient pas assez longtemps pour assurer l'effet.

Abattis. — Les abattis sont pour la défense des défilés. Si on y emploie des arbres rameux on les dépouille de leurs petites branches et on ne conserve que les grosses pour les présenter de pointe à l'ennemi. Il en faut plusieurs rangées enchevêtrées. Un abattis trop étroit a peu de valeur. Avec des sapins on se contente de poser les arbres en travers avec toutes leurs branches et leurs feuilles. Si l'on peut disposer en arrière d'un abattis, ou sur ses côtés, quelque logement pour des carabiniers il n'en vaudra que mieux.

Buissons. Vignes. — Les buissons, les vignes peuvent, dans certains cas, embarrasser la marche des colonnes ennemies. Il faut, pour cela, couper les buissons à 0^m 40 ou 0,50 de hauteur, et appointir les souches. S'il y a quelqu'espace vide on y plantera des petits piquets, aigus et assez rapprochés pour qu'il soit difficile de marcher au milieu. Pour les vignes, c'est en liant entr'eux les sarments et les tenant à une certaine hauteur, qu'on en fera un obstacle, mais qui ne vaut pas le précédent. Encore faut-il que pour celui-ci les buissons soient assez forts pour qu'il vaille la peine de les préparer comme il a été dit, sans quoi on les laisse tels quels et l'on ne compte pas trop sur l'obstacle qu'ils peuvent offrir.

Embuscades. — Près des ponts, en arrière des ruisseaux, qu'on veut défendre, on construit des tranchées pour tirailleurs. On les laisse, autant que possible, masquées par les buissons et les haies, afin de voir sans être vu. Un mètre de profondeur suffit pour ces tranchées avec une largeur de 1^m 30 à 2^m. La terre, rejetée en bourrelet, sur le devant, forme grossièrement une espèce de parapet qui suffit pour abriter les tirailleurs.

Quand ces tranchées se font sur une pente accessible, dans l'intention d'empêcher l'ennemi de la gravir, on les fait moins longues et on les multiplie de manière à former plusieurs lignes successives où les chasseurs et les carabiniers qu'on y place puissent se replier de l'une dans l'autre. Chaque ligne est formée d'un certain nombre d'embuscades (on donne ce nom aux fragments de tranchées qu'on fait ainsi,) que l'on établit sur les points les plus favorables. On ne leur donne de longueur que ce qu'il faut pour 5 ou 6 tirailleurs, 8 à 9 mètres suffisent et deux travailleurs font aisément cet ouvrage dans une nuit.

TROUS DE LOUP. — Ils se font en quinconce sur plusieurs rangs. On en marque les centres très aisément au moyen d'un cordeau de 10^{m} 50 plié en triangle équilatéral et qu'on promène le long de la ligne. Les trous seront ainsi à 3^{m} 50 de centre à centre, dans tous les sens. Il faut au moins trois lignes de trous de loup; deux seraient insuffisantes, une serait sans valeur aucune.

Chaque trou, ou puits, de forme circulaire, aura 1^{m} 80 d'ouverture en gueule, et 0^{m} 60 au fond, avec une profondeur de 1^{m} 20. Les terres sont accumulées dans les intervalles. Si l'on peut planter dans le fond un pal éguisé ne dépassant pas le bord, cela n'est que mieux.

Si le temps pressait on pourrait ne donner aux puits que 1^{m} de profondeur et seulement 1^{m} 60 de diamètre en haut.

On ne peut employer ce genre d'obstacle que sur un espace limité. C'est en général, sur un saillant de fortification, devant une porte, ou débouché d'un pont, dans un défilé, etc.

§ 2. *Moyens de défense.*

Indépendamment des fortifications proprement dites, il est une foule de moyens dont tout officier doit savoir se servir pour mettre la position qu'il occupe en état de résistance.

MURS CRÉNELÉS. — On choisit les murailles qui, par leur ensemble, peuvent former tout ou partie d'une enceinte, offrant, si possible, quelque flanquement. On démolit les autres. On peut cependant conserver à l'extérieur celles qui, par leur direction, gêneraient les mouvements latéraux de l'ennemi sans l'abriter.

Les CRÉNEAUX (trous percés dans la muraille) doivent être assez élevés au-dessus du sol pour que l'ennemi ne puisse pas les emboucher. On pratique en-dedans, avec ce qu'on a sous la main, de petits échafaudages pour faire usage des créneaux, ou tirer par dessus la muraille quand on n'a pas pu la créneler, ou qu'elle s'est trouvée trop basse pour être percée convenablement.

HAIES. — On se sert des haies quand elles sont assez fournies pour présenter un véritable obstacle.

On pratique en arrière une tranchée de tirailleurs en relevant les terres contre la haie et cette tranchée, étant couverte, peut se réduire a fort peu de chose et s'établir en très peu de temps, par exemple 1^m ou même 0^m 80.

Les défenseurs peuvent voir sans être vus, s'ils savent se ménager de petites ouvertures à travers le feuillage. Et ce n'est pas un mince avantage. Il est bon aussi que les haies conservées se flanquent autant que possible. Celles qui, extérieurement sont parallèles à la position, peuvent offrir un couvert favorable à l'ennemi; elles doivent donc être abattues.

Palanques. — Les palanques, ou fortes palissades, s'emploient pour fermer une rue, un défilé, une avenue; pour masquer une porte. Leur emploi est toujours restreint. On les fait en gros troncs jointifs, fichés de 1^m en terre, dressés sur les côtés pour se mieux juxtaposer, et appointis par le haut. Ces bois doivent avoir au moins 3^m hors de terre; en tout 4^m.

A 2^m 20 on perce des créneaux de 3 en 3 pièces. On élève en arrière une banquette en terre, ou en charpente, de 0^m 90 de hauteur pour pouvoir se servir des créneaux.

La Palissade — ne diffère de la palanque qu'en ce qu'on y emploie des bois moins gros et moins longs, et qu'on laisse quelqu'intervalle entre les palis. Aussi ne l'emploie-t-on guère que comme moyen de fermeture; tandis que la palanque offre une assez bonne défense, même contre de la petite artillerie qui n'y fait que le trou.

Barricades. — Les barricades dans les rues remplacent les coupures régulières avec parapet en arrière. On les fait avec tout ce qu'on trouve sous sa main, et, en particulier, avec des chariots dont on enterre les roues et qu'on charge de pierres ou de fumier; les pierres ont l'inconvénient de causer des ricochets dangereux, le fumier est préférable.

Une barricade entre deux maisons où l'on peut poster quelques tirailleurs est un bon moyen de défense locale. Mais elle ne signifie rien si on peut aisément la tourner. Ce sont donc les longues rues des villes qui sont essentiellement favorables à l'établissement des barricades.

Inondations. — Quand il se trouve près de la position qu'on occupe un ruisseau encaissé, on peut, au moyen d'un barrage, le convertir en un fossé plein d'eau d'autant plus long que le ruisseau a moins de pente. Et encore faut-il que le barrage soit sous le feu des défenseurs, afin que l'ennemi ne puisse pas aisément le détruire.

Les inondations en plaine ont peu de valeur parce qu'elles man-

quent de profondeur. Ce n'est pour l'ennemi qu'un bain de pieds qui ne l'arrêtera pas.

En hiver, le gel peut rendre ce genre d'obstacle tout à fait illusoire.

Ouvrages de campagne. — La protection des ouvrages de campagne est directe par leurs propres défenseurs ; mais elle dépend surtout des dispositions qui se prennent en arrière. Ainsi l'artillerie destinée à leur flanquement sera bien placée si elle est dans l'intervalle de deux ouvrages et assez en arrière pour échapper aux attaques fortuites de cavalerie. Ne craignant rien pour elle, son feu en sera plus efficace. Le tir doit prolonger les faces des ouvrages, en balayer les glacis et avoir pour principal objet la défense des saillants qui sont les points d'attaque.

Les troupes se déploient dans les intervalles pour faire usage de leur feu, ou se massent derrière la gorge des ouvrages, prêtes à se porter elles-mêmes contre l'attaquant.

Ordre renforcé. — Il est des cas de surprise où l'on n'a pas le temps de se former en carré pour repousser une attaque de cavalerie et où il serait dangereux de rester trop étendu. C'est le cas de doubler les rangs comme l'ont fait avec succès les Russes à la bataille de Balaclava, en 1855. On conserve ainsi une moitié de son feu et le bataillon acquiert une assez grande solidité pour soutenir le choc si la troupe conserve son sang-froid. Voici comment on prendra cet ordre, auquel j'ai donné le nom d'ordre renforcé.

Le bataillon étant déployé, avec les chasseurs derrière les ailes, la compagnie de gauche aussi bien que celle de droite (comme je pense que cela devrait toujours être) le chef commandera :

1° pour doubler les rangs ;

2° première division par le flanc gauche ; quatrième division par le flanc droit ;

3° à gauche et à droite, marche!

Les deux divisions des ailes marcheront à la rencontre l'une de l'autre et viendront se placer derrière celles du centre en serrant autant que possible, et l'ordre renforcé sera formé.

Les chasseurs, s'ils ne sont pas lancés en tirailleurs, se formeront en petites colonnes serrées par section derrière les ailes du bataillon pour les renforcer ou être prêtes à agir extérieurement : celle de droite la gauche en tête, selon la règle, et celle de gauche, au contraire, la droite en tête.

(A suivre.)



L'ARMÉE SUISSE ET LE PROJET D'ORGANISATION MILITAIRE FÉDÉRALE (1).

Le projet d'organisation militaire élaboré par M. le conseiller fédéral Welti continue à attirer l'attention et à faire naître de plusieurs côtés des discussions intéressantes soit sur des points spéciaux soit sur l'ensemble de la question. Nous avons actuellement sous les yeux une brochure de 71 pages publiée par M. le lieutenant-colonel de Perrot, « L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale », dans laquelle l'auteur, tout en cherchant à démontrer que notre organisation militaire a encore de grands progrès à accomplir et qu'elle est susceptible de modifications avantageuses, en poursuit cependant la réalisation par d'autres voies et moyens que ceux exposés au projet.

Les vues de M. de Perrot, toujours empreintes d'une grande indépendance de jugement, nous ont paru assez intéressantes pour que nous n'hésitions pas à en faire part à nos lecteurs. Le fait que le comité central de la Société militaire fédérale a admis ce travail conjointement avec les mémoires des sections pour servir de base et de point de départ aux discussions de la prochaine assemblée générale, contribue d'ailleurs à fixer sur lui l'attention et justifie la place un peu étendue que nous allons consacrer à son analyse.

L'auteur se montre tout d'abord frappé de l'insuffisance de contact entre la troupe et ses officiers supérieurs durant le service d'instruction proprement dit, c'est-à-dire durant la plus grande partie du temps que le soldat passe sous les drapeaux, et il insiste vivement sur la nécessité de faire surveiller autant que possible l'instruction des troupes directement par leurs propres chefs. Dans le système actuel tout le poids de l'instruction est exclusivement concentré dans les mains des instructeurs-chefs des Cantons pour l'infanterie et dans celles des instructeurs-chefs fédéraux ou inspecteurs pour chacune des armes spéciales. Nos officiers supérieurs d'infanterie, d'artillerie, du génie ou de l'état-major général sont laissés totalement en dehors de l'instruction, durant laquelle les instructeurs sont tout et les chefs réels de la troupe rien ou à peu près. Ces derniers, comme traînés à la remorque, restent toujours faibles et ont mille peines à se tenir au courant de ce qui se produit de nouveau. Ils sont appelés, il est vrai, à commander à leur tour les cours de répétition qui leur incombent; mais même dans ces courts services dont le tour de rotation ne revient au plus pour chacun d'eux que tous les deux ans, ils n'exerçent qu'une minime influence sur l'instruction réglementée pour ainsi dire d'heure en heure par un programme fixé d'avance et imposé qui, en leur enlevant toute liberté, leur ôte également toute initiative et les décharge de toute responsabilité sérieuse.

Avec un tel système, en cas de mise sur pied rapide, nos officiers entreront en campagne sans posséder la pratique et l'autorité du commandement. N'ayant pas été mis à même de se former lorsque cela

(1) *L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale*, par L. DE PERROT, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie. Neuchâtel, imprimerie de James Attinger, 1869.

leur eût été facile, comme c'est le cas dans nos écoles de recrues, il sera trop tard lorsqu'aux difficultés ordinaires du commandement en temps de paix viendront s'ajouter celles d'un service en campagne aggravé par la lourde responsabilité de la vie des citoyens placés sous leurs ordres. Si les officiers supérieurs de l'infanterie prennent leur troupe au sortir de l'instruction telle qu'on la leur remet, sans la connaître et sans en être connus, les brigadiers la connaissent moins encore. Par le fait de l'organisation actuelle ils n'ont qu'un intérêt très éloigné à l'instruction de leur brigade, sont en dehors de tout contact avec elle et devront peut-être, après quelques jours de mise sur pied, marcher au feu avec une troupe qu'ils n'auront ni commandée, ni instruite, à peine vue. Ce qui est vrai pour l'infanterie l'est au même degré pour les armes spéciales; ici comme dans les Cantons tout est concentré sur la personne des instructeurs-chefs soit des inspecteurs, les officiers supérieurs de l'arme demeurant exclus de toute participation à l'instruction.

Et c'est en présence d'un tel état de choses, auquel M. de Perrot, et bien d'autres avec lui, demande qu'il soit apporté remède, que le projet nous propose pour toute réforme de remanier l'organisation actuelle de l'instruction en aggravant et en poussant aux limites extrêmes les graves défauts que nous venons de signaler!

Que veut en effet le projet? Concentrer toute l'instruction de l'infanterie, c'est-à-dire la presque totalité des forces militaires du pays entre les mains d'un seul homme, l'instructeur-chef, et de neuf instructeurs supérieurs dépendant de lui. Aucun pays, même la monarchie la plus absolue, ne peut nous fournir exemple d'une influence personnelle aussi considérable et d'un pouvoir aussi excessif. En présence de ce réseau de hauts fonctionnaires militaires fédéraux revêtus en permanence de vastes commandements et constituant dans nos plus hauts cadres une caste privilégiée, que deviennent les commandants des unités tactiques d'infanterie? Que deviennent les brigadiers? En quoi concourent-ils au développement de l'instruction? Où ont-ils l'occasion de prendre l'habitude du commandement? Et cependant, malgré ces considérations si pleines de justesse et si bien développées, M. de Perrot déclare pouvoir se rallier au projet, qui lui paraît, à tout prendre, renfermer le germe d'un progrès. Ce germe, le voici. Nous citons textuellement et sans commentaire, tout en réservant, bien entendu, notre liberté d'appréciation.

« Avec nos vingt-cinq instructeurs-chefs, nous avons vingt-cinq tendances différentes, absolues et sans pondération aucune; les instructeurs reçus par les Cantons reçoivent une instruction fédérale, c'est vrai, mais s'ils restent faibles et mauvais instructeurs, la Confédération n'a aucun moyen d'éloigner ces mauvais éléments qui agissent cependant d'une manière déplorable sur l'armée fédérale. Avec une plus grande centralisation de l'infanterie, le corps des instructeurs serait recruté avec plus de soin; instruits à la même école par l'instructeur-chef de l'infanterie, et répartis dans les différentes écoles militaires de la Suisse pour y répandre l'instruction, il est évident que celles-ci ne pourraient qu'y gagner, mais à une seule condition, à savoir que ces écoles soient commandées par les officiers

supérieurs cantonaux ou fédéraux, comme nous le développerons plus tard, et à tour aussi par les instructeurs de même grade, puisque ceux-ci, en campagne, recevront comme d'autres un commandement.

« Que devient l'instructeur-chef de l'infanterie? Il est le chef du corps d'instructeurs; il veille à ce que ce corps reste à la hauteur de sa tâche (écoles d'instructeurs, etc.); il commande les écoles d'officiers où il s'agit d'initier les jeunes gens à la science militaire; il est chargé de l'instruction supérieure dans les écoles théoriques en général; il se tient au courant de ce qui se fait dans d'autres pays, et se met en rapport avec les divisionnaires chargés d'établir les plans d'instruction pour leur division; il inspecte à tour de rôle telle ou telle école pour se rendre compte des progrès et du degré de l'instruction dans les différents cercles ou Cantons.

« Les brigadiers inspectent les écoles de recrues des troupes qui doivent faire partie de leur brigade; ils commandent, comme aussi le propose le projet, les cours de répétition des bataillons de la brigade; les divisionnaires réunis à l'instructeur-chef établissent en commun les plans d'instruction, inspectent les cours de répétition des brigades et commandent les rassemblements de troupes.

« De cette manière, les Cantons conservent leur nationalité, ils sont représentés dans une juste proportion dans toutes les écoles par leurs officiers supérieurs, qui, à tour de rôle, y exercent leur influence. Nous prétendons même que, tout en centralisant en apparence, il y aurait en réalité décentralisation. Toutes les forces, les capacités pourraient se faire jour, et notre armée gagnerait visiblement. L'instructeur-chef pourra changer, l'instruction cependant continuera sa marche sans commotion.

« En entrant dans cette vie réellement républicaine et seule en harmonie avec les vrais principes à la base des armées modernes, nous nous heurterons au début contre les non-valeurs qui se trouvent dans notre armée. N'étant pas à la hauteur de leur tâche et ne pouvant plus suffire aux exigences nouvelles, elles seront les premières à le sentir et à se retirer.

« C'est au creuset que l'orfèvre apprécie la valeur de l'or.

« Un officier supérieur qui n'est pas à même de diriger l'instruction de sa troupe, ne pourra pas la conduire non plus en campagne, car là aussi il n'y a pas de moment, même sous le feu de l'ennemi, où il n'ait à reprendre et à corriger. » *(A suivre).*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 31 *janvier* 1870.

Tit. — Le Département a l'honneur de vous informer que l'examen des sous-officiers d'artillerie, de cavalerie et de carabiniers, qui, aux termes des règlements spéciaux sur la matière, se présenteront pour obtenir le brevet d'officier, aura lieu aux endroits ci-après désignés :

Pour les sous-officiers d'artillerie, le lundi 7 mars, à 9 heures du matin, à Thoune (caserne).

Pour les sous-officiers de cavalerie, qui devront se présenter non montés, lundi 7 mars, à 9 heures du matin, à Thoune.

Pour les sous-officiers de carabiniers, lundi 7 mars, à 8 heures du matin, à Aarau (caserne).

Nous prions en conséquence les autorités militaires des Cantons, qui auront des sous-officiers à présenter, de nous en faire parvenir la liste jusqu'au 15 février prochain au plus tard et de leur donner l'ordre de se rendre sur les places d'armes respectives aux jour et heure indiqués et de se présenter à l'Instructeur en chef de leur arme.

Agréez, etc.

Berne, le 2 *février* 1870.

Tit. — Nous avons l'honneur de vous transmettre l'état des sociétés volontaires de tir de votre Canton qui reçoivent le subside fédéral pour 1869 et nous y ajoutons l'indication du montant de ce subside.

Le Commissariat supérieur des guerres a été autorisé à vous envoyer le montant de ce subside par fr......

En ce qui concerne les sociétés qui ne figurent pas sur cet état quoique vous nous ayez adressé leurs tabelles de tir, vous trouverez à la fin de la présente les motifs pour lesquels les subsides n'ont pas pu leur être appliqués.

Nous sommes de nouveau cette année dans le cas de faire les mêmes observations qu'antérieurement, car nous trouvons encore un grand nombre de sociétés dont les tables de tir ne sont pas remplies d'après leurs rubriques et d'après les instructions données; ainsi sur les unes on n'indique pas le nombre des mannequins ou bien ils sont compris dans *un seul* chiffre avec les coups en cible; sur d'autres, le résultat du tir n'est pas additionné et n'est pas non plus reporté au verso du formulaire. Plusieurs sociétés ne paraissent en outre faire aucune attention aux prescriptions formelles qui se trouvent au pied des tabelles de tir, ce qui est à leur propre préjudice, car pour 1869, 18 sociétés ont dû être éliminées comme n'ayant pas droit au subside, attendu qu'elles n'ont tiré qu'à 2 distances au lieu de tirer au moins à 3 distances ainsi que cela est prescrit.

Nous désirons aussi savoir de nouveau pour l'année courante de quelles armes les sociétés de tir de votre Canton auront fait usage, notamment s'il s'agit de fusils de *grand* ou de *petit* calibre, car cette indication manque dans les dernières tabelles de tir d'un grand nombre de sociétés.

En vous priant de bien vouloir faire à ce sujet les communications nécessaires à vos sociétés de tir, nous vous invitons à renvoyer aux sociétés de qui elles émanent toutes les tables de tir qui ne seraient pas conformes aux prescriptions indiquées et à leur donner l'ordre de les rétablir conformément à ces indications.

Dans l'envoi qui vous sera fait prochainement des formulaires de tabelles de tir pour l'année 1870, nous vous adresserons un certain nombre d'exemplaires de la présente circulaire pour être transmise aux sociétés de tir de votre Canton.

Agréez, etc.

Berne, le 12 *février* 1870.

Tit. — Dans sa séance du 3 janvier courant, le Conseil fédéral a déclaré définitivement en vigueur les règlements d'exercice pour les troupes fédérales, introduits par arrêté fédéral du 22 décembre 1868, et a en même temps décidé d'y faire apporter quelques petits changements de rédaction, sous la forme d'errata, qui vous seront expédiés par le Commissariat supérieur fédéral des guerres.

En vous informant de ce qui précède nous vous prions de vouloir bien faire

ajouter ces errata aux règlements qui vous ont été expédiés par le Commissariat supérieur des guerres et qui sont encore en provision entre vos mains ou qui se trouvent déjà entre celles de la troupe.

Agréez, tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Les officiers ci-après ayant demandé leur démission de l'état-major fédéral, le Conseil fédéral la leur a accordée en termes honorables et avec remerciements pour les services qu'ils ont rendus.

I. *Etat-major général.*

MM. *Jacques *Scherz*, à Berne, colonel; *Joseph *Vonmatt*, à Lucerne, lieut.-colonel; Jean *Bringolf*, à Unter-Neuhaus (Schaffhouse), lieut.-colonel; Charles-Louis-Em. *Baldinger*, à Baden (Argovie), lieut.-colonel; Joseph-Aloïs *Siegwart*, à Lucerne, major; Jean-Albert *Tribelhorn*, à Vienne, major; Georges *Mayr*, à Lucerne, major; Godefroi *Friedli*, à Berne, capitaine.

II. *Etat-major d'artillerie.*

M. Charles-Louis *Curchod*, à Paris, lieutenant-colonel.

III. *Etat-major judiciaire.*

MM. *Georges *Kulli*, à Olten, major; *Renward *Meyer*, à Lucerne, capitaine; *Edouard *Häberlin*, à Weinfelden, capitaine.

IV. *Etat-major du Commissariat.*

MM. Henri *Hotz*, à Zurich, major; Frédéric-Guillaume *Borel*, à Neuchâtel, capitaine; Frédéric *Schmitter*, à Aarau, capitaine.

V. *Etat-major de santé.*

MM. Jules *Lardy*, au Locle, major; Samuel-Henri *Bonnard*, à Lausanne, capitaine; Benj.-Franç.-Antoine *Bäriswyl*, à Fribourg, lieutenant; Rodolphe *Ringier*, à Lenzbourg, lieutenant; Martin *Burkhardt*, à Zurich, lieutenant.

Secrétaires d'état-major.

MM. Jaques *Hasler*, à Meilen; Oscar *Dietsch*, à Schaffhouse.

NOTE. — Les officiers désignés par un * conservent, à teneur de l'art. 36 de l'organisation militaire, les prérogatives d'honneur de leur grade.

Par suite du décès de M. le Conseiller fédéral *Ruffy* et de son remplacement par M. Paul *Cérésole*, le Conseil fédéral a dû modifier pour 1870 la répartition de ses Départements qui a eu lieu le 14 décembre dernier. D'après la nouvelle répartition le Département militaire demeure dévolu à M. le conseiller fédéral Welti avec M. le conseiller fédéral Cérésole pour remplaçant.

Le comité central de la Société militaire fédérale, siégeant à Neuchâtel, a composé le jury chargé de statuer sur le mérite des mémoires qui pourront être fournis sur la seconde question mise au concours par l'assemblée générale de Zug : *Doit-il y avoir à côté de l'instruction populaire une instruction militaire et sous quelle forme?* de MM. Meyer, colonel fédéral à Berne, président; Wieland, colonel à Bâle, et de Buman, major à Fribourg.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a composé comme suit, pour l'année 1870 :

A. *Le Tribunal militaire cantonal* :

1er juge. *Morel*, Numa, commandant de bataillon.
2e » *Perrochet*, Edouard, major fédéral d'artillerie.

1er suppléant. *Colomb*, Auguste, capitaine d'infanterie.
2e » *Quinche*, G.-L., major d'infanterie.
3e » *DuPasquier*, Alphonse, capitaine d'infanterie.
4e » *Gréther*, Numa, capitaine de carabiniers.
Auditeur. *Cornaz*, Auguste, capitaine judiciaire.
Greffier. *Bonnet*, Ch.-Edouard, capitaine d'infanterie.

B. *La Commission de taxe militaire* :

Perret, David, commandant de bataillon, président.
Cartier, H.-A., id.
Tripet, Alfred, capitaine d'artillerie.
Piaget, Henri, commandant de bataillon, suppléant.
Soguel, Eugène, major d'infanterie, id.
Bonnet, Ch.-Edouard, capitaine d'infanterie, id.
Maurer, Auguste, secrétaire.

— Promotions et nominations dans le corps des officiers neuchâtelois.

I. CONTINGENT.

Infanterie. Au grade de capitaine, les lieutenants : Virchaux, Albert, à Neuchâtel ; de Sandol-Roy, Alfred, à Neuchâtel ; Roulet, Félix, à Neuchâtel ; Giauque, François-Louis, au Locle ; Rey, Jean-F.-L., à Fleurier.

Au grade de lieutenant, les 1ers sous-lieutenants : de Bosset, Frédéric, à Neuchâtel ; DuPasquier, Ferdinand, id. ; Godet, Henri-Alphonse, à Cortaillod ; Ulrich, Charles, à Neuchâtel ; Guye, Alcide, aux Ponts.

Au grade de 1er sous-lieutenant, les 2es sous-lieutenants : Dubois, Gustave-Léon, à la Chaux-de-Fonds ; de Marval, Henri, à Wœns ; Perret, Edouard, à la Chaux-de-Fonds ; *Simonet*, Guillaume, au Locle ; Vielle, Edouard, à la Chaux-de-Fonds ; Loutz, Louis-Auguste, au Locle.

Au grade de 2e sous-lieutenant, les sous-officiers : Thiébeaud, Alexis, à Brot-dessus ; Robert-Tissot, Paul, aux Ponts ; Matile, Henri-Louis, au Locle ; Dubois, Ch.-Edouard, à la Chaux-de-Fonds ; Colin, Alphonse, id. ; Perrinjaquet, Auguste, id ; Lardet, Alfred, à Fleurier ; Bovet, Albert, id. ; Girardet, Charles, à Neuchâtel ; Comtesse, Robert, à la Chaux-de-Fonds ; Vuarraz, Eugène, à Neuchâtel ; Monnier, Fréd.-Auguste, id. ; Berthoud, Jean-Edouard, id.

Aux fonctions de quartier-maître, le capitaine Virchaux, Albert, à Neuchâtel.

Aux fonctions de porte-drapeau, les seconds sous-lieutenants Jacot, Alfred-Louis, et Béguin, Auguste, à Neuchâtel.

II. LANDWEHR.

Artillerie. Au grade de lieutenant, le 1er sous-lieutenant Jacky, Ch.-Michel, à la Chaux de-Fonds.

Infanterie. Au grade de capitaine, le médecin de bataillon Favarger, Ernest-Adolphe, à Neuchâtel.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations militaires suivantes :

Le 7 janvier 1870, MM. *Moginier*, Jules, à Vevey, capitaine aux chasseurs de gauche du 112e bataillon R. F. ; *Fornallaz*, Alph., à Avenches, capitaine du centre no 3 du 45e bataillon ; *Wild*, Jules, à Lausanne, capitaine du centre no 3 du 113e bataillon ; *Rod*, Jn-Pierre, à Ropraz, capitaine du centre no 2 du 112e bataillon ; *Curchod*, Ferd., à Lausanne, capitaine du centre no 2 du 70e bataillon E. ; *Léderrey*, Jaques, à Cully, capitaine aux chasseurs de droite du 6e bataillon R. C. ; *Nicati*, Ch., à Vevey, capitaine du centre no 2 du 6e bataillon R. C. ; *Matthey*, Eug., à Lausanne, capitaine du centre no 1 du 5e bataillon R. C. ; *Lavanchy*, Ch.-Juste, à Lutry, capitaine aide-major du 5e bataillon R. C. ; *Milliquet*, Alphonse, à Pully, capitaine du centre no 4 du 113e bataillon R. F. ; *Quinche*, Ls, à Fiez, lieutenant du no 1 du 46e bataillon d'élite ; *Berney*, Marc-Albert, à Lausanne, 1er sous-lieutenant du centre no 2 du 26e bataillon ; *Jaccard*, Arthur, à Ste-Croix, 1er sous-lieutenaut du centre no 3 du 26e bataillon ; *Leresche*, Jn-Ls, à Ballaigues, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du 50e bataillon.

Le 12, MM. *Capt*, Hector, au Solliat, capitaine aux chasseurs de droite du 50e bataillon ; *Amiguet*, Vincent, à Ollon, capitaine du centre no 2 du 3e bataillon R. C. ; *Jaquier*, Isaac-Ls, à Cossonay, lieutenant aux chasseurs de droite du 10e bataillon R. C. ; *Muret*, Marc-Eugène, à Morges, lieutenant du centre no 1 du 26e bataillon ; *Baup*, André, à Nyon, lieutenant du centre no 1 du 7e bataillon R. C. ; *Vautier*, Alf., à Grandson, lieutenant du centre no 1 du 12e bataillon R. C.

Le 14, M. *Bourgeois*, Pre-Fs, à Courtilles, capitaine du centre nº 4 du 26e bataillon.

Le 22, MM. *Décosterd*, J.-P.-L.-D., aux Thioleyres, capitaine aux chasseurs de droite du 2e bataillon R. C.; *Monod*, Frédéric, à Echichens, lieutenant aux chasseurs de droite du 7e bataillon R. C.; *Gonin*, Ls, à Lausanne, lieutenant quartier-maître du 6e bataillon R. C.; *Biaudet*, Charles, à Rolle, médecin adjoint 1er sous-lieutenant.

Le 24, MM. *Chausson*, Paul-F., à Aigle, commandant du 26e bataillon; *Falquier*, Jules, à Veytaux, capitaine aux chasseurs de droite du 113e bataillon R. F.; *Favez*, Lucien, à Nyon, capitaine du centre nº 2 du 7e bataillon R. C.; *Eindiguer*, Armand, à Rolle, capitaine aux chasseurs de droite du 8e bataillon R. C.; *Cavin*, Gaspard, à Montreux, 1er sous-lieutenant aux chasseurs de gauche du 113e bataillon R. F.; *Cruchet*, L.-H., à Pailly, 1er sous-lieutenant du centre nº 3 du 112e bataillon R. F.

Le 25, MM. *Loude*, Alf., à Vevey, major commandant du 4e bataillon R. C.; *Sillig*, Ed., à Vevey, lieutenant en second de la batterie attelée nº 23.

Le 26, MM. *Bonzon*, Alexis, à Bex, major du 26e bataillon d'élite; *Perrin*, Isaac, à Payerne, commandant du 1er bataillon R. C., avec grade de major; *Dufey*, Jean-François, à Palézieux, lieutenant des chasseurs de gauche du 2e bataillon R. C.

Le 2 février, MM. *Dupraz*, Adolphe, à Vevey, capitaine aide-major du 26e bataillon d'élite; *Baup*, André, à Nyon, lieutenant de la compagnie du centre nº 2 du 111e bataillon R. F.; *Loup*, Jean-Frédéric-Louis, à Montmagny, capitaine des chasseurs de droite du 1er bataillon R. C.; *Favre*, François-Louis, à Thierrens, lieutenant aide-major du 10e bataillon d'élite; *Cuénoud*, Auguste, à Lausanne, lieutenant quartier-maître du 113e bataillon R. F.

Le 11, MM. *Bourgeois*, Pierre-François, à Courtilles, capitaine aide-major du 112e bataillon R. F.; *Crousaz*, Frédéric, à Trey, lieutenant des chasseurs de droite du même bataillon.

Le 15, MM. *Amiguet*, Vincent, capitaine, à Ollon, 1er suppléant du second juge au tribunal militaire cantonal, en remplacement de M. Alexis Bonzon, promu au grade de major; *Curchod*, Charles, à Morges, lieutenant des chasseurs de droite du 50e bataillon d'élite; *Bauverd*, Jules, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de gauche du 5e bataillon R. C.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral (absent); E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 4.

RAPPORT SUR LE FUSIL SUISSE A RÉPÉTITION

extrait des procès-verbaux de la Commission des armes.

Les expériences faites avec le fusil à répétition construit par M. Vetterli, à Neuhausen, embrassèrent tous les essais de tir qui, au moyen d'un tireur exercé, doivent être faits pour que l'on puisse juger de la précision, de la vitesse de tir et des conditions de trajectoire d'une arme; elles comprirent en outre une série d'expériences subséquentes, permettant de constater l'état de conservation dans lequel un plus grand nombre d'armes se trouveraient, et les résultats qu'on en obtiendrait si ces armes étaient remises entre les mains de tireurs moins exercés. Des épreuves spéciales sur la solidité, l'insensibilité et la sûreté de construction ne furent pas épargnées, et l'extention donnée aux essais permit suffisamment d'apprécier les conditions d'entretien de l'arme en général et le fonctionnement de ses parties envisagées séparément.

I. *Etat de conservation de l'arme dans son usage.*

Avec le fusil modèle n° 0 il fut tiré en présence de la commission des essais:

En septembre	. . .	900 coups.
En novembre	. . .	2900 »
Ensemble,	. . .	3800 coups.

ce qui, en ajoutant les coups d'essai, donne un total de plus de 4000 coups tirés. Le fusil fonctionna à la fin des essais aussi bien qu'au commencement.

Avec le fusil n° 508 il fut tiré:

Le 26 novembre	. . .	480 coups.
Le 27 »	. . .	500 »
Le 28 »	. . .	472 »
Le 29 »	. . .	358 »
Le 30 »	. . .	138 »
Ensemble,	. . .	1948 coups,

avec les coups d'essais plus de 2000 coups tirés, sans que nulle part il se soit présenté d'inconvénient.

Les expériences avec 7 autres fusils demandèrent de 4 à 5000 coups. Durant ces expériences il se présenta cependant quelques interruptions, provenant en partie de munitions défectueuses, en partie de ce que l'arme servait pour la première fois, en partie aussi de la faiblesse de certaines pièces du mécanisme.

La branche de l'extracteur se cassa quelques fois. C'est le seul accident digne de remarque qui se soit présenté durant le cours de

ces essais. La commission le regarda comme suffisant pour motiver l'adoption d'un renforcement de 2^{mm}, afin d'éviter le retour de cet inconvénient.

L'emploi de mauvaises munitions, dont les douilles crevaient dans le fond, n'eut aucun effet sur le fusil dont on constata la robuste construction. Le tireur, pas plus que ceux qui se trouvaient à ses côtés, ne furent incommodés et les cartouches ne portèrent aucune entrave au jeu du mécanisme de fermeture. Cet avantage, qui est le propre du système de fermeture employé, est encore assuré par les trous à gaz pratiqués dans la fraisure pour le bourrelet de la cartouche dans le canon.

Si le canon n'a pas souffert de ces tirs prolongés durant des journées entières, cela est dû principalement à ce qu'il était construit d'après l'ordonnance fédérale adoptée pour le canon du fusil à répétition et sa munition.

Aux épreuves de force ou de résistance que l'on fit au moyen de 20 cartouches limées circulairement à la douille, les gaz de la poudre, qui s'échappaient en partie par derrière, n'eurent aucune influence sur le mécanisme qui, après avoir été quelquefois mis en mouvement, fonctionna de nouveau avec facilité.

Dans les épreuves qui suivirent, le mécanisme fut couvert de sable et de poussière, après quoi on laissa le fusil exposé toute une nuit à la pluie. Le matin, après avoir grossièrement lavé l'arme à grande eau, le fusil rouillé fut de nouveau tiré sans qu'il se soit présenté d'inconvénient.

Le chien est armé en même temps qu'on ouvre le système par le seul mouvement en arrière du cylindre; il peut également être armé séparement comme aux autres armes. Dans les cas ordinaires on armera le chien séparément, vu que l'on charge alors avec plus de facilité. Le mouvement de la charge (dans les feux de vitesse), en ouvrant le système et armant le chien par le même mouvement, demande un certain effort ou de l'habitude. Au lieu de rendre plus facile ce mouvement par un mécanisme spécial, comme cela a lieu avec d'autres modèles de fusils à répétition, dans le fusil suisse la résistance est supportée par la main placée à la poignée de la crosse. Dans certaines armes, le mouvement pour ouvrir et pour armer se fait par un mouvement de la sous-garde *sous* le fusil, dans le fusil suisse il se fait en agissant sur la poignée au côté droit de l'arme. Ce maniement-là est envisagé comme le plus naturel pour les soldats. Si dans ce maniement on doit toujours regarder comme un perfectionnement la diminution de la résistance par un mécanisme particulier, par contre la construction adoptée pour le fusil suisse à répétition a le mérite de la simplicité et exclut tout mécanisme compliqué.

Le fusil a un grand ressort et un mouvement du chien en vue de conserver l'ancien système de platine. La substitution d'un ressort à boudin au grand ressort, comme dans le fusil à aiguille, serait le moyen le plus efficace pour atteindre ce but. Mais si d'un côté on modifie la force à employer par un mécanisme spécial, d'un autre côté le mécanisme entraînerait une complication. Si l'ancienne cons-

truction ne paraît pas être une solution parfaite de la question, elle a été néanmoins éprouvée par de longues années de pratique. Le logement des pièces de la platine à une place spéciale en arrière, assure celles-ci contre l'encrassement produit par des cartouches qui se déchirent. Ces pièces sont toujours restées propres.

L'inflammation de la poudre a lieu par le moyen du choc du chien sur la broche, de celle-ci sur la fourchette et des deux pointes de celle-ci sur le bourrelet de la cartouche, ce bourrelet étant garni intérieurement de fulminate; ces deux pointes agissent sur deux points opposés du bourrelet à la fois. La séparation en deux de la broche percutante, la broche et la fourchette, la division de la force de percussion entre les deux pointes de la fourchette doivent nécessairement diminuer l'action du ressort; malgré cela les essais ont été concluants à cet égard; avec les bonnes munitions américaines on n'avait presque point de ratés, avec les cartouches fédérales environ 1,2 %, avec d'autres munitions davantage encore.

Le mécanisme, au moyen duquel les cartouches sont transportées du magasin dans le canon, est simple et ne laisse craindre aucune interruption; il n'a pas cessé de bien fonctionner pendant le cours des essais. Pour le fusil à répétition, on ne pourrait pas employer de cartouches trop longues ou trop courtes, et pour cette raison, il ne devrait pas être introduit de modifications ultérieures dans la longueur des cartouches; par contre, la tolérance que l'on peut accorder dans la fabrication des cartouches est suffisante pour les cas d'irrégularités qui peuvent se présenter.

Le magasin se charge facilement par une ouverture pratiquée à la paroi de droite de la boîte de fermeture; une cartouche tournée à rebours ne peut pas être introduite à cause de la forme de cette ouverture. Lorsqu'on veut charger coup par coup, on le fait également par cette ouverture de côté; le magasin peut être fermé sûrement par un appareil extérieur pendant ce mode de chargement.

Dans le magasin se trouve l'espace pour 13 cartouches à l'ordonnance, de manière qu'avec une cartouche dans le canon la répétition consiste en 14 coups.

Le magasin, les cartouches et le ressort de magasin paraissent être garantis contre toute influence extérieure par leur logement dans le fût. Le ressort de magasin a fonctionné sans interruption pendant les essais; de plus, la commission d'essais écarta toute crainte de possibilité d'une explosion du magasin.

On ferme le système en faisant faire un sixième de tour à la douille de la noix enfilée sur la partie amincie du cylindre; cette douille est pourvue de trois ailettes concentriques dont la largeur est du sixième de la circonférence; les ailettes se trouvent alors devant les embases correspondantes dans le conducteur du cylindre à la boîte. Pour l'ouverture, on fait le sixième de tour en sens inverse, de manière que les ailettes de la noix peuvent alors glisser en arrière à travers les trois entrées pratiquées dans les embases de la boîte.

En ce qui concerne la sûreté de la fermeture, il ne fut émis aucune appréhension et les essais ne laissèrent rien à désirer à cet égard.

Ce mode d'obturation a été du reste éprouvé et employé dans d'autres systèmes d'armes. Le jeu du cylindre-obturateur nécessite dans son logement un espace suffisamment grand pour que même dans les expériences avec les cartouches limées, l'ouverture et la fermeture se fassent avec facilité.

L'extraction des douilles vides se fait sans avoir recours à un mécanisme particulier, vu que l'extracteur relié au cylindre retire la douille en arrière et que celle-ci est rejetée dehors par le mouvement du transporteur. Cette fonction s'est toujours accomplie sans hésitation et énergiquement.

Un jour d'exercice dans le démontage, le nettoyage et le remontage du fusil, tout comme dans son maniement pour la charge et les feux, a suffi aux soldats appelés pour les préparer à accomplir les essais; par contre il ne fut pas aussi facile de leur apprendre à bien mettre en joue et atteindre le but.

II. *Vitesse du feu.*

La vitesse moyenne du feu est désignée dans les deux tables suivantes. La première table contient les résultats de tir de six soldats d'infanterie peu développés, qui furent pris dans les environs et appelés à ces essais.

La seconde table donne l'effet de l'arme entre les mains d'un tireur exercé et la troisième une comparaison entre les résultats produits avec le fusil à répétition et le fusil d'infanterie transformé.

RÉSULTAT DE TIR D'ESSAIS EN NOVEMBRE 1887
avec des tireurs peu exercés.

Distance 300 pas.

Mode de chargement et de feux.	Vitesse ou nombre de coups par minute.	Atteint %.	Dimension de la cible.	Moyenne sur coups.	avec homm.
Chargement coup par coup. Feux de salves au commandement . .	6,7	66	$1{,}8^m/5{,}4^m$	séries à 20 coups. 600	6
Chargem. coup pr coup. Feux sans commandem.	8,5	52	$1{,}8^m/5{,}4^m$	380 séries à 14 et 20 coups.	6
Idem	7	46	$1{,}8^m/1{,}8^m$	384 séries à 20 c.	5
Idem, feux de précision		59	$1{,}8^m/1{,}8^m$	420	6
Avec magasin chargé : a) Feux sans commandt	11	43	$1{,}8^m/5{,}4^m$	Séries de 14 c. 350	5
b) » idem, avec chacun sa cible . . .	11	52	$1{,}8^m/1{,}8^m$	112	4
Magasin chargé et 11 c. coup par coup ensuite	8,8	48	$1{,}8^m/1{,}8^m$	Séries de 25 c. 500	5
Avec magasin chargé, feux au commandement	10	54	$1{,}8^m/5{,}4^m$	480	5

Résultat du tir d'essais avec le fusil à répétition en septembre 1867, avec l'emploi d'un tireur exercé.

Distance 300 pas. Grandeur de la cible $1,8^m/1,8^m$.

Nature des feux et mode de chargement.	Vitesse ou nombre des coups par minute.	Touchés pr °/₀.	Les essais se font sur :	
			coups.	séries.
Chargement successif.				
a) Debout	13	100	78	3
b) A genoux	10,6	100	60	2
c) Couché	10,3	100	30	1
Emploi du magasin avec 14 cartouches.				
a) Debout	14 coups en 40 secondes ou une vitesse de 21 coups.	100	42	3
b) A genoux	14 coups en 42 secondes ou une vitesse de 20 coups.	100	14	1
c) Couché	14 coups en 36 secondes ou une vitesse de 23 coups.	100	14	1
Emploi du magasin en continuant avec le chargement successif . .	15	96	26	1
Idem, feux en avançant.	18	100	16	1
Emploi du magasin et recharger celui-ci . .	12	100	28	1
Feu de vitesse sans viser.				
a) avec emploi du magas.	37		28	2
b) chargement successif.	16,5		33	1

(A suivre.)

RECONNAISSANCE

DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD, opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

(Suite.)

Résumé sur la plaine du Rhône.

La partie intérieure ou de droite de la plaine du Rhône, soit le district d'Aigle, a une importance militaire considérable, pour les raisons suivantes :

1° Il est comme une grande forteresse appuyant sa droite au lac, sa gauche à la

dent de Morcles; ses derrières aux Alpes intérieures; son front sur le Rhône, du Bouveret au pied de la dent de Morcles, à Pisse-Chèvre, ou même à Outre-Rhône.

2° Cette vaste plaine est la base d'opération pour agir dans le Valais, dans le Chablais et dans le Faucigny.

3° Cette place communique avec la base d'opération principale qui est sur les bords de l'Aar :

A SA DROITE.

a) Par la voie du lac, puis le chemin de fer dès Morges jusqu'à Berne :
b) Par la voie ferrée, Aigle, Lausanne, Bienne, Berne ;
c) Par la voie ferrée, Aigle, Lausanne, Fribourg, Berne ;
d) Par la route, Aigle, Lausanne, Moudon, Berne ;
e) Par la route, Aigle, Vevey, Moudon, Berne ;
f) Par la route, Aigle, Vevey, Bulle, Fribourg, Berne.

SUR SES DERRIÈRES.

a) Par la route, Aigle, les Mosses, Bulle, Fribourg, Berne.
b) Par la route, Aigle, les Mosses, Château-d'Œx, Thoune, Berne.
c) Par la route, Gryon, la Croix, Pillon, Thoune, Berne.

Elle a une communication directe à sa gauche par Anzeindaz-Cheville avec la place centrale du Valais, Fully, Sion, Sierre.

4° Elle fait tête de colonne pour arrêter un adversaire qui descend la vallée du Rhône, soit du Simplon, soit de la Furka, soit du St-Bernard.

5° Elle fait tête de colonne, pour prendre en queue une armée ennemie, qui remonte la vallée du Rhône.

6° Elle fait face à la France, lorsque celle-ci voudrait pénétrer en Suisse, par l'extrême droite de son front.

7° Elle fait tête de colonne ou base d'opération pour agir dans le Chablais et dans le Faucigny, lorsque nous voudrons forcer la France à venir s'expliquer par les armes, sur les bords de l'Aar, soit à propos d'une insulte faite à la Suisse, soit à propos d'une prise de possession de Genève.

8° Les trois lignes principales de retraite de cette place, qui sont d'abord excentriques, deviennent ensuite concentriques, ce sont :

a) Chillon, Vevey, Berne ;
b) Aigle, les Mosses, Bulle, Fribourg, Berne ;
c) Gryon, la Croix, Pillon, Thoune, Berne.

9° Aigle est le centre de la position d'où l'on partirait pour repousser toute tentative de l'ennemi sur les bords du Rhône.

10° Le rocher de St-Triphon, placé comme une île au centre de la plaine du Rhône permettrait d'offrir la bataille à un ennemi dont les forces ne seraient pas trop disproportionnées par rapport aux nôtres. Si l'ennemi descend la vallée, nous appuyons notre droite au Rhône, notre centre au rocher de St-Triphon, notre gauche à la montagne, aux villages d'Ollon et d'Antagne. Nous présentons ainsi la forme concave à notre adversaire, ce qui donne à nos feux une direction convergente. Notre retraite est assurée par les Mosses et par Chillon.

Si l'ennemi remonte la vallée, alors nous appuyons notre droite sur Yvorne, Aigle, notre centre au rocher de St-Triphon et notre gauche au Rhône.

Nous retrouvons les mêmes avantages de la forme concave. Nos lignes de retraite seraient la future route stratégique de Gryon, la Croix-Pillon, ou la route de la Furka. Mais celle-ci nous conduit au St-Gothard, au lieu que la première nous conduit à Berne, qui est un point bien plus important. Le rocher de St-Triphon, dans l'une comme dans l'autre des deux suppositions que je viens de faire sur notre front, présente les trois avantages suivants :

a) Il est un obstacle matériel à peu près infranchissable;

b) Une forte batterie rayée, placée sur le rocher, couvrirait de ses feux tout le champ de bataille et par conséquent elle pourrait toujours les faire converger sur le point et au moment décisif;

c) Ce rocher couvre nos réserves, qui peuvent déboucher, soit sur la droite, soit sur la gauche, soit sur le centre.

Communications de la vallée du Rhône.

Voies ferrées. — Villeneuve sur la rive droite et le Bouveret sur la rive gauche, sont les deux ports principaux de la vallée du Rhône sur le lac Léman.

Une voie ferrée conduit du Bouveret à Sion.

M. le colonel du génie Simmons pense qu'il y aurait un grand danger à relier cette voie au réseau français et que les autorités constituées en Suisse, doivent employer tous les moyens dont elles disposent pour éviter un si grand malheur.

Je ne puis absolument pas partager une idée aussi mesquine; en voici les raisons:

1° Qui peut empêcher à la France de faire de St-Gingolph (partie française) une tête de ligne française, comme nous avons nous-mêmes le Bouveret pour tête de ligne en Suisse.

2° Lorsqu'une armée française sera arrivée par un train de plaisir à St-Gingolph, quel mal fera à cette armée une promenade à pied de St-Gingolph au Bouveret.

3° Pour parler plus sérieusement, je dis que les chemins de fer sont utiles à ceux qui les possèdent sur leur territoire; mais qu'un chemin de fer que l'on ne possède pas, placé sur un territoire dont on n'a pas encore fait la conquête et qui n'est pas allié ne saurait être d'aucune utilité.

4° Je conclus à ce que le colonel du génie anglais Simmons éclaire sa lanterne.

Du Bouveret, la voie ferrée passe le défilé de la porte du Sex. Elle passe en tunnel le défilé de St-Maurice. Les remblais qui se trouvent entre St-Maurice et le Bois-Noir défilent quelques parties du terrain de certaines batteries de St-Maurice. — Aux défilés d'Evionnaz, la Barma et Miéville, la voie reste placée entre le Rhône et la route. — A Riddes elle passe le Rhône sur un pont en bois, puis elle croise la route presque immédiatement, pour se placer de nouveau entre le Rhône et la route.

De Sion à Sierre, les terrassements pour la continuation de la voie ferrée sont terminés, mais les traverses et les rails ne sont pas posés; les travaux sont suspendus.

La voie ferrée de Lausanne à St-Maurice, passe le défilé de Chillon, entre la route et le lac; elle passe aussi entre le rocher de St-Triphon et le Rhône; elle traverse celui-ci au-dessous de St-Maurice, sur un pont en bois, puis elle se soude à la ligne d'Italie.

Voies ordinaires. — La fameuse route du Simplon, construite sous le premier empire, reliait Genève et Milan.

De St-Gingolph au Bouveret, elle passe un défilé entre le lac et la montagne. Du Bouveret à Vouvry, elle est sous le feu de la rive droite du Rhône.

A la porte du Sex, pont suspendu sur le Rhône, pour relier la route avec Chessel, d'où partent trois chemins: l'un sur Roche, l'autre sur Rennaz et le troisième sur Noville-Villeneuve.

A Vouvry se détachent les sentiers muletiers de Miex, de Vernaz et de Savalne. Entre Vouvry et Vionnaz se détachent des sentiers pareils aux précédents qui conduisent aux passages de Conche, de Recon et de la Croix. De Collombey partent

plusieurs chemins dans la plaine, ainsi que de Monthey, où la route passe la Viège sur un pont en bois. A Monthey se détache le chemin qui conduit dans le val d'Illier, et par des sentiers, aux différents passages de Morgin, de Chesery, des Creusets, de Cou et du Sageron.

La route est taillée dans le roc, à son entrée à St-Maurice; elle passe sur plusieurs coupures faites également dans le roc. — A St-Maurice, elle se relie avec la rive droite, par un pont en pierre d'une seule arche, de construction romaine, qui donne passage à la route de 1re classe de Lausanne à St-Maurice. De Vevey à Montreux, cette dernière route se trouve placée dans la continuation du défilé des vignobles, dans lesquels elle s'est engagée à Lausanne pour en sortir seulement à Chillon, où le défilé se trouve formé par le lac et un contre-fort des rochers de Naye. A Villeneuve elle détache le chemin qui conduit à Plancudraz, puis par un sentier, au col En-Chaudes; chemin sur Noville. — A Rennaz, chemin sur Noville. — Au-dessous d'Yvorne, plusieurs chemins conduisent dans la plaine.

D'Aigle partent également plusieurs chemins et sentiers sur la montagne.

A son entrée à Aigle, la route passe la Grande-Eau sur un pont en pierre à dos d'âne. D'Aigle se détachent plusieurs chemins dans la plaine, ainsi que le chemin d'Yvorne. — Corbeyrier et la route des Ormonts, des Mosses et Pillon. D'Aigle à Bex se détachent plusieurs chemins qui conduisent à Ollon, au rocher de St-Triphon. Un conduit à Collombey, en passant le Rhône sur un pont suspendu. — Route de Gryon dont la continuation par les passages de la Croix et de Pillon serait si désirable. A Bex, chemin qui conduit à Châtel sur le plateau de Chiètre et à Lavey. — Arrivé au pont de St-Maurice, un chemin conduit aux bains de Lavey et ensuite, par une route de montagne au village de Morcles.

La plaine du Rhône est donc traversée par deux voies ferrées, qui partent, l'une du Bouveret, l'autre de Villeneuve, et qui viennent se souder à St-Maurice. Cette plaine est également traversée par deux routes de première classe parallèles aux voies ferrées sus-indiquées. Enfin de nombreux chemins bien entretenus sillonnent la plaine ou conduisent sur les versants des montagnes. D'Aigle, part la route des Ormonts et des Mosses; de Bex, part la route de Gryon dont nous réclamons la continuation par la Croix et Pillon.

Au sortir de St-Maurice, se détache la route qui conduit à Bas-Serre, et ensuite, par un sentier en zig-zag, à Haut-Serre, à Verrossaz. — La route traverse le cône d'éboulement du Bois-Noir, le St-Barthelémy, puis elle entre dans le défilé d'Evionnaz, la Barma-Miéville, en détachant un petit tronçon du chemin qui passe le Rhône, sur un pont en bois, pour se rendre à l'enclave de Collonges, Outre-Rhône et Dorénaz. — De Vernayaz part la route muletière de Salvan, qui va joindre au Châtelard la route de la Tête-Noire. Sur le Trient, pont en bois. — A la Bâtiaz, pont en bois sur la Dranse. — A Martigny se détachent les routes de la Forclaz et du St-Bernard, ainsi que le chemin qui conduit à Brançon, en passant le Rhône sur un pont en bois. — De Martigny à Riddes la route est tracée en ligne droite dans les marais. — Un chemin qui part de Martigny-Bourg et aussi de Martigny-Ville, longe le pied de la montagne, passe le Guercet où se détache le sentier Le Plamas, qui conduit à Levrau. A Charrat, une bifurcation traverse la route, la voie ferrée et le Rhône, sur un pont en bois pour se rendre à Fully. De Charrat notre chemin descend à Saxon, où débouchent les sentiers qui descendent de la vallée de Bagne, le premier par Levrau et l'autre par les chalets d'Etablon. A Saxon, deux bifurcations rejoignent la route, mais un sentier continue à suivre le pied de la montagne jusqu'à Riddes.

Le chemin qui part de Martigny, et qui conduit à Brançon, en passant le Rhône sur un pont en bois, remonte la vallée en passant par Forêt, Fully, Mazembro,

Saillon, Poduit, Leytron et St-Pierre, où il rejoint la route au-dessus de Riddes. Ce chemin est praticable aux voitures dans tout son développement.

Nous avons déjà dit que le pont de Riddes est en pierre, ce qui est un désavantage pour nous, au point de vue militaire, puisque nous devrons faire sauter ce pont jusqu'à sa dernière pile, pour profiter des circonstances avantageuses du terrain intérieur que nous offre la vaste place d'armes de Brançon-Sion-Sierre. Nous forcerons ainsi notre adversaire à quitter la belle route du Simplon, de Riddes à Sierre, pour s'engager sur la mauvaise route de la rive gauche qui laisse beaucoup à désirer.

Après avoir passé le pont de Riddes, la route se dirige sur St-Pierre, d'où part le chemin de Chamoson. Elle continue la même direction qui s'éloigne du Rhône pour éviter les marais, puis elle arrive à Ardon; elle passe la Lizerne sur un pont en pierre, et elle touche le village de Vétroz.

Sous Plan-Conthey se détache un chemin qui conduit au pas de Cheville-Anzeindaz.

Du pont sur la Morge à Sion, la route passe un défilé entre la montagne et une série de rochers dont nous avons déjà parlé.

De Sion partent différents chemins:

L'un passe le Rhône sur un pont en bois, pour rejoindre celui de la rive gauche et aussi pour se diriger au col de Colon; un autre se dirige sur Grimisuat et Avent, pour se rendre au passage du Rawil; un troisième passe par St-Germain et Chandolin, pour arriver au passage du Sanetsch.

De Sion à Sierre, la route se trouve dans un défilé, presque continu, entre le Rhône et la montagne. A St-Léonard, elle passe la Rièse sur un pont en pierre, puis elle détache deux chemins dont l'un passe le Rhône sur un pont en bois, l'autre est un chemin de montagne qui conduit à Lens, Chermignon, Montana, Venthone, St-Maurice de lac, Veyvas et Sierre. De Noës un mauvais chemin passe le Rhône sur un pont en bois; un autre conduit aussi à Grimisuat. A Sierre, la route passe le Rhône sur un pont en bois.

Sur la rive gauche, de Riddes à Bramois, le chemin sur les bords du Rhône est à peu près impraticable aux voitures de guerre; il ne le deviendrait que par les travaux assez importants d'une colonne d'ouvriers. Dans tous les cas, l'ennemi ne pourrait pas songer à passer, avec ses voitures, par les chemins de montagne qui sont encore plus impraticables.

Les ponts sur la Rinze et sur la Borgne seraient facilement détruits.

De Bramois à Chippis, la route devient praticable aux voitures de guerre. Cette route passe par Grône, à côté de Granges, avec pont en bois sur le Rhône, Reschy, Chaley et Chippis; elle va rejoindre la route principale, à l'entrée du bois de Finge, après avoir traversé le défilé de Chippis.

Après avoir passé le pont de Sierre, la route du Simplon s'engage dans le défilé de Finge; elle détache d'abord le chemin sur Chippis et celui sur Salgesch; elle passe par Finge, puis en face de Leuk; elle bifurque la route de Louëche, qui passe le Rhône sur un pont en bois. — A Agarn, chemin avec pont en bois sur le Rhône.

De Turtmann se détachent deux mauvais chemins de montagne, dont l'un conduit à Egisch. — A Teunen, chemin avec pont en bois sur le Rhône pour Gampel et chemin de montagne, pour Eyschol. — A Turtig, chemin de montagne et chemin avec pont en bois sur le Rhône, pour Raron. — A Koller, chemin de montagne, en face du Balsschieder, deux ponts en bois sur le Rhône.

A Visp, la route passe la Viège sur un pont en bois, et détache le chemin qui conduit à Zermatt et au passage de St-Théodule. Ce même chemin conduit aussi à Imgrund dans la vallée de la Saas, et conduit aux passages del Moro, del Mondelli, de l'Ofenthal, d'Antrona et du Zwischenberg.

A Eyhols, pont en bois sur le Rhône et chemin de montagne, qui conduit au Bistenen-pass et à l'hospice du Simplon.

A Gamsen, pont en bois sur le Rhône, qui conduit à Mund.

A Glyss, autre chemin de montagne, qui conduit au passage de Bistenen et à l'hospice du Simplon.

A Brieg, pont en bois sur le Rhône, qui conduit à Naters; route de la Furka. — Sur la Massa, pont en pierre. — Au-dessous de Grengiols, la route passe sur la rive gauche du Rhône, puis, au-dessus de Grengiols elle repasse de nouveau sur la rive droite par un pont en pierre.

Un sentier muletier conduit de Grengiols dans le Binnenthal et aux passages de l'Albrun, de Rossa et de Boccareccio. De Grengiols, au-dessus d'Oberwald, la route reste sur la droite du Rhône; à Ulrich elle détache le sentier muletier de l'Eginenthal, qui conduit aux passages du Nufenen et des Griess. A Obergestelen elle détache le sentier du Grimsel.

D'Oberwald, dernier village de la vallée, la route passe plusieurs fois le Rhône sur des petits ponts, qui sont généralement en pierre. Elle arrive à l'hôtel du glacier, d'où elle se dirige, par le flanc méridional de la montagne sur le col de la Furka, pour passer ensuite dans la vallée de l'Urseren.

Récapitulation des distances.

De Villeneuve à St-Maurice . . .	5	lieues
De St-Gingolph à St-Maurice. . .	5	»
De St-Maurice à Martigny . . .	3	»
De Martigny à Riddes.	3	»
De Riddes à Sion	4	»
De Sion à Sierre	4	»
De Sierre à Turtmann	4	»
De Turtmann à Brieg.	6	»
De Brieg à Munster	10	»
De Münster à Oberwald	2	»
D'Oberwald au glacier	2	»
Du glacier au col de la Furka . .	2	»
	45	lieues.

La route de la Furka a moins de largeur que celle du Simplon, mais les deux sont admirablement bien tracées.

(A suivre.)



Transformation des pièces lisses de position en canons rayés.

Le département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante:

Berne, le 27 *décembre* 1869.

Tit. — En exécution de l'arrêté fédéral du 27 juillet 1869 concernant la transformation des pièces lisses de position en canons rayés, le Département militaire a rendu les dispositions suivantes approuvées par le Conseil fédéral:

En vertu de l'arrêté fédéral ci-dessus mentionné, les obusiers courts de 24 livr., les obusiers de 15 centimètres, les canons de 8 livr. et les pièces de position de 6 livr. non conformes à l'ordonnance actuelle, doivent être transformés en pièces rayées de 8 livr. en bronze, à chargement par la culasse, les autres canons de 6 livr. et le reste des obusiers longs de 12 livr. en pièces rayées de 4 livr., à chargement par la bouche.

En conséquence le matériel qui devra être livré et transformé en pièces rayées de 8 livr. à chargement par la culasse est le suivant:

De	Obusiers courts de 24 livr. ou de 15 centim. avec affûts.	Canons lisses de 8 livr. avec affûts.	Canons lisses de 6 livr. contraires à l'ordonnance avec affûts.	Affûts de rechange pour		Caissons pour		
				obusiers courts de 24 livr.	canons de 8 livr. à l'ordonnance et pour canons de 6 livr.	obusiers de 24 livr.	canons de 8 livr.	canons de 6 livr. non à l'ordonnance.
La Confédération	2	—	—	—	—	4	—	—
Canton de Zurich	2	9	—	1	1	3	10	—
Id. Berne	4	—	—	—	—	8	—	—
Id. Lucerne.	4	8	—	1	1	15 cent. 9	14	—
Id. Schwytz.	—	—	4	—	—	—	—	4
Id. Zoug	—	—	1	—	—	—	—	1
Id. Fribourg	2	—	—	—	—	4	—	—
Id. Soleure	—	2	—	—	—	—	4	—
Id. Argovie	2	—	—	—	—	4	—	—
Id. Vaud	2	—	—	—	—	4	—	—
Id. Valais	—	—	2	—	—	—	—	2
Total . .	18	19	7	2	2	36	28	7

Total des pièces de canons 44

Le matériel qui devra être livré et transformé en *pièces rayées de 4 livr. à chargement par la bouche* est le suivant :

CANTONS.	Canons de 6 livr. à l'ordonnance.	Obusiers longs de 12 livr.	Affûts de rechange		Caissons	
			6 livr.	12 livr.	6 livr.	12 livr.
Berne . . .	8	—	—	—	8	—
Lucerne. . .	4	2	1	1	2	
Glaris . . .	2	—	—	—	2	—
Fribourg . .	4	—	—	—	4	—
Bâle-Ville . .	6	—	—	—	6	—
Schaffhouse .	4	—	—	—	4	—
Tessin . . .	2	—	—	—	2	—
Vaud . . .	4	—	—	—	4	—
Neuchâtel . .	4	—	—	—	4	—
Genève . . .	4	—	—	—	4	—
Total	42	2	1	1	38 2	—

Total des bouches à feu 44

Le matériel ci-dessus mentionné provient de celui que les Cantons doivent fournir conformément à la loi fédérale du 27 août 1851 sur le contingent en matériel à fournir par les Cantons et la Confédération à l'exception toutefois du matériel contraire à l'ordonnance que dans le temps les Cantons ont attendu de faire transformer pour les pièces de position jusqu'à ce que la nouvelle transformation de l'artillerie de position, que l'on prévoyait alors et qui aujourd'hui doit être exécutée, fût décrétée.

Dans le matériel ci-dessus est également compris celui qui à l'occasion de la transformation des anciennes batteries de canons lisses de 8 livr., n° 41 de Zurich, de 8 livr., n° 42 de Lucerne, et de 6 livr., n° 12 de Lucerne, devait passer aux pièces de position.

La transformation doit être complétement terminée dans le terme de 5 ans, en réservant toutefois les nouvelles décisions que pourrait prendre l'Assemblée fédérale, en sorte qu'à l'exception de l'année 1869 (dans laquelle on n'établira que 8 pièces de 8 livr. en bronze), il sera établi 11 pièces de 4 livr. et 9 pièces de 8 livr. dans chacune des 4 années suivantes 1870, 1871, 1872 et 1873.

Le tour de rôle de la transformation a été fixé comme suit :

1869.

2 obusiers courts de 24 livr. d'Argovie, 4 obusiers courts de 24 livr. de Berne, 2 obusiers courts de 24 livr. de Vaud, en 8 pièces rayées de 8 livr. à chargement par la culasse.

1870.

5 canons lisses de 8 livr. de Zurich, 4 canons lisses de 8 livr. de Lucerne, en 9 pièces rayées de 8 livr. à chargement par la culasse.

3 canons lisses de 6 livr. de Bâle-Ville, 2 canons lisses de 6 livr. de Glaris, 4 canons lisses de 6 livr. de Schaffhouse, 2 canons lisses de 6 livr. du Tessin, en 11 pièces rayées de 4 livr. à chargement par la bouche.

1871.

2 obusiers courts de 24 livr. de Zurich, 2 obusiers courts de 24 livr. de Lucerne, 2 obusiers de 15 centimètres de Lucerne, 3 canons lisses de 8 livr. de Lucerne, en 9 pièces rayées de 8 livr. à chargement par la culasse.

1 canon lisse de 6 livr. de Lucerne, 2 obusiers longs de 12 livr. de Lucerne, 4 canons lisses de 6 livr. de Genève, 4 canons lisses de 6 livr. de Neuchâtel, en 11 pièces rayées de 4 livr. à chargement par la bouche.

1872.

1 canon lisse de 8 livr. de Lucerne, 4 canons lisses de 8 livr. de Zurich, 2 obusiers courts de 24 livr. de la Confédération, 2 obusiers courts de 24 livr. de Fribourg, en 9 pièces rayées de 8 livr. à chargement par la culasse.

4 canons lisses de 6 liv. de Fribourg, 4 canons lisses de 6 livr. de Vaud, 3 canons lisses de 6 livr. de Bâle-Ville, en 11 pièces rayées de 4 livr. à chargement par la bouche.

1873.

4 canons de 6 livr., contraires à l'ordonnance, de Schwytz, 1 canon de 6 livr. contraire à l'ordonnance, de Zoug, 2 canons lisses de 8 livr. de Soleure, 2 canons de 6 livr., contraires à l'ordonnance, du Valais, en 9 pièces rayées de 8 livres à chargement par la culasse.

8 canons lisses de 6 livr. de Berne, 3 canons lisses de 6 livres de Lucerne, en 11 pièces rayées de 4 livr. à chargement par la bouche.

Quant à l'exécution de la transformation, il a été pris les dispositions ci-après :

1° Les Cantons sont priés de tenir en disponibilité, au commencement de l'année respective, les canons qui doivent être refondus dans cette année, et de les transmettre à la fonderie de MM. Ruetschi frères, à Aarau, dès qu'ils auront reçu la lettre de voiture que l'administration du matériel de guerre fédéral est chargée de leur adresser à cet effet.

2° La refonte des pièces aura lieu aux frais de la Confédération, contre la fourniture par les Cantons du bronze nécessaire, y compris 6 % de déchet de fonte, ainsi 1700 livr. par pièce de 8 livr. à chargement par la culasse et 840 livr. par pièce de 4 livr. à chargement par la bouche. La Confédération prend également à sa charge les frais de surveillance de la fonte, du travail et du rayage, ainsi que de l'épreuve et de la réception.

Si le bronze des anciennes pièces ne suffisait pas pour la refonte des nouvelles, les Cantons intéressés devront fournir le bronze manquant en nature ou le bonifier en argent à raison de fr. 115 le quintal.

Si, en revanche, il était livré plus de bronze que celui nécessaire à la refonte des nouvelles pièces, l'excédant sera restitué aux Cantons respectifs, ou s'il ne s'agit que de petites quantités, elles leur seront bonifiées à raison de fr. 115 le quintal.

3° Les Cantons sont libres de faire assister à leurs frais des officiers ou intendants d'arsenaux à l'épreuve et à la réception des pièces, si toutefois ils jugent à propos de s'y faire représenter.

4° Il devra être procédé à la transformation des affûts et caissons en même temps qu'à la refonte et à l'achèvement des pièces, et cela dans la règle, par l'atelier de construction fédéral à Thoune, afin que la transformation de toutes les pièces, affûts et caissons soit si possible terminée en même temps.

5° Les pièces et caissons à transformer, pour autant qu'ils seront à l'ordonnance de 1843 et en bon état, subiront les changements suivants :

A. POUR LES PIÈCES DE POSITION RAYÉES DE 4 LIVR.

1. *Affûts avec avant-trains.*

Transport des deux crochets de prolonge de l'affût à l'avant-train, placement d'une semelle de pointage, d'un nouveau crochet porte-écouvillon et d'un étrier porte-écouvillon aux affûts, transformation du couvercle et de la disposition intérieure du coffret de réserve, transformation de la distribution intérieure du coffre de l'avant-train.

2. *Caissons.*

Transformation de la disposition intérieure des 3 coffres à munition.

B. POUR LES PIÈCES DE POSITION RAYÉES DE 8 LIVR.

1. *Affûts et avant-trains.*

Transport de la vis de pointage et transformation du coffret de réserve, placement de fourches porte-refouloir et doublure des encastrements des tourillons, transformation de la disposition intérieure du coffre de l'avant-train, disposition du corps d'avant-train pour y placer une boîte à savon et y boucler le coffret de l'appareil de fermeture.

2. *Caissons.*

Transformation de la disposition intérieure des coffres à munition.

La transformation en pièces de position rayées de 4 livr. aura lieu à teneur de l'ordonnance du 27 juin 1864 sur la transformation du matériel des canons lisses de 6 livr. pour les batteries rayées de 4 livr., celle en pièces de position rayées de 8 livr., selon l'ordonnance du 12 mai 1869 sur le matériel des batteries de canons rayés de 8 livr. et selon les modèles spécialement établis pour la transformation des affûts d'obusiers de 24 livr. et des affûts de 8 livr. en affûts de 8 livr. pour les pièces à chargement par la culasse.

Des dispositions spéciales sont réservées pour la transformation des caissons Gribeauval, cas échéant.

6° L'administration militaire fédérale bonifiera aux Cantons : pour la transformation d'un affût d'obusier de 24 livr. avec avant-train fr. 93, pour un affût de 8 livr. de Zurich fr. 100, pour un affût de 8 livr. de Lucerne fr. 130, pour la transformation d'un ancien affût de 6 livr. en un affût de 4 livr., y compris celle de la disposition intérieure des coffres d'avant-trains et des coffrets de réserve, fr. 80 ; pour la transformation d'un caisson règlementaire en un caisson de 4 livr. fr. 150, et pour la transformation d'un caisson de 8 livr. fr. 122 ; pour tous, l'équipement excepté.

7° L'équipement sera fourni à teneur du règlement spécial ci-joint, rendu à cet effet. A teneur de ce règlement les cantons doivent fournir ceux des objets d'équipement exigés qui doivent déjà exister dans le matériel à transformer provenant de l'équipement règlementaire actuel. Tous les autres objets d'équipement nécessaires, neufs ou à compléter, seront fournis et mis en état par l'administration militaire fédérale.

CANTONS.	Munition de 6 livr.					Munition de 8 livr.					Munition pour obusiers courts de 24 livr.					Munition pour obusiers longs de 12 livr.					
	Coups à boulets.	Coups à shrappnels.	Coups à mitraille.	Charges à 48 loths.	Charges à 60 loths.	Coups à boulets.	Coups à shrappnels.	Coups à mitraille.	Charges à 64 loths.	Charges à 80 loths.	Coups à obus.	Coups à mitraille.	Charges à 44 loths.	Charges à 32 loths.	Charges à 20 loths.	Coups à obus.	Coups à shrappnels.	Obus incendiaires.	Coups à mitraille.	Charges à 40 loths.	Charges à 20 loths.
Zurich . . .	—	—	—	—	—	855	270	225	855	495	240	60	180	240	120	—	—	—	—	—	—
Berne . . .	760	240	200	760	440	—	—	—	—	—	480	120	360	480	240	—	—	—	—	—	—
Lucerne . .	380	120	100	380	220	760	240	200	760	440	480	120	360	480	240	400	180	100	120	550	500
Schwytz . .	380	120	100	380	220	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Glaris . . .	190	60	50	190	110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Zoug	95	30	25	95	55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fribourg . .	380	120	100	380	220	—	—	—	—	—	240	60	180	240	120	—	—	—	—	—	—
Soleure . .	—	—	—	—	—	190	60	50	190	110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bâle-Ville .	570	180	150	570	330	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Schaffhouse	380	120	100	380	220	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Argovie . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	240	60	180	240	120	—	—	—	—	—	—
Tessin . . .	190	60	50	190	110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vaud . . .	380	120	100	380	220	—	—	—	—	—	240	60	180	240	120	—	—	—	—	—	—
Valais . . .	190	60	50	190	110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Neuchâtel .	380	120	100	380	220	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Genève . . .	380	120	100	380	220	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Les écouvillons doivent être transmis à l'atelier fédéral de construction de Thoune pour être transformés.

8° Si tout ou partie du matériel d'artillerie ci-dessus mentionné manquait ou n'était plus en état d'être transformé, ces objets devront être remplacés par des neufs pour lesquels toutefois l'administration militaire fédérale ne bonifiera que l'indemnité qu'elle aurait accordée pour la transformation de ces mêmes objets à l'ordonnance (voir litt. B.).

9° Si le matériel existant n'était pas conforme à l'ordonnance jusqu'ici en vigueur ou s'il n'était pas propre au service de campagne, les Cantons respectifs supporteront le surplus des frais qui résulteront de la transformation des affûts et des caissons.

10° Le Département militaire fédéral se réserve de faire surveiller les travaux de transformation exécutés par les cantons, de faire examiner le travail et le matériel et d'obliger les Cantons à faire améliorer ce qui serait trouvé insuffisant ou à le remplacer complétement. L'indemnité accordée par la Confédération ne sera payée aux Cantons intéressés que lorsque le matériel à transformer aura été accepté par le contrôle fédéral.

11° A teneur de l'article 3 de l'arrêté fédéral du 27 juillet 1869, les Cantons doivent tenir à la disposition de la Confédération les munitions prescrites par la loi sur les contingents pour les pièces à transformer ou en bonifier la valeur équivalente en argent.

Le genre et la quantité de munition à mettre à la disposition de la Confédération par chaque canton sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

Les Cantons devront mettre la munition ci-dessus mentionnée à la disposition de la Confédération dans l'état ci-après :

1° Les boulets sans sabots ni bandelettes ;

2° Les boîtes à mitraille telles quelles, ou les boîtes vides, les culots et les balles à part ;

3° Tous les obus déchargés ;

4° La poudre provenant du déchargement des obus doit être dépouillée de la composition qui l'entoure, tamisée et emballée dans des sacs ;

5° Les charges de 6 livr. et de 12 livr. telles quelles avec sabots et sachets, ou l'équivalent de poudre dans des sacs d'un quintal et le nombre correspondant de sachets, suivant entente spéciale avec les Cantons ;

6° Le nombre d'étoupilles correspondant à celui des coups.

L'administration du matériel de guerre fédéral s'entendra avec celles des arsenaux des Cantons sur le lieu et le mode d'expédition de la munition de fer, charges, etc., ci-dessus indiqués ; elle s'occupera de même de la liquidation successive et aux meilleures conditions possibles de ces anciens approvisionnements, afin d'en débarrasser les arsenaux.

12° L'administration militaire fédérale transmettra la munition de remplacement aux Cantons pour les pièces transformées, dans la proportion de 200 coups par pièce, suivant les dispositions du règlement spécial ci-joint sur l'équipement de munition de ces pièces.

Veuillez agréer, tit., etc.

Pour le Chef du Département militaire fédéral.
Son remplaçant : WELTI.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 5. Lausanne, le 15 Mars 1870. XV° Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). *(Suite.)* - L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale. *(Suite.)* Rapport du général commandant en chef de l'armée des Etats Unis au secrétaire de la guerre. — Nouvelles et chronique.

FRAGMENTS.

Ch. I. — FORTIFICATION DE CAMPAGNE.

(Suite.)

ORDRE ÉTENDU. — Il est des cas, au contraire, où un bataillon doit s'étendre pour donner moins de prise au feu de l'ennemi, ou pour défendre à la manière des tirailleurs, une position de difficile accès. L'introduction dans les armées des armes de précision rendra peut-être cet ordre habituellement nécessaire en première ligne.

Pour prendre l'ordre étendu, on commandera, le bataillon étant déployé à la manière ordinaire:

1° pour ouvrir les rangs;

2° par le flanc droit et le flanc gauche;

3° à gauche et à droite, marche!

Et la manœuvre s'exécutera comme à l'école des chasseurs § 4, avec cette différence qu'on ne mettra que deux pas d'une file à l'autre, du moins en bataille, et que les hommes du second rang resteront derrière ceux du premier, chacun à chacun.

Ce ne sera que pour border un ravin, un ruisseau, etc., que les files pourront s'ouvrir davantage et les hommes du second rang entrer dans le premier. C'est qu'alors le bataillon tout entier se transforme par la nécessité des circonstances en une bande de véritables tirailleurs.

Mais en plaine les files ne prendront que deux pas d'intervalle, et comme ce sera la règle il n'est pas nécessaire d'indiquer cette distance dans le commandement, chacun sachant ce qu'il doit faire.

Les hommes du second rang restent derrière ceux du premier pour que l'ordre conserve quelque consistance, et pour que le front offre toujours plus de vide que de plein; car tel est le but de cette formation qui donnera au bataillon une étendue de 320 ou 350 pas au lieu de 120 qu'il a dans l'ordre ordinaire.

Le ralliement au drapeau se fera à la course, au signal convenu. Chacun reprend sa place à mesure qu'il arrive et le bataillon se retrouve formé comme avant.

Manoeuvres. — Les manœuvres sont, après tout, le meilleur moyen de défense puisqu'elles répondent à tout quand on sait bien les employer. Je n'ai, à ce sujet, qu'une recommandation à faire, en renvoyant au règlement, c'est de préférer, pour la formation des masses, la colonne d'attaque à la colonne serrée ordinaire, parce qu'elle peut se partager instantanément en deux demi-colonnes pouvant agir séparément et chacune selon le besoin, et parce que le déploiement est plus prompt et toujours le même, se faisant exclusivement sur la tête de la colonne.

Je recommande encore de ne pas craindre de reployer un ou deux pelotons derrière une aile quand un bataillon manque de place pour se déployer. Ces pelotons sont bien placés; ils renforcent l'aile derrière laquelle ils se trouvent, et pourront toujours rentrer en ligne quand le bataillon, en avançant, trouvera plus d'espace.

Défilement. — Quand un ouvrage de fortification est construit en face d'une hauteur occupée par l'ennemi, ou qu'il peut occuper, il faut le défiler, c'est-à-dire que sa crête doit être dans un plan qui passe au-dessus de la hauteur d'une quantité suffisante pour laisser au-dessous de lui les batteries que l'ennemi pourrait construire sur cette hauteur.

Mais c'est toujours une mauvaise chose que d'être obligé de se défiler et l'indice d'une position plus ou moins défectueuse.

Le défilement est facilité quand l'ouvrage a peu de profondeur comparativement à son étendue, qu'il est épâté. On est également conduit à cette forme par la convenance d'éviter autant que possible l'enfilade, qui est ce qu'il y a le plus à redouter en fortification.

Mais le défilement concerne l'officier du génie; on n'en parle ici que pour l'intelligence de ce mot technique.

§ 3. *Instruction.*

Dans la campagne du Rhin de 1857, le commandant en chef des troupes fédérales donna l'instruction suivante pour l'exécution des ouvrages de campagne qu'on pourrait être appelé à construire. Je la rapporte parce qu'elle a quelque rapport à ce qui précède.

« Les troupes du génie pouvant avoir un grand nombre d'ouvrages à construire et peu de temps pour les achever, il faut adopter un profil qui mette promptement les défenseurs à l'abri de la fusillade et qui permette de donner, plus tard, plus de consistance aux ouvrages.

« Quant au *tracé,* il se pliera, avant tout, au terrain en adoptant en général des ouvrages détachés qui permettent les manœvres et les retours offensifs.

« Ces ouvrages seront, autant que possible, épâtés pour éviter l'enfilade; ils pourront même être tout à fait aplatis, ne présentant qu'une face à feux directs et deux flancs. Si par là, un ouvrage en saillie est mal flanqué, on le couvrira par un abatis dont les faces seront dirigées sur les ouvrages voisins pour en être enfilées.

« On parera ainsi à l'inconvénient signalé qui, au reste, n'est pas aussi grave sur un champ de bataille que dans la fortification d'une place.

« Un simple *Bourrelet*, contournant les crêtes, pourra quelquefois suffire. On le fera de deux pieds de hauteur (0^m 60) au-dessus du sol. La tranchée, qui fournira les terres, aura deux pieds à deux pieds et demi de profondeur. La largeur dépendra de l'épaisseur qu'on voudra, ou plutôt qu'on pourra donner au bourrelet; mais, en général, trois pieds (0^m 90) au fond seront suffisants, ce qui suppose 5 pieds en gueule, soit 1^m 50.

« *Les embuscades*, pour les carabiniers, se font de même, chacune pour 3 ou 4 hommes, à raison de 4 pieds par homme, largeur suffisante pour que le carabinier charge et manie commodément son arme. On les multipliera à la lisière des bois et sur le bord des rivières.

« On fera un grand usage des abatis, le pays étant couvert de bois. Si l'abatis est employé comme obstacle, devant un retranchement, il doit être placé dans un approfondissement du sol, les terres en provenant sont étendues en avant comme glacis. Les branches de l'abatis seront, de place en place, liées à des piquets fortement enfoncés. Les bois fourchus valent mieux pour ce genre d'abatis que les sapins.

« Les abatis en rase campagne n'ont pas besoin d'être couverts, mais il faut qu'ils soient larges et étendus pour n'être ni franchis, ni tournés aisément. De petits sapins, avec leurs branches croisées, peuvent parfaitement servir pour ce genre d'abatis. Les plus gros se jetteront en travers des routes et des avenues praticables à la cavalerie.

« Si l'on peut appuyer un abatis par une de ses extrémités (et à plus forte raison par les deux), à quelqu'obstacle naturel, marais, ruisseau profond, etc., il n'en est que meilleur.

« Dans les chemins entre deux bois, si communs en Suisse, on fera des *coupures* croisées, joignant les bois par leurs extrémités et laissant dans le milieu un passage étroit et contourné. Des tirailleurs derrière les coupures et des carabiniers à droite et à gauche dans les bois (où l'on peut encore creuser quelques tranchées ou embuscades et élever quelques bourrelets latéraux), arrêteront momentanément une poursuite et donneront le temps à un corps d'opérer sa retraite. Le détachement qui a défendu la coupure se

sauvera à la course, si cela est nécessaire. Deux ou trois sapins jetés en travers du passage, comme une espèce de cheval de frise, rassureront les défenseurs contre la crainte d'une poursuite trop vive.

(Janvier 1857.)

Ch. II. — DISPOSITIFS ET ACTIONS DE GUERRE.

Sans entrer dans beaucoup de détails ce qui serait inutile pour le plus grand nombre de nos jeunes officiers, je donnerai ici quelques notions générales sur les dispositifs et les actions de guerre, renvoyant aux traités spéciaux sur la matière ceux qui voudront approfondir ce sujet.

§ 1. *Positions défensives.*

Il y a deux espèces de positions, celles pour la défense passive, celles pour la défense active, ou à retours offensifs. Les premières ne conviennent qu'à des troupes numériquement très faibles, les autres conviennent à des troupes plus en proportion avec l'attaquant ; celles-ci sont plus efficaces et mieux faites pour des troupes valeureuses dont elles soutiennent et relèvent le moral. On peut encore dire que les unes conviennent à des troupes peu exercées et de nouvelle levée, les autres à des troupes très exercées et habituées aux combats. Les positions pour la défense passive sont d'autant meilleures que les obstacles sur leur front seront plus grands; ainsi des escarpements difficiles à gravir, d'épaisses broussailles, un profond cours d'eau, etc. Il faut, avec cela, que les ailes soient si bien appuyées que toute crainte d'être tourné soit bannie: un lac, un profond ravin, des rochers abruptes, sont ce qu'il y a de mieux pour appuyer les ailes; un bois, quoiqu'épais, ne vaut pas ces obstacles, parce qu'il faut l'occuper en forces pour en disputer la possession à l'ennemi. Une bonne position pour la défense active est celle qui domine les environs et offre assez d'espace pour y déployer les troupes sur deux lignes et une réserve, avec des pentes douces et découvertes du côté de l'ennemi, en sorte que les actions de vigueur ou retours offensifs y soient possibles. Un petit bois, un village sur le front est avantageux comme poste dont l'ennemi devra, au préalable, s'emparer. Mais, des maisons de bois sont à redouter à cause du feu. Une grande ferme, bien bâtie, entourée de murailles, vaut encore mieux qu'un village dont les rues sont plus ou moins accessibles. Ainsi la ferme d'Ugoumont à Waterloo, qui a joué un si grand rôle dans cette célèbre bataille. Si le terrain en arrière de la position est en contrepente, cela ne sera que mieux, parce que les mouvements des réserves seront cachés. Les ailes doivent encore être appuyées ; mais ici des bois peuvent suffire.

Par des raisons contraires il est avantageux que le terrain laissé à l'ennemi soit coupé de ruisseaux, de fossés, obstrué d'obstacles qui gênent ses mouvements. Au point de vue tactique, la position sera aussi bonne que possible quand, aux conditions énoncées plus haut, elle réunira celle d'une forme concave au dehors qui donne la facilité de couvrir de feux croisés le champ de bataille de l'ennemi. Il est pour ainsi dire enveloppé au moment de l'attaque. Mais alors les ailes doivent être doublement appuyées; sans quoi elles donneraient trop de prise et seraient les points naturels d'attaque. Toutes ces conditions sont difficiles à rencontrer; aussi les positions concaves sont-elles fort rares.

De bonnes routes de communication de la droite à la gauche, et en arrière du front, sont encore nécessaires pour faciliter les manœuvres et permettre de porter promptement des renforts sur un point quelconque de la ligne. Une retraite est possible, il faut par conséquent une route perpendiculaire en arrière de la position : deux valent mieux qu'une seule. On comprend d'après cela combien il serait fâcheux que la ligne de manœuvre fût en même temps la ligne de retraite. Il faut que celle-ci soit autant que possible derrière le centre, pour que les deux ailes puissent également s'en servir.

Si le front de la position est dépourvu de saillants naturels (bois, villages), on peut y construire quelques ouvrages (lunettes ou bastions détachés) pourvu que l'ennemi vous en laisse le temps. Mais que ce ne soit pas pour vous y enchaîner. Il faut toujours conserver la liberté de mouvement, les actions de vigueur étant ce qu'il y a de mieux pour une bonne défense. Un champ de bataille, ainsi préparé d'avance, est certainement ce qu'il y a de mieux quand sa position est telle que, par la nature des choses, l'ennemi est contraint à vous y venir chercher.

Un des principaux avantages d'un village, ou d'une grosse ferme, sur le front, étant de pouvoir placer sous leur abri, et sans craindre l'enfilade, quelque batterie qui croise ses feux en avant de la ligne de bataille, on peut quand le temps presse (et qu'on n'a pas ce genre de protection) se contenter d'un simple épaulement ou relèvement de terre, qui se fait très rapidement en plaçant des ouvriers devant et derrière; c'est une espèce de parapet à deux fossés, sans banquette, ni plongée; mais cela ne fait rien, puisqu'il n'est pas destiné à la fusillade. Ce n'est qu'un masque protecteur.

On peut aussi couvrir les batteries des feux directs, au moins en partie, en aplanissant le terrain où le canon doit être placé et relevant le terrain en simple bourrelet, peu élevé, mais large. La pièce est ainsi couverte à la hauteur de la volée, et deux tranchées latérales peuvent offrir aux canonniers un abri suffisant.

Mais, il faut pour cela que le terrain s'y prête, sans quoi les roues s'enfonceront et l'opération aura été plus nuisible qu'utile. Le plus sûr est toujours de profiter des ondulations pour se couvrir et de laisser les pièces sur le terrain durci par le gazon.

§ 2. *Des têtes de pont.*

Il est de principe que toutes les fois qu'une armée franchit un fleuve, elle s'assure la possession des ponts par des ouvrages de fortification.

Napoléon n'a jamais négligé cette précaution, et l'archiduc Charles reproche aux généraux autrichiens d'avoir trop souvent négligé ce moyen d'assurer la retraite, en cas de revers.

Ces ouvrages, quels qu'ils soient, constituent des têtes de pont. Ils sont plus ou moins considérables suivant la force des corps dont ils doivent assurer les communications.

Les ponts militaires sont jetés dans les parties rentrantes de la rivière, afin que les feux d'artillerie puissent se croiser et balayer le terrain en avant. En sorte que, grande ou petite, une tête de pont bien établie est toujours flanquée de la rive opposée, ou de quelqu'île intermédiaire quand le fleuve est trop large pour permettre des feux efficaces.

Si la tête de pont ne doit couvrir qu'un seul pont, elle se réduira à un simple front bastionné avec de longues branches s'appuyant à la rivière et battues par le canon de l'autre rive. C'est ce qu'en fortification on appelle un ouvrage à cornes. Il faut de plus un réduit dans l'intérieur, au débouché immédiat du pont, pour servir de refuge aux derniers défenseurs. Ce réduit se fait ordinairement en palanques pour prendre moins de place et parce qu'il est bien assez fort, peut-être même est-il plus fort qu'un ouvrage en terre, pour soutenir le genre d'attaque auquel il peut être exposé ; c'est-à-dire attaque d'infanterie.

Pour un simple détachement, la tête de pont que l'officier du génie peut-être applé à construire sur quelque communication moins importante, peut se réduire à un simple ouvrage ouvert à la gorge, lunette, bonnet de prêtre, redan, etc.

Un corps nombreux, ayant jeté deux ponts sur la rivière comme il est d'usage, il faut des ouvrages plus considérables pour les couvrir. Une couronne en triple front bastionné pourra suffire. Mais comme l'espace intérieur est assez grand pour que l'ennemi y amène du canon, on ne se contentera pas d'un réduit en simples palanques, on couvrira l'entrée de chaque pont, ou toutes les deux ensemble par un ouvrage en terre palissadé et bien conditionné.

Mais il faut des dispositions encore plus vastes quand il s'agit d'assurer le passage à une armée entière. Il y aura peut-être

quatre à cinq ponts jetés simultanément sur la rivière, car les colonnes se multiplient en raison de la force de l'armée. On ne peut pas alors songer à des ouvrages continus qui exigeraient trop de monde pour leur garde habituelle et qui, malgré leur étendue, n'offriraient encore qu'un espace insuffisant pour recueillir toutes les troupes qui voudraient s'y réfugier! On fait donc un dispositif de lunettes détachées, jetées à une bonne distance du bord et laissant entr'elles de grands intervalles par lesquels les corps en retraite puissent aisément passer. Et, comme réduit, on élève encore un ouvrage principal devant les ponts.

Les Russes, en 1812, ont construit à Drissa, sur la Duna, une tête de pont de ce genre, dont la gorge, ou l'étendue dans le sens de la rivière, n'avait pas moins de 5000 mètres. C'est un modèle du genre.

Un ouvrage fermé dans le voisinage d'un pont, comme le fort de Rohan dans la Tardisbrück (Grisons) peut-être pris pour tête de pont; car il protége le passage s'il est bien armé. On y trouve même l'avantage d'un espace assez grand entre le fort et le pont pour y prendre, sans tumulte, les dispositions convenables à une retraite méthodique par un étroit défilé.

On le voit, il y a des têtes de pont de toute grandeur. Quand elles sont considérables et faites d'ouvrages forts et bien armés, on peut rester sous leur protection, et les défendre contre les attaques d'un ennemi victorieux jusque-là; les intervalles ménagés entre les ouvrages, permettant les retours offensifs, donnent à la défense une grande énergie. Mais si les ouvrages sont faibles, ou inachevés, ou trop restreints, il ne faut pas chercher à y tenir longtemps, mais se hâter d'opérer sa retraite et de passer de l'autre côté du fleuve.

Les dispositifs de la retraite dépendent du génie du chef; on peut cependant poser en principe, que la retraite doit commencer par les troupes les plus rapprochées du pont et surtout par l'artillerie qui va s'emplacer sur l'autre rive de manière à enfiler ce pont ou en battre les approches. La troupe prend position dans le voisinage

Les défenseurs des ouvrages plus avancés se retirent ensuite; et les plus éloignés les derniers, au point que la tâche de ceux-ci peut être une œuvre de dévouement.

On voit qu'en tout cela une artillerie trop lourde serait un grand embarras; on pourrait être obligé d'en faire le sacrifice, après l'avoir toutefois enclouée. Les pièces dites de position ne conviennent qu'aux fortifications où l'on doit faire une longue résistance et peu de manœuvres. Ainsi aux forteresses et places de guerre, aux batteries de côtes, etc.

§ 3. *Passages de rivières.*

Les passages de rivières constituent une des opérations les plus difficiles à la guerre et cependant ils réussissent presque toujours. C'est qu'on y apporte tous les soins nécessaires par cela même qu'ils sont difficiles; et parce qu'ils tiennent à l'initiative qui jouit de tant d'avantages à la guerre.

Le passage se fait de vive force sur des ponts déjà établis, comme à Lodi par l'armée française sous les ordres du général Bonaparte. Le plus souvent il s'effectue sur des ponts que l'on jette au moment même et dits ponts militaires; dans ce cas il faut surprendre l'ennemi, sans quoi on ne réussirait pas à construire les ponts.

(A suivre.)

L'ARMÉE SUISSE ET LE PROJET D'ORGANISATION MILITAIRE FÉDÉRALE.

(Suite.)

Après avoir exposé ses vues sur l'organisation du personnel enseignant et sur la nécessité de faire participer les officiers supérieurs de troupe dans une plus large mesure à la direction de l'instruction, M. de Perrot glisse assez prestement et avec une quasi indifférence sur la question capitale de la centralisation de l'instruction de l'infanterie, sans presque paraître se douter des importantes questions politiques qui s'y rattachent indissolublement, et il en vient à l'examen d'un second défaut de notre armée résumé par le projet comme suit: « On s'aperçoit toujours davantage que l'instruction actuelle ne suffit « plus, et l'opinion générale, surtout parmi les personnes compé- « tentes, est qu'il faut prolonger le temps qu'on y consacre si l'on « veut que notre armée de milices réponde aux exigences actuelles « et ne reste pas au-dessous des progrès accomplis dans d'autres « armées. »

Notre objectif étant de nous mettre en mesure de pouvoir, dans un moment donné et dans des circonstances données, tenir tête avec succès aux armées permanentes qui nous entourent, il est nécessaire d'examiner si l'instruction donnée à nos troupes est suffisante pour atteindre ce but, et, à cet effet, de la comparer à l'instruction militaire des pays qui nous environnent.

L'Allemagne, la France, la Belgique, etc., estiment que pour former une armée solide il faut une durée de service de 3 à 5 années passées sous les drapeaux. L'Allemagne et l'Autriche admettent, il est vrai, le système de volontaires s'équipant à leurs frais et autorisés à ne servir que pendant un an après avoir fait preuve d'une bonne instruction; mais ces volontaires, au nombre de trois à quatre par compagnie, ne modifient pas sensiblement le principe. La France, incorporant en temps de guerre des hommes qui n'ont pas passé 5 années sous les armes, leur donne une instruction préalable de 6 mois répartis sur deux années. Ces hommes, encadrés au milieu de sol-

dats et de sous-officiers entièrement formés et commandés par des officiers de ligne, suivent le mouvement général sans altérer le système; ils forment un cinquième de l'armée de réserve composée de soldats qui ont passé cinq ans sous les drapeaux.

Voyons maintenant ce qu'est la landwehr prussienne que nous sommes parfois tentés de comparer à la nôtre. Pendant la guerre de l'indépendance elle avait en général reçu une instruction préalable de 3 mois, complétée par une longue mise sur pied; elle était en outre fortement encadrée et commandée par des officiers rompus au métier. En suivant jusqu'à nos jours les destinées de cette landwehr, nous voyons que la tendance a toujours été de la mettre en seconde ligne et de l'employer autant que possible comme réserve. Aujourd'hui, commandée en grande partie par des officiers de l'armée permanente et encadrée par d'anciens sous-officiers, elle se compose de soldats qui ont passé trois ans sous les drapeaux. Pendant la dernière guerre de Bohême, elle constitue un corps de réserve fort d'un peu plus du huitième de l'armée permanente. Ce corps, destiné d'abord à occuper la Saxe, suit le mouvement général et Kœniggrætz a lieu sans qu'il ait brûlé une cartouche.

La rapide récapitulation qui précède démontre clairement que sur la question du temps et des soins à donner à une bonne instruction, les gens du métier sont d'accord et que celle-ci est considérée tout autour de nous comme une affaire dont la réalisation est longue et difficile.

Examinons maintenant les propositions du projet sur ce point. *L'instruction militaire de la jeunesse*, tel est le remède présenté comme infaillible, en le combinant avec une augmentation de 8 jours dans la durée de l'instruction de l'infanterie, de l'artillerie et du génie, et en portant à 8 semaines le temps d'instruction de la cavalerie. Mais le projet propose en revanche de supprimer les cours de répétition pour les *soldats* de la réserve et de laisser nos landwehr pendant dix ans sans aucun service effectif comme c'est déjà le cas actuellement.

M. de Perrot fait facilement bonne justice de cette étrange idée qui consisterait à fortifier l'instruction de l'armée fédérale en transformant nos écoles publiques en casernes et en faisant passer nos enfants des bras de la nourrice dans ceux d'instru-teurs-régents fédéraux. La mission de l'école est importante et sa tâche est immense: développer le cœur et l'intelligence de l'enfant, lui inculquer les premiers principes de la science, commencer son éducation politique et morale, programme si vaste et si varié que, même dans les pays où l'on donne le plus de soin à l'éducation populaire, on se plaint de ne pouvoir le remplir d'une manière suffisante. Ne détournons donc pas l'école de son but, ne faussons pas son caractère essentiellement pédagogique, pacifique, intellectuel, moral et humanitaire pour lui donner une mission qui n'est pas la sienne; qu'elle continue de former des citoyens fiers de l'indépendance de leur patrie, des hommes pour qui la liberté est sacrée et des patriotes assez intelligents et dévoués pour vouloir la défendre. En remplissant cette belle mission, l'école fera plus pour la défense de notre pays et de ses institutions que tous

les exercices militaires de la jeunesse dont le projet voudrait la surcharger.

Mais, admettons un moment que les principes du projet soient à l'avenir inscrits dans la constitution et voyons au point de vue militaire les avantages que nous pourrions en attendre. Le métier des armes exige avant toutes choses la solidité et le sérieux du caractère. La réserve fédérale est moralement parlant l'élite de l'armée suisse, car elle se compose d'hommes faits, capables de comprendre dans toute son étendue l'importance de leurs obligations; mais, plus nous descendons l'échelle des années, moins nous trouvons cette maturité de caractère indispensable à la constitution d'une armée solide. Allons plus loin encore en descendant jusqu'aux premières années des écoles publiques et nous y trouverons des enfants auxquels il ne sera jamais possible de faire comprendre le côté sérieux du métier des armes. Cette gradation est dans l'ordre de la nature; à chaque âge ses travaux. Aujourd'hui, où l'instruction des cadets a pris un certain développement dans nos écoles secondaires, les meilleures recrues se trouvent encore chez les jeunes gens au caractère solide, abstraction faite des exercices militaires auxquels ils ont pu être astreints.

Le but du projet est la création d'une armée instruite sans augmentation notable de la durée du service. Développant ce point de vue, le projet veut éviter d'inculquer trop profondément chez les jeunes gens l'idée de la forme en les initiant d'entrée à l'esprit des règlements. Mais a-t-il jamais existé une armée sans un ordre parfaitement déterminé? L'idée même de faire mouvoir régulièrement une masse d'hommes suppose des formes bien établies; or, comment enseigner à des jeunes gens l'esprit et le but de ces formes sans leur avoir auparavant enseigné à fond les formes elles-mêmes? Ces deux éléments qui semblent d'abord opposés, n'acquièrent au contraire toute leur valeur que par leur union intime dans un juste équilibre. Avec la forme seule pas d'intelligence, pas d'individualité; avec l'individualité seule pas d'exactitude dans les détails, pas d'ordre, pas de discipline. Le vent qui nous vient du nord n'apporte avec lui qu'une partie de la vérité; il faut avoir jugé par ses yeux l'armée prussienne pour comprendre que, si l'instruction militaire y est poussée très loin, c'est plus encore la discipline qui en fait la force. En résolvant donc le problème dans le sens du projet, nous nous privons du seul élément qui pourrait donner quelque utilité aux exercices militaires de l'enfance, savoir d'habituer celle-ci à la ponctualité et à l'ordre dans les détails; bien plus, nous gâtons nos soldats pour l'avenir en leur laissant croire qu'une armée peut exister en dehors de cette base indispensable.

Poursuivant l'examen de la question qui nous occupe, M. de Perrot se montre péniblement frappé de cette pensée du projet que l'instituteur serait relevé aux yeux de ses concitoyens par ce fait qu'en l'appelant à servir on supprimerait une exclusion qui lui enlève actuellement, avec une partie des obligations civiques, une partie de la dignité du citoyen. Émettre une telle idée c'est méconnaître entièrement la grandeur de la tâche si noble et en même temps si pénible dont l'instituteur est chargé. Comment! nous confions nos

enfants à un homme pour qu'il développe leur cœur et leur intelligence, pour qu'il leur inculque avec les éléments de la science des principes de droiture, de probité et d'honnêteté et nous ne respecterions pas celui qui est notre représentant parce qu'il ne porte pas un fusil! Nous sommes les premiers à nous étonner et à regretter que les instituteurs ne jouissent pas d'une considération plus étendue proportionnée à l'œuvre excellente à laquelle ils se consacrent ; mais nous sommes également convaincus que ce n'est pas par le maniement du sabre ou du fusil qu'ils parviendront jamais à obtenir cette considération dont le projet entoure leur nouvelle position. Ce prétendu avantage que l'on fait miroiter à leurs yeux n'est absolument qu'un leurre où plus d'un déjà s'est laissé prendre.

Mais admettons un instant que nos instituteurs deviennent les professeurs militaires de la jeunesse. Où puiseront-ils leur science? Serait-ce peut-être dans une école de six semaines? Pour inculquer à d'autres les principes militaires il faut des hommes d'expérience, réfléchissant sans cesse à ces matières, se nourrissant de lectures militaires et fréquemment appelés à rafraîchir leurs connaissances par de nouveaux services. Où nos instituteurs peu fortunés trouveront-ils le temps et l'argent nécessaire pour faire face à de telles obligations? Le projet a-t-il songé quelque part à l'augmentation des traitements, à ce menu détail qui est l'existence même du corps enseignant? A-t-il songé que l'instituteur fatigué n'a pas trop des quelques semaines que la loi lui accorde pour reposer son corps et son esprit, vaquer à ses affaires particulières et acquérir durant ce temps de calme relatif quelques connaissances nouvelles.

Telles sont les vues de M. de Perrot sur l'importante question de l'instruction militaire de la jeunesse. Tout en les reproduisant librement, nous croyons cependant être demeurés constamment fidèles à la pensée de l'auteur. Nous indiquerons dans un prochain article la solution qu'il propose pour arriver à une instruction de nos troupes plus forte et plus complète.

(A suivre.)



Rapport du général, commandant en chef de l'armée des Etats-Unis, au secrétaire de la guerre.

Nous donnons ci-après les traits principaux du rapport annuel adressé par le général Sherman, commandant en chef de l'armée des Etats-Unis, au général Belknap, secrétaire d'Etat de la guerre :

« Le territoire de l'Union américaine est divisé en douze départements et trois districts militaires qui forment ensemble quatre grandes divisions militaires, commandées par les quatre plus anciens généraux.

« Conformément aux prescriptions de la loi d'organisation du 28 juillet 1866, modifiée par celle du 3 mars 1869, l'armée régulière comprend : 5 régiments d'artillerie, 10 régiments de cavalerie, 25 régiments d'infanterie ; 1 bataillon du génie et l'académie des cadets. Ces troupes sont réparties dans les divisions militaires, dont les com-

mandants ont le droit de changer, de leur propre autorité, les emplacements des différents corps, suivant les besoins du service.

« En principe, les compagnies d'artillerie occupent les forts du littoral depuis Castport dans le Maine, près du Canada, jusqu'à l'embouchure du Rio Bravo del Norte et San-Diégo, au sud de la Californie, jusqu'à la presqu'île d'Alaska, qui faisait partie de l'Amérique russe, récemment cédée au gouvernement de Washington.

« Ces compagnies sont organisées pour le service de l'artillerie de place.

« Une seule des douze compagnies de chaque régiment est formée en batterie de campagne avec les attelages ; une de ces compagnies occupe Washington ; les quatre autres sont casernées au fort Riley, dans le Kansas, où se trouve l'école d'instruction pour l'artillerie de campagne. Cinq compagnies, à raison de une par régiment, sont réunies à l'école de Old-Point-Comfort, destinée à former des canonniers pour le service des côtes.

« Les dix régiments de cavalerie occupent les *Border-States* dans le Texas, et le Nouveau-Mexique, où ils guerroient contre les Indiens sauvages. Une seule compagnie tient garnison dans la capitale.

« Les 25 régiments d'infanterie sont répartis comme suit : un sur la frontière du Nord, un en Virginie, un dans le Mississipi et trois dans le département dit du Sud ; les dix-neuf autres occupent les *Border-States* et les vastes territoires de l'Ouest.

« Trois compagnies du génie sont casernées à Willetts-Point, près du port de New-York, une à Jefferson-Caserne, dans le Missouri, une à Yerba-Buena-Island, dans le port de San-Francisco. Dans ces différents postes, les sapeurs du génie sont employés principalement aux travaux de fortification.

« On voit que tous les corps servent activement, et qu'il n'existe aucune réserve : aussi le général Sherman exprime-t-il l'avis qu'il est de toute impossibilité de réduire d'un seul régiment l'état militaire actuel. Il fait observer que les régions du Sud et de l'Ouest, habitées par les Indiens nomades, ont besoin d'être surveillées dans l'intérêt de la civilisation. Tandis que la paix la plus profonde règne dans l'Union, les troupes stationnées dans ces pays sont toujours en campagne.

« Le général en chef dit que les officiers et les soldats méritent toute la sollicitude du Congrès pour l'abnégation et le dévouement avec lesquels ils remplissent une mission ingrate et difficile. Beaucoup d'officiers courent les plus grands dangers en remplissant les fonctions d'agents, de gouverneurs, de shériffs et de juges dans les territoires indiens ; la plupart d'entre eux se trouvent relégués dans des contrées sauvages et sans ressources, surtout pour l'éducation de leurs familles.

« La loi votée par le Congrès, le 3 mars 1869, réduisait de 45 à 25 le chiffre des régiments d'infanterie. En même temps la durée de service fut portée de trois ans à cinq. Le ministre de la guerre dut prendre des mesures pour opérer la fusion des régiments et assurer le service des forts de la frontière indienne, qui étaient mena-

cés d'abandon, par la raison que les hommes préposés à leur garde, s'étant tous engagés à la fin de 1866 et au commencement de 1867, se trouvaient libérables en même temps, vers le 1er janvier 1870. Dès le 28 avril, en prévision des grands vides indiqués plus haut, les bureaux d'enrôlement fonctionnèrent de nouveau et ont fourni environ 1000 recrues par mois.

« Les officiers des quarante-cinq anciens régiments ont été placés par rang d'ancienneté dans les vingt-cinq nouveaux; il reste maintenant 622 officiers surnuméraires auxquels on a donné divers emplois, de sorte qu'il n'en reste plus que 156 en disponibilité.

« Dans l'organisation actuelle, chaque régiment d'artillerie ou de cavalerie compte: 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 majors et 12 compagnies, tandis que ceux d'infanterie n'ont que 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major et 10 compagnies.

« Le général Sherman s'étend ensuite longuement sur la nécessité de mieux concentrer le commandement dans les mains des généraux commandant les circonscriptions territoriales. Les états-majors du contrôle et du génie sont trop indépendants du commandement qui, en définitive, a toute la responsabilité. Le général en chef demande que leur subordination soit nettement établie.

« Le général Humphreys du génie a donné au général Sherman les détails les plus circonstanciés sur l'état, la construction, les modifications et les réparations des forts. La plupart des ouvrages élevés pour la défense des côtes datent d'une époque où le calibre maximum des pièces en usage dans la marine était de 8 pouces. Aujourd'hui les calibres sont de 15 et même de 20 pouces; les projectiles atteignent un poids de 1000 livres et ont des vitesses initiales de plus de 1000 pieds; par suite les conditions de la fortification sont complétement changées.

« Les casemates et les revêtements en plaques n'ont pu résister aux plus grosses pièces, il faut donc chercher un moyen d'organiser des abris. Une commission d'officiers du génie, réunie à New-York, a étudié la question avec le plus grand soin et propose l'adoption des cinq principes suivants pour la construction et l'armement des forts du littoral:

1° Les batteries doivent être en terre, les parapets aussi à ras du sol que possible, de plus il faut multiplier les abris à l'épreuve de la bombe et les traverses.

2° Les canons seront du calibre le plus fort et montés sur des affûts susceptibles de s'enfoncer au-dessous de la crête du parapet après chaque coup.

3° Une grande quantité de mortiers.

4° L'emploi de torpilles sous-marines sur une vaste échelle.

5° Un système de fermeture des ports qui soit susceptible d'arrêter assez longtemps une flotte pour permettre son entière destruction.

« Le général Sherman approuve entièrement les principes émis par la commission du génie et fait observer au ministre de la guerre que le fort de Winthrop, à l'entrée de Boston, remplit les conditions dé-

sirables. Le général en chef n'admet pas qu'une flotte ennemie puisse entreprendre une opération à l'intérieur des Etats-Unis; il suppose que son ambition se bornerait à enlever quelques forts à l'entrée d'un port important pour s'emparer de celui-ci et se retirer de suite, après avoir prélevé une forte contribution de guerre. En conséquence il demande au Congrès de fortifier, conformément aux idées du génie, les passes de Portland, Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, la Nouvelle-Orléans et San-Francisco. Les autres points peuvent, jusqu'à nouvel ordre, rester dans l'état actuel.

« Le rapport spécial du général Dyer, chef de l'*Ordnance* (service de l'artillerie), annonce que toutes les troupes ont d'excellentes armes se chargeant par la culasse. Mais pour se tenir à la hauteur des progrès de la science, le général en chef a réuni une commission, sous la présidence du général Shofield, à l'effet de lui adresser, pour le 1er mars 1870, un rapport sur les armements reconnus les meilleurs.

« Le général Dyer propose la suppression et la vente des petits arsenaux de Rome près New-York, de Champlain dans le Vermont, de Mount-Vernon dans l'Alabama, d'Apalachicola en Floride, de Fayetville dans la Caroline du Nord, des Etablissements de Shreveport en Louisiane, de Marshall et de Jefferson au Texas. Il demande que l'on se contente de quelques grands arsenaux et magasins à poudre centraux qui, au moyen des chemins de fer, pourront toujours approvisionner rapidement les autres places de guerre. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 18 février 1870.

Tit. — Le Département a l'honneur de vous informer, en modification de sa circulaire du 31 janvier dernier, n° 43/1, que l'examen des sous-officiers de cavalerie qui se présenteront pour obtenir le brevet d'officier, aura lieu à Bâle (caserne), le samedi 19 mars prochain, à 9 heures du matin, au lieu du 7 mars, à Thoune.

En conséquence, nous vous prions d'inviter les intéressés à se rendre à Bâle, à l'époque indiquée, et à se présenter à leur arrivée à l'inspecteur en chef de l'arme.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

La maladie du plumet! par A. MEYLAN. Berne, 1869. Huber et Ce, éditeurs. Ceux de nos lecteurs qui prennent plaisir à cultiver les souvenirs humoristiques de leur carrière militaire en retrouveront plus d'un épisode dans l'album que vient de publier un artiste déjà connu du public, notre concitoyen Monsieur A. Meylan. Sous un titre original et piquant l'auteur fait défiler sous nos yeux une série de charges militaires toutes très amusantes et présentant ci et là plus d'un enseignement utile. C'est à ce dernier titre que nous nous laissons aller volontiers à signaler cette publication à l'attention de nos lecteurs.

Berne. — Promotions et nominations militaires:

ELITE.

I. Capitaines. — a) *Cavalerie*. Wildbolz, Auguste, Berne, guide; Tschanen, Fréd., Murzelen, dragon.

b) *Infanterie*. Schaller, Jean, Berne, bat. 59; Loder, Ben., Affoltern, bat. 43; Burri, Rod., Berne, bat 43; Rufer, Jean-Fréd., Lyss, bat. 59; Graber, Ed., Aarberg, bat. 60; de Wattenwyl, Bernard, Berne, bat. 18; Springer, Jacob, Bienne, bat. 60; Gnos, Cés.-Eug. Ch., Porrentruy, bat. 69; Immer, Ch., Meiringen, bat. 58; Moser, Emile, Herzogenbuchsée, bat. 60; Laubscher, Godf., Gerolfingen, bat. 59; Schweizer, Jules, Berne, bat. 43; de Wattenwyl, Fréd., Berne, bat. 19; Platel, Dl Ls, Berne, bat. 55.

II. Lieutenants. - a) *Cavalerie*. Kracuchi, Fréd., Berne, dragon.

b) *Infanterie*. Sollberger, Jacob, Bleienbach, bat. 43; Butzberger, Jean, Bleienbach, bat. 43; Gygax, Rod., Bleienbach, bat. 43; Marti, Ad., Langenthal, bat. 43; Kohler, Jules, Worblauffen, bat. 59; Gaschen, Jn-Rod., Berne, bat. 59; Sessler, Fréd., Bienne, bat. 59; de Fischer, Ed., Eichberg, bat. 18; Schuler, Ernest, Bienne, bat. 60; Bærtschi, Ulr., Lutzelfluh, bat. 60; Salquin, Sam.-Aug., Berne, bat. 69; Bourquin, Achille, Courtelary, bat. 69; Krummen, Jb, Gammen, bat. 59; Domme, Rich , Berne, bat. 58; Burkhalter, Sl, Bienne, bat. 58; Bigler, Théodore, Berthoud, bat. 60; Schwab, Jean, Nidau, bat. 60; Heimel, R.-Fr.-Rob., Berne, bat. 19; Gaudard, Jér.-Fréd., Berne, bat. 55; Denner, François-Aug., Bienne, bat. 55.

RÉSERVE.

Flotron, Alcide, Bévilard, bat. 96; Gygy, Fréd., Kappelen, bat. 94; Moser, Rud., Boltigen, bat. 89.

ÉLITE.

1ers Sous-Lieutenants. — Prader, Georges, Berne, bat. 59; Engel, Théodore, Berne, bat. 59; Hermann, Godfroi-Ulr., Rohrbach, bat. 43; Streit, Louis, Berne, bat. 59; Gerster, Gust., Berne, bat. 43; Studer, Jean, Bienne, bat. 59; Frey, Fréd., Berne, bat. 60; Waiblinger, Fréd., Berne, bat. 43; Furter, Paul, Berne, bat. 60; Christen, Godfr., Bremgarten, bat. 43; Gruring, Fréd., Bienne, bat. 60; Imhof, Emile, Oberwyl, bat. 60; de Buren, C.-Ls-Eug., Berne, bat. 18; Wurstemberger, Fr., Berne, bat. 58; Witzig, Alfred, Nidau, bat. 58; Braichet, Albert, Porrentruy, bat. 69; Aellen, Jean-G., Saanen, bat. 19; Lauterburg, Guill.-Ls, Berne, bat. 55; Dapples, Ch., Thoune, bat. 55.

RÉSERVE.

Schneider, Jean, Bienne, bat. 96; Jungen, Sam., Kanderbrugg, bat. 89; Niederhauser, David, Bienne, bat. 91; Marti, Jean, Lyss, bat. 94; Gribi, Jean, Sonvillier, bat. 95; Meyer, Sam., Thoune; bat. 90.

Fribourg. — La section fribourgeoise de la Société militaire fédérale a renouvelé son comité comme suit:

Président: M. le commandant *Egger*, X.; vice-président: M. le major fédéral *Buman*, E.; assesseur: M. le commandant *Schwab*; caissier: M. le capitaine *Comte*, Etienne; secrétaire: M. le capitaine *Reyff*, Victor.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes:

Le 19 février, MM. Abram-Samuel *Kees*, à Moudon, capitaine de la compagnie du centre n° 4 du 26e bataillon d'élite; Adolphe *Mandrin*, à Aigle, capitaine de la compagnie du centre n° 3 du 46e bataillon d'élite; Emile *De Loës*, à St-Légier, capitaine de la compagnie du centre n° 2 du 50e bataillon d'élite; Jules-Alfred *Cottier*, à Rougemont, capitaine de la compagnie du centre n° 1 du 70e bataillon d'élite; Rodolphe *Mayor*, à Montreux, capitaine aide-major du bataillon n° 113 R. F.; Vincent *Bontems*, à Villeneuve, capitaine de la compagnie du centre n° 2 du même bataillon; Jean-Henri *Rebut*, à Lavigny, capitaine de la compagnie de chasseurs de gauche du 7e bataillon de landwehr; Abram-David *Maire*, à Vaulion, lieutenant de la compagnie du centre n° 3 du 10e bataillon d'élite; Antoine Jean-Daniel *Gay*, à Lutry, lieutenant de la compagnie du centre n° 4 du 46e bataillon d'élite; Henri *Chappuis*, à Rivaz, lieutenant de la compagnie du centre n° 3 du 50e bataillon d'élite; Emile *Dumartheray*, à Rolle, 1er sous-lieutenant de la compagnie du centre n° 2 du 7e bataillon de landwehr; Louis *Richard*, à Nyon, 1er sous-lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite du 8e bataillon de landwehr, et Louis *Croisier*, à Morges, 1er sous-lieutenant de la compagnie du centre n° 1 du même bataillon.

Le 23 février, MM. Emile *de Valière*, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de droite du 5e bataillon de landwehr, et Paul *Jeannin*, à Yverdon, lieutenant des chasseurs de gauche du 11e bataillon de landwehr.

Le 2 mars, MM. David Auguste *Reymond*, au Solliat, capitaine aide major du 50e bataillon d'élite; Louis *Compondu*, à Bulle, capitaine de la compagnie du centre no 1 du 46e bataillon d'élite; Jean Louis *Nerfin*, à Founex, capitaine de la compagnie du centre no 4 du 50e bataillon d'élite; François-Jean-Baptiste *Lugrin*, au Séchey, capitaine des chasseurs de gauche du 10e bataillon de landwehr; Louis *Vulliet*, à Crans, capitaine de la compagnie du centre no 2 du 7e bataillon de landwehr; Daniel *Dutoit*, à Moudon, lieutenant aux chasseurs de droite du 10e bataillon d'élite; Jaques-Victor *Rossat*, à Lausanne, lieutenant aux chasseurs de gauche du 70e bataillon d'élite; Henri *Chappuis*, à Rivaz, lieutenant aux chasseurs de gauche du 26e bataillon d'élite; Benjamin *Bercier*, à Ollon, lieutenant de la compagnie du centre no 2 du 50e bataillon d'élite; Louis *Butticaz*, au Treytorrens, lieutenant aux chasseurs de droite du 113e batailon de rés. féd.; Gustave *Mandrin*, à Aigle, lieutenant de la compagnie du centre no 2 du même bataillon; Jaques-Henri *Jaunin*, à Cudrefin, lieutenant aux chasseurs de droite du 1er bataillon de landwehr; Marc *Terry*, à St-Georges, lieutenant aux chasseurs de droite du 8e bataillon de landwehr; M. Jean-Louis-Henri *Hugnenin*, à Cossonay, lieutenant aux chasseurs de droite du 10e bataillon de landwehr; Henri *Guisan*, à Lausanne, lieutenant de la compagnie du centre no 2 du 6e bataillon de landwehr; Constant *Junod*, à Ste Croix, lieutenant de la compagnie du centre no 1 du 11e bataillon de landwehr; Jules-Louis-Auguste *Ducret*, à Essertines, lieutenant de la compagnie du centre no 1 du 12e bataillon de landwehr; Lucien *Vincent*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la compagnie de chasseurs de gauche du 5e bataillon de landwehr, et Alfred *Pingoud*, à Lausanne, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du 113e bataillon de réserve fédérale.

Le 8 mars, MM. David Louis *Martin*, à Vallorbes, capitaine des chasseurs de gauche du 9e bataillon de Landwehr; Louis-Philippe *Sugnet*, à Yverdon, capitaine de la compagnie du centre no 4 du 112e bataillon R. F.; Auguste *Neveu*, à Leysin, lieutenant des chasseurs de droite du 26e bataillon d'élite; Henri *Gex*, à Ollon, lieutenant des chasseurs de gauche du 10e bataillon d'élite; Daniel *Dutoit*, à Chavannes sur Moudon, lieutenant de la compagnie du centre no 3 du 45e bataillon d'élite; Jean-Frédéric *Rossier*, aux Tavernes, lieutenant de la compagnie du centre no 2 du 46e bataillon d'élite; Ulysse *Badoux*, à Crémin, lieutenant de la compagnie du centre no 1 du 50e bataillon d'élite; Albert *Chappuis*, à Rivaz, lieutenant de la compagnie du centre no 2 du 70e bataillon d'élite; Jean-Elie *Jaquiéry*, à Démoret, lieutenant de la compagnie du centre no 1 du 2e bataillon de landwehr; Jean-Sam. *Regamey*, à Lucens, lieutenant de la compagnie du centre no 2 du même bataillon; Louis *Peyrollaz*, à Villars Lussery, lieutenant de la compagnie du centre no 2 du 10e bataillon de landwehr; Auguste *Pittet*, à Bière, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 46e bataillon d'élite; Ernest *Burnier*, à Aigle, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 113e bataillon de réserve fédérale; Constant-Emanuel *Chevalley*, à Charnex, 1er sous lieutenant des chasseurs de gauche du 10e bataillon d'élite, et Jules-Ferdinand *Hermenjat*, à la Rippe, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 45e bataillon d'élite.

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la *Société de la Revue militaire suisse* sont informés que le coupon de dividende de l'exercice de 1869 sera payé dès le 31 mars courant, dans les bureaux de l'*Union vaudoise du Crédit*, à Lausanne.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral (absent); E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 6. Lausanne, le 31 Mars 1870. XVe Année.

FRAGMENTS.

Ch. II. — DISPOSITIFS ET ACTIONS DE GUERRE.

(Suite.)

PASSAGE DE VIVE FORCE. — Ce genre de passage doit être préparé par des mouvements stratégiques. Plusieurs colonnes menacent des points éloignés; elles arrivent en jeu d'orgue; la plus avancée du côté opposé au point de passage. Ce point se dégarnit pour aller à celui qui est menacé; et la colonne qui, d'abord, était la plus éloignée de la rivière, arrive et force le passage. Les autres colonnes laissent des corps d'observation aux points de la rivière où elles sont arrivées et viennent passer au même point, à moins que l'ennemi, tourné par la première colonne qui a franchi la rivière, n'abandonne ses positions défensives; auquel cas, chaque colonne traverse la rivière sur le pont qu'elle a devant elle (nous supposons que chaque colonne, pour mieux dérouter l'ennemi, a pris pour point de direction un pont existant).

Quant aux dispositions à prendre pour forcer le passage sur le point d'où l'on a, autant que possible, éloigné les forces ennemies par les mouvements stratégiques qu'on vient d'indiquer, ou tel autre analogue, voici quelles elles sont: L'artillerie y joue le principal rôle; on l'emplace en aussi fortes batteries que possible à droite et à gauche, laissant un passage dans le milieu. Elle croise ses feux sur le débouché du pont pour en éloigner l'ennemi et démonter les pièces qu'il peut y avoir. Si la rivière n'est pas trop large, on répand sur le bord des tirailleurs, et surtout des carabiniers qui cherchent à priver les pièces de leurs servants. Les troupes de ligne, profitant des accidents que peut offrir le terrain pour se couvrir, au moins en partie, sont à une certaine distance déployées à gauche et à droite du pont. Celles qui doivent passer les premières, se forment par bataillon, en colonnes aussi larges que le permet le défilé; elles s'élancent sur le pont quand le moment est venu et en laissant entr'elles de grands intervalles pour éviter l'encombrement et le désordre qui pourrait en résulter. En arrivant de l'autre côté, elles se déploient successivement en avant

du débouché: la première au centre, la seconde à droite ou à gauche, la troisième au côté opposé. C'est ici qu'il ne faut pas craindre l'inversion, car le plus urgent est de se mettre promptement en bataille. A mesure qu'elles se placent l'artillerie élargit son feu, ou appuie extérieurement.

Après cela, les troupes des ailes font par le flanc et passent ensemble le défilé; elles vont, en passant derrière les autres en prolonger la ligne. L'artillerie cesse son feu et suit l'infanterie, pour le reprendre de l'autre côté aussitôt qu'elle y aura trouvé un emplacement favorable.

Pendant ce temps la cavalerie passe à gué, ou même à la nage, quand la largeur de la rivière et la force du courant le permettent, et elle vient menacer les flancs de l'ennemi. Si non elle suit les autres troupes et agit comme réserve.

Passage a gué. — Si la rivière est guéable, il n'y a ni pont à forcer, ni pont à construire; on la traverse, eût-on de l'eau jusqu'aux aisselles, le fusil en l'air et la giberne sur la tête. Le passage doit encore s'effectuer sur le plus grand nombre de points possible. Tous les bataillons, à l'exception de quelques-uns nécessaires pour soutenir les tirailleurs qui redoublent leur feu, se forment en colonne et opèrent le passage simultanément.

Quand on craint trop de résistance sur le front, on commence le passage par une des ailes et on le continue successivement jusqu'à l'autre aile; la première, qui aura été convenablement renforcée, aidant le mouvement général par des attaques vigoureuses. Alexandre, au passage du Granique, a fait quelque chose de semblable.

Passage avec des ponts militaires. — Si le passage d'une rivière doit se faire au moyen de ponts militaires, il faut nécessairement tromper l'ennemi pour qu'il se porte ailleurs; car, en présence d'une troupe assez forte, l'établissement des ponts devient impossible. Et même, pour peu que les circonstances soient favorables aux défenseurs, quelques bons tireurs suffiront pour faire échouer l'entreprise; témoin l'affaire de Dettingen, en 1799, où une poignée de carabiniers suisses, aidés il est vrai par une compagnie de tirailleurs français, empêchèrent le passage de l'Aar que l'armée autrichienne s'efforça en vain d'effectuer.

On doit, d'abord, porter toute son attention sur le choix du point de passage. Les principales conditions sont que la rivière forme un rentrant bien prononcé du côté qu'on occupe, afin de pouvoir établir à droite et à gauche des batteries qui croiseront leurs feux sur la plage opposée et en éloigneront l'ennemi. Que la rive que l'on occupe commande l'autre; qu'elle soit couverte de bois pour masquer, autant que possible, les préparatifs du passage. Qu'un affluent donne la facilité de faire descendre les pon-

tons, ou les bateaux, au point de passage, sans que l'ennemi s'en aperçoive. Toutes ces conditions ne se trouveront pas toujours réunies; elles ne sont pas non plus toutes d'égale importance; mais la première est indispensable, non seulement pour assurer la réussite du passage, mais encore pour favoriser l'établissement ultérieur d'une tête de pont qui n'est bien placée que dans un rentrant.

Outre les bateaux qui serviront à la construction du pont, ou des ponts, il faut des nacelles en nombre suffisant pour transporter au préalable quelques troupes choisies. Si on n'a pas assez de nacelles, on peut y suppléer par des radeaux, mais qui ne les valent pas.

Quand, par des débarquements successifs, que l'artillerie aura favorisés, on s'est rendu maître d'un espace suffisant, la manœuvre des ponts commence. C'est l'affaire des pontonniers; nous n'en parlerons pas ici. Elle doit être conduite avec assez de célérité pour être terminée avant que les troupes qui ont pris le change par les démonstrations qui ont précédé le passage, aient eu le temps de revenir.

Aussitôt les ponts établis, le reste de l'armée y passe, en se formant en autant de colonnes qu'il y a de ponts, et va prendre position sur l'autre rive. Les officiers du génie se hâtent de faire travailler à l'établissement de la tête de pont.

La guerre de Suisse, en 1799, offre un exemple de passage à Dietikon sur la Limat, entre Zurich et Bade. La relation qu'en a donnée le colonel des pontonniers Dedon, est très instructive.

Les équipages de ponts que les armées conduisent avec elles ne sont pas toujours suffisants; on y supplée par les bateaux pris sur la rivière elle-même, ou sur d'autres rivières et qu'on fait arriver par voitures à défaut de cours d'eau favorables; et même plus ils viennent de loin, plus facilement on parvient à tromper l'ennemi.

Les ponts volants, dont on se sert aussi pour faire passer une rivière à quelque détachement, ne sont que l'assemblage de deux bateaux recouverts d'un tablier, qu'on fait passer d'un bord à l'autre par le fait même du courant. Un long cordage fixé à une ancre retient le pont volant que dirige, au moyen d'une rame, un pontonnier ou un batelier.

Des ponts sur roues, ou *ponts roulants*, ont quelquefois servi à passer des rivières peu profondes. Le Rhin, lui-même, a été franchi ainsi en mars 1799, époque des basses eaux. C'était en amont de Feldkirch; on avait, pour cela, réuni à la suite les unes des autres, un certain nombre de voitures recouvertes de planches de manière à faire une espèce de pont continu. Il ne faut donc pas trop se fier sur les fleuves sujets à de grandes variations de niveau, surtout dans les parties rélargies ou coupées d'îles.

du débouché: la première au centre, la seconde à droite ou à gauche, la troisième au côté opposé. C'est ici qu'il ne faut pas craindre l'inversion, car le plus urgent est de se mettre promptement en bataille. A mesure qu'elles se placent l'artillerie élargit son feu, ou appuie extérieurement.

Après cela, les troupes des ailes font par le flanc et passent ensemble le défilé; elles vont, en passant derrière les autres en prolonger la ligne. L'artillerie cesse son feu et suit l'infanterie, pour le reprendre de l'autre côté aussitôt qu'elle y aura trouvé un emplacement favorable.

Pendant ce temps la cavalerie passe à gué, ou même à la nage, quand la largeur de la rivière et la force du courant le permettent, et elle vient menacer les flancs de l'ennemi. Si non elle suit les autres troupes et agit comme réserve.

Passage a gué. — Si la rivière est guéable, il n'y a ni pont à forcer, ni pont à construire; on la traverse, eût-on de l'eau jusqu'aux aisselles, le fusil en l'air et la giberne sur la tête. Le passage doit encore s'effectuer sur le plus grand nombre de points possible. Tous les bataillons, à l'exception de quelques-uns nécessaires pour soutenir les tirailleurs qui redoublent leur feu, se forment en colonne et opèrent le passage simultanément.

Quand on craint trop de résistance sur le front, on commence le passage par une des ailes et on le continue successivement jusqu'à l'autre aile; la première, qui aura été convenablement renforcée, aidant le mouvement général par des attaques vigoureuses. Alexandre, au passage du Granique, a fait quelque chose de semblable.

Passage avec des ponts militaires. — Si le passage d'une rivière doit se faire au moyen de ponts militaires, il faut nécessairement tromper l'ennemi pour qu'il se porte ailleurs; car, en présence d'une troupe assez forte, l'établissement des ponts devient impossible. Et même, pour peu que les circonstances soient favorables aux défenseurs, quelques bons tireurs suffiront pour faire échouer l'entreprise; témoin l'affaire de Dettingen, en 1799, où une poignée de carabiniers suisses, aidés il est vrai par une compagnie de tirailleurs français, empêchèrent le passage de l'Aar que l'armée autrichienne s'efforça en vain d'effectuer.

On doit, d'abord, porter toute son attention sur le choix du point de passage. Les principales conditions sont que la rivière forme un rentrant bien prononcé du côté qu'on occupe, afin de pouvoir établir à droite et à gauche des batteries qui croiseront leurs feux sur la plage opposée et en éloigneront l'ennemi. Que la rive que l'on occupe commande l'autre; qu'elle soit couverte de bois pour masquer, autant que possible, les préparatifs du passage. Qu'un affluent donne la facilité de faire descendre les pon-

tons, ou les bateaux, au point de passage, sans que l'ennemi s'en aperçoive. Toutes ces conditions ne se trouveront pas toujours réunies; elles ne sont pas non plus toutes d'égale importance; mais la première est indispensable, non seulement pour assurer la réussite du passage, mais encore pour favoriser l'établissement ultérieur d'une tête de pont qui n'est bien placée que dans un rentrant.

Outre les bateaux qui serviront à la construction du pont, ou des ponts, il faut des nacelles en nombre suffisant pour transporter au préalable quelques troupes choisies. Si on n'a pas assez de nacelles, on peut y suppléer par des radeaux, mais qui ne les valent pas.

Quand, par des débarquements successifs, que l'artillerie aura favorisés, on s'est rendu maître d'un espace suffisant, la manœuvre des ponts commence. C'est l'affaire des pontonniers; nous n'en parlerons pas ici. Elle doit être conduite avec assez de célérité pour être terminée avant que les troupes qui ont pris le change par les démonstrations qui ont précédé le passage, aient eu le temps de revenir.

Aussitôt les ponts établis, le reste de l'armée y passe, en se formant en autant de colonnes qu'il y a de ponts, et va prendre position sur l'autre rive. Les officiers du génie se hâtent de faire travailler à l'établissement de la tête de pont.

La guerre de Suisse, en 1799, offre un exemple de passage à Dietikon sur la Limat, entre Zurich et Bade. La relation qu'en a donnée le colonel des pontonniers Dedon, est très instructive.

Les équipages de ponts que les armées conduisent avec elles ne sont pas toujours suffisants; on y supplée par les bateaux pris sur la rivière elle-même, ou sur d'autres rivières et qu'on fait arriver par voitures à défaut de cours d'eau favorables; et même plus ils viennent de loin, plus facilement on parvient à tromper l'ennemi.

Les ponts volants, dont on se sert aussi pour faire passer une rivière à quelque détachement, ne sont que l'assemblage de deux bateaux recouverts d'un tablier, qu'on fait passer d'un bord à l'autre par le fait même du courant. Un long cordage fixé à une ancre retient le pont volant que dirige, au moyen d'une rame, un pontonnier ou un batelier.

Des ponts sur roues, ou *ponts roulants*, ont quelquefois servi à passer des rivières peu profondes. Le Rhin, lui-même, a été franchi ainsi en mars 1799, époque des basses eaux. C'était en amont de Feldkirch; on avait, pour cela, réuni à la suite les unes des autres, un certain nombre de voitures recouvertes de planches de manière à faire une espèce de pont continu. Il ne faut donc pas trop se fier sur les fleuves sujets à de grandes variations de niveau, surtout dans les parties rélargies ou coupées d'îles.

§ 4. *Castramétation.*

On sait avec quel soin les Romains établissaient leurs camps soit de passage soit de dûrée. Ils étaient de forme carrée et présentaient l'apparence d'une petite ville où chacun savait non-seulement le quartier mais encore la place qu'il devait occuper; en sorte que le camp était très promptement établi. On le couvrait toujours, ne fût-il que pour une nuit, d'une enceinte. Pour un camp de passage cette enceinte consistait en une simple palissade précédée d'un petit fossé de 5 à 6 pieds de largeur et de 4 pieds de profondeur, les terres étant employées à former une petite banquette. Mais pour les camps de séjour on donnait 15 pieds de largeur au fossé et 9 à 10 pieds de profondeur; avec les terres on formait un rempart sur lequel on plantait la palissade, de manière à donner au tout une hauteur de 16 à 17 pieds depuis le fond du fossé. Les palissades nécessaires étaient portées constamment par les soldats eux-mêmes et par des chariots qui suivaient l'armée. Les Romains campaient ainsi rassemblés parce qu'ils y trouvaient plus de sûreté et qu'ils n'avaient pas à craindre les ravages de l'artillerie. Les modernes, non-seulement ne peuvent pas le faire et sont obligés de s'étendre davantage, mais encore ils ont dû renoncer à couvrir leurs camps de fortifications qui, pour être à l'épreuve du canon, exigeraient trop de temps pour leur établissement. Ils campent, autant que possible, dans l'ordre de bataille pour être toujours prêts à repousser l'ennemi. Et, quand ils se servent de tentes, la castramétation, ou l'art de disposer un camp, a des règles qui fixent leur distribution, la largeur des rues, l'emplacement des cuisines, celui des faisceaux d'armes, etc. Ces règles se trouvent dans tous les traités de fortification. C'est aux officiers du génie qu'en est confiée l'application.

Mais les véritables campements sont rares, si ce n'est pour des réunions d'instruction ou d'exercice. On ne fait plus guère usage des grandes tentes trop embarrassantes pour la marche des armées. La troupe est ordinairement cantonnée, ou bivouaquée avec ou sans les tentes-abris. (Les tentes-abris servent à 3 hommes dont chacun porte une partie de la tente.) C'est en choisissant de bonnes positions et en portant au loin des corps d'éclaireurs pour y établir des avant-postes, qu'on assure la tranquillité d'un camp contre les entreprises de l'ennemi.

Bivouacs. — Les bivouacs se prennent en ligne ou en colonne. En ligne, on les établit à une trentaine de pas en arrière des faisceaux d'armes que la troupe forme avant de rompre ses rangs. On forme deux rangées de feux, chacun de ces feux servant à 15 ou 20 hommes. Les feux des officiers sont sur une 3me ligne plus en arrière.

Quand on a pu se procurer de la paille, on la distribue autour des feux, sinon le soldat couche sur le sol en se servant de son sac pour oreiller et de sa capote pour couverture. C'est une privation à laquelle il doit s'accoutumer. Dans les localités où la paille est rare on la remplace par du foin; mais le foin ne vaut pas la paille. Si les bois sont voisins l'industrie militaire en profite pour former, avec du feuillage, des abris contre le vent; des planches étant surtout propres à cet objet, les maisons des villages voisins sont souvent dépouillées de leurs portes, de leurs volets, et de tout ce qu'on y peut trouver de transportable. C'est un malheur presque inévitable, même avec des troupes bien disciplinées.

En colonne. — Le bataillon étant en colonne serrée par division pour prendre son bivouac, on le formera à demi-distance, c'est-à-dire à distance de peloton, soit 20 pas; on séparera la colonne en deux par le milieu, en faisant marcher les pelotons impairs par le flanc droit et les pelotons pairs par le flanc gauche; ces pelotons, ayant fait dix pas de chaque côté, s'arrêteront et formeront les faisceaux. Les feux seront établis en deux lignes parallèles et extérieurement sur les flancs de la colonne; de chaque côté deux lignes à 10 ou 12 pas des faisceaux, ou du flanc de la colonne, avec le même intervalle entr'elles. Il y aura donc pour chaque bataillon, quatre lignes de feux, deux à droite et deux à gauche: quatre feux pour chaque peloton aux quatre angles d'un carré aligné sur le front du peloton.

Le bataillon, ainsi bivouaqué, prendra en largeur une étendue d'une centaine de pas, en profondeur à peu près la longueur de la colonne à demi-distance, et laissera un espace libre, ou rue, de vingt pas au milieu, réservé à la circulation. Les chariots qui amènent la paille entrent dans l'intérieur par cette rue; on décharge cette paille pour l'étendre derrière les pelotons.

En réunissant les chasseurs aux compagnies du centre, on aura six divisions, laissant 5 intervalles de 20 pas. La profondeur de la colonne sera donc de 100 pas. Par conséquent l'espace nécessaire au bivouac d'un bataillon complet est un carré de 100 pas environ de côté.

Mais le mieux est de faire camper à part et sur les côtés les deux compagnies de chasseurs dans des localités favorables à leur service. Il y aura alors moins de profondeur que de front au bivouac du bataillon.

Cantonnements. — Un cantonnement dans les fermes de campagne consiste en ceci: la troupe arrive, entre dans la cour de la ferme. Le chef de la troupe cherche granges, écuries, hangars ouverts ou fermés; pourvu qu'ils soient couverts tout est bon. On

prend au fermier toute la paille dont on a besoin pour la couchée des hommes. On s'étale dans ces hangars, granges, écuries et chaque homme arrange sa couchette. Il est vrai que le pauvre diable de fermier (à qui on remet quelquefois un bon, mais qui est toujours en perte) se rattrape, autant qu'il peut, en faisant payer cher son vin, ses œufs, sa volaille, etc. Pour la santé des soldats le cantonnement vaut beaucoup mieux que les tentes, surtout pour les temps de pluie abondante.

Cependant, pour peu que cela soit possible, il convient de régulariser le cantonnement, en faisant précéder la troupe par des officiers d'état-major pour distribuer les logements aussi bien qu'on le peut.

Les quartiers-maîtres les reçoivent de ceux-ci; en font eux-mêmes une répartition détaillée entre les fourriers qui les accompagnent; et, enfin, ceux-ci indiquent à leurs compagnies respectives, quand elles arrivent, les maisons ou granges qui leur sont affectées. Voici quelques prescriptions à ce sujet qui devraient servir de règle dans nos armements.

1° Observer, autant que possible, l'ordre de bataille dans la répartition des logements.

2° Mettre tout un bataillon dans un même village, lors même qu'une partie devrait bivouaquer. Et, à cet effet, la répartition commencera alternativement par la droite et par la gauche du bataillon.

3° N'occuper que les rez-de-chaussée, et de préférence les granges et les hangars.

4° Compter un homme pour chaque pas dans la longueur de la pièce. Pour pouvoir mettre les hommes sur les deux côtés de la pièce, il faut qu'elle ait, au moins, six pas de largeur.

5° La troupe doit être nourrie par distribution, ou apporter ses vivres.

6° Ne rien exiger des habitants que ce qu'on peut payer, à l'exception de la paille de couchage pour laquelle on fournira des bons réguliers.

7° Les bivouacs se font à tour de rôle et par compagnie

§ 5. *Manœuvres de protection.*

On ne trouve pas partout des obstacles naturels pour y appuyer les ailes d'une ligne de bataille; il faut donc y suppléer par l'ordre de bataille lui-même qui, d'ailleurs, a l'avantage d'être mobile, quand un obstacle ne l'est pas et vous oblige, par conséquent, à rester en place pour profiter de l'appui qu'il peut offrir.

Il y a plusieurs moyens d'atteindre ce but.

1er MOYEN. — Faire une colonne d'aile, c'est-à-dire une colonne derrière une des ailes, perpendiculaire au front, et disposée pour lui servir d'appui et de protection. A Molwitz, première bataille gagnée par le roi de Prusse, trois bataillons ainsi placés accidentellement, lui valurent la victoire. C'était en 1741.

Il y a à remarquer qu'une colonne d'aile, faite avec l'intention d'appuyer une extrémité de ligne, doit être formée à distance pour que par une simple conversion simultanée de tous ses éléments, elle puisse instantanément faire face à l'ennemi. Et pour qu'il n'y ait pas d'inversion dans ces éléments après leur mouvement, il faut que la colonne ait la gauche en tête si elle est à l'aile droite, et la droite en tête si elle est à l'aile gauche. Si la colonne n'était pas dans l'ordre voulu, on lui ferait faire la contremarche et on la ferait tourner sur elle-même pour ramener la queue à la tête, et, alors, elle serait disposée comme elle doit l'être. Cela n'est pas long, et il est toujours bon d'éviter l'inversion, source de désordre, du moins dans l'intérieur du bataillon. On peut l'admettre entre les bataillons, parce que chacun forme une unité complète, et qu'il importe peu qu'il occupe telle ou telle place plutôt qu'une autre qui lui est égale. Si donc le temps presse et qu'on ne puisse pas exécuter la contremarche dans toute l'étendue d'une colonne de plusieurs bataillons pour conserver leur ordre, on la fera dans chaque bataillon isolément de telle sorte que lorsqu'ils auront tourné sur place individuellement, on aura, il est vrai, après la mise en bataille, l'inversion entre les bataillons; mais, dans chaque bataillon, l'ordre naturel sera conservé; ce qui est l'essentiel.

2e MOYEN. — *Les échelons:* La seconde ligne déborde la première, et la réserve forme un 2me échelon en débordant la seconde ligne. Et ce moyen peut se prendre concurremment avec le premier; car rien n'empêche de terminer les lignes par des colonnes d'aile pour fermer l'ouverture entre les lignes.

Les échelons se forment ordinairement en partant de la colonne de bataillons serrés par division. Il n'y a alors qu'à mettre entre les têtes des masses la distance voulue pour les échelons, puis marcher par le flanc et déployer chaque bataillon sur son terrain.

3e MOYEN. — *La potence.* Une partie de la ligne fait un changement de front en arrière pour faire face à l'ennemi. Mais ce moyen doit être un pis-aller, car il a le grave défaut d'offrir un angle saillant que l'ennemi peut envelopper et de longues branches exposées à l'enfilade. Et si les lignes se portent en avant, en marchant devant elles, il se forme une ouverture à leur jonction, laquelle va toujours en grandissant à mesure que les lignes gagnent du terrain. En sorte que l'ennemi peut pénétrer par cette ouver-

ture, séparer les deux parties et les prendre de flanc. Il convient donc de couvrir cet angle par une forte batterie et d'en rapprocher quelques troupes pour fermer l'ouverture.

4e moyen — *Les carrés*. On les dispose en échelons sur l'aile menacée. C'est peut-être de tous les moyens le meilleur, surtout si l'ennemi est supérieur en cavalerie.

Les carrés se forment par bataillon. Les Français ont employé avec beaucoup de succès de semblables carrés à la bataille de Bautzen, livrée en 1813. Ils valent mieux que des carrés plus grands, parce qu'ils se défendent aussi bien et que la destruction d'un de ces carrés n'entraîne pas les mêmes conséquences.

Remarque. Il est bon de dire, au sujet des colonnes d'aile, qu'il faut en faire toutes les fois que l'espace manque au déploiement, comme il arriverait, par exemple, entre un étang et un ruisseau. Les colonnes se forment alors tout naturellement dans l'ordre voulu, c'est-à-dire la gauche en tête pour la droite et l'inverse pour la gauche. Ce n'est jamais un mal d'avoir ainsi des colonnes derrière la ligne, et ce peut être quelquefois très utile. Elles peuvent d'ailleurs déployer de nouveau et progressivement quand l'espace se rélargit.

Les colonnes d'aile sont particulièrement convenables quand on enfonce l'ennemi sur quelque point de la ligne de bataille, parce que ces colonnes, faisant face à droite et à gauche, couvrent le corps qui s'avance et empêchent les parties de la ligne ennemie, qui tiennent encore, de le prendre par le flanc.

La colonne d'attaque présente cet avantage de pouvoir faire front des deux côtés ; mais, quand elle s'ouvre, il n'y a plus rien au milieu.

§. 6. *Attaque des positions et des postes fortifiés.*

Positions. L'attaque d'une position se fait en général par des troupes en colonne. Ces colonnes sont précédées de tirailleurs en grande bande pour harceler l'ennemi et préparer des passages. Les colonnes doivent être nombreuses plutôt que très profondes, afin de menacer l'ennemi sur un plus grand nombre de points. Si l'on est arrêté sur un point, par une trop forte résistance ou par la nature des lieux, on peut pénétrer sur quelqu'autre. On se ménage ainsi des chances de réussite, tandis qu'une trop forte colonne, quand elle est arrêtée, il n'y a plus de ressource. Et, d'ailleurs, les ravages de l'artillerie sont incalculables dans ces masses en apparence si redoutables, et, une fois entamées, il est bien difficile d'y maintenir l'ordre. Waterloo offre un terrible exemple du danger des grosses colonnes.

S'il est quelque hauteur dont on soit maître, et d'où l'artillerie puisse découvrir et battre une partie de la position ennemie, ce

serait une bien grande faute de n'en pas profiter pour y placer quelque batterie.

L'attaque d'une position ne doit être tentée que si les pentes qu'elle couronne sont accessibles. Si elles étaient d'un accès trop difficile ou de nature à empêcher les déploiements, il faudrait tourner la position plutôt que de l'attaquer de front. Et, en général, cela vaut mieux, pourvu qu'en manœuvrant pour tourner la position on ne prête pas le flanc aux attaques de l'ennemi, qu'on ne passe pas sous son feu. On ne doit pas oublier non plus que celui qui tourne s'expose à être tourné. Il faut donc prendre ses précautions contre un semblable événement, très à redouter de la part d'un ennemi entreprenant. C'est une affaire d'appréciation pour laquelle on ne peut établir aucune règle fixe.

Postes fortifiés. C'est l'artillerie qui joue le rôle principal dans l'attaque des postes fortifiés. Il faut, autant que possible, prendre d'enfilade les faces des ouvrages pour en écarter les défenseurs, briser les palissades et labourer les parapets; entourer les ouvrages d'une nuée de tirailleurs dont le but principal est de balayer les crêtes. Disposer des colonnes en face des saillants, sur les capitales où se trouvent ce qu'on appelle les secteurs privés de feux, c'est-à-dire les parties les moins bien défendues par la mousqueterie. Dans chaque colonne des hommes munis de haches pour abattre les palissades, et d'autres porteurs de fascines pour combler les fossés, marchent en tête. La paille est trop inflammable pour s'en servir à cet usage, comme on l'a quelquefois proposé. Et si les fossés sont peu profonds on se passe de tout moyen de comblement, le plus simple étant de sauter dans le fossé dès qu'on arrive sur le bord. Et les soldats ne se font pas presser pour cela, car on est plus en sûreté au fond du fossé qu'ailleurs.

Quand les troupes sont dans le fossé, et elles n'y parviennent qu'après que l'artillerie et les tirailleurs ont suffisamment balayé les parapets, quand, dis-je, elles sont là, elles doivent y reprendre haleine et donner l'assaut toutes ensemble. Des tentatives isolées pourraient échouer. Les embrasures, quand il y en a, offrent quelquefois des accès plus faciles dont les soldats intelligents et courageux savent profiter. Mais il faut surtout tâcher de prendre les ouvrages par la gorge où l'on ne trouve ordinairement qu'une palissade dont quelques coups de hache ou un sac de poudre font la façon. Rien ne démoralise davantage les défenseurs que de se voir ainsi menacés par derrière. Cela suppose toutefois qu'on a pu repousser les troupes qui, manœuvrant dans les intervalles des ouvrages, en défendent les clôtures.

On voit, par ce qui précède, que pour bien conduire l'attaque d'un retranchement, il faut être parfaitement instruit de sa forme, de la profondeur des fossés, et de tous les genres de difficultés qu'on y rencontrera, abattis, palissades, etc.

Places fermées. On n'est pas toujours obligé de passer par toutes les formalités d'un siége régulier pour s'emparer d'une place fermée. Par exemple, quand l'escarpe est découverte de loin, on la démolit avec une forte batterie de canon en même temps qu'on s'en approche par quelques tranchées partant des parties cachées du terrain. En arrivant sur le bord du fossé on trouve une brèche toute faite; il n'y a plus qu'à donner l'assaut.

Dans la guerre d'Espagne, sur la fin du premier empire, on a souvent ouvert la brèche à 300 et même 400 mètres; il ne fallait que deux ou trois jours pour cela avec une dixaine de pièces de gros calibre et même moins.

Le siége de ces vieilles et mauvaises places était ainsi singulièrement abrégé; car le siége ordinaire d'une place, même médiocre, mais bien construite, exige pour le moins une vingtaine de jours de tranchée ouverte. Il faut ajouter à cela le temps nécessaire pour les approvisionnements de gabions, de fascines, etc. C'est ce qu'on appelle une attaque irrégulière.

L'attaque de vive force est encore plus sommaire. Pendant la nuit, on ébauche quelques épaulements où l'on place, au jour, du canon de bataille avec lequel on enfile les faces des ouvrages qui défendent le point où l'on veut faire effort, ainsi que les rues que l'on peut découvrir. S'il y a quelque muraille à renverser, on la bat directement. Les colonnes, précédées d'ouvriers armés de haches et de leviers, et de porteurs de fascines, s'avancent. Elles comblent les fossés, enlèvent les premiers ouvrages et tâchent d'entrer dans la place, pêle-mêle, avec les défenseurs. C'est surtout aux portes de la ville qu'on s'adresse: on les enfonce avec le canon ou avec des sacs de poudre, ou simplement avec la hache; on passe par dessus les ponts-levis au moyen d'échelles dont on se sert aussi pour escalader quelque partie basse et mal gardée. Dans la campagne du Rhin, en 1857, je méditais, contre une ville de notre voisinage, une attaque de ce genre, que le licenciement de l'armée, à la suite de transactions diplomatiques, a empêché de mettre à exécution.

Une escalade ne peut réussir que par surprise, ou en détournant l'attention de l'ennemi par une attaque, ou un simulacre d'attaque sur un autre point. Elle réussit dans les parties de la place (ou du moins peut réussir et réussit quelquefois) où on la croyait le moins probable et précisément à cause de cela. C'est ordinairement de nuit qu'on tente une escalade, opération toujours chanceuse pour peu que l'ennemi ait de vigilance. On combine ordinairement l'attaque de vive force avec l'escalade. Quand elle a réussi, le plus pressé est de courir aux portes de la ville pour les rompre et donner entrée aux troupes qui sont encore dehors.

(A suivre.)



L'ARMÉE SUISSE ET LE PROJET D'ORGANISATION MILITAIRE FÉDÉRALE.

(*Suite.*)

Développant à son tour ses vues sur les meilleurs moyens d'obtenir pour nos troupes une instruction plus forte et plus complète, M. de Perrot les résume en proposant d'utiliser plus spécialement le temps où le jeune homme n'a pas encore les soucis d'une position sociale et où il se trouve libre d'engagements et de charges pour le former au métier des armes; en un mot, M. de Perrot propose d'augmenter la durée du temps d'instruction et de diminuer le nombre des années d'exercice.

Huit semaines sont considérées par l'auteur comme le minimum du temps nécessaire pour former un soldat, et il les répartit sur les deux premières années en deux services de quatre semaines chacun; cet intervalle aurait essentiellement pour but de permettre au jeune milicien de s'assimiler convenablement l'instruction reçue pendant la première année. Le cours de première année serait spécialement destiné à l'étude des détails et à la connaissance des formes; celui de deuxième année serait employé comme répétition, comme application des formes et comme instruction tactique.

Formation des cadres. — Le recrue intelligent, discipliné et zélé recevrait à la fin du service de première année les galons de sous-officier et entrerait comme tel dans le cours de deuxième année. Il passerait ensuite l'hiver suivant une école spéciale de sous-officier durant laquelle il serait préparé à enseigner les recrues. Dans sa vingt-deuxième année il assisterait à une première école de recrues comme instructeur, ainsi qu'au cours de répétition de son bataillon, et dès l'âge de vingt-trois ans il n'aurait plus d'autre service que les cours de répétition. Les sergents-majors et fourriers devant connaître suffisamment le service pratique, seraient initiés à leurs fonctions spéciales pendant les cours de répétition à venir.

A la fin de la deuxième année de l'école des recrues le sous-officier apte à devenir officier suivrait un cours de 6 semaines consacré uniquement à l'acquisition des connaissances théoriques. Ce cours terminé, chaque officier serait appelé l'année suivante, c'est-à-dire à 22 ans, comme instructeur à la première école des recrues et à 23 ans à la seconde. A partir de ce jour il n'assistera plus qu'aux cours de répétition de son arme.

Les lieutenants désignés comme capitaines passeraient une école de recrues de deuxième année pour apprendre à conduire une compagnie, puis n'auraient plus à suivre que les cours de répétition.

Les majors et commandants de bataillon, de même que les instructeurs et une partie des officiers de l'état-major serait appelés au commandement des écoles de recrues.

Afin d'arriver à traduire en chiffres la durée des prestations militaires des citoyens, M. de Perrot, anticipant sur son sujet, indique sommairement la force numérique à laquelle il convient d'élever notre armée. Une armée active de cent quatre mille hommes et une landwehr de vingt-cinq mille hommes lui paraissent la limite maximum des forces régulières que la Suisse peut mettre sur pied, si ces forces doivent répondre aux exigences d'une armée instruite et disciplinée.

D'accord avec le projet, l'auteur juge indispensable de composer l'élite et la réserve du même nombre d'unités correspondantes, ce qui nous donnerait pour chacune de ces deux classes un effectif de cinquante-deux mille hommes. Partant de cette base et des données statistiques fournies par le projet, la durée du service serait de six ans dans l'élite et de sept ans dans la réserve. Reste la landwehr dont l'auteur limite le chiffre à vingt-cinq mille hommes, soit au quart de l'armée active, ce qui entraînerait pour cette classe une durée de service de 4 ans.

Basée sur ces données, la durée de service des différents grades serait déterminée comme suit.

Soldat (infanterie).

De 20 à 21 ans révolus, 2 écoles de recrues . . .	8 sem.
De 22 à 26 ans, 5 cours de répétition de 10 jours .	7 »
De 27 à 33 ans, 4 » » . .	6 »
Total .	21 sem.

Sous-officier, y compris sergent-major et fourrier.

Même durée de service que le soldat	21 sem.
De plus un cours de sous-officier	2 »
De plus, à 22 ans, première école de recrues comme instruction	4 »
Total .	27 sem.

Capitaine.

A ajouter aux 8 semaines de soldat	8 »
Une école d'officier	6 »
Trois écoles de recrues	12 »
Cours de répétition	13 »
Total .	39 sem.

Nous ne comptons, pour le soldat dans l'élite, que cinq cours de répétition, car nous pensons qu'il ne peut pas y avoir d'inconvénient à le libérer d'un double service dans sa 21me année. Nous aurions ainsi pour les cours de répétition de l'élite une réduction de $^1/_6$ environ dans les effectifs de nos différentes unités; notre élite partagerait cet inconvénient avec toutes les armées permanentes qui n'ont en temps de paix que des effectifs réduits.

Comme on le voit, la durée du service augmente avec la responsabilité, ce qui n'est que juste puisque l'étendue des connaissances doit toujours être proportionnée au grade.

Arrivons-en à l'*artillerie*, où la question se complique par la double instruction du train et des canonniers. Au système actuel dans lequel les écoles de recrues d'artillerie pour train et canonniers sont de sept semaines, dont la première se passe au service cantonal, M. de Perrot substitue une durée d'instruction de dix semaines, réparties en un service de première année de sept semaines, et en un service de seconde année de trois semaines. Durant l'école de première année où les deux branches ne seraient pas nécessairement réunies, le soldat du train serait formé à l'équitation, à l'école de conduite, ainsi qu'à toutes les connaissances théoriques et pratiques qui relèvent de son ser-

vice spécial. Les canonniers de leur côté recevraient une instruction solide sur les différentes branches de leur service en faisant abstraction toutefois, comme pour le train, de l'école de batterie et de brigade et des exercices de campagne.

Dans l'école de recrue de seconde année, artillerie et train feraient *ensemble* leur instruction : la première semaine serait employée par le train aux répétitions, à l'équitation, à l'école de conduite, à ôter et à remettre les avant-trains, et par les cannonniers aux répétitions, au tir, à ôter et remettre les avant-trains ; la deuxième semaine serait affectée à l'école de batterie, de brigade et au tir, et la troisième aux exercices de campagne exclusivement.

Voici du reste en résumé quelle serait la durée du service dans l'artillerie pour les différentes grades.

Soldat du train.

A 20 ans, 1re école de recrues	7 sem.
A 21 ans, 2me »	3 »
Cinq cours de répétition de 22 à 26 ans	10 »
Quatre cours de répétition de 10 jours, 27 à 33 ans	6 »
Total	26 sem.

Canonnier.

A 20 ans, 1re école de recrues	7 sem.
A 21 ans, 2e »	3 »
Cinq cours de répétition, 22 à 26 ans	10 »
Quatre cours de répétition, 27 à 33 ans	6 »
Total	26 sem.

Sous-officier de canonniers et du train.

A 20 ans, 1re école de recrues	7 sem.
A 21 ans, 2me »	3 »
Ecole de sous-officiers pendant l'hiver	2 »
A 22 ans, 1re école de recrues comme instructeur	7 »
Cinq cours de répétition, de 22 à 26 ans	10 »
Quatre cours de répétition, de 27 à 33 ans	6 »
Total	35 sem.

Officier.

A 20 ans, 1re école de recrues du train comme aspirant	7 sem.
A 21 ans, 1re école de recrues de canonniers	7 »
A 21 ans, 2me école de recrues faisant les fonctions de sous-officier	3 »
A 22 ans, école théorique d'aspirant-officier	6 »
A 23 ans, 1re école de recrues de canonniers comme instructeur	7 »
A 24 ans, 1re école de recrues du train comme instructeur	7 »
Cinq cours de répétition dans l'élite de 22 à 26 ans	10 »
Quatre cours de répétition dans la réserve	6 »
Total	53 sem.

En admettant le système esquissé ci-dessus, nous avons le grand avantage de concentrer le temps d'instruction sur les premières années, d'asseoir toute la durée du service sur une instruction première solide,

de former suffisamment l'officier et le sous-officier pour leur permettre de se rendre réellement utiles pendant toute leur carrière, ce qui actuellement n'est pas le cas pour un grand nombre, parce que, sortant de toutes les écoles à demi-formés, ils n'arrivent jamais à maturité.

Abordant ensuite la question de la *durée* de l'obligation générale de servir, que le projet fixe à 25 ans, ce qui, conformément aux calculs, porterait l'effectif de l'armée régulière à deux cent quinze mille hommes environ, M. de Perrot combat avec raison la tendance qui conduit à exagérer le chiffre des troupes que notre pays peut utiliser en cas de danger. Pour résoudre l'importante question de la force numérique que doit atteindre l'armée, il faut faire entrer en ligne de compte un certain nombre de facteurs: l'on doit par exemple prendre des termes de comparaison dans les diverses armées du continent, consulter les tableaux statistiques indiquant le nombre des citoyens en état de porter les armes, avoir égard à l'instruction de l'armée, c'est à dire à la possibilité de trouver suffisamment d'hommes aptes au commandement, avoir égard aux charges de temps et d'argent que le service militaire impose au citoyen, prendre en considération le plus ou moins d'étendue des ressources financières de l'Etat, tenir compte enfin de la juste proportion dans laquelle les différentes armes doivent être représentées.

Comparée à la Prusse, dont l'organisation militaire repose aussi sur l'obligation générale de servir, la Suisse, d'après le projet, aurait proportion gardée plus du double de soldats que la Prusse n'en a mis sur pied en 1866; en d'autres termes la Prusse qui a mis 650,000 hommes sur pied pendant la campagne aurait dû, d'après les bases du projet, appeler sous les drapeaux une armée de 1,300,000 hommes. Or chacun connaît la perturbation profonde que cette guerre a produite en Allemagne dans tous les rapports sociaux.

« Tout suisse est soldat: » tel est le principe sur lequel repose notre armée; cette base est claire, elle a passé dans nos mœurs, elle répond aux aspirations de la nation et à son organisation républicaine. Tel est le point de départ qui, les tableaux de statistique de la population à la main, nous fournira le nombre des recrues annuelles. Mais jusqu'à quand prolonger l'obligation de servir? Le projet étend cette obligation jusqu'à l'âge où l'homme est encore apte à faire campagne, ainsi jusqu'à l'âge de 45 ans.

Mais il est impossible de déterminer une limite d'âge c'est-à-dire la quantité sans mettre en ligne de compte la qualité. Le projet a mis le doigt sur un des défauts capitaux de notre armée en reconnaissant que l'instruction de la troupe et des cadres était insuffisante; or, augmenter selon le projet la quantité de notre armée et améliorer simultanément sa qualité est un problème qui ne peut être résolu. Nos unités de l'élite et de la réserve manquent dans une proportion notable d'officiers suffisamment formés, et le corps des sous-officiers est loin d'être à la hauteur de sa tâche. Commandée par des officiers sortis, en grande partie, faibles de la réserve et qui certes n'ont pas complété leur éducation militaire depuis le jour où ils ont été libérés du service, notre landwehr, telle qu'elle est aujourd'hui, ne saurait entreprendre une campagne sérieuse et se mesurer avec des troupes de ligne. Et c'est

dans cet état de choses que l'on voudrait encore augmenter la force numérique de notre armée active ! Si, comme on doit le reconnaître, il est urgent de prolonger la durée de l'instruction et cela en proportion de la responsabilité du grade, trouverons-nous un nombre suffisant de chefs aptes à leurs fonctions et disposés à de plus grands sacrifices de temps et d'argent que par le passé ? Si d'autre part, partant toujours de la nécessité d'avoir une troupe instruite et apte à tenir utilement la campagne, nous astreignons pendant 18 ans réserve et landwehr à un service actif, la nation acceptera-t-elle facilement la surcharge de temps et d'argent que nous imposerons aux citoyens? Si ces deux points ne sont pas résolus affirmativement, l'augmentation numérique de l'armée ne nous fournira que des forces illusoires. Mais les prestations personnelles et pécuniaires des citoyens ne sont pas tout; il faut encore mettre en ligne de compte les prestations de la nation pour la mise en état de défense du territoire, pour la construction des fortifications indispensables, pour la solde, la nourriture, l'armement et l'habillement des troupes, prestations qui seront d'autant plus lourdes que l'armée sera plus nombreuse. Enfin il y a lieu de considérer la proportion qui doit exister entre les différentes armes. Quant à ce dernier point et abstraction faite de la landwehr, nous avons actuellement avec nos 262 pièces de campagne une proportion de 2,8 pièces par 1000 hommes, proportion qui descend à 1,9 en comptant la landwehr dans l'armée active et cela malgré l'augmentation de notre artillerie portée par le projet à 304 pièces. La proportion normale qui varie entre 3 et 5 pièces par 1000 hommes exigerait donc une augmentation du matériel d'artillerie impossible à atteindre avec les ressources limitées de notre pays. Il en est de même de la cavalerie si nécessaire pour éclairer l'armée et assurer sa marche et qui ne forme d'après le projet que la cinquantième partie de l'armée tandis que partout ailleurs elle en forme au moins la septième partie.

Enfin notre situation géographique et politique est telle que nous n'avons guère à redouter les attaques directes d'un de nos grands voisins dans un but de conquête; nous avons bien plutôt à préserver simplement nos frontières contre une violation momentanée de notre territoire en cas de conflit entre deux des puissances qui nous environnent. Est-il à supposer dans ce cas que si notre armée active, que nous fixons à 104,000 hommes, est insuffisante à nous préserver d'une violation de territoire, une armée de 180,000 hommes soit beaucoup mieux en état de remplir le but proposé ? Ainsi donc, soit que nous prenions un terme de comparaison dans les armées qui nous avoisinent, soit que nous ayons égard à la nécessité d'avoir une armée convenablement formée et commandée par des chefs expérimentés, soit que nous considérions la limite extrême des prestations de l'Etat et des citoyens, soit enfin que nous ayons égard à la proportion dans laquelle les différentes armes doivent être représentées, tout nous paraît concourir à limiter au chiffre de 104,000 hommes environ l'effectif de l'élite et de la réserve, et à 25,000 hommes celui de la landwehr, ce qui correspondrait à une durée de service de 6 ans dans l'élite, de 7 ans dans la réserve et de 4 ans dans la landwehr. En partant de ces bases, nous obtenons une armée instruite, nous faisons porter le poids

§ 4. *Castramétation.*

On sait avec quel soin les Romains établissaient leurs camps soit de passage soit de dûrée. Ils étaient de forme carrée et présentaient l'apparence d'une petite ville où chacun savait non-seulement le quartier mais encore la place qu'il devait occuper; en sorte que le camp était très promptement établi. On le couvrait toujours, ne fût-il que pour une nuit, d'une enceinte. Pour un camp de passage cette enceinte consistait en une simple palissade précédée d'un petit fossé de 5 à 6 pieds de largeur et de 4 pieds de profondeur, les terres étant employées à former une petite banquette. Mais pour les camps de séjour on donnait 15 pieds de largeur au fossé et 9 à 10 pieds de profondeur; avec les terres on formait un rempart sur lequel on plantait la palissade, de manière à donner au tout une hauteur de 16 à 17 pieds depuis le fond du fossé. Les palissades nécessaires étaient portées constamment par les soldats eux-mêmes et par des chariots qui suivaient l'armée. Les Romains campaient ainsi rassemblés parce qu'ils y trouvaient plus de sûreté et qu'ils n'avaient pas à craindre les ravages de l'artillerie. Les modernes, non-seulement ne peuvent pas le faire et sont obligés de s'étendre davantage, mais encore ils ont dû renoncer à couvrir leurs camps de fortifications qui, pour être à l'épreuve du canon, exigeraient trop de temps pour leur établissement. Ils campent, autant que possible, dans l'ordre de bataille pour être toujours prêts à repousser l'ennemi. Et, quand ils se servent de tentes, la castramétation, ou l'art de disposer un camp, a des règles qui fixent leur distribution, la largeur des rues, l'emplacement des cuisines, celui des faisceaux d'armes, etc. Ces règles se trouvent dans tous les traités de fortification. C'est aux officiers du génie qu'en est confiée l'application.

Mais les véritables campements sont rares, si ce n'est pour des réunions d'instruction ou d'exercice. On ne fait plus guère usage des grandes tentes trop embarrassantes pour la marche des armées. La troupe est ordinairement cantonnée, ou bivouaquée avec ou sans les tentes-abris. (Les tentes-abris servent à 3 hommes dont chacun porte une partie de la tente.) C'est en choisissant de bonnes positions et en portant au loin des corps d'éclaireurs pour y établir des avant-postes, qu'on assure la tranquillité d'un camp contre les entreprises de l'ennemi.

Bivouacs. — Les bivouacs se prennent en ligne ou en colonne. En ligne, on les établit à une trentaine de pas en arrière des faisceaux d'armes que la troupe forme avant de rompre ses rangs. On forme deux rangées de feux, chacun de ces feux servant à 15 ou 20 hommes. Les feux des officiers sont sur une 3me ligne plus en arrière.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 6.

RECONNAISSANCE

DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD,

opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

(Suite.)

CHAPITRE III.

CHAINES DE MONTAGNES A LA GAUCHE DU RHONE, DU ST-GOTHARD PAR LE NUFENEN, PAR LE ST-BERNARD ET LE MONT DOLENT A ST-GINGOLPH.

Cette chaîne se divise en trois parties, par la nature des frontières :

a) Du St-Gothard au Nufenen, entre le Valais et le Tessin ;

b) Du Nufenen par le St-Bernard au mont Dolent, entre le Valais et l'Italie.

c) Du mont Dolent à St-Gingolph, entre le Valais et la France.

Massif du St-Gothard au Nufenen entre le Valais et le Tessin.

Ce massif enferme l'Eginenthal, dans le Valais, et le val de Bedretto, dans le Tessin. Ces deux vals communiquent ensemble par le col du Nufenen.

Passage du Nufenen.

Nufenen-Pass. — Le passage du Nufenen est le seul qui mette en communication le Valais avec le Tessin par un vieux sentier muletier qui part d'Ulrichen, passe le Rhône à Imloch, sur un petit pont en bois, remonte l'Eginenthal, dans lequel on ne trouve aucun village et peu de chalets, la vallée étant à peu près déserte et ne renfermant que des blocs de rochers roulés par les glaciers ou par les neiges.

Avant de faire l'ascension du col, on passe un pont en pierres au milieu de ces solitudes, puis le sentier se bifurque.

Gries-Pass. — Celui qui paraît le plus fréquenté conduit au Gries-Pass ; l'autre, celui que nous suivons, conduit au col du Nufenen, l'une des sources du Tessin. (Altitude **2441** mètres.)

St-Giacomo-Pass. — Du col du Nufenen on descend dans la charmante vallée de Bedretto, couverte de beaux pâturages. On y rencontre d'abord la Cassina Baggio, au débouché du passage de St-Giacomo, qui est un chemin comme les précédents et qui conduit, ainsi que le Gries-Pass, dans le val Fromazza. — On trouve plus bas le village de Bedretto, qui a tant souffert ces dernières années par les avalanches. Viennent ensuite Villa, Fontanna, puis on passe le Tessin sur un mauvais pont en bois, et on arrive à Airolo, au pied de la route du St-Gothard. On compte dix lieues d'Ulrichen à Airolo.

Massif de montagnes du Nufenen, par le St-Bernard au mont Dolent, entre le Valais et l'Italie.

a) Les principales vallées latérales de ce massif sont, dans le Valais :

1° Le Binnenthal, soit la vallée de la Binnen.

2° Le val du Simplon et celui de la Salline.

3° La vallée de la Viège.

4° Le val d'Anniviers, soit la vallée de la Navisonce.

5° Les vals d'Hérens et d'Hermence, soit la vallée de la Borgne.

6° Les vals de Bagne, d'Entremont et de Ferret, soit la vallée de la Dranse.

b) En Italie. Les vallées correspondantes en Italie sont au nombre de deux principales :

1° La vallée de la Toce, soit la vallée de Domo d'Ossola, dans laquelle débouche la route du Simplon.

2° La vallée de la Doire, soit la vallée d'Aoste, dans laquelle débouche la route du St-Bernard.

Les passages au travers des Alpes, du Valais en Italie, se trouvent ainsi former cinq groupes différents :

1° Ceux du Binnenthal avec celui du Gries-Pass, soit ceux de la vallée de Conches.

2° Ceux du Simplon.

3° Ceux de la vallée de Viège.

4° Celui du val d'Hérens.

5° Ceux de la vallée de la Dranse.

Une des plus grandes vallées latérales du Valais, celle d'Anniviers, n'a pas de communication directe avec l'Italie.

Passages de la vallée de Conches pour se rendre dans la vallée de Domo d'Ossola.

Ces passages sont au nombre de quatre :

a) Le Gries-Pass qui part de l'Eginenthal ;

b) Les passages de l'Albrum, de la Rossa et de Boccareccio, qui partent du Binnenthal.

Le Gries-Pass.

Nous avons vu à propos du sentier qui passe le Nufenen que celui de Gries s'en détache dans l'Eginenthal, au pied du col du Nufenen ; il traverse le glacier de Gries, puis il descend dans le val Fromazza à Pommat.

A Auf der Truth, il rejoint le sentier de St-Giacomo dont nous avons parlé. On compte que la distance d'Ulrichen à Airolo est de dix lieues. La distance d'Airolo à Pommat, par le St-Giacomo est aussi à peu près la même. Le Gries-Pass, le Nufenen et le St-Giacomo sont de vieux sentiers muletiers et pour le bétail. Ils ont à peu près la même importance pour les relations ordinaires.

Altitude : Gries-Pass, 2448 mètres ; Nufenen-Pass, 2441 mètres ; St-Giacomo-Pass, 2308 mètres.

Passages du Binnenthal.

De Grengiols à Binnen, on compte 3 lieues par un sentier muletier nouvellement construit et bien entretenu.

Avant d'arriver à Binnen, la vallée est très resserrée ; on ne peut passer en général que par le sentier, les précipices se présentent partout ailleurs.

A Binnen, village de 200 habitants, séparés du reste du monde, la vallée se rélargit et se bifurque. Un vieux sentier, par un terrain assez facile, conduit en 4 heures au col d'Albrun et en une heure au village de Canalis, par le val Deserta, où le sentier paraît être plus difficile.

Avant la construction de la route du Simplon, le passage de l'Albrun était beaucoup plus fréquenté qu'aujourd'hui, bien qu'il ne soit pas entièrement abandonné. On compte, de Grengiols au col d'Albrun, 7 lieues, et du col à Fromazzi 3 lieues, soit 10 lieues de Gringiols à Fromazzi.

Lorsqu'on remonte de Binnen au col d'Albrun, on passe par le village de Griesen, où se détache le sentier qui conduit au col de Rossa, mais ce passage fort difficile est à peine connu des habitants de la contrée.

De Binnen part un autre sentier dans le Langthal qui conduit au col de Boccareccio ; ce sentier est encore plus impraticable que le précédent, et il est tout aussi peu connu dans la contrée.

Altitude : le col du passage d'Albrun 2410 mètres, le col du passage de la Rossa 2475 et le col du Boccareccio environ 3000 mètres.

Passage du Simplon.

La route du Simplon, de Gliss à Gondo, est trop connue pour que j'en donne ici une description; je me bornerai à dire que, sur les deux versants, il est facile de la couper en plusieurs endroits; qu'elle passe dans six galeries dont trois sur chaque versant, et que la grande galerie, dite de Gondo, est le point de la route le plus convenable pour arrêter une armée qui viendrait d'Italie. La grande galerie de Gondo a 220 mètres de longueur, 8 mètres de largeur et autant de hauteur. Elle est éclairée par deux grandes ouvertures et elle forme deux coudes, pour que, dans le cas d'une défense, l'ennemi ne puisse pas l'enfiler dans toute sa longueur. La galerie ne peut pas se tourner par le lit de la Dovéria qui passe, en cet endroit, dans une échancrure de rocher impraticable.

A la sortie de la galerie, du côté méridional, est la chute du Frescoro qui se précipite sous un pont de pierres d'une seule arche et va joindre ses eaux à celles de la Dovéria. Ce pont s'appuie à la galerie même par l'une de ses extrémités et il a 16 mètres de longueur, en sorte que, si on le coupait, on aurait devant soi un fossé infranchissable, vu l'impétuosité du torrent qui s'y jette.

Pour mettre cette route en état de défense, il faudrait transformer cette galerie en un blokhaus, mais avant tout il faudrait compléter les travaux de fortification que l'on a commencés; alors le poste de Gondo deviendrait infranchissable à une armée ennemie, si nous avons soin de ne pas nous laisser tourner et si, pour cela, nous mettons de la vigilance à surveiller tous les passages par lesquels l'ennemi pourrait conduire une forte colonne d'infanterie sur nos derrières.

Ces passages sont de trois espèces :

1° Ceux de la vallée de Conche;
2° Ceux de la vallée de Viège;
3° Ceux que fournit la vallée du Simplon elle-même.

On ne peut pas admettre qu'une colonne passe d'abord le St-Bernard pour venir ouvrir le Simplon; elle serait trop exposée; d'ailleurs elle devrait passer le défilé de Finge devant la place de Louëche qui serait gardée.

Pour se garantir des colonnes d'infanterie qui viendraient par les passages de la vallée de Conche et par ceux de la vallée de Viège, il faut, indépendamment de la surveillance spéciale de chacun de ces passages, placer une réserve convenable à Brieg, au pied du Simplon, pour barrer la route à une colonne qui voudrait le remonter.

A Bérizal débouchent quelques passages qui ne sont pas marqués sur la carte et que nous n'avons pu reconnaître, manque de temps. Le Furggenbaum, altitude d'environ 3000 mètres, est praticable à l'infanterie à ce qu'il paraît; il est probable aussi que l'on peut correspondre avec le Binnenthal et l'Albrun-Pass par le Stafelstau, altitude 2770 mètres. On placera donc à Bérizal un poste pour surveiller ces passages, pour en défendre le débouché et pour établir les communications entre Brieg et l'hospice du Simplon.

Du col du Simplon (altitude 2020 mètres) partent plusieurs sentiers ou passages.

L'un, dit-on, passe par le glacier de Gamsen, au-dessus de la petite vallée de Nanser, pour déboucher dans la vallée de Saas. Un autre se rend au Bistenen-Pass pour tomber dans le Nanzerthal, d'où ensuite il se bifurque sur Visperterminen, sur Gamsen et sur Gliss.

Le vieux chemin muletier du Simplon descend d'abord du col en zigzag sur Taferne, d'où il suit le Kaltwasser jusqu'à Grund et ensuite la Saltine jusqu'au débouché de cette rivière.

Il est à supposer qu'il existe aussi quelques passages aux environs du Maderhorn, ou du Vasenhorn ou du Furggenbaum, qui conduisent directement sur l'hospice.

Pour surveiller le point de jonction de tous ces passages, ainsi que le col du

Simplon, qui est très important et parce que les hospices sont à proximité du village du Simplon, on devra fortement les occuper.

Du village du Simplon part un mauvais sentier sur Hochbühl et Alpinen, où il se bifurque pour arriver à la frontière à Valescia et à Bugliaga. Ce sentier devra être observé.

Pour défendre le poste de Gondo d'une manière efficace, le point le plus important à occuper est le val Varia.

Zwilchbergen-Pass. — Ce val descend du Zwilchbergen-Pass (altitude 3272 mètres), il correspond avec Imgrund, dans la vallée de Saas, par le Weisthal.

Il porte d'abord le nom de Zwilchbergenthal dans sa partie supérieure, puis ensuite celui du val Varia dans sa partie inférieure, il est, sans comparaison, de toutes les vallées latérales que nous avons visitées la plus sauvage et la plus désolée.

On compte 12 lieues depuis le village d'Imgrund jusqu'à Gondo, dont huit dans le Zwilchbergenthal et, sur tout ce parcours, on ne rencontre pas un seul village. Dans le val Varia seulement on trouve quelques chalets que l'on prendrait, sur la carte, pour des villages, comme ceux de Zwilchbergenthal et de Bühl.

Porcarescia-Pass. — *Teste-Pass.* — *Posseta-Pass.* — Le Zwilchbergenthal correspond avec la vallée d'Antrona par deux mauvais passages, celui de Porcarescia (altitude 2425 mètres) et celui de Teste (altitude 2469 mètres). Le val Varia correspond, de son côté, avec la vallée de Bognanco qui va droit sur Domo d'Ossola, par le passage de Posseta (altitude 2120 mètres) que l'ennemi ne manquerait certainement pas d'attaquer.

L'occupation du val Varia permet donc d'observer quatre passages, le Zwilchbergen, le passage de Porcarescia, le passage de Teste et surtout celui de Posseta, qui est moins difficile et beaucoup plus à proximité.

L'occupation du val Varia ne procure pas seulement l'avantage d'observer les quatre passages sus-indiqués, ainsi que leurs débouchés, mais elle donne, au-dessous de Bühl, une belle position de flanc, couverte par la Dovéria, qui commande la route du Simplon, précisément en face de Gondo, en dessous de la grande galerie. Il serait nécessaire que cette position avancée fût défendue par un grand blokhaus voûté, construit pour infanterie et artillerie.

Enfin l'occupation du val Varia est surtout indispensable pour défendre le Furken-Pass et les autres passages, s'il en existe entre le val Varia et le Laquinthal, dont le débouché conduit à Algaby, qui est non-seulement au-dessus de la grande galerie de Gondo, mais encore au-dessus de la troisième galerie d'Algaby.

Résumé sur le poste de Gondo.

Après la grande place de Louëche, dont nous avons parlé, la seule position avancée pour défendre la route du Simplon (mais du côté de l'Italie seulement) est celle de Gondo-Simplon-Brieg que nous venons de définir.

Avec quelques travaux qui devraient être faits à l'avance, mais que je n'indique pas, n'ayant pu en faire une étude spéciale, je conclus qu'en occupant le Simplon à temps, c'est-à-dire avant l'ennemi, et en déployant de la vigilance, le poste de Gondo est à peu près inexpugnable et la route du Simplon fermée du côté de l'Italie.

Position du Brieger-Berg.

Au-dessus de Brieg, sur la rive gauche du fleuve, se trouve un terrain couronné de mamelons, appelé le Brieger-Berg, qui présente, sous la forme triangulaire, une lieue de profondeur sur environ une demi-lieue de front.

Or, des officiers pensent que les quelques taupinières du Brieger-Berg présentent la pierre philosophale, la clef de voûte, le couronnement de l'édifice pour la défense du Valais.

Tout en continuant à professer le plus grand respect pour ces Messieurs, je dois

à mon mandat de dire ici que je ne partage pas leurs idées sur l'importance de cette prétendue position.

Je ne connais pas, dans tout le Valais, un terrain plus désavantageux pour livrer une affaire de quelque importance, quelles que soient d'ailleurs les suppositions que l'on fasse sur la nationalité, sur la marche et sur les intentions de l'ennemi.

Supposons d'abord un adversaire qui vient de l'Italie. Il a enlevé la position de Gondo; il nous a chassés du versant méridional, il a franchi le col du Simplon et c'est dans ces conditions que nous viendrons nous réfugier sur ces taupinières placées au pied de ces géants des Alpes, dont les flancs boisés seront couverts par des nuées de tirailleurs ennemis qui plongeront, par la vue et par leurs feux, dans l'intérieur de nos ouvrages, à tel point que le plus simple chasseur ennemi jugera mieux de nos dispositions, de notre état moral et de nos pertes que ne pourra le faire notre général lui-même.

L'artillerie de notre adversaire, mise en batterie sur les zigzags de la route du Simplon, donnera un feu qui plongera dans nos ouvrages ou sur nos lignes comme la grêle chassée par le vent.

Pour nous point d'abris, naturels ou artificiels, ni de la vue, ni des coups de notre ennemi; lui, au contraire, est insaisissable, aussi bien à notre vue qu'à nos coups. Sur le flanc de la montagne il est dans les forêts, nous ne le voyons pas, il ne se révèle à nous que par nos pertes.

Lorsque ses colonnes sont descendues par la vieille route, le long de la Saltine ou par la nouvelle route sur le village de Schlucht, ou bien par les sentiers situés sur la droite de la route, pour nous prendre à revers; lorsque les colonnes ennemies, dis-je, sont descendues sur la croupe que nous occupons, elles n'en sont pas moins insaisissables à notre vue et à nos coups, parce que la croupe que nous prétendons défendre est un terrain exceptionnellement ondulé dont nous ne découvrons de l'intérieur de nos ouvrages que les parties sur lesquelles les colonnes ennemies ne se placeront pas. Une fois ces colonnes organisées, comme aucun obstacle naturel ne nous sépare de notre adversaire, la nuée des tirailleurs ennemis nous chasse de nos ouvrages. Alors nous pouvons remercier notre adversaire, s'il nous a ménagé une ligne de retraite, car pour nous, nous n'y avons pas songé, puisque nous combattons avec des précipices à dos, aux pieds desquels roulent les flots impétueux du Rhône.

Dans l'hypothèse que nous venons de discuter, la position du Brieger-Berg pèche contre toutes les règles fondamentales.

1° Elle est placée au pied et à proximité du versant d'une montagne d'où partira nécessairement l'attaque. Il est donc inutile de s'y fortifier, puisqu'il est impossible de s'y couvrir.

2° Aucun obstacle naturel et infranchissable ne nous sépare de notre adversaire, pas même un défilé. Par conséquent il peut nous saisir corps à corps, au moment qu'il juge convenable, et ainsi faire intervenir la supériorité du nombre que nous lui supposons.

3° Le terrain du Brieger-Berg, étant très ondulé, n'est pas favorable à la fortification, puisqu'il se présente à l'inverse des glacis que l'on établit à si grands frais à l'extérieur de la fortification permanente.

4° Nous n'avons pas de ligne de retraite assurée, puisque notre adversaire peut nous attaquer à la fois de front, par sa droite et par sa gauche et que nous avons, sur nos derrières, des précipices infranchissables.

On répondra peut-être que la position du Brieger-Berg n'est pas destinée à repousser une attaque qui viendrait du côté de l'Italie par le Simplon, mais à repousser une armée française qui voudrait passer le Simplon pour se rendre en Italie et ainsi violer la neutralité de notre territoire.

D'abord je ne sais pas si c'est ainsi que l'entendent les inventeurs de la position

du Brieger-Berg, mais en l'admettant, il en résulte que cette position ne satisfait pas à l'une des deux conditions de la défense du passage du Simplon, ce qui est déjà un grave inconvénient, puisqu'il faudra chercher ailleurs une autre position pour défendre le passage lors d'une invasion du côté de l'Italie.

En supposant qu'on trouve cette seconde position, ce qui n'est pas bien difficile, on tombe déjà dans le grave inconvénient de la dissémination de la fortification et par suite de l'augmentation de la dépense.

Examinons maintenant ce que vaut la position du Brieger-Berg contre une armée française, qui a sa droite sur les hauteurs, au-dessus de Gliss, et sa gauche à Brieg.

Les fortifications du Brieger-Berg n'empêcheront pas l'infanterie française de remonter le torrent encaissé de la Saltine, pour aller occuper le versant de la montagne. Il ne sera même pas très difficile aux Français de conduire par le même chemin un certain nombre de pièces qui se mettront en batterie sur la route. Alors, pense-t-on que les fortifications du Brieger-Berg, qui ne valent rien contre une armée qui descend le Simplon, deviennent excellentes contre deux armées combinées, dont l'une descend le Simplon et l'autre le remonte.

Itinéraire.

De Brieg à Bérisal . . .	3	lieues.
De Bérisal à l'hospice . .	3	»
De l'hospice à Simplon .	2	»
De Simplon à la frontière .	2	»
Total,	10	lieues.

Passage par la vallée de Viége.

La vallé latérale de Viége est l'une des plus importantes du Valais ; elle n'a pas moins de 14 lieues de longueur totale On n'y trouve point de plaine ; partout les rochers vont jusque dans le lit de la Viége, qui est le plus puissant des affluents du Rhône. — De Visp, nous avons la vallée de Viége proprement dite jusqu'à Stalden, où elle se bifurque. A droite, en remontant, nous avons le Matterthal, soit la vallée de St-Nicolas ou de Zermatt. A gauche, nous avons le Saaserthal ou vallée de Saas, en allemand Imgrund.

Nulle part dans ces vallées on ne trouve de chemin carrossable, mais seulement un vieux chemin muletier, qui se bifurque lui-même à Stalden, pour remonter par la droite à Zermatt et par la gauche à Saas.

De Visp à Stalden on compte 2 ½ lieues, par un vieux chemin facile aux chevaux et aux hommes de pied On passe la Viége sur un pont en pierre, de la rive droite sur la rive gauche, à 1 ½ lieue de Visp.

Communications du Matterthal.

Le village de Stalden est au point de jonction des vallées de Saas et de Zermatt, dont les eaux se réunissent sous un grand pont en pierres, qui donne accès dans la vallée de Saas. De Stalden à Zermatt, la route est praticable aux mulets et aux chevaux de montagne. Dans une portion de la partie centrale de son parcours, on l'élargit et on la corrige.

La vallée est plus riche qu'elles ne le sont en général en Valais ; elle est mieux cultivée et elle offrirait davantage de ressources à une troupe. Les habitants y sont intelligents et industrieux. St-Nicolas, Randa, Tasch et Zermatt sont de beaux villages populeux et prospères.

La vallée de Zermatt n'est, pour ainsi dire, qu'un long et continuel défilé. A quelques minutes au-dessus de Stalden, la route longe le flanc de l'Emdberg, descend dans le fond de la vallée, traverse la Viége sur le pont en bois de Kipfen, remonte le versant opposé, puis redescend, traverse de nouveau la Viége, au pont en bois de Selly, puis arrive à St-Nicolas.

De Stalden à St-Nicolas 2 ½ lieues.

Zermatt. — A partir de St-Nicolas la route s'élargit, va sur la rive droite par un grand et beau pont en bois, passe Randa et Tasch, revient sur la rive gauche, par le pont en bois de Honsteg, passe le défilé près de Zermatt, ainsi que la petite plaine de Bodmen, puis arrive à Zermatt.

De St-Nicolas à Zermatt, 4 $^1/_2$ lieues.

De Zermatt au col de St-Théodul, on compte encore 4 $^1/_2$ lieues.

Passage de St-Théodul. — Le passage de St-Théodul conduit dans la vallée de Tournanche. L'ascension du col de St-Théodul par de l'infanterie ne se ferait pas, depuis Zermatt, en moins de 7 heures. Les hommes devraient être chargés le moins possible, pourvus de vêtements chauds et d'excellente chaussure ferrée.

Les mulets vont même jusqu'au col, ce qui se pratiquait beaucoup autrefois, avant que des communications plus faciles eussent été établies entre la Suisse et l'Italie; toutefois, le passage est assez dangereux, à cause des avalanches, et ce sera toujours aux guides et aux gens du pays qu'on devra s'en rapporter dans un moment donné.

Deux baraques occupent le sommet (altitude 3322 mètres); elles abriteraient parfaitement un poste chargé de surveiller le col pendant les quelques mois de la belle saison (juillet, août, septembre).

On voit au sommet du col un mur crénelé, en pierre sèche, il pourrait servir au poste à la condition d'être le premier occupant.

Il existe encore un moyen d'aller du val de Zermatt dans la vallée de Tournanche, en suivant le pied du Cervin (du côté suisse) ou Matterhorn, et en passant par le lac Noir; mais ce passage est très difficile, le trajet sur le glacier étant très long et les degrés devant être taillés dans la glace à coups de hache.

De Zermatt, un passage qui côtoie les contreforts du Cervin, franchit les crêtes de droite et redescend dans les vallées de Turtmann et d'Anniviers.

Un autre passage conduit de Zermatt dans la vallée de Saas, en passant les glaciers de Findelen et de Schwarzenberg au pied du *Strahlhorn*.

Communications par le Saaserthal.

Imgrund. — De Stalden à Schweilen, le sentier reste sur la rive gauche, puis il passe trois fois sur la rivière pour arriver à Imgrund, qui se trouve sur la rive droite. La vallée de Saas est moins riche, moins fertile et moins peuplée que celle de St-Nicolas.

De Stalden à Imgrund, 4 $^1/_2$ lieues, par un chemin praticable aux mulets et aux chevaux de montagne.

D'Imgrund part un sentier qui conduit par le Fletschhorn, sur le col du Simplon.

Zwilchbergen-Pass. — A une lieue d'Imgrund on trouve Almagel, petit village au débouché du sentier qui remonte le Weisthal et qui conduit, en 12 heures, d'Almagel par le Zwilchbergen-Pass (altitude 3273 mètres) et le val Varia à Gondo.

Le passage du Zwilchbergen est presque impraticable.

D'Almagel, en continuant à longer le torrent, dit Vispbach, on arrive à Zermeigern, localité formée de divers groupes de chalets au milieu d'une prairie. Les subsistances doivent y être spécialement transportées par la troupe. Les habitants n'ont d'autre pain que du biscuit.

Passo d'Antrona — De Zermeigern, en prenant la gauche, on gravit un sentier à peine tracé, qui longe le torrent Furga, pour arriver dans la vallée supérieure portant aussi le nom de Furgenthal. Cette vallée, complétement inculte et déserte, est sillonnée par un sentier qui traverse le glacier de Furgen à son sommet, où est la limite de notre frontière, au passo d'Antrona (altitude 3230 mètres).

D'Imgrund au passage d'Antrona on compte 5 heures de marche.

De Viège au passo d'Antrona, 12 lieues.

Le versant méridional, plus abrupte encore que le versant suisse, conduit dans la vallée d'Antrona.

Le passage d'Antrona est praticable aux mulets du pays.

De Zermeigern, en continuant à remonter la Visp, on arrive au lac de Mattmark, où se trouve un hôtel du même nom.

C'est de l'hôtel de Mattmark que part le glacier de Schwarzenberg et de Findelen (altitude 3612 mètres) et qui va tomber à Zermatt.

Ofen-Pass. — Remontant toujours la Visp, on trouve les chalets de Distel, d'où part le sentier qui conduit par l'Ofenthal au passage de ce nom (altitude 2838 mètres).

Le passage par l'Ofenthal présente les mêmes caractères que celui d'Antrona, tous les deux conduisent dans la vallée d'Antrona.

D'Imgrund au col de l'Ofenthal, 6 heures de marche.

De Viège au col de l'Ofenthal, 13 lieues.

Passo del Mondelli. — De Distel, en continuant à remonter le torrent de la Visp, on arrive au pied du glacier Thälliboden. En laissant ce glacier à droite, on trouve le passo del Mondelli (alitude 2841 mètres).

Passo del Moro. — Si on laisse le glacier Thälliboden à gauche, alors on arrive au passo del Moro.

Ces deux derniers passages conduisent dans la vallée d'Anzasca.

Le passo del Moro est plus praticable que le passo del Mondelli, cependant ils ne sont praticables que dans les mois de juin, juillet, août et septembre, alors que le temps est favorable seulement.

D'Imgrund au passo del Mondelli ou au passo del Moro, 6 lieues de marche.

De Visp au passo del Mondelli ou au passo del Moro, 13 lieues.

Communications du val d'Hérens.

On peut communiquer directement de Sion avec Aoste par le val d'Hérens et par la vallée de Valpelline en passant le col Colon, qui sépare les deux vallées.

De Sion au col Colon (altitude 3130 mètres), on compte 12 lieues.

Ce passage est fort difficile, nous n'en avons pas fait la reconnaissance.

Communications des vallées d'Entremont, de Ferret et de Bagne.

Vallée d'Entremont.

La route du St-Bernard est la principale de ces communications ; elle est établie, de Martigny à la Cantine, d'après les conditions de tracé des routes modernes.

De Martigny-Ville à Martigny-Bourg on se trouve dans la fertile petite plaine ormée par le débouché de la vallée d'Entremont.

Au-dessus de Martigny-Bourg on passe la Dranse, de la rive droite à la rive gauche, sur un beau pont en pierres, pour entrer dans le village de la Croix, où commence à droite la belle route muletière de la Forclaz, qui conduit à Trient et ensuite par le col de Balme ou par la Tête-Noire dans la vallée de Chamounix.

Le Brocard. — Au sortir du village de la Croix, la route du St-Bernard prend une pente de cinq pour cent. Elle passe le village le Brocard, par un étranglement, puis tournant à gauche, pour faire avec sa première direction un angle de 60 degrés, elle entre par une vallée resserrée et sauvage dans un défilé dont on ne sort qu'à Sembrancher.

Le Borgeau. — Le Borgeau est un hameau situé sur le torrent qui descend du lac de Champey. De Borgeau part un sentier qui correspond, par les monts, avec le col de la Forclaz.

Bovernier. — Bovernier est placé à peu près au centre du défilé ; un sentier s'en détache à droite, pour remonter le torrent sus-indiqué et pour conduire aux chalets de Champey, et au joli lac de même nom, d'où il descend sur Orsière. Nous verrons plus tard l'importance de ce sentier.

La route est en réparation aux environs de Bovernier, qu'elle passe par un étranglement qui se retrouve dans tous les autres villages de la vallée.

Tunnel à l'île Bernard. — La route n'a plus qu'une pente de deux pour cent. Au-dessus de Bovernier, elle passe à la rive droite, sur un pont en bois, toujours placée entre la Dranse et les rochers, elle arrive à l'île Bernard, à une demi-lieue au-dessous de Sembrancher, où elle passe un tunnel de 250 pas de longueur sur six de largeur.

La vallée est très resserrée en cet endroit, ce qui, avec le tunnel qui ne peut pas être tourné par le lit de la Dranse torrentueuse, en fait un défilé facile à défendre, qui est la clef de la position de Sembrancher, dont je parlerai plus tard.

Sembrancher. — Un peu au-dessus du tunnel la route repasse sur la rive gauche et l'on arrive au village de Sembrancher.

De Martigny à Sembrancher, 2 $^1/_2$ lieues.

Sembrancher est un grand et beau village situé à la jonction des vallées de Bagne et d'Entremont.

En sortant de Sembrancher, la route du St-Bernard change de direction; elle laisse la vallée de Bagne à gauche, puis en tournant à droite, elle s'engage dans la vallée d'Entremont pour se diriger, à peu près en ligne droite, sur Orsière, en traversant deux fois la Dranse et en passant par le village de Ladouay.

De Sembrancher à Orsière, 1 $^1/_2$ lieue.

De Martigny à Orsière, 4 lieues.

Orsière. — Orsière, grand village sur la Dranse, au débouché de la vallée de Ferret. C'est d'Orsière que part le sentier pour Champey. — Ponts sur la Dranse,

Liddes, St-Pierre. — En quittant Orsière, la route fait deux lacets, puis elle se dirige sur Fontaine-dessous, où elle fait encore deux lacets pour gagner Fontaine-dessus et ensuite le village de Liddes qui est à moitié route d'Orsière au bourg de St-Pierre.

D'Orsière au bourg de St-Pierre, 3 lieues.

De Martigny au bourg de St-Pierre, 7 lieues.

Liddes et le bourg de St-Pierre sont les deux derniers villages que l'on trouve en remontant la vallée d'Entremont.

C'est au bourg de St-Pierre que le général Bonaparte fit démonter son artillerie pour la transporter brique par brique lors de son célèbre passage des Alpes en 1800.

Cantine. — Du bourg de St-Pierre, la route continue à être carrossable jusqu'à la Cantine, dans un développement de deux lieues.

Col de Menouve. — C'est à la Cantine que la route projetée devait quitter le chemin actuel du St-Bernard et se diriger à gauche, sous le col de Menouve qu'elle devait passer en tunnel, pour se rendre dans le val de Menouve, puis aller rejoindre, à Etrouble, la route d'Aoste sur le versant italien.

Hospice du Grand St-Bernard. — De la Cantine un sentier muletier conduit, par un val sévère et désert, à l'hospice du Grand St-Bernard (altitude 2472).

De la Cantine à l'hospice, 1 lieue forte.

Du bourg de St-Pierre à l'hospice, 3 lieues fortes.

D'Orsière à l'hospice, 6 lieues fortes.

De Martigny à l'hospice, 10 lieues fortes.

Le St-Bernard est le passage des Alpes qui laisse le plus de souvenirs historiques.

Les romains le choisissaient pour se rendre en Helvétie, dans les Gaules et en Germanie. Jupiter y avait un temple au bord du lac, à l'endroit appelé: Plan Jupiter.

Les Légions sacrifiaient aux foudres du père des dieux avant de passer sur le versant opposé des Alpes.

On prétend qu'Annibal passa par le St-Bernard, mais ce n'est pas probable.

Charlemagne y passa en 773, Barberousse en 1106 et le 1er consul Bonaparte en 1800.

Un couvent de moines augustins, fondé il y a mille ans par Bernard de Menthon, offre l'hospitalité aux voyageurs.

Il pourrait abriter un poste, cas échéant.

(A suivre.)



RAPPORT SUR LE FUSIL SUISSE A RÉPÉTITION

extrait des procès-verbaux de la Commission des armes.

(Fin.)

Tir comparatif pour la vitesse entre le fusil à répétition et le fusil d'infanterie transformé. — Tir d'essais au moyen de soldats non exercés en novembre 1867.

Distance 300 pas. Cible $1,8^m/5,4^m$.

Nature des feux et mode de chargement.	Nature du fusil.	Vitesse ou nombre des coups par minute.	Atteint °/°	La moyenne est calculée sur :
Les deux fusils avec chargement successif et feux de salves.	Fusil à répétition . Fusil d'inf. transf.	6,7 5	66 45	600 coups. 660 »
Les deux avec chargement successif, feux sans commandement.	Fusil à répétition . Fusil d'inf. transf.	8,5 5,3	52 48	380 coups. 372 »
Avec les deux fusils feux de salves. Avec emploi du magasin. Chargement successif .	Fusil à répétition . Fusil d'inf. transf.	10 5	54 45	480 coups. 660 »
Avec les deux fusils feux individuels. Avec emploi du magasin Chargement successif .	Fusil à répétition . Fusil d'inf. transf.	11 5,3	43 48	350 coups. 372 »

III. *Conditions de la trajectoire.*

Par la même raison que le canon et les munitions du fusil à répétition sont dans les conditions voulues par l'ordonnance fédérale, de même la trajectoire suit les conditions de celle du fusil d'infanterie transformé. Le raccourcissement d'environ 3 pouces du fusil à répétition n'influe seulement que de 5^m sur la vitesse initiale, par conséquent d'une manière à peine appréciable.

Les résultats obtenus ensuite d'expériences étendues avec le fusil d'infanterie se rapportent par conséquent aux deux armes.

a) ***Elévations exactes de la hausse du fusil d'infanterie et du fusil à répétition.***

FUSIL D'INFANTERIE.				FUSIL A RÉPÉTITION.	
Mesuré du pan supérieur du canon à l'angle de la feuille de mire.			Mesuré de l'axe du canon à l'angle de la feuille de mire.	Mesuré depuis la surface du canon.	Mesuré de l'axe du canon.
Distance en pas. 1 pas = 0,m75.	Observations.	Chiffres adoptés.	Chiffres adoptés.	Chiffres provisoires.	
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
300	10,1	10,1	22,4	10,4	22,7
400	13,4	13,4	25,7	13,4	25,7
500		16,7	29,0	16,5	28,8
600	20,2	20,2	32,5	19,7	32,0
700		23,8	36,1	23,2	35,5
800	27,5	27,5	39,8	26,8	39,1
900		31,2	43,5	30,5	42,8
1000	35,2	35,2	47,5	34,6	46,9
R — r = — 3mm l = 0,m84 pour 300 pas.				R — r = — 3mm l = 0,m789 pour 300 pas.	

b) *Angle d'élévation.*

En partant de l'élévation pour la distance zéro, on obtient pour les deux fusils la table correspondante des élévations (de l'angle de départ).

Distance.	Elévations.
0	0'
100	12'
200	24'
300	37'
400	51'
500	1° 5'
600	1°19'
700	1°34'
800	1°49'
900	2° 5'
1000	2°22'

c) *Table de la trajectoire.*

Dans la colonne (n) les distances sont indiquées par des numéros de 100 en 100 pas (1 pas = 0,m75). Dans la colonne (h) les élévations sont réduites en millimètres de hausse pour lesquelles la longueur de la ligne de mire (l = 750mm) est admise égale à 1 pas. Les chiffres de cette colonne représentent « autant de millimètres d'élévation sur 1 pas » ou bien « tant de décimètres sur 100 pas. » Dans la colonne (p) se trouvent les hauteurs de chute sous le prolongement de l'axe du canon; elles sont le produit des distances et de l'élévation de la hausse, et l'on obtient les élévations en décimètres en multipliant les chiffres des colonnes n et h : p = n. h. Les chiffres des angles de chute représentent « autant de millimètres de chute sur 1 pas que de décimètres sur 100 pas, » ils sont la moitié du produit des numéros de distances avec la différence des hausses pour les numéros des distances suivants et précédents:

$f = n. \frac{h_n + 1 - h_n - 1}{2.}$ La hauteur de la trajectoire (y) d'une distance (n) est le produit en décimètres du numéro de distance (n) avec la différence des hausses pour les distances du but (z) et les distances n : $y = n\,(h_z - h_n)$.

TRAJECTOIRE MOYENNE.

Distance.	Elévation de la hausse	Hauteur de chute.	Angle de chute.	Portée.	Trajectoire (y) ou élévation du projectile au-dessus de la ligne de mire à la distance : n.									
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
n.	h.	p.	f.	z.										
	mm.	m.	mm.		mm.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.
1	2,62	0,26	2,67	1	0	—0,544	—1,66							
2	5,34	1,07	5,54	2	0,27	0	—0,85	—2,30						
3	8,16	2,45	8,61	3	0,55	0,56	0	—1,17						
4	11,08	4,43	11,89	4	0,85	1,14	0,88	0	—1,51					
5	14,11	7,05	15,40	5	1,15	1,75	1,78	1,21	0	—1,88				
6	17,24	10,34	19,14	6	1,46	2,38	2,72	2,46	1,56	0	—2,27			
7	20,49	14,34	23,12	7	1,79	3,03	3,70	3,76	3,19	1,95	0	—2,69		
8	23,85	19,08	27,35	8	2,12	3,70	4,71	5,11	4,87	3,97	2,35	0	—3,13	
9	27,33	24,60	31,84	9	2,47	4,40	5,75	6,50	6,61	6,05	4,79	2,78	0	—3,60
10	30,93	30,93	36,61	10	2,83	5,12	6,83	7,94	8,41	8,21	7,31	5,66	3,24	0

d) *Table des points culminants de la ligne de tir.*

Distance du tir. Pas.	Distance du point culminant. Pas.	Hauteur du point culminant. Mètres.
100	51	0,09
200	101	0,27
300	152	0,61
400	203	1,14
500	255	1,83
600	308	2,74
700	368	3,82
800	414	5,16
900	468	6,66
1000	523	8,47

e) *Espace dangereux de la trajectoire moyenne.*

On admet 1m 8 comme hauteur de l'espace dangereux, ce qui porte à 0m 9 la hauteur du point à viser au but.

En admettant le sommet du but à 0m 9, on obtient les quantités suivantes pour le

MAXIMUM DE L'ESPACE DANGEREUX.

Portée ou éloignement du but.	En arrière du but.	Longueur totale maximum.	Distance du point culminant.	Vers la hausse.
Pas.	Pas.	Pas.	Pas.	mm.
359	71	430	182	12

Le maximum de l'espace dangereux avec une hauteur de but de 0m 9 se trouve au moyen d'une élévation de hausse de 12mm (ou 45 minutes d'élévation), cette hausse est celle de la distance de tir de 359 pas ; dans ce cas, le sommet de la trajectoire se trouve à 182m et le projectile atteint le sol à la distance de 430 pas en ayant parcouru cet espace en restant dans une zône de 1m 8 de hauteur maximum.

Table de l'espace dangereux des trajectoires moyennes.

Distance du tir	ESPACE DANGEREUX devant le but	ESPACE DANGEREUX derrière le but	TOTAL
Pas	Pas	Pas	Pas
300	300	82	382
(359	359	71	430)
400	105	65	170
500	67	52	119
600	51	44	95
700	41	37	78
800	35	31	66
900	28½	27½	56
1000	25	24	49

IV. *Précision.*

En ce qui concerne la justesse de tir, le fusil à répétition se relie à l'ordonnance suisse et à son système. Les résultats de précision qui caractérisent le système, particulièrement les résultats de quelques armes isolées, obtenus par le tir au chevalet, sont exprimés, d'après les observations faites jusqu'ici, par les moyennes suivantes.

Rayon moyen de la meilleure moitié des coups.

Fusil d'infanterie transformé et fusil à répétition.

Distance en pas	RAYONS EN CENTIMÈTRES	
	Observations	Nombres adoptés
300	14,7	14,7
400	19,5	18,6
500		23,7
600	30	30,0
700		37,8
800	48,3	48,3
900		62,1
1000	78,9	78,9

Les rayons des écarts moyens se montrent encore comme plus favorables que ceux des armes précédentes avec chargement par la bouche, ce qui devait être en présence de l'augmentation du projectile en conservant sa même coupe.

V. *Conditions de balistique.*

Les observations avec l'appareil électrique de Navez-Leurs donnèrent pour le fusil d'infanterie transformé et la munition d'ordonnance, charge 3¾ grammes, poids du projectile 20,2 grammes, une vitesse initiale de 440^{m}.

Vitesses initiales.

ARME	Calibre	Vitesse initiale	Ecart moyen	Observations
	mm.	m.	m.	
Fusil d'infanterie n° 2888	10,6	442,6	4,4	Sur 10 coups pour chaque arme.
» » » 3798	10,4	434,2	2,7	
» » » 9925	11	442,9	4,3	
» » » 4	10,4	439,3	3,4	
	Moyenne :	440^{m}	3^{m}7	

Vitesse initiale avec différents poids de charge.

Arme N°	Charge	Vitesse initiale	Observations
	Grammes	Mètres	
2888	3,0	383,6	Sur 10 coups pour chaque arme
»	3,5	420,7	
»	3,75	442,6	
«	4,0	457,8	

Vitesse initiale avec le canon raccourci successivement de 5 pouces.

Fusil	Longueur du canon	Vitesse initiale	Ecart moyen sur 10 coups	Observations
	m.	m.	m.	
N° 4	0,93	439,3	3,4	
	0,78	430,8	4,3	
	0,63	420,1	3,2	
	0,48	397,6	4,7	
	0,33	363,0	2,5	
	0,18	295,3	4,6	
	0,075	173,7	5,0	Le projectile serre dans les rayures dans toute sa longueur.
	0,047	114,6	2,7	Le projectile ne touche plus les rayures.

D'après la règle déduite des chiffres ci-dessus, les moyennes de vitesse initiale seraient pour les armes raccourcies :

ARME	Longueur du canon	Vitesse initiale moyenne
	m.	m.
Fusil d'inf. transformé.	0,93	440
Fusil de chasseur . .	0,87	437
Fusil à répétition . .	0,84	435
Carabines	0,78	432

L'observation ne fut cependant faite que sur une arme de chaque espèce :

Fusil de chasseur 430^{m}.
Carabine . . . 429^{m}.

Les propositions de déperdition de vitesse par suite de la résistance de l'air sur le projectile sont établies comme suit, pour le projectile à l'ordonnance, ensuite de deux observations de vitesse faites au moyen de l'appareil électrique :

Arme	Distance	Vitesse	Observation sur
	m.	m.	
Carabine .	30	409,2	10 coups.
N° 1258 .	245	308,4	10 coups.

Avec le coefficiant de la résistance de l'air sur le projectile à l'ordonnance, les valeurs de vitesse initiale données plus haut ont été tirées d'un côté des deux observations (à 30 mètres) et d'un autre côté sur les distances successives.

Table de la déperdition de vitesse et du temps de parcours.

Fusil d'infanterie, munition d'ordonnance, poids moyen de l'air (1k 178).

Distance de 1 = 100 pas.	Vitesse	Durée du parcours	Observations
	m.	″	
0	440	0	
1	394,1	0,18	
2	354,4	0,38	
3	319,6	0,60	Avec le compteur à secondes on observa pour 1000 pas 2″,8 jusqu'à 3″.
4	288,7	0,85	
5	261,4	1,12	
6	226,5	1,42	
7	215,5	1,76	
8	196,1	2,12	
9	178,7	2,52	
10	163,1	2,96	

De l'exposé qui précède il résulte que la question de combiner le système d'armes suisses avec la répétition par le moyen d'un mécanisme peu compliqué, peut en général être envisagée comme étant bien tranchée.

Il ne faut pas méconnaître que le cylindre se meut dans un espace relativement court et qu'une construction au moyen de laquelle on éviterait d'armer le chien à part, serait au point de vue du mécanisme une solution encore meilleure et qui paraît désirable.

Les recherches qui se font pour perfectionner encore l'arme de ce côté-là, ont démontré que le but que l'on se proposait ne pouvait être atteint qu'au prix de la simplicité et du poids.

Le principal est que le fusil a subi les essais pratiques et qu'il a bien résisté aux épreuves sérieuses et étendues auxquelles il a été soumis. Ce fusil se conforme exactement au système d'ordonnance suisse, il a comme fusil à un coup une vitesse de tir qui n'est pas dépassée par les autres systèmes et il dépasse en effet, avec l'emploi du magasin, les armes adoptées dans les autres pays; il a été peu à peu perfectionné, grâce aux propositions successives et aux efforts continus de la commission et du constructeur, et en dernier lieu il s'est affirmé de ce côté comme une « arme achevée, » qui pour le nouvel armement peut être recommandée avec une conviction bien arrêtée.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral (absent); E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie ; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 7. Lausanne, le 15 Avril 1870. XVe Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). *(Suite.)* — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud *(suite)*. — L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale. *(Suite.)* — Nouvelles et chronique.

FRAGMENTS.

Ch. II. — DISPOSITIFS ET ACTIONS DE GUERRE.

(Suite.)

§ 1. *Abris-vent.*

Une troupe au bivouac se garantit du vent, si ce n'est de la pluie, par des abris-vent; et c'est déjà quelque chose dans certaines circonstances atmosphériques.

La construction des abris-vent se fait à la hâte, demande moins de temps et moins de matériaux que les baraques proprement dites, où le soldat trouve un abri contre la pluie, mais qui ne peuvent se faire que rarement et dans les camps d'une certaine durée.

L'établissement d'un simple abri-vent n'exige pas beaucoup de régularité (je veux dire dans leur disposition collective); il suffit que les compagnies ne soient pas confondues. Le bivouac en colonne ne permet pas même ces petits établissements. On ne peut donc les prendre que tout à fait en passant et pour de simples détachements. Et encore faut-il être à proximité d'un bois.

Quoiqu'il en soit, voici quelques directions qui pourront servir dans l'établissement de l'abri même. Il se construit en plantant, de distance en distance (à 4 ou 5 pieds), des branches d'arbre disposées par couple et liées en haut, sous forme de chevalet. Les fourches que l'on forme ainsi ont une perche horizontale qu'on assujettit aux chevalets et qui leur donne ainsi une certaine stabilité; puis on étend dans le même sens et du côté du vent des branches plus minces pour supporter la paille ou le feuillage dont l'abri-vent sera recouvert. Ces petites branches, espèce de lattes, doivent aussi être fixées aux jambes des chevalets pour ne pas glisser à leurs pieds.

La branche du chevalet qui doit supporter le feuillage doit être plus inclinée que l'autre qui n'est qu'un simple support. On fera le chevalet de 1m 30 de hauteur et de 2m sous la grande branche. On pourrait même les faire moins profonds; cela vaudrait toujours mieux que rien.

Les soldats se couchent sous l'abri, la tête sur le sac placé au fond et les pieds en dehors vers le feu de bivouac.

Il faut compter un mètre ou, au moins, un pas (0m.75) par homme dans la longueur. Ainsi un abri de 4 mètres servira pour 4 hommes qui se seront employés à sa construction. Il faudra 3 chevalets pour cette longueur. Il est bon que les petites branches débordent un peu de chaque bout pour être mieux couvert sous l'abri.

Mais le peu de profondeur de l'abri, et sa forme qui ne permet pas de mettre à profit tout l'espace couvert, exposent les hommes à avoir les pieds mouillés quand ils ont besoin de s'étendre.

On corrige ce défaut en construisant sur le devant un petit toit ou couvert, s'appuyant sur le faîte et soutenu par d'autres piquets. On peut ainsi gagner un mètre; mais le travail en est un peu augmenté. S'il pleut fort, il vaut la peine de l'entreprendre. On s'en passe s'il fait beau.

L'abri-vent sera plus commode si l'on relève un peu l'extrémité des branches qui supportent le feuillage au moyen d'un bourrelet de terre ou de gazon: ce qui peut se faire très lestement si on a une pioche: une petite tranchée extérieure fournit la matière du bourrelet. Un relèvement de 0m 25 à 0m 30, ou davantage, obtenu de la sorte, donnera beaucoup de facilité pour poser les sacs et se coucher sous l'abri.

§ 2. *Fougasse-pierrier.*

La fougasse-pierrier est destinée, comme son nom l'indique, à produire un effet analogue à celui des pierriers de l'artillerie, mais sur une plus grande échelle. Le mortier ou pierrier ordinaire a, il est vrai, un assez grand diamètre et peut, par conséquent, lancer une assez grande quantité de pierres; mais la fougasse-pierrier est une véritable mine qui en lance bien davantage et de plus grosses. Celle-ci se fait partout, le pierrier ne se trouve que dans les arsenaux et sa pesanteur en rend le transport difficile.

La fougasse, en terrain ordinaire, se creuse dans les dimensions et suivant la coupe ci-après. Les terres se placent principalement à l'opposé de l'ouverture et un peu sur les côtés, pour que l'effet se produise en avant. Le talus du fond qui surplombe doit être soutenu par des planches ou un bon gazonnage. Les côtés ou joues se font en talus ordinaire, suivant la nature des terres, et aussi raides que possible.

La boîte aux poudres se place, vide, au fond de la fougasse, et, par dessus on pose en biais un plateau épais d'un mètre carré destiné à la séparer des cailloux qu'on entasse devant. La caisse doit être capable de contenir une trentaine de livres (15 kilog.) de poudre, qu'on y introduit, au moment convenable, au moyen

d'un tuyau ou auget, vertical, correspondant à une ouverture de la caisse et du plateau. Ainsi on n'a point à craindre les inconvénients de l'humidité ; mais le chargement prend quelque temps ; il ne faut donc pas attendre le dernier moment pour l'opérer. On pourrait être pris au dépourvu. C'est là un inconvénient réel de la fougasse-pierrier. Son feu peut manquer, mais elle jouit toujours d'un effet moral considérable.

Le feu se met au moyen d'un fil électrique convenablement adapté, et qui traverse le massif postérieur de la fougasse.

La charge de quinze kilogrammes suffit pour lancer à 60 ou 70 mètres de distance environ 2^m cubes de gros cailloux présentant un poids de plus de 2000 kilogrammes, même en admettant que le cube réel soit réduit de près de moitié par les vides. Avec cette portée moyenne, la dispersion est d'environ 50^m. On en conçoit l'effet sur une troupe serrée si le coup part à propos. Ce moyen de défense peut être fort utilement employé dans les défilés où, suivant la disposition du terrain, on pourra préparer une succession de fougasses qui joueraient l'une après l'autre. Elles pourraient encore offrir de grands avantages pour la défense des retranchements : on les établirait à couvert derrière le parapet et on les ferait jouer de manière à couvrir la contrescarpe d'une grêle de pierres au moment où l'ennemi se présenterait. Il faudrait, dans ce cas, diminuer la charge selon la portée qu'on voudrait avoir. Ceci regarde les ingénieurs.

On voit qu'une pile voltaïque et un approvisionnement convenable de fils conducteurs sont indispensables dans un fourgon du génie.

§ 3. *Des mines ordinaires.*

Il est bon de dire ici quelques mots des mines, bien que leur emploi soit assez rare à la guerre. Mais il est bon d'en connaître les effets.

On emploie les mines dans les siéges, à différents usages :

1° Pour renverser une contrescarpe, ou telle autre muraille, en pratiquant derrière un fourneau auquel on met le feu au moyen d'un saucisson (boudin de toile rempli de poudre) ou de l'étincelle électrique. Cela suppose que la muraille soutient des terres, comme la contrescarpe, sans quoi on ne ferait pas de fourneau ; on se contenterait de placer contre le pied du mur quelques sacs de poudre qui, allumés, suffiraient pour le renverser.

2° Pour faire brèche à l'escarpe quand on ne peut ou ne veut pas y employer le canon. A cet effet, le mineur, convenablement protégé, perce la muraille à son pied pour aller, par un retour, établir derrière un fourneau qui, venant à jouer, renverse la muraille avec le parapet qu'elle supporte et ouvre la place à l'assiégeant.

3° Pour la guerre souterraine, telle qu'on en a vu un grand exemple au siége de Sébastopol, en 1855.

On distingue trois espèces de mines, suivant leur effet plus ou moins considérable : *Le camouflet*, la *mine ordinaire* et le *globe de compression*. Pour les distinguer il faut savoir qu'un amas de poudre qui fait explosion ne borne pas son effet destructeur à soulever et lancer dans les airs une masse de terre plus ou moins considérable, mais qu'encore elle ébranle et pulvérise le sol autour d'elle jusqu'à une certaine distance, non-seulement sur les côtés mais même en dessous.

Le camouflet est la mine dont tout l'effet est intérieur et se réduit à une sphère de terre pulvérisée. On s'en sert pour écraser ou étouffer le mineur ennemi dans sa galerie.

La mine ordinaire éclate au dehors et lance les matériaux plus ou moins loin suivant qu'elle est plus ou moins chargée. Son caractère est que l'excavation qu'elle produit ait un diamètre double de la profondeur, ou plutôt de la ligne de moindre résistance qui se mesure de la surface extérieure du milieu où la mine a été pratiquée, au fourneau. En d'autres termes, la mine ordinaire est celle dont le rayon de l'entonnoir (c'est le nom de l'excavation) est égal à la ligne de moindre résistance.

Le globe de compression, ou fourneau surchargé, est, comme son nom l'indique, la mine qui a reçu plus de poudre qu'il n'en faut pour produire un entonnoir ordinaire. Ses effets, tout autour, peuvent s'étendre jusqu'à une distance triple de la ligne de moindre résistance et même étendre horizontalement et dans l'intérieur des terres un ébranlement destructeur jusqu'à quatre fois cette ligne.

Dès que le diamètre de l'entonnoir a plus de deux fois la ligne de moindre résistance, c'est un globe de compression qui l'a produit. Mais quelque charge qu'on mette dans le fourneau on ne produira pas d'entonnoir dont le diamètre ait plus de six fois, ou le rayon plus de trois fois cette profondeur. Ce diamètre est un maximum. Mais on doit croire que pour l'effet intérieur il n'y a pas de limite.

En contrebas du fourneau une galerie peut encore être rompue à une distance au moins égale à la ligne de moindre résistance. La portion de terrain pulvérisée par le globe de compression et dans l'intérieur de laquelle toute maçonnerie sera rompue est assez bien représentée par un ellipsoïde dont le petit axe est vertical et le grand axe horizontal, ayant pour centre le fourneau des poudres. C'est ce qu'on appelle la sphère de rupture. L'ellipsoïde n'est pas nécessairement régulier; il s'aplatit si le terrain inférieur est plus compacte que le supérieur. Le grand axe varie, mais il est toujours plus grand que le diamètre de l'entonnoir.

On emploie aussi, avec beaucoup de succès, les mines aux démolitions.

C'est même le premier emploi qu'on en ait fait. En 1501, Pierre de Navarre, qui servait sous le grand capitaine Gonzalve de Cordoue, proposa et employa ce moyen pour faire sauter le château de l'OEuf à Naples. Il eut un plein succès, et dès lors on en a fait un constant usage.

Un mot à ce sujet sur l'invention de la poudre qui a eu de si grandes conséquences sur la civilisation et sur l'humanité en général.

Ce n'est pas au moine Schwartz Berchtold qu'il faut attribuer l'invention de la poudre; ce n'est pas même à Roger Bacon, qui vivait avant lui et qui, selon quelques auteurs, l'aurait découverte en 1280. Antérieurement, et dans le milieu du XIIIme siècle, Marcus Grœcus avait déjà consigné, dans un livre intitulé *Liber ignium ad comburendos hostes*, la recette pour la composition de la matière fusante et même détonnante, dont on se servait déjà chez les Chinois et chez les Arabes pour faire des fusées et des pétards. Ensorte que cette invention doit être attribuée à l'Orient et plus particulièrement aux Chinois, d'où elle a passé aux Arabes, et de ceux-ci en Occident par Marcus Grœcus.

Mais ce n'a d'abord été que la force de propulsion de la poudre qui a été utilisée pour lancer des flèches plus fort et plus loin que par les moyens ordinaires. Pour cela on adaptait, près du fer de la flèche, une espèce de cartouche remplie de matière fusante, qui, une fois allumée, emportait la flèche bien au-delà du point où une grosse arbalète aurait pu la lancer.

Ce n'est que plus tard qu'on a pensé à utiliser la force explosive pour lancer des projectiles. Et, à cet égard, il paraît bien constaté que c'est Schwartz qui, le premier, en a eu l'idée. Ensorte que s'il n'est pas le véritable inventeur de la poudre, il doit, à juste titre, être regardé comme l'inventeur des armes à feu.

Bien défectueuses dans le début, comme tout ce qui commence, elles sont restées longtemps inférieures aux anciennes arbalètes. On ne savait pas, ou l'on n'osait pas, donner à la poudre toute sa force. Ce n'a été qu'en permettant le recul, auquel on s'opposait autant que possible dans ces premiers temps, que les armes à feu et surtout les canons ou bombardes, se sont peu à peu perfectionnés, au point de laisser bien loin en arrière les anciennes armes et machines de jet. Mais il a fallu du temps pour cela; près d'un siècle s'est écoulé avant qu'on ait eu une véritable artillerie de feu.

Ce furent d'abord des armes portatives ou des tubes d'un très-petit calibre fixés à des espèces d'affûts, avec lesquels on lançait des garrots, ou flèches d'arbalète munies d'une grosse pointe de fer ou d'acier.

Le feu se mettait à la main, ou avec un fer rougi au feu. Com-

bien ce procédé était imparfait! On en vint ensuite à faire de véritables canons, soit en fer, soit en bronze, pour lancer des boulets de pierre et ensuite des boulets de fer. Mais le canon ne tirait que dans une direction unique, et par là même son effet était peu efficace. Les armes portatives se perfectionnèrent par l'invention du serpentin ou porte-mèche, et celle du bassinet pour recevoir l'amorce.

Les canons, ou bombardes, augmentèrent de calibre d'année en année, jusqu'à pouvoir lancer des pierres de 600 à 700 livres.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XIV[me] siècle, époque marquée par la grande figure de Duguesclin, que l'artillerie à feu prit le dessus et remplaça petit à petit les trébuchets et les grosses arbalètes. Jusque-là elle leur avait été inférieure et les chefs d'armée en faisaient peu de cas. Mais, depuis, elle s'est bien dédommagée de ce dédain. On sait toutes les phases par lesquelles elle a passé pour arriver à nos canons actuels se chargeant par la culasse et pouvant tirer plusieurs coups à la minute avec une précision merveilleuse.

Les armes portatives ont eu aussi leurs perfectionnements successifs : au serpentin a succédé le rouet ; au rouet la batterie à silex ; à celle-ci la batterie à percussion. Puis on a imaginé différents moyens de charger le fusil par la culasse. On y a réussi et l'on est parvenu à construire des armes de précision qui portent à 1,000 ou 1,200 pas et peuvent fournir jusqu'à 10 ou 12 coups par minute!

(A suivre.)

RECONNAISSANCE

DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD,

opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

(Suite.)

Val de Ferret.

Col de Ferret. — D'Orsière part un chemin qui remonte le col de Ferret, par le village de Som-la-Proz, de Ville-d'Issert, les Arlaches et Praz-de-Fort. En continuant à remonter la Dranse par un sentier muletier, on arrive aux chalets de Folly, où le val, ainsi que le sentier, se bifurquent. A droite en remontant se trouve un petit val latéral qui conduit au col de Ferret (altitude 2492 mètres) en trois heures depuis Folly, soit en 7 heures depuis Orsière. Du col de Ferret on descend par le val de Ferret italien, à Courmayeur, sur la Doire, en 5 heures.

Col de la Peulaz. — Depuis Folly, en continuant d'abord à suivre la Dranse, puis ensuite en la laissant à gauche pour passer par les chalets de Peulaz, on remonte par la droite au col de la Peulaz (altitude 2530 mètres), par un mauvais sentier en 7 fortes heures depuis Orsière.

Les cols de la Peulaz et de Ferret ont le même débouché sur le versant italien.

Col de Fenêtre. — Des chalets de Ferret, en remontant la Dranse, on arrive

aux chalets du plan de la Chaux; alors, laissant la Dranse à droite et remontant le flanc de la montage à gauche par un mauvais sentier, on arrive aux lacs, puis, après une dernière ascension, on se trouve au col de Fenêtre (altitude 2699 mètres) après une marche de huit fortes heures depuis Orsière.

Du col de Fenêtre on descend à Aoste en 8 heures.

Du col de Fenêtre on va en deux heures au St-Bernard.

Vallée de Bagne.

La vallée de Bagne est la plus peuplée. Les villages de Sembrancher, Vollège, Levron, Chable, Villette, Medière, Montagnier, Bruson, Verségère et Sareyer dans sa partie inférieure, sont très rapprochés les uns des autres.

Col de fenêtre dans la vallée de Bagne. — La vallée de Bagne conduit, par le développement de toute sa longueur au col de Fenêtre (altitude 2786 mètres) qui est à peu près impraticable.

On compte 12 lieues de marche depuis Sembrancher au col de Fenêtre du val de Bagne.

Ce col conduit en 8 heures à Aoste par le val d'Ollomont.

Communications entre la vallée de Bagne et la vallée du Rhône. — Plusieurs sentiers établissent des communications directes entre la vallée de Bagne et la grande vallée du Rhône.

a) Le premier conduit de Sembrancher, par Vence-en-Chemin, sur Martigny-Bourg;

b) Un second conduit de Sembrancher, par Vence, les mines de fer Le Planard et la Fesaz, au Guercet, entre Charrat et Martigny-Bourg;

c) Un troisième conduit de Sembrancher, par Levron, aux deux précédents.

d) Un quatrième conduit de Sembrancher, par Vollège, Cries et Levron, au Pas-du-Lens, pour descendre sur Cordelune, Sapino et Saxon;

e) Un cinquième conduit de Sembrancher, par Chable, au col d'Etablon, passe aux chalets de ce nom et descend sur Saxon.

Positions.

Les positions de ces trois vallées sont:

a) Celle du St-Bernard;

b) Celle du Sembrancher.

Position du St-Bernard.

La position du St-Bernard est bonne en elle-même; elle n'est pas trop large, puis elle a l'avantage de défendre à la fois le col du St-Bernard et celui de Fenêtre, qui débouche dans la vallée du Ferret. Mais ici, comme toutes les fois qu'on voudra défendre sérieusement un col, on devra commencer la défense aussi bas que possible sur le flanc opposé de la montagne pour en retirer les avantages suivants qui sont bien simples:

a) Eviter une surprise sérieuse;

b) Profiter des avantages que présente toujours le terrain pour le combat, lorsqu'on se retire du pied d'une montagne sur un col, où se passera le dernier acte de la lutte.

Pour les raisons ci-dessus, si l'on ne veut pas se borner à observer le passage du St-Bernard, mais qu'on se décide à le défendre sérieusement, il faut occuper immédiatement St-Rémy.

Positions de Sembrancher.

La position de Sembrancher n'est pas mauvaise en elle-même, mais elle a un défaut bien grave, c'est que le résultat final dépend des positions simultanées suivantes:

a) La position d'Orsière, défendant le passage de Champey, qui conduit d'Orsière à Bovernier;

b) La position fort étendue, mais rapprochée, de Vollège à Chable, qui couvre les cinq passages conduisant du val de Bagne à la grande vallée du Rhône.

On sait que la clef de la position de Sembrancher se trouve au tunnel de l'île Bernard; mais la défense active doit partir du mont St-Jean qui commande Sembrancher et qui prend la route du St-Bernard en flanc sur un développement d'une lieue. La position de Vollège appuie sa droite (qui doit être fortement occupée) à Sembrancher et sa gauche plus à claire-voie à Chable.

La position d'Orsière se compose d'une colline qui commande Orsière et qui s'élève jusqu'au lac de Champey. Ici les flancs sont mal assurés et la distance, pour correspondre de cette position à Sembrancher, par Champey, ne doit pas être estimée à moins de 5 heures de marche.

Inconvénients stratégiques de la route projetée en tunnel sous le col de Menouve.

Tunnel sous le col de Menouve. — Les inconvénients stratégiques de la route projetée sous le col de Menouve sont graves et au nombre de trois:

a) Cette route serait la plus directe pour une armée qui voudrait passer d'Italie sur le plateau suisse, lequel s'étend des rives du Léman à celles du lac de Constance, puisqu'elle n'aurait guère que 12 lieues de développement, pour passer d'Italie dans la plaine du Rhône, au-dessous de St-Maurice;

b) Elle serait une voie de communication que choisirait volontiers une armée, qui partirait d'Italie pour envahir la France;

c) Elle serait également une tentation pour une armée française qui voudrait passer en Italie.

Dans cette dernière hypothèse, une fois que la route projetée de Martigny à Chamounix serait exécutée, et même déjà aujourd'hui, avec les routes muletières actuelles de la Forclaz et de Salvan, la Suisse serait impuissante à faire observer la neutralité de son territoire, puisque l'occupation seule de Martigny par cette armée française suffirait pour protéger son passage.

Résumé sur les différentes communications entre le Valais et l'Italie.

Toutes les communications du Valais en Italie tombent dans deux bassins principaux :

a) Le bassin de la Doire;

b) Le bassin du Tessin.

Les communications à droite du mont Rosa débouchent dans le bassin de la Doire.

Les communications à gauche du mont Rosa débouchent dans le bassin du Tessin.

Le bassin de la Sésia, placé entre les deux précédents, et appuyé au mont Rosa, n'a pas de communications directes avec la Suisse

Les deux passages principaux d'une armée italienne qui choisirait la vallée du Rhône pour pénétrer dans la Suisse centrale, sont :

a) Le Simplon;

b) Le St-Bernard.

Dans le premier cas, elle aurait à enlever les positions suivantes :

a) La position de Gondo;

b) La forteresse de Louëche, pour franchir le défilé des bois de Finge;

c) La position de St-Maurice, qui est bonne dans cette hypothèse.

Cette armée aurait à soutenir une lutte de tous les instants :

a) De front, contre nos colonnes, de Gondo à St-Maurice;

b) De flanc, contre nos tirailleurs et contre notre artillerie, depuis Naters, par Louëche, Sion, Brançon et Lavey;

c) En queue, depuis la vallée de Conches à St-Maurice.

En faisant étudier et en exécutant les travaux nécessaires à Gondo et à la place de Louëche, nous estimons que pendant que les Suisses n'auront pas dégénéré, ils n'ont rien à craindre d'une pareille attaque.

Dans le cas où l'armée italienne choisirait le passage du St-Bernard, elle aurait à surmonter les obstacles suivants :

a) Enlever le col du St-Bernard et le passer avec tout son matériel d'artillerie ;

b) Enlever la position de Sembrancher ;

c) Déboucher au Brocard, en face de la position excellente qui appuie sa droite au Brocard et dans le val qui conduit à la Forclaz, son centre aux collines de la Bathiaz et sa gauche jusqu'au Rhône, avec la Dranse pour couvrir tout le front, du Brocard jusqu'au Rhône. Cette armée aurait une lutte de tous les instants à soutenir :

a) De front, contre nos colonnes, du St-Bernard à St-Maurice ;

b) Sur ses deux flancs, depuis Orsière à St-Maurice ;

c) En queue, depuis Martigny, par notre colonne qui partirait de Sion.

Cette marche serait plus avantageuse à l'ennemi que la précédente, pour une surprise ; elle est plus courte, mais les désastres en seraient encore plus éclatants.

Puisqu'il n'est pas probable que l'Italie dirige jamais une armée par la vallée du Rhône, pour attaquer la Suisse centrale, jetons un coup d'œil sur les autres parties de notre frontière italienne.

Coup d'œil sur nos frontières italiennes, pour la défense de la Suisse centrale.

Les bassins au midi des Alpes, qui communiquent directement avec la Suisse centrale, sont au nombre de trois :

a) Le bassin de la Doire, qui a pour principal passage le St-Bernard ;

b) Le bassin du Tessin, au centre, dont les principaux passages sont : le Simplon, le St-Gothard et le St-Bernardin ;

c) Le bassin de l'Adda, dont le principal passage est le Splügen.

Les bassins de la Suisse centrale, qui communiquent directement avec le versant méridional des Alpes, sont aussi au nombre de trois :

a) Le bassin du Rhône, dont les principaux passages sont le St-Bernard et le Simplon ;

b) Le bassin de la Reuss, au centre, dont le principal passage est le St-Gothard ;

c) Le bassin du Rhin, dont les principaux passages sont ceux du St-Bernardin et du Splügen.

En supposant que le canton du Tessin soit déjà occupé par l'armée italienne, ce qui est probable dans l'éventualité que nous discutons, on voit tout de suite que les passages menacés sont : le St-Gothard, le St-Bernardin et le Splügen.

Route du St-Gothard.

La route du St-Gothard est celle qui conduit le plus directement, par Lucerne, au centre de la Suisse ; mais il est possible que les difficultés que présente la route de l'Axenberg soient de nature à faire préférer le bassin oriental ; d'ailleurs, depuis le pont du Diable, nous avons deux routes différentes qui conduisent sur la ligne d'opération de notre adversaire, à savoir : celle de la Furka, qui part de la vallée de Conches, et celle de l'Oberalp, qui part de Dissentis.

Routes du St-Bernardin et du Splügen.

Ces deux routes se réunissent au Splügen.

Si l'armée italienne s'empare de la vallée de l'Inn, en opérant par la Valteline, soit par le bassin de l'Adda, alors les deux routes du St-Bernardin et du Splügen tombent au pouvoir des Italiens, qui vont jusqu'à Ragatz sans avoir rien à craindre

ni sur leur droite, ni en queue. Ils devront seulement surveiller leur gauche, du côté de Dissentis. Une fois à Ragatz, ils prendront Zurich, à gauche, pour point objectif, en suivant la Linth et les lacs de Wallenstadt et de Zurich.

Cette seconde manière de procéder est lente, mais elle est plus sûre, pour une armée qui vient d'Italie, que la première.

C'est la route que Souvarof aurait dû prendre pour se rendre à Zurich.

Lorsque la Suisse devrait opérer en Italie, les raisons politiques et militaires désigneraient la Valteline, que nous enveloppons dans un arc de cercle, du Stelvio à Como, tandis que les Italiens ne pourraient y pénétrer que par Lecco.

Massif de montagnes du mont Dolent à St-Gingolph, entre le Valais et la Savoie, actuellement réunie à la France.

La Dent du Midi divise ce massif en deux parties :

a) La partie de gauche comprend les montagnes et les passages placés au-dessus de St-Maurice et qui séparent le Valais du Faucigny ou du bassin de l'Arve.

b) La partie de droite comprend les montagnes et les passages placés au-dessous de St-Maurice et qui séparent le Valais du Chablais ou du bassin de la Dranse.

Les communications entre le Valais et le Faucigny, au-dessus de St-Maurice, sont :

a) La route par le col de la Forclaz ;

b) La route par Salvan.

Route par le col de la Forclaz.

Partant de Martigny-Ville, et passant par Martigny-Bourg, on arrive au village La Croix, où l'on quitte la route du St-Bernard, qu'on laisse à gauche, pour prendre le chemin qui conduit au col de la Forclaz.

Ce chemin passe par le village Les Rappes, laissant le monticule du Brocard à gauche, puis il continue à monter par Fontaine, Sergnieux et les Fratzes, pour arriver au col de la Forclaz (altitude 1523 mètres), d'où l'on descend au village du Trient.

A Trient, sur le Trient, le chemin détache à gauche un mauvais sentier muletier qui conduit, par des zigs-zags, aux chalets de Zerbazière et au col de Balme (altitude 2204 mètres). Ce sentier est plus direct, mais plus pénible que la continuation de la route de la Forclaz qui passe par la Tête-Noire, où elle est en plusieurs endroits taillée dans le roc et même en tunnel.

An Châtelard elle va, de la rive droite à la rive gauche de l'Eau-Noire, par un petit pont en bois, à demi-lieue de la frontière.

Le chemin par le col de la Forclaz est une belle route muletière, dans tout son développement, jusqu'à la frontière. Elle est bien construite, bien tracée et bien entretenue. Les artilleurs pourraient passer leurs pièces, dételées, sans de trop grandes difficultés. La route peut être coupée facilement, surtout à la Tête-Noire.

De Martigny à la Forclaz, 3 lieues ;
De la Forclaz à la Tête-Noire, 1 lieue ;
De la Tête-Noire à la frontière, 1 lieue ;
De Martigny à la frontière, 5 lieues ;
De la frontière à Chamounix, 5 lieues ;

Route par Salvan.

La route de Salvan est établie dans les mêmes conditions que celle de la Forclaz ; elle part des gorges du Trient, à Vernayaz, d'où l'on monte, par des zigs-zags, à Salvan, en 1 lieue et demie.

De Salvan, qui est un beau et grand village de montagne, on met une heure pour arriver à Triquent. Dans ce dernier développement la route est facile à couper, particulièrement au pont sur lequel on passe le torrent qui descend du col de Barberine.

De Triquent à Finhaut, encore une heure.

La partie de la route entre Finhaut et Châtelard n'est pas encore construite, mais on y travaille ; les fonds sont votés ; elle sera prochainement terminée. Cette dernière partie a une lieue de longueur.

Au Châtela d, les routes de la Forclaz et de Salvan se joignent pour n'en plus former qu'une seule jusqu'à la frontière, qui est à demi-heure.

De Vernayaz, par Salvan, Triquent, Finhaut et le Châtelard, à la frontière, on compte 5 lieues de marche.

Le passage par le col de Barberine, qui conduit de Salvan aux chalets de Barberine, en Valais, est très difficile.

Le passage par le col de la Guenla, qui conduit de Finhaut aux mêmes chalets de Barberine, en Valais, est aussi très difficile.

Un sentier, qui part de l'hôtel de la Tête-Noire pour conduire Vers-les-Jeurs, domine celui de la Tête-Noire à Châtelard.

Le passage par le col de Taneverge est sans importance.

Inconvénients stratégiques de la route carrossable, projetée entre Martigny et Chamounix.

Nous avons déjà indiqué les graves inconvénients stratégiques qui résulteraient de l'établissement simultané de la route en tunnel sous le col de Menouve, et de la route carrossable entre Martigny et Chamounix, dans la double supposition d'une armée qui partirait d'Italie pour envahir la France ou d'une armée qui partirait de France pour pénétrer en Italie.

Maintenant, quant à ce qui concerne notre frontière française, sans exagérer les inconvénients que cette nouvelle route ajouterait à ceux déjà bien réels des chemins muletiers actuels de la Forclaz et de Salvan, on doit désirer que cette route carrossable ne se construise pas.

Communications entre le Valais et le Chablais.

Les nombreuses communications entre le Valais et le Chablais, qui toutes sont au-dessous de St-Maurice, peuvent se ranger en trois groupes :

a) Celles du val d'Illiez, qui débouchent sur Monthey ;

b) Celles qui débouchent à Vouvry ou entre Vionnaz et Vouvry ;

c) La route de St-Gingolph à la porte du Sex.

(A suivre.)



L'ARMÉE SUISSE ET LE PROJET D'ORGANISATION MILITAIRE FÉDÉRALE.

(Fin.)

Après avoir exposé ses vues sur la force numérique de notre armée, sur son mode de recrutement et d'instruction, M. de Perrot examine ensuite son organisation en brigades et divisions ainsi que la proportion des différentes armes appelées à concourir à la formation de ces unités.

En n'admettant qu'une seule infanterie de ligne, le projet est dans le vrai et en conformité de vues avec l'opinion générale des officiers d'infanterie qui ont fait la campagne de 1866. C'est là une conséquence de l'introduction des nouvelles armes et du développement intellectuel des armées modernes. La force des bataillons du projet paraît également suffisante et appropriée à notre pays et à nos besoins, et le maintien de trois brigades par division répond aux exigences de la guerre ; mais le projet modifie la composition de la division en la

formant d'une brigade d'élite, d'une brigade de réserve et d'une brigade de landwehr. Une telle composition, qui tend à assimiler deux éléments entièrement différents, présente des inconvénients : en cas de mise sur pied les divisions s'organisent avec la brigade d'infanterie d'élite, celle de réserve et les armes spéciales, tandis que la brigade de landwehr ne sera appelée et n'entrera en ligne qu'au dernier moment afin de ménager aussi longtemps que possible le pays. Or l'intervention au moment décisif d'un élément moins instruit, moins discipliné peut-être, et d'un autre tempérament, pourra dans plus d'un cas être une source de perturbation plus encore que de force. Ce que nous disons de la division, nous le dirions aussi de la brigade au cas où l'on voudrait donner à cette dernière unité un tiers de landwehr.

La force numérique de la division, que le projet porte à 15,500 hommes, dépasse les limites généralement admises. Ainsi les divisions d'infanterie qui firent sous Napoléon Ier les grandes guerres de la République et de l'empire eurent des effectifs variant, suivant les campagnes, de 3500 à 10,000 hommes. En 1812, les divisions russes comptaient de 6 à 8000 combattants. L'armée de Blücher avait des divisions d'infanterie de 6500 hommes. L'effectif moyen des divisions françaises débarquées à Eupatoria, en 1854, était de 6065 hommes, et au début de la campagne d'Italie de 6400 à 8689 hommes. Napoléon Ier, dans ses mémoires, base la division sur 3 brigades, de 9 à 12 bataillons, fournissant un effectif de 8640 ou de 11,100 hommes présents sous les armes. Rüstow, dans son ouvrage sur l'organisation des armées, admet aussi qu'une division ne doit pas dépasser le chiffre de 12,000 hommes. Les divisions du projet présentent donc un effectif trop élevé, de nature à nuire nécessairement à la mobilité de l'armée. Que la Prusse, qui a atteint l'apogée du développement militaire, qui possède un état-major hors ligne et des officiers d'une capacité reconnue, puisse, sans trop d'inconvénients, élever ses divisions à un effectif plus fort que celui que nous avons reconnu ne pas devoir être dépassé, cela peut se comprendre, d'autant mieux qu'elle a été guidée en ce point essentiellement par des motifs d'économie qui, pour nous, sont sans valeur.

Le projet atteint le chiffre de 15,500 hommes en donnant 7 bataillons à la brigade, divisée elle-même en 2 demi-brigades qui ne seront autre chose que des régiments, avec cette différence cependant que le brigadier conserve le commandement direct d'une des demi-brigades, tandis que par la formation en régiments le brigadier n'a aucun commandement direct. Or commander directement 4 bataillons (le 4e est formé des carabiniers) et surveiller la deuxième demi-brigade de manière que l'administration de ces sept unités ne soit nulle part en souffrance, qu'elles arrivent à point nommé et qu'elles agissent toutes dans le sens des dispositions du chef, tout cela constitue un travail dépassant les forces d'un seul homme.

D'autres désavantages s'ajoutent encore à ceux qui précèdent. Bien que le projet porte à quatre le nombre des batteries de la division, il diminue en réalité la proportion numérique de l'artillerie qui ne représente plus que 1,6 pièces par 1000 hommes, proportion trop

faible eu égard aux expériences des dernières guerres. Et cependant d'un autre côté il est difficile à un brigadier d'artillerie de surveiller et de conduire convenablement quatre batteries de division sur un champ de bataille d'une demi-lieue d'étendue, comme le cas se présentera avec des divisions de 15,500 hommes; nous courrons ainsi le risque d'avoir une artillerie disséminée et manœuvrant sans ensemble, c'est-à-dire ne produisant qu'une partie de l'effet voulu. Quatre batteries allourdissent d'ailleurs la mobilité d'une division; il faut plus de chemins disponibles pour les mettre en mouvement, elles allongent les colonnes, augmentent le matériel des parcs de division, nécessitent de plus grands approvisionnements et des dislocations plus étendues.

Enfin le projet dote la division de 200 cavaliers, c'est-à-dire d'une cavalerie six fois moins forte que celle de la Prusse ou de l'Autriche, par exemple. Avec des divisions d'un faible effectif, l'accomplissement de la tâche de notre cavalerie serait déjà suffisamment ardue; avec les divisions du projet cette tâche devient absolument impossible.

Organisation de l'état-major. Les propositions du projet sur ce point sont les suivantes :

1° Remplacer les officiers subalternes d'état-major jusques et y compris les premiers lieutenants, par un corps d'adjudants sortis momentanément de la troupe ;

2° Introduction d'un corps spécial d'état-major général;

3° Organisation d'un corps d'officiers fédéraux sortis des unités tactiques pour commander les brigades et divisions, et comme conséquence suppression des états-major du génie et de l'artillerie.

L'auteur estime, avec le projet, que dans l'état actuel les jeunes officiers promus à l'état-major n'ont pas suffisamment le temps et l'occasion de se rompre préalablement aux difficultés de l'administration et du commandement des unités tactiques dont ils faisaient partie, et qu'un corps d'adjudants sortis momentanément de la troupe, mais pour y rentrer, répond mieux aux exigences.

Quant au second point, l'auteur paraît redouter la formation d'un corps spécial d'état-major général qui ne serait pas en contact direct et permanent avec les troupes. Notre armée, composée d'autres éléments que les armées permanentes, a aussi d'autres besoins; elle demande à être conduite et dirigée par des chefs possédant sa confiance, qui la connaissent et qui surtout en soient directement connus. En Suisse, plus que partout ailleurs, le côté scientifique et le côté pratique doivent être intimément liés dans la direction de l'armée, tandis que le projet tend plutôt, en isolant ces deux éléments, à créer entr'eux un certain antagonisme qui ne sera pas sans danger.

Sur le troisième point qui, à divers égards, est une conséquence du second, l'auteur continue à se montrer opposé aux vues du projet. Nos chefs supérieurs d'unités tactiques ne doivent pas se renfermer dans le cercle restreint de leur arme, mais élargir leur horizon et étendre leurs connaissances aussi loin que possible. N'isolons pas davantage nos trois armes en leur enlevant le point de contact qu'elles trouvent encore dans l'organisation actuelle de nos différents états-majors.

Habillement, équipement et armement. Le citoyen sous les armes

doit être habillé, armé et équipé par la nation. Un père de famille gagnant péniblement sa vie supporte des dépenses relativement considérables pour habiller et équiper ses fils, tandis que le citoyen célibataire ou sans famille n'a aucune charge de ce genre. Les taxes militaires payées par les hommes non valides devraient être tout d'abord affectées à l'habillement et à l'équipement des recrues, l'Etat se chargeant de parfaire ce qui pourrait manquer. Il n'y a que justice, en effet, à répartir les charges militaires sur toute la nation et à ne pas les faire reposer chaque année sur 10,000 citoyens seulement.

Répartition des divisions territoriales. Le projet demande la répartition en divisions territoriales, poussée pour l'infanterie jusqu'à son extrême limite, ce qu'il résume de la manière suivante : « Pour la formation des bataillons et demi-bataillons d'infanterie, la législation cantonale divisera les cantons en arrondissements, de manière que chaque arrondissement fournisse un bataillon ou demi-bataillon à chaque classe de l'armée fédérale. Chaque arrondissement se subdivisera en arrondissements de campagne. » Puis il ajoute plus loin : « Les divisions sont réparties d'après le principe territorial. »

Ce système présente de nombreux avantages : on obtient une mise sur pied plus rapide ; les capitaines et les lieutenants connaissent leurs hommes, les nominations des sous-officiers peuvent se faire avec plus de discernement ; chaque unité représente pour chaque soldat le foyer paternel, l'honneur du corps étant celui de la localité d'où l'unité est tirée.

Le système opposé, que l'on peut appeler à demi territorial, présente également ses avantages particuliers : en cas de mise sur pied, les prestations militaires sont réparties sur tout un canton, et tel arrondissement ne courra pas risque d'avoir à subir des pertes considérables par le fait que la mise sur pied tomberait peut-être sur une époque où la présence de tous les citoyens serait nécessaire pour la culture du sol ou pour les récoltes. Cette organisation permet aussi de maintenir une bonne discipline, car dans une armée de milices un chef qui, dans la vie civile, soutient des rapports familiers avec des personnes dont il sera plus tard le supérieur, a beaucoup de peine à prendre sur eux l'autorité nécessaire.

Comme on le voit, nous avons de part et d'autre des arguments d'un ordre moral à peu près de même force. Toutefois, prenant en considération le fait que notre organisation militaire doit être combinée en vue de la guerre et non en vue de la paix, la division territoriale répond mieux aux exigences de la guerre au point de vue d'une prompte exécution. Le système territorial paraît donc préférable pour la formation des unités tactiques en spécifiant cependant que par égard pour les besoins du temps de paix les troupes de telle circonscription ne seront pas appelées sous les armes dans les moments où leur présence serait trop préjudiciable aux travaux du sol.

Mais le principe territorial doit-il se borner aux unités tactiques ou convient-il de l'étendre plus loin? En vue d'éviter, dans une mise sur pied, les allées et venues de troupes et leurs nombreux croisements sur les routes, en vue de la clarté et de la rapidité dans la transmission des ordres, en vue enfin d'obtenir des corps plus homogènes il

serait très-avantageux que le principe territorial soit préféré et que les brigades et divisions parlassent la même langue et soient tirées autant que possible des mêmes cantons ou de cantons rapprochés. On objectera que la répartition est combinée de manière à éviter, en cas de pertes considérables, que tel ou tel canton ne soit trop fortement atteint. A cela on peut répondre que les pertes en campagne sont plutôt dûes aux fatigues, aux privations, aux maladies, aux épidémies qu'aux projectiles ennemis et qu'ici l'organisation à demi territoriale n'offre que des garanties très-imparfaites.

Tels sont, en résumé, les principaux points de vue émis par M. le lieutenant-colonel Perrot dans sa brochure : « L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale. » Nous ne doutons pas qu'après avoir pris connaissance de ce court et imparfait résumé beaucoup de nos lecteurs ne tiennent à lire in-extenso cet intéressant et utile travail. Nous rappelons d'ailleurs que le Comité central de la Société militaire fédérale, siégeant à Neuchâtel, l'a adopté pour être soumis à l'examen préalable des sections, puis pour être lu et discuté dans la prochaine assemblée générale. A la date du 27 janvier dernier, quinze sections avaient fait parvenir leurs mémoires et propositions sur la même question au Comité central, qui est actuellement occupé à les condenser dans un rapport général que nous placerons à son tour sous les yeux de nos lecteurs.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne, le 19 mars 1870.

Tit. — Par circulaire du 1er avril 1863, C. n° 1081, M. III, les autorités militaires des Cantons ont été invitées à remettre aux commandants des unités tactiques des armes spéciales, appelées aux cours d'instruction fédéraux, le contrôle matricule des corps respectifs ainsi qu'un état nominatif des hommes incorporés dans ces corps mais qui ne sont pas présents à l'entrée de ceux-ci au service fédéral, pièces que le commandant du cours devait ensuite transmettre au chef de l'arme respective et celui-ci au Département militaire fédéral.

Jusqu'ici la plupart des Cantons ne se sont conformés à cette demande que d'une manière insuffisante, surtout en ce qui concerne l'état des hommes qui ne se sont pas présentés au service et l'indication des motifs de dispense.

En conséquence le Département prend la liberté de rappeler de nouveau cette invitation à votre souvenir pour l'année courante et de vous demander de bien vouloir remettre les pièces nécessaires aux commandants des unités tactiques des armes spéciales entrant au service fédéral, afin qu'à leur tour ils puissent les donner aux commandants des cours respectifs.

Agréez, tit., etc. Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Tout ce qui est utile fait rapidement son chemin. Nous en avons une nouvelle preuve dans l'*aide-mémoire* de poche publié par M. le major-instructeur Jaquet à l'usage des officiers et sous-officiers d'infanterie et dont la troisième édition vient de paraître. Ce petit manuel, dont le mérite est en raison inverse de son étendue, résume avec clarté et concision les principaux règlements de notre infanterie en reproduisant l'ordre de leurs chapitres et toutes leurs subdivisions essentielles; il est destiné, croyons-nous, à devenir pour l'officier de l'arme un vade-mecum indispensable, facile à consulter en tout temps et en tout lieu. (Voir aux annonces.)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 22 mars, M. Jean-Louis *Favre*, à Etoy, lieutenant aide-major du bataillon de landwehr nº 7.

Le 26 mars, MM. François *Devenoge*, à Dizy, capitaine des chasseurs de droite du 10ᵉ bataillon de landwehr; Louis Ulysse *Guignard*, au Lieu, lieutenant des chasseurs de gauche du même bataillon; Ferdinand *Jaques*, à Vevey, lieutenant centre nº 1 du 70ᵉ bataillon d'élite; Paul *Martin*, à Rossinières, lieutenant du centre nº 1 du 3ᵉ bataillon de landwehr; Paul *Aubert*, au Chenit, lieutenant du du centre nº 3 du 111ᵉ bataillon R. F.; Gustave *Butticaz*, au Treytorrens, 1ᵉʳ sous-lieutenant des chasseurs de droite du 45ᵉ bataillon d'élite; François *Pelet*, à Assens, 1ᵉʳ sous-lieutenant du centre nº 4 du 10ᵉ bataillon d'élite; Vincent *Favre*, à Ormont-dessus, 1ᵉʳ sous-lieutenant du centre nº 2 du 4ᵉ bataillon de landwehr; Henri *Bertholet*, à Villeneuve, 1ᵉʳ sous-lieutenant du centre nº 2 du 3ᵉ bataillon de landwehr, et Edouard *Montandon*, à Ste-Croix, 2ᵉ sous-lieutenant du centre nº 3 du 26ᵉ bataillon d'élite.

Le 29 mars, MM. Louis-Jaques-Rodolphe *Barbey*, à Pully, commandant du 5ᵉ bataillon de landwehr, avec grade de major; Ulysse *Lambelet*, à Orbe, lieutenant des chasseurs de gauche du 9ᵉ bataillon de landwehr; Jean-Daniel *Gedet*, à Vallamand-dessus, 1ᵉʳ sous-lieutenant du centre nº 1 du 50ᵉ bataillon d'élite; César *Jomini*, à Payerne, 1ᵉʳ sous-lieutenant du centre nº 1 du 112ᵉ bataillon R. F.; Louis *Perret*, à Courtilles, 1ᵉʳ sous-lieutenant du centre nº 4 du 26ᵉ bataillon d'élite; Fritz-Edouard *Moret*, à Avenches, 1ᵉʳ sous-lieutenant du centre nº 3 du 45ᵉ bataillon d'élite; Félix *Rapin*, à Corcelles, 1ᵉʳ sous-lieutenant des chasseurs de droite du 1ᵉʳ bataillon de landwehr; Jean *Pahud*, à Echallens, 1ᵉʳ sous-lieutenant porte-drapeau du 10ᵉ bataillon d'élite, et Jules-Albert *Meylan*, au Brassus, 2ᵉ sous-lieutenant du centre nº 3 du 111ᵉ bataillon R. F.

Le 1ᵉʳ avril, MM. Gabriel-Jean-Jaques *Eynard*, à Gilly-Vincy, lieutenant de la compagnie de carabiniers de landwehr nº 1; Jules *Eternod*, à Baulmes, capitaine du centre nº 2 du 10ᵉ bataillon de landwehr; Constant *Junod*, à Ste-Croix, lieutenant des chasseurs de droite du 11ᵉ bataillon de landwehr; Gustave *Mandrin*, à Aigle, lieutenant des chasseurs de gauche du 113ᵉ bataillon R. F.; Laurent *Duruz*, à Vufflens-le-Château, lieutenant du centre nº 2 du 8ᵉ bataillon de landwehr; Constant-Armand *Pittet*, à Lachaux, lieutenant du centre nº 1 du 9ᵉ bataillon de landwehr; Gustave *Corboz*, à Cully, lieutenant du centre nº 1 du 10ᵉ bataillon d'élite; Henri-Samuel Louis *Maire*, à Rolle, lieutenant du centre nº 2 du même bataillon; Auguste *Warnery*, à St-Prex, lieutenant du centre nº 1 du 26ᵉ bataillon d'élite; Henri *Agassiz*, à Bavois, lieutenant du centre nº 2 du même bataillon; Jules-Victor *Bally*, à Boussens, lieutenant du centre nº 1 du 45ᵉ bataillon d'élite; Emile *Fonjallaz*, à Cully, lieutenant du centre nº 4 du 113ᵉ bataillon R. F.; Daniel *Dutoit*, à Lausanne, 1ᵉʳ sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 1ᵉʳ bataillon de landwehr; Louis *Croisier*, à Morges, 1ᵉʳ sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 111ᵉ bataillon R. F.; Louis *Clot*, à Vevey, 1ᵉʳ sous-lieutenant du centre nº 1 du 1ᵉʳ bataillon de landwehr; Jules-Henri Ls *Gleyre*, à Aubonne, 1ᵉʳ sous lieutenant du centre nº 1 du 111ᵉ bataillon R. F.; Alphonse *Vallotton*, à Lausanne, 2ᵉ sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 113ᵉ bataillon R. F.; Edouard *Gaudin*, de Lausanne, 2ᵉ sous-lieutenant du centre nº 3 du même bataillon, et Gustave *Koch*, à Lausanne, 2ᵉ sous-lieutenant du centre nº 1 du 10ᵉ bataillon d'élite.

Valais. — Promotions et nominations militaires durant le 1ᵉʳ trimestre 1870.

ARRONDISSEMENT ORIENTAL. Médecin de bataillon, M. *Mengis*, Oscar, de Viège; médecins adjoints, MM. *Spæckly*, Pierre, de Brigue, et *Riedy*, Adolphe, à Brigue.

ARRONDISSEMENT CENTRAL. 2ᵉ sous-lieutenant de landwehr, M. *de Courten*, Ernest, de Sion.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 8. Lausanne, le 30 Avril 1870. XVe Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). *(Suite.)* — Projet de réforme dans la loi militaire fédérale. — Nouvelles et chronique.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud *(suite)*.

FRAGMENTS.

(Suite.)

POLIORCÉTIQUE DES ANCIENS.

J'ai réuni aux fragments qui précèdent quelques détails sur la *Poliorcétique* des anciens, c'est-à-dire sur leurs machines de guerre et de siége, dans la pensée que nos jeunes camarades y trouveront de l'utilité pour l'intelligence des auteurs qui ont écrit sur la matière. La lecture de leurs ouvrages n'est pas indifférente et doit être recommandée.

Ce mémoire comprend trois chapitres : les machines de jet, sous la dénomination d'*Artillerie,* ce mot pouvant s'appliquer aux anciens engins de guerre aussi bien qu'aux nouveaux ; les *appareils de siége ;* et la marche d'une *attaque régulière* contre une place fortifiée.

CH. I. DE L'ARTILLERIE.

Les machines de jet étaient de deux espèces : les unes à tir parabolique, les autres à tir plus ou moins rasant. Les premières ne lançaient que des pierres, les secondes des pierres et des traits, ou seulement des traits, suivant leur force et leur grandeur Il en est de même pour nos bouches à feu modernes.

§ 1. *Dénomination.*

Les Grecs appelaient *Petrobole* toute machine qui lançait des pierres, et *Oxybèle* celle qui décochait des traits. Les Romains les ont distinguées par les noms de *Catapulte*, de *Baliste* et de *Scorpion*.

Les historiens confondent souvent les deux premières dénominations ; mais, en s'en rapportant à César, auteur bien compétent, on voit que la catapulte ne lançait que des pierres, la baliste projetait indistinctement des pierres ou de très-gros traits, et le scorpion des traits plus ou moins effilés. Pour les Grecs, la catapulte était exclusivement un petrobole et le scorpion une machine oxybèle : la baliste tenait de l'un et de l'autre.

Les catapultes jouaient dans les siéges le même rôle que nos

mortiers, les balistes celui de nos grosses pièces de position et les scorpions étaient des pièces de campagne.

La fabrication et l'entretien de ces machines exigeaient des hommes très-entendus. Il y avait pour cela un corps d'ouvriers, ou d'artilleurs; et la charge de préfet des ouvriers *(præfectus fabrorum)* n'était pas une des moindres dans l'armée.

§ 2. *Force mouvante.*

La force mouvante résidait dans de gros câbles tordus faits avec des cordes de nerfs, des crins et même des cheveux, comme cela se vit au siége du Capitole où les cordes de nerfs nécessaires pour les machines, venant à manquer, les dames romaines coupèrent leurs cheveux pour y suppléer. Les cordes ordinaires n'auraient pas suffi; elles sont trop faibles et trop sujettes à détérioration. Je renvoie pour les détails de construction et le calcul des forces à mon traité sur l'*Artillerie des anciens*, ouvrage publié à Genève en 1840.

Les officiers que ce sujet peut intéresser trouveront dans la seconde partie de cet ouvrage, entièrement neuve, tout ce qui concerne la théorie.

§ 3. *Effets. Portée.*

La force de ces machines *Névrobalistiques*, ou à câbles de nerfs tordus, était assez considérable. Les balistes pouvaient non-seulement percer plusieurs hommes d'un même trait, mais encore renverser des créneaux, abattre des tours et des pans de murs avec leurs projectiles dont le poids était quelquefois assez considérable, moins pourtant que ceux lancés par les catapultes, lesquels allaient jusqu'à plusieurs quintaux. L'effet destructeur des balistes contre les murailles n'allait pas toutefois jusqu'à faire une brèche praticable; il fallait pour cela d'autres machines, surtout si la muraille était terrassée.

La portée d'une forte baliste était de deux stades et plus, c'est-à-dire d'environ 400 mètres. En tirant à toute volée elle pouvait bien lancer un trait plus loin, mais le coup n'était plus à redouter. Il n'y avait que le tir horizontal ou peu relevé qui eût de l'effet. Aussi la distance de 2 à 3 stades était celle à laquelle on établissait les camps autour des villes assiégées. Il n'en fallait pas davantage pour être à l'abri des coups dangereux.

§ 4. *Service.*

Les grosses machines de jet ne pouvaient pas être montées partout; il leur fallait des emplacements particuliers où l'on pût établir les appareils nécessaires au bandage. Ces machines n'étaient pas transportables; il fallait les démonter, au moins en partie, pour les changer de place. Les scorpions seuls étaient sur roues et suivaient les armées.

Le montage de ces machines, qui d'ailleurs exigeaient aussi des épaulements qui les couvrissent des coups de la place, était plus lent que l'établissement de nos batteries de siége et présentait aussi plus de difficulté. Il fallait un outillage de tours et de palans, soit pour amener les bras de la baliste (ces bras faisaient fonction d'arc), soit pour pointer ; il en fallait, pour poser de lourds projectiles, sur le *canal* de la machine, ou dans la *fronde* s'il s'agissait d'une catapulte. Les artilleurs devaient être experts dans l'emploi de ces appareils pour accélérer le service, commander au fardeau et éviter les accidents. Mais, par dessus tout, les artilleurs devaient savoir préparer eux-mêmes les cables et connaître les effets de l'atmosphère sur la torsion, suivant que l'air était plus sec ou plus humide; sans quoi il ne pouvait y avoir aucune justesse dans le tir. Tout cela ne s'apprenait pas dans un jour ; une longue expérience pouvait seule l'enseigner. Aussi voyons-nous les Juifs, dans la défense de Jérusalem, ne pas savoir d'abord se servir des machines qu'ils avaient prises aux Romains; parce que, dit l'historien Joseph, ils manquaient d'hommes entendus.

CH. II. DES APPAREILS DE SIÉGE.

Il y en avait de plusieurs espèces : les uns portatifs et facilement maniables ; les autres lourds, d'une construction compliquée et d'un emploi difficile. C'étaient les vignes et les mantelets pour se couvrir ; les tortues bélières, les tours mobiles et les muscules qui servaient aux approches et à la démolition des murailles d'escarpe.

§ 1. *Machines transportables.*

a) *Vignes*. Les vignes *(vineæ)*, espèces de blindes[1], étaient composées de quatre montants reliés par des traverses et supportant une couverture en planches ou en claies. Le tout présentait un petit couvert de 7 pieds de haut, autant de large et d'une longueur qui devait varier de 10 à 12 pieds selon la force des traverses, qui ne pouvaient être que légères pour la facilité du transport et des déplacements.

On étendait par dessus les vignes des peaux d'animaux fraîchement écorchés ponr les préserver de l'incendie que l'ennemi cherchait à y allumer au moyen de dards enflammés.

Plusieurs de ces vignes, placées bout à bout, formaient une espèce de galerie couverte où les soldats étaient à l'abri des traits lorsqu'on avait garni de clayonnage le côté tourné vers l'ennemi. Nos armes sont trop puissantes pour qu'on se serve aujourd'hui de pareils moyens.

On se servait de l'expression « *vineas agere* » pour placer, dis-

(1) Les blindes sont employées, de nos jours, pour se couvrir dans les tranchées de siége.

poser les vignes en galerie soit parallèlement, soit perpendiculairement à la place assiégée.

b) Porticus. Quand on était très-rapproché des murs, comme par exemple au bord du fossé, ou que les machines des assiégés étaient puissantes, les vignes, même en doublant les parois de clayonnage, ne suffisaient plus pour se garantir des coups de la place. On remplaçait alors les vignes par une construction à demeure et plus solide, à laquelle on donnait le nom de Porticus à cause de sa ressemblance avec un véritable portique. Et, quoi qu'on y employât des bois assez forts, il n'en est pas moins rangé parmi les machines transportables, parce qu'on le construisait par parties.

Le portique était soutenu par de véritables colonnes de 6 à 8 pouces d'équarrissage et les claies y étaient remplacées par des poutrelles placées longitudinalement les unes contre les autres, ou par de forts plateaux. On pratiquait, sur les côtés de l'espèce de muraille formée ainsi, de petites ouvertures à travers lesquelles on pouvait voir l'ennemi et lui décocher des traits.

L'emploi des galeries, à l'exclusion des tranchées que nous pratiquons dans nos siéges, s'explique par la nature des armes. Les nôtres sont puissantes et tirent horizontalement; il faut s'enterrer pour se mettre à l'abri de leurs coups. Celles des anciens n'étaient que d'une force médiocre, leur tir était plongeant; il fallait se couvrir par le haut plus encore que par les côtés.

c) Mantelets. Pour poser les vignes, ou monter les portiques, il fallait être couvert. On se servait pour cela de mantelets *(clypei)*.

C'étaient des panneaux en planches, assemblés deux à deux et montés sur des châssis triangulaires qui leur donnaient une assiette suffisante. Leur hauteur devait être, à peu près, celle des vignes, c'est-à-dire de 6 à 7 pieds; leur largeur de 3 à 4. Une ouverture étroite était ménagée sur chaque face pour voir au dehors et lancer des traits sur l'ennemi quand il chercherait à s'approcher.

Le mantelet offrait donc l'image de deux plans verticaux, faisant entr'eux un certain angle et maintenus par deux châssis ou cadres triangulaires, l'un en haut, l'autre en bas. Trois roulettes à pivots pareilles à celles de nos lits, mais plus grosses, étaient adaptées au cadre inférieur et permettaient de pousser le mantelet dans tous les sens avec une égale facilité.

On faisait aussi le *pluteus*, ou mantelet, en clayonnage, et l'on désignait sous ce nom tout appareil portatif qui pouvait servir à se garantir des traits. Non-seulement les mantelets, proprement dits, quelle que fût leur forme, mais encore des rideaux faits en cordes tressées, en gros tissus ou en peaux de bœufs qu'on suspendait devant un ouvrage pour en couvrir les travailleurs, étaient classés dans la catégorie des pluteus.

De simples claies *(crates)*, posées debout sur le sol et maintenues par deux piquets, pouvaient remplacer les mantelets. On en faisait un grand usage parce qu'elles sont d'une fabrication facile sur place, très-portatives et d'une résistance suffisante pour arrêter les traits lancés par les petites armes.

§ 2. *Machines lourdes.*

a) Bélier. C'est avec le bélier qu'on faisait brèche quand on était parvenu au pied de la muraille. On pouvait bien, en se servant des balistes à une certaine distance, raser les créneaux qui couronnaient les murs d'enceinte, ruiner les tours qui les flanquaient; mais ces machines étaient insuffisantes, même en les rapprochant jusqu'au bord du fossé, pour faire de véritables brèches dans la partie basse des murailles, surtout quand elles étaient terrassées.

Le bélier *(aries)* pouvait seul produire cet effet. C'était une grosse poutre armée de fer à son extrémité. Elle était suspendue par son centre de gravité, et, lorsqu'on la mettait en branle, elle venait heurter la muraille et causait, avec son armature, un effet d'autant plus grand qu'elle avait plus de poids en brisant et désunissant les pierres même les plus fortes. C'est du choc réitéré qu'on produisait ainsi que vient le nom donné à la machine et non de la forme ou de la figure qu'on pouvait donner à l'armature.

La poutre était suspendue à des montants de 25 à 30 pieds de hauteur; elle était très-épaisse, non-seulement pour avoir plus de poids, mais aussi pour résister elle-même aux secousses, et, à cet effet, elle était cerclée de distance en distance ou serrée de cordes jointives. Cela permettait aussi de faire le bélier de plusieurs pièces assemblées. Le bois à préférer à cause de son poids et de sa dureté spécifique était le chêne.

On donnait le mouvement au bélier suspendu par le moyen de cordes fixées en retraite et on le dirigeait à volonté de manière à élargir convenablement la brèche; ensorte que, sans déplacer l'appareil, on parvenait à percer la muraille d'une ouverture suffisante pour donner entrée dans la place.

La tarière ou trépan (terebra) a été, dit-on, quelquefois employée au lieu du bélier. C'était aussi une poutre armée placée sur des roulettes fixées à un banc horizontal et qu'on faisait mouvoir en la poussant et en la retirant. Mais son effet était borné parce qu'elle agissait toujours dans la même ligne; elle ne pouvait faire qu'un trou assez étroit qui n'était qu'un commencement de brèche. Aussi son armature était-elle plus aiguë que celle du véritable bélier. Du reste, son emploi devait être comparativement assez commode parce qu'elle n'exigeait pas un bâtis élevé.

b) Tortue. Pour mettre le bélier et les hommes qui le servaient à l'abri des coups de la place et surtout des pierres qu'on lançait

sur eux du haut des murs, on construisait un couvert en forte charpente, auquel on donnait le nom de tortue *(testudo)* à cause de la lenteur de sa marche quand on le déplaçait et de la force de sa cuirasse. Vitruve donne à ce couvert 75 pieds de longueur, 60 de largeur et 24 de hauteur. Il fallait cette grandeur pour abriter les hommes qui étaient chargés non-seulement de la manœuvre du bélier, mais encore du déplacement de la tortue en la poussant en avant ou de côté. Cependant la largeur paraît exagérée; il pourrait bien y avoir là quelque erreur de chiffre comme il ne s'en rencontre que trop souvent dans les anciens ouvrages.

Quant à la hauteur, elle ne suffisait pas à la suspension; il était donc nécessaire d'élever au-dessus du toit une espèce de tour pour la recevoir. On profitait de cette petite tour, où l'on montait par une échelle, pour y placer quelques défenseurs.

Les côtés de la tortue pouvaient être entièrement fermés, mais le devant et le derrière étaient ouverts, au moins jusqu'à une certaine hauteur, pour le libre jeu du bélier et pour éclairer l'intérieur.

Des roues, ou des rouleaux, placés sous la machine, en facilitaient le déplacement.

On se servait aussi de tortues pour le comblement des fossés *(testudines fossoriæ)*. Exposées aux mêmes coups, elles avaient la même force que les tortues bélières *(testudines aresariæ)*, mais leurs dimensions étaient moindres. Un couvert garantissait des coups directs les travailleurs qui, de main en main, se faisaient passer les matériaux et les jetaient dans le fossé pour en opérer le comblement.

c) Muscule. Pour marcher en avant, préparer le terrain sur lequel devaient passer les plus lourds appareils de siége, en un mot pour travailler tant qu'on n'avait pas à craindre la chute de masses écrasantes et qu'on était seulement exposé aux traits partant de la ville, on se servait d'un couvert mobile, espèce de tortue légère qu'on appelait muscule *(musculus)*. C'était plus que la vigne, mais beaucoup moins que la tortue, proprement dite, dont les dimensions étaient infiniment plus grandes et les bois plus forts. Avec plusieurs muscules, placés bout à bout, on faisait une galerie se dirigeant vers la place, comme avec plusieurs vignes une parallèle; la première formée des deux côtés, la seconde seulement du côté opposé. Toutes deux hors de terre, différant en cela de nos tranchées, qu'on cherche à dérober autant que possible des coups de la place en les creusant dans le sol. Mais le muscule s'employait plutôt isolément pour couvrir, dans un travail de terrassement, et pousser du côté de la place. De simples vignes pouvaient suffire dans presque tous les cas, en garnissant de claies les deux côtés ou un seul, suivant la direction de la galerie.

d) Tours mobiles. Les tours roulantes ou mobiles *(turres ambulatoriæ)* sont des ouvrages dont la grandeur nous étonne. C'est le triomphe de l'art du charpentier. Elles étaient assez hautes non-seulement pour atteindre le niveau des murailles, mais encore leurs défenses les plus élevées et même les dominer.

Les Grecs, qui faisaient, plus que les Romains, usage des tours roulantes, leur donnaient le nom d'Hélépoles. Voici la description qu'en fait Végèce. Les tours mobiles sont de grandes constructions en poutres et madriers ; on les recouvre de peaux crues pour les garantir du feu. Leur largeur se proportionne à leur hauteur...... Elles sont montées avec art sur plusieurs roues dont le jeu fait mouvoir ces prodigieuses masses.

Les étages se communiquent en dedans par des échelles et elles renferment différentes machines: en bas un bélier, le milieu contient un pont qu'on pousse en dehors pour joindre la muraille, le haut est garni d'un parapet d'où les combattants peuvent, à coups de flèches, de pierres et de traits, nettoyer les murailles de la place.

La hauteur des tours mobiles était en général double de leur largeur en bas.

Leur forme était pyramidale pour en assurer l'assiette. Une hélépole de 60 pieds de hauteur n'était pas une rareté ; elle avait 30 pieds à la base et 15 à 20 au sommet.

Quels étaient les moyens employés pour mettre en mouvement ces lourdes machines? On n'a que bien peu de renseignements à ce sujet. Ammien Marcellin indique les moufles. Mais il reste toujours à savoir de quelle manière ces appareils étaient appliqués. On sait seulement qu'ils étaient couverts par la machine elle-même ainsi que le personnel qui y était employé. C'est un problème qui n'est pas insoluble mais qui nous importe peu. Nous pouvons seulement dire qu'il y fallait beaucoup du monde : *numerosus miles intrinsecus*. Les historiens parlent de 3000 hommes employés à ce service. Et cela se conçoit, car ce service devait se relever par tiers pour être continu ; il fallait des hommes aux tours, aux moufles, aux leviers, etc. ; il en fallait pour préparer le sol sur lequel l'hélépole devait s'avancer, l'aplanir, y poser des plateaux pour empêcher les roues de s'enfoncer ; il en fallait enfin pour le service des appareils de guerre renfermés dans la tour.

La construction des tours mobiles devait d'ailleurs être rendue aussi légère que possible, sans nuire à leur solidité. On employait des bois moins forts dans le haut que dans le bas ; on se contentait d'une simple galerie dans les étages supérieurs et on supprimait le plancher ; au lieu d'escaliers pour la communication des

étages, on faisait de simples échelles ; on ne lambrissait que trois faces, celle de derrière restant absolument ouverte, soit pour donner de l'air et de la lumière aux différents étages, soit pour y placer les appareils à monter toutes les pièces des machines de guerre qu'on plaçait dans la tour. Enfin, on diminuait notablement la largeur dans le haut, ce qui contribuait en même temps à assurer la stabilité.

Ch. III. Attaque des places, emploi des machines.

§ 1. *Investissement.*

Quand l'armée arrivait devant une place, elle en formait l'investissement, c'est-à-dire qu'elle occupait toutes les avenues par lesquelles l'ennemi aurait pu envoyer des secours ou des vivres aux assiégés. C'est un usage dicté par la raison que nous avons reçu des anciens et que, comme eux, nous pratiquons dans nos siéges.

L'armée établissait ses camps dans les positions les plus avantageuses, au point de vue militaire, et les plus saines, hors de la portée des machines de guerre et, par conséquent, beaucoup plus près que de nos jours.

Chacun des camps était fortifié séparément de manière à former autant de places d'armes. Puis on établissait de l'un à l'autre un retranchement approprié à la forme du terrain ; ce qu'on appelait *brachium ducere*. Ensorte que l'ouvrage étant fini, la ville était entourée d'une ligne continue qui empêchait les sorties. On en faisait autant du côté de la campagne pour s'opposer aux secours, en se bornant toutefois aux endroits les plus accessibles.

La ligne extérieure s'appelait et s'appelle encore la circonvallation.

L'autre, tournée vers la place, est la contrevallation. César, dans plusieurs de ses siéges et particulièrement à Alise, a donné de beaux exemples de ces travaux qui se pratiquent encore et qui se pratiqueront toujours, parce qu'ils sont indépendants de la nature des armes et sont conformes aux règles de la prudence, immuables dans tous les temps.

Les ouvrages dont on fortifiait les camps étaient beaucoup moins considérables que les nôtres ; un fossé en cul de lampe, c'est-à-dire triangulaire, de 15 à 16 pieds de large et de 7 à 8 pieds de profondeur, en faisait la façon. Les terres étaient relevées en rempart ou large banquette de 4 pieds de hauteur, où l'on plantait une palissade jointive aussi de 4 pieds hors de terre.

Le tout formait un parapet de 15 à 16 pieds de hauteur totale au-dessus du fond du fossé. Dans les parties les plus attaquables, on creusait un avant-fossé, parallèlement au fossé proprement dit et assez rapproché. Les terres de cet avant-fossé, dont les fouilles récentes exécutées à Alise et dans d'autres localités ont prouvé

l'existence, étaient sans doute étendues en glacis, sans quoi on ne comprendrait pas l'usage qu'on en aurait pu faire, le premier fossé donnant bien suffisamment de terre pour construire le rempart.

§ 2. *Approches.*

Dans leurs travaux d'approche les anciens ne construisaient pas de tranchées comme nous. Au lieu de s'enfoncer en terre, ils s'élevaient autant que possible pour ajouter à l'effet de leurs machines. Ils obtenaient ce commandement, soit au moyen des tours mobiles qu'ils faisaient approcher des fossés quand le terrain extérieur le permettait, soit en élevant, à force de travail, des terrasses *(aggeres)* sur lesquelles ils établissaient des batteries de balistes pour raser les créneaux[1] de la place et en chasser les défenseurs. Quelquefois aussi on établissait sur les terrasses des tours fixes pour suppléer à un défaut de commandement.

Pour employer le premier moyen, il fallait aplanir le terrain au moyen des muscules, en coupant les buissons, brisant les pierres, comblant les fossés, etc. Là où le terrain n'offrait pas assez de consistance il fallait poser des plateaux. Ce ne pouvait d'ailleurs être que sur un terrain suffisamment horizontal qu'on pouvait se servir des tours mouvantes. On les montait hors de portée et on les faisait avancer à force de bras appliqués à des treuils et des moufles, des leviers, etc. On conduisait ainsi la tour, par une marche lente mais continue, jusqu'au point où les machines de jet qu'elle renfermait dans ses étages supérieurs pouvaient agir avec efficacité contre les murailles. Et si la tour était munie d'une tarière, on la poussait jusqu'à la muraille même pour y faire un trou que les mineurs agrandissaient ensuite. Mais ordinairement c'étaient les tortues qui faisaient la brèche. Quand l'hélépole joignait la muraille, le pont dont elle était munie s'abattait au moyen de chaînes et pouvait, s'il était à bonne hauteur, donner accès sur les murailles. Il va sans dire que de telles manœuvres nécessitaient le comblement préalable du fossé. Mais ce fossé n'existait pas toujours. L'emploi de l'hélépole, familier aux Grecs, était alors facilité. Les Romains en ont moins fait usage ; ils préféraient les terrasses.

§ 3. *Terrasses.*

Ce second moyen d'approche exigeait des travaux considérables de terrassements, et si considérables quelquefois qu'on est porté à les croire fabuleux ou excessivement exagérés. Cependant, les détails d'exécution que nous ont laissés les anciens historiens et écrivains militaires, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

(1) Les créneaux étaient ménagés dans un couronnement de moindre épaisseur que la muraille ; ce couronnement était en surplomb, laissant entre les consoles qui le supportaient des ouvertures ou machicoulis qui permettaient de défendre le pied des murs.

Il s'agissait d'élever devant la place une véritable montagne avec une rampe pour y parvenir.

On s'y prenait de loin, en commençant le travail hors de la portée des traits. A cette distance, on commençait la rampe à découvert, ou bien l'on se couvrait seulement de mantelets si l'on avait à craindre quelques traits à longue portée. Le travail se faisait au moyen de pierres, de terre et de troncs pris dans le voisinage. Et quand les mantelets ne suffisaient plus pour se couvrir suffisamment pendant le travail qui s'avançait de plus en plus vers la place, on disposait à droite et à gauche des vignes formant deux galeries parallèles entre lesquelles on laissait l'espace nécessaire à l'établissement de la terrasse. On reliait ces deux galeries par une troisième en tête de l'ouvrage et parallèle à la place. A l'abri sous ces galeries, on apportait tous les matériaux nécessaires à l'établissement de la terrasse. On en posait ainsi les premières assises qu'on soutenait par des fascines ou des troncs d'arbres ; et on l'élevait aussi haut que le permettait la galerie de protection, sur le sommet de laquelle on pouvait encore poser une rangée de mantelets pour exhausser le masque.

Pour s'élever plus haut, on dressait autour des parties exposées aux coups de la place des mâts fortement assujettis par le pied, réunis par un câble dans le haut et supportant des rideaux épais qu'on hissait à mesure que l'ouvrage avançait. Ces rideaux suffisaient pour arrêter les traits. Si la terrasse devait être très-haute, on plantait d'autres mâts qui jouaient le même rôle que les premiers et permettaient aux travailleurs de s'élever jusqu'au niveau supérieur.

Le massif de la terrasse étant achevé et bien conditionné, on le couronnait d'un fort clayonnage sous l'abri duquel on plaçait les batteries et préparait les bois destinés au montage des tours qui s'élevaient presque toujours sur les terrasses.

La hauteur variait suivant les localités et les dimensions horizontales, longueur et largeur, suivant le but que l'on se proposait. Les troupes trouvaient toujours, sous l'abri d'un pareil massif, un emplacement très-favorable pour les rassemblements.

§ 4. *Tours fixes.*

Ces tours s'élevaient par étages successifs, c'est-à-dire qu'on établissait d'abord le premier en se couvrant de mantelets, et, avant de poser le plancher, on élevait, dans les angles, des poteaux assujettis par le bas et munis dans le haut d'une corde qui permettait de hisser un rideau pour couvrir les travailleurs. Ceux-ci posaient le plancher ainsi que la charpente du pourtour ; et, partant de cet étage, ils montaient le suivant de la même manière. Ils continuaient ainsi jusqu'en haut en se couvrant toujours par ces gros

rideaux suspendus; et la tour achevée présentait autant de retraites qu'il y avait d'étages. Ces retraites, égales à l'épaisseur des poutres employées, contribuaient à la solidité, les étages se rétrécissant d'autant à mesure qu'on s'élevait.

La base se proportionnait à la hauteur; de forme carrée, les côtés n'avaient guère que la moitié de cette hauteur. La tour pouvait être construite de bois plus fort que l'hélépole, parce que la légéreté n'était pas pour elle une condition essentielle, au contraire ; aussi présentait-elle de véritables planchers au lieu de simples galeries, et des escaliers ordinaires au lieu d'échelles.

Les tours fixes étaient moins hautes que les hélépoles, la terrasse, sur laquelle on les établissait, suppléant à cette grande hauteur. On les couvrait de peaux fraîches et quelquefois de plaques de toile pour les mettre à l'abri du feu autant que pour les renforcer.

(A suivre.)

PROJET DE RÉFORME DANS LA LOI MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le projet de loi militaire proposé par M. le colonel Welti a fait éclore plusieurs idées variées sur le même sujet: nous nous permettrons d'émettre ici les nôtres et de les communiquer au public de notre patrie.

Le service des milices devient toujours plus long, et les appels au service plus fréquents et à plus grande distance du domicile du milicien, les changements trop fréquents de règlements, de tenue et l'état provisoire dans lequel on se trouve, fatiguent les citoyens. L'officier, en raison des changements susdits de règlements, se sent peu sûr devant la troupe, il perd en considération et par conséquent en force vis-à-vis du soldat. Quant à ce dernier, il est mécontenté par des changements extérieurs peu importants en eux-mêmes, mais auxquels il attache du prix.

Quand on assiste à des manœuvres de division, on est frappé de l'inexpérience des officiers, et surtout des officiers supérieurs, dans le service de campagne. Ce service se fait souvent avec peu d'intelligence ; et cependant on sait de quelle importance il est en temps de guerre. On voit, dans les mêmes occasions, la même catégorie d'officiers montrer une grande ignorance dans la manière de se servir du terrain, dans l'appréciation des distances; on respecte peu le feu de l'ennemi, et surtout celui de son artillerie n'est presque compté pour rien; on ne sait guère de soi-même prendre une position favorable, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Les officiers étrangers qui visitent nos manœuvres mettent de suite le doigt sur la plaie : les soldats vont bien, disent-ils, mais les officiers et sous-officiers sont faibles.

Ce n'est pas la faute de ces chefs, s'ils méritent les reproches susmentionnés; on ne peut savoir que ce qu'on vous a enseigné ! Les écoles de recrues, à peine suffisantes, au point de vue du temps, pour

former le soldat, ne le sont pas pour former le sous-officier, et sont tout à fait insuffisantes pour former un officier.

L'école de recrues se termine quand le jeune milicien commence presque à comprendre l'école de soldat et de compagnie; il n'a qu'une vague idée du service de tirailleur, surtout en terrain coupé; le temps n'en permet pas plus. Il faut donc, au prochain cours de répétition, recommencer par l'*a b c*, bien heureux si l'on peut consacrer deux après-midi au service de sûreté en marche et en position, de même qu'aux combats simulés. Or, comme les cours de répétition n'ont lieu que tous les deux ans, les officiers, sous-officiers et soldats ont oublié pendant ce temps-là tant de choses, qu'il faut toujours recommencer à exercer les éléments. Où prendre alors le temps pour former officiers et sous-officiers aux difficiles services de sûreté et de campagne.

Pour le premier de ces services, il existe sans doute un règlement que les officiers peuvent étudier à la maison, mais chacun sait qu'un règlement ne peut que poser des principes, et ce n'est qu'en l'appliquant souvent qu'on parvient à se tirer d'affaire dans les cas si variés qui se présentent dans la pratique. Le règlement, fût-il fort de douze volumes, ne peut tout prévoir. Quant au service de campagne, on donne aux aspirants officiers et même quelquefois aux officiers nouvellement nommés, des cours de tactique, c'est-à-dire de la théorie, mais les cours durent trop peu de temps pour *appliquer* assez souvent cette théorie, et sans l'habitude, sans la pratique, tranchons le mot, sans la *routine*, officiers et sous-officiers demeureront faibles dans cette partie. Ajoutons que ces réunions d'officiers et d'aspirants se tiennent sans la troupe!

Mais où prendre le temps pour donner aux officiers et sous-officiers plus de pratique? Comment satisfaire des exigences aussi impérieuses, tout en ménageant le temps du soldat-citoyen?

Nous ne voyons de possiblité à cela qu'en restreignant le temps de service dans l'élite et la réserve fédérale, et en ne les composant que des hommes de 20 à 31 ans. Passé cet âge, le soldat passerait dans la landwehr jusqu'à 45 ans, date à laquelle il serait entièrement libéré.

Mais, en restreignant le temps de service dans l'élite, en le portant, par exemple, de 20 à 26 ans, nous proposons d'augmenter considérablement les prestations de service de cette catégorie de l'armée. L'école des recrues serait de trois mois, et en chaque année le bataillon d'élite aurait un cours de répétition de 15 jours; de même pour les autres armes. On servirait donc 1 an comme recrue, 5 ans dans l'élite et 5 dans la réserve.

La réserve, de même force que l'élite, n'aurait que 8 jours de cours de répétition annuels pour toutes les armes, mais dans ses cantons respectifs, du moins pour l'infanterie et les carabiniers, car l'élite seule serait appelée aux rassemblements de troupes.

La landwehr serait sous la même loi que maintenant, et répartie en compagnies locales et bataillons locaux.

Tout autre projet n'atteindra pas le but que l'on poursuit, c'est-à-dire une instruction plus solide pour l'officier, le sous-officier et le

soldat. Si, de plus, on croit, en augmentant le chiffre de l'armée fédérale, augmenter sa force intrinsèque, on se trompe gravement, on ne fait qu'augmenter la difficulté de commander cette armée, car le chiffre d'officiers qu'il faut actuellement pour cela est si grand que, dans des circonstances données, il ne peut être atteint d'une manière satisfaisante, et ne l'est pas en effet.

Une élite qui aurait passé par une école de trois mois, qui aurait eu cinq cours de répétition de quinze jours, aurait eu, en 6 ans, 155 jours de service. C'est plus du double du nombre de jours de service que l'on demande à présent au milicien d'élite, mais aussi, dans notre système, il n'est que ciuq ans dans cette catégorie, au lieu de huit ou même dix ans. Passé dans la réserve, il ne quitterait plus son canton; puis, à 31 ans, son service actif serait terminé, il passerait à la landwehr.

Cette landwehr aurait alors une valeur double de celle qu'elle a maintenant, car l'instruction première aurait été bien plus solide, et cette instruction, répétée chaque année pendant 15 jours, puis pendant huit jours consécutifs, verserait dans la susdite catégorie de milices, des hommes bien plus solides sous le point de vue de l'instruction. Notre landwehr actuelle nous fait l'effet d'être bien souvent une illusion; dans bon nombre de cantons, elle est à peine organisée. Quant à s'en servir en campagne, nous croyons que le général en chef fera bien de ne pas y trop compter. Nous nous souvenons trop bien d'un bataillon de landwehr, que nous ne nommerons pas, dont le commandant ne pouvait plus mettre son uniforme; il avait trop grossi depuis six ans qu'il n'avait fait *aucun* service. Dans le même bataillon, un capitaine ne connaissait de toute sa compagnie que le sergent-major, et cela parce que ce sous-officier avait eu la bonne idée de venir une fois faire visite à son capitaine.

Dans une réunion de landwehr (il y avait un demi-bataillon), les six officiers présents se déclarèrent incapables d'exécuter l'école de bataillon.

Ces exemples nous sont personnels; si d'autres officiers voulaient rassembler leurs souvenirs, il est probable qu'ils en trouveraient un grand nombre. Conclusion : notre landwehr est en grande partie une illusion, et cela parce que l'instruction du milicien d'élite et de réserve n'est pas assez forte pour qu'il en reste grand chose après quelques années, lorsqu'ils auront passé à la landwehr.

Avec une instruction aussi forte que celle que nous proposons pour l'élite, on pourrait, quant à l'infanterie du moins, se contenter pour la réserve d'exercices locaux, qui dérangent bien moins le citoyen que les casernements. Les recrues vaudoises n'avaient, avant 1847, que des rassemblements par demi-bataillons, et ceux qui ont assisté à ces rassemblements, qui duraient une après-midi et se répétaient quatre fois par été, conviendront qu'avec une bonne base, ils pourraient suffire; mais il ne faudrait pas réunir moins de trois compagnies sous un officier supérieur, et l'on pourrait porter à 8 le nombre de ces réunions.

Nous convenons que ce mode de réunion ne peut suffire pour les

armes spéciales et la cavalerie. Pour ces troupes, quelques jours de réunion en caserne ou au camp sont nécessaires, mais serait-il impossible de trouver, pour cela, dans chaque canton, des localités qui n'amèneraient pas pour le milicien de réserve de trop grands déplacements, et surtout une sortie du canton.

Les huit après-midi de rassemblement suffiraient aux carabiniers pour exercer le tir, et l'infanterie pourrait profiter de ces réunions dans un but semblable. Tout cela est affaire de détail et d'organisation, dont nous ne voulons pas parler pour le moment, mais nous insisterons seulement sur les principes suivants :

Un an comme recrue, et cette année trois mois de service, peut-être quatre pour artillerie et cavalerie, de 20 à 21 ans.

Cinq ans de service d'élite, à quinze jours de réunion de bataillon, de 21 à 26 ans. Après cela, le milicien ne quitte plus son canton que dans une mise sur pied sérieuse.

Cinq ans de service de réserve, de 26 à 31 ans, après quoi le milicien passe à la landwehr.

En faisant ces propositions, nous savons parfaitement :

1° Que nous augmentons les charges du milicien d'élite ; mais nous le faisons dans un temps où les sacrifices se font plus volontiers et plus facilement : l'homme n'est pas marié, ou du moins rarement ; puis, n'est-ce pas une grande compensation que de savoir qu'après 26 ans révolus, on ne pourra plus être appelé loin de son domicile ! Puis, en outre, plus vite dans la landwehr.

2° Nous savons aussi que, si l'on adoptait nos vues, le chiffre de l'armée fédérale proprement dite en serait diminué et ramené peut-être à 100,000 hommes en tout. A cela, nous répondrons *tant mieux*, car cette armée, mieux exercée et mieux commandée, vaudra infiniment plus que les 150,000 hommes actuels. La tactique change, les combats de tirailleurs prennent toujours plus d'importance ; une armée très nombreuse et mal dirigée se fondrait bientôt dans ces affaires.

Mais si nous diminuons l'armée fédérale quant au chiffre, nous l'augmentons par la valeur, et de plus nous avons, ensuite des changements proposés, une landwehr sérieuse et non pas hypothétique, de sorte que, bien loin de diminuer le chiffre de l'armée suisse, en suivant nos propositions, on l'augmenterait *réellement*. Il ne faut point perdre de vue que nous ne touchons pas à la loi fondamentale, qui dit que tout Suisse est soldat de 20 à 45 ans, et qu'au fond nous ne proposons que de répartir différemment ce temps de service.

Nous ne cachons pas que nous demandons beaucoup plus de service au *jeune* milicien, mais nous sommes persuadés que cela est nécessaire, si les dépenses que nous faisons pour notre armée doivent porter des fruits véritables ; et puis, si nous chargeons le jeune milicien, nous abrégeons aussi la durée des sacrifices de temps et d'argent. Nous soumettons, du reste, nos idées à la critique de nos concitoyens.

Neuchâtel, avril 1870.

DE MANDROT, colonel fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Ticino. — Promozioni e nomine militari (risoluzione governativa 28 marzo 1870).

PROMOZIONI.

Nello Stato-Maggiore cantonale. — Capitano : Bernasconi, Giosia, Riva S. Vitale.

Nello Stato-Maggiore giudiziario. — Magg° Uditore : Baroffio, Angelo, Mendrisio.

Nel Commissariato di guerra. — 1° Sotto tenente : Varrone, Edoardo, Bellinzona; Primavesi, Pietro, Lugano.

ARMI SPECIALI.

Artiglieria. Batteria n° 21. — 1° Sotto tenente : Pedroni, Costantino, Mendrisio.

Cavalleria. 1/2 compagnia guide n° 8. — Capitano : Bonzanigo, Gio., Bellinzona. Tenente : Martignoni-Rè, Carlo, Bellinzona.

Carabinieri.

Compagnia n° 44. — 1° Sotto-tenente : Bianchetti, Battista, Locarno.

Compagnia n° 60. — Capitano : Tatti, Carlo, Bellinzona. Tenente : Bacilieri, Giuseppe, Locarno.

INFANTERIA.

Battaglione n° 2. — Tenente Alfiere, Andreazzi, Emilio, Ligornetto. Tenente, Pasta, Feliciano, Mendrisio. 1° Sotto tenente, Spinelli, Erennio, Sagno. Capitano, Cometti, Gaspare, Caneggio. Tenente, Andina, Carlo, Curio. 1° Sotto-tenente, Brenni, Emilio, Salorino.

Battaglione n° 8. Cap.-Aiut. Magg. Raposi, Luigi, Lugano. Tenente Alfiere, Bernasconi, Giorgio, Carona. 1° Sotto tenente, Raposi, Federico, Lugano; Censi, Andrea, Lamone; Gianini, Franc., Corticiasca.

Battaglione n° 12. — Maggiore, Guidotti, Carlo. Semione. Tenente, Minetta, Francesco, Lodrino. 1° Sotto-tenente, Sorgesa, Dionigi, Corzoneso. Tenente, Genasci, Luigi, Airolo. 1° Sotto-tenente, Guidinetti, Carlo, Ponto-Valent. Capitano, Mariotti, Gaetano, Bellinzona. Tenente, Rusconi, Filippo, Bellinzona. 1° Sotto-tenente, Fedele, Emilio, Bellinzona. Capitano, Lezzani, Claudio, Bellinzona. Tenente, Delcò, Fulgenzio, Bellinzona. 1° Sotto-tenente, Ostini, Gerolamo, Ravecchia.

Battaglione n° 25. Alfiere 1° Sotto-tenente, Madonna, Giuseppe, Locarno. 1° Sotto-tenente, Vescovi, Filippo, Aquila. Tenente, Brughelli, Giacomo, Lavertezzo. 1° Sotto-tenente, Martinelli, Mansueto, Maggia. Tenente, Pancaldi, Firmino, Ascona. 1° Sotto-tenente, Celio, Enrico, Quinto. Capitano, Berri, Carlo, Vogorno. 1° Sotto-tenente, Maestretti, Alberto, Verscio.

RISERVA.

Battaglione n° 109. — Comandante, Stoppa, Francesco, Lugano. Maggiore, Gambazzi, Giavanni, Novaggio. Cap.-aiut.-magg. — Veladini, Francesco, Lugano. Tenente, Albisetti, Franc., Morbio-Inf°.

Battaglione n° 110. — Alfiere tenente, Mallè, Luigi, Cadenazzo. Chirurgo-magg., Meschini, Francesco, Piazzogna.

LANDWEHR.

Genio-Zappatori. — Capitano, Cremona, Stefano, Manno.

Battaglione n° 44. — Comandante. Bruni, Giovanni, Dongio. Maggiore, Molo, Enrico, Bellinzona.

NOMINE.

Battaglione n° 2. — 2° Sotto-tenente, Venezia, Franc., Morbio-Sup°.

Battaglione n° 109. — 2° Sotto-tenente, Dotta, Luigi, Airolo.

LANDWEHR.

Battaglione n° 43. Sotto-chirurgo, Rossi, Gio.-Battista, Balerna. 2e Sotto-tenente, Imperatori, Enrico, Lugano, et Tatarletti, Pietro, Genestrerio.

IN DISPONIBILITA.

Cappellano, Guglielmetti, Sacerd.-Gerolamo, Gravesano.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 5 avril, MM. Aloïs *Dubochet*, à Montreux, capitaine de la compagnie de carabiniers de landwehr n° 2; Emile-Julien *Piguet*, au Chenit, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 9e bataillon de landwehr; M. Auguste *Luquiens*, à Juriens, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du même bataillon; Sigismond *Gay*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du 5e bataillon de landwehr; M. Jean *Gleyre*, à Chevilly, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du 10e bataillon de landwehr; Arthur *Ducret*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du 10e bataillon d'élite; Jean-Antoine *Monney*, à Montreux, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du 50e bataillon d'élite, et Auguste *Corboz*, à Epesses, 1er sous-lieutenant du centre n° 4 du bataillon 113 R. F.

Le 8, MM. Théophile *van Muyden*, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de la batterie d'artillerie attelée n° 50 R. F ; Paul *André*, à Lausanne, lieutenant de la compagnie de dragons n° 7 d'élite; Louis-Philippe *Sugnet*, à Yverdon, capitaine aide-major du 11e bataillon de landwehr; Jules *Cuendet*, à l'Auberson, capitaine quartier-maître du même bataillon; Emile *Steinmetz*, à Cossonay, capitaine des chasseurs de gauche du 111e bataillon R. F.; Edouard-Victor *Dor*, à Vevey, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 4e bataillon de landwehr ; François-Louis *Delure*, à Orbe, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 46e bataillon d'élite; Ls *Chausson*, à Rennaz, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 26e bataillon d'élite; Alexis *Gonet*, à Echallens, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du 112e bataillon R. F.

Le 9, M. Auguste *Butticaz*, au Treytorrens, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 26e bataillon d'élite.

Le 12, MM. Henri *Glardon*, à Yverdon, capitaine de la compagnie de carabiniers n° 62 R. F.; Constant *Ducret*, à Lausanne, actuellement commandant du 9e bataillon de landwehr, au commandement du 3e bataillon de landwehr; Henri *Rossy*, à Lachaux, commandant du 9e bataillon de landwehr, en conservant son grade de major; Marc-Louis-Henri *Larpin*, à Lausanne, major du bataillon 113 R. F., et Alfred *Jaunin*, à Fey, lieutenant du centre n° 1 du 11e bataillon de landwehr.

Le 13, M. Henri-Ls *Mingard*, à La Sarraz, 2e sous-lieutenant du centre n° 4 du 70e bataillon d'élite.

Le 16, MM. Abram-David *Maire*, à Vaulion, lieutenant des chasseurs de gauche du 111e bataillon R. F.; Charles *Clavel*, à Rolle, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 7e bataillon de landwehr; Louis *Gachet*, à Bioley-Orjulaz, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du 11e bataillon de landwehr; Georges *Martinoni*, à Rolle, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du 8e bataillon de landwehr; Henri *Monnier*, à Cossonay, 1er sous-lieutenant du centre n° 3 du 10e bataillon d'élite; Charles *Stouky*, à Begnins, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du 26e bataillon d'élite; Abram-Samuel *Vessaz*, à Chabrey, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du 10e bataillon d'élite; Eugène-Frédéric *Fazan*, à Apples, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du 46e bataillon d'élite, et Auguste *Messerly*, à St-Cierges, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon 112 R. F.

Le 19, MM. Louis *Marquis*, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc n° 75 R. F.; David-Louis *Martinet*, à l'Isle, lieutenant du centre n° 2 du 9e bataillon de landwehr; Julien *Guisan*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 5e bataillon de landwehr; Charles-Henri *Séchaud*, à Paudex, 1er sous-lieutenant du centre n° 3 du 50e bataillon d'élite, et Henri *Bron*, à St-Saphorin, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du 70e bataillon d'élite.

Le 20, MM. Jules *Beauverd*, à Lausanne, capitaine du centre n° 2 du 5e bataillon de landwehr; Auguste *Ravussin*, à Baulmes, lieutenant du centre n° 3 du 10e bataillon d'élite, et Louis-François *Bataillard*, à Perroy, 2e sous-lieutenant du centre n° 1 du 26e bataillon d'élite.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 8.

RECONNAISSANCE

DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD,

opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

(Suite.)

Communications par le val d'Illiez.

Une nouvelle route carrossable conduit de Monthey, par Troistorrents et val d'Illiez, à Champéry.

Pas de Morgin. De cette route se détache, au-dessous de Troistorrents, un chemin muletier qui conduit au Pas de Morgin (altitude 1411 mètres), en trois heures.

On doit considérer ce chemin comme praticable à l'artillerie de campagne dételée et conduite à bras par les artilleurs.

Depuis Vonne, qui est à quart de lieue du col de Morgin, la route est de nouveau carrossable dans la vallée de la Dranse.

Pas de Chesery. Du pied du col de Morgin se détache, à gauche, le sentier qui conduit au Pas de Chesery (altitude 2000 mètres), en 3 heures depuis Morgin, soit en 6 heures depuis Monthey.

[redacted] Du val d'Illiez à Champéry, un chemin se détache, [redacted] nom.

Col de Cou. Un chemin muletier conduit de Champéry au col de Cou (altitude 1970 mètres), en 3 heures. Ce chemin, comme celui de Morgin, ne doit pas être considéré comme absolument impraticable à l'artillerie.

Enfin, au-dessus de Champéry se détache, du chemin précédent qui va au col de Cou, un sentier qui part à gauche et qui conduit, en 5 heures, de Champéry au col du Sageron (altitude 2410 mètres). Ce dernier sentier, d'ailleurs vrai casse-cou, est la seule communication directe entre la partie du Valais, située au-dessous de St-Maurice, et le Faucigny. Il tombe dans la vallée du Giffre, au-dessus de Sixt, aux cascades du Fer-à-Cheval.

Passages qui débouchent à Vouvry, ou entre Vionnaz et Vouvry.

Ces passages sont au nombre de six :

De Vouvry on monte, en 2 heures, au village de Miex, par un mauvais chemin praticable aux chariots de montagne.

Passage de Miex. De Miex se détache un premier sentier, à droite, qui longe le lac de Taney, passe par Taney, monte aux chalets de l'Haut et arrive à la frontière, en 3 heures, soit en 5 heures depuis Vouvry.

Pas de Vernaz. De Miex se détache un second sentier, à gauche du premier ; il conduit, en 3 heures, de Miex au pas de Vernaz, soit en 4 heures de Vouvry au pas de Vernaz.

Pas de Salvane. Du premier hameau de Miex se détache, à gauche, un sentier difficile qui conduit au pas de Salvane, en 4 heures, depuis Vouvry.

Pas de Conche. Pas de Recon. Pas de La Croix. Du chemin qui conduit à Miex se détache, à gauche, à demi-lieue au-dessus de Vouvry, un sentier par

lequel on arrive à Torgon et qui conduit soit au Pas de Conche, soit au Pas de Recon, soit au passage de La Croix, en 4 à 5 heures, depuis Vouvry.

Ces trois derniers passages ont aussi un débouché, par Revereulaz, sur la route et à moitié distance entre Vouvry et Vionnaz.

Dans la belle saison, ces montagnes sont praticables à l'infanterie sur beaucoup d'autres points, l'altitude de ces différents passages n'étant que de 1800 à 2000 mètres.

Route du Simplon, entre St-Gingolph et la Porte du Sex.

Ailleurs nous avons parlé de cette communication principale entre le Chablais et la vallée du Rhône.

Résumé sur les communications entre le Valais et la Savoie.

a) Deux routes muletières, que l'on doit considérer comme praticables à l'artillerie dételée et traînée à bras par les artilleurs, conduisent du Faucigny dans la vallée du Rhône, au-dessus de St-Maurice;

b) *Col de Cou et col de Morgin*. Dix passages, dont deux doivent être considérés comme praticables à l'artillerie dételée et traînée à bras par les artilleurs, conduisent du Chablais à la vallée du Rhône, dans la partie comprise entre la position de St-Maurice et la Porte du Sex;

c) La route principale du Simplon conduit de St-Gingolph à la Porte du Sex.

De cet exposé il résulte :

1° Que la défense à la Porte du Sex ne peut se maintenir qu'autant que nous restons maîtres simultanément des dix passages qui la prennent à revers;

2° Qu'il ne faut pas trop attendre de la position de St-Maurice, une fois attaquée de front et à revers.

Donc :

a) Notre première ligne de défense sérieuse intérieure est le Rhône, depuis les contreforts de la dent de Morcles à ses bouches dans le lac Léman;

b) Le point sur lequel nous pouvons arrêter court une armée française qui voudrait passer en Italie par la route du Simplon, est le défilé des bois de Finge, en face de notre grande place de Louëche.

Des avantages et des inconvénients de l'annexion de la Savoie à la France, au point de vue de notre frontière militaire.

Les *avantages* de cette annexion sont :

a) L'Italie, qui devient aujourd'hui une sixième grande puissance en Europe, aurait eu, par la possession de la Savoie, deux portes ouvertes pour pénétrer dans la Suisse centrale, l'une par Genève et l'autre par le district d'Aigle; tandis qu'aujourd'hui la Suisse centrale est à peu près impénétrable à une armée qui partirait de l'Italie;

b) Avant l'annexion de la Savoie et de Nice, la France ne possédait aucune des grandes voies de communications de France en Italie, au travers des Alpes. Par conséquent, lorsqu'une armée française aurait dû passer les Alpes, contre le gré de l'Italie ou contre celui d'une armée étrangère occupant l'Italie, le général français aurait dû faire choix d'une route, puis ensuite s'en emparer par la force. Alors il est possible que ce choix fût tombé sur la route du Simplon, qui seule ne présente nulle part de grands travaux de fortification permanente comme obstacles. Mais aujourd'hui que la France possède la route du Mont-Cenis et plusieurs autres jusqu'aux cols, on ne comprendrait pas qu'un général fît la faute de ne pas choisir une ou plusieurs de ces voies ouvertes, plutôt que de se mettre volontairement et sans nécessité aucune, une nation et cent mille hommes de plus sur les épaules.

c) Le Faucigny, mais plus particulièrement le Chablais, sont les seules parties du territoire français sur lesquelles nous pourrions prendre l'offensive, sans courir de grands dangers.

En effet, en prenant pour base d'opération le district d'Aigle et le bas Valais, nous pouvons occuper le haut Faucigny et une bonne partie du Chablais sans rien avoir à craindre sur nos derrières, ni sur nos ailes, puisque la droite de notre front stratégique s'appuie au lac Léman et que sa gauche s'appuie aux Alpes.

Cette faculté de pouvoir ainsi occuper militairement une fraction du territoire français, sans trop s'exposer, me paraît devoir mériter l'attention la plus sérieuse ; car parmi toutes les suppositions qu'il serait possible de faire et qu'elle permet de résoudre, je me bornerai aux deux suivantes :

a) Supposons que la France fasse une offense morale ou un tort matériel considérable à la Suisse, et que nous devions, pour sauver notre honneur, venger cette offense par les armes.

Sans le Faucigny et le Chablais, la chose serait à peu près impossible, car la France, restant l'arme au pied et sans bouger, nous ne saurions où trouver le défaut de sa cuirasse impénétrable ;

b) Supposons que par un décret la France réunisse Genève à son territoire, et qu'elle se borne à en prendre purement et simplement possession, comment couvrir Genève du corps de la Suisse entière? Par l'occupation du Faucigny et du Chablais vous forcerez la France à venir combattre sur les bords de l'Aar, où elle trouvera la Suisse entière décidée à vaincre comme à Morat, ou à périr comme les défenseurs de St-Jacques.

Les graves *inconvénients* de l'annexion de la Savoie à la France, sont :

a) La neutralité du Chablais n'existe plus que virtuellement ;

b) Le canton de Genève, qui avait déjà assez de frontière française, est aujourd'hui presque entièrement enclavé dans la France ;

c) La France, qui avait déjà un front d'opération en Suisse, s'étendant de Bâle à Genève, s'est donné, par l'annexion de la Savoie, un second front perpendiculaire au premier, s'étendant de Genève à Martigny. Les deux fronts stratégiques de la France contre la Suisse renferment les questions les plus graves qui puissent être posées à un officier. Elles feront le sujet du dernier chapitre de mon travail.

CHAPITRE IV.

Chaine de montagnes a la droite du Rhone, du St-Gothard, par le Galenstock, par le Rawilhorn et par la dent de Jaman a Vevey.

Cette chaîne se divise en trois parties, par la nature des bassins :

a) Du St-Gothard au Galenstock, entre le Rhône et la Reuss ;

b) Du Galenstock au Rawilhorn, entre le Rhône et les différents affluents de l'Aar.

c) Du Rawilhorn à la Dent de Jaman, entre le Rhône et la Sarine.

Massif de montagnes du St-Gothard au Galenstock, entre le Valais et le canton d'Uri.

Ce massif renferme le col de la Furka et la nouvelle route de la Furka, qui a une si grande importance stratégique, ainsi que nous avons eu l'occasion de le voir précédemment.

Massif de montagnes du Galenstock au Rawilhorn, entre la vallée du Rhône et le bassin de l'Aar, au-dessus de Berne.

Les principales vallées latérales sont :

a) Dans le Valais :

1° La vallée du glacier du Rhône et du cours de ce fleuve, depuis ses sources jusqu'à Oberwald ;

2° La vallée de la Rière, qui descend du Rawil.

b) Dans le bassin de l'Aar :
1° La vallée de l'Aar; des glaciers de l'Aar, à Berne;
2° La vallée de la Kander, soit le Kanderthal;
3° La vallée de la Simmen, soit le Simmenthal.
Les passages qui correspondent de la vallée du Rhône à celle de l'Aar, sont:
a) Le passage du Grimsel;
b) Le passage de la Gemmi;
c) Le passage du Rawil.

Passage du Grimsel.

Le passage du Grimsel se fait par un vieux chemin muletier qui, du col du Grimsel, a deux débouchés dans la vallée du Rhône, l'un à l'hôtel du glacier et l'autre à Obergestelen.

De l'hôtel du glacier, on met deux heures pour monter au col du Grimsel.

D'Obergestelen, on met deux heures et demie pour monter au col du Grimsel (altitude, 2165 mètres).

Les Autrichiens et les Français se disputèrent ce col en 1799, sous le Directoire.

Du col à l'hospice une demi-heure, par une forte descente.

L'hospice n'est pas un établissement religieux. Il peut loger une vingtaine de voyageurs et abriter deux compagnies.

L'Aar a sa source au glacier de l'Aar, à une lieue, à l'occident de l'hospice.

De l'hospice à Guttannen, quatre heures et demie, par un chemin pavé irrégulièrement de gros blocs, qui le rendent difficile pour les chevaux et dangereux pendant la nuit.

On passe cinq fois l'Aar, sur trois ponts en pierres et sur deux en bois.

De Guttannen, en continuant à descendre par le même chemin, on arrive à Meyringen, en trois heures et demie.

Avant d'arriver à Meyringen, on traverse la morraine remarquable de Kirchet, qui est d'une grande élévation et qui se présente comme un rempart, au débouché du chemin du Grimsel, et à celui de la route du Joch, qui conduit en 8 heures à Engelberg.

On voit que Meyringen a une certaine importance militaire, par le fait du débouché des trois vallées de l'Oberhasli, du Susten et du Joch, devant la morraine du Kirchet, qui se présente comme un rempart.

De Meyringen à Brientz, trois heures, dans la plaine.

De Meyringen à Berne, 18 lieues.

Itinéraire.

D'Obergestelen au col du Grimsel	2 ½	lieues.
Du col du Grimsel à l'hospice	½	»
De l'hospice à Guttannen	4 ½	»
De Guttannen à Meyringen	3 ½	»
De Meyringen à Brientz	3	»
De Brientz à Thoune	9	»
De Thoune à Berne	6	»
Total . .	29	lieues.

Passage de la Gemmi.

Le passage de la Gemmi relie la vallée de Louëche, en Valais, à celle du Kanderthal, dans le canton de Berne.

Nous considérons la vallée de Louëche comme une place forte, parce qu'elle prend en flanc la route du Simplon, dans le défilé des bois de Finge, et que l'on ne peut y pénétrer que par deux portes, dont l'une, sur son front, est le pont en bois sur le Rhône, en face de Louëche, et dont l'autre, en arrière, est le passage de la Gemmi.

Il part bien de Salgesch un sentier qui conduit à Vasen, d'où il se bifurque pour pénétrer dans la vallée de Louëche, mais il serait facile d'intercepter cette communication.

Parallèlement à la vallée de Louëche, plusieurs autres vallées se succèdent et sont également indépendantes et impénétrables.

La plus considérable de toutes est le Lötschenthal.

Au bord du Rhône et aux débouchés de ces vallées latérales, on trouve les villages de Nieder-Gampel, Gampel sur la Lanza, au débouché du Lötschenthal; Nieder-Gestelen, Raron, au débouché du Bietschthal; St-German, Baltschieder, au pied du Baltschiederthal; Münd, dans le Gredetschthal; puis enfin Naters, avant le glacier d'Aletsch, et la Massa, qui servent de limites entre notre place, dont le front prend la route du Simplon par le flanc, et la vallée de Conche, qui fait tête de colonne.

Les principales localités de la vallée de Louëche sont: Leuk, Erschmatt, Juden, Albmien et Leukerbad.

Une route carrossable bien tracée se détache de la route du Simplon dans les bois de Finge; elle passe le Rhône sur un pont en bois d'une seule arche; ce pont, qui est couvert, a considérablement fléchi et demanderait à être consolidé. Il a une douzaine de pieds de largeur et environ 130 de longueur.

De Louëche un sentier à mulets se détache sur Varen; il franchit le torrent de la Dala, à l'endroit le plus étroit de la gorge, sur un pont en pierres appelé Pont du Diable, de 100 pieds de hauteur. Il faut deux heures de Sierre à Louëche, par l'une ou l'autre de ces routes.

La route fait trois lacets avant d'arriver à Louëche-la-Ville, qui est chef-lieu de district. Louëche compte 1123 habitants et environ 250 maisons.

Un sentier, également à mulets, se détache de Louëche, en sens inverse du précédent, pour conduire à Brunnen, Gelwing, Erschmatt, etc.

De Louëche-la-Ville à Louëche-les-Bains, il y a deux routes.

L'une, l'ancienne, est un sentier à mulets, qui a une pente moyenne de 8 à 10 pour cent; il faut 2 $^1/_2$ heures pour le trajet. L'autre est une excellente route carrossable, faite depuis une quinzaine d'années. Elle s'élève d'abord au-dessus de la ville, en faisant un lacet allongé du côté de Erschmatt, d'une pente régulière de 6 pour cent environ; puis elle côtoie le flanc de la vallée de la Dala, presque horizontalement, pour arriver à un beau pont en pierres, à deux arches fort élevées sur la Dala. Deux lacets rapides, de 8 à 9 pour cent, conduisent du pont à Inden.

A Inden aboutit la route directe de Sierre à Louëche-les-Bains, après avoir traversé Salgesch et Varen. Elle gravit la montagne, taillée dans le roc et quelquefois en galerie, là où existait autrefois le principal passage des Echelles.

D'Inden, la route monte graduellement la vallée et arrive dans le cirque de Louëche-les-Bains, qui est formé par les parois verticales de Trubel, du Daubenhorn et du Plattenhorn.

On monte par la nouvelle route, en trois heures, de Louëche-la-Ville à Louëche-les-Bains.

La route neuve se termine à Louëche-les-Bains, qui est un grand et beau village, où se trouvent beaucoup de ressources en industrie et en logement. En avant se trouve un excellent terrain pour parc d'artillerie.

On peut se rendre de Louëche-les-Bains à Louëche-la-Ville, par Albinen, en deux heures et demie.

On suit d'abord la rive gauche de la Dala, à mi-côte. A une demi-lieue, on franchit le *passage des échelles*. C'est une paroi de rochers, dont les parties les plus difficiles sont garnies de huit échelles. Elles ne sont point difficiles à escalader; les échelons sont cependant trop éloignés et trop minces; puis il en manque

quelques-uns et alors les enjambées sont par trop grandes, pour la descente surtout.

Des Echelles, le sentier conduit à Albinen sans présenter plus rien d'extraordinaire.

D'Albinen, excellent sentier à mulets, pour descendre à Louëche-la-Ville.

Louëche-les-Bains est la position du Valais la plus rapprochée du centre de la Suisse, car il ne faut que six heures pour se rendre, par la Gemmi, à Kandersteg, qui n'est lui-même qu'à 6 lieues de Thoune, ce qui fait qu'on peut se rendre de notre grande place d'armes, placée au centre du Haut-Valais, en moins de 18 heures à Berne.

La place de guerre de Louëche est, dans les véritables conditions du jour, de la bonne fortification permanente.

En effet :

a) Elle est vaste, puisqu'elle a 3 lieues de profondeur et un front d'environ 8 lieues de développement.

Cette première condition est de la plus haute importance, car aujourd'hui, avec les portées et la précision de l'artillerie rayée, les petites places, dans lesquelles on ne se trouve nulle part à l'abri des coups de l'ennemi, ne sont plus tenables.

D'ailleurs, les guerres de la République et de l'empire ont démontré cette vérité, que les grandes places, pouvant renfermer une armée toute entière, sont seules capables de jouer un rôle stratégique.

b) Elle défie la plus puissante artillerie. Cette seconde condition est remplie à un tel point que l'ennemi tomberait dans le ridicule, vis-à-vis de lui-même, en se mettant en batterie contre les Alpes. Mais voulût-il le faire, il ne trouverait nulle part une place convenable pour placer même une seule pièce en batterie;

c) Elle défie les feux de pelotons et les feux de bataillon de la plus grande armée;

d) Elle défie les plus longues lances et même les baïonnettes intelligentes, car partout elle présente, comme obstacle, le Rhône ou des précipices infranchissables;

e) Elle permet à notre armée de manœuvrer à l'extérieur.

En effet, nous ne placerons dans notre forteresse que le personnel nécessaire pour la surveiller et pour barrer le défilé de Finge. Avec le reste nous ferons des colonnes placées sur la même rive que l'ennemi, pour le combattre activement, de front et peut-être même en queue;

f) Notre forteresse se compose de plusieurs parties indépendantes, de sorte que si l'ennemi arrivait par ruse à s'emparer de l'une d'elles, les autres resteraient et suffiraient à la défense;

g) La ligne d'opération et sa ligne de retraite sont parfaitement assurées, puisqu'il faudrait que l'ennemi fût maître de Berne ou de Thoune pour qu'il en fût autrement;

h) Notre ligne d'opération n'a que 12 à 18 lieues de longueur, tandis que l'ennemi est à 50 lieues de notre base, dont Berne est le centre;

i) Nous avons nos ambulances et nos hôpitaux en lieu sûr, dans les plus beaux bains de la Suisse.

La seule difficulté est la communication de Louëche-les-Bains avec Kandersteg, par le sentier de Gemmi (altitude 2302 mètres), parce que quelque pittoresque et bien tracé qu'il soit, on doit se demander s'il est suffisant à une ligne d'opération et s'il ne serait pas nécessaire d'établir une nouvelle route.

Il est évident que, s'il s'agissait d'une ligne d'opération principale et d'une grande étendue, le sentier de la Gemmi serait insuffisant, mais ce n'est pas le cas.

Nos lignes d'opérations principales sont: Berne, Lausanne, Vevey, Sion, Louëche, pour la première, et Berne, Altorf, Andermatt, la Furka, Brieg, Louëche, pour la seconde, tandis que le chemin de la Gemmi n'est que ligne

d'opération auxiliaire, pour aider, pour faciliter et enfin pour parer à de certaines éventualités, comme celles d'une prompte occupation, d'une retraite, etc.

Je crois cependant qu'on fera bien d'examiner si, les intérêts des relations ordinaires, d'accord avec les intérêts militaires, il ne conviendrait pas de construire une belle route carrossable entre Louëche-les-Bains et Kandersteg.

Je sais le danger que présentent ces routes perpendiculaires à la frontière, qui conduisent sur le centre, comme celle du St-Gothard-Axenberg, mais je crois qu'une route qui doit passer par la forteresse que nous venons de définir, pour ensuite gravir une parois verticale de rochers de 3000 pieds de hauteur; je pense, dis-je, qu'une pareille route présenterait à l'ennemi des obstacles suffisants pour que sa construction soit sans dangers.

De Kandersteg à Thoune, il existe une bonne route carrossable.

Itinéraire.

De Louëche-la-Ville à Louëche-les-Bains . . .	3 lieues.
De Louëche-les-Bains au col de la Gemmi . . .	2 »
Du col à Kandersteg	4 »
De Kandersteg à Thoune	7 »
De Thoune à Berne	6 »
Total,	22 lieues.

Passage du Rawil.

Le chemin de Sion à Avent est à peine praticable à l'artillerie; depuis Avent, une fois qu'on entre dans les gorges de la Rière, on n'a plus qu'un mauvais sentier, sans tracé, et pour l'entretien duquel il n'est absolument rien fait. On ne comprend pas le canton du Valais de négliger à ce point cette communication, qui ne manquerait pas d'une certaine importance, si elle était en meilleur état. Un corps un peu considérable d'infanterie ne pourrait pas s'engager dans ce passage difficile, qui serait facilement défendu par un petit nombre de tirailleurs.

De Sion on monte, au col du Rawil, en six fortes heures (altitude 1823 mètres). Du col, le sentier est entretenu sur la partie bernoise; il descend, en zigs-zags, le flanc escarpé du Mittaghorn, où il serait fort dangereux de se laisser surprendre par la nuit.

Du col, on descend facilement à la cascade, dans le joli val de Poschenried, en 4 heures. De la cascade à Lenk, on a une heure, par un bon petit chemin carrossable. De Lenk à Zweisimmen, on compte 3 heures, par un bon chemin communal. De Zweisimmen à Thoune, route du Simmenthal, 8 lieues.

Le passage du Rawil aurait une certaine importance militaire s'il avait une bonne route muletière, comme celle actuelle de la Gemmi; parce qu'il pourrait rendre les services d'une route auxiliaire, entre la partie centrale du Valais et notre base, qui est dans les environs de Berne.

Il n'y aurait d'ailleurs pas à craindre que l'ennemi s'en serve pour pénétrer dans l'intérieur de la Suisse, parce qu'une route muletière ne sera jamais suffisante à une armée ennemie pour pénétrer au cœur de la Suisse.

Itinéraire.

De Sion à Avent	1 lieue.
D'Avent au col du Rawil	5 »
Du col du Rawil à la cascade	4 »
De la cascade à Lenk	1 »
De Lenk à Zweisimmen	3 »
De Zweisimmen à Thoune	8 »
De Thoune à Berne	6 »
Total,	28 lieues.

Massif de montagnes du Rawilhorn à la Dent de Jaman, entre le Rhône et la Sarine.

Les vallées latérales de ce massif sont :

a) Dans la vallée du Rhône :

1° Le val de la Morges, qui conduit au Sanetsch ;

2° Le val de la Lizerne, qui conduit au Pas de Cheville ;

3° Le val de l'Avençon, qui conduit à Azeindaz :

4° Le val de la Grionne, qui conduit au passage de La Croix ;

5° La vallée des Ormonts, qui conduit aux passages des Mosses, de Pillon et de La Croix ;

6° Le val de la Tinière, qui conduit au col de En-Chaude ;

7° La Baie de Montreux, qui conduit au col de Jaman.

b) Dans la vallée de la Sarine :

1° La vallée du Gessenay ou partie supérieure de la vallée de la Sarine, qui conduit au Sanetsch et à Pillon ;

2° La vallée de l'Etivaz, qui conduit à la route des Mosses ;

3° La vallée de l'Hongrin, qui conduit au col de Jaman, au col de En-Chaude, au passage des Agittes, au col de Pierre du Mouellé, au col du Croset et aux Mosses.

Les passages dans ce massif de montagnes, qui correspondent du bassin du Rhône dans celui de la Sarine, sont :

1° Le passage du Sanetsch ;

2° Les passages combinés de La Croix et de Pillon ;

3° La route des Ormonts combinée avec celle des Mosses ;

4° La route des Ormonts combinée avec le col de Pillon ;

5° La route des Ormonts combinée avec le col de Pierre du Mouellé, qui conduit dans le val de l'Hongrin ;

6° Le passage des Agittes, qui conduit dans la vallée de l'Hongrin ;

7° Le passage par le col d'En-Chaude, le val de l'Hongrin et col aux Crettes ;

8° Le passage de Jaman, qui conduit dans le val de l'Hongrin.

Dans ce même massif de montagnes se trouvent les passages suivants :

a) Le col de Saanen, entre les bassins de la Sarine et celui de la Simmen ;

b) Le col d'Anzendaz, entre la partie centrale du Valais et le district d'Aigle.

Passage du Sanetsch.

Le passage du Sanetsch est encore plus mauvais que celui du Rawil. D'abord assez bien tracé et entretenu dans sa partie inférieure valaisanne, il n'est ni tracé ni entretenu dans la partie supérieure, puis il devient un vrai casse-cou dans la partie bernoise.

Partant de Sion, on monte par un mauvais chemin, à peine praticable à l'artillerie, qui passe par les villages d'Ormona, de Roma, de St-Germain, de Granois et de Chandolin.

On continue ensuite par un chemin muletier, assez bien tracé et assez bien entretenu, qui s'engage dans les gorges de la Morge, sur sa rive gauche. On passe la rivière à Pont-Neuf, qui est un vieux pont en pierres ; alors, par un chemin, qui n'est plus tracé et qui est mal entretenu, on arrive à une grande forêt, que l'on pourrait appeler vierge ; puis, par une dernière ascension, on arrive enfin au col du Sanetsch, où sont les sources de la Morge et de la Sarine (altitude, 2246 mètres).

Les gorges de la Morge sont encore plus faciles à défendre que celles de la Lizern3.

La descente sur Gsteig est des plus mauvaises.

A Gsteig, on trouve un bon chemin carrossable, qui conduit à Saanen, d'où

l'on peut sur Berne, soit par le Simmenthal, soit par la vallée de la Sarine, sur Château-d'Œx, Bulle, Fribourg, Berne.

Si le chemin du Sanetsch était une bonne route muletière, elle pourrait servir comme voie de communication auxiliaire, entre Berne et la partie centrale du Valais, soit par Thoune, soit par Fribourg.

Itinéraire.

De Sion au col du Sanetsch	5	lieues.
Du col du Sanetsch à Gsteig	3	»
De Gsteig à Saanen	3	»
De Saauen à Berne, par Thoune	16	»
Total,	27	lieues.

Passages de La Croix et de Pillon.

Nous avons déjà fait pressentir l'importance des passages de La Croix et de Pillon; nous verrons la nécessité d'une bonne route par ces passages.

Cette route est déjà établie de Bex à Gryon, mais de Gryon à Ormont-dessus, nous n'avons plus qu'un mauvais sentier muletier, par le col de La Croix (altitude, 1739 mètres).

Des Ormonts-dessus à Gsteig, par Pillon (altitude, 1562 mètres), le sentier est encore plus mauvais, à cause de certains terrains marécageux dans lesquels le sentier s'engage.

L'importance de la route stratégique La Croix-Pillon, avec trois débouchés: l'un sur Ollon, l'un sur Bex, le troisième sur Chatel-Lavey-Le Pont de Saint-Maurice, tient à deux causes:

a) Afin d'avoir une ligne de retraite assurée, quel que soit le point sur lequel une lutte acharnée s'engage, sur cet important terrain d'Ollon aux bains de Lavey.

b) Pour pouvoir déboucher rapidement avec un corps qui viendrait de Thoune, pour couper la ligne d'opération à une armée qui marcherait sur Berne, par Vevey, Bulle, Fribourg.

Itinéraire.

De Bex à Gryon	2	lieues.
De Gryon à Ormont-dessus	4	»
D'Ormont-dessus à Gsteig	3	»
De Gsteig à Saanen	3	»
De Saanen à Berne	16	»
Total,	28	lieues.

Route des Ormonts combinée avec celle des Mosses.

La route des Ormonts combinée avec celle des Mosses est pour nous de la plus grande importance militaire. Nous pouvons d'abord lui appliquer tout ce que nous avons dit à propos de celle projetée par La Croix-Pillon; mais ce qui la caractérise, c'est que, arrivée vers Les Moulins, elle se bifurque, pour Berne, par Fribourg ou par Thoune, à volonté.

Une autre propriété de cette route, c'est que si les corps, placés à Chillon et à Montreux, peuvent tenir deux jours, ceux qui passent par les Mosses pourront venir prendre part à la défense des vignobles soit par Jaman, soit par Bulle et Vevey.

La route des Ormonts est facile à couper en plusieurs endroits. Au-dessous du Sépey, elle est taillée en corniche dans le roc.

Depuis Aigle, elle se trouve, dans tout son développement, sur la rive droite de la Grande-Eau. L'ancienne route, qu'il faudrait aussi surveiller, se trouve, par contre, sur la rive opposée.

La gorge des Ormonts est facile à défendre.

La route des Mosses, qui relie le Sépey à Les Moulins, ou la route (altitude, 1346 mètres) des Ormonts à celle de Château-d'Œx, est en pleine construction; on peut déjà passer, dans tout son développement, avec toutes les armes, par conséquent nous devons la considérer, dors et déjà, comme un fait accompli.

Itinéraires.

D'Aigle à Sépey	2 ½	lieues.
Du Sépey à Les Moulins	4	»
De Les Moulins à Saanen	2 ½	»
De Saanen à Berne	16	»
Total,	25	lieues.

D'Aigle à Sépey	2 ½	lieues.
Du Sépey à Les Moulins	4	»
De Les Moulins à Bulle	4 ½	»
De Bulle à Fribourg	6	»
De Fribourg à Berne	6	»
Total,	23	lieues.

La route des Ormonts combinée avec celle du Pillon.

Du Sépey ou Ormont-dessous, au Plan ou Ormont-dessus, on a établi, dans ces dernières années, un bon chemin carrossable. Deux lieues de développement.

La route des Mosses combinée avec le col de Pierre du Mouellé, qui conduit dans le val de l'Hongrin.

Du Sépey, par le col de Pierre du Mouellé (altitude, 1711 mètres), on suit un sentier qui conduit, par le val de l'Hongrin, en 4 heures, au Plan ou col de Jaman, d'où l'on peut descendre sur Montreux ou sur Vevey, ou encore, suivant les circonstances, continuer à suivre l'Hongrin jusqu'à Montbovon.

Le passage des Agittes, qui conduit dans le val de l'Hongrin.

D'Aigle, par Yvorne, Corbeyrier et les Agittes, on entre, par le col d'Ayerne (altitude, 1453 mètres), dans le val de l'Hongrin, et l'on arrive, par un sentier, au col de Jaman (altitude, 1485 mètres), en six heures de temps.

Un autre sentier, d'Aigle par Veyge, Leysin, Pierre du Mouellé et le val de l'Hongrin, conduit au col de Jaman, également en six heures de temps.

Chemin de Villeneuve, par le col de En-Chaude, le val de l'Hongrin, le passage du Tabousset et les Crettes, à Les Moulins.

De Villeneuve on remonte, par un mauvais chemin, le val de la Tinière. On passe le col de En-Chaude (altitude, 1465 mètres), puis l'on descend dans le val de l'Hongrin, jusqu'à Lavanchy, par un mauvais sentier, pour remonter ensuite le val jusqu'au Tabousset, passer aux Crosets et descendre à Les Moulins.

De Villeneuve à Les Moulins, 8 lieues.

Passage par le col de Jaman.

Du col de Jaman (altitude, 1485 mètres), un sentier muletier descend directement sur Montreux; un autre descend sur Avent, où commence la route carrossable qui conduit à Clarens.

Du col de Jaman on descend sur Montbovon, dans la vallée de la Sarine, où l'on trouve la route de Château-d'Œx à Bulle.

On compte 5 heures de marche, de Montreux ou de Clarens à Montbovon.

Col de Saanen.

Le col de Saanen se trouve sur la ligne de séparation des eaux de la Simmen et de la Sarine. La belle route du Simmenthal passe par ce col, d'où elle descend

sur Saanen, pour se diriger, par Château-d'Œx, sur Bulle, ou par Château-d'Œx et les Mosses, sur Aigle.

La colline qui descend du col sur Saanen est un terrain militaire important que nous n'avons pu examiner.

Passage par Anzendaz.

Le passage par le col d'Anzendaz conduit de la partie centrale du Valais dans le district d'Aigle, en tournant la position de St-Maurice.

Partant de Gryon, où la nouvelle route arrive, il faut compter 8 heures de marche pour se rendre à Vétroz. Avec quelques réparations, ce sentier serait praticable aux chevaux.

Résumé des communications intérieures.

a) Voies ferrées :
1° Sion, Lausanne, Neuchâtel, Bienne, Berne ;
2° Sion, Lausanne, Fribourg, Berne ;
3° Lucerne, Olten, Berne.

b) Grandes voies ordinaires :
1° Sion, Vevey, Lausanne, Moudon, Berne ;
2° Sion, Vevey, Moudon, Berne ;
3° Sion, Vevey, Bulle, Fribourg, Berne ;
4° Sion, Aigle, Les Mosses, Bulle, Fribourg, Berne ;
5° Sion, Aigle, Les Mosses, Thoune, Berne ;
6° Sion, la Furka, Altorf, Lucerne, Berne.

c) Chemins auxiliaires :
1° Jaman, Bulle, Fribourg, Berne ;
2° La Croix-Pillon, Saanen, Thoune, Berne ;
3° Le Sanetsch, Gsteig, Saanen, Thoune, Berne ;
4° Le Rawil, Lenk, Zweisimmen, Thoune, Berne ;
5° La Gemmi, Kandersteg, Frutigen, Thoune, Berne ;
6° Le Grimsel, Meyringen, Thoune, Berne.

Résumé général du terrain que nous avons eu à reconnaître.

Ce terrain se divise en six parties, par la physionomie ou le cachet militaire de chacune d'elles :

a) Le district d'Aigle, qui servira toujours de base pour opérer dans la vallée du Rhône, quelle que soit l'éventualité qui se présente ;

b) La vallée de Conches, qui joue dans le haut Valais un rôle correspondant à celui du district d'Aigle dans le bas ;

c) La forteresse de Louëche, telle que nous l'avons définie, du glacier d'Aletsch au pont de Sierre ;

d) La partie centrale et vitale du Valais, sur la rive droite du Rhône, de Sierre, par Sion, à Brançon, en face de Martigny ;

Partie qu'il faut soustraire à l'occupation de l'ennemi, soit pour conserver ce principe vital, soit pour créer des difficultés à notre adversaire.

e) La partie du Valais, sur la rive gauche du Rhône, du Simplon, au St-Bernard et à St-Maurice, inclusivement, sur laquelle se porteraient les principaux coups, dans l'éventualité d'un passage de cette partie des Alpes par une armée étrangère, et dans laquelle il faudrait confiner cette armée ;

f) La partie du Valais, sur la rive gauche du Rhône, de Martigny à St-Gingolph, avec le Faucigny et le Chablais, considérés comme frontière française.

Points sur lesquels doivent être établis les dépôts ou magasins.

D'après le résumé sur les communications intérieures et aussi d'après celui sur les diverses parties du terrain que nous avons eu à reconnaître, on voit que, selon les circonstances, nous pourrons avoir nos dépôts dans les localités suivantes :

a) Dépôts d'avant-postes :
Sembrancher, Simplon, (bassin du Trient).
b) Dépôts de première ligne :
Vevey, Villeneuve, Aigle, Bex ou Lavey en face de St-Maurice, Brançon en face de Martigny, Sion, Louëche; Naters en face de Brigue, Munster et Andermatt.
c) Dépôts en seconde ligne :
Lausanne ou Fribourg, Thoune, Lucerne.
d) Dépôt central : Berne.

CHAPITRE V.

Passons maintenant aux diverses éventualités qui peuvent se présenter. Ces éventualités peuvent toutes se rapporter à trois types différents :

a) Une armée italienne ou autrichienne, ou autre, veut passer d'Italie par la vallée du Rhône, pour entrer en France ou pour porter la guerre dans la Suisse centrale ;

b) Une armée française veut se servir de la vallée du Rhône pour passer en Italie ;

c) Enfin la Suisse peut être en guerre avec la France.

Supposons, une armée italienne ou autrichienne, ou autre, qui veut passer d'Italie par la vallée du Rhône, pour entrer en France ou pour porter la guerre dans la Suisse centrale.

Les 80 compagnies de troupes locales, ou tout au moins les volontaires, la landwehr et la réserve fédérale, formant un effectif de 56 compagnies, devront être employées d'une manière spéciale, de manière à utiliser le plus possible leur connaissance et leur habitude du terrain, ainsi que leur habileté dans le tir.

Nous nous en servirons pour former notre première ligne d'observation dans les différentes vallées latérales et aux différents passages que nous avons indiqués, entre le Nufenen et le St-Bernard, inclusivement.

Deux points seulement seront renforcés par d'autres troupes, à savoir : le Simplon et Sembrancher.

Notre forteresse de Louëche et la position de St-Maurice seront occupées.

Nos corps principaux seront dans le district d'Aigle et dans la vallée de Conches.

Supposons maintenant que l'ennemi ait enlevé le passage du Simplon. Alors nous retirons nos 56 ou 80 compagnies locales, pour les placer derrière le Rhône, sur le flanc de l'ennemi, avec les troupes spéciales qui occupent déjà la forteresse de Louëche.

Je fais monter le corps principal du district d'Aigle pour faire tête de colonne dans les bois de Finge.

Je fais descendre le corps principal de la vallée de Conches pour faire marteau en queue.

Si l'ennemi passe le défilé de Finge, il sera enfermé entre la forteresse de Louëche et St-Maurice, entre le Rhône et les hautes Alpes, toujours battu de flanc, en tête et en queue.

Si l'ennemi passe le Rhône, entre Sierre et Riddes, nos compagnies locales se retireront dans les gorges qui conduisent à Rawil, au Sanetsch et à Anzendaz. Alors l'ennemi aura agrandi sa cage sans sortir de prison.

On voit que le système de guerre que je propose n'est pas celui de la grande guerre, où l'on ne livre que des batailles, ce n'est pas non plus celui de la petite guerre, où l'on ne hasarde point d'affaire générale, mais c'est une combinaison des deux.

C'est une guerre de guérillas de tous les instants, faites par les troupes locales, où les volontaires, la landwehr, la réserve et l'élite, le curé et l'homme d'épée,

font concourir toute leur connaissance inépuisable du terrain, avec leur adresse dans le tir, et l'appui que leur donne le restant de la population.

Puis ce sont des opérations de la grande guerre, lorsque des fractions importantes de notre armée viennent heurter, en tête ou en queue, cette colonne ennemie esquintée par nos guérillas.

On aura sans doute remarqué que cette guerre de guérillas a trois phases bien distinctes :

a) Celle à la frontière, dans les vallées latérales et aux cols, avant que la grande vallée soit envahie;

b) Celle le long du Rhône, pour ne pas livrer la rive droite de ce fleuve et pour prendre la colonne de l'ennemi en flanc, sur toute sa longueur;

c) Lorsque le Rhône est passé par l'ennemi, celle dans les gorges des défilés qui conduisent à l'intérieur.

Si l'ennemi, au lieu de passer le Simplon, passe le St-Bernard, après avoir enlevé les positions du St-Bernard et de Sembrancher, ainsi que le débouché du Brocard sur Martigny, il se trouve en face de St-Maurice.

Ici le second acte de nos guérillas sera d'occuper toutes les gorges et tous les points possibles du groupe de montagnes, du glacier du Trient à la Dent du Midi, et dont le bassin du Trient forme le corps de place, qu'on aura eu soin d'approvisionner, à l'avance, convenablement.

Une autre partie des guérillas tiendra la rive droite du Rhône.

L'ennemi sera donc arrêté de front par la position de St-Maurice et par le corps principal du district d'Aigle; il sera pris sur ses deux flancs par nos guérillas; enfin notre corps principal de la vallée de Conches, qui sera descendu, le serrera sur Martigny.

Si nous passons à l'hypothèse (nullement probable et que l'on pourrait même considérer comme inadmissible) que l'ennemi enlève la position de St-Maurice, défendue dans les conditions que nous venons d'indiquer, alors nous avons un adversaire dans le district d'Aigle, avec sa ligne d'opération fortement menacée à Martigny.

Nous offrirons peut-être une bataille à cet adversaire, à St-Triphon, dans les conditions indiquées précédemment.

Si cette bataille est gagnée, l'ennemi est sans ressources; si elle est perdue, alors il devra choisir dans les routes suivantes sa ligne d'opération sur Berne :

a) Aigle, les Ormonts, Les Mosses, Château-d'Œx, Saanen, Thoune, Berne;
b) Aigle, les Ormonts, Les Mosses, Château-d'Œx, Bulle, Fribourg, Berne;
c) Aigle, Chillon, Vevey, Châtel St-Denis, Bulle, Fribourg, Berne;
d) Aigle, Vevey, Moudon, Berne;
e) Aigle, Lausanne, Moudon, Berne.

Quelle que soit la route qu'il choisisse, il devra laisser un corps considérable pour surveiller sa ligne d'opération à Martigny.

Jetons un coup d'œil sur les diverses lignes d'opération sus-indiquées :

a) Route d'Aigle, les Ormonts, Château-d'Œx, Saanen, Thoune, Berne :

L'ennemi doit enlever la route des Ormonts, ce qui serait une opération opiniâtre et difficile.

Il doit ensuite s'attendre à livrer un combat sérieux, au-dessus de Saanen, avant d'entrer dans le Simmenthal.

Cette ligne d'opération présente cet avantage à l'ennemi, c'est qu'elle sera assurée jusqu'à Thoune, en faisant observer convenablement Chillon, le val de l'Hongrin et le défilé de la Tine, en-dessous de Rossinières.

b) Route d'Aigle, les Ormonts, Château-d'Œx, Bulle, Fribourg, Berne :

L'ennemi retrouve ici toutes les difficultés sus-indiquées de la route des Ormonts. Il doit ensuite enlever le défilé de la Tine.

Enfin il doit s'attendre à une chaude affaire au débouché de la vallée, aux environs de Gruyère.

L'ennemi doit détacher un corps considérable à Château-d'Œx, pour surveiller la route du Simmenthal.

Il doit également surveiller Chillon.

c) Route d'Aigle, Chillon, Vevey, Châtel St-Denis, Bulle, Fribourg, Berne :

Si les positions de Chillon, Veytaux et Montreux sont bien défendues, elles présentent un ensemble de difficultés capables de rebuter l'armée la plus intrépide et la plus téméraire du monde ; puis il faudrait ensuite enlever Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny, qui donneraient lieu à des combats où l'ennemi perdrait autant de monde qu'un jour de bataille.

D'ailleurs cette nouvelle direction ne dispense pas l'ennemi de s'emparer des Ormonts et de Château-d'Œx et de s'y s'établir, s'il ne veut pas perdre sa ligne d'opération sur Aigle.

d) Route d'Aigle, Chillon, Vevey, Moudon, Berne :

Cette dernière route présente tous les désavantages et toutes les difficultés de la précédente, dont elle diffère assez peu. Cependant, comme elle se prolonge dans le vignoble, le défilé s'en trouve allongé d'autant.

Glérolle et Chexbres sont deux nouveaux points qui seraient vigoureusement disputés.

e) Route d'Aigle, Chillon, Vevey, Lausanne, Moudon, Berne :

Le défilé de cette route de Chillon à Lausanne est si long, il me paraît si dangereux pour une armée, s'il est convenablement défendu, que je n'hésite pas à croire qu'un général préférera prendre toute autre route, même au travers des Alpes, plutôt que de s'engager volontairement sous ces fourches caudines.

Passons maintenant à l'éventualité d'une armée française qui voudrait se servir de la vallée du Rhône pour passer en Italie.

Nous avons déjà vu que cette éventualité n'est nullement probable, depuis l'annexion de la Savoie, puisque par cette annexion la France est entrée en possession de plusieurs routes dans les Alpes, par lesquelles passeraient ses armées, directement de France en Italie.

Si la France voulait faire passer une armée en Italie, par la vallée du Rhône, elle commettrait les trois fautes suivantes, qu'il est impossible d'admettre :

a) Elle ferait volontairement passer la Suisse neutre dans le nombre des nations belligérantes, ennemies de la France ;

b) Elle mettrait volontairement cent mille hommes de plus sur les bras de l'armée qu'elle expédierait en Italie ;

c) Elle découvrirait volontairement sa frontière à ses adversaires, de Bâle à Genève.

Mais pour continuer à parler le langage de l'école, discutons l'éventualité impossible sus-indiquée :

Et d'abord : cette armée française ne passerait pas par le canton de Vaud, afin de ne pas augmenter les difficultés d'une situation déjà suffisamment tendue, et puis surtout pour éviter le défilé du vignoble de Lavaux. Elle entrerait donc directement dans le Valais par le Chablais et le Faucigny, pour passer ensuite en Italie par le Simplon ou par le St-Bernard.

La route du Simplon est fermée par notre place de Louëche, ainsi que toutes les autres routes plus orientales, telles que : le St-Gothard, le St-Bernardin et le Splügen.

Il reste à examiner l'éventualité d'un passage de l'armée française par le Saint-Bernard.

Les conditions dans lesquelles se fit le passage du St-Bernard par l'armée consulaire, en mai 1800, ne se représenteront plus. Le Valais était alors occupé par les

Français ; le canton de Vaud voyait sortir son indépendance de la révolution française. Les routes actuelles du Simplon, du Mont-Cenis, etc., n'existaient pas. L'Italie ne s'était pas encore révélée à elle-même. Enfin la manœuvre de Bonaparte était commandée par la position des Autrichiens, qui étaient devant Gênes et aux débouchés des Alpes maritimes, prêts à envahir la France.

Cependant, si la France préfère à notre neutralité bienveillante, une Suisse coalisée ; si elle préfère à sa frontière couverte de Bâle à Genève, un territoire hostile ouvert à l'Europe ; si volontairement la France veut cent mille adversaires de plus contre ses armées ; si la France ou son gouvernement veut toutes ces choses pour le plaisir de faire passer une armée en Italie par le sentier muletier du St-Bernard, plutôt que par les belles voies qu'elle possède au travers des Alpes, alors, pour sauver notre honneur, voici la série des moyens que je propose :

a) Occuper la place de Louëche, pour assurer nos communications avec la Furka et pour couper la route du Simplon à notre adversaire ;

b) Occuper les fortifications de St-Maurice, pour les défendre aussi bien que possible ;

c) Lancer nos quatre-vingts compagnies locales dans les défilés et cols de Saint-Gingolph au glacier du Trient ;

d) Avec le plus considérable de nos deux corps principaux, occuper le district d'Aigle. Avec son artillerie, placée sur la rive droite, couper la route de Saint-Gingolph à St-Maurice aux colonnes d'infanterie, aux colonnes de cavalerie, aux colonnes d'artillerie et à celles de voitures.

e) Avec le second corps principal, occuper Martigny et le bassin du Trient avec la route de la Furka pour ligne de retraite.

Le principal mérite de ces premières dispositions consistera en ce qu'elles soient prises en temps utile, c'est-à-dire avant l'arrivée de l'adversaire.

Pendant que nous pourrons tenir le bassin du Trient, la position de St-Maurice sera forte si nous avons soin de battre la route de St-Gingolph à St-Maurice avec l'artillerie du corps placé sur la rive droite, ainsi que nous l'avons indiqué.

Cette tenue forcera l'armée française à opérer un passage du Rhône au-dessous de la Porte du Sex, afin de pouvoir aborder avec son canon la position de Saint-Maurice.

Le passage du Rhône nous procurera l'avantage de livrer bataille en face de Noville, avec toutes les forces réunies de notre premier corps, dans les conditions avantageuses connues d'une concentration opérée au débouché d'un défilé qui est ici composé des ponts de l'armée française sur le Rhône.

Si le passage est forcé, nous nous retirons à Yvorne, Aigle et St-Triphon, le défilé restant ouvert à l'armée française, entre le Rhône et le feu de toutes nos batteries. La grande batterie de St-Triphon flanquant toute notre droite, Yvorne et Aigle, coupant la plaine et battant même la route de St-Gingolph à St-Maurice, sur une lieue de développement, depuis Monthey jusqu'au dessous de Muraz.

Dans cette position, notre droite a pour ligne de retraite la route des Mosses, notre gauche a pour ligne de retraite la route de Gryon ; l'une et l'autre sur le flanc de la ligne d'opération de l'ennemi.

Si cette seconde bataille est perdue, nous devons abandonner toute défense en aval de St-Maurice, sur la rive gauche comme sur la rive droite,

Les compagnies locales qui étaient ou qui sont encore dans le val d'Illiez, à la Porte du Sex et au-dessus de Vouvry, devront être conduites sur la rive droite du Rhône, en amont de Martigny, pour surveiller ce fleuve, comme il a été dit précédemment. Le corps principal d'Aigle prend position à Château-d'Œx et aux Ormonts.

Lorsque la position de St-Maurice sera rendue intenable, la retraite s'effectuera sur Martigny, avec halte au Trient, pour donner le temps de rejoindre au corps

de Salvan et de Finhaut. Cette halte d'arrière-garde sera projetée par la colline où est taillée la gorge du Trient.

Nos troupes de la Forclaz devront également se retirer sur Martigny. Les compagnies locales resteront les dernières ; elles se retireront par le sentier qui conduit de la Forclaz au village Le Borgeau, pour donner, dans le défilé de Bovernier, les derniers coups de fusil d'adieu à l'armée française.

Notre second corps principal a pris position aux environs de Charrat et de Saxon, afin d'enlever toute illusion au général français sur la route du Simplon.

Lorsque l'armée française aura passé, nous occuperons sa ligne d'opération, puis nous prendrons possession du Chablais et du Faucigny.

Dans la discussion précédente, nous avons supposé que l'armée française dirigerait sa principale attaque par le Chablais et son attaque secondaire par le Faucigny ; ce qui, évidemment, est la marche la plus naturelle vu l'état des communications.

Supposons maintenant que l'attaque principale nous vient du Faucigny et l'attaque secondaire du Chablais, ce qui a aussi sa raison d'être puisque toutes les difficultés du Rhône, de St-Maurice, etc., jusqu'à Martigny, sont tournées par l'attaque principale.

Dans cette seconde supposition, nous pourrions reprendre le système de défense précédent, avec les batailles de Noville et d'Aigle de moins, pour se résumer à la défense de St-Maurice et à une guerre principale, toute de montagne, dans le bassin du Trient.

Mais comme cette ligne de conduite pourrait ne pas être jugée suffisamment brillante par un certain nombre d'officiers, bien qu'elle intercepte la route du Simplon d'une manière absolue, et qu'elle ne livre le chemin du St-Bernard qu'au prix bien élevé d'un sang que l'on peut estimer être celui de plusieurs et plusieurs milliers de Français, je vais indiquer un second système plus absolu, plus brillant, plus décisif que ceux proposés jusqu'à ce jour, et également applicable à chacune des deux hypothèses d'attaque principale sus-indiquées.

Comme dans le système précédent, nous avons d'abord les dispositions préliminaires suivantes :

a) Occuper la place de Louëche pour assurer nos communications avec la Furka et pour couper la route du Simplon à notre adversaire, mais de manière que la garnison puisse se suffire à elle-même pendant plusieurs jours ;

b) Occuper les fortifications de St-Maurice ;

c) Lancer nos quatre-vingts compagnies locales dans les défilés et cols, de Saint-Gingolph au glacier du Trient ;

d) Occuper le district d'Aigle avec le premier de nos deux corps principaux ;

e) Le second corps principal sera placé à Martigny et dans le bassin du Trient, avec le St-Bernard pour ligne de retraite.

Ce système diffère du précédent :

1° En ce que la place de Louëche doit être plus fortement occupée ;

2° En ce que le second corps principal prend le St-Bernard pour ligne de retraite et non pas la Furka ;

3° En ce que le premier corps principal devra se retirer sur la forteresse de Louëche et non pas dans les Ormonts et à Château-d'Œx. *(A suivre.)*

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral (absent) ; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie ; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 9. Lausanne, le 18 Mai 1870. XV° Année

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). *(Fin.)* — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud. *(Fin.)* — Nouvelles et chronique.

FRAGMENTS.

POLIORCÉTIQUE DES ANCIENS.

(Fin.)

§ 5. *Attaques rapprochées.*

Quand les terrasses étaient achevées, que leurs batteries ou leurs tours avaient pris quelque ascendant sur la défense de la place, on transportait les vignes plus avant et on formait, à moitié chemin, comme une seconde parallèle, pour se procurer un espace utile entre la terrasse et les vignes, tout en serrant la place de plus près. C'est à partir de cette seconde parallèle, qui, du reste, n'était pas toujours nécessaire, la première pouvant servir quand la terrasse était suffisamment rapprochée (ce qui dépendait des localités et des circonstances de la place) ; c'est, dis-je, de cette galerie parallèle qu'on débouchait pour se porter directement contre les points de l'enceinte où l'on voulait faire brèche, lesquels étaient ordinairement les deux ou trois tours qu'embrassaient les attaques ; ces tours jouant anciennement le même rôle que nos bastions dans la fortification moderne ; et l'on sait que les bastions sont toujours les points d'attaque.

On préparait donc, en arrière de la parallèle et sous la protection des vignes dont elle était formée, des muscules et autant de tortues bélières qu'on voulait faire de brèches.

On débouchait de la parallèle en enlevant quelques vignes pendant la nuit, et l'on poussait en avant les muscules pour niveler le terrain et préparer la voie aux tortues. Celles-ci suivaient au moyen de leurs roues et, sous leur abri, on commençait le comblement du fossé dès qu'on était arrivé sur le bord. On employait à cet effet des fascines qu'on faisait passer de main en main sous la galerie protectrice qui joignait la parallèle à la tortue et qui avait été faite à mesure que celle-ci s'avançait. Cette dernière galerie, plus rapprochée de la place que les autres et plus exposée à des coups dangereux, se construisait plutôt avec de solides muscules qu'avec des vignes. Les muscules de tête, c'est-à-dire ceux qui avaient marché devant les tours bélières jusqu'au bord du fossé, étaient démontés pour être employés ailleurs.

Si la garnison était très-redoutable, on liait encore les têtes des diverses attaques par une galerie en portique qui formait une troisième parallèle, ou couronnement de contrescarpe sur le bord du fossé. Toutefois il n'en restait que deux, la seconde ayant remplacé la première, ou plutôt n'étant autre que celle-ci portée en avant, comme il l'a été dit; tous les matériaux et appareils de l'une ayant servi à la construction de l'autre. Cette galerie en portique était garnie de créneaux pour décocher des traits contre les ennemis qui se seraient présentés dans le fossé pour brûler ou disperser les matériaux de comblement. Mais, répétons-le, le portique était une exception à la marche ordinaire d'un siége. Le plus souvent on pouvait s'en épargner l'établissement qui était pénible et coûteux.

§ 6. *Cuniculus.*

Les anciens n'opéraient pas par tranchées. Il leur suffisait de se garantir des traits par de simples clayonnages et les vignes étaient très-propres à cela; elles étaient couvertes en dessus et fermées du côté de l'ennemi; de nombreuses portières qu'on pouvait abattre et replacer aisément permettaient les sorties qui, se faisant de plein-pied, pouvaient être très-efficaces. D'ailleurs ces vignes étaient assez maniables pour être transportées et posées partout.

Mais quand il ne s'agissait que d'une simple communication, comme des camps aux lignes d'attaque, ou des lignes à un point déterminé, les anciens construisaient quelquefois de véritables boyaux blindés qui les pouvaient garantir des coups plongeants, toujours dangereux, même quand ils partent de loin. On donnait le nom de Cuniculi à ces communications qui n'étaient que protectrices et n'avaient rien d'offensif. Le lapin, animal terrier, leur avait valu ce nom.

Le mot cuniculus désigne aussi un passage souterrain, une galerie de mine; c'est même son véritable sens. Ce n'est que par extension et parce qu'il y a un certain déblaiement à faire qu'on l'applique à une communication blindée.

§ 7. *Comblement.*

Le comblement du fossé, auquel on donnait aussi le nom d'agger, parce qu'il se faisait comme la terrasse par un amas de matériaux qui formaient une chaussée au travers du fossé. On le faisait avec la tortue qu'on poussait en avant à mesure que le travail avançait, jusqu'à une petite distance de la muraille où le bélier devait agir. Les matériaux de comblement étaient apportés par les galeries, qui se prolongeaient jusqu'à la tortue, en les passant de main en main, et les soldats, couverts par cette machine, les posaient de proche en proche.

Les débris de la brèche faite par le bélier comblaient l'espèce de fossé qui restait encore entre la muraille et le bout de l'agger.

La voie était ainsi faite et l'on pouvait tenter un premier assaut; les assiégeants, rassemblés sous le portique ou dans la parallèle la plus rapprochée, traversaient en colonne les muscules et la tortue, en débouchaient et s'élançaient sur la brèche. S'ils s'en rendaient maîtres, ils se couvraient de mantelets et commençaient à la hâte un déblaiement pour élargir et aplanir la brèche de telle sorte que la tortue elle-même y pût passer, pour attaquer et renverser de même le retranchement intérieur ou seconde muraille qui se trouvait dans toute place bien défendue. Celle-ci percée, la ville était prise; elle l'était par la première brèche quand il n'y avait qu'une enceinte.

§ 8. *Mines.*

On faisait aussi la brèche au moyen de la mine. On s'approchait de la muraille avec la tortue ordinaire, ou même avec de simples muscules, et quand on l'avait jointe on l'attaquait avec des pinces et des leviers; on y pratiquait une cavité s'étendant au-delà du centre de gravité en ayant soin de soutenir avec des étais la partie supérieure. On remplissait le vide de matières combustibles qui, allumées, ruinaient les étais; la muraille, n'étant plus soutenue, s'écroulait dans le fossé et la brèche était ouverte.

C'était une espèce de mine; il y en avait une autre qui consistait à creuser un puits derrière le portique, à passer en galerie sous le fossé et à remonter en rampe jusque dans l'intérieur de la place, pour y déboucher au milieu de la nuit et lorsque l'assiégé s'y attendait le moins. C'était le véritable cuniculus, moyen hazardeux et qui ne pouvait réussir qu'avec un ennemi qui n'entendait rien à la guerre des siéges. Il a cependant réussi quelquefois, entr'autres au siége de Veies par Camille. Le relief du portique permettait d'entasser les terres provenant de l'excavation sans que l'assiégé s'en aperçût et en prît l'éveil (¹).



RECONNAISSANCE

DE LA VALLÉE DU RHONE, DU LAC LÉMAN AU ST-GOTHARD,
opérée en 1865, du 3 au 16 septembre, par des officiers de l'Etat-major fédéral.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL BORGEAUD, CHEF DE LA RECONNAISSANCE.

(Fin.)

Le paragraphe *e* indique le principe du nouveau système, qui consiste à défendre pied à pied la route de Martigny au St-Bernard, après avoir épuisé les moyens de défense indiqués dans le premier système.

Le premier corps principal devra chercher à opérer sa retraite par St-Maurice

(¹) Nous ne terminerons pas la publication de ces précieux *Fragments* de notre vénéré général, écrits en entier de sa main, sans remercier de nouveau nos camarades de la Société militaire de Genève d'avoir bien voulu nous mettre à même d'en faire jouir nos lecteurs. — *Rédaction.*

et Martigny couverts par le second corps. Si les résultats de la bataille d'Aigle ne le lui permettaient pas, ou si le bassin du Trient tombait au pouvoir des Français, avant la retraite du premier corps principal, alors son infanterie se retirerait sur Sion par les passages d'Anzendaz, du Sanetsch et du Rawil.

L'artillerie prendrait à Bulle la voie ferrée pour Lucerne et rentrerait dans le haut Valais par la Furka.

Notre manœuvre suppose une entente du mouvement avec le gouvernement italien, pour les vivres qui nous arriveraient par le St-Bernard, ainsi que pour la liberté et la protection accordées à notre corps, dans ses mouvements en Italie, du St-Bernard au Simplon, par lequel il rentrerait en Suisse.

Je pense que la description que nous avons donnée du terrain, fait comprendre l'importance de cette manœuvre, aussi hardie que décisive.

La route du Simplon est fermée par une forteresse. Par une simple manœuvre, nous transformons le bassin de la Dranse en une autre forteresse de premier ordre, qui ferme la route du St-Bernard.

Or, pendant que l'armée française fait bélier devant Louëche, ou au défilé de Bovernier, elle est prise en queue et en flanc par toutes les réserves de la Suisse, qui marchent sur le district d'Aigle pour décider que cette fière armée impériale terminera à Martigny, à deux lieues de sa frontière, une campagne qui avait l'Adige ou Florence pour objectif.

Les points successifs à défendre dans le défilé de Bovernier, sont :

a) Le Brocard ;

b) Le Borgeau ;

c) Bovernier ;

d) La galerie entre Bovernier et Sembrancher ;

e) La position de St-Jean, au-dessus de Sembrancher.

Les deux dernières positions combinées sont très fortes.

Mais pour cela il faut tenir le sentier qui conduit du village le Borgeau à Champey.

Il faut surveiller les débouchés des sentiers, presque impraticables, il est vrai, qui conduisent du glacier du Trient soit à Orsière, soit à Champey.

Il faut surveiller tous les sentiers et, en général, la montagne où se trouvent les passages qui conduisent de la vallée du Rhône à Sembrancher et dans la vallée de Bagne.

Dans toutes les dispositions générales sur les versants, nos lignes formeront des angles rentrants au fond des vallées, et des angles saillants sur les crêtes, en imitation de celles du sage Fabius en présence d'Annibal.

Guerre entre la France et la Suisse.

Passons maintenant à l'éventualité d'une guerre entre la France et la Suisse.

La France a deux fronts pour opérer contre la Suisse :

a) Sa frontière de Bâle à Genève ;

Sa nouvelle frontière de Genève à Martigny ;

Ces deux fronts peuvent agir séparément ou simultanément ;

Ces deux fronts forment un angle aigu à Genève..

Ils déterminent un triangle dans lequel sont placés :

a) Le canton de Genève ;

b) Le canton de Vaud :

c) Le canton de Neuchâtel ;

d) Le Porrentruy, plus Bienne et Aarberg ;

e) Le canton de Fribourg.

Le centre de gravité du triangle que nous venons de définir, sera le centre stratégique du triangle lui-même, soit pour la France agissant contre la Suisse, soit dans les dispositions de la Suisse pour repousser une invasion française.

C'est le Seeland qui renferme le point stratégique sus-indiqué; il devra donc faire le sujet d'une étude spéciale.

Mais pour cela commençons par jeter un coup d'œil sur la géographie militaire de la Suisse.

La Suisse se divise en trois parties :

a) Les Alpes;

b) Le Jura;

c) Le Plateau.

Importance militaire relative de chacune de ces trois parties.

a) Les Alpes sont un rempart pour la Suisse, du lac de Constance, par le Saint-Gothard, au lac Léman;

b) Le Jura fait désirer qu'il soit un rempart pour la Suisse, de Bâle à Genève;

c) Le plateau, c'est la Suisse.

Cours d'eau.

a) Le Rhin sert de rempart à la Suisse, des Alpes d'où il sort, au Jura qu'il touche;

b) Le Rhône sert de rempart à la Suisse, des Alpes d'où il sort, au Jura qu'il traverse;

c) L'Aar sert de coupure à la Suisse, des Alpes soit de Thoune d'où elle sort, au Jura, sous Sonceboz, contre lequel elle se heurte.

La Suisse est une grande redoute quadrangulaire, dont les forces sont :

a) Le Alpes;

b) Le Jura;

c) Le Rhin;

d) Le Rhône;

Le plateau sert de terre-plein à cette redoute.

L'Aar lui sert de traverse intérieure.

Voici le rôle de cette traverse ou coupure de la Suisse :

a) Pour agir du côté du Rhin, nous nous établirons au midi de l'Aar, afin qu'elle couvre notre base d'opération;

b) Pour agir du côté du Rhône, nous nous établirons au nord de l'Aar, afin qu'elle couvre notre base d'opération;

c) Pendant que nous sommes maîtres de cette coupure, nous sommes encore maîtres de l'une des deux moitiés du plateau suisse, laquelle nous sert de base pour reconquérir l'autre moitié;

d) La ville fédérale est placée sur cette coupure, à égale distance de Thoune et de Meyenried;

e) La partie du Seeland, qui doit renfermer le centre stratégique de notre frontière française, s'appuie précisément sur notre coupure. Sa base s'étend sur l'Aar, de Meyenried à Oltigen.

Notre première coupure intérieure relie les Alpes et le Jura.

Cherchons une seconde coupure intérieure qui relie le Rhin et le Rhône.

De Meyenried à Coblenz, la dernière section de l'Aar, laisse seulement un corridor entre elle et le Jura.

Ce corridor se prolonge le long des lacs et de la Thièle, jusqu'à Yverdon; mais le plateau reste sans coupure d'Yverdon au lac Léman.

De Thoune part un second corridor par le Simmenthal, Saanen, Château-d'Œx, les Mosses, les Ormonts, Aigle, qui relie l'Aar au Rhône.

Ce second corridor est dans les Alpes, au lieu d'être au pied des Alpes et le long d'un fleuve.

La coupure se compose de la chaîne qui part du Stockhorn, près de Thoune, par le Moléson, au rocher de Naye sur Chillon.

Ainsi, en arrière de nos deux fronts extérieurs contre la France :

a) Le Jura, de Bâle à Genève ;
b) Le Rhône, de Genève à Martigny.
Nous avons trois coupures intérieures principales, qui forment la seconde ligne :
a) L'Aar, de Thoune à Meyenried ;
b) L'Aar, du Rhin, par Meyenried et les lacs, à Yverdon ;
c) La chaîne des Alpes, du Stockhorn, près de Thoune, par le Moléson, au rocher de Naye sur Chillon.
Ces trois coupures donnent
a) Un angle rentrant à Thoune ;
b) Un angle saillant à Meyenried ;
c) Une flèche partant de Meyenried et plongeant jusqu'à Yverdon, en avant du centre stratégique des fronts d'opération de la France.
La coupure de Thoune à Meyenried relie les Alpes au Jura.
Ces trois coupures, prises simultanément, relient le Rhin au Rhône.

Le Seeland.

La partie du Seeland qui nous intéresse plus spécialement se trouve comme prise dans un triangle qui a :
a) Pour base :
L'Aar, de Meyenried par Aarberg, à Oltigen ;
b) Pour face de droite :
La basse Thièle, de Meyenried à Nidau ; le lac de Bienne à Landeron ; la Thièle moyenne, de Landeron au lac de Neuchâtel ;
c) Pour face de gauche :
Le lac de Neuchâtel, de Vensel à la Sauge ; la basse Broie, du lac de Neuchâtel au lac de Morat ; plus une ligne passant par Kerzess et arrivant à Oltigen par les marais.

Quelques-unes des propriétés de ce triangle.

a) Ce triangle couvre l'angle saillant de notre coupure intérieure ;
b) Sa base est garantie par l'Aar ;
c) Sa face de droite est garantie par le lac de Bienne et par la Thièle ;
d) Sa face de gauche est garantie par les marais ;
e) L'angle saillant formé par la base et par la face de droite, est défendu en capitale par le prolongement de l'Aar dans la direction Soleure ;
f) L'angle formé par la base et par la face de gauche, est défendu en capitale par le prolongement de l'Aar dans la direction Berne ;
g) L'angle saillant, formé par la face de droite et par la face de gauche, a son secteur privé de feu, entièrement occupé par le lac d'Yverdon ;
h) Il occupe le centre stratégique des fronts d'opération de la France ;
i) Il est le centre de toutes les dispositions défensives de la Suisse contre la France ;
j) Les circonstances du terrain qui sert d'enveloppe à son périmètre, le garantissent des grandes portées actuelles de l'artillerie. Le lac de Bienne, le lac d'Yverdon, le lac de Morat et le grand marais, comme une vaste crinoline, tiennent tout indiscret à distance respectueuse ;
k) De Nidau au Rhin, la coupure de l'Aar est flanquée stratégiquement par nos ponts sur la Thièle ;
l) De St-Blaise à Yverdon, le corridor est commandé par nos ponts sur la Thièle ;
m) Une armée venant du pays de Vaud, arrivée à Payerne, qu'elle se dirige sur Morat ou sur Fribourg, sera prise en flanc ou à revers par la route de la Sauge à Chevroux.
n) Par nos ponts sur l'Aar, nous passons de notre triangle sur la rive droite, ou nous revenons de la rive droite sur la rive gauche. Nous plaçons ainsi à volonté

l'Aar entre nous et notre adversaire, où nous le saisissons, corps à corps, si nous jugeons les circonstances favorables.

o) Une armée venant du pays de Vaud, qui voudra passer l'Aar au-dessous d'Oltigen, ou la Sarine au-dessus d'Oltigen, aura une affaire de front et sera simultanément prise en flanc par nos chaussées dans les marais;

p) *Il est vaste* : Il n'a pas moins de 28 kilomètres de longueur sur 4 de largeur moyenne.

Les belles collines qui s'étendent de Jolimont, en face de la Thièle moyenne, au Jensberg, en face de la basse Thièle, sur tout le développement de la rive droite du lac de Bienne, n'ont pas moins de vingt-quatre kilomètres de longueur sur environ quatre kilomètres de largeur.

Les quarante villages placés sur ces collines ou dans la plaine, sont :

1° Meyenried;	15° St-Niklaus;	28° Finsterhennen;
2° Schwadernau;	16° Belmund;	29° Freiten;
3° Bürglen intérieur;	17° Nidau;	30° Brütelen;
4° Ægerten;	18° Ipsac;	31° Gaeserz;
5° Studen;	19° Sutz;	32° Lüscherz;
6° Worbon;	20° Lathigen;	33° Müntschemier;
7° Aarberg;	21° Môrigen;	34° Ins;
8° Bargen;	22° Walperswyl;	35° Vinelz;
9° Kappelen;	23° Epsach;	36° Gampelen;
10° Werdthof;	24° Gerlafingen;	37° Tschugg;
11° Jens;	25° Täuffelen;	38° Mullen;
12° Bühl;	26° Hagneck;	39° Glas;
13° Hermerigen;	27° Siselen;	40° Erlach;
14° Merzligen;		

Plus l'île de St-Pierre.

q) Les voies de communication de la Suisse convergent vers ce triangle.

A. *Chemins de fer :*

1° Bâle, Olten, Soleure, Landeron;
2° Locle, Neuchâtel, Landeron;
3° Les Verrières, Neuchâtel, Landeron;
4° Genève, Neuchâtel, Landeron;
5° Sion, Lausanne, Fribourg, Berne, Landeron;
6° Thoune, Berne, Landeron;
7° Lucerne, Olten, Landeron;
8° Coire, Zurich, Olten, Landeron;
9° Lac de Constance, St-Gall, Zurich, Landeron;
10° Schaffhouse, Aarau, Landeron.

B. *Routes ordinaires :*

En jetant un coup d'œil sur la carte, on sera encore plus saisi de voir l'ensemble avec lequel toutes les routes de la frontière française du Jura convergent vers Bienne ou Landeron.

Par les routes qui conduisent dans le bassin du Rhône et, par suite, à la frontière française de ce bassin, toutes sont dans les vallées : ou de l'Aar, ou de la Kander, ou de la Simmen, ou de la Sarine, ou de la Broye, ou de l'Orbe, dont la concentration des eaux constitue le terrain militaire que nous signalons.

C. *Voies de communication par les eaux :*

Les trois lacs, l'Aar, la Thièle, la Broye sont des voies de communication qui ajoutent à l'importance militaire de notre triangle.

r) L'ennemi ne peut pas nous envelopper, il faudrait qu'il se décomposât en trois corps, savoir :

1° Un premier corps aux environs de Bienne-Landeron, séparé de celui à notre droite par l'Aar, et séparé de celui à notre gauche par le lac d'Yverdon;

2° Un second corps placé aux environs de Morat, séparé de celui du Landeron par le lac d'Yverdon; et séparé de celui à notre droite par l'Aar;

3° Un troisième placé aux environs de Lyss, séparé du premier par l'Aar, au-dessous de Meyenried, et séparé du second par l'Aar, au-dessus d'Aarberg.

Or si l'ennemi prenait une pareille disposition, rien ne serait plus heureux pour nous, puisqu'il nous laisserait la faculté de tomber avec toutes nos forces réunies sur celui des trois corps qui nous paraîtrait en défaut, et de l'écraser, avant que l'un ou l'autre des deux autres corps puissent venir à son secours.

s) Subsistances.

Puisque l'ennemi ne peut nous envelopper, sans se mettre en péril, il en résulte que la plus grande partie de nos nombreuses voies de communication resteront libres, et par suite que placés au centre de toutes les richesses de la Confédération nous n'avons pas à craindre la famine.

Nous venons de donner l'esquisse de la place de guerre centrale de la Suisse.

Nos coupures intérieures, composées : de l'Aar, de Coblenz à Meyenried; de l'Aar, de Meyenried à Thoune, et d'une chaîne de montagnes, de Thoune à Chillon, forment *un angle saillant* à Meyenried que nous venons d'examiner. Passons maintenant à l'angle rentrant qu'elles forment à Thoune.

Les parties rentrantes de la fortification en sont les parties fortes; et il en serait ainsi de la position de Thoune, en ne considérant que le côté extérieur de nos lignes, mais le corridor du Simmenthal conduisant à Aigle, il en résulte que Thoune ainsi que toutes nos lignes sont prises à revers par une armée française qui, partant d'Aigle, choisit le Simmenthal pour sa ligne d'opération.

Il nous faut donc une clef, qui ferme le Simmenthal à la France et qui l'ouvre à la Suisse.

Le *fort* destiné à commander le Simmenthal, doit être placé au débouché de la vallée, au-dessus de Wimmis.

Il doit être construit suivant toutes les règles de la fortification permanente de montagne, la plus perfectionnée.

Il ne doit pas être une copie de ces travaux, qui sont à la fortification ce que des canons en ferblanc seraient à l'artillerie.

Le *fort de Wimmis* et la *forteresse centrale des lacs* sont deux armatures qui soudent notre base d'opération aux Alpes et au Jura. Notre base devient elle-même, dans ces conditions, une forteresse à cheval sur le plateau, avec un étrier dans le Jura et l'autre dans les Alpes.

Nous avons signalé les principales lignes ou coupures intérieures qui font front contre la France. Nous avons examiné les rapports que ces lignes ont entr'elles, ainsi que la manière dont elles lient les trois parties géographiques de la Suisse. Jetons maintenant un coup d'œil sur nos frontières françaises et sur leurs rapports avec les lignes intérieures sus-indiquées.

La France a deux fronts d'opération contre la Suisse :

a) Sa frontière de Bâle à Genève;

b) Sa nouvelle frontière de Genève à Martigny.

De Bâle à Genève, le Jura se décompose en quatre sections stratégiques :

a) La première section correspond à l'Aar, de Bienne à Coblenz; c'est le Jura, de Sonceboz à Bâle, inclusivement.

b) La seconde section correspond à la ligne des lacs, de Bienne à Yverdon; c'est le Jura, de Sonceboz à Ste-Croix;

c) La troisième section correspond à la gorge entre le lac de Neuchâtel et le lac Léman, soit entre Yverdon et Morges; c'est la partie du Jura comprise entre Ste-Croix et le Brassus;

d) La quatrième section correspond au lac Léman et au Rhône, au-dessous de Genève; c'est le Jura, du Brassus au fort de l'Ecluse.

Le second front, de Genève à Martigny, se décompose en deux sections stratégiques, savoir :

a) La première section s'étend du fort de l'Ecluse à Genève, par le Rhône, et se prolonge de Genève au Bouveret, par le lac Léman. Elle correspond à la ligne de Chillon au Brassus, ou à la section de l'Aar, de Thoune à Meyenried;

b) La seconde section s'étend du Bouveret à Martigny. Elle correspond au Rhône de Martigny au lac.

Nous avons donc en tout six sections de frontières stratégiques différentes avec la France.

Si au lieu de six sections, il ne nous en restait que trois, ou que deux à défendre, le problème serait simplifié.

Réduction du nombre des sections stratégiques de frontières entre la France et la Suisse, par voie d'élimination.

Commençons par notre extrême gauche, soit par la sixième section qui s'étend du Bouveret à Martigny.

Dans une guerre entre la France et la Suisse, les opérations de la France, par cette section, ne peuvent avoir que l'un ou l'autre des trois objectifs suivants :

a) Le St-Gothard ;

b) Thoune, par le Simmenthal, en prenant nos coupures à revers;

c) Fribourg, par Bulle.

Or:

Le St-Gothard est fermé par la place de Louëche.

Thoune sera couvert par le fort de Wimmis.

Bulle est couvert : ou par le Rhône et par le vignoble de Lavaux-Montreux-Chillon ; ou par le Rhône et les difficultés que présentent la route des Ormonts, le passage de la Tine-Montbovon et le débouché près Gruyères.

Les difficultés que nous venons d'indiquer sont si grandes, comparées à celles de la marche d'une armée, de Jougne ou de la vallée du lac de Joux sur Fribourg, qu'il est impossible d'admettre la première hypothèse.

Je considère donc la sixième section comme éliminée par la construction du fort de Wimmis.

La cinquième section comprend le lac Léman, du Bouveret à Genève, plus le Rhône, depuis le lac au fort l'Ecluse.

Une armée ne passera jamais le lac Léman, pendant qu'une frontière, comme celle de Ste Croix au fort l'Ecluse, sera ouverte.

Je crois à la presque neutralité des eaux du lac Léman, même pendant une guerre entre la France et la Suisse, et je conclus à l'inutilité de toute fortification ayant pour but d'abriter un port, ainsi qu'à celle de constructions navales sur le lac Léman.

Pour ce qui est du Rhône, dans la partie que nous avons à considérer, en dessous du lac, son passage par une armée française équivaut à l'occupation de la ville de Genève par la France.

Or, cette occupation peut avoir deux buts : ou une démonstration avec d'autres simultanées, à Bâle et sur le centre, pour diviser nos forces et frapper le coup décisif sur une fraction seulement de l'armée fédérale, ou une prise de possession pure et simple de Genève.

Dans l'un comme dans l'autre cas, nous ne pouvons pas combattre à Genève, sur la rive droite du lac, car le plus petit mouvement sur Cossonay, qui est le véritable point de direction d'une attaque sérieuse de la France contre la Suisse, suffirait pour tout compromettre.

Dans le premier cas, la guerre est transportée au centre de la Suisse, et Genève sera défendue par la Suisse entière.

Dans le second cas, si la France reste l'arme au pied, après avoir pris possession de Genève, alors nous engagerons la lutte dans le Chablais et le Faucigny, pour

forcer la France, ainsi que nous l'avons dit, à venir s'expliquer, par les armes, comme dans le cas précédent.

Ainsi, dans l'une comme dans l'autre hypothèse, nous avons une élimination de la cinquième section de nos frontières stratégiques françaises.

Nous obtenons ainsi une élimination totale du second front d'opération de la France contre la Suisse, s'étendant sur les nouvelles frontières françaises.

Passons maintenant à la quatrième section stratégique de nos frontières françaises, s'étendant du Brassus au fort l'Ecluse.

Si nous ne pouvons pas défendre Genève à Genève, cela tient précisément à cette partie de nos frontières, où nous avons notre gauche engagée dans la France, le lac Léman à dos et notre droite débordée, au premier pas que fait l'armée française sur Cossonay. Ce qui fait que nous sommes obligés, ici comme à Genève, de renoncer à toute lutte sérieuse, dans son moment initial, sur cette section de nos frontières stratégiques françaises.

Donc la quatrième section se trouve éliminée par la force des choses.

Passons maintenant de la quatrième section de nos frontières françaises à la seconde, qui s'étend, dans le Jura, de Sonceboz à Ste-Croix.

Cette section correspond aux lacs de Bienne et d'Yverdon et à notre forteresse centrale, en seconde ligne; elle ne laisse point de passage possible à une armée, pour marcher vers le centre.

Cette seconde section de nos frontières stratégiques françaises s'élimine donc d'elle-même.

Il ne nous reste ainsi à considérer que la première et la troisième sections stratégiques de nos frontières françaises.

La première section comprend le Jura, de Bâle à Sonceboz.

Si nous sommes attaqués dans cette section, elle pourra être défendue énergiquement; parce que son étendue est en rapport avec le nombre des troupes dont nous disposons; ce qui n'aurait pas été le cas sans les éliminations précédentes.

Après une belle défense du Jura, nous avons une première bataille aux environs de Soleure, à proximité de notre grande place; puis, si la chose est nécessaire, une seconde à Lyss, ou plutôt à Hofwyl. D'ailleurs, pour faire le siége de notre place, il faudra que l'armée française passe l'Aar une seconde fois, dans les environs de Berne; ce qui nous procurera une troisième occasion favorable pour livrer bataille, presque sous le canon de notre place.

Enfin commencera un siége dans les grands marais, où les Français devront s'établir en présence de 150,000 hommes, qui peuvent faire des sorties dans toutes les directions, soit pour couper les communications à Soleure, à Yverdon ou ailleurs, soit pour livrer des affaires partielles ou générales aux moments opportuns.

Il ne faudrait pas croire que nous sommes obligés de vivre entassés dans notre place aux quarante villages. Nous pouvons toujours placer l'Aar entre nous et notre adversaire, et cela nous suffit, attendu que, s'il veut se diviser pour nous en empêcher, nous saurons l'en punir sur l'heure.

Une traversée du Jura, dans cette section où il a son maximum de largeur, puis ensuite deux passages de l'Aar, à proximité de la concentration de nos troupes, agissant sous la protection de notre place; tout cela pour venir camper aux environs de Morat et peut-être pour occuper Berne, dont il ne resterait de fédéral que le palais, attendu que les autorités seraient installées sur nos collines; tout cela, dis-je, pour arriver à Morat, me fait supposer que les Français préféreront prendre la route du canton de Vaud.

La troisième section stratégique de nos frontières françaises s'étend de Ste-Croix au Brassus; elle est de toutes les parties de nos frontières, sans en excepter Genève, celle qui a le plus de chance d'être choisie par la France, lorsque cette puissance voudra opérer contre la Suisse.

Elle correspond à la brèche ouverte entre le lac de Neuchâtel et le Léman, entre Yverdon et Morges.

Ici, le Jura suisse a peu de profondeur et le nombre de bonnes routes qui correspondent avec la France est considérable.

La base d'opération de l'armée française est Besançon; ses forts, détachés sur notre section. sont à Jougne et aux Rousses. C'est de ces deux forts que l'armée française partira pour franchir la frontière. Des corps, en seconde ligne, pourront passer par le fort de l'Ecluse et par Genève.

L'armée française prendra, pour direction générale, Cossonay, Echallens, Moudon, Payerne.

De Jougne partent les routes principales suivantes :

a) Jougne, Ballaigues, Orbe, Cossonay, Echallens;

b) Jougne, Vallorbes, La Sarraz, Oulens, Echallens;

c) Jougne, Orbe, Chavornay, Echallens;

d) Jougne, Ste-Croix, Yverdon.

Des Rousses partent les routes principales suivantes:

a) Les Rousses, la vallée du lac de Joux, le Pont, Cossonay, Echallens;

b) Les Rousses, le Brassus, Bière, Cossonay, Echallens;

c) Les Rousses, St-Cergues, Nyon, Morges, Echallens.

Les corps en seconde ligne, partant du fort l'Ecluse, suivront la route: Genève, Lausanne, Moudon, Payerne.

L'armée française, arrivée à hauteur d'Yverdon, fait un changement de front à gauche, l'aile droite en avant, avec Yverdon pour pivot.

On voit qu'Echallens est le premier point commandé de concentration de l'armée française.

Ici, rien n'est accentué dans notre système de défense jusqu'au moment où nous arrivons à Morat, devant notre place.

Cependant, comme la section d'attaque de l'ennemi est peu étendue et qu'elle est bien déterminée, nous pourrons, dès l'origine, présenter des forces respectables pour défendre toutes les parties du terrain qui nous sont favorables.

Comme terrain favorable je me borne à signaler:

a) Pour la première ligne: Ste-Croix, Ballaigues, Vallorbes, le Pont (point très important), le Brassus, Bière, Aubonne. Mais la ligne de l'Aubonne tombe par un mouvement en avant sur Cossonay;

b) Pour la seconde ligne:

1° Les hauteurs de Pomy, Belmont et Chavornay en face d'Yverdon et d'Orbe. Mais cette position tombe par le changement de front de l'armée française avec Yverdon pour pivot, l'aile droite avec le centre en avant sur Echallens;

2° Les bois d'Oulens en face de La Sarraz;

3° Le pont sur la Venoge, au-dessous de Cossonay;

4° Les terrains coupés entre Crissier et St-Croix, sur la route de Morges à Echallens.

On voit que la concentration de l'ennemi se fait sur Echallens; c'est donc à Echallens où nous devrions être en mesure de livrer une bataille décisive.

Mais, malheureusement, le terrain nous refuse les garanties nécessaires à un acte aussi solennel; nous défendrons à outrance le lit encaissé de la Mentue, à Peyres-Possens, puis nous nous retirerons.

Arrivée à Morat, devant notre place centrale, l'armée française devra s'arrêter et dresser ses tentes sur les ossuaires de ses pères.

Encore un mot sur notre place centrale.

Les meilleurs esprits militaires sentent depuis longtemps la nécessité d'une vaste place de guerre, qui nous serve à la fois : de base d'opération, de pivot stratégique et de réduit.

Dans ces dernières années, nous avons vu :

Toute la puissance du vaste empire moscovite se briser devant la place de Silistrie, défendue par un malade.

La guerre d'Orient se résumer dans deux siéges.

La France et l'Italie traiter devant le canon de Vérone.

Le Danemark se défendre devant Duppel, sans lequel la campagne aurait été réduite à une marche des alliés.

La Belgique dépenser cinquante millions pour la place d'Anvers.

Devant ces leçons de l'histoire d'hier, l'opinion en Suisse semble faire un pas.

Des officiers indiquent Lucerne pour place centrale.

D'autres indiquent le canton d'Unterwald.

D'autres considèrent le St-Gothard comme citadelle de la Suisse.

Une place de guerre pareille doit satisfaire aux conditions suivantes :

a) Comme base d'opération :

1° Elle doit être établie dans la partie la plus riche et la plus populeuse de la Suisse ;

2° Elle doit être établie au carrefour de nos grandes voies de communication ;

3° Elle doit être équidistancée de nos frontières principales.

b) Comme pivot :

1° Elle doit dicter nos manœuvres stratégiques essentielles ;

2° Elle doit toutes les soutenir et les appuyer ;

3° Nos masses ne doivent avoir que de petits mouvements à faire, pour répondre à de grands mouvements de nos adversaires ;

4° Elle doit, à l'heure voulue, présenter un obstacle infranchissable entre nous et notre adversaire ;

5° Pour nous, cet obstacle doit disparaître au moment opportun ;

6° Elle doit être coordonnée avec nos principales lignes de défense ;

7° Elle doit couvrir la ville fédérale.

c) Comme réduit :

1° Elle doit être capable de renfermer momentanément l'armée fédérale toute entière, personnel et matériel ;

2° Elle doit pouvoir soutenir un long siége ;

3° Elle doit permettre des sorties redoutables soit sur l'ennemi, soit sur sa ligne d'opération ;

4° Elle ne doit rien craindre pour ses subsistances ;

5° Elle doit placer notre adversaire sur un terrain consacré par l'histoire.

d) Comme construction, elle doit être bâtie par la nature.

Or :

a) Le St-Gothard ne peut pas être une base d'opération, puisque c'est un désert où l'on doit tout conduire.

Il ne peut être que fort détaché de la place principale, pour servir de pivot à des manœuvres auxiliaires ;

b) Le canton d'Unterwald est une cage, dans laquelle on ne peut pas entrer, et de laquelle on ne peut pas sortir ; il ne satisfait à aucune des conditions essentielles, Unterwald est la terre classique, où le barbare, après avoir ravagé la Suisse entière, pourra aller tuer le prêtre et la femme devant l'autel ;

c) Lucerne n'est pas au carrefour des communications de la Suisse.

Lucerne n'est pas placé sur notre grande coupure.

La nature n'a pas placé à Lucerne la grande place que nous cherchons.

Une propriété de notre place, bien essentielle à remarquer, c'est qu'elle réduit l'attaque de la France à une seule section stratégique : Bâle-Sonceboz ou Sainte-Croix-le Brassus ; je dis l'une ou l'autre de ces deux sections, car si l'ennemi

attaquait par les deux sections simultanément, nous tomberions, avec toutes nos forces réunies, sur l'une des deux attaques, ce qui serait la plus grande faveur que le sort pût nous accorder.

Au point de vue de constructions artificielles, qui doivent compléter l'œuvre de la nature, je me bornerai à dire :

a) Qu'elles doivent être basées sur une bifurcation de l'Aar à Aarberg, dont la section artificielle passerait devant notre front pour aller se jeter dans le lac de Neuchâtel ;

b) Qu'un certain nombre de chaloupes cuirassées devraient commander sur les trois lacs ;

c) Que le plan de dessèchement des marais doit être combiné avec celui de l'élévation de notre place ;

d) Que le chemin de fer central des Alpes doit partir de notre base pour remonter la vallée de l'Aar.

Lausanne, le 30 décembre 1865.

(Signé) Constant BORGEAUD, colonel fédéral.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 23 mars 1870.

Très honorés Messieurs. — Nous avons l'honneur de vous informer que les primes de tir de l'infanterie, pour l'année 1870, ont été fixées comme suit :

Pour chaque compagnie d'infanterie de l'élite et de la réserve, appelée à subir pendant cette année son cours de répétition ordinaire ou appelée, en dehors de ce cours, à prendre part à un exercice de tir (§ 9 de la loi fédérale du 15 juillet 1862), moyennant toutefois que le minimum des coups prescrits soit tiré, une somme de fr. 10.

La répartition de cette somme entre les divers genres de feux, est abandonnée aux Cantons.

On devra se servir des cibles réglementaires (cibles de 6 pieds carrés, avec mannequins pour le feu individuel, et cibles de 6 pieds de haut et de 18 pieds de large pour les feux de masse.)

Nous désirons recevoir en temps et lieu un rapport exact au moyen des formulaires habituels sur les résultats des exercices de tir.

Le montant des primes payées par les Cantons leur sera bonifié par le commissariat fédéral des guerres, dès que ce rapport nous sera parvenu.

Aucune prime de tir ne pourra être accordée pour les cours et les exercices de tir où l'on n'aurait pas tiré le nombre de coups réglementairement prescrits. — Agréez, etc.

Berne, le 24 mars 1870.

Tit. — Par circulaire du 17 décembre 1869, nous vous avons priés de bien vouloir inviter votre administration d'arsenal et d'autres connaisseurs, cas échéant, à nous faire des propositions sur le placement dans la giberne d'un flacon à huile ou à graisse pour l'entretien du fusil et le maintenir en bon état de propreté.

Après examen des propositions obligeantes qui nous ont été faites, nous avons décidé à ce sujet ce qui suit :

On devra se servir de graisse au lieu d'huile pour l'entretien du fusil ; à cet effet l'homme portera dans sa giberne, pour l'usage en campagne, une petite boîte à graisse dont l'ouverture doit être plus grande que celle de l'ancien flacon à huile.

Monsieur l'administrateur du matériel en transmettra un modèle à chaque intendant d'arsenal.

Cette boîte à graisse ne sera pas placée dans un compartiment spécial, mais au

contraire, enveloppée dans les chiffons qui se trouvent dans le compartiment de la giberne, destiné pour les accessoires du fusil.

A cette occasion, nous croyons devoir encore vous informer que nous avons décidé d'augmenter les accessoires du fusil transformé par l'introduction d'une brosse dont vous recevrez également un modèle de l'administration du matériel de guerre fédéral.

Description de la brosse:

Longueur totale 120 millimètres, dont 100 millimètres pour la brosse proprement dite et 10 millimètres pour la partie filetée. Diamètre de la brosse 15 à 16 millimètres; diamètre du fil de laiton, 2,3. — Agréez, etc.

Berne, le 30 mars 1870.

Tit. — A teneur de l'arrêté fédéral du 31 janvier 1870, il doit y avoir cette année quatre écoles de tir destinées aux officiers d'infanterie.

Ces quatre écoles auront lieu comme suit et devront y assister les officiers ci-après:

I. *Ecole de tir d'infanterie*, du 21 avril au 11 mai, à *Bâle*. (Jour d'entrée, 20 avril.)

Commandant: M. le colonel fédéral Bruderer, à St-Gall.

Officiers: 1 officier de chacun des bataillons nos 4, 6, 13, 15, 17, 23, 24, 27, 80, 81 et 83, et deux officiers de chacun des bataillons nos 33, 38, 39, 41, 42, 44, 56, 57, 61, 66, 71, 72, 74, 75, 78 et 79.

II. *Ecole de tir d'infanterie*, du 15 mai au 4 juin, à *Wallenstadt*. (Jour d'entrée, 14 mai.)

Commandant: M. le colonel fédéral Feiss, à Berne.

Officiers: 1 officier de chacun des bataillons nos 3, 5, 7, 9, 11, 14, 21 et 22, et deux officiers de chacun des bataillons nos 28, 29, 31, 32, 34, 47, 48, 49, 51, 52, 63, 64, 65, 68, 73, 76, 77 et 82.

III. *Ecole de tir d'infanterie*, du 12 juin au 21 juillet, à *Bière*. (Jour d'entrée, 11 juin.)

Commandant : Sera désigné plus tard.

Officiers : 1 officier de chacun des bataillons nos 1, 10, 16, 18, 19, 20, 26 et 40, et deux officiers de chacun des bataillons nos 30, 35, 36, 37, 43, 45, 46, 50, 53, 54, 55, 58, 59, 60, 62, 67, 69, 70 et 84.

IV. *Ecole de tir d'infanterie*, du 17 avril au 7 mai, à *Bellinzone*, conjointement avec l'école des aspirants tessinois. (Jour d'entrée, 16 avril.)

Commandant: M. le colonel fédéral Hess, à Zurich.

Officiers: 1 officier de chacun des bataillons tessinois nos 2, 8, 12 et 25.

Les officiers de ces écoles doivent se rendre aux jours d'entrée indiqués, jusqu'à 3 heures après midi, aux places d'armes respectives et se présenter à chacun des commandants d'écoles qui leur donneront les ordres ultérieurs.

Le Département vous prie de bien vouloir désigner en temps utile les officiers que vous comptez envoyer à ces écoles de tir.

Les états nominatifs des officiers désignés pour l'école I (*Bâle*) devront être transmis au Département soussigné, d'ici au 14 avril prochain au plus tard, et pour les écoles II et III (*Wallenstadt et Bière*) jusqu'au 1er mai prochain au plus tard; ces états doivent mentionner l'âge, le grade et le domicile de chaque officier ainsi que le numéro du bataillon auquel il appartient.

Nous vous prions d'apporter la plus grande attention au choix des officiers que vous enverrez à ces écoles de tir et d'avoir égard aux observations réitérées que nous vous avons transmises à ce sujet. Il est absolument nécessaire que les officiers envoyés réunissent les qualités intellectuelles et physiques nécessaires pour profiter de l'instruction et pour pouvoir, à leur tour, en faire profiter le plus possible les hommes de leur bataillon. Cela est d'autant plus nécessaire que ces officiers seront plus tard appelés aux cours qui auront lieu pour leurs bataillons et devront concourir à l'instruction qui y sera donnée sur les nouvelles armes.

Les officiers envoyés à ces écoles recevront pour chaque jour de service une solde de 5 francs et les indemnités de route selon le règlement du 3 mai 1867.

Outre leur capote d'officier, ils doivent être pourvus d'une capote de soldat qui leur sera remise par le Canton. Ils apporteront de plus les règlements suivants:

L'instruction sur le tir;

L'école du soldat, celle de compagnie et de bataillon et le service de tirailleurs;

L'instruction sur la nomenclature et le maniement du fusil d'infanterie transformé et du fusil Peabody;

Le règlement général de service.

Les officiers prendront avec eux un fusil transformé de petit calibre, modèle 1863/67; le reste de l'équipement et les munitions leur seront fournis par la Confédération.

En vous demandant de bien vouloir prendre les mesures d'exécution nécessaires, nous vous prions d'agréer, etc.

Berne, le 26 avril 1870.

Tit. — Le Département a été informé que des cas de petite vérole s'étaient déclarés dans plusieurs contrées de la Suisse, en sorte qu'il est à craindre que cette maladie éclate également dans les écoles militaires de l'année courante et se propage sur une plus grande échelle à l'occasion des mouvements de troupes.

Afin de pouvoir prendre à temps les mesures de précaution nécessaires, nous vous prions de nous faire savoir le plus vite possible et en tout cas jusqu'au 7 mai prochain au plus tard, si des cas de petite vérole se sont déjà déclarés dans votre Canton, quand, dans quelle proportion et dans quelles communes ces cas se sont présentés.

Les hommes habitant des localités où cette maladie se serait déclarée, doivent être dispensés des écoles militaires fédérales auxquelles ils devraient assister. — Agréez, etc.

Berne, le 6 mai 1870.

Tit. - En se référant à sa circulaire du 9 juillet 1869, le Département soussigné a l'honneur de vous informer préalablement qu'un modèle de fusil de cadet, système Vetterli, se chargeant à un seul coup, calibre à l'ordonnance fédérale, a été commandé à la société industrielle suisse de Neuhausen.

Quant à la transformation des fusils actuels de cadets, nous croyons devoir vous informer que selon les réponses faites à notre circulaire ci dessus mentionnée, cette transformation n'aura lieu que pour une petite partie de ces fusils et qu'en conséquence nous avons renoncé à faire établir un modèle de transformation. — Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considèration.

Le chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Le 29 avril est mort à Lausanne un homme de cœur et d'esprit, qui ne faisait pas partie de l'armée, mais à la mémoire duquel la *Revue militaire suisse* ne manquera pas de payer son tribut de vive reconnaissance.

Edouard Secretan, professeur à la faculté de droit de l'académie vaudoise, était un peu notre collaborateur. Nos lecteurs n'ont pas oublié les mémoires si substantiels et si instructifs qu'il leur fournît sur la bataille de Châlons et sur le passage des Alpes par Annibal. Sur ces sujets d'histoire militaire ancienne tant controversés, Edouard Secretan a apporté, comme à tout ce qu'il traitait, des lumières réelles, des vues nouvelles et élevées, des jugements qui peuvent être considérés comme définitifs, au moins d'après les documents connus à ce jour. Déjà comme simples résumés de la question, ils avaient une haute valeur de netteté et d'impartialité.

Dans le monde scientifique, Edouard Secretan était connu par de nombreux articles dans divers recueils spéciaux de la Suisse et de l'étranger, et surtout par son remarquable *Essai sur la féodalité*, publié en 1858 par la Société d'histoire de la Suisse romande. Membre fort actif de cette laborieuse et utile association de savants et de patriotes, sa mort vient y agrandir le vide laissé par les Hisely et les de Gingins. Savant intrépide autant que modeste, fouilleur consciencieux et volontiers sceptique, son champ d'activité n'avait pas de limites. Il allait recherchant et étudiant toujours. Un sujet, un peuple, une langue, un monde, le menait à un autre, ne lui offrant aucun point d'arrêt avant qu'il eût mis le doigt sur la vérité. C'est ainsi qu'à côté de sa spécialité du droit et particulièrement du droit

pénal, il explora bien d'autres champs et acquit des connaissances fort étendues en ethnographie, en philologie, en archéologie et dans toutes les branches des sciences humaines qui pouvaient se rattacher à l'un de ses sujets. C'est à ce besoin de son esprit scrutateur que nous devons les précieuses relations personnelles et la collaboration dont il daigna nous favoriser. Il n'appartenait pas à cette classe de faux savants et de faux philosophes qui croient se donner de la portée en affectant un superbe dédain pour toutes choses militaires. Quoique rien moins que belliqueux de goûts, il connaissait trop bien la réalité et la puissance des faits pour tomber dans les philanthropiques errements des Congrès de la Paix ou d'autres exagérations de la sensibilité publique; au contraire il en était arrivé à vouer un soin tout particulier au côté militaire des grands événements de l'histoire. Travailleur infatigable, il est mort à la tâche, à l'âge de 57 ans. Espérons que ses travaux en cours ne seront pas perdus pour la science; ceux déjà publiés ne le seront pas pour sa gloire et pour celle de son pays.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 26 avril, MM. Aloïs *Couvreu*, à Corsier, lieutenant de la compagnie de dragons n° 55 R. F.; Henri *Mandrot*, à Echichens, lieutenant de la compagnie de dragons d'élite n° 15; Rodolphe *de Tavel*, à Féchy, sous-lieutenant de la même compagnie; M. Charles *Lasseur*, à Bullet, capitaine de la compagnie de chasseurs de droite du bataillon de landwehr n° 11; Alfred *Apothéloz*, à Onnens, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite n° 70; Jean-Louis-Henri *Huguenin*, à Cossonay, capitaine du centre n° 2 du 10e bataillon de landwehr; Emile *Rapin*, à Payerne, lieutenant aide-major du bataillon de landwehr n° 1; Henri *Agassiz*, à Bavois, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon de landwehr n° 9; Emile *Cochard*, à Montreux, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de landwehr n° 5; Auguste *Cérésole*, à Vevey, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de landwehr n° 5; Laurent *Duruz*, à Vufflens-le-Château, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de landwehr n° 7; Emile *Michaud*, à Orny, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon de landwehr n° 10; Auguste *Schairrer*, à Donatyre, 2e sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon de réserve fédérale n° 112; Julien *De la Harpe*, à Lausanne, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon d'élite n° 45, et Jean *Saussaz*, à Gryon, 2e sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon de réserve fédérale n° 113.

Le 27, MM. Daniel *Petter*, à Vevey, lieutenant du centre n° 2 du même bataillon, et Louis *Renaud*, à Féchy, 2e sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon d'élite n° 10.

Le 4 mai, MM. Eugène *Richard*, à Grandson, capitaine du centre n° 4 du bataillon d'élite n° 10; François *Cuche*, à Pomy, capitaine du centre n° 3 du bataillon n° 112 R. F.; Louis-Auguste *Ramuz*, à Pailly, capitaine du centre n° 4 du même bataillon; Gaspard *Cavin*, à Montreux, lieutenant du centre n° 3 du bataillon d'élite n° 46; Jules *Simon*, à Puidoux, lieutenant du centre n° 3 du bataillon d'élite n° 50; Constant-Armand *Pittet*, à Lachaux, lieutenant du centre n° 2 du bataillon d'élite n° 26; François *Rambert*, à Chailly, 1er sous-lieutenant du centre n° 3 du bataillon d'élite n° 46; M. David-Alexandre *Mottier*, à Aigle, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon n° 113 R. F.; Jean *Perrier*, à Ollon, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 4; Charles *Forestier*, à Cully, 1er sous-lieutenant du centre n° 3 du bataillon n° 113 R. F; Gustave *Reymond*, à Aclens, 2e sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon d'élite n° 45, et Marc-Henri *Ruchonnet*, à St-Saphorin, 2e sous-lieutenant du centre n° 4 du bataillon d'élite n° 46.

Le 6 mai, M Maurice *Meiguez*, à Yverdon, 1er sous-lieutenant des carabiniers n° 1 de landwehr.

Le 13 mai, M. Henri *Reymond*, à Senarclens, lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 62 R. F.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 10. Lausanne, le 31 Mai 1870. XV° Année

SOMMAIRE. — La Tactique de l'avenir. — Société militaire fédérale. Résumé des rapports de sections sur le projet d'organisation militaire fédérale. — Bibliographie. *Les armes à feu portatives rayées de petit calibre*, par E. Odiardi; — *Du nombre des tués dans les batailles*, par Ed. de la Barre-Duparcq; — *L'administration de l'armée française;* — *Journal de campagne* de Claude Blanchard, par Maurice La Chesnais; — *De l'impasse politique actuelle.* — Nouvelles et chronique.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Sur la fortification polygonale. — Instruction sur la connaissance et l'entretien du fusil à répétition modèle de 1869 (Vetterli), *avec une planche.*

LA TACTIQUE DE L'AVENIR.

Nous voulons placer sous ce titre l'analyse de quelques intéressantes publications, françaises surtout, qui ont vu le jour dans ces deux ou trois dernières années (¹). Nous savons à la vérité qu'on a déjà beaucoup usé et abusé d'un tel titre, comme d'une séduisante étiquette pour recommander toute espèce de matière à l'attention des hommes de progrès. Plus d'une fois il en est résulté d'amères déceptions pour les curieux et les crédules; on dut reconnaître que les innovations prônées étaient ou des vieilleries plus ou moins habilement ressuscitées ou des fantaisies sans supériorité intrinsèque sur mainte autre; que la *fashion* régnait aussi dans ce domaine, avec son cortége habituel de progrès quelquefois, mais souvent aussi de caprices, devenant d'autant plus impérieux qu'ils sont plus futiles. Dans l'embarras du choix, et la tactique n'ayant pas comme d'autres arts le suprême arbitre de la grâce et de la beauté, beaucoup de militaires positifs préfèrent s'en tenir à la vieille mode, aux règles et habitudes établies, avec les seules modifications rendues bien évidentes par les nouveautés matérielles de l'armement.

De là deux camps plus ou moins accentués se sont formés dans presque toutes les armées: un dit de l'avenir, du progrès, de l'initiative; un dit du passé, de la tradition, de la routine; camps qui, dans la chaleur de la lutte, s'ornent encore mutuellement d'autres caractéristiques plus tranchantes.

Mais en examinant les choses de près et sans parti pris, il n'est pas difficile de se convaincre que les deux prétendus adversaires sont loin d'être aussi opposés qu'ils le paraissent, et qu'il y a entr'eux, les exceptions et les excentricités à part, plus de malentendu dans la forme que de divergence dans le fond.

Tout d'abord il faudrait s'expliquer plus catégoriquement sur ce qu'on appelle la tactique et se mettre d'accord sur les très divers sens donnés communément à cette dénomination un peu vague. Pour les uns, la tactique est surtout une affaire d'évolutions, de mouvements réglementaires et précis de troupes, tandis que pour d'autres c'est tout ou presque tout l'art de la guerre (²). Depuis le général établissant l'ordre de bataille d'une armée jusqu'au sous-lieutenant conduisant une

(¹) Quatre brochures d'un *garde national mobile*, à savoir: I. *Introduction à la science de la guerre moderne.* — II. *Souvenirs militaires de la campagne d'Italie de 1859.* — III. *Le Tirailleur; la tactique de l'avenir.* — IV. *La tactique de l'avenir et le règlement sur les manœuvres*, lettre à M. le colonel F. P. — V. *Rapport général sur les manœuvres d'infanterie.* — VI. Divers articles du *Spectateur militaire* (où ont été publiés aussi trois des brochures du *garde national mobile*), de la *Revue militaire française*, de la *France militaire* et du *Moniteur de l'armée.*

(²) Par exemple pour un éminent officier belge, M. le général Renard, qui, dans une analyse des divers règlements d'exercice d'infanterie de l'Europe publiée en 1857, a plaidé fort spirituellement cette thèse paradoxale.

section dans le rang ou en détachement, tous peuvent dire qu'ils font de la tactique. En réalité cette branche de l'art militaire comprend un champ immense; de plus ce champ en comprend un millier de restreints, s'unissant, se cotoyant ou s'ignorant parfois les uns les autres. Il est clair que suivant le champ particulier dans lequel on s'est placé et suivant l'étendue de l'horizon qu'on embrasse de là, on aura pu s'écrier avec autant de justesse que de conviction: « Nouveaux fusils, vieille tactique, » ou « nouveaux fusils, nouvelle tactique, » sinon même « vieux fusils, nouvelle tactique. »

Les principes de la tactique renferment en effet deux sortes d'éléments; des éléments à peu près fixes et d'autres incessamment mobiles, en un mot des constantes et des variables. Il s'agirait en premier lieu, dans tout débat sur ce sujet, de bien déterminer ces deux éléments; le reste viendrait de soi à titre de simple déduction.

Parmi les principes généraux, il est certain que les notions d'un front régulier, d'une profondeur normale et de leurs subdivisions plus ou moins symétriques; celles d'actions de fortes masses secondées d'actions de groupes plus légers et d'individus débandés; celles d'armes de choc et d'armes de jet, sont presque aussi anciennes que le monde et déjà parfaitement nettes chez les Grecs d'Homère, d'Epaminondas et d'Alexandre. D'autres notions plus spéciales, celles par exemple d'ordres de bataille sur deux lignes et une réserve; celles d'avant-garde, d'arrière-garde, de flanqueurs, de petits postes à proximité, de masses à intervalles ou en échelons, de camps retranchés, etc., remontent peut-être moins haut. Cependant on les trouve employées déjà dans les armées de Jules-César et bien définies dans celles de tous les capitaines modernes depuis Gustave-Adolphe et Turenne jusqu'à Napoléon et à ses élèves. Il est donc constant que plusieurs principes généraux de tactique et particulièrement de grande tactique datent de longtemps, ont traversé même la grande crise de l'introduction des armes à feu; qu'il n'est donc pas à présumer qu'une simple quoique très réelle amélioration de ces armes nécessite une telle révolution dans ces principes qu'on doive en dater une ère nouvelle. Et sous ce rapport qu'il nous soit permis, en passant, de dire à l'*Esercito* du 17 mai écoulé qu'elle a presque raison de reprocher au récent volume du colonel Lecomte sur le militaire de l'antiquité et du moyen-âge, de n'avoir pas placé assez haut dans son programme la connaissance de la tactique des anciens peuples; l'excellent journal florentin aurait même complétement raison si, du même coup et par une regrettable contradiction, il n'amoindrissait trop l'importance de l'histoire dans l'étude des autres branches de l'art militaire, notamment de la stratégie.

Quoiqu'il en soit, les expériences de nos devanciers sont toujours bonnes à connaître, souvent utiles à consulter. C'est en se basant sur elles autant que sur le raisonnement purement spéculatif, qu'on peut estimer que les ordres de bataille usuels de grandes masses des trois armes n'auront pas à subir, par le fait du présent accroissement de puissance des feux, des modifications fondamentales. Deux lignes à intervalles et une réserve; un mélange de masses, de petits groupes et de débandés, de colonnes plus ou moins profondes et de lignes plus ou moins espacées, de diversions et d'attaques, voilà quelques principes généraux, pas absolus sans doute, qui sont familiers à tous les militaires de notre temps, qui subsisteront longtemps encore et dont l'histoire offre des applications par milliers.

Une difficulté se présente pourtant dans cette appréciation pour qu'elle se dégage de toute utopie. C'est de pouvoir séparer les principes généraux et de grande tactique de ceux de détail et de tactique élémentaire. La difficulté est réelle, car le plus souvent, en dehors de la place d'exercices ou des prescriptions des livres, les deux tactiques se confondent de manière à réagir forcément l'une sur l'autre. Suivant la formation que prendront les bataillons ou les compagnies, il est clair

que l'ordre de bataille de la division ou de l'armée pourra varier de front, de profondeur, de distance ou d'autres facteurs importants. Ainsi en admettant que la grande tactique n'ait pas à changer en soi, il doit toujours être réservé qu'elle ne peut manquer de subir les fluctuations des changements qui seraient apportés à la tactique élémentaire. Mais comme ces fluctuations sont inhérentes à sa nature même, qu'elles portent sur des distances, sur des longueurs de lignes, sur des profondeurs de colonnes, etc., qui ont varié dans tous les temps, les futures variantes à y introduire ne sauraient constituer rien de vraiment nouveau ni de surprenant.

Quant à la tactique élémentaire, elle peut évidemment être appelée à se modifier souvent et en maintes parties, pour suivre les progrès de l'armement et des ressources diverses mises à la disposition des armées, ainsi que pour s'adapter aux circonstances particulières du terrain, des adversaires ou des auxiliaires engagés dans la lutte. Il y aura bien toujours des constantes dans les matériaux de cette tactique, celles d'un front et d'une profondeur en fonctions l'un de l'autre, d'un certain nombre de rangs et de files plus ou moins espacés entr'eux, de subdivisions régulières et coordonnées, de masses et de débandés. Mais ici les limites et les proportions deviennent de première importance; elles peuvent donner lieu à plusieurs combinaisons fondamentales, qui sont ce qu'on appelle les *formations*, sans compter les transitions de l'une à l'autre qui constituent les *évolutions*. On se placera soit sur un rang, comme dans la chaîne ou dans le nouveau règlement américain [1], soit sur deux ou trois rangs, comme dans l'ordonnance normale de toutes les armées européennes, ou sur une addition illimitée de ces minces profondeurs ou *lignes*, pour former des *colonnes* plus ou moins épaisses. La profondeur à trouver variera donc de 1 à x, appelant x le nombre de rangs fournis par l'effectif disponible, ce qui revient à dire qu'elle est indéfinie. Si l'on fixait cette profondeur à un chiffre déterminé et absolu, ce serait bizarre, étroit, mais pas même de la nouvelle tactique, puisque l'ancienne possédait cette faculté, aves le plus ou le moins, et que d'ailleurs l'histoire offre l'exemple de nombreusec aberrations semblables avant qu'on soit arrivé à l'ecclectisme actuel. La fameuss controverse entre Ménil-Durand et Guibert, à la fin du siècle dernier, sur lee mérites comparatifs de l'ordre profond et de l'ordre mince, suffirait à en donner une idée.

Et cependant, en prescrivant que désormais les unités d'infanterie seraient toujours pour le combat sur quatre rangs, par exemple, ni plus ni moins, formant à la fois colonne et ligne, ce serait incontestablement une modification aux usages en vigueur, avantageuse en beaucoup de cas, que les uns pourraient appeler tactique nouvelle et d'autres routine nouvelle ou très vieille tactique, en ayant tous également raison.

En résumé, si la tactique est, comme nous le croyons dans son acception la plus large, l'art de combiner et de manier un nombre variable de rangs et de files de combattants, répartis en un nombre indéterminé de fractions régulières ou irrégulières et en une proportion facultative de masses et de débandés, avec leurs accessoires de guerre, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de vieille et de nouvelle tactique. Il y a la tactique, déjà vieille, mais toujours jeune pour qui veut bien la distinguer des recettes pédagogiques et des routines de places d'armes; il y a un art, avec quelques bases générales permanentes et mille procédés d'exécution à choix, qui est peut-être le plus ancien et le plus continu, le plus complexe et le plus perfectionné de tous les arts. C'est ainsi que presque tout ce qu'on donne maintenant, dans ce domaine, pour de la nouvelle tactique en revient au système des feux en opposition à celui des colonnes, aux plaidoyers de Guibert contre l'ordre

[1] De M. le général Emory Upton, pour faire manœuvrer également l'infanterie et la cavalerie; voir *Revue militaire suisse*, du 10 octobre 1868.

profond, aux procédés de Wellington et de Frédéric-le-Grand, avec quelques seules variantes de détail ou d'accessoires.

Si la tactique n'est au contraire qu'affaire d'évolutions réglementaires, selon les uns, de marches ou de feux, selon d'autres, de beaux ordres de bataille, de choix de positions, de créations d'abris, d'embuscades, de stratagèmes, de trouées de masses ou de déluges de tirailleurs, suivant beaucoup d'autres encore ayant des vues fort justes et fort utiles quoique trop particulières, alors il est pleinement admissible qu'en parlant de quelques habitudes en cours on donne à certaines innovations de même ordre le nom sonore de nouvelle tactique, de tactique de l'avenir. C'est donc à s'entendre sur les mots qu'il faudrait d'abord s'appliquer avant de s'enflammer sur les choses.

Cela réservé, — et nous y sommes conduits surtout par le souvenir des discussions que souleva en Suisse le nouveau règlement d'infanterie, où l'on a par trop abusé des séductions de la « nouvelle tactique, » à propos de zélés caprices d'instructeurs, — nous sommes fort à l'aise pour parler des brochures françaises signalées plus haut. Celles-ci ont réellement droit à leur titre dans les termes posés par l'auteur. En effet, d'une part il laisse en dehors de ses vœux de réformes ce qui est du ressort de la grande tactique, des divisions, des corps d'armée et des armées (1); d'autre part il fait subir à la tactique règlementaire, des tirailleurs, de la compagnie, du bataillon, du régiment, une réforme profonde et qu'il poursuit aussi haut que possible. C'est l'école de tirailleurs qui doit être, suivant lui, à la base de la tactique future; il veut pour cela les tirailleurs en plus grand nombre et de meilleurs moyens de diriger leur action. Par cette idée aussi juste que féconde, l'auteur est vraiment un novateur, et un novateur fort pratique, car il part d'un état de fait trop bien constaté, à savoir les masses confuses de tirailleurs qui se forment spontanément dans tout combat moderne, et il demande simplement qu'on y mette d'avance autant d'ordre que possible.

D'ailleurs, le judicieux *garde national mobile* du *Spectateur* n'est pas seul à la tâche. Depuis longtemps déjà, dans ce même précieux recueil, une pléïade distinguée d'officiers intelligents et studieux, MM. Bonneau du Martray et Martin en tête, réclamait une révision notable de la tactique règlementaire pour la simplifier et la rendre plus propre au service de campagne. Ces louables efforts reçurent, il y a trois ans, le vigoureux appui d'un livre qui, dû à la plume d'un des généraux les plus distingués de l'armée française, fit grande sensation.

L'ouvrage du général Trochu (2), car c'est de lui que nous parlons, consciencieusement étudié, abordait bien d'autres points encore que la tactique règlementaire; il put en plus d'une page dépasser la mesure et froisser de respectables susceptibilités. Il n'en contenait pas moins des vérités frappantes et qui firent et font encore leur chemin. Au même moment, les camps de Châlons, de tout temps excellentes écoles de tactique, s'étaient surpassés dans leurs laborieuses et savantes expériences. Une remarquable instruction générale du maréchal Mac-Mahon en 1864 ouvrit la voie, et plusieurs de ses successeurs, particulièrement les maréchaux Niel et Lebœuf, excités encore par les circonstances extérieures, y marquèrent d'importantes étapes. Dès 1866 la France se munit du fusil Chassepot et de nouveaux règlements d'infanterie, tout en étudiant soigneusement les influences de ces nouveautés sur la tactique supérieure. A cette occasion, et comme une sorte de préface aux nouveaux règlements, fut élaboré par une commission de généraux un substantiel travail intitulé *Rapport général sur les manœuvres d'infanterie; décembre* 1867. Comme ce document est resté du domaine des archives secrètes, nous ne voulons pas manquer de respect au mystère dont on l'a entouré Disons seulement que, quoique imprimé à très peu d'exemplaires, il fut assez répandu pour ouvrir l'arène de la discussion dans tous les régiments et dans toutes les garnisons impor-

(1) Brochure II, page 9.
(2) *L'armée française en 1867*. Paris 1867, Amyot, éditeur, un vol. in-4°.

tantes ; c'est surtout à cette occasion que se sont produites les brochures dont nous voulons entretenir nos lecteurs.

Une des bases de l'auteur des quatre brochures, et l'un de ses motifs d'augmenter le rôle des tirailleurs, gît dans une conviction vive et sincère sur la nullité des combats à la baïonnette. Ses assertions à cet égard sont si concluantes et en renversent tant d'autres auxquelles on était habitué à ajouter foi, qu'il y aurait là toute une révolution en germe. Aussi nous le laisserons parler lui-même, ce qui d'ailleurs aura l'avantage de le présenter en personne à nos lecteurs suisses :

Je suis donc amené naturellement, dit-il, à exprimer mon opinion personnelle sur le combat à la baïonnette et je ne prétends ni l'imposer, ni chercher à la rendre définitive. Je n'ai pas une notoriété suffisante pour cela. Cependant je connais la bataille de l'Alma, j'ai vu la bataille d'Inkermann et celle de Traktir. J'ai assisté pendant le siége de Malakoff à l'affaire des embuscades du Mamelon-Vert, le 14 mars 1855 ; à la sortie du général Osten-Sacken du 23 mars (¹) ; à la prise des ouvrages Blancs et du Mamelon-Vert, le 7 juin (²) : à la malheureuse tentative sur Malakoff du 18 juin (³) ; enfin à l'assaut du petit Redan, du 8 septembre 1855, où ont été tués plusieurs généraux et plusieurs colonels. Je me suis trouvé en 1859 avec le 3e de zouaves à Palestro, avec le 3e de grenadiers de la garde à la grande redoute du chemin de fer à Magenta, et enfin avec la division Trochu à Solferino. Si je n'ai pas une grande expérience, je crois en avoir une relative.

Eh bien ! je ne crois pas au combat à la baïonnette, à l'arme blanche en masse. Il y a des surprises incontestablement, mais elles sont rares ; il y a eu des coups de baïonnette reçus et donnés à Inkermann et à Palestro incontestablement, mais ils ont été rares. Ceux qui vous parleront du combat à la baïonnette et de la nécessité de l'emploi de cette arme, ce seront toujours ceux qui, ne l'ayant jamais vu fonctionner, croient de bonne foi que l'enthousiasme suffit pour empêcher le fusil à aiguille de tirer vingt balles sans ajuster pendant qu'ils feront quarante pas. Je suis d'accord, pleinement d'accord sur ce point, non-seulement avec tous les écrivains et les historiens sérieux de l'empire et de nos dernières guerres, mais encore, je l'espère, avec les membres de la commission des manœuvres.

Voici comment on défend la théorie du combat à la baïonnette. J'ai sous les yeux le prospectus suivant d'un éditeur (⁴) : *Combats à la baïonnette, théorie adoptée en 1859 par l'armée d'Italie.*

« Un officier nous écrit une page remarquable sur la théorie adoptée pour les » combats à la baïonnette par le général commandant la division à laquelle il ap» partient. Nous ne croyons pas commettre une indiscrétion en dévoilant au lec» teur que cette *Théorie des combats de l'armée d'Italie* est un bref résumé d'une » conférence aussi intéressante qu'émouvante faite par le général Trochu... Un of» cier du..., qui avait écouté avec recueillement et admiration la parole si nette et » si éloquente de l'éminent général, écrivit des notes en s'attachant particulière» ment à la théorie des combats à la baïonnette ; elles servirent de base au travail » publié... On se rappellera que le général Trochu, qui avait développé cette belle » théorie, l'a mise en pratique, notamment à la bataille de Solferino. Le général » Trochu, dit le bulletin, *marche à l'ennemi par bataillons serrés, en échiquier,* » *l'aile droite en avant, avec autant d'ordre et de sangfroid que sur un terrain* » *de manœuvres.* »

D'après mes citations antérieures, on doit me croire assez l'ami du général Trochu pour ne pas chercher à amoindrir son action.

Les instructions ont été faites et elles m'ont ému comme les autres auditeurs. Les bataillons qui se sont portés à l'ennemi en avant de la Casa-Nova étaient ceux des 43e et 44e de ligne et le 19e bataillon de chasseurs ; le 64e et le 88e formant la 2e brigade étaient restés à Médole. Il n'y eut pas un coup de baïonnette de donné

(¹) De 14,000 hommes.
(²) Avec 20,000 hommes.
(³) Trois divisions françaises.
(⁴) Il résulte d'un article publié par le *Spectateur*, après l'impression de cette brochure, que j'ai fait une confusion fâcheuse pour l'auteur, entre une note de l'éditeur et le prospectus que je croyais pouvoir attribuer aussi à l'éditeur.

ni de reçu autour de moi, et cependant je me promenais entre les bataillons serrés de ces différents corps.

Je crois que le sous-lieutenant du ... a pris son enthousiasme et son désir pour la réalité. En outre, l'armée autrichienne n'était pas armée de fusil à tir rapide et le général Trochu n'en disposait pas davantage en faveur de ses hommes. Il devait donc dans ses instructions engager ses troupes à s'approcher le plus possible de l'ennemi, tout en sachant parfaitement qu'à un moment donné l'un ou l'autre des adversaires doit lâcher pied.

Le 14 mars 1855, à dix heures du soir, je me promenais avec des gabions sur la tête devant le Mamelon-Vert. Le colonel du génie Frossard, aujourd'hui général de division et gouverneur du prince impérial, se rapproche subitement de moi et me dit textuellement : « Nous sommes attaqués, faites poser de suite vos gabions par terre et défendez la tranchée. »

Il n'avait pas achevé de parler que les coups de feu partaient à bout portant. Fut tué dans cette affaire le capitaine Goguel du 10e de ligne et le lieutenant Véroudart fut fait prisonnier. Le lendemain, on n'en parlait que comme d'un combat à la baïonnette.

Le 7 juin 1855, à cinq heures du soir, je me promenais dans le fond du ravin du Carénage avec un bataillon du 10e léger et un bataillon du 22e léger, sous les ordres du colonel Larouy d'Orion, tué le 18 juin suivant. On attaquait à ce moment-là les ouvrages Blancs et le Mamelon-Vert. Sous l'aqueduc du Carénage, j'ai vu un autre combat à la baïonnette, entendons-nous, *dit à la baïonnette*. Nos hommes, sous les arches de l'aqueduc où les Russes essayaient une dernière résistance, s'arrêtaient à quatre ou cinq pas d'eux tenant leur fusil de la main gauche entre la grenadière et la capucine, et de la main droite faisant le simulacre de lancer une pierre qu'ils avaient vainement essayé de ramasser à terre. Les Russes répondaient, sans fuir encore, par des grimaces et des menaces de tête, ayant eux aussi le fusil dans la main gauche. Ce fut instantané, il est vrai ; mais ce sont dix hommes, vingt hommes qui dans cette situation n'abordèrent pas l'ennemi, parce qu'ils ne pouvaient dans ce court moment d'hésitation recharger leurs armes.

Ma mémoire me sert fidèlement ; était à côté de moi le capitaine de Ligniville du 2e de zouaves, frère d'un aide de camp actuel du prince impérial, et tué le 18 juin suivant.

Je ne veux pas citer d'autres exemples de combat à la baïonnette ; je ne les renie pas ; ils sont constants, mais si rares qu'ils ne peuvent servir de règle. Ce que l'on est convenu d'appeler combat à la baïonnette, dans le langage ordinaire du soldat, est une pression en général.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Résumé des rapports de sections sur le projet d'organisation militaire fédérale.

Le Comité central, siégeant maintenant à Neuchâtel, avait la difficile tâche de résumer dans un rapport à la Société militaire fédérale les différents rapports de sections sur le projet de réorganisation militaire fédérale. Il a délégué cette tâche à M. le lieutenant-colonel de Perrot, qui s'en est acquitté avec son soin habituel et avec largeur. Comprenant dans son analyse toutes les opinions, de minorité comme de majorité, et même les opinions simplement individuelles, il présente un résumé aussi complet que possible de tout ce qui a été exprimé sur ce sujet et qui vient d'être publié en français, en allemand et en italien [1]. Quoique fort concise, cette notice n'en compte pas moins 64 pages, qui formeront, dit-on, le programme des débats de la prochaine réunion générale à Neuchâtel. On aura une idée approximative de cet important travail par l'introduction, conçue en ces termes :

[1] Résumé des rapports des sections sur le nouveau projet d'organisation militaire fédérale, par le rapporteur du Comité central, L. de Perrot, lieutenant colonel à l'état-major d'artillerie. Neuchâtel, 1870, une brochure in-8°.

« Le Comité central de la Société militaire fédérale, siégeant à Neuchâtel, adressait, à la date du 31 mars 1869, une circulaire aux sections, pour les inviter à discuter le projet d'organisation militaire, et à lui transmettre leurs observations.

» Ce n'est que vers la fin de 1869 que les rapports des sections ont pu être en partie réunis par le Comité central, et même l'un d'entre eux ne lui a été remis qu'en avril. Cela explique le retard apporté à la publication de ce travail.

» Vingt rapports sont parvenus au Comité central, savoir : des sections de Zurich, Berne, Lucerne, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Schaffhouse, Appenzell (Rh.-Ext.), Saint-Gall, Grisons, Thurgovie, Vaud, Neuchâtel (Chaux-de-Fonds), Genève. La Société militaire d'Argovie, réunie en assemblée générale, après avoir entendu et approuvé les conclusions de son rapporteur, M. le colonel Rothplez, développées dans son livre « *L'armée suisse en campagne*, » se décida à envoyer cet ouvrage au Comité central. D'accord sur les principes avec son rapporteur, elle ne veut pas aborder les points de détail. La Société militaire fédérale comprendra que le cadre restreint de ce rapport n'a pas permis au rapporteur d'exposer, même en abrégé, le contenu d'un travail aussi étendu, et qui, du reste, se trouve dans les mains de la majorité des officiers de l'armée.

» Depuis longtemps sans doute la Société militaire fédérale n'a pas eu une occasion aussi évidente d'affirmer par des faits son utilité, que celle de la discussion du projet d'organisation militaire pour la Confédération.

» Grâce à la largeur de vues du chef du département militaire fédéral, qui a désiré voir son œuvre passer au creuset de la critique, l'on peut affirmer que tous les points du projet ont été scrupuleusement examinés.

» Cette étude entreprise simultanément sur toute l'étendue de la Confédération a eu plusieurs avantages : Elle a démontré en premier lieu la difficulté d'arriver à une organisation militaire qui puisse satisfaire aux intérêts si divers des cantons, puis elle a obligé les officiers de l'armée à se rendre bien compte de ce qui nous manque actuellement et du but à atteindre ; en troisième lieu, elle a fait connaître au département militaire fédéral les vœux d'une grande partie des officiers de l'armée, et a facilité enfin, nous l'espérons, aux Chambres fédérales, la tâche si ardue d'élaborer une organisation militaire qui puisse rendre notre heureuse patrie toujours plus indépendante.

» Résumer vingt rapports, tous différents par la forme et souvent par le fonds, n'est point chose facile ; le rapporteur peut se rendre le témoignage qu'il n'a omis volontairement aucun argument qui puisse affaiblir telle ou telle opinion, et que dans le travail qu'il soumet à la Société, il a fait abstraction de toute opinion personnelle.

» Il ne peut pas être question, pour la plupart des sujets traités, de faire intervenir l'opinion de la majorité, car les bases manquent pour établir cette majorité ; puis la Société n'ayant, comme telle, que voix consultative, ce qu'il importe avant tout, c'est que l'autorité chargée de décider en dernier ressort, soit à même d'entendre le pour et le contre sur toutes les questions.

» Nous mentionnerons d'abord brièvement les voies et moyens adoptés par les sections, pour arriver à un résultat, puis l'impression générale produite sur elles par l'étude du projet, telle qu'elle se trouvera indiquée dans les rapports parvenus au Comité central.

» *Zurich* réunit un grand nombre d'officiers de tous grades et de toutes armes ; ceux-ci nommèrent un Comité composé de 17 membres chargés d'examiner le projet. Ce Comité aborda tous les points du projet qui lui parurent discutables et c'est sur ces bases qu'à son tour la Société militaire cantonale aborda la discussion du projet.

» Zurich ne se laisse pas arrêter par le fait que le projet nécessite la révision de certains articles de la constitution fédérale, pensant que si le projet est reconnu bon, la révision de ces articles ne rencontrera pas de difficulté. La tendance générale du projet d'affaiblir, au point de vue militaire, la souveraineté cantonale, a pleinement sa raison d'être (¹).

» *Berne* nous a fait parvenir quatre rapports; l'un de la Société militaire générale de la ville de Berne, le second de la Société des officiers de la Haute-Argovie, un troisième de l'artillerie du canton, et un quatrième enfin de la Société militaire cantonale des officiers, qui a mis à la base de ses discussions les propositions faites par les trois Sociétés mentionnées plus haut.

» La Société militaire de la ville de Berne a fait étudier préalablement le projet par cinq commissions, et c'est ensuite des rapports présentés par celles-ci que la Société réunie a abordé la discussion.

» La Société des officiers de la Haute-Argovie a aussi, avant de se réunir, fait étudier le projet par des commissions.

» Berne reconnaît dans le projet plusieurs points de la plus grande importance, qu'il salue avec joie.

» *Lucerne* (Société militaire de la ville) reconnaît que le projet introduit des modifications urgentes et des plus heureuses au système actuel.

» *Saint-Gall* (Société militaire de la ville) a nommé une commission de 21 officiers de tous grades et de toutes armes; celle-ci a réparti à son tour le travail d'élaboration entre plusieurs commissions chargées d'étudier le projet, et c'est sur les propositions faites par ces commissions que la Société militaire de la ville a discuté le projet. Ces différents mémoires accompagnent le rapport de ce canton.

» *Glaris*, *Saint-Gall* et *Grisons*, réunis en assemblée générale, ont, à leur tour, discuté le projet et nous ont fait part des résultats de leurs travaux.

» Ces trois cantons envisagent une organisation de tout notre système militaire comme un besoin profondément senti, et le projet leur paraît réaliser ce désir.

» *Fribourg* nous a fait parvenir quatre rapports, le premier, d'une grande étendue, de M. le major fédéral Buman, lu à la réunion des officiers du canton; un second de M. le commandant Egger, un troisième de M. le major Vuilleret, commissaire en chef du canton, et un quatrième de M. le capitaine fédéral Kern.

» Nous distinguerons, dans le courant de ce travail, chacun de ces projets par la lettre initiale du nom de leur auteur.

» Fribourg (B) remercie le département militaire fédéral de l'empressement qu'il a mis à donner une grande publicité à son projet. Il pose tout d'abord le principe que l'on peut toujours améliorer et perfectionner une chose déjà existante, sans qu'il soit absolument nécessaire de tout bouleverser, ce qui a le grand inconvénient d'arriver à un tout complètement nouveau, qu'il faut, pour la plupart du temps expérimenter à ses dépens, puis améliorer peu après.

» Fribourg (V). Un accueil favorable doit être fait au projet, qui, sans être exempt d'articles vagues ou peu applicables, nous promet cependant simplification et progrès.

» *Soleure* salue avec reconnaissance le projet, dans lequel il reconnaît un progrès marqué pour le bien et le développement de notre armée, et, partant, de la patrie tout entière.

» *Bâle-Ville* (Société militaire de la ville). Malgré les opinions qui auraient

(¹) *Note du rapporteur*. Le rapport de Zurich parvenu au Comité central contient des annotations à la plume qui modifient parfois le sens du texte imprimé. Ces annotations concernent les §§ 7, 18, 38, 39, 90, 91, 92, 93, 97, 105 du projet.

désiré voir le projet se tenir davantage à l'état de choses actuel, la section y reconnaît cependant un progrès, *en cela surtout* qu'il propose une prolongation du service d'instruction, et qu'obtenant ainsi une armée plus solide, elle y voit un gage de plus de notre indépendance. La Société n'est cependant pas d'accord avec l'idée de voir les cantons réduits au rôle purement administratif de districts militaires; aussi longtemps que nous ne sommes pas un Etat unitaire, il faut laisser aux cantons, au point de vue de l'instruction, une certaine indépendance.

» *Schaffhouse* (Société militaire cantonale des officiers) a nommé une commission chargée d'étudier le projet et d'émettre un préavis; c'est sur les travaux de cette commission que la Société a basé ses discussions dans deux réunions extraordinaires.

» La Société reconnaît que le projet promet de faire faire des progrès sensibles à notre système actuel.

» *Appenzell (Rh.-Ext.)* (Société cantonale des officiers) a fait étudier le projet par une commission et a discuté ensuite le préavis donné par elle.

» La Confédération doit introduire une plus grande unité dans les affaires militaires, sans toutefois attaquer la souveraineté cantonale.

» *Thurgovie*. La Société militaire cantonale nomma une commission composée d'officiers des différentes armes, qu'elle chargea d'étudier le projet et de lui soumettre les points sujets à controverse. La Société réunie en deux longues séances discuta les propositions de sa commission; elle se rallie en plein au projet, pour demander une plus grande centralisation dans les affaires militaires, et l'application sérieuse du principe « tout Suisse est soldat, » sous le contrôle de la Confédération.

» *Vaud*. La Société cantonale des officiers a nommé une commission de neuf membres chargée de donner un préavis sur le projet; celle-ci à son tour s'est réparti le travail en sous-commissions.

» A la suite de vues divergentes, il se forma une minorité. Le Comité central a entre les mains un rapport de majorité et un rapport de minorité, lus tous deux à l'assemblée générale des officiers. La minorité s'est ralliée cependant à de nouvelles propositions faites par la majorité, propositions qui ont été adoptées par 175 voix contre 3.

» Voici ces propositions: « Attendu que l'assemblée ne peut admettre les bases » essentielles du projet; vu d'ailleurs le grand nombre de points importants (mentionnés dans les considérants) qui lui paraissent contraires à une bonne organisation militaire de la Suisse :

« L'assemblée décide :

» Une adresse sera présentée au Conseil d'Etat pour le prier d'intervenir auprès » du Conseil fédéral, afin qu'il ne soit pas donné suite à cet avant-projet. »

» *Neuchâtel* (assemblée des sociétés militaires de la Chaux-de-Fonds). Plusieurs rapports lus à l'assemblée générale n'étant parvenus au Comité central que d'une manière tout à fait succincte, et l'assemblée n'ayant voté que sur quelques points, le rapporteur n'a cru devoir tenir compte que des points sur lesquels une opinion avait été formulée par le vote de l'assemblée.

» *Genève* (Société militaire cantonale). Une commission de neuf membres, chargée d'étudier le projet, a fait rapport à la Société. Ce rapport, lu à l'assemblée générale, a reçu l'approbation de la grande majorité des officiers de la section genevoise.

» Le projet a une tendance trop rigoureusement systématique et beaucoup trop prononcée en faveur d'une centralisation factice et exagérée.

» Le projet n'a pas suffisamment tenu compte de toutes les particularités ma-

térielles, morales, politiques et historiques de la Suisse. Pour des milices surtout, tont changement est une crise souvent dangereuse et qui ne doit être affrontée que lorsque la nécessité en est parfaitement démontrée; la section se prononce contre la question d'opportunité.

» A l'exception de Vaud, Neuchâtel (Chaux-de-Fonds) et Genève, l'on peut admettre que les sections ont gardé le silence sur tous les articles avec lesquels elles étaient d'accord ([1]).

» Pour faciliter l'étude, nous nous en tiendrons à l'ordre adopté par le projet. »

BIBLIOGRAPHIE.

Les armes à feu portatives rayées de petit calibre, par E. Odiardi. Paris, Tanera, 1870, 1 brochure in-8°, avec planches.

Déjà fort avantageusement connu par plusieurs travaux de mérite sur les questions de tir et d'armes nouvelles pour l'infanterie, M. le capitaine Odiardi publie aujourd'hui en brochure quelques articles du *Spectateur militaire* qui nous offrent un intérêt tout particulier. C'est de la Suisse qu'il s'occupe, et il le fait non-seulement en connaisseur et en spécialiste éclairé, mais avec une sympathie et une cordialité auxquelles nous ne pouvons qu'être sensibles. « L'histoire militaire de la Suisse, dit-il, nous montre que deux fois en quatre siècles ce petit peuple a servi de modèle aux grandes puissances du continent. Après Grandson et Morat, en 1476, les Suisses, « en opposant victorieusement aux gens d'armeries de « l'Autriche et du duc de Bourgogne les premiers fantassins organisés pour com- « battre par masses, ([2]) » contribuèrent à la renaissance de l'infanterie, et furent considérés par les écrivains militaires comme les restaurateurs de l'art militaire à cet époque; et de nos jours, comme ils ont en quelque sorte imposé à tous les gouvernements les armes rayées de petit calibre en signalant, après leurs magnifiques essais de 1862, les nombreux avantages qui découlent de cette adoption, on les regarde généralement comme les plus ardents propagateurs de la révolution qui s'est opérée pendant le cours de ces dernières années au milieu des armes à feu portatives. »

C'est dans cet esprit que l'auteur fait une esquisse complète et approfondie des diverses phases que présentèrent nos questions d'armement pendant ces vingt dernières années et surtout de celles de la réduction du calibre en 1862 et de l'adoption du répétiteur en 1866-69.

Pour nous, Suisses, ce résumé n'offre rien de bien nouveau, sauf l'extrême bienveillance dans laquelle il est conçu, et qui contraste avec le superbe dédain que nos affaires miliciennes rencontrent si souvent auprès de MM. les officiers d'armées permanentes. Sur ce dernier point, M. le capitaine Odiardi nous apprend quelques détails qui ont bien leur prix. « La carabine suisse modèle 1851, nous dit-il, que sa réputation de justesse avait précédée à Vincennes, fut loin d'inspirer

([1]) Nous croyons cette déduction un peu trop absolue; il est tout aussi probable que maintes sections, en s'abstenant sur tel ou tel point du projet, ont entendu plutôt réserver à cet égard leur opinion ultérieure, pour profiter des lumières que la discussion ferait encore surgir. En tout cas il est fort réjouissant de pouvoir déjà constater, soit par ce résumé, quoiqu'il s'y attache trop peu selon nous, soit par des nouvelles précédemment publiées, que la Suisse française est presque unanime à repousser la centralisation projetée de l'infanterie, et que bon nombre de nos confédérés allemands ne penchent pour cette centralisation qu'à la condition qu'elle respecte les libertés traditionnelles des Cantons. — *Réd.*

([2]) Général Bardin.

à la commission de tir française l'enthousiasme qu'elle avait fait naître en Suisse. En premier lieu, sa construction comme ARME DE GUERRE prêta avec raison beaucoup à la critique. Elle avait une double détente .... mécanisme dangereux entre les mains du soldat; une crosse cintrée.... fort incommode pour la mise en joue, la baïonnette se fixant au moyen d'une douille brasée sur le côté droit du canon; on trouva ce mode d'attache bien imparfait; la hausse circulaire fut jugée délicate; le système de tirettes, qui fixait le canon sur la monture, peu solide; la cheminée trop fragile; la baguette, munie d'un arrêt pour empêcher la déformation de la balle, trop massive; enfin, le poids total de l'arme sembla bien lourd, et la platine, quoique bien agencée, ne convint pas, la noix n'ayant qu'un seul cran, le cran du départ.

« Quant à son tir, il n'offrit pas non plus des résultats bien brillants, ce qui tint, il est vrai, à des causes indépendantes de l'arme. A cette époque (nous parlons d'une quinzaine d'années), on était loin d'être favorable en France à l'adoption d'armes rayées d'un aussi petit calibre. On les regardait comme nécessitant des cartouches trop longues et par suite peu solides, comme s'encrassant trop facilement, et leurs coups ne semblaient pas suffisamment meurtriers.

« Cette première raison fit d'abord qu'en voyant un calibre de $10^{mm},3$ seulement à cette arme, qui n'avait même pas de cartouches puisqu'on la chargeait avec des charges de poudre et des balles séparées, on la considéra comme peu digne d'intérêt au point de vue d'une étude sur l'armement. Ensuite, ses détails de construction achevèrent de compléter cette fâcheuse impression. Les tirs de cette arme ne furent donc pas exécutés avec autant de soins et dans des conditions aussi favorables qu'en Suisse. Dans les épreuves, on employa l'ancienne poudre française dite *à mousquet*, qui était détestable pour le tir des armes rayées, et la balle du poids réglementaire fut entourée assez grossièrement d'un simple papier graissé au lieu d'être enveloppée dans des calepins circulaires de coton de $31^{mm},5$ de diamètre et de $0^{mm},38$ d'épaisseur. En un mot, on expérimenta cette carabine pour la forme, par pur acquit de conscience, de sorte que si, dès son apparition, ce premier modèle suisse ne fut pas très en faveur chez nous, ce fut bien autre chose quand on l'eut, soi-disant, essayé. A partir de ce moment, on ne crut plus aux éloges que les échos de la Suisse lui avaient décernés.

« D'ailleurs remarquons encore que les balles de nos carabines de chasseurs pesaient alors 48 grammes, et que si les balles d'infanterie n'en pesaient que 32, cependant comme tout le monde s'accordait à reconnaître que ce poids était trop faible pour le calibre en service, on demandait généralement, malgré les réclamations présentées par l'artillerie à propos des approvisionnements en campagne, l'adoption d'une balle plus lourde. On était donc assez peu disposé à prendre au sérieux, comme projectiles militaires, les balles suisses dont le poids correspondait seulement au tiers du poids de nos meilleures balles allongées. »

On voit par ces citations que la défaveur du petit calibre date de loin et de haut. Malgré cela, les promoteurs suisses de la réduction poursuivirent avec persévérance et conviction leur marquante réforme, qui devait aussi coordonner l'unité de calibre; l'on doit tout particulièrement aux constants efforts de M. le colonel Würstemberger l'heureuse issue à laquelle elle a abouti. L'auteur, en montrant tous les avantages du petit calibre et tous les obstacles qu'il eut à surmonter, félicite vivement la Suisse de son initiative à cet égard, initiative suivie d'abord par la Hollande, puis successivement par tous les Etats de l'Europe.

Il montre ensuite que les mêmes justes vues amenèrent la Suisse, pour garder son honorable rang en matière d'armement d'infanterie, à être le premier Etat de l'Europe doté du fusil à répétition pour toutes ses troupes, en principe au moins, car la fabrication matérielle n'a pas encore répondu aux exigences des autorités ni à l'impatience du public. Sous ce rapport encore, M. le capitaine Odiardi félicite notre pays du bon exemple qu'il donne, et il estime aussi, après minutieux exa-

men, que le fusil Vetterli est ce qui a été présenté de mieux dans le genre. Ce jugement de l'auteur vient ainsi confirmer une opinion que nous avons souvent soutenue dans nos colonnes contre l'opposition faite à cette arme si perfectionnée ; ce qui n'empêche pas, sans doute, de réserver expressément l'avenir et les progrès qu'il apportera encore aux répétiteurs pour répondre mieux à leur idée, pour que toute la salve, par exemple, puisse se lâcher par le jeu d'une détente et sans désenjouer, comme avec les premiers modèles, à système de chambres-revolvers.

En somme la brochure dont nous parlons, aussi riche de faits que de réflexions, est très flatteuse pour nous. On se sent fier de rencontrer dans un écrit aussi solidement élaboré et venant d'une telle plume, une appréciation si encourageante de l'une des bases fondamentales de notre présent état militaire. Espérons que cette voix autorisée et venant d'une région non troublée par l'écho de nos petites passions intestines, contribuera à rétablir l'accord désirable parmi les voix suisses, où se produisent encore, à cette occasion, trop de notes discordantes.

En remerciant l'auteur de ses bons sentiments à notre égard, nous ne terminerons pas sans lui signaler une erreur légère et sur un point fort accessoire du reste. Il paraît croire que c'est l'inique guerre de la Prusse et de l'Autriche contre le Danemark, en 1864, puis celle de 1866, qui amenèrent notre dernière réforme. Sans nier l'émotion que ces événements européens causèrent en Suisse, ni surtout la réprobation unanime qu'y provoqua l'attentat contre le Danemark, qui ne faisait que trop prévoir ceux qui suivirent, il faut, pour rendre à chacun ce qui lui est dû, constater que si la Suisse s'est inspirée du dehors pour ses fusils se chargeant par la culasse, c'est surtout à l'Amérique qu'elle doit sa reconnaissance. C'est ensuite de pressants rapports de notre consul général à Washington, M. Hitz, et d'officiers suisses participant à la guerre de la Sécession, que les autorités fédérales, déjà au printemps de 1865, décidèrent de suspendre la fabrication de quelques pièces du modèle de 1863 et d'ouvrir un concours pour un nouveau modèle, à chargement par la culasse. L'avis de ce concours, largement publié en Amérique au moment même du licenciement de la grande armée victorieuse, amena la présentation en Suisse, dès l'hiver de 1865-1866, de tous les modèles américains qui avaient fonctionné dans la guerre et de plusieurs autres encore plus perfectionnés de platine, mais non réglés pour la supériorité du tir. C'est parmi ces derniers que se trouva non-seulement le *Millbank*, qui servit, avec l'adjonction de M. Amsler, à notre transformation, mais encore le *Henry*, devenu bientôt le *Winchester*, à la fois répétiteur et simple, qui fut le précurseur immédiat du Vetterli.

Pendant que nous sommes sur ce sujet, nous ne manquerons pas de mentionner la publication des trois dernières livraisons françaises de l'ouvrage de M. le capitaine Schmidt, sur *le développement des armes à feu*, dont nous avons déjà parlé souvent à propos de l'édition allemande et des premières livraisons françaises. Cet intéressant travail est maintenant complet dans les deux langues, ce qui est une nouvelle richesse pour notre littérature militaire suisse.

La traduction française, due aux soins de M. Volmar, capitaine de carabiniers, rend fort bien et souvent complète heureusement le sens de l'original. Les figures des planches sont les mêmes, c'est-à-dire d'un dessin très net, soigné et vraiment parfait sous tous les rapports. Il n'y a pas moins de 107 de ces planches, offrant fort commodément et agréablement à l'œil la série complète de la création et du perfectionnement des armes à feu. Par dessus le marché, la dernière planche donne une illustration..... du nouveau képi-chapeau suisse, qui pourra certainement se féliciter de cette occasion de se glisser à la postérité en si bonne compagnie.

Du nombre des tués dans les batailles, par Ed. de la Barre-Duparcq. Paris. 1870. Tanera, éditeur, 1 broch. in.-8°.

Ce nouveau mémoire du savant directeur des études de l'Ecole militaire de Saint-Cyr a été lu dernièrement à l'Académie des sciences morales et politiques, qui l'a fait publier dans son recueil ordinaire, numéro d'avril 1870. Le sujet est des plus complexes et devait tenter le zèle infatigable de ce laborieux officier. Connaître les proportions exactes des pertes des batailles et des campagnes est un problème fort difficile, presque impossible, car de nombreuses circonstances concourent à en troubler la solution. M. le commandant de la Barre le réduit aux *tués* et dans les *batailles* seulement. En ces termes la recherche est facilitée quoique fort ardue encore. En effet le général, l'armée, le gouvernement, le pays peuvent avoir quelque profit, dans la lutte en cours, à cacher momentanément le chiffre vrai de leurs pertes, à enfler celui de leurs trophées et par conséquent à défigurer les bulletins et les rapports officiels sur les événements, ce qui fausse l'histoire et toutes les bases de la statistique. On connaît, et l'auteur rappelle opportunément, cet ordre du cardinal Richelieu : « demander à Renaudot qu'en parlant dans ses gazettes du lèvement du siége de Fontarabie *il exprime la perte des morts à cinq ou six cents et autant de prisonniers avec dix canons.* » Le mot du maréchal Villars est encore plus frappant. Il dictait la relation d'un combat à peu près en ces termes : « Hier soir un gros de trois mille impériaux se trouvait à une faible distance de nous. J'envoyai contre eux les troupes dont je disposais. Un engagement eut lieu. Les nôtres déployèrent le plus brillant courage. La résistance fut terrible, mais la victoire nous resta... l'ennemi est épuisé, il a laissé quatre mille des siens sur le champ de bataille... — Mais, Monseigneur, reprit le secrétaire, cela ne se peut pas, nous avons écrit plus haut que les Impériaux n'étaient que trois mille. — C'est vrai, dit Villars, mets donc qu'on leur a tué 2500 hommes. »

Des bulletins moins anciens fourniraient des faits analogues sur maintes campagnes illustres qu'on croit très-connues et très-sûres dans tous leurs détails. On comprend donc l'embarras pénible qui obsède les historiens et les critiques consciencieux quand ils ont à parler du chiffre des tués et des blessés de telle ou telle action. Beaucoup d'entr'eux esquivent la difficulté par un chiffre collectif, approximatif, ou par une dénomination générale comme les *hommes hors de combat*, ce qui d'ailleurs correspond souvent aux exigences des opérations en cours. D'autres écrivains se taisent sur ce sujet ou font du roman au gré de leur imagination, qui en engendre beaucoup d'autres. Quant aux pertes par les marches et les maladies, reconnues plus fortes que celles par les combats, il est plus difficile encore de les apprécier dans maintes campagnes où l'on n'a jamais bien su les effectifs en jeu. Aussi bon nombre d'historiens, quoique prétendant à la qualité de militaires, passent comme chat sur braise sur les questions d'effectifs en présence, sans lesquelles cependant il est impossible de donner une juste idée de la lutte.

L'éminent auteur fait fort bien ressortir toutes ces épines du métier, toutes ces lacunes de l'histoire. Malgré cela et sans présenter de conclusion positive, il croit pouvoir avancer l'assertion consolante que les batailles modernes sont moins meurtrières que celles de l'antiquité, et que la guerre, malgré la plus grande puissance des engins de destruction, devient de moins en moins sanguinaire. Il y a neuf ans déjà, l'auteur avait plaidé cette thèse dans un intéressant mémoire à la même académie sur le *parallélisme des progrès de la civilisation et de l'art militaire*, et si la bataille de Sadowa, où les pertes furent à peu près égales à celles de la bataille de Leipsig, soit un septième des effectifs, paraîtrait prouver le contraire, ce n'est là qu'une exception confirmant plutôt la règle. Depuis Eylau où les pertes atteignirent à peu près le tiers des effectifs engagés, jusqu'à Solferino où elles ne furent que du onzième, la progression décroissante a été presque continue. Ce riche mémoire du commandant de la Barre-Duparcq est, comme

toujours, complété de notes où toutes les sources sont abondamment indiquées et d'un tableau final donnant les chiffres des pertes des principales batailles de l'antiquité et des temps modernes.

L'administration de l'armée française. Paris, 1870. Henri Plon, éditeur, 1 v. in-8°.

Un grand procès est actuellement pendant devant le public militaire français entre deux puissantes corporations, l'intendance d'une part, le corps médical de l'autre. Ce dernier, par l'organe d'un de ses chefs les plus habiles, M. Chenu, qui a publié récemment un livre fort important sur le service sanitaire des armées, élève de vives réclamations sur la fâcheuse position hiérarchique qui lui est faite, réclamations fort justes à notre humble avis. On croira difficilement, en Suisse, que dans un pays aussi avancé que la France, le corps médical militaire est encore sous la dépendance directe de l'intendance militaire, de ce que nous appelons le commissariat des guerres. Il saute aux yeux que c'est là une énormité que rien ne justifie en fait, et que si l'un des deux corps devait être subordonné à l'autre, ce serait assurément à l'intendance à être en sous-ordre.

Le service sanitaire est en effet un service *spécial*, qui doit être entièrement sous la direction des hommes *spéciaux*, seuls responsables vis-à-vis de l'autorité supérieure, tandis que les fonctions de l'intendance constituent un service *général* s'appliquant aux bien-portants comme aux malades et ne demandant aucune connaissance ni aucune faculté particulière ou transcendante. Mais comme le corps très privilégié de l'intendance compte un grand nombre de personnalités d'élite, il défend vigoureusement sa position, et le tournoi en devient vraiment attrayant. « Au nom de l'unité de l'administration, s'écrie l'intendance par l'organe de l'éloquent M. Darricau, les ambulances doivent être commandées par des sous-intendants, et les commandants en chef doivent faire passer leurs projets d'opérations au crible de l'intendance qui en pèsera les possibilités matérielles ! » La prétention, on en conviendra, est aussi que naïve que large. C'est ce qu'a senti l'auteur anonyme de l'ouvrage dont nous parlons, et qu'on dit être M. le général Trochu. Il arrive en troisième larron dans le débat, avec beaucoup de chaleur et d'esprit, réclamant les droits du *commandement* sur les prétentions rivales de Messieurs les non-combattants, et demandant en somme que le rôle de l'intendance soit plus subordonné qu'il ne l'est aux généraux et aux chefs de corps. Les nombreuses et souvent piquantes raisons données par l'auteur à l'appui de son opinion nous paraissent des plus justes et irréfutables ; nous nous étonnons seulement qu'il en faille tant pour prouver une telle évidence.

Nous ne saurions toutefois partager son opinion quand il veut remplacer, dans la direction des hôpitaux, l'intendance par l'état-major des places et non par le corps médical. Nous estimons, comme nous l'avons dit ci-dessus, que ce service tout spécial doit être aux mains dirigeantes des spécialités ; mais que les médecins militaires doivent aussi être suffisamment administrateurs pour savoir faire marcher convenablement leur service, avec l'aide des économes et des comptables nécessaires, toujours sous la haute surveillance de l'autorité militaire supérieure, soit du commandant en chef, soit des chefs de corps d'armée ou de division. Dans tous les pays il a été reconnu que ce n'est pas en malmenant et rabaissant le corps médical, composé généralement d'hommes d'esprit et dont le niveau scientifique est ordinairement supérieur à celui de tous les autres corps de l'armée, qu'on en obtient les meilleurs services, mais au contraire en lui accordant la plus grande somme d'initiative et d'indépendance compatibles avec le service général. — Des propositions positives de réformes de diverses lois et ordonnances terminent l'intéressant livre en question, ainsi qu'un tableau montrant que ces réformes feraient réaliser une économie annuelle de 870,220 francs.

Journal de campagne de Claude Blanchard, commissaire des guerres principal au corps auxiliaire, envoyé en Amérique sous le commandement du lieutenant-général comte de Rochambeau (1780-1783), par Maurice La Chesnais. Paris 1869. 1 broch. in-8.

Arrière petit-fils de Claude Blanchard, l'auteur de cette notice, publiée d'abord dans la *Revue militaire française*, rend un bon service à l'histoire en faisant connaître le journal manuscrit d'un des acteurs de la célèbre et importante guerre de l'indépendance américaine. Comme il le remarque fort bien, la littérature française, militaire ou politique, est pauvre sur ces grands évenements. Elle se réduit à peu près aux mémoires de Rochambeau et de Lafayette, fort incomplets et défectueux en plus d'un point. Le manuscrit de Blanchard aiderait à combler la lacune et offrirait de l'intérêt non-seulement à la France, mais aussi et surtout à l'Amérique. Dailleurs tout ce qui peut contribuer à illustrer les temps de grande et saine politique, où ces deux pays marchaient de conserve, reprend une importance particulière de nos jours et pourra servir à effacer de plus en plus les fâcheux malentendus survenus entre les deux gouvernements pendant les dernières guerres de la Sécession et du Mexique. Espérons donc, à ces divers points de vue, que la publication du journal de Claude Blanchard n'en restera pas au simple aperçu qu'en donne M. La Chesnais, mais que cette intéressante notice ne fait que précéder quelque chose de plus complet.

***De l'impasse politique actuelle*. Paris. Tanera, 1869. Une brochure in-8°.**

Voici une trentaine de pages qui sortent du courant des brochures politiques ordinaires et qui méritent à tous égards une sérieuse attention de la part des hommes d'Etat. La situation diplomatique de l'Europe y est envisagée en parfaite connaissance de cause, d'un point de vue élevé et avec un jugement aussi sûr que pratique. L'auteur, insensible aux séductions de l'utopie et des manifestations sentimentales, demande qu'on s'appuie sur les intérêts bien entendus de l'équilibre européen, de la ***statique politique***, c'est le joli mot qu'il emploie souvent. C'est dans ces idées qu'il développe d'une manière frappante et persuasive sa principale thèse, qui est de montrer les avantages d'une alliance solide entre la France et la Russie pour faire face en commun aux dangers d'une Prusse agrandie ou d'une Allemagne unitaire. L'alliance russe y est vivement conseillée à la France, qui l'obtiendrait aisément, assure-t-on, si elle voulait se débarrasser de vains préjugés sur trois prétendues questions qui séparent mal à propos les deux puissants empires, à savoir : la Pologne, l'Orient, le panslavisme.

Sur la première question, la France devrait déclarer qu'elle n'interviendra désormais dans le débat russo-polonais que pour prêcher aux deux nations la conciliation et la concorde, — et l'on conviendra que ce n'est pas demander beaucoup à la France, la question principale ici, l'écrasement de la Pologne, étant maintenant un triste fait accompli.

Sur la deuxième question, la France devrait adopter le programme avoué de la politique russe en Orient, programme qui est résumé comme suit :

1° Une entente générale de l'Europe pour développer par une pression morale collective l'autonomie des différentes races qui peuplent la Turquie, afin que chacune d'elles, s'administrant elle-même, arrive progressivement à la vie civile et politique nationale indépendante ;

2° Qu'en cas de crise, les puissances s'accordent pour faire prévaloir le principe de non intervention.

On voit que cette seconde condition de l'entente désirée est bien plus épineuse que la première ; certes ce programme n'est pas assez explicite pour rassurer les gens, trop alarmés peut-être, qui craignent les menaçants cheminements de la politique russe dans les parages orientaux. Les mêmes principes de statique politique invoqués par l'auteur pourraient aussi commander fatalement à l'Europe de s'opposer à ce que la Russie prît exclusivement pied sur le Bosphore, soit direc-

tement par une conquête, soit indirectement par de dévoués satellites. En tout cas la Russie nous paraîtrait mieux inspirée, dans ses propres intérêts, en renonçant catégoriquement à cette tradition, qui peut lui être chère à plus d'un titre, mais qui est un fâcheux boulet qu'elle traîne constamment après elle. Si le cabinet de Pétersbourg retranchait, pour le moment au moins, cette embarrassante et trop sentimentale question d'Orient de son bagage politique, il aurait bien des chances de devenir l'arbitre des alliances européennes, tandis qu'aujourd'hui il est presque condamné par elle à l'isolement.

Au point de vue de la simple statique, il nous semble donc que la France n'a pas à hésiter sur l'avance indirecte qui lui est faite, et qu'elle n'y peut répondre que de manière à ne pas perdre la possibilité d'une alliance éventuelle avec l'Autriche et l'Angleterre, éventualité qui pourrait être compromise par l'adoption du dit programme sur les affaires d'Orient.

Quant à la troisième question, nous sommes pleinement d'avis qu'elle n'est qu'un fantôme bon à reléguer dans ses chimériques domaines. Mais parfois les fantômes ont leur utilité, et l'on ne peut exiger qu'ils se détruisent tout seuls!



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Fribourg. — Dans le courant de cet hiver notre Conseil d'Etat a nommé M. Alfred *Reynold*, major commandant du 56e bataillon (élite), et M. *Schwab*, major commandant du 41e (élite). Tout le monde ici a été fort satisfait de ces heureuses nominations. Du reste pendant les quelques jours de cours de répétition que ces deux bataillons viennent de passer, ces officiers supérieurs ont suffisamment prouvé qu'ils étaient à la hauteur de leurs fonctions.

— Le 25 mai est mort après une courte maladie M. le lieut.-colonel Nicolas von der Weid, chef des carabiniers. C'est une perte douloureuse pour ce corps.

France. — (*Corr. part*) Le chiffre des votants de l'armée au dernier plébiciste a été de 321,867, dont 275,657 *oui* et 46,210 *non*. Quelques abtentions accidentelles, qui ont eu lieu, ne changeraient pas cette proportion. On peut dire qu'il y a près de 50 mille mécontents, très mécontents dans l'armée et qui ont voulu marquer de cette façon leur mécontentement. Mais n'y voyez pas autre chose, surtout pas l'expression d'une opinion politique. Ce qui m'étonne c'est qu'il n'y ait pas eu plus de *non*. Assurément de braves et vigoureux jeunes gens qu'on paie un sou par jour et qui en gagneraient 40 à 50 dans la vie civile, n'ont guère de motifs de voir fort en rose les affaires, y compris le gouvernement. Si vous y ajoutez les passe droits ordinaires et l'humiliante paix à tout prix qui semble prévaloir à l'endroit de la Prusse, vous aurez tout le secret de ces manifestations *négatives*.

Grèce. — On nous écrit d'Athènes, en date du 7 mai: Les cruelles scènes de brigandage de Marathon et d'Oropos ont amené une crise ministérielle. M. le colonel Botzaris, appelé de Corfou pour remplacer le ministre de la guerre déchu, a décliné cet honneur et a déposé un refus écrit et motivé entre les mains du président du conseil. L'honorable colonel veut, avec raison, des réformes profondes et sérieuses dans notre système militaire et dans l'organisation de la justice et de la police. Suivant lui, l'armée actuelle est trop faible pour ce qu'elle coûte au pays et pour la tâche qui lui incombe. Elle compte 8 à 10 mille hommes de troupes permanentes, où les cadres sont trop nombreux et où il y a trop d'exemptions et de dérogations à la loi. Avec les 12 millions de francs qu'elle coûte annuellement, on pourrait avoir beaucoup mieux, mais en entrant largement dans le système des milices.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. – Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 10.

SUR LA FORTIFICATION POLYGONALE

Nos lecteurs se rappellent sans doute l'intéressant article sur le *Traité de fortification polygonale* de M. le colonel Brialmont que nous avons publié dans notre numéro du 15 décembre 1869, d'après le *Journal de l'armée belge*. Notre désir d'impartialité nous force à revenir sur ce sujet pour donner la réponse de l'auteur dudit *Traité* à cet article, ainsi que la réplique du journal belge. Nos lecteurs ne perdront rien à avoir sous les yeux les pièces textuelles de ce piquant et instructif débat entre deux officiers également distingués et fort compétents dans la matière qu'ils traitent.

A Monsieur l'Editeur du JOURNAL DE L'ARMÉE BELGE.

Je vous prie de vouloir bien insérer, dans le prochain numéro du *Journal de l'armée belge*, les réflexions suivantes qui m'ont été suggérées par la lecture de l'article que vous avez publié sur mon *Traité de fortification polygonale*.

Personne n'ignore que cet article est de M. Vandevelde.

Le même auteur, rendant compte il y a quelque temps d'un pamphlet d'Arkolay contre l'artillerie rayée, disait : « Abstraction faite de certaines *expressions* « *violentés* et de certaines *propositions exagérées*, qui dénotent d'ailleurs chez « l'auteur *une conviction profonde*, etc. »

Trop fidèle à cette manière d'exprimer ses *convictions profondes*, M. Vandevelde non-seulement me prodigue les *expressions les plus violentes*, mais encore dépassant toutes les limites que les convenances et l'usage assignent à la liberté de discussion, travestit mes idées et fait la caricature de mes projets, pour en avoir plus facilement raison.

Afin de justifier cette assertion et de montrer en même temps quels sont les procédés de polémique de M. Vandevelde, je citerai trois faits :

PREMIER FAIT.

M. Vandevelde prétend que j'ai donné à la position de Malines un développement de *trente et un* kilomètres ; or le plan détaillé, avec échelle, qui se trouve dans mon atlas, prouve que le polygone extérieur de l'enceinte n'a que *douze kilomètres et demi*, dont *quatre* seulement sont attaquables.

M. Vandevelde comprend, sans doute, dans le périmètre de la position, quelques lunettes et redoutes à construire *au moment de la guerre*, sur la rive droite de la Nèthe et en avant de Duffel.

C'est par un procédé analogue et en m'attribuant l'absurde projet « d'élever « des retranchements sur les digues des deux rives de l'Escaut depuis Anvers « jusqu'à la frontière, pour conserver par le fleuve nos communications avec la « mer, » qu'il est amené à conclure que mon système de défense exige le chiffre énorme « de 100 pièces de fortification dont le nombre de mètres courants du « développement de leurs parapets suffirait à peu près *pour enceindre la Belgique*. »

Moins sérieuse encore est la réflexion suivante qu'il fait à propos du dispositif de défense de la Nèthe : « Reléguée aux confins du pays (dans le quadrilatère « formé par Anvers, Termonde, Malines et Lierre), l'armée serait *plus disséminée* « qu'elle ne l'eût été avec l'ancienne barrière qui couvrait tout le pays. » Or cette ancienne barrière, qui s'étendait de Dinant à Philippeville, Charleroi, Mons,

Ath, Tournay, Menin, Ypres, Nieuport, Ostende, Gand, Anvers, Diest, Liége et Namur, avait 605 kilomètres de développement [1] et comprenait 21 points fortifiés, tandis que le quadrilatère que je propose n'aurait qu'un développement de 106 kilomètres et ne serait occupé que par 4 places fortes. Comment, dans ce dernier cas, l'armée serait-elle *plus disséminée*, occupant un périmètre six fois moins étendu?

Réponse, s'il vous plaît!

Toutes les commissions militaires, instituées en Belgique depuis 1847, ont reconnu la nécessité de fortifier au moins passagèrement Malines et Lierre, pour assurer la défense de la ligne de la Nèthe. J'ai toujours appuyé ce système, et c'est ce qui me vaut, de la part de M. Vandevelde, le reproche de ne posséder « aucune notion de stratégie ou simplement de tactique [2]. »

Sans être militaire, dit-il, « on reconnaît l'impossibilité de réaliser de telles « idées: *le bon sens se révolte contre cette hallucination de l'esprit.* »

Si je renvoyais cette dernière phrase à l'adresse de mon aimable contradicteur, le *bon sens public* me donnerait probablement raison; mais je crois pouvoir me borner à citer les faits, laissant au lecteur le soin de les apprécier.

DEUXIÈME FAIT.

Le lieutenant-général baron Chazal, dans la discussion que provoqua au sein de la Chambre le système de défense qui a prévalu en 1859, disait: « Anvers « est couvert par une ligne de rivières favorables à une défense successive; la « concentration de l'armée y est assurée; c'est, en outre, le seul point où nos « permissionnaires, reculant devant l'invasion, de quelque côté qu'elle arrive, « pourront, grâce à la configuration du territoire, se porter avec sécurité. »

J'ai reproduit cette observation judicieuse dans mon *Traité de fortification.* M. Vandevelde pense la réfuter spirituellement en disant: « le diamètre d'un « même cercle serait donc plus *court* que son rayon! »

TROISIÈME FAIT.

Le lieutenant-général Renard, ministre de la guerre, faisant ressortir les avantages de la position d'Anvers (dans la séance du 31 mars 1868), s'exprima comme suit:

« Un autre avantage, plus précieux encore (de la place d'Anvers), c'est que, « par sa position et quelles que soient nos alliances, il sera facile de nous y « envoyer des secours.

« Cette facilité résulte de la situation même de notre réduit et de la direction « des cours d'eau qui y aboutissent. »

J'ai également cité cette observation, dans mon dernier ouvrage, en l'appuyant de considérations propres à la justifier complétement.

M. Vandevelde, ne tenant aucun compte des raisons du ministre ni des mien-

(1) Mesurés en suivant les routes et non à vol d'oiseau.

(2) Il y a longtemps que ce reproche m'est adressé par M. Vandevelde. J'y suis d'autant moins sensible que, dans un récent opuscule sur la guerre de 1866, il accuse l'illustre général Moltke lui-même de manquer de sens stratégique (*).

(*) Sans vouloir nous immiscer dans ce débat, nous serions curieux d'apprendre, à son occasion, où M. de Moltke aurait fait de si brillantes preuves de stratégie. Ce n'est assurément pas dans sa campagne de Bohême, où il s'est montré certainement fort habile en logistique et dans tous les accessoires de la stratégie, mais non en stratégie, et où le succès ne saurait rien prouver en la matière. D'ailleurs M. de Moltke, plus modeste et plus équitable que ne le font ses panégyristes, aurait lui-même franchement confessé (entr'autres à M. le général Govone, qui vient de le répéter en plein parlement italien — voir l'*Esercito* du 27 mai), que la victoire avait été remportée *par les lieutenants*, c'est-à-dire par l'excellente tactique élémentaire de l'armée prussienne, en dépit de sa vicieuse stratégie. — *Réd.*

nes, et ne considérant que la distance de Bruxelles à la frontière, fait la réflexion suivante, que je reproduis textuellement, avec les points d'exclamation qui servent à l'accentuer :

« Ainsi, dans l'éventualité où l'Allemagne nous serait hostile, une armée « française viendrait d'autant plus aisément à notre secours, que notre grande « position centrale se trouverait plus éloignée du midi ([1]) !!! Quand un auteur « cherche à démontrer qu'une rivière coule vers sa source, on se dispense de le « contester. »

Je pourrais dire sur le même ton : Quand un auteur discute ainsi, on le laisse s'enferrer et on quitte la partie.

Mais j'ai plus qu'une question d'amour-propre à vider ici.

M. Vandevelde ne se borne pas à m'attaquer avec une persistance et une acrimonie sans pareilles ; il cherche encore à dénigrer notre système de défense et à jeter du discrédit sur notre armement, ce qui est beaucoup plus grave.

Je comprends et j'excuse ses attaques contre mes travaux.

Provoqué par une de ses nombreuses agressions, j'ai prouvé, avec trop de soin peut-être ([2]), que les idées émises par lui en 1858 ([3]), sur la défense des Etats, ont une étroite parenté avec celles qu'avait publiées le général du génie Sainte-Suzanne, en 1819 ([4]).

La révélation de cette parenté était d'autant plus piquante, que depuis 1849 M. Vandevelde n'a cessé de soutenir que les officiers du génie ne comprennent rien à la stratégie, et qu'ils ne peuvent même rien y comprendre ([5]).

Dans le compte rendu de mon livre, il va jusqu'à leur refuser le titre de *militaires*. « Comme site militaire, dit-il, notre capitale politique a sur notre métro« pole commerciale des avantages que les INGÉNIEURS *ne sauraient apprécier et « que même les* MILITAIRES *ne discernent pas toujours.* »

Ce superbe dédain pour les officiers des armes spéciales se concilie mal avec les emprunts que M. Vandevelde a faits à leurs travaux.

Il est incontestable qu'il a trouvé, dans un livre publié en 1826 par le capitaine du génie Duvivier, l'idée de la démolition des lignes frontières, celle de la création d'une place centrale unique ([6]), et les principaux arguments qu'il a fait valoir en faveur de cette idée.

([1]) Il est curieux de rapprocher cette interprétation fausse du texte même de mon livre :

« Pour ce qui regarde les secours de la France, en cas d'attaque par l'Allema« gne, il faut considérer deux cas :

« Si l'armée française est assez forte pour tenir la campagne, elle attaquera « l'armée allemande, en essayant d'opérer sa jonction avec la nôtre, ou bien elle « avancera par la rive gauche de la Meuse, pour menacer les communications de « l'ennemi et le forcer à lever le siége d'Anvers.

« Dans le cas où la France ne voudrait nous envoyer qu'un corps d'armée, il est « évident que ce corps arriverait plus facilement à Anvers en partant de Lille et « en longeant la rive gauche de l'Escaut, qu'il n'arriverait à Bruxelles par la zône « comprise entre l'Escaut et la Meuse. »

([2]) *Réponse au Journal de l'Armée belge.* — *Mars* 1865.

([3]) *Etude sur la défense des Etats.*

([4]) *Projets de changements à opérer dans le système des places fortes, pour les rendre véritablement utiles à la défense de la France.*

([5]) Voir, entre autres, p. 125 de ses *Considérations sur les écrits*, etc. Déjà en 1849, dans son premier opuscule, il avait dit : « les hommes de guerre sont rarement compris par les hommes de science. »

([6]) Je reconnais que M Vandevelde n'a jamais voulu appliquer cette idée à la défense d'un grand Etat, et que sur ce point, comme sur la constitution du pivot central, il est en opposition complète avec Duvivier ; mais je suis convaincu que

Il est incontestable aussi que, deux ans avant la publication du premier écrit de M. Vandevelde, un officier d'artillerie belge, M. le lieutenant-colonel Eenens, avait dit à la Chambre des représentants : « Nous ne saurions atteindre le but de « la guerre, en cherchant à défendre les frontières par le cordon de nos forte-« resses. »

Enfin, malgré son antipathie pour les ingénieurs, M. Vandevelde ne peut ignorer que les places à camps retranchés, dont les stratégistes modernes ont tiré un si grand parti, sont une création de Vauban, améliorée et complétée par le général du génie Rogniat.

En rappelant ces faits, j'ai sans doute irrité la fibre de mon honorable contradicteur. Il se venge sur mes travaux : c'est son droit ; mais j'ai, de mon côté, le droit de trouver mauvais et même très-mauvais ce qu'il dit d'Anvers et du nouvel armement dans lesquels le pays et l'armée ont une confiance qui doublera leur force au jour du danger.

M. Vandevelde, comparant Anvers, place à défense active, pourvue de deux camps retranchés, à Mantoue, place à défense passive, complétement entourée de lacs et de marais, dit :

« Campée dans des polders où la fièvre règne presque en permanence, l'armée « perdrait non-seulement la santé, la vigueur, si indispensables à la guerre, mais « encore, au milieu de ces inondations fétides, *elle fondrait comme la neige fond* « *sous les rayons d'un soleil brûlant...* »

Appeler *inondations fétides* » des eaux fournies par la marée et que l'on peut renouveler à volonté, c'est une exagération qui dépasse toutes les bornes ! et prétendre que ces *eaux vives* seront mortelles pour l'armée, laquelle *fondra comme la neige au soleil*, c'est méconnaître les faits les mieux établis et l'autorité des juges les plus compétents. (J'en appellerai sur ce point aux rapports et aux discours de M. Vleminckx, ancien inspecteur général du service de santé). Un grand nombre de places, parmi lesquelles on peut citer Colberg, Dantzig, Ostende et Anvers, ont été défendues avec succès, bien qu'elles fussent entourées d'eaux *provenant de la marée*, et nulle part on n'a constaté ces effets meurtriers, cet affaissement moral que M. Vandevelde prédit à l'armée belge en vrai prophète de malheur.

« *Si le réduit d'Anvers n'était pas fait*, dit M. Vandevelde, *il ne se ferait* « *plus.* »

Sur quel fait se fonde-t-il pour justifier cette assertion téméraire ? M. Vandevelde serait fort embarrassé de répondre à cette question. Il ne pourrait pas même invoquer en faveur de sa thèse l'opinion des écrivains qui ont critiqué les fortifications d'Anvers au point de vue de leur développement ou de leur tracé, tels que MM. P. de B..., de Villenoisy, Prevost et le pseudonyme Mangonneau. Aucun d'eux, en effet, n'a contesté la supériorité d'Anvers comme base d'opérations et comme réduit de la défense nationale.

La question de la fortification de Bruxelles a été mûrement discutée, en 1859, dans une commission où siégeaient 27 de nos officiers les plus distingués. M. Vandevelde y développa ses idées avec une entière liberté ; mais, au moment du vote, il ne trouva qu'un seul adhérent.

Dans le Parlement, son système ne fut pas mieux accueilli. Deux ou trois ora-

la lecture du livre de l'officier du génie français lui a suggéré l'idée de défendre la Belgique au moyen d'une grande place centrale. On lit, en effet, p. 101, de ce livre (*Essai sur la défense des Etats par la fortification*) :

« Un moyen immanquable de sauver l'Etat... est de créer une *place centrale unique* de plusieurs marches de circonférence, renfermant toutes les troupes, tous les arsenaux, toutes les ressources militaires de l'Etat. »

teurs seulement se prononcèrent, non pas en faveur de l'idée absolue de raser toutes les forteresses pour créer un pivot unique à Bruxelles, mais en faveur de la proposition d'établir un camp retranché autour de la capitale plutôt qu'autour d'Anvers.

Il est vrai que M. Vandevelde n'accepta point cette condamnation éclatante.

Comme polémiste, c'est un homme tout d'une pièce, que la discussion n'ébranle point et qui s'obstine d'autant plus à soutenir une idée qu'il la sait plus fortement attaquée.

Aussi n'a-t-il jamais compris que j'aie pu revenir, après dix années d'études et de réflexions, sur l'opinion que j'avais émise en 1849, au sujet du système de défense imposé à la Belgique par la Sainte-Alliance et au sujet du tracé bastionné appliqué à toutes nos places fortes depuis 1688. En me reprochant sans cesse d'avoir modifié sur ce point mes premières impressions, M. Vandevelde rend hommage à ma loyauté scientifique et met à nu les défauts de son tempérament, qui le pousse à s'obstiner en toute chose.

Comme preuve de cette obstination, je citerai la persistance de M. Vandevelde à soutenir que la défense de la Belgique ne sera bien assurée que le jour où nous aurons rasé toutes nos forteresses et construit à Bruxelles un grand pivot stratégique.

Il prétend, à la vérité, que le général Jomini approuvait ce système ; mais, ici encore, son amour-propre l'entraîne trop loin.

J'ai la preuve que l'illustre stratégiste était d'un avis différent du sien. Voici, en effet, ce qu'il me fit l'honneur de m'écrire, sous la date du 15 mai 1850 :

« Vous savez que je trouve le système de M. Vandevelde *trop exclusif*, et que « j'admets la nécessité d'avoir, outre Bruxelles, *un bon pivot d'opérations* sur « chaque aile, un à l'est sur la Meuse, un à l'ouest sur l'Escaut. »

Quelque temps après, développant cette idée dans une note très-remarquable, il s'exprima comme suit : « Appliquant ce que je regarde comme des vérités « incontestables à la Belgique, dont le territoire *a peu de profondeur*, je demeure « convaincu que *six* places seraient le maximum de ce que l'on pourrait souhai- « ter, et même je réduirais ce nombre à *cinq* (Bruxelles compris).

« J'ai regretté que vous n'ayez pas répliqué à M. Vandevelde par ces consi- « dérations purement stratégiques : Que, même dans son système de mobilité « des plus grandes forces stratégiques, il serait *indispensable* d'offrir à ces forces « mobiles des pivots d'opérations pour les favoriser, soit sur la zone de gauche, « qui est la Meuse, soit sur celle de droite (l'Escaut), ce qui nécessiterait au « moins cinq places (¹). »

Je fus si bien de cet avis que, dans le tome II de mes *Considérations politiques* publiées en 1851, je disais :

« *Un système qui se composerait de la capitale fortifiée et de deux grands* « *pivots sur chacune des zones extrêmes, aurait encore notre approbation.* »

Ce que j'ai combattu dès le premier jour, ce que je combats encore en ce moment, et ce que le général Jomini combattait également, avec l'autorité de sa grande expérience, c'est l'idée de défendre la Belgique *au moyen d'une seule place à grand développement.*

(¹) Cette note est très-importante. M. Vandevelde, en effet, n'est pas le seul écrivain qui prétende que le général Jomini a conseillé à la Belgique de raser *toutes* ses forteresses et de fortifier Bruxelles. On lit, p. 219 de l'*Étude* de M. de Sainte-Beuve sur le général Jomini : « Jomini était d'avis de concentrer la défense de la Belgique sur *un seul* point intérieur, mais là encore on ne suivit qu'à moitié son avis. » Naturellement M. de Sainte-Beuve ne cite aucun document à l'appui de cette opinion erronée.

J'ai donc moins varié sur ce point que ne le dit M. Vandevelde. Au reste, je ne suis pas l'homme « absurde » dont parle le poète Barthélemy et qui met son orgueil « à ne changer jamais. »

Une autre preuve de l'obstination de M. Vandevelde est l'acharnement avec lequel il attaque les navires cuirassés, l'artillerie rayée et les fusils se chargeant par la culasse.

« Pendant la guerre de Crimée, dit-il, l'impuissance incontestée de la marine « en bois devant les places de Sébastopol et de Cronstadt, et l'ébranlement des « murailles vermoulues de Kinborn, causé par l'écroulement produit par le tir « de leurs propres canons, et ridiculement attribué à l'efficacité du feu des batte- « ries flottantes, ont enfanté les *navires cuirassés*, *non moins ridicules* que les « fusées à la congrève, mais beaucoup plus dispendieux [1]. »

Cependant toutes les nations maritimes ont construit et continuent à construire des bâtiments cuirassés, et jusqu'ici aucun amiral ni aucune autorité en matière de constructions navales n'a blâmé cette résolution ; M. Vandevelde seul la trouve *ridicule*.

La même tendance au dénigrement se remarque dans son appréciation des fusils à aiguille :

« La campagne de Bohême, dit-il, a exhumé le fusil se chargeant par la « culasse, *essayé et délaissé depuis* 30 *ans*, dans les manufactures d'armes de « tous les Etats de l'Europe. »

(Il voudra bien me concéder que la Prusse faisait exception et que là, du moins, les fusils à aiguille n'étaient pas *délaissés* dans les manufactures d'armes.)

« La rapidité du tir de ces fusils, à tort ou à raison, a si profondément impres- « sionné les masses et les gouvernements surtout, que ces derniers ne se sont pas « crus en sûreté tant que leurs fusils n'étaient pas transformés, et ces transfor- « mations se sont faites avec une telle précipitation, *qu'on doute fort qu'il y ait « en Europe une infanterie armée de fusils propres à la guerre*.

« A cet égard, le doute s'est manifesté partout : sur le terrain du combat, au « tir, dans les camps, sur la plaine d'exercice, et, bien qu'on dise que, dans la « bataille, ces nouvelles armes ont fait merveille, elles n'inspirent qu'une *médio- « cre confiance* à ceux qui doivent s'en servir. »

Croirait-on qu'après la campagne de 1866, où l'infanterie prussienne révéla une supériorité si grande que tous les Etats se crurent obligés d'adopter son armement perfectionné ; croirait-on qu'après ce fait, si unanimement constaté, M. Vandevelde ose soutenir qu'aucune infanterie n'a aujourd'hui « de fusils propres à faire la guerre, » et que les soldats « n'ont qu'une médiocre confiance » dans les armes nouvelles ?

M. Vandevelde montre le même mépris de l'opinion et le même dédain de l'expérience, dans son appréciation de l'artillerie rayée.

On lit, p. 12 de sa *Tactique appliquée au terrain* [2] :

« Le *mirage trompeur* que présente le canon rayé dans le polygone, se dévoi- « lant promptement sur le terrain, ne sera que de courte durée ; on sera bientôt « obligé de le transformer de nouveau et, si l'on ne trouve pas mieux, *de « reprendre l'ancien système*. »

Depuis 1859, le canon rayé a été admis dans toutes les artilleries de l'ancien et du nouveau monde. Il n'est pas un Etat qui ne se soit cru obligé d'introduire dans son matériel cet admirable engin de destruction, et il n'est pas un artilleur digne de ce nom qui ne l'ait reconnu supérieur au canon lisse, *sous tous les rapports*.

[1] *La guerre de 1866* (*Journal de l'Armée belge*, *n° 211*.)

[2] Un volume avec atlas — .Bruxelles, 1869.

On a cru toutefois, pendant quelque temps, que ce dernier canon devait être conservé partiellement. C'était une erreur fondée sur une fausse appréciation des effets de l'artillerie rayée. Quand il fut constaté que, sous le rapport des espaces dangereux comme sous le rapport de la mitraille, le canon rayé a une incontestable supériorité, la France, l'Autriche, la Russie, la Belgique et d'autres Etats supprimèrent le canon lisse dans leurs équipages de campagne.

La Prusse, arriérée sous ce rapport, avait encore un grand nombre de ces canons au début de la guerre de 1866 ; mais l'expérience qu'elle acquit dans cette guerre lui prouva si bien l'infériorité, disons plutôt l'impuissance de l'artillerie lisse, que l'une de ses premières résolutions après Sadowa fut de supprimer complétement cette artillerie.

Quelle autorité imposante, quel grand génie militaire a blâmé cette résolution? Aucun ! Mais un écrivain sans notoriété, un ex-lieutenant de l'armée saxonne, ennemi juré de la Prusse et qui se cache sous le pseudonyme d'Arkolay, a publié l'année dernière, à Darmstadt, une diatribe de 350 pages (1) contre l'emploi du canon rayé. L'ignorance des faits s'allie d'une manière très-remarquable, dans cette publication, à la nullité du fond et à la ridicule boursouflure du style.

Eh bien, ce pamphlet, dont toutes les artilleries se moquent à juste titre, M. Vandevelde le reproduit avec une inexplicable complaisance, pour dénigrer un système d'artillerie qui fera époque dans l'histoire de l'art de la guerre et pour justifier son éloge posthume du canon lisse, relégué à tout jamais dans les musées d'antiquités, avec le fusil lisse, son compagnon de gloire autrefois, d'infortune aujourd'hui.

M. Vandevelde fait plus : il publie en ce moment un ouvrage sur la tactique, où il préconise l'emploi exclusif du canon lisse !

« Dans la rédaction de notre travail, dit-il, nous ne pouvons évidemment pas « baser nos raisonnements de tactique sur un système d'artillerie que même ses « propres partisans (lesquels, s'il vous plaît ?) accusent de refouler la tactique « jusqu'à l'époque où l'artillerie de campagne était simplement une artillerie de « position ; c'est-à-dire que nous ne pouvons pas bénévolement nous baser sur un « système qui nous ramènerait à la tactique de la guerre de Trente-Ans. »

Je m'arrête à ce trait, ne jugeant pas nécessaire de pousser plus loin l'examen des critiques de M. Vandevelde pour justifier la résolution que j'ai prise de cesser toute discussion avec un adversaire qui émet de pareilles idées et qui les appuie de la sorte.

A. Brialmont.

Bruxelles, octobre 1869.

Notre honorable contradicteur, dans son deuxième paragraphe, sollicite une réponse que nous nous empressons de lui donner.

Toutefois, avant d'entrer en matière, nous tenons à nous exprimer catégoriquement sur quelques points de cette discussion : Comme toute Revue a non-seulement le droit mais le devoir de le faire, nous avons librement, et sans parti pris, exprimé notre opinion sur le *Traité de fortification* de M. le colonel Brialmont, louant la partie purement technologique de ce livre et le système de fortification qu'il préconise ou qu'il défend. Nous avons rendu justice à son auteur et classé, comme position fortifiée, la place d'*Anvers* de beaucoup au-dessus de toutes celles connues jusqu'à ce jour.

Nous avons fait plus : chaque fois que les Mangonneau et consorts ont attaqué le système de fortification appliqué à Anvers ou le dispositif de cette position, le

(1) *La tactique contemporaine, au point de vue de la médiocrité de l'artillerie de campagne*, etc.

Journal de l'Armée est intervenu pour les combattre et rendre justice à ceux qui ont contribué à sa conception.

Si, sous d'autres rapports, nous avons combattu les idées développées dans ce livre, son auteur avait le droit de réfuter nos arguments ; mais nous pensons qu'il aurait dû se dispenser de prendre particulièrement à partie un de nos collaborateurs auquel il attribue, d'ailleurs, des faits dont il n'est point coupable, si toutefois culpabilité il y a.

Afin que la discussion, que nous tenons à continuer dans l'intérêt du pays, ne dégénère pas en vaine querelle, nous éviterons autant que possible les questions de personnes pour ne nous occuper que du sujet à élucider. Ceci arrêté, examinons les arguments qu'on nous oppose.

D'abord notre honorable contradicteur commet une erreur quand il dit que : « c'est le même auteur qui a fait le compte rendu du *Traité de fortification polygonale* et du livre d'Arkolay, livre qualifié de pamphlet. »

Réponse au premier fait :

Nous avons, en effet, compris dans la position de Malines « les ouvrages indiqués sur le plan détaillé » et numérotés de 1 à 21, dont 5 compris dans l'enceinte et 16 enveloppant cette enceinte et formant camp retranché autour de la place. Or, que ces 16 lunettes ou redoutes soient construites en pleine paix ou « au moment de la guerre, » cela ne raccourcira pas le périmètre au moment du besoin. Nous ferons remarquer en outre que, si ces travaux doivent se faire au moment de la guerre, ils augmenteront considérablement les difficultés à l'ouverture des hostilités, et produiront une situation en désaccord flagrant avec le précepte : « que rien ne doit rester à faire, que tout doit être fait au moment de la guerre. »

Le projet d'élever des défenses sur les digues aboutissant aux deux rives de l'Escaut, afin d'empêcher l'ennemi d'approcher du fleuve pour interrompre les communications avec la mer, ne doit pas être « aussi absurde » qu'on le prétend, puisque dans la Commission des vingt-sept officiers, cette question a été posée et résolue affirmativement sans rencontrer la moindre opposition.

Notre ancienne barrière, érigée par la Sainte-Alliance, comprenait 21 points fortifiés, en tout 27 pièces de fortification. Si vicieuse qu'elle fût, comme dispositif de défense générale, elle SEMBLAIT au moins couvrir le pays. Un quadrilatère confiné entre le Rupel et l'Escaut n'aurait même pas cet avantage, et notre armée, disséminée dans plus de 100 pièces de fortification, y serait complétement paralysée. ([1])

Réponse au deuxième fait :

Ce n'est pas à propos de l'assertion rapportée du discours de M. le lieutenant général baron Chazal, — assertion que nous n'avons pas même citée, — que nous avons soutenu que la réunion de toutes les forces vives du pays s'opérerait plus promptement vers le centre du pays que sur tout autre point, mais bien à propos de l'argument que voici : « que nos miliciens et les patriotes fuyant devant l'ennemi, atteindraient plus facilement Anvers que Bruxelles. » Quoi qu'on en dise, notre conviction reste entière : que la concentration se ferait plus promptement et plus facilement vers le centre du pays que sur un point quelconque de

([1]) D'après le projet, le nombre de pièces de fortification à élever est de : autour d'Anvers, 24 ; de Malines, 16 ; de Termonde, 8 ; de Lierre, 9, plus les 4 grands corps de place, font 61. Ajoutez à ce nombre les défenses à élever sur les digues aboutissant au fleuve, les travaux à faire autour de Schooten, la place de Diest avec ses deux forts, et le camp retranché à ériger sur la Meuse autour de Liége, et on arrive à un chiffre d'au-delà de 100 pièces, comme nous l'avons dit.

sa frontière, surtout que ce centre est à la fois le point vers lequel convergent toutes les grandes zones topographiques et aussi toutes les grandes voies de communication.

Réponse au troisième fait :

Encore la même chose : ce n'est pas à une assertion du discours de M. le lieutenant général Renard, ministre de la guerre, — assertion que nous n'avons également pas citée, — que nous avons opposé qu'une armée française viendrait plus aisément à notre secours à Bruxelles qu'à Anvers, mais bien à l'idée que voici : « Soit que nous eussions à attendre un secours de l'Allemagne ou de la « France, il semblerait que, dans les deux hypothèses, ce secours nous arrive- « rait plus aisément à Anvers qu'à Bruxelles. » Sur ce point, les nouveaux arguments qu'on nous oppose, loin de réfuter nos idées, tendent à les confirmer.

Voici comment on s'exprime dans une note du troisième fait :

« Si l'armée française est assez forte pour tenir la campagne, elle attaquera « l'armée allemande en essayant d'opérer sa jonction avec la nôtre, ou bien elle « avancera par la rive gauche de la Meuse pour menacer les communications de « l'ennemi et le forcer à lever le siége d'Anvers. » Sur ce point, Jomini ne se serait pas exprimé autrement, mais on voudra bien admettre avec nous que, plus Anvers, notre base d'opération, se trouverait rapproché de notre frontière du midi, plus facilement une armée partant de cette frontière arriverait à notre secours, ce qui revient à dire qu'une armée française arriverait plus aisément à Bruxelles qu'à Anvers.

La note ajoute : « Dans le cas où la France ne voudrait nous envoyer qu'un « corps d'armée, il est évident que ce corps arriverait plus facilement à Anvers « en partant de Lille et en longeant la rive gauche de l'Escaut, qu'il n'arrive- « rait à Bruxelles par la zone comprise entre l'Escaut et la Meuse. »

Ce qui est évident, c'est que ce corps aurait à faire une journée de marche en plus pour arriver à Anvers que pour atteindre Bruxelles, et que, dans les deux éventualités, son succès dépendrait essentiellement des dispositions prises par l'ennemi ; or les données de cette nature n'entrent guère en ligne de compte quand il s'agit d'établir sur quel principe doit être basée la défense générale d'un pays C'est avec une armée et non avec un détachement qu'une grande puissance se porte au secours de son alliée, et on se garderait d'opérer avec une armée entre l'Escaut et la mer.

On nous accuse « d'avoir dénigré notre *système de défense* et d'avoir jeté le discrédit *sur notre armement*, ce qui est beaucoup plus grave. »

Voyons ce qu'il y a de vrai dans tout cela :

Nous venons de le dire, et une multitude d'articles sont là pour l'attester, notre Revue a soutenu envers et contre tous qu'Anvers est la *position militaire* la mieux conditionnée du monde ; que les forts bien défendus, même avec peu de troupes, sont invulnérables ; que la position ne saurait être attaquée régulièrement ; enfin, que celui de nos grands voisins qui distrairait 150 mille hommes de son armée en campagne pour attaquer Anvers, commettrait, au point de vue de la politique de la guerre, la plus grande faute qu'un homme d'Etat pût commettre. Voilà comment nous avons « dénigré notre *système de défense*, » les fortifications d'Anvers proprement dites.

Au lieu d'accuser de dénigrement ceux qui émettent l'opinion énoncée ci-dessus, ne serait-il pas plus juste d'en accuser les personnes qui ne cessent de répéter : « que notre grande position est incomplète ; que pour avoir le temps de mettre Anvers en état de défense, il faudrait encore élever trois grands camps retranchés en avant de cette position et renforcer cet immense ensemble d'une grande place de guerre sur la Meuse autour de Liége ? »

N'y a-t-il pas bien loin de ces gigantesques projets à la conviction émise que la position d'Anvers TELLE QU'ELLE EST, sans y ajouter une pelletée de terre ou une brique, peut être considérée comme invulnérable?

Dans nos réponses à M. Mangonneau, nous avons démontré à l'évidence, qu'en admettant qu'Anvers pût être régulièrement attaqué, le siége (de l'ouverture de la tranchée jusqu'à l'arrivée au pied du glacis du corps de place) durerait trois fois aussi longtemps que durent généralement les guerres d'aujourd'hui.

Il est vrai que, pour donner plus de sécurité politique au pays, nous proposons d'élever une grande forteresse autour du centre de puissance de l'Etat; mais nos adversaires ne proposent-ils pas d'élever une semblable forteresse autour de Liége?

En quoi la première de ces propositions peut-elle être plus dénigrante que la dernière pour notre dispositif de défense actuel?

Serait-ce parce qu'elle fait plus péremptoirement ressortir que sa rivale, la faute commise par nos hommes d'Etat de n'avoir pas, *avant tout*, couvert le cœur, le centre politique du pays?

On n'a pas essayé de réfuter ce que nous avons écrit sur ce défaut capital de notre dispositif de défense. Or signaler un défaut visible et reconnu comme tel par l'immense majorité de ceux qui s'occupent de ces sortes de questions, ne saurait être taxé de dénigrement. C'est un avertissement, un avertissement salutaire, dont on aurait tort de ne pas tenir compte. S'il n'y a pas à revenir sur ce qui est fait, rien ne s'oppose à revenir sur ce qu'on a rejeté, à réaliser ce qui aurait dû être fait.

En ce qui concerne l'armement, nous avons dit que celui de l'infanterie comme celui de l'artillerie, *de toutes les armées de l'Europe*, est en désarroi, oui en désarroi, et sur ce point nous ne sommes pas seul de notre avis: Que l'on consulte ceux qui s'occupent spécialement de cette branche de la science militaire, par exemple, les directeurs de manufactures d'armes, et ils répondront ce qu'on nous a répondu: « que, dans toutes les armées de l'Europe, l'armement de l'in- « fanterie est un armement TRANSITOIRE, et que celui de l'artillerie a à se per- « fectionner grandement pour devenir un bon engin de champ de bataille. » Or cette opinion, s'adressant à toutes les armées, ne doit affecter le moral d'aucune, puisque toutes se trouvent dans les mêmes conditions.

Ce sont les ministres des finances qui se sentiront probablement le plus affectés de la précipitation qu'on a mise à changer l'armement transitoire.

Nous n'avons fait aucune comparaison entre « Mantoue et Anvers; » c'est à propos des inconvénients que présentent les inondations autour des places, que nous avons comparé les résultats obtenus à Vérone, chaque fois que l'une de ces places a servi de base et de pivot à la défense de la Vénétie, et nous en avons déduit que les inondations, les marais et tous les obstacles de ce genre sont généralement plus nuisibles qu'utiles, aux places à grand développement surtout.

En faisant ressortir, au point de vue de la défense du pays, tous les avantages que possède le site de Bruxelles sur celui d'Anvers, entre autres, nous avons signalé que les polders, — où la fièvre règne presque en permanence, — sont infiniment moins salubres que les hauts plateaux. On cherche timidement à contester cette vérité, appréciée à sa juste valeur par la généralité des militaires belges, par les médecins de l'armée surtout.

Nous avons dit: « Si le *réduit* d'Anvers n'était pas fait, il ne se ferait plus. » On nous demande sur quel fait nous nous fonderions pour justifier cette assertion. D'abord sur la faible majorité que le projet d'Anvers a obtenue dans les Chambres, puis sur l'opinion publique qui, depuis le vote de ce projet a fait du chemin

sur cette question, et enfin sur l'opinion de l'archiduc Charles ([1]), du général Jomini, d'un grand nombre de militaires belges, — qui ont même voté contre Bruxelles et pour Anvers, — de tous les hommes d'État de l'Europe, à quelques rares exceptions près, et aussi en vertu même du principe bien connu par nos adversaires : « que le réduit central de la défense occupera le point stratégi-« que décisif du pays, c'est-à-dire le point dont l'ennemi doit nécessairement « s'emparer pour atteindre son but.

(A suivre.)

INSTRUCTION SUR LA CONNAISSANCE ET L'ENTRETIEN DU FUSIL A RÉPÉTITION MODÈLE DE 1869 (VETTERLI) ([2]).

I. Parties principales du fusil a répétition.

1. Le canon, la mire et le guidon ;
2. La boîte de culasse avec l'appareil de détente ;
3. Le cylindre obturateur (culasse mobile) avec les appareils de percussion et d'extraction ;
4. L'appareil pour le transport des cartouches ;
5. La monture composée du fût avec réservoir à cartouches et de la crosse ;
6. Les garnitures ;
7. La baguette ;
8. La baïonnette.

II. Description des différentes parties de l'arme.

Le canon.

Le calibre de l'arme 10,35 millimètres, avec 4 rayures en hélices, tournant de gauche à droite, un peu plus larges que les champs et d'une profondeur uniforme ;
La chambre à cartouche, pour la réception des cartouches ;
Le bouton fileté, pour visser le canon dans la boîte de culasse, avec une rainure pour le crochet de l'extracteur ;
Les deux canaux à gaz ;
La mire dont le pied est fixé dans la rainure du canon au moyen d'une vis ;
Les joues de la mire, qui font partie du pied, sont marquées sur leurs bords de traits indiquant la distance ;
La feuille de mire avec le cran de mire ;
Les deux ressorts ;
La vis du pied de la mire ;
Le tenon de baïonnette qui sert de base au guidon.

La boîte de culasse avec l'appareil de détente.

La boîte de culasse avec une bande supérieure et une bande inférieure ; la bande supérieure est pourvue d'une rainure dans laquelle glisse l'ailette inférieure de la broche et d'une ouverture pour la gâchette et la vis de bande inférieure ; à la bande inférieure une ouverture pour la détente, pour le crochet de sous-garde et pour les deux vis de bande.
Vis : la vis de bande supérieure (vis à fer) et la vis de bande inférieure (vis à bois).
L'appareil de détente composé de :
La détente proprement dite avec 2 goupilles ;
La gâchette ;
Le ressort de gâchette, avec sa vis.

([1]) La capitale, est-il dit dans ses principes de stratégie, le foyer politique, le centre de puissance de l'État, le cœur, l'âme de la monarchie, qui communique la vie et imprime l'activité à toute la nation, doit surtout fixer l'attention du général ; c'est vers ce point qu'il doit diriger la retraite et concentrer ses moyens de défense, afin de le tenir jusqu'à la dernière extrémité.

([2]) Cette instruction officielle, arrêtée par le Département militaire fédéral, en date du 6 septembre 1869, vient d'être publiée avec les dernières modifications survenues depuis cette date. Voir d'ailleurs nos numéros 13 et 18 de 1869, avec planches.

La culasse mobile avec ses appareils de percussion et d'extraction.

1. Le cylindre obturateur dont la surface antérieure ferme le canon au tonnerre et dont l'extrémité postérieure est fendue pour donner passage à la broche. Sur la surface supérieure, la rainure pour l'extracteur; sur la surface inférieure, la rainure pour le bras le plus court du levier coudé. En arrière l'embase avec tour en spirale;

2. L'extracteur suit le mouvement en avant du cylindre obturateur et saisit le bourrelet de la cartouche; lorsqu'on retire le cylindre en arrière, après avoir tiré, l'extracteur entraîne la douille vide, son extrémité postérieure sert de ressort d'arrêt pour maintenir la noix quand la culasse est ouverte. Au milieu de l'extracteur se trouve un crochet qui s'engage à une goupille soudée dans le cylindre et qui maintient l'extracteur dans la rainure;

3. La noix avec deux tenons et deux surfaces obliques, avec un levier pour armer le grand ressort et pour ouvrir et fermer la culasse mobile; dans la partie cylindrique de la noix se trouve une rainure qui sert de logement au ressort d'arrêt (extracteur);

4. La fourchette de percussion mise en mouvement par la tige de percussion, enflamme la cartouche par le choc de ses deux pointes;

5. La tige de percussion (broche) avec 2 ailettes. La tige de percussion, retirée en arrière par le mouvement tournant de la noix, tend le ressort et le maintient dans cette position; à l'ailette inférieure le cran d'arrêt et le cran de repos. La surface antérieure de l'ailette sert de cran d'arrêt qui, au moment où le grand ressort se tend, vient se placer derrière la gâchette; l'entaille de l'ailette inférieure sert de cran de repos;

6. Le grand ressort armé par un mouvement tournant imprimé à la noix au moyen du levier; lorsqu'il se détend il communique à la tige et à la fourchette de percussion la force nécessaire pour enflammer la cartouche;

7. Le logement du grand ressort recouvre le ressort et le préserve de toute malpropreté;

8. L'écrou maintient le grand ressort et son logement contre le cylindre;

9. Le tiroir, maintenu par une vis, limite le mouvemeut en arrière du cylindre, l'empêche de tomber et, au moment où le cylindre est poussé en avant, presse sur l'extrémité postérieure de l'extracteur (le ressort d'arrêt) et le force à sortir de la rainure de la noix qui peut alors tourner;

10. Le couvre-culasse placé sur l'ouverture de la boîte de culasse pour la préserver de la poussière et d'autres causes de saleté;

11. Le fermoir de la boîte est placé sur la surface droite de la boîte; son extrémité antérieure ferme l'ouverture de charge et son extrémité postérieure pénètre dans la tête du corps du ressort de fût pour empêcher la séparation du fût;

12. Le fermoir du magasin placé sur la surface gauche de la boîte; dans sa position supérieure il ferme le réservoir et dans sa position inférieure le réservoir est ouvert; les deux positions sont indiquées par des traits.

L'appareil pour le transport des cartouches.

a) Le transporteur dont la partie supérieure est amincie pour extraire les douilles, à droite l'ouverture pour introduire les cartouches, à gauche le logement du bras le plus long du levier coudé;

b) Le levier coudé vissé dans le pied du pontet;

c) Le ressort de levier fixé au pontet;

d) Le pontet;

e) Vis: la vis de sous-garde, la vis du levier coudé.

La monture avec le réservoir à cartouches, en deux parties.

a) *Le fût.*

Avec la cannelure pour le canon, la rainure de la baguette et le canal du réservoir;

Le tube du réservoir contient onze cartouches au plus; à sa partie postérieure l'écrou de la baguette;

Le ressort du réservoir, avec chapeau, repousse les cartouches par devant dans le transporteur des cartouches;

L'embouchure vissée dans la partie inférieure du tube du réservoir empêche le chapeau de trop sortir.

b) *La crosse.*

Avec les entailles pour l'appareil de détente, les deux bandes de la boîte de

culasse, la vis à fer, la vis à bois, le battant de bretelle inférieur et la plaque de couche.

Les garnitures.

Les trois anneaux pour relier le fût au canon;
L'anneau du haut avec canal pour la baguette et un ressort;
L'anneau du milieu avec battant de bretelle, vis et ressort;
L'anneau du bas avec vis;
Le ressort du fût qui fixe le fût à la boîte de culasse;
Le battant de bretelle inférieur avec pied et deux vis à bois;
La plaque de couche avec deux vis à bois.

La baguette.

Dans la tête une excavation, le bout mince fileté se visse dans les lavoirs. La baguette sert à nettoyer le canon et à repousser les douilles de cartouche.

La baïonnette.

La lame;
La douille;
Le coude;
L'anneau avec vis.

III. Les accessoires.

1. Le tourne-vis;
2. Le lavoir } se vissent au bout de la baguette et servent à nettoyer le canon;
3. La brosse }
4. La bretelle de fusil.

IV. Démonter et remonter le fusil a répétition.

a) *Démonter.*

Le démontage s'exécute dans l'ordre et de la manière suivante:
1. Enlever la baïonnette;
2. Dévisser la baguette et la retirer;
3. Retirer à moitié le cylindre obturateur, prendre le fusil sur le bras gauche, la boîte de culasse dans la main gauche, de manière à ce que la tête de vis de pontet se trouve en haut. Dévisser la vis de pontet et presser en même temps le pontet contre la boîte. Dévisser les vis de pontet et du fermoir du magasin;

4. Enlever le pontet et le transporteur. Dans ce but il faut pousser le transporteur en bas et ensuite saisir le pontet par dessus la détente et l'enlever en lui faisant faire un mouvement circulaire autour du crochet.

5. Pousser le couvre-culasse en avant ainsi que le tiroir du côté droit jusqu'à la goupille; sortir le cylindre obturateur;

6. Le démontage de la clôture s'exécute de la manière suivante:
a) Détendre le grand ressort. Prendre le cylindre avec la main droite, presser sur le ressort d'arrêt avec le pouce, prendre le levier avec la main gauche et mettre lentement le ressort au repos;
b) Dévisser l'écrou du cylindre;
c) Enlever le logement du ressort, le ressort, la tige de percussion, la fourchette de percussion et la noix;
d) Enlever l'extracteur. On le pousse en arrière, sans instrument, jusqu'à ce que le crochet touche la surface de clôture, on le prend alors par son extrémité postérieure et on l'enlève.

7. Oter le fût. Cela ne doit se faire que si le ressort ne joue pas exactement. Pour enlever le fût et le tube du réservoir, on sépare les différentes parties de la manière suivante:
Oter la bretelle;
L'anneau du haut en pressant sur le ressort de l'anneau et sans endommager le guidon;
L'anneau du milieu en desserrant la vis d'anneau;
L'anneau du bas en desserrant la vis;
Comprimer le ressort de fût en plaçant le tourne-vis dans l'entaille; pour cela on place l'embouchure du canon sur la pointe du pied ou sur du bois, en tenant le tourne-vis avec la main droite et le fût avec la main gauche;
Enlever le fût, en le retirant le long du canon. Il faut bien se garder de séparer

le fût du canon par devant, comme pour le fusil transformé, car dans ce cas l'écrou de baguette comprimerait le tube du réservoir;

Le tube du réservoir ne doit pas être séparé du fût. Pour enlever le ressort du réservoir, dévisser l'embouchure, détendre le ressort avec le chapeau;

Les ressorts d'anneau et du fût ne doivent pas être séparés du fût.

8 Oter la crosse. Cela n'est nécessaire que lorsque la gâchette ne joue plus; on l'exécute de la manière suivante:

Dévisser la vis à bois et la vis à fer;

Enlever la crosse dans la direction des deux bandes;

La plaque de couche et le battant de bretelle ne doivent pas être séparés du bois.

9. Le canon doit être dévissé par un ouvrier habile avec des outils appropriés.

b) *Remonter*.

On remonte le fusil dans un ordre inverse de celui où on l'a démonté.

Le fût doit être introduit dans la boîte dans la direction du canon.

Les anneaux doivent être placés de manière à ce que les têtes de vis se trouvent du côté de la tête de vis du pontet; serrer les vis pour que les anneaux s'appliquent solidement au fût.

En remontant la clôture il faut tenir le cylindre penché en avant.

En remettant l'extracteur il faut avoir soin que le crochet de devant ne vienne pas se placer sur le cylindre, mais contre la surface de clôture; pour le remettre dans sa position, on le pousse légèrement en arrière.

Avant de placer la tige de percussion, la fourchette doit être exactement à sa place et la noix placée de manière à ce que les ailettes se trouvent dans la place la plus profonde des surfaces obliques; l'écrou doit être vissé solidement.

Après avoir remonté la clôture, il faut l'introduire à moitié dans la boîte et remettre le tiroir à sa place.

Pour remettre le transporteur et le pontet, il faut tenir le fusil dans la même position qu'en le démontant, et introduire le transporteur à moitié dans la boîte; pour placer la longue branche du levier coudé dans son logement dans le transporteur, il faut la presser dans sa position supérieure, le crochet placé dans son ouverture et le tout introduit en pressant toujours en arrière mais sans forcer.

Il ne faut armer le ressort à percussion que lorsqu'on veut tirer. Pour détendre le ressort on place le fusil sur le bras gauche, on saisit le levier par dessous avec la main gauche, on le met d'abord dans la position horizontale et on le laisse ensuite retomber lentement pendant qu'on presse la détente en arrière avec la main droite.

V. Construction et emploi du fusil a répétition.

Pour employer le fusil à répétition pour les feux de vitesse, on ouvre le fermoir du réservoir et on remplit le réservoir, en introduisant onze cartouches les unes après les autres dans l'ouverture de charge, sur le côté droit de la boîte; on place une 12e cartouche dans le transporteur. Les cartouches chargées dans le canon au moyen du transporteur sont remplacées par la pression du ressort en spirale sur les cartouches renfermées dans le réservoir, dès que le transporteur vide vient se placer devant le réservoir.

Pour charger, on fait tourner de droite à gauche le levier avec la noix, jusqu'à ce que le ressort d'arrêt, pénétrant dans la rainure de la noix, rende impossible la continuation du mouvement tournant. Les tenons de la noix se trouvent alors devant les ouvertures ménagées entre les embases de la boîte, ce qui permet de retirer le cylindre obturateur en arrière. Pendant le mouvement du levier, la broche, glissant avec ses deux ailettes échancrées sur l'hélice de la noix, est retirée en arrière et produit ainsi la tension du grand ressort.

On tire ensuite le cylindre obturateur en arrière. Au dernier moment de ce mouvement, la petite branche du levier coudé est repoussée en arrière par la paroi antérieure de la rainure pratiquée sous le cylindre, dans laquelle elle glissait jusqu'alors; la grande branche du levier coudé se trouve ainsi relevée et communique au transporteur un mouvement brusque de bas en haut qui l'amène dans la position où la cartouche qu'il renferme se trouve dans le prolongement de l'âme du canon. Lorsqu'on pousse le cylindre contre la chambre à cartouche, il introduit dans le canon la cartouche contenue dans le transporteur et saisit de nouveau au dernier moment le levier coudé, en sorte que le transporteur retourne dans sa première position et se place devant le réservoir où il reçoit une nouvelle cartouche.

Lorsqu'on pousse fortement le cylindre contre le canon, le ressort d'arrêt quitte la rainure de la noix et rentre dans son logement, et l'on peut alors tourner la noix au moyen du levier jusqu'à ce que celui-ci touche la bande supérieure. Par ce mouvement, les tenons de la noix viennent se placer contre les saillies de la boîte et s'appuient très fortement les unes contre les autres par la forme spirale de l'extrémité antérieure de la noix; cette disposition assure ainsi à la clôture une grande solidité.

La broche, dont l'ailette inférieure a butté contre la gâchette, est restée en arrière lorsqu'on a poussé le cylindre en avant et a continué à maintenir la tension du grand ressort. En pressant sur la détente, la gâchette s'éloigne de l'ailette de la broche et celle-ci, qui est devenue libre, est poussée très fortement en avant par le grand ressort, et comme elle frappe sur la fourchette, elle détermine ainsi l'explosion de la cartouche.

On relève alors le levier de la même manière et on retire le cylindre en arrière. La douille vide, dont le bourrelet a été saisi par le crochet de l'extracteur, suit le mouvement du cylindre, et dès qu'elle est libre, elle est rejetée en dehors par le brusque mouvement d'élévation du transporteur.

Si l'on veut sortir les cartouches qui se trouvent dans le réservoir, on pousse le cylindre en arrière et en avant comme lorsqu'on charge, mais on ne tourne pas la noix, et pendant le mouvement on laisse le levier dans la position horizontale. Les cartouches peuvent aussi être enlevées par l'ouverture de charge.

Après des exercices de paix, la prudence exige que le réservoir soit vidé après les exercices de tir. On ne peut être sûr que le réservoir est vide que lorsqu'on aperçoit le chapeau du ressort du réservoir, après avoir retiré le cylindre et baissé le transporteur.

Pour charger le fusil coup par coup, on ferme le réservoir au moyen de son fermoir et les cartouches isolées se chargent *de côté* ou *par en haut*.

a) Pour charger de côté coup par coup, il faut placer la cartouche dans le transporteur avant d'ouvrir la clôture;

b) Pour charger par en haut, il faut retirer le cylindre tout à fait en arrière. et après avoir baissé le transporteur en le pressant avec la cartouche, on la charge directement dans le canon.

Si les appareils du transporteur ou du réservoir se dérangent et empêchent l'usage du fusil, on peut aussi se servir du fusil en le chargeant coup par coup, après avoir enlevé le pontet et le transporteur ou seulement celui-ci. Dans ce cas les cartouches se placent directement dans la chambre à cartouche.

Le transporteur et, cas échéant, le pontet, doivent être gardés avec soin; la vis du pontet et celle du fermoir du réservoir doivent être remises en place.

VI. Nettoyage du fusil.

On nettoie d'abord le canon avec la brosse et ensuite avec le lavoir entouré d'un chiffon gras très mince. On essuie la chambre à cartouches avec un linge sec du côté de la boîte, et ensuite on la graisse légèrement avec le reste du canon. S'il est nécessaire de nettoyer le canon avec de l'eau, on doit, si c'est possible, employer de l'eau chaude et ne se servir que de la brosse légèrement humectée; on l'introduit du côté de la boîte en tenant le canon la bouche en bas. Il faut faire bien attention qu'il n'entre point d'eau dans le réservoir et dans les excavations de la boîte.

Les autres pièces en fer doivent être nettoyées avec un chiffon gras et jamais avec de l'eau. En nettoyant le canal de la tige de percussion, il faut bien se garder d'y faire passer des chiffons trop gros et secs, car il serait très difficile de les retirer.

Les pièces suivantes doivent être bien graissées après le nettoyage:

Au cylindre: la partie filetée pour l'écrou, la place sur laquelle la noix tourne et la surface spirale du tenon;

A la noix: les surfaces obliques et les surfaces des deux tenons;

Au pontet: la place où le ressort presse sur le levier coudé.

Toutes les autres pièces sont frottées avec un chiffon gras pour les préserver de la rouille. Trop de graisse est nuisible.

Lorsqu'on doit exceptionnellement nettoyer le tube du réservoir, on emploie pour cela un chiffon sec roulé autour du lavoir. Le ressort du réservoir n'a pas besoin d'être nettoyé et il faut le préserver avec soin d'une pression ou d'une courbure.

Graisses à employer.

Pour nettoyer et entretenir les différentes parties du fusil, il ne faut employer que de l'huile purifiée et de la graisse préparée à cet effet. La pureté de l'huile et la qualité de la graisse sont de la plus grande importance.

Procédé pour purifier l'huile.

Verser dans 2 livres de bonne huile d'olives une demi-livre de plomb fondu ; les parties aqueuses s'évaporent et les substances étrangères sont absorbées par le plomb pendant cette opération, et en la répétant deux ou trois fois on obtient une huile qui ne se grippe pas et qui préserve bien le fer et l'acier. On se sert pour cette purification d'un vase de métal bien nettoyé. Après cette opération on laisse le liquide exposé au soleil ou à une chaleur artificielle pendant quelque temps.

Préparation de la graisse.

Il faut faire fondre sur un feu faible demi-livre de graisse de mouton, la faire passer au travers d'un morceau de toile et la mêler de suite après avec 1 livre d'huile d'olives de bonne qualité, purifiée, en bien remuant ce mélange. De cette manière on obtient une graisse grise qui doit être préservée de la poussière. On remplit de ce mélange la boîte à graisse et on l'emploie pour nettoyer les parties métalliques du fusil et pour y tremper les chiffons gras.

On ne se sert de l'huile purifiée que pour les pièces de la platine qui sont exposées à un frottement.

Pour graisser la monture on se sert de préférence d'huile de lin de bonne qualité. En raison des motifs déjà indiqués, il faut absolument éviter d'employer des moyens qui pourraient endommager la surface des parties métalliques, ou ce qui serait encore plus nuisible, les parois de l'âme du canon. Il est donc interdit d'employer de l'émeri, de la poudre de briques, etc. ; tout au plus on pourrait employer pour nettoyer la baguette, lorsqu'elle est très rouillée, un mélange d'huile et de charbon pilé très fin.

VII. Des dérangements pendant le tir et de la manière d'y remédier.

Il se peut que le fusil ne parte pas (les cartouches ne pas faire explosion) quand le levier n'est pas appliqué contre le fût et que les ailettes de la tige de percussion frappent contre les surfaces obliques de la noix, ou quand le bourrelet de la douille est trop fort en métal et que, par conséquent, l'explosion exige plus de force que le grand ressort n'en peut déployer pour le premier coup, ou quand l'écrou n'est pas assez serré, il se peut que le grand ressort ne soit pas assez tendu. Dans ce dernier cas, il faut d'abord serrer l'écrou, et dans tous les autres cas, il faut tendre le ressort une seconde fois sans retirer le cylindre en arrière. Si le fusil ne part pas après ce second coup, il faut tourner la cartouche, et si cela ne réussit pas, il faut la remplacer par une autre.

Si une douille n'est pas extraite, il faut pousser de nouveau le cylindre en avant après avoir pressé le transporteur dans sa plus basse position et le retirer en arrière en pressant sur l'extracteur avec le pouce gauche. Si cela ne réussit pas, il faut baisser le transporteur et rejeter la douille avec la baguette.

Si pendant le tir le ressort du réservoir n'introduit pas une cartouche dans le transporteur, on y remédie en posant le fusil par terre. Si ce moyen devenait souvent nécessaire, il faut pendant quelque temps charger le fusil coup par coup.

Si l'appareil du transporteur se dérange, il faut vider le réservoir et enlever le transporteur et procéder de la manière déjà indiquée.

Légendes de la planche.

A. *Verschluss mit Schlag-und Ausziehervorrichtung.*

1. Der Verschlusscylinder. 2. Der Auszieher. 3. Die Nuss. 4. Die Schlaggabel. 5. Der Schlagstift. 6. Die Schlagfeder. 7. Das Schlagfedergehäuse. 8. Die Mutter. 9. Der Keil.

B. *Vorrichtung zum Zuführen der Patronen.*

a) Der Zuschieber. b) Der Kniehebel. c) Die Hebelfeder. d) Der Abzugbügel. e) Bügelschraube. f) Kniehebelschraube.

C. *Verschluss bei Zurückgezogenem Verschlusscylinder.*

A. *Cylindre obturateur (culasse mobile) avec les appareils de percussion et d'extraction.*

1. Le cylindre obturateur. 2. L'extracteur. 3. La noix. 4. La fourchette de percussion. 5. La tige de percussion. 6. Le grand ressort. 7. Le logement du grand ressort. 8. L'écrou. 9. Le tiroir.

B. *L'appareil pour le transport des cartouches.*

a) Le transporteur ; b) le levier coudé ; c) le ressort de levier ; d) le pontet ; e) la vis de sous-garde ; f) la vis du levier.

C. *La culasse mobile, le cylindre obturateur retiré en arrière.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

Revue 1



(¹) La famille van Berchem, d'origine hollandaise, se fixa en Suisse sur la fin du siècle dernier. C'est par son alliance, croyons-nous, avec les Saladin, de Genève, les parents de ligne maternelle du défunt, qu'elle devint propriétaire du château de Crans, près Coppet, où le colonel vient de mourir.

a) Le transporteur; b) le levier coudé; c) le ressort de levier; d) le pontet; e) la vis de sous-garde; f) la vis du levier.

C. La culasse mobile, le cylindre obturateur retiré en arrière.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 11. Lausanne, le 18 Juin 1870. XV° Année

NÉCROLOGIE.

L'état-major fédéral et le canton de Vaud viennent d'être douloureusement frappés par la mort de deux jeunes officiers supérieurs de haute distinction, le colonel van Berchem, de Crans, et le major Chausson, de Villeneuve, tous deux anciens membres du Grand Conseil vaudois, tous deux de nos meilleurs amis et collaborateurs.

William van Berchem, né en 1831, fit d'excellentes études classiques et techniques à l'Académie de Genève, à Paris et en Allemagne. En 1850 il entra dans l'état-major fédéral du génie après de brillants examens d'aspirant ; nommé sous-lieutenant l'année suivante il passa, en 1852, sa première école centrale comme officier. Le service actif convenant à ses goûts, il résolut bientôt de suivre la carrière militaire suisse, malgré le peu d'avantages et de ressources qu'elle peut offrir dans un pays de milices neutres. Il est vrai que pour van Berchem, d'une des familles les plus considérables et les plus considérées du pays ([1]), cette carrière devait être plutôt un utile et patriotique passe-temps. Il s'y voua néanmoins avec toute la diligence et le sérieux qu'il eût apportés à un indispensable gagne-pain. Commençant par le commencement, au rebours de tant d'autres, il obtint l'autorisation de suivre comme volontaire, pendant une année, en 1856, croyons-nous, les cours de l'école d'état-major à Paris. Rentré en Suisse, il passa à l'état-major général et se perfectionna dans la pratique de l'infanterie en suivant quelques écoles militaires saint-galloises, encore comme volontaire, et volontaire travailleur, sous les ordres de M. le colonel Hofstetter, alors instructeur-chef du canton de St-Gall.

Quelque temps après il fut appelé par le regretté colonel Hans Wieland à le seconder dans les nouvelles écoles fédérales d'aspirants et d'officiers d'infanterie, et il y commença résolûment son

([1]) La famille van Berchem, d'origine hollandaise, se fixa en Suisse sur la fin du siècle dernier. C'est par son alliance, croyons-nous, avec les Saladin, de Genève, les parents de ligne maternelle du défunt, qu'elle devint propriétaire du château de Crans, près Coppet, où le colonel vient de mourir.

métier d'instructeur et de professeur, enseignant également bien la théorie et la pratique, en français et en allemand, captivant ses auditeurs par une parole toujours claire, facile, animée. et tous ses camarades par l'affabilité de ses relations.

Lorsque la généralisation des fusils rayés, en 1859, dut amener un plus grand développement du tir de précision, van Berchem se voua tout particulièrement à cette tâche. Il avait trouvé son vrai filon. Procédant avec sa méthode habituelle de bons préliminaires, il se fit d'abord charger, en 1860, et en compagnie de son collègue von Matt, de Lucerne, d'une mission d'étude en Belgique et en Angleterre, où tout ce qui concernait le tir militaire de précision était déjà fort en honneur. Il séjourna quelques mois à l'école normale de tir de Hythe, dont il suivit les cours avec autant d'application que de profit. Dès l'année suivante il organisa en Suisse ces écoles annuelles de tir qui donnèrent de si bons résultats et procurèrent à leur jeune et zélé commandant un si juste renom tant en Suisse qu'à l'étranger. Il dirigea en outre l'enseignement du tir dans les autres écoles fédérales où cette branche fait partie des programmes, notamment à l'école des instructeurs, à celle des aspirants et sous-lieutenants d'infanterie et à l'école centrale.

Devenu un spécialiste distingué en matière de tir et d'armes à feu portatives, van Berchem prit une part très active à la révolution — c'est bien le mot propre — qui amena l'unité du petit calibre et le modèle de 1863. Ses fréquentes et intéressantes conférences aux sociétés d'officiers de Lausanne et de Genève, ses expertises et ses rapports comme membre de diverses commissions officielles, ses articles dans nos colonnes [1] témoignèrent de la richesse de ses facultés et de la justesse de ses vues. La révolution plus récente du chargement par la culasse et du répétiteur ne l'intéressa pas moins. Mais à ce moment déjà il fut saisi par la fatale maladie, un affaiblissement de la moelle épinière, qui vient de l'enlever à sa famille affligée et à ses nombreux et dévoués camarades. Il ne put suivre que de loin la nouvelle et importante transformation en cours, et nous croyons ne faire tort à personne en disant que cette transformation se ressentit un peu de son absence. Plus d'une fois on eut des hésitations qu'il eût promptement tranchées, et l'on dut recourir à ses lumières pour surmonter mainte complication inattendue; plus d'une fois aussi, de son fauteuil ou de son lit de misères, il donna des avis qui aidèrent puissamment à franchir la crise provisoire du changement de notre armement C'est lui, croyons-nous, qui élabora, en français au moins, les instructions sur la nomenclature et l'emploi des

[1] Quelques-uns ont été réunis en brochure; voir à nos annonces.

nouveaux fusils ; c'est lui qui publia en français les derniers règlements d'exercice de l'infanterie. Il n'était pas très engoué, nous devons le confesser, de toutes ces nouveautés ; les fusils à répétition, entr'autres, n'avaient pas sa complète confiance ; il les croyait trop compliqués pour de bonnes armes de guerre, et il leur préférait le Vetterli simple. Mais hiérarchique et bon républicain suisse avant tout, il se soumit de bonne grâce à l'opinion contraire de la majorité, dès que cette opinion fut régulièrement manifestée, et il concourut de son mieux à l'établissement du modèle qu'il avait consciencieusement combattu dans l'origine.

C'est en récompense de cette utile activité que van Berchem fut élevé, en 1868, au grade de colonel fédéral, quoiqu'il fût déjà impotent depuis environ deux ans et n'eût plus grande chance de guérison ; nomination tout exceptionnelle, qui honorait le sentiment de justice de l'autorité supérieure autant que les hauts mérites de l'élu, et qui eut le rare privilége d'être bien accueillie de chacun.

Entouré des soins les plus tendres et les plus assidus ; van Berchem lutta plus de quatre ans contre le mal qui l'assiégeait. On crut un moment que les bains de Lamalou, dans le midi de la France, lui procureraient un rétablissement relatif ; mais une cure de l'automne dernier dissipa ce trompeur espoir. Depuis lors l'état du malade empira si fatalement que sa fin, qui a été fort douce, doit être considérée comme une bienheureuse délivrance. Samedi dernier sa dépouille mortelle a été déposée au cimetière de Crans, escortée par une foule de militaires et de civils accourus des diverses parties de la Suisse pour payer un dernier tribut à cet officier aimé autant qu'estimé de tous.

Le vide qu'il laisse dans l'armée fédérale, quoique creusé peu à peu, n'a pu encore se fermer et ne se fermera pas de sitôt. Pour ceux qui jouissaient de son amitié le vide ne se comblera pas. Les qualités qui en faisaient le charme et le prix ne sont plus si communes. Un esprit fin, cultivé, pénétrant, original, caustique même parfois, mais toujours tempéré par les mouvements d'un cœur chaud et généreux, par une loyauté parfaite, par une urbanité soutenue et naturelle, rendait son commerce aussi sûr qu'agréable, aussi attachant qu'instructif. Il goûtait fort la plaisanterie ; son propre contingent attique était toujours prêt, toujours de bon goût et de piquante saveur ; il répugnait, en revanche, à la médisance et à la critique personnelle, menant si aisément à l'intrigue et à la calomnie, ces armes trop souvent heureuses des gens qui n'en ont pas de plus nobles. En bons termes avec tout le monde, assez bien en cour et pas mal avec la ville, et cela sans aucun abandon de ses opinions toujours libres de préjugés et raisonnées, sa bienveillance habituelle de procédés le rendait volontiers le trait d'union

entre quelques-unes des coteries qui déchirent si malheureusement les plus hauts parages de notre état-major fédéral. Il dut parfois entendre de lourds et pénibles clabaudages, assister du bout des yeux à de pitoyables menées; il n'en fut au moins jamais ni le complice, ni la dupe. De délicates réserves en faveur de l'absent étaient ordinairement la seule part qu'on l'amenait à y prendre.

D'un caractère à la fois enjoué et réfléchi portant en soi ses ressources, il se trouvait à l'aise partout où les hasards du service le plaçaient ; d'une intelligence supérieure, tous les sujets scientifiques lui étaient abordables et familiers ; lieutenant-colonel à 32 ans, colonel à 37 ans, possédant par sa famille et par lui-même de nombreuses relations dans le meilleur monde, sans dédain de l'autre, joignant aux dons de l'esprit ceux d'une tournure élégante et les avantages d'une belle fortune en perspective, rien ne semblait manquer à son avenir et à ses souhaits. La Providence en a décidé autrement. Inclinons-nous devant ses sentences, si dures qu'elles soient. Nous les respectons encore en disant que tous ceux qui connurent van Berchem lui garderont un pieux et fervent souvenir et que tant qu'il y aura une armée et des tireurs suisses sa mémoire s'y conservera vivante et honorée.

Le major *Chausson* marchait dignement sur les traces militaires du colonel van Berchem. Comme lui il s'était voué exclusivement, depuis quelques années, à la carrière militaire permanente et à la spécialité du tir et des armes portatives, par les fonctions de contrôleur fédéral des nouveaux fusils. Ses premières études n'avaient pas été aussi classiques que celles du modèle qu'il s'efforçait de suivre. Elles s'étaient passées plus souvent sur les pics d'Arvel et de Malatray, à la poursuite du chamois, que dans les salles de cours. Mais s'acquérir, comme Chausson le fit, la réputation d'un des meilleurs tireurs et des plus hardis chasseurs du pays, est aussi un élément d'éducation militaire qui a bien son prix, surtout dans une armée telle que la nôtre. D'ailleurs le défunt n'avait pas toujours dédaigné les livres; on peut même dire qu'il les aimait, après la clôture de la chasse ; il possédait une de ces bonnes instructions secondaires qui facilitent aux louables ambitions toutes les études ultérieures et leur ouvrent les avenues nécessaires. Dans ces dernières années il en avait profité avec zèle pour accroître largement le champ de ses connaissances, et il y avait réussi tout en se rendant redoutable aux sangliers du Jura

Longtemps aide-major de bataillon, il s'y était rompu à tous les services pratiques et fait hautement apprécier de ses alentours. L'an dernier il fut chargé de la direction de deux cours d'armuriers à Zofingue, dont les juges compétents firent les plus grands éloges.

Vigoureux de corps, ferme de caractère, supérieur de bon sens, excellent camarade, dévoué sans réserve à ses devoirs, plein d'esprit militaire et de feu sacré, il y avait en lui l'étoffe d'un officier de premier mérite. Bien des espérances étaient tournées vers ses succès ; il fût devenu sans doute l'un de nos bons instructeurs et eût honoré le canton de Vaud dans les rangs supérieurs de l'armée, comme il l'honorait déjà dans sa modeste situation Nommé major fédéral ce printemps, il passait sa première école centrale comme officier à l'état-major fédéral lorsqu'un cruel coup de pied de cheval lui fit au genou une blessure qui l'enleva en quelques jours, à l'âge de 36 ans. Enterré militairement à Thoune, le samedi 4 juin, l'école centrale et l'école de recrues d'artillerie lui rendirent les honneurs réglementaires avec de sympathiques et spontanées adjonctions. De touchants adieux furent adressés à ce brave officier par son collègue, M. le major Gaulis, au nom de ses nombreux amis. C'est avec vérité que l'orateur a pu associer plus particulièrement tous les militaires vaudois aux hommages et aux regrets déposés sur cette tombe si prématurée.

Dans la nuit de lundi à mardi de l'avant-dernière semaine est mort subitement dans sa belle terre de *La Lance*, près Concise, le comte *Louis-Auguste de Pourtalès*, âgé de 74 ans, qui joua un rôle politique et militaire important dans le canton-principauté de Neuchâtel. Conseiller d'état en service extraordinaire, il fit partie de différentes administrations et fut pendant plusieurs années le chef distingué du corps d'artillerie neuchâtelois. Les hautes mathématiques étaient son occupation favorite et l'on a de lui un ouvrage fort estimé sur les *quantités positives et négatives en géométrie*. Depuis 1848 M. de Pourtalès partageait ses loisirs entre ses études de prédilection et la direction de l'important hôpital dont la munificence de son aïeul a doté le canton de Neuchâtel. Les solides qualités du défunt, sa générosité bien connue, son utile concours dans les entreprises d'utilité générale, sa courtoise et cordiale hospitalité lui avaient maintenu dans la vie privée toute l'estime personnelle dont il était jadis entouré dans sa vie publique.

LA TACTIQUE DE L'AVENIR.

(Suite.) [1]

L'opinion que l'action dite à la baïonnette est plutôt une pression morale qu'un engagement, se trouve plus développée encore dans les *Souvenirs militaires de la campagne d'Italie en* 1859. A propos du combat de Palestro, fort défiguré, paraît-il, par la plupart des historiens d'après les rapports officiels eux-mêmes, l'auteur donne les dramatiques et sûrs renseignements suivants :

[1] Voir notre précédent n°.

Le 30, dès le matin, nous quittions Casal pour Prarolo, petit village sur la rive droite de la Sésia, en aval de Verceil. La division traversa le Pô sur le pont du chemin de fer; elle prit de suite à droite la route de Candia jusqu'à Terra-Nuova et arriva à Prarolo par Cérésana, en longeant la Sésia, guéable en plusieurs endroits et gardée par les Piémontais.

Pendant cette marche, les armes furent chargées pour la première fois; nous n'avions cessé d'entendre le canon sur la rive gauche, en approchant de notre destination. C'étaient les Piémontais de la division Cialdini qui chassaient les Autrichiens de Palestro, situé en face de notre position de Prarolo. Le général Cialdini devait nous faciliter, pour le lendemain, le passage et la construction des ponts. Les Autrichiens nous avaient vus arriver à Prarolo, nous nous attendions à un engagement sérieux, qui, du reste, n'était pas tenu secret par nos généraux, qui était même annoncé comme certain. Aussi les armes étaient prêtes et nous avions ordre de nous garder avec soin et en silence.

Un orage éclata, dans la soirée, sur nos bivouacs. Je n'en parlerais pas, s'il n'avait été cause d'un fait singulier et utile à rapporter, au point de vue de notre ancien armement.

Après l'orage quelques hommes se portent aux faisceaux pour nettoyer leurs armes; ils s'aperçoivent qu'elles ne sont plus en état de faire feu; elles ratent ou font long feu. Personne n'y songe davantage d'abord, mais sur l'observation des premiers hommes, d'autres vont faire la même expérience, et l'on voit successivement tous les hommes d'un bataillon décharger leurs armes, puis les recharger. Après le premier bataillon, ce fut le tour du suivant, puis des suivants encore, dans toutes les divisions. Les coups de feu successifs commencèrent à émouvoir les officiers; les défenses les plus formelles de tirer furent faites inutilement; les chefs de corps intervinrent sans pouvoir arrêter le mouvement commencé: si le feu cessait sur un point, c'était pour recommencer sur un autre, et la soirée et une partie de la nuit se passèrent dans cette agitation.

Qu'un bataillon, voire même un régiment, sans expérience de la guerre, soit un peu troublé, en attendant le combat du lendemain, cela ne surprendrait personne. Mais que trente-six à quarante bataillons, dont le plus grand nombre avaient l'habitude du feu, fussent tous dans le même état, il y avait là une cause sérieuse, méritant d'être étudiée.

On avait fait la campagne d'Orient avec le fusil à parois lisses, lequel chargé met la poudre de la cartouche à l'abri de l'humidité et de la pluie. En Italie, nous avions une arme rayée dont la balle n'est forcée qu'au moment de l'explosion de la poudre. On comprend dès lors facilement que, avec une pareille arme, la pluie pénétrant dans le canon, doit nécessairement passer par les rayures qui ne sont pas obstruées par la balle, quoique l'arme soit chargée, et arriver jusqu'à la poudre.

Les premiers hommes, qui avaient fait l'expérience du mauvais état de leurs armes, avaient communiqué leurs observations à leurs camarades qui se portaient aux faisceaux à leur tour. Ceux-ci en entraînèrent d'autres, jusqu'au dernier l'expérience fut complète; chacun, poussé par l'instinct du combat du lendemain et de sa conservation personnelle, veut être prêt de suite à tout événement. Près de 25,000 hommes déchargèrent ainsi, les uns après les autres, leurs armes en l'air; quelques unes partirent, les autres firent long feu, mais n'en furent pas moins déchargées facilement. Cette arme en somme était une bonne arme de guerre; si même, par le mauvais temps, le premier coup est sans effet, tous les autres seront bons.

On pourrait être amené en campagne, surtout avec le Chassepot, à ne charger son arme qu'au moment de l'action, ce qui éviterait souvent trop de précipitation et de désordre dans les moments sérieux d'attente ou de surprise. Il faut beaucoup d'expérience de la guerre pour conserver toujours sa raison et son sang froid; la réflexion ne revient souvent que lorsque l'on est obligé de prendre le temps de se mettre en défense. Les cas de grandes surprises de corps entiers, ou même de divisions, *n'ayant pas le temps de charger les armes*, non-seulement ont dû être très rares, mais j'avoue que je n'en connais pas, que je les crois impossibles. J'en excepte bien entendu les troupes faisant le service des avant postes, des embuscades ou le service des siéges. On ne pourrait citer à l'appui de ces grandes surprises les exemples du maréchal Mortier à Dirnstein ou du maréchal Marmont, en 1814, dans la forêt de Raismes. Il y a, en général, sauf quelques cas particuliers, plus

d'inconvénients, pour les jeunes troupes surtout, à avoir toujours les armes chargées qu'à être obligées de les charger au moment de s'en servir. De quelles fâcheuses conséquences pouvait être pour nous ce tiraillement de presque toute une nuit à Prarolo, en face des Autrichiens, s'il avait été nécessaire d'y cacher notre présence.

A cette occasion, je ne puis passer sous silence un fait qui se produisit en Crimée sous mes yeux. Au mois de janvier 1855, au petit jour, après une nuit de tourbillons de neige, pendant laquelle la température s'était considérablement abaissée, les postes avancés de la garde de police d'un régiment campé sur le plateau d'Inkermann, se croyant surpris, crient : « Aux armes ! » Au bout de quelques secondes, ils s'aperçoivent que ce n'est qu'une fausse alerte, mais il est déjà trop tard. Le régiment campé en colonne répète le cri de : « Aux armes ! » se réveille en sursaut, se lève, se précipite sur les faisceaux. Les platines étaient gelées, le cran d'arrêt de presque toutes les armes contenait un peu d'humidité congelée, mêlée à de la graisse durcie qui l'avait obstrué. Les hommes en voulant armer, abandonnent le chien qu'ils croient soutenu par le cran d'arrêt, et le coup part.

Il ne faisait pas jour encore, chaque homme ne laisse partir que son premier coup de feu, j'ai dit que l'on était campé en colonne. La première division de la colonne croit être attaquée par derrière, la deuxième se croit entourée et attaquée partout à la fois, il en est de même de toutes les autres divisions, et pendant dix minutes le désordre est au comble ; les officiers ne sont plus rien, Le mouvement se communiqua comme la foudre à tous les régiments voisins ; il n'y eut personne de blessé, heureusement ! Un peu de réflexion aurait suffi pour faire comprendre à chacun qu'il ne pouvait être surpris dans de pareilles conditions ; ce moment de réflexion naissait par la nécessité du chargement préalable de l'arme.

Le 31 mai, dès la pointe du jour, nous nous mettions en marche de Prarolo pour passer la Sésia et nous rendre à Palestro. Les bagages, protégés par un bataillon, devaient se rendre à Confienza. Une partie de la nuit avait été employée par les équipages, sous les ordres du général Lebœuf, à construire trois ponts sur la rivière. Ils étaient terminés au début du mouvement, mais les eaux du torrent qui grossissaient fortement dès le matin, par suite des pluies de la nuit, forcèrent de replier deux de ces ponts, pour n'en faire qu'un suffisant. Cette opération fut assez longue : les premières troupes françaises ne prirent pied, sur la rive gauche de la Sésia, que vers sept heures du matin.

Deux divisions du corps étaient déjà passées quand le canon se fit entendre de nouveau. La division à laquelle j'appartenais fut retenue sur la rive droite, pour protéger les ponts et le passage en cas d'attaque de ce côté venant de Candia. Le canon se faisait toujours entendre, le combat de la rive gauche devenait sérieux ; malgré cette action, tous les bagages du corps défilaient sur le pont, se rapprochant ainsi du lieu de l'action. Cette circonstance nous donnait à tous une profonde sécurité, car il n'est pas d'usage, en cas de danger pressant, d'appeler les impedimenta avant les troupes disponibles.

Pendant le défilé des bagages, nous aperçûmes remontant la Sésia par la rive gauche, une forte colonne ennemie qui nous présentait le flanc et pouvait apercevoir aussi le pont et les bagages qui le traversaient. Son but évident était de venir s'en emparer, puis de contribuer à l'attaque générale de Palestro avec les autres colonnes autrichiennes s'avançant de Robbio, pour rejeter sur Verceil tout ce qui pouvait se trouver déjà sur la rive gauche de la rivière.

Je ne me propose pas de raconter le combat de Palestro ni de le décrire ; il est connu, tout le monde en a parlé ; mais il est nécessaire de savoir que cette colonne était celle de gauche des attaques autrichiennes ; elle était composée d'une brigade entière de 5 à 6000 hommes sous les ordres du général Szabo, faisant partie d'un corps de 20,000 hommes, commandé par le général Zobel.

Le chef de cette colonne nous voyait en nombre assez considérable, l'arme au pied, de l'autre côté de la rivière ; il voyait aussi nos bagages passer les ponts, sous ses yeux, avec une sécurité parfaite. L'idée lui vint-elle qu'il allait se heurter à des troupes bien plus considérables en nombre à celles qu'il apercevait et qui protégeaient nécessairement les bagages, ou espérait-il une faute grossière de notre part, lui permettant un heureux coup de main ? Je crois cette dernière supposition la plus juste, comme semblèrent me le prouver les recherches que je fis plus tard dans la journée sur le champ de bataille, recherches qui, pour moi, me confirmè-

rent dans l'idée d'une extrême confiance et d'une grande sécurité de la part de nos ennemis. Avec un peu plus d'expérience de la guerre, le chef de cette colonne se serait moins aventuré et ne se serait pas exposé à un désastre presque certain.

C'est sa défaite par le 3e de zouaves, commandé par le colonel de Chabron, qui fit la gloire de la journée.

J'ai dit que cette colonne nous présentait le flanc Elles nous paraissait très profonde avec un faible front. Les hommes, la baïonnette au canon, avançaient avec une indécision et un flottement sensibles, précédés de quelques coups de feu. La tête de cette colonne commençait à s'engager, mais nous ne pouvions savoir contre qui, attendu qu'en suivant sa route, elle faisait sur sa droite un coude qui l'éloignait de nous pour la rapprocher des siens. Nous pouvions surtout l'apercevoir au passage du pont de la Busca, ruisseau qui, très encaissé près de son embouchure, vient se jeter dans la Sésia en face du point que nous occupions. Nous n'étions pas à plus de 800 mètres, mais la rive gauche de la Sésia, de beaucoup la plus élevée des deux, ne laissait apparaître pour nous que des baïonnettes et des schakos Une batterie de la division n'en essaya pas moins son feu, se servant pour la première fois des boulets-obus cylindro-coniques: Tirant de bas en haut, ses boulets fichaient dans le talus ou ricochaient par-dessus la colonne sans l'atteindre; les mèches n'étaient pas calculées pour une aussi faible distance. La batterie fit, en réalité, peu d'effet, mais elle nous parut agir sur le moral de la colonne, qui nous sembla s'éloigner; cependant elle ne faisait que suivre la route qui faisait un coude prononcé que nous ne pouvions voir: elle mit deux pièces en batterie pour nous répondre. Ces deux pièces ne nous firent aucun mal, elles changèrent bientôt la direction de leur feu, cherchant à atteindre le pont.

Pendant l'échange de ces quelques coups de canon, une compagnie du 3e de zouaves se déployait en tirailleurs, sur le flanc de la colonne, au dessous d'un talus abrupt et face aux deux pièces dont nous venons de parler, sur la même rive, près du point où la colonne, qui continuait à avancer, faisait un angle pour suivre le coude de la route qui l'éloignait de nous et du feu de notre batterie. Les tirailleurs, dans un terrain bas, ne devaient pas être aperçus des Autrichiens qui ne voyaient que nous sur l'autre rive de la Sésia.

On entend à peine quelques coups de feu et les tirailleurs disparaissent à nos yeux. Mais un instant après toute la colonne fait un demi-tour simultané pour battre en retraite bien plus rapidement qu'elle ne s'avançait. Ceux qui se retiraient du combat avec le plus de promptitude n'étaient pas les plus exposés, mais bien les hommes du centre et de la queue de la colonne, dont le devoir eût été d'appuyer, de protéger la tête. Il nous avait donc semblé que les Autrichiens qui n'avaient pas cherché à se déployer, ou qui n'en avaient pas eu le temps, étaient battus par une attaque de flanc du 3e zouaves.

En moins de vingt minutes, tout avait disparu à nos yeux, aux cris de joie de la division, et une heure après nous avions passé la Sésia fort tranquillement; nous établissions nos bivouacs en arrière du champ de bataille, entre la Sésia et Palestro, autour duquel se trouvaient concentrées, vers midi, quatre divisions d'infanterie piémontaise, trois divisions d'infanterie française, deux divisions de cavalerie des deux nations, au moins 60,000 hommes, contre lesquels étaient venus se heurter, sans s'en douter, 20,000 Autrichiens qui n'ont eu affaire, du reste, qu'à deux divisions piémontaises et au 3e de zouaves, que l'empereur avait détaché du 5e corps pour opérer avec les Piémontais et nous le passage de la Sésia. Ainsi se trouvait expliqué ce qui m'avait été dit à l'état major du roi: « Le 3e corps nous est adjoint. »

Pendant le passage, les officiers des pontonniers nous disaient qu'ils étaient en retard, qu'on les pressait d'enlever leurs ponts pour les reporter plus loin. Ils ne pouvaient aller qu'au Tessin. A quatre heures, tous les équipages étaient repliés sur la rive droite; nous pouvions nous croire sans ligne de retraite, elle n'était que changée et remontait la rive gauche sur Verceil. Dans les corps de troupe, ces choses-là doivent se deviner, car personne ne les dit; cependant la ligne de retraite assurée augmente singulièrement la confiance de la troupe. Il ne suffit pas que l'état-major ait cette confiance, il faut qu'il sache la communiquer aux troupes qu'il est chargé de diriger, afin de leur laisser la valeur et toute l'énergie possibles.

A peine nos bivouacs étaient-ils établis, que je m'empressai d'aller visiter le

champ de bataille, accompagné d'un officier d'état-major de la division, afin de me rendre un compte plus exact des événements. Les zouaves reprenaient leur campement du matin, leurs cuisines fonctionnaient déjà avec la plus grande activité et un entrain remarquable. Leurs grand'gardes étaient placées au coude de la route de Palestro à Rosasco, à la jonction de cette route avec le chemin qui mène à leur camp; un poste avancé à la ferme et au pont de la Busca, sur la route; un autre sur la rive gauche de la Sésia, près d'un fossé profond infranchissable, qui le séparait de l'escarpement au sommet duquel avaient été placées, pendant le combat, les deux pièces ennemies dont nous avons parlé. Le camp des zouaves était couvert du côté de la route par un bouquet de bois, puis par un fossé profond. Il devenait dès lors évident que les tirailleurs de zouaves n'avaient dû être aperçus que très tard par les Autrichiens, que le fossé empêchait de s'éclairer de leur côté à une distance suffisante. Les pièces mises en batterie au dessus d'un escarpement ne pouvaient avoir un tir assez plongeant pour les atteindre dès qu'ils furent aperçus. Deux bataillons du 3e zouaves, couverts par ces tirailleurs, passèrent donc le fossé à un gué, en face du coude de la route, sans être inquiétés, sur un front de dix à douze hommes au plus; après le passage, ils gravirent l'escarpement, ne pouvant voir ce qu'ils avaient devant eux et sur le plateau, s'en apercevant trop tard pour reculer, ils n'étaient plus qu'à vingt pas de la colonne ennemie.

Quoique sur un faible front, à cette distance leur attaque fut impétueuse. Ils traversèrent la colonne autrichienne en face le coude de la route, (*) laissant deux bataillons en avant sur cette route, deux entre le coude et le pont de la Busca et deux encore en arrière de ce pont, présentant presque tous le flanc à l'attaque.

Les deux bataillons de la tête de la colonne, après avoir fait face à Palestro par un à-gauche, battent en retraite en désordre, parallèlement à la Busca et à la deuxième direction de la route après le coude; les deux autres, dans l'impossibilité de se déployer soit à leur gauche, par le fossé, soit à leur droite, par les premiers bataillons en retraite, restent en colonne sur la route pour se retirer. Ils sont poursuivis par les zouaves, qui de fait, avaient peu d'hommes à combattre de front, mais beaucoup en profondeur, se ruant les uns sur les autres, se poussant afin de se mettre à l'abri le plus promptement possible derrière la rivière qu'ils venaient de traverser.

Je laisse au lecteur le soin de découvrir la part réelle et possible de la baïonnette dans ce combat.

La position des morts et des blessés prouvait jusqu'à l'évidence la véracité des faits que je viens d'avancer. Quelques zouaves morts, mais en très petit nombre, étaient sur l'escarpement qu'ils avaient à franchir. De la route, depuis son coude, point d'attaque, jusqu'à la Busca; il n'y avait plus que des Autrichiens en nombre considérable et bien plus rapprochés les uns des autres, le long de la route à une centaine de mètres que dans les champs. On comprend aisément qu'au pont, où il y eut un semblant de résistance de la part de l'ennemi, l'encombrement avait dû être effroyable, instantané! Il y avait, pêle-mêle, quelques zouaves, avec des monceaux de cadavres autrichiens. La cour de la ferme était comblée par des armes et des bagages abandonnés. Les pièces en batterie sur l'escarpement n'avaient trouvé aucune issue pour se retirer; l'une d'elles, avec ses quatre chevaux, ses deux conducteurs et son caisson, avait été précipitée à gauche du pont dans les escarpements profonds de la Busca; il n'était pas possible de les en retirer. Les bois qui couvrent les rives de la Busca étaient remplis de morts et de mourants. *Des coups de baïonnette point*. Des quatre bataillons autrichiens qui avaient passé la rivière, une grande partie avait dû être noyée; ils s'étaient précipités les uns sur les autres dans son lit rapide et profond.

Les zouaves, après avoir atteint à leur tour la rive droite de la Busca, avaient continué la poursuite sur la rive gauche, mais en venant passer tous successivement le pont de la Busca. Sur la rive gauche, après le passage du pont, les morts y étaient rares, les blessés encore plus rares, il n'y avait toujours pas de coups de baïonnette. L'ennemi avait dû commencer à se couvrir et à se dérober pendant le défilé successif des zouaves sur le pont; l'ennemi, il est vrai, devait être fort réduit et les zouaves fort dispersés.

(*) Les zouaves étaient aussi pour ainsi dire par le flanc.

Enfin ce piquant récit du combat de Palestro est complété par une lettre à l'auteur de quelques articles sur ce sujet (M. le capitaine Puaux) publiée dans le *Spectateur militaire* de mai 1870 et comprenant ce qui suit :

Mais, tout en acceptant vos théories jusqu'à un certain point, permettez moi de vous dire que vous les appuyez, dans la citation que vous faites du combat de Palestro, sur une narration toute de fantaisie, faite à l'usage du lecteur et pour la plus grande gloire de l'écrivain, car le 3e zouaves se suffit à lui-même.

J'ai donc été bien malheureux dans le numéro du 15 octobre 1869, quand, de la page 16 à la page 23, j'ai essayé, sous forme de journal, de faire comprendre l'épisode du 3e zouaves. J'ai peut-être été diffus, je le veux bien, si je n'ai pas été compris ; mais, bien loin d'avoir trop délayé l'action, ma narration n'était pas suffisante, puisqu'elle n'a pu vous servir, et cependant j'étais sincère et vrai, sans exagération. Je suis un témoin désintéressé, je ne parle pas de mes prouesses, car si j'avais fait des prouesses je n'aurais rien vu. Je pensais que le tableau du champ de l'action du 3e zouaves, complété par les rapports, fixerait les idées sur cette affaire. Je me suis trompé et je me complète.

J'ai un croquis du combat depuis 11 ans, levé 2 heures après la bataille, sur place, pendant que l'on enlevait les morts et les blessés ; il diffère des plans de la guerre sur le combat de Palestro reproduits dans l'ouvrage ministériel, en ce que le ruisseau très profond qui séparait le 3e zouaves de la colonne autrichienne se jette dans la Sésia un peu avant l'embouchure de la Busca dans cette même Sésia, et non à cette embouchure même. C'est entre ce ruisseau fangeux, profond, et la Busca, que se plaça, près de l'embouchure et du pont, une partie de la batterie autrichienne prise par le 3e zouaves. Je répète que, du point d'où j'observais le combat, d'où je le suivais avec anxiété, on pouvait tout voir ; mais je n'ai relevé, dans ma narration du numéro du 15 octobre, que ce qui m'avait particulièrement frappé. J'en appelle au témoignage, au souvenir du commandant d'état-major Bocquet, aujourd'hui à la division de cavalerie du 4e corps, alors aide-de-camp du général Bourbaki, lequel, au milieu du 18e bataillon de chasseurs, commandé par M. Avril de l'Enclos, et de la batterie du commandant Soleille, suivait de sa jumelle les péripéties du combat. Si je précise autant, c'est pour faire voir combien mes souvenirs sont encore exacts et profonds.

J'entre en matière et je reproduis vos citations. « Au premier bruit du combat le « colonel de Chabron fait mettre ses zouaves en bataille derrière un rideau de peu- « pliers. »

— C'est vrai ; c'était son front de bandière.

— « Quatre compagnies sont déployées immédiatement en tirailleurs au milieu « des blés. »

Non. — En avant des peupliers assez fourrés sur ce point, et le long du ruisseau fangeux et profond qu'ils ne pouvaient traverser, dans une direction perpendiculaire à la ligne du front de bandière, appuyée à la Sésia, tandis que la direction du ruisseau, presque parallèle à cette rivière, la coupe à son embouchure sous un angle très aigu. La compagnie de droite des tirailleurs, celle que nous apercevions dans cette position, était à 800, près de 1000 mètres, du camp des zouaves. Non certes, vous avez mille fois raison, « l'officier supérieur qui commandait les zouaves « ne perdit pas un temps précieux à répartir ses tirailleurs en tirailleurs propre- « ment dits, réserves, etc., etc. » Mais, ce qu'il ne fit pas, l'instinct, le devoir du commandant de compagnie le fit faire pour lui. Ce dernier plaça des réserves échelonnées et embusquées en arrière de ses tirailleurs le long de la Sésia. Il est bon de faire remarquer que ces tirailleurs ne pouvaient voir ni la colonne autrichienne, dont nous apercevions à peine les schakos et les baïonnettes, quoique placés sur un terrain plus élevé qu'eux, ni en être vus, comme je le constate à la page 17 du numéro du 15 octobre. Si bien que, pendant le combat engagé et suivi par le colonel de Chabron, cette compagnie ne put que rester en place, contre le ruisseau infranchissable, ou suivre la colonne profonde que les zouaves furent forcés de former pour franchir un gué étroit qui était voisin de la naissance du ruisseau (1).

Vous citez toujours : « Les zouaves marchent à l'attaque formés en colonne. Cette « colonne est fortement éprouvée par une batterie et par les chasseurs tyroliens. »

(1) C'est sur cet emplacement qu'une grand'garde fut établie après le combat.

— Ils ne pouvaient ni voir ni savoir ; ils n'étaient ni sus, ni vus (*Spectateur* du 15 octobre, pages 19 et 20). — « Comme ils marchaient sans tirer (¹), les zouaves « avaient déjà beaucoup de morts et de blessés sans avoir combattu. » — Ils ne avaient peu, très peu relativement ; le boulet qui emporta le capitaine adjudant-major Drut ne lui était pas destiné ; c'était un boulet perdu, arrivé par-dessus le rideau des peupliers, rideau très peu élevé, mais suffisant pour dérober les zouaves à la vue de la batterie ennemie.

« Ils n'en continuent pas moins leur course, au son de la charge, contre la bat- « terie qu'ils veulent enlever ; des tirailleurs embusqués ouvrent une fusillade « presque à bout portant, des boîtes à mitraille, etc , renversent les premiers rangs, « et les zouaves, en colonne, continuent à marcher, se jettent dans l'eau, franchis- « sent la berge opposée pour faire usage de leurs armes. La batterie est prise à la « baïonnette... l'infanterie culbutée, etc., etc. Tel est le haut fait d'armes de Pa- « lestro. »

Dites-moi, est-ce ainsi que vous l'avez vu ? C'est de la fable, de la fantaisie, du poétisme, du rêve, et vous venez nous parler de pratique. Les zouaves ne marchaient pas contre la batterie, ils l'avaient en flanc ; ils en étaient séparés et ils étaient masqués par le rideau de peupliers dont vous constatez l'existence, attendu que le gué vers lequel ils étaient forcés de se diriger était en amont de la masse des peupliers, et lui même masqué par ces peupliers ; c'est pour cela que les tirailleurs restés le long du ruisseau fangeux ne purent tout au plus que suivre la colonne du colonel de Chabron. Ce dernier, une fois formé en bataille sur son front de bandière et couvert par ses tirailleurs, ne put se diriger devant lui sur un terrain allant en se rétrécissant entre le ruisseau et la Sesia ; il fit rompre à gauche, en se dirigeant en colonne sur le gué qui joua un si grand rôle dans le combat, et qui rétrécit encore le front de la colonne, ne permettant qu'à un petit nombre d'hommes de passer à la fois. Le reste, comme dans le numéro du 15 octobre, l'aspect du terrain, sa forme physique, la topographie des lieux seule, s'oppose à la vérité de la narration que vous rapportez. Le fait de deux colonnes profondes sur un front de six hommes, se traversant, est bien plus extraordinaire, avouez-le.

C'est ainsi que l'on écrit les combats à la baïonnette, que l'on tire des conclusions de simplicité pratique, *car il faut s'aborder*.

La cavalerie abordait dans ses charges à fond à trente pas.

L'infanterie, avec le fusil à pierre, abordait avec la baïonnette à trente pas ; il faut avec le fusil rayé de cinquante à soixante pas ; avec le fusil à tir rapide, elle abordera à la baïonnette à près de cent pas, et ce sera fort joli. Ne poussez pas plus loin, vous prépareriez un désastre Et voilà pourquoi, avec les perfectionnements de l'armement, le pour cent des pertes sur l'effectif général engagé dans une bataille générale va en diminuant, tout en précipitant la solution du problème pour lequel la campagne est menée.

Par ces diverses citations, on voit que l'auteur parle en profonde connaissance de cause des matières qu'il traite. Ayant de beaux états de services, observateur vigilant et perspicace, il a beaucoup vu ; en outre il a beaucoup réfléchi, et ses jugements, toujours basés sur les faits historiques, méritent une considération sérieuse. Essayons maintenant de donner une idée aussi claire que possible de son système.

Et d'abord il n'a pas la prétention d'avoir précisément un système ; il se borne modestement à signaler quelques points de la tactique à l'étude des officiers.

« Sous la pression, dit-il (²), du feu précipité, étudié, ajusté, l'ordre linéaire aminci de l'empire s'amincit encore et devient le tirailleur. La colonne elle-même qui le suit, ne supporte plus le feu et devient encore le tirailleur. Toute l'armée devient le tirailleur sans appui, sans soutien, plus près d'un désastre que d'un succès.

« Voilà le danger apparent, palpable, sensible. Dans cet état, le commandement disparaît entièrement, et le colonel, le général, sa canne à la main, n'a même plus la puissance du plus simple de ses tirailleurs avec son arme. Si par

(¹) Ils ne voyaient rien devant eux.
(²) Broch. III, p. 11.

suite le bon sens a condamné ce qu'on veut appeler l'enthousiasme de l'armée en Afrique, en Crimée et en Italie, je crois que le jugement a été trop sévère quand il a maintenu dans les manœuvres de 1862, les principes de l'école linéaire. Une des raisons qui a dû prévaloir, c'est le grand inconvénient du tiraillement, du feu à volonté, l'absence du feu à commandement qui a fait la force de cette école.

« Mais ce qui fait la force du système moderne, c'est le résultat acquis, le succès incessant, final, du mélange heureux du tirailleur et de la colonne.

« Il me semble, dès l'abord, qu'il y aurait un premier principe à faire prévaloir dans le système du mélange dont je viens de parler plus haut, de l'ordre trop aminci et de la colonne. C'est :

« *Le feu à commandement substitué au feu facultatif.* »

« Il y a un deuxième principe qui, ayant appartenu à tous les temps et à toutes les écoles, est devenu un axiome.

« Toute troupe destinée à combattre, quel que soit son effectif, doit être divisée en trois parties.

« La 1re pour l'attaque effective.

« La 2me pour la fausse attaque.

« La 3me pour la réserve. »

« La fausse attaque peut devenir l'attaque effective, la réserve peut être amenée à une fausse attaque et le plus souvent à une attaque effective.

« C'est avec l'application, la réglementation de ces deux principes qu'il faut arriver à régulariser le combat, à instruire le tirailleur et à créer l'école de la tactique moderne. »

L'auteur appelle son ordre nouveau *l'ordre perpendiculaire*, dénomination à laquelle il n'attache d'ailleurs d'autre importance que celle de fournir un moyen de s'entendre dans la discussion. Il réforme la progression de l'instruction de manière à introduire dans l'école du soldat le tir à la cible et dans l'école de peloton celle des tirailleurs avec feux au commandement.

Le peloton qui se déploie a huit escouades, il est destiné à former trois lignes de la manière suivante :

Sur la première ligne, trois escouades, les hommes placés sur un rang, à peu près coude à coude ou groupés, mais en tout cas embusqués ou couchés; un seul, le chef d'escouade, s'il n'est pas debout et démasqué, doit être en position de parfaitement voir ce qui se passe autour de lui. Les trois escouades seront séparées par un intervalle déterminé par l'espace à couvrir.

Sur la deuxième ligne, deux escouades disposées comme celle de la première ligne et en arrière des intervalles de cette ligne.

Sur la troisième ligne, trois escouades formées derrière le centre de déploiement sur deux rangs

Dans cette formation, la première ligne est destinée à l'attaque effective, la deuxième ligne à la fausse attaque, la troisième ligne à la réserve.

En première ligne, comme en deuxième ligne, le chef d'escouade étant presque seul en vue ou exposé, ordonne le feu et le fait cesser.

« Je crois, dit l'auteur, cette éducation possible, car je l'ai vu pratiquer à peu près de cette façon sur le terrain de Tempelhoff, en 1837, près de Berlin. »

Voici la figure que présentera le peloton.

5e Esc. 3e Esc. 1re Ecouade.

4e Esc. 2e Esc.

8e 7e 6e

Les distances sont à déterminer en profondeur, selon la nature du sol. Quant au mode d'action de la compagnie déployée l'auteur le comprend de la manière suivante :

La première ligne engage le feu et avance autant que possible ; la deuxième ligne soutient et suit le mouvement de la première, l'atteint au besoin, la dépasse si elle peut et l'entraîne encore ; la troisième ligne agit de même par rapport aux deux premières. Dans aucun cas il n'admet que les tirailleurs se rabattent sur la réserve, il veut que toujours la réserve se porte en avant au secours des tirailleurs. Si dans ces différents mouvements la deuxième ou la troisième ligne arrive à dépasser la première sans l'entraîner, il est du devoir du chef de la première ligne de la rallier immédiatement, derrière les lignes qui se sont portées en avant en se déployant, et de leur servir de soutien et de réserve pour opérer de la même façon.

Il arrivera un moment où toute la compagnie trouvant une sérieuse résistance s'arrêtera ; les réserves du bataillon dont elle fait partie se porteront à leur tour en avant. Dans le combat on doit encore accepter une règle générale, c'est que les réserves et les troupes de soutien ne doivent avancer que quand les troupes engagées ont produit leur maximum d'effet utile, c'est-à-dire lorsqu'elles se sont arrêtées, si elles doivent se porter en avant, ou si elles commencent à fléchir quand elles ont ordre de rester sur place.

En général, le chef doit résister le plus longtemps possible à la demande de secours faite par son subordonné engagé et qui n'apprécie pas avec un sang-froid suffisant sa position relative ; les réserves doivent être ménagées jusqu'à la dernière extrémité, car elles décident du résultat final.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Campagnes de l'armée d'Afrique, 1835-1839, par le duc d'Orléans. Publié par ses fils, avec un portrait de l'auteur et une carte de l'Algérie. 1 fort volume in-8°. — Paris, 1870, Michel Lévy frères, éditeurs. Prix, fr. 7 50.

Voici un ouvrage appelé sans nul doute à un grand retentissement et à un succès durable, un livre vraiment princier par le fonds et par la forme, aussi riche de faits et substantiel d'aperçus que plein d'élégance et de charme de narration. Il provient de notes du feu duc d'Orléans sur ses campagnes en Afrique, mises au net et publiées par ses fils, le comte de Paris et le duc de Chartres.

La tombe et l'exil s'associent donc, mais sans qu'on aperçoive trop au ton du style, pour mettre au jour cette œuvre capitale des annales militaires contemporaines. Elle y prendra d'emblée une place importante en aidant à combler une lacune qui fait toujours peine à constater. On sait, en effet, que la conquête de l'Algérie attend encore son historien. On a bien quelques précieux fragments de plusieurs de ses épisodes ; on a beaucoup d'opuscules et de brochures sur divers incidents politiques et militaires ; on a aussi les excellentes *annales* de Pélissier ; mais pas encore un récit général et complet comme on en possède sur d'autres périodes de l'histoire de France.

Sans vouloir ici rechercher les causes complexes d'une aussi regrettable lacune, on peut bien admettre qu'une des principales tient à la nature même de ces guerres. Cette nature est toute particulière ; elle ne ressemble à aucune autre, surtout pas à celle des guerres européennes. L'ennemi lui-même y est peu redoutable comme lutteur ; mais son terrain et sa mobilité le sont beaucoup. Les plus grands efforts ne se font pas dans le combat, mais dans la marche et pour la subsistance. Les engagements n'y font certainement pas défaut, les vastes opérations non plus ; ils demandent même de la part des acteurs une énergie et une bravoure tenace dont on n'a pas un besoin aussi constant ailleurs. Avec cela le *jeu* de la

guerre y manque d'animation. La supériorité de la civilisation française domine trop les ressources grossières des Arabes pour que la partie ait un semblant d'égalité et acquière l'attrait des joûtes ordinaires. Une de ces opérations bien racontée, une marche jusqu'au désert nettement décrite avec sa vigilance incessante, son immense train d'impedimenta toujours menacé par les rôdeurs indigènes, avec son eau, son bois, ses vivres pour deux à trois semaines à dos de chameau ; quelques affaires d'avant-postes et un combat esquissés, où les dangers d'une première surprise sont promptement éloignés par les élans de la *furia francese* et où la discipline de troupes régulières finit toujours par triompher du grand nombre désordonné ; ajoutons encore une retraite avec la disette dans la colonne, et l'ennemi tout autour sabrant impitoyablement les traînards, on aura presque tout dit sur ce genre de guerre en ce qui concerne l'emploi des masses. Le pittoresque de la description pourra varier à l'infini suivant la nature du terrain, suivant qu'on sera en montagne ou en plaine, en siége ou en razzia, en masses ou en détachements, mais le fonds changera peu. Or, ces guerres renferment plusieurs centaines de telles opérations, qu'il faudrait retracer toutes pour être fidèle et pour n'oublier personne. Il y aurait à résumer près d'un millier de combats remarquables par la vaillance des troupes engagées, à citer autant d'actes d'intrépidité et de dévouement qui ne font qu'orner les luttes européennes en s'y noyant dans l'ensemble, mais qui, en Afrique, revêtent souvent une importance majeure ; il faudrait couper le récit en une multitude de chapitres et de sections allant suivre à la piste maints valeureux et utiles groupes dont des sous-officiers et des officiers subalternes sont les héros ; il faudrait, en un mot, faire un vaste recueil d'opérations de petite guerre arrivant, par leurs additions, à fournir une très grande guerre et pour lesquelles de nombreuses cartes devraient accompagner le texte.

Puis, sur tout cela, et pour un travail aussi gigantesque, il faudrait, dans l'état présent des choses, se contenter des témoignages d'un seul camp, n'entendre toujours qu'une seule cloche, la cloche française.

On comprend donc que les amateurs sérieux, les amis de l'art pour l'art, les écrivains impartiaux et consciencieux, que ne stimulent pas l'attrait des souvenirs personnels ou quelque prédilection intime pour cette gloire nationale, aient manqué à l'œuvre ; que dans ces événements, si captivants qu'ils soient pour la *caste* des Algériens, qu'on nous pardonne l'expression, ils n'aient pas trouvé ce souffle esthétique et vivifiant qui seul soutient la verve du narrateur critique au milieu des épines du métier. Nous en connaissons un entr'autres qui avait pensé sérieusement à faire un livre, un petit livre au moins, sur ces campagnes tant vantées et que peu de gens connaissent. A la seconde campagne déjà la plume lui était si souvent tombée des mains qu'il n'osa la relever : il n'avait pas, il est vrai, subi l'attrait magique du ciel africain ; il dut reconnaître que la première condition, le préliminaire indispensable de sa tâche eût été de pouvoir dépouiller les sources arabes en original, de connaître *de visu* le pays et les habitants ; ainsi l'accessoire eût absorbé le principal.

Les auteurs du livre dont nous parlons avaient une facilité et un excitant que nul ne possédait au même degré. D'abord partie principale dans la lutte on n'exigera pas d'eux l'impartialité, et, dans cette limite, ils pouvaient connaître les faits, même ceux de source adverse, et en tenir équitablement compte, mieux que personne. Puis, une des gloires incontestable, brillante même, du règne de Louis-Philippe, réside bien dans la prise de possession de l'Algérie par la France et dans la création qui s'en suivit de cette belle et vaillante armée d'Afrique, illustrée plus tard en Orient, en Italie, au Mexique, et toujours prête à s'abattre de l'Atlas sur de nouveaux champs de victoire de n'importe quel continent. Ce n'est pas seulement une belle et bientôt une riche et féconde colonie que Louis-Philippe a donnée à la France, c'est aussi, en même temps qu'une école militaire pratique parfaitement ordonnée, une position stratégique de premier ordre pour une

grande puissance continentale et maritime. Raconter ces guerres, c'est non-seulement, pour les princes d'Orléans, recueillir d'émouvants et honorables souvenirs personnels, retremper leur fibre militaire dans la confraternité rétrospective de la vie des camps, puisque d'autres voies leur sont à peu près fermées; mais c'est aussi sauver de l'oubli, oubli seulement momentané sans doute, des titres glorieux pour leur famille et pour leur pays. Cette publication posthume et rajeunie est donc à la fois une œuvre de patriotisme et de piété filiale. Ajoutons qu'elle est digne à tous égards de ce double et grand caractère par le soin avec lequel elle a été étudiée et rédigée.

Un avant-propos du comte de Paris rappelle les principales phases de la conquête et de la *question* de l'Algérie, et la part personnelle qu'y prit le duc d'Orléans, depuis la campagne de Mascara en 1835 auprès du maréchal Clauzel, jusqu'en 1839-1840, où il commandait une division sous les ordres supérieurs du maréchal Valée, en ayant auprès de lui son jeune frère, le duc d'Aumale, débutant dans la carrière, et des aides comme Duvivier, Changarnier, Lamoricière pour officiers supérieurs ou généraux. Cet avant-propos, de 13 pages, est suivi d'une introduction plus spéciale de M. le duc de Chartres, qui résume dans le style clair, précis, animé, qui convient aux choses militaires, les principaux événements de guerre qui précédèrent la campagne de 1835. Elle traite, en 85 pages réparties sous quatre chapitres, de l'état de l'Algérie en 1830 et de la prise de possession de la ville d'Alger; de l'extension de la conquête à la Mitidja et à Médéah; de l'occupation de Bone et de Bougie; de celle d'Oran; ce qui mène le lecteur jusqu'au moment où commencent les récits du duc d'Orléans en 1835.

Ces récits eux-mêmes forment à eux seuls un fort volume de 420 pages comprenant onze chapitres dont les titres, qui peuvent donner une idée de l'ensemble, sont les suivants :

I. *La Macta*. Juin 1835. — II. *Mascara*. Décembre 1835. — III. *Tlemcen*. Janvier 1836. — IV. *L'Atlas*. Avril 1836. — V. *La Tafna*. Avril 1836. — VI. *La Sickack*. Juillet 1836. — VII. *Constantine*. Novembre 1836 — VIII. *Boudouaou*. Mai 1837. — IX. *Constantine*. Octobre 1837. — X *La Paix*. 1837-1839. — XI. *Les portes de fer*. Octobre 1839. — Il y a, en outre, une trentaine de pages de *notes* en appendice donnant les états de service des militaires qui se sont distingués pendant les campagnes racontées. On y voit les débuts ou les principaux titres de gloire de toutes les illustrations de l'armée française, des maréchaux Mac-Mahon, Vaillant, Lebœuf, de beaucoup d'autres célébrités de ces dernières années, en tout 180 officiers et quelques sous-officiers et soldats. L'ouvrage est accompagné d'un joli portrait du duc d'Orléans d'après un croquis d'Horace Vernet et d'une grande et belle carte générale de l'Algérie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 30 mai 1870.

Tit. — Des communications qui nous sont parvenues des autorités militaires des Cantons en réponse à notre circulaire du 26 avril écoulé, au sujet de la petite vérole, il résulte qu'il y a toujours lieu de craindre que cette maladie ne se propage également dans les écoles militaires fédérales.

Des cas de petite vérole se sont déclarés dans le plus grand nombre des Cantons et principalement surtout dans les localités où la circulation est la plus forte, en sorte que cette circonstance doit nous engager d'autant plus à redoubler de précaution.

Le Département militaire soussigné ne manquera pas de prendre les mesures nécessaires quant aux militaires qui viendraient à être atteints de la petite vérole

sur les différentes places d'armes; en revanche, il envisage qu'il est absolument nécessaire, en premier lieu, de préserver de cette épidémie la troupe appelée en service et d'empêcher par là que la santé publique ne soit exposée au même danger.

En conséquence le Département vous prie instamment :

1. De vouloir bien vous assurer que les hommes appelés aux cours militaires fédéraux de l'année courante sont vaccinés et de pourvoir, en outre, à ce qu'ils soient en général revaccinés avant d'entrer au service militaire fédéral et à faire vacciner ceux qui ne l'auraient pas encore été;

2. De nous faire un rapport, avant le départ de la troupe, sur l'état de santé des hommes habitant des localités où des cas de petite vérole se seraient produits et d'attendre notre décision à leur égard. — Agréez, etc.

Berne, le 6 juin 1870.

Tit. — Le Département soussigné vous communique régulièrement les rapports de l'inspecteur de l'infanterie de votre arrondissement sur les inspections auxquelles il procède des écoles et des cours d'infanterie qui ont lieu chaque année dans votre Canton.

Ces rapports qui nous reviennent ordinairement avec la simple déclaration « Vu, » renferment cependant des observations qui se renouvellent depuis nombre d'années et auxquelles, par conséquent, il n'est pas remédié.

Afin de faire cesser cet état de choses anormal, nous venons vous informer qu'à l'avenir les observations de cette nature contenues dans les rapports des inspecteurs de l'infanterie seront soulignées et numérotées au crayon rouge, ce qui sera non-seulement pour les Cantons intéressés l'indication que leur attention est spécialement attirée sur leur contenu, mais qu'ils sont en outre invités à nous transmettre des explications à leur sujet.

En portant ce qui précède à votre connaissance et en vous priant de vous y conformer à l'avenir, nous saisissons cette occasion, Messieurs, pour vous assurer de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

M. le colonel fédéral Philippin, président de la Société, nous prie de faire connaître que le comité central a fixé la réunion générale, qui doit avoir lieu cette année à Neuchâtel, aux samedi, dimanche et lundi, 16, 17 et 18 juillet prochain.

La circulaire du comité qui annoncera cette résolution aux membres de la Société et le programme de la fête, vont être adressés aux sections. — Prière aux journaux de bien vouloir reproduire.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 12. Lausanne, le 30 Juin 1870. XVe Année

LA TACTIQUE DE L'AVENIR (¹).

L'école du bataillon.

Le bataillon, pour l'auteur, toujours de huit pelotons, doit être en colonne double. En parade ayant ses grenadiers et ses voltigeurs (²) sur la première ligne; en colonne de combat, sur la dernière, les grenadiers et voltigeurs faisant toujours partie des réserves des bataillons. Pour les déploiements en tirailleurs, il place en première ligne trois compagnies déployées comme il a été expliqué à l'école du peloton; deux compagnies en colonnes par section en seconde ligne en face des intervalles des compagnies de la première ligne; la troisième ligne de trois compagnies en arrière du centre du déploiement général et en colonne par peloton. .

La première ligne, attaque affective; la deuxième ligne, fausse attaque; la troisième ligne, réserve.

Mêmes principes, feux à commandements prescrits à l'école de peloton. Même manière pour engager et conduire le combat.

Le bataillon aura une position représentée par la figure ci-contre et les profondeurs seront déterminées par la nature du sol.

5e comp. 3e comp. 1re comp.

4e comp. 2e comp.

6e comp.

7e comp.

8e comp.

(¹) Suite à nos deux précédents numéros.

(²) Supprimés maintenant. — *Réd.*

L'école du régiment.

Dans cette école, l'auteur placerait d'une façon invariable deux bataillons en première ligne et le troisième en seconde destiné à être la réserve du régiment; en parade, les compagnies d'élite sur la première ligne, en formation de combat sur la dernière ligne des bataillons toujours en colonne double. Dans cette position, il ferait face à droite, en portant le bataillon de la deuxième ligne à la droite du premier bataillon de la première ligne ayant fait face à droite, le deuxième bataillon de la première ligne devenant réserve ou deuxième ligne de cette nouvelle positon.

On fera face à gauche par les moyens inverses; face en arrière en faisant faire demi-tour aux bataillons de la première ligne, en portant en avant celui de la deuxième ligne et lui faisant faire demi-tour après qu'il aura dépassé la première ligne; le mouvement de ce bataillon ne pouvant en rien empêcher le déploiement immédiat des deux autres.

L'école de la brigade.

La brigade serait formée, dans l'ordre perpendiculaire, de deux régiments à trois bataillons, plus d'un bataillon de chasseurs destiné à devenir la réserve générale de la brigade. Ses manœuvres seraient une extension de l'école du régiment.

L'école de la division.

Cette école, chargée d'appliquer les règles qui ont servi de base aux écoles précédentes, dépendrait entièrement de l'intelligence et des intentions du général commandant la division; ce serait une véritable école de guerre. Elle ne serait praticable que dans des terrains vastes et accidentés, après la rentrée des récoltes. La division est formée de deux brigades et peut être appelée à opérer seule. Ses manœuvres seraient des plus simples, elles seraient subordonnées au terrain; on apprendrait surtout le service en campagne, les petites opérations de la guerre, et la manière de se garder.

On a pu remarquer que l'auteur avait des tendances, quel que soit son effectif, à placer en réserve toujours les meilleures troupes. Voici les raisons qu'il en donne:

Les réserves dans l'ordre perpendiculaire sont appelées à frapper le coup décisif; il est donc nécessaire qu'elles soient solides. D'ailleurs, une troupe jeune doit être exposée pour acquérir de l'expérience; il n'y a que l'action et le feu pour la rendre peu à peu solide pour la défensive et vigoureuse pour l'offensive. Les troupes jeunes se font avec le temps et peuvent à leur tour devenir réserve, quand des troupes plus jeunes sont venues les secourir et les relever. Si l'on peut obtenir des résultats suffisants avec des troupes moins bonnes, pourquoi s'exposer à voir diminuer et s'affaiblir des troupes sur la vigueur desquelles on sait pouvoir compter.

Par qui les remplacer si on les épuise?

D'ailleurs, des troupes jeunes, mais se sentant bien soutenues par des troupes qu'elles sauront vigoureuses, marcheront presque aussi bien que de vieilles troupes qui n'auront aucune confiance dans leurs soutiens.

Après une campagne longue et difficile, des troupes tout-à-fait jeunes et sans expérience seront les seules qui resteront si on engage constamment les bonnes troupes.

C'est ce qui est arrivé en Crimée avec le système des tirailleurs abandonnés à eux-mêmes. Le besoin d'un résultat sûr, prompt et immédiat, a toujours fait engager de préférence, pendant le siége, les zouaves et les chasseurs à pied, troupes

essentiellement propres au service des tirailleurs; aussi étaient-ils complètement épuisés à la fin du siège de Sébastopol au moment où les coups de main vigoureux devenaient plus fréquents et plus nécessaires.

« C'est la guerre du tirailleur, dit l'auteur en terminant cet exposé, qui nous a amené à toujours engager de préférence nos meilleures troupes, tandis que sous le premier empire nous avons toujours vu la garde impériale ménagée et arriver pour ainsi dire intacte à la Bérézina et à Hanau. Le tirailleur nous a fait manquer de logique. L'ordre perpendiculaire nous y ramènera forcément. »

Dans sa *lettre au colonel F. P.*, qui renferme une spirituelle analyse critique du *Rapport général*, le garde national mobile complète cet exposé par de fort intéressants développements. Il fait, par exemple, un tableau des attaques actuelles par bataillon qui ne rentre guère dans les descriptions ordinaires des cours de tactique. Si l'attaque réussit, dit-il, le bataillon se déploie homme par homme, et bientôt le plus grand désordre et le petit bonheur président à tout.

« Il faut un moyen mécanique, ajoute-t-il fort justement [1], pour remédier à ce désordre, et il ne faut pas croire qu'arrivé à ce moment du combat, on puisse ou déployer la colonne régulièrement, ou marcher en bataille. C'est un mythe; nous sommes ici pour dire la vérité et nullement pour enfler notre orgueil. Je suis de bonne foi, je demande des exemples de marches en bataille régulière, de bataillons déployés sous le feu, même avec les anciennes armes et se portant en avant pendant 100 ou 150 mètres seulement.

« Précisons, et j'incline mon ignorance devant la preuve faite. Pour moi, je ne l'ai jamais vu; il est vrai que je n'ai pas tout vu, et dans les marches en avant des lignes entières, je crois que chaque bataillon était à peu près en colonne, prêt à se mêler à ses tirailleurs.

« J'ai dit qu'il fallait un moyen mécanique de remédier au désordre, moyen approprié aux instincts du soldat dont il faut savoir se servir.

« Voici comment je comprends le mouvement et l'action de la colonne arrivés à cette phase du combat, c'est-à-dire où le premier peloton est déjà sous le feu des tirailleurs ennemis, mais à 40 ou 50 pas de ses propres tirailleurs. Et d'abord, sachons que les tirailleurs ennemis répondront au feu des tirailleurs de la colonne sans s'attacher à repousser primitivement la colonne, laquelle battant en retraite entraînerait forcément ses tirailleurs.

« La colonne ne s'avance donc que parce que ses tirailleurs détournent d'elle une partie des feux qui devraient lui être destinés. Elle s'avance compacte et en ordre, parce que ses 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ pelotons sont à l'abri relativement. Elle s'avance parce que n'ayant pas encore été engagé, son 1ᵉʳ peloton veut arriver au feu entraîné par ses officiers, parce que arrivé à hauteur des tirailleurs sous l'impulsion du premier élan, il peut encore gagner 40 ou 50 mètres; puis il se déploie naturellement en tirailleurs à son tour pour s'embusquer derrière un nouvel obstacle et attendre. Ce 1ᵉʳ peloton, puis le 2ᵉ agissant de même, a débordé et masqué les premiers tirailleurs. C'est le moment pour le commandant d'arrêter impérieusement le mouvement, de maintenir sous sa main ses 3ᵉ et 4ᵉ pelotons qui restent réserve de toute la position; c'est le moment pour les chefs des premiers tirailleurs, qui ont déjà fait un effort utile, de profiter de l'instinct de la conservation personnelle qui les domine, pour les rallier derrière ces 3ᵉ et 4ᵉ pelotons, arrêtés par le commandant. Le ralliement sera facile, car tous ces tirailleurs croiront se retirer du feu pour se mettre à l'abri de camarades, qui, maintenus, brûlent encore du désir de s'engager à leur tour.

« Le bataillon aura pris une nouvelle disposition qui sera à peu près la précédente:

[1] Broch. IV, p. 57.

deux nouveaux pelotons en tirailleurs, quatre pelotons en colonne. Il sera prêt à recommencer la même opération, si le besoin s'en fait sentir, et les chefs des différents groupes auront toujours sous la main des effectifs proportionnés à l'importance de leur grade.

« Le grand remède au désordre sera dans le ralliement constant, incessant, permanent, d'autant plus possible, d'autant plus facile que les tirailleurs seront déployés par groupes. Ce n'est donc pas sans raison que j'ai proposé pour les tirailleurs le déploiement par groupes et que je m'oppose au déploiement indviduel. Un commandant de la légion étrangère au Mexique a toujours employé ce moyen pendant toute la campagne et s'en est parfaitement trouvé; il s'y est même fait une réputation, je le tiens d'un de ses capitaines, témoin oculaire, et qui ne se doutait pas du plaisir que j'éprouvais en le lui entendant raconter. Je puis citer des noms et je le ferai, si l'on croit la chose nécessaire.

« Je viens de traiter avec la 2e manœuvre du *Rapport général* le combat offensif de l'unité tactique du bataillon et je ne vois pas que pour la défense, pour la retraite, après une attaque combinée et conduite comme je viens de le faire, il faille changer de procédé.

« Je ne crois pas que, le bataillon forcé de se porter en arrière, il soit possible aux tirailleurs, pressés à ce moment, d'ouvrir leurs intervalles sous le feu pour couvrir la retraite (page 59); je crois au contraire que ces deux pelotons seront enchantés de se retirer du feu après avoir produit leur effet pour reprendre leur rang dans la colonne en cédant la place à deux nouveaux pelotons. Je crois que les tirailleurs peuvent essayer une résistance dans des terrains accidentés, mais ne s'arrêteront pas en battant en retraite dans des terrains découverts. Je crois que leur vrai point d'appui sera toujours la colonne du bataillon maintenue par son chef, jusqu'à ce qu'elle ait atteint une position défensive; je crois encore la retraite plus facile à protéger avec des groupes qu'avec des hommes isolés. »

Nous en avons dit assez pour faire connaître la partie capitale des vues de l'auteur en matière de nouvelle tactique et pour inspirer aux officiers s'occupant plus spécialement de ce sujet, le désir de suivre ce débat à ses sources mêmes. Quelque opinion qu'on puisse avoir sur le détail des idées mises au jour on ne saurait leur contester le mérite de tendre à un progrès réel et d'avoir un côté positif et pratique qui rendrait ce progrès d'utilité journalière. Le *garde national* a mis le doigt sur le vrai problème de la situation présente, sur l'emploi efficace et bien coordonné des tirailleurs en grande masse. On pourra trouver peut-être des procédés autres que les siens; on pourra ajourner beaucoup de vues accessoires ou étrangères à son objet; on n'apportera à cette recherche ni plus de zèle convaincu, ni plus de sain jugement sur le point essentiel. — L'auteur signale en praticien et en penseur une lacune dans la tactique actuelle, un manque d'harmonie entre les prescriptions théoriques et les nécessités pratiques qui peut receler un grave danger, et auquel il est urgent de remédier si l'on ne veut risquer de voir la première grande action avec les nouveaux feux dégénérer ou en une inepte et cruelle boucherie de masses ou en une cohue désordonnée de tirailleurs où le hasard seul commandera.

Sous tous les rapports on doit donc de la reconnaissance au *garde national mobile* du *Spectateur militaire* pour sa louable initiative et pour les instructifs développements qu'elle lui a suggérés. La littérature militaire y a gagné d'attrayantes pages, pleines de verve et d'originalité, qui se continueront, espérons-le, par d'autres du même brillant cachet.



BIBLIOGRAPHIE.

SOMMARIO DI STORIA MILITARE PER CARLO CORSI, luogotenente-colonello di stato maggiore, professore di storia militare alla scuola superiore di guerra in Torino. Terza parte, dal 1815, a tutto il 1864, con atlante di 23 piani tipografici. Torino, tipogr. Candeletti 1870. 1 vol. in-8° avec atlas in-8°. Prix, 7 fr. 50 c., sans atlas 6 fr.

Nous avons parlé naguère de la seconde partie de cet important ouvrage (¹) de M. le colonel Corsi, l'un des plus savants et laborieux officiers de l'armée italienne, qui en compte un si grand nombre dans tous les grades et dans tous les corps. Cette nouvelle partie, qui comprend toute la période contemporaine, a un intérêt plus vif encore, un intérêt palpitant d'actualité et d'application plus directement pratique que les précédentes, quoiqu'elle soit loin d'égaler sa devancière immédiate par la majestueuse grandeur du sujet. Il s'enregistrera sans doute encore bien des guerres dans le monde, bien des bruyantes campagnes, bien des batailles de Varsovie, de Novare, de l'Alma, de Solferino, de Fredericksburg, de Gettysburg, de Sadova et d'autres opérations analogues, avant qu'on égale les grandes affaires des guerres de l'Empire et de la révolution française, de la guerre de Sept-Ans et de celle de la Succession d'Espagne. Napoléon Ier avec quelques-uns de ses lieutenants, Wellington, Frédéric-le-Grand, Marlborough, restent encore les grands maîtres et les meilleurs modèles à étudier en fait d'art militaire moderne. Et quiconque est désireux de pénétrer et apte à bien saisir le génie et les diverses méthodes de ces capitaines fera fort aisément aussi la part des variantes qu'y doivent apporter les nouveautés récentes, part qui se restreindra d'ailleurs d'autant plus que le niveau se rétablira mieux entre tous les belligérants des luttes futures.

Ceci soit dit sans contester ni l'utilité ni le haut attrait de cette dernière portion du travail que nous voulons faire connaître à nos lecteurs. L'auteur en a tiré tout ce qu'on pouvait raisonnablement en tirer. Ses laborieuses investigations satisfont à la fois aux goûts sérieux des hommes d'études, aux besoins des observateurs et des penseurs et aux légitimes exigences de la curiosité publique sur des événements que tant de gens aiment à se remémorer en s'écriant avec Virgile : *quorum pars magna fui !*

Procédant avec un excellent esprit d'ordre et de netteté et des préliminaires qui rappellent un peu l'œuvre de M. Rustow sur le même sujet (²), le colonel Corsi divise sa matière en quatre époques ou chapitres, se répartissant chacun en trois subdivisions symétriques, à savoir : des considérations générales et spéciales sur les caractères distinctifs de l'époque, servant comme d'introduction au chapitre ; les récits des faits d'histoire militaire de cette époque, sous diverses sections ; un aperçu des écrits militaires et des sources sur cette même époque.

Cette vaste matière est consciencieusement élaborée et agréablement rédigée Quoique fort résumée elle contient tous les faits principaux de l'histoire militaire récente, et au seul point de vue bibliographique elle aurait déjà une réelle et grande valeur.

Les quatre époques adoptées par l'auteur pourront n'être pas du goût de tout le monde, leurs titres encore moins. Mais avec une telle matière, surtout quand elle est encore vague et indéterminée comme celle-ci, l'auteur est toujours obligé, en adoptant des classifications précises, d'y mettre beaucoup du sien et le lecteur doit consentir à n'avoir toute la clarté voulue qu'au prix d'un peu d'arbitraire de classification

(¹) Même titre que celle-ci. Voir *Revue militaire suisse* n° 17 de 1869, page 462.

(²) *Die Feldherrnkunst des XIX Jahrhunderts.* On dit que ce bel ouvrage doit être prochainement traduit et publié en français.

C'est ce qui se produit évidemment avec les quatre époques de M. Corsi intitulées: 1° la paix de Trente-Ans (1815-1848); — 2° époque autrichienne. Radetzky (1848-1859); — 3° Troisième époque française. Napoléon III (1859-1866); — 4° seconde époque prussienne (1866).

Nous craignons fort que ces commodes caractéristiques, notamment celles de Radetzky et de Napoléon III présidant à des *époques* — rien que çà — ne soient très précaires et que d'ici à quelques années l'auteur ne doive apporter sur ce point des modifications fondamentales à sa manière de voir Nous avouons pour notre humble part qu'à la place de M. le colonel Corsi, si nous avions eu à faire hommage d'une de ces époques à quelque personnage marquant de notre temps, nous n'aurions pas été chercher si loin; nous n'aurions point craint de placer toute la période moderne depuis 1847 sous la caractéristique du roi d'Italie lui-même, qui, de tous les souverains et les généraux vivants de l'Europe, est bien celui qui a les plus brillants et les plus anciens états de service. S'il ne lui a pas été accordé souvent d'être heureux dans la bataille cela ne détruit point ses titres aux yeux des gens qui ne se paient pas rien que de succès. Au contraire, Victor-Emmanuel a pu manifester des qualités militaires précieuses que le bonheur altère ou cache souvent; il a montré une tenace confiance dans la fortune des armes, une persévérance dans sa politique et ses opérations militaires, une habileté au milieu des quatre à cinq écueils l'entourant sans cesse, qui lui assurent dans l'avenir une gloire durable. En outre, et grâce à ces mérites, il est bien, malgré des échecs de détail, le premier souverain de notre temps au point de vue des résultats obtenus, le seul dans l'histoire moderne qui, en six ans, ait su faire d'un petit Etat et de fragments incohérents une nouvelle grande puissance européenne, qui ait su créer en quelques années une belle et vaillante armée, dont la cohésion, quoique encore imparfaite, et la solidité de fonds ont su résister énergiquement jusqu'ici aux dures épreuves des champs de batailles comme aux assauts plus rudes encore de la désorganisation intestine. Si peut-être, de près, l'Italie régénérée ne se présente pas sous cet aspect, c'est sans doute par l'effet des passionnées et désolantes dissensions qui la déchirent et qui recouvrent toutes choses d'un voile défavorable. Mais c'est bien ainsi qu'elle doit apparaître de loin, et ce n'est pas de la flatterie que d'attribuer soit au roi, soit au peuple italien, tous deux étroitement unis en la circonstance, la palme du fait militaire le plus important de ces dernières années, c'est-à-dire la création d'une sixième grande puissance européenne, munie d'une force nationale de terre et de mer apte à maintenir sûrement cette création au milieu des compétitions et des conflagrations futures.

Du reste la chose ressort pleinement de l'ensemble même de l'œuvre de M. Corsi, sinon de ses subdivisions et de ses dénominations de détail, et sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, sous les plus essentiels, ce livre a un mérite de fonds et de substance que quelques vices de forme et d'accessoires ne sauraient entamer.

Parmi ces derniers, nous devons faire encore une petite réserve en faveur d'un point où l'auteur n'a peut-être pas su éviter suffisamment un des écueils trop réels de l'histoire contemporaine. Une apparence de haut dédain semble affichée à l'endroit de la guerre de la Sécession américaine, sentiment qui jure au milieu de pages si consciencieuses et si soigneusement étudiées. Sans doute si l'on devait juger de cette guerre civile par les nombreuses charlataneries qu'elle a mises au jour dans les deux mondes, par le *humbug* qui, aux Etats-Unis, se mêle à toutes les crises de l'opinion et de la vie publiques ainsi qu'aux *affaires* qu'elles suscitent, *humbug* que nous autres Européens sommes toujours prompts à remarquer plus que le reste, suivant une juste observation de l'illustre et spirituel général Sherman à propos de récentes innovations militaires européennes, sans nul doute en ce cas la guerre de la Sécession pourrait être considérée comme dépourvue

de sérieux enseignements. Mais ce point de vue par trop spécial est-il bien sérieux lui-même ?

Nous n'avons certes pas besoin de refaire ici l'historique de cette longue et sanglante lutte pour donner la réponse, pour montrer que tout en faisant largement la part défectueuse des immenses armées improvisées de volontaires américains et de l'incessante intervention d'une ardente politique de partis dans la conduite des opérations, il y a aussi d'éloquentes leçons à tirer de cette guerre, où tout le génie d'un peuple hardi, entreprenant, inventif, puissant de ressources, s'est tourné exclusivement, pendant quelques années, vers le progrès des choses militaires, et a réussi à en réaliser de fort notables en plusieurs domaines, notamment dans tous les domaines techniques.

Que l'éminent écrivain italien veuille nous pardonner ces franches observations, qui ne nous sont dictées que par le désir de voir son excellent canevas s'améliorer encore dans une future édition.

Un charmant atlas portatif de 23 plans, à trois couleurs, fort nets et bien dessinés, donne à cet ouvrage une haute valeur de plus, par la clarté parfaite qu'il apporte au texte. Heureux Italiens, devons-nous souvent nous dire, d'avoir à disposition de telles ressources topographiques et à si bon compte ! tandis qu'en Suisse et en France elles sont tout simplement ruineuses ou introuvables.

Le service pratique de campagne. Publié sous forme de manuel en quatre parties, par le feld-maréchal baron de Hess. Cinquième édition augmentée. Vienne, imprimé et édité par la congrégation mechitariste. Prix 2 florins d'Autriche.

Il est un fait sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention, dit la *Wehr-Zeitung* du 8 juin, c'est que les généraux autrichiens les plus distingués ont su réunir la science aux connaissances pratiques.

Si on prend les autres armées pour point de comparaison, on reconnaît qu'il est assez rare de rencontrer un de ces furieux sabreurs privé de l'appui d'un habile chef d'état-major, tomber par fatalité d'un échec dans l'autre. Plus rares encore sont les hommes qui, quoique écrivant à merveille sur l'art de conduire des armées, perdent la tête sur le champ de bataille.

Qui ne se souvient de l'empereur Maximilien Ier, général habile et stratége distingué ; du savant Lazare Schwendi, de Friedländer, qui élaborait et dirigeait tout lui-même ; de Traun, aussi bon chef que conseiller expert ; de Wenzel Liechtenstein, l'heureux général et savant artilleur ; de Daun, d'Eugène, dont les bibliothèques avaient une célébrité européenne, et de Loudon, toujours étudiant ses livres et ses cartes ?

Plusieurs généraux autrichiens auraient acquis une renommée solide par leurs écrits seuls, lors même qu'ils ne se seraient jamais trouvés à la tête d'une armée et n'auraient jamais gagné de bataille ; ainsi l'archiduc Charles, Montecuculi et Radetzky, auxquels nous pouvons joindre aussi le feld-maréchal baron de Hess, qui vient de mourir.

L'ouvrage qu'il a publié et que nous recommandons à l'examen sérieux des officiers, traite clairement et d'une manière approfondie tout ce qui concerne le service de campagne ; il renferme des instructions sur la conduite de chaque corps de troupe, depuis la section jusqu'à une armée de plus de cent mille hommes, sans aucune pédanterie mais en traitant chaque sujet à un point de vue élevé.

Le lecteur passe, sans s'en douter, des sujets les plus simples aux plus difficiles, et telle est la cohésion de cet ouvrage que l'étude d'une de ses parties seules sans avoir pris connaissance du tout, serait inutile et sans valeur.

Les principes d'après lesquels le chef d'une troupe doit agir en temps de guerre, restent toujours les mêmes, quelle que soit du reste sa force numérique; il serait par conséquent difficile de décider quelle partie (la quatrième peut être exceptée) est plus spécialement destinée à des chefs subalternes ou à des généraux. Il est même fort difficile d'établir une séparation distincte dans le contenu d'une des parties, car le tout est intimement lié. L'auteur a mentionné dans les plus grands détails tout ce qu'un commandant de troupe peut avoir à faire; c'est pourquoi la seconde et la troisième partie, qui traitent de l'attaque et de la défense de diverses positions, ainsi que des entreprises particulières, telles que surprises, embuscades, transports, etc., etc., reviennent sur ce qui est dit dans la première partie qui traite de la tactique en général; de même aussi la quatrième rappelle ce que contiennent les trois autres. Feu le maréchal Hess fait preuve d'une modestie particulière, en ce que, quoiqu'étant reconnu comme une autorité de premier rang, jamais il ne pose ses idées en principes immuables, il les justifie en citant à l'appui d'autres auteurs, surtout l'archiduc Charles.

Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage à chaque officier de toute arme et de tout grade; son format commode, la modicité de son prix et le fait que, suivant le désir formel de l'auteur, il ne sera pas publié d'autre édition, font désirer de le posséder.

Quant au maréchal Hess lui-même, décédé, on le sait, en avril dernier à Vienne, à l'âge de 83 ans, la *Nouvelle Presse libre* de cette ville lui consacre la notice biographique suivante :

On peut dire que les faits et gestes du défunt se trouvent étroitement liés à l'histoire de la monarchie autrichienne à dater du présent siècle. Il porta pendant 65 ans l'uniforme en tout honneur et gloire et comme les années en armée active comptent à double, on peut dire que celles de son service durèrent à peu près autant que sa vie. Inscrit dans les rôles militaires dès 1805, quatre ans plus tard, en 1809, on le trouve au fort des combats et batailles qui ensanglantèrent les plaines d'Aspern et de Wagram. Plus tard, il assiste aux grandes journées de Leipzig. Viennent ensuite les années de paix que le major Hess met à profit pour le perfectionnement de ses connaissances militaires. De 1831 à 1834, il occupe le poste de chef d'état-major sous Radetzky, qui lui fait obtenir le grade de lieutenant-feld-maréchal, et, peu après, celui de quartier-maître général dans l'armée active d'Italie. Le maréchal commandant en chef ne pouvait plus se passer de Hess, qui était devenu son bras droit.

Ce fut surtout dans la campagne de 1848 que Hess déploya les grands talents dont il était doué. Ses plans de bataille, les habiles dispositions qu'il sut prendre, sont connus de tout le monde. Les brillants faits d'armes de Curtatone, de Custozza et de Volta, consacreront à toujours le souvenir de celui qui en fut le principal auteur.

Dans la campagne de 1859, le baron Hess servit comme chef de l'état-major général sous le commandement personnel de l'empereur. Toutefois, le 4 juin, à la bataille de Magenta, il était encore à Vienne, ensorte qu'on ne peut lui attribuer, en aucune manière, la perte de cette journée. Quant à celle de Solferino, il est avéré que le baron Hess chercha, de toutes manières, à dissuader l'empereur de prendre l'offensive. Il conseillait, comme moyen assuré, de retrancher l'armée dans les forteresses du quadrilatère et de se tenir ainsi sur la défensive. Au fort de la bataille, au moment décisif, alors que les Français faisaient les derniers efforts pour rompre le centre de leur adversaire, Hess voulait que l'on réunît toute l'artillerie dont on pouvait disposer pour en porter l'effet sur un seul point, de manière à paralyser l'énergie des assaillants. Si l'on eût suivi ce conseil, il est probable que l'issue de la bataille eût été tout autre. Les Français étaient épuisés

et il ne fallut rien moins que la batterie monstre de 80 pièces, jouant en même temps sur le gros de l'ennemi, pour le décider à la retraite. Le général Lebœuf, qui commandait cette manœuvre décisive, fit précisément, pour le gain de sa partie, ce que le lieutenant-maréchal Hess avait conseillé dans le sens inverse. On crut faire mieux en ne suivant pas son conseil et l'on perdit ainsi la bataille et la province.

Depuis ce moment, le vieux maréchal ne paraît sur aucun champ de bataille. Il a échangé la selle contre le fauteuil de la chambre des seigneurs, mais il est resté toujours l'homme simple, sans prétention, malgré ses titres, un vrai citoyen libéral dévoué aux intérêts de son pays.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1870.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux Cantons qui ont des troupes à fournir aux manœuvres de division en 1870, la circulaire suivante :

Berne, le 7 mai 1870.

Tit. — Les manœuvres de cette année seront exécutées principalement par les troupes de la VIIe division de l'armée (¹). Elles auront lieu, du 6 au 15 septembre, dans la contrée comprise entre Wyl et St Gall.

Les états-majors et les troupes entreront en ligne aux époques indiquées ci-après :

Le *3 septembre*, à Wyl, à 4 heures au plus tard, l'état-major de la division, les états-majors des brigades nos 19, 20 et 21 et l'état-major du génie.

Le *4 septembre*, à Wyl, la compagnie de sapeurs no 2, de Zurich.

Le *5 septembre*, l'état-major de l'artillerie de la division ;

Les batteries de 8 livres no 8, de St Gall, et no 20 de 4 livres, de Thurgovie;

L'état-major de la cavalerie ;

La compagnie des guides no 2, de Schwytz, et les compagnies de dragons no 1, de Schaffhouse, et no 14, de Thurgovie ;

L'état-major du bataillon de carabiniers ;

Les compagnies de carabiniers nos 18 et 20, d'Appenzell Rh.-Ext., et nos 5 et 26, de Thurgovie ;

La section d'ambulance ;

Les bataillons d'infanterie no 7, de Thurgovie ; nos 21 et 31, de St-Gall ; no 47, d'Appenzell Rh.-Ext.; no 48, de Zurich, et no 73, de Glaris.

Le *11 septembre*, à Wyl, la batterie de 4 livres no 12, de Lucerne ;

Les bataillons d'infanterie nos 29 et 64, de Zurich, et 28, de St-Gall.

Le *14 septembre*, à 8 heures du matin, à Winkeln, un bataillon de carabiniers de réserve, composé de l'état-major du bataillon et des compagnies nos 54, d'Appenzell Rh.-Ext. ; no 55, de St-Gall ; no 56, des Grisons, et no 59, de Thurgovie.

L'effectif des différents corps à l'entrée au service devra être le suivant :

a) La compagnie de sapeurs telle qu'elle sera à l'entrée de son cours de répétition. Elle devra être accompagnée de ses deux chariots d'outils et d'une petite voiture de train d'avant-garde à la Birago ;

b) Les batteries à l'effectif réglementaire ;

c) La cavalerie avec les surnuméraires, telle qu'elle est entrée au cours de répétition ;

d) Les compagnies de carabiniers nos 18, 20, 5 et 26, fortes chacune de 100 hommes, y compris 4 trompettes ;

(¹) Commandée par M. le colonel fédéral Isler.

e) **Les bataillons d'infanterie:**

Etat-major.	*Compagnies.*
1 commandant;	4 officiers;
1 major;	1 sergent-major;
1 aide-major;	1 fourrier;
1 quartier maître;	5 sergents;
1 porte drapeau;	10 caporaux;
2 médecins;	1 frater;
1 adjudant sous-officier;	1 sapeur;
1 fourrier d'état-major;	2 tambours (les chasseurs 3 trompettes);
1 tambour-major;	73 soldats (les chasseurs 72).
1 armurier;	
1 waguemestre.	
Total, 12	Total, 98

Les troupes seront armées de fusils au petit calibre.

Elles doivent être pourvues en fait de munitions:

Artillerie:

Les batteries nos 8 et 20, 100 gargousses d'exercice par pièce;
La batterie no 12, 80 » » »

Les sapeurs et la cavalerie 25 cartouches d'exercice par homme portant fusil;

Les carabiniers, les chasseurs et le centre, 100 cartouches d'exercice par homme portant fusil.

On ne donnera pas de caisson aux troupes pour le transport des munitions. Elles devront être renfermées, suivant le règlement, dans la giberne et le sac à munitions.

Les armes spéciales, qui ont un cours de répétition avant leur entrée en ligne, apporteront avec elles à ce cours leur munition de guerre, ainsi que le prescrit l'ordonnance.

Chaque pièce de canon sera accompagnée d'un caisson, chaque batterie d'un chariot et d'une forge de campagne. Les batteries prendront avec elles leurs fusils et leurs gibernes, ainsi que les télescopes à mesurer les distances; elles prendront également, ainsi que la cavalerie, les fers de rechange et les clous nécessaires.

Les guides et les dragons ne prendront qu'un seul pistolet.

Toutes les troupes seront habillées et équipées réglementairement; elles apporteront avec elles, à leur entrée en ligne, une couverture de laine par homme. La petite veste et la seconde paire de pantalons seront laissées en arrière. Les officiers devront avoir la capote d'ordonnance et ne prendre, du reste, avec eux que les effets strictement nécessaires. Ils prendront leur valise ou leur porte-manteau, car pendant les manœuvres les bagages ne suivront pas.

Les troupes seront pourvues de leurs effets de campagne, des ustensiles de cuisine pour officiers et soldats, des gamelles gourdes et sacs à pain.

L'équipement des corps doit consister, dans la caisse de pharmacie, celle du quartier maître et celle de l'armurier réduite, le havre-sac d'ambulance, les brancards et les tentes-abri. Ces dernières seront mises à la disposition des Cantons; les armes spéciales les recevront lors du cours de répétition.

On ne prendra pas les fourgons; en revanche, chaque bataillon et chaque escadron recevra un char de réquisition, à deux colliers, pour le transport des effets de campagne et des couvertures pendant les principaux jours de manœuvre, y compris les jours d'entrée au service et de licenciement.

Pendant les exercices préparatoires, il n'est accordé qu'un char à deux colliers par brigade, pour transporter les effets aux avant postes.

L'infanterie doit assister à son cours de répétition réglementaire immédiatement avant son départ pour les manœuvres de la division. Les Cantons sont invités à faire connaître au Département militaire fédéral où ces cours auront lieu et leur durée, afin qu'on puisse leur remettre les feuilles de route nécessaires. Afin de pouvoir les faire établir pour le retour, les Cantons devront également indiquer où les unités tactiques devront être dirigées pour être licenciées.

Lors des cours de répétition d'infanterie, on devra surtout exercer les branches suivantes de service:

1o Courte répétition de l'école du soldat, principalement la seconde partie;

2o L'école de compagnie, surtout la Ire partie, article 3; IIe partie, article 7; IIIe partie, article 5;

3° Le service des tirailleurs, même avec les compagnies du centre, en utilisant le terrain (pages 12-15), et tout particulièrement les prescriptions des IIe et IIIe parties de ce règlement;

4° L'école de bataillon avec de rapides ploiements et déploiements. Emploi des colonnes de division et des tirailleurs en grandes bandes. On devra aussi exercer ce service dans un terrain accidenté en faisant manœuvrer les deux demi-bataillons l'un contre l'autre, en se servant dans ce cas des colonnes de compagnie;

5° Le service de campagne, surtout les deux espèces de service de sûreté, le service des patrouilles, la manière de se garder dans les cantonnements et au bivouac. Dresser la tente-abri, ce que les troupes des bataillons volontaires cantonaux devront aussi exercer.

6° Autant que possible exercer les sapeurs de compagnie aux travaux techniques prescrits par leur ordonnance. — Agréez, etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Neuchâtel, 1er juin 1870.

Le comité central aux sections:

Chers frères d'armes. — Fidèles et chers confédérés!

Le moment est venu de vous convoquer en réunion générale périodique, conformément aux statuts.

Nous nous acquittons de ce devoir avec joie et nous avons l'honneur de vous annoncer que cette réunion aura lieu à Neuchâtel les *samedi, dimanche et lundi 16, 17 et 18 juillet prochain*, conformément au programme que vous adressera le comité d'organisation.

En se réunissant pour la seconde fois dans notre canton, la Société militaire fédérale va offrir aux Neuchâtelois une nouvelle occasion de manifester leurs sentiments d'amour pour la patrie suisse, de dévouement à ses institutions et d'affection confédérale pour vous.

Vous serez donc les bien-venus à Neuchâtel.

Venez en grand nombre, tout ce qui est en notre pouvoir sera fait pour vous assurer une réception digne de vous et conforme à nos sentiments.

Venez en grand nombre, chers frères d'armes, car la réunion de cette année sera mieux qu'une fête, elle aura le caractère d'une vraie solennité.

Vous aurez, en effet, à discuter la question de notre réorganisation militaire, les bases constitutionnelles et organiques qui la consacrent, et à formuler, à ces divers points de vue, les vœux de la société.

Aucun sujet plus grave ne pourrait être mis à l'étude d'une réunion d'officiers suisses; aucun motif plus sérieux ne pourrait être invoqué pour les réunir nombreux où ils sont appelés à le discuter.

A la gravité du sujet nous ajouterons l'opportunité de votre délibération.

Au moment même de notre réunion, les Conseils de la nation seront nantis du projet de réforme constitutionnelle étudiée par le haut Conseil fédéral: Dès lors aucune partie de nos débats ne sera perdue pour la discussion à laquelle se livreront les Chambres fédérales, discussion qui, évidemment, n'aura lieu qu'après l'époque de notre assemblée. Dans ces circonstances, nul d'entre nous ne voudra, en restant chez lui, s'exposer au regret de s'être abstenu quand il aurait pu parler et voter utilement.

Enfin, les matériaux pour la discussion sont complets: Le débat pourra donc être aussi sérieux qu'utile.

Toutes les sections ont, en effet, reçu de nous les documents suivants; imprimés en langues allemande et française:

1° Le nouveau projet d'organisation militaire fédérale, par M. le conseiller fédéral Welti.

2° Nos circulaires des 31 mars 1869 et 29 janvier 1870.

3° La brochure de M. le lieutenant-colonel de Perrot, *L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale* (envoyée aux sections en février 1870).

4° Le *résumé du rapport des sections sur le nouveau projet d'organisation militaire fédérale* (envoi fait aux sections dans les premiers jours de mai 1870).

La prochaine assemblée générale recevra communication d'un rapport complet sur la marche et l'état des sections. Elle aura enfin à statuer sur les propositions individuelles et sur les actes de son administration ordinaire.

Encore une fois, chers frères d'armes, fidèles et chers confédérés, venez en grand nombre.

Dans cette attente, nous vous serrons affectueusement la main.

Au nom du comité central :

Le président, PHILIPPIN, colonel fédéral. Le secrétaire, H. SACC, major fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

L'Europe vient de s'occuper beaucoup de la Suisse, à propos de la *question* du St-Gothard portée au Corps législatif français par quelques députés de l'opposition qui ont cru découvrir dans nos récentes conventions de subsides avec l'Italie et de la Prusse divers dangers pour la France et pour la neutralité helvétique. MM. les ministres français n'ont pas eu de peine à réfuter ces exagérations d'un sentiment légitime au premier coup-d'œil. Examinant à fond la question ils ont prouvé qu'il n'y avait pas lieu à tant de susceptibilité ; ils ont rendu pleine justice à la manière à la fois habile et loyale avec laquelle notre Conseil fédéral avait su agir en la circonstance vis-à-vis des puissances européennes et attirer certains capitaux étrangers en Suisse, tout en les séparant des défiances et des intrigues politiques qu'ils auraient pu amener avec eux.

Non-seulement les orateurs du gouvernement français se sont déclarés complétement satisfaits des procédés de nos autorités fédérales, ce que nous notons avec grand plaisir, mais ils ont exprimé, par la voix de M. le duc de Grammont et de M. le maréchal Lebœuf, les sentiments les plus flatteurs et les plus sympathiques à l'endroit de la Suisse. Ils ont solennellement promis de défendre notre neutralité s'il en était besoin, et nous enregistrons aussi cette déclaration avec reconnaissance, tout en étant persuadés que la Suisse sera toujours en état de défendre sa neutralité elle-même, sans intervention ni secours direct d'aucun de ses puissants voisins.

Ajoutons que si quelqu'un est en droit de se plaindre des conventions du St-Gothard, ce n'est pas la France, ce n'est pas l'étranger, mais bien quelques Cantons cruellement sacrifiés à l'entreprise gothardiste par le partial appui de l'autorité fédérale, qui, en violation de la loi de 1852 laissant nos chemins de fer à l'industrie privée et cantonale, a prêté l'office de tous les Confédérés, qu'elle représente, à la spéculation de quelques-uns contre quelques autres, et n'a pu contenter ses privilégiés qu'en se fourvoyant dans des sollicitations et dans des compromis diplomatiques qui pourrraient nous devenir un jour très préjudiciables. (Voir l'histoire de la guerre du Danemark en 1864.)

Non, la France n'a pas précisément à se plaindre. Notre neutralité, qui l'intéresse si fort aujourd'hui, a été admirablement préservée sur le papier, car c'est cette préservation même qui a servi de prétexte exceptionnel au Conseil fédéral pour s'ingérer dans cette *affaire particulière* et pour la favoriser ainsi d'un caractère *fédéral* et *d'utilité générale* qu'elle ne saurait avoir pour nous. En revanche il est certain que toute la Suisse a été mise au Mont-de-piété prusso-italien pour procurer 85 millions à MM. les entrepreneurs du St-Gothard ; et c'est sur ce petit compte-là, subside déguisé de la caisse fédérale, sans parler du reste, que les Cantons non aveuglés par la satisfaction des intérêts matériels s'apprêtent sagement à faire toutes leurs réserves pour l'avenir.

Les propositions du Conseil fédéral sur la révision de la Constitution fédérale de 1848 sont enfin livrées à la publicité. Elles comprennent quinze articles, à savoir : les articles 19, 21 *bis*, 29, 41, 42, 43, 43 *bis*, 44, 44 *bis*, 55, 59 *bis*, 59 *ter*, 97, 99, 104, dont un seul a trait aux affaires militaires, l'art. 19.

Voici le texte de cet article dans la Constitution actuelle :

ART. 19. L'armée fédérale, formée des contingents des Cantons, se compose :
a) De l'élite, pour laquelle chaque Canton fournit trois hommes sur cent âmes de population suisse ;
b) De la réserve, qui est de la moitié de l'élite ;
Lorsqu'il y a danger, la Confédération peut aussi disposer de la seconde réserve *(landwehr)*, qui se compose des autres forces militaires des Cantons.
L'échelle des contingents, fixant le nombre d'hommes que doit fournir chaque Canton, sera soumise à une révision tous les vingt ans.

Voici le texte proposé par le Conseil fédéral :

ART. 19. Les contingents des Cantons forment l'armée fédérale ; ces contingents comprennent tous les citoyens astreints au service militaire à teneur de la législation fédérale.
Lorsqu'il y a danger, la Confédération peut aussi disposer des forces cantonales qui ne font pas partie de l'armée fédérale et en général de toutes les ressources militaires des Cantons.
Les Cantons disposent de leurs forces militaires dans les limites de ce que prescrivent la Constitution et les lois fédérales.

On voit que le principal changement projeté consisterait à élaguer le *tant pour cent* des diverses classes de l'armée fédérale qui précise les contingents cantonaux actuels. Désormais ces contingents n'auraient plus d'autre limite que la prescription générale de l'art. 18 : « Tout Suisse est tenu au service militaire » et l'application qu'en ferait l'autorité fédérale. Pour le moment et tant que la loi organique ne serait pas changée, l'armée fédérale se trouverait accrue de tous les hommes des landwehrs cantonales jusqu'à l'âge de 44 ans révolus.

La suppression de *l'échelle des contingents* est aussi prononcée par le nouvel article, ce qui laisse douteuse la question de savoir si les futurs contingents cantonaux seront en *corps de troupes* comme maintenant ou simplement en *hommes*. Dans ce dernier cas l'autorité fédérale aurait sans doute à présider au recrutement, aux exemptions et aux autres opérations préliminaires de la formation des corps.

Du reste toutes ces réformes paraissent ne rencontrer dans nos régions occidentales qu'une indifférence profonde ; nous ne connaissons qu'un seul journal, *La Suisse romande*, qui s'en soit occupé jusqu'à présent, et cela pour les combattre en termes fort saisissants.

P. S. Quelques journaux de la Suisse allemande affectent d'imputer la modération *(sic)* de ces propositions à l'influence des Welsches. Si flattés que nous soyons du rôle brillant qu'on nous fait dans cette spirituelle comédie, nous pouvons assurer nos confrères d'au-delà de l'Aar qu'aucun Welsche n'en sera dupe, sauf ceux peut-être qui en sont déjà complices.

On lit dans la *Schw. Militär-Zeitung* et dans divers journaux de la Suisse allemande, la correspondance suivante de Thoune :

« Il paraît que le système métrique est appliqué cette année dans les écoles militaires fédérales, quoique l'Assemblée fédérale ait décidé dernièrement de laisser cette question de côté pour le moment. Ce système a occasionné çà et là quelques malentendus ; ainsi à l'école de recrues à Thoune, un sergent-major a lu l'ordre du jour de la manière suivante : Tir avec huit canons et demi, tandis qu'il s'agissait de canons de 8,5 centimètres ; la grosseur du calibre n'étant plus indiquée par le poids du projectile, mais par le diamètre de l'âme.

« Ainsi nous n'avons plus de bouches à feu de 4 livres, de 12 livres, etc., mais des canons de 8,5 centimètres et 10,50 centimètres, désignation à laquelle il sera, en tous cas, difficile d'habituer nos soldats. Ce n'est pas seulement au règlement

sur l'habillement qu'on a introduit des modifications, mais en général à tous les autres règlements sur les diverses branches, de sorte que, non-seulement le soldat, mais aussi l'officier a de la peine à les connaître toutes.

« Un officier de l'école centrale disait dernièrement, en entendant l'instruction qui s'y donne et faisant allusion à l'utilité pratique de la caserne : « Oh Ste-Barbe ! Le culte qu'on te rend dans ce temple blotnitzkien est une rude scie ! » Ceci est du reste l'opinion de la plus grande partie de ceux qui prennent part à cette école. Aujourd'hui dimanche, la division de l'état-major général et des officiers supérieurs d'infanterie, part pour une reconnaissance à travers l'Entlebuch jusqu'à Lucerne, où elle sera licenciée ; en revanche, la division de l'artillerie restera attachée à l'école de recrues qui se termine le 9 juillet. – Une communication détaillée sur la marche de l'instruction et de l'école vous sera envoyée plus tard. »

Austro-Hongrie. — Le ministère de la guerre d'Autriche fait essayer par divers corps de troupes une nouvelle manière de plier et de porter la capote.

On la plie et roule comme un plaid et on la fixe au-dessous du havre-sac au moyen de deux courroies qui y sont adaptées à cet effet.

Afin de se rendre compte de l'utilité pratique de cette méthode, l'ordre est donné que pendant les manœuvres de cette année la moitié de chaque compagnie portera la capote à la nouvelle manière et l'autre moitié à l'ordonnance. Un officier et quelques hommes par régiment reçoivent l'instruction nécessaire au dépôt de la guerre.

L'armée française avait déjà, il y a quelques années, abandonné comme peu pratique la méthode de plier la capote en quatre et de la placer sous le couvercle du havre-sac ; les essais faits en Bavière sur le même système ont prouvé qu'il était défectueux en ce que le drap se coupait dans les plis *(Wehr-Zeitung)*.

Nouvelle giberne. — Au nombre des défectuosités qui ont été reconnues dans l'équipement des troupes, à la suite de la campagne de Dalmatie, on signale la giberne en cuir naturel au nouveau modèle qui présente, paraît-il, plusieurs inconvénients. En conséquence, le ministère de la guerre a donné l'ordre de remettre au dépôt cinquante gibernes de la moindre qualité pour y être transformées et imprégnées de vernis à l'huile de lin, après quoi elles seront remises à la troupe afin de les éprouver, surtout au point de vue de leur imperméabilité, jusqu'au mois de septembre, où une nouvelle expertise aura lieu. *(Id.)*

— Les cours de l'école de tir de Bruck, en Austro-Hongrie, ont commencé le 12 mai et doivent durer deux mois. Chacun des officiers d'infanterie et de cavalerie envoyés à l'école est muni d'un fusil et d'une cartouchière délivrés par les soins de son corps.

Les cours comprennent les matières suivantes :

1° L'étude des armes et du tir ;

2° La confection des cartouches pour les fusils et les carabines des systèmes Waenzl et Werndl ;

3° L'école des tirailleurs et la manière de régler les feux ;

4° La construction des tranchées-abris et autres ouvrages de fortification volante, avec la bêche de Linnemann ;

5° La télégraphie militaire aérienne au moyen de signaux ;

6° La manière de disposer les établissements et champs de tir, particulièrement en ce qui concerne les feux de tirailleurs.

Le camp de Bruck sur la Leitha doit, en 1870, être divisé en quatre séries d'une brigade chacune et de la durée d'environ un mois, sauf la dernière qui comptera toute la division Auersperg et qui fera aussi de grandes manœuvres avec les trois armes réunies.

Le camp sera approvisionné à vingt cartouches par fusil et vingt-cinq coups par pièce.

Après le départ de la quatrième série on exécutera de grandes manœuvres autour de Bruck, mais jusqu'à présent les ordres n'ont pas encore paru.

Danemark. *Camp de Hald.* — Les troupes danoises se réuniront en 1870 à Hald, en Jutland, ainsi qu'elles l'ont été les années précédentes. L'ouverture du camp

est fixée au 15 juin et sa levée au 29 juillet. Voici les troupes désignées pour s'y rendre : 8e, 11e, 12e, 13e, 15e 16e, 17e, 18e, 19e et 20e bataillons d'infanterie, le bataillon de la garde, le 4e dragons, 2 batteries, 1 compagnie de pionniers et 1 détachement de la compagnie des télégraphistes.

Les bataillons seront portés à l'effectif de guerre de 800 hommes tandis que le bataillon de la garde chargé de dresser à la même époque 272 recrues ne comportera qu'un effectif de 500 hommes.

Le 4e dragons se composera seulement de deux escadrons de cent vingt-cinq chevaux chacun.

Chaque batterie sera de 8 pièces.

L'effectif total du camp sera d'environ 9000 hommes.

Le 17 mai on a lancé à Copenhague la nouvelle batterie cuirassée *Gorn* construite par l'ingénieur Stapel. Elle a 225 pieds de longueur, sur 38 1/2 de largeur, et cale 14 pieds Sa batterie ne s'élève qu'à 2 pieds au-dessus de la ligne de flottaison ; elle est pourvue d'une tourelle que l'on fait tourner à volonté à la main ou à la vapeur et qui est armée de deux canons Armstrong de 10 pouces. La machine est de la force de 360 chevaux et donne une vitesse de 13 nœuds.

La coque est garnie de plaques de 7 pouces et la tourelle a une cuirasse de 8 à 11 pouces d'épaisseur. L'hélice est double. Le bâtiment sera sous peu de jours complétement armé et aménagé ; l'ensemble du travail aura nécessité deux ans et demi.

(*France militaire*).

France. — *Pénétration des balles du fusil Chassepot.*

Des expériences intéressantes ont été faites, au camp de Sathonay, près Lyon, sur la pénétrabilité du havre-sac garni. Les objets ordinaires étaient paquetés réglementairement, une capote était roulée autour du sac à la manière française et enveloppée d'une portion de tente-abri ; la musette renfermait l'habit, une gamelle de campement recouvrait le dos du sac. A l'intérieur se trouvaient outre les effets personnels d'un soldat, une provision de 72 cartouches du système Chassepot.

Quatre sacs furent destinés à subir l'épreuve, deux furent mis à plat sur le sol, l'un par dessus l'autre, et deux furent placés debout l'un contre l'autre, présentant la gamelle au tireur.

Il fut convenu de tirer à 175 mètres à cause des faibles dimensions du but, et dans l'idée que si les sacs résistaient à cette distance, ils devaient à plus forte raison résister à une plus grande.

Le tir devait se continuer jusqu'à ce que trois balles au moins aient porté dans la partie la plus résistante des sacs ; un officier prenait à chaque coup quelques notes sur le trajet du projectile dans le récepteur, qu'il sondait avec une tige graduée mince et rigide.

L'expérience commença sur les deux sacs posés à plat sur le sol ; le premier projectile brisa la planchette supérieure du sac, traversa le linge, brisa les brosses et s'arrêta sur les souliers sans les entamer. Le second projectile a manqué le manteau, traversé l'habit contenu dans la musette, le linge, etc., et est ressorti par la planchette inférieure. Le troisième projectile a traversé le manteau, la tente-abri, l'habit, mais s'est amorti sur la planchette supérieure du sac, sans y pénétrer.

Le premier coup tiré contre les sacs placés debout l'un contre l'autre a traversé la gamelle, traversé le premier sac et s'est arrêté dans le second. Le deuxième et le troisième coup ne donnent pas de résultats précis. Le quatrième a traversé les deux sacs entièrement un peu au-dessus des planchettes supérieures. Le projectile a traversé un paquet de cartouches. Trois cartouches sont complétement démolies ; leurs trois capsules ont été retrouvées intactes ; trois autres cartouches sont un peu décoiffées près de l'amorce. Le feu n'a pas pris.

Les conclusions sont les suivantes :

Les sacs isolés n'offrent aucune garantie.

Les sacs accouplés placés debout ne sont pas toujours traversés par les balles.

Les munitions atteintes ne sont susceptibles de s'enflammer que si la balle frappe directement le fulminate. Il n'y a donc aucune crainte à concevoir dans l'immense majorité des cas.

Les sacs disposés à plat l'un sur l'autre offrent une protection à peu près complète. L'homme placé derrrière eux ne peut être atteint que par les projectiles qui passent entre les sacs ou entre le sac de dessous et le sol.

Un tireur est abrité de l'ennemi, à la simple distance de 125 mètres, le relief de deux sacs à plat suffit pour cela. Un seul sac recouvert d'un effet complet de campement remplit le même objet.

Le pointage correct est très difficile quand il faut le diriger sur le havre-sac à plat, à cause de la couleur grise de la tente-abri qui recouvre la capote.

Les sacs pesaient 15 kilogrammes, compris 2,43 kil. pour les 72 cartouches.

En résumé, bien mieux que la tranchée abri, qui demande du temps, des outils et un bon terrain, l'emploi du havre-sac comme pare balles sera avantageux dans une foule de circonstances. L'expérience prouve qu'il résiste à la plupart des coups. Le soldat, convaincu que cet impedimentum peut devenir son bouclier, s'ingéniera pour le rendre plus résistant et ne l'abandonnera jamais.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat, sur le préavis de sa direction militaire, a fait les promotions suivantes le 4 juin :

Cavalerie. Médecin d'escadron avec rang de lieutenant, M. *Bisig*, Barthélemy, de Bulle, actuellement aide-chirurgien du 56e bataillon.

Infanterie. Au grade de 2e sous-lieutenant, MM. *Krattinger,* François Joseph, de Fribourg, adjudant, et *Stoll,* Nicolas, de Salvagny, fourrier, les deux du 61e bataillon.

Dans la même séance, le Conseil d'Etat a admis au grade d'officier, avec rang de second sous-lieutenant, ensuite de l'autorisation de l'autorité militaire supérieure, les aspirants de carabiniers ci-après : MM. *Cressier*, Jules, de Mur en Vully; *Diesbach,* Robert, de Fribourg, et *Buman*, Louis, id.

Ensuite, le Conseil d'Etat a accordé un brevet de vétérinaire d'artillerie, avec rang de second sous-lieutenant, à M. *Guillebeau*, Charles-Alfred, de Morat, domicilié à Bonzwyl.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 17 mai 1870, MM. François *Bezençon*, à Echallens, actuellement lieutenant quartier-maître du bataillon de landwehr n° 12, au grade de capitaine quartier-maître, et Elisée *Renevier*, à Vevey, 2e sous-lieutenant du centre n° 3 du bataillon d'élite n° 46.

Le 18 mai, M. Victor *Cachemaille*, à Baulmes, 2e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers de landwehr no 2.

Le 25 mai, MM. Adolphe *Vessaz*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon de landwehr n° 6; Arnold *Muret*, à Vevey, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon 113 R. F., et Henri *Clément*, à Cuarnens, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 46e bataillon d'élite.

Le 27 mai, MM. Vincent *Golay*, au Sentier, capitaine de la compagnie du centre n° 3 du bataillon 111 R. F.; Jules *Humbert*, à Begnins, lieutenant du centre n° 2 du bataillon de landwehr n° 8; Agénor *Boissier*, à Valleyres-sous-Rances, lieutenant du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 9; Auguste *Campiche*, à Agiez, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon d'élite n° 50, et Adrien *Colomb*, à St-Prex, 2e sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon d'élite n° 10.

Le 31 mai, MM. Adrien *Jaunin*, à Chexbres, 1er sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite n° 75; Alexis *Bonzon*, à Pompaples, 1er sous-lieutenant du centre n° 4 du bataillon 111 R. F., et Charles *Ecoffey*, à Cossonay, 1er sous-lieutenant du centre n° 3 du même bataillon.

Le 8 juin, MM. Louis-Henri *Guex*, à St-Légier, capitaine du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 3; Jean-Louis *Thuillard*, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon d'élite n° 70; Louis *Peyrollaz*, à Villars-Lussery, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon d'élite n° 46; Jaques-Emile *Jaquier*, à Prahins, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon d'élite no 50; Constant *Corboz*, à Epesses, lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite n° 45; Jacob-Auguste *Bussy*, à Crissier, lieutenant du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 5; Charles *Forestier*, à Cully, 1er sous-lieutenant du centre n° 4 du bataillon d'élite n° 46; Charles *Durieu*, à Vevey, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon de landwehr n° 3, et Benjamin *Bonzon*, à Orbe, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon R. F. n° 111.

Le 10 juin, M. le capitaine Eugène *Gaulis*, à Lausanne, major du bataillon de réserve fédérale n° 113.

Le 14 juin, MM. Jules-Louis-Auguste *Ducret*, à Essertines, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon de landwehr n° 12; François *Forestier*, à Cully, lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve fédérale n° 113; Frédéric *Huguenin*, à La Sarraz, lieutenant du centre n° 2 du bataillon de landwehr n° 10; Adolphe *Carey*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de landwehr n° 6; Alfred *Pingoud*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant du centre n° 3 du bataillon 113 R. F., et Henri *Fonjallaz*, à Epesses, 2e sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon d'élite n° 70.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 12.

SUR LA FORTIFICATION POLYGONALE.

Suite de la réponse du JOURNAL DE L'ARMÉE BELGE *à la réclamation de M. le colonel Brialmont* (¹).

A propos de Jomini, on nous objecte que ce stratégiste n'a pas toujours été de l'avis de défendre la Belgique à l'aide d'une seule position fortifiée. C'est très-vrai ; comme on le dit, « il en voulait d'abord 5 ou 6, puis il se serait contenté de 3 ou 4, et finalement, sur cette question toute neuve, les idées du général, comme celles de beaucoup d'autres, ont fait du chemin, et il a fini par se rallier, — *pour les grands comme pour les petits pays*, — à l'opinion émise dans une *Etude sur la défense des Etats*, publiée par un de ses élèves en 1858, élève qui n'a jamais rien fait paraître de sérieux sans l'entière approbation du maître.

Un sujet moins important que celui que nous venons d'examiner, mais sur lequel nous tenons à donner quelques explications, est celui relatif à l'accusation portée contre un de nos collaborateurs, M. Vandevelde, d'avoir attaqué et combattu « avec acharnement et obstination » dans son traité sur la *Tactique* et dans son livre sur la guerre de 1866, les navires cuirassés, l'artillerie rayée et même les fusils se chargeant par la culasse.

Voyons si, dans cette discussion « l'obstination » a dominé la raison ; si c'est à tort et avec parti pris qu'on a combattu ces innovations.

Les prouesses des navires cuirassés consistent principalement dans la prise de Kinburn, dont l'écroulement des murailles vermoulues a été produit par la vibration du tir de ses propres canons et ridiculement attribué au tir à grande distance des batteries flottantes ; — les combats livrés dans la baie de Charleston, combats dans lesquels les navires cuirassés, les batteries blindées et les monitors ont révélé leur impuissance contre les batteries de terre (²) ; — le combat de Lissa, assez connu pour nous dispenser de développer le triste rôle que la marine cuirassée y a joué. Voilà le bilan complet des services rendus à la guerre par la marine nouvelle.

On ne doit pas perdre de vue, d'ailleurs, que la marine militaire n'a pas uniquement pour but de servir en temps de guerre pour combattre l'ennemi ; sa principale mission consiste à faire respecter le pavillon de sa nation dans les contrées lointaines, et à y protéger ses nationaux comme le commerce de son pays.

On reconnaîtra sans peine, qu'à ce point de vue la marine cuirassée, très-dispendieuse sinon ruineuse pour les grandes puissances, ne saurait non-seulement rivaliser avec la marine en bois, mais qu'elle n'est guère capable de rendre le plus petit service. Les Américains, qui ont les premiers donné tête baissée dans la construction de ces engins, sont aussi les premiers à les abandonner : ils vendent leurs navires à tourelles, et depuis longtemps déjà ils se sont défait de leurs béliers, de leurs batteries flottantes et de leurs navires cuirassés.

Les officiers de marine en général, et même les plus haut placés d'entre eux avec lesquels nous avons eu l'honneur de nous entretenir sur ce sujet, sont loin de classer l'utilité de la marine cuirassée à l'égal de la marine en bois.

(¹) Voir notre dernier numéro de la *Revue des armes spéciales*, soit supplément au n° 10.

(²) Le développement de ces prouesses se trouve dans notre revue : Pour Charleston, t. XXIV, p. 231, et t. XXVII, p. 30.

Au point de vue des qualités nautiques, qu'avons-nous vu en août 1865, à la grande exhibition de Cherbourg? L'escadre anglaise lève l'ancre, et, vers 2 heures, elle est sortie de la rade et se trouve en marche sur deux colonnes, le cap vers Brest. Nous étions une vingtaine d'officiers à bord de *la Belgique*, vapeur du gouvernement, et comme nous tenions à voir le plus longtemps possible l'escadre de nos puissants voisins, dès que nous arrivâmes à hauteur de la queue des deux colonnes, notre capitaine dut commander « demi-vapeur. » Malgré cette allure lente, en un instant nous eûmes dépassé la tête des colonnes et fûmes obligés de stopper. Les navires cuirassés qui marchaient à toute vapeur mirent alors toutes voiles dehors, et la brise fut si favorable que les yachts à voiles qui suivaient la même direction purent filer de 12 à 13 nœuds à l'heure.

Quelques instants plus tard, nous constations avec étonnement que, marchant au quart de vapeur et même « doucement, » ce qui est moins encore, nous dépassions toujours l'escadre. Nonobstant tous les moyens qu'employait cette dernière, elle ne filait qu'environ 9 nœuds.

Que déduira-t-on de ce qui précède, si ce n'est que les vapeurs en bois ne doivent pas plus redouter à la course les navires cuirassés qu'un lièvre une tortue!

Si à ces inconvénients l'on ajoute l'insupportable roulis des navires cuirassés, ne peut-on logiquement se demander comment les gouvernements se sont laissé fourvoyer dans d'aussi malencontreuses entreprises?

Dans un livre qu'il vient de publier sur *la tactique appliquée au terrain*, notre collaborateur s'exprime ainsi : « Le mirage trompeur que présente le canon rayé dans le polygone, se dévoilant promptement sur le terrain, ne sera que de courte durée ; on sera bientôt obligé de le transformer de nouveau, et si l'on ne trouve pas mieux, de reprendre l'ancien système. »

A propos de polygone, voici ce que nous avons vu, de nos yeux vu : les expériences se faisaient à 2,000 mètres avec deux pièces rayées en fer, l'une du calibre de 18, l'autre du calibre de 24. Le but, de 4 mètres de haut sur 6 mètres de large, placé sur une éminence de 2 *mètres* d'élévation, se trouvait à $1^m,50$ au-dessus du sol, et représentait par conséquent un peloton de *grenadiers* ou de *cuirassiers* d'environ 7 *mètres* de hauteur.

Pour régler le tir, bien que la distance de la batterie au but fût exactement connue, l'opération dura plus d'une heure. Deux lunettes placées sur chevalet, à gauche de la batterie, servaient à observer les points de chute des projectiles. Les observateurs placés aux deux lunettes étaient toujours d'accord sur la déviation latérale, c'est-à-dire quand le point de chute se trouvait sensiblement à droite ou à gauche du plan de tir ; mais ils n'étaient presque jamais d'accord sur la question de savoir si le projectile avait touché terre en deçà ou au delà du but. Il nous était impossible d'affirmer, même avec de bonnes lunettes, et bien qu'on vît parfaitement la poussière soulevée par le projectile, s'il était tombé en deçà ou au delà du but. Sur ce point il restait toujours du doute dans l'esprit des observateurs, et l'on peut affirmer, sans craindre de se tromper, qu'en campagne l'appréciation des distances, même à l'aide du canon, de la lunette et du chevalet, sera toujours trop incertaine pour pouvoir obtenir dans le tir la justesse désirable.

Voici comment on s'y prenait pour connaître approximativement les points de chute des projectiles. Un sous-officier, porteur d'un drapeau, était placé en observation auprès du but ; il signalait la déviation latérale, ordinairement restreinte, en inclinant le drapeau autant de fois, du côté où la déviation avait eu lieu, qu'il y avait de pas entre le point de chute et la droite tracée sur le sol, indiquant la projection horizontale du plan de tir. Pour connaître à quelle distance le projectile avait touché terre en deçà et au delà du but, cette distance

étant généralement très-grande, il le signalait par autant d'inclinaisons du drapeau, en avant ou en arrière, qu'il avait mesuré de fois 10 pas entre le but et le point de chute. C'est-à-dire, si le projectile touchait terre à 300 pas en deçà du but, il inclinait le drapeau 30 fois vers nous ; s'il touchait terre à 200 ou 300 pas au delà du but, ce qui arrivait assez fréquemment, il inclinait le drapeau 20 ou 30 fois du côté opposé.

C'est ainsi qu'au bout d'une heure on était parvenu à régler le tir par une méthode qui n'est même pas applicable à la guerre.

Le tir réglé, nous nous sommes rendu en observation auprès du but. Là, comme nous venons de le dire, nous avons constaté que lorsqu'on se trouve dans les conditions de pouvoir bien pointer, la déviation latérale de la pièce rayée est presque nulle ; le projectile reste généralement dans le plan de tir, mais il frappe rarement à la distance voulue.

Même quand le tir est ce qu'on appelle bien réglé et que la pièce a été pointée avec tous les soins possibles, il arrive encore très-souvent que le projectile touche terre à d'assez grandes distances en deçà ou au delà du but, et comme sa trajectoire est très-courbe, son tir est très-fichant.

Quand le projectile touche le sol, s'il ne se fiche pas en terre, il se relève aussitôt ; l'espace dangereux de ce tir est donc très-restreint et, par conséquent peu pratique contre un but mobile et même contre des buts fixes dont la distance est inconnue ; c'est-à-dire que ce tir est impropre sur le champ de bataille.

Nous avons pu constater qu'après avoir bien réglé le tir en se trouvant dans les meilleures conditions possibles pour bien pointer, ce qui ne se présente jamais à la guerre, il n'y avait pas un coup sur vingt qui frappât de plein fouet dans la cible ; et si le but, au lieu d'être une cible de 4 mètres de hauteur, placée sur une éminence de 2 mètres et à $1^m,50$ du sol, eût été un bataillon de grenadiers, pendant toute la durée de cette expérience, aucun des grenadiers n'eût été touché.

Le bord inférieur de la cible se trouvait à plus de 3 mètres au-dessus du niveau du sol naturel, et tous les projectiles qui avaient traversé cette cible, soit de plein fouet, soit par ricochet, l'avaient frappée à plus d'un mètre au-dessus de ce bord, c'est-à-dire à plus de 3 mètres au-dessus du sol naturel.

Souvent même quand le projectile touchait terre à 10 ou 12 mètres en deçà du but, malgré la grande élévation de celui-ci, le projectile passait encore au-dessus.

Enfin, ces expériences nous ont laissé l'impression qu'à 2000 mètres, en tirant même dans de bonnes conditions sur une ligne d'infanterie, le hasard seul pourrait faire que l'on touchât.

Les expériences de tir à projectile plein furent suivies d'un tir à obus explosif. On fit chercher quatre obus qu'on lança à petite distance contre un but. Les quatre projectiles frappèrent dans le but sans faire explosion. Comme on tenait à nous convaincre de l'efficacité des obus explosifs, on en fit chercher quatre autres. Même résultat que pour les premiers.

Nous avons donc quitté le polygone, très-satisfait du bon accueil que nous avaient fait nos camarades de l'artillerie, mais avec une triste opinion du nouvel engin comme canon de champ de bataille.

Voyons maintenant si le canon rayé a été plus heureux à la guerre qu'au polygone : dans sa première campagne, à Magenta, le nouvel engin n'a guère joué de rôle. Nous avons souvenir que deux pièces rayées ont été mises en batterie derrière le pont du Naviglio ; une de ces pièces a été prise par les Autrichiens. C'est tout ce que nous avons appris sur l'effet produit par l'artillerie rayée dans cette bataille.

A Solférino, les batteries rayées sont arrivées sur le lieu de l'action vers 3

heures, alors que la journée était décidée. Néanmoins, trois pièces rayées ont été hissées à bras d'hommes sur la hauteur de San-Cassiano et ont tiré à toute volée quelques obus explosifs, dont le grand nombre a été trouvé intact et vendu comme pièces de conviction aux officiers étrangers qui suivaient les armées. — Entr'autres, M. le capitaine d'état-major de l'armée russe Dragomirot nous a montré un de ces projectiles ramassés sur le champ de bataille. — On a prétendu que plusieurs de ces projectiles sont tombés dans les réserves autrichiennes ; c'est possible, ils ont dû tomber quelque part.

Dans sa deuxième campagne, l'artillerie rayée n'a guère été plus utile que dans la première : une ligne de batteries, environ 300 pièces, placées derrière des épaulements, couvrant les hauteurs de Schlum, est rompue par une tête de colonne, forte de quatre compagnies seulement. Si, au lieu de 300 canons rayés, il se fût trouvé 300 carabiniers derrière ces épaulements, il est probable qu'ils eussent arrêté la tête de la colonne prussienne.

A Nechanitz, Herwarth est obligé de déboucher en colonne profonde par un seul pont de la Bistritz ; 58 canons (système prussien) et 20 bataillons de Saxons, armés de fusils à aiguille, enveloppent ce défilé 24 heures avant l'arrivée des Prussiens, et ne parviennent pas à arrêter la colonne assaillante.

La défense du pont de Nechanitz par les Saxons, armés de fusils à aiguille et de canons système prussien, ne témoigne certes pas en faveur du nouvel armement. C'est cependant dans ce genre de combats, dans la défense des localités, que le fusil à tir rapide et le canon à grande justesse de tir devraient avoir la supériorité qu'on leur attribue.

A Tobitschau, trois escadrons prussiens découvrent dans le lointain une colonne d'artillerie autrichienne en marche sur la route d'Olmutz à Vienne, route dont ils étaient séparés par une grande plaine légèrement ondulée, coupée par une rivière et sillonnée de fossés. L'artillerie, apercevant les cuirassiers de loin, met immédiatement en batterie et ouvre le feu. Sans perdre un instant, les escadrons passent la rivière, franchissent les fossés, apparaissent et disparaissent alternativement derrière les ondulations du terrain, arrivent près de la batterie sans souffrir de son feu, la chargent, prennent 17 canons, et 160 canonniers, sans avoir à regretter d'autres pertes que 10 cavaliers blessés dans les chutes faites en sautant les fossés.

Voilà les merveilles que l'artillerie rayée a opérées dans les campagnes d'Italie et de Bohême.

Dans notre dernier numéro, nous avons publié une étude bien faite par un officier très-capable, très-versé dans la science de l'artilleur. L'auteur cherche à réfuter les critiques dirigées contre le nouveau canon comme engin de campagne.

Pendant la lecture de cette étude, on est constamment sous l'impression que le fusil à tir rapide et à grande portée a considérablement amoindri l'importance de l'emploi du canon en campagne.

Cette étude combat si judicieusement l'emploi du canon lisse ; elle fait si complétement ressortir l'impossibilité de mettre en batterie à 600 mètres, en présence du fantassin armé du fusil à longue portée, qu'on est tenté de croire qu'à l'avenir le canon en général, le lisse comme le rayé, est fatalement destiné à jouer un triste rôle sur le champ de bataille.

Et, en effet, que le canon soit lisse ou rayé, que sa portée soit de 600 ou de 6000 mètres, sur les plateaux les moins ondulés, dans les plaines les plus unies et les moins parsemées d'obstacles, l'infanterie en débandade, en tirailleurs, approchera toujours à couvert dans un rayon de 400 à 500 mètres des batteries. Or si, dans les contrées les moins accidentées, les tirailleurs parviennent à s'embusquer à la bonne portée de leur fusil, à quoi servira la grande portée de la pièce rayée contre des fantassins isolés, embusqués et dérobés à la vue des canonniers ?

On perd trop souvent de vue que l'effet de toute arme à feu est subordonné à des considérations topographiques qui priment toutes les autres, c'est-à-dire à la forme générale du terrain, à l'étendue du champ de tir sur lequel ces armes sont généralement appelées à agir.

La grande portée du canon rayé est donc généralement neutralisée par la limite restreinte du champ de tir. — Il est admis, du reste, d'une manière incontestable et incontestée, que, dans la campagne de Bohême, le tir à grandes distances n'a produit d'autre résultat que « de vider *trop prématurément* les avant-trains et les caissons. »

Quant à la justesse du tir, le canon rayé bien pointé a sur le canon lisse l'avantage d'avoir une moindre déviation latérale, avantage apprécié dans le polygone, mais nul sur le terrain du combat, où le but est toujours peu élevé et généralement très-étendu.

Si, sur le champ de bataille, le but à atteindre, — les lignes de troupes, — avaient en hauteur ce qu'il a en étendue, l'artillerie rayée, *n'ayant que peu de déviation latérale*, aurait sa raison d'être, du moins quant à l'efficacité du tir.

Un inconvénient d'un autre genre, qui s'est fait sentir dans les dernières guerres, c'est la grande surface en hommes et en chevaux qu'offrent les batteries de tous les systèmes au fantassin isolé, embusqué et dérobé aux regards du canonnier.

En résumé, on peut conclure de ce qui précède, que le perfectionnement des armes à feu, en général, est tout à l'avantage de l'infanterie et au détriment de l'artillerie.

N. B. Si l'artillerie tient à conserver sur le champ de bataille la place qu'elle y a occupée jusqu'ici, elle sera obligée de simplifier son matériel, de rendre ses canons encore plus mobiles qu'ils ne le sont, de changer sa tactique, ou, pour mieux dire, d'appuyer plus efficacement les manœuvres de l'infanterie, même quand cette dernière agit en débandade. — En campagne, la principale mission de l'artillerie consiste en un judicieux emploi du canon dans l'attaque et la défense des localités. C'est dans ces sortes de combats que M. Vandevelde, dans son traité de tactique, en fait le plus généralement emploi. Et, chose étrange, lui qui passe pour un antagoniste de l'artillerie, il en fait un plus fréquent usage qu'aucun autre auteur connu qui ait écrit sur la tactique du combat.

MANŒUVRE DE LA MITRAILLEUSE AMÉRICAINE (GATLING-GUN).

Une circulaire de septembre 1869, n° 3, du général Barry, commandant de l'école d'artillerie des Etats-Unis à Fort-Monroë (1), prescrit comme suit la manœuvre de ce nouvel engin :

(1) Cette excellente école, organisée en 1868 par les soins de l'habile général Barry, le créateur et le chef de la belle artillerie de la grande armée de 1862, peut rivaliser avec les meilleures écoles européennes ; dotée de toutes les ressources scientifiques qu'on trouve à Woolwich et à Metz, elle nous paraît avoir sur celles ci une supériorité d'esprit pratique et d'activité qui ne peut manquer de donner les meilleurs résultats pour l'instruction du corps. L'enseignement théorique, divisé en deux grandes catégories, celui des officiers et celui des sous-officiers, est réparti de manière à ce que chaque cours soit immédiatement suivi d'exercices pratiques avec cinq batteries qui y sont appelées *ad hoc*. L'état-major de l'école se compose, outre le général Barry, de 6 officiers, dont 2 fonctionnent, en outre, comme instructeurs pour les officiers ; quatre autres instructeurs de cette catégorie sont pris parmi les capitaines de batterie. Cinq officiers, fournis aussi par les batteries, font le service d'instructeurs des sous-officiers.

1° Manœuvre de la pièce;
2° Manœuvres techniques;
3° Appendice.

Manœuvre de la pièce.

1. Le détachement pour le service de la pièce est le même que celui d'une pièce de campagne et se manœuvre de la même manière et avec les mêmes commandements, sauf les modifications suivantes :

Prenez équipement.

2. L'artificier marche à la culasse et distribue les sacoches aux n°s 4 et 5. Ceux-ci les portent comme cela est prescrit pour les n°s 5 et 7, paragraphe 100 du manuel de la pièce, tactique de l'artillerie de campagne. L'instructeur place alors les canonniers, dégage la pièce, forme le détachement en avant et front contre la pièce, et indique les noms de chacune des parties suivantes en les désignant, savoir :

Le grand arbre, ou axe principal;
La plaque de volée (qui supporte l'extrémité antérieure des canons);
La plaque de culasse (dans laquelle les canons sont fixés);
Les canons;
Le bras de la manivelle;
La tranche des canons;
La trémie;
Le fronteau avec grain de mire;
La vis de pointage;
La baguette;
Le transporteur;
La manivelle;
Les tourillons;
Le cran de mire;
Le châssis de fer;
Le logement des boîtes à munition et les poignées;
L'extracteur.

Commandement et pointage.

3. Outre la surveillance générale des autres canonniers, le chef de pièce a les devoirs suivants à exercer : En recevant le commandement ou le signal de commencer le feu, il commande : *Chargez*, et saisit l'extrémité du levier de pointage avec la main droite et le milieu avec la gauche; il place son genou gauche contre la main gauche en se penchant en avant, le genou droit légèrement plié, il regarde par dessus la pièce et donne la direction. Il va ensuite à la culasse et donne l'élévation nécessaire en levant ou abaissant la hausse au moyen de la manivelle de la vis de pointage; il place son pied droit en arrière, se penche en s'appuyant sur son genou gauche et regarde à travers l'encoche de la mire.

Lorsque la pièce est chargée et pointée, il commande « Prêt » et se place à l'endroit d'où il peut le mieux voir les effets des coups et des commandements.

Commencez le feu.

Lorsqu'au lieu de commander « Commencez le feu » l'instructeur dit : *Chargez*, le chef de pièce le répète et recommence le même exercice que ci-dessus; seulement il ne commande pas « Commencez le feu » jusqu'à ce que l'ordre en soit donné. Après le commandement : *Commencez le feu*, l'action est dirigée par le chef de pièce sans que l'instructeur commande jusqu'à l'ordre de cesser le feu.

4. Jusqu'au commandement : *Chargez*, le n° 1 se place à angle droit du front, aligné sur la partie antérieure des roues. Au commandement de : *Chargez*, il fait

front et se place vivement entre la pièce et la roue en arrière de l'essieu, vers le bras de la manivelle, faisant face en avant.

Prêt.

5. A ce commandement il saisit la manivelle avec la main droite et se dispose à faire tourner les canons.

Commencez le feu.

6. A ce commandement le n° 1 tourne la manivelle d'un mouvement uniforme et modéré, de manière à permettre aux cartouches de tomber facilement des boîtes à munition dans le conduit et en évitant tout à-coup ou ballottement latéral. Il surveille la trémie pour voir si les cartouches s'écoulent convenablement. Au commandement de : *Cessez le feu*, il reprend son poste en dehors de la roue.

Observations sur les fonctions du n° 1.

Si, pendant le feu, une cartouche reste dans le canon, de telle sorte qu'il faille employer l'extracteur, le n° 1 s'avance vers la plaque antérieure qu'il décroche et, dirigé par le chef de pièce, il chasse la douille métallique en arrière, en plaçant le canon un peu en avant du point où il aurait fait le tour entier.

7. Le n° 2, comme le n° 1, reste à sa place jusqu'au commandement de : *Chargez*, alors il fait front de la même manière que le n° 1 et se place vers la trémie, qu'il dispose à recevoir les boîtes à munitions que lui passe le n° 4, et les introduit dans la trémie en faisant attention de tourner en avant l'extrémité conique des cartouches. Il retire la boîte à munitions à l'instant où la dernière cartouche a passé à travers l'ouverture de la boîte et la remplace au même moment par une autre, afin de fournir une alimentation de cartouches continuelle et régulière et que le feu soit continu. Le n° 2 rend les boîtes vides au n° 4.

Au commandement de : *Cessez le feu*, il rentre à son poste en dehors de la roue, après avoir retiré la boîte à munitions de la trémie et s'être assuré qu'il ne reste pas de cartouches dans la mitrailleuse.

8. Au commandement de : *Chargez*, le n° 3 s'élance à l'arrière du levier de pointage qu'il saisit avec les deux mains, dans le même moment où le chef de pièce se place à la vis de pointage, et se prépare à mouvoir la pièce à droite ou à gauche sur l'indication du chef de pièce, ainsi que cela est prescrit dans le règlement sur l'exercice de la pièce. Le n° 3 reste au levier de pointage et aide le chef de pièce à pointer la mitrailleuse. Il change de poste avec le n° 1, sur l'ordre du chef de pièce, et au commandement ou signal de : « Cessez le feu, » il reprend son poste en dehors de la roue.

9. Au commandement de : « Chargez, » le n° 4 fait face à droite et se tient prêt à recevoir les boîtes à munitions du n° 5, pour les passer aussitôt au n° 2. Après en avoir relevé le couvercle, qui doit être renversé en arrière, il reprend les boîtes vides et, après en avoir fermé le couvercle, les rend au n° 5.

10. Au commandement de : « Chargez, » le n° 5 court au caisson et reçoit du n° 7 ou du n° 6 trois boîtes de cartouches, il les porte à la pièce et les remet au n° 4 ; il retourne immédiatement chercher trois autres boîtes, puis se tient à son poste jusqu'à ce que le feu commence. Les boîtes à munitions peuvent être portées à la main ou dans les sacoches ; le couvercle mobile devrait être renversé.

Les boîtes à munitions vides que rend le n° 4 sont passées par le n° 5 aux n°s 6 et 7. Au commandement de : « Cessez le feu, » le n° 5 reporte les boîtes à munitions vides ou encore pleines au n° 6 et reprend son poste.

11. Les n°s 6, 7 et 8 sont pour le service des munitions. Les boîtes vides eduvent être remplies au coffret d'avant-train ou au caisson, en ayant grand soin de placer à gauche l'extrémité conique de la cartouche.

Pour remplir une boîte à munitions, on la place sur l'avant-bras gauche (le côté où se trouve le trou tourné en haut), l'extrémité ouverte reposant sur la paume de la main gauche. La première cartouche est introduite (la pointe à gauche) et est graduellement poussée au fond de la boîte par celles qui lui succèdent.

Dans aucun cas on ne doit faire rouler les cartouches au fond de la boîte, car elles pourraient facilement se placer à rebours ou tout à fait en biais. Au commandement : « Cessez le feu, » les boîtes vides sont remplies et replacées dans le coffret d'avant-train, dont le n° 6 ferme le couvercle.

12. Pour faire manœuvrer la pièce à la main, avec ou sans l'avant-train, faire des changements de front en avant, en arrière, à droite ou à gauche, ôter ou remettre l'avant-train, changer les coffres de munitions ou les roues, faire monter les canonniers, démonter et remonter les voitures et relever celles qui ont été renversées, on emploiera les commandements et les prescriptions contenus dans le règlement sur le service de la pièce, Tactique de l'artillerie de campagne, avec les modifications qui sont nécessaires et qui sont indiquées ci-dessus. Lorsque la nécessité l'exige le canon Gatling peut être démonté et remonté comme une pièce de campagne, en ayant soin toutefois de placer un bloc de bois pour appuyer l'extrémité de la bouche à feu et pour prévenir tout dommage à la plaque antérieure ou aux canons.

La mitrailleuse peut aussi être montée et démontée avec la grue. Afin d'éviter de fatiguer le n° 1 et de soulager le n° 2 de sa position gênée, le chef de pièce, sans interrompre le feu, fera de temps en temps relever le n° 1 par le n° 3 et le n° 2 par le n° 4.

Instruction pour démonter le canon.

1° Calez le châssis et les canons ;

2° Enlevez la trémie ;

3° Enlevez la plaque ou bouton de culasse ;

4° Enlevez la clavette du pignon et ensuite tournez la manivelle en bas, puis retirez l'arbre ou tige de la manivelle dans cette position ;

5° Enlevez la hausse et retirez ensuite la grande roue d'engrenage ;

6° Retirez le tampon postérieur placé dans le diaphragme, et tournez ensuite doucement le canon jusqu'à ce qu'une batterie se présente sur une même ligne avec le trou du diaphragme, par lequel on peut retirer les batteries les unes après les autres ;

7° Retirez les grandes vis des côtés de l'enveloppe de la culasse et ensuite tirez l'enveloppe en arrière (ayez soin d'avoir le cylindre de batterie et le canon soutenus, de manière à maintenir la ligne centrale du grand arbre parallèle avec le sommet du châssis, ce qui est nécessaire pour empêcher la culasse intérieure ou arrière de la pièce de s'abattre lorsque l'enveloppe est retirée) ;

8° Le grand écrou de derrière, placé sur l'arbre en arrière du cylindre de batterie, et qui sert de guide pour les extrémités arrière des batteries, est fixé à sa place par une broche et *une vis à main à gauche*. Pour retirer cet écrou, la broche doit être retirée et l'*écrou tourné à droite*. On retire alors le cylindre de batterie et le porteur du grand arbre.

Il n'est pas nécessaire de retirer la came spirale hors de l'enveloppe pour démonter le canon.

Instructions pour monter la pièce.

1° Mettez le grand arbre en place à travers les plaques qui maintiennent les canons et ensuite remettez à leurs places respectives le porteur, le cylindre de

batterie et le grand écrou de derrière, ce dernier doit être vissé à bloc, et ensuite on insère la broche conique à travers l'écrou et l'arbre ;

2° On place le canon dans le châssis, et l'on fait reposer le bout antérieur du grand arbre dans le trou à ce destiné, sur l'avant du châssis. On doit avoir soin de maintenir le centre du grand arbre dans le plan du haut du châssis. Lorsque le canon est dans la position sus-indiquée, la bague pour armer pourrait être écartée du chien de batterie et laissée libre pour un temps autour du porteur ;

3° Soulevez légèrement la culasse du canon, jusqu'à ce que l'enveloppe de culasse puisse être poussée sur le cylindre de batterie, etc., à sa place. Ensuite, vissez l'enveloppe au châssis, mettant en même temps la bague à armer à sa place ; puis, faites tourner le canon à droite ou à gauche, de façon que les places pour les batteries viennent en ligne avec le trou du diaphragme, à travers lesquels une batterie à la fois peut être introduite dans sa position régulière ; ensuite le tampon à vis sera introduit pour boucher le trou du diaphragme ;

4° Remettez en place la roue dentée, l'arbre à manivelle, le pignon et la clavette, ensuite vissez enfin la hausse, le bouton de culasse et la trémie, alors le canon est prêt à être monté sur son affût.

Chaque pièce est montée sur l'affût d'une pièce de campagne de 6 livres, évidée entre les montants pour la placer et est pourvue d'un caisson.

Les coffrets de munitions sont arrangés en compartiments.

Observations.

La pièce doit être tenue propre et lubrifiée pour empêcher la rouille. Après une marche sur des routes poussiéreuses, et chaque fois que cela peut se faire au moment d'engager l'action, les canons et le conduit des cartouches doivent être nettoyés et époussetés à fond, puis huilés. Pendant cette opération, la manivelle doit être tournée en bas afin d'éviter qu'elle ne se gâte inutilement.

Les petits canons au calibre de 0,50 sont organisés de manière que la munition est rejetée de toute clavette ou canon qui viendrait à être mis hors de service. Chaque pièce est pourvue d'un prélast qui dépasse la bouche et est fixé à l'arrière par des crochets et de côté par des courroies. La bâche doit toujours rester sur le canon tant qu'on ne s'en sert pas. Si on l'enlève elle se fixe, au moyen de courroies, sur le coffret d'avant-train.

Appendice.

La mitrailleuse Gatling est une machine à feu composée de six canons rayés tournant autour d'un axe parallèle à l'âme, au moyen d'une manivelle. Lorsque chaque canon se présente vis-à-vis de la trémie sur le côté gauche du cylindre, une cartouche métallique portant son amorce avec elle, tombe, est chassée dans la culasse par un ressort et s'y maintient jusqu'à ce que l'aiguille y mette le feu en la perforant. La douille est retirée du canon par un extracteur fixé au cylindre contenant l'aiguille.

Le gouvernement s'est procuré un certain nombre de ces mitrailleuses au calibre de un pouce et demi-pouce, pour servir en rase campagne, pour flanquer les fossés dans les ouvrages permanents aussi bien que dans les ouvrages passagers et pour la défense des blockaus, etc.

Il résulte des rapports du colonel F.-G. Baylor, du corps de l'ordonnance, qui a fait des expériences avec la mitrailleuse Gatling au point de vue de la portée, de la rapidité et des résultats du feu, qu'on a eu les résultats suivants :

Cible de 48 pieds de long sur 6 de haut, divisée en quatre sections :

Numéros.	Nombre des coups tirés.	Projectile.	Poids.	Charge.	Elévation.	Distance. Yards.	Durée du feu.	Nombre de touchés.
1	73	Mitraille	9 1/2 onces	3/4 onces	0.55	200	1 m. 30 sec.	278
2	74	»	»	»	»	»	» »	322
3	53	»	»	»	1.5	»	1 » 17 »	263
4	101	Chevrotines	9 1/4 onces	»	0.50	150	1 » 30 »	691
5	29	»	»	»	0.30	100	— 22 1/2 »	201
Cible de 24 pieds de long sur 6 de haut, en deux sections de 12 pieds sur 6 de haut.								
1	110	Plein.	9 1/2 onces	3/4 onc.	2.35	800	1 m. 23 sec.	49
2	92	»	»	»	3.20	1000	1 » 00 »	50
3	87	»	»	»	4.30	1200	1 » 00 »	22

A la fin de ce tir d'essai, la pièce fut mise de côté, l'huile complétement essuyée, puis on versa de l'eau dessus et elle resta exposée à la pluie deux nuits et un jour, ce qui la couvrit de rouille ; on tira alors 97 coups en 1 1/2 minute, la manivelle tournant avec quelque difficulté. Une cartouche fut engagée dans les rainures de l'engrenage et la manivelle mise en jeu, afin de s'assurer si elle pouvait prendre feu par compression. La balle fut écrasée et forcée de passer à travers l'engrenage, mais il n'y eut point d'explosion.

Les cartouches du canon Gatling sont fabriquées avec des feuilles de cuivre n° 18.

La boîte à mitraille se compose d'un étui terminé d'un côté par un double fond qui renferme la composition et de l'autre par un disque de cuir. Elle renferme 15 balles de 0.48 de diamètre pour le calibre d'un pouce. La composition explosive contient :

Fulminate de mercure 3 parties.
Nitre en poudre 2 »
Poussière de verre 1/2 »
Chlorate de potasse 1 »

Le tout est humecté avec de l'eau gommée.

La charge est de 3/4 once poudre à mortier, fulminate 6 grains.

Le projectile plein consiste dans un étui, contenant la même composition et la même charge de poudre, plus un boulet cylindro-conique pesant 7 1/2 onces.

Les cartouches sont fabriquées et expédiées par les arsenaux dans des boîtes en carton.

Lorsqu'on veut s'en servir, on en ouvre un nombre suffisant pour remplir les boîtes à munitions en étain ou en ferblanc, qu'on place ensuite dans les coffrets d'avant-train. Les caissons sont remplis avec des paquets fermés.

Le poids d'une mitrailleuse du calibre d'un pouce est de 1008 livres.

Celui de demi-pouce 800 livres.

La rayure, composée de rainures uniformes, fait un tour sur 5 pieds pour le calibre d'un pouce et un tour sur 6 pieds pour celui de demi-pouce. La mire de la culasse est calculée par l'usage, comme pour les armes à feu portatives.

Des essais comparatifs ont été faits à l'arsenal du Fort-Monroë pour reconnaître l'efficacité respective de l'obusier de 24 livres pour la défense des flancs et du Gatling, et le résultat a été tout à fait en faveur du dernier.

L'EMPLOI DE L'ARTILLERIE RAYÉE SUR LE CHAMP DE BATAILLE (1).

A. *Ouverture du feu.*

En règle générale, les feux de l'artilerie ne doivent commencer qu'à une distance telle qu'ils soient efficaces, c'est-à-dire que la moitié des projectiles portent.

Le grand Frédéric blâmait déjà le tir prématuré des batteries; ce qui n'a pas empêché les Prussiens de perdre ultérieurement ses prescriptions de vue, et provoqua l'ordre du jour suivant, de la part du feld-maréchal prince Blücher (2) :

Versailles, le 2 juillet 1870.

Les batailles du 16 et du 18 juin ont démontré que certaines batteries, induites en erreur, n'emploient pas judicieusement leurs forces, et raisonnent de la manière suivante :

1° Dès que les canons sont atteints par des projectiles ennemis, même à la suite d'un ricochet, ils doivent répondre au feu;

2° On doit agir de préférence contre les batteries ennemies;

3° Il faut à tout prix éviter de faire prendre son matériel.

Mais en appliquant ces principes, on perd la plus grande partie de l'efficacité du tir, c'est pourquoi nous ordonnons formellement l'exécution des prescriptions suivantes :

1° C'est seulement dans les cas exceptionnels que les canons pourront ouvrir le feu à plus de 1000 pas de l'ennemi, pour les batteries de 6; à plus de 1200 pour celles de 12;

2° Les artilleurs s'attacheront à viser de préférence les masses ennemies; il n'y a pas d'exception à cette règle, sauf le cas spécial où nous voudrions enlever un poste désigné, après avoir anéanti son artillerie;

3° Un commandant de batterie qui, pendant une attaque ennemie, aura emmené ses avant-trains ou se retirera à la prolonge, à plus de 500 pas de l'assaillant, sera conduit devant un conseil de guerre, à moins que l'adversaire n'ait trouvé le moyen de s'approcher sans être remarqué, ou que de notre côté nous ne soyons pas défilés.

La perte d'une batterie ayant bien opéré, n'est pas un événement néfaste; la conservation d'une autre, par une retraite précipitée ou prématurée, est condamnée par toutes les lois de la guerre et de l'honneur.

Pendant la campagne de 1866, les distances ci-dessus prescrites ont souvent été

---

(1) Extrait du guide de l'artillerie prussienne, XII, 91, d'après le *Journal de l'armée belge.*

(2) Militär-Wochenblatt, 1869, n° 28.

dépassées ; dans les combats d'artillerie, elles ont varié entre 2000 et 4000 pas ; les circonstances du terrain ne permirent pas, dans la plupart des cas, de s'approcher davantage de l'ennemi ; on combattit presque toujours en terrain montagneux ; la crête des hauteurs indiqua continuellement les positions à occuper.

Les canons ennemis, placés dans des positions défensives excellentes, ne laissèrent voir que leur gueule ; ils commencèrent parfois leur feu à des distances de 4000 pas, connues à l'avance et marquées sur le terrain par des signes particuliers ; c'est ce qui obligera souvent nos batteries à s'écarter des principes du prince Blücher.

Pour s'approcher de l'ennemi, nos canons descendirent dans la vallée, et furent contraints de tirer du bas vers le haut, ce qui nuisit à l'effet de leur tir, et leur fit éprouver des pertes sérieuses.

Ces circonstances défavorables s'imposèrent d'une manière inéludable dans presque toutes les rencontres ; on ne peut en déduire avec raison que le nouveau matériel est inefficace aux grandes distances ; que ses résultats ne sont pas en rapport avec la consommation des munitions, et qu'enfin il est tout aussi impropre au combat éloigné que l'ancien matériel lisse.

L'artillerie de campagne considère le combat éloigné comme sa mission principale ; elle se tient donc systématiquement à l'écart, tandis que les autres troupes approchaient des positions ennemies. Le contact des trois armes fut perdu de vue ; l'infanterie et la cavalerie furent privées de leur soutien le plus sérieux au moment qu'il leur devenait le plus nécessaire.

Disons-le sans détour, c'était là une estimation outrée du combat éloigné, une dépréciation regrettable de celui rapproché, un procédé contraire aux règles de l'art, qui exige avant tout la protection mutuelle des trois armes.

L'artillerie de campagne possédera une action tactique d'autant plus grande qu'elle s'efforcera de tirer plus au loin, pourvu que les effets des décharges puissent être constatés et observés à simple vue

L'appréciation exacte et immédiate des résultats ne peut être effectuée à plus de 2000 pas de distance.

L'œil sain, non pourvu de lunettes, ne peut au-delà de cette limite reconnaître clairement le but, apprécier son éloignement avec une justesse suffisante, distinguer le bond des obus ou corriger les erreurs commises et régler la hausse.

Les artilleurs les plus expérimentés commettent déjà des erreurs de 300 pas, dans l'estimation des distances supérieures à 2000 pas. Nous savons que les batteries emploient toujours, au moment de l'ouverture du feu, un cran de la hausse plutôt inférieur que supérieur, pour corriger ensuite *de visu*. Il n'est pas moins vrai qu'il est excessivement difficile de distinguer les bonds des projectiles quand plusieurs batteries voisines tirent ensemble ; quand les éclairs lancés par les canons ennemis augmentent les fausses illusions ; quand la fumée de la poudre et la poussière cachent le but à battre ; quand enfin la position ennemie est couverte par des accidents de terrain.

Plus le cran employé de la hausse sera élevé, plus l'angle de chute du projectile augmentera, plus le tir direct à obus se rapprochera de celui indirect, plus l'espace dangereux deviendra petit, plus la pénétration du projectile dans le sol se fera profondément, moins l'effet d'éclatement sera violent, plus les chances d'atteindre deviendront problématiques.

Ces inconvénients sont inséparables du tir à grande distance ; ils existent déjà à 2000 pas du but ; d'où il résulte que nous devons considérer toutes les distances supérieures à cette limite comme appartenant à la sphère du feu éloigné.

Nous ne pouvons fixer les écarts, permis en campagne, de cette limite de 2000 pas, ils varient avec la plus ou moins grande exactitude apportée dans l'estimation

de la distance; avec le développement du but, son importance, la nature des couverts qui le cachent, la manière dont il est éclairé.

Si toutes ces circonstances sont favorables, le feu éloigné a sa raison d'être dans l'introduction du combat; l'efficacité du tir de nos canons rayés sera encore assez grande au-dessus de 2000 pas, à condition que l'éloignement du but ait été apprécié exactement; cette cause est plus favorable au défenseur qu'à l'assaillant. Le premier, ne changeant pas de position, connaît très bien l'éloignement des points à battre; il peut employer avec succès le tir direct à obus contre les colonnes d'attaque, à partir de 3000 pas Les batteries divisionnaires de l'agresseur ne peuvent fournir un feu efficace qu'à 2500 pas au plus de la position, mais elles doivent chercher à se rapprocher le plus tôt possible des distances moyennes. Dans tous les cas, les masses d'artillerie doivent éviter avec grand soin de tirer à plus de 2000 pas de l'ennemi.

Dans la défensive, les canons ne peuvent pas être employés à plus de 3000 pas, à cause de l'impossibilité qui en résulterait d'apprécier l'intervalle qui les séparerait du but; du développement de l'angle de chute ([1]), qui produirait un tir fichant dans un sol mou, causerait un préjudice réel à l'effet explosif, et le rendrait même complétement inefficace dans certains cas.

Plus le défenseur s'efforçera de fourvoyer l'artillerie assaillante dans un combat éloigné, qui ne pourrait être décisif et qui provoquerait certainement un gaspillage inconsidéré de temps et de munitions, moins celle-ci sera en mesure de le satisfaire.

Les distances moyennes de 1000 à 2000 pas constituent la véritable sphère d'action à l'artillerie en campagne; leur emploi fait disparaître l'incertitude inhérente au tir éloigné.

On apprécie assez exactement les distances inférieures à 2000 pas; des erreurs de 200 pas dans leur estimation sont faciles à constater; il est aisé de corriger la visée après une surveillance réelle de l'effet obtenu par une première décharge.

Nous conseillons donc fortement de ne pas entreprendre de tir de guerre à plus de 2000 pas de l'objet à battre.

Les distances comprises entre les portées efficaces du fusil de l'infanterie à 1000 pas, sont celles décisives pour les actions rapprochées; leur mise en usage par l'artillerie assure aux autres armes l'appui le plus puissant en même temps qu'elle empêche les batteries divisionnaires, aussi bien que les masses de canons, de se soustraire au combat rapproché.

Mais ce que les artilleurs doivent surtout éviter, quand ils n'ont pas de but tactique spécial à atteindre, ce sont les canonnades ou les tirs à des éloignements outrés. Dans ce cas, des accidents de terrain cachent ordinairement les positions ennemies, les munitions sont consommées inutilement, sans résultat, on éprouve des pertes sensibles et l'on porte l'inquiétude dans ses propres rangs.

La canonnade fournie par l'artillerie autrichienne, le 30 juin 1866, contre le bivac du 5e corps d'armée à Schurz sur l'Elbe, est de cette catégorie. Le feu, dirigé d'une hauteur située au-delà du fleuve, commença déjà à 4 heures du matin.

Du côté des Prussiens, une batterie de 6 et une de 4 commencèrent le tir aux distances respectives de 4400 et de 3600 pas.

Leurs obus portèrent dans le bivac des brigades Saffran et Wurtemberg, situé derrière une crête de hauteurs; ils firent sauter plusieurs caissons ennemis.

Sur ces entrefaites, le 2e corps autrichien occupa une position de combat et mit en ligne 6 batteries; ses adversaires restèrent tranquilles dans leur bivac.

([1]) Il est de 9 13/16 degrés à 3000 pas pour le 6.

Les batteries prussiennes furent retirées vers 9 heures, sur l'ordre du général commandant; celles autrichiennes cessèrent aussitôt leur feu. Bien qu'un bâtiment dépendant de Gradliz, qui avait été choisi pour quartier-général, fût en flammes, on ne jugea pas à propos d'introduire un changement dans l'établissement des troupes.

Les Prussiens ne perdirent dans cette bruyante affaire qu'un officier et 25 hommes; leurs adversaires, un officier, 25 hommes et 25 chevaux, ce qui fut sans aucune influence sur les opérations.

B. *Direction du feu.*

La mission d'un commandant de batterie, pendant l'action, consiste à désigner le but offensif, apprécier sa distance, décider la nature du tir à employer, et indiquer les pauses à introduire dans les feux. Il surveille l'établissement de la batterie dans la position choisie, tient constamment en main la direction des décharges, dont il observe les effets et fait rectifier les premières visées, toujours défectueuses, car il est impossible d'apprécier exactement, sur le champ de bataille, l'éloignement de l'ennemi.

Le chef de section corrige les crans de hausse employés; il descend de cheval pour se convaincre souvent de la bonne direction de ses pièces, qu'il visite l'une après l'autre. Il doit aussi signaler les défectuosités qu'il remarquera dans la visée des pièces voisines.

Les chefs des pièces surveillent attentivement le service. Les pointeurs et les canonniers chargés de faire partir la charge seront pris parmi les hommes les plus instruits et les plus calmes; ils seront donc choisis avec un soin tout particulier.

Le feu ordinairement employé est celui à la volée; quand on veut prévenir une attaque prochaine, on a recours à la mitraille.

Il faut être sobre de munitions; ce principe doit être observé quand les dépôts sont éloignés et que l'approvisionnement est difficile à exécuter.

On doit empêcher le feu précipité, surtout quand il est fourni aux grandes distances, sans résultats sérieux.

Quand les circonstances empêchent de distinguer nettement le but, d'évaluer exactement son éloignement et de surveiller l'effet des décharges, on tire lentement; quand on peut obtenir de bons résultats aux distances moyennes, les coups doivent se succéder rapidement; enfin, au moment décisif, ou s'il s'agit de repousser une attaque, le feu doit être très nourri.

Un temps nébuleux ou pluvieux bornait l'horizon au commencement de la bataille de Königgrätz; le commandant de la 2e armée prussienne ordonna à ses batteries de répondre lentement aux décharges autrichiennes, jusqu'à ce que le ciel se fût éclairci.

Enfin, il est de la plus grande importance de concentrer les feux des batteries sur un but objectif.

Dans les actions d'artillerie contre artillerie, on obtiendra le résultat le plus rapide, en indiquant un canon ennemi pour but objectif, à chaque section, pour une distance de 1500 pas; à chaque demi-batterie pour une distance de 2000 pas. Les premières bouches à feu, désignées ainsi pour but, seront choisies vers le centre. *(Journal de l'armée belge.)*

BIBLIOGRAPHIE.

De la bouche à feu, type unique de l'artillerie de campagne, par Wille, premier lieutenant d'artillerie, avec 3 gravures sur bois. Berlin, 1870, Ernest Siegfried Mittler et fils, libraires-éditeurs de la cour. Prix de l'ouvrage, 2 fr. 40. (Extrait du 66e volume des archives pour les officiers de l'artillerie et du génie.)

Comme ce titre l'indique, l'auteur propose un modèle de bouche à feu qui remplacerait avantageusement à lui seul tous les modèles existants; il est inutile de faire ici ressortir les nombreux avantages que l'on retirerait de l'adoption d'un calibre unique; toutes les artilleries du monde sont à la recherche de la solution de ce problème. Selon l'auteur, la bouche à feu de campagne type doit être très efficace; ces deux qualités doivent se balancer et entrer également en considération, dans l'établissement des règles relatives à sa construction. M. Wille prouve, chiffres en main, que le canon de 4 prussien satisfait le mieux à la première condition, et qu'il se prête parfaitement aux rapides évolutions; il reste à savoir comment il se comporte, par rapport à la seconde condition, l'efficacité.

De nombreux paragraphes sont consacrés à la comparaison entre le 6" prussien et le 8" autrichien; ils rendent compte des expériences faites en Prusse à ce sujet. Les points de comparaison sont les suivants: 1. Chance absolue de toucher le but: *a*) Avec l'obus chargé à poudre, tiré sous un angle faible; *b*) Idem, tiré sous un grand angle; *c*) Avec l'obus à balles, contre des cibles; *d*) Avec l'obus à balles, contre des bouches à feu; 2. Chance relative de toucher le but; 3. Effet des obus: *a*) Sous celui de la force vive; *b*) Sous celui de la force explosive; 4. Effet des obus incendiaires; 5. Effet des shrapnels; 6. Idem des boîtes à balles; 7. Effets accidentels causés par les coups perdus; 8. Effet moral; 9. Moyens de relever les résultats; 10. Moyens de corriger le tir; 11. Rapidité du feu. Deux pièces de chaque système ont été employées aux expériences. L'auteur estime que l'ancien canon court de 12", tiré à obus, fournissait une trajectoire excessivement rasante, ce qui est, selon lui, le criterium de la bonté d'une bouche à feu. Il prouve ses assertions par des chiffres irrécusables; c'est ainsi qu'à 1500 pas de distance, l'espace dangereux de cet engin est de 95 pas, tandis que ceux du 6" prussien et du 8" autrichien, ne sont respectivement que de 39 et de 33 pas.

Il résulte clairement de ces nombreuses expériences comparatives, que l'efficacité du canon prussien est de beaucoup supérieure à celle du canon autrichien; il occupe sans contestation le premier rang parmi les engins rayés, sous le rapport des divers effets qu'il produit. Mais sa mobilité n'est guère aussi grande que celle du 4"; et si l'auteur propose pour type ce dernier calibre, c'est qu'il est inébranlablement convaincu qu'on peut lui assurer autant de qualités tactiques qu'au 6"; tandis qu'il est impossible de procurer à celui-ci toute la mobilité désirable. Il produit, à l'appui de sa thèse, les résultats comparatifs obtenus avec ces deux calibres en présence, sous tous les points de vue ci-dessus mentionnés.

Pour prendre des conclusions, il propose :

1. Un canon de 4" en bronze, muni d'un appareil de fermeture à double coin, et d'un cône de passage intérieur modifié. Poids total : 720 livres;

2. Charge : 1",4 de poudre à tirer prussienne ;

3. Projectiles: *a*) Obus à manteau de plomb mince, muni d'une fusée à percussion.

Charge intérieure, 17 loths. Poids total, 7".

b) Shrapnell à manteau de plomb mince, muni d'une fusée circulaire, enflammée directement par la charge de la bouche à feu, sans complication d'appareil. Mitraille composée de cylindres et de segments en fer forgé. Poids total, 12 2/3". Ce projectile servirait en même temps de boîte à balles, si l'on ne réglait pas la fusée;

4. Approvisionnement en munitions: 156 coups par bouche à feu, dont 36 disposés dans l'avant-train;

5. Affûtement et construction de l'avant-train et du caisson, analogues à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

L'auteur règle en outre tous les détails de construction de l'engin proposé; il espère voir accorder à sa proposition toute la considération qu'elle mérite.

(Journal de l'armée belge.)

— Il vient de paraître à Würzbourg, à la librairie Stahel, une brochure intitulée: *Arkolay et l'artillerie, ou les bouches à feu en campagne,* par un officier d'artillerie allemand (W. B.). L'auteur, un disciple d'Arkolay, présente des considérations du plus haut intérêt sur ce sujet.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante:

Tit. — Il arrive très fréquemment depuis quelque temps qu'un certain nombre d'administrations cantonales d'arsenaux remettent presque exclusivement de vieux harnais et de vieux équipements de selle pour les écoles fédérales de recrues d'artillerie et cours de répétition de train de parc.

Il en résulte un préjudice grave aussi bien pour la Confédération que pour l'instruction elle-même, attendu que ce vieux matériel est sujet à de nombreuses réparations, qui occasionnent des frais considérables à la Confédération et aux Cantons représentés aux écoles, outre les frais de location. D'autre part on apprend aux recrues à connaître un équipement qui ne sera pas le même que celui qui plus tard est remis aux batteries.

En conséquence le Département a décidé:

1° Que la moitié au moins des équipements de selle à donner aux sous-officiers et trompettes se rendant aux écoles fédérales devront être à l'ordonnance de 1863;

2° Qu'à l'avenir on n'acceptera plus aucun harnachement à l'ordonnance de 1831, mais seulement ceux qui seront à l'ordonnance de 1853 et 1864.

Nous prions les autorités militaires des Cantons qui seront dans le cas de louer de semblables harnachements pour les écoles fédérales, de vouloir bien porter la décision qui précède à la connaissance de leur administration de l'arsenal.

Nous ajoutons que les commandants des écoles respectives en ont également été informés.

Agréez, tit, etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales.* — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse,* à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 13. Lausanne, le 9 Juillet 1870. XV° Année

SOMMAIRE. — Sur le projet de réorganisation militaire suisse. — Société militaire fédérale. Programme général de la réunion à Neuchâtel. — Bibliographie. *Etudes d'histoire militaire,* par F. Lecomte. — Guerre d'Algérie. — Nouvelles et chronique.

SUR LE PROJET DE RÉORGANISATION MILITAIRE SUISSE.

MM. les rédacteurs,

L'éloge que vous avez fait de la récente brochure de M. le lieutenant-colonel fédéral d'artillerie de Perrot : *L'armée suisse et le projet de réorganisation militaire fédérale,* et le caractère de *thêma* officiel que le comité central de la Société militaire fédérale a cru devoir donner à cette intéressante publication d'un de ses membres pour la prochaine réunion de Neuchâtel, m'ont engagé à la lire en entier. Je l'ai même relue, de crainte d'inadvertance, et je viens franchement vous transmettre quelques réflexions à ce sujet.

Je regrette tout d'abord, et je vous le confesse d'emblée, de ne pouvoir partager en entier votre admiration pour cet écrit. J'y ai trouvé sans doute les mêmes consciencieuses plaintes, les mêmes pieux gémissements sur la faiblesse de notre militaire suisse auxquels M. de Perrot nous a depuis longtemps habitués, puis de fort louables aspirations vers un idéal élevé et serein, imité de la Prusse; enfin des sentiments remarquablement généreux et conciliants, qui caractérisent, dit-on, cet honorable et excellent officier dans toutes ses relations personnelles. Après cela je n'ai su y distinguer ni des propositions claires, ni des conclusions nettement formulées, ni d'appréciables divergences d'avec le projet qu'il semble vouloir combattre et qu'il ne fait que vaguement paraphraser. Si cette brochure, mise dans les *tractanda* de l'assemblée annuelle, venait à y être adoptée in-globo comme vœu des assistants, je ne saurais guère me figurer ce qu'ils auraient voulu décider et je doute que l'auteur en sût davantage.

Mais au milieu de cet inconvénient de brume générale, la brochure de M. de Perrot offre quelques rares éclaircies qui découvrent de sinistres écueils. Non-seulement, par exemple, l'auteur laisse volontiers dans l'ombre la réforme capitale et vraiment détestable du projet Welti, la centralisation de l'infanterie, cette suppression des premières attributions d'un pays libre, mais après maints pénibles tours et détours, il finit par s'y rallier formellement (page 9). Dès qu'on en arrive là, dés qu'on peut envisager si calmement un acte aussi grave, dés que l'on concède au pouvoir central l'omnipotence exorbitante de disposer sans contrôle et par simple mesure administrative de toutes les troupes sur pied en temps de paix, j'avoue que je ne comprends pas qu'on s'amuse à lui contester le reste. Ce reste n'est plus

qu'un simple accessoire dans l'ensemble du système autocratique ou de gracieux joujous bons à masquer la chaîne qu'on nous prépare.

J'avais toujours entendu dire et cru que le maintien de nos libertés était la base et le but de l'alliance fédérale, et qu'en conséquence le premier principe de notre droit public devait être le gouvernement du pays par le pays *à tous les degrés :* Communes, Cantons, Confédération ; le vrai et complet *self-government*. Je crois encore qu'au temps où nous vivons ce principe est la seule raison d'être, le solide et unique fondement d'existence de la Suisse. Que hors de ce sûr et bienfaisant lien, dans un pays de vingt-cinq groupes historiques, de trois nationalités, de deux confessions chrétiennes, il ne peut y avoir qu'oppression mutuelle, déchirements permanents et finalement dislocation générale au premier souffle de la tempête extérieure.

Je suis bien persuadé que ce n'est pas là ce que désirent ou prévoient les prophètes de centralisation qui agitent aujourd'hui la Suisse allemande au grand ébahissement de nos placides populations welsches ; je suis sûr que nous ne rendons point justice à ces trop ardents tribuns en les supposant animés d'ambitieuses visées ou d'étroites haines de race, en les croyant préoccupés de porter aussi leur pierre à l'édifice de la Grande-Allemagne et de vouloir y traîner de force leurs confédérés de la Suisse romande pour y faire pendant aux Danois du Sleswig et aux Polonais de Posen.

Non ; je sais que la plupart des unificateurs même très accentués de Berne, de Soleure, de Zurich, de St-Gall, ne sont pas plus admirateurs que nous du sabre de M. de Bismark; qu'ils agissent par conviction patriotique et sincère, par hallucination, disons le mot, non par perversité ; que malheureusement la différence des langues et l'absence de moyens efficaces de rapprochement, ne nous permettent pas de plaider suffisamment notre cause auprès d'eux pour amener l'entente désirable ; que plus nous cherchons à les convaincre plus nous arrivons à les irriter, à créer de défiances et de rancunes mutuelles, et que c'est ce cercle vicieux dans lequel se traîne le conflit, qui de colères en colères, de représailles en représailles, est en train de mener la Suisse à sa perte au lieu de l'Eldorado rêvé par ses réformateurs.

Le *self-government* dont nous revendiquons la jouissance doit comprendre, en tout premier lieu, les affaires militaires, car c'est le droit qui assure et sanctionne la possession de tous les autres. Du couteau c'est le manche ; les Welsches ne veulent pas s'en dessaisir et ils ont raison. Il ne s'agit ici, bien entendu, que des affaires militaires du petit courant quotidien et n'ayant pas besoin des efforts associés de tous. L'instruction supérieure, qui doit porter sur des forces assez considérables et de toutes armes; les branches spéciales, dont le matériel est au-dessus des ressources des Cantons, ressortent naturellement à la Confédération, et d'ailleurs il y a ici cette compensation que le matériel d'artillerie, qui fait la force de cette arme, reste en majeure partie aux mains des autorités cantonales, et que les grandes réunions de troupes sont du ressort *législatif* et *exécutif* et non simplement *administratif*. Mais l'instruction élémentaire de l'infanterie n'est point dans le même cas. Comme les récents mémoires de MM. les officiers de Genève et de Vaud l'ont éloquemment et abondamment

prouvé, il y a toujours assez d'infanterie et toujours assez de ressources dans chaque Canton pour qu'il puisse y pourvoir à l'instruction réglementaire voulue, et il y en aurait trop dans les mains d'une seule autorité pour que celle-ci ne devienne pas dangereuse à toutes les autres.

Les plus petits Cantons peuvent aussi bien que les plus grands fournir cette instruction jusqu'à l'école de bataillon inclusivement, qui est tout ce qu'on leur demande et doit leur demander; ils le peuvent mieux que l'autorité fédérale parce que le meilleur instrument pour cela est non un luxueux état-major d'instructeurs spéciaux et permanents, mais les cadres mêmes des compagnies et des bataillons, qui relèvent directement de l'autorité cantonale, avec l'aide d'un ou deux instructeurs pour ces cadres et pour les branches techniques. Les appels à la cupidité qu'on fait à ce propos, au nom de somptueuses ressources de la Confédération et de quelques économies à réaliser par les Cantons, sont donc doublement déplacées et ne prouvent que l'absence de toute bonne raison pour cette trompeuse réforme.

Non-seulement le plus petit Canton peut aisément fournir ses prestations à cet égard, car aux petits budgets ne correspondent que de petits effectifs ou de courtes durées d'instruction, mais il doit moralement les fournir s'il veut garder son titre réel de Canton, de République confédérée, et vivre sur le pied d'égalité avec les autres membres de la Confédération.

En fait, c'est là ce qui existe incontestablement et fort heureusement des Alpes au Jura, du Rhône au Rhin, avec plus ou moins de bruit et d'apparât, avec de légères variantes sans doute, mais partout avec l'essentiel, c'est-à-dire avec la volonté arrêtée d'avoir de vrais et bons soldats-citoyens suisses, non des machines au service d'autres machines obéissant à un pouvoir lointain.

Cela étant, il peut y avoir besoin de stimuler parfois le zèle de quelques Cantons, et la Confédération est bien qualifiée pour cela, mais aucun motif de les déposséder tous du droit et du devoir d'instruire leurs recrues et leurs corps d'infanterie sous la surveillance de l'autorité centrale et de ses inspecteurs. L'unité de règlements d'exercice et de service, d'armement, d'équipement, d'habillement, de signes distinctifs, de hiérarchie, de compétences disciplinaires et pénales, de formation des instructeurs, et par dessus le marché le contrôle incessant de la Confédération, qui existent aujourd'hui, suffisent amplement à assurer toute l'harmonie voulue dans l'instruction de l'infanterie. Si avec cela MM. les employés fédéraux qui sont chargés de procurer cette harmonie n'y réussissent pas, disent-ils, il est fort probable que la faute n'en est pas aux Cantons. Que ces fonctionnaires cherchent ailleurs la cause de leurs mécomptes; qu'ils cherchent bien; peut-être finiront-ils par découvrir qu'il est difficile de recueillir l'harmonie quand on sème trop souvent le contraire.

Mais on voudrait, objecte-t-on, utiliser les écoles cantonales d'infanterie pour familiariser cette arme avec les autres armes, pour mieux instruire l'état-major fédéral et pour exercer MM. les brigadiers et divisionnaires. L'intention au fond est excellente, mais le moyen ne vaut absolument rien et en détruit tout le bénéfice. On n'obtiendra les résultats transcendants désirés qu'au détriment de l'instruction

élémentaire de chaque arme et de chaque corps, qui est la base de tout. Si pour dresser *des généraux*, qui n'ont nullement besoin au fond d'un tel dressage, on empiète sur le temps indispensable à former *des troupes*, où sera l'avance? Il est fort désirable, au contraire, qu'on préserve soigneusement nos classes de recrues de l'invasion déjà trop fréquente de la haute tactique et de la stratégie; que nos cours de répétition de bataillons soient surtout affectés à répéter les règlements d'exercice et de service et à bien mettre la troupe dans les mains de ses cadres naturels, non à refaire tous les jours la campagne de Bohême et la bataille de Sadowa. Or cette tâche d'instruction primaire, tâche fort utile quoique modeste, peut très bien, je le répète, être remplie par le plus petit des Cantons.

Qu'ensuite, mais ensuite seulement, la Confédération vienne accomplir sa tâche d'instruction supérieure. Qu'elle s'y voue avec zèle, je ne demande certes pas mieux. Si elle veut y procéder avec plus de sens et de sacrifices qu'elle ne le fait aujourd'hui, chacun l'en louera. Il lui reste assez de progrès et d'efforts à faire dans son propre domaine, pour que l'activité la plus fiévreuse trouve à s'y contenter, sans avoir besoin d'accaparer d'autre besogne, surtout celle des Cantons.

C'est dans ces idées que je me suis empressé de rechercher les puissants motifs qui avaient pu amener un esprit aussi éclairé et aussi consciencieux que celui de M. de Perrot à se rallier à la centralisation de l'infanterie. Ma recherche a été vaine, et il me faut supposer que l'auteur aura été frappé d'une lumière subite qui n'est pas venue jusqu'à moi. En attendant que j'aie cet heureux privilége, je le laisse se rallier tant qu'il voudra à cette base du projet Welti, et moi je continue, avec les mémoires si bien raisonnés de MM. les officiers de Genève et de Vaud, à rejeter tout le projet à cause de cette base.

Je n'ai point l'intention de chercher noise à la brochure de M. de P. et je ne trouve aucune sorte de plaisir à en faire ressortir les trop nombreuses contradictions; mais puisqu'elle est mise à l'ordre du jour, on est bien obligé de s'en occuper, et c'est seulement par ce motif d'urgence que je dois encore y signaler quelques curieuses anomalies de raisonnement caractérisant assez bien la nature du débat ouvert.

M. de P. débute par nous dire (page 1) que l'armée suisse souffre d'un « *mal invétéré* qui paralyse tous nos efforts; » il ajoute: « qu'un *docteur* qui veut guérir son *malade* cherche avant tout la cause de la *maladie;* or puisque, etc. » J'en demande bien pardon à l'auteur; cette première base de son argumentation est fausse. L'armée suisse éprouve sans doute un malaise momentané, venant surtout de changements trop fréquents de règlements, de tenue, de modes, d'usages divers, dont quelques-uns excellents cependant en soi, malaise qui s'atténue tous les jours par le retour à la stabilité et qui n'a été aggravé peut-être que par l'abondance et l'empressement des mauvais médecins; elle a besoin, comme toutes choses, d'entretien judicieux, d'exercice soutenu; mais elle n'est point si bas qu'on la représente. Ce n'est pas au chevet d'un moribond et couverts de crêpe et de cendre,

que les officiers suisses se rendront à Neuchâtel; pas davantage comme moribonds eux-mêmes ou comme docteurs. C'est en joyeux camarades qu'ils répondront, vivants et bien vivants, au courtois et cordial appel que leur font le Comité central et leurs frères d'armes neuchâtelois, heureux qu'ils seront de saisir cette bonne occasion de resserer leurs liens d'amitié tout en s'éclairant et se fortifiant mutuellement dans l'accomplissement de leur tâche. En cela ils seront la parfaite représentation de l'armée elle-même, qui, aujourd'hui, demain, après demain, si la frontière était menacée, n'attendrait pas d'avoir joui de tous les remèdes qu'on lui prépare pour faire promptement et honorablement son devoir. Non, l'armée suisse n'est pas à l'agonie. Arrière donc aux sombres docteurs! Arrière surtout à leur panacée universelle de centralisation, dont je dirai encore un mot plus loin.

Moi aussi je veux *une* armée fédérale; mais toute armée comporte des fractions nécessaires; et quel meilleur fractionnement peut-on imaginer pour le temps de paix que celui qu'offrent tout naturellement les Cantons, ces meilleurs aides de la Confédération, qui deviendraient autant d'entraves et de fléaux le jour où ils ne seraient plus des aides loyaux et sincères?

Je comprends toutefois que ceux qui croient sérieusement au « mal invétéré » comme M. de P. sans aucun doute, en montrent tant d'alarme et se donnent tant de peine pour le combattre. Ils se trompent simplement dans l'opération première, dans ce que la faculté appelle, je crois, le diagnostic. Ils prennent une simple épine au pied pour une fracture. Je laisse à penser les beautés de médication qui doivent s'en suivre. Tels sont le message et le projet fédéral ainsi que leur commentaire par M. de Perrot.

Cet honorable officier nous apprend ensuite que le « mal invétéré qui paralyse tous nos efforts peut s'appeler *la maladie du gouvernement personnel* » (page 1). Ici je ne suis pas loin de partager son avis, sans cependant y découvrir toutes les calamités auxquelles il fait allusion. Peut-être serait-il avantageux de restreindre beaucoup plus l'intervention de MM. les instructeurs permanents dans tout le service et même dans l'instruction directe, afin de former mieux les cadres de tous étages à l'initiative et à l'autorité qu'ils doivent avoir. Peut-être serait-il utile et plus républicain de substituer à quelques hautes fonctions personnelles, à celles des inspecteurs d'armes spéciales par exemple, l'action de comités d'armes, afin de ne pas concentrer trop d'attributions sur une seule tête. Sans aucun doute il serait bon d'accumuler moins de commandements, de fonctions, de services, de missions et vacations de toute espèce sur quelques hauts employés militaires fédéraux, au détriment de leurs collègues de l'état-major fédéral qu'on laisse se rouiller dans l'inaction, et d'établir à cet égard des tours réguliers de service et d'avancement, *l'ordre du tableau* en un mot à la place du simple arbitraire départemental qui règne maintenant, moyen fort commode, il est vrai, de propagande et de conspiration contre les institutions qu'on est censé servir. Mais tout cela, quoique déjà en fâcheux exemple aux Cantons, n'est pas encore un « mal invétéré. » Il suffira qu'un chef plus ferme et plus clair-

voyant arrive au Département militaire, ou que le Conseil fédéral daigne s'occuper un peu plus de ce qui se passe dans ce petit empire absolu au sein de nos républiques, pour que tout y rentre dans l'ordre en quelques semaines. Cela ne manquera pas d'arriver tôt ou tard. Un peu de patience donc de la part de ceux qui déplorent l'état de choses actuel sera plus efficace que les violents remèdes.

M. de P., lui, ne semble pas avoir confiance dans la patience. Il tient à décocher son ordonnance contre le mal du gouvernement personnel. Soit!... Mais c'est pour le coup que la chose devient curieuse. On a vu ci-dessus le remède prescrit, qui consiste à renforcer ce même pouvoir personnel fédéral, dont on se plaint tant, de tout celui des Cantons, dont on se plaint plus encore. Par quel prodige le « mal invétéré » actuel va-t-il devenir un bienfait dès qu'il s'accumulera, c'est ce que l'auteur se garde d'expliquer. C'est sans doute affaire de sentiment et de goût chez lui, ce qui s'accorde assez peu avec le besoin qu'il a éprouvé d'écrire une brochure de 72 pages pour nous amener à son opinion. Comme il ne révèle pas la manière dont il y est arrivé lui-même, je ne puis la discuter davantage (¹); je me borne à en signaler l'inconséquence et à faire remarquer combien il serait inconséquent aussi de la part d'une assemblée d'officiers de baser une votation sérieuse sur un tel exposé de motifs. S'il est vrai que, maintenant déjà, la dose du gouvernement personnel est en réalité trop forte et pèse trop lourdement sur les corps de troupes et sur leurs cadres, le mode actuel présente au moins la compensation incontestable que cet excès d'éléments autoritaires se répartit en vingt-six ramifications qui laissent entr'elles quelque place à la liberté. Au contraire, avec le système auquel se rallie si complaisamment M. de P., et où le pouvoir personnel étendra son réseau pédagogique du colonel fédéral au tambour, de la division à l'escouade, du grand rassemblement de troupes à la classe de recrues, que deviendra cette initiative des corps et de leurs chefs, de laquelle on se préoccupe tant et si à juste titre? Il n'en restera que ce que voudra bien céder ce pouvoir personnel, déjà si absorbant qu'on ne sait rien faire sans lui, ainsi que M. de P. le démontre fort bien. C'est donc le cas de dire que le remède proposé est pire que le mal, au moins vingt-cinq fois pire.

A la page 39 de sa brochure, M. de P. me fait, en revanche, un grand plaisir en signalant la déplorable infériorité de notre effectif de

(¹) M. de P. dit textuellement, page 9 : « Avec nos 25 instructeurs-chefs (cantonaux), nous avons 25 tendances *différentes, absolues et sans pondération aucune.* » N'ayant rien trouvé aux *Errata* concernant cette phrase, je me demande si l'on s'entend seulement bien sur la valeur grammaticale des expressions que j'ai soulignées? J'en doute. Si les 25 tendances sont *différentes et absolues* elles doivent se pondérer réciproquement; si elles sont *sans pondération aucune* elles ne peuvent être si différentes. L'absence de pondération dont on parle ne se rapporte sans doute pas à chacune des 25 tendances prise isolément, car on sait que les instructeurs-chefs cantonaux sont suffisamment pondérés par les officiers supérieurs du Canton, par les autorités cantonales proches voisines, et par M. l'inspecteur fédéral d'arrondissement, sans parler des divergences d'aptitudes et de vues spéciales qui existent, fort heureusement, dans tout corps d'instructeurs fédéral ou cantonal, et d'où sortent l'émulation et le progrès.

cavalerie, un centième à peine de notre effectif total, tandis que les armées étrangères ont en moyenne un dixième de cette arme. Je regrette seulement la sobriété que l'auteur a mise à ses excellentes réflexions sur ce point et qu'il n'ait pas stigmatisé la réduction à 8 ans du temps de service de la cavalerie, temps qui resterait du triple dans les autres armes. Les motifs d'argent invoqués ne sauraient être admis dans l'application d'un principe constitutionnel.

On raconte d'ailleurs de piquantes choses sur l'avénement de ce singulier privilége dans un projet de réforme qui parle tant d'égalité. On assure que l'honorable chef de l'arme, consulté sur ce qui le concernait dans les plans en élaboration, soumit préalablement quelques devis où la durée du service était calculée à une moyenne de huit ans pour *les chevaux*. Un lapsus de traduction ou de copiste appliqua, dans une rédaction postérieure, cette durée *aux hommes*. Avec la rapidité de coup-d'œil propre à son arme, M. l'inspecteur fédéral, homme d'esprit autant que militaire éclairé et toujours prompt à maintenir les bons principes au milieu des courants contraires, n'eut pas de peine à se rallier à l'idée accidentellement émise, vrai « bout de vérité échappé par erreur. » Ayant charge de la cavalerie suisse, non de la Constitution, il dut se sentir à l'aise dans un tel programme et il en tira certainement le meilleur parti que lui permettait son budget trop restreint. De là les arguments frappants de ce chapitre du projet, jurant si spirituellement avec ceux de leur voisinage et démontrant si bien la supériorité des jeunes gens sur les pères de famille *dans la cavalerie*, les avantages de la qualité plutôt que de la quantité des troupes *dans la cavalerie*, la nécessité d'harmoniser toujours les effectifs avec les ressources *dans la cavalerie*. Je m'incline sincèrement devant cette argumentation convaincante; seulement je la crois applicable à l'armée entière, à toutes les armes aussi bien et mieux encore qu'à la cavalerie. Cette dernière est la seule arme en effet où l'âge, ce fatal impedimentum de tant de gens, ne soit que plaie d'argent en bonne partie; dans cette arme on peut artificiellement rajeunir ses forces à un haut degré. Le fantassin, si riche qu'il soit, ne se procurera pas de nouvelles jambes; le cavalier le peut toujours en achetant un cheval frais.

« Mais cela coûte, » dit M. de P. tout en recommandant vivement l'augmentation de la cavalerie. Oui, cela coûte et cela coûtera. Mais notre Confédération a précisément pour but de subvenir aux dépenses trop lourdes pour un ou pour quelques Cantons. Là est son rôle normal dans la répartition des diverses fonctions de l'activité nationale. Aux Cantons isolément les petits déboursés courants; à l'ensemble les grands efforts et les grosses sommes du budget.

Et puisqu'on vante tant les capitaux de la Confédération quand il s'agit de centraliser l'infanterie, pourquoi ne pas diriger un peu de ce Pactole, dont les fantassins n'ont souci, du côté des dragons, qui l'accueilleraient avec plaisir et qui déjà y ont droit comme arme centralisée? Pourquoi cette contradiction bizarre? Pourquoi faire, au même moment, étalage de richesse et exhibition de haillons? Pourquoi prolonger la plaisanterie de cette fantastique caisse fédérale, toujours débordante quand il est question d'absorber de nouvelles

compétences, toujours à sec quand il n'y a plus qu'à les exercer ?

Et c'est ici cependant une dette d'honneur en face de nos pompeux tableaux de répartition de l'armée. Quand on veut avoir neuf divisions de trois brigades, plus des brigades détachées et des réserves, il convient de les doter au moins d'assez de cavalerie pour éclairer la moitié de leur front. Or pour ce minimum seulement de leur rôle, nos deux mille dragons sont loin de suffire. Il faut doubler sinon tripler leur chiffre, et y penser sérieusement de manière ou d'autre, soit par des établissements ou des achats fédéraux de remonte, soit par de convenables primes aux cavaliers (¹). Tous ces moyens seront coûteux, j'en conviens ; mais la dépense sera fort utile, car elle accroîtra considérablement la valeur des forces d'opérations existantes. Je suis persuadé en outre que si l'on espère de bons services de nos fantassins de 40 ans, chargés d'une quarantaine de livres de bagage personnel, nos cavaliers de même âge, montés sur de jeunes chevaux, ne leur céderont en rien et se montreront dignes de leurs braves chefs actuels, dont les meilleurs se trouvent dans des conditions analogues. Donc on doit, en premier lieu, maintenir coûte que coûte la même durée de service pour toutes les armes, puis aider au recrutement et au maintien de la cavalerie par des encouragements aux frais de la caisse commune.

Encore une remarque pour en finir. M. de P. prétend (page 6) que *si les instructeurs cantonaux sont mauvais, la Confédération n'a aucun moyen d'éloigner ces mauvais éléments*. Je prends là sur le fait un des vices frappants des vues de l'auteur, vice qui en amène beaucoup d'autres. D'abord je relèverai ici une petite erreur. La Confédération, si elle estime qu'il y ait tant de mauvaises choses dans l'instruction militaire d'un Canton, a les articles 134 et 136 de la loi organique de 1850 pour y parer, et ce moyen est assez énergique pour dispenser des autres.

Mais il y a, dans la phrase soulignée, quelque chose de plus grave au point de vue du droit public suisse. On croirait, à entendre M. de P., que les Cantons sont des domestiques aux gages d'un maître étranger, sans autre mobile dans leur travail que de frauder de leur mieux ce maître. Si tel était notre ménage fédéral, ce n'est pas la centralisation de la seule infanterie qui serait nécessaire, mais de toutes les administrations militaires et civiles. L'unitarisme net et correct, complet et logique jusqu'au bout, m'effrayerait moins qu'une Confédération sans confédérés de Républiques sans républicains.

Ce ne sont là toutefois ni notre situation, ni nos perspectives. Tous les Cantons savent fort bien que c'est pour eux-mêmes qu'ils travaillent et que la Confédération doit aussi travailler ; qu'ils sont non des ouvriers ou des domestiques en place, mais des patrons associés, retirant un intérêt proportionnel à leur mise et à leur production. Que par conséquent chaque membre de l'association est le premier intéressé à fournir convenablement sa quote-part à l'ensemble, afin de ne pas tomber dans la dépendance de ses co-associés.

(¹) Nos ancêtres du 17e siècle imposaient tout simplement à leurs alliés d'Italie et d'Allemagne des contingents de cavalerie pour le temps de guerre.

C'est bien là ce qui se voit en fait dans les affaires militaires suisses. Tous les Cantons, même les plus petits et surtout les plus petits, se montrent constamment jaloux de participer à l'œuvre générale, bien plus que désireux d'esquiver les charges qui leur incombent. Et, chose à noter, les Cantons qui fournissent proportionnellement le plus de monde aux drapeaux, Vaud et Genève, par exemple, sont précisément les plus antipathiques à la centralisation projetée, quoiqu'elle ne puisse plus augmenter leurs charges. S'ils tiennent tant à leurs libertés et à leurs droits de self-gouvernement, c'est sans perspective d'aucun avantage à en retirer; c'est par pur respect de ce principe fondamental que nos républiques n'existent que par le dévouement patriotique illimité et constant de tous les citoyens et non par leur seule soumission à la loi; c'est pour pouvoir mieux, dans l'occasion, se dévouer à la patrie commune, comme ils le firent en 1838 et 1847, alors qu'ils mirent spontanément sur pied un double et triple contingent, non pour se tenir à l'écart derrière d'autres. Que si l'on ne compte au contraire que sur leur *obéissance* — vilain mot qui revient trop souvent dans les raisonnements de M. de P. — on brisera leur meilleur ressort, on tuera leur zèle et leur émulation et l'on obtiendra beaucoup moins de ces Cantons qu'on n'en obtient aujourd'hui. La Confédération en premier lieu, le pays entier et l'armée y perdront. Libres, les Cantons sont intéressés à avoir de bons contingents et de bons instructeurs; sujets, ils ne mettront aucun amour-propre à cette tâche et ne seront jamais assez soumis pour que la Confédération puisse s'en acquitter convenablement à leur place et contre leur gré.

Puis à la question spécieuse posée par M. de P. sur les *mauvais éléments* des Cantons que la Confédération n'a aucun moyen d'éloigner, on peut répondre que les Cantons ont à leur disposition les mêmes moyens que la Confédération. Quand celle-ci ne renvoie pas ses *mauvais éléments* — et l'on sait s'il en manque — il faut bien que les troupes se contentent, et elles n'ont pas encore eu l'idée de recourir à une autre instance supérieure, sauf celle de la presse et de l'opinion publique. La Confédération, après tout, c'est nous; si les Cantons dans leur ensemble ou leur grande majorité ont un personnel qui leur convient, nous ne savons pas qui, en Suisse, aurait le droit d'y trouver à redire sans articuler des plaintes catégoriques. Où sont les mauvais éléments? Où sont les mauvais instructeurs? Qu'on précise et qu'on ne procède pas par des insinuations vagues contre toute une classe d'honorables militaires.

D'ailleurs on pourra encore rassurer M. de P. en lui disant que les Cantons, s'il le faut, sauront faire pour leurs corps d'instructeurs tout ce que la Confédération fait pour les siens. Ces derniers ne sont pas d'une autre pâte que les premiers. La Confédération sait cependant en tirer un fort bon parti sans y faire trop de révocations ni de chagrins. Deux ou trois petits passe-droits par an et un gros seulement à chaque rassemblement de troupes et à chaque vacance d'instructeur-chef d'artillerie suffisent à remonter la machine pédagogique. Le procédé n'est pas si difficile que les Cantons, si pitoyables qu'on les dise, ne pussent en faire autant en cas de nécessité. Je ne le leur conseillerais pourtant pas. La modestie étant maintenant leur partage,

l'avancement à l'ancienneté pourrait, dans la plupart des cas, satisfaire à leurs besoins.

Finissons-en avec ces arguties. Les moyens d'avoir non-seulement de bons instructeurs, ce qui est un détail, mais de bonnes troupes d'infanterie, ce qui est l'essentiel, ne manquent pas à la Confédération. Elle a son école spéciale d'instructeurs, qu'elle peut améliorer à son gré et qui en a grand besoin; elle a les articles 20, 74, 90 de la Constitution fédérale, 134 et 136 de la loi organique, qui lui permettent de contrôler incessamment les Cantons et de faire exécuter elle-même à leurs frais les devoirs militaires qu'ils ne rempliraient pas convenablement. Il est vrai qu'une mesure de ce genre devrait être motivée publiquement, et c'est là, paraît-il, que résiderait la difficulté pour Messieurs nos hauts fonctionnaires, aimant mieux ordonner dans l'ombre que discuter en public. Mais leur embarras en la matière importe peu. Difficile ou pas, l'explication de leurs projets doit être donnée, soit qu'il n'y ait qu'un seul Canton à frapper, soit qu'il s'agisse, pour en atteindre un ou deux qu'on n'ose nommer, de mettre tous les autres sous tutèle.

Jusqu'à présent cette explication, souvent réclamée, fait défaut. Aux gens que rend soucieux la confiscation des principaux droits militaires des Cantons, on oppose des nécessités d'instruction pour les états-majors — j'ai dit plus haut la valeur de cette raison-là — puis des exigences de symétrie et d'unité d'administration. Sommes-nous bien en Suisse, pour qu'on nous tienne un tel langage, ou sommes-nous en Sibérie, en Chine, en Turquie? La symétrie de l'administration mise en balance des libertés publiques! Périsse cent fois toute cette administration, dont la Suisse pendant des siècles s'est passée et pourrait se passer fort bien encore!

Rien n'est simple, uni, symétrique comme le despotisme. La liberté au contraire est complexe, irrégulière, anguleuse. Mais les Suisses connaissent depuis longtemps les deux figures; elles planaient déjà sur le champ du Grütli et au chemin creux de Kussnacht, où ils firent entr'elles deux leur choix irrémissible. Ils remercieront M. Welti et ses collaborateurs de la peine qu'ils se donnent pour apporter des vues nouvelles sur ce sujet tant controversé par le monde; ils regretteront seulement, pour l'agrément de ces Messieurs, que ces vues se produisent six cents ans trop tard ou quelques degrés de latitude trop au midi. Je leur conseillerais, pour ne pas perdre totalement le fruit de leurs labeurs, de voir si M. de Bismark n'en aurait pas emploi dans sa jolie confédération du Nord; tout au moins il s'y reconnaîtrait et leur donnerait encore un bon point.

Quant à nous, Suisses, vieux encroûtés de liberté, nous n'avons que faire d'une armée qui, n'ayant d'autre but que la défense de nos libres institutions et de nos libres foyers, commence par nous imposer à tous les voies de la servitude.

Si l'on me demandait de préciser mieux ce que j'appelle nos libertés en matière militaire, je répondrais par les desidératas suivants :

1° Que les recrues et les unités tactiques de l'infanterie soient commandées et instruites jusqu'à l'école de bataillon inclusivement par des officiers et des instructeurs nommés et révoqués par les Cantons.

2° Si l'on trouvait la chose trop entachée de *localismus* et de *particularismus*, comme disent savamment nos contradicteurs, je concéderais que la nomination des instructeurs d'infanterie eût lieu par les arrondissements d'instruction, à condition que ces arrondissements ne fractionnent pas les Cantons et n'amalgamment pas des langues différentes, ou encore par les corps de troupes eux-mêmes si l'on veut.

3° Qu'aucune troupe d'infanterie à l'instruction ne puisse être sortie de son Canton ou être employée directement ou indirectement dans un autre but que celui de l'instruction, sans le consentement préalable des autorités de ce Canton.

4° Qu'aucune troupe d'infanterie ne puisse être introduite dans un Canton sans le consentement préalable des autorités de ce Canton.

Avec ces réserves la centralisation de l'instruction de l'infanterie, sans être davantage un progrès à mes yeux, serait au moins débarrassée de quelques-uns de ses dangers et deviendrait plus tolérable. Mais on verra que ce n'est pas ainsi que l'entendent les promoteurs de cette réforme, pour qui elle est moins un but qu'un moyen ou un prétexte, moins un objec.if qu'un plan de campagne imité de la fable des loups et des bergers. Si je leur fais tort, je serai charmé qu'ils me confondent et je leur promets mon plus humble *peccavi*.

Un officier supérieur.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Programme général de la réunion à Neuchâtel, les 16, 17 et 18 juillet 1870.

SAMEDI 16 JUILLET.

1. 11 *heures* 40 *minutes*. Départ du Comité central pour le Landeron, à la rencontre de la bannière fédérale, de l'ancien Comité et des officiers qui l'accompagnent.
2. 3 *h.* 20 *m.* — Réunion sur la place de la gare des divers Comités de la fête, des officiers qui voudront se joindre à eux et de la musique.
3. 3 *h.* 50 *m.* — A l'arrivée du train, salve de 50 coups de canon par deux pièces placées au Rocher.
4. Organisation du cortége et départ pour la ville, où la bannière et l'ancien Comité central seront reçus devant l'hôtel de ville par des délégués des autorités cantonales et locales.
5. Vin d'honneur offert à l'hôtel de ville.
6. Dès ce moment, Messieurs les officiers sont invités à se présenter au bureau des logements (local de la société, place du Port), et recevoir les renseignements qu'ils pourraient désirer pour leurs logements.
7. 7 *h.* — Le Comité central et les députés des sections cantonales s'assembleront à l'hôtel de ville, grande salle du 1er étage, pour arrêter les tractandas.
8. Réunion au local de la fête.
9. 9 *h.* — Retraite par la musique.

DIMANCHE 17 JUILLET.

10. 6 *h.* — Diane et salve de 22 coups de canon.

11. 8 *h.* — Réunion des différentes armes dans les locaux désignés, savoir :
Carabiniers et infanterie dans la grande salle du château.
Génie et artillerie au 1er étage de l'hôtel de ville, grande salle.
Cavalerie, commissariat, corps judiciaire et médical, au 2e étage de l'hôtel de ville.

12. 1 *h.* — Départ pour la Chaux-de-Fonds. Collation.
7 *h.* — Départ pour Neuchâtel.

13. Réunion familière au local de la fête.

14. 9 *h.* — Feu d'artifice place du Port.

LUNDI 18 JUILLET.

15. 5 *h.* — Diane.

16. 7 *h.* — Rassemblement sur la place du Gymnase, remise du drapeau et départ du cortége pour le Temple du Château, où aura lieu l'assemblée générale. Pendant ce temps, salve de 50 coups de canon.

Le cortége se composera :

a) d'un détachement de troupes ;
b) de musiques militaires ;
c) de l'ancien et du nouveau Comité central, avec la bannière de la Société ;
d) des divers comités de la fête ;
e) de Messieurs les officiers ;
f) d'un détachement de troupes.

17. 2 *h.* — Banquet au local de la fête ;
9 *h.* — Retraite.

Pendant toute la durée de la fête, les Musées et Cercles de la ville seront ouverts à Messieurs les officiers.

Les Comités porteront les marques distinctivee suivantes :

Comité central, brassard *rouge et blanc ;* d'organisation, *bleu et blanc ;* de réception, *bleu ;* des logements, *vert et blanc ;* des vivres et liquides, *rose ;* des finances, *blanc ;* des décors, *vert ;* de police, *rouge.*

BIBLIOGRAPHIE.

ETUDES D'HISTOIRE MILITAIRE, par *F. Lecomte*, colonel fédéral suisse. Antiquité et moyen-âge. Lausanne, librairie Chantrens. Paris, Tanera. 1869. 1 vol. in-8°. — Prix 5 fr.

« Cet ouvrage, dit la *Schw. mil. Zeitung* (1), de M. le colonel Lecomte, dont le nom comme écrivain militaire s'étend aussi au-delà de nos frontières, et que nous pouvons désigner comme le digne élève de son grand maître et modèle Jomini, renferme la substance d'un cours d'histoire militaire donné en 1863 et 1864 au prince de Condé, alors en Suisse pour compléter son instruction militaire sous la direction de M. le colonel fédéral Aubert.

« Comme on devait s'y attendre, l'ouvrage de M. le colonel Lecomte est d'un grand intérêt et très propre à éclairer par l'histoire l'étude de l'art de la guerre. Il aurait cependant une valeur encore plus considérable s'il avait pu être accompagné de quelques plans, présentant à l'œil de clairs et faciles tableaux, lacune

(1) On comprendra aisément que le bulletin bibliographique de la *Revue militaire suisse* se permette quelques oublis à l'endroit des livres de notre collaborateur. Nous croyons cependant pouvoir faire une petite exception à propos de l'importante publication actuelle *Etudes d'histoire militaire* et donner sur le premier volume paru l'appréciation impartiale et sobre de la *Schweizerische militair Zeitung*, telle que nous la traduisons littéralement du n° 24. — *Réd.*

qu'il faut sans doute imputer au trop parcimonieux éditeur plutôt qu'à l'auteur. Le volume en question contient les périodes suivantes :

« I. La haute antiquité ; les Egyptiens, les Assyriens, les Perses ; cohues armées ; chars de guerre, éléphants.

« II. *Cyrus*. Les Grecs. Petites armées instruites et disciplinées. La phalange. Nombreux capitaines. Miltiade. Thémistocle. Iphicrate. Xénophon. Epaminondas. Agesilas. *Alexandre-le-Grand*.

« III. Les Romains et les peuples en lutte avec eux. La légion succédant à la phalange ; guerres incessantes ; accroissement méthodique des armées ; Scipion, *Annibal*, *César*.

« IV. Moyen-âge ; troubles et confusion. Peu d'écrivains, rien de marquant et de bien connu dans le domaine militaire. Empereurs Justinien et Charlemagne ; organisation féodale ; chevalerie ; croisades ; premières guerres des Suisses ; application de la poudre ; réhabilitation de l'infanterie ; commencement des temps modernes.

« Nous aurions aimé, dans cette dernière période, avoir quelque chose de plus complet sur l'art militaire des Suisses et en revanche un peu moins de longueurs sur les institutions de la féodalité et de la chevalerie.

« A notre avis l'ouvrage aurait notablement gagné si l'allocution au prince de Condé en avait été retranchée, ce qui aurait pu facilement se faire.

« Quoiqu'il en soit nous recommanderons vivement l'intéressant et instructif ouvrage de M. le colonel Lecomte aux jeunes et studieux officiers qui veulent s'instruire en histoire militaire. »

En remerciant la *Schw. milit. Zeitung* de sa bienveillance à l'endroit de notre collaborateur, nous prendrons la liberté de répondre par quelques mots, de la part de ce dernier, à deux des observations émises.

Si l'auteur n'a pas donné les détails désirés sur l'art militaire des Suisses, à propos du Moyen-âge, c'est qu'il les réservait pour la période la plus brillante et européenne du rôle militaire des Suisses, celle qui ouvre l'histoire moderne par les guerres d'Italie et par les célèbres batailles de Novarre et de Marignan. Le second volume, qui paraîtra sous peu, renfermera tout un chapitre à ce sujet ; il est vrai que l'auteur aurait pu l'annoncer déjà dans le premier, et que c'est même une lacune réelle de ne l'avoir pas fait à propos des guerres de Bourgogne.

Quant à l'allocution spéciale au prince de Condé, nous pensons que l'auteur, puisqu'il l'avait prononcée comme professeur, n'a que bien agi en l'imprimant, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle lui serait reprochée de diverses parts, comme cela n'a pas manqué. Seulement nous croyons que soit la *Schw. milit. Zeitung* soit d'autres ont attribué à ces paroles une importance que ni l'auteur ni les auditeurs ne lui avaient attachée. Prononcées au cours elles servaient de stimulant à un jeune élève mis à une aride et gigantesque tâche ; imprimées cinq ans plus tard elles étaient un hommage à la mémoire de cet aimable et brillant élève. Rien de plus, mais rien de moins.

GUERRE D'ALGÉRIE.

LA RÉCENTE EXPÉDITION DU GÉNÉRAL DE WIMPFFEN [1].

Depuis l'éclatante insurrection, en 1864, du fameux Si-Hamza, le chef des Ouled-Sidi-Scheick, famille religieuse des plus influentes qui descend directement des coraïschites, la partie de la frontière marocaine qui s'étend au sud-ouest de Géryville, de l'oasis de Figuig à celle de Tafilet, était devenue une sorte de ter-

[1] Extrait de la *Revue militaire française*.

rain indivis où s'étaient réfugiés tous les dissidents pour entrer dans la puissante confédération marocaine des Zegdou et préparer leurs coups de main contre les tribus amies de la France. Au mois de janvier dernier, Si-Caddour, le fils de Si-Hamza, avait même fait une razzia près du Chott-el-Gharbi sur une tribu des Hamyan et menacé les populations dévouées du Sud. Paralysée par ces événements et les bruits inquiétants qu'on faisait courir, la confiance de nos alliés s'ébranlait; il devenait donc urgent de sévir. Ce fut dans cette intention que le gouvernement général de l'Algérie sollicita du pouvoir central l'autorisation de lancer une colonne dans ces parages lointains et d'en confier le commandement à M. le général de Wimpffen, commandant la province d'Oran.

Le 20 mars, le général quittait le poste de Sebdou, le dernier point de la province qui soit en communication télégraphique avec Alger, et s'avançait directement au sud à la tête d'une colonne forte de 1 bataillon de zouaves de 1000 hommes, 1 bataillon de tirailleurs, 1 batterie d'artillerie, 12 escadrons de cavalerie (pris dans le 1er chasseurs de France, les 2e et 4e chasseurs d'Afrique et le 2e spahis), enfin de 3000 bêtes de somme.

Le 23, après avoir traversé l'extrémité est du Chott-el-Gharbi, il arrivait à un endroit appelé Aïn-ben-Khelil, point important qui se trouve à la bifurcation des routes de Figuig et du Gourara.

Le 28, il y était rejoint par les troupes du général de Colomb, ce qui portait l'effectif de sa colonne à 2700 hommes de troupes régulières et à 500 cavaliers de goums arabes.

A la même époque, une deuxième colonne, sous les ordres du général Marmier, commandant la subdivision de Médéah, partait de Boghar pour s'avancer dans le Sud et appuyer, si besoin était, le mouvement du général de Wimpffen. Cette colonne se composait de 1 bataillon du 1er de zouaves, une section d'artillerie et 8 escadrons de cavalerie; en tout, 1600 hommes et 2000 bêtes de somme.

De pareilles mesures de précaution et de tels moyens de transport n'étaient pas de trop en présence des obstacles de toute nature qu'on allait rencontrer par suite des espaces à parcourir, espaces parfois complétement dépourvus d'eau et de ressources, si l'on voulait assurer d'une manière convenable, et comme cela a été fait, le bien-être constant des troupes. C'est que les marches dans le Sahara algérien ne ressemblent nullement à ce que nous avons l'habitude de faire en Europe. Et quelles marches! Voici l'aube; grâce au rayonnement nocturne, qui est considérable sous cette latitude, une rosée abondante couvre les tentes du camp; il fait froid. La diane sonne, précédée du refrain de chaque corps; les feux s'allument de tous les côtés avec les touffes d'alpha, de drinn et de g'taf ramassées autour du camp; le café se confectionne tant bien que mal; puis, c'est le boute-charge; les tentes s'abattent, les cantines se ferment, les chevaux sont sellés, les chameaux viennent plier leurs longues jambes devant les bagages qu'ils doivent porter. Voici le refrain de *la Casquette;* c'est la marche. La colonne s'ébranle, l'avant-garde prend du champ; bagages et convois marchent au centre, les cavaliers flanquent à droite et à gauche, l'arrière-garde suit, les feux de bivouac s'éteignent dans ce séjour de vingt-quatre heures, et déjà le soleil commence à iriser de ses rayons empourprés les dunes de sable qui bornent l'horizon. Puis l'air s'échauffe ainsi que le sable. Rien devant soi que les lignes bleuacées de quelques chaînes de l'Atlas marocain; les sabots des chevaux crépitent sur le sol soulevé comme une croûte de pâté, ou s'enfoncent dans le sable fin que le moindre souffle d'air fait voltiger dans l'espace; les hommes glissent sur ce terrain mouvant, qu'ils maudissent et qui double leur fatigue; la chaleur devient de plus en plus forte et le sable échauffé par un soleil incandescent n'est plus qu'une fournaise intolérable. Les heures s'ajoutent aux heures; pas le moindre puits, pas d'arbres, rien que l'infini, toujours l'infini. Mais l'étape est proche; comme il n'y a pas d'eau, on a

choisi le lit d'un oued (rivière) desséché pour s'installer; là du moins le drinn et le tamarin ne manqueront pas. Les troupes campent en carré autour du convoi, que l'on masse avec soin. Les grand'gardes sont placées, les chevaux sont attachés, les tonneaux que portent les chameaux sont alignés avec soin; la distribution se fait, escadron par escadron, bidon par bidon; puis les feux s'allument de nouveau; les conserves cuisent dans cette eau saumâtre qui communique un goût affadissant aux mets qu'elle contient; les tentes sont dressées sur le sol et les piquets maintenus avec les bâts et les sacs. A la grâce de Dieu! La nuit s'approche; on sonne l'extinction des feux. On dort, et l'on n'entend plus que les hennissements des chevaux qui s'appellent à travers l'espace, le qui-vive ou le coup de fusil d'une sentinelle sur un rôdeur ennemi qui cherche à se glisser à travers les postes avancés, puis le lendemain revient, pour voir recommencer une route identique et une fatigue semblable.

Cette partie du Sahara, où les clauses d'un ancien traité avec le Maroc nous donnaient le droit d'opérer, sous la condition de ne pas nous y établir d'une façon stable, est pour ainsi dire étrangère à l'action du gouvernement marocain. Les oasis de Figuig et de Tafilet, et en général toutes celles du bassin de l'oued Guir, situées, comme elles le sont, à l'extrémité des derniers contre-forts de l'Atlas marocain et séparées de nos possessions et de nos derniers centres de Sebdou et de Géryville par de vastes espaces incultes, sont des centres indépendants et très denses comme population. Les ksours (villages) qui les composent sont fort nombreux et forment autant de petites places fortes. La richesse merveilleuse du pays, le passage des caravanes qui vont au Touât et au Fezzan en font un point de commerce très important, commerce qui malheureusement a pris une autre direction depuis que nos marchés sont fermés grâce aux exigences de la douane française.

C'était donc dans ces parages inconnus que nos troupes allaient se mouvoir. Déjà, en 1862 et 1864, un voyageur intrépide, un ancien officier prussien, ex-sous-officier dans notre légion étrangère, Gérard Rohlfs, avait fait deux visites aux oasis de Tafilet et de l'oued Guir. Le colonel du 11[e] chasseurs, M. d'Astugue, ancien commandant supérieur à Tlemcen, avait également, par une série de renseignements patiemment groupés, réussi à exécuter une carte de cette partie du Sahara, d'une approximation remarquable. C'était donc avec ces éléments incomplets que le général de Wimpffen allait pouvoir régler la marche de sa colonne dans un pays tout nouveau pour nos hommes.

Arrivé, comme nous l'avons dit, le 25 mars à Aïn-ben-Khelil, le général fit de ce point son centre d'observations et de renseignements. Ce fut de là qu'il adressa aux populations de la confédération des Zegdou une proclamation pacifique pour leur expliquer sa présence et les engager à venir lui livrer des otages. Ce fut là enfin qu'il arrêta son plan de campagne. Envoyer sur sa droite la colonne du colonel de La Jaille pour reconnaître la marche des dissidents, se diriger rapidement au sud sur l'oued Guir vers le centre même des forces ennemies, les châtier et revenir par les plaines de Tamlett, où le rejoindrait un convoi de quinze jours de vivres : tel fut l'ordre simple d'opérations adopté par le général.

Le 28 mars, en effet, le colonel de La Jaille, à la tête de six escadrons, se portait sur Raselma des Beni-Mothar, avec ordre de se rabattre par le Chott-el-Tigri et de rejoindre le gros de la colonne à Souf-el-Kesser, le 1[er] avril. Ce fut dans cette marche que, le 31 mars, le colonel, en débouchant dans la plaine de Tamlett par le Djebel Deflah, aperçut à 15 kilomètres de lui, auprès du djebel Grouz, un groupe hostile des Beni-Guill, protégeant la retraite d'un nombreux convoi de moutons et de chameaux. Chargés par les goums, les Beni-Guill, mis rapidement en déroute, laissèrent sur le terrain 50 de leurs cavaliers, et parmi eux, blessé à mort, Mouley-Ferah, l'un des fils de Sidi-Scheick-ben-Tayab;

enfin, entre nos mains, 70 juments harnachées, 150 tentes et plus de 2000 moutons. Cette brillante affaire n'avait coûté à nos cavaliers que 2 tués et 4 blessés.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Espagne. — Toujours en quête du meilleur des rois, ce pays rencontre, dans son Odyssée monarchique, les aventures les plus romanesques. Pour le moment on est en plein Dépit amoureux. Vexée des obstacles apportés à la capture de quelques candidats convenables, l'Espagne vient de jouer à l'Empire français, un peu complice, croit on, dans lesdits obstacles, le bon tour de trouver un prétendant qui lui est particulièrement désagréable, dans la personne d'un prince de Hohenzollern! Oui, la Prusse au delà des Pyrénées! Autre tunnel du St-Gothard dont la Suisse ne sera au moins pas caution au profit de M. le maréchal Prim. — De là grandes fâcheries à Paris, et touchantes invocations à ces temps heureux de Charles-Quint et de Louis IV où les populations dociles confondaient leurs intérêts avec ceux des successions dynastiques.

Argovie. — Une intéressante et joyeuse réunion de la Société des officiers a eu lieu dernièrement à Muri Parmi les décisions prises le *Handelscourrier* en mentionne une importante proposée par M. le Dr Weibel et adoptée à l'unanimité. C'est que la Société militaire fédérale, ouverte actuellement aux seuls officiers, le soit aussi, pour l'avenir, aux sous-officiers et aux soldats.

Valais. — Promotions et nominations militaires pendant le second trimestre 1870.

Arrondissement oriental.

Major : M. Nicolas *Roten*, à Sion Capitaine aide-major : M F *Wyssen*, de Naters. Lieutenant : M. Jos. *Morenzi*, de Tourtemagne. Médecin-adjoint : Jos. *Bayard*, de Loëche. Second sous-lieutenant : M. Oscar *Zen-Ruffinen*, de Loëche (train de parc).

Arrondissement central.

Capitaines : MM. Ch. de *Riedmatten*, de Sion ; Léon *Berclaz*, de Sierre ; F. *Michelet*, de Nendaz ; Pierre *Udrisard*, de Mase.

Lieutenants : MM. Daniel *Pitteloud*, des Agettes ; Joseph *Clo*, de Sion ; Emile *Defayes*, de Leytron.

Premiers sous-lieutenants : MM. Jos.-M. *Germanier*, de Conthey ; Adrien de *Riedmatten*, de Sion.

Second sous-lieutenant : M. Alfrep *Solioz*, de Sion. (Carabiniers.)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 17 juin, MM. Alexandre *Epars*, à Penthalaz, 2e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite n° 75 ; Alexis *Perrin*, à Corcelles près Payerne, 2e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve fédérale n° 112, et Félix *Rapin*, à Corcelles près Payerne, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du même bataillon.

Le 22 juin, MM Emile *Viqueral*, à Donneloye, lieutenant du centre n° 4 du 10e bataillon d'élite ; Henri *Hinderer*, à Grandson, lieutenant du centre n° 4 du 112e bataillon R. F. ; Denis *Pitton*, à Oppens, lieutenant du centre n° 1 du 12e bataillon de landwehr ; Jean-David *Berney*, à l'Abbaye, lieutenant des chasseurs de droite du 10e bataillon de landwehr ; Charles-Louis *Bourgeois*, à Ballaigues, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du 45e bataillon d'élite ; Aimé *Marion*, à Mollondins, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 1er bataillon de landwehr ; M. Charles *Bertholet*, à Rougemont, 2e sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon d'élite n° 70 ; Samuel-Vincent-Louis *Dufour*, à Charnex, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 10e bataillon d'élite, et Albert *de Haller*, à la Tour-de-Peilz, 2e sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon d'élite n° 50.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral ; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie ; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 14. Lausanne, le 27 Juillet 1870. XVe Année

SOMMAIRE. *) — Armée fédérale. — Gestion militaire fédérale en 1869. — Nouvelles et chronique.

La guerre qui menaçait depuis quatre ans entre la France et la Prusse vient d'éclater, guerre formidable déjà et qui pourrait trop facilement s'étendre encore et devenir générale. Pour le moment, la ligne du Rhin-moyen, dès Bâle en aval, et le Palatinat, semblent devoir être le théâtre circonscrit de la lutte.

L'autorité fédérale, bien résolue comme tout le peuple suisse, à défendre notre neutralité énergiquement envers et contre tous, a dû subitement ordonner la mise sur pied de cinq divisions et la mise de piquet de tout le reste de l'armée fédérale. En face de cette importante et rapide levée de troupes, qui s'est accomplie avec la plus grande aisance, grâce aux patriotiques efforts de tous, on comprendra que la *Revue militaire suisse,* rédigée par des officiers en activité, doive se montrer particulièrement sobre de nouvelles et de discussions militaires soit étrangères soit intérieures. Le maintien loyal de la neutralité déclarée ne saurait s'allier avec des appréciations ou des mentions des opérations franco-prussiennes dans un moment aussi critique. D'autre part, la Suisse ne fait pas simplement une démonstration, comme quelques-uns le pensent. Elle entend garder effectivement et solidement sa double frontière française et allemande contre toute atteinte accidentelle ou intentionnelle de l'un des grands joûteurs aux prises. Sans mépriser leurs courtoises et rassurantes déclarations, elle veut compter en premier lieu sur elle-même et sur son armée toujours prête littéralement, on le voit, à voler à la frontière et qui serait non moins prompte à repousser et à châtier toute violation téméraire.

Dans cet état de choses il n'est pas convenable que nos mesures militaires suisses, nos effectifs, nos dislocations, soient étalés au grand public par des journaux à même d'être exactement renseignés et ayant une part de responsabilité dans le service en cours.

Après que tout danger sera décidément écarté pour notre pays, nous reprendrons, s'il plaît à Dieu, et cela avec de nouveaux et riches matériaux, le rôle réel qui incombe à la *Revue*.

Jusque-là nous nous bornerons tout d'abord, comme tant d'autres, hélas, en Europe, à liquider notre fonds de magasin, puis à enregistrer les principaux documents officiels sur la situation présente.

*) La REVUE DES ARMES SPÉCIALES sera expédiée avec le numéro prochain.

ARMÉE FÉDÉRALE.

Voici, sauf quelques récentes modifications, la répartition des troupes formant les IX divisions :

Ire DIVISION. — Commandant : Egloff, J. C., col féd.

Mérian Rod., chef d'état-major, col. féd. :

1re brigade. Bachofen, colonel.

Bataillons nos 4 Argovie, 43 Berne, 1/2 bataillon 80 et comp. isolée no 1 Bâle-Ville, 107 R. Argovie, 12 L. Berne, 28 L. Bâle-Campagne.

2e brigade. Wydler, colonel.

Bataillons nos 27, Bâle-Campagne, 41 Argovie, 72 Soleure, 92 R. Berne, 15 L. Berne, 37 L. Argovie.

3e brigade. Bell, colonel.

Bataillons nos 36 et 54 Berne, 1/2 81 Bâle-Campagne, 106 R. Argovie, 24 L. Soleure, 27 L. Bâle-Campagne.

Brigade de carabiniers. Künzli, lieut.-col.

Comp. nos 15, 38 et 40 Argovie, 19 Bâle-Campagne, 1, 4, 9 Berne, 77 Soleure, 16 L. Bâle-Campagne, 27 et 28 L. Argovie.

Brigade d'artillerie no 1. von Greyerz, col. féd.

Batterie de 8 liv. no 7 Bâle-Ville, de 4 liv. no 15 Bâle-Campagne et no 47 R. Soleure.

Parc no 39 Argovie, Train de parc no 76 Berne, 1/2 bataillon de soutien 119 R. Bâle-Campagne.

Cavalerie. Escadron, nos 16 et 18 Argovie. Guides no 4 Bâle-Campagne.

Génie. Ott, major. Sapeurs no 3 Argovie.

IIe DIVISION. — Commandant : de Salis, Jaques, col. féd.

Chef d'état-major : Lecomte, F., col. féd.

4e brigade. Favre, Edmond, colonel.

Bataillons nos 6 Neuchâtel, 61 Fribourg, 62 Berne, 96 R. Berne, 50 et 54 L. Vaud.

5e brigade. Colonel de Gingins La Sarraz.

Bataillons nos 50 Vaud, 67 et 69 Berne, 115 R. Neuchâtel, 56 L. Vaud, 64 L. Genève.

6e brigade. Colonel Wieland.

Bataillons nos 44 Soleure, 59 et 60 Berne, 100 R. Soleure, 14 L. Berne, 25 L. Soleure.

Brigade de carabiniers. Vacat.

Compagnies nos 13 Fribourg, 27, 29, 33 Berne, 14 et 17 Neuchâtel, 25 Fribourg, 72 Genève, 40, 41, 42 L. Neuchâtel, 43 L. Genève.

Brigade d'artillerie no 2. Lieutenant-colonel de Saussure.

Batterie de 8 liv. no 5 Berne, de 4 liv. no 14 Soleure, 52 R. Neuchâtel.

Parc no 36 Berne. Train de parc no 80 Vaud. Soutien 1/2 bataillon no 78 Fribourg.

Cavalerie. Escadron, nos 5 et 6 Fribourg, guides no 6 Neuchâtel.

Génie. Lieutenant-colonel Imhof. Sapeurs no 4 Berne.

IIIe DIVISION. — Commandant Barman, J., colonel fédéral.

Chef d'état-major : Gautier, E.-A., colonel fédéral.

7e brigade. Colonel Borgeaud.

Bataillons nos 10 Vaud, 20 Genève, 39 Fribourg, 115 R. Vaud, 16 L. Berne, 22 L. Fribourg.

8ᵉ *brigade*. Colonel Grand.
Bataillons n° 23 Neuchâtel, 45 Vaud, 84 Genève, 112 R. Vaud, 61 et 62 L. Neuchâtel.

9ᵉ *brigade*. Tronchin, colonel.
Bataillons nᵒˢ 46 Vaud, 56 Fribourg, 70 Vaud, 125 R. Genève, 47 L., 49 L. Vaud.

Brigade de carabiniers. Bonnard, Emile, lieut.-col.
Comp. nᵒˢ 3, 8, 10, 30 Vaud, 61, 62, 73 R. Vaud, 32, 33, 34, 35 L. Vaud.

Brigade d'artillerie n° 3. De Rham, lieut.-col.
Batteries de 8 liv. n° 9 Vaud, de 4 liv., 25 Genève, 23 Vaud.
Parc n° 40 Vaud. Train de parc, n° 82 Vaud. Soutien, 1/2 bataillon n° 118 R. Fribourg.

Cavalerie. Escadron, nᵒˢ 15 et 17 Vaud. Guides n° 7 Genève.

Génie. Raccaud, major. Sapeurs n° 1 Vaud.

IVᵉ DIVISION. — Commandant : Bontems, col. féd.
Chef d'état-major : de Mandrot, col. féd.

10ᵉ *brigade*. von Greyerz, colonel.
Bataillons nᵒˢ 1 et 16 Berne, 35 Valais, 1/2 124 R. Valais, 9 L. Berne, 58 L. Valais.

11ᵉ *brigade*. Veillard, colonel.
Bataillons nᵒˢ 26 Vaud, 40 et 53 Valais, 99 R. Fribourg, 48 L. Vaud, 60 L. Valais.

12ᵉ *brigade*. Rilliet, colonel.
Bataillons nᵒˢ 18, 58 Berne, 66 et 98 R. Lucerne, 46 L. Vaud, 63 L. Neuchâtel.

Brigade de carabiniers. Paschoud, Ch., major.
Comp. nᵒˢ 7 et 32 Valais, 75 et 76 Vaud, 53 R. Fribourg, 63 R. Valais, 64 R. Neuchâtel, 36 et 37 L. Vaud, 38 et 39 L. Valais.

Brigade d'artillerie n° 4. Fornaro, colonel.
Batteries de 4 liv. nᵒˢ 13 Fribourg, 22 Vaud, 50 R. Vaud.
Parc n° 71 R. Berne. Train de parc n° 77 Fribourg. Soutien, 1/2 bataillon n° 76 Schwytz.

Cavalerie. Escadron, nᵒˢ 7 Vaud, 8 Soleure. Guides nᵒˢ 9 R. Berne, 16 R. Genève.

Génie. Major Chessex. Sapeurs n° 5 Berne.

Vᵉ DIVISION. — Commandant : Meyer, C., colonel fédéral.
Chef d'état-major : Vögeli, A., colonel fédéral.

13ᵉ *brigade*. Colonel Pfyffer.
Bataillons nᵒˢ 9 Zurich, 14 Thurgovie, 71 Schaffhouse, 105 R. Argovie, 1 et 4 L. Zurich.

14ᵉ *brigade*. Colonel Brændlin.
Bataillons nᵒˢ 17 Argovie, 34 Zurich, 49 Thurgovie, 88 R. Zurich, 38 L. Argovie, 40 L. Thurgovie.

15ᵉ *brigade*. Colonel Münzinger.
Bataillons nᵒˢ 11 Zurich, 15 Argovie, 24 Lucerne, 87 R. Zurich, 6 et 42 L. Thurgovie.

Brigade de carabiniers. Major Anderegg.
Compagnies nᵒˢ 2, 21, 22, 35, 46 R., 47 R. Zurich, 54 R. Glaris, 74 R., 1 et 2 L. Zurich, 12 et 13 L. Glaris.

Brigade d'artillerie n° 5. Colonel Girard.

Batterie de 8 liv., n° 4 Zurich, de 4 liv., nos 18 et 49 R. Argovie.

Parc n° 70 R. Zurich. Train de parc n° 78 Berne. Soutien, compagnies isolées nos 14 R., 15 R. Zoug, 19 R. Schaffhouse.

Cavalerie. Escadron, nos 3, 12 Zurich. Guides nos 11 R. Bâle-Ville, 12 R. Bâle-Campagne.

Génie. Lieut.-col. Liardet. Sapeurs n° 10 R. Argovie.

VIe DIVISION. — Commandant:

Chef d'état-major : de Sinner, R., lieut.-col. fédéral.

16e *brigade* Colonel de Büren.

Bataillons nos 42 Argovie, 55 Berne, 57 Lucerne, 91 R. Berne, 10 L. Berne et 17 L. Lucerne.

17e *brigade.* Colonel Flückiger.

Bataillons nos 19 Berne, 33 Lucerne, 37 Berne, 97 R. Lucerne, 11 L. Berne, 39 L. Argovie.

18e *brigade.* Colonel Amstutz.

Bataillons nos 30 Berne, 38 et 83 Argovie, 94 R. Berne, 51 L. et 52 L. Vaud.

Brigade de carabiniers. Major Roten.

Compagnies nos 48 R., 49 R., 50 R. Berne, 28 Zug, 34, 39, 43 Lucerne, 3 L., 4 L., 5 L. Berne, 15 Fribourg.

Brigade d'artillerie n° 6. Lieut.-colonel Gaudy.

Batterie de 8 liv., n° 6 Berne, de 4 liv., nos 11 Berne et 19 Argovie.

Parc n° 74 R. Argovie. Train de parc n° 79 Berne. Soutien, compagnies nos 10 R., 11 R. Schwytz, 13 R. Nidwalden.

Cavalerie. Escadron, nos 10, 13 Berne. Guides n° 1 Berne.

Génie. Major Zschokke. Sapeurs n° 8 R. Berne.

VIIe DIVISION. — Commandant : Isler J., colonel fédéral.

Chef d'état-major : Am Rhyn, W., colonel fédéral.

19e *brigade.* Colonel Bruderer.

Bataillons nos 21 St-Gall, 47 Appenzell, 64 Zurich, 101 R. St-Gall, 2 L. Zurich, 31 L. St-Gall.

20e *brigade.* Colonel Stadler.

Bataillons nos 28, 68 St-Gall, 48 Zurich, 108 R. Thurgovie, 3 L. Zurich, 30 L. Appenzell.

21e *brigade.* Colonel Zehnder.

Bataillons nos 7 Thurgovie, 52 St-Gall, 82 Appenzell, 103 R. St-Gall, 29 L. Schaffhouse, 41 L. Thurgovie.

Brigade de carabiniers. Lieut.-col. Diethelm.

Compagnies nos 18 Appenzell, 5 Thurgovie, 20 Appenzell, 26 Thurgovie, 54 R. Grisons, 55 R. St-Gall, 56 R. Grisons, 59 R. Thurgovie, 17 L., 18 L Appenzell, 29 L., 30 L. Thurgovie.

Brigade d'artillerie n° 7. D'Erlach, lieut.-colonel.

Batterie de 8 liv., n° 8 St-Gall, de 4 liv., nos 20 Thurgovie et 43 R. Zurich.

Parc n° 38 St-Gall. Train de parc n° 81 Berne. Soutien, 1/2 bataillon n° 121 R. Appenzell.

Cavalerie. Escadron, nos 1 Schaffhouse, 14 Thurgovie. Guides n° 2 Schwytz.

Génie. Cuénod, major. Sapeurs n° 7 R. Zurich.

VIIIe DIVISION. — Commandant : de Salis, Edouard, colonel fédéral.

Chef d'état-major : Stocker, colonel fédéral.

22e *brigade.* Trumpi, colonel.

Bataillons nos 3 Zurich, 31 St-Gall, 65 et 104 R. Grisons, 5 L. Zurich, 55 L. Grisons.

23e *brigade*. Scherer, colonel.

Bataillons nos 51 Grisons, 63 St-Gall, 5 et 85 R. Zurich, 32 L. et 33 L. St-Gall.

24e *brigade*. Alioth, colonel.

Bataillons nos 22 Grisons, 29 Zurich, 73 Glaris, 102 R. St-Gall, 21 L. Glaris, 34 L. Grisons.

Brigade de carabiniers. Koch, major.

Compagnies nos 16 Grisons, 31 St-Gall, 36 Grisons, 37 St-Gall, 12 et 41 Glaris, 42 Schwytz, 19 L., 20 L. St-Gall, 21 L., 22 L. Grisons.

Brigade d'artillerie n° 8. Schulthess, colonel.

Batteries de 4 liv., nos 16 Appenzell, 17 St-Gall, 18 R. St-Gall.

Parc n° 35 Zurich. Train de parc n° 83 Bâle et Schaffhouse. Soutien ½ bataillon 122 R. Grisons.

Cavalerie. Escadron, nos 4 et 9 St-Gall. Guides n° 5 Grisons.

Génie. Major Huber. Sapeurs n° 2 Zurich.

IXe DIVISION. — Commandant : Schädler, colonel fédéral.

Chef d'état-major : Hess, colonel fédéral.

25e *brigade*. Fratecolla, lieut.-colonel.

Bataillons nos 2, 8, 12, 110 R. Tessin, 43 L., 44 L. Tessin.

26e *brigade*. Glutz-Blotzheim, colonel.

Bataillons nos 25 Tessin, 74 Unterwalden, 75 Uri, 109 R. Tessin, 19 L., 20 L. Schwytz.

27e *brigade*. Arnold, col.

Bataillons nos 13 Lucerne, 32 Schwytz, ½ 77 Zug, 116 R. Schwytz, 7 L., Zurich, 18 L., Lucerne,

Brigade de carabiniers. Tognola, major.

Compagnies nos 6 Uri, 11 Nidwalden, 24 Obwalden, 23 Schwytz, 44, 45, 60 R. Tessin, 8 L. Uri, 9 L 10 L. Schwytz, ? L. Unterwald, 31 L., Tessin.

Brigade d'artillerie n° 9. Hertenstein, lieut-col.

Batteries de 4 liv. nos 12 Lucerne, 21 Tessin, 44 R. Berne.

Parc n° 37. Lucerne. Train de parc n° 84, Lucerne, Schwytz, Argovie. Soutien. Compagnies isolées nos 8 R., 9 R. Uri, 12 R. Obwalden.

Cavalerie. Escadrons nos 19 Zurich, 20 Lucerne. Guides n° 8 Tessin et 10 R. Schwytz.

Génie. Fraschina, lieut.-col. Sapeurs n° 6 Tessin.

Brigades détachées.

28e *brigade*. Benz, colonel.

Bataillons de réserve nos 86 Zurich, 89 et 90 Berne, ½ 117 Glaris, ½ 123 Thurgovie

Carabiniers. Leuw, major.

Compagnies de réserve nos 51 Schwytz, 67 Uri, 68 Obwalden, 69 Nidwalden.

29e *brigade*. Fonjallaz, colonel.

Bataillons de réserve nos 93 et 95 Berne, 111 Vaud, et 114 Valais.

Carabiniers.

Compagnies de réserve nos 55 et 66 Lucerne, 70 Zug.

30e brigade. Vigier-v. Steinbrugg, colonel.
Bataillons de réserve ½ 120 Schaffhouse, 126 combiné, ½ 79 Soleure.
Compagnies isolées nos 20 et 21 Appenzell.

Carabiniers. Joost, capitaine.

Compagnies de réserve 57 et 58 Argovie, 71 Bâle-Campagne.

DIVISION DE RÉSERVE D'ARTILLERIE.

Commandant :

Chef d'état-major :

10e brigade d'artillerie. Meyer, lieut.-col.
Batteries de 8 liv., nos 1 Zurich, 3 Berne.
11e brigade. Perrier, lieut.-col.
Batteries de 8 liv., nos 3 Argovie, 41 R. Zurich, de 4 liv., 53 R. Genève.
12e brigade. Falkner, lieut.-col.
Batteries de 4 liv., nos 24 Neuchâtel, 45 R. Berne, 42 R. Lucerne.
13e brigade. De Perrot, lieut.-col.
Batteries de 4 liv., nos 10 Zurich, 30 Argovie, 46 R. Berne.
14e brigade. Ruef, lieut.-col.
Batteries de montagne de 4 liv., nos 26 et 54 R. Grisons, 27 et 55 R. Valais.
15e brigade. Lucot, lieut.-col.
Batteries de 4 liv., nos 28 Zurich, 29 Berne.
16e brigade. Kuhn, major.
Batteries de 4 liv., nos 1 L. Berne, 2 L. St-Gall, 51 Vaud.
Parc de l'artillerie de réserve.
Colonne no 1. Reinert, major.
Parc no 72. R. Berne. Train de parc 85, Valais, Genève, Neuchâtel
Colonne no 2. Massip, capitaine.
Parc no 73 R. St-Gall. Train de parc no 86, Tessin et Grisons.
Colonne no 3. Paccaud, major.
Parc no 75 R. Vaud. Train de parc no 87, Fribourg.

DIVISION DE RÉSERVE DE CAVALERIE.

Commandant : *Quinclet*, colonel fédéral.

Chef d'état-major : *v. Sury*, major.

1re brigade. Graf, major.

Dragons nos 2, 21 Berne, 23 R. Zurich, 30 R. Schaffhouse, 31 R. St-Gall, 33 R. Thurgovie.

2e brigade. Schnyder, lieut-col.

Dragons nos 22, 25 R., 26 R. Berne, 27 R. Lucerne, 29 R. Soleure, 32 R. Argovie.

3e brigade. Emery, lieut.-col.

Dragons nos 11, 25 R. Berne, 34 R., 35 R. Vaud, 28 R. Fribourg.

En outre disponibles : 12 ½ bataillons de landwehr et 12 compagnies isolées d'infanterie, 12 compagnies de carabiniers de landwehr, 9 compagnies de sapeurs du génie, et 8 de pontonniers. — 35 compagnies d'artillerie de position, dont

4 d'élite, nos 32 Zurich, 33 Berne, 34 Vaud et 31 Genève, 10 de réserve, (69 Vaud) et 21 de landwehr, dont 6 de Vaud (nos 16 à 21), plus 2 compagnies de parc de landwehr, 8 Lucerne, 14 St-Gall.

L'Assemblée fédérale, vu l'importance de la mise sur pied déjà ordonnée et encore en perspective, a procédé à la nomination d'un commandant en chef et d'un chef d'état-major. MM. les colonels fédéraux *Herzog* et *Paravicini* ont été appelés à ces hautes fonctions. M. le colonel Philippin a été nommé adjudant-général.

GESTION MILITAIRE FÉDÉRALE EN 1869.

La commission de gestion des Chambres fédérales pour l'année écoulée a présenté le rapport suivant sur la gestion du Département militaire :

N'ayant aucune observation générale à présenter sur la marche de ce Département, nous suivrons, pour la division des matières, l'ordre adopté par le Conseil fédéral dans son rapport.

1. *Places d'armes fédérales.*

Les rapports de plusieurs commandants d'écoles signalent les conditions peu favorables de certaines places d'armes, et l'état défectueux, essentiellement au point de vue hygiénique, de plusieurs locaux affectés au logement de la troupe. La commission s'est convaincue que ces plaintes n'étaient pas sans fondement, et elle insiste à cet égard sur les points suivants :

a) La Confédération doit apporter au choix des places d'armes fédérales toute l'attention désirable, et n'accepter comme telles que les localités qui présentent de bonnes conditions hygiéniques ;

b) Elle doit exiger que les locaux affectés au logement et au service de la troupe remplissent également les mêmes conditions, et qu'il se trouve dans leur voisinage de l'eau potable en quantité suffisante pour les besoins de propreté des miliciens ;

c) Sauf pour les cas extraordinaires, comme la concentration exceptionnelle d'un grand nombre de troupes sur une place d'armes, on devrait exiger que les casernes fussent garnies d'un matériel de literie convenable et suffisant.

Nous répétons qu'il résulte de plusieurs rapports que ces conditions ne sont point remplies en ce qui concerne certaines places d'armes, et quant au dernier point, la commission exprime l'opinion qu'il y aurait lieu, de la part du Conseil fédéral et du Département militaire, à rendre une ordonnance déterminant le minimum de matériel de literie qui doit être mis à la disposition de la troupe pendant les écoles de recrues et les cours de répétition.

Elle formule en conséquence le postulat suivant :

« *Le Conseil fédéral est invité à rendre une ordonnance déterminant le mi-*
« *nimum de matériel de literie qui doit être mis à la disposition de la troupe*
« *dans les casernes fédérales pendant les écoles de recrues et les cours de répé-*
« *tition.* »

2. *Instruction de l'artillerie.*

Le crédit pour écoles de recrues d'artillerie a été dépassé de 26,474 fr., tandis que sur ceux alloués pour cours de répétition de la même arme, il a été réalisé

une économie de 61,570 fr. Le motif en est que les crédits demandés pour cours de répétition sont calculés sur la base de l'effectif règlementaire avec 20 % de surnuméraires des troupes appelées à ces cours, chiffre qui n'est jamais atteint, tandis que le crédit demandé pour écoles de recrues est calculé sur un chiffre de recrues régulièrement inférieur à celui que présentent les cantons. La commission pense qu'il y aurait lieu à l'avenir d'augmenter le crédit porté au budget pour écoles de recrues d'artillerie, afin de faire cesser cette anomalie, et de permettre au Département d'admettre à ces écoles un plus grand nombre de recrues. Le crédit pour cours de répétition devrait en revanche être diminué dans la même proportion.

3. *Ecoles de tir pour officiers d'infanterie.*

En étudiant, d'un côté, les rapports des commandants d'écoles de tir, et d'un autre côté, le plan d'instruction de ces cours, on arrive à la conviction que l'on pourrait, sans inconvénient et sans nuire au but de ces écoles, en réduire notablement la durée. La commission appelle l'attention du Conseil fédéral sur ce point.

4. *Rassemblement de division à Bière.*

Des conflits regrettables qui se sont produits pendant ce rassemblement, entre officiers supérieurs, démontrent la nécessité de déterminer d'une manière précise les attributions de l'instructeur en chef vis-à-vis des commandants de corps. La commission appuie les observations judicieuses à cet égard contenues dans le rapport du commandant du rassemblement. Elle se joint également aux observations présentées par lui en ce qui concerne la nécessité de prendre des mesures pour que les rapports réciproques des officiers supérieurs pendant le service ne fassent plus de leur part dans les journaux l'objet de polémiques qui ne peuvent que porter atteinte à la considération dont ils doivent jouir, ainsi qu'à la discipline.

Au sujet des scènes de désordre qui ont eu lieu à Bière, et sans vouloir critiquer la décision du Conseil fédéral qui a ordonné la suspension de l'enquête, la commission est d'avis qu'il est regrettable que l'auditeur n'ait pas été appelé, conformément à l'art. 307 du code pénal, à assister à l'enquête dès son début. Elle estime qu'à l'avenir il convient de renoncer au système suivi dans le cas particulier, de n'appeler au service l'auditeur du rassemblement que lorsqu'il s'est produit des faits motivant son intervention

5. *Administration du service de santé.*

Le rapport du Conseil fédéral constate que les blessures aux pieds figurent pour 17,7 % dans les cas de maladie qui se sont produits parmi la troupe appelée aux différents services fédéraux en 1869 ; pour les carabiniers seuls, cette proportion atteint même le chiffre de 37,7 %.

Pour obvier à ces inconvénients, le Département se propose de transmettre aux Cantons un modèle de chaussure conforme aux prescriptions de l'hygiène. La commission approuve cette intention, et désire que l'on examine en même temps quelles mesures pourraient être prises pour obtenir une diminution des cas de réforme accordée pour des difformités des pieds qui sont dues uniquement à une chaussure défectueuse.

En attendant la révision de la loi sur l'organisation militaire, la commission estime qu'il y aurait lieu de centraliser d'une manière complète le service sanitaire et le personnel qui y est attaché, médecins, vétérinaires, infirmiers et fraters. L'instruction spéciale de ce personnel est déjà faite par la Confédération, mais il y aurait encore, croyons-nous, avantage à ce qu'il fût placé constamment sous les ordres et la surveillance du médecin et du vétérinaire en chef, et que le service sanitaire se fit partout d'une manière uniforme.

Au point de vue des services à rendre par ce personnel, il y aurait également tout à gagner à ce qu'il fût tout entier à la disposition de la Confédération qui, mieux que cela ne se fait aujourd'hui par le recrutement de l'état-major sanitaire, pourrait choisir les meilleures forces pour les postes les plus importants.

Enfin il arrive, et le cas se produira toujours plus fréquemment, que des Cantons ne possèdent pas le nombre de médecins ou de vétérinaires militaires nécessaire pour le service de leurs troupes ou de leurs écoles. La centralisation que nous demandons obvierait à cet inconvénient, à mesure que le service de toutes les écoles ou places d'armes serait organisé par la Confédération.

Nous proposons en conséquence la résolution suivante :

« *Le Conseil fédéral est invité :* a) *A examiner s'il n'y aurait pas lieu à* « *centraliser d'une manière complète le service sanitaire pour les troupes de la* « *Confédération* ; b) *A présenter à l'Assemblée fédérale un rapport et, cas* « *échéant, un projet de loi sur ce sujet.* »

6. *Commissariat.*

A) *Service vétérinaire.* La somme payée en 1869 sur 7022 chevaux employés au service, pour dépréciation, frais de traitement et indemnités pour chevaux vendus ou péris, s'est élevée à 98,753 fr. 80 c. Ce chiffre considérable paraît être en rapport avec un fait signalé par le Conseil fédéral à page 360 de son rapport, à savoir que les commissions d'estimation des chevaux en admettent qui sont impropres au service. La commission estime que le Département doit prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet abus, en s'en tenant rigoureusement aux prescriptions des articles 62 et 63 du règlement d'administration.

D'autres causes paraissent avoir aussi contribué à ce résultat : ainsi le rapport d'un vétérinaire sur une école tenue dans une de nos plus grandes places d'armes fédérales constate que l'arrangement des écuries, spécialement les crèches en granit à angles extérieurs rugueux, occasionnent aux chevaux de fréquentes blessures au-dessus des genoux. Dans des cas semblables, on ne devrait pas attendre que le fait signalé se renouvelât pour prendre les mesures propres à en prévenir le retour.

B) *Approvisionnements de fourrage et d'avoine.* Ces approvisionnements figurent à l'inventaire de la fortune de la Confédération, au 31 décembre, pour la somme de 372,140 fr. 55 c. Sans préjudice des observations qui ont été présentées sous la rubrique : « Département des finances », la commission s'est demandée si ce système des approvisionnementss pratiqué sur une si grande échelle, était rationnel, et si le système des fournitures par bottelées ou par rations, qui se pratique déjà concurremment au premier sur un certain nombre de places d'armes fédérales, ne serait pas préférable à l'autre. Il résulte toutefois des renseignements qu'elle a pris à cet égard, que l'administration envisage les approvisionnements comme nécessaires :

a) Pour être à même de pourvoir aux premiers besoins dans l'éventualité d'une mise sur pied extraordinaire ;

b) En vue des cours de peu de durée pour lesquels il est difficile de trouver de bons fournisseurs à des prix convenables ;

c) Pour servir de régulateur pour les prix des fournitures sur les places d'armes que le commissariat n'approvisionne pas lui-même.

La commission a constaté, en outre, que les achats avaient été faits à des époques et à des conditions favorables et que la comptabilité des magasins était tenue avec régularité. Dès lors, elle ne croit pas devoir formuler de proposition à ce sujet.

Le tableau suivant donnera une idée de l'état de ces approvisionnements au 31 décembre 1869 et de leur prix de revient.

MAGASINS.	AVOINE.					FOIN.					PAILLE.					TOTAL.	
	Quintaux.	Liv.	à	Francs.	Cent.	Quint.	Liv.	à	Francs.	Cent.	Quint.	Liv.	à	Francs.	Cent.	Francs.	Cent.
1. Thoune . .	6321	35	11.86,^{66}	75013	10	3845	17	4.80	18456	82	2283	75	4.50	10276	87	103746	79
2. Winterthur	2088	95	11.86,^{66}	24788	80	. . .	. .	. .	. . .	. .	. . .	. .	. . .	. . .	. .	24788	80
3. Rorschach.	4223	10	11.86,^{66}	50113	94	. . .	. .	.	. . .	. .	. . .	. .	. . .	. . .	. .	50113	94
4. Berne . . .	7681	17	11.86,^{66}	91149	50	. . .	. .	. .	. . .	. .	. . .	. .	. . .	. . .	. .	91149	50
5. Aarau . . .	177	96	11.86,^{66}	2111	78	. . .	. .	. .	. . .	. .	. . .	. .	. . .	. . .	. .	2111	78
6. Frauenfeld	41	60	11.86,^{66}	493	65	. . .	. .	. .	. . .	. .	. . .	. .	. . .	. . .	. .	493	65
7. Zurich . .	8890	35	11.86,^{66}	105498	45	. . .	. .	. .	. . .	. .	. . .	. .	. . .	. . .	. .	105498	45
8. Luziensteig	6	07	11.86,^{66}	72	03	10	73	4.80	51	50	1	45	4.50	6	53	130	06
	29430	55	. . . .	349241	25	3855	90	, .	18508	32	2285	20	. . .	10283	40	378032	97
Différence vis-à-vis de la somme due par le commissariat du département des finances																5892	42
Somme pour laquelle le commissariat est débité et qui est le prix de revient (tous les frais y compris) . . .																372140	55

7. *Matériel de guerre.*

Une délégation de la commission a visité le laboratoire d'artifices et l'atelier de réparations à Thoune, et elle ne peut qu'exprimer sa satisfaction de la manière dont ces établissements sont tenus. Elle a vu surtout avec plaisir que l'on a pris des mesures efficaces pour protéger les ouvriers qui travaillent à la préparation du fulminate et à son introduction dans les douilles, contre les dangers de la manipulation de cette matière.

La fabrication des cartouches fonctionne de manière à dissiper complétement la crainte que le laboratoire de Thoune ne puisse à lui seul suffire aux besoins de la consommation et de l'approvisionnement.

La consommation ordinaire est de 6 à 7 millions de cartouches par an.

On en fabrique actuellement, avec un personnel réduit, 30,000 par jour; mais on en a déjà fabriqué 80,000 par jour, et il serait facile, si le besoin s'en faisait sentir, de ramener la fabrication d'une manière régulière à ce chiffre.

L'état des dépôts cantonaux, au 30 avril 1870, était le suivant :

Cartouches petit calibre.

Approvisionnement réglementaire	12,823,680
» effectif	10,937,560
Déficit	1,886,120

Cartouches grand calibre.

Approvisionnement réglementaire	5,627,100
» effectif	5,498,390
Déficit	128,710

L'approvisionnement pour 80,000 fusils à répétition à 160 cartouches par fusil comportera 12,800,000 cartouches.

On voit par ces chiffres que le laboratoire, tel qu'il est organisé maintenant, suffit complétement aux besoins. Ajoutons que l'on a profité de l'expérience pour améliorer la qualité de ses produits.

8. *Transformation des fusils.*

Il résulte du rapport du Conseil fédéral, page 375, que le prix d'établissement des fusils d'infanterie (ordonnance 1863) ascende à	fr.	91 40
Les frais de transformation (page 376) étant de	»	19 45
le prix de revient de l'arme sans la transformation est de	fr.	71 95

Cependant, ces fusils ont été facturés aux Cantons, qui doivent en payer le tiers, au prix de 80 fr. par fusil. La commission exprime à cet égard l'opinion que la quote-part à réclamer aux Cantons, à teneur de l'arrêté du Conseil fédéral du 31 juillet 1863 (art. 6), doit être basée sur le prix de revient calculé aussi exactement que possible.

9. *Fabrication des fusils.*

Il résulte du rapport du Conseil fédéral que, quoique l'ordonnance sur le nouveau fusil ait été rendue le 9 janvier 1869, la fabrication de la nouvelle arme n'était pas commencée à la fin de l'année. Une conférence, convoquée à Berne par M. Rufly, dans le courant de décembre, mais qui, en raison de la maladie de

ce magistrat, dut être présidée par son successeur, s'occupa de rechercher et de faire disparaître les causes de ce retard. Elle constata que les ordonnances adoptées pendant l'année ne pouvaient être employées, et qu'il fallait les modifier. L'administration du matériel chargée, par un règlement dont nous aurons à parler plus tard, de l'élaboration des instructions et des modèles, avait fait faire ces ordonnances, non par l'inventeur de l'arme, mais par la maison d'Erlach, à Thoune. Il en était résulté qu'elles n'étaient point conformes au modèle adopté. De là, entre l'administration du matériel et le contrôleur-chef, entre le contrôle et les fabricants, entre l'inventeur et l'administration, des tiraillements qui avaient absorbé un temps précieux, qui aurait dû être mieux employé. Au sein de la conférence elle-même, des divergences de vues sérieuses se manifestèrent entre l'administrateur du matériel et le contrôleur en chef. Le Département réussit pourtant à les mettre d'accord, et les prescriptions de l'ordonnance furent définitivement arrêtées, avec le concours de l'inventeur.

La conférence de décembre mit en relief une autre faute commise dans le courant de l'année, et qui n'avait pas été sans influence sur les retards subis par la fabrication. Un règlement sur le contrôle du fusil à répétition, rendu le 16 avril 1869 par le Département militaire, sur la proposition de l'administrateur du matériel, remettait d'une manière exclusive à ce fonctionnaire la direction et la surveillance de la fabrication, et plaçait sous sa dépendance absolue le contrôleur en chef. Cette dernière combinaison n'aurait peut-être pas produit de grands inconvénients, si les rapports réciproques du personnel occupé à la fabrication avaient été convenables, mais on vient de voir que c'était précisément le contraire. En revanche, il est incontestable que la centralisation de toute la direction d'une aussi grosse affaire entre les mains d'un fonctionnaire, dont la responsabilité était couverte par celle du chef du Département, a eu les plus fâcheux effets, et que c'est essentiellement à cette circonstance que sont dus les retards si regrettables qu'a subis la fabrication du nouvel armement.

Hâtons-nous de dire cependant que si l'année 1869 a été perdue au point de vue de la fabrication, il est résulté de ce fait des avantages qui peuvent, jusqu'à un certain point, être envisagés comme la compensation de cette perte de temps. A la suite de nombreux essais et de nouvelles expériences, on a apporté au modèle primitif de fusil à répétition, de grandes améliorations qui ne sont pas toutes le fait de l'inventeur; nous citerons spécialement un nouveau mode de fixation de l'extracteur et une modification qui rend l'arme indépendante de la répétition, de telle sorte que lorsque celle-ci ne fonctionne plus, on peut employer le fusil comme fusil à un coup.

Quoique ce qui va suivre empiète sur l'exercice de 1870, nous croyons devoir ajouter que le Conseil fédéral a, à la date du 21 février de cette année, remplacé le règlement du 16 avril 1869 par une nouvelle ordonnance, qui rend au contrôleur en chef la compétence qui lui était attribuée pendant la période de transformation des fusils. La commission ne peut qu'approuver cette mesure qui a eu pour premier résultat de faire cesser l'état de quasi-anarchie qui existait entre les contrôleurs.

La nouvelle ordonnance rendue au mois de décembre par la conférence fut bien accueillie par tous les fabricants, mais dans le courant du mois de mars de cette année, la fabrique de Neuhausen déclara que, sans de nouvelles modifications, on ne pouvait établir des fusils d'après les dimensions et les modèles prescrits. Le Département délégua alors à Neuhausen M. le colonel Herzog, qui constata qu'il y avait en effet quelques changements à introduire. Une conférence chargée d'étudier la question, tout en reconnaissant que les difficultés n'étaient pas considérables et qu'elles auraient pu être surmontées par la fabrique de Neuhausen, comme elles l'avaient été par les autres fabricants, régla, d'accord avec

les intéressés, les points qui avaient donné lieu à des réclamations. Dès-lors, la fabrication paraît être en bonne voie, et le Conseil fédéral admet que les 80,000 fusils commandés seront livrés dans le délai de trois ans.

Il a été adopté par tous les fabricants un prix uniforme de 80 fr. par fusil, ensorte que le nouvel armement de l'infanterie coûtera 6,400,000 fr.

Il serait injuste de méconnaître, d'un côté les difficultés qu'il a fallu surmonter pour arriver au point où en est actuellement cette affaire, d'un autre côté l'importance des résultats obtenus, qui permettent d'espérer que nos milices seront bientôt armées d'un fusil qui ne le cède en perfection à aucune arme en usage dans les armées permanentes, et qui aura certainement pour effet d'augmenter dans une mesure considérable la force défensive de notre petite armée. En revanche, la commission estime que, s'agissant précisément d'une affaire aussi importante, le Conseil fédéral aurait dû se faire tenir au courant des phases par lesquelles elle a passé, et qu'il eût été de son devoir d'intervenir à temps pour empêcher que toute une année ne fût perdue pour la fabrication, au grand détriment de tous les intérêts qui s'y rattachent.

Pour terminer ce chapitre et rassurer en quelque sorte l'Assemblée sur les conséquences de ce retard, nous mettons sous ses yeux le tableau suivant, qui indique l'état de la fabrication au 31 mai 1870.

ÉTAT DE LA FABRICATION DU FUSIL SUISSE A RÉPÉTITION A LA FIN DE MAI 1870.

Pièces en magasin à différents degrés de travail.

	Pièces.
Canons : Forés, tournés et éprouvés	26,343
Prêts à subir l'épreuve	128
Garnis et terminés	1,161
Rayés	1,100
Boîtes de culasse : A l'état brut	753
Au fraisage	2,000
Fraisées, à moitié terminées	3,047
» à terminer	4,300
Terminées	200
Cylindres obturateurs : Complètement terminés	1,500
A moitié achevés, en travail	10,000
Matières premières	12,000
Grands ressorts	5,800
Noix de leviers, à l'état brut	3,000
» à étirer (en travail)	7,700
Transporteurs : A l'état brut, actuellement au fraisage	3,159
A moitié achevés	8,951
Cylindres à l'état brut	6,705
Terminés	1,300
Appareils de détente : Détentes avec gachettes, terminées	3,800
Détentes forgées, à l'état brut	300
» fraisées	2,583
» forées	3,329
Leviers coudés : A l'état brut	3,674
A terminer	350
Ressorts, terminés	36,000
» de gachette, terminés	14,857
» » à l'état brut	567
Tiroirs, terminés	300
Cylindres obturateurs, terminés	169
Ecrous de cylindres obturateurs, à l'état brut	18
» » tournés	378
Logements de grands ressorts, à l'état brut	1,060
» » terminés	306

	Pièces.
Tiges de percussion (broches), »	142
Fermoirs de magasins, terminés	400
Chapeaux de magasins, »	1,983
Embouchures de magasins, terminées	1,500
Matières premières pour chapeaux et embouchures	10,635
Tubes de réservoirs, terminés	1,540
Ressorts de réservoirs »	8,700
Goupilles de magasins (bois)	3.500
Fermoirs de boîtes	400
Pontets forgés, à l'état brut	1,000
» au fraisage	600
Plaques de couche en fonte malléable, à l'état brut	2,800
» » terminées	350
Mires, terminées	6,000
Anneaux du haut en fonte malléable, à l'état brut	2,027
» en travail	1,707
» terminés	150
Anneaux du milieu, à l'état brut	2,035
Anneaux du bas, »	1,100
Battants de bretelle supérieurs, à l'état brut	6,500
» » » terminés	4,400
» » inférieurs, à l'état brut	1,700
» » » terminés	1,500
» » » en travail, à moitié achevés	10,200
Pieds de battants de bretelle inférieure, à l'état brut	2,200
» » fraisés	7,229
Ressorts de l'anneau du haut, terminés	2,600
» du milieu, terminés	3,923
Ressorts de montures (fûts)	350
Battants de bretelles inférieurs avec pied, en travail	13,100
Plaques de couche, à l'état brut	247
» » en travail	1,370
Vis de plaques de couche	30,000
Vis de leviers coudés	3,576
Petites vis de tiroirs	3,576
Vis d'anneaux du milieu	1,276
Vis de pontets	576
Vis de tiroirs	576
Vis de noix	576
Vis à bois	14,417
Vis d'anneaux du bas	5,576
Vis de bandes supérieures	3,576
Vis de ressorts de gachette	4 176
Vis d'anneaux de baïonnette	70,000
Anneaux de baïonnette, en travail	8,500
Baïonnettes, en travail	7,207
Baguettes, »	5,000
Lavoirs	140
Bois pour montures (fûts)	39,070
Crosses	3,226
Fusils, terminés et acceptés	60
» en blanc	80

10. *Munitions*.

Il s'est élevé entre l'administration fédérale et plusieurs autorités militaires cantonales une contestation sur la question de savoir si la munition des fusils transformés devait être mise entièrement à la charge de la Confédération ou supportée pour un tiers par les Cantons. Le Conseil fédéral annonçant un rapport spécial sur cet objet pour la prochaine session, la commission n'a pas cru devoir s'en occuper.

11. *Matériel de guerre pour les Cantons.*

Le rapport constate qu'il manque encore dans les Cantons une grande quantité de matériel règlementaire. Il n'a été fait, de la part de l'administration fédérale, pendant l'exercice de 1869, aucune démarche, ni pris aucune mesure pour faire cesser cet état de choses. Un tableau, dressé le 1er janvier 1869, établit qu'il manque dans les Cantons 39,177 capotes et manteaux pour pouvoir équiper les hommes portés sur les rôles du contingent et de la landwehr. Un Canton n'en possède même pas le nombre nécessaire pour équiper son élite et sa réserve. C'est là une lacune qu'il importe de combler, et la commission appelle l'attention du Conseil fédéral sur ce point.

12. *Postulats de l'Assemblée fédérale.*

Un postulat du 23 décembre 1869 invitait le Conseil fédéral à examiner si le bureau de l'inspecteur du génie ne devait pas subir une transformation en ce sens que le poste de secrétaire serait supprimé et l'inspecteur lui-même chargé de l'inspection des fortifications.

Le Conseil fédéral répond que le personnel de ce bureau est réduit à l'inspecteur et à son secrétaire et que si le travail, assez considérable, qui incombe actuellement à ce dernier devait être mis à la charge de l'inspecteur, il faudrait accorder à celui-ci un certain nombre d'aides temporaires. Il ne résulterait donc aucune économie de cette mesure, qui présenterait des inconvénients sérieux au point de vue du service. Le Conseil fédéral demande en conséquence qu'il ne soit pas donné suite au postulat La commission se déclare satisfaite de ces explications et appuie les propositions du Conseil fédéral.

Il nous reste, en terminant ce rapport, à formuler une proposition.

Dans la plupart des Cantons le recrutement des soldats du train devient de plus en plus difficile, à mesure que leur service devient plus sérieux, mais en même temps plus pénible. On a cherché à parer à cet inconvénient en introduisant dans l'ordonnance sur l'armement du train une modification destinée à flatter l'amour-propre du soldat, mais l'expérience a démontré que ce moyen est insuffisant. Il serait préférable d'offrir aux jeunes gens qui veulent se soumettre aux exigences de ce service, infiniment plus rude et plus pénible qu'aucun autre, des avantages plus matériels. La commission propose en conséquence la résolution suivante :

« *Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu de rendre* « *une loi modifiant la solde des soldats du train, en vue de faciliter le recrute-* « *ment de ce corps.* »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Berne, le 6 juillet 1870.

Tit. — La question soulevée par un postulat de l'Assemblée fédérale ainsi que par la demande du gouvernement d'un Canton, de savoir si la vente des cartouches métalliques de petit calibre ne pourrait pas être à l'avenir confiée aux débitants de poudre fédéraux, a été soumise à un examen approfondi. Cet examen a démontré que la vente des cartouches ne pouvait pas se faire de la manière proposée et cela par les raisons suivantes :

En premier lieu le personnel du laboratoire ne serait pas suffisant pour entretenir encore des relations suivies avec 750 débitants de poudre, disséminés dans toutes les parties du pays, outre celles qu'il entretient déjà avec les arsenaux. Une augmentation du personnel aurait encore pour effet d'augmenter aussi le prix de la munition, ce qui n'est pas dans l'intérêt du tir.

Une seconde raison qui s'oppose à cette vente par les débitants de poudre consiste en ce que les frais de fabrication des cartouches ne permettraient pas, sans augmenter le prix de ces dernières, d'accorder une provision de vente aux débi-

tants de poudre, ainsi qu'il serait nécessaire de le leur garantir. Mais comme nous l'avons déjà indiqué, cette augmentation de prix est inadmissible.

D'autre part le transport de petites quantités telles que celles qui devraient être expédiées pour la vente aux débitants de poudre, serait trop coûteux, en sorte que ce motif déjà suffirait à lui seul pour faire augmenter le prix de la munition.

On est en effet obligé de payer la taxe de grande vitesse pour tous les envois au dessous de 15 quintaux, tandis que les envois plus considérables sont comptés à raison du chargement par wagon. D'autre part de semblables envois ne seraient, dans la règle, demandés que par les arsenaux et non par les débitants particuliers.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil fédéral a décidé de ne pas faire procéder à la vente directe des cartouches par les débitants de poudre, mais en revanche de la confier aux arsenaux, qui avaient déjà été chargés sans inconvénients, dans le temps, de la vente de la munition Buholzer.

Afin toutefois de les indemniser du surcroît de travail qui résultera pour eux de la vente de cette munition en détail, le Conseil fédéral a décidé de leur accorder une provision de 50 centimes par mille cartouches pour toutes celles dont ils auront l'emploi annuellement. Cette provision pourra être accordée parce qu'à l'avenir le laboratoire se procurera la poudre nécessaire auprès de l'administration des finances à des conditions de meilleur marché correspondantes. Comme la provision ci dessus ne sera pas seulement allouée aux arsenaux pour la munition qu'ils vendront aux particuliers, mais encore pour les cartouches nécessaires aux exercices des troupes, le Conseil fédéral espère qu'il sera possible aux autorités militaires des Cantons de remettre aux sociétés de tir la munition dont elles auront besoin, à des conditions encore plus avantageuses que cela n'a eu lieu jusqu'à présent.

En conséquence, le Conseil fédéral a arrêté :

D'allouer aux intendants des arsenaux des Cantons une provision de 50 centimes par 1000 cartouches de petit calibre pour toute la munition qu'ils se procureront au laboratoire, soit pour les exercices des troupes, soit pour être revendue aux sociétés et aux particuliers. Elle sera ainsi livrée franco au chef-lieu du Canton pour le prix de fr. 59.50 le mille.

En revanche, les intendants d'arsenaux sont tenus de délivrer cette munition aux sociétés et aux particuliers qui leur en feront la demande, à la condition toutefois qu'elle ne leur soit pas vendue à plus de fr. 60 le mille.

En vous chargeant de pourvoir à l'exécution de cet arrêté, nous saisissons cette occasion, très honorés Messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les officiers qu'il continuera à accepter la taxe et la dépréciation officielle des chevaux loués par lui pour service militaire et cela aux conditions suivantes :

L'officier qui est partie contractante avec l'administration militaire devra obtenir de celle-ci un double du procès-verbal d'estimation revêtu des signatures des deux contractants.

Hormis le cas de force majeure, ce double, étant la propriété de l'officier, sera remis immédiatement au propriétaire réel du cheval loué.

Les officiers qui ne feront pas les démarches nécessaires en temps utile, et qui par cela même auront perdu tout recours envers l'Etat, continueront à être responsables envers le soussigné.

L'officier devra fournir la preuve qu'il a atteint sa majorité.

Les officiers qui ne pourront ou ne voudront pas se conformer à ce qui précède aront à passer une convention spéciale pour chaque cheval loué.

BARBAROUX, *écuyer*.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. – Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 15. Lausanne, le 19 Août 1870. XVe Année

SOMMAIRE. — Société militaire fédérale. — Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire et sous quelle forme (major Moschell). — Pièces officielles.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Influence du fusil à tir rapide. — Guerre d'Algérie. Pièces officielles. — Nouvelles et chronique.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Assemblée générale de la Société militaire fédérale tenue à l'hôtel de ville de Neuchâtel, le 16 juillet 1870, à 7 heures du soir.

Présidence de M. le colonel Philippin.

Le *président* ouvre la séance en faisant ressortir la nécessité qu'il y a dans les circonstances actuelles de modifier le programme de la fête. Il ne serait pas convenable que nous nous livrions à des réjouissances au moment où un grand nombre d'officiers ne peuvent participer à la fête parce qu'ils sont appelés sous les armes. Il fait lecture de la dépêche suivante qui, bien que n'émanant pas d'un membre du Conseil fédéral, peut être considérée comme ayant une importance égale à celle d'une pièce officielle, vu la position qu'occupe celui qui l'a signée :

« Conseil fédéral notifie officiellement aux puissances neutralité « énergiquement défendue, mis sur pied l'élite des divisions une, « deux, six, sept et neuf. Demande pleins-pouvoirs et crédit illimité; « nomination du général ce soir, puis probablement session suspen- « due. »

L'ordre du jour de l'assemblée générale doit être changé ; l'assemblée ne se trouve pas dans la disposition d'esprit convenable pour discuter avec fruit les principales questions à l'ordre du jour. Il ne serait pas bienséant, en particulier, de discuter le projet de réorganisation militaire fédérale, alors que le promoteur de ce projot, M. le colonel et conseiller fédéral Welti, qui devait prendre une part active à cette discussion, est retenu à Berne par son devoir.

Il fait, au nom du comité central, les propositions suivantes :

1° Décider que la remise du drapeau aura lieu demain 17 juillet, et que la fête se terminera ce jour. Immédiatement après la remise du drapeau aurait lieu l'assemblée générale et la votation d'une adresse de confiance aux autorités fédérales exprimant les sentiments de dévouement à la patrie, de l'assemblée ;

2° Charger le comité central d'élaborer, pour l'assemblée générale de demain, les tractanda à l'ordre du jour, qui demandent une solution immédiate.

M. *le colonel de Mandrot* recommande à l'assemblée les propositions que le président vient de faire au nom du comité central.

M. *le lieutenant-colonel Falkner* demande que l'assemblée tranche la question de la désignation du lieu de la prochaine réunion.

M. *le lieutenant-colonel de Perrot*. Ce sont des sentiments sérieux qui nous animent dans ce moment, nous attendons l'arme au bras les événements qui vont se dérouler. Il fait la proposition que, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, la remise du drapeau soit précédée d'un culte divin militaire.

Le *président* se voit dans l'obligation de ne pas mettre aux voix cette proposition, dont l'effet serait de provoquer une discussion religieuse, ce qui est contraire au règlement, qui interdit au sein de la Société toute discussion n'ayant pas un caractère purement militaire. Ne commençons pas notre entrée en campagne par des actes qui n'auraient pas l'approbation de tous. D'après quelle confession se ferait ce culte ? La manifestation que l'on propose éloignerait une partie des officiers. Restons sur le terrain qui nous est commun, le dévouement au pays, l'accomplissement du devoir. Il propose de fixer comme suit le programme de la journée de demain : A l'heure où cela devait avoir lieu lundi, soit 7 heures du matin, rassemblement sur la place du Gymnase, remise du drapeau sur la place de l'Hôtel-de-Ville, assemblée générale, votation de l'adresse aux autorités fédérales, puis banquet.

M. *le lieutenant Roulet* demande dans quel local aura lieu l'assemblée générale de demain.

M. *le capitaine Jeanneret* estime qu'il y aurait avantage à remettre à plus tard que 7 heures du matin le rassemblement et la remise du drapeau. Plusieurs officiers ne prévoient pas les modifications qui seront apportées au programme de la fête et arriveront demain matin.

Le *président* propose de fixer à 9 heures du matin le rassemblement sur la place du Gymnase.

M. *le major Quinche* appuie la proposition de M. le lieutenant-colonel Falkner de faire désigner par l'assemblée le lieu de la prochaine fête. Il faut que le comité central actuel puisse sans retard remettre ses comptes au nouveau comité qui sera choisi dans la ville où la prochaine fête aura lieu et puisse en obtenir décharge.

Le *président* estime qu'il n'y a qu'un moyen de régler ces questions de détail, c'est de donner pleins-pouvoirs pour les trancher au Comité central actuel qui correspondra avec les sections.

M. *le major Quinche* craindrait que le comité eût l'air de vouloir prolonger son mandat.

Le *président* ne croit pas que ce reproche sera adressé au Comité central s'il administre bien les intérêts de la Société. Les circonstances sont plus fortes que nous.

L'assemblée adopte les résolutions suivantes :

1° A l'unanimité, elle décide en principe que la fête sera close demain 17 juillet ;

2° Elle fixe à 9 heures du matin le rassemblement sur la place du

Gymnase, le cortége devant ensuite se rendre sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour là cérémonie de la remise du drapeau;

3° Elle décide que l'assemblée générale aura lieu immédiatement après la remise du drapeau et sera suivie de la votation d'une adresse aux autorités fédérales;

4° Après une courte discussion, et sur la proposition de M. le lieutenant Junod, elle décide que cette assemblée aura lieu dans le local que le Comité central trouvera sur le moment convenable et disponible.

Le *président* exprime le désir que MM. les officiers se réunissent tous à l'issue de la séance à la cantine, où ils pourront, plus facilement qu'ailleurs, avoir connaissance des nouvelles qui arrivent.

La séance est levée à 8 heures du soir.

Assemblée générale de la Société militaire fédérale, tenue à l'hôtel de ville de Neuchâtel le 17 juillet 1870, à 9 ½ heures du matin.

Présidence de M. le colonel Philippin.

Il est fait lecture du procès-verbal de la séance du 16 juillet, qui est adopté.

Le *président* propose d'adopter, sans qu'il en soit fait lecture, le procès-verbal de la dernière réunion à Zoug, puisqu'il a été publié par les deux journaux subventionnés par la Société.

Cette proposition est adoptée.

MM. *Ruchonnet, major, Flori, major,* et *de Wattevill, lieutenant,* sont invités à prendre place au bureau en qualité de questeurs.

Il est donné communication à l'assemblée de la réponse en date du 30 juin du Conseil fédéral, à l'invitation qui lui a été adressée.

Le président fait lecture d'une adresse envoyée au général Dufour par le Comité central; il ajoute qu'il a fait lui-même, avec le colonel Linck, une démarche auprès du général pour l'engager à accepter l'invitation qui lui a été adressée, et que celui-ci les a chargés d'exprimer ses sympathies à l'assemblée et ses remerciements pour l'attention dont il a été l'objet.

L'ordre du jour appelle la communication des verdicts du jury sur les mémoires traitant les questions mises au concours en 1868 et l'ouverture des plis cachetés renfermant les noms des auteurs de ces mémoires.

Il est parvenu au Comité central un mémoire sur la première question: Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire, et sous quelle forme?

Le mémoire porte la devise : *Est modus in rebus.*

Le jury chargé de prononcer sur ce mémoire avait été composé de MM. Meyer, colonel fédéral, à Berne; Wieland, colonel fédéral, à Bâle; de Buman, major fédéral, à Fribourg. Il a alloué à l'auteur de ce mémoire un prix de 65 fr. Le pli renfermant le nom de l'auteur, M. John *Moschell,* ingénieur, major fédéral du génie, à Genève, est ouvert.

Sur la deuxième question : Doit-il être formé, dans l'infanterie, des détachements de sapeurs et de pionniers? Comment doivent-ils être organisés, armés, équipés et répartis dans l'armée? — Il n'est pas parvenu de mémoire au Comité central.

Le Comité central a reçu un mémoire sur la troisième question : Quels moyens faut-il employer pour mettre le corps des sous-officiers suisses à la hauteur de sa mission sous le rapport de l'instruction?

Il porte la devise : *Vivat patria.*

Le jury qui en a fait l'examen, composé de MM. Gauthier, colonel fédéral, à Genève; Paquier, major fédéral, à Lausanne, et Ruchonnet, major fédéral, à Lausanne, a alloué à son auteur un prix accessit de 50 francs.

Le pli renfermant le nom de l'auteur M. A. *Vischer-Sarasin,* 2me sous-lieutenant de réserve, bataillon 126, à Bâle, est ouvert.

M. *le colonel de Mandrot* propose de charger le Comité central de pourvoir à la publication dans les journaux militaires des deux mémoires qui lui sont parvenus; la *Gazette militaire* de Bâle aurait la priorité pour la publication du mémoire allemand, et la *Revue militaire* de Lausanne aurait la priorité pour la publication du mémoire français.

Cette proposition est adoptée.

L'assemblée décide de maintenir le chiffre des allocations qu'elle fait à ces deux journaux.

Elle maintient à 1 fr. 50 le taux de la cotisation des membres de la Société militaire fédérale.

L'ordre du jour appelle la désignation du lieu de la prochaine réunion.

M. *le major J. Grandjean* propose Frauenfeld.

M. *le lieutenant de Wattevill* propose Aarau.

M. *le lieutenant-colonel d'Erlach* propose Coire.

Il est procédé à la votation par voie d'élimination.

Nombre des votants, 80; majorité absolue, 41.

32 voix se prononcent pour Aarau, 26 pour Frauenfeld, 17 pour Coire.

A une deuxième votation, qui ne porte plus que sur Aarau et Frauenfeld, la majorité se prononce en faveur de la première de ces villes.

Le Comité central propose de donner à la section d'Aarau pouvoir de lui faire des présentations pour la nomination du nouveau Comité central, et de donner au Comité actuel pouvoir de le choisir sur les présentations qui lui seront faites.

Cette proposition est adoptée.

Le Comité central propose, soit de donner au Comité central qui sera choisi à Aarau pouvoir de recevoir, au nom de la Société, les comptes du Comité actuel, sauf à faire rapport lors de la prochaine réunion, soit de charger le nouveau Comité de donner décharge définitive au Comité actuel.

L'assemblée se prononce, à une grande majorité, en faveur de cette dernière alternative.

Le Comité central demande les pouvoirs nécessaires pour administrer la Société jusqu'à ce que le nouveau Comité soit constitué. — Ces pouvoirs lui sont conférés par un vote.

M. *le lieutenant-colonel d'Erlach* voudrait que les officiers ne se séparassent pas sans avoir eu une discussion réelle. Sans entrer dans les détails du projet de réorganisation militaire fédérale, il est une question que l'on pourrait aborder, eu égard aux événements qui s'accomplissent. Jusqu'à quel point notre organisation militaire actuelle ou le projet de réorganisation pourraient-ils mettre la Suisse en mesure de supporter une épreuve sérieuse. Un principe essentiel que le projet de réorganisation méconnaît encore plus peut-être que notre organisation actuelle, c'est celui de la conformité de nos institutions défensives à nos institutions fédératives et démocratiques. Il recommande une discussion portant sur ce point. Les officiers ne doivent pas s'en retourner chez eux sans avoir fait un pas vers le but que poursuit la Société militaire fédérale.

M. *le major Rapin* se déclare contre la proposition de M. le lieutenant-colonel d'Erlach, parce que l'assemblée n'est pas en nombre pour entreprendre une discussion de l'importance de celle qu'il propose. En outre, plusieurs officiers ont leur ordre de marche dans la poche et n'attendent que le moment où la séance sera levée pour se rendre où les appelle leur devoir. Quittons-nous sous l'impression des paroles prononcées par M. le colonel Philippin à l'occasion de la remise du drapeau, plutôt que sous celle d'une discussion stérile. Il propose de passer à l'ordre du jour sur toute question qui ne serait pas d'administration.

Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle la solution de l'adresse aux autorités fédérales décidée dans la séance du 16 juillet.

La Société militaire fédérale suisse, en présence des événements de guerre qui s'accomplissent, convoquée à Neuchâtel en assemblée générale périodique, vote à l'unanimité, et par acclamations, à la Tit. assemblée fédérale et au Tit. Conseil fédéral, l'expression de sa confiance entière, l'assurance d'un appui sans réserve à toutes les mesures qui auront pour but la protection énergique et efficace du territoire et de la neutralité suisses, et l'indépendance de notre chère patrie.

Puis elle dissout sa réunion.

La séance est levée à 10 $^1/_2$ heures du matin.



DOIT-IL Y AVOIR, A COTÉ DE L'INSTRUCTION POPULAIRE, UNE INSTRUCTION MILITAIRE ET SOUS QUELLE FORME?

Réponse à cette question posée par la Société militaire fédérale pour le concours de 1870.

« *Est modus in rebus.* »

Si, de tout temps, la question de l'enseignement a eu le privilége d'attirer l'attention des philanthropes, jamais elle n'avait passé par une période aussi active, nous dirions même aussi fiévreuse, que celle

qu'elle traverse dans ce moment où s'agitent à la fois tous les problèmes que cette question embrasse. Témoins en soient les nombreuses sociétés qui en font l'objet de leurs travaux [1], et les articles de journaux, brochures et volumes qui, presque chaque jour, sont lancés dans l'arène de la discussion.

L'on peut dire que tous les objets qui, directement ou indirectement, se rattachent à l'instruction, sont soumis à l'examen, et qu'aucun n'échappe aux plans de réforme scolaire : âge des écoliers, nombre des heures et des sujets d'étude, enseignement primaire, secondaire, supérieur, universitaire et professionnel, tout, jusqu'à l'hygiène scolaire, passe au crible de la critique, et si, d'une part, l'on cherche à élaguer tous les sujets qui ne sont en harmonie ni avec l'âge des élèves, ni avec la position qu'ils doivent occuper dans la société, ni avec la *spécialisation* des études rendue toujours plus nécessaire par l'accroissement incessant des connaissances humaines, par contre, une tendance se manifeste, c'est d'introduire dans l'enseignement populaire les notions les plus essentielles d'économie politique, d'agriculture, d'hygiène, etc.

En présence d'un pareil mouvement, la question qui fait l'objet de ce mémoire ne pouvait manquer de se poser dans un pays où le titre de citoyen est presque synonyme de celui de soldat, et c'est ce qu'ont fait plusieurs personnes, notamment M. Stämpfli, en proposant de faire faire l'exercice aux enfants par MM. les régents, lesquels deviendraient ainsi les préparateurs de nos milices. Le moment était même d'autant plus opportun pour lancer cette idée que la réorganisation militaire de la Suisse était elle-même mise à l'ordre du jour. Aussi l'enseignement militaire populaire a-t-il pris place, sous la forme des articles suivants, dans le projet élaboré par M. Welti, chef du département militaire fédéral :

ART. 90. Les cantons sont tenus de donner aux jeunes gens astreints à fréquenter les écoles l'instruction militaire qui peut être réunie aux exercices gymnastiques.

ART. 91. Dès que quatre années se seront écoulées depuis la promulgation de la présente loi, on ne pourra appeler à remplir pour la première fois les fonctions de maître d'une école populaire que ceux qui possèderont l'instruction militaire prescrite pour un officier d'infanterie.

L'instruction militaire de ces maîtres d'école sera donnée par la Confédération.

ART. 92. Les jeunes gens sortis des écoles populaires sont astreints à des exercices militaires pendant 15 demi-journées au moins chaque année, jusqu'au moment où commencera pour eux l'obligation de servir.

ART. 93. Les mesures à prendre, en exécution de ces prescriptions, sont abandonnées aux cantons.

[1] Depuis moins de cinq ans, Genève a vu naître trois de ces sociétés : section de la société pédagogique de la Suisse romande (1865), société pour le progrès des études (1869) et société intercantonale des études supérieures (1870).

Ces propositions, on devait s'y attendre, émurent vivement les régents mis en cause, et il n'y eut presque qu'une seule voix, parmi ceux de la Suisse romande, pour repousser cet empiètement de la *militairomanie* sur leur domaine. Quant à l'accueil qui leur fut fait par les instituteurs de langue allemande, nous le croyons généralement favorable ; cependant, le congrès des instituteurs, réuni à Bâle, du 10 au 12 octobre 1869, n'adopta le projet de M. Welti qu'avec des modifications tellement radicales qu'elles le réduisaient, à peu de chose près, à l'enseignement de la gymnastique.

Le projet de réorganisation militaire ayant naturellement été soumis dans son ensemble aux départements cantonaux et aux sociétés d'officiers et de sous-officiers, les articles concernant l'instruction de la jeunesse n'ont pas donné lieu à une discussion spéciale bien approfondie, aussi est-il heureux que le concours ouvert par la Société militaire fédérale fournisse l'occasion d'élucider cette importante question.

Cependant, l'on peut constater que les militaires des cantons allemands ont accueilli favorablement l'ensemble du projet, y compris l'introduction de l'enseignement militaire dans les écoles, tandis que ceux de la Suisse romande se sont prononcés énergiquement, et à la presque unanimité, contre le projet tout entier et contre ses articles 90-93 en particulier. (¹).

Nous pourrions glaner, dans les rapports présentés sur le projet Welti, de nombreuses critiques sur la question spéciale qui nous occupe, mais nous nous contenterons des citations suivantes qui traitent cette question, l'une, surtout, au point de vue des régents, l'autre, à celui des élèves.

« Les dispositions projetées ne peuvent être admises, dans aucun cas, sans avoir les conséquences les plus fâcheuses pour l'enseignement populaire.

« Jusqu'ici, tous les régimes qui se sont succédé dans le canton de Fribourg ont compris la nécessité d'exempter les maîtres d'école du service militaire. Nous avons même lieu de croire que cette exemption est à peu près universelle, parce qu'elle est dans la nature des choses.

« L'instituteur est, sous ce rapport, assimilé au ministre du culte.

« Le militaire peut être appelé, à toute époque de l'année, en activité de service, ce qui entraînerait nécessairement une interruption et même une désorganisation dans celui de son école, si l'absence devait se prolonger, et quand on pense que cela pourrait avoir lieu dans un grand nombre d'écoles à la fois, on se fait une idée du préjudice qu'en souffrirait l'enseignement de tout un pays.

« Il faut considérer aussi que les fonctions d'instituteur sont peu rétribuées et peu recherchées, parce qu'elles n'offrent pas la perspective d'un bien brillant avenir. L'exemption du service militaire est un des plus puissants motifs qui attirent les jeunes gens dans cette car-

(¹) A l'unanimité, à Genève ; par 175 voix contre 3, à Lausanne, dans les sociétés d'officiers.

rière assez ingrate, non qu'ils aient de l'aversion pour les armes, mais parce qu'ils craignent, et que leurs parents, surtout, craignent les dérangements, les dépenses et d'autres dangers qui en sont la suite.

« Malgré l'attrait du privilége attaché jusqu'ici à cet état, le canton de Fribourg n'est pas le seul où la pénurie des régents se fasse sentir. Elle sera bien plus grande, lorsqu'on les aura privés de cet avantage.

« Mais, il y a bien plus ; on sait que la caserne n'est pas en général une école de tempérance et de vie régulière. On a déjà tant de peine à obtenir des régents qu'ils se respectent, qu'ils ne s'associent pas aux plaisirs bruyants et aux dissipations d'une jeunesse évaporée ; que sera-ce quand ils auront contracté l'habitude du cabaret et de la camaraderie militaire ? Il sera difficile d'attendre d'eux qu'ils mènent une vie retirée et studieuse, telle que doit être celle d'un instituteur digne de ce nom, indépendamment que leur budget courra la chance de se trouver grandement en déficit à la fin de l'année.

« De quelque manière qu'on envisage l'innovation dont il s'agit, elle présente donc de graves inconvénients. L'administration fédérale de la guerre disposerait peut-être d'un certain nombre d'officiers ou sous-officiers plus instruits, mais on verrait infailliblement l'instruction générale du peuple déchoir par l'effet de toutes les circonstances qu'on vient de signaler et ce serait là un préjudice non compensé par le léger avantage de la mesure en elle-même.

« Nous demandons, en conséquence, la suppression des articles 90 à 93. » *(Rapport de la Direction de la guerre du canton de Fribourg au Département militaire fédéral.)*

« Revenant au temps de Lacédémone, le projet propose la création d'une république militaire complète, prenant l'enfant dès le berceau, pour l'initier à la fois aux premiers éléments de l'instruction élémentaire et de l'école de peloton. L'école normale deviendrait une école de St-Cyr, les élèves régents seraient obligés de faire marcher de front la marche oblique avec l'arithmétique, les principes de calligraphie avec ceux de gymnastique. Chaque école de village serait un petit prytanée militaire et les commissions d'écoles auraient à faire subir aux enfants des examens aussi bien sur la grammaire que sur la théorie de l'école du soldat. Les études élémentaires n'en souffriraient-elles pas ? c'est ce dont l'exposé des motifs ne touche pas un mot. Nous sommes partisans de la création de corps de cadets et de l'institution des exercices gymnastiques dans les colléges des villes et des centres industriels, où les enfants n'ont pas l'air et les exercices des enfants de la campagne. Si, pour ceux-là, c'est une chose utile pour l'âme et le corps, c'est parfaitement inutile pour les écoles populaires de la campagne, où l'enfant fait assez de gymnastique naturelle par lui-même. Le temps d'étude est si court pour les élèves des écoles de nos villages que, par expérience, nous savons qu'il serait difficile d'augmenter le champ d'étude. Oter encore aux parents le peu de temps où leurs enfants, les heures d'école passées et les leçons apprises, peuvent leur rendre quelques services, nous semble presque contre la morale publique. » *(Rapport à la société fédérale des offi-*

ciers, section vaudoise, par la minorité de la commission ([1]), minorité favorable à une réorganisation militaire.)

Après ces préliminaires, concernant l'accueil fait au projet d'introduire l'instruction militaire dans les écoles, essayons, à notre tour, de jeter quelque lumière sur cette question.

Les qualités qu'un soldat, véritablement digne de ce nom, doit posséder, nous paraissent pouvoir se classer comme suit :

1° Bonne conformation du corps et fonctionnement normal de tous les organes vitaux ;

2° Agilité, force et résistance à la fatigue ;

3° Intelligence et instruction au moins primaire ;

4° Instruction militaire.

Toutes ces qualités, sauf la dernière, sont, au moment du recrutement, à peu près ce qu'elles sont susceptibles d'être, et si, à partir de la vingtième année, elles sont encore capables d'un certain perfectionnement, on ne peut guère l'attendre ni d'une école de recrues de 5 ou 6 semaines, ni de rares cours de répétition de quelques jours. L'instruction militaire seule peut être acquise pendant ces rapides services, et cela avec d'autant plus de facilité que le soldat possédera à un meilleur degré les autres qualités que nous avons signalées.

Il résulte donc de là que, pour obtenir de bons soldats, il faut, avant tout, pendant l'enfance et l'adolescence, développer le plus possible les qualités physiques et intellectuelles du futur défenseur de la patrie.

Pendant bien longtemps, depuis même que l'enseignement est organisé, tous les efforts des pédagogues ont tendu à introduire, de gré ou de force, la plus grande masse possible de connaissances dans les jeunes têtes, à eux confiées, et à peine une nouvelle science est-elle à peu près formulée que l'on cherche à lui faire place dans le programme des études. « On tend ainsi à abrutir l'intelligence et à développer chez les enfants une émulation maladive, un zèle anormal, qui produit des êtres prématurés et blasés dont les opinions sont précoces et malsaines et qui, ayant la tête remplie de savoir historique, trahissant d'autant plus leur paresse d'esprit et le manque de réflexion, d'activité personnelle, de spontanéité, d'initiative, de sève, en un mot, qui se manifeste tôt ou tard dans ces natures artificielles ou épuisées ([2]). »

([1]) ***Extrait du rapport de la majorité de la même commission :*** **« On se demande ce que deviennent les cantons et ce que devient la société dans ce système social où tout commence et où tout finit par l'instructeur fédéral, où les régents sont sergents de corps de gardes, où les enfants sont militaires, où les adolescents discourent tactique, où les hommes de vingt-cinq ans seront blasés, où les vieillards seuls, et encore, échapperont à cette compression abrutissante. — Ne nous enrôlons pas dans la Ligue de la Paix, qui est une exagération en sens contraire, mais repoussons ces tendances à faire de notre beau pays une colonie militaire. — Que l'éducation de la jeunesse reste dans le domaine des législations cantonales, elles sauront bien faire leur devoir. »**

([2]) **L. Guillaume : *Hygiène scolaire*, page 65.**

(A suivre.)



PIÈCES OFFICIELLES.

MESSAGE

du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant la position actuelle de la Suisse et les mesures à prendre pour la défense de sa neutralité.

(Du 16 juillet 1870.)

Monsieur le président et messieurs,

L'horizon politique qui paraissait sans nuages s'est tout-à-coup assombri, et la paix de l'Europe s'est trouvée en peu de jours menacée de la façon la plus grave. La perspective du choix du prince de Hohenzollern comme roi d'Espagne, dont on a eu connaissance le 3 juillet, a été la pomme de discorde qui a fait surgir un conflit entre la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord. Cette perspective, combinée avec d'autres incidents dont les détails ne sont pas encore clairement établis, a engagé la France à faire une déclaration de guerre, qui a été annoncée le 15 juillet par le ministère des affaires étrangères de France au Corps législatif et au Sénat.

Dès l'abord, le Conseil fédéral a porté la plus grande attention sur ce conflit naissant, et il a pris sans bruit ses dispositions pour n'être pas surpris par les événements. Il a l'honneur de soumettre des propositions y relatives à l'Assemblée fédérale, à laquelle appartient le droit de décider en dernier ressort, et à cette occasion il peut donner l'assurance que la Suisse est prête pour toute éventualité.

On ne peut être dans le doute sur l'attitude qu'il convient à la Suisse de prendre dans ce conflit. Les traités européens, de même que l'intérêt de sa propre conservation, lui font un devoir de rester neutre, c'est-à-dire de ne point intervenir dans ce conflit, qui lui est entièrement étranger. Mais pour pouvoir maintenir efficacement cette position, il faut que la nation suisse soit formellement résolue à repousser, les armes à la main, toute force militaire étrangère qui voudrait emprunter son territoire.

On ne peut guère déterminer d'avance quel développement de forces sera nécessaire pour atteindre ce but; cela dépend du temps et des circonstances. En tout cas, la guerre entre les deux puissances belligérantes prendra de très grandes proportions: le théâtre de la guerre peut se rapprocher ou s'éloigner de la Suisse; d'autres Etats peuvent être entraînés dans la lutte. Les mesures à prendre seront subordonnées à ces événements. Aussi le Conseil fédéral se voit-il dans l'obligation de demander à l'Assemblée fédérale qu'elle mette à sa disposition toute l'armée suisse, de même que toutes les ressources financières de la nation. Il ne se dissimule pas l'importance de la responsabilité que lui imposent ces pouvoirs et ce crédit illimités; il fera de ces attributions momentanées un usage loyal et consciencieux, et il rendra un compte exact au moment opportun.

La marche rapide des événements a obligé le Conseil fédéral de procéder déjà à une levée de troupes considérable. A son avis, la Suisse doit prouver dès l'abord aux puissances belligérantes qu'elle ne redoute aucun sacrifice pour maintenir énergiquement sa position politique. Le Conseil fédéral vous demande de bien vouloir approuver cette mesure.

Le nombre des troupes mises sur pied nécessitant, d'après la loi, la nomination d'un général et d'un chef de l'état-major général, nous désirons que vous procédiez de suite au choix des officiers qui seront chargés de ces hautes fonctions.

Conformément à ce qui s'est pratiqué dans d'autres occasions, il sera convenable que la Confédération fasse connaître d'avance aux puissances garantes de sa neutralité sa résolution de défendre cette neutralité par tous les moyens dont elle dispose. Le Conseil fédéral estime que c'est à l'Assemblée fédérale à prendre elle-même une décision à cet égard et à charger le Conseil fédéral de l'exécution

de cette décision. Provisoirement, des déclarations dans ce sens ont été faites aux puissances belligérantes, par l'organe des ministres suisses à Paris et à Berlin, qui ont demandé des déclarations conformes. Dès que le Conseil fédéral aura reçu les réponses à sa communication, il présentera à ce sujet un rapport à l'Assemblée fédérale.

Nous avons à parler ici d'une circonstance spéciale. Les traités de 1815 ont garanti la neutralité de la Savoie du Nord à l'égal de la neutralité suisse et ont donné à la Confédération le droit d'envoyer des troupes dans cette contrée, si elle le juge convenable, au cas où une guerre serait déclarée ou imminente entre les puissances voisines. Le traité de Turin, du 24 mars 1860, par lequel la Savoie a été cédée à la France, a réservé ce droit de la Confédération suisse. Il est dit, en effet, à l'art. 2 de ce traité :

« Il est également entendu que Sa Majesté le roi de Sardaigne ne peut trans-« férer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les « possède lui-même, et qu'il appartiendra à Sa Majesté l'empereur des Français « de s'entendre à ce sujet, tant avec les puissances représentées au Congrès de « Vienne qu'avec la Confédération helvétique, et de leur donner les garanties qui « résultent des stipulations rappelées dans le présent article. »

On ne peut encore savoir s'il entrera dans les convenances de la Suisse de faire usage de ce droit ; il se peut que les événements l'y engagent plus tard, si le théâtre de la guerre venait à s'étendre. Il est bon, toutefois, de rappeler dès l'abord cette disposition aux puissances dans notre déclaration de neutralité, afin d'éviter que les mesures que nous pourrions être appelés à prendre eussent la moindre apparence d'actes d'hostilité. Nous garantirons ainsi pour tous les cas les droits de la Confédération. Il y aura lieu de s'entendre encore spécialement sur ce point avec le gouvernement français.

Au point de vue militaire, la Suisse est organisée de telle sorte qu'elle peut faire face à toutes les éventualités. L'armement de l'infanterie, des carabiniers et de l'artillerie est dans le meilleur état. Bien que la fabrication des fusils à répétition ne soit pas encore aussi avancée, notre infanterie n'en possède pas moins une arme qui n'a rien à envier à celle d'aucune autre armée en Europe. Nous avons des munitions de tout genre en grande quantité, et l'on a pris toutes les dispositions désirables en vue d'un approvisionnement encore plus considérable. Nous pouvons, fort heureusement, en dire autant quant au fourrage.

Nous n'avons pas pensé qu'il fût nécessaire d'interdire dès à présent la sortie des chevaux. Les deux puissances belligérantes peuvent trouver chez elles tout ce dont elles ont besoin à cet égard. Néanmoins, nous avons pris des mesures pour être exactement informés du mouvement qui, sous ce rapport, se produira à nos frontières, de sorte que, le cas échéant, nous pourrions satisfaire en temps opportun à cette partie de nos besoins militaires en interdisant la sortie des chevaux.

Au point de vue financier, nous avons un encaisse suffisant pour entretenir l'armée pendant longtemps ; en outre, nous avons chargé notre Département des finances de pourvoir à d'autres ressources, qu'on met de toutes parts à notre disposition.

Prête à tout événement et forte par son union, par le dévouement de sa population et par l'esprit patriotique de son armée, la Suisse peut regarder l'avenir avec confiance. Bien qu'elle ne puisse se mesurer quant à la force numérique avec les armées des Etats belligérants, elle peut attendre sans crainte les événements, car le sentiment de ne porter atteinte aux droits de personne et de se borner à défendre les biens les plus sacrés de l'humanité et de la patrie, lui donnera la force d'empêcher qu'un ennemi ne viole son territoire, ou de faire payer chèrement cet acte d'agression s'il devait s'accomplir.

Nous mettons à votre disposition les documents propres à vous renseigner plus

exactement sur ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, et nous vous recommandons l'adoption du projet d'arrêté ci-joint, en saisissant cette occasion de vous renouveler, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 16 juillet 1870.

Projet d'arrêté concernant la position neutre de la Suisse.

L'assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu le message du Conseil fédéral du 16 juillet 1870, concernant la position actuelle de la Suisse et les mesures que cette position nécessite, arrête :

1° La Confédération suisse, pendant la guerre qui va éclater, défendra sa neutralité et l'intégrité de son territoire par tous les moyens dont elle dispose.

Le Conseil fédéral est invité à communiquer cette déclaration aux gouvernements des parties belligérantes, ainsi qu'à ceux des puissances signataires et garantes des traités de 1815.

2° Les levées de troupes ordonnées par le Conseil fédéral sont approuvées.

3° Le Conseil fédéral est en outre autorisé à lever toutes les troupes nécessaires pour maintenir la neutralité de la Suisse et pourvoir à la sûreté de son territoire. Il est pareillement autorisé à prendre toutes les mesures de défense qu'il jugera opportunes.

4° Un crédit illimité est ouvert au Conseil fédéral pour couvrir les frais qu'entraînera l'application des pleins-pouvoirs accordés par l'article précédent.

Il est spécialement autorisé à contracter les emprunts qui pourraient devenir nécessaires.

5° L'Assemblée fédérale procédera immédiatement à la nomination du commandant en chef de l'armée suisse, ainsi qu'à celle du chef de l'état-major général.

6° Le Conseil fédéral rendra compte à l'Assemblée fédérale, dans sa prochaine réunion, de l'usage qu'il aura fait des pleins-pouvoirs qui lui sont conférés par le présent arrêté.

7° Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution de cet arrêté.

NOTE. Le projet d'arrêté ci-dessus a été approuvé *à l'unanimité*, le 16 juillet 1870, par le Conseil national et le Conseil des Etats.

Ordonnance concernant le maintien de la neutralité de la Suisse
(du 16 juillet 1870).

Le Conseil fédéral suisse, voulant prévenir tous les actes non compatibles avec la position neutre de la Suisse ; se fondant sur l'art. 90, chiffre 9 de la Constitution fédérale, a arrêté les dispositions suivantes, qui sont publiées par la présente, pour que chacun ait à s'y conformer :

Art. 1er. Les troupes régulières, ainsi que les volontaires des Etats belligérants qui tenteraient de pénétrer dans le territoire de la Confédération ou de le traverser en corps ou isolément, seront en cas de besoin repoussés par la force.

Art. 2. L'exportation d'armes et de matériel de guerre en général dans les Etats voisins belligérants est interdite, ainsi que tout rassemblement d'objets de cette nature dans la proximité des frontières respectives.

En cas de contravention, les marchandises seront mises sous séquestre.

Art. 3. Les armes et le matériel de guerre qui seront apportés des Etats belligérants sur territoire suisse, par des réfugiés ou déserteurs, ou de toute autre manière, seront pareillement séquestrés.

Art. 4. Il est interdit d'acheter ou, en général, de prendre possession d'armes, de matériel de guerre et d'objets d'équipement apportés par des déserteurs par delà la frontière, et les objets de cette nature seront saisis lors même qu'ils seraient trouvés entre les mains de tierces personnes.

Art. 5. Les réfugiés ou déserteurs arrivant sur territoire suisse seront internés à une distance convenable. Pour le cas où leur nombre serait considérable, il en

sera immédiatement donné connaissance au Conseil fédéral qui avisera aux mesures nécessaires.

Sont exceptés les femmes, les enfants, les malades et les personnes très âgées et celles dont on a des motifs suffisants d'admettre qu'elles se comporteront tranquillement.

Les réfugiés ou déserteurs qui ne se soumettront pas aux ordres des autorités ou donneront d'ailleurs matière à des réclamations, seront immédiatement renvoyés.

Art. 6. Le passage de gens aptes au port d'armes par le territoire suisse pour se rendre du territoire de l'une des puissances belligérantes sur celui de l'autre est interdit. Les individus de cette catégorie seront envoyés dans l'intérieur de la Suisse, à moins qu'ils ne préfèrent retourner sur leurs pas.

Art. 7. Les gouvernements des cantons frontières, ainsi que les commandants militaires en fonction sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance; le Département du commerce et des péages est chargé de l'exécution en ce qui concerne la circulation interdite d'armes et de matériel de guerre à la frontière.

Berne, le 16 juillet 1870.

Proclamation du Conseil fédéral au peuple suisse, concernant la neutralité de la Suisse.

(Du 20 juillet 1870.)

Fidèles et chers confédérés !

La paix qui régnait en Europe paraît tout à coup devoir être profondément ébranlée par des événements imprévus.

L'intention du gouvernement d'Espagne d'appeler au trône de ce pays le prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen a provoqué des complications qui, paraît-il, ne peuvent être résolues que par une guerre entre la France et l'Allemagne.

L'attitude que la Confédération doit prendre dans ces graves circonstances lui est clairement indiquée par son histoire et par sa politique traditionnelle.

Elle a le sentiment que son salut dépend du soin qu'elle prendra de se tenir en dehors des conflits entre les puissances étrangères, mais de repousser énergiquement toute atteinte portée à ses intérêts et toute violation de son territoire.

Les mesures nécessaires pour la défense de notre neutralité et de l'intégrité de notre sol ont été prises ou préparées avec toute l'activité désirable.

L'Assemblée fédérale, qui siége en ce moment à Berne, a adopté à l'unanimité, dans sa séance du 16 juillet courant, les dispositions suivantes :

« 1° La Confédération suisse, pendant la guerre qui va éclater, défendra sa neutralité et l'intégrité de son territoire par tous les moyens dont elle dispose.

« Le Conseil fédéral est invité à communiquer cette déclaration aux gouvernements des parties belligérantes, ainsi qu'à ceux des puissances signataires et garantes des traités de 1815.

« 2° Les levées de troupes ordonnées par le Conseil fédéral sont approuvées.

« 3° Le Conseil fédéral est en outre autorisé à lever toutes les troupes nécessaires pour maintenir la neutralité de la Suisse et pourvoir à la sûreté de son territoire. Il est pareillement autorisé à prendre toutes les mesures de défense qu'il jugera opportunes.

« 4° Un crédit illimité est ouvert au Conseil fédéral pour couvrir les frais qu'entraînera l'application des pleins-pouvoirs accordés par l'article précédent.

« Il est spécialement autorisé à contracter les emprunts qui pourraient devenir nécessaires.

« 5° L'Assemblée fédérale procédera immédiatement à la nomination du commandant en chef de l'armée suisse, ainsi qu'à celle du chef de l'état-major général.

« 6° Le Conseil fédéral rendra compte à l'Assemblée fédérale, dans sa prochaine réunion, de l'usage qu'il aura fait des pleins-pouvoirs qui lui sont conférés par le présent arrêté.

« 7° Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution de cet arrêté. »

Le 19 de ce mois, M. le colonel fédéral Jean *Herzog*, d'Aarau, a été nommé commandant en chef de l'armée suisse, et, le lendemain, M. le colonel fédéral Rodolphe *Paravicini*, de Bâle, lui a été adjoint comme chef de l'état-major général.

Nous avons déjà appelé sous les drapeaux l'élite des divisions nos 1, 2, 6, 7 et 9, et nous avons mis de piquet l'élite de toutes les autres divisions, afin de pouvoir faire face à tous les événements qui pourraient nous menacer.

Fdèles et chers confédérés !

Nous sommes heureux de pouvoir vous donner l'assurance tranquillisante que toutes les parties de l'armée sont à tous égards pourvues de ce dont elles ont besoin pour pouvoir s'acquitter honorablement de leur mission.

Le peuple suisse sera appelé de nouveau à faire de grands sacrifices, mais la voix des autorités du pays a trouvé constamment un écho sympathique et enthousiaste quand il s'est agi de protéger la patrie et de transmettre intact aux générations futures l'honneur de la nation suisse.

L'histoire et l'expérience nous donnent la ferme conviction qu'aujourd'hui comme toujours vous serez prêts à supporter, avec l'esprit qui animait nos pères, les charges que vous impose la patrie, et que vous appuierez de tous vos efforts les dispositions prises par vos autorités qui ne sont que l'expression de votre volonté souveraine.

Soldats suisses ! Nous regrettons vivement d'être forcés, par des circonstances indépendantes de notre volonté, de vous arracher à vos foyers, à vos familles, à vos paisibles travaux.

Nous savons, toutefois, que vous suivrez toujours avec joie la bannière chérie qui porte la croix blanche sur champ rouge. Nous savons que le Suisse, à la fois citoyen et soldat, porte avec amour ses regards sur la patrie libre et pure de toute tache, et qu'il a toujours considéré la défense de cette patrie comme le premier des mandats qui puissent lui être confiés.

Nous savons aussi que, vous souvenant que la discipline militaire convient avant tout au républicain, vous verrez dans les populations au milieu desquelles vous serez appelés à séjourner non point des étrangers, mais des confédérés et des frères.

Recevez d'avance les sentiments de gratitude de la patrie pour le dévouement dont vous donnerez la preuve !

Espérons qu'avec la protection divine, notre pays sortira de cette crise d'une manière honorable et digne du nom suisse, certains que nous sommes que chacun de vous est prêt à trouver dans le sentiment du devoir loyalement rempli sa plus belle récompense pour les sacrifices qu'il aura faits.

Berne, le 20 juillet 1870.

Circulaire du Conseil fédéral suisse à tous les Etats confédérés, concernant les mesures pour sauvegarder la neutralité de la Suisse.

(Du 16 juillet 1870.)

Fidèles et chers confédérés,

Les dangers résultant de l'explosion de la guerre entre la France et l'Allemagne nous imposent le devoir de prendre des mesures énergiques pour sauvegarder notre neutralité.

En conséquence et après avoir fait à l'Assemblée fédérale un rapport sur la situation politique et demandé les pleins-pouvoirs nécessaires, nous avons résolu aujourd'hui :

1° De mettre sur pied les états-majors et la troupe d'élite des divisions de l'armée : Ire (Egloff), IIe (J. Salis), VIe (Paravicini), VIIe (Isler) et IXe (Schädler) ;

2° De mettre de piquet le reste de la troupe d'élite.

Notre Département militaire est chargé des mesures d'exécution.

En nous empressant de vous adresser ces communications, nous saisissons cette occasion de vous recommander, fidèles et chers confédérés, avec nous à la protection divine.

Berne, le 16 juillet 1870.

Notification diplomatique aux puissances.

Berne, le 18 juillet 1870.

A son Excellence, etc., etc.

Les traités de 1815 garantissent à la Suisse sa neutralité perpétuelle et l'inviolabilité de son territoire. Ils garantissent aussi la même neutralité à certaines contrées qui faisaient autrefois partie intégrante du royaume de Sardaigne, mais se trouvent actuellement en la possession de la France par suite du traité de Turin du 24 mars 1860.

L'espoir en une solution pacifique du conflit survenu entre la France et la Prusse à propos du trône d'Espagne s'étant évanoui et ces deux Etats ayant pris les armes, la Confédération suisse a estimé qu'il était de son devoir de s'exprimer dès l'abord et avec la plus grande franchise sur la position qu'elle compte prendre en prévision de certaines éventualités.

Le Conseil fédéral déclare, en conséquence, en vertu du mandat spécial que l'Assemblée fédérale lui a conféré à l'unanimité de ses membres, que la Suisse maintiendra et défendra, pendant la guerre qui se prépare, sa neutralité et l'intégrité de son territoire par tous les moyens dont elle dispose. Elle conservera loyalement vis-à-vis de tous cette position, qui lui est dictée par les traités européens et répond aussi bien aux conditions dans lesquelles elle se trouve qu'à ses propres besoins, mais si, contre toute attente, il était porté atteinte à cette neutralité, elle repousserait énergiquement toute agression, pénétrée qu'elle serait de la justice de sa cause.

Relativement aux parties de la Savoie qui, aux termes de la déclaration des grandes puissances du 29 mars 1815, de l'acte final de Vienne du 9 juin 1815, du traité de Paris du 20 mai 1815, art. III, et de l'acte de reconnaissance et de garantie de la neutralité suisse, portant la même date, doivent jouir d'une neutralité identique à celle de la Suisse, disposition que la France et la Sardaigne ont confirmée à l'art. 2 du traité de Turin précité, du 14 mars 1860, le Conseil fédéral croit devoir rappeler que la Suisse a le droit d'occuper ce territoire. Le Conseil fédéral ferait usage de ce droit si les circonstances lui paraissaient l'exiger pour la défense de la neutralité suisse et de l'intégrité du territoire de la Confédération; toutefois il respectera scrupuleusement les restrictions que les traités apportent à l'exercice du droit dont il s'agit, et il s'entendra à cet égard avec le gouvernement impérial français.

Le Conseil fédéral exprime l'espoir que ces explications franches sur la position que prendra la Suisse en présence des événements qui se préparent, seront accueillies avec bienveillance soit par les Etats belligérants, soit par les autres grandes puissances garantes des traités de Vienne, et qu'elles les convaincront que dans les dispositions à prendre, la Suisse entend se placer au point de vue que lui assignent les traités en vigueur.

Dans cet espoir, il saisit cette occasion pour offrir à Son Excellence, etc., etc., les assurances de sa haute considération.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
DUBS.
Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

Réponses à la notification diplomatique ci-dessus de la Suisse.

a) De la France.

Le ministre des affaires étrangères de France au ministre de la Confédération suisse à Paris.

Paris, le 17 juillet 1870.

Monsieur !

Vous avez bien voulu me faire savoir, au nom du Conseil fédéral, qu'en présence de la situation actuelle, il est fermement résolu à sauvegarder par tous les moyens en son pouvoir la neutralité de la Suisse et qu'il se dispose à porter cette déclaration à la connaissance de tous les cabinets de l'Europe.

Ainsi que vous le rappelez, le gouvernement de l'empereur a saisi toutes les occasions de témoigner l'importance qu'il attache au maintien de la neutralité de la Suisse. Il ne pouvait donc accueillir qu'avec faveur la résolution dont vous avez été chargé de lui donner connaissance. Il apprécie le sentiment qui a porté le gouvernement de la Confédération à prendre l'initiative de cette communication auprès de lui, et fermement résolu, en ce qui le concerne, à ne point se départir de ses obligations internationales, il est heureux de pouvoir compter sur l'efficacité des mesures adoptées par le Conseil fédéral, pour assurer de la part de toutes les puissances, la stricte exécution des stipulations européennes sous la sauvegarde desquelles la Suisse est placée.

Agréez les assurances, etc.

Le ministre des affaires étrangères,
Gramont.

b) De la Prusse.

La neutralité de la Suisse est garantie par les traités ; nous avons une entière confiance dans les mesures militaires prises par la Confédération pour le maintien de cette neutralité, et notre fidélité au traité et les relations amicales entre l'Allemagne et la Suisse sont un garant du respect de l'Allemagne pour cette neutralité.

Bismarck.

(Télégramme du 21 juillet 1870 transmis par la légation de la Confédération de l'Allemagne du Nord.)

Circulaire du Conseil fédéral suisse à tous les Etats confédérés, concernant la notification adressée aux Etats belligérants et aux puissances garantes des traités de 1815.

(Du 18 juillet 1870.)

Fdèles et chers confédérés,

Nous vous communiquons dans l'annexe une copie authographiée de la *notification* que nous avons adressée en date d'aujourd'hui et en exécution d'un mandat de l'Assemblée fédérale du 16 courant, concernant la sauvegarde de la neutralité de la Suisse et de l'intégrité de son territoire aux puissances signataires et garantes des traités de 1815 (¹), ainsi qu'aux gouvernements de différents autres Etats, dont les relations avec la Suisse le faisaient paraître convenable (²).

Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Berne, le 18 juillet 1870. *(Suivent les signatures.)*

(¹) La France, la Prusse, l'Autriche, la Russie, la Grande-Bretagne, la Suède et la Norwège, l'Espagne, le Portugal.

(²) L'Italie, la Bavière, le Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark et les Etats-Unis d'Amérique.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

RÉVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 15.

INFLUENCE DU FUSIL A TIR RAPIDE

sur la tactique et l'instruction du soldat d'infanterie (¹).

Le rôle que l'arme à feu a joué sur nos champs de bataille depuis son origine jusqu'à nos jours est assez remarquable pour arrêter un instant notre attention.

Au début, le mousquet était un objet de mépris, ne servant, disait-on, qu'à diminuer l'héroïsme et le courage viril. En est-il de même aujourd'hui, alors que l'arme à feu n'est réellement redoutable qu'entre les mains de celui qui, au milieu du combat, sait conserver son calme et son sang-froid.

L'histoire nous apprend que les engins destructeurs ont progressé avec la civilisation, les arts et l'industrie, et, ce qui peut paraître un paradoxe, c'est que plus ces machines seront puissantes, moins les guerres seront meurtrières.

Avec l'arme blanche, les combats dégénéraient forcément en massacres, le champ de bataille appartenait au dernier survivant; l'arme à feu eut le mérite d'engendrer la tactique et la manœuvre du champ de bataille; on chercha moins à détruire son ennemi qu'à le démoraliser, soit par l'action d'un feu bien dirigé, soit par des charges à la baïonnette.

La base d'une bonne tactique militaire est, du moins le croyons-nous ainsi, d'arriver à la démoralisation de l'ennemi, en s'aidant de tous les moyens que l'on peut avoir à sa disposition.

Ecartons de notre esprit ce préjugé, répandu bien à tort, qu'avec les mitrailleuses et autres armes à tir rapide les batailles deviendront tellement meurtrières, que les guerres seront rendues impossibles.

Il résulte, en effet, de l'expérience acquise, que plus les engins de destruction ont progressé, moins les pertes ont été sensibles; ainsi :

Aux batailles de Hochstedt, Ramillies, Malplaquet, Fontenoy, Leuthen (1704-1757), il y a eu 689,000 combattants; tués ou blessés, 98,100; pour 100, 15;

Arcole, Marengo, Austerlitz, Iéna, Eylau, Essling, Wagram, Moskowa, Bautzen, Dresde, Leipzig, Waterloo (1797-1815), 2,785,000 combattants; tués ou blessés, 449,000; pour 100, 12;

Magenta et Solferino (1859), 485,000 combattants; 40,000 tués ou blessés; pour 100, 8.

Sadowa (1866), 420,000 combattants; 36,000 tués ou blessés; pour 100, 8.

Les batailles livrées en Amérique pendant la guerre de la Sécession nous donnent une moyenne de 10 à 12 pour 100 en tués, blessés ou disparus. En lisant les relations des combats qui se livrèrent à cette époque aux Etats-Unis, on ne s'étonnera pas que les chiffres des pertes soient plus forts que ceux relevés sur les champs de bataille européens.

Les généraux, en effet, font d'abord entrer en ligne les hommes disparus, et il y en eut beaucoup dans ces levées en masse faites à la hâte; plus d'un honnête citoyen brûlait du désir d'abandonner le camp, et s'empressait, aussitôt que l'occasion se présentait, de laisser là le mousquet pour retourner dans ses foyers.

(¹) Cet article, plein d'intéressantes et lumineuses observations, est la conclusion d'une récente conférence au ministère de la guerre faite par M. le capitaine adjudant-major de Parades de la Plaigne, et publiée dans la dernière livraison de la *Revue militaire française*.

Nous en trouvons une autre cause dans la manière dont on opérait en campagne; dès qu'une armée arrivait en position, elle se retranchait, et l'armée ennemie en faisait autant; les bois nombreux, la nature du sol, la faculté qu'ont les Américains de remuer la terre, tout se prêtait à ce genre de tactique.

Chaque combat était donc un siége, et malheur à l'adversaire audacieux qui ne réussissait pas dans son attaque : il était décimé dans sa retraite par une artillerie puissante, la cavalerie faisait en outre des ravages effrayants au milieu de ces masses, qui même après trois ans de guerre n'avaient pas encore acquis les premiers éléments de la discipline.

Après avoir fait cette digression, revenons au principe que nous avons posé au début : *Arriver à vaincre par la démoralisation.*

Pour atteindre ce but, deux armées opposées l'une à l'autre devront manœuvrer, et chercher à s'emparer des meilleures positions. Lorsqu'elles seront en présence l'une de l'autre, celle qui utilisera le plus promptement et le plus efficacement ses moyens d'action sera évidemment la première en mesure de jeter du trouble dans les rangs ennemis, et la victoire lui est assurée, si elle profite sagement de ce premier avantage.

Par cette raison seule que le feu est terrible quand il est bien dirigé, le désordre doit en être plus promptement la conséquence; à l'instant où deux troupes s'aborderont, il y aura sans doute un moment où les pertes seront très sensibles; mais ce moment sera d'autant plus court que le feu sera plus meurtrier.

Laissons de côté la question de manœuvre, car à part quelques modifications de détails, elle est et elle restera toujours la même, et portons au contraire toute notre attention sur les feux, dont l'efficacité est appelée à jouer le rôle principal le jour où deux armées auront à combattre l'une contre l'autre.

Il est à peu près passé le temps des *tireries* inutiles, que méprisait tant et à si juste titre le maréchal de Saxe, et il le sera tout à fait le jour où le soldat, par une instruction achevée et une application constante, saura obtenir de son arme les excellents effets qu'elle est susceptible de donner. Le fusil de guerre est devenu maintenant une arme excessivement sérieuse (la meilleure machine de guerre qui ait jamais été inventée par les hommes, a dit Napoléon Ier).

La meilleure infanterie sera celle qui tirera le mieux, le plus à propos, et qui, en produisant le plus grand effet utile, consommera le moins de munitions.

Il est loin aussi le temps où la baïonnette était tout, où le tir n'était rien ; déjà devant Sébastopol nous avons vu tout le parti que l'on avait tiré des armes de précision, et s'il est vrai que la guerre d'Italie ait donné encore raison aux prôneurs de l'arme blanche, du moins est-il à peu près certain que ce sera là son dernier succès.

A l'attaque de Düppel, une compagnie de 150 hommes appartenant à un bataillon danois des plus estimés, et que pour cette raison on appelait *le bataillon des zouaves*, fut complétement détruite sur un parcours de 200 pas seulement, au moment où elle se précipitait sur un bataillon prussien qui lui était opposé; à Sadowa, des bataillons entiers d'Autrichiens ont mordu la poussière en cherchant à aborder témérairement, en terrain découvert, des troupes bien commandées.

Parlerons-nous de nos rencontres avec les armées anglaises? Soit en Espagne, soit en Belgique, les Anglais nous ont montré combien une troupe est puissante par la force de ses feux, alors qu'elle sait conserver le calme et le sang-froid. Que de fois cavalerie et infanterie échouèrent contre ces murailles humaines, qui tombaient, mais ne reculaient pas! L'élan imprimé aux troupes françaises par les vaillants chefs qui étaient à leur tête dut se briser devant ces feux de salve dirigés contre nos colonnes d'attaque.

L'histoire nous fournirait encore de nombreux exemples, qui constateraient, au

besoin, les brillants résultats obtenus par des feux bien commandés et bien exécutés.

Il ne suffit pas de dire cependant, que l'efficacité des feux est le gage le plus sûr de procurer la victoire, il faut encore chercher le moyen d'avoir des hommes tirant bien, et sachant conserver leur calme et leur sang-froid au milieu de l'action.

Notre arme est très bonne, c'est incontestable, et cependant il est encore nécessaire qu'elle soit appréciée par le soldat; il faut qu'il ait confiance en elle, et qu'il soit bien convaincu que s'il sait s'en servir avec intelligence rien ne pourra lui résister.

La première qualité d'un fantassin c'est d'être bon tireur; alors seulement il ne gaspille pas ses munitions, il ne fait pas comme le maladroit qui tire afin de s'étourdir.

L'homme n'acquerra une bonne instruction sur le tir que par des exercices répétés chaque jour, et si le budget ne permet pas que l'on brûle devant les cibles autant de cartouches qu'il serait nécessaire, il est à désirer que l'on introduise dans les corps, et le plus tôt possible, le tir réel dans les chambres. Il est certain que, par ce moyen, l'on obtiendra rapidement une très bonne instruction.

Une fois ces connaissances acquises, il ne s'agira plus que de donner à l'homme, quand il sera en campagne, les moyens de les mettre en pratique.

Comme condition indispensable, il faut que le fantassin jouisse pleinement de toutes ses facultés; il a surtout besoin de toute son intelligence pour tirer de son arme tout le parti que l'on doit en attendre, soit qu'il combatte dans le rang, soit qu'il combatte en tirailleur.

Evitons donc les coiffures lourdes, les vêtements étriqués, ces charges excessives qui transforment le soldat en bête de somme; arrivé devant l'ennemi, assez de causes peuvent contribuer à lui faire perdre son sang-froid, pour que nous n'ajoutions pas volontairement des souffrances physiques, capables d'abattre son moral et de lui enlever sa volonté de bien faire.

Laissons lui donc cette liberté de mouvement qui entraîne avec elle la santé, la force et le magnifique élan qui fait remporter les victoires.

La crainte de la mort, l'émotion du combat contribuent à empêcher l'homme de bien tirer; ajoutons à cela la gêne que l'on éprouve dans le rang, les coups de coude, la grande habitude qu'il faut acquérir pour bien mettre en joue dans le créneau que l'on a devant soi; telles sont les difficultés nombreuses que l'on aura à vaincre, et qu'il faut atténuer autant que possible parce qu'elles nuisent à l'efficacité du tir.

Une longue campagne et l'habitude de se trouver en face de l'ennemi auront raison des premières; quant aux secondes, on ne peut y remédier que par des exercices fréquents dans les polygones.

Nous venons d'établir que, par l'efficacité des feux, on arrivait à démoraliser l'ennemi, gage certain de la victoire; nous avons fait ressortir les conditions dans lesquelles doit se trouver le soldat, si l'on veut obtenir de lui tout ce que l'on doit en attendre; il nous reste à savoir quel genre de feux on devra employer de préférence, quand on sera en présence de l'ennemi.

La théorie reconnaît trois espèces de feux différents :

1° Feux de tirailleurs;
2° Feux de salve;
3° Feux à volonté;

Le premier n'a rien de commun avec les deux autres.

L'homme isolé, livré à lui-même, doit employer toute son intelligence à savoir profiter de tous les accidents de terrain qui se présentent devant lui, à se rappro-

cher de l'ennemi et à se dérober à ses coups. — Combien alors il est essentiel pour le soldat d'avoir reçu une instruction complète; quelle utilité pour lui de savoir apprécier une distance, de bien connaître son arme, d'être en un mot convaincu qu'il a entre les mains son unique moyen d'attaque et de défense.

Le tirailleur, c'est l'homme dans son entier, c'est l'homme qui déploie toutes ses facultés et toute son énergie morale; c'est l'homme terrible pour son ennemi, tant qu'au milieu du combat il reste calme et maître de lui-même.

Dans les feux d'ensemble, le soldat joue un rôle purement passif; l'initiative appartenant à celui qui commande, c'est à ce dernier à apprécier la distance, à faire connaître à sa troupe la hausse dont elle doit se servir, c'est sur lui que repose toute la responsabilité; il aura donc, suivant les circonstances, à opter entre les feux de salve et les feux à volonté.

Ce choix a donné lieu à bien des discussions depuis l'adoption des nouvelles armes.

Les opinions se sont partagées, et, si nous nous permettons aujourd'hui d'émettre la nôtre, nous commençons par écarter la prétention de la faire prévaloir; à notre humble avis, une campagne seule peut décider la question.

Jusqu'à ce jour, les feux à volonté étaient employés de préférence aux feux de salve, et si nous en cherchons la raison, nous la trouvons dans la longueur du chargement; on ne pouvait pas admettre, en effet, qu'une troupe restât sans moyen de défense.

Plus tard, l'introduction dans nos manœuvres des feux par rang permit de se servir des feux de salve et d'éviter l'inconvénient signalé ci-dessus; n'est-ce pas dire déjà que l'on considérait les feux de salve comme supérieurs aux feux à volonté, et que, si on ne les employait pas d'une façon absolue, la seule cause en était au temps employé par le soldat pour charger son arme?

Or voyons ce que devient le feu à volonté avec l'arme à tir rapide.

Dès la première balle, tous les hommes tirent à la fois, le front de la troupe se couvre de fumée, le soldat ne vise plus et tâche de tirer le plus vite possible; quel sera le résultat de ce feu? Beaucoup de munitions consommées, effet utile à peu près nul.

Si vous avez affaire à un ennemi intelligent, il se couchera et vous laissera brûler vos cartouches sans éprouver de pertes.

Avec les feux de salve au contraire, celui qui commande pourra modérer la consommation des munitions; s'il a commis une erreur, en réglant les hausses, il verra où portent les coups, pourra rectifier le tir de sa troupe, et obtenir un effet utile très satisfaisant.

Le tir sera toujours assez rapide, car il est facile, en commandant le feu, de faire tirer cinq balles à la minute.

En nous appuyant sur notre principe émis précédemment, que, pour vaincre, il faut, par l'efficacité des feux, démoraliser l'ennemi, nous arrivons à conclure que les feux de salve doivent être employés de préférence aux feux à volonté.

Personne n'ignore, en effet, qu'une troupe subit une influence morale bien plus grande, quand elle reçoit d'un seul jet une grêle de projectiles; rien n'est plus terrifiant qu'un bon feu de bataillon, tandis que l'on s'habitue facilement aux feux à volonté.....

Mais on nous fait cette objection :

Quand on arrive près de l'ennemi, il n'est plus possible d'empêcher les hommes de tirer sans commandement.

Tout en reconnaissant que cela peut être difficile, on voudra bien admettre que le chef d'une troupe aura assez d'empire sur lui-même pour rester calme pendant le combat, et pour savoir se faire obéir, qu'il soit près ou loin de l'ennemi.

L'instruction pourrait encore venir faciliter cette tâche.

Dans les manœuvres, toutes les fois que l'on exécute des formations en bataille, les chefs de peloton ou de bataillon commandent des feux à volonté ; il en résulte que vous faites contracter au soldat une habitude, et qu'il sera très étonné le jour où vous changerez votre manière de faire. Soyez alors devant l'ennemi : sous l'influence de cette crainte, que tout le monde ne peut pas dominer, il est bien certain que vous obtiendrez difficilement de vos hommes ce que vous ne leur avez demandé que bien rarement sur les terrains de manœuvres.

Il y a donc nécessité de modifier notre manière de faire ; il importe que nos soldats sachent que, toutes les fois qu'ils arrivent sur la ligne de bataille, ils vont faire un feu de salve ; ils y seront bientôt tellement familiarisés, qu'ils ne songeront plus aux feux à volonté.

Nous n'ignorons pas que des causes multiples empêchent la bonne exécution d'un feu de peloton, mais c'est précisément une raison pour en faire beaucoup, non-seulement dans les manœvres, mais sur les terrains d'exercice de tir, à des distances connues et inconnues.

Quant aux feux à volonté, nous désirerions les voir sinon supprimés d'une manière absolue, tout au moins employés très exceptionnellement ; on saura toujours les exécuter quand l'utilité s'en fera sentir sur le champ de bataille.

Laissons de côté les vieux errements ; faisons en sorte que notre force ne repose plus, comme autrefois, uniquement sur la baïonnette ; sachons comprendre que nous avons entre les mains un engin terrible et puissant.

Quand jadis nos colonnes s'avançaient en poussant le fameux cri de : *En avant!* tout frémissait, l'ennemi était démoralisé, il était vaincu. Aujourd'hui, c'est par notre sang-froid, c'est par notre calme dans les manœuvres, c'est par l'efficacité de nos feux que nous devons produire le même effet.

Dirigeons vers ce but tous nos efforts, et ne perdons jamais de vue qu'avec la puissance de l'armement actuel, le succès dépend plus encore de la qualité des troupes et de la supériorité intellectuelle des chefs que de la force brute des masses.

Enfin, n'oublions pas que l'arme est le dernier mot de l'instruction militaire ; que faire un bon tireur, c'est la condition indispensable pour faire un bon soldat, et qu'enfin la confiance absolue que l'homme a dans son fusil est un des éléments les plus puissants de la force morale d'une armée.

GUERRE D'ALGÉRIE.

La récente expédition du général de Wimpffen. (Fin.)

Le lendemain, le colonel de La Jaille continuait son mouvement et venait camper à Souf-el-Kesser, où il était rejoint le 2 par le général de Wimpffen, qui, parti le 30 de Aïn-ben-Khelil, avait passé la nuit du 31 dans l'oued Touassared. A la nouvelle de ce qui s'était passé, et en présence des éventualités qui pouvaient surgir, le général fit repartir le 4 la colonne de La Jaille pour Aïn-ben-Khelil, après lui avoir pris ses 400 tirailleurs, qui devaient être remplacés par 400 zouaves dont l'arrivée à Aïn-ben-Khelil était annoncée pour le 6. Fort alors de 6 compagnies d'infanterie, d'une section d'artillerie et de 8 escadrons de cavalerie, le colonel de La Jaille devait repartir le 16 avril de Aïn-ben-Khelil pour amener à Mengoub, le 24, un convoi de quinze journées de vivres. Quant au général, il se mettait également en route, le 4, vers l'ouest, s'installait, le 8, au ksar Bou-Khais, point limite des Beni-Guill et des Doui-Menia. Ce ksar magnifique, entouré de beaux dattiers et possédant des sources d'eau nombreuses, avait été abandonné par les Beni-Guill, qui n'y avaient laissé que quelques khammès. Ce

fut là que le général, pour alléger sa colonne et la rendre plus mobile à un moment qui allait être décisif, laissa une partie de son convoi sous les ordres du capitaine du génie Pamard, avec 3 officiers, 170 hommes de troupes, 26 chevaux, 17 mulets et une ambulance dirigée par le docteur Roppe.

Le 10, la colonne campait auprès du ksar Renatza, où Rohlfs avait déjà eu le bras cassé d'un coup de feu en 1863. La colonne y fut traitée avec beaucoup d'égards par les marabouts qui s'y trouvaient. Ce ksar, berceau de l'ordre de Si-Mahommed-ben-Zian, qui y a encore un maître, avait autrefois une grande importance commerciale, déchue depuis l'interdiction de la vente des esclaves sur notre marché. Il n'en est pas moins resté un centre important et l'entrepôt des produits de l'oued Guir

Le 11, la colonne débouchait à Djerf-el-Torba, sur la rive gauche de l'oued Guir, dont la vallée se présentait majestueuse aux regards étonnés de nos soldats et de nos officiers, peu habitués à rencontrer en Algérie une pareille végétation. « Aucune vallée du Tell, dit le général de Wimpffen, même les mieux dotées, ne « peut donner une idée des vastes terres de culture qui se déroulent sous nos yeux, « et que des canaux nombreux rendent propres aux travaux les plus divers. » C'est que l'oued Guir, dont les bords allaient devenir le théâtre d'un brillant combat pour l'armée française, est un fleuve qui a beaucoup d'analogie avec le Nil. Par ses crues périodiques, il inonde des surfaces immenses parfaitement cultivées et forme une vallée d'une énorme largeur, de 20 kilomètres en certains endroits; c'est à l'un de ces points, appelé *El-Bahariat* (les petites mers), que le général arriva, le 13 avril, en face des positions formidables occupées par les Doui-Menia. Ces Doui-Menia, qui forment une des fractions les plus considérables de la confédération marocaine de l'oued Guir, comptent de 18 à 20,000 âmes. Leur pays fertile, leurs récoltes, leurs immenses troupeaux, leurs richesses, leurs 4000 guerriers leur donnent une prépondérance acceptée sur les oasis voisines. C'était donc à une masse de 4 à 5000 combattants, décidés à combattre, massés sur des dunes de sable reliées latéralement entre elles et protégées sur leur front par des canaux d'irrigation nombreux, profonds parfois de $1^m,80$, que nos troupes allaient avoir affaire.

L'occasion était trop belle pour la laisser disparaître. La journée du 14 fut consacrée à la reconnaissance des positions et à l'envoi sur la rive droite de l'oued du lieutenant de chasseurs Ben-Daoud. Pendant ce temps, dès six heures du matin, le génie faisait exécuter 1800 mètres de chaussée pour faciliter l'accès des dunes; mais le soir arrivé, les difficultés, au lieu de diminuer, étaient devenues tellement insurmontables, à cause de l'accumulation des irrigations, que le travail fut interrompu et que le général résolut de tourner la position et de profiter de la découverte d'un gué situé à quelques kilomètres en amont du camp pour faire attaquer par la rive droite de l'oued Guir. En effet, le 15, à trois heures du matin, la colonne se mettait en marche, passait la rivière au point reconnu et venait à neuf heures et demie se mettre en bataille en face des positions occupées par les Doui-Menia, positions qui présentaient un front de plusieurs kilomètres d'étendue. Après un feu violent d'artillerie destiné à dégarnir les broussailles de leurs défenseurs, le signal de l'attaque fut donné. Il était onze heures du matin: l'infanterie au centre, sous les ordres du lieutenant-colonel Détrée, les deux colonnes de cavalerie aux ailes devaient converger sur les dunes les plus élevées, qui formaient comme un réduit au milieu de ce terrain mouvementé. L'ardeur et l'élan des hommes étaient incroyables. Malgré les impossibilités qui surgissaient à chaque pas, tous les obstacles furent franchis; rejetés de position en position, les dissidents ne virent bientôt plus de salut que dans la fuite. Vers cinq heures, le feu avait cessé et le soir même deux fractions de dissidents demandaient à faire leur soumission. Le lendemain, la pacification était complète; les Ouled-ben-Guiz, les Ouled-ben-Assan, les Ouled-Sidi-Aïssa, les Ouled-Sliman, les Ouled-Youssef venaient se

rendre à merci, livrer des otages et offrir au général français 15 chevaux gâada et 200 chameaux de contribution. Quant aux pertes de l'ennemi, elles étaient énormes; pour les nôtres, elles se réduisaient à 2 officiers et 22 sous-officiers et soldats tués, 20 officiers et 25 hommes blessés.

Le 17 avril, le général retournait à son bivouac d'El-Bahariat et, le 18, se remettait en marche vers le nord pour aller à Mengoub au devant du colonel de La Jaille, qui lui ramenait un ravitaillement. Le 19, il campait à Gueltet-Ahmed-ben-Salah, le 20 à Gueltet-el-Atrous, et le 21, après une marche de 40 kilomètres, au bivouac sans eau de Oumes-Seba. Le 22, il était de nouveau sous les murs du ksar Bou-Kaïs, où le capitaine Pamard avait dû lutter, les 14, 19 et 20 avril, contre les efforts des contingents des Beni-Guill et des Ouled-ben-Naceur. Ce fut alors que le général résolut de modifier son itinéraire et d'aller châtier les agresseurs de ce poste isolé dans leur centre même, l'oasis d'Aïn-Chair.

Le 23, la colonne quittait Bou-Kaïs, campait à Tini-Kroude et, le 24, paraissait tout à coup devant les murs du ksar d'Aïn-Chair. Ce ksar, fortifié, était entouré sur trois de ses faces par une forêt de dattiers qui servaient d'abris à la culture des céréales, vrai fouillis de végétation qui devait rendre l'attaque fort difficile. Le 24, dans l'espérance d'amener les habitants à composition et dans le but seulement de leur donner une leçon, le général, pour répondre à leurs menaces, avait fait occuper dans la journée un point dominant d'où l'on avait tiré sur la ville une centaine de coups de canon. Cette exécution achevée, de nouvelles ouvertures de conciliation furent tentées; mais celles-ci, comme les précédentes, étant restées infructueuses, le général se décida à une action plus vigoureuse.

Le lendemain, en effet, après avoir été rejoint par la colonne de La Jaille, le général donnait à quatre heures et demie l'ordre d'attaquer l'oasis sur quatre points à la fois. En quelques instants elle était enlevée et les Arabes refoulés dans leur ksar après avoir subi des pertes nombreuses; aussi, dès le 26, la population venait à composition apporter au général deux chevaux de gâada et cent sacs d'orge. La leçon, paraît-il, avait été complète, car les contingents qu'on annonçait devoir se présenter pour arrêter notre marche, et qui étaient commandés par un des fils de Sidi-Scheick-ben-Taiab, n'osèrent s'avancer, et le 28, le général de Wimpffen put reprendre son premier itinéraire, camper le même jour à Mengoub et le 8 mai être à Sebdou.

Ainsi, en moins d'un mois, la soumission des Doui-Menia, la chute du ksar d'Aïn-Chair, à la suite de quatre combats heureux et de pertes énormes pour l'ennemi, notre influence portée dans une contrée qui avait échappé jusque-là à notre action, la connaissance d'un pays fort riche, tels avaient été les résultats de cette expédition rapide, merveilleusement conduite, qui fait honneur au chef qui l'a dirigée, ainsi qu'aux troupes qui en ont fait partie.

PIÈCES OFFICIELLES.

Quartier-général d'Olten, le 22 juillet 1870.

Le général en chef à l'armée suisse.

Miliciens confédérés!

La haute assemblée fédérale m'a confié le commandement de l'armée fédérale qui est déjà en partie sous les armes.

Une lutte gigantesque a éclaté d'une manière inattendue entre deux puissances voisines, lutte dans laquelle notre chère patrie pourrait être entraînée suivant les circonstances.

Il faut maintenant prouver que l'armée suisse mérite la confiance que notre autorité supérieure ainsi que tout le peuple a en elle.

Pour le moment notre mission est de protéger nos frontières contre toutes les attaques et s'il devait arriver que la guerre passât nos frontières, alors il faudrait aussi montrer à l'ennemi par le déploiement de toutes nos forces que nous ne sommes pas des successeurs dégénérés de nos glorieux ancêtres.

Miliciens confédérés ! Je suis sûr de votre dévouement illimité pour la patrie, et j'espère que le même Dieu qui assista si souvent nos pères, sera cette fois encore avec nous.

C'est avec reconnaissance que nos concitoyens ont admiré la rapidité et l'enthousiasme avec lesquels vous êtes accourus sous les armes.

Grands sont les sacrifices qui, maintenant déjà, sont réclamés de vous, mais vous montrerez au monde que vous possédez les vertus du vrai soldat.

Supportez virilement les fatigues et les privations de la guerre ; montrez-vous peu exigents et modestes envers vos concitoyens, et songez toujours que l'ordre et la discipline la plus sévère sont les conditions premières de la victoire.

Vous pouvez être assurés de mon dévouement complet pour la patrie.

Par ces quelques paroles, je vous salue de cœur.

Le général en chef de l'armée suisse,
Hans Herzog.

Aux officiers et soldats de la IIe division de l'armée fédérale.

Une guerre ayant éclaté entre deux des grandes puissances européennes aux portes de notre patrie, la haute assemblée fédérale a trouvé nécessaire de mettre sur pied une force militaire respectable pour occuper nos frontières.

La IIe division a l'honneur d'en faire partie.

Je salue votre arrivée dans la division, et j'espère que tous vous ferez honneur à notre chère patrie par une sévère discipline, par votre zèle à remplir vos devoirs, à supporter les fatigues du service et, si cela devenait nécessaire, par votre volonté ferme de tout sacrifier pour notre vieille liberté et notre indépendance, par quelque ennemi qu'elles soient menacées.

Vive notre patrie !

Quartier-général à Bienne, 19 juillet 1870.

Le commandant de la IIe division,
J. de Salis, colonel fédéral.

Ordre général pour la IIe division.

Les troupes, aussitôt après leur arrivée, placeront des gardes de police et de cantonnement.

Le service intérieur doit être surveillé avec le plus grand soin et fait strictement d'après les prescriptions réglementaires.

Les rapports d'entrée et états nominatifs des brigades d'artillerie et d'infanterie doivent être remis, encore le jour d'entrée, à l'adjudant de brigade, respectivement au commissaire des guerres. Ceux du génie, de la cavalerie et des carabiniers, seront remis au chef d'état-major de division.

Les listes des jurés doivent être remises à l'auditeur de brigade, respectivement au grand juge.

L'ordre journalier est fixé par le § 78 du règlement de service intérieur.

Garde montante à 11 $^1/_2$ heures.

Les manœuvres journalières doivent durer au moins six heures par jour, sac garni au dos, tenue de service.

Hors des manœuvres, tenue de quartier excepté le dimanche.

On tiendra la main sévèrement à ce que la troupe rentre dans les quartiers à la retraite et les officiers à 10 heures.

Le rapport journalier de la division a lieu chaque jour à 11 heures. Y assistent:

Tous les officiers de l'état-major de la division ;

Un adjudant de la brigade n° 5;

Le commandant du génie.

Les troupes seront cantonnées et nourries chez l'habitant jusqu'à nouvel ordre.

Le major fédéral Sacc est chargé du commandement du quartier-général de la division.

Le capitaine Monod remplit les fonctions d'adjudant de place.

Quartier-général à Bienne, 19 juillet 1870.

Le commandant de la II[e] division,
J. de Salis, colonel fédéral.

Appel aux médecins militaires de l'armée fédérale.

Les batailles de ces derniers jours ont fait une telle quantité de blessés que dans les deux camps le personnel médical n'est pas suffisant.

C'est un devoir d'humanité pour les armées épargnées par le fléau de la guerre d'offrir des secours aux blessés.

Le Conseil fédéral, dans la pensée que beaucoup de nos médecins militaires, tant ceux qui sont actuellement au service, que ceux qui ne sont pas sous les armes, seront prêts à apporter leur concours à leurs confrères des deux armées belligérantes, m'a autorisé à leur faire cet appel, afin d'envoyer le même nombre de médecins aux deux armées combattantes. Il invite en conséquence tous les médecins qui sont disposés à donner leurs soins aux blessés dans les hôpitaux et autres lieux à en donner avis par retour du courrier au médecin en chef, colonel Lehmann, au quartier-général à Olten, afin qu'il puisse promptement organiser leur répartition aux deux armées.

J'ai l'intime conviction que cet appel sera chaleureusement accueilli par les hommes de cœur du corps médical et que nous pouvons en ces tristes circonstances venir en aide aux malheureux blessés et faire honneur à notre patrie.

Le général en chef de l'armée fédérale,
(Signé) Hans Herzog.

Quartier-général à Olten, le 8 août 1870.

Quartier-général Olten, 12 août 1870.

Le Chef de l'Etat-major général aux Commandants de Divisions.

Sans vouloir empiéter sur les dispositions qui seront prises par le Département militaire fédéral, nous croyons nécessaire d'attirer votre attention sur le point suivant:

L'appel du général, relatif à l'envoi de médecins militaires suisses aux blessés des puissances belligérantes ne doit point être interprêté dans ce sens que nos propres troupes actuellement en campagne et pour la plupart très dispersées seraient privées de leurs médecins.

Il en résulte que, indépendamment des cas particuliers, nous ne pouvons accorder notre assentiment au licenciement d'un médecin que lorsque :

Il reste dans un bataillon 2 médecins, dans un demi-bataillon 1 médecin, et dans une compagnie ou un escadron 1 médecin toujours en fonction.

Par conséquent dans les corps qui n'ont qu'un seul médecin réglementaire il faut attendre l'arrivée d'un remplaçant avant de licencier leur médecin, s'il doit partir.

Le Chef d'état-major général,
(Signé) R. Paravicini.

Circulaire du Conseil fédéral à tous les gouvernements cantonaux et aux compagnies du chemin de fer, concernant l'exemption du service militaire.

(Du 22 juillet 1870.)

Tit. — Les derniers mouvements extraordinaires de troupes, quelque peu importants qu'ils fussent relativement à une marche en avant ou en retraite de l'armée entière ou d'une grande partie de celle-ci, ont donné la preuve qu'il est de toute nécessité que les chemins de fer puissent disposer de tout leur personnel pour être en état de satisfaire aux exigences militaires .

Tenant compte de cette circonstance et en application des pouvoirs qui nous sont conférés par l'arrêté fédéral du 20 juillet 1853 (Recueil officiel, III, 539). nous avons décrété aujourd'hui ce qui suit :

a) Les employés chargés de l'entretien et de la surveillance de la voie ;
b) Les employés au service des transports ;
c) Les ouvriers destinés à l'entretien et à la construction du matériel ;
d) Les chefs de gares et leurs remplaçants,

sont exemptés du service militaire pendant la durée de leur emploi et de la mise sur pied actuelle.

M. le général Herzog, commandant en chef des troupes fédérales mises sur pied, est chargé de l'exécution du présent arrêté

En portant cette communication à votre connaissance, nous saisissons cette occasion de vous recommander, fidèles et chers confédérés, avec nous à la protection divine.

Berne, le 22 juillet 1870.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
DUBS.
Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

Afin de pouvoir convenablement utiliser pendant la guerre l'institution suisse des télégraphes, le Conseil fédéral a exempté du service militaire, durant l'occupation de la frontière suisse :

a) Tous les télégraphistes des bureaux intermédiaires ;
b) Les aides télégraphistes actuellement employés ou qui seraient appelés plus tard ;
c) Les messagers des bureaux télégraphiques principaux.

Une décision semblable a été prise en faveur de tous les employés de chemins de fer en Suisse.

(Du 1er août 1870.)

Dans le but de prévenir les enrôlements de Suisses pour le service militaire à l'étranger, le Conseil fédéral a adressé à tous les gouvernements cantonaux la circulaire suivante :

« Tit.,

« Comme, d'après les bruits qui circulent, il se ferait depuis quelque temps, sur territoire suisse, des tentatives d'enrôlement en partie aussi pour les Etats belligérants, nous croyons devoir attirer l'attention sur ce fait en rappelant que de tels actes constituent une infraction à la loi fédérale du 30 juillet 1859 concernant les enrôlements pour un service militaire étranger (Recueil officiel, tome VI, page 300), et que de plus, dans les conjonctures actuelles, ils seraient de nature à compromettre au plus haut degré la neutralité de la Confédération.

« Nous vous invitons, en conséquence, à exercer une surveillance rigoureuse et à réprimer énergiquement toute tentative d'enrôlement qui pourrait se produire sur votre territoire. »

Sur un rapport du Département militaire fédéral concernant l'admission et l'entretien de déserteurs des Etats belligérants, le Conseil fédéral a décrété ce qui suit :

1° Lorsque des militaires étrangers pénétreront par détachements plus ou moins nombreux sur le territoire de la Confédération, ils seront confinés en un lieu convenable ou répartis en plusieurs localités dans l'intérieur de la Suisse, pour être organisés et entretenus militairement.

2° Le Département militaire est autorisé à conclure avec les gouvernements cantonaux des accords en vue de la location de localités convenables, et à établir les dispositions nécessaires concernant l'organisation, le traitement, la surveillance et l'entretien des militaires étrangers réunis en corps.

Berne, le 16 juillet 1870.

Le Département militaire fédéral porte à la connaissance de tous les officiers de l'état-major fédéral que cela concerne que le Conseil fédéral, dans sa séance de ce jour, a décidé de supprimer les cours de répétition des armes spéciales, ainsi que les cours spéciaux, tels que cours d'opérations, cours sanitaires pour médecins, cours d'armuriers, de télégraphie, etc., qui devaient encore avoir lieu, à teneur du tableau des écoles de l'année courante.

En conséquence, les ordres donnés pour ces cours sont retirés.

En revanche, les écoles de recrues, les écoles pour les aspirants de IIe classe du génie, de l'artillerie et pour les aspirants vétérinaires, ainsi que les cours pour fraters et infirmiers, doivent avoir lieu conformément aux ordres donnés.

Sont cependant dispensés de ces cours, ceux des officiers de l'état major fédéral qui ont reçu un ordre de marche pour le service actif.

Nous nous empressons de vous aviser que, dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a pris les décisions suivantes :

1° Tout officier monté de l'état major fédéral recevra la bonification de la ration de fourrage pour un cheval de selle, propre au service et estimé sous son nom. Cette bonification sera payée dès le jour de l'estimation du cheval jusqu'à nouvel ordre du Conseil fédéral ;

2° La bonification prévue par le § 78 du règlement d'administration n'est pas comprise dans la décision qui précède si l'officier que cela concerne n'est pas plus tard appelé au service actif ;

3° Dans le cas où l'un des officiers désignés sous N° 1 ci dessus, serait appelé au service, la ration extraordinaire de fourrage cesserait de lui être payée et il serait alors traité selon les dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

En portant ces décisions à votre connaissance, nous vous informons en outre des dispositions que nous avons prises au sujet de l'estimation des chevaux, afin que vous puissiez faire auprès des autorités militaires de votre Canton les démarches nécessaires pour avoir droit à la bonification ci-dessus mentionnée.

a) L'estimation des chevaux aura lieu au chef-lieu du canton ou aux chefs-lieux de districts ou de cercles sous la surveillance d'une personne désignée par l'administration militaire cantonale. Cette personne devra s'adjoindre deux experts pour cette estimation ;

b) Les officiers qui seront dans le cas de changer de chevaux et qui voudront continuer de toucher la bonification de fourrage, doivent faire estimer ces nouveaux chevaux dans un délai de 10 jours, à défaut de quoi les chevaux vendus n'auront pas droit à la bonification de fourrage ;

c) La bonification sera de même refusée si, à l'entrée au service actif, le cheval est reconnu impropre au service, ou si le signalement ne concorde pas avec celui du premier procès verbal d'estimation.

d) L'estimation a simplement pour but de constater que les officiers que cela concerne disposent de chevaux et que ces derniers sont propres au service. Les chevaux restent en conséquence aux risques et périls des officiers respectifs ;

e) Les frais d'estimation réglementaires sont à la charge de la Confédération, à l'exception des frais d'estimation des chevaux remplacés ou reconnus impropres au service ;

f) **Les procès-verbaux d'estimation doivent être signés par les experts et le surveillant, puis transmis par celui-ci, sans aucun délai, au Commissariat des guerres du Canton, qui les transmettra de suite au Commissariat des guerres central.**

La bonification de fourrage sera payée chaque mois par le Commissariat des guerres central aux commissaires des guerres cantonaux pour être remise aux officiers que cela concerne jusqu'à la révocation de l'arrêté fédéral ci-dessus.

Afin de connaître les demandes que les officiers de l'état-major adresseront à la régie pour en obtenir des chevaux, dans le cas d'une mobilisation de l'armée, et afin de pourvoir à une distribution équitable de ces chevaux entre les officiers, le Département vient vous prier de lui faire savoir jusqu'au 23 courant, si vous avez l'intention de vous procurer un cheval à la régie et, dans ce cas, si vous désirez l'acheter ou le louer.

En l'absence d'une réponse de votre part, nous admettrons que vous renoncez pour le moment à vous procurer un cheval de la régie.

Pour la répartition des chevaux, le Département a établi les règles suivantes:

1° On tiendra compte avant tout des demandes des officiers qui seront appelés en service les premiers en ayant égard en outre aux grades supérieurs avant les grades subalternes ;

2° La préférence sera donnée aux demandes d'achat avant les demandes de louage ;

3° Le prix d'achat sera fixé par la direction de la régie sous réserve de ratification par le Département militaire fédéral ;

4° Le prix de louage a, comme jusqu'ici, été fixé à 5 fr. — par jour ;

5° Les officiers qui auront un cheval en louage recevront l'indemnité de 4 fr. par jour, mais ne toucheront pas les rations supplémentaires de fourrages prescrites au § 78 du règlement d'administration.

Enfin nous croyons devoir attirer l'attention de Messieurs les officiers sur le fait que la direction de la régie ne possède actuellement que 40-50 chevaux à mettre à leur disposition.

Agréez tit., etc. **Le Chef du Département militaire fédéral,**
WELTI.

INSTRUCTIONS POUR LE SERVICE POSTAL MILITAIRE EN SUISSE.

ARTICLE PREMIER. — Le but du service postal militaire est de pourvoir à l'expédition prompte et sûre des lettres et des articles de messageries de et pour l'armée, que ces lettres et articles concernent le service militaire ou qu'ils se rapportent aux affaires privées, pourvu qu'ils soient d'ailleurs de nature à être expédiés par la poste.

ART. 2. — On organise ce service dès qu'un corps de troupes considérable est mis sur pied (occupation des frontières, rassemblements de troupes, camps d'instruction, etc.).

On institue d'ordinaire :

1° Au quartier-général un bureau postal, composé du chef du service, d'un secrétaire, d'aides et d'ordonnances.

2° Dans chaque division un bureau d'expédition, composé d'un employé postal, des aides et des ordonnances nécessaires.

3° Si cela est nécessaire, un bureau d'expédition pour chaque brigade, composé d'un expéditeur postal et de ses aides.

Le personnel de ce service sera, autant que possible, pris parmi les employés postaux astreints au service militaire, et il sera désigné d'avance, en temps de paix, d'accord avec l'administration postale.

Selon les circonstances et les besoins, on peut charger de ce service les employés à poste fixe dans la localité.

Les bureaux ambulants font toujours partie intégrante du service postal militaire.

Art. 3. — Le service postal militaire est placé directement sous les ordres du chef de l'état-major général ou de son remplaçant.

Art. 4. — En vue d'établir et de maintenir des relations postales sûres entre le quartier-général et les corps de troupes, ainsi qu'entre les corps de troupes eux-mêmes, l'administration des postes créera à ses frais les correspondances postales ou les relais nécessaires, en tant qu'ils n'existent pas déjà. Quant aux moyens de transport extraordinaires, c'est l'administration militaire qui y pourvoira, à ses frais et en se servant à cet effet de la poste militaire.

Art. 5. — Les attributions du chef du service postal militaire seront déterminées par des instructions spéciales.

Les autres fonctionnaires et employés postaux appelés à ce service sont soumis au règlement général sur les postes.

Quant aux attributions des fonctionnaires attachés au dit service, elles sont fixées d'après le grade militaire.

Art. 6. — Le personnel postal mobile est payé et entretenu par l'administration militaire, d'après les principes généraux relatifs à la solde et à l'entretien.

Art. 7. — La franchise de port est réglée par les dispositions suivantes :

a) *Pour les lettres et paquets :*

La franchise de port en faveur des militaires au service fédéral ou au service cantonal s'étend aussi bien aux lettres et paquets qu'ils expédient qu'à ceux qu'ils reçoivent, pourvu qu'ils ne soient pas d'un poids supérieur à 4 livres, qu'ils ne soient pas recommandés, qu'il ne faille pas les faire parvenir par des exprès et qu'ils soient sans indication de valeur ni remboursement.

b) *Pour les valeurs :*

Jouissent également de la franchise de port les valeurs ou mandats adressés aux militaires en service fédéral ou cantonal.

Les valeurs et mandats adressés à des militaires qui ne se trouvent pas au service actif ne jouissent de la franchise de port que s'ils ont été expédiés par des autorités ou des fonctionnaires fédéraux.

Les valeurs ou les mandats expédiés par des militaires ne jouissent pas de la franchise de port.

Art. 8. — Pour pouvoir jouir de la franchise de port, on doit observer les prescriptions suivantes :

Sur les lettres expédiées à des militaires, on inscrira non-seulement le nom du destinataire et la désignation de son grade, mais en outre le corps (en tout cas le bataillon et la compagnie, batterie, etc.) dans lequel il fait son service, et, autant que possible, le numéro de la division et de la brigade, ainsi que le lieu de leur quartier.

Les militaires en service actif, qui veulent envoyer des lettres en franchise de port, doivent les remettre aux employés chargés du service postal militaire ; ces derniers munissent les dites lettres d'un timbre spécial et les remettent à la poste pour qu'elles soient expédiées.

Les valeurs destinées à des militaires au service actif seront annoncées au destinataire pour qu'il aille personnellement les chercher. La restitution de l'avis, portant la signature du destinataire ou de son chargé de pouvoirs, tient lieu de reçu.

Art. 9. — Les objets qui n'ont pu être remis aux destinataires sont envoyés au quartier-général. Afin que les articles de messageries qui n'ont pu être remis puissent être convenablement retournés, il est nécessaire que l'expéditeur mette son adresse sur le paquet.

Art. 10. — Ne peuvent être expédiés par la poste militaire :

1° Tous les envois pour lesquels il y a à payer un port ou un remboursement

et qui ne peuvent être expédiés que par l'entremise du bureau postal le plus rapproché du destinataire.

2° Tous les objets fragiles, pouvant se gâter, inflammables, explosibles, de même que ceux qui, par leur forme, leur grosseur ou leur pesanteur, ne se prêtent pas au transport par la poste.

Art. 11. — Afin d'accélérer la distribution des objets, on transmettra ces derniers, autant que possible, directement aux divers bureaux postaux militaires.

Art. 12. — On établira des boîtes aux lettres dans les quartiers, mais en faisant ensorte que les militaires seuls puissent s'en servir. Les paquets et les valeurs doivent être remis au bureau postal de la brigade ou de la division.

Tout objet à expédier en franchise de port doit être muni du timbre officiel du corps de troupes auquel appartient l'expéditeur.

Art. 13. — Le service de la distribution dans les différents corps de troupes sera organisé comme l'entendra le chef du corps.

Art. 14. — Afin que les objets soient convenablement dirigés, les dislocations de troupes seront constamment communiquées aux bureaux d'expédition.

Art. 15. — Les présentes instructions seront portées à la connaissance de la troupe de la manière qui paraîtra convenable.

Olten, 25 juillet 1870. *Le Chef de l'état-major général,*
Paravicini.

Instruction à faire connaître à la troupe sur le service militaire postal.

En vue de faciliter les correspondances postales pour les militaires en service actif et d'éviter des erreurs de taxation, l'administration a fait préparer des enveloppes portant la suscription « Occupation fédérale des frontières. Poste militaire. »

Ces enveloppes seront délivrées aux militaires selon leurs besoins par les sergents-majors des compagnies, et l'on peut s'en servir non-seulement pour les correspondances mais encore pour tous les envois jouissant de la franchise de port, c'est-à-dire pour les paquets n'ayant pas d'indication de valeur et ne pesant pas plus de 4 livres. A cet effet on les coudra ou les collera sur le paquet.

Tout envoi dont le caractère officiel n'est pas constaté par un timbre est soumis à la taxe.

Il est sévèrement interdit de délivrer les nouvelles enveloppes à d'autres qu'à des militaires. L'auteur de toute infraction à cette disposition sera poursuivi pour contravention à la régale des Postes.

Afin d'éviter autant que possible les abus, il est nécessaire que les envois faits au moyen des enveloppes militaires soient, ou jetés dans des boîtes inaccessibles au public, ou remis directement aux employés de la poste civile ou militaire. Toute lettre renfermée dans une des nouvelles enveloppes, mais jetée dans une boîte aux lettres ordinaire, sera taxée.

On ne pourra pas se servir des enveloppes militaires pour les envois qui ne jouissent pas de la franchise de port, c'est-à-dire dont le poids est supérieur à 4 livres, ou pour lesquels on a indiqué une valeur, pris un remboursement ou réclamé la remise par un exprès, enfin les envois recommandés. Ces différents envois doivent être inscrits comme articles de messageries et remis sans aucune exception aux employés ordinaires des Postes.

Ces dispositions seront portées à la connaissance des troupes. On les lira dans les chambrées, et on les affichera soit contre les corps-de-garde, soit contre les locaux affectés au service des Postes.

Quartier-général, 7 août 1870.

Le chef de la poste militaire,
Wirth.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

M. le colonel fédéral Jean-Louis-Hippolyte *Aubert*, de Genève, à Lausanne, qui en 1868 était sorti de l'état-major fédéral du génie, y a été réadmis avec son rang d'ancienneté. Il a été en outre chargé du commandement de la III[e] division de l'armée, pendant la campagne actuelle, à la place de M. le colonel fédéral Philippin que M. le général Herzog a désigné comme adjudant-général.

Le Conseil fédéral a nommé M. le D[r] Théophile *Bischoff*, de et à Bâle, lieutenant-colonel à l'état-major judiciaire, aux fonctions de Grand-Juge pour le Tribunal militaire extraordinaire, lequel est appelé, aux termes des articles 261 et 262 de la loi fédérale sur la justice pénale pour les troupes fédérales, à connaître des délits que pourraient commettre le général, le chef de l'état-major général, les commandants d'un corps d'armée, d'une division ou d'une brigade.

M. Henri *Bippert*, de Lausanne, qui a été nommé, le 27 juillet dernier, major à l'état-major judiciaire fédéral, a été désigné grand-juge de la III[e] division en remplacement de M. le major *Raisin*, de Genève, qui est tombé malade.

M. Guillaume *Rahm*, d'Unterhallau, nommé dernièrement capitaine à l'état-major judiciaire, remplace M. Bippert comme auditeur près de la X[e] brigade.

M. Joseph-Aloïs *Siegwart*, de Lucerne, qui était sorti, en février dernier, comme major de l'état-major général, ayant demandé sa réadmission, le Conseil fédéral la lui a accordée avec son rang d'ancienneté.

Le Conseil fédéral a nommé :

M. Rodolphe *Mohr*, de et à Lucerne, capitaine à l'état-major fédéral du génie.

(M. Mohr ayant déjà été précédemment capitaine à l'état-major du génie conserve son rang d'ancienneté.)

Commissaire d'ambulance : M. Charles *Thomann*, de St-Gall ;

Contrôleur d'armes de II[e] classe : M. Abel *Fleury*, de Genève.

Secrétaires d'état-major fédéral : M. Samuel *Diriwächter*, réviseur de comptes à Aarau et M. Rodolphe *Nœtzelin*, à Bâle.

Le Conseil fédéral a décrété d'accorder, pour la durée de la guerre, la franchise de port au comité de secours pour les militaires suisses et leurs familles, pour les envois de correspondances, les paquets sans indication de valeur jusqu'à 10 livres et les valeurs, le tout aux conditions prévues par la loi.

Le Conseil fédéral a décrété que le droit de sortie de 1 fr. 50 accordé pour les chevaux qui ont été achetés avant le 21 juillet, ne sera plus appliqué à partir de la fin de juillet, et que le droit de 600 fr. sera perçu pour chaque cheval.

Tessin. — Dans sa séance du 28 juin, le Conseil d'Etat, sur le préavis de son Département militaire, a nommé, au grade de 2[e] sous-lieutenant d'infanterie, MM. Jauch, Bernardino, de Lugano; Rusca, Prospero, de Locarno; Gallachi, Oreste, de Breno; Solari, Paolo, de Lugano; Soldati, Giovanni, de Sonvico; Vanoni, Bernado, de Ponterresa; Bessler, Guiseppe, de Montecarasso; Anastasi, Massimiliano, de Lugano; Cattaneo, Luigi, de Faido; Canonica, Guiseppe, de Bidogno; Romerio-Gindici, Antonio, de Giornico.

AUSTRO-HONGRIE. — Le journal officiel de l'armée impériale et royale du 9 juin annonce l'ouverture d'un cours central d'infanterie pour les plus anciens capitaines des régiments d'infanterie de ligne et frontières, ayant le droit d'être montés, ainsi que pour les capitaines de chasseurs à pied.

Ce cours, qui durera du 1[er] novembre au 30 septembre, sera obligatoire pour les officiers aspirant aux grades supérieurs, et a pour but de les mettre à même d'acquérir des connaissances et une instruction en rapport avec les progrès de l'époque.

Ne seront dispensés de cette obligation que les capitaines qui ont suivi les cours de l'académie, de l'artillerie ou du génie, et passé avec succès leurs examens de fin d'année.

Voici les matières qu'il comprendra :

1° Partie théorique : tactique des trois armes ; bases de la stratégie ; organisation de l'armée austro-hongroise et comparaison avec celle des autres armées européennes ; étude de l'armement ; étude du terrain ; service des pionniers ; fortification ; télégraphie de campagne ; hippologie.

2° Partie pratique : toutes les semaines, une reconnaissance à cheval, suivie d'un rapport ; participation aux manœuvres et exercices de la garnison de Vienne, et en août à ceux du camp de Bruck ; assistance aux manœuvres et exercices de la cavalerie et de l'artillerie ; leçons d'équitation sur les chevaux appartenant aux officiers ; leçons de harnachement, de voltige et d'escrime.

L'examen de fin d'année aura lieu dans le courant du mois de septembre, et se composera d'épreuves orales et écrites.

« Je ne vous demande pas, écrit-on à la *France militaire*, ce que vous pensez de cette création étrange par laquelle on a la prétention de soumettre à une espèce de concours des officiers ayant parcouru les deux tiers ou les trois quarts de leur carrière.

Cette manie de notre ministre me rappelle une anecdote qui m'a été racontée jadis par un officier français

Le maréchal Gouvion de Saint-Cyr s'était imaginé, pendant son passage au ministère, de demander des rapports à tous les officiers, quels que fussent leur grade et leurs services. Au lieutenant-général baron Neigre, qui avait commandé en chef l'artillerie des armées impériales, il demanda un rapport sur le sujet suivant : De l'emplacement de l'artillerie en temps de paix, de son emplacement en temps de guerre.

Le général Neigre se fit préparer par son secrétaire un beau cahier orné de faveurs ; sur la couverture et sur la première page, la question posée par le ministre était reproduite en beaux caractères moulés par un calligraphe distingué.

Le jour fixé pour la remise du rapport arrivé, l'aide-de-camp du maréchal lui demanda son cahier pour l'adresser au ministre. Le général l'invita à s'asseoir, attendu, disait-il, que son travail n'était pas encore commencé L'officier, habitué à obéir, s'assit et alluma tranquillement un cigare, en homme qui se prépare à faire une longue pause. Dix secondes après, le général lui remettait son cahier sur lequel il avait tracé les mots suivants :

« En temps de paix on met l'artillerie où l'on veut, en temps de guerre où l'on peut. »

Le lieutenant général, Baron NEIGRE.

La réponse narquoise du baron Neigre au maréchal Gouvion de Saint-Cyr résume mon opinion sur le cours central d'infanterie. Remettre d'anciens capitaines sur les bancs de l'école est un contre-sens, et je n'espère rien de bon de la mesure prise par notre ministre de la guerre »

— La *Wehr-Zeitung* vient encore d'augmenter sa publication d'un supplément technique bi-mensuel, dont le premier numéro contient d'excellents articles avec planches fort bien dessinées sur les mitrailleuses, sur l'affût Mon-Crief, sur les canonnières françaises et autres sujets non moins actuels.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 16. Lausanne, le 30 Août 1870. XV° Année

SOMMAIRE. — Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire et sous quelle forme (major Moschell). (*Fin*) — Pièces officielles. — Nouvelles et chronique.
SUPPLÉMENT. — Cartes du théâtre de la guerre. (¹)

DOIT-IL Y AVOIR, A COTÉ DE L'INSTRUCTION POPULAIRE, UNE INSTRUCTION MILITAIRE ET SOUS QUELLE FORME ?

(Fin.)

Réponse à cette question posée par la Société militaire fédérale pour le concours de 1870.

« *Est modus in rebus.* »

Aujourd'hui une autre tendance se manifeste, c'est de réduire de moitié le nombre des heures de leçons. Si ce système dit du *demi-temps,* actuellement en expérience en Angleterre, en Belgique et en Prusse, finit par être admis, et tout porte à croire qu'il le sera, au moins dans une certaine mesure, il deviendra d'autant plus urgent de bien choisir les sujets d'étude et de leur donner ce but pratique que l'on poursuit en toutes choses dans notre siècle utilitaire. Or, quand tant de connaissances presque indispensables devraient être sues et doivent forcément être mises de côté, il est bien peu probable que l'on puisse leur préférer des notions de science militaire, parfaitement inutiles au plus grand nombre. Les partisans de cet enseignement nous diront sans doute qu'il pourra se donner sans causer de préjudice aux autres études, en choisissant pour sujet de lecture, de thèmes, de compositions, des livres et des questions militaires. Cela pourrait sans doute se faire ainsi, mais le même privilége est demandé, et à bien plus juste titre, par les économistes, par les hygiénistes et par bien d'autres.

En résumé, l'enseignement militaire ne peut et, quoiqu'on fasse, ne sera jamais donné sur les bancs des écoles populaires. Il ne saurait non plus être introduit dans l'enseignement supérieur, où les futurs savants, théologiens, médecins, avocats et autres n'en auraient certes que faire, incapables qu'ils sont déjà d'acquérir tout le savoir que l'on serait en droit de leur demander.

N'y a-t-il donc rien à faire dans l'école même pour préparer des

(¹) En attendant de pouvoir donner un bon plan des sanglantes actions qui viennent de se livrer autour de Metz entre le gros des armées françaises et prussiennes, et un des alentours de Paris, où d'autres batailles sont en perspective, nous transmettons à nos abonnés deux petites cartes générales du théâtre de la guerre. Si imparfaites qu'elles soient, elles pourront au moins les orienter sur les opérations générales, dont nous commencerons prochainement un résumé.

soldats véritablement capables de revêtir l'uniforme ? Si, il y a à faire, et même beaucoup, on en jugera par les chiffres suivants, relatifs au collége municipal de Neuchâtel qui, certes, n'est pas plus défectueux que ceux de la plupart des autres localités de la Suisse :

Sur 350 garçons, le docteur Guillaume a constaté :

Déviations de la colonne vertébrale . . .	62 cas.
Goître dit scolaire	169 »
Maux de tête fréquents	99 »
Hémorragies nasales habituelles	77 »

soit en tout 407 cas de maladies pour 350 élèves ([1]).

Si donc il y a une réforme urgente à introduire dans l'intérêt de notre armée, elle doit tout d'abord porter sur l'hygiène des écoles, où tout est à réformer, depuis les bancs sur lesquels les élèves s'assoient, les tables où ils écrivent, les bâtiments dans lesquels ils travaillent, jusqu'au nombre, à la durée, à la répartition et à la nature même des leçons; car, avant de songer à faire de petits phénomènes de science militaire de nos enfants, il faut avant tout en faire des hommes, et des hommes sains de corps et d'esprit.

Nous venons de constater que sur les bancs de l'école l'enseignement militaire, ou même l'enseignement au point de vue ou avec tendance militaire, ne saurait trouver place.

Hors des heures des leçons, il n'en est plus de même, et si l'on considère les exercices militaires *au seul point de vue hygiénique*, personne n'en contestera la bienfaisante influence sur le développement physique et sur la santé. Cependant, il est certain que cet heureux résultat sera atteint plus sûrement par la pratique de la gymnastique, bien plus favorable au développement normal de tout le corps que les manœuvres et les évolutions militaires et surtout que le maniement du fusil, dont le travail, en ne se répartissant pas également entre les deux bras, tend à nuire à la symétrie de l'individu.

D'ailleurs, il est essentiel de tenir compte de l'existence plus ou moins éphémère des règlements d'exercice, lesquels dépendent à la fois des opinions des personnes qui se succèdent à la tête de l'armée et du département militaire fédéral, de la nature toujours variable des armes, et même, jusqu'à un certain point, de la *mode* du jour. Les officiers qui ont pour la première fois revêtu l'uniforme, il y a quelque quinze ans seulement, savent à quoi leur a servi leur instruction militaire primitive, et à quelle épreuve continue leurs facultés *écolières* n'ont cessé dès lors d'être soumises. Qu'on en soit certain, si l'on constate avec un juste regret un déficit journalier dans l'instruction des officiers, surtout de ceux de l'état-major, cela est dû, en grande partie, à ces modifications perpétuelles qui, au lieu de permettre le perfectionnement des connaissances acquises, ce qui est

([1]) Les résultats de l'enquête du docteur Guillaume sont encore bien plus graves pour les filles, puisque sur 381 il a constaté 150 déviations de la colonne vertébrale, 245 goîtres scolaires, 197 cas de maux de tête fréquents, et 78 d'hémorragies nasales réitérées; soit presque 2 de ces maladies pour chaque élève; fait de la plus haute gravité, et dont nous n'avons pas besoin de signaler les conséquences pour le futur recrutement de notre armée.

tout au plus possible pour le temps qu'un milicien peut consacrer à l'art de la guerre, obligent l'officier non-seulement à apprendre sans cesse du nouveau, mais, en surplus, à désapprendre ce qu'il savait le mieux, parce qu'il l'avait appris à l'âge où *le feu sacré* donne un certain attrait, même au service de garde.

Les conséquences regrettables de cet état de choses se feraient de même sentir chez les recrues qui devraient d'abord oublier l'instruction qu'ils auraient reçue comme cadets. Dans tous les cas, le jeune soldat sera d'autant moins sous la favorable influence de ce feu sacré dont nous venons de parler, et qui n'est jamais plus nécessaire que pour supporter l'emprisonnement de la caserne, qu'il sera déjà blasé sur le port d'un uniforme et que plus longtemps il aura fait le métier militaire.

En outre, il faut remarquer que s'il est possible, et sans inconvénients, de consacrer pendant la durée des études populaires quelques heures à des exercices de soldat, il n'en saurait être de même plus tard, alors que les jeunes gens sont entrés dans la vie active comme apprentis de fabriques, commis, agriculteurs, etc., époque à laquelle un grand nombre d'entre eux s'éloignent de leur canton pour un temps plus ou moins long.

Nous savons fort bien que dans le canton de Vaud, et probablement dans quelques autres, les jeunes gens de 16 à 20 ans sont soumis à un certain nombre d'exercices militaires, ce qui semble prouver que la chose est possible; mais nous serions fort étonnés si beaucoup de ces jeunes gens ne parvenaient pas, de façon ou d'autre, à s'y soustraire. Du reste, les avis des personnes compétentes sont fort partagés sur les avantages de cette instruction préliminaire, et nous ne pensons pas qu'on puisse constater, d'une manière indiscutable, qu'il en résulte une supériorité marquante des troupes vaudoises, par exemple, sur celles de la plupart des cantons non soumis à ce régime.

L'on a prétendu que l'uniforme et les exercices du cadet lui donnent des habitudes d'ordre, de bonne tenue, de discipline et développent son patriotisme. Mais cela est-il bien certain? Qu'on nous permette d'en douter. S'il en était ainsi, le corps volontaire des cadets genevois aurait reçu des parents l'appui qui lui a manqué, et après des sacrifices considérables, et malgré des circonstances d'ailleurs favorables, il n'aurait pas dù être dissout au bout d'une expérience de cinq années, expérience précieuse et que les cadets, de par la loi des autres cantons, n'auraient pu fournir.

Une dernière considération pourrait être favorable à l'instruction militaire de la jeunesse, c'est l'aide que, le cas échéant, les adolescents pourraient donner à l'armée pour la défense de la patrie; mais, en cela encore, nous devons constater l'inutilité, non de cette aide, mais d'une instruction préparée de longue main. L'entrée en campagne n'est, en effet, jamais inopinée; toujours quelques semaines précèdent le moment décisif, semaines pendant lesquelles, sous l'influence de l'enthousiasme éveillé par le danger réel que court la patrie, c'est de cœur et d'âme que l'instruction militaire désirable est promptement acquise par la jeunesse, et alors, sans que personne songe à lui

marchander le temps qu'elle doit y consacrer. L'expérience des armements de 1815, 1838 et 1857 est concluante à cet égard.

Si, pour toutes les raisons que nous venons de donner, et pour bien d'autres que nous pensons superflu de développer, nous rejetons formellement l'enseignement militaire, théorique ou pratique, de la jeunesse, par contre, nous appelons de tous nos vœux le développement de celui de la gymnastique, que nous voudrions même voir rendu obligatoire pour tous les élèves des écoles. La possibilité de cet enseignement spécial serait considérablement facilitée par la réduction projetée du nombre des heures d'étude, dont il serait, jusqu'à un certain point, la conséquence logique.

En effet, toutes les réformes à introduire dans l'enseignement, et en particulier celle du nombre d'heures consacrées à l'école, ont pour but essentiel de réduire au minimum possible l'atteinte portée au développement normal du corps et de l'intelligence des élèves, et, de plus, de favoriser ce développement. Or, ce bien ne peut être produit qu'à la condition d'un bon emploi du temps à retrancher sur la durée actuelle des leçons en classe et des devoirs à domicile. Malheureusement, on peut prévoir qu'il n'en sera pas toujours ainsi, et que cette liberté sera employée par les uns à vagabonder et à mal faire, et que les parents de beaucoup d'autres en profiteront pour se faire aider à leurs travaux industriels ou domestiques, dans des conditions bien souvent insalubres, ou à faire acquérir à leurs enfants quelques-uns de ces talents, dits d'agrément (musique, dessin, etc.), dont la pratique n'est rien moins qu'hygiénique.

Nous ne pensons pas qu'on puisse contester la bienfaisante influence d'une gymnastique rationnelle sur le développement physique de l'individu. Quant à sa nécessité pour le soldat, elle est si bien établie qu'elle occupe une place importante dans l'instruction actuelle que reçoit la recrue. Mais il est évident que la souplesse, l'agilité et, jusqu'à un certain point, la force, ne peuvent être convenablement acquises que pendant l'enfance et l'adolescence. C'est donc à cet âge qu'il faut pratiquer la gymnastique, et cela d'une manière continue, ce qui est d'autant plus facile que cela peut avoir lieu dans la soirée, avantage dont ne jouissent pas les exercices militaires proprement dits.

La recrue doit donc posséder une instruction gymnastique suffisante, longtemps avant de revêtir l'uniforme, car, vouloir apprendre à sauter, par exemple, à des hommes faits, c'est tout simplement impossible.

Une fois l'enseignement de la gymnastique admis, on peut se demander en quoi il doit consister et comment il doit se donner.

Quant au programme, nous pensons qu'il doit être gradué, mais indéfini. Gradué, en ce que l'enseignement doit être donné méthodiquement, en augmentant successivement la force des exercices, et en les pondérant les uns par les autres, afin de développer, fortifier et assouplir à la fois toutes les parties du corps. Indéfini, en ce que, outre les exercices dits *élémentaires,* il doit comprendre toutes les espèces de sauts, l'art de grimper, l'élévation des poids, le jet de la

pierre et du javelot, la lutte, l'escrime, la voltige, l'équitation, la natation, la course, les marches forcées et même (pourquoi ne le dirions-nous pas?), pour ceux qui en ont le goût, ces exercices de haute gymnastique, que l'on veut qualifier d'acrobatiques et de casse-cou, mais qui ont, on ne peut le contester, l'immense avantage de donner un degré de souplesse, une sûreté de mouvements et une intrépidité qui, certes, ne sont pas à dédaigner chez un soldat.

Hâtons-nous d'ajouter que nous réduisons la gymnastique que nous voudrions voir rendue *obligatoire,* aux élémentaires, aux sauts, au grimper et à la natation, et que nous admettons, même pour ces exercices, les dispenses de médecins assermentés.

Par qui cet enseignement sera-t-il donné? c'est ce qu'il serait difficile de spécifier d'une manière absolue, mais nous pensons, qu'autant que cela serait possible, les régents devraient en être chargés; et, en fait, c'est ce qui a déjà lieu dans un certain nombre d'écoles, par la bonne volonté et le zèle des instituteurs eux-mêmes, qui, sans y être obligés, ont organisé des leçons facultatives de gymnastique pour leurs élèves. Plus tard, l'enseignement serait continué par des maîtres spéciaux partout où cela se pourrait. Au surplus, une condition essentielle, surtout au point de vue militaire, c'est que les exercices soient exécutés par ensemble, avec ordre et discipline.

Nous venons de dire que l'étude de la gymnastique élémentaire devrait être rendue obligatoire, mais ce vœu étant irréalisable, hors des écoles de l'Etat, la moitié au moins des enfants échapperait à cette obligation, si aucune autre mesure n'était prise. Cette mesure devrait consister, selon nous, en des leçons publiques et gratuites, données dans la soirée, et en concours annuels, institués dans un certain nombre de localités, concours publics, où il serait délivré des certificats, non pas seulement aux plus forts et aux plus agiles, mais à tous ceux qui auraient satisfait convenablement à un programme comprenant les exercices que chaque soldat devrait pouvoir exécuter. A ces certificats, qui pourraient être confirmables chaque année, jusqu'au recrutement, serait attachée la dispense d'un certain nombre de jours de l'école de recrues; ils pourraient aussi donner droit au titre d'appointé, au choix de la compagnie, ou à toute autre distinction que l'on jugerait propre à mettre en jeu l'amour-propre et l'intérêt.

Une semblable organisation ne serait, certes, pas difficile à établir, et, même en faisant abstraction de ses avantages spéciaux, au point de vue de l'armée, le bien hygiénique qui en résulterait pour tous ceux qui en profiteraient serait certainement considérable. Nous ne pouvons donc que l'appeler de tous nos vœux.

Jusqu'ici, nous n'avons examiné l'enseignement militaire qu'au point de vue essentiel, celui des écoliers, mais il convient aussi de le considérer dans ses rapports avec les régents eux-mêmes, que le projet voudrait non-seulement astreindre au service militaire, mais desquels il exigerait les connaissances qu'un officier d'infanterie doit posséder.

Le rapport de la direction militaire fribourgeoise, dont nous avons cité quelques lignes, pages 8 à 10, fait suffisamment ressortir les in-

convénients qui résulteraient de ce système, soit pour le recrutement, déjà fort difficile, de bons régents, soit pour leur caractère, qui exige une vie retirée et studieuse, soit pour leur budget insuffisant, soit enfin pour la régularité des études, lesquelles devraient être suspendues pendant les services militaires du maître. Nous n'insisterons donc pas davantage sur ces considérations importantes, mais ce que nous voulons en outre signaler, c'est que l'adoption du projet aurait pour résultat certain et affligeant de fermer la carrière de l'enseignement populaire à tous les jeunes gens qu'une santé délicate ou des infirmités corporelles rendent impropres au service militaire, sans nuire cependant à leur aptitude pour cette vocation. Une telle mesure serait non-seulement une cruauté envers ces instituteurs, déjà éprouvés dans leur corps, mais de plus causerait un immense préjudice à l'enseignement, car ces hommes, précisément parce qu'ils ne sont pas propres à faire des guerriers, sont particulièrement qualifiés pour l'enseignement patient et monotone des écoles primaires.

D'ailleurs, chacun ne possède pas les qualités et les goûts qui constituent le bon officier; aussi, une fois lancé dans la voie proposée, serait-on peut-être conduit à préférer au jeune homme sachant sa grammaire celui qui posséderait mieux son école de peloton, et sacrifierait-on le talent calligraphique à la correcte exécution *du demi-tour.*

Tout cela est simplement impossible, et si on le tentait, le résultat le plus clair obtenu serait la désertion des écoles gouvernementales qui ont déjà si grand'peine à soutenir la concurrence des écoles libres.

Dans les pages qui précèdent, si nous avons rejeté l'éducation militaire de la jeunesse, par contre nous avons plaidé la cause du développement intellectuel et physique du futur soldat, développement à obtenir soit par l'amélioration du régime scolaire, soit par l'extension de l'enseignement de la gymnastique. Il ne restera donc au jeune homme de vingt ans, pour se rendre véritablement digne de l'uniforme, qu'à acquérir la seule instruction militaire proprement dite, ce à quoi il sera admirablement préparé.

L'*exposé des motifs,* à l'appui du projet de réorganisation militaire, constate l'insuffisance du temps consacré à l'instruction militaire, opinion partagée par la plupart des personnes compétentes; mais il nous semble que l'on peut renverser la proposition, et dire, à plus juste titre, que l'instruction militaire que l'on veut donner à nos soldats est trop étendue, trop compliquée et trop minutieuse pour le temps qu'un citoyen peut y consacrer et pour ce que l'on peut, et ce que l'on doit exiger d'une armée de milices.

Dans l'examen de la perfection et de l'étendue de l'instruction militaire que l'on voudrait que nous possédions, à l'égal des armées permanentes, il s'agit, en premier lieu, de se rendre bien compte de leur véritable importance pour la guerre. Or, cette importance est formellement contredite par l'expérience de tous les peuples et de tous les temps, et particulièrement par l'histoire des guerres de la République française et du premier Empire, dont, certes, on ne con-

testera pas les hauts faits. On sait que la consommation de chair à canon qui se faisait dans ces temps-là ne permettait guère la préparation préalable de cette chair; aussi les jeunes gens étaient-ils généralement dirigés sur le théâtre de la guerre presque aussitôt que recrutés, et, bien souvent, ce n'était que pendant la route du champ de bataille que, non-seulement la recrue recevait sa première instruction militaire, mais même son équipement. Elle trouvait, il est vrai, des cadres déjà éprouvés, mais ces cadres eux-mêmes, très jeunes, relativement à ceux de nos jours, étaient bien loin de posséder l'instruction raffinée, et inutile en campagne, mise à la mode depuis. Quelques guerres contemporaines, entre autres celle des Etats-Unis, corroborent aussi notre dire, car chacun sait les prodiges de valeur accomplis par les armées américaines, leur solidité, leur constance, leur résistance aux fatigues et aux privations; et, cependant, soldats, cadres, officiers, et même généraux, n'avaient pas même reçu l'instruction que nous donnons à nos milices. C'est en arrivant sur le théâtre de la guerre que, pour la première fois, l'immense majorité emboîtait le pas et maniait le sabre et le fusil.

Ce ne sont donc pas les vrais besoins de la guerre qui ont nécessité ou qui justifient l'instruction militaire que l'on veut, chez nous, emprunter aux armées permanentes. Cette instruction a été enfantée par et pour les loisirs de la garnison; mais, en Suisse, ces loisirs, heureusement, n'existant pas, il faut viser au nécessaire, et rien qu'au nécessaire. Des troupiers ayant cinq ou sept ans de garnison à utiliser, à tuer, pourrait-on dire, peuvent, par exemple, en employer une partie à apprendre à marcher avec la plus parfaite cadence, en conservant l'alignement le plus rigide, la pointe du pied basse et le regard à quinze pas devant soi, mais, sur une école de recrues de cinq semaines, ou sur un cours de répétition de quelques jours, vouloir consacrer un temps appréciable à apprendre à marcher à des montagnards, à des hommes qui sont probablement les plus solides marcheurs de la chrétienté, c'est, disons-le franchement, tout simplement absurde ([1]).

Les nouveaux règlements ont sur les anciens, on doit leur rendre cette justice, le très grand avantage d'une plus grande simplicité, mais on est encore loin d'avoir fait tout ce qui se peut et se doit faire dans cette voie. Aussi ne doit-on pas se lasser de répéter à tous ceux dont cela dépend : Simplifiez, simplifiez toujours, simplifiez encore.

Et, en effet, tout le monde est d'accord qu'un certain nombre de mouvements, de manœuvres, de prescriptions réglementaires ne seront jamais utilisées en campagne. Pourquoi donc les maintenir, et pourquoi cette minutie d'exécution dans ceux qui sont réellement nécessaires ?

Nous savons fort bien qu'il dépend, en bonne partie, des instructeurs, des inspecteurs et des commandants d'écoles de n'insister que sur le véritablement utile; néanmoins, la plupart, et peut-être n'ont-ils pas tort, prennent au pied de la lettre tout ce qui est écrit. Pour

([1]) Les indications relatives à la marche devraient être simplement données accessoirement dans les trajets de la caserne à la place d'exercice, et pendant le cours des manœuvres.

eux, la plus minime prescription, le plus petit détail, le plus infime commandement, doit être su et exécuté avec toute la correction dont il est susceptible. Il est donc indispensable d'élaguer tout ce qui, à juste titre, peut être considéré comme un hors-d'œuvre, tant dans les règlements d'exercice que dans ceux de garde et de sûreté. Et, par exemple, nous ne pensons pas qu'une sentinelle ne puisse être relevée sans que l'on prescrive à tous les acteurs de cette pauvre opération la position qu'ils doivent respectivement occuper; et il nous semble que l'absence du commandement préparatoire : *Avancez l'épaule droite !* ou : *Avancez l'épaule gauche !* n'empêcherait pas une colonne de changer de direction.

Si les simplifications que nous demandons, aussi bien dans les règlements que dans la manière d'instruire, étaient admises, le temps consacré actuellement à l'instruction des troupes serait loin d'être insuffisant, surtout si les mouvements qui sont du ressort de la gymnastique étaient éliminés de l'instruction proprement dite. Ces exercices devraient être appris dans un cours préliminaire auquel ne seraient astreints que les recrues qui, soit par certificats, soit par un examen, ne pourraient fournir la preuve de leur habileté pour le saut et le grimper, et de leur savoir à faire *tête droite* ou *tête gauche*, à tourner les bras en un ou en deux mouvements, à se lever sur la pointe des pieds, à s'accroupir sur les talons, en un mot à exécuter tous les exercices *ejusdem farinæ*, pour lesquels on enlève à leurs affaires des gaillards de vingt ans et plus, pour le plus grand plaisir des badauds qui les contemplent. Exercices qui, nous aimons à le croire, ne faisaient pas partie du programme d'instruction militaire des héros de Sempach ou de Morat, ni même des combattants de Neueneck.

J. MOSCHELL, major fédéral.



PIÈCES OFFICIELLES.

Le Conseil fédéral suisse à tous les Etats confédérés.

Berne, le 20 août 1870.

Fidèles et chers Confédérés,

Il est parvenu à notre connaissance un certain nombre de faits qui nous portent à croire que des influences étrangères se produisent dans le but de compromettre la position neutre de la Suisse. On s'attache en même temps à répandre systématiquement à l'étranger le bruit mensonger et calomnieux que la population suisse favoriserait telle ou telle des parties belligérantes, et l'on publie en Allemagne que cette population sympathise pour la France, en France qu'elle est pour la Prusse.

Si les autorités suisses, dans la conscience de remplir fidèlement leur devoir, ont pu, dans les temps ordinaires, opposer le silence du mépris à des menées aussi déloyales, il ne leur serait plus permis de conserver une attitude passive dans des temps d'agitation. Nous estimons par conséquent qu'il est de notre devoir d'engager les hauts gouvernements cantonaux à exercer une surveillance plus active pendant la durée de la guerre et à intervenir avec énergie et immédiatement contre des tentatives de compromettre, soit verbalement, soit par écrit, ou par tout autre acte, la neutralité de la Suisse. Nous devons tout particulièrement insister

pour qu'il soit recommandé à la presse de votre canton de ne pas prendre ostensiblement parti et de refuser l'insertion d'articles qui ne viennent pas de source bien connue ainsi que celle d'articles provocateurs ou d'insinuations mensongères.

Nous vous engageons pareillement à avoir l'œil sur ce qui se passe dans les établissements publics, en particulier à la frontière, et à recommander au public de se tenir sur la réserve vis-à-vis d'étrangers. Les étrangers suspects devront être surveillés et, suivant les circonstances, renvoyés par delà la frontière.

L'agitation actuelle des esprits dans tous les Etats qui nous entourent et l'excitation de ressortissants de ces pays qui séjournent parmi nous, exigent pendant la guerre des mesures de précaution, qui d'ailleurs sont inconnues dans la Suisse libre. Nous avons cependant la conviction que notre population tout entière, de même que notre presse s'imposeront volontiers une réserve momentanée, justifiée par des considérations de patriotisme.

L'Assemblée fédérale ayant, à l'unanimité et avec l'assentiment de la nation, proclamé la neutralité de la Suisse, il est de notre devoir de l'observer de la manière la plus loyale et d'éviter, en le faisant, même l'apparence du mal.

En vous priant de pourvoir d'une manière convenable à ce qu'il soit donné suite à ces recommandations, faites à bonne intention, nous saisissons cette occasion, pour vous recommander, fidèles et chers Confédérés, avec nous à la Protection divine.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
DUBS.
Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

Instruction sur l'organisation des colonnes de bagages et de vivres.

Quartier-général, Olten, le 6 août 1870.

I. COLONNES DE BAGAGES.

1° Dans la règle, la troupe n'aura plus à porter le gros matériel de cuisine, excepté les cuillères à dresser et à écumer, les haches et les grands plats. Le reste sera transporté dans des voitures de réquisition, dont le nombre ne devra pas toutefois dépasser celui qui a été fixé par le règlement.

Pour les marches ordinaires, le bataillon recevra en outre du fourgon deux voitures (le demi-bataillon une seule), l'une pour le matériel des cuisines, l'autre pour le bagage des officiers (le demi-bataillon aura une seule voiture pour les deux objets). Un escadron et une compagnie de sapeurs auront une voiture chacun, qui servira à transporter le bagage des officiers, le matériel de cuisine et les caisses de pharmacie.

2° Dans les marches de guerre, c'est-à-dire pour concentrer l'armée, ou dans le cas d'opérations actives, un fourgon et une seule voiture de réquisition suivront chaque bataillon, ou chaque demi-bataillon; le bagage des officiers devra être laissé en arrière.

3° Le bagage d'officiers laissé en arrière sera expédié soit par brigade, soit en un seul convoi pour toute la division, sur un point déterminé par le commandant de la division.

4° Une seule voiture est accordée à l'état-major de division et aux guides réunis, et une seule également à chaque état-major de brigade, soit dans les marches de route, soit également dans les marches de guerre.

5° Le bagage, dans les marches, s'avancera par brigades, mais, dans le cas où une division tout entière serait en marche, le bagage sera réuni de manière à former une seule colonne de voitures.

Le plus ancien quartier-maître d'une brigade aura le commandement des bagages de sa brigade, et si les bagages d'une division tout entière marchent ensemble, le plus ancien quartier-maître de la division en aura le commandement.

On donnera comme escorte à la colonne de bagages les vaguemestres, les fourriers et les ouvriers.

6° Le fourgon de bataillon contient des objets qui doivent être amenés immédiatement derrière la ligne de bataille, comme la caisse de pharmacie, les caisses de bandages, les deux pharmacies de campagne et les brancards. En revanche, le reste de son contenu est de nature à être laissé le plus en arrière possible, ainsi les outils d'armuriers, les pièces isolées d'armes à feu, l'autel de campagne, les outils, etc.; ces dernières caisses seront donc chargées sur la voiture avec le bagage des officiers et conduites en arrière. Le fourgon lui-même sera amené près des ambulances. Le fourrier d'état-major reste en arrière avec le bagage des officiers. Les armuriers, munis de leurs poches d'outils, suivent leurs bataillons respectifs.

7° La colonne de bagages d'une division sera composée de la manière suivante pendant une opération :

1 voiture de réquisition pour l'état-major de division et l'état-major de la brigade d'artillerie, plus les guides.

3 voitures de réquisition		pour les trois états-majors de brigades et leurs guides.
1 »	»	pour l'escadron.
1 »	»	pour la compagnie de sapeurs.
9 »	»	pour les 9 bataillons d'infanterie.
1 (à 2) voitures	»	pour les carabiniers.
9 fourgons		pour les bataillons d'infanterie.
4 autres fourgons		pour les états-majors des trois brigades et pour celui de la division.

En somme donc, 29-30 voitures à deux chevaux pour une division.

II. Colonnes de vivres.

Une instruction sur la formation des colonnes de vivres doit suivre celle sur la formation des colonnes de bagages. Elle a pour but de donner à la division la liberté de mouvements nécessaire pour pouvoir marcher à chaque instant, dans une direction quelconque, sans se trouver dans l'embarras à cause des subsistances.

1° La colonne de vivres d'une division, sans les troupes de réserve, est composée de 32 chars à échelles couverts de bâches et attelés de deux chevaux. Si les troupes de réserve sont adjointes à la division, la colonne de vivres sera renforcée en conséquence.

2° Afin de se procurer rapidement le nombre de voitures nécessaires, les commissaires des guerres devront prendre les mesures nécessaires (là où cela n'a pas été déjà fait, suivant la circulaire du 4 août), savoir :

Fixer les voitures qui sont à louer; faire une inspection des voituriers et des chevaux ; s'entendre avec les autorités communales afin que, dès que les voitures seront commandées, les communes aient à faire exécuter immédiatement les ordres reçus.

3° Le lieu de rendez-vous des voitures doit coïncider naturellement avec l'endroit désigné pour toucher les vivres.

4° Les voitures sont uniquement destinées au transport du pain, de l'avoine, des légumes et des viandes, comme aussi pour le lard, le riz, etc.

5° On a l'intention de conduire avec soi des vivres pour quatre jours; les troupes en porteront pour *un* jour et les voitures pour *trois* jours.

Cette quantité de rations concentrées suffira d'autant plus pour une division que

la provision de viande pourra facilement être obtenue en lieu et place, et que les divers corps de troupes trouveront le logement et la subsistance dans les villages divers qui se trouveront probablement sur le théâtre des opérations.

6° Aussitôt que les colonnes de vivres pourront être mobilisées, les distributions devront cesser dans les divers cantonnements, et les troupes recevront leurs vivres chaque jour des voitures de subsistances de la division. Il s'ensuit que les divers bataillons et compagnies d'armes spéciales n'auront plus à louer des voitures pour aller chercher les vivres, ainsi que cela avait été indiqué dans la circulaire du 4 août du commissaire en chef des guerres.

7° La colonne de vivres est conduite par un commissaire des guerres et sera escortée par une compagnie d'infanterie et trois caporaux ou appointés du train de parc montés. Cette colonne de subsistances sera divisée en trois sections, dont chacune aura les vivres d'un jour, convenablement emballés, de telle manière que la distribution des vivres aux différents corps puisse s'exécuter facilement. Le chef d'escorte commandera un homme de garde pour chaque voiture.

Au nom du chef d'état-major général,
Pour l'adjudant-général, (Signé) HOFSTETTER, col. féd.

Le commandant en chef aux troupes de la Ire et IIe division de l'armée.

Quartier-général, Olten le 17 août 1870.

Soldats confédérés ! — Le théâtre de la guerre s'éloignant de plus en plus des frontières de notre chère patrie, le haut Conseil fédéral a décidé le licenciement de la 1re et de la 2e division. Vous allez en conséquence reprendre le chemin de vos foyers.

Pendant quatre semaines vous avez été aux avant-postes avec ardeur et sans relâche et fait un service de garde pénible pour sauvegarder notre neutralité et empêcher toute violation de notre sol ; c'est avec le même zèle avec lequel vous avez pris les armes, que vous vous êtes soumis aux excercices qui étaient nécessaires pour le perfectionnement de votre instruction militaire.

Par votre discipline et votre modération, vous avez contribué à rendre supportable à vos concitoyens le fardeau des cantonnements.

Je vous exprime, au nom de la patrie, les remerciements que vous avez mérités par votre amour pour elle et par les nombreux sacrifices que chacun de vous a dû s'imposer, et je suis convaincu que, si elle réclamait de nouveau vos services, vous vous rendriez à son appel avec le même empressement qu'il y a un mois.

Rentrez dans vos foyers avec le sentiment d'avoir fidèlement rempli votre devoir, et recevez mon cordial adieu.

Le commandant en chef de l'armée fédérale,
HANS HERZOG.

Officiers et soldats de la IIe division !

Bivouac de Courrendlin, 21 août 1870.

Témoin du zèle, de la discipline, de la bonne conduite et des sentiments patriotiques que vous avez constamment montrés, à part quelques rares exceptions, pendant le service actif qui va se terminer, je viens joindre aux flatteuses et nobles paroles qu'ils vous ont mérités de la part de notre commandant en chef, l'expression de tout mon contentement personnel.

J'espère que vous maintiendrez jusqu'au bout ces qualités traditionnelles du soldat suisse, et que le retour dans vos familles s'effectuera avec convenance, bon ordre et dignité.

Chez vous, ayez soin de vos armes et de votre équipement. Vous restez de piquet. Soyez donc toujours prêts à rejoindre vos drapeaux aussi rapidement que vous l'avez déjà fait il y a cinq semaines, aux applaudissements de la Suisse entière, et encore mieux pourvus de tous les accessoires. Alors l'indépendance de la

patrie pourra, le cas échéant, compter sur vous comme sur de vaillants et utiles défenseurs.

En vous souhaitant un heureux retour dans vos foyers, je vous prie de garder un bon souvenir à votre commandant de division, qui se sent fier d'être à votre tête. Vive la Confédération suisse !

Le commandant de la IIe division,
J. DE SALIS, colonel fédéral.

Relèvement de la IIe division fédérale par la VIe et licenciement.

I.

Olten, le 10 *août* 1870.

Le chef d'état-major général au commandant de la IIe division, à Delémont.

Monsieur le colonel. — Le général ordonne un changement de position des divisions, après qu'elles auront été inspectées. La VIIe division prendra la place de la Ire, la VIe division celle de la IIe. Les divisions relevées occuperont les positions de celles qui les auront relevées.

La IXe division se relèvera par elle-même, en ce sens que les troupes cantonnées à Schaffhouse sont relevées tous les dix jours en totalité, à l'exception des sapeurs.

La marche des différentes divisions et de leurs brigades détachées s'effectuera en ordre de bataille, comme une marche de guerre. Le service de sûreté sera fait par l'avant-garde pour les divisions qui vont relever les autres, par l'arrière-garde pour celles qui sont relevées. Chaque divisionnaire devra donner des instructions particulières sur ce point au commandant de son avant-garde ou de son arrière-garde.

Les états-majors de division auront à prendre à temps les dispositions nécessaires pour l'organisation des bivouacs et des cantonnements.

Les divisionnaires auront à s'entendre entre eux quant à la relevée proprement dite.

Les avant-postes qui vont relever les autres seront conduits par des officiers d'état-major des divisions relevées.

Vous trouverez dans les bivouacs ou les cantonnements des vivres, des rations extraordinaires (Extraverpflegung) de foin et de paille. Le commissaire des guerres en chef recevra l'ordre de donner à ce sujet les instructions nécessaires.

La troupe devra faire la cuisine le matin pour les marches, et lorsque cela paraîtra nécessaire, prendre avec elle de la viande et du pain pour la halte.

Vous ferez évacuer les malades qui se trouveront dans les ambulances, sur les hôpitaux qui vous ont été désignés.

Les colonnes de bagages devront être organisées complétement pour chaque corps. Comme pour la marche de route elles auront à conduire le bagage des officiers.

L'ordre de bivouaquer n'exclut pas la possibilité de cantonner des troupes isolées, principalement les corps montés, l'artillerie et la cavalerie.

Chaque soir un état d'effectif et un bref rapport sur la marche devront être envoyés au chef d'état-major général de l'armée.

En outre, il est ordonné d'apprécier exactement la longueur des colonnes de marche et d'en faire rapport.

Dans ce rapport il devra être fait exactement mention de la nature et des accidents (pentes, etc), de la section de la route sur laquelle on aura mesuré la longueur des colonnes, avec ou sans train, en tenant et en ne tenant pas compte de l'écartement entre l'avant-garde et le gros, et en indiquant quelles ont été les distances ordonnées entre les différents corps dans les dispositions prises avant la marche.

On devra mesurer la longueur des colonnes environ deux heures après le départ.

Cette mensuration doit s'effectuer de différentes manières :

a) Après avoir réglé les montres d'avance, marquer sur la carte à un moment très précis le point où dans ce moment se trouvent la tête de l'avant-garde, la tête du gros et la queue de la colonne.

b) Arrêter le gros, comme une colonne de marche isolée, le plus également possible, une fois pendant la marche.

Pour l'exécution de ceci, il faut avertir d'avance les commandants que, à 10 heures par exemple, on donnera le signal de *halte*. Ce signal sera donné par les musiques disposées à cet effet ; les officiers, prévenus d'avance, veilleront à ce que la tête des unités tactiques s'arrête instantanément et que le point où se trouvera la queue de la colonne au moment du signal soit exactement désigné par un officier. Ensuite il faut mesurer au pas la longueur de chaque unité tactique, depuis sa tête jusqu'à la queue, puis la distance qui sépare cette dernière de la tête du corps qui la suit. Noter ces mesures. Dans les haltes ou dans les bivouacs, ces diverses notes devront être coordonnées par un officier de l'état-major général.

En outre, il est ordonné de faire déterminer exactement par des officiers de l'état-major général quel temps il a fallu, depuis le premier homme jusqu'au dernier, y compris les équipages, pour se rendre d'un bivouac dans un autre.

Dans toutes les mensurations, indiquer le nombre des hommes, la composition des colonnes de voitures ainsi que l'ordre de marche (par simples ou doubles files, etc.)

Le général compte qu'une discipline sévère sera observée pendant la marche ; les commandants ont un bon moyen de s'en assurer, en laissant de temps en temps défiler la colonne devant eux.

Ordres spéciaux pour la marche de chacune des divisions.

VIe DIVISION.

Le 17 août : 16e brigade d'infanterie. Escadron de cavalerie. Bivouac *Oberdorf.*
17e » » 1 batterie. Bivouac *Mümliswyl.*
18e » » avec les autres armes spéciales et le parc. Bivouac *Laupersdorf.*

NB. Inspection de la brigade 18, le 17, à 9 heures du matin, à *Aarwangen.*

Le 18 août : 17e brigade combinée par *Passwang.* Bivouac *Laufon.*
16e » » par *Weissenstein*, *Gänsbrunnen.* Bivouac *Crémines.*
18e » » avec l'état-major de division, par *Gänsbrunnen.* Bivouac *Crémines.*

Le 19 août : 16e et 18e brigades combinées au bivouac près *Delémont.* Le parc de division reste à *Moutiers.*
La 17e brigade relève la 5e brigade de la IIe division et occupe les avant-postes et les cantonnements de cette dernière.

Le 20 août : La 16e et la 18e brigades relèvent les troupes de la 4e et de la 6e brigades de la IIe division et occupent leurs cantonnements. Quartier-général *Delémont.* Magasin *Bienne-Delémont.* Hôpital *Bienne-Delémont.* Ambulance vétérinaire *Nidau.*

IIe DIVISION.

Le 19 août : La 5e brigade d'infanterie avec 1 batterie et les sapeurs, après avoir été relevés, établiront leur bivouac à *Büsserach.* Parc de division à *Moutiers.*

Le 20 août : La 5e brigade va par *Passwang* à *Mümliswyl,* où elle établit son bivouac.
La 4e et la 6e brigades, avec le reste des armes spéciales, établissent leur bivouac à *Courrendlin.*
Le parc de division va de *Moutiers* à *Laupersdorf,* où il prend ses cantonnements.

Le 21 août : La 5ᵉ brigade et les armes spéciales occupent les cantonnements d'*Oensingen*, *Ober* et *Nieder-Buchsitten*, *Egerkinden*, *Neuendorf*, *Härkingen*, *Hägendorf*, *Kestenholz*, *Wolfwyl*, *Fullenbach*, *Aarwangen*, *Gunzen*, *Kappel*, 9773 habitants.

Etat-major de brigade à *Oensingen*.

Les autres troupes de la division restent au bivouac et retirent leurs détachements. Le parc de division marche sur *Soleure*, où il prend ses cantonnements.

Le 22 août : L'état-major de division, la 4ᵉ et la 6ᵉ brigades, avec les armes spéciales, vont par *Moutiers* établir leur bivouac à *Gänsbrunnen*.

Le 23 août : La 4ᵉ brigade dans les cantonnements de *Welschenrohr*, les villages sur la route jusqu'à *Balstahl*, *Mümliswyl*, *Holderbank*, *Langenbruck*, *Waldenbourg*.

Etat-major de brigade à *Balstahl*. 8406 habitants.

La 6ᵉ brigade, avec les armes spéciales, va de *Gänsbrunnen* par *Weissenstein*, *Soleure*, dans ses cantonnements à *Soleure*, *Zuchwyl*, *Oberdorf*, *Attiswyl*, *Flummenthal*, *Wiedlisbach*, *Ober* et *Niederbipp*, *Wangen*. 16,158 habitants.

Etat-major de brigade à *Soleure*.

Hôpitaux *Berne*, *St-Urban*. Ambulance vétérinaire *Nidau*. Magasins *Herzogenbuchsee*, *Soleure*, *Dürrmühle*.

Le chef d'état-major général,
(Signé) R. Paravicini.

II.

Le chef d'état-major général au commandant de la IIᵉ division.

Olten, *le* 16 *août* 1870.

Monsieur le colonel. — Le général, se conformant à une décision du Conseil fédéral, a ordonné le licenciement de la Iʳᵉ et de la IIᵉ division.

L'ordre de marche suivant vous donnera les directions nécessaires sur les étapes de marche et de chemin de fer.

Par cet ordre de marche, le plan de relèvement et la série des inspections fixées par le général se trouvent modifiées en quelque manière.

Conformément au télégramme d'aujourd'hui, l'ordre nº 453, par lequel la 5ᵉ brigade, la batterie nº 14 et la compagnie de sapeurs nº 4 devaient partir du bivouac de *Büsserach* (le 19) pour se rendre par le *Passwang* au bivouac de *Mümliswyl* (le 20), se trouve annulé. La 5ᵉ brigade d'infanterie, avec la batterie 14 et les sapeurs, établiront leur bivouac le 19, à *Laufon*, après le relèvement. Le 20, la 5ᵉ brigade d'infanterie, avec les sapeurs, gagne le bivouac de *Bassecourt ;* la batterie 14 rejoint le bivouac de *Courrendlin*.

Ainsi que vous le voyez par l'ordre de marche et comme il a été remarqué précédemment, la convenance de laisser dans les cantonnements ou de faire bivouaquer, principalement l'artillerie et la cavalerie, est laissée à votre appréciation ; en effet, par des nuits froides trois jours de bivouac pourraient rendre facilement les chevaux malades.

Vous veillerez à ce que la marche par le Weissenstein s'exécute en colonne serrée, de telle manière que les différents corps de troupes qui doivent être transportés plus loin en chemin de fer, arrivent assez tôt pour prendre leur repas et partir par le train fixé.

Le commissariat des guerres a été averti de prendre des dispositions pour la distribution des vivres en nature.

Les ambulances devront être évacuées et réparties pour le retour entre les divers corps de troupes.

L'état-major de division et les états-majors de brigades resteront jusqu'à nouvel ordre à Soleure.

Veuillez remettre au commissaire des guerres de la VI[e] division les tentes et les couvertures que vous avez reçues.

Veuillez aussi donner avis de l'arrivée des troupes dans leurs places de licenciement.

Nous vous laissons le soin de prescrire les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des instructions pour la marche et une bonne discipline. Pour cela, lorsqu'il y aura quelque doute, vous vous en assurerez en envoyant après des officiers d'état-major. (Gare de Soleure).

Il reste entendu que les jours indiqués sont des jours de marche et que le licenciement lui-même est laissé au soin des Cantons.

Le chef d'état-major général,
(Signé) R. PARAVICINI.

III.

Ordre de division n° 45.

Le mouvement du 20 au 24 août, annoncé par l'ordre de division n° 44, est basé sur les suppositions suivantes :

1° L'ennemi ayant concentré des forces supérieures sur la ligne de Belfort à Bâle et montré des avant-gardes aux environs de Pfirt, de Sepois et de Delle, la II[e] division a pris une position concentrée, le 20 août, dans un bivouac, sous Delémont, la droite appuyée à la Birse, front au nord, contre Soyhières, et couvrant les routes de Soleure ou Bienne, par les gorges de Courrendlin et de Moûtiers. La gauche de la division est couverte par la 5[e] brigade bivouaquée à Bassecourt et par un détachement de carabiniers aux Rangiers et de cavalerie à Porrentruy. Sur le front, une ligne d'avant-postes, formée par les carabiniers, s'étend des environs de Soyhières jusqu'aux Rangiers par Movelier et Pleigne.

2° Les mouvements ennemis sur notre front, joints à d'autres sur notre gauche, dès Montbéliard et Pierre-Fontaine, s'accentuant de plus en plus, la II[e] division est obligée de se masser davantage et elle retire à elle son détachement de Porrentruy, ainsi que tous ses avant-postes, qui sont censés relevés par la landwehr et les volontaires de la contrée. Quelques ouvrages de campagne sont rapidement établis par les sapeurs du génie et des bataillons à Bassecourt et Brelincourt, ainsi qu'à Courrendlin, pour assurer la possession des défilés d'Undervelier, d'un côté, et des Roches, de l'autre.

3° Des mouvements ennemis menaçant aussi, dès Besançon, la frontière neuchâteloise et vaudoise, ainsi que toute notre gauche, l'ordre supérieur parvient à la II[e] division, dans la nuit du 21 au 22, de se replier par Bienne et par Soleure, derrière la ligne de l'Aar, où se concentre le gros de l'armée suisse.

A cet effet, les dispositions suivantes de marche en retraite sont ordonnées pour le 22 au matin.

4° La 5[e] brigade, à gauche, laisse les deux bataillons de la localité en arrière-garde et pour combattre en guérillas ; le reste et les sapeurs du génie se retirent par Undervelier sur Tavannes, où ils se cantonnent ; le 23, ils marchent sur Bienne.

Le gros de la division marche en retraite sur Moûtiers et de là dans les directions de Soleure et de Bienne, en 4 colonnes, comme suit :

1° *La colonne des bagages*, dans l'ordre suivant :

1. Colonnes de vivres.
2. » bagages.
3. » fourgons.
4. » ambulances, brigades 5 et 6.
5. » caissons.

Elle doit avancer au pas, mais vite ; si un char, fourgon ou caisson, subit une avarie, il doit se tirer de côté pour laisser passer la troupe.

2° *Réserve. Commandant : Colonel Wieland*, composée de :

Escadron de cavalerie; bataillon n° 62; bataillon n° 59, avec leurs sapeurs; batterie n° 5.

L'escadron attendra, à la sortie du défilé près de Moûtiers, l'arrière-garde, et restera avec le gros de l'arrière-garde jusqu'au bivouac de Gänsbrunnen.

L'avant-garde sera formée par une compagnie du bataillon n° 59.

3° *Gros. Commandant : Colonel Favre.* Ordre de marche :

Bataillons : n° 44 ; n° 60 ; n° 61 ; batterie n° 14, avec 2 caissons (moins une section fournie à l'arrière-garde) ; 2° bataillon de carabiniers ; ambulance de la brigade n° 4.

4° *Arrière-garde. Commandant : Lieutenant-colonel Metzener*, composée de :

A. *Réserve de l'arrière-garde :* 3 compagnies du bataillon n° 6 ; sapeurs des bataillons 44 et 60.

B. *Gros de l'arrière-garde :* 3 compagnies du bataillon n° 6 ; 1 section d'artillerie avec un caisson de la batterie n° 14.

C. *Extrêmes arrière-gardes ou, suivant nécessité, gardes de flanc :* 1er bataillon de carabiniers ; sapeurs des bataillons 6 et 61.

N. B. Les bagages du bataillon n° 62 et de la batterie n° 5 se dirigeront de Moûtiers sur *Sonceboz*.

Prescriptions générales. Marche.

La marche des diverses colonnes sera réglée, surveillée et mesurée suivant les prescriptions de l'ordre de division n° 43.

Tenue de route. Les hommes qui ont des guêtres blanches les mettront ; les autres porteront les guêtres de drap par dessus le pantalon.

Bagages. Quant à la batterie de cuisine, on se conformera aux prescriptions contenues dans la circulaire du 6 août, n° 171, de l'adjudant-général, sur les colonnes de bagages, etc.

Comme escorte de la colonne de bagages, on emploiera les quartiers-maîtres, les vaguemeistres, fourriers, chefs d'ordinaire et cuisiniers, sous le commandement du commissaire des guerres, lieutenant Hegg.

Bivouacs. Les dispositions règlementaires sur les bivouacs, § 542 du règlement de service, sont rappelées, notamment en ce qui concerne les officiers, sous-officiers, hommes de corvée, sapeurs de bataillons, cuisiniers, etc., qui doivent y organiser promptement les arrangements nécessaires.

Aussitôt après l'occupation de la place du bivouac, chaque brigade y établira une garde de police et les gardes de camp. Il sera interdit de sortir des limites du bivouac sans permission. La diane et la retraite y seront battues et sonnées dans chaque brigade, par tous les tambours et trompettes réunis de la brigade.

Le bivouac de Courrendlin (croisée de Courroux), sera occupé par les troupes des 4e et 6e brigades et par l'artillerie, après l'exercice du matin, à 10 heures. Les sapeurs de bataillons et les cuisiniers s'y rendront déjà le bon matin pour y établir les cuisines et préparer la soupe. On touchera la paille et le bois pour la nuit par bataillons, après la soupe du soir. Cette distribution devra se faire régulièrement, à tour de rôle, et sous la direction des commissaires qui sont autorisés à requérir les gardes et les factionnaires nécessaires.

Delémont, 18 août 1870.

Le Commandant de la IIe division :
(Signé) J. de Salis, colonel fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

A dater du 20 au 25 août, toutes les troupes et les états-majors sur pied ont été licenciés. La frontière sera gardée, à Bâle et alentours, par un bataillon de carabiniers seulement, compagnies 7 et 32 du Valais, 75 et 76 de Vaud, sous les ordres du major fédéral Paschoud, de Vevey.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17. Lausanne, le 13 Septembre 1870. XVe Année.

SOMMAIRE. — Guerre franco-allemande de 1870, et Rapports prussiens. — Nouvelles et chronique.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Institutions militaires et progrès de l'art militaire sous Louis XIV. — Nouvelles et chronique.

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE DE 1870.

Déclarée le 15 juillet dernier, cette guerre a déjà produit des événements gigantesques, les plus considérables peut-être que mentionnent les annales militaires de tous les âges. En six semaines le puissant et superbe empire français a été terrassé par ses vaillants adversaires; sa belle armée a été anéantie, elle est détruite ou aux mains du roi de Prusse.

A cette heure 800 mille Allemands, aux têtes de colonnes triomphalement sorties de vingt batailles en un mois, se ruent à leur aise sur la France abattue et peuvent s'accorder le plaisir impuni d'assiéger à la fois Laon, Metz, Strasbourg, Phalsbourg, bientôt Paris, les seuls points importants qui résistent encore, et maints autres à leur choix, comme Toul, Thionville, Montmédy, Bitche, presque tous, il est vrai, à proximité de leurs lignes de communications.

Sur les épaves de cet immense naufrage la République française vient d'être proclamée, suprême revendication d'un grand peuple passant subitement de la torpeur du bien-être aux angoisses de l'agonie.

Non-seulement la République et ses héroïques traditions de 1792 sont proclamées, mais partout se manifeste aussi la ferme volonté de résister à outrance à l'invasion étrangère. Puissent ces nobles dispositions n'être pas trop tardives et prouver qu'elles sont mieux que de respectables et touchantes illusions! Nous craignons que nos vœux à cet égard ne soient trop tôt démentis par les faits. L'enthousiasme patriotique, si bouillant et si sincère qu'il puisse être, s'use vite derrière des murailles canonnées ou dans d'étroites casemates; des recrues de quelques jours, mal armées, outillées et approvisionnées, dépourvues de bons cadres, ne peuvent espérer, si nombreuses et ardentes qu'elles soient, de triompher de centaines de mille vétérans bien armés, régulièrement organisés, munis de tout ce qui constitue une armée, et non moins enflammés d'ailleurs par le succès et par le patriotisme.

L'humiliation que s'est imposée et qu'a reçue ensuite du peuple la monarchie qui laisse tant de misères derrière elle, aura pu flatter l'orgueil du vainqueur et calmer un moment sa colère; elle ne désarmera pas son bras avide et ne soustraira pas le vaincu, qui est bien le pays lui-même, solidaire quoiqu'il fasse de ses gouvernements,

aux dures et inexorables lois de la guerre. Une douloureuse paix est la seule perspective qui semble rationnellement rester aux courageux citoyens français qui ont bien voulu se charger, en ces temps terribles, du poids du gouvernement. Mais s'ils continuent la lutte, ils auront avec eux, combattant maintenant pour leurs foyers et leurs libertés contre la conquête brutale, de nombreuses sympathies en Europe qu'ils n'avaient pas au début.

Pauvre France! S'agitant dans le sang et les ruines, sans que personne lui tende une main secourable, elle expie trop cruellement aujourd'hui ses vingt années de prospérité énervante et parfois égoïste, ses vanités si souvent blessantes pour ses voisins et alliés (1), ses alternatives d'aspirations romanesques à la domination universelle et d'abstentions écœurantes, son abandon enfin de toutes ses destinées aux mains capricieuses d'un seul homme ne sachant s'appuyer que sur une force militaire qu'il ne savait pas conduire. Colosse aux pieds d'argile, l'empire français n'est plus qu'un amas de décombres, d'où s'échappent maints complices de la veille devenus les exécuteurs du lendemain. Quelle leçon pour les hommes d'Etat! Que de matériaux pour les philosophes!

Les militaires aussi ont leur large part dans ces tragiques enseignements. Une magnifique armée de 500 mille hommes, qu'on appelait à bon droit la première du monde, s'est trouvée à la fois, par les préoccupations particulières d'un gouvernement voulant tout centraliser sous son égide tutélaire, isolée de la nation et de ses ressources, et livrée à des mains incapables ou enfantines. Dès que l'heure critique eût sonné, tout le courage de cette belle armée fut impuissant à combler tant de lacunes d'autre part; il vint se briser contre les poitrines dévouées de l'armée allemande, armée bien moins bonne assurément, mais plus nombreuse parce qu'elle avait son peuple avec elle, plus mobile par l'aide empressé de toutes les provinces et de tous les États confédérés, enfin convenablement conduite par un gouvernement prévoyant, studieux et pouvant agir à ciel ouvert sans se vanter d'aller en guerre le cœur léger.

Tandis que trois semaines s'étaient déjà écoulées depuis l'ultimatum provocateur de M. de Gramont, sans que l'armée française, retardée par une administration prise au dépourvu, eût pu ouvrir les hostilités, elle fut elle-même surprise et attaquée par des masses ennemies considérables, qui eurent ainsi tous les bénéfices de la défensive politique avec tous ceux de l'offensive stratégique, et qui ne les lâchèrent plus. Encore éparpillée de Strasbourg à Thionville, c'est-à-dire sur un front d'environ 30 lieues et sur une profondeur non moins grande, cette armée ne put se trouver en force nulle part ni opérer à temps la concentration en arrière commandée par les nouvelles circonstances. Aussi, dès le premier moment d'action sérieuse, elle dut commencer une retraite qui devint promptement une déroute

(1) Nous parlons ici, on le comprend, en nous plaçant au point de vue européen et même américain. Comme Suisses, nous devons reconnaître au contraire qu'aucun gouvernement de France ou d'autre pays n'entretint de meilleures relations avec la Suisse et ne lui montra plus de bienveillance que le gouvernement de Napoléon III.

et qui la mena, de désastres en désastres, des bords de la Lauter aux murs de Sedan et de Paris.

Et pourtant rien de bien transcendant ou d'extraordinaire ne fut effectué ou tenté par les forces allemandes en dehors du progrès con tinu et régulier de leurs trois armées principales, sachant toujours, selon la sage recommandation de Moltke, se diviser pour marcher et se réunir pour combattre. Le vaillant roi Guillaume, dans son gros et pieux bon sens, n'est que profondément vrai, quoique assurément fort modeste, quand à tout propos il rend grâce de ses merveilleux succès surtout à la Providence. Soit! Mais, sans nier la part de la Providence, ou de ce que d'autres appellent Notre-Dame-du-Hasard, dans d'aussi grands événements, il n'en faut pas moins rendre justice à ses instruments humains et reconnaître que le haut état-major prussien a conduit avec une vigueur et une précision admirables toutes ses opérations et la plupart d'entre elles avec une parfaite méthode. Les rapides mouvements de concentration à droite vers Sedan, qui amenèrent la reddition de l'empereur et de l'armée de Mac Mahon, sont même d'un degré plus relevé et rappellent les plus beaux moments de Napoléon Ier et des grands capitaines du monde.

Après cela, le reste des opérations allemandes, nous le répétons, n'a rien eu d'exceptionnel au point de vue de l'art militaire, aucun de ces éclats inattendus comme ceux de Marengo, d'Ulm ou d'Iéna, par suite de vastes conceptions stratégiques se dévoilant tout à coup; rien qui s'écartât beaucoup du programme connu d'avance de tout le monde. L'itinéraire de Mayence à Paris, tant étudié et discuté en Allemagne depuis 1866, a été suivi presque point pour point, déroulant majestueusement les masses compactes de l'almanach de Gotha comme un grand fleuve aux rives fréquentées roule des eaux bouillonnantes que chacun peut voir passer, mais que nul ne peut arrêter. Le seul contour que se soit permis le grand fleuve avant l'affaire de Sedan, la manœuvre tant célébrée de Metz pour couper Bazaine de Paris, nous paraît même plutôt discutable que fort méritoire en soi; car les Prussiens, quoique très-pressés de contempler Paris, rejetaient ainsi sur leurs communications un danger dont ils auraient pu mieux triompher en le gardant sur leur front, et ils se coupaient toujours plus eux-mêmes de leurs points d'appui.

Mais les événements subséquents, indépendants d'ailleurs de cette épineuse manœuvre, ayant écarté de celle-ci ses inconvénients majeurs et les ayant même transformés en avantages, il n'y a pas lieu de s'appesantir sur ce point, qui n'est plus qu'affaire de discussion purement hypothétique et qui du reste n'ôte rien au mérite réel de tant d'autres exploits éclatants des vainqueurs. Il montre seulement qu'après la bataille du 18 août et avant la fin malheureuse de l'armée de Mac Mahon, la situation de l'échiquier de la lutte offrait aux Français des ressources plutôt favorables, faveurs qui devaient s'accroître chaque jour par la réunion de nouvelles forces dans la capitale et par l'allongement indéfini de la ligne d'opérations prussienne sans aucune base secondaire pour la renforcer.

Ces perspectives se sont presque évanouies avec le reste par l'incroyable fatalité qui pesa sur la direction des forces françaises en campa-

gne et les jeta dans la nasse de Sedan, pour dégager, dit-on, coûte que coûte Bazaine, qui n'en était pourtant pas à cette extrémité. De nouveau la bravoure héroïque des troupes pendant trois journées de privations et de combats meurtriers ne servit qu'à augmenter les pertes de part et d'autre et à grandir l'humiliation finale du vaincu. Environ cent mille Français, harrassés et manquant de vivres et de munitions, furent faits prisonniers ou capitulèrent dans les journées de Sedan, désastre inouï dans les annales militaires et sur lequel on attend impatiemment des détails authentiques.

Voilà où les meilleures armées peuvent être conduites par l'ineptie des états-majors suprêmes et l'imprévoyance des gouvernements. Voilà un enseignement de l'histoire que les officiers et les magistrats de tous pays ne sauraient trop méditer.

L'honneur des armes françaises a reçu par-là une atteinte qu'il serait futile de nier ou de voiler, qui pèsera longtemps sur la race entière, et que les gloires mêmes du premier Empire ne pourront compenser. Il reste établi que la France sera toujours le pays des extrêmes, des grands succès et des grands revers. Aujourd'hui cependant elle peut se consoler par la pensée que ses derniers désastres sont exclusivement le fait d'un système absorbant et défiant de gouvernement qui heureusement n'existe plus et n'aura plus, espérons-le, d'imitateurs nulle part, et non de l'armée qui en a été la première victime.

Puis il reste encore à la France la consolation de contempler avec un juste orgueil la sublime fermeté de deux de ses meilleurs chefs: de Bazaine retenant devant Metz toute l'armée du prince Frédéric-Charles, soit 180 mille hommes, et d'Uhrich, dominant avec une division, dans Strasbourg, les efforts du corps mixte de Werder. Quoi qu'il advienne de ces deux braves, ils auront bien fait leur part pour laver la tache de Sedan.

Quant aux espérances de la France, elles sont fragiles, hélas, au point de vue militaire; elles ne reposent maintenant que sur le général Trochu, chargé de la défense de Paris avec une cinquantaine de mille soldats et une cohue de gardes nationaux ou mobiles improvisés, et sur une armée en formation derrière la Loire avec d'autres gardes mobiles et le reste des dépôts et des débris des régiments permanents, qui sera commandée, croit-on, par l'actif comte de Palikao. Les Prussiens laisseront-ils le temps à ces forces nouvelles de s'organiser et de s'armer?..... C'est ce qu'un prochain avenir nous apprendra.

En attendant, nous céderons la parole à leurs rapports officiels pour le résumé des opérations effectuées jusqu'à ce jour :

Rapports officiels prussiens (1).

I.

Mobilisation de l'armée allemande depuis la déclaration de guerre. — Situation de la frontière à ce moment. — Prise de Sarrebrück par les Français.

Après avoir provoqué la guerre d'une manière inouïe dans l'histoire, le gouvernement français fit suivre sa déclaration du 15 juillet de mesures militaires empreintes de toute la violente excentricité qui caractérise la politique impériale.

(1) D'après la publication commencée dans le *Preussiche Staatsanzeiger* du 17 août.

Il jeta sur nos frontières, avec une précipitation sans pareille, toutes ses troupes sur pied de paix. Les territoires allemands de la rive gauche du Rhin se trouvèrent menacés par plus de cent mille hommes alors qu'aucun de nos régiments n'avait encore quitté ses propres garnisons.

Ainsi l'ennemi possédait un avantage considérable qu'on sentit fort bien en Allemagne, et qui lui avait été procuré par son réseau de chemins de fer, par d'énormes dislocations dans les provinces orientales et surtout par ses camps permanents. En Prusse, la situation était bien moins favorable. On aurait pu toutefois porter aussi à la frontière des troupes sur pied de paix ; on préféra un autre système. En fait les détachements sortis subitement de leurs garnisons auraient pu obtenir des succès momentanés ; mais ils n'auraient pas été organisés de manière à supporter les vicissitudes d'une guerre sérieuse. Ce qu'on eût gagné au début pouvait s'expier durement par la suite

On a donc trouvé préférable de préparer les troupes à la lutte d'une manière régulière, sans renoncer pour cela à l'espérance de protéger le sol allemand au moyen des minimes garnisons de l'ouest. Néanmoins si l'ennemi avait montré quelque énergique initiative, nous n'aurions pu lui opposer de résistance efficace ni l'empêcher de vivre quelque temps aux dépens de nos provinces.

Dans ces prévisions, toutes les forces allemandes restèrent dans leurs garnisons jusqu'au moment d'être prêtes à l'action. Ces mesures ont déjà porté de bons fruits. L'armée française, concentrée à la hâte et sans plan, a trouvé des troupes à la frontière qui, quoique faibles, suffirent à l'empêcher de vivre à nos dépens. En outre, dès que notre organisation fut complétée, les forces françaises ne purent plus se maintenir à la frontière; elles durent l'abandonner et battre en retraite. Aux chimères françaises nous pouvons opposer ce simple fait : les colonnes prussiennes s'approchèrent de la Sarre, et aussitôt toute l'armée française renonça à défendre cette ligne.

On sait que le jour-même où, à Berlin, fut donné l'ordre de mobilisation, le gros de l'armée française se mit en marche dans la direction de la Sarre et spécialement de Sarrebrück. Cette ville n'avait pour garnison qu'un bataillon du 40e régiment de ligne et trois escadrons du 7e houlans. Retirer ces troupes eût ouvert à l'ennemi une bonne portion du territoire de la rive gauche du Rhin. On connaissait d'autre part le péril que courrait cette poignée de braves si on la laissait à son poste; mais on l'y laissa afin d'imposer à l'ennemi et de mieux couvrir nos armements.

Cette mission a été accomplie par le détachement de Sarrebrück avec une activité infatigable et une persévérance au-dessus de tout éloge, en même temps que quelques autres compagnies étaient envoyées à la garde des passages de la Sarre. Fait inouï dans les annales de la guerre : ce petit détachement a tenu en échec pendant quinze jours des divisions entières de l'ennemi (1).

Aux yeux des Français, ce détachement prit même des proportions considérables; ils l'estimèrent jusqu'à 20 mille hommes. Chaque jour on signalait des combats d'éclaireurs, qui devenaient, dans les bulletins ennemis, des affaires importantes. De son côté, la Prusse ne pouvait réfuter ces rodomontades. Pour dévoiler la vérité il eût fallu dire que les Français n'avaient devant eux qu'un bataillon et trois escadrons, et dès qu'on l'aurait su à Paris ce petit détachement eût été accablé de forces supérieures.

Quand le télégraphe annonça que la garnison de Sarrebrück se trouvait en présence de deux corps français, le commandant en chef voulut la retirer, d'autant plus que nos préparatifs étaient près d'être terminés; mais le commandant de

(1) La petite garnison s'ingénia de toutes façons pour faire croire à un fort effectif; tantôt tous les fantassins, par exemple, se déguisaient en cavaliers, tantôt ceux-ci en fantassins.

la place, lieutenant-colonel de Prestel, demanda d'être laissé à son poste d'honneur, ajoutant que « la contenance des Français indiquait qu'ils avaient peur de nous. » Cette autorisation lui fut accordée avec d'autant plus de plaisir qu'à ce moment l'on put déjà lui envoyer deux bataillons de renfort, et qu'à deux milles de distance se trouvaient encore d'autres troupes prêtes à couvrir la retraite.

Telles sont les vraies conditions dans lesquelles l'armée française effectua, le 2 août, sous les yeux de l'empereur et de son fils, ce qu'on a appelé à Paris *la grande victoire de Sarrebrück !*

II.

Combat de Wissembourg (4 août).

Le prince royal, arrivé depuis peu à Landau, avait l'intention de se porter, le 5 août, sur la Lauter avec toute son armée et de passer cette rivière avec son avant-garde. A cet effet il devait tourner le Bienwald par quatre routes. Si l'on rencontrait l'ennemi il fallait le repousser. L'ordre de marche des colonnes était le suivant pour le 4 août :

« 1° La division Bothmer, formant l'avant-garde, quittera ses bivouacs à 6 heures du matin ; elle se dirigera sur Wissembourg et tâchera de s'en emparer. Elle protégera son flanc droit au moyen d'un détachement envoyé dans le Bobenthal par Bellenborn.

« 2° Le reste du corps Hartmann, avec la division Walter, se mettra en marche à 4 heures du matin et se dirigera sur Ober-Otterbach, tournant Landau et traversant Impflingen et Bergzabern.

« 3° La division de cavalerie se concentrera, à 6 heures du matin, au sud de Marsheim ; elle traversera Insheim, Rohrbach, Billigheim, Barberoth, Kapelle, et s'avancera jusqu'à Otterbach, à 4000 pieds à l'ouest d'Ober-Otterbach.

« 4° Le 5e corps partira à 5 heures du matin de son bivouac de Billigheim et marchera par Barberoth et Nieder-Otterbach sur Grossteinfeld et Rapsweyer. Il formera son avant-garde particulière, qui devra passer la Lauter à St-Rémi et à Waghænsel, et il placera ses avant-postes sur les hauteurs opposées.

« 6. Le corps Werder s'avancera sur la grande route de Lauterbourg, tâchera de s'emparer de cette ville et poussera ses avant-postes sur la rive opposée de la Lauter.

« 7° Le corps von der Tann partira à 4 heures, se portera par la grande route sur Rülzheim et de là sur Langenkanzel, où il établira son bivouac vers l'ouest.

« 8° Le quartier-général sera probablement transféré à Nieder-Otterbach. »

Le matin du 4 août, toutes les colonnes se mettaient en marche. Le prince royal arriva par un temps brumeux et pluvieux sur les hauteurs à l'est de Schweigen. A ce moment Wissembourg ouvrit le feu, et l'avant-garde de la division Bothmer prit l'offensive.

La ville de Wissembourg est entourée d'une enceinte bastionnée avec un fossé. Les portes étaient solidement barricadées. La garnison était composée d'un bataillon du 1er turcos et d'un du 74e de ligne. Sur les hauteurs au sud se déployaient deux autres bataillons et une batterie. Reçue par le feu de la place, l'avant-garde de Bothmer déploya ses trois bataillons, le régiment de cavalerie légère et une batterie au sud de Schweigen. Elle ouvrit un feu très-vif sur la ville, où se montrèrent bientôt deux foyers d'incendie.

La défense se continuait néanmoins, et il ne parut pas prudent de donner déjà l'assaut. Il était préférable d'attendre le résultat de l'action des autres colonnes, et en attendant, une vive fusillade seulement fut maintenue.

Le 5e corps avait en tête la 9e division. La 17e brigade, qui en formait l'avant-

garde, avait été dirigée sur les passages du moulin de St-Rémi et de Waghænsel. A 9 heures 3/4 les têtes de ces colonnes débouchèrent au-delà de la Lauter et se formèrent pour l'attaque de Gutenhof et des hauteurs voisines, d'où l'ennemi ouvrit, vers les 10 heures, une violente canonnade.

Le commandant du 5e corps, informé que la division bavaroise Bothmer était engagée devant Wissembourg, donna l'ordre à la 18e brigade d'infanterie, général-major de Voigts-Rhetz, d'avancer contre Altenstadt, puis sur le Geissberg. A 11 heures la tête de la brigade s'approcha d'Altenstadt. A 11 heures et demie, ce point était enlevé et la brigade débouchait sur la rive méridionale de la Lauter; elle se forma aussitôt pour l'attaque du Geissberg, où l'ennemi occupait une forte pos tion. En même temps, deux bataillons du 47e et du 58e, qui avaient marché sur Altenstadt, furent détachés contre Wissembourg pour seconder la division Bothmer dans l'assaut de la forteresse.

A 11 heures et demie on annonça au prince royal que les têtes de colonnes du 11e corps étaient arrivées à la gauche de celles du 5e. Le général de Bose avait traversé sans coup férir le Bienwald et la Lauter et, selon ses ordres, continué sa marche sur Ingolsheim par Schleithal. Le seul fait de l'arrivée de ces troupes avait obligé l'ennemi de faire front dans cette direction et de replier son aile droite. Les bataillons prussiens gagnèrent les hauteurs avec un entrain et un ordre admirables, Malgré le feu meurtrier de l'ennemi et la rapidité de la pente, le mouvement ne fut pas arrêté une minute. Les pertes subies, surtout de la part du régiment des grenadiers du roi qui marchait en tête, furent grandes ; mais à midi et demie la première maison était prise, et le château lui-même fut enlevé une demi-heure plus tard.

La 1re compagnie du 5e chasseurs s'empara, a midi et demie, d'un canon français placé un peu en arrière pour battre les flancs de la colline de Wissembourg.

La prise du Geissberg avait fait perdre aux Français leur principal point d'appui. A 1 heure et demie, ils reprirent un moment l'offensive, évidemment dans le seul but de couvrir leur retraite, qui s'effectua en trois colonnes par le Baunwald. L'artillerie des deux corps ouvrit alors son feu sur eux avec grand succès; puis à 2 heures, les régiments de cavalerie des 9e et 10e divisions commencèrent la poursuite.

A 4 heures, le commandant de la 4e division de cavalerie reçut l'ordre de pousser ses régiments jusqu'à la ligne Wissembourg-Altenstadt.

Quant à l'assaut de Wissembourg, il fut donné à midi par la division Bothmer et par les trois bataillons prussiens sus-indiqués. L'artillerie dut faire brêche dans la porte.

Les bataillons bavarois et prussiens s'emparèrent aussitôt des portes opposées, et toute la garnison fut faite prisonnière. Depuis l'assaut, le corps bavarois Hartmann s'avança jusqu'à la croisée des routes de Strasbourg et de Bitche. Ainsi toutes les troupes avaient fait leur devoir, malgré les dures pertes subies.

Cette première victoire remportée sur le sol français et la vue des prisonniers ennemis, relativement si nombreux, accrurent encore la confiance des troupes allemandes.

Celles que nous eûmes à combattre formaient la division Douay (Abel). Les prisonniers appartiennent aux 50e, 74e, 78e régiments de ligne, au 1er turcos, au 5e hussards. A la division ennemie se trouvaient aussi adjoints le 11e régiment de chasseurs à cheval et quatre batteries, dont une de mitrailleuses. Cette dernière ne fit que trois décharges, à grande distance, contre l'artillerie; elle dut se retirer après avoir reçu un obus prussien qui démonta une mitrailleuse et ses hommes de service.

Toutes les troupes allemandes employées à ce fait d'armes bivouaquèrent sur

les hauteurs au sud de la Lauter, entourés de leurs avant-postes. Le corps mixte de Werder occupa Lauterbourg sans coup férir, avança une brigade sur Selz et plaça ses avant-postes en communication avec ceux du 11e corps.

Le général Douay est tombé, son chef d'état-major est en notre pouvoir. On ne peut pas calculer exactement les pertes de l'ennemi, vu qu'il emporte beaucoup de ses blessés. Nous avons environ mille prisonniers dont 30 officiers, et nous avons pris un canon. Eu tout cas, ses pertes sont considérables, surtout en officiers.

Voici les nôtres : 5e corps ; 58e régiment, 5 officiers tués et 11 blessés ; grenadiers du roi, 10 officiers tués et 12 blessés ; 47e régiment, 1 officier tué ; 5e chasseurs, 2 officiers blessés ; 11e corps, 15 officiers tués ; 2e corps bavarois, 3 officiers tués, 14 blessés. En tout environ 700 hommes tant blessés que tués.

III.

Bataille de Wœrth (6 *août*).

L'ennemi n'ayant pu résister, le 4 août près Wissembourg, à l'attaque des armées allemandes, et ayant évité, le lendemain à Selz, celle de la division badoise, tout annonçait qu'il ferait une tentative pour se concentrer plus en arrière et pour arrêter ainsi notre marche. On apprit, le 5, que le corps de Mac Mahon qui, au début, semblait se diriger sur Haguenau, s'était porté dans le terrain montueux et très favorable à la défense qui s'étend aux environs de la petite ville de Wörth. Celle-ci, qui était déjà en notre pouvoir, est située sur le versant de collines qui forment comme un demi-cercle en avant de la route de Sulz (Sulz sous Forêt). Des villas et des fermes en grand nombre sont répandues sur tout le terrain, en arrière une forêt couvrait la ligne de retraite ennemie, sur le front s'étagent des vignes ; tout cela rendait formidable la position de l'armée française.

En face de cette position, nos troupes étaient distribuées de la manière suivante :

Le 2e corps bavarois et le 5e corps prussien vers Lembach et Reuschdorf, à droite de la route de Sulz à Wörth. Le 11e corps prussien, qui s'avançait déjà sur Haguenau, opéra un mouvement à droite et appuya sur Hötschloch, à gauche de la même route. Le 1er corps bavarois, laissant Lobsann et Lampertlosch, poussa ses avant-postes jusqu'à la forêt qui sert d'appui à cette position vers l'ouest. Sur les derrières, la cavalerie se rassemblait près de Schönenberg en arrière de Sulz.

Au point du jour les avant-postes du 5e corps, établis depuis la veille, furent engagés dans de petites escarmouches. A 8 heures on entendit une forte fusillade sur le flanc droit (Bavarois). Les Français venaient d'ouvrir leur feu sur Wörth, et il fallut mettre en ligne toute l'artillerie du 5e corps sur les hauteurs à l'est de cette ville, afin de dégager les Bavarois.

Dans cette situation, S. A. le prince royal donna l'ordre de suspendre le combat jusqu'à l'arrivée des autres troupes, suspension d'autant plus forcée que l'action, d'après nos prévisions, ne devait avoir lieu que le lendemain 7 août. Mais avant que l'ordre du prince fût arrivé aux régiments, la division Bothmer, du 2e corps bavarois, avait continué le combat depuis Lembach. Elle avait réussi à s'avancer par Langensulzbach dans la direction de Wörth. Toutefois à 10 heures et demie, ensuite d'un ordre mal compris du 5e corps, cette division se replia sur Langensulzbach. Dégagé ainsi à gauche, l'ennemi pouvait se porter de nouveau en forces sur Wörth. Des troupes fraîches le renforcèrent pendant toute la matinée, et on pouvait les voir arriver par le chemin de fer. C'étaient des détachements des corps de Canrobert et de de Failly qui, à peine arrivés de Châlons, de Grenoble et d'Angoulême, étaient dirigés sur le champ de bataille.

Ce fut l'instant le plus critique de la journée. Trois fois notre 5e corps chercha à dépasser Wörth sans y réussir. Au moment où la lutte était la plus vive et où

le 11e corps arrivait de Gunstett par la gauche, le prince royal s'avança avec le lieutenant-général Blumenthal sur le théâtre de l'action proprement dite. Il se plaça au centre de la ligne d'attaque sur les collines les plus voisines de Wörth, où il fut bientôt rejoint par le duc de Saxe-Cobourg et par les princes et officiers de sa suite. Il était une heure après midi. Le 5e corps, ayant de nouveau forcé Wörth, et voyant arriver le 11e corps, reprit l'offensive.

A 2 heures, la lutte était à son apogée sur toute la ligne, longue d'une lieue et demie. Voici quelle était la position des troupes à ce moment :

Le 1er corps bavarois, arrivant au secours du 2e près Langensulzbach, s'avançait du côté des régiments prussiens vers Wörth. Le 11e corps se rapprochait avec sa gauche et attaquait Fröschwyler. Près de Gunstett, la division wurtembergeoise du corps de Werder secondait la colonne prussienne.

A Fröschwyler et sur les collines voisines, l'ennemi fit une résistance obstinée. Ayant reçu des renforts, il reprit l'offensive entre 2 et 3 heures. Près de Fröschwyler, entr'autres, les deux lignes se trouvèrent longtemps en présence sans rompre d'une semelle. Le spectacle était grandiose, émouvant, surtout quand les fermes des abords de Wörth prirent feu et qu'on distinguait sur tout le front les trajectoires fumantes des obus.

Ce fut l'appui énergique du 1er corps bavarois à droite, du 3e et de la 1re brigade wurtembergeoise qui décida la bataille. Vers les 4 heures, l'ennemi évacua Fröschwyler et battit en retraite.

La cavalerie de la division était prête; elle poursuivit énergiquement l'ennemi dans la direction de Reichsoffen et de Bitche.

Les Français se mirent alors en déroute et s'enfuirent si précipitamment que le maréchal Mac Mahon laissa dans nos mains son équipage contenant ses cartes et sa correspondance. On y trouva un rapport traitant de la journée de Wissembourg comme d'une affaire peu importante et dans laquelle il avait dû céder au nombre. Les Wurtembergeois s'emparèrent de la caisse de l'armée, contenant 360 mille francs, les Badois d'un convoi d'armes et de plus de cent chevaux.

Le nombre des prisonniers est énorme, parmi lesquels environ 2500 blessés. Leur chiffre approximatif monte à environ 8 mille. Nos troupes, après l'action, ont marché sur Saverne, où elles n'ont plus trouvé l'ennemi.

IV.

Combat de Spicheren.

(Sarrebrück, Forbach, 6 août.)

Le matin du 6 août, le 7e corps avait son avant-garde près de Guichenbach, à un mille et quart au nord-est de Sarrebrück, avec ses avant-postes régulièrement établis.

Dans la nuit du 5 au 6, l'ennemi avait évacué sa position du champ de manœuvre de Sarrebrück.

La division de cavalerie Rheinbaden traversa la ville le 6, vers midi. Deux escadrons, qui formaient l'avant-garde, eurent à souffrir du feu des hauteurs de Spicheren dès qu'ils eurent dépassé le pli de terrain dans lequel se trouve le champ de manœuvre.

De cet emplacement on a devant soi, dans la direction de Sarrebrück, de Forbach et de Spicheren, une profonde vallée au-delà de laquelle s'élèvent les hauteurs accidentées et boisées de Spicheren. Celles-ci forment une forteresse naturelle, une position qui, même sans ouvrages artificiels, est presque inexpugnable. Elle domine de quelques centaines de pieds la vallée que notre valeureuse infanterie devait traverser sous le feu le plus vif et entièrement à découvert pour arriver au pied des hauteurs presque perpendiculaires sur lesquelles l'ennemi l'attendait.

Les collines s'avançaient comme des bastions dans la vallée pour la flanquer de droite et de gauche. Les officiers français prisonniers disent eux-mêmes avoir souri en apprenant, au bivouac, l'attaque des Prussiens. Personne, dans le 2e corps français, ne doutait que le combat ne dût se terminer par la défaite entière des nôtres.

Ce fut entre midi et une heure que la 14e division entra à Sarrebrück. Dans la vallée, entre le champ de manœuvre et les hauteurs de Spicheren, elle rencontra déjà des forces ennemies considérables et l'action s'engagea. Le général Frossard, qui se retirait avec une partie de ses troupes, s'était arrêté et avait jeté son corps sur la position de Spicheren déjà abandonnée. Une division du 3e corps (Bazaine) se réunit encore à lui. A ce premier moment, notre 14e division se trouvait donc en face de forces bien supérieures.

Les assaillir de front dans leur position formidable eût été prendre le taureau par les cornes. Le général de Kameke tenta, avec cinq bataillons, de la prendre par le flanc gauche, par Stiring. La supériorité de l'ennemi fit échouer cette tentative. Deux assauts sur son aile gauche furent successivement repoussés. Vers les 3 heures, toutes les troupes de la 14e division étant engagées, la lutte prit une tournure très-sérieuse.

Mais toutes les troupes prussiennes à même d'entendre le canon s'étaient mises en mouvement dans sa direction. La division Barnekow se présenta la première, amenant en hâte deux batteries sur le champ de bataille. Elle fut bientôt suivie du colonel Rex avec le 4e régiment, puis de trois escadrons du 9e hussards. En même temps les têtes de colonnes de la 5e division apparaissaient sur le Winterberg. Le général Stulpnagel, dont l'avant-garde était encore le matin même à Sulzbach, avait reçu du général d'Alvensleben l'ordre de faire marcher sa division au canon. Deux batteries arrivèrent au galop sur la grande route. L'infanterie fut transportée en partie par le chemin de fer de Neunkirchen à Sarrebrück.

Vers les 3 heures et demie, la division Kameke se trouva suffisamment renforcée pour que le général Gœben, qui avait pris le commandement, pût ordonner l'assaut de la difficile position ennemie. Il dirigea l'effort principal contre la partie boisée des hauteurs.

Ce fut le 40e régiment qui donna l'assaut, secondé à droite par quelques détachements de la 14e division, et à gauche par quatre bataillons de la 5e division. En arrière de ces troupes se forma peu à peu une réserve composée de bataillons des 5e et 16e divisions arrivant sur le théâtre de la lutte.

L'assaut fut couronné de succès, la forêt enlevée et l'ennemi repoussé. Les troupes, continuant leur offensive, arrivèrent à l'extrémité sud de la forêt. A ce moment l'action semblait encore quelque peu indécise. Réunissant les trois armes, l'ennemi cherchait à reprendre les positions perdues. Notre infanterie tint ferme. Alors notre artillerie de la 5e division, au prix d'efforts suprêmes, réalisa l'impossible. Deux batteries furent transportées, par un affreux chemin, sur les hauteurs de Spicheren. Une seconde contre-attaque de l'ennemi fut repoussée. Quelques bataillons de la 15e division résistèrent victorieusement à une attaque de flanc dirigée d'Alting et de Spicheren contre notre aile gauche. De part et d'autre on combattait avec acharnement; la mêlée était générale et ardente. L'ennemi put reprendre l'offensive avec des forces supérieures. Mais ce dernier effort fut inutile et vint se briser contre la calme et indomptable énergie de notre infanterie et de notre artillerie. Enfin les Français durent battre en retraite.

Ainsi 27 bataillons prussiens, secondés seulement de leur artillerie divisionnaire, avaient remporté, dans les conditions les plus difficiles, une brillante victoire sur 52 bataillons français et sur l'artillerie de tout un corps d'armée (1).

(1) Ces chiffres démontrent quelle confiance méritent les bulletins de Paris d'après lesquels les troupes françaises n'auraient jamais été battues que par le nombre supérieur des troupes allemandes. (Note du *Moniteur prussien.*)

Quoique supérieur en forces, l'ennemi fut chassé d'une position qu'il croyait inexpugnable, et il ne dut son salut qu'à la nuit qui interrompit la poursuite.

Les Français cherchèrent à couvrir leur retraite en déployant toute leur artillerie sur les hauteurs au sud du champ de bataille. Ce feu dura un certain temps, mais sans effet. Vu la nature du terrain, la cavalerie ne put avoir aucune influence sur l'issue de l'action.

Les fruits de la victoire dépassèrent notre attente. Le corps Frossard se trouva entièrement dissous et démoralisé. La route prise par lui dans sa fuite était semée de nombreux chars chargés d'objets d'équipement et de fourrage, les bois environnants jonchés d'armes jetées par les débandés. Une grande quantité de matériel et d'approvisionnements de toute espèce fut recueillie.

La 13e division, après avoir passé la Sarre près Wehrden, s'empara de Forbach et des grands magasins qui s'y trouvaient. De cette façon le corps Frossard, quoique secondé de deux divisions Bazaine, fut forcé de se retirer vers le sud-ouest et d'abandonner la route de St-Avold.

Les pertes furent énormes des deux côtés. La 5e division, seule, eut 239 tués et environ 1800 blessés; le 12e régiment perdit 32 officiers et 800 soldats tués et blessés, les régiments 8e, 40e, 48e, 59e, 74e sont ceux qui ont le plus souffert après le 12e. Les batteries ont subi aussi de grandes pertes. Les chiffres des pertes des 14e et 16e divisions manquent encore.

Quant aux pertes de l'ennemi, elles sont non moins considérables. Nous lui avons fait en outre deux mille prisonniers non blessés, et ce nombre continue à augmenter. Nous avons pris aussi 40 pontons et bon nombre de tentes.

V.

Batailles sous Metz (14-18 *août*).

Les 14, 16 et 18 août se livrèrent des actions qui ont entre elles une étroite relation.

Le gros de l'armée ennemie, après la défaite de son avant-garde à Sarrebrück, et de son aile droite sous Mac Mahon, le 6 août, avait battu en retraite sur la ligne de la Moselle.

La forteresse de Thionville et l'importante place de Metz, avec son camp retranché, donnaient à cette ligne une force extraordinaire. Il eût été difficile de l'attaquer directement. Aussi nos armées furent dirigées au sud de Metz, pour franchir la Moselle en amont de la place et joindre l'ennemi dans cette région.

Ce mouvement avec de grandes masses ne pouvait s'opérer que sur un espace considérable; il devait donc être protégé par toutes les précautions voulues. La 1re armée, Steinmetz, fut chargée d'ouvrir la marche.

Comme l'ennemi parut un instant vouloir accepter la bataille sur ce point, dans une forte position sur la Nied française et sur la rive droite de la Moselle, les divisions de la 2e armée (prince Frédéric-Charles) les plus voisines de la 1re armée furent rapprochées de celle-ci pour la soutenir en temps utile. Pendant ce temps, les autres corps de la 2e armée avaient déjà passé la Moselle. Ainsi l'ennemi, sous peine de perdre ses communications avec Paris, fut contraint d'évacuer la rive droite de la Moselle en avant de Metz du moment qu'il n'osait pas prendre l'offensive contre le mouvement que nous exécutions.

Les avant-postes de la 1re armée ayant été poussés jusque sur l'ennemi, ils découvrirent sa marche en retraite; ils attaquèrent aussitôt les avant-gardes françaises (le 14 août) et les repoussèrent sur les colonnes en marche du gros de l'armée. Pour résister, les Français durent faire faire un changement de front en arrière à quelques-unes de leurs divisions. De notre côté, les 1er et 7e corps en

entier, avec quelques détachements du 9e corps (2e armée), participèrent à ce combat. L'ennemi fut refoulé et suivi jusque sous le canon des forts de la rive droite de la Moselle en avant de Metz.

Ce succès eut en outre le grand avantage de retarder le mouvement de retraite de l'ennemi, avantage qu'il était possible d'utiliser.

De Metz deux routes conduisent à Verdun, direction que l'armée française avait prise pour sa retraite sur Paris. Les corps de la 2e armée qui avaient déjà passé la Moselle furent immédiatement dirigés sur la route au sud, qu'ils pouvaient atteindre le plus vite, afin d'arrêter, si possible, la marche de flanc de l'ennemi dans cette direction. Cette importante mission fut remplie de la manière la plus admirable par le sanglant et victorieux combat du 16. La 5e division Stulpnagel se précipita sur le corps Frossard, qui couvrait le flanc ennemi ; l'armée française fut engagée peu à peu avec tous ses corps ; de la part des Prussiens, le reste du 3e corps d'armée, le 10e corps, un régiment du 9e et une brigade du 8e soutinrent la lutte sous les ordres supérieurs du prince Frédéric-Charles.

Après un combat de 12 heures, le terrain conquis par nous fut conservé victorieusement ; la route sud de Metz à Verdun resta en notre pouvoir, ce qui ôtait à l'ennemi une de ses lignes de retraite sur Paris. Jusqu'au 19 il fut impossible d'enterrer les morts français ; leur grand nombre, notamment de la garde impériale, témoignait des pertes énormes subies par cette troupe d'élite.

Après avoir perdu cette route sud, l'armée française pouvait encore tenter sa retraite par la route nord, ou encore par de grandes évolutions plus au nord. Une telle marche présentait cependant de grands dangers ; toutefois on pouvait présumer qu'elle serait tentée, si l'armée française ne voulait se trouver coupée de Paris et de toute espèce de secours.

Du côté des Prussiens, la journée du 17 fut employée à réunir, pour une action décisive, les corps nécessaires, desquels une portion avait passé la Moselle et se trouvait fort en avant, tandis qu'une autre portion n'avait franchi la Moselle que la nuit même, sur des ponts jetés au-dessus de Metz. En même temps les mouvements de l'ennemi étaient surveillés de près par notre cavalerie.

Le roi était resté sur le terrain conquis la veille jusqu'à ce qu'on fût assuré qu'aucun autre mouvement ennemi n'aurait lieu.

Le 18, une bataille décisive pouvait être donnée. Elle devait avoir en vue ou d'empêcher les Français de se frayer un passage vers Paris par la route nord, ou de leur livrer bataille sous Metz, leur dos vers l'Allemagne. Leur situation, en face des résultats obtenus par les opérations antérieures, ne leur laissait pas d'autre alternative.

Le matin du 18, la 1re armée se trouvait disposée comme suit : le 7e corps au sud de Gravelotte, la 8e et la 1re division de cavalerie au sud de Rézonville. (Le 1er corps et la troisième division de cavalerie étaient restés sur la rive droite de la Moselle devant Metz.)

Cette armée reçut l'ordre tout d'abord de couvrir, dans le bois de Vaux et à Gravelotte, le mouvement de la 2e armée contre toute attaque de l'ennemi.

Le 2e corps marcha le matin pour se détacher de l'aile gauche vers la route nord, en ayant soin de maintenir ses communications avec la 1re armée.

Le 12e corps fut dirigé par Mars-la-Tour sur Jarny ; le corps de la garde s'avança entre Mars-la-Tour et Vionville ; le 5e corps, passant à l'ouest de Rezonville, se porta sur la manufacture de Candre au nord de St-Marcel. Ces trois corps formaient la première ligne ; s'ils atteignaient les points qui leur étaient désignés, la principale route nord devait rester en notre pouvoir. Devant toutes les colonnes, la cavalerie saxonne et prussienne faisait le service d'éclaireurs.

Bientôt on reconnut que l'ennemi n'avait plus l'intention d'effectuer son mouve-

ment de retraite, et l'on comprit qu'il ne pouvait résister que devant Metz. En conséquence, il devint nécessaire de faire obliquer fortement à droite les trois corps et de marcher à l'attaque avec les deux armées.

En seconde ligne suivaient les 10e et 3e corps, et comme dernière réserve le 2e corps avait quitté Pont-à-Mousson à 2 heures du matin pour s'avancer sur Buzières.

Vers les 10 heures on vit clairement que l'ennemi, suspendant sa marche de retraite, avait pris position sur les dernières hauteurs en avant de Metz.

La 2e armée eut l'ordre de suivre un pli de terrain à droite, et, tout en restant reliée avec soin à la 1re armée, de diriger son centre et son aile gauche sur Verneville et Amanvilliers. L'attaque générale ne devait commencer que quand ce mouvement serait terminé; alors les fortes positions de l'ennemi pourraient être simultanément assaillies de front et par leur flanc droit.

Le 9e corps se porta en avant contre les détachements avancés des Français. Vers midi, le feu de l'artillerie, ouvert des environs de Verneville, annonça que ce corps avait engagé le combat sur ce point. En conséquence, l'ordre fut donné à la première armée d'entretenir de son artillerie l'ennemi occupant les hauteurs en face d'elle. Vers une heure commença une canonnade nourrie et bien dirigée contre les collines de Point-du-Jour, à laquelle répondirent de nombreuses batteries françaises. Au bruit du canon se joignait de temps en temps celui des mitrailleuses.

Entre 2 et 3 heures commença le combat de l'infanterie. On voyait que l'ennemi avait pris position avec toutes ses forces sur la chaîne de hauteurs s'étendant de Ste-Marie-aux-Chênes et de St-Ail, à travers le bois de la Cusse, jusqu'à la croisée des routes de Point-du-Jour. Cette position était extraordinairement forte; la solidité en était encore augmentée par des étages de retranchements et de fossés de défense, qui, en quelques points, constituaient de vraies forteresses.

L'assaut de ces hauteurs ne pouvait avoir lieu avant que le commandant en chef de l'armée n'eût fait les préparatifs nécessaires, c'est-à-dire avant que toutes les troupes ne fussent prêtes à combattre du côté du nord et du côté de l'est; mais on ne devait commencer à agir dans cette dernière direction qu'après avoir acquis la certitude que l'ennemi avait abandonné son projet de retraite. Ainsi il n'était pas possible d'exécuter complétement un mouvement qui eût enveloppé l'aile droite de l'ennemi, et il fallait se résoudre à attaquer de front cette formidable position.

Un combat acharné et sanglant se prolongea longtemps indécis sur ces divers points. A l'aile gauche combattaient les Saxons et la garde, d'abord vers Ste-Marie-aux-Chênes, puis plus en arrière sur les coteaux de St-Privat-la-Montagne, enfin dans ce même village et dans celui de Roncourt; à droite de cette position, vers St-Ail, et de là par Habouville, le bois de la Cusse et Verneville jusqu'à la route nord de Metz à Verdun, l'action était soutenue par des détachements de la garde et du 9e corps; à Gravelotte, dans le bois de Vaux et jusqu'à la Moselle, par les 7e et 8e corps. Sur l'autre rive de la Moselle, une brigade du 1er corps se trouvait aussi engagée. Enfin, quelques détachements des 3e et 10e corps (principalement d'artillerie) prirent aussi part à l'action.

De la part de l'ennemi, toute l'armée française principale fut engagée (y compris les troupes destinées d'abord à l'expédition maritime) mais moins les détachements de Mac-Mahon et la majeure partie du corps de Failly déjà repliés de Metz vers Châlons.

Sur la fin de la journée la valeur extraordinaire de nos troupes réussit à enlever les positions dominantes de l'ennemi et à le refouler sur toute son aile gauche, tandis que l'aile droite du 2e corps, en marche depuis 2 heures du matin, obtenait de même un avantage décisif.

Le combat se termina aux environs de 8 heures et demie, l'obscurité étant déjà complète. Durant la nuit les troupes ennemies, délogées de leurs positions, se replièrent sur le camp retranché de Metz, mais plusieurs détachements et d'innombrables blessés restèrent errants aux alentours du champ de bataille.

Le roi, qui, des hauteurs de Gravelotte avait dirigé la dernière période de la bataille, établit son quartier-général à Rezonville.

Les pertes, ainsi qu'on devait s'y attendre dans une semblable bataille, ont été fort douloureuses. Jusqu'à présent il a été impossible de les calculer exactement, ainsi que le nombre des prisonniers et des trophées recueillis par nos troupes. Quant aux trophées on ne pouvait pas espérer, de même que dans les autres engagements sous Metz, d'en obtenir beaucoup, vu le voisinage de la forteresse, empêchant toute poursuite.

Cette bataille du 18 août a terminé la série des mouvements stratégiques exécutés jusqu'ici autour de la place de Mejz. Elle a eu pour résultat que la principale armée française se trouve maintenant coupée de toute communication avec Paris. Il convient de constater que la confraternité d'armes entre les troupes prussiennes, saxonnes et hessoises a été glorieusement scellée de leur sang dans la victoire du 18 août.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le commandant du corps de siége de Strasbourg ayant imaginé de tirer sur la population pour amener le général Uhrich à rendre la place, un cri de réprobation s'est élevé en Europe contre une telle barbarie, qui a été condamné aussi par le roi de Prusse. Un comité suisse s'est formé pour reccueillir la malheureuse population strasbourgeoise et trois délégués, munis de recommandations officielles, MM. de Büren, Bischoff et Römer, viennent de partir pour Strasbourg afin d'accomplir leur mission. Ils se présenteront sous pavillon parlementaire dans les deux camps et demanderont de part et d'autre que les passions de la guerre ne fassent pas oublier les lois de l'humanité. On ne peut qu'applaudir à cette noble initiative et au vigoureux appui qu'elle a trouvé auprès du Conseil fédéral.

Les observations ci-dessous concernant certains abus déplorables de la convention de Genève, étant presque intraduisibles, nous les donnons dans leur texte allemand:

Schlachtenbummler. Ein Berliner Blatt klagt über den *Heuschreckenzug*, welcher unter dem Schirm des Genfer Kreuzes das Land verheert. Die Genfer Konvention ist einer der zahlreichen Belege, dass mit dem Dilettantismus nirgends in der Welt etwas auszurichten ist. Auf einen der Herren, die etwas leisten, kommen 25, die als Gaffer mitlaufen wollen — dabei alle erdenklichen Ansprüche erheben. Jeder französische Ort von einiger Bedeutung ist angefüllt von Schwärmen solcher Touristen, dass es den Anschein hat, als wäre ein train de plaisir aus Deutschland zum niedrigsten Preis im Gange. Die Herren fahren umsonst, quartieren sich von Staatswegen ein, requiriren nach Lust und amüsiren sich darauf los. Wenn statt jedes derselben ein Strohsack für einen Kranken da wäre, würde man dem Himmel danken. Der erste Ruf der Verwaltung, wohin man kommt, lautet: « Befreien Sie uns von den Kreuzrittern. » In der Armee hat man ihnen bereits den Namen « Schlachtenbummler » gegeben. (*Wehr-Zeitung* du 4 septembre 1870.)

On mentionne un nouveau et commode genre de bouclier que des soldats prussiens auraient créé pour la bataille de Gravelotte. Bon nombre de fantassins du 43e régiment arrangèrent leurs havresacs de manière à les porter sur la poitrine, et le soir de cette sanglante journée on trouva dans beaucoup de ces sacs des balles qui n'avaient pu détruire que des objets d'habillement.

France. — Voici la composition des sept corps au début de la guerre :

Garde impériale.

M. Bourbaki. — M. le chef d'état-major : Dauvergne.

1re division : M. Deligny. — M. Brincourt : chasseurs à pied ; 1er et 2e voltigeurs. — M. Garnier : 3e et 4e voltigeurs.

2e division : M. Picard. — M. Jeanningros : zouaves ; 1er grenadiers. — M. de Poitevin ; 2e et 3e grenadiers.

3e division : M. Desvaux. — M. Halma de Frétay : guides ; chasseurs. — M. de France : lanciers ; dragons. — M. du Preuil : cuirassiers ; carabiniers.

1er corps d'armée.

M. le maréchal de Mac-Mahon. — Chef d'état-major : M. Colson.

1re division : M. le général Ducrot. — M. Moreno : 13e bataillon de chasseurs ; 1er et 96e de ligne. — M. de Portis de Houldec : 45e et 74e de ligne.

2e division : M. le général Douay (Abel). — M. Peltier de Montmarie ; 16e bataillon de chasseurs ; 50e et 78e de ligne. — M. Pellé : 1er zouaves ; 1er tirailleurs.

3e division : M. le général Raoult. — M. L'Héritier : 8e bataillon de chasseurs ; 36e et 4e de ligne. — M. Lefebvre : 2e zouaves ; 2e tirailleurs.

4e division : M. le général de Lartigue. — M. Fraboulet de Kerleadec : 1er chasseurs à pied ; 56e et 87e de ligne. — M. Lacretelle : 3e zouaves ; 3e tirailleurs.

Division de cavalerie : M. le général Duhesme. — M. le général de Septeuil : 3e hussards ; 11e chasseurs. — M. Nansouty : 2e et 6e lanciers ; 10e dragons. — M. Michel : 8e et 9e cuirassiers.

2e corps.

M. le général Frossard. — Chef d'état-major : M. le général Saget.

1re division : M. le général Vergé. — M. Letellier-Valazé : 3e bataillon de chasseurs ; 32e et 55e de ligne. — M. Jollivet : 76e et 77e de ligne.

2e division : M. le général Bataille. — M. Pouget : 12e bataillon de chasseurs ; 8e et 23e de ligne. — M. Fauvart-Bastoul : 66e et 67e de ligne.

3e division : M. le général de Laveaucoupet. — M. Dœns : 10e bataillon de chasseurs ; 2e et 64e de ligne. — M. Micheler : 24e et 40e de ligne.

Division de cavalerie : M. le général Lichtlin. — M. Valabrègue : 4e et 5e régiments de chasseurs. — M. Bachelier : 7e et 12e dragons.

3e corps.

M. le maréchal Bazaine. — Chef d'état-major : M. le général Manèque.

1re division : M. le général Montaudon. — M. Aymard : 18e bataillon de chasseurs ; 51e et 62e de ligne. — M. Clinchant : 81e et 95e de ligne.

2e division : M. le général Castagny. — M. Cambriels ; 15e chasseurs à pied ; 19e et 41e de ligne. — M. Duplessis : 69e et 99e de ligne.

3e division : M. le général Metman. — M. de Potier : 7e bataillon de chasseurs ; 7e et 21e de ligne. — M. Arnaudeau : 59e et 71e de ligne.

4e division : M. le général Decaen. — M. de Bauer (Joseph) : 11e chasseurs à pied ; 44e et 60e de ligne. — M. Sanglé de Ferrières : 80e et 85e de ligne.

Division de cavalerie : M. le général Clérambault. — M. Bruchard : 2e, 3e et 18e chasseurs. — M. de Murbranches : 2e et 4e dragons. — M. de Juinac : 5e et 8e dragons.

4e corps.

M. le général de division de Ladmirault. — Chef d'état-major : M. Osmont.

1re division : M. le général de Cissey. — M. Brayer : 20e bataillon de chasseurs ; 1er et 6e de ligne. — M. de Golbert : 5e et 73e de ligne.

2e division : M. le général de Rose. — M. Bellecourt : 5e bataillon de chasseurs ; 13e et 43e de ligne. — M. Pradier : 6e et 28e de ligne.

3e division : M. le général de Lorencez. — M. Prajol : 5e bataillon de chasseurs ; 15e et 33e de ligne. — M. Berger : 54e et 65e de ligne.

Division de cavalerie : M. le général Legrand. — M. de Montaigne ; 2e et 7e de chasseurs. — M. le général de Gondrecourt : 3e et 11e dragons.

5e *corps*.

M. le général de Failly. — Chef d'état-major : M. le général Bessan.

1re division : M. le général Goze. — M. Grenier : 4e bataillon de chasseurs ; 11e et 46e de ligne. — M. Nicolas : 61e et 86e de ligne.

2e division : M. le général de Labadie d'Aydrien. — M. Lapanet : 14e bataillon de chasseurs ; 49e et 84e de ligne. — M. de Maussion : 88e et 97e de ligne.

3e division : M. le général Guyot de Lespart. — M. Abbatucci : 19e bataillon de chasseurs ; 17e et 27e de ligne. — M. de Fontanges : 30e et 68e de ligne.

Division de cavalerie : M. le général Brabaut. — M. de Bernis : 5e hussards ; 12e chasseurs. — M. de La Molière : 3e et 5e lanciers.

6e *corps*.

M. le maréchal Canrobert. — 1re division : M. le général Tixier. — M. le général Géchot : 9e chasseurs à pied ; 4e et 10e de ligne. — M. le général Le Roy de Dais : 12e et 100e de ligne.

2e division : M. le général Bisson. — M. le général Noël : 9e et 14e de ligne. — M. le général Maurice : 2e et 31e de ligne.

3e division : M. le général Lafond de Villiers. — M. le général Buquet de Saunay : 85e et 91e de ligne. — M. le général Colin : 93e et 94e de ligne.

4e division : M. le général Martimprey. — M. le général de Marguenat : 25e et 26e de ligne. — M. le général de Chanaleilles : 28e et 70e de ligne.

Division de cavalerie ; M. le général de Salignac-Fénelon. — M. le général Tilliard : 1er hussards ; 9e chasseurs. — M. le général Savaresse : 1er et 7e lanciers. — M. le général de Béville : 5e et 6e cuirassiers.

7e *corps*.

M. le général Douai (Félix). — Chef d'état-major : M. Renson.

1re division : M. le général Conseil-Dumesnil. — M. le général Nicolaï : 17e bataillon de chasseurs ; 3e et 21e de ligne. — M. le général Maire : 46e et 99e de ligne.

2e division : M. le général Liébert. — M. le général Guiomar : 6e bataillon de chasseurs ; 5e et 37e de ligne. — M. le général de La Bastide : 53e et 89e de ligne.

3e division : M. le général Dumont. — M. le général Bordes : 52e et 79e de ligne. — M. le général Cassivol de Précharsant : 82e et 83e de ligne.

Division de cavalerie : M. le général Ameil. — M. le général Cambriel : 4e hussards ; 4e et 8e lanciers. — M. le général Joly Ducolombien : 6e hussards ; 6e dragons.

Réserve de cavalerie. — 1re division : 4e chasseurs d'Afrique. — 2e division : 1er, 2e, 8e et 4e cuirassiers. — 3e division : 1er et 9e dragons ; 7e et 10e cuirassiers.

Algérie. — On a lieu de craindre une insurrection prochaine en Algérie à l'excitation d'agents prussiens. L'armée d'Afrique ne compte que 4 régiments d'infanterie de ligne, le régiment étranger, les trois bataillons disciplinaires, cinq régiments de cavalerie, dont trois de spahis.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral ; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie ; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 17.

Institutions militaires et progrès de l'art militaire sous Louis XIV. (1)

Cette période est assurément la plus riche en progrès militaires qu'offre l'histoire du monde. Elle comprend, entr'autres, trois faits de premier ordre, à savoir :

La création de grandes armées régulières et permanentes, avec une juste proportion des trois armes et avec des subdivisions de corps et de hiérarchie encore en usage maintenant;

La substitution successive et complète, dans ces armées, des armes à feu à celles antérieures à l'invention de la poudre à canon;

Enfin, à la suite des nouvelles bouches à feu, un perfectionnement de la fortification et de l'art de l'attaque et de la défense des places, qui n'a pas encore été surpassé en ses parties essentielles.

Sous ces divers rapports, le siècle de Louis XIV a pu laisser de la marge à des améliorations ultérieures; il a pu aussi tomber dans des excès et des abus qui faussèrent les innovations produites et diminuèrent leur bénéfice; mais en chacun de ces domaines toute une révolution féconde se réalisa et posa des bases sur lesquelles l'art actuel, quoique fort supérieur en maints détails, repose encore avec solidité.

Afin de nous rendre bien compte de l'état militaire de cette période, examinons-le d'un peu près à deux moments caractéristiques, aux débuts de Louis XIV, vers l'an 1660, et à sa dernière guerre, au temps des exploits de Villars et de Marlborough, vers l'an 1712. De leur simple confrontation découlera la mesure des perfectionnements de cette laborieuse époque.

Les chefs d'armée de cette période n'eurent en général que des forces relativement minimes, 15 mille hommes en moyenne, 40 mille hommes au plus. Lorsque Turenne mena sa laborieuse campagne de l'Alsace et du Palatinat, en 1674, il n'avait que 25 mille hommes. Ses collègues d'autres zones lui étaient inférieurs, sauf Condé en Belgique, et leur ensemble atteignait au plus le chiffre de 160 mille hommes.

Quelques années auparavant les effectifs étaient moindres encore. A la paix de Westphalie, en 1648, la France avait sur pied 150 mille hommes; en 1660 seulement 125 mille. Pour l'invasion des Provinces-Unies, en 1672, les forces furent portées à 180 mille hommes, et cela parut une sorte de prodige. Aussi ce chiffre fut abaissé, après les traités de Nimègue, en 1678 et 1679, à 140 mille hommes.

Les sources d'où provenaient ces forces étaient diverses; elles peuvent se réduire à trois principales : 1° le recrutement volontaire des individus à l'intérieur par le soin des capitaines de compagnies ou des

(1) Dernier chapitre du IIe volume *Etudes d'histoire militaire*, du colonel Lecomte, paru au mois de juin dernier.

colonels de régiments. Ces officiers employaient pour cela des recruteurs ou raccolleurs, qui recevaient une commission sur les primes d'engagement; 2° les contingents de l'étranger, levés en Suisse, en Italie, en Allemagne, etc., par suite de traités avec les gouvernements de ces Etats ou de simples autorisations de recrutement; 3° enfin les levées nationales de milices, bourgeois ou paysans plus ou moins enrégimentés par localités, restes des anciens bans féodaux et des légions de François I[er], qui fournissaient, à l'occasion, des corps de troupes de seconde ligne et surtout des garnisons complémentaires des places.

Ces divers moyens d'alimenter les armées étaient fort élastiques en eux-mêmes; leurs résultats devaient dépendre en résumé de la richesse et de la puissance de l'Etat. Un gouvernement obéi, riche, obtenait aisément le double ou le triple de ce que pouvait espérer un gouvernement vacillant et obéré.

Si, avec de l'argent, on trouvait des recruteurs et des recrues partout, avec de l'autorité on remuait les populations et on levait aisément des milices.

Ce dernier mode était grandement tombé en désuétude depuis François I[er]; les milices n'existaient plus que sur le papier, et encore. C'est en leur adressant de nouveaux appels sous diverses formes, puis en employant souvent ces levées comme d'autres corps, que Louis XIV, pénétrant d'ailleurs toute l'administration de son omnipotence et prodiguant les ressources du pays aux recruteurs, put tenir ses effectifs au niveau de ceux de la coalition.

La formation et la tactique des troupes différaient peu, au commencement de la seconde moitié du 17e siècle, de celles que nous connaissons déjà par Gustave-Adolphe et par la guerre de Trente-Ans. La proportion des anciennes armes de choc, piques et hallebardes, avec les arquebuses et les mousquets, et la manière de les entremêler pour le combat, constituaient toujours le grand problème des armées, notamment de l'infanterie. On essayait de tous les systèmes, ou plutôt, pendant cette période de transition, il n'y eut pas de système normal rigoureux. Les uns voyaient avec défiance l'innovation des armes à feu et craignaient de se reposer exclusivement sur elles; d'autres voulaient au contraire envoyer piques et hallebardes rejoindre le plus promptement possible les arcs et arbalètes déjà au rebut, pour ne se confier plus que dans les feux. Montecuculi, un des grands capitaines fournis par l'Italie à l'Empire, soutint les anciennes traditions dans un ouvrage fort estimé et très-remarquable pour son temps, (1) tandis que quelques années plus tard les généraux français Puységur et Feuquières, tous

(1) *Mémoires militaires*. Milan 1702. 1 vol. in-4°. Ces mémoires, écrits en italien, ont été traduits et trop commentés en français par le lieutenant-général comte Turpin de Crissé, 3 vol. in-4°. Paris 1769. — Voir plus loin pag. 282.

Au moment où nous révisons ces lignes nous apprenons par l'*Italia militare* qu'une société d'officiers italiens vient d'avoir la louable idée de provoquer une souscription pour l'érection d'un monument à Montecuculi, dans sa ville natale de Modène.

deux officiers et écrivains de la plus haute distinction, (1) propagèrent plutôt les idées nouvelles. Turenne, avec son suprême bon sens et sa pénétration studieuse, tint le milieu entre les deux tendances, déjà fort accentuées pendant ses dernières guerres; il prit ce qu'il y avait de bon de droite et de gauche. Sans dédaigner la pique, précieuse en plus d'un cas, il ne la tint pas, comme Montecuculi, pour la reine des armes; au contraire il augmenta sans cesse ses feux à mesure de leurs perfectionnements, mais il n'alla pas, comme d'autres le demandaient, jusqu'à en munir tout son monde, y compris même les officiers. (2) Le boulet qui l'enleva si subitement et prématurément fut fatal à la tactique. Personne après lui n'eut l'autorité suffisante pour en fixer les règles nouvelles et pour diriger vers de concluantes expérimentations le conflit engagé entre les routines du passé et les exagérations de maints novateurs.

C'est donc en vain qu'on chercherait dans les documents ou dans les pratiques de l'époque un mode précis de formation et de manœuvre des corps de troupes. Chaque général avait ses habitudes, auxquelles il devait souvent déroger suivant le nombre de piques et de mousquets, de fantassins et de cavaliers, de bouches à feu mis à sa disposition dans telle circonstance donnée, toutes choses variant à l'infini.

En France l'unité tactique de l'infanterie était le *bataillon* comptant de 200 hommes jusqu'à 1200 hommes et beaucoup plus, car il se formait soit par le régiment, la grande unité administrative, soit par plusieurs régiments, soit par une ou plusieurs fractions de régiments. Même les militaires érudits du milieu du 17e siècle appliquent indistinctement la qualification de bataillon à des corps de 4 à 5 mille hommes

(1) Outre le cahos des ordonnances officielles françaises on a cinq sources importantes sur cette époque, à savoir : *L'Histoire de la milice française* par le père jésuite Daniel, deux volumes in-4°, avec gravures, publiés à Amsterdam en 1724, recueil aussi riche qu'indigeste d'une foule de détails consciencieusement recherchés dans les archives; l'*Art de la guerre* du maréchal Puységur, deux volumes in-4° avec planches, publiés par le fils de l'auteur à Paris en 1749, ouvrage traitant avec autorité de toutes les branches militaires; les *Mémoires du lieutenant-général A. de Feuquières*, 1 vol. in-4°, Paris 1741, donnant une analyse raisonnée des principales opérations des armées de Louis XIV avec force critiques souvent plus amères que justes, *Quincy. Histoire militaire de Louis XIV*, 8 vol. in-4° avec planches, Paris, 1726, publication laborieuse, mais peu complète en quelques points importants et souvent partial ; enfin un ouvrage récent, *Histoire de Louvois*, 4 vol. in-12°, Paris, 1862, par M. Camille Rousset, qui, dans un cadre malheureusement trop restreint, a utilisé avec autant de patience que de discernement les précieuses ressources du dépôt de la guerre.

On pourrait encore joindre à ces sources les *Commentaires du chevalier Folard* si ses chauds plaidoyers en faveur de la colonne ne le rattachaient pas plutôt à l'époque subséquente. Ramsay, Grimoard, Beaurain, Dumont sont encore à citer à côté de Quincy pour la partie historique; mais tous ces ouvrages sont si défectueux sous ce dernier rapport qu'on peut bien dire encore aujourd'hui avec Jomini (Observations sur l'Histoire militaire depuis Louis XIV à nos jours, 1 broch in-8°. Bruxelles 1852, page 10) que « l'Histoire militaire d'un siècle qu'on a voulu présenter comme classique est un vrai galimatias et que cette histoire est véritablement encore à faire. » L'esquisse que nous en avons donnée n'a certes pas la prétention de combler la lacune signalée; elle ne fait plutôt que la confirmer. Cette grande époque n'a encore ni son Thiers, ni son Jomini.

(2) Ces vœux furent recueillis entr'autres par Puységur. Voir Art de la guerre I.

et à d'autres de 2 à 300 hommes. [1] Le bataillon d'alors n'a donc pas de rapport avec ce que nous appelons aujourd'hui de ce nom. C'était une dénomination générale s'appliquant à tout corps d'un certain nombre de piquiers et de mousquetaires formé pour le combat. Les gros bataillons s'appelaient souvent et plus tard s'appelèrent exclusivement *brigades* depuis Turenne; les petits se confondaient aisément avec les *compagnies*.

Cela réservé, on peut estimer la force moyenne du bataillon à environ 600 hommes. Tel quel il se répartissait *tactiquement* en quatre divisions égales, deux de piquiers et deux de mousquetaires, *administrativement*, quand il était le régiment, en 16 compagnies. Celles-ci formaient la petite unité administrative et comptaient une cinquantaine d'hommes chacune, plus trois officiers. Souvent le bataillon n'atteignait pas au chiffre de 16 compagnies, mais seulement à celui de 10 à 12 en moyenne, plus des *enfants perdus* en nombre indéterminé. Les Suisses gardèrent leurs anciens bataillons de 4 compagnies à 200 hommes chacune.

Le régiment était commandé par un colonel qui, dans l'origine, n'était que le plus ancien des capitaines; il était assisté d'un lieutenant-colonel, d'un major et d'autant d'aides-majors qu'il y avait de bataillons. Tous portaient la demi-pique ou esponton et les sous-officiers la hallebarde. Les soldats avaient leurs charges ou gargouches suspendues à un baudrier; tous avaient encore une épée, et les piquiers une demi-cuirasse.

Les hommes, piquiers ou mousquetaires, se plaçaient sur une profondeur de 6 à 10 rangs, mais la profondeur de 8 rangs finit par devenir la plus usuelle. Les piquiers tenaient le centre du front, les mousquetaires les deux ailes, 8 compagnies en aile ou manche droite, 8 à la gauche; chaque aile se divisait en deux pelotons, de sorte que le front était partagé en quatre quarts. La profondeur se partageait de même en quatre quarts de deux rangs chacun. Le premier rang s'appelait chef de file, le dernier serre-file, le quatrième serre-demi-file, le cinquième demi-file. Les désignations générales de *tête, queue, milieu,* outre celles de droite et de gauche, servaient aussi à distinguer les diverses fractions de la profondeur ou du front.

La distance normale était entre chaque rang de trois pas, entre chaque file d'un pas, pouvant ou se doubler ou se réduire à l'ordre compacte.

La manœuvre consistait surtout à doubler ou dédoubler les rangs ou les files, à peu près comme dans la phalange grecque, par rang, demi-rang, quart de rang ou par file, demi-file, quart de file. Le commandement ci-dessous peut en donner une idée, ainsi que du reste : Pour ramener les huit rangs à quatre, les piquiers au centre, on commandait :

(1) Voir, par exemple, dans le *Maréchal de bataille* du maréchal Lostelnau (1 beau volume in-folio avec planches. Paris 1647) les *bataillons* des pages 336 et 334, comptant l'un 2000 piquiers et 1600 mousquetaires, l'autre 1600 piquiers et 2532 mousquetaires, tandis qu'aux pages 314 et 318 sont indiqués d'autres *bataillons* de 108 piquiers et 148 mousquetaires seulement.

Quarts de file de la tête et de la queue, doublez vos rangs dans le milieu des quarts de file du milieu! Les deux premiers rangs faisaient demi-tour et se fondaient dans les troisième et quatrième rangs, les septième et huitième s'avançaient dans les cinquième et sixième.

On pouvait aussi dédoubler la profondeur et augmenter d'autant le front par des mouvements de flanc analogues à nos déploiements, et cela soit par bataillon, soit par manche, soit par rang ou fraction de rang. En combinant ces formations les unes avec les autres, par arme ou par mélange d'armes, on arrivait à un grand nombre de figures, d'espèces diverses de *bataillons* disait-on, ayant, sinon une utilité directe pour le combat, au moins l'avantage de fournir des exercices très-variés qui rompaient la troupe aux évolutions et au maniement des armes.

De l'ordre normal, piquiers encadrés de mousquetaires sur 8 rangs, on passait entr'autres à quatre formations communes:

Les piquiers de chaque division (ou compagnie tactique) au centre de leur division, de sorte que le bataillon formait deux manches symétriques, ayant chacune ses piquiers au centre et pouvant manœuvrer séparément.

Dans la manche ou dans le bataillon, la moitié des mousquetaires en avant des piquiers, de sorte que les piquiers formaient les rangs intérieurs sur tout le front.

Deux rangs de piquiers en tête sur tout le front, avec deux rangs de mousquetaires derrière, et ainsi de suite.

Front mélangé d'un piquier et d'un mousquetaire sur tout le premier rang ou sur deux ou sur tous les rangs. Dans ce cas les mousquetaires sortaient en avant pour les feux.

Chacune de ces formations pouvait encore en donner plusieurs nuances d'autres, ainsi que des combinaisons entre elles à l'infini. Contre la cavalerie il y avait le carré plein et vide, l'octogone double et simple, une dizaine d'espèces de croix, etc.

Pour l'action, les hommes, piquiers et mousquetaires, étaient exercés à manier leurs armes à genou; les premiers rangs s'effaçaient pour permettre aux autres d'agir; les derniers rangs des mousquetaires s'avançaient, pour faire feu, à la place des premiers rangs qui allaient recharger leurs armes en arrière. Les piquiers, pour recevoir les charges de cavalerie, appuyaient la pique en terre contre le pied droit.

Une des premières innovations du gouvernement de Louis XIV fut, en 1672, de réunir les grenadiers, précédemment au nombre de 4 hommes par compagnie pour lancer des grenades à la main, en compagnies spéciales armées de fusils à baïonnette à manche. On en forma une compagnie par régiment, puis une par bataillon qui subsistèrent jusqu'en 1867. Elles se rangeaient à la droite de leur corps et fournissaient surtout des détachements.

En même temps les piquiers diminuèrent sensiblement. Turenne,

pour ses dernières campagnes, les eut dans la proportion d'un tiers sur deux tiers de mousquetaires. Il forma alors ses bataillons en trois divisions au lieu de quatre. De même il réduisit la profondeur normale de 8 rangs à 6 ; le front et la profondeur furent partagés, non plus en quarts, mais en tiers. Cela rappelait le système espagnol des *tercios* et en maintint la tradition, (1) sans cependant changer grand chose aux manœuvres du bataillon indiquées ci-dessus. Enfin, entre l'an 1680 et 1690, les bataillons furent fixés tous à douze compagnies, plus une de grenadiers hors rang, ce qui donnait quatre compagnies par division, soit un corps fort régulier dans son ensemble comme dans son fractionnement.

A la tête de toute l'infanterie se trouvait, dans les premiers temps seulement du règne, un colonel-général de l'arme, un des grands dignitaires du royaume.

La cavalerie avait subi de plus grandes modifications. Pour s'alléger elle s'était débarrassée presque complétement des anciennes armures. Il y avait toujours de la grosse cavalerie, dix anciennes compagnies d'ordonnance et des régiments dits de cuirassiers, mais ayant, au lieu de cuirasse et de lance, la grosse épée et les pistolets. La cavalerie légère s'était accrue et s'accroissait encore, tout en se munissant d'armes à feu, mousquets, mousquetons, fusils, carabines, escopettes. Combattant à pied et à cheval elle tendait à se transformer, sous divers noms, en *dragons* qui devenaient l'arme la plus commode, pouvant faire face à tous les premiers besoins. Les régiments de cavalerie comptaient de 4 à 600 chevaux formant de 6 à 12 compagnies et la moitié moins d'escadrons. Ils se rangeaient sur trois rangs de profondeur ; les rangs à 4 pas de distance, sauf dans les cas de charge en masse serrée. Dans l'ordre de bataille les escadrons laissaient entr'eux un intervalle égal au quart ou à la moitié de leur front.

Chaque compagnie avait 3 officiers et 3 sous-officiers, le régiment un mestre de camp ou colonel ou parfois brigadier, un lieutenant-colonel et un major. A la tête de toute la cavalerie se trouvait aussi un colonel-général, qui était un des plus grands personnages du royaume.

L'artillerie ne fit guère que des progrès en quantité sous Louis XIV et jusque sous Louis XV. Toutefois le personnel en fut fort amélioré, comme nous le dirons tout à l'heure. Nous ajournons également à la fin du règne la mention des immenses progrès réalisés par la fortification.

Les ordres de bataille étaient à peu près ceux de la guerre de Trente-Ans, à savoir deux lignes à intervalles, la première ayant l'infanterie au centre et la cavalerie aux ailes, avec des renforts de corps mixtes, la

(1) Célèbres au temps de Charles-Quint, les *tercios* étaient une formation massive de piquiers avec une bordure de mousquetaires se raprochant des *Haufen* suisses, et dont il y avait ordinairement *trois* au *bataillon*, à la *brigade*, ou à *l'armée*. Cette dénomination devint ensuite synonyme de bataillon et de régiment, ainsi que de la circonscription territoriale qui le fournissait quelquefois.

seconde un mélange de corps d'infanterie et de cavalerie opposés aux vides de la première ligne. Avec des forces plus nombreuses on avait une troisième et même une quatrième ligne formant la réserve ; les mousquetaires étaient toujours étroitement mélangés aux escadrons ; l'artillerie se tenait ordinairement à la première ligne ou en avant du front.

A cette époque déjà, l'organisation militaire était à peu près la même dans les principales armées de l'Europe. Les Impériaux, au temps de Montecuculi, se rangeaient et manœuvraient à peu près comme leurs adversaires. Leurs régiments d'infanterie étaient de 10 compagnies comptant chacune 3 officiers, 3 sous-officiers, 48 piquiers et 96 mousquetaires, ce qui donnait pour le régiment un total d'environ 1500 hommes. Dans ses très-instructifs *Mémoires militaires*, Montecuculi résume toute la répartition des troupes en quelques parfaites sentences, comme suit (art. 1er) :

« Les hommes doivent être levés, rangés, armés, exercés, disciplinés. — On ne doit pas enrôler des hommes de la lie du peuple ni au hasard ; il faut les choisir entre les meilleurs.

« Les soldats enrôlés passent en revue et prêtent serment d'obéissance, de fidélité et de valeur. — On les range suivant leurs qualités et leur métier. — Ils se divisent en combattants et non combattants. — Les premiers se divisent :

« En décuries qui sont 8 à 10 hommes sous un chef appelé décurion ; en escouades qui sont plusieurs décuries ; en compagnies qui sont plusieurs escouades ; en régiments qui sont plusieurs compagnies. — Les régiments d'infanterie se forment en *bataillons*, qui sont des corps arrangés en plusieurs lignes de front et de hauteur ; dans la cavalerie ces corps s'appellent des *escadrons*. — De plusieurs bataillons ou escadrons se forment les corps ou grands membres de l'armée appelés *brigades*. — Des brigades on fait :

« L'avant-garde ; le corps de bataille ; l'arrière-garde ; l'aile droite ; le centre ; l'aile gauche. La première ligne ou le front ; la deuxième ligne ; la troisième ligne ou réserve. »

Le généralissime impérial, après ses nombreuses expériences, aurait voulu non-seulement maintenir toutes les piques, mais diminuer chaque compagnie de 8 mousquetaires pour les remplacer par autant de *rondachiers*, c'est-à-dire d'hommes munis de la rondache ou bouclier rond, qui se seraient placés au premier rang pour protéger les autres. Mais sa proposition succomba sous la faveur de plus en plus grande des armes à feu. Depuis l'an 1695 tous les régiments impériaux furent portés à 12 compagnies formant ordinairement deux bataillons, bientôt tous de fusiliers. La cavalerie légère et armée de feux prit aussi une extension considérable au détriment des cuirassiers ; ceux-ci reçurent même le mousqueton pour leur premier rang ; tous tendirent à être employés d'une manière plus indépendante et dans des formations à intervalles,

tandis que Montecuculi et les officiers de son école, exagérant les règles de Gustave-Adolphe, auraient voulu mêler toujours plus la cavalerie à l'infanterie et faire, au moyen de combinaisons de ces deux armes, des ordres de bataille aussi compactes que possible.

Si en matière de tactique Montecuculi semble avoir cherché le progrès dans un retour aux meilleures traditions du passé, il se montra zélé novateur quant à l'organisation des armées. Il fut un des premiers à démontrer l'utilité de troupes permanentes et non plus recrutées et formées à la hâte pour telle ou telle guerre, puis licenciées à la paix. La quasi-permanence de la guerre à cette époque et les nombreux avantages spéciaux que les souverains pouvaient trouver à disposer constamment d'une force armée respectable, rangèrent bientôt tout le monde à son avis. Les divers monarques des grands Etats européens, en attendant de rendre stables et permanentes toutes les troupes à leurs ordres, maintinrent les principaux cadres et se créèrent des corps d'élite, des gardes royales ou impériales, des maisons du roi de plus en plus fortes et qui devaient aussi servir de réserves de choix sur le champ de bataille.

Tels se manifestaient en résumé l'état et la tendance des choses militaires au commencement de la seconde moitié du 17e siècle. Voyons maintenant ce qui en était une soixantaine d'années plus tard, c'est-à-dire à la fin du règne de Louis XIV, et parlons surtout de la France, qui peut bien être considérée comme fournissant le type général de toutes les armées européennes de cette période.

Les effectifs s'étaient considérablement augmentés. Personnel, matériel, marine, établissements militaires divers avaient doublé et triplé de nombre. Il y avait 264 régiments d'infanterie, une centaine de cavalerie; le reste à l'avenant. S'ils eussent atteint leur force normale, cela eût donné un chiffre total de plus de 500 mille hommes. Mais tous ces corps étaient dans un état de grand délabrement. Les *passe-volants* ou *hommes de paille*, enrégimentés les jours de revue pour couvrir des fraudes communes, étaient encore en trop grand nombre malgré les pénalités contre ce scandaleux abus. Il avait fallu prodiguer le superflu pour obtenir le nécessaire, créer beaucoup de cadres pour les faire quelque peu remplir; la proportion des officiers et dignitaires de tous rangs, en regard de la troupe, dépassait toute limite. Il faut dire aussi que les grades de régiments et de compagnies se vendaient, ce qui allégeait momentanément les charges de l'Etat, quitte à les décupler plus tard. Mais à ce prix seulement, avec les malheurs répétés des armes françaises, on avait pu porter l'armée à l'effectif réel d'environ 400 mille hommes.

Pour arriver là on avait non-seulement augmenté le nombre des recruteurs et des corps, comme nous venons de le dire, mais recouru aux levées nationales sous le nom de milices provinciales. La première organisation de ce genre de troupes se fit pour résister à la coalition

d'Augsbourg. Une ordonnance royale du 29 novembre 1688 requit de chaque village un contingent d'hommes équipés et armés pour servir deux ans, contingent fixé à raison d'un milicien par deux mille livres de taille que payait la localité. Cette première levée ne produisit que 25 mille hommes; on en forma 30 bataillons ou régiments dont les places d'officiers furent données aux gentilshommes des provinces.

Quoique ces bataillons ne fussent destinés, dans l'origine, qu'à la défense des côtes et des places fortes, quelques-uns d'entr'eux furent appelés aux armées actives et s'y comportèrent bravement. Aussi, à la paix de Rysswik, on se garda bien de licencier ces nouveaux soldats et on les incorpora dans les troupes permanentes pour en combler les vides. Lors des levées subséquentes, les localités désignèrent leurs hommes de contingent par un tirage au sort, duquel ils pouvaient se racheter moyennant une indemnité de 75 francs. Ces préludes à la célèbre loi de conscription qui s'établit un siècle plus tard ne rencontrèrent pas partout le meilleur accueil; souvent on ne put les appliquer que par des ordres tyranniques; souvent aussi ils n'amenèrent sous les drapeaux que des gens s'empressant de les déserter à la première occasion favorable. Néanmoins ils fournirent encore plusieurs levées d'une trentaine de mille hommes, et dans les dernières années de la guerre de Succession les effectifs s'accrurent de quatre à cinq de ces levées accumulées.

C'est ainsi, et avec les secours du recrutement ordinaire poussé à l'extrême et d'un contingent de 25 mille Irlandais réfugiés en France avec Jaques II après la révolution d'Angleterre, que Louis XIV put porter ses effectifs jusqu'à plus de 400 mille hommes. A l'avénement de son successeur les régiments d'infanterie furent réduits au chiffre de 124, à savoir: la brigade des gardes suisses et des gardes françaises, 95 régiments français, 9 suisses, 5 allemands, 5 irlandais, 2 wallons, 1 italien, 1 piémontais, 1 catalan. Sur ce nombre les Suisses comptaient pour environ 22 mille hommes.

Les bataillons furent formés à 15 compagnies, dont une de grenadiers, fortes seulement d'une cinquantaine d'hommes y compris les officiers; le nombre des bataillons par régiment resta indéterminé; dans les corps français le bataillon formait ordinairement le régiment. Sur ce pied les forces permanentes de l'infanterie se montaient à une centaine de mille hommes.

A côté de cela les milices furent réparties en 93 bataillons, plus six corps de fusiliers des frontières, destinés à seconder les régiments de première ligne et toujours composés par le tirage au sort sur tous les hommes valides de 16 à 40 ans.

Toutes ces troupes, dès les années 1704 et suivantes, furent munies du fusil à silex avec baïonnette à douille, cartouches et giberne. On ne vit plus de piques que dans quelques bataillons de milices ou de garnison sédentaire. La profondeur fut réduite à quatre rangs, qui

pouvaient soit se réduire encore à trois ou à deux par un doublement des files, soit s'additionner en colonnes de masses. Pour le reste les anciennes évolutions et formations des piquiers et mousquetaires mélangés furent conservées pendant bon nombre d'années encore, anomalie fâcheuse qui marquait un vrai recul de la tactique au milieu de tant de progrès.

La cavalerie s'était aussi fort accrue, surtout en troupes légères. Aux 16 anciennes compagnies d'ordonnance, formant 8 escadrons de gendarmerie, s'ajoutèrent 24 régiments de grosse cavalerie et une soixantaine de cavalerie légère, dont 45 de *dragons*. A l'exemple des Hongrois on avait réuni deux régiments de *hussards ;* il fut encore créé un régiment spécial de *carabiniers*, appelé aussi *brigade,* à l'effectif considérable de cent compagnies ou cinq brigades de quatre escadrons, ce qui équivalait à cinq régiments ordinaires. Dans l'origine les carabiniers, armés de carabines rayées et choisis parmi les plus habiles tireurs de chaque régiment, ne constituaient point un corps séparé ; ils formaient, à peu près comme les anciens grenadiers dans l'infanterie, une tête de colonne dans chaque régiment. Mais depuis la bataille de Fleurus, où ils avaient rendu de très bons services en corps, on en avait formé le régiment sus-indiqué.

La grosse cavalerie avait repris la demi-cuirasse, et Feuquières demandait plus encore pour elle ; il désirait une cuirasse entière, à l'épreuve de la balle.

La force des régiments variait de 6 à 12 compagnies, chacune de 30 à 40 hommes seulement ; les escadrons se composaient de trois à quatre compagnies, ce qui ne donnait que deux à trois escadrons pour le régiment. Cet effectif si faible en proportion des cadres provoquait de nombreuses et justes plaintes, dont Feuquières et Puységur notamment se firent les éloquents organes. Ils nous apprennent, à cette occasion, que les grandes armées de la guerre de Succession comptaient bien environ 200 colonels de cavalerie et autant d'infanterie sans troupe, restant aux ordres du grand état-major pour les services occasionnels.

Toute la cavalerie était armée de feux, soit de mousquets, fusils ou carabines, soit de pistolets, et elle en faisait grand usage. Elle tirait à toutes les allures, même au galop, ce qui laisse juger du degré d'efficacité réelle que pouvaient avoir ces tirailleries.

Les cavaliers se plaçaient sur 3 rangs, qu'on réduisait parfois à 2 ; les rangs à 4 pas de distance ; les escadrons à intervalles du quart à la totalité du front. Les évolutions étaient généralement peu développées et peu régulières ; les conversions se faisaient ou par escadron et compagnie, ou en doublant les rangs. En résumé cette arme, un peu retombée dans l'enfance, avait de grands progrès à réaliser pour reprendre son niveau. En attendant, la matière première était là, excellente, abondante et ne demandant qu'à être travaillée avec un peu d'habileté et de jugement pour aboutir aux meilleurs résultats.

En fait de cavalerie et d'infanterie, il faut encore mentionner la maison militaire du Roi, se composant alors comme suit :

1° Quatre compagnies de gardes du corps à cheval, fortes de chacune 300 chevaux se répartissant en six brigades. La compagnie était commandée par un capitaine, un lieutenant et trois enseignes.

2° Une compagnie de chevau-légers et une de gendarmes, une de grenadiers et deux de mousquetaires à cheval, de 200 hommes chacune, plus un grand nombre d'officiers et de sous-officiers.

Ces compagnies d'élite, réunies aux huit escadrons de l'ancienne gendarmerie, formaient une réserve spéciale de grosse cavalerie.

L'infanterie se composait de la garde des Cent-Suisses, d'un régiment suisse et d'un régiment français. Les Cent-Suisses formaient une compagnie de 2 à 300 hommes avec cinq officiers.

Le régiment des gardes suisses comptait 12 compagnies de 200 hommes chacune, formant 4 bataillons; celui des gardes françaises 32 compagnies de 110 à 130 hommes, formant 4 à 6 bataillons.

Ce qui faisait un total d'environ 10 mille hommes, avec 3 mille chevaux, y compris la gendarmerie, pour la maison du Roi.

L'artillerie avait, comme nous l'avons déjà dit, pris une grande extension; ce fut à peu près tout. Jusqu'à Gribeauval, sous le roi Louis XV, on se servit d'un matériel inférieur, le même pour le siége et pour la campagne, à savoir des pièces longues aux calibres de 36, 24, 16, 12, 8 et 4 livres, réparties très confusément parmi les troupes, sans avoir encore l'unité tactique de la batterie. Les bouches à feu fabriquées pendant le règne de Louis XIV atteignent à un chiffre colossal, nécessité par le grand nombre de places fortes et de lignes retranchées qui entraient dans les opérations habituelles. Il serait difficile d'établir ce chiffre exactement, vu les fortes quantités de pièces perdues, reprises et reperdues ; mais les armées de campagne en avaient en moyenne de 1 à 2 pour mille hommes d'infanterie et de cavalerie, tirant convenablement à environ 300 pas, leur portée ordinaire de combat.

Si le matériel ne fit pas de grands progrès sous Louis XIV, il en fut différemment du personnel ; on doit à son gouvernement les premières troupes permanentes d'artillerie instituées en France.

Auparavant les pièces étaient desservies par des hommes de corvée de l'infanterie et par des ouvriers spéciaux sous la direction de maîtres canonniers et de commissaires, assez mal vus des troupes. Dès l'an 1607 cela changea du tout au tout. Douze compagnies de canonniers, six bataillons de fusiliers d'artillerie, 12 compagnies de bombardiers furent successivement créés, puis fusionnés en un régiment de royal-artillerie et de royal-bombardiers, qui furent eux-mêmes réunis, en 1720, en un seul régiment royal-artillerie, de sept bataillons à 13 compagnies chacun.

A la tête de toute l'artillerie était un grand-maître, qui remplaça le grand-maître des arbalétriers, assisté de soixante lieutenants et de quelques centaines de commissaires, d'officiers pointeurs, etc., charges qui

devinrent bientôt aussi recherchées, même par la noblesse, qu'elles étaient méprisées précédemment. Cinq garnisons et écoles d'artillerie furent établies à Metz, Strasbourg, Grenoble, Perpignan et La Fère, qui ne tarderaient pas à donner de bons fruits et à faire progresser le matériel autant que le personnel.

Le génie et la fortification se développèrent dans une mesure bien plus grande encore. Les siéges et les retranchements de campagne eurent dans toutes les guerres une part importante. Souvent elle fut même excessive et désastreuse au point de vue des opérations générales ; mais la partie technique n'en fit pas moins de grands progrès. Ils furent en partie dus à l'ingénieur-chef Pagan, puis et surtout à son successeur Vauban, dont nous dirons quelques mots de plus, basés sur l'autorité si compétente de M. le lieutenant-colonel du génie de la Barre-Duparcq :

« Sébastien Le Prestre de Vauban naquit à St-Léger de Fourcheut en 1633. Entré au service à dix-sept ans, il devint par son seul mérite lieutenant-général (août 1688), et commissaire général des fortifications, emploi supprimé à sa mort. Il bâtit 33 places, en répara près de 300, et fit « 53 siéges en chef, dont une vingtaine en présence du roi (Louis XIV), qui crut se faire maréchal de France lui-même et honorer ses propres lauriers » en lui donnant le bâton (1703), et en le nommant chevalier de l'Ordre (1705)....

L'Académie des sciences s'associa Vauban en 1699. Ce grand ingénieur a laissé de bons mémoires sur l'attaque et la défense des places, composés pour l'instruction du duc de Bourgogne, élève de Fénélon ; on les trouve dans ses *Oisivetés,* recueil de douze gros volumes manuscrits où il donne ses idées sur la discipline militaire, les manœuvres, les constructions.....

Toujours attaquant, jamais défenseur, Vauban a donné à l'attaque une grande supériorité sur la défense. En 1673, au siége de Mæstricht, auquel assistait Louis XIV, il inventa les *parallèles,* grandes places d'armes, parallèles aux ouvrages de la place, qui relient tous les zig-zags ou cheminements sur les capitales. Au siége de Luxembourg (1683), il fit construire des *cavaliers de tranchée,* retranchements du moment assez élevés pour avoir des feux plongeants sur le terre-plein du chemin couvert. En juin 1697, au siége d'Ath, il fit pour la seconde fois (1) tirer l'artillerie à *ricochet :* ce nouveau tir donna d'excellents résultats : malgré la présence de Coëhorn qui défendait la place, les Français ne perdirent que cinquante hommes.

Il semble que Vauban « aurait dû trahir les secrets de son art par la grande quantité d'ouvrages sortis de ses mains (2); » mais il n'a rien écrit sur le tracé des fortifications : sa méthode ne se trouve que dans les travaux qu'il a fait exécuter, et se divise en trois tracés. Le second

(1) Le premier essai a eu lieu au siége de Philippsbourg, qui se rendit le 30 octobre 1688.
(2) Fontenelle.

et le troisième sont supérieurs au premier « par la grandeur des contre-gardes, la saillie des demi-lunes, mais la dépense est presque le double. Cette raison, jointe à ce que le premier a reçu des améliorations importantes de Cormontaingne, a fait préférer jusqu'à présent le premier. »

Premier tracé. — Vauban a fortifié la majeure partie de nos places par ce tracé, modifié dans l'application suivant les terrains. Nous citerons comme exemples :

Enceinte carrée : — Le fort Louis du Rhin.

Enceinte pentagonale : – Huningue, construite pour tenir Bâle en respect, le fort de Scarpe à Douai, et le fort Saint-François à Aire.

Enceinte hexagonale : — Phalsbourg, qui ferme les défilés des Vosges ; Saarlouis, qui couvre l'intervalle entre les Vosges et la Moselle.

Enceinte heptagonale : Maubeuge.

Enceinte octogonale : Schelestadt, bâtie en 1675 ; Menin, démolie en 1744, et Fribourg en Brisgau, démolie en 1745, une des plus fortes places construites par Vauban.

Enceinte ennéagonale : Toul, bâtie en 1700.

Dans ce tracé Vauban écarte, comme Pagan et Coëhorn, son flanc de la perpendiculaire, et le dirige de façon que tous les coups partis de ce flanc puissent atteindre le saillant du bastion. Il donne 180 toises (351 mètres) à son côté extérieur, et prend la perpendiculaire de son front égale à un huitième du côté extérieur pour le carré, un septième pour le pentagone, et un sixième pour les polygones d'un plus grand nombre de côtés. Ses flancs sont concaves et garnis d'orillons. Devant la courtine il met une demi-lune avec flancs.

Les flancs concaves et à orillons entraînent plus d'inconvénients qu'on ne peut en tirer d'utilité : Vauban le reconnut lui-même. Ils étranglent et diminuent la capacité du bastion. L'orillon cache bien une pièce, mais cet avantage est minime, car on peut la démonter par la bombe. Un orillon est fort cher à construire, et la dépense d'un flanc droit à un flanc concave est comme 6 est à 11. Suivant Cormontaingne, il y a une économie de 15,000 fr. à préférer un flanc droit à un flanc concave. Vauban a fait les flancs rectilignes aux citadelles de Lille, d'Arras, aux villes d'Ath, de Charleroi. Il les a faits à orillons à Menin, Saarlouis, Huningue, Longwy, Maubeuge, Phalsbourg, à la citadelle de Strasbourg.

Deuxième tracé. — Ce tracé, appliqué à Landau, construit en 1683, « pour rendre Philipsbourg inutile et défendre l'entrée de l'Alsace par le nord, » se distingue en ce que les bastions y sont très petits ; on leur donne le nom de *tours bastionnées*. Ils ont l'avantage d'échapper par leur petitesse au ricochet et aux bombes, et sont cachés à l'ennemi par des contre-gardes. La demi-lune a plus de saillie et défend mieux les saillants des bastions.

Troisième tracé. — Le troisième tracé ne diffère du précédent qu'en ce que la courtine, qui joint les tours bastionnées, est elle-même brisée suivant la forme bastionnée.

Ce ne fut que vers 1700 que Vauban traça, d'après ce dernier modèle, les fronts de Neuf-Brisach, c'est-à-dire après qu'il fut parvenu à son plus haut degré de science. Il y fit des demi-lunes dans lesquelles il plaça de bons réduits avec des flancs qui jouissent de grandes propriétés. « Il aimait tant les réduits de demi-lune qu'il en fit tout autant qu'il en a trouvé l'occasion, dit Thomassin, ingénieur contemporain de Vauban. »

Cormontaingne entra vers 1716 dans le corps du génie, y servit avec réputation, et mourut en 1752, directeur des fortifications de la Moselle et maréchal-de-camp. Bien moins célèbre que Vauban, dont il fut le successeur, il donna pourtant une extension remarquable à l'art de la fortification. Son nom est une autorité dans toute question relative non-seulement à la fortification, mais encore à l'attaque et à la défense des places. Il fit plusieurs siéges, de 1713 à 1745, et perfectionna, tout en la régénérant, l'arme du génie, dont Vauban, qui proposa en 1669 la création des sapeurs, peut être considéré comme le fondateur.

Cormontaingne osa le premier rectifier Vauban : malgré la jalousie de ses contemporains, ses idées furent généralement admises. Il fit prévaloir le tracé à grandes demi-lunes que « le grand preneur de places de Louis XIV » avait adopté à la fin de sa carrière; il construisit à Metz, en 1728, la *double couronne de Moselle*, et en 1733 celle de *Belle-Croix :* à Thionville le *couronné d'Yutz,* et au château de Bitche des ouvrages importants qui en ont fait une place digne de devenir la citadelle d'une place de premier ordre, dont il avait formé le projet. Dans la double couronne de Belle-Croix, il approcha le plus de ce qu'il appelle le *bon modèle*, c'est-à-dire le tracé type qu'il donna peu de temps avant sa mort. Il a laissé de nombreux mémoires qui ont transpiré par extraits, soit de son vivant, soit après lui, sous différentes formes : on les a réunis en corps d'ouvrage : nous n'en citerons qu'un seul, où ses principes pour la construction des places sont résumés succinctement. Il est intitulé : *Mémorial pour la fortification permanente et passagère.* Paris, 1809 (1). »

Le corps du génie, dont il est question dans les lignes, ci-dessus, autre création du gouvernement de Louis XIV, comptait à la fin du règne, quatre compagnies de mineurs, autant de sapeurs et environ 300 ingénieurs (2) divisés en trois catégories, les directeurs de fortifications, les ingénieurs-chefs, les ingénieurs, sans compter les candidats et les trésoriers. Un directeur général des fortifications de terre et de mer, ne relevant que du roi, était à la tête du corps et en temps de guerre il disposait encore d'un grand nombre d'ingénieurs volontaires

(1) *De la Barre-Duparcq.* De la fortification à l'usage des gens du monde; Paris 1844. Broch. in-8°, pages 45-51.

(1) Cormontaingne, dans son *Mémorial sur la fortification,* dit qu'il y avait 600 ingénieurs à la fin du règne de Louis XIV ; mais le colonel Augoyat, qui a récemment publié dans le *Spectateur militaire* une série d'articles sur le *génie et les ingénieurs,* remarquables de science et d'exactitude, conteste le chiffre de Cormontaingne et donne celui que nous indiquons ci-dessus. Voir *Spectateur militaire* de 1857 et 1858.

militaires ou civils, qu'on créait inspecteurs des travaux. Quoiqu'illustré par Vauban, puis par Cormontaingne, par Thomassin, par Lepara et par d'autres encore, ce corps, qui demandait à la fois tant de connaissances, d'activité et de froide bravoure, fut longtemps comme l'artillerie dédaigné par l'armée et surtout par la noblesse, qui y voyaient trop d'ouvriers et d'artisans et pas assez de combattants proprement dits. Nouvelle et singulière anomalie dans un temps où l'on poussa jusqu'à l'abus l'emploi des fortifications, places régulières et remuements de terre improvisés; dans un temps qui nous montre si souvent les armées se blottissant dans des camps retranchés et derrière des lignes péniblement élevés, d'où elles ne pouvaient sortir que par d'autres pénibles travaux des sapeurs pour leur tracer des chemins!

Quoiqu'il en soit le génie compta désormais comme un corps, presque comme une arme, quoique plus tard on ait tenté de l'englober, pendant quelques années, dans l'artillerie devenue promptement un corps d'élite fort recherché et non moins absorbant. — En même temps que les forteresses, d'autres grandes et utiles constructions furent entreprises, notamment le bel hôtel des Invalides.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 31 *août* 1870.

Très honorés Messieurs. — Pendant la dernière mise de troupes sur pied on a pu se convaincre que le carton d'emballage de la munition d'infanterie n'était pas suffisamment solide, en sorte qu'une grande quantité de cartouches qui rentreront dans les arsenaux des Cantons devront être emballées à nouveau et d'une manière plus solide.

On a ensuite remarqué qu'aucun caisson d'artillerie et d'infanterie n'avait été chargé sans rien laisser à désirer.

Afin de parer à cet inconvénient, nous avons décidé d'organiser à Thoune un cours spécial pour les ouvriers d'arsenaux.

Doivent prendre part à ce cours :

5 hommes de Berne;

4 hommes de chacun des Cantons de Zurich, Vaud, Argovie et St-Gall;

3 hommes de chacun des Cantons de Lucerne, Fribourg, Grisons, Thurgovie, Tessin et Valais;

2 hommes de chacun des autres Cantons.

On choisira en premier lieu les chefs d'escouade, soit les ouvriers chargés dans les arsenaux de la manipulation et du paquetage de la munition.

Ces ouvriers recevront l'instruction suivante :

1° Nettoyer, calibrer et graisser les cartouches séparément;

2° Emballer les cartouches;

3° Paqueter la munition d'infanterie et d'artillerie.

Les ouvriers seront logés en caserne et mangeront en commun. Ils recevront une solde de fr. 2,50 par jour.

Le commandement du cours a été confié au directeur du laboratoire, M. le major fédéral Stahel, qui, par lettre adressée aux autorités militaires respectives,

appellera successivement les ouvriers et les licenciera ensuite dès qu'ils auront acquis l'habileté nécessaire.

Nous vous invitons, en conséquence, à mettre le nombre d'ouvriers ci-dessus désignés à la disposition de M. le major fédéral Stabel, dès qu'il vous en fera la demande et à l'époque qu'il vous indiquera. — Agréez, etc.

Berne, le 1er septembre 1870.

Tit. — Le Conseil fédéral suisse a pris la décision suivante: D'adresser une cir- « culaire aux Cantons, les invitant à organiser au plus vite les cours de répétition « ordinaires prévus par les plans d'instruction de l'année 1870, mais pour les « troupes seulement qui n'ont pas pris part à l'occupation des frontières. »

En portant cette décision à votre connaissance, nous vous invitons à la mettre à exécution pour autant qu'elle concerne l'infanterie, et à nous adresser au plus vite de nouveaux plans d'instruction.

Quant aux armes spéciales, un nouveau tableau des écoles paraîtra incessamment. — Agréez, etc.

Berne, le 1er septembre 1870.

Tit. — Le Département se propose d'organiser encore, dans le courant de l'année, une seconde école centrale pour officiers d'état-major et vous prie, en conséquence, de lui indiquer au plus vite les noms des majors d'infanterie, nommés cette année, et qui n'ont encore assisté à aucune école semblable, afin que nous puissions prendre en temps et lieu les mesures préparatoires nécessaires. — Agréez, etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Divers journaux français rapportent que le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Chartres, qui avaient, au début de la guerre, offert vainement leurs services comme officiers au gouvernement de l'empereur Napoléon III, sont rentrés à Paris le lendemain de la proclamation de la République et se sont immédiatement présentés chez le ministre des affaires étrangères pour lui demander d'être employés à la défense de la capitale. M. Jules Favre les aurait au contraire suppliés, au nom de l'union qui doit grouper tous les partis autour du drapeau de la République contre l'invasion étrangère, de ne pas rester en France où leur présence pourrait prêter à de fâcheuses interprétations. En conséquence les princes d'Orléans, patriotes avant tout, auraient repris tristement le chemin de l'exil.

Italie. — Ensuite de la chute du gouvernement impérial en France, suivant de près l'évacuation des Etats-Romains par le corps d'occupation français, et de l'agitation qui s'en est suivie en Italie, le gouvernement italien a aussitôt décidé l'occupation militaire des Etats-Romains et il vient de mettre en marche dans ce but une armée de 5 divisions, sous les ordres du général Cialdini. En même temps toute l'armée italienne de terre et de mer est, dit-on, mise sur pied de guerre.

Austro-Hongrie. — Depuis huit jours de grands armements sont ordonnés quoique encore avec quelque secret. On croit que le cabinet de Vienne a résolu une médiation armée entre les belligérants franco-prussiens, avec l'assentiment des autres grandes puissances.

En réponse à quelques récentes communications, la *Revue militaire suisse* doit rappeler que n'étant pas une entreprise de spéculation, elle ne reçoit pas d'annonces payantes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 18. Lausanne, le 30 Septembre 1870. XV° Année.

SOMMAIRE. — Guerre franco-allemande de 1870, et Rapports prussiens (*Suite.*) — Fortifications de Paris ; *avec un plan.* — Nouvelles et chronique

SUPPLÉMENT. — Institutions militaires et progrès de l'art militaire sous Louis XIV. (*Fin.*) — Révision de la Constitution fédérale. — Pièces officielles.

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE DE 1870.

Les troupes allemandes ont obtenu la reddition des places de Toul et de Strasbourg, grand succès qui leur assure maintenant la possession presque complète de la ligne de communication par la voie de l'est, et leur permet de disposer d'une soixantaine de mille hommes de plus pour tenir la campagne ainsi que d'un matériel de siége considérable. En outre, l'armée d'observation des côtes de la Baltique se trouvant disponible par le départ de la flotte française, la plus grande partie vient d'entrer en France par l'Alsace, sous le commandement du général Vogel de Falkenstein, rallié encore par d'autres troupes de la landwehr et des forteresses. C'est en tout un renfort de 160 à 180 mille hommes que reçoit l'armée d'opérations, renfort dont elle avait grand besoin depuis sa gigantesque entreprise du siége de Paris, commencé le 16 septembre.

La place de Metz est en revanche toujours gardée par sept corps d'armée, sous le prince Frédéric-Charles, à savoir : les n°s 1, 7, 8, 9, 10 presque en entier, les n°s 2 et 3 en faible partie, mais renforcés de 3 divisions de landwehr. Cette armée a fourni de nombreux détachements, surtout de cavalerie, à celles opérant devant Paris, qui rencontrent plus de résistance qu'elle ne l'avaient prévu.

Nous continuons à publier la traduction littérale des rapports prussiens sur ces grands événements :

Rapport général sur les opérations du 18 août au 2 septembre.

Le trop long séjour de la principale armée française autour de Metz avait permis, par les batailles des 14, 16 et 18 août, de la couper complétement de ses communications avec Paris et de la bloquer étroitement dans Metz. Mais il restait encore une portion importante de l'armée ennemie à combattre. Par les opérations qui avaient ouvert la campagne, les corps de Mac-Mahon et de Douay, en Alsace, ainsi que le corps de de Failly qui leur avait été envoyé en renfort de l'armée principale, se trouvaient totalement séparés de celle-ci.

Ces corps, suivis de la 3e armée (prince royal de Prusse), se retirèrent, en profitant en partie du chemin de fer, sur Châlons-sur-Marne, où se formait le 12e corps, alors aux ordres de Trochu. En même temps un nouveau corps, le 13e, se formait à Paris sous les ordres du général Vinoy. L'importante place de dépôt de Châlons offrait de grandes ressources aussi bien pour refaire les corps déjà engagés que pour en créer de nouveaux, et le maréchal Mac-Mahon fut chargé du commandement en chef de cette seconde armée, que l'empereur alla rejoindre.

En conséquence, la marche en avant des corps prussiens qui n'étaient pas indispensables à la garde de Metz fut aussitôt ordonnée et commencée La 3e armée ne l'avait d'ailleurs pas suspendue d'un instant. Elle fut renforcée par un détachement de l'armée du prince Frédéric-Charles, à qui resta le commandement en chef de toutes les troupes laissées autour de Metz, et ce détachement, composé de la garde, du 4e et du 12e corps (Saxons), fut placé sous les ordres du prince royal de Saxe.

Ces deux armées prirent la direction de Paris. Il était désirable que l'armée de Mac-Mahon, qu'elles devaient rencontrer sur leur route, acceptât la bataille. Le maréchal ne pouvait s'appuyer pour cela sur aucune forte position, mais il pouvait bien ou se replier jusque sous les forts de Paris ou tenter l'offensive pour délivrer Bazaine. Ces deux alternatives furent sans cesse présentes à l'esprit des deux armées en marche; la cavalerie fut poussée en avant pour veiller de près aux mouvements de l'ennemi. Jusqu'au 24 août, celui-ci resta dans le camp de Châlons, tandis que les deux armées prussiennes, marchant directement de Metz sur Châlons, arrivaient sur la ligne de Clermont à Vitry sans être arrêtées par la place de Verdun. Leur concentration en avant était déjà commencée en vue de l'attaque de Châlons, quand leur arrivèrent, le 25, les premiers indices d'un mouvement d'évacuation de l'ennemi. Bientôt sa marche sur Reims fut annoncée. De là il pouvait espérer de délivrer Metz en s'avançant par l'étroit espace entre la frontière belge et la droite de l'armée du prince royal de Saxe. Une telle tentative était certainement d'un caractère douteux, si du côté des Prussiens les mesures convenables étaient immédiatement prises Aussi, déjà dans la nuit du 25 au 26, la marche sur Châlons fut suspendue, et le 26 commencèrent les mouvements de changement de front de l'ouest vers le nord des 8 $^1/_2$ corps d'armée; en même temps ils s'avancèrent aussitôt dans cette dernière direction, afin de gagner du terrain sur la marche de flanc ennemie. La nature de la forêt de l'Argonne, qu'il fallait traverser, augmenta encore les difficultés déjà grandes de ce mouvement.

Il fallait encore veiller non-seulement à empêcher à l'armée de Mac-Mahon l'accès de Metz, mais aussi le retour sur Paris; de sorte qu'il ne resterait plus au maréchal français que d'accepter la bataille dans de fort mauvaises conditions ou de se réfugier sur le territoire belge. Comme le corps Vinoy n'était pas encore en ligne, les forces françaises ne comptaient qu'environ 120 mille hommes; la supériorité d'effectif de l'armée prussienne était donc considérable, et les difficultés ne consistaient qu'à la faire arriver à temps de distances assez grandes. En attendant, l'armée française essaya d'effectuer son mouvement de flanc. Le 29, ses divers corps tenaient les deux routes de Le Chêne à Stenay, sur chacune d'elles deux corps échelonnés l'un derrière l'autre.

Le même jour les troupes allemandes se portèrent aussi des abords occidentaux de Grandpré à Stenay, et les avant-gardes se trouvèrent en présence de l'ennemi; celle du corps saxon eut un engagement à Nouart, point le plus avancé vers l'est qu'eût atteint l'armée française. Le mouvement projeté par celle-ci devenait impossible; elle était obligée de se battre, et cela dans des conditions telles qu'un revers la rejetait sur la frontière belge. Elle n'avait plus qu'à choisir son terrain de combat soit sur la rive gauche de la Meuse, soit sur la rive droite en s'appuyant à la place forte de Sedan. Elle se décida pour cette dernière alternative et commença, le 30 août, à se replier sur la rive droite de la Meuse. Dans les entrefaites son aile gauche fut atteinte, à Beaumont, par les troupes du prince royal de Saxe; l'arrière-garde française fut surprise, le corps chargé de la soutenir fut délogé de ses fortes positions et souffrit de grandes pertes au passage de la rivière vers Mouzon. Plus de 30 canons et de 5 mille hommes lui furent capturés. Une brigade bavaroise participa au combat sur ce point, tandis que d'autres troupes du même premier corps bavarois refoulaient, aussi à ce moment, vers Bazeilles, l'arrière-garde de la droite ennemie.

Par les combats du 30 août, la catastrophe de l'armée française du nord était toute préparée Elle avait dû évacuer Mouzon le soir du 30, après une vive canonnade contre le 4e corps prussien et une partie du corps bavarois. Le gros de l'armée allemande se trouvait, le 30, encore sur la rive gauche; cependant l'armée du prince de Saxe avait déjà franchi la Meuse et s'était avancée par Mouzon sur Carignan et sur Sedan. Des troupes de la 3e armée, le 1er corps bavarois marcha, le 31, par Raucourt et Remilly; le 11e corps prussien s'avança, des positions prises

la veille, vers Stonne sur Chémery et Chevenge, avec la tâche de s'arrêter sur la rive gauche de la Meuse et de camper en face de la petite ville de Donchéry, sur la rive droite; le 5e corps prussien suivit le 11e; le 2e bavarois le 1er corps bavarois; les Wurtembergeois s'avancèrent également sur la Meuse par Vendresse et Boutencourt. Les lignes de marche de la 3e armée convergeaient ainsi vers la place de Sedan, sous les murs de laquelle s'était concentrée l'armée française du nord. Il s'agissait d'enserrer l'ennemi dans cette position et de le forcer soit à se rendre, soit à s'enfuir sur le territoire belge. Comme cette dernière éventualité n'était pas tenue pour impossible, l'ordre du jour du 30 prescrivit expressément que les troupes allemandes suivraient sans relâche les corps français au cas où, arrivés en Belgique, ils n'y seraient pas immédiatement désarmés.

Le 31 se passa sans aucune rencontre importante. Seulement vers Remilly le 1er corps bavarois s'engagea avec l'ennemi, l'en délogea dans l'après-midi après une canonnade prolongée et s'avança sur la Meuse. Cette partie des opérations, qui couronnait celles du 31, fut suivie par le prince royal et par tout son état-major, depuis une hauteur immédiatement en arrière de l'église de Stonne. A 9 heures du matin S. A. R. y arriva du camp de Pierremont. De ce point d'observation on découvrait assez bien la vallée de Remilly. Tout d'abord le terrain montueux sur lequel est situé Stonne s'abaisse en vertes prairies; plus en avant s'étend une plaine coupée par un bois allongé et à la lisière extérieure duquel passe la route de Remilly en profonde chaussée. Après le combat de Remilly, le prince royal se rendit à Chémery, où il prit son quartier pour la nuit.

Le 11e corps et les Wurtembergeois avaient pu exécuter sans difficulté les ordres donnés pour cette journée. Le 5e corps, qui prit sa route par Chémery et qui défila dans ce village devant le commandant en chef, resta jusqu'au soir en arrière-garde. C'est ainsi que les dispositions tactiques furent prises pour que les troupes allemandes fussent prêtes à jeter leurs ponts sur la Meuse et à marcher à l'attaque. Comme l'armée du prince de Saxe s'était rangée sur la rive droite, de manière à pouvoir donner les premiers coups d'offensive contre Sedan, et comme les portions de cette armée encore sur la rive gauche, la garde entr'autres, se tenaient prêts à effectuer le passage, on pouvait considérer comme terminé, déjà le 31 au soir, le placement des troupes pour la bataille.

Le plan avait été d'abord de ne livrer la bataille décisive que le 2 septembre, parce qu'il paraissait désirable de laisser un jour de repos aux troupes de l'armée saxonne après leurs marches forcées du 30 et du 31 août. Mais à la suite d'une longue conférence entre S. M. le roi et le prince royal, assistés des généraux Moltke et Blumenthal, qui eut lieu le 31, entre 5 et 6 heures du soir, sur la route de Vendresse par Chémery, il fut arrêté que l'attaque de Sedan et du front français, entre la Meuse et les Ardennes, aurait lieu déjà le jour suivant. Le 1er septembre, à 1 heure du matin, le prince de Saxe reçut ses ordres en conséquence. A 5 heures du matin le feu devait être ouvert.

Notre ligne de bataille était formée comme suit: A l'aile droite l'armée du prince royal de Saxe; le 12e corps formait l'avant-garde, ayant derrière lui le 4e corps, puis la garde, enfin la 4e division de cavalerie avec arrière-garde, à Revilly. Pour autant que ces troupes avaient encore la Meuse à passer, Douzy, sur la rive gauche, leur fut assigné comme tête de pont. Par là l'armée saxonne se reliait à gauche au 1er corps bavarois, suivi du 2e, qui jeta son pont à la hauteur du village de Bazeilles; le 11e corps prussien avait, pendant la nuit, amené ses pontons à un millier de pas en aval de Donchéry, et à peu de distance de là le 5e corps passa aussi la Meuse sur un second pont; encore plus à gauche, vers le village de Dom-le-Mesnil, les Wurtembergeois. Le 6e corps restait en réserve entre Attigny et Le Chêne.

En face de ces troupes se trouvaient, du côté des Français, les corps Mac-

Mahon, de Failly, Canrobert, le reste de l'armée de Douay et le nouveau 12e corps. Le centre de leur position était la place de Sedan ; leurs ailes s'étendaient, à gauche, des environs de Givonne, contreforts des Ardennes en arrière de la place, jusque vers Mézières, à droite.

Le prince royal quitta Chémery à 4 heures du matin, en voiture. Sur la route qui mène à Donchéry, immédiatement avant le village de Chevenge, il trouva ses chevaux prêts et il alla s'établir sur un mamelon au-dessus de Donchéry, vers la Meuse, dans le voisinage d'une maison de plaisance, Château de Donchéry, dominant toutes les hauteurs boisées des environs et visible de très loin. De là, non-seulement on découvrait tout l'ordre de bataille de l'armée allemande, mais on pouvait suivre aussi le développement du combat dans toutes les directions.

Sedan est situé sur une des plus belles régions de la vallée de la Meuse, au milieu de collines s'étageant en terrasses et couronnées de taillis. Des hauteurs à droite descendent de grasses prairies jusqu'à la Meuse. Sur la rive gauche et à gauche de Sedan, on voit dans le fond la ville de Donchéry avec ses toits gris d'ardoise ; en arrière et des deux côtés s'étend la plaine, coupée au milieu par quelques collines en partie boisées et limitée à l'horizon par le grand hémicycle de la chaîne des Ardennes. Au milieu du premier plan, entre Sedan et Donchéry, on voit divers villages ou hameaux à moitié cachés par les vergers et les forêts. A droite la Meuse forme, dans la plaine, une double courbe enserrant une étroite langue de terrain, pour venir traverser ensuite une région plus accidentée au milieu du panorama. Là même se trouve le village d'Iges, en arrière des crêtes du Mont d'Iges ; à gauche, dans la prairie, le village de Villette ; à droite, Glaize. Entre Iges et Sedan se trouve, sur la rive gauche, Floing, et plus loin à droite, Givonne. La grande route entre Donchéry et Sedan commence par un pont qui conduit, à travers la Meuse, à la première de ces villes, et va jusqu'à la forteresse sur la rive droite, en touchant à mi-chemin de Sedan le village de Frenoy. Bazeilles, contre lequel les Bavarois devaient d'abord donner, à leur passage de la rivière, se trouve à droite et au sud-ouest de la forteresse. Douzy, où la garde devait effectuer son passage, se trouve sur l'extrême droite.

Un épais brouillard couvrait la vallée et les hauteurs ; ce ne fut que vers 7 1/2 heures du matin que le soleil commença à le dissiper. Ce fut une journée accablante. L'armée du prince royal de Saxe s'était mise en mouvement aussitôt après 5 heures. A 6 1/2 heures, une canonnade nourrie retentissait déjà sur la ligne en arrière de Sedan, où s'était portée la droite de l'armée allemande. On avait attaqué le flanc gauche de l'ennemi, qui était établi dans d'excellentes positions sur les hauteurs. Là le combat se développa sans résultat pendant plus d'une heure ; pendant ce temps l'aile gauche allemande tournait les lignes françaises. Le 11e corps se porta sur les hauteurs au milieu de la plaine et le 5e corps vers les hauteurs qui ferment la vallée sur les revers de l'ennemi. Le plan était que ce dernier corps se reliât même à l'aile droite (Bavarois, Saxons, garde, 4e corps) pour cerner complétement les Français et empêcher leur fuite par les Ardennes. Les Wurtembergeois, avec l'aide de la 4e division de cavalerie qui leur fut adjointe plus tard, devaient tenir la plaine et s'opposer à une sortie de l'ennemi par cette direction. Il faut noter d'ailleurs que cette sortie, même dans le cas d'une bataille favorable aux Français, leur eût offert de grandes difficultés, vu que les passages de la Meuse n'étaient plus entre leurs mains et qu'ils les avaient en partie détruits eux-mêmes, ainsi le pont du chemin de fer entre Donchéry et Sedan. A 9 1/4 heures le mouvement tournant du 11e corps était assez avancé pour qu'il prît le contact avec les Français. Un feu très vif des batteries marqua ce moment.

C'était aussi le signal pour les Saxons, qui jusqu'alors n'avaient attaqué que modérément, de continuer l'offensive avec toutes leurs forces. Quelques portions de l'aile droite ennemie commençaient déjà à faiblir ; elles se repliaient vers les

hauteurs plus en arrière, sans autre résultat, du reste, que de mieux tomber dans le cercle de fer des deux corps prussiens du flanc gauche. A l'endroit où le 11ᵉ corps devait traverser les crêtes des collines pour arriver inopinément sur les positions françaises, celles-ci, dès 10 1/2 heures du matin, cédèrent sans grande résistance. Toutefois, en quelques endroits, entr'autres au village d'Iges et sur les champs s'étendant de là vers Sedan, le combat fut vif et quelque temps douteux. Les Français, ayant à subir un feu d'artillerie supérieur, laissèrent à leur cavalerie la tâche la plus difficile de la journée, et la mission de charger en flanc notre artillerie. La cavalerie française exécuta alors deux attaques d'une brillante hardiesse; quelques régiments, les chasseurs d'Afrique entr'autres, se comportèrent avec une extrême bravoure. L'infanterie se lassa plus vite; avant midi déjà beaucoup de fantassins se rendirent à discrétion.

Dans les entrefaites le 5ᵉ corps avait poursuivi sa marche jusqu'aux derniers mamelons boisés et là se produisirent aussi quelques vifs engagements avec des détachements de cinq corps français tentant une retraite par les Ardennes. Ici encore les évènements tournèrent en notre faveur. A midi et demie on pouvait déjà annoncer que la réserve d'artillerie, envoyée par l'empereur contre le 5ᵉ corps, était battue et refoulée, et qu'au plus quelques bandes éparpillées d'infanterie réussissaient à pénétrer sur le territoire belge. Après que la ligne de fuite en arrière eût été ainsi barrée l'action décisive se contrentra d'autant plus sur la zone centrale du champ de bataille, c'est-à-dire sur la chaîne des collines traversant la plaine et sur les champs qui de là descendent vers Sedan ainsi que sur la place même, qui devenait le seul refuge des troupes refoulées des hauteurs. Depuis une heure moins un quart les batteries prussiennes s'étaient sensiblement rapprochées de droite et de gauche et pouvaient fournir un feu si formidable sur cette partie du front que toute retraite par-là devenait également impossible. La marche en avant de la garde, en partie derrière et en partie à côté du 12ᵉ corps, offrit un coup-d'œil vraiment brillant par son entrain et son bon ordre, surtout quand elle se déploya sur l'aile gauche. Depuis 10 1/4 heures elle s'était portée sur la forêt à gauche de Sedan, l'artillerie en avant. Au progrès de ses colonnes de fumée on avait pu remarquer le terrain qu'elle gagnait à chaque minute.

L'appui des Bavarois fut aussi très efficace. Le 1ᵉʳ corps bavarois avait enlevé Bazeilles au milieu de l'incendie du village et après une résistance acharnée; il emporta ensuite le village de Balan, au sud-ouest de Sedan. Une gorge de la vallée offrait ici de grandes difficultés. Vers midi les Bavarois placèrent deux batteries sur une prairie à gauche de la route de Sedan, et de ce point le village de Villette fut canonné; l'église fut bientôt en flammes. Ici encore les Français durent replier leur artillerie, et les 11ᵉ et 12ᵉ corps ne rencontrèrent plus d'obstacles dans leur marche contre les murs de Sedan, où l'on voyait l'ennemi se réfugier en tourbillons désordonnés. Pendant cette fuite même on vit aussi sortir des hauteurs boisées des bandes de prisonniers, qu'on réunissait à la lisière de la forêt pour être transportés en gros corps dans la plaine.

Pendant ce temps la garde s'était si bien avancée qu'à 2 heures elle fit sa jonction avec le 5ᵉ corps sur les hauteurs boisées les plus éloignées. Depuis lors l'armée allemande enceignait d'une double parallèle et comme d'un mur de fer le reste de l'armée française rejeté dans l'étroit espace de la place de Sedan.

Çà et là brûlaient des villages et des hameaux et l'on entendait encore quelques fusillades isolées; mais le tonnerre de la grosse artillerie avait cessé. Il se fit une pause; on attendait ce que les chefs de l'armée française allaient décider à Sedan, dont le sort était irrémédiablement fixé si la résistance se continuait.

Vers 4 heures le prince royal fit annoncer au quartier-général de Chémery: « grand victoire »! En même temps il se rendit avec le prince de Cobourg, quelques autres princes et les officiers de service auprès du Roi, qui, pendant la jour-

née, s'était tenu sur une montagne à droite des hauteurs devant Donchéry. Comme le drapeau blanc parlementaire ne se montrait pas encore sur la tour de Sedan, le feu fut ordonné pour 4 ½ heures Des batteries bavaroises l'ouvrirent au bout d'un quart d'heure Un obus incendiaire mit en feu un magasin, après quoi l'ennemi entama des négociations. Le prince royal était encore auprès du roi, quand celui-ci reçut la première nouvelle que l'empereur Napoléon se trouvait avec la garnison de Sedan. Ce fait démontrait évidemment que non-seulement la plus grande partie de l'armée française se trouvait détruite mais qu'en même temps la guerre franco-prussienne venait, après ces douze heures de combat, d'être décidément tranchée en notre faveur.

Le soir un parlementaire prussien, lieutenant-colonel de Bronsart, remit au roi une lettre de la main de l'empereur des Français, dès lors prisonnier de guerre. Elle ne portait que ces quelques mots : « Comme je n'ai pu mourir au milieu de mon armée, je rends mon épée à Votre Majesté. » Il est de fait que Napoléon, quand il reconnut la tournure définitive de la bataille, s'offrit pendant quatre heures au feu des obus qui pleuvaient sur le village d'Iges. L'empereur resta la nuit à Sedan, la capitulation sera terminée aujourd'hui.

Rapport général sur la bataille de Sedan.

Pour le 31 août, S. M. le roi avait ordonné que le détachement d'armée du prince royal de Saxe s'efforcerait d'empêcher le mouvement à l'est de l'aile gauche ennemie, entre la frontière belge et la Meuse.

La 3e armée, sous le commandement du prince royal de Prusse, devait continuer sa marche en avant, attaquer l'ennemi s'il prenait position de ce côté-ci de la Meuse et opérer en même temps contre son front et contre sa droite, de telle sorte qu'il fût refoulé dans l'étroit espace entre la Meuse et la Belgique.

Toujours en proche contact avec l'ennemi, on était au clair sur son compte.

En sortant de Remilly, l'artillerie du 1er corps bavarois avait eu l'occasion de canonner efficacement les troupes françaises se repliant sur Sedan. Cette retraite devint de plus en plus précipitée et finalement on vit de fortes colonnes s'enfuir en complet désordre et en laissant derrière elles tout leur bagage.

Dans de telles circonstances il parut possible que si l'ennemi continuait sa fuite pendant la nuit, il échappât au grand résultat espéré pour le jour suivant. Mais cela pouvait être encore empêché. En conséquence, S. M. le roi ordonna que dans la nuit même du 31 au 1er, la Meuse serait franchie par 1 ½ corps à Donchéry et à Dom-le-Mesnil, pour engager l'action au point du jour et sur un front étendu contre la route Sedan-Mézières. Le prince royal de Saxe fut informé aussitôt de la chose. Jetons d'abord un coup d'œil sur la position des corps le soir du 31 août et dans la nuit.

Le détachement d'armée de S. A. R. le prince royal de Saxe tenait l'aile droite comme suit :

La garde vers Carignan, sur la rive droite du Chiers.

Le 12e corps vers Mairy. Les avant-gardes de ces deux corps faisaient front à l'ouest et au nord; elles se trouvaient en avant de Pouru-aux-Bois jusqu'à Pouru-St-Rémy et de la Foulerie à Douzy. Des patrouilles, cotoyant l'ennemi, s'étendaient jusqu'à Franchevalle; on savait un camp français vers Villers-Cernay.

Le 4e corps sur la rive gauche de la Meuse vers Sedan.

La 3e armée avait ses forces comme suit, le soir du 31 :

Le 1er corps bavarois vers Remilly; le 2e vers Raucourt; le 4e corps vers Chéhery; le 11e vers Donchéry; la division wurtembergeoise vers Boutancourt.

Le 6e corps ne put atteindre qu'Attigny et Semuy. Il était cependant prêt, si l'ennemi voulait tenter réellement une retraite de nuit, à lui barrer le passage en se portant plus loin à l'ouest.

C'est dans cette position que la 3e armée reçut du roi l'important ordre sus-indiqué, et pour s'y conformer la division wurtembergeoise fut chargée d'établir immédiatement un pont vers Dom-le-Mesnil et de commencer le passage de la Meuse encore dans la nuit.

Le 11e corps avait déjà jeté deux ponts à Donchéry le soir du 31. Au point du jour il se trouva sur la rive droite.

D'après les directions données par le roi pour les opérations des deux armées, le prince royal de Saxe avait ordonné à peu près ce qui suit :

« Donner immédiatement l'alarme à tous les corps. Le 12e et la garde marcheront en avant à 5 heures du matin, en trois colonnes, dès Douzy, Pouru-St-Rémy, Pouru-aux-Bois, et se porteront sur la ligne La Moncelle-Givonne. La 7e division reste en réserve vers Mairy. La 8e division et l'artillerie du 4e corps se porteront sur Bazeilles à l'appui du 1er corps bavarois. »

De son côté le prince royal de Prusse avait ordonné les mesures suivantes à la 3e armée :

Le 1er corps bavarois s'avance sur Remilly au-delà de la Meuse et attaque Bazeilles. Le 2e corps bavarois sur Vadelincourt et Frénois. Le 11e corps par Brigne-aux-Bois sur St-Monges. Le 5e corps et la 4e division de cavalerie suivent le mouvement du 11e. La division wurtembergeoise reste vers Donchéry comme réserve disponible et pour observer la direction de Mézières.

Bataille du 1er septembre.

Au point du jour S. M. le roi se porta de Vendresse à Frénois à l'ouest de Sedan et s'établit sur la hauteur au sud de ce village et immédiatement à l'est de la chaussée.

Déjà depuis 6 heures du matin on entendait la canonnade à l'est vers Bazeilles. Le 1er corps bavarois y avait engagé le combat de bonne heure pour y maintenir l'ennemi. Le 11e corps à l'extrême gauche vers Brigne-aux-Bois n'était pas encore engagé. Ainsi il devenait évident que l'ennemi s'était décidé non plus à continuer sa marche sur Mézières, mais à accepter la bataille à Sedan. A ce moment la marche sur Mézières ne paraissait plus réalisable. Il lui était encore possible peut-être de s'enfuir à la débandade sur le territoire belge. Le commandement supérieur de l'armée française prit cependant l'honorable résolution de renoncer à ce moyen de salut et de lui préférer le combat.

Par la supériorité des armées allemandes et par la direction de marche donnée à quelques-uns de leurs corps, l'armée française n'aurait d'ailleurs plus eu que quelques heures pour tenter sa fuite à travers la frontière belge et pour échapper à l'inouïe catastrophe qui se préparait.

Voyons comment celle-ci s'effectua.

A Bazeilles le 1er corps bavarois rencontra une très vive résistance. Pour appuyer son aile gauche la division Walter du 2e corps dut aussi passer la Meuse et livrer un combat acharné où de part et d'autre une grande bravoure fut déployée. A la suite de cette action soutenue l'ennemi fut rejeté, dans le cours de la journée, de Bazeilles et de Balan sur Sedan.

En même temps, le prince royal de Saxe avait engagé ses têtes de colonnes déjà à 6 $^1/_2$ heures du matin vers Lamécourt et La Moncelle. Contre elles, le 1er corps français occupait solidement les villages de Montvilliers, La Moncelle, Daigny ainsi que les hauteurs à l'est de cette dernière localité. La 24e division parvint à refouler l'ennemi de manière à pouvoir effectuer un déploiement entre

La Moncelle et Daigny Elle se mit bientôt, à l'aile gauche, en contact avec le 1er corps bavarois. Mais le 1er corps français prit l'offensive contre cette division.

Un feu très vif d'artillerie et de mitrailleuses s'engagea. Plusieurs attaques vigoureuses furent repoussées ; à 10 heures cependant elles cessèrent et la 23e division, entrant alors en ligne, put arracher La Moncelle à l'ennemi.

La garde, qui avait le plus long chemin à parcourir, arriva à 8 heures vers Villers-Cernay ; elle y trouva le 12e corps déjà en bonne situation, et reçut l'ordre de remonter la vallée vers Fleigneux aussitôt que le terrain Givonne-Daigny serait gagné. Le 12e corps devait se joindre à ce mouvement en appuyant à gauche.

Déjà vers les 9 heures, quelques batteries de gauche de la garde entrèrent en activité vers Villers-Cernay, tandis qu'à la droite l'artillerie du corps appuyait la marche de la 1re division de la garde sur Givonne, puis plus tard sur Illy. La 2e division de la garde se dirigea, vers 11 heures, sur Daigny et Hoybes.

Daigny même fut enlevé à midi par le 12e corps. La 23e division de ce corps remonta alors la vallée et délogea l'ennemi de ses fortes positions, pendant que la garde, en marche sur Illy, tournait toujours plus son flanc. La trouée laissée là par le corps bavarois fut remplie par la 8e division.

Toutes les batteries disponibles furent établies sur les hauteurs enlevées ; environ 100 pièces purent être mises ici en activité sur la droite.

A 3 heures la garde se relia avec le 5e corps vers Illy.

Parlons maintenant des corps de cette aile gauche des armées allemandes.

Nous avons dit que le 11e corps était vers Briancourt, suivi du 5e corps et de la 4e division de cavalerie. Le prince royal de Prusse leur a donné la direction sur St-Monges. Là-même, à 8 heures $^{3}/_{4}$, l'avant-garde du 11e corps s'engage avec l'ennemi qui avait pris position sur la gauche du ruisseau, au sud-est du village Le combat fut court mais très ardent ; l'ennemi finit par évacuer Monges pour se replier sur une forte position entre Floing et Illy. Il s'y était établi sur une crête se prolongeant vers l'ouest et de manière à parer efficacement à une attaque à revers venant du nord.

Dans cette seule prévision, la position était très bonne. Mais à ce moment déjà l'ennemi pouvait constater qu'il était pressé de tous côtés et bientôt cerné. Il reçut les feux de flanc et de revers de batteries bavaroises sur la rive gauche de la Meuse, au nord et à l'est de Frénois. En outre l'artillerie du 11e corps, fort bien dirigée en vue d'enlever ces hauteurs, mit deux batteries de tête en position au nord de Floing, à droite et à gauche d'un jardin entouré de murs où le 5e corps vint la soutenir. Celui-ci avait envoyé son artillerie en avant et il franchit le ruisseau vers Fleigneux. Au sud de ce village, les batteries prirent leur première position pour battre les lignes ennemies. Vers 11 heures, toute cette portion du front ouvrit une violente canonnade qui se soutint pendant plusieurs heures sans interruption

Aux environs d'une heure après midi, l'infanterie du 11e corps, et la 19e brigade, de l'aile droite du 5e corps, s'avancèrent à l'attaque de Floing.

L'ennemi s'y défendit avec le courage du désespoir. Malgré cela l'infanterie allemande, énergiquement soutenue par les batteries, parvint à enlever le terrain de Floing.

Plusieurs retours offensifs, particulièrement de la cavalerie, dont l'extrême danger ne faisait qu'accroître l'ardeur, vinrent se briser contre le calme inébranlable des bataillons du 11e corps et de détachements du 5e corps venant à leur aide. Partie en ligne, partie en carrés, ils repoussèrent toutes les charges par des feux tranquilles et bien ajustés, qui couchèrent à terre la plus grande partie des assaillants et rejetèrent le reste sur Sedan.

Le combat de ces deux corps fut conduit par le lieutenant-général Kirchbach. depuis la grave blessure du commandant intérimaire du 11e corps (lieut.-général v. Gersdorff, mort depuis, et qui avait remplacé le lieut.-général Bose, grièvement blessé lui-même devant Metz).

Après la fuite de sa cavalerie, l'infanterie française ne tint plus, et à 3 heures après midi l'ennemi était en plusieurs points en pleine retraite sur Sedan.

Dans les entrefaites, le 5e corps avait efficacement préparé de son artillerie l'attaque générale des hauteurs et du village. Il fut encore convenablement secondé par une 3e batterie de gros calibre du 11e corps, qui prit position à l'est du village de Floing.

Tout autour des hauteurs au sud d'Illy et des parcelles de bois environnantes s'engagea une vive action qui se maintint jusque vers 3 heures. A ce moment l'ennemi dut aussi se mettre en retraite sur Sedan par le bois de la Garenne. L'armée française se trouvait alors complétement cernée.

De tous côtés s'avancèrent les colonnes prussiennes à l'assaut en refoulant devant elles ou capturant de nombreux détachements ennemis dispersés çà et là et dont beaucoup mirent bas les armes sans plus de résistance.

Le détachement d'armée de S. A. le prince royal de Saxe captura 11 mille prisonniers pendant la bataille et en outre 25 canons, 7 mitrailleuses, 2 drapeaux et une aigle; le 5e et le 11e corps en remirent plus de 10 mille hommes.

Si l'on compte encore les prisonniers faits par les troupes bavaroises, le chiffre total des hommes tombés entre nos mains pendant la bataille s'élève à environ 25 mille hommes.

La position ennemie faisait, dans l'origine, front vers l'est. De bonne heure le matin le maréchal Mac Mahon avait été grièvement blessé par un des premiers obus. Son successeur avait essayé de faire front vers l'ouest et de s'y faire jour. Vers midi, le général Wimpffen prit le commandement et essaya encore une fois une trouée dans la direction de l'est, ce qui amena un nouveau et vif combat contre les Bavarois, dont ceux-ci sortirent vainqueurs.

Les pertes de l'ennemi, notamment par notre artillerie, furent très considérables; les nôtres, au contraire, très minimes comparativement aux batailles antérieures. Le feu concentrique de 400 à 500 pièces qui battait l'armée française fut soutenu longtemps par elle avec grande bravoure, mais enfin il la rejeta en complet désordre dans la place. L'empereur lui-même se trouvait au milieu des troupes pendant l'action; dans les premières heures de l'après-midi, il se retira dans a forteresse de Sedan, et de là envoya le général Reille au roi avec une lettre par laquelle il lui offrait son épée, ce qui fut accepté.

Pendant ce temps, la canonnade avait cessé sur toute la ligne. Toutes les hauteurs environnant la place de Sedan étaient aux mains de nos troupes. Complétement cernée par une force double et sans possibilité ni de se frayer un chemin ni de continuer plus longtemps la résistance, l'armée française n'avait plus qu'à entamer des négociations de capitulation. Elles eurent lieu pendant la nuit à Donchéry; les Prussiens fixèrent les conditions auxquelles la reddition aurait lieu, sinon l'attaque recommencerait le lendemain matin.

Apèrs que l'empereur Napoléon se fut rendu de bonne heure, le 2, à nos avant-postes, les conditions de la capitulation furent signées vers midi, au château de Bellevue près Frénois entre le général Moltke et le commandant en chef de l'armée française, conditions d'après lesquelles l'armée française rendait la place de Sedan et se constituait prisonnière de guerre. Les détails d'exécution furent ordonnés avec tous les égards que méritait de la part du vainqueur une brave et malheureuse armée.

Outre les 25 mille prisonniers faits pendant la bataille, 83 mille hommes tom-

bèrent entre nos mains par cette capitulation. Dans et autour de Sedan on recueillit encore 14 mille blessés français.

Plus de 400 pièces de campagne, dont 70 mitrailleuses, 184 pièces de siége et un énorme matériel de guerre restèrent aux vainqueurs. Environ 3 mille hommes seulement réussirent à s'échapper en Belgique. Si l'on compte aussi les pertes de la bataille de Beaumont le 30 août, il se trouve que l'armée de Mac Mahon s'élevait à près de 150 mille hommes. En trois jours cette armée avait cessé d'exister.

Lettre du roi Guillaume à la reine Augusta, à Berlin :

Vendresse, au sud de Sedan, le 3 septembre 1870.

« Tu connais maintenant par mes trois télégrammes toute l'étendue des grands événements historiques qui se sont accomplis ! C'est comme un rêve, lors même qu'on les a vus se dérouler heure par heure !

« Quand je pense qu'après une grande guerre heureuse je ne pouvais rien attendre de plus glorieux pendant mon règne, et qu'aujourd'hui pourtant je vois s'accomplir de tels faits historiques, je m'incline devant Dieu, qui seul nous a élus, moi, mon armée et mes alliés, pour exécuter ce qui vient d'être fait, et nous a choisis comme instruments de Sa volonté. Ce n'est qu'ainsi que je puis comprendre cette œuvre, pour rendre grâce humblement à Dieu qui nous conduit et à sa bonté.

« Voici maintenant un tableau sommaire de la bataille et de ses résultats :

« L'armée, le 31 au soir et le 1er au matin, avait pris les positions qui lui étaient prescrites autour de Sedan. Les Bavarois formaient l'aile droite à Bazeilles, sur la Meuse ; près d'eux, les Saxons étaient du côté de Moncelle et Daigny ; la garde, encore en marche, s'avançait sur Givonne ; le 5e et le 11e corps se tenaient vers Saint-Menges et Fleigneux ; comme la Meuse fait en cet endroit une forte courbure, aucun corps n'avait été placé entre Saint-Menges et Donchery, mais le lieu était occupé par les Wurtembergeois qui couvraient en même temps nos derrières contre les attaques du côté de Mezières. La division de cavalerie du comte Stolberg formait l'aile droite dans la plaine de Donchery. Sur le front, vers Sedan, était le reste des Bavarois.

« Le combat commença de bonne heure, à Bazeilles, malgré un épais brouillard, et peu à peu la lutte devint très vive ; il fallut prendre chaque maison l'une après l'autre ; ce combat dura presque toute la journée, et la division Schœler, d'Erfurth (de la réserve, 4e corps), dut y prendre part. Lorsque, vers huit heures, j'arrivai sur le front devant Sedan, la grande batterie venait de commencer son feu contre les ouvrages de la place. Sur tous les points, alors, se développa un violent combat d'artillerie, prolongé pendant plusieurs heures, et durant lequel nos troupes gagnaient pied à pied du terrain. Les bourgs nommés plus haut furent pris.

« De profondes coupures de terrain garnies de bois rendaient la marche de notre infanterie difficile et favorisaient la défense. Les bourgs d'Illy et de Floing furent pris ; le cercle de feu se resserra de plus en plus autour de Sedan. Le spectacle était grandiose, vu de notre position sur une hauteur dominante, derrière la grande batterie, à droite et en avant du bourg Frenois, au-dessus de Saint Forcy. La vive résistance de l'ennemi commençait peu à peu à mollir, ce que nous pouvions reconnaître en voyant des bataillons débandés se replier précipitamment hors des bois et des villages. La cavalerie française essaya une attaque contre quelques bataillons de notre 5e corps, qui conservèrent une attitude excellente ; cette cavalerie passa au galop dans les intervalles de nos bataillons et revint par le même chemin ; charge qui fut renouvelée trois fois par différents régiments ; aussi le

champ de bataille était-il semé de cadavres d'hommes et de chevaux, comme nous pouvions, de notre point de vue, l'apercevoir distinctement. Je n'ai pu encore savoir le numéro du brave régiment auquel appartiennent ces bataillons.

« Sur plusieurs points la retraite de l'ennemi était devenue une déroute; infanterie, cavalerie, artillerie. tout se pressait pêle-mêle dans la ville et ses plus proches environs, mais aucun signe encore ne paraissait indiquer que l'ennemi songeât à sortir par une capitulation de cette situation désespérée; il ne restait donc qu'à faire bombarder la ville par la grande batterie. Au bout de 20 minutes environ, le feu avait déjà pris en beaucoup d'endroits, ce qui, avec plusieurs villages qui étaient en flammes sur toute l'étendue du champ de bataille, produisait une terrible impression.

« Je fis alors cesser la canonnade et j'envoyai en parlementaire avec le drapeau blanc le lieutenant-colonel de Bronsart de l'état-major général proposer la capitulation à l'armée et à la place; chemin faisant, il rencontra un officier bavarois qui venait m'annoncer qu'un parlementaire français avec le drapeau blanc s'était montré à la porte de la ville. Le lieutenant-colonel de Bronsart fut introduit dans la place, et, comme il demandait le général *en chef*, on le conduisit, à sa grande surprise, devant l'empereur, qui voulut lui remettre immédiatement une lettre pour moi. L'empereur demanda au lieutenant-colonel de quelle mission il était chargé; sur la réponse qui lui fut faite: « sommer la place et l'armée de se rendre, » il dit à notre parlementaire qu'il devait s'adresser pour cela au général de Wimpffen, lequel venait de prendre le commandement à la place de Mac-Mahon, blessé, — et que lui-même il allait envoyer vers moi, avec sa lettre, son adjudant-général Reille.

« Il était 7 heures, lorsque Reille et Bronsart arrivèrent près de moi; ce dernier précédait un peu l'envoyé français, et c'est seulement par lui que j'appris avec certitude que l'empereur était dans la place. Tu peux juger de l'impression que cela produisit sur moi avant tout et par-dessus tout! Reille sauta à bas de son cheval et me remit la lettre de son empereur, ajoutant qu'il n'avait pas d'autre mission. Avant d'ouvrir la lettre, je lui dis: « Mais je demande comme première condition que l'armée mette bas les armes. » La lettre commençait ainsi: *N'ayant pas pu mourir à la tête de mes troupes, je dépose mon épée à Votre Majesté*, s'en remettant pour tout le reste à ma disposition.

« Ma réponse fut qu'une rencontre de cette sorte entre nous m'était pénible, et que je désirais l'envoi d'un plénipotentiaire avec lequel la capitulation serait conclue. Après que j'eus remis la lettre au général Reille, je lui adressai quelques paroles comme à une ancienne connaissance, et ainsi se termina cet épisode. Je fondai de pouvoir Moltke comme négociateur de la capitulation, et je prescrivis à Bismarck d'être là, pour le cas où des questions politiques seraient à traiter; ensuite je gagnai à cheval ma voiture et me fis conduire ici, salué sur toute la route d'un ouragan de hurrahs par le train qui s'avançait; l'hymne national se faisait entendre de toutes parts. C'était saisissant! Partout on avait allumé les lumières, en sorte que, par instant, je traversais une illumination improvisée. A 11 heures j'arrivai ici, et, avec mon entourage, je portai la santé de l'armée qui venait d'obtenir en combattant un tel succès.

« Le matin du 2, n'ayant encore reçu aucun avis de Moltke au sujet des négociations qui devaient avoir lieu à Donchery pour la capitulation, je me rendis, comme il était convenu, sur le champ de bataille, vers 8 heures, et rencontrai Moltke qui venait au devant de moi pour avoir mon consentement à la capitulation proposée; en même temps il m'annonça que l'empereur avait quitté Sedan le matin, à 5 heures, et s'était rendu aussi lui à Donchery. Comme Napoléon désirait me parler et qu'un petit château avec parc se trouvait à proximité, je choisis ce lieu pour nous y rencontrer. A 10 heures j'allai sur la hauteur devant Sedan;

à midi, Moltke et Bismarck arrivèrent avec la capitulation signée; à 1 heure, je m'acheminai avec Fritz, accompagné de l'escorte de cavalerie de l'état-major, et je descendis au château, où l'empereur vint à ma rencontre. La visite dura un quart d'heure; nous étions tous les deux très émus de nous revoir ainsi. — Tout ce que j'éprouvais en ce moment, après avoir vu il y a trois ans Napoléon au faîte de sa puissance, ne peut s'exprimer.

« Après cette entrevue, de 2 heures et demie à 7 heures et demie, je parcourus à cheval le campement de toute l'armée devant Sedan.

« L'accueil des troupes, mon impression en revoyant le corps de la garde décimé, tout cela je ne puis aujourd'hui te le décrire; j'ai été profondément touché par tant de témoignages d'amour et de dévouement.

« Maintenant je te dis adieu, le cœur ému, en finissant une telle lettre.

« GUILLAUME. »

Le chancelier fédéral, comte de Bismarck, a adressé au roi Guillaume le rapport qui suit :

Donchery, 2 septembre 1870.

« Sur l'ordre de V. M., je me suis rendu ici hier soir pour prendre part aux négociations relatives à la capitulation. La conférence sur ce sujet dura jusqu'à près de 1 heure de la nuit et fut alors suspendue sur la demande du général de Wimpffen, qui désirait avoir le temps de la réflexion. Mais, en consentant à cette suspension, le général de Moltke avait déclaré catégoriquement qu'aucune autre condition ne serait accordée que de mettre bas les armes, et qu'à 9 heures du matin le bombardement recommencerait si la capitulation d'ici là n'était pas conclue.

« Ce matin, vers six heures, me fut annoncé le général Reille; il m'informa que l'empereur désirait me voir et se trouvait déjà sur la route qui mène de Sedan ici. Le général retourna immédiatement avertir S. M. que je le suivais. Bientôt après, je me trouvai en présence de l'empereur, à moitié chemin entre Sedan et ici, dans les environs de Frénois. S. M. était dans une voiture découverte, avec trois officiers supérieurs; plusieurs autres l'escortaient à cheval. Parmi ces derniers m'étaient connus personnellement les généraux Castelnau, Reille, de la Moscowa, qui paraissait blessé au pied, et Waubert. En arrivant auprès de la voiture, je descendis de cheval, m'approchai de la portière, du côté de l'empereur, et demandai les ordres de S. M.

« L'empereur exprima tout d'abord le désir de voir V. M. qu'il supposait être aussi à Donchery. Lorsque je lui eus appris que le quartier-général de V. M. se trouvait en ce moment à une distance de 3 milles, à Vendresse, l'empereur me demanda si V. M. avait fixé un lieu où il pût se rendre tout de suite, — et, éventuellement, quel était mon avis à cet égard. Je lui répondis que là-dessus je ne pouvais avoir aucune idée précise, vu que la contrée m'était inconnue, et je mis à sa disposition la maison occupée par moi à Donchery, que j'aurais aussitôt évacuée. L'empereur, acceptant mon offre, se fit mener au pas vers Donchery; mais il s'arrêta, à quelques centaines de pas du pont sur la Meuse qui conduit à la ville, devant une maison d'ouvrier abandonnée par ses habitants, et me demanda s'il ne pouvait descendre là. Je fis visiter la maison par le conseiller de légation, comte Bismarck-Bohlen, qui m'avait suivi; lorsque celui-ci rapporta que ce logis était très pauvre et très étroit, mais qu'il ne s'y trouvait pas de blessés, l'empereur descendit de voiture et m'invita à le suivre dans l'intérieur de la maison. J'eus là, dans une très petite chambre, garnie pour tous meubles d'une table et de deux chaises, un entretien de près d'une heure avec l'empereur.

« S. M. se montrait désireuse par-dessus tout d'obtenir pour l'armée des conditions de capitulation plus favorables. Je m'excusai dès l'abord de ne pouvoir

traiter ce sujet avec S. M., attendu que c'était une question purement militaire, qui devait être résolue entre le général de Moltke et le général de Wimpffen. De mon côté, j'interrogeai l'empereur pour savoir si S. M. était disposée à des négociations de paix. L'empereur répondit que maintenant, comme prisonnier de guerre, il n'était plus en situation de traiter, et comme je lui demandai encore par qui, à ses yeux, l'autorité politique serait actuellement représentée en France, l'empereur me désigna le gouvernement existant à Paris ([1]). Après avoir éclairci ce point, qui ne ressortait pas d'une manière certaine de la lettre adressée la veille par l'empereur à V. M., je reconnus, et ne le dissimulai pas à l'empereur, que la situation, à cette heure comme la veille, n'offrait un point pratique que sur le terrain militaire; conséquemment, je fis ressortir la nécessité pour nous, avant toutes choses, de nous mettre en main, par la capitulation de Sedan, un gage qui nous assurât les résultats militaires obtenus par nos armes. Déjà la veille au soir, avec le général de Moltke, j'avais examiné sous toutes ses faces la question de savoir s'il aurait été possible, sans préjudice pour les intérêts allemands, d'accorder au sentiment d'honneur militaire d'une armée qui s'était bien battue, des conditions plus favorables que celles qu'on avait fixées. Après le plus sérieux examen, nous avions dû tous les deux persister à répondre négativement à cette question. — Et si le général de Moltke, qui, de la ville, était survenu au milieu de notre entretien, se rendit ensuite auprès de V. M. pour lui soumettre les désirs de l'empereur, ce n'était point, V. M. le sait, dans l'intention d'appuyer ces désirs.

« L'empereur étant alors sorti de la chambre, m'invita à m'asseoir près de lui devant la porte de la maison. S. M. me demanda s'il n'était pas possible de laisser l'armée française passer la frontière belge, pour qu'elle y fût désarmée et internée. J'avais déjà discuté, la veille au soir, avec le général de Moltke, cette éventualité, et, par les motifs donnés plus haut, je ne crus point devoir entrer dans la discussion du mode proposé. En ce qui concerne la situation politique, je m'abstins, pour moi, de toute initiative; l'empereur n'y toucha, de son côté, que pour déplorer le malheur de la guerre, déclarant qu'il n'avait pas voulu cette guerre lui-même, mais qu'il avait été obligé de la faire sous la pression de l'opinion publique en France.

« Cependant, grâce à des informations prises en ville et surtout à des reconnaissances faites par des officiers de l'état-major général, on sut, entre 9 et 10 heures, que le château de Bellevue, près Frénois, était un lieu convenable pour recevoir l'empereur et qu'aucun blessé n'y avait encore été transporté. J'en informai l'empereur, en lui disant que j'avais désigné Frénois comme le lieu que je proposais à V. M. pour l'entrevue, et je me mis à la disposition de S. M., si elle voulait se rendre immédiatement en ce lieu, attendu que le séjour dans une petite maison d'ouvrier était incommode et que l'empereur aurait peut-être besoin de quelque repos. S. M. accepta volontiers cette offre, et je conduisis l'empereur, que précédait une escorte d'honneur du régiment de cuirassiers de la garde de V. M., au château de Bellevue, où déjà s'étaient rendus le reste de la suite de l'empereur et ses équipages, dont la sortie de Sedan semblait être considérée jusque-là comme douteuse.

« En même temps arrivait le général Wimpffen, avec lequel, en attendant le retour du général de Moltke, la discussion des termes de la capitulation, interrompue la veille au soir, fut reprise par le général de Podbielski, en présence du lieutenant-colonel de Verdy et du chef d'état-major du général de Wimpffen, lesquels deux officiers rédigeaient le protocole. Je ne pris part à cette dernière négociation préparatoire que pour exposer la situation politique et au point de vue du droit international, d'après les explications qui m'avaient été fournies par l'empereur lui-même; à ce moment, je reçus du mestre-de-camp comte de Nostitz,

([1]) Régence; ministère Palikao.

envoyé par le général de Moltke, l'avis que V. M. ne voulait voir l'empereur qu'après la signature de la capitulation, — avis qui enlevait ainsi tout espoir, de l'autre côté, de faire modifier les conditions déjà posées.

« Je me dirigeai à cheval vers Chéhery, au-devant de V. M., pour lui faire connaître la situation des choses; chemin faisant, je rencontrai le général de Moltke qui portait le texte de la capitulation approuvée par V. M. Ce texte, quand nous fûmes revenus, le général et moi, à Frénois, fut accepté sans plus de résistance et signé.

« L'attitude du général de Wimpffen, comme celle des autres généraux français dans la nuit précédente, a été des plus dignes : ce brave officier ne pouvait s'empêcher vis-à-vis de moi d'exprimer son chagrin profond de ce que, 48 heures après son arrivée d'Afrique, et une demi journée après avoir pris le commandement, il lui fallût mettre son nom au bas d'une capitulation si fatale pour les armes françaises; néanmoins, le manque d'approvisionnements et de munitions et l'impossibilité absolue de prolonger la défense imposaient au général le devoir d'étouffer ses sentiments personnels, car une plus grande effusion de sang n'aurait rien changé à la situation.

« La clause qui accordait la liberté aux officiers sur leur parole d'honneur fut reçue avec la plus vive reconnaissance comme témoignant l'intention de V. M. de ne pas faire souffrir dans son honneur une armée qui s'était bravement battue, — au-delà de ce qu'exigait nécessairement notre intérêt politique et militaire Ce sentiment a été exprimé de nouveau par le général de Wimpffen, dans une lettre où il témoigne au général de Moltke sa reconnaissance pour les formes pleines d'égards avec lesquelles du côté de celui-ci les négociations ont été conduites. »

Comte de Bismarck.

FORTIFICATIONS DE PARIS.

La ville est garantie par une enceinte fortifiée et par des forts détachés à l'extérieur.

L'enceinte, formante une ceinture continue, avec 94 bastions, se confond aujourd'hui avec la ligne de l'octroi et enferme dans une seule et même ville, avec Paris, les faubourgs ou anciennes communes, de Bercy, Neuilly, Charonne, Ménilmontant, Belleville, La Villette, La Chapelle, Montmartre, les Batignolles, Passy et Auteuil, sur la rive droite de la Seine; Grenelle, Vaugirard, Montrouge, la Maison Blanche et Austerlitz sur la rive gauche. Cette enceinte est composée d'une succession de forts bastionnés simples, à grand relief, suivant le type de la fortification française, avec une escarpe maçonnée de 10 mètres de hauteur, et des forts de 300 mètres de longueur. Le mur d'enceinte est garanti par des fossés, larges de 30 pas, que l'on peut inonder par les eaux de la Seine. A l'intérieur est une route militaire pavée; à proximité et souvent en ligne parallèle avec cette route, se trouve le chemin de fer de ceinture, qui réunit tous les chemins aboutissant à Paris et leurs gares. Les bastions sont en général dans une forme très défavorable à l'établissement de batteries d'attaque. Par cette enceinte Paris est à l'abri d'un coup de main et un assaut serait impossible sans des travaux de siége et des brêches, mais il ne serait pas à l'abri d'un bombardement sans les forts détachés.

Ces forts ont été construits sous le règne de Louis-Philippe, en 1840 et années suivantes, au nombre de 15, à des distances variant de 1600 à 5300 mètres de l'enceinte continue; il y avait déjà le fort de Vincennes; on vient d'y en joindre un nouveau, celui de Montretout; en tout aujourd'hui 17, savoir, au nord : la Briche, au coude de la Seine, le fort du Nord sur la route de Calais et le fort de

l'Et ; — à l'est, les forts d'Aubervillers, de Romainville, de Noisy, de Rosny et de Nogent, puis celui de Vincennes, un peu en arrière ; — au sud, ceux de Charenton, d'Ivry, de Bicètre, de Montrouge (ou d'Arcueil), de Vanvres et d'Issy ; à l'ouest, la citadelle du Mont Valérien, placée sur une éminence dominant tous les environs et qui était seule dans cette région, vu la protection naturelle que donne à la ville le cours de la Seine, qui la contourne jusqu'à la Briche. Enfin, comme il se trouvait au sud du Mont Valérien une passe ouverte, on vient d'y construire le fort de Montretout, qui protége St-Cloud. — Le fort de Mont Valérien est le plus grand et le plus solide ; il se trouve à 445 pieds au-dessus du niveau de la Seine. — Les forts du Nord, de l'Est et Sud sont distants les uns des autres de 3000 à 4400 pas. Le fort du Mont Valérien est éloigné de 16,500 pas de la Briche et de 10,000 pas de celui d'Issy, mais de ce côté il y a celui de Montretout entre deux.

En outre, on a construit entre ces forts une dizaine de redoutes, près de Steins, de Pantin, de Montreuil, de la Boissière, de Fontenay, de la Faisanderie et de Gravelle.

Les forts ont été organisés à l'origine pour recevoir 982 bouches à feu, dont 135 mortiers et pierriers, et l'enceinte continue pour 1226 bouches à feu. On a lieu de croire que ce matériel se trouve au complet ; on doit y avoir ajouté de nouveaux engins de guerre.

On conçoit que le siége d'une telle place est difficile, même par une armée formidable.

Les forces du général Trochu sont estimées à environ 200 mille hommes, dont l'ancien corps d'armée Vinoy sous le général Ducrot, une quinzaine de mille hommes d'autres troupes permanentes en partie sous le général Mellinet et en partie aux divers forts, et le reste de gardes mobiles et sédentaires. La garde mobile de Paris formait, au 11 septembre, quatre divisions comme suit :

1re division, général de Liniers, quartier-général à l'Elysée ; bataillons des 8e, 9e (ouest de rue Laffite), 16e, 17e arrondissements.

2e division, général de Beaufort d'Hautpoul, quartier-général au Palais-Royal, bataillons des 1re, 2e, 9e (est de rue Laffite), 18e arrondissement.

3e division, général Berthaut, quartier-général au Conservatoire des arts et métiers, bataillons des 3e, 4e, 10e, 11e, 12e, 19e, 20e arrondissements.

4e division, général Corréard, quartier-général au Luxembourg, bataillons des 5e, 6e, 7e, 13e, 14e, 15e arrondissements.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

En raison des mouvements actuels des troupes allemandes dans le Bas-Rhin et de l'affluence énorme d'émigrés alsaciens arrivant à Bâle, le Conseil fédéral a décidé la mise sur pied de deux compagnies d'infanterie de Bâle-Campagne, de la compagnie de guides n° 3 de Bâle-Ville, à Bâle, ainsi que de deux compagnies de carabiniers à Mariastein (canton de Soleure), près de la frontière française.

En outre, le Conseil fédéral a décidé que, pour le cas où une nouvelle levée de troupes serait nécessaire, il appellerait au service l'élite de la 9e brigade (colonel fédéral Tronchin), de la IIIe division (colonel fédéral Aubert), c'est-à-dire les bataillons d'infanterie nos 46 et 70 de Vaud et 56 de Fribourg.

Les compagnies de carabiniers actuellement à Bale (7e et 32e, Valais ; 75e et 76e Vaud), seront remplacées depuis le 30 courant par les compagnies 2, 21, 22 et 35 de Zurich.

Le Conseil fédéral a décidé, en date du 19 septembre, de faire l'acquisition d'une ambulance de réserve pour chaque division de l'armée, et de porter à 40 le nombre des fourgons et charriots de blessés attachés aux ambulances.

On annonce que le général Herzog, qui a été dangereusement malade par suite d'une chute de cheval, est heureusement beaucoup mieux depuis quelques jours.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 20 septembre 1870, le Conseil d'Etat a nommé le major fédéral Henri *Sacc* aux fonctions d'intendant de l'arsenal, en remplacement de M. Victor Bader, démissionnaire.

Genève. — La Société militaire a déjà repris ses travaux habituels d'instruction et ses séances familières d'hiver. D'autre part, M. colonel fédéral Gautier donne, au profit de l'œuvre des blessés, des séances publiques fort intéressantes et fort courues sur la guerre des siéges.

Italie. — Les troupes italiennes, entrées dans les Etats romains par les trois directions de Spoleto (4e corps, Cadorna), des provinces napolitaines (division Angioletti) et d'Orbitello sur Civita-Vecchia (division Bixio) avec l'appui de la flotte, ont occupé Rome après une courte résistance. Voici les nouvelles données sur cet important événement par les journaux italiens :

« Ce matin (20 septembre), à 5 $^1/_2$ heures, nos troupes ont ouvert l'attaque contre Rome. Elle fut dirigée simultanément contre les portes Pia et Salara par le 4e corps d'armée, contre la porte St-Jean par la 9e division, Angioletti ; contre la porte St-Pancrace par la 2e division, Bixio. Le général Cadorna avait établi son quartier-général à la villa Albani à environ 400 mètres au nord-est de la porte Salara.

« A 10 heures du matin la porte Pia fut forcée et une brèche pratiquée tout à côté ensuite d'une canonnade de 4 heures consécutives. Nos troupes s'élancèrent aussitôt dans la ville et y pénétrèrent malgré une vive résistance des soldats pontificaux.

« De son côté, dans l'après-midi du 20, le général Bixio s'empara de la villa Pamphili et du couvent de St-Pancrace, après un engagement qui lui coûta 7 morts et 23 blessés. *(Italia militare.)*

La *Gazette officielle* du 22 dit que Rome a été occupée le 20 par un détachement de chacune des cinq divisions. Le reste des troupes campait sous les murs de la ville, pendant que la garnison, ensuite d'une capitulation conclue entre le général Cadorna et le général Kanzler, déposait les armes et faisait ses préparatifs d'internement à Civita-Vecchia.

Les prisonniers pontificaux faits à Rome sont au nombre de 4800 indigènes et 4500 étrangers, et forment un total de 10,700 avec les prisonniers faits précédemment par les troupes italiennes.

Les soldats indigènes formeront un dépôt sans armes, jusqu'à ce qu'il soit pris des dispositions ultérieures. Les soldats étrangers recevront des moyens de transport et seront renvoyés dans leurs pays.

Les pertes des troupes italiennes dans le combat livré pour l'occupation de Rome ne sont que de 21 morts dont 3 officiers, et 117 blessés dont 5 officiers.

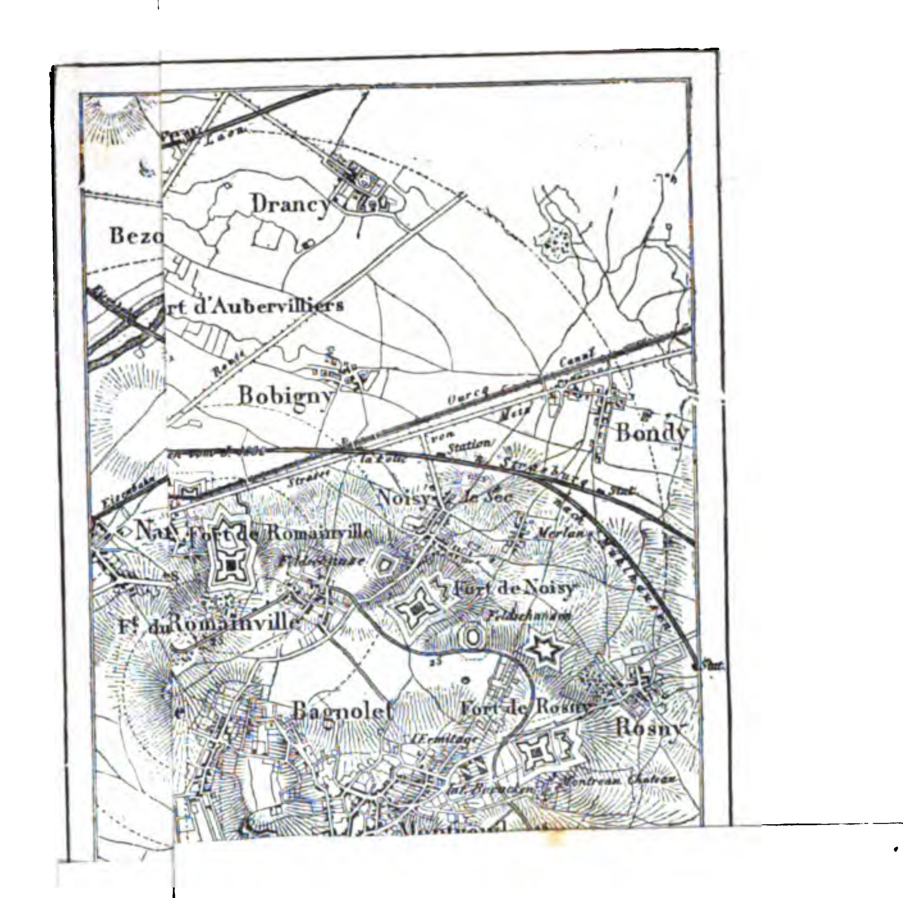
En somme tout s'est accompli rapidement, en fort bon ordre et juste avec assez de poudre brûlée pour que cet important événement prenne une petite tournure militaire. La patience de l'Italie dans la revendication de sa capitale naturelle se trouve aujourd'hui récompensée par un succès aussi éclatant que peu onéreux et qui rencontre l'approbation presque unanime de l'Europe. Il ne reste plus qu'à sortir du provisoire et à établir définitivement les rapports des deux puissances qui vont siéger simultanément dans la Ville éternelle.

AVIS.

M. le lieut.-colonel fédéral Franz d'Erlach, en campagne avec le 5e corps prussien, est avisé que des lettres très importantes lui ont été adressées les 1er et 7 septembre par M. M. de F. à Bâle et à Löwenbourg. Ses amis et connaissances sont priés de s'aider à lui faire parvenir le présent avis.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

tions.



1er voir le piquant chapitre 14 des Mémoires de St-Simon sur ce sujet. II, 200.



[illegible] — Imprimerie [illegible], Cité-Bergère, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 18.

Institutions militaires et progrès de l'art militaire sous Louis XIV. [1]

(Fin.)

En d'autres branches encore, d'un caractère moins spécial, le règne de Louis XIV réalisa de notables améliorations qui servirent de germes à bon nombre d'autres.

Le service en général, instruction, tenue, discipline, fut l'objet de soins constants pendant la paix. Si la tactique même se perfectionna peu, on pratiqua au moins celle en vigueur avec une parfaite aisance. Des exercices, des revues en grand nombre tenaient les forces militaires en haleine et toujours disponibles. Un vaste camp de manœuvre d'une soixantaine de mille hommes fut aussi réuni à Compiègne, en 1698, sous le commandement du maréchal Boufflers, et si à la vérité le luxe et l'étiquette monarchique y firent une nuisible invasion avec le roi et toute sa cour, sans oublier Mme de Maintenon, [2] les troupes n'en furent pas moins rompues à la manœuvre, aux évolutions, aux soins de détail, à tout le service, et un premier exemple fort utile fut ainsi donné, qui porta plus tard d'excellents fruits dans divers pays de l'Europe, en Prusse surtout, ainsi qu'en France même.

La tenue ne pouvait manquer d'être également perfectionnée sous un tel régime et elle le fut en effet, mais avec plus d'apparat et de coquetterie que d'esprit pratique. L'habillement, qui était précédemment l'affaire des compagnies et des capitaines, devint celle des régiments et de l'Etat; il fut réglementé pour la forme, la couleur, l'ornementation dans tous les corps. C'est en ce sens qu'on a pu dire avec quelque exagération que Louis XIV fut le créateur de la tenue uniforme.

La hiérarchie reçut de nombreux compléments et fut assise sur des bases aussi solides que simples. La grande charge du colonel général de l'infanterie fut supprimée; le roi et son ministre de la guerre se mirent à sa place et se passèrent fort bien de cet intermédiaire.

Au haut de l'échelle se trouvaient les *maréchaux de France*, qui étaient au nombre d'une vingtaine à la fin du règne, et qui commandaient ordinairement une armée; puis les *lieutenants-généraux*, commandants d'aile; les *maréchaux de camp*, commandants de fractions d'ailes correspondant à peu près à nos divisions d'armée actuelles; les *brigadiers*, commandant les brigades ou réunion de plusieurs bataillons ou escadrons, existant régulièrement depuis Turenne; enfin les colonels, lieutenants-colonels, majors et les officiers subalternes commandant la

(1) Dernier chapitre du IIe volume *Etudes d'histoire militaire*, du colonel Lecomte, paru au mois de juin dernier. — Voir notre précédent n°.

(2) Voir le piquant chapitre 14 des Mémoires de St-Simon sur ce sujet. II, 200.

troupe. Les fonctions d'état-major étaient remplies par des officiers supérieurs du titre de maréchal-général des logis, maréchal des logis, maréchal de bataille, sergent de bataille, major général d'infanterie, de cavalerie, de dragons, d'artillerie, de brigade, échelle de grades qui existe encore à peu près entière, sous quelques titres différents, dans la plupart des armées européennes.

Un des meilleurs principes de la hiérarchie fut introduit par le gouvernement de Louis XIV comme règle fondamentale du service et de l'avancement, à savoir le principe de l'ancienneté, *l'ordre du tableau*. Fait curieux et non moins instructif, que cette sauvegarde des droits des officiers au détriment de ceux de l'autorité venant du monarque le plus absolu et le plus puissant de l'Europe moderne ! C'est qu'il dut constater qu'elle est aussi la meilleure sauvegarde contre des erreurs et des abus de l'autorité qui peuvent devenir une source amère de désordres et de dangers, et Louis XIV sut en cela sacrifier l'accessoire au principal, son prestige et ses goûts de commandement à la bonne harmonie dans ses cadres. Quand deux officiers du même grade se trouvaient en contact, au lieu d'établir l'un au-dessus de l'autre par le fait d'un décret, il laissa le décret aux chances suprêmes, c'est-à-dire à l'ancienneté d'âge, qui est bien quelque chose, il faut le reconnaître, parmi des hommes ayant souvent vu la mort en face et moissonnant leurs alentours. Des cheveux blancs qui ont traversé les périls des champs de bataille ou seulement les épines ordinaires de la vie, constituent au moins une marque de bonheur, à défaut d'autre recommandation, qui impose plus aisément la subordination et le respect qu'un acte gouvernemental venu de fort loin peut-être et souvent influencé par des vues particulières ou par de simples caprices personnels. Il est d'ailleurs assez naturel qu'en fait de favoritisme et d'arbitraire le cœur humain accepte mieux ceux de la Providence que ceux des gouvernements.

Cette bienfaisante et judicieuse règle de l'ancienneté se consolida si promptement et fut si bien respectée de tous qu'on admira généralement comme un acte digne de l'antique Rome, le fait du maréchal Boufflers, envoyé à l'armée de Flandres en 1709 comme remplaçant éventuel du maréchal Villars, son cadet, et s'y mettant cependant sous les ordres de celui-ci pour la bataille de Malplaquet. La règle prit aussi une haute influence sur les avancements, et rarement on s'en départit dans les promotions ordinaires d'officiers également signalés pour leur mérite. A tel point que même un étranger, un brillant étranger, il est vrai, Maurice de Saxe, osait se plaindre amèrement, sous le règne suivant, de l'avancement donné au prince de Conti, membre cependant de la famille royale. (1) Aujourd'hui ce privilége de l'ancienneté est devenu

(1) « Je sais le respect dû aux princes de la maison de France, disait Maurice de Saxe au duc de Luynes en 1746, et je ne m'en écarterai jamais ; que le roi les déclare tous généralissimes de ses armées au berceau, je n'ai rien à dire ; mais que M. le prince de Conti ait acquis ce titre comme

de droit commun dans toutes les armées civilisées. A grade égal, l'ancienneté a partout et toujours le commandement dans le service, de même qu'elle a, dans les avancements, une part déterminée et assurée par des lois. (1)

Au point de vue de la grande tactique, de la stratégie, de l'art de la guerre en général, nous avons déjà montré, dans nos esquisses historiques et particulièrement dans celle de la guerre de la Succession, quels étaient les titres de cette période; ils se trouvent d'ailleurs résumés dans les écrits des trois praticiens et critiques distingués dont nous avons souvent parlé, Feuquières, Puységur, Folard. Avec leurs qualités et leurs défauts, les ouvrages de ces généraux sont bien l'expression de l'état de l'art militaire sous Louis XIV, et si l'on y constate maints progrès sur leurs devanciers il faut reconnaître qu'ils sont encore loin de répondre à l'idéal que des officiers de notre temps peuvent se faire de leur art. (2)

Les progrès effectués n'en étaient pas moins réels et divers. Les ordres de bataille s'étaient perfectionnés, avaient acquis plus de liberté tout en se basant sur le principe normal de deux lignes à intervalles et d'une réserve. (3)

Maints généraux de tous pays avaient montré à l'envi le parti qu'on peut tirer de la bonne direction des marches et de la manœuvre dans les batailles. Grâce à eux on n'en était plus aux simples et vastes affaires de front, aux tumultueuses et rétives conflagrations de masses comme dans tant de batailles antérieures; si l'on avait trop longtemps, a-t-on dit, combattu sans manœuvrer et manœuvré sans combattre, maints généraux avaient su faire l'inverse. Parmi ces derniers maîtres, formant comme une resplendissante auréole autour de la grande figure de Louis XIV, (4) quatre à cinq, Turenne, Condé, Montecuculi, Eugène et surtout Marlborough, dépassent les autres de la tête. En particulier les campagnes du général anglais, à plus forts effectifs et à plus larges combinaisons que celles de Turenne, par suite de l'extension même des questions politiques et du théâtre de la lutte, sont autant

une récompense de ses services, je crois avoir le droit de me plaindre. » Sainte-Beuve, nouveaux lundis, tome XI, page 78. Maurice de Saxe, d'après les *lettres et documents inédits des archives de Dresde* publiés par M. le comte Vitzthum d'Eckstædt.

(1) La Suisse, qui a, il est vrai, une organisation de milices, est le seul pays à notre connaissance qui, depuis quelques années, ait essayé de faire exception à cette règle. Nous souhaitons qu'elle ne s'en repente pas quand viendra le moment de se servir sérieusement d'une armée où s'introduisent ainsi tant de ferments de désordre et de désunion.

(2) Voir dans notre volume *Jomini, sa vie et ses écrits*, le chapitre: *Des écrits antérieurs à Jomini* et notamment les articles concernant les auteurs précités pages 284-293.

(3) Voir sur ce point le chapitre 14, *Ordres de bataille*, de Puységur, I, pag. 306.

(4) On ferait, il nous semble, un frappant résumé d'art et d'histoire en groupant ces diverses figures dans deux tableaux en pendants, dont l'un représenterait Louis XIV entouré de Turenne, Condé, Louvois, Vauban, Colbert, Tourville, au premier rang, avec Catinat, Luxembourg, Villars, Boufflers, Duguay-Trouin, Berwick, Vendôme, Créqui, Schomberg, Jean-Bart au second rang, et dont l'autre comprendrait Guillaume d'Orange et Marlborough, entourés de Montecuculi, du prince Eugène, de Heinsius, de Tromp, de Ruyter, de Mercy, de Cœhorn, d'Overkerque, du duc de Lorraine.

de leçons d'excellente stratégie, de même que ses victoires de Hœchstedt, de Ramillies, d'Oudenarde et de Malplaquet, batailles vraiment esthétiques, sont autant d'admirables cours de grande tactique, encore bons à méditer. (1)

Restait à l'art de la guerre, tel qu'il sortait des mains de ces capitaines, à se perfectionner dans la tactique élémentaire, qui est mieux l'œuvre de la paix et des camps d'instruction que de la guerre elle-même. Il devait encore s'émanciper davantage des embarrassants magasins, des places fortes innombrables, de l'abus des lignes retranchées et de la « guerre des taupes », des stéréotypes positions d'observation, des camps trop fastueux, des interminables bagages, des inévitables quartiers d'hiver et d'autres routines et impedimenta énervant et alourdissant les armées. Mais pour atteindre à ce haut degré de perfection, dont chaque sous-lieutenant de l'an 1870 peut fort bien avoir une juste idée, il fallait rompre avec beaucoup d'habitudes très-impérieuses alors, avec beaucoup de traditions fort respectables, et les vieilles monarchies militaires de l'Europe, mollement couchées sur leurs lauriers, se trouvaient peu en état d'entreprendre cette rupture qui était toute une révolution. Il fallait que de jeunes Etats s'en mêlassent et que leurs expériences plus libres de préjugés, jointes à la nécessité bien démontrée, imposassent à d'autres le progrès avec l'aide persuasive des revers.

Ainsi ce ne fut ni à la France, ni à l'Autriche, ni à l'Espagne, ni à l'Angleterre, ni à la Suède, ni à l'Italie, ni à la Suisse, ces patries de tant de brillants soldats des siècles antérieurs, qu'échut le premier rang dans les affaires militaires du XVIIIe siècle. Ce glorieux héritage fut recueilli, pour le moment, par un petit et modeste royaume, le cadet entre tous, n'ayant encore eu que des rôles d'auxiliaire ou de subordonné, mais qui s'était sans cesse perfectionné et renforcé dans son état militaire; qui avait suivi attentivement ce qui se passait autour de lui, s'arrondissant patiemment des ruines et des miettes de ses divers voisins, s'ins-

(1) Pour suivre le détail des campagnes et des batailles de Marlborough, voir surtout, à côté des écrits militaires de Feuquières et Puységur, le bel *Atlas des guerres de la Succession* par le général Pelet, directeur du dépôt de la guerre de Paris en 1838-1848, 6 volumes in-folio de planches et de légendes, accompagnant les 9 volumes de *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, faisant partie de la grande *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*. 1835-1862. Pour les opérations générales on peut se contenter de l'*Histoire de Marlborough* dont nous parlons page 224. Quoique élaborée par ordre de Napoléon, cette histoire est fort défectueuse, nous le répétons, au point de vue militaire ; maints renseignements essentiels y font défaut ou sont ensevelis sous d'oiseux détails. Néanmoins la partie panégyrique n'est pas trop mal rendue ; l'on pourrait presque la considérer comme une réparation anticipée de la regrettable lacune des *Dictées de Sainte-Hélène*, où sont analysées les principales campagnes des capitaines de tous les temps, en laissant de côté Marlborough. Si cet oubli provint des sentiments amers que l'infortuné prisonnier des Anglais était bien en droit de nourrir contre ses durs geôliers, on peut dire que sa petite vengeance eut un plein succès. Aujourd'hui encore le généralissime de la Grande-Alliance est plus connu en France et dans quelques autres pays par la célèbre complainte de sa femme que par le mérite de ses opérations. L'injuste habitude s'est prise d'ignorer ses lauriers ou de les reporter sur d'autres, notamment sur le prince Eugène, et l'on doit reconnaître que l'ingratitude des Anglais eux-mêmes envers leur grand compatriote, par suite de mesquines dissensions politiques, n'a pas peu contribué à ce résultat.

truisant à toutes les écoles et qui sut en particulier admirer et imiter l'habile Marlborough tandis qu'ailleurs on ne s'appliquait qu'à le chansonner.

Nous voulons parler de la Prusse et de son grand roi. Ils vont maintenant fixer notre attention, en attendant que nous passions à l'Amérique de Washington pour revenir enfin à la France de la Révolution et de Napoléon.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE.

Le message du Conseil fédéral sur cet objet a été publié en français dans le nº 25 de la *Feuille fédérale* du 25 juin, revêtu des signatures du président et du chancelier de la Confédération.

Cet important document comprend 40 pages dont une introduction, dix chapitres et une conclusion. Voici les passages qui se rapportent à la partie générale et aux affaires militaires :

Tit. — Le peuple suisse et les Cantons ont été appelés à se prononcer, le 14 janvier 1866, sur neuf modifications à la Constitution fédérale actuelle. Un seul de ces neuf points a réuni la majorité nécessaire ; mais des minorités importantes ont donné leurs suffrages à plusieurs autres. Sans doute par suite de ce fait, la question de la révision est restée à l'ordre du jour et de nouveaux changements ne tardèrent pas à être réclamés. La Société des arts et métiers de Glaris demanda, par la voie d'une pétition, une plus grande unité en matière d'établissement et dans le domaine de la liberté du commerce ; une pétition de la Société des juristes suisses et une adresse du Grand Conseil du Canton d'Argovie se prononcèrent dans le sens de l'unité de législation ; un essai infructueux de concordat sur les mariages fit naître de bien des côtés le désir de voir régler cette matière par une loi fédérale ; un projet de nouvelle organisation de l'armée, élaboré par le Département militaire, fit entrevoir la nécessité d'une révision de la Constitution fédérale à ce point de vue ; plusieurs gouvernements cantonaux réclamèrent la suppression des droits de consommation ; un certain nombre de constitutions cantonales ayant été révisées d'après les principes de la démocratie pure, on se demanda s'il n'y avait pas lieu de transformer aussi le système parlementaire de la Confédération ; les questions mises en délibération au sein du concile de Rome portèrent l'attention publique sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat et servirent de point de départ à une adresse transmise aux autorités fédérales par l'assemblée populaire de Langenthal. Ainsi s'accumulèrent les matières fort diverses sur lesquelles devait porter une nouvelle révision, et les principaux partis représentés dans l'Assemblée fédérale s'occupèrent chacun de son côté à élaborer des programmes de révision. Il ne manquait plus qu'une occasion pour déterminer le mouvement. Cette occasion fut fournie, comme on le sait, par une motion de M. le conseiller national Ruchonnet à propos des mariages. Les Conseils prirent à ce propos, le 23 décembre 1869, la décision suivante :

« La motion de M. Ruchonnet est prise en considération en ce sens que le Conseil fédéral est invité à faire, dans la prochaine session, un rapport et des propositions à l'Assemblée fédérale relativement aux modifications à apporter à la Constitution fédérale, pour qu'à la fois elle remplisse le but de cette motion et qu'à un point de vue général elle soit mise en harmonie avec les besoins de notre époque. »

Donnant suite à cette invitation, le Conseil fédéral s'est occupé immédiatement de la question. Il a chargé ses membres d'étudier de plus près les points qui se rapportaient à leurs départements respectifs et de faire en outre les propositions qu'ils jugeraient convenables. Il a ensuite rassemblé ces diverses propositions et, dans une double délibération très approfondie, il a formulé le programme de la révision qu'il a l'honneur de soumettre maintenant à l'Assemblée fédérale. Il doit ajouter que très peu de communications lui sont parvenues de la part du public, bien que chacun sût que le Conseil fédéral s'occupait de la révision. Jusqu'au jour de la publication de ses propositions, il n'a pas reçu d'autres pétitions que celle de la Société libérale de Neutoggenburg, du 31 janvier 1870, qui demandait l'introduction du veto, et celle du conseil communal de Morat dans le sens d'une séparation de ce district du canton de Fribourg.

Les points sur lesquels porte la révision proposée par le Conseil fédéral sont les suivants :

Le message passe ensuite au *Militaire*, auquel il consacre quatre pages et demie que nous reproduirons textuellement aussi :

I. *Militaire.*

Les dispositions actuelles de la Constitution fédérale concernant l'organisation de l'armée suisse entraînent certains inconvénients qui sont d'ailleurs si généralement connus qu'il nous suffira de les énumérer pour justifier les modifications que nous proposons.

Aux termes de l'art. 19 de la Constitution fédérale, l'armée suisse se compose des contingents des Cantons, qui forment 4 ½ % de leur population. Comme en général les corps de troupe ne doivent pas être formés de troupes de Cantons différents, on est obligé de fixer le nombre et la force des unités tactiques de telle manière qu'une ou plusieurs d'entre elles coïncident avec le contingent de chacun des 25 Cantons. De cette façon, l'organisation de l'armée repose sur les conditions fortuites et très diverses dans lesquelles se trouvent les Cantons sous le rapport de leur population, au lieu de répondre uniquement à son but, avec lequel ne concorde pas non plus le fait que la réserve ne peut être que de la moitié de l'élite. Les inconvénients qui en résultent sont les suivants :

1. *On obtient des fractions d'unités tactiques.* L'armée fédérale compte 22 demi-bataillons et 24 compagnies détachées d'infanterie, qui ont été formés uniquement en vue d'utiliser le solde des contingents cantonaux, et dont, avec une organisation rationnelle, on aurait fait des corps de troupe entiers.

2. *Le nombre des corps de troupe est différent dans la réserve de ce qu'il est dans l'élite.* Cette différence a cet inconvénient qu'on est obligé de former une unité tactique de la réserve des soldats sortant de deux unités tactiques de l'élite, et que non-seulement on doit recourir à une toute nouvelle formation, mais qu'on met ainsi en disponibilité un grand nombre d'officiers et de sous-officiers.

3. *Les unités tactiques ne sont pas de même force dans la réserve et dans l'élite.* La force des corps de réserve du génie, de l'artillerie, de la cavalerie et des carabiniers est de beaucoup inférieure à ce qu'elle devrait être. Cela provient uniquement de ce que les besoins ne sont pas conciliables avec les prescriptions de l'échelle des contingents et avec les rapports actuels entre l'élite et la réserve.

Ces difficultés se trouvent sensiblement accrues par le fait que tout Suisse étant tenu au service militaire en vertu de l'art. 18 de la Constitution fédérale, le nombre des individus incorporés dans chaque Canton est beaucoup plus considérable que ne le comporte le chiffre de l'armée fédérale calculé à 4 ½ % de la population. Tandis que ce chiffre n'est que de 104,354 hommes, le nombre des hommes faisant leur service était de 135,709 au 1er janvier 1870. Il en résulte qu'un quart des individus astreints au service ne peuvent pas être comportés pour

la formation de l'armée d'après l'art. 19, tandis que le même article laisse aux Cantons la faculté d'incorporer leurs surnuméraires dans les corps de l'élite ou de la réserve, calculés comme devant avoir de tout autres proportions. C'est pourquoi l'on rencontre dans quelques Cantons des bataillons de 1000, de 1200, voir même 1400 hommes.

Comme les Cantons n'ont à fournir à l'armée fédérale que le nombre d'hommes que comporte leur contingent, ils augmentent ou réduisent à leur gré la durée du service dans l'élite et dans la réserve. En réalité, la différence est telle que quelques Cantons attribuent seulement 5 à 6 levées annuelles à l'élite, tandis que d'autres en attribuent 11 à 12. On crée ainsi non-seulement une inégalité choquante entre les citoyens au point de vue de la durée du service, mais encore une grande diversité dans le degré d'instruction des différents corps.

Ce n'est que lorsqu'il y a danger que la Confédération peut disposer de la troupe sortie de l'armée fédérale (art. 19), et il n'existe d'ailleurs aucune prescription *constitutionnelle* qui oblige les Cantons à organiser des corps de landwehr à côté des contingents. Les mesures que la loi prescrit à cet égard se rapportent au maximum de la durée du service (art. 10), à l'armement de la landwehr qui doit être pourvue de fusils au calibre fédéral (art. 40), enfin au minimum d'un jour de service par année pour l'exercice et l'inspection (art. 66). Il faut ajouter à ces dispositions celles de la loi du 16 décembre 1867 sur l'habillement et l'équipement de la landwehr. Or, aucune de ces prescriptions légales ne repose sur une disposition constitutionnelle. Les Cantons n'en sont pas moins entièrement libres d'organiser leur landwehr comme bon leur semble. Aussi avons-nous un bataillon de landwehr composé de 377 hommes et un autre de 1368. On trouve également entre les bataillons de landwehr d'un même Canton des différences de 400 hommes et plus. On peut en dire autant des subdivisions des bataillons, du nombre des officiers et des sous-officiers, etc. Des corps de troupes formés de cette manière peuvent aussi peu être considérés comme organisés et prêts à entrer en campagne, que les bataillons de la réserve avec leurs effectifs si différents les uns des autres. Il faudrait donc, dans le cas d'une guerre, que la Confédération commençât par organiser la landwehr, parce qu'en temps de paix elle n'a pas le droit d'en disposer.

Au 1er janvier 1870, la landwehr comptait 66,559 hommes (par conséquent 2,8 % de la population suisse), sur le secours desquels la Confédération doit pouvoir compter, à teneur de la Constitution, tandis que d'autre part elle n'a pas la compétence nécessaire pour rendre propre à la défense cette partie de l'armée suisse. D'un autre côté, les 135,709 hommes (élite et réserve) dont la Confédération dispose, sont, en vertu de la Constitution, organisés d'après un plan qui comporte 31,355 hommes de moins

Nous estimons qu'il est urgent que les autorités et le peuple remédient à ces inconvénients par la voie de la révision de la Constitution fédérale.

Si la Suisse ne peut jamais être en état de donner à son armée milicienne, vu la courte durée du service, le degré d'instruction auquel atteignent les armées permanentes, il est d'autant plus nécessaire de ne pas négliger ce qui chez nous peut être fait comme ailleurs et sans de trop grandes dépenses. En d'autres termes, on doit pourvoir à une organisation simple et forte de notre armée, et supprimer les obstacles qui s'opposent à la réalisation de cet objet Nous croyons atteindre ce but par la modification que nous proposons d'apporter à l'art. 19. Tandis que la Confédération ne peut aujourd'hui disposer que de 4 1/2 % de la population, la disposition projetée laisse à la loi le soin de déclarer que tous les citoyens en état de porter les armes doivent servir sous les drapeaux de la Confédération pendant un nombre d'années déterminé, et par conséquent d'incorporer dans l'armée fédérale la landwehr actuelle.

Notre proposition donne également à la Confédération le droit de répartir l'armée

fédérale en différentes classes d'âge (élite, réserve, landwehr), et de former les divers corps de troupe. A cet égard, nous pensons que les unités tactiques seraient en général composées de troupes d'un même Canton, mais d'après notre proposition la Confédération pourrait former certains corps de troupes de soldats pris dans les contingents de Cantons différents, comme cela s'est déjà fait avec l'organisation actuelle.

Les Cantons étant libres d'augmenter le nombre des années de service que la loi fixera pour la formation de l'armée fédérale, en ce sens qu'ils peuvent constituer ou des classes de dépôt pour les jeunes gens ou des landwehrs cantonales, la Confédération doit avoir le droit de disposer, si elle le juge nécessaire, de ces deux classes d'âge, de même qu'en général de toutes les ressources militaires des Cantons qui ne font pas partie de l'armée fédérale. En attribuant à l'armée fédérale pendant un temps déterminé tous les hommes astreints au service dans chaque Canton, le nouvel article 19 n'a point du tout pour but de restreindre le droit de souveraineté que les Cantons ont exercé jusqu'à présent sur leurs milices; ce droit, au contraire, restera garanti dans les limites des dispositions prises par les autorités fédérales et reposant sur la Constitution et les lois de la Confédération. C'est ce que nous avons cru devoir déclarer formellement dans le dernier paragraphe du dit article.

Nous n'avons pas jugé qu'il fût nécessaire de proposer d'autres changements aux dispositions que renferme la Constitution fédérale touchant l'organisation militaire. Les conditions essentielles d'un développement normal de notre armée sont une organisation convenable et une instruction suffisante. Quant au premier point, notre proposition permettra de l'obtenir, et l'on pourra réaliser la seconde condition par la voie de la législation, le 3e paragraphe de l'art. 20 donnant à la Confédération le droit de centraliser l'instruction dans une plus forte mesure et d'étendre dès lors cette centralisation à toute l'infanterie.



Rapport sur la marche de la IIe division, le 22 août, du bivouac de Courrendlin (Delémont) à Crémines.

1° Colonne des bagages, départ du bivouac,			à 7 heures.
2° Avant-garde,	»	»	à 7 heures 40 minutes.
3° Gros,	»	»	à 8 heures 8 minutes.
4° Arrière-garde,	»	»	à 8 heures 40 minutes.

Halte au bout de 2 heures de marche et mesurage de la colonne.

1° *Colonne des bagages :* 96 voitures. Longueur de la colonne : 2000 pas.

2° *Avant-garde :* Un escadron, 150 pas de longueur. Distance entre l'escadron et le bataillon 62 : 250 pas.

Bataillon 62 : 250 pas de longueur. Distance entre bataillon 62 et batterie : 100 pas.

Batterie 5 : 250 pas de longueur. Distance entre batterie et bataillon 59 : 100 pas.

Bataillon 59 : 250 pas de longueur.

Résumé. Longueur de l'avant-garde : 1200 pas.

Distance entre l'avant-garde et le gros : 2000 pas.

3° *Gros : Bataillon* 44. Longueur du bataillon : 265 pas. Distance entre bataillon 44 et bataillon 50 : 50 pas.

Bataillon 50. Longueur du bataillon : 250 pas. Distance entre bataillon 50 et bataillon 60 : 80 pas.

Bataillon 60. Longueur du bataillon : 250 pas. Distance entre bataillon 60 et bataillon 61 : 100 pas.

Bataillon 61. Longueur du bataillon : 260 pas. Distance entre bataillon 61 et artillerie : 50 pas.

Artillerie. Génie. Une ambulance : 450 pas de longueur en tout.

Distance entre artillerie, génie, ambulance et 2e bataillon de carabiniers : 50 pas.

2e bataillon de carabiniers : 250 pas de longueur.

Résumé. Longueur du gros : 2050 pas.

Distance entre le gros et l'arrière-garde : 500 pas.

4° A. *Arrière-garde.* Longueur : 125 pas. Distance entre réserve, arrière-garde et gros : 500 pas.

B. *Gros, arrière-garde.* Longueur : 160 pas. Distance entre gros, arrière-garde et extrême arrière-garde : 300 pas.

C. *Extrême arrière-garde.* Longueur : 160 pas.

L'arrière-garde était composée de :

A. Réserve d'arrière-garde : 3 compagnies du bataillon 6; sapeurs des bataillons 44, 50, 60, 61, 6.

B. Gros d'arrière-garde : 3 compagnies du bataillon 6; 1 section d'artillerie.

C. Extrême arrière-garde : 1er bataillon de carabiniers, 1 section du génie.

Résumé. Longueur de l'arrière-garde : 1245 pas.

Résumé général.

1° *Bagages*	2000	pas de longueur.
Intervalle entre bagages et avant-garde	100	» » »
2° *Avant-garde*	1200	» » »
Intervalle entre avant-garde et gros.	2000	» » »
3° *Gros*	2050	» » »
Intervalle entre gros et arrière-garde	500	» » »
4° *Arrière-garde*	1245	» » »
Total.	9100	pas de longueur.

Arrivée au bivouac de Crémines.

Bagages,	tête,	10	heures	30	minutes.	— 3	heures	30	minutes	en route.
»	queue,	11	»	—	»	— »	»	»	»	»
Réserve,	tête,	11	»	10	»	— »	»	»	»	»
»	queue,	11	»	20	»	— »	»	»	»	»
Gros,	tête,	11	»	55	»	— »	»	»	»	»
»	queue,	12	»	55	»	— »	»	»	»	»
Arrière-garde,	tête,	12	»	20	»	— 3	»	40	»	»
»	queue,	12	»	30	»	— »	»	»	»	»

La distance entre le bivouac de Courrendlin (Delémont) et celui de Crémines est de 15 kilomètres. Cette distance a été franchie par la division en 3 heures 30 minutes.

Le Commandant de la division :
J. de Salis, colonel fédéral.

Soleure, le 24 août 1870.

Instruction pour la fourniture des voitures de vivres et fourrages de la IIe division.

Delémont, 3 août 1870.

Afin que les corps de troupes, lors de marches et de dislocations éventuelles, soient immédiatement en possession des voitures nécessaires au transport des vivres et fourrages, des magasins aux quartiers, on procèdera comme suit :

Chaque corps, dans ses quartiers actuels, s'arrangera à pouvoir disposer du nombre de voitures fixé ci-dessous, et s'en assurera en outre, par voie de réquisition, le nombre règlementaire pour le transport des bagages, des caisses de médecine, etc., etc.

C'est à MM. les quartiers-maîtres des bataillons et à MM. les capitaines des armes spéciales, pour les états-majors aux commissaires respectifs, à veiller à la fourniture de ces voitures, comme suit :

Pour	l'état-major de division	Une	voiture	à deux	chevaux.
»	chaque état-major de brigade.	»	»	»	»
»	une compagnie de sapeurs	»	»	»	»
»	une batterie d'artillerie	Deux	»	»	»
»	une compagnie de parc	Une	»	»	»
»	une compagnie de train de parc	Deux	»	»	»
»	une compagnie de guides	Une	»	»	»
»	une compagnie de dragons	»	»	»	»
»	deux compagnies de carabiniers	»	»	»	»
»	un bataillon d'infanterie	Trois	»	»	»
»	une ou pour deux compagnies d'infanterie .	Une	»	»	»

Ils doivent s'assurer par eux-mêmes du bon état des chevaux et des voitures (de préférence chars à échelles), et s'entendre ensuite avec leur conducteur.

Les chars seront autant que possible pourvus d'une bâche imperméable, de cordes de réserve suffisantes, de chaînes, etc.

On dressera un écriteau, lisiblement écrit, qui sera attaché au char Cet écriteau portera, à peu près sur le modèle suivant, les nom et numéro du corps auquel la voiture est destinée :

IIe division. 4e brigade. Bataillon nº 69. Compagnies de fusiliers nos 1 et 2.

Le mieux sera de suspendre l'écriteau à la petite échelle fixée devant le char; on fera d'ailleurs de la manière la plus convenable.

Le conducteur recevra une carte de légitimation signée par le quartier-maître ou le chef des armes spéciales respectives, portant, outre son nom, les marques de l'écriteau du char.

Il faut observer les prescriptions suivantes relativement au règlement des frais occasionnés par ces voitures :

On fera un contrat avec les propriétaires, dans lequel il sera stipulé que les voitures et les chevaux devront être constamment à disposition, ce qui doit être compris dans ce sens, que jusqu'à réception d'un ordre de marche positif, les propriétaires peuvent employer voitures et chevaux aux travaux de la campagne, sans les éloigner tellement qu'on ne puisse en disposer à chaque instant.

L'indemnité par jour de service pour une voiture et deux chevaux est de 15 fr., maximum, et les chevaux reçoivent en outre les rations de fourrage règlementaires. Il est naturellement recommandé à MM. les officiers que cela concerne de chercher à contracter des engagements à meilleur compte.

Les contrats doivent être faits par écrit et en double, puis remis au commissaire de division ou au commissaire de brigade ; ce dernier le communiquera au commissaire de division.

Si, durant la campagne, les voitures et les chevaux arrivaient à être perdus sans la faute du conducteur, le propriétaire aurait droit naturellement à une juste indemnité.

S'il n'est pas possible d'obtenir les voitures en question de la manière indiquée ci-dessus, on procédera par voie de réquisition forcée, en pourvoyant les voitures, comme il a été dit plus haut, de tous les objets nécessaires, écriteaux, etc , et en remettant également aux conducteurs les cartes de légitimation. Dans ce cas, vous rendrez les communes attentives à ce qu'il existe à ce sujet des prescriptions légales et vous leur ferez remarquer en outre qu'une prompte livraison des objets demandés est absolument nécessaire pour assurer un bon entretien des troupes.

Afin d'éviter tout malentendu, je rappelle ici expressément, qu'aussi longtemps que les troupes séjourneront dans les quartiers actuels, il faut en rester au mode de prendre les vivres et les fourrages suivi jusqu'à présent. Il faut seulement fixer dès maintenant les écriteaux aux voitures.

Veuillez bien prendre immédiatement vos mesures pour assurer une exécution très exacte de ces instructions et m'aviser au plus tôt possible du résultat de vos démarches.

Le Commissaire des guerres de la II[e] division :
O. Sulzer, lieutenant-colonel.

Des lacunes dans l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale.

Le Conseil fédéral suisse a adressé à tous les Etats confédérés l'importante circulaire suivante :

Berne, le 13 septembre 1870.

Fidèles et chers confédérés,

La grande levée de troupes que la Suisse a ordonnée pour protéger sa neutralité a fait découvrir une telle quantité de lacunes dans l'équipement et l'habillement des troupes, que nous nous voyons dans le cas d'inviter les Cantons à prendre sans retard et par tous les moyens dont ils disposent les mesures nécessaires pour combler, de la manière plus spécialement désignée ci-après, les lacunes dont il s'agit :

Nous savons que les exigences auxquelles nous nous voyons dans le cas de recourir dans l'intérêt de la défense du pays, ne seront pas une charge financière peu importante pour les Cantons et si, d'un autre côté, nous n'ignorons pas que dans quelques détails ces exigences sortiront quelque peu des limites légalement prescrites jusqu'ici, nous n'attendons pas moins du patriotisme des Cantons qu'ils mettront le plus grand empressement à se conformer à ces exigences, afin de profiter le plus possible du moment de calme dans lequel nous nous trouvons actuellement, mais qui peut être de nouveau interrompu d'une manière inattendue par une grande mise de troupes sur pied, pour organiser la défense du pays.

Les lacunes qui se sont principalement fait remarquer dans l'habillement pendant la dernière mise de troupes sur pied sont les suivantes :

Quoique la tunique soit déjà introduite depuis l'année 1861, ainsi donc depuis neuf ans, il s'est encore présenté un grand nombre de troupes d'élite en fracs qui pour la plupart étaient trop étroits et usés. Ces troupes, habillées de la sorte, provenaient de Cantons ayant conservé le système de magasinage et qui ont voulu faire servir leurs anciens approvisionnements jusqu'à extinction telle que l'habillement de la troupe devait nécessairement en souffrir. Il est certain que les Cantons qui possèdent encore ces anciens approvisionnements ne sont pas en état de pourvoir de tuniques l'élite, la réserve et la landwehr, attendu qu'ils n'ont pas remplacé chaque année par de nouveaux achats de tuniques, celles qui ont nécessairement été portées en diminution pendant les dernières années dans cette partie de l'habillement. La demande qu'au moins toute l'élite soit pourvue de tuniques à la nouvelle ordonnance se justifie donc suffisamment.

La petite veste de l'infanterie et des carabiniers a été supprimée comme habillement pour le service de campagne depuis l'année 1861 et n'a été conservée que pour le service d'instruction ; afin donc de ne pas surcharger inutilement les effets de la troupe, elle ne doit plus lui être remise pour le service de campagne. Elle doit aussi par la même raison être supprimée pour les armes spéciales ; en revanche il est absolument nécessaire que l'artillerie et la cavalerie soient en général pourvues du sarreau d'écurie prescrit par l'ordonnance du 27 avril 1868.

Afin que l'homme ne soit pas trop chargé en campagne, il n'est également plus nécessaire de lui remettre le second pantalon introduit comme équipement personnel de l'homme par la loi du 21 décembre 1867.

En revanche, il faut un second pantalon en provision dans les dépôts des Cantons aussi bien pour le service d'instruction que pour remplacer celui que l'homme porte en campagne.

Jusqu'à présent on a voué chez nous trop peu d'attention à la chaussure, quoique les souliers soient les plus importants de tous les objets d'habillement. L'expérience a prouvé d'une manière suffisante que la chaussure apportée par la troupe est en général de mauvaise qualité. Aussi longtemps donc qu'on ne confectionnera pas partout dans le pays même des souliers d'un meilleur système, il faut nécessairement remettre aux soldats les souliers qui sont en magasin.

Il faut en outre que chaque Canton ait en provision une réserve de bons souliers pour pouvoir remplacer ceux qui seront usés dans une mise de troupes sur pied pour le service de campagne.

C'est pourquoi nous nous voyons dans le cas de donner l'ordre que dans chaque Canton il y ait un approvisionnement de souliers correspondant au nombre de recrues de chaque année et confectionnés selon le modèle envoyé aux Cantons. Chaque recrue recevra une paire de ces souliers, après quoi l'approvisionnement sera de nouveau complété.

Alors même que chaque homme doit les payer, ces souliers, confectionnés en grand nombre, lui coûteront moins cher que ceux qu'il se procurait jusqu'ici et il n'en résultera pour l'Etat même qu'une perte relativement minime. Cette mesure aura en outre pour effet que peu à peu on arrivera à confectionner une meilleure chaussure dans le pays même et que dans le cas d'une mise sur pied on pourra suffire aux premiers besoins.

Dans la dernière levée de troupes on a constaté que les signes distinctifs du képi indiquant le numéro de l'unité tactique et de plus les différentes compagnies dans l'infanterie (le pompon) ne sont pas à l'ordonnance dans tous les corps. Aussi peu importantes que paraissent ces dérogations, il est cependant nécessaire de les éviter, attendu que ces signes distinctifs sont de la plus grande importance aussi bien dans le service intérieur que pour reconnaître et organiser facilement les troupes dans le combat. En conséquence les anciens numéros ne devront pas être laissés aux hommes passant dans la réserve et dans la landwehr, mais il faudra au contraire leur donner celui du corps dans lequel ils entrent. Il faut surtout que l'infanterie reçoive en général le pompon à la nouvelle ordonnance et conforme à celui prescrit pour la compagnie dans laquelle les hommes sont répartis.

De grandes lacunes ont été constatées dans l'habillement de la landwehr. Le soldat de landwehr doit aussi bien que celui de l'armée fédérale posséder, outre la capote, un second habit en bon état ; les blouses ne suffisent donc pas pour cela, en revanche les fracs et petites vestes en laine existants pourraient encore servir.

Quant au pantalon de la landwehr, les Cantons devraient pouvoir remettre à chaque soldat un pantalon d'ordonnance en drap pour le service de campagne. Les pantalons en drap que les hommes pourraient porter en entrant au service devraient en conséquence leur être échangés et magasinés pour pouvoir en disposer plus

tard au besoin. La coiffure de la landwehr doit être absolument pareille à celle de l'armée fédérale; en conséquence les chapeaux de feutre et bonnets de police qui donnent à la troupe un aspect hétérogène et qui la font difficilement reconnaître par les autres troupes sont absolument inadmissibles.

Passant à l'équipement de la troupe, on a fait la remarque que tous les hommes ne sont pas encore pourvus du sachet à munitions et que l'on trouve encore des havresacs manquant du compartiment à cartouches au couvert. Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur la nécessité de pourvoir dès à présent la troupe de ces deux objets soit de les établir selon les prescriptions du règlement. Les havresacs doivent, de la même manière, être disposés de telle sorte que la capote puisse être bouclée et assujettie selon les prescriptions de l'arrêté fédéral du 16 octobre 1868. C'est ainsi seulement qu'on profitera de l'un des principaux avantages du fusil se chargeant par la culasse, savoir de pouvoir tirer étant couché. La transformation et la confection du compartiment à cartouches au couvercle du havre-sac, qui par là deviendraient nécessaires, ne coûteront pas plus de 50 centimes par havresac.

Un certain nombre d'administrations d'arsenaux et de chefs de troupes ne paraissent pas connaître exactement la proportion dans laquelle la munition d'infanterie doit être tenue en disponibilité et dans laquelle elle doit être remise à la troupe, ce qui a donné lieu à nombre de complications pendant la dernière mise de troupes sur pied. Nous profitons en conséquence de cette occasion pour rappeler, au pied de la présente circulaire, les instructions données sur les approvisionnements en munitions qui doivent exister dans les Cantons et dans quelle proportion les troupes doivent en être pourvues.

L'article 2 de l'ordonnance du 13 juin 1870 sur les caisses d'outils d'armurier, etc., pour les bataillons d'infanterie et les compagnies de carabiniers, prescrit que chaque armurier doit être porteur d'une sacoche en cuir contenant les outils les plus indispensables. Cette sacoche est absolument nécessaire et doit être remise à tous les armuriers, attendu que dans le combat même, ils ne disposent pas de la caisse d'outils d'armurier qui se trouvant chargée sur le fourgon contenant le matériel sanitaire, est transportée avec ce matériel sur la place à pansement.

Une des lacunes qui se fait le plus vivement sentir dans l'organisation de notre armée est l'absence de voitures définitivement attachées aux corps et l'organisation des colonnes de voitures. Dans chaque grande mise de troupes sur pied, on s'efforce d'abandonner le système des réquisitions prévues par le règlement pour y substituer celui des voitures suivant continuellement les corps. C'est ce qui fut également prescrit pendant la dernière mise de troupes sur pied par une circulaire de l'adjudant général, dictée tout naturellement par la crainte de ne plus pouvoir trouver de voitures pour le transport des subsistances, etc., dans le cas où une grande concentration d'armée aurait lieu dans un rayon donné.

En conséquence, il sera nécessaire de rendre sans plus tarder une ordonnance réglant cette partie du service, et, en vous transmettant ci-après les prescriptions à ce sujet, nous espérons que vous n'hésiterez pas à prendre aussi en temps voulu les mesures propres à remédier aux inconvénients signalés.

Fondés sur les explications qui précèdent, nous vous transmettons les directions ci-après avec l'invitation de pourvoir à ce qu'elles soient strictement exécutées sans aucun délai.

I. Habillement.

1. Toutes les troupes de l'élite doivent être pourvues immédiatement de la tunique, modèle du 17 janvier 1861;

   Les troupes de réserve doivent être pourvues de tuniques ou de fracs;
2. L'artillerie et la cavalerie d'élite et de réserve doivent également être munies du sarreau d'écurie prescrit par l'ordonnance du 27 avril 1868;

3. Un second pantalon d'ordonnance doit être conservé en dépôt dans les magasins pour toutes les troupes de l'élite et de la réserve, pour autant que la troupe n'est pas déjà tenue elle-même de faire cet achat et que cette acquisition ait eu lieu. Dans ce dernier cas le second pantalon fourni par l'homme sera retenu en magasin, à son entrée en service;

4. Chaque soldat doit être pourvu de deux paires de chaussures à son entrée en campagne, savoir une paire de souliers et une seconde paire de souliers ou des bottes. La chaussure impropre sera échangée, avant l'entrée au service de campagne, contre une chaussure en bon état provenant des approvisionnements en magasin;

Dans ce but, chaque Canton conservera en magasin un approvisionnement de chaussures conformes au modèle qui lui a été envoyé et correspondant au chiffre annuel des détachements de recrues;

5. Chaque recrue recevra une paire de souliers de l'approvisionnement en magasin; cet approvisionnement sera de nouveau complété chaque fois;

6. On procédera sans délai à l'acquisition des pompons à l'ordonnance du 20 janvier 1869 pour l'élite, la réserve et la landwehr. Dans le cas d'une mise sur pied, ces pompons devront être remis aux troupes suivant leur répartition dans les corps ou dans les compagnies;

7. Les numéros nécessaires seront tenus en disponibilité afin de pouvoir aussi, en cas de mise sur pied, munir la coiffure des unités tactiques de la réserve et de la landwehr, du numéro du corps auquel chaque soldat appartient;

8. On prendra les mesures suivantes quant à l'habillement de la landwehr:

La landwehr devra être habillée comme la réserve pour entrer en campagne. A cet effet, on pourra exceptionnellement se servir des fracs et vestes à manches en provision.

On tiendra les pantalons d'ordonnance nécessaires en disponibilité dans les magasins afin de pouvoir en délivrer un à chaque homme de la landwehr qui ne la posséderait pas déjà. Les pantalons civils en laine apportés au service par la landwehr seront emmagasinés pour s'en servir plus tard au besoin.

On n'exigera de la landwehr qu'une paire de souliers.

II. Équipement personnel.

9. Les Cantons se procureront le sachet à munitions pour tous les hommes de l'élite, de la réserve et de la landwehr portant fusil et feront confectionner au couvercle du havresac le compartiment à cartouches prescrit par l'ordonnance du 16 octobre 1868. Tous les havresacs seront de même disposés pour pouvoir boucler et assujettir la capote selon les prescriptions du 16 octobre 1868.

10. On procédera à l'acquisition de sacs à pain et de gamelles pour toutes les troupes d'élite, de réserve et de landwehr et pour toutes les armes.

11. Tous les armuriers doivent être munis de la sacoche en cuir prescrite par l'ordonnance du 13 juin 1870.

III. Équipement des corps.

12. On se procurera et tiendra en disponibilité, pour toutes les unités tactiques de la landwehr aussi bien que pour l'élite, l'équipement de corps et les ustensiles de cuisine, selon les dispositions de la loi du 16 décembre 1867.

13. A chaque mise de piquet, les Cantons prendront les mesures nécessaires pour mettre à la disposition des corps, contre une équitable indemnité qui sera fixée par un tarif à établir à cet effet, les chars de réquisition suivants pour le transport du bagage et des subsistances et se mettront de même en mesure

de les remettre aux corps ou de les faire suivre à la première demande qui leur en sera faite:

Pour	1	bataillon d'infanterie	3 chars à	2	chevaux
»	1	» de carabiniers.	2 »	2	»
»	1	demi-bataillon d'infanterie	2 »	2	»
»	1	batterie ou compagnie de train de parc	2 »	2	»
»	1	compagnie du génie ou de parc . .	1 »	2	»

14. Avant leur départ ces chars seront pourvus du numéro de l'unité tactique respective.

15. Les conducteurs de ces voitures porteront au bras le brassard rouge et sur le côté gauche de la poitrine le numéro et le signe distinctif de l'arme, comme l'unité tactique à laquelle ils sont attachés les porte au képi. Infanterie, numéro en métal blanc; carabiniers, jaune avec carabines en sautoir; artillerie avec canons en sautoir, etc.; cavalerie avec un C en métal blanc.

16. La colonne de voitures de chaque Canton, si elle n'est pas partie en même temps que la troupe, devra être pourvue d'une feuille de route et expédiée ensuite sous le commandement d'un fonctionnaire militaire qualifié à cet effet.

IV. Munition.

17. On tiendra en disponibilité 160 cartouches se chargeant par la culasse, par homme d'infanterie et de carabiniers d'élite et de réserve. (Pour l'infanterie armée de fusils de grand calibre se chargeant par la culasse, il n'a été fabriqué que 100 cartouches par homme pour le moment). Pour l'infanterie et les carabiniers de la landwehr, on conservera 100 cartouches par homme, pour fusils se chargeant par la bouche ou par la culasse, suivant l'armement.

Pour chaque cavalier, on conservera 40 cartouches en papier pour pistolet.

Pour chaque soldat des compagnies de sapeurs, de pontonniers et de parc, 20 cartouches.

18. En cas de service actif, l'équipement en munition sera le suivant:

Pour la troupe armée du fusil de petit calibre:

Dans la giberne 40, dans le havresac 40, dans le caisson en ligne 40, au parc de division 40 cartouches.

Pour la troupe armée du fusil de grand calibre:

Dans la giberne 30, dans le havresac 30, dans le caisson en ligne 20, au parc de division 20 cartouches.

Le cavalier place 20 de ses cartouches dans la sacoche de gauche et 20 dans le caisson du parc de division. Les artilleurs montés placent leurs 20 cartouches dans la sacoche de gauche.

Nous nous assurerons prochainement, par une inspection minutieuse dans les Cantons, de l'exécution de ces mesures prises dans l'intérêt de la défense du pays.

Nous saisissons cette occasion de vous recommander, fidèles et chers Confédérés, avec nous à la protection divine.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
DUBS.
Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités des Cantons les circulaires suivantes:

Berne, le 9 septembre 1870.

Tit. — Lors de la dernière occupation des frontières, il a été constaté qu'outre les hôpitaux militaires habituels il était également nécessaire de pouvoir disposer

d'établissements particuliers pour les maladies contagieuses, notamment pour les malades atteints de la petite vérole. Il peut aussi arriver que l'on soit obligé d'isoler les malades atteints du typhus, de la dyssenterie et d'autres maladies. La nécessité de disposer de semblables établissements a d'autant plus été démontrée pendant la dernière levée de troupes, que partout l'administration militaire a rencontré de la part des institutions civiles des difficultés au sujet de l'admission de semblables malades, même dans les maisons isolées ayant cette destination. C'est pourquoi on a été obligé, fondé sur le § 92 de la loi militaire fédérale, de demander aux Cantons de mettre des locaux appropriés à disposition pour y interner les malades dont il s'agit. Leur attention a été, en premier lieu, attirée sur les maisons civiles isolées dont on n'a pas pu disposer, et l'on attendait qu'ils désignassent dans ce but des constructions publiques ou particulières, convenablement situées, des tentes ou mieux encore des baraques. On fit, en outre, remarquer aux Cantons intéressés que dans la plupart des arsenaux il se trouvait encore de grandes tentes (marquises) qui pouvaient servir, et on leur offrit de leur soumettre des plans et devis très simplifiés et peu coûteux, élaborés par le bureau du génie fédéral.

Ces plans et devis ont été imprimés et nous nous permettons de vous en adresser inclus deux exemplaires pour le cas possible où il y aurait une nouvelle mise de troupes sur pied. — Agréez, etc.

Berne, le 13 septembre 1870.

Sur la proposition du médecin en chef de l'armée fédérale, le Département vous invite à vouloir bien faire remettre dans son état normal le matériel sanitaire rentré de la dernière occupation des frontières, savoir : les pharmacies de campagne et les caisses à pansement, les havre-sacs d'ambulance, les boulgues, les bidons à eau et les brancards. Nous vous recommandons en particulier de faire remettre en bon état de propreté le matériel à pansement des sus-dites caisses et boulgues, dont la propreté laisse ici et là passablement à désirer, ainsi que le matériel aussi bien des caisses qui ont été au service que celui des autres caisses, havre-sacs et boulgues. Les mêmes recommandations s'appliquent à tous les objets d'équipement mais tout particulièrement surtout aux instruments.

Nous profitons de la même occasion pour vous prier aussi instamment de munir les pharmacies de campagne de chaque corps des formulaires nécessaires pour le service sanitaire. A l'occasion de la dernière occupation des frontières ce service a été l'objet de nombreux inconvénients et le service des rapports a surtout été très-entravé à mesure que la plupart des corps sont entrés au service sans avoir aucun de ces formulaires.

Voici la quantité de formulaires calculée pour les besoins d'un mois :

		Pour un bataillon.	Pour un demi-bataillon.	Pour une compagnie d'armes spéciales.
Formulaire	*A*. Dispense de service. . . .	200	100	50
»	*B*. Permis de transport . . .	100	50	20
»	*C*. Rapport des malades du jour .	250	150	40
»	*D*. Billet d'entrée à l'hôpital . .	20	10	10
»	*E*. Extraits mortuaires. . . .	5	5	5
»	*H*. Etat des malades des corps .	20	15	10

Les compagnies de train de parc et de guides qui n'ont pas un médecin particulier n'ont besoin que du formulaire *C*.

Agréez Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 19. Lausanne, le 19 Octobre 1870. XVe Année.

SOMMAIRE. — Instruction pour les officiers du génie chargés de la direction d'ouvrages de campagne (*avec planche*). — Guerre franco-allemande de 1870. Rapports d'opérations. — Nouvelles et chronique.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Siége de Paris. — Nouvelles et chronique.

INSTRUCTION POUR LES OFFICIERS DU GÉNIE CHARGÉS DE LA DIRECTION D'OUVRAGES DE CAMPAGNE.

Sous ce titre, pendant l'occupation des frontières suisses qui vient d'avoir lieu par l'armée fédérale, le commandant en chef du génie a donné aux officiers de cette arme, attachés au service des divisions, une instruction sur les profils à employer pour les ouvrages de campagne.

Nous donnons ci-dessous une traduction de cette circulaire en reproduisant les croquis qui l'accompagnaient.

Nous attirons l'attention de MM. les officiers sur ces documents qui résument d'une manière très succincte les travaux que l'on désigne actuellement sous le nom de *fortification improvisée*, travaux qui doivent être connus non-seulement des officiers du génie, mais des officiers de toutes les armes:

Instruction. — L'armement actuel de l'infanterie et de l'artillerie nécessite un emploi beaucoup plus fréquent des fortifications de campagne et je trouve convenable de donner une instruction générale sur les profils qu'il y aura éventuellement lieu d'employer, afin qu'il soit perdu le moins de temps possible à l'étude de projets.

J'ai surtout en vue les ouvrages qui doivent être exécutés rapidement pour préparer un champ de bataille ou pour renforcer une position déjà fortifiée.

Le principe fondamental de la *fortification improvisée* (flüchtige Befestigung) est de couvrir la troupe et le matériel contre le feu ennemi.

On se passe *d'obstacles à l'approche* de l'ennemi aussi longtemps que le parapet n'a pas l'épaisseur voulue et l'on se contente du tir de la troupe occupant l'ouvrage.

Le parapet le plus élémentaire s'obtient en posant le sac sur le sol. Dans l'exercice de la construction de tranchées il est bon d'y exercer la troupe.

Les travaux s'exécuteront conformément aux profils ci-joints. (Voir la planche.)

Il n'est pas possible de donner des règles générales pour des ouvrages plus importants qui seront construits d'après des projets spéciaux, dont le profil doit être adapté aux circonstances et dont les *abris-couverts* varient dans leurs formes suivant les matériaux disponibles.

Cependant il faut établir ces abris-couverts en vue de contenir toute la garnison.

Le tracé de tous les ouvrages doit être simple, car on n'a plus à se préoccuper du flanquement rapproché obtenu par l'ouvrage même.

Enfin je dois attirer votre attention sur la nécessité d'avoir à votre disposition un nombre suffisant d'outils.

Veuillez vous informer de la quantité d'outils qui se trouvent dans votre champ d'activité, du temps qui serait nécessaire pour les rassembler et des locaux dont vous pourriez disposer pour les emmagasiner.

Olten, le 1er août 1870.

Le commandant en chef du génie.

L'instruction dont nous venons de donner la traduction nous fait penser à communiquer à nos camarades qu'il a paru à Bruxelles, au commencement de l'année 1870, un petit ouvrage du colonel belge Brialmont, intitulé : *La fortification improvisée.* (1)

Cet ouvrage, qui a déjà été traduit en allemand par un officier prussien, mérite à tous égards que nous attirions sur lui l'attention des officiers de l'armée fédérale, entre les mains desquels nous voudrions qu'il fût fort répandu.

Il est simple, clair et donne une idée exacte et complète des travaux à exécution rapide qu'il y a lieu de faire en campagne. Ces travaux n'étant pas exclusivement du ressort de l'arme du génie, l'ouvrage se recommande également aux officiers de toutes armes.

Afin de faire comprendre son utilité nous citons ici les têtes des sept chapitres dont il se compose.

Le chapitre I, *Considérations générales,* montre l'importance de la fortification improvisée en se basant sur des faits historiques.

Le chapitre II traite la question des *Tranchées-abris*, travaux qui ont été employés sur une fort grande échelle dans les guerres de ces dernières années et qui jouent un grand rôle dans la guerre actuelle.

Le chapitre III, *Outillage.* Il suffit d'indiquer ce titre pour comprendre l'importance de ce chapitre, d'autant plus que c'est une question qui est trop souvent laissée de côté ou reléguée au second plan.

Le chapitre IV, *Champs de bataille retranchés,* donne des exemples de ce genre de travaux tels que les conseille Rogniat (1817), puis Laisné et enfin du système proposé actuellement par le colonel autrichien Pidoll, et discute la question par des exemples.

Le chapitre V, *Champs de bataille fortifiés,* étudiés par des exemples.

Le chapitre VI, *Redoutes et batteries*, parle surtout des batteries à construction rapide de Pidoll, si en honneur depuis la campagne de 1866, dans laquelle elles ont rendu de bons services aux Autrichiens.

Enfin le chapitre VII, *des villages fortifiés,* tire de l'histoire et d'une discussion complète des renseignements fort utiles pour une armée

(1) Bruxelles, C. MUQUARDT. Henri MERZBACH, successeur.

comme la nôtre qui n'aura que rarement à sa disposition des ouvrages établis en temps de paix, mais qui devra se retrancher dans chaque village et renforcer en peu de temps, par tous les moyens possibles, les excellentes positions que notre sol nous fournit à chaque pas.

Le tout forme un ouvrage de 125 pages, accompagné de 9 planches.

RAPPORTS D'OPÉRATIONS.

La *Gazette de la Croix* donne le récit suivant de l'attaque décisive de la gauche prussienne contre l'aile droite des Français, à la bataille du 18 août devant *Metz* :

Depuis son entrée en France, la garde s'était portée à marches rapides sur la ligne de la Moselle; elle avait passé cette rivière le 15 août à Dieulouard; le lendemain le gros se trouvait au nord de Toul, à mi-chemin entre les lignes de la Moselle et de la Meuse. C'est à cet endroit que dans la nuit du 16 au 17 on sonna l'alarme. La garde partit à 4 heures du matin, fit une marche forcée de cinq lieues et demie et se trouva dans l'après-midi sur la grande route qui va de Metz à Verdun, où elle campa à l'ouest de Mars-la-Tour. Cette marche rapide était motivée par la nouvelle qu'on avait reçue dans la nuit de la victoire sanglante de Vionville. Le 3e et le 10e corps avaient eu là à combattre contre des forces supérieures. Dans cette bataille quelques détachements de la garde avaient pris une part active à la lutte; les deux régiments de dragons, une batterie d'artillerie à cheval, sous le commandement du comte Brandenberg II, avaient attaqué des régiments d'infanterie intacts et fait d'énormes pertes surtout en officiers. Le 3e et le 10e corps n'avaient obtenu la victoire qu'au prix de grands sacrifices. Il s'agissait maintenant de tirer parti d'un succès qui avait coûté si cher, et, en cas de malheur, de venir en aide aux troupes harassées par le premier combat.

Le 18 au matin, la garde reçut l'ordre de se porter en avant; on l'avertissait en même temps qu'elle livrerait bataille à des forces françaises imposantes. Dans ce but, on la plaça à la première ligne de l'armée du prince Frédéric-Charles, dont elle formait le centre. A l'aile gauche était le 12e corps (Saxons), à l'aile droite le 9e. Au lieu du rendez-vous on voyait toutes les troupes recueillies se rassembler autour de leurs chapelains. A 9 heures on partit de Mars-la-Tour et l'on marcha jusqu'à Doncourt, sur la route de Metz à Etain, sans avoir aperçu un soldat ennemi; il semblait que l'espoir d'en venir aux mains ne dût pas encore se réaliser. Cependant, à Doncourt, on apprit que l'armée française, en grandes forces, s'était établie au sud de Briey jusqu'aux environs de Gravelotte. En même temps une vive fusillade à l'aile droite indiquait que le 9e corps venait d'engager le combat. Une marche accélérée, après une courte halte, amena la première division d'infanterie de la garde devant les positions françaises. Il était près de midi; l'ennemi montrait, entre Sainte-Marie aux Chênes et St-Privat la Montagne, des forces considérables; au sud-est de ce dernier endroit on apercevait le feu de l'artillerie, postée sur des hauteurs contre lesquelles combattait le 9e corps. L'avant-garde de la première division d'infanterie de la garde, sous le commandement du colonel d'Erckert, salue d'un hourrah retentissant les premiers obus qui éclatent près d'elle, commence immédiatement l'attaque et occupe, sous le feu de l'ennemi, un petit bois situé près d'Habonville et le village de Saint-Ail, voisin de la position française. La division suivit le mouvement de l'avant-garde et s'établit dans un ravin à l'ouest de Saint-Ail. En même temps tout le corps de l'artillerie ouvrit un feu très vif contre la position de Saint-Privat, très forte par sa nature et ses ouvrages de défense. Cette position domine le terrain à plusieurs lieues à la ronde. Au sommet se trouve un village dont les maisons, grandes et

massives et les nombreux murs de pierre, présentent des conditions très favorables pour la défense. Nulle part on ne voyait le moindre abri qui protégeât quelque peu pendant l'attaque de cette position, où l'ennemi se sentait en toute sécurité. Aussi, voyant la force de la position et dans le but de laisser au 12e corps d'armée et à la seconde division de la garde le temps d'arriver sur le théâtre de la lutte, le général prince Auguste de Wurtemberg ordonna que pour le moment l'artillerie seule continuerait le combat. Le commandant de l'artillerie, le major-général prince de Hohenlohe, qui depuis 1 heure était au feu avec 9 batteries et qui plus tard mit en ligne encore deux batteries d'artillerie à cheval, choisit une nouvelle position plus rapprochée de l'ennemi et s'acquitta avec une persévérance héroïque de la tâche qui lui avait été confiée.

Vers 3 heures de l'après-midi, la seconde division de la garde apparut sur le théâtre de la lutte et avec elle le commandant en chef prince Frédéric-Charles. Cependant l'avant-garde de la première division, par une attaque énergique exécutée au pas de course, s'était emparée du village de Ste-Marie-aux-Chênes. Dans le combat, le colonel von Erckert avait trouvé la mort. Mais en occupant Sainte-Marie-aux-Chênes la garde s'était emparée d'un point très important sur l'aile de l'ennemi et sur la seule route par laquelle une retraite sur Châlons et Paris était encore possible. Des avant-gardes des bataillons appartenant à une brigade saxonne, arrivée la première, avaient vaillamment contribué à la prise de Ste-Marie-aux-Chênes en l'attaquant de l'autre côté. Mais le gros du 12e corps qui avait eu à faire une longue marche ne se montrait pas encore. Aussi le moment d'une attaque générale n'était-il pas encore arrivé, et l'artillerie continua le combat avec succès, tandis que l'infanterie s'apprêtait à frapper un coup décisif. Vers 4 heures, lorsque les quatre batteries de la seconde division entrèrent en ligne, le feu de l'ennemi fut réduit au silence et l'artillerie allemande s'avança encore davantage jusque sous le feu de l'infanterie française. On remarqua en même temps qu'à l'aile droite le combat engagé par le neuvième corps ne faisait pas de progrès. En conséquence, le prince Auguste de Wurtemberg ordonna à la 3e brigade de la garde de se disposer à porter secours au 9e corps, tandis que la seconde brigade marchait sur St-Ail pour se rapprocher de la première division (major-général Pape).

A 5 heures on s'aperçut que de forts détachements ennemis se mouvaient entre Saint-Privat et Roncourt. A notre aile gauche l'artillerie saxonne avait paru et ouvert son feu à grande distance. On pouvait donc s'attendre à l'arrivée prochaine du 12e corps. A cette circonstance venait s'ajouter que de grandes forces ennemies paraissaient quitter la frontière, et l'on craignait qu'un retard ne permît à l'ennemi de se retirer dans l'obscurité sans éprouver de pertes et de nous forcer le lendemain à accepter un nouveau combat. Tout cela engagea le prince de Wurtemberg à commander vers 5 heures une attaque générale sur St-Privat, la clef de la position ennemie. La 4e brigade (régiments Franz et Augusta) reçut la première cet ordre. Elle se déploya aussitôt avec une rapidité et un ordre exemplaires, et s'avança sur la hauteur pour emporter le village en masquant le moins possible le feu de l'artillerie. L'espoir de voir l'ennemi abandonner St-Privat sans résistance ne devait pas se réaliser. Caché aux grenadiers qui l'attaquaient, derrière des maisons, des murs et des fossés, il ouvrit un feu de vitesse si terrible et d'une portée telle qu'en peu de minutes nos pertes, surtout en officiers, étaient considérables. Mais les vaillantes troupes avançaient continuellement malgré les coups qui les frappaient. Cependant la 1re division était aussi déployée et attaqua, un quart d'heure après, sur l'aile gauche de la 4e brigade, tandis que son avant-garde occupait encore le village de Sainte-Marie-aux-Chênes, emporté dans l'après-midi. La première brigade, sous le commandement du major-général von Kessel, s'avança sur l'aile gauche, tandis qu'à la droite la 2e brigade, sous le commandement du major-général baron de Medem, s'avançait sur St-Privat. Tous les généraux et officiers d'état-major restèrent à cheval à la tête de leurs troupes pour mieux

diriger le combat. Mais tous eurent au bout de peu de temps leurs chevaux tués sous eux. Le feu qu'essuyèrent nos troupes fut épouvantable. Jusqu'à 1500 pas tout le voisinage de la position ennemie fut pendant des heures couvert d'une grêle de projectiles ; le bruit de la fusillade étouffait tous les commandements et l'épaisse fumée aussi bien que la position abritée de l'ennemi empêchaient presque entièrement nos soldats d'user de leurs armes avec succès. La conduite de la garde dans cette situation critique fut exemplaire. Elle s'avançait lentement, parfaitement décidée à faire taire le feu ennemi ou à succomber. Mais le prince de Wurtemberg, qui avait assisté à la première partie du combat près de l'artillerie, et qui, au commencement de l'attaque de l'infanterie, avait passé devant les lignes de la 4e brigade salué par les acclamations des troupes, et était placé à l'extrémité occidentale de Ste-Marie, vit de là la grandeur des pertes que nous avions éprouvées. Il ordonna que toutes les troupes fissent halte et qu'on attendît l'attaque des Saxons qui, arrivant de Raucourt, commençaient à se déployer sur le flanc de l'ennemi. Dans ce moment critique, on vit le commandant de la division, le général von Pape, utiliser ce délai pour parcourir au galop tout le front de sa division et encourager ses vaillants bataillons à de nouveaux efforts. Le général eut deux chevaux tués sous lui ; l'un de ses adjudants fut tué à ses côtés, un autre blessé. Partout il en était de même. Partout les chefs, depuis le général jusqu'au plus jeune enseigne, donnaient l'exemple le plus frappant, et leurs soldats les suivaient avec le mépris de la mort et le dévouement le plus complet. C'est là que le colonel de Rœder, frappé à mort, arrosa la terre étrangère de son sang ; c'est là aussi que tombèrent les majors de Schmerling et de Notz, et le prince Salm, revenu de Mexico. Deux commandants de brigade, quatre commandants de régiment et un grand nombre des officiers supérieurs furent blessés ; la proportion était la même en capitaines et officiers subalternes. Cependant l'artillerie, avec une grande énergie et au prix de grandes pertes sous la fusillade, continuait à détruire le village. St-Privat était en feu sur plusieurs points ; mais les Français, dignes de leur vieille réputation de bravoure, montraient une ténacité extraordinaire ; un feu roulant sortait continuellement des endroits qu'ils occupaient et couvrait tout le voisinage d'une grêle de plomb. A 6 heures et demie on ordonne de recommencer l'assaut. L'ennemi entouré presque de tous les côtés se battit en désespéré. Ceux de nos bataillons qui pénétrèrent reçurent des obus ; mais ils gardèrent leurs positions, emportèrent chaque maison séparément et étaient à 6 heures $^3/_4$ en possession de la plus grande partie du village fortifié ; bientôt la partie nord fut prise par les Saxons et les derniers Français qui l'occupaient s'enfuirent sur la route de Metz.

La 3e brigade envoyée au secours du 9e corps avait combattu depuis six heures aux environs d'Amanvillers ; elle avait affaire à des forces supérieures. Les Français essayèrent plusieurs fois de prendre l'offensive, mais trouvèrent la même résolution qu'à Saint-Privat. Le colonel von Knapp, commandant la brigade, fut gravement blessé ; le régiment Alexandre perdit beaucoup d'officiers et de soldats ; les pertes du régiment Elisabeth ne furent pas aussi considérables ; mais ce qui souffrit le plus, de ce côté-là, ce fut les bataillons des chasseurs de la garde ; le commandant major von Frabeck et 50 officiers restèrent sur le carreau ; aucun officier ne sortit du combat sans blessures ; les pertes de la troupe s'élevèrent à peu près à la moitié de l'effectif. Lorsque le jour commença à baisser, la 20e division (du 10e corps) s'approcha de Sainte-Marie, en sorte que les restes des bataillons de la garde épuisés par le combat et auxquels manquaient presque tous leurs officiers, rejoignirent leurs drapeaux conduits par des officiers d'état-major. Les têtes de colonnes poursuivirent l'ennemi quelque temps ; mais la nuit et la fatigue les contraignirent à prendre du repos, et bientôt après, avec le 10e corps, ils établirent leurs avant-postes vers Saint-Privat.

Ce ne fut que le lendemain qu'on reconnut les grands résultats de cette bataille sanglante. Chacun savait qu'on avait remporté la victoire et mis l'ennemi en fuite ;

mais à la vue des pertes terribles qu'on avait éprouvées on se demandait si la victoire n'avait peut-être pas été achetée trop cher. Chaque soldat, chaque officier pleurait des camarades, des amis, des parents plus ou moins rapprochés, et l'on comprend que les impressions des survivants rassemblés autour de feux à demi éteints fussent sérieuses, et que la joie de la victoire osât à peine se faire jour. Mais le lendemain montra que le succès était en proportion des sacrifices qu'il avait coûtés. L'ennemi était complétement battu, rejeté dans Metz, toutes ses communications avec Paris étant coupées. Sur la route, à côté du champ de bataille où la garde avait passé une nuit de bivouac dont les souvenirs funèbres seront ineffaçables, les vainqueurs virent passer dès le point du jour de longs trains de prisonniers. Le soir on en avait amené environ deux mille parmi lesquels une grande proportion d'officiers. La fuite de l'ennemi avait été si précipitée qu'à Amanvillers il avait abandonné un campement; on y avait laissé les tentes, la plupart des effets, les papiers et les armes. Les marmites étaient toutes préparées devant des feux éteints, des vêtements avaient été arrachés en hâte, des coffres restés ouverts; des lettres commencées gisaient sur les tables, quelques-unes donnaient des détails curieux sur la manière dont les Français considèrent cette guerre. Tout indiquait une fuite désordonnée, une panique. Nos soldats remarquèrent aussi avec étonnement tout le confort que s'accorde un soldat français en campagne. Tandis que trop souvent nos guerriers endurcis ont à bivouaquer à ciel ouvert, sur la terre nue et s'accommodent de cette couche dure que leur général partagea avec eux les deux nuits qui suivirent la bataille, on trouva dans les tentes françaises non-seulement des lits, des chaises et des fauteuils, mais même çà et là des tapis et des rideaux, des meubles de toilette compliqués, des eaux et des huiles de senteur, et en somme tant d'embarras de toute sorte, que cela seul explique pourquoi notre armée se meut bien plus rapidement et facilement que l'armée française. Cette dernière, malgré son élan proverbial, n'avait pas pu résister à l'attaque résolue de nos soldats. Jamais il n'avait tenté même un instant de prendre l'offensive, et depuis qu'il avait été chassé de ses positions qui, à en juger par la présence de ce campement, passaient pour inexpugnables, il s'était enfui à Metz en pleine déroute et avait perdu ainsi toute communication avec Châlons et Paris. C'était une victoire complète, un succès digne du sang qu'il avait coûté.

Le jour qui suivit la bataille fut sérieux et triste. Depuis deux heures de l'après-midi jusque fort avant dans la nuit, on enterra les héros tombés la veille. Les musiques de régiments jouaient un ancien et beau chœur : « Jésus ma confiance. » Au milieu du grand cercle formé par les camarades de ceux qu'on enterrait, se tenaient les officiers de troupes et ceux de l'état-major. Rien de plus touchant que ces larmes muettes et amères qui coulaient lentement sur les joues bronzées de ces braves guerriers. Non, aucun homme qui, assis dans sa maison n'apprend le prix de nos victoires que par les rapports de batailles sanglantes, ne peut se faire une idée de l'épouvantable fléau de la guerre ; corps et biens, tout disparaît dans le sang. Qu'un opprobre éternel frappe les coupables qui l'ont attirée sur nos têtes !

Vers 9 heures, la musique funèbre et solennelle fut tout d'un coup interrompue par une marche vive et rapide. Le son se rapprochait de plus en plus et bientôt nous vîmes défiler des régiments au pas accéléré. C'étaient nos vaillants compagnons, les Saxons, qu'on aime partout et dont on célèbre la bravoure. Ils nous crièrent affectueusement : — Bonne nuit, camarades ! et nous leur répondîmes avec cordialité. Bientôt la musique cessa dans le lointain, mais peu après un chœur d'hommes entonna à pleine voix : « Stille Nacht, heilige Nacht, » et de l'autre côté on entendait : « Lieb Vaterland, kannst ruhig sein. » Oui, patrie allemande, tu peux être tranquille, et aussi longtemps que dans tes plaines naîtront des hommes comme les héros qui ont combattu et versé leur sang à Saint-Privat, aucun ennemi d'aucune contrée n'osera porter la main sur la patrie.

Voici le texte de la capitulation de *Sedan*, tel qu'il est publié par les journaux allemands :

Entre les soussignés, le chef d'état-major du roi Guillaume commandant en chef des armées d'Allemagne, et le général commandant de l'armée française, tous deux munis de pleins pouvoirs de LL. MM. le roi Guillaume et l'empereur Napoléon, la convention suivante a été conclue :

Art. 1er. L'armée française, placée sous les ordres du général Wimpffen, se trouvant actuellement cernée par des troupes supérieures autour de Sedan, est prisonnière de guerre.

Art. 2. Vu la défense valeureuse de cette armée française, exemption pour tous les généraux et officiers, ainsi que pour les employés supérieurs ayant rang d'officiers, qui engagent leur parole, *par écrit*, de ne pas porter les armes contre l'Allemagne, et de n'agir d'aucune manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle. Les officiers et employés qui acceptent ces conditions conserveront leurs armes et les effets qui leur appartiennent personnellement.

Art. 3. Toutes les armes, ainsi que le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, aigles, canons, munitions, etc., seront livrés à Sedan, à une commission militaire et instituée par le général en chef, pour être remis immédiatement aux commissaires allemands.

Art. 4. La place de Sedan sera livrée dans son état actuel, et au plus tard, dans la soirée du 2, à la disposition de Sa Majesté le roi Guillaume.

Art. 5. Les officiers qui n'auront pas pris l'engagement mentionné à l'art. 2, ainsi que les troupes désarmées, seront conduits, rangés d'après leur régiment ou corps, en ordre militaire.

Cette mesure commencera le 2 septembre et sera terminée le 3. Ces détachements seront conduits sur le terrain bordé par la Meuse, près Iges, pour être remis aux commissaires allemands par leurs officiers qui céderont alors leurs commandements à leurs sous-officiers. Les médecins-majors, sans exception, resteront en arrière pour soigner les blessés.

A Frénois, le 2 septembre 1870.

Signé : De Moltke, Wimpffen.

Un officier qui n'a pas quitté le général de Wimpffen écrit de Belgique à la *Patrie*, au sujet des événements de Sedan, une longue et curieuse lettre que nous reproduisons :

Le général, prévenu par dépêche télégraphique qu'il eût à se rendre à Paris, pour aller ensuite se mettre à la tête du 5e corps de l'armée du Rhin, s'empressa de s'embarquer sur le premier bateau partant d'Oran, et de voyager jour et nuit.

Il arriva sans s'arrêter jusqu'à Paris où il descendit à l'hôtel du Louvre, le dimanche 28 août, à six heures du matin. Il se présenta immédiatement chez le ministre de la guerre, resta en conférence avec le comte de Palikao une partie de la journée et partit le lendemain matin pour Charleville, dès que ses chevaux et ses ordonnances furent à Paris.

Le mardi 30, il rejoignit l'armée ; malheureusement il ne put prendre son commandement qu'après la surprise et le combat fatal du 5e corps.

Je passe sous silence la journée du 31, pour arriver à l'affreux drame de Sedan. Je ne puis comparer cette petite place qu'à un entonnoir. Au moment où l'armée, commandée par le général de Wimpffen, ayant remplacé le maréchal Mac-Mahon blessé, y arriva, elle était complétement dépourvue d'artillerie, de munitions et de vivres.

Bientôt les hauteurs qui la dominent de toutes parts, ou, si vous aimez mieux, les bords de l'entonnoir, pour employer un mot poli, se garnirent de la plus formidable artillerie prussienne.

Impossible de la combattre. Le général hésita un instant, ne voulant pas attacher son nom à un acte qu'il savait bien qu'on ne manquerait pas plus tard de lui reprocher amèrement.

Cependant il fallait, pour éviter une capitulation, essayer de passer sur le ventre d'une armée de 300,000 hommes, pourvue de tout, avec 40 à 45,000 soldats découragés, sans vigueur, sans munitions de guerre.

Jadis on pouvait à la rigueur, par une attaque hardie à la baïonnette, à l'aide d'un coup de désespoir, se frayer à travers les rangs d'un ennemi nombreux un passage sanglant. Aujourd'hui, avec les armes nouvelles à tir rapide, de précision et à longue portée, la chose n'est plus possible. Avant d'être sur l'ennemi, on serait écrasé, tué, anéanti. Cette considération fut une de celles qui décidèrent le général à ne pas sacrifier inutilement l'existence précieuse de braves soldats ayant combattu pour l'honneur du drapeau et sans espérance de vaincre.

Après la déroute de Beaumont, on ne devait toucher à Sedan que pour y prendre des vivres, des munitions, y laisser les malades, les blessés et les éclopés; telle était l'intention du général. On devait continuer ensuite le mouvement de retraite en s'éloignant de la place et en descendant au sud. En partant de midi à une heure, on avait encore quatre à cinq heures d'avance sur les Prussiens, qui accouraient pour nous barrer la route, chose qu'ils parvinrent à exécuter le 31, à 5 heures du soir, avec un corps de 80,000 hommes.

Le 1er septembre, les Prussiens ayant terminé ce mouvement, nous attaquèrent sur notre droite, afin de nous pousser sur des troupes fraîches qui attendaient notre descente du plateau pour déployer toutes leurs masses.

Un instant le général de Wimpffen se fit illusion et crut à la victoire, ne sachant pas encore qu'il avait devant lui plus de 150,000 ennemis. Le soir, il voulut s'ouvrir un passage pour se réfugier avec ses troupes sur le territoire belge ou marcher sur Carignan Il y fût parvenu sans nul doute, attendu que l'ennemi, à moitié désorganisé par la lutte, était resté en position sur le champ de bataille; mais l'empereur, qui exerçait toujours de fait le commandement en chef, l'en empêcha et paralysa ses derniers efforts en appelant à lui les Prussiens par le drapeau parlementaire et par une lettre adressée au roi.

Le général de Wimpffen, après une altercation des plus vives à ce sujet avec l'empereur et avec son entourage, revint chez lui et donna sa démission.

L'empereur ne voulut pas l'accepter, et il écrivit la lettre suivante :

« Général,

« Vous ne pouvez pas donner votre démission lorsqu'il s'agit encore de sauver l'armée par une honorable capitulation. Je n'accepte pas votre démission. Vous avez fait votre devoir toute la journée, faites-le encore. C'est un service que vous rendrez au pays. Le roi de Prusse a accepté l'armistice, et j'attends ses propositions.

« Croyez à mon amitié.

(Signé) : NAPOLÉON. »

Le général, persuadé alors qu'il n'y avait plus aucun autre moyen de sauver l'armée; qu'en se retirant seul, comme il pouvait encore le faire, il évitait la captivité pour lui, mais en abandonnant de braves soldats qui avaient couru à la mort en lui obéissant pendant toute la journée; voyant que s'il agissait ainsi, il remplisait mal le mandat de général en chef que le hasard des combats avait mis entre ses mains, se décida à rester à la tête de l'armée, à partager le sort de tous et à apposer son nom au bas de cette capitulation, acte terrible qui clôt par un

désastre immérité, par une catastrophe imprévue, une des plus belles carrières militaires.

Général en chef sans l'être, combattu dans ses idées, dans ses ordres, par un souverain auquel il n'osait encore désobéir ; mal secondé par des généraux découragés, dont je tairai les noms par pudeur pour eux, par des généraux surtout qui, pesant sur l'empereur, le déterminaient à s'opposer à ce que les troupes autour de lui suivissent le général en chef, le brave de Wimpffen, malgré les espérances de sauver l'armée que lui donnaient les succès obtenus par le corps de l'intrépide général Lebrun (le 12e) ; impuissant enfin, avec ce dernier général et les officiers d'état-major, à rallier les troupes, qui avaient eu bien vite connaissance de la démarche faite par l'empereur auprès de l'ennemi et qui voyaient le drapeau parlementaire, le général, dis-je, crut devoir, après avoir protesté hautement, se sacrifier lui-même au salut de l'armée.

Et certes ce fut le plus grand de tous les sacrifices que pouvait faire M. de Wimpffen. Il ne se dissimulait pas que lui, dont le nom se rattachait à toutes les phases glorieuses de notre histoire militaire depuis quarante ans, lui qui était revenu vainqueur de la plus aventureuse, de la plus difficile des expéditions, il perdait en un jour, en un instant, tout le prestige attaché à sa personne, pour avoir eu la mauvaise fortune de commander vingt-quatre heures une armée battue, démoralisée, et parce que ses actes étaient contrebalancés par une volonté maladroite, encore supérieure à la sienne.

C'est une triste mais véridique histoire que je vous raconte là ; quarante mille hommes en ont été les témoins...

La lettre ci-dessus a provoqué la réponse suivante :

La responsabilité de l'empereur Napoléon dans la catastrophe de Sedan a été exagérée d'une manière trop grave et trop injuste par une lettre publiée dans le numéro du 11 septembre, de la *Patrie*, pour qu'il ne soit pas permis aux officiers qui ont l'honneur de se trouver auprès de S. M. de rétablir la vérité des faits.

Lorsque les différents commandants des corps d'armée accoururent pour annoncer à l'empereur que leurs troupes étaient repoussées, mises en déroute et en partie refoulées dans la ville de Sedan, l'empereur les adressa au commandant en chef de l'armée, afin que celui-ci fût informé de la situation. En même temps le commandant en chef envoyait à l'empereur deux officiers de son état-major qui lui apportèrent un billet, par lequel il proposait à S. M. de sauver non pas l'armée, mais sa propre personne, en lui offrant dans ce but de se placer au centre d'un fort détachement de troupes, avec lequel, disait le général de Wimpffen, il chercherait à se faire jour sur Carignan.

L'empereur se refusa à sacrifier pour lui seul la vie d'un plus grand nombre encore de soldats ; il ajouta que d'ailleurs Carignan était déjà occupé par les Prussiens, mais que si le général espérait pouvoir encore sauver une partie de l'armée, il ferait bien de tenter d'y réussir. Dans le moment même où cette réponse de l'empereur arrivait au commandant en chef, celui-ci communiquait au général Lebrun, commandant du 12e corps d'armée, son projet d'après lequel il aurait rassemblé rapidement 2000 à 3000 hommes et se serait mis à leur tête pour traverser les lignes prussiennes. Le général Lebrun lui répondit : « Vous conduirez à la mort 3000 hommes de plus et n'obtiendrez aucun résultat ; mais si vous voulez tenter l'aventure, je veux bien marcher avec vous. »

Là-dessus les deux généraux quittèrent effectivement la place, mais une demi-heure plus tard le général de Wimpffen avouait que son plan était inexécutable et qu'il n'y avait plus rien à faire qu'à se rendre. Le général de Wimpffen rentra donc dans Sedan, et invoquant ce qu'il y avait de cruel pour lui, qui n'exerçait qu'un commandement provisoire, à mettre sa signature au bas d'une semblable capitulation, il donna sa démission à l'empereur dans ces termes :

« Sire,

Je n'oublierai jamais les preuves de bienveillance dont vous m'avez honoré, et j'aurais été heureux pour la France et pour vous de pouvoir terminer cette journée par un glorieux succès. Je n'ai pu obtenir ce résultat et je crois devoir laisser à un autre le soin de conduire nos armées. Dans cette situation je me regarde comme forcé de donner ma démission de commandant en chef et de demander ma mise à la retraite.

Je suis, etc. »

Général de Wimpffen.

L'empereur refusa cette démission. En fait celui qui, pendant la bataille, avait eu l'honneur du commandement en chef, devait aussi, autant que cela lui était possible, assurer le salut de ce qui restait de l'armée.

Le général le comprit d'ailleurs et retira sa démission. Il était alors 9 heures du soir et le feu avait été interrompu à la tombée de la nuit.

Il est complétement faux de dire que le général de Wimpffen ait été combattu par l'empereur dans ses idées et dans les ordres qu'il a pu donner ; en effet, S. M. ne l'a rencontré qu'une seule fois sur le champ de bataille (entre 9 et 10 heures du matin.) Le général venait de Balan (entre Bazeilles et Sedan) et l'empereur lui demanda où en était la bataille sur ce point. Le général répondit : « Sire, les choses vont aussi bien que possible et nous gagnons du terrain. » Sur l'observation que lui fit S. M. qu'un officier venait de lui annoncer qu'un corps ennemi considérable tournait notre gauche, le général répondit : « Bien ! tant mieux ! il faut les laisser arriver. Nous les jetterons dans la Meuse et nous remporterons la victoire ! »

Tels sont les seuls rapports que l'empereur ait eus avec le général de Wimpffen pendant la bataille, et il est également faux de prétendre que lorsque l'empereur et le général se sont séparés ils aient eu quelque contestation ensemble.

L'empereur embrassa le général de la manière la plus chaleureuse.

Les adjudants généraux de l'empereur :

(Signé) Prince de la Moskova. — Castelnau. — De Waubert. — Comte Reille. — Vicomte Pajol.

A la lettre ci-dessus des généraux aides-de-camp de Napoléon III, le général Wimpffen a répliqué en ces termes :

Un grand nombre de journaux viennent de publier une lettre des généraux aides-de-camp de l'empereur, à laquelle le général Wimpffen se voit, avec regret, obligé de répondre.

Le billet porté à l'empereur par les capitaines d'état-major de Saint-Haouen et de Lanouvelle contenait ce qui suit :

« Sire, je donne l'ordre au général Lebrun de tenter une trouée dans la direc-
» tion de Carignan, et je le fais suivre par toutes les troupes disponibles. Je pres-
» cris au général Ducrot d'appuyer ce mouvement, et au général Douay de cou-
» vrir la retraite.

« Que Votre Majesté vienne se mettre au milieu de ses troupes ; elles tiendront à honneur de lui ouvrir un passage. »

En adressant cette invitation à Sa Majesté, le but du général était de lui éviter le profond chagrin de se voir prisonnier et d'user du prestige de sa personne sur l'armée pour déterminer un mouvement d'ensemble, sans lequel une trouée était impossible.

L'empereur n'accueillit point cette proposition et fit arborer, à l'insu du général de Wimpffen, le drapeau blanc à la citadelle, en même temps qu'il envoyait un officier de sa maison en parlementaire.

Le drapeau blanc fut maintenu, malgré les protestations du général et son refus de négocier; les parlementaires ennemis furent reçus au quartier impérial.

Tous ces actes, qui sont du ressort du commandement en chef, ont nui à l'exécution des derniers mouvements offensifs.

Il n'est donc pas exact de dire que le général n'a pas été combattu dans ses idées et dans les ordres qu'il a pu donner. C'est un sentiment de haute convenance qui l'empêcha, dans sa lettre de démission, de spécifier que tel était le motif de son refus de signer l'armistice. Il ne se résigna au rôle de négociateur qu'après avoir lu la réponse honorable de Sa Majesté.

Les généraux aides-de-camp ont raison d'affirmer qu'il n'y a jamais eu, entre l'empereur et le général, la moindre altercation, et ce n'est pas sans une vive émotion que le général a reçu le dernier embrassement de Sa Majesté.

Le seul document que le général Wimpffen ait fait rédiger sur les opérations de la guerre est le rapport officiel de la bataille qui a été adressé au ministre et reproduit à peu près textuellement par divers journaux.

Cannstatt, le 19 septembre 1870.

Le général de division,
Signé, DE WIMPFFEN. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 17 *septembre* 1870.

Tit. — Le Conseil fédéral a chargé, par arrêté du 16 courant, le Département soussigné d'inviter les intendances des arsenaux cantonaux à restreindre la vente de munitions à celles des sociétés de tir reconnues comme telles.

En exécution de cet arrêté nous venons vous prier de le porter à la connaissance de vos arsenaux avec l'invitation de vouloir s'y conformer.

Agréez, etc.

Berne, le 22 *septembre* 1870.

Tit. — En exécution ultérieure de la circulaire du 16 septembre, le Conseil fédéral a nommé dans sa séance du 21 courant les commissions suivantes pour procéder à l'inspection de tout le matériel de guerre dans les Cantons:

1° Pour les Cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Glaris, Zoug, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, St-Gall, Grisons et Thurgovie

MM. le colonel fédéral Egloff, à Tägerweilen, inspecteur; lieutenant-colonel fédéral Kielholz, à Aarau; commandant Mayer, à St-Gall; major fédéral Bluntschli, à Zurich.

2° Pour les Cantons de Berne, Fribourg, Argovie, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève

MM. le colonel fédéral Stocker, à Lucerne, inspecteur; lieutenant-colonel fédéral Métraux, à Lausanne; commandant Egger, à Fribourg; major fédéral Davall, à Vevey.

3° Pour le Canton du Tessin

M. le colonel fédéral Scherer, de Zurich, inspecteur, avec un aide à désigner par lui.

En vous donnant connaissance de ce qui précède, nous vous informerons en même temps que les commissions fonctionneront dès le 1er octobre et qu'elles vous feront connaître l'époque de leur arrivée dans le Canton.

Le Département espère que vous profiterez du temps qui vous reste encore jus-

qu'à l'inspection, pour compléter à teneur de la circulaire du Conseil fédéral du 16 septembre les lacunes qui existent encore dans votre matériel. Si jusqu'à cette époque les complètements ne peuvent pas avoir lieu, nous espérons que pour le moins vous pourrez soumettre les conventions passées avec les fournisseurs à la commission, de manière à ce qu'elle puisse examiner si toutes les mesures aptes à assurer le complètement des lacunes ont été prises.

Agréez, etc.

Berne, le 22 *septembre* 1870.

Tit. — A l'occasion de la dernière mise sur pied nous avons fait la découverte peu agréable, que les Cantons s'étaient en bonne partie dépourvus des munitions de réserve qu'ils doivent avoir en dépôt, sans avoir commandé à temps les munitions nécessaires pour l'instruction ainsi que celles destinées à la vente aux particuliers.

De cette manière le laboratoire a été assailli de la part des Cantons de commandes de près de 3 ½ millions de cartouches de petit calibre, auxquelles, il va sans dire, on ne pouvait pas satisfaire immédiatement.

Comme le Département ne croit pas que ces commandes soient suffisantes pour combler les lacunes signalées dans l'état des munitions, *nous vous prions de vouloir bien nous envoyer le* 1er *octobre prochain un rapport exact sur le nombre des cartouches de petit et de gros calibre que vous aurez encore en magasin le* 30 *septembre courant.*

Comme le nombre légal de 160 cartouches de petit calibre doit être toujours maintenu en réserve, nous vous prions de vouloir bien à l'avenir augmenter vos approvisionnements de munitions du chiffre de cartouches dont vous supposerez avoir l'emploi dans le courant d'une année

La prescription d'employer en premier pour l'instruction et ensuite pour la vente aux particuliers les cartouches des anciens approvisionnements, est maintenue.

En terminant nous vous prions de vouloir continuer à faire observer notre ordre du 19 courant, concernant la vente de cartouches à des particuliers, lors même que vos approvisionnements seraient au complet, parce que cet ordre a pour but d'empêcher la vente de cette munition en contrebande à l'étranger.

Agréez, etc.

Berne, le 24 *septembre* 1870.

Tit. — Le Département est surpris de ce que quelques uns des Cantons qui ont envoyé des troupes à la frontière, lui ont transmis des réclamations de dédommagements pour des militaires malades, tandis que d'autres Cantons s'en sont abstenus.

La manière de procéder des premiers Cantons étant parfaitement correcte et équitable, le Département estime que les autres Cantons doivent en agir de même pour tous les militaires qui seraient dans le cas de faire une réclamation.

Nous vous prions en conséquence, de vouloir renseigner à ce sujet et de la manière qui vous paraîtra la plus convenable, les militaires de votre Canton ayant été mis sur pied et de vouloir les inviter, dans le cas où ils croiraient avoir droit à une indemnité, d'en adresser sans délai la demande par votre intermédiaire et accompagnée d'un rapport médical au Département soussigné.

Il est entendu que des dédommagements ne seront alloués que lorsqu'il sera constaté d'une manière évidente, que la maladie provient du service militaire fédéral. — Agréez, etc.

Berne, le 26 *septembre* 1870.

Tit. — Le Conseil fédéral a décidé ce jour la tenue d'une deuxième école centrale à laquelle prendront part tous les majors d'infanterie qui n'ont pas encore fait d'école analogue.

Le commandement de l'école est remis à M. le colonel fédéral Hoffstetter, instructeur en chef de l'infanterie. Elle aura lieu du 10 octobre au 19 novembre à Thoune.

Nous vous prions en conséquence de vouloir donner l'ordre aux majors nouvellement brevetés que vous nous avez désignés en réponse à notre circulaire du 1er septembre de se rendre pour *le 9 octobre, l'après-midi à 4 heures*, à la caserne de Thoune.

Les officiers devront à leur arrivée enregistrer leurs noms au commissariat des guerres de la place.

Chaque officier est autorisé à amener un cheval au service pour lequel il percevra la ration de fourrage, à la condition toutefois que le cheval lui appartienne et soit parfaitement dressé tout aussi bien pour le travail du manége que pour le service sur le terrain. Nous vous prions de nous indiquer sans retard les officiers qui voudront faire usage de cette autorisation, pour que les ordres ultérieurs puissent être donnés à la régie qui aura à fournir les chevaux manquants.

Tous les officiers doivent prendre leur équipement de cheval avec eux, ainsi qu'un étui mathématique ou tout au moins un compas.

Les officiers recevront une solde d'école de fr. 7 par jour et seront logés à la caserne.

Les capitaines de carabiniers qui ont à prendre part à cette école seront spécialement désignés aux Cantons.

Agréez MM. l'assurance de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

CORRESPONDANCE.

On nous prie de publier la lettre suivante :

Lausanne, le 4 octobre 1870.

A Monsieur le Rédacteur de la *Schweizerische Militärzeitung.*

Le numéro 39 de votre journal renferme un article concernant les médecins de l'ambulance suisse attachée à l'armée française.

C'est avec une vive répugnance que je réponds à une personne qui nous attaque en taisant son nom. Je le fais cependant, autant pour rétablir la vérité, que par égard et par amitié pour ceux de nos collégues qui se trouvaient en France avec moi.

La lettre intitulée « *nos médecins militaires en France* » ne contient pas moins d'absurdités que de mots. Je n'aurai pas de peine à le prouver; car, si votre correspondant avait consacré à la recherche des renseignements quelque peu de l'ardeur qu'il a mise à manier la plume, voici ce qu'il aurait appris.

Nous n'avons reçu aucun ordre quelconque de quitter nos uniformes, qui ont été portés pendant toute la durée de la campagne. Si quelques-uns d'entre nous ont remplacé dans le service intérieur nos tuniques, bien incommodes, par un vêtement plus pratique, c'est simplement par goût. De plus, et ceci tranquilisera sans doute le chauvinisme du fougueux officier qui vous écrit, j'ajouterai que ni les capotes, ni les képis n'ont été déposés.

Nos uniformes ressemblaient, il est vrai, soit par leur coupe allemande, soit par leur nuance bleu-clair, non pas à ceux des médecins des troupes badoises, mais bien à l'habillement de l'infanterie bavaroise. Or le Comité international de Paris, des officiers de l'état-major de l'armée de Mac-Mahon, à Reims, ceux du septième corps auquel nous appartenions, nous ont manifesté la crainte qu'ils avaient que,

dans l'action, les médecins de notre ambulance ne fussent pris pour des ennemis par les troupes françaises, auquel notre tenue est tout-à-fait étrangère. M. le docteur Chenu, médecin principal, me dit à ce sujet, qu'on avait dû renvoyer de Metz un médecin anglais, qui, grâce à son uniforme, se faisait à chaque instant arrêter comme Prussien. Tous ces Messieurs croyaient que notre équipement pourrait être un obstacle à l'accomplissement de nos devoirs, soit sur le champ de bataille, soit au milieu d'une armée en marche, rendue défiante par le malheur. Effectivement on nous a toujours pris pour ce que nous n'étions pas, pour des Américains, des Anglais, des Italiens, mais surtout pour des Allemands, entr'autres pour des représentants des villes anséatiques. Il est même arrivé qu'un de nos fortunés confrères a reçu partout sur son passage les honneurs militaires, parce qu'on voyait en lui le général Sheridan.

C'est probablement là, dans des conseils donnés avec cœur, aussi bien pour nous faciliter notre tâche que pour nous mettre à l'abri de fâcheux accidents, qu'est le point de départ de toutes les erreurs accumulées dans la lettre de votre pétulant correspondant, qui avant de s'indigner contre les médecins de notre ambulance, et contre les Français, dont nous avons reçu de nombreux témoignages de confiance et d'amitié, aurait dû se renseigner.

Que ce Monsieur se rassure ; nous sommes aussi soucieux que lui de notre propre dignité. Elle ne fut jamais en péril à l'étranger ; et la seule fois qu'elle ait couru quelque danger, c'est dans votre journal, Monsieur le Rédacteur, dans ce journal qui s'intitule l'organe de l'armée suisse. Il est regrettable que vous ayez inséré la lettre qui m'oblige à vous écrire, sans avoir fait prendre auparavant quelques informations ; la chose en valait cependant bien la peine; vous en conviendrez.

Je borne ma réponse aux lignes qui précèdent. Un mot cependant à votre correspondant.

En échange de la leçon qu'il a cru pouvoir nous donner, je lui dois un conseil : c'est de ne jamais écrire que s'il est sûr de ce qu'il dit, et d'être assez loyal pour signer ce qu'il écrit.

Dr Rouge, chirugien de l'Hôpital cantonal,
ex-chef de l'ambulance suisse attachée au 7e corps de l'armée du Rhin.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 14 janvier 1870, MM. *Assinare*, Henri, à Lausanne, 1er sous-lieutenant du génie, compagnie de landwehr no 6 ; *Reymann*, Ph., à Genève, 2e sous-lieutenant dans l'infanterie du contingent ; *Brun*, Jean, à Genève, 2e sous-lieutenant dans les carabiniers de landwehr.

Le 25, MM. *Girard*, Auguste, médecin-chef, au grade de major dans l'état-major cantonal ; *Porte*, Marie-Jaq.-Ls, à Plainpalais, 1er sous-lieutenant, médecin adjoint.

Le 1er avril, MM. *Favarger*, Samuel, à Genève, 2e sous-lieutenant du train d'artillerie de landwehr ; *Rosset*, Alexis, à Genève, 2e sous-lieutenant d'infanterie de landwehr ; *Marziano*, Eug., à Genève, 2e sous lieutenant d'infanterie de landwehr.

Le 10 mai, M. *Colladon*, Henri, à Genève, 1er sous-lieutenant, médecin-adjoint.

Le 10 juin, MM. *Delphin*, Th.-Gasp., aux Eaux-Vives, capitaine de la compagnie de carabiniers de réserve no 78 ; *Poulin*, E.-Hri, à Genève, lieutenant d'infanterie de landwehr.

Le 17, M. *Pétavel*, Josias, à Chêne-Bourg, 1er sous-lieutenant, médecin-adjoint.

Le 16 juillet, MM. *Revilliod*, Aloïs-Gust., à St-Prex, lieutenant de carabiniers d'élite ; *Pictet*, Alph.-Aug, à Genève, 1er sous-lieutenant de carabiniers d'élite.

Le 23, M. *Bandlé*, François, à Genève, 2e sous-lieutenant de carabiniers d'élite.

Le 5 août, M *Frütiger*, M.-Ernest, à Genève, 1er sous-lieutenant de carabiniers d'élite.

Le 16, MM. *Roussel*, Joseph, à Genève, lieutenant, médecin de batterie ; *Fol*, Hermann, à Chougny, 1er sous lieutenant, médecin adjoint ; *Moriaud*, Jean-Pierre, à Plainpalais, 2e sous-lieutenant d'infanterie du contingent.

Le 16 septembre, M. *Glatz*, Paul, à Plainpalais, 1er sous-lieutenant, médecin-adjoint.

Le 8 juin 1870, le Grand Conseil a décrété la formation d'une nouvelle compagnie de carabiniers de réserve fédérale, de manière à rétablir pour cette arme les mêmes charges de service que pour les autres.

Le Conseil fédéral a approuvé cette loi et décidé que cette compagnie porterait le no 78.

Les services ordinaires ont été rétablis pour les mois de septembre et octobre. Les tirs auront lieu au Plan-les Ouates ; il sera tiré 20 cartouches par homme, soit 10 au feu individuel et 10 en feux de masse.

La Société d'instruction militaire a organisé dernièrement quelques séances pour l'application des règlements d'exercice, qui ont été suivies par un certain nombre d'officiers, sous-officiers et soldats des différentes armes.

Un soldat du train de la batterie 53 a été tué à Bière pendant une manœuvre le 28 septembre ; il paraît qu'il a fait une chute de cheval et qu'un caisson lui a passé sur le corps ; la mort a été presque instantanée. Il a été enseveli samedi 1er octobre, à midi, à Aire la-Ville ; les honneurs militaires lui ont été rendus par la batterie 25, entrée en caserne ce jour-là.

Valais. — Nominations et promotions pendant le 3e trimestre 1870.

Arrondissement oriental.

Lieutenant : M. *Walther*, Louis, de Selkingen.
1er sous-lieutenant : M. *Imbiederland*, Pierre, à Sion.
Médecin adjoint : M. *de Sepibus*, César, de Mœrell.
2ds sous-lieutenants : MM. *Bauer*, Emile, à Sierre ; *Mengis*, Gustave, de Viège (carabiniers). *Lehner*, Joseph, de Kippet ; *Eyer*, Joseph, de Brigerberg ; *Ilyschier*, Aloys, d'Ober Ems ; *Roth*, Auguste, de Wyler ; *Walther*, Edouard, de Selkingen ; *Nellen*, Jn-Jos., de Aiesch ; *Walther*, Victor, de Selkingen (landwehr).

Arrondissement central.

Capitaine : M. *Kœbel*, Auguste, à Sion (train de parc).
Lieutenant : M. *Reey*, Xavier, de Sion.
1ers sous-lieutenants : MM. *Dufour*, Charles, de Monthey (artillerie de landwehr) ; *Rossier*, Modeste, de Salins.
2d sous-lieutenant : M. *Vouilloud*, Xavier, de Sion (carabiniers).
2ds sous-lieutenants : MM. *Studer*, Antoine, de Lens ; *Wolff*, Ferd., de Sion ; *Duc*, Jos., à Sion ; *Zimmermann*, Xavier, de Sion ; *Fama*, Charles, à Saxon ; *Frossard*, Alfred, d'Ardon ; *Pitteloud*, Jn-Jos , des Agettes.

Arrondissement occidental.

Médecin de bataillon : M. *Anderledy*, Victor, à Monthey.
Lieutenant d'artillerie : M. *Derivaz*, Benjamin, de St-Gingolph.
Lieutenant d'infanterie : M. *Rouiller*, César, de Martigny.
1er sous-lieutenant d'artillerie : M. *Sarrasin*, Louis, de St Maurice.
Médecin-adjoint : M. *de Werra*, Ch.-Marie, à St.-Maurice.
2ds sous-lieutenants : MM. *Arlettaz*, Joseph, de Sembrancher ; *Chappex*, Albert, de Finshauts ; *Parvex*, Cyprien, de Collombey (landwehr).
Vétérinaire : M. *Pillet*, Jos., de Martigny.
2d sous-lieutenant : M. *Richard*, Maurice, de Mex (landwehr).

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 29 juin 1870, MM. Henri *Bertholet*, à Aigle, médecin-adjoint avec grade de 1er sous-lieutenant ; Albert *Baup*, à Nyon, 2e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers de landwehr no 5 ; Alexandre *Favre*, à Château-d'Œx, lieutenant des chasseurs de droite du 3e bataillon de landwehr, et David-Louis *Martinet*, à l'Isle, lieutenant du centre no 4 du bataillon 111 R. F.

Le 5 juillet, MM. Henri *Grenier*, à Bex, 2e sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de position no 54 d'élite ; Ernest *Vautier*, à Grandson, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon d'élite no 70 ; Jean-Samuel *Chautems*, à Champvent, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon d'élite no 50 ; Alfred-Auguste *Bosset*, à Avenches, 2e sous-lieutenant du centre no 3 du bataillon d'élite no 45, et Samuel *Matthey*, à Borex, 2e sous-lieutenant du centre no 4 du bataillon d'élite no 50.

Le 6 juillet, M. Auguste *Campiche*, à Agiez, lieutenant du centre no 2 du 9e bataillon de landwehr.

Le 8 juillet, MM. Auguste *Veillon*, à Bex, lieutenant du centre no 1 du bataillon 113 R. F.; Edouard *Mermod*, à Ste-Croix, 1er sous-lieutenant du centre n° 4 du bataillon 112 R. F.; Charles *Banderet*, à Champagne, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du 11e bataillon de landwehr et Gustave *Emery*, à Yverdon, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du 12e bataillon de landwehr.

Le 12 juillet, M. Jules-César *Capt*, au Solliat, 2e sous-lieutenant du centre n° 3 du 10e bataillon d'élite.

Le 16 juillet, MM. Jules *Bauverd*, à Lausanne, capitaine de la compagnie de chasseurs de gauche du 115e bataillon R. F., et Marc-Louis *Pappaz*, à Trélex, 2e sous-lieutenant du centre n° 4 du bataillon d'élite n° 50.

Le 19 juillet, MM. le capitaine *Veillard*, directeur de l'arsenal, au grade de major; Alexis-Louis *Epars*, à Penthalaz, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon d'élite n° 50, et William *Brière*, à Yverdon, 2e sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon d'élite n° 46.

Le 20 juillet, M. Vincent *Favre*, à Ormont-dessus, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 4e bataillon de landwehr.

Le 22 juillet, MM. Louis *Butticaz*, au Treytorrens, capitaine du centre n° 2 du 5e bataillon de landwehr; Henri-Jules-Louis *Bataillard*, à Romanel sur Morges, 1er sous-lieutenant du centre no 4 du 70e bataillon d'élite; Frédéric *Dubrit*, à Lausanne, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du 113e bataillon R. F.; Emile *Eperon*, à Allaman, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 111e bataillon R. F.; Jules-François *Duvoisin*, à Orges, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du 70e bataillon d'élite, et Julien *Chappuis*, à Rivaz, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 26e bataillon d'élite.

Le 23 juillet, M. Charles *Eindiguer*, à St-Prex, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 8e bataillon de landwehr.

Le 26 juillet, MM. Edouard *Bocherens*, à Bex, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du 4e bataillon de landwehr; Eugène *Gambon*, à Nyon, 2e sous-lieutenant du centre n° 2 du 111e bataillon R. F.; Alfred *Debonneville*, à Gimel, 2e sous-lieutenant du centre n° 1 du même bataillon, et *Berguer*, commis d'exercice du contingent de Morges, au grade de 2e sous-lieutenant.

Le 29 juillet, M. Frédéric *Piot*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 1 d'élite

Le 3 août, MM. Emmanuel *Chevalley*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc d'élite n° 40, et Jean-Frédéric *Rossier*, aux Tavernes, lieutenant des chasseurs de gauche du 70e bataillon d'élite.

Le 9 août, MM. le major Charles *Burnand*, chef du corps du génie, au grade de lieutenant-colonel; le major William *de Cerjat*, chef du corps de la cavalerie, au grade de lieutenant-colonel; le lieutenant *Maillardet*, adjoint du commissaire des guerres, à Moudon, au grade de capitaine; Auguste-Justin *Rosset*, à Avenches, 2e sous-lieutenant de sapeurs du génie; Louis *Marquis*, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc n° 40 d'élite; Daniel-Frédéric-Christian *Jaunin*, à Cudrefin, lieutenant du centre n° 2 du 46e bataillon d'élite, et Emile *Chenevard*, à Mézières, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 2e bataillon de landwehr.

Le 12 août, MM. Gustave *Correvon*, à Lausanne, lieutenant de la compagnie du centre n° 3 du 26e bataillon d'élite, et Jules-Louis *Roy*, à Lausanne, 2e sous-lieutenant du centre n° 4 du bataillon 111 R. F.

Le 16 août, MM. Henri *Hinderer*, à Grandson, lieutenant quartier-maître du 112e bataillon de réserve fédérale; Alfred *Pochon*, à Bercher, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 12e bataillon de landwehr, et Alfred-Henri *Mellet*, à Oron, 2e sous-lieutenant du centre n° 2 du 46e bataillon d'élite.

Le 19 août, MM. Aimé *Curchod*, à Bercher, lieutenant du centre n° 4 du bataillon 112 R. F., et Edmond *Gilliard*, à Fiez, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du 46e bataillon d'élite.

Le 27 août, M. Constant *Besson*, à Yvonand, 2e sous-lieutenant du centre n° 2 du 45e bataillon d'élite.

Le 2 septembre, M. Victor *Testuz*, à Epesses, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon 113 R. F.

Le 6 septembre, MM. Victor *Debonneville*, à Gimel, commandant du 8e bataillon de réserve cantonale; et Eugène *Reymond*, commis d'exercice du contingent de Gimel, au grade de 2e sous-lieutenant.

Le 13 septembre, M. John *Magnin*, à Montricher, major commandant le 10e bataillon de réserve cantonale, et Abram *Duboux*, à Cully, lieutenant des chasseurs de droite du 6e bataillon de landwehr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

N° 19

Profil pour

N° 5 1/100

au

avec une fureur qui tient du vertige.



REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 19.

SIÉGE DE PARIS.

Paris absorbe à peu près tout l'intérêt de la situation. Le siége de la grande capitale est en effet un événement assez grave dans l'histoire du monde, au double point de vue politique et militaire, pour qu'il éclipse tous les autres.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la face politique de la question, quoiqu'il y eût maintes observations intéressantes à enregistrer sur les infructueuses négociations tentées récemment en vue d'un armistice ou de la paix par M. Jules Favre auprès de M. Bismarck, ainsi que sur l'apprentissage effectif de décentralisation que fait la France privée de sa capitale, et que fait même à quelques égards l'Europe entière.

Nous essaierons en revanche de donner à nos lecteurs un aperçu des opérations et de là position des belligérants autour de Paris.

Dans notre dernier numéro nous avons indiqué approximativement, avec l'aide d'un petit plan, l'état du camp retranché de Paris et des forces du général Trochu. A ces renseignements viennent s'ajouter ceux d'une circulaire de M. Gambetta, ministre de l'intérieur, en date de Tours 2 octobre, où il venait d'arriver, après avoir échappé en ballon à la surveillance des assiégeants. Cette intéressante pièce dit que « Paris, depuis vingt jours, étroitement investi, a donné au monde le spectacle de plus de deux millions d'hommes qui, oubliant leurs préférences, leurs dissidences antérieures, pour se serrer autour du drapeau de la République, ont déjà déjoué les calculs de l'envahisseur qui comptait sur la discorde civile pour lui ouvrir les portes de la capitale.

« La Révolution avait trouvé Paris sans canons et sans armes; à l'heure qu'il est, on a armé quatre cent mille hommes de garde nationale, appelé cent mille mobiles, groupé soixante mille hommes de troupes régulières. Les ateliers fondent des canons, les femmes fabriquent un million de cartouches par jour, la garde nationale est pourvue de deux mitrailleuses par bataillon; on lui fait des canons de campagne pour qu'elle puisse opérer bientôt des sorties contre les assiégeants. Les forts, occupés par la marine, ressemblent à autant de vaisseaux de haut bord, immobiles, garnis d'une artillerie merveilleuse et servie par les premiers pointeurs du monde. Jusqu'à présent, sous le feu de ces forts, l'ennemi a été impuissant à établir le moindre ouvrage.

« L'enceinte elle-même, qui n'avait que 500 canons le 24 septembre, en compte aujourd'hui 3,800.

« A la même date, il y avait trente coups de canons par pièce; aujourd'ui, il y en a 400, et l'on continue à fondre des projectiles avec une fureur qui tient du vertige.

« Tout le monde a son poste marqué dans la cité et sa place de combat : l'enceinte est perpétuellement couverte par la garde nationale qui, de l'aube à la nuit, se livre à tous les exercices de la guerre avec l'application du patriotisme.

« On sent tous les jours grandir la solidité de ces soldats improvisés.

« Derrière cette enceinte, ainsi gardée, s'élève une troisième enceinte construite sous la direction du comité des barricades ; derrière ces pavés savamment disposés, l'enfant de Paris a retrouvé, pour la défense des institutions républicaines, le génie même du combat des rues.

« Toutes ces choses, partout ailleurs impossibles, se sont exécutées au milieu du calme, de l'ordre, et grâce au concours enthousiaste qui a été donné aux hommes qui représentent la République.

« Ce n'est point une illusion, ce n'est pas non plus une vaine formule ; Paris est inexpugnable et ne peut être pris ni surpris.

« Restaient aux Prussiens deux autres moyens d'entrer dans la capitale : la sédition et la faim...

« La sédition : elle ne viendra pas, car les suppôts et les complices du gouvernement déchu, ou bien ont fui, ou bien se cachent. Quant aux serviteurs de la République, les ardents comme les tièdes trouvent dans le gouvernement de l'hôtel de ville d'incorruptibles otages de la cause républicaine et de l'honneur national.

« La famine : Prêt aux dernières privations, Paris se rationne volontairement tous les jours, et il a devant lui, grâce aux accumulations de vivres, de quoi défier l'ennemi pendant de longs mois encore. Il supportera, avec une mâle constance, la gêne et la disette pour donner à ses frères des départements le temps d'accourir et de le ravitailler.

« Telle est, sans déguisement ni détours, la situation de la capitale de la France.

« Citoyens des départements, cette situation vous impose de grands devoirs... »

On sait en outre que les troupes de Paris non réparties aux ouvrages de fortification montent à environ 250 mille hommes, dont 50 mille sont de garde chaque jour aux avant-postes et autant comme réserve centrale, les autres restant de piquet chez eux. Le gros de la réserve centrale se tient constamment prêt à renforcer un point quelconque de l'immense périmètre à surveiller. En cinq à six heures il pourrait être suivi de toutes les autres forces. En attendant, l'exercice a lieu sur toutes les places et dans tous les quartiers de Paris sous la surveillance d'instructeurs et d'inspecteurs désignés ad hoc ; chaque fort est commandé par un officier d'artillerie ou du génie de l'armée permanente. Une petite flottille de canonnières, à Paris et à Neuilly sous le Mont-Valérien, agit par la Seine.

Quant aux Allemands, on se rappelle que les deux armées victorieuses de Sedan, la 3e (prince royal de Prusse) et la 4e (prince royal de Saxe) se mirent en marche sur Paris dès le 4 septembre. Elles

furent renforcées en route de quelques détachements de la 2e armée (prince Frédéric-Charles), notamment en cavalerie, et elles purent commencer l'investissement de Paris au nord et à l'est dès le 14 septembre. De là elles s'étendirent au sud, passèrent la Marne à Gournay sur un pont de bateaux, la Seine à Villeneuve et Choisy-le-Roy, sur des ponts semblables, dès le 17 septembre, pour compléter l'investissement et établir le gros de leurs forces du côté de l'ouest, la face la plus favorable à l'attaque et à l'interception des secours.

En même temps des détachements s'étaient dirigés à l'ouest plus en arrière, avaient traversé Provins, Nangis en se portant sur Melun, tandis que d'autres détachements, acheminés par le nord de la place, avaient coupé le 18, à Conflans, le chemin de fer du Hâvre. Ainsi dès le 18 ou le 19 l'investissement était complet, quoique effectué en grande partie par de simples avant-gardes ou détachements de cavalerie.

Il put s'effectuer d'autant mieux que ce vaste mouvement de flanc tout autour de la capitale ne fut contrarié que par quelques escarmouches insignifiantes. Le 19 septembre seulement, il amena une rencontre de quelque importance aux environs de Sceaux, provoquée encore par l'offensive des Allemands.

De ce côté la grande concavité de la Seine est fermée par la ligne des forts d'Issy, de Vanves, de Montrouge, de Bicêtre et de Vitry, ligne appuyée en outre à droite à la forteresse du Mont-Valérien, à gauche au solide fort de Charenton entre Seine et Marne. Mais plus en avant s'étend une ligne de collines devenue dangereuse avec les portées actuelles, et l'on y fit sagement établir des redoutes, entr'autres à Montretout et à Bellevue, près de Sèvres, à Moulin-la-Tour, au-dessus de Clamart, à Moulin-Saquet, vers Fontenay-aux-Roses, et à Hautes-Bruyères, en avant de Villejuif.

Ces ouvrages, très considérables, furent malheureusement plus soignés et mignonnés dans leurs détails que rapidement élevés dans leur ensemble comme cela eût été désirable. Entrepris déjà au début de la guerre, c'est-à-dire à un moment où la défense croyait encore avoir du temps de reste, le génie français voulut qu'ils fussent dignes de leurs voisins du premier réseau, et l'on fit de la fortification permanente ou mixte au lieu de simple et rapide fortification de campagne. Il s'en suivit qu'aucun de ces ouvrages n'était achevé ni armé au moment de l'investissement, et que toute cette nouvelle ligne, qui occupait des milliers de bras depuis plusieurs semaines, se trouva incapable d'offrir, en temps voulu, une résistance sérieuse. Là encore, comme à Wörth, comme à Forbach, comme à Beaumont, les Français furent surpris en flagrant délit d'imprévoyance.

Le général Vinoy dirigea, le 19 au matin, une reconnaissance d'une vingtaine de mille hommes dans cette direction. En avant de Sceaux, vers le bois de Bièvre, elle s'engagea avec des troupes prussiennes, qui, d'abord refoulées, revinrent en nombre et prirent à leur tour l'offensive. La lutte fut vive, surtout au carrefour des routes de Paris, Versailles et Choisy-le-Roi. Les Français, débordés par les forces supérieures des corps d'armée prussiens nos 5 et 6 et du 2e corps ba-

varois, furent rejetés brusquement en arrière; leur aile droite, formée du 1er régiment de zouaves, presque en entier de recrues, fut pris de panique, se débanda et força le reste du front à se replier aussi, ce qui fut exécuté sans essayer même de tenir dans les nouveaux forts.

La redoute de Moulin-la-Tour, située tout près et à droite de la grande route par où se faisait la retraite, ne fut occupée que juste le temps d'y enclouer les sept canons qui en constituaient tout l'armement; ces canons furent joyeusement capturés par les vainqueurs, qui recueillirent en outre 5 à 600 prisonniers.

Ce qui valait mieux encore pour les Allemands, c'est qu'ils obtenaient ainsi une première parallèle contre la place, élevée par les mains mêmes de leurs adversaires, et qui allait leur permettre de continuer à l'aise leur installation sur le front de l'ouest. En effet, la 3e armée établit sans tarder et sans autre effort son gros avec son quartier-général à Versailles, qui devint bientôt la base des opérations contre Paris, et où le roi Guillaume, arrêté d'abord au château de Ferrière, se transporta aussi plus tard.

Le général Trochu, après avoir fait punir exemplairement les fuyards du 19, essaya de prendre une revanche le 23. Ce jour-là, de grand matin, la division Maudhuy s'avança entre les forts de Montrouge et de Bicêtre contre les positions de Villejuif; elle les attaqua bravement, en chassa les Bavarois qui les occupaient et reprit les redoutes de Moulin-Saquet et de Hautes-Bruyères, que des travailleurs allemands étaient occupés à retourner contre Paris.

Le même jour et les jours suivants, des escarmouches eurent lieu sur divers points, entr'autres près de St-Denis et près de Sèvres, mais n'amenant rien de décisif. Aucune offensive sérieuse de la place, dans aucune direction, ne vint gêner l'établissement des armées allemandes, qui, tout en continuant à se retrancher autour de Paris et à en fermer hermétiquement toutes les avenues, purent lancer au loin de nombreux et actifs détachements, dont l'un alla même porter la panique jusqu'à Orléans et faillit faire déménager à Bordeaux la délégation gouvernementale de Tours.

Ce ne fut que le 30 septembre que la défense générale de la place donna de nouveau signe de vie. Le général Vinoy déboucha encore des environs du fort de Bicêtre avec une vingtaine de mille hommes sur les positions ennemies en avant de Villejuif, aux environs de Hay, Chevilly, Thiais et Choisy. Cette attaque paraît avoir été fort bien conduite. Les avant-postes prussiens à Hay, formés par le 23e régiment d'infanterie, furent refoulés avec de fortes pertes, dont quelques prisonniers. Renforcés de droite et de gauche par deux régiments voisins, ils recommencèrent la lutte de plus belle sur toute la ligne de Choisy à Hay. Le terrain fut fort disputé de part et d'autre; au bout de trois heures, les Français se retirèrent honorablement et en bon ordre. Leurs pertes auraient été d'environ deux mille hommes, et celles des Allemands de douze cents hommes. Cette affaire avait été appuyée d'une diversion de la division du général Ducrot dans les environs de Bougival.

Depuis lors plus rien d'important ne s'est passé sous les murs de Paris, sauf deux engagements assez vifs, le 5 octobre, encore en avant des hauteurs de Sceaux, et le 7 sur le front du 5e corps prussien, qui perdit environ 1500 hommes. Mais cette petite guerre est loin d'être suffisante. Un détachement des deux corps bavarois et du 5e corps prussien, sous les ordres du général bavarois von der Tann, a pu même prendre avec succès l'offensive contre l'armée de la Loire en formation et s'emparer, le 11 octobre, de la ville ouverte d'Orléans, qui n'était d'ailleurs occupée que par deux divisions d'avant-garde sous le général Reyau, qui combattirent très bravement.

En résumé, les opérations mêmes de la défense de Paris ne semblent pas avoir été menées jusqu'à ce jour avec l'énergie qui en avait caractérisé les préliminaires et que l'enthousiasme de la population pouvait faire espérer. Par défaut d'offensive en temps utile et en masses suffisantes sur les points favorables, cette défense se voit déjà privée de ses principaux avantages de mouvements agressifs autour de ses forts, et réduite à compter moins sur elle-même que sur les secours extérieurs. Elle montre que si le général Trochu a déployé de rares talents comme organisateur et comme homme d'Etat, il est loin d'être à la même hauteur comme chef d'armée active, et qu'en particulier il n'a ou aucune idée de la manière dont on doit défendre un vaste camp retranché, ou pas de confiance dans les masses si nombreuses que M. Gambetta dit être à sa disposition. C'est là une opinion qu'on pourra conserver tant qu'on ne l'aura pas vu essayer, avec une centaine de mille hommes au moins, d'écraser un des corps isolés de l'investissement.

Autour de lui les Prussiens se renforcent partout d'une double ligne de circonvallation et de contrevallation; et au commencement d'octobre leurs positions étaient à peu près les suivantes :

Versailles est la base et en même temps le quartier-général du roi. La 3e armée, qui a aussi son quartier-général à Versailles, s'étend du double coude de la Seine vers Bougival à gauche, jusqu'à la Marne à droite. A l'aile gauche se trouve le 5e corps prussien (Kirchbach), occupant un pont de bateaux à Bougival et plusieurs redoutes sur les hauteurs de St-Cloud et vers Billancourt, destinées, après leur armement par de gros canons Krupp, à battre le Mont-Valérien. Une belle ligne d'avant-postes s'étend le long des collines de Sèvres et du bois de Meudon.

Le parc de siége, arrivant à tire d'aile de Berlin et de Spandau, se concentre entre Bougival et Sèvres et a déjà commencé l'armement d'une forte redoute dans le parc de St-Cloud, au mamelon dit la Lanterne de Diogène.

A la droite du 5e corps, sont les deux corps bavarois des généraux von der Tann et Hartmann jusqu'à Choisy-le-Roi; ils tiennent surtout la redoute de Moulin-la-Tour et la ville de Sceaux, et ont garni d'ouvrages de campagne et de défenses accessoires tous les abords des villages de Choisy-le-Roi, Thiais, Chevilly, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Clamart.

Une partie du 1er corps fait face au sud, et le général von der Tann avait, il y a quelques jours, son quartier à Lonjumeau.

A la droite des Bavarois s'étend le 6e corps prussien (Tumpling), entre Seine et Marne, contre le fort Charenton et ses alentours, à cheval sur le chemin de fer de Lyon.

Enfin à la droite de celui-ci le 11e corps d'armée (général Schachtmeyer), plus le petit corps des Wurtembergeois (général Obernitz,) sur les coudes de la Marne, de Champigny à Gournay, à cheval sur le chemin de fer de Mulhouse et observant les forts de Fontenay-sous-Bois et de Nogent.

De la Marne, à gauche, aux environs de St-Denis, à droite, s'étend la 4e armée, celle du prince royal de Saxe, dont le quartier-général est au Tremblay. (1)

La droite est formée par le 13e corps, Mecklembourgeois, sous les ordres du grand-duc de Mecklembourg-Schvérin. Ce corps tient, à droite, les deux rives de la Seine aux environs d'Argenteuil, par où il communique avec le 5e corps prussien, et il s'étend à gauche en avant des bains d'Enghien, occupant les chemins de fer d'Ermont et de Pontoise.

A gauche des Mecklembourgeois est le 4e corps prussien (Alvensleben), observant les forts du nord et de la Briche en avant de Saint-Denis et tenant les chemins de fer de Pontoise et de Creil.

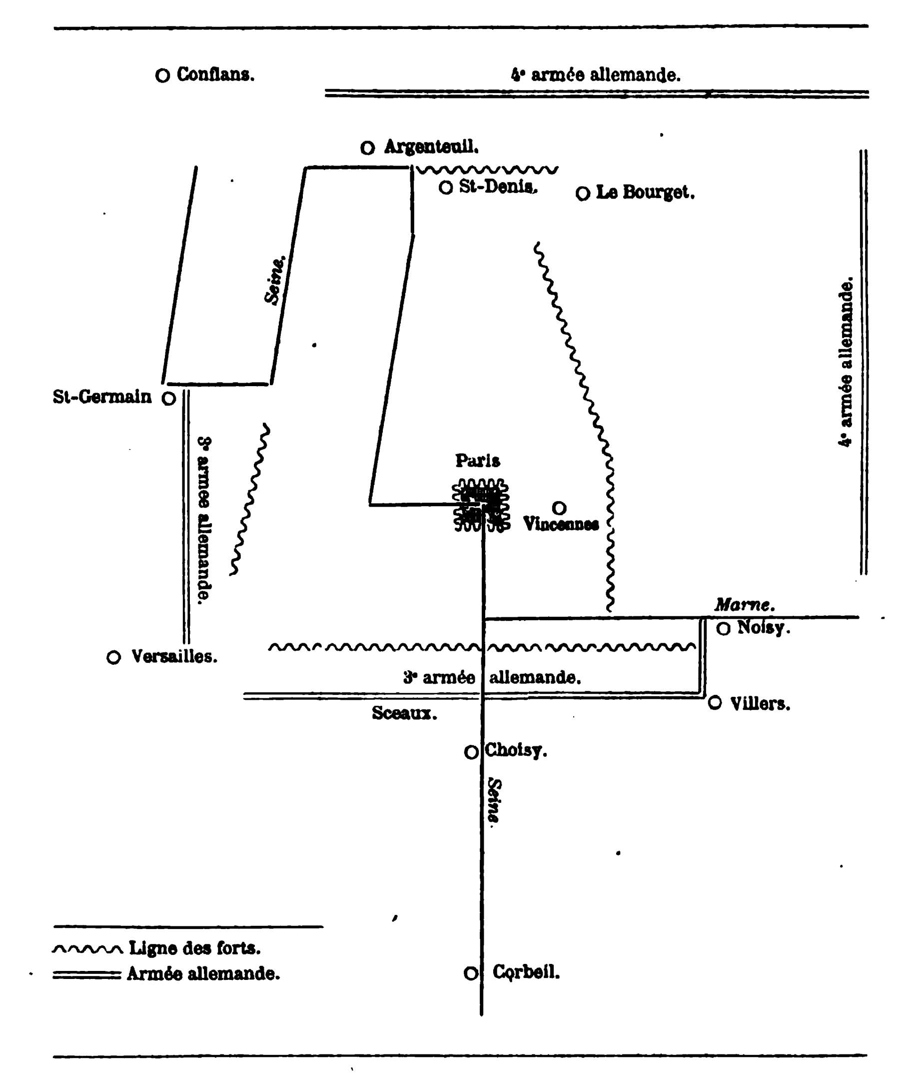
A la gauche du 4e corps se trouve la garde prussienne (prince Auguste de Wurtemberg), de Dugny à Bondy, observant les forts de l'Est, d'Aubervilliers, de Noisy-le-Sec, de Romainville, et interceptant les chemins de fer de Soissons et de Meaux.

Enfin à la gauche le 12e corps (Saxons, sous le prince Georges de Saxe) jusqu'à la Marne, vers Gournay, où il se relie avec les Wurtembergeois. Il a quelques ouvrages aux abords de la forêt de Bondy, de Gagny, de Montfermeil, d'où il observe les forts de Noisy, de Rosny, de Montreuil, et intercepte le chemin de fer de Strasbourg.

A ces dix corps d'armée il faut encore ajouter quatre divisions de cavalerie, entretenant la communication entr'eux et battant la campagne aux environs et dans un rayon souvent fort étendu. Les forces allemandes sous Paris peuvent ainsi être estimées au chiffre total d'environ 400 mille hommes. Des renforts considérables en artillerie de siége, matériel et personnel, lui arrivent continuellement, ainsi que d'autres en infanterie et cavalerie de l'armée du prince Frédéric-Charles, devant Metz, renforcée à son tour par des landwehrs venant d'Allemagne.

En outre deux nouvelles armées, évaluées à environ 100 mille hommes chacune, viennent de prendre la campagne, soit celle du général Werder, libre depuis la prise de Strasbourg, et qui paraît destinée à l'Alsace où elle ferait d'autres siéges, celui de Belfort entr'autres, et celle du général Vogel de Falkenstein, qu'on dit en marche sur Besançon et Lyon. Mais on a quelques motifs de croire que la plus grande partie de ces nouvelles troupes ira renforcer, pour le moment, l'armée de Paris.

(1) Il est bon de noter, pour éviter les confusions, que cette armée est désignée aussi sous le nom de détachement d'armée du prince de Saxe ou sous le no 2 et celle du prince royal sous le no 1, désignations nouvelles depuis leur position sous Paris, tandis que l'armée du prince Frédéric-Charles porte souvent le nom d'armée de la Moselle.



Avec les nombreux corps détachés de siéges et d'occupation des lignes de communication, les forces allemandes actuellement en France se monteraient à environ 800 mille hommes, qui ont suffisamment de monde en réserve pour se maintenir à ce chiffre malgré les pertes journalières des escarmouches et des maladies.

A ces effectifs les Français ne peuvent opposer, outre les forces de Bazaine et de Trochu bloquées dans Metz et dans Paris, que quelques anciens régiments éparpillés dans diverses places et deux armées en formation derrière la Loire et à Lyon.

Ces armées se constituent rapidement, il est vrai. Non-seulement les derniers régiments ont été retirés d'Afrique, mais de nouveaux corps ont été créés en grand nombre et munis de fusils récemment

débarqués d'Angleterre et des Etats-Unis. Toute la classe des hommes de 20 ans a été appelée sous les drapeaux pour regarnir les anciens régiments, et tous les hommes valides de 20 à 40 ans sont mis sous les armes. D'anciens militaires libérés et la gendarmerie formeront, dit-on, les cadres nouveaux ([1]).

D'autre part quelques secours arrivent de l'étranger. Garibaldi a rejoint le gouvernement à Tours avec une légion d'un millier d'hommes qui se grossira, dit-on, rapidement et opérera sur les derrières de l'ennemi. ([2]) Le colonel Charrette ramène de Rome à peu près autant de zouaves pontificaux tout disposés à fraterniser avec les Garibaldiens et à lutter de zèle avec eux pour la défense commune du territoire français. Enfin quelques centaines de volontaires américains sont aussi arrivés, et avec eux le général Beauregard, qui sera sans doute à même de donner les meilleurs avis sur la manière d'aguerrir et de seconder de jeunes troupes au moyen de la pêle et de la pioche. Un grand conseil de guerre doit avoir été tenu récemment à Tours sous la présidence de l'amiral Fourrichon et auquel assistaient, entr'autres, les généraux Aurelle de Paladines, La Motterouge, Borel, Lefort, Véronique, Polhès et plusieurs intendants militaires; à la suite de cette réunion d'importantes mesures militaires doivent avoir été ordonnées et l'on entendra sans doute parler bientôt d'autres grandes opérations et de nouveaux et suprêmes efforts de la part des Français pour réparer le récent échec d'Orléans et joindre enfin l'action de l'armée de la Loire à celle de la défense de Paris.

Malheureusement il faut constater aussi que la fièvre politique causée par les revers de la France et par la révolution républicaine qui s'ensuivit ne favorise pas toujours l'organisation de la défense du pays, et parfois même la compromet gravement par de regrettables et aveugles excès populaires. C'est ainsi que d'honorables officiers généraux ou supérieurs dont les mesures n'étaient pas suffisamment comprises ou du goût de quelques agitateurs de clubs, ont été injuriés et maltraités dans plusieurs grandes villes. A Marseille, à Lyon, à Grenoble, à Macon notamment, les généraux commandant la place ont même été arrêtés et incarcérés, quoi qu'il n'y eût aucune charge réelle contre la manière dont ils remplissaient leurs devoirs. La curée des places et l'esprit local font aussi de grands ravages, et bon nombre de localités non encore menacées par l'ennemi, tout en s'armant énergiquement pour lui résister, ne comprennent pas assez que c'est sur la Loire et sur la Seine que leur résistance doit s'effectuer, et non autour de leurs foyers, qui ne seront attaqués que quand toute résistance sera devenue sans efficacité.

([1]) On dit cependant que le gouvernement penserait malheureusement à créer quelques régiments spéciaux d'élite avec la gendarmerie, au lieu d'employer ce personnel à faire d'excellents cadres pour les nouvelles levées, qui en manquent généralement.

([2]) Le vaillant patriote italien n'a pas perdu de temps à Tours. Déjà le télégraphe le signale en opérations aux environs de Dole, où il réunira sous son commandement non-seulement sa légion et une brigade régulière de gardes mobiles, mais tous les francs-tireurs de la région de l'Est, pour agir de concert avec le général Cambriels, le nouveau commandant de la division de Belfort, contre les points décisifs de la ligne de communication prussienne.

La disette des bons fusils est aussi un fâcheux élément d'infériorité, surtout avec des masses hésitantes et peu sûres d'elles-mêmes à engager contre des corps solides et expérimentés. Les chassepots si justement réputés manquent encore en grande partie aux nouvelles troupes, qui ne sont exercées, pour la plupart, qu'avec des fusils d'ancien modèle, en attendant les produits de la fabrication à l'intérieur ou les arrivages de l'étranger. Les méthodes de formation rapide des recrues font aussi défaut, et l'on dit que beaucoup de temps est perdu, par la routine d'instruction des anciens dépôts, à faire marcher et aligner des classes de soldats qu'on ne pourra, sur ce pied, former pour le feu avant 7 à 8 semaines. Sous ce rapport encore Garibaldi et Beauregard, qui s'entendent à manier des combattants improvisés, pourront être un salutaire renfort.

En attendant, les Prussiens avancent chaque jour leur tâche. Soissons vient de tomber entre leurs mains; les Vosges paraissent être libres d'inquiétudes pour eux, depuis de vifs combats livrés dans les principaux défilés, entr'autres au col de Raon-L'Etape ; et tandis que des environs d'Epinal ils paralysent Lyon et les forces considérables qui s'y concentrent, d'actifs et forts détachements font le vide autour de Paris à une trentaine de lieues à la ronde, jusqu'à Orléans, Dreux, aux abords de Rouen et d'Amiens. Pendant ce temps sous les murs de la capitale même se poursuit une simple guerre d'escarmouches.

P. S. Les dernières nouvelles annoncent que les avant-postes allemands autour de Paris paraissent avoir été resserrés dans des lignes définitives et bien fortifiées. L'artillerie de siége arrive en grandes quantités et plusieurs bouches à feu de gros calibre sont déjà en position aux batteries dominant Sèvres et St-Cloud. De là quelques fortes pièces pourront battre, assure-t-on, les Champs-Elysées et ses abords. Le général d'artillerie Hindersin et le général du génie Kleist dirigent les travaux des batteries principales et tous les préparatifs du siége, avec l'assistance, sur cette zone, des généraux Herkt et Schulz, de l'artillerie et du génie de la 3e armée.

Sur la zone de la 4e armée, le génie des assiégeants travaille activement à une dérivation du canal de l'Ourcq près de Sevran, dans le double but de priver d'eau alimentaire la grande ville et de renforcer, sur le front de la position, le petit ruisseau de la Morée, qui deviendrait par là un fossé défensif considérable.

La flotte française aurait reparu dans la Baltique, ce qui ferait retenir en Allemagne une portion des forces du général Vogel de Falkenstein.

Sur *Metz* on a, par les journaux prussiens, les renseignements suivants datant du commencement d'octobre :

La ville de Metz n'a pour garnison proprement dite que de la garde mobile, et l'armée est tout entière cantonnée autour de Metz.

Outre les numéros des divers régiments qui, d'après la répartition française, forment l'armée du maréchal Bazaine proprement dite, soit de ceux appartenant à la garde (Bourbaki), aux 2e (Frossard), 3e (Bazaine), 4e (Ladmirault) et 6e corps

(Canrobert), il s'y trouve du 5e corps (de Failly) des détachements appartenant aux régiments numéros 27, 30, 83, 84 et 97 (ces deux derniers forment la brigade dite mixte du général Lapasset), et du 7e (Douay F.) des hommes en détachements appartenant aux régiments numéros 5, 21, 52, 53 et au 17e bataillon de chasseurs. Ces numéros proviennent-ils de soldats qui auraient été échangés avec les prisonniers prussiens de Metz et qui eux-mêmes avaient été faits prisonniers à Sedan, c'est ce qu'on ne peut affirmer.

Jusqu'à présent il n'est prouvé l'existence des quatrième bataillons dans Metz que pour deux régiments, le 60e et le 63e d'infanterie; la force des compagnies varie entre 30 et 60 hommes.

En ce qui concerne les subsistances, il est certain que depuis quinze jours il n'est plus distribué, comme viande, à la troupe que des rations de cheval; le sel manque presque absolument ainsi que le sucre que l'on remplace par du sirop; en revanche, toutes les nouvelles sont d'accord pour témoigner qu'il y a encore dans la place abondance de paiu, de riz et de légumes secs; il n'y a plus de fourrage pour les chevaux, que l'on nourrit d'orge et d'herbe, mais en faible qualité.

Il doit y avoir dans Metz un chiffre assez considérable de blessés, mais les appréciations varient entre 15,000 et 30,000. Quoique dans quelques lettres on parle de la dyssenterie, il ne paraît pas qu'il règne aucune maladie épidémique parmi les troupes françaises. Outre les quarante-sept ambulances installées sur les divers points de la ville, il y en a une organisée à titre temporaire dans les wagons du chemin de fer, près de Devant-le-Pont

Quant à l'état sanitaire des troupes allemandes de blocus, il serait moins satisfaisant. La dyssenterie y fait de cruels ravages et aurait atteint sérieusement le brave et habile prince Frédéric-Charles.

Bazaine a recommencé ses sorties, il en a fait deux vigoureuses le 6 et le 7 octobre, qui lui ont procuré de grands convois de vivres et de bétail et ont imposé de dures pertes à la division de landwehr Kummer.

Divers journaux publient les détails ci-dessous sur l'armée allemande de Werder :

« Le 14e corps d'armée prussien, sous les ordres du général de Werder, compte les deux divisions Glumer (Badois) et La Roche. Elle se compose de deux régiments d'infanterie prussiens nos 30 et 34, de six régiments d'infanterie badois, de deux régiments de cavalerie prussienne de réserve (dragons et hussards) de trois régiments de dragons badois, et d'un régiment combiné d'artillerie. Le chef d'état-major est le général-major de Degenfeld. Ce corps, fort de 30,000 hommes, a pour mission principale de se mettre en travers de tout mouvement offensif qui pourrait être tenté du sud-est de la France vers le nord-ouest. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui se pique d'être bien renseignée sur les forces françaises, donne les indications suivantes au sujet de l'armée française de la Loire :

« Commandant de cette armée, général La Motterouge; chef de l'état-major, général Borel; chef de l'état-major du génie, général Véronique; représentant du ministre de la guerre, général Lefort.

« 1re division, général Sol; 2e division, général Reyau; 3e division, général Polhès; 4e division, général Marulaz.

« 1re brigade, général Tripard (Saumur); 2e brigade, général Bertrand (Tours); 3e brigade, général Nabron (?) (Tours); 4e brigade, général Martineau-Deschesnez (Bourges); 5e brigade, général Bressolles (Bourges); 6e brigade, général Négrier (Mans); 7e brigade, général Michaud (Blois); 8e brigade, général Poitevin (Orléans); 9e brigade, général Bouvray (Poitiers).

« Effectif: 10,000 hommes de troupes régulières; 20,000 de gardes mobiles; 4,000 de troupes d'Afrique; 4,000 volontaires; 3,000 hommes de très bonne

cavalerie; artillerie, génie et troupes d'administration 1,000 hommes, soit en tout, environ 44,000 hommes. »

D'après d'autres données, il paraîtrait que le journal prussien a simplement pris l'avant-garde de l'armée de la Loire pour l'armée elle-même.

Sur les causes des défaites françaises.

On a déjà beaucoup écrit et encore plus divagué sur les causes plus ou moins immédiates des défaites françaises. En attendant que nous prenions la liberté de développer plus amplement l'opinion que nous avons déjà exprimée dans notre n° du 13 septembre nous croyons utile d'enregistrer sur ce sujet les vues d'un excellent journal de Lyon, le *Salut public :*

Depuis 1866, dit l'auteur de cet article, tout homme de sens pouvait prévoir qu'une lutte contre l'Allemagne était inévitable, et cependant, quelle était la situation respective des deux peuples?

Une nation neuve, un patriotisme ardent, une politique dirigée par un génie audacieux, des hommes de guerre éminents, une armée fortement organisée, admirablement disciplinée, susceptible, en quelques jours, d'encadrer toute une nation dressée aux armes et à l'obéissance militaire, enfin, tous les moyens fournis par les perfectionnements de la science, appliqués à une gigantesque guerre d'invasion, voilà ce qui existait de l'autre côté du Rhin.

De ce côté, une nation fière et rendue présomptueuse par son histoire militaire et par les succès récents de son armée dans des guerres partielles et lointaines. De grandes richesses, l'amour du bien-être et du luxe répandu dans toutes les classes; une centralisation exagérée, entraînant des longueurs et des difficultés sans nombre pour obtenir le moindre résultat; des fonctionnaires satisfaits; les classes aisées, n'aspirant qu'au repos à tout prix; un gouvernement endormi dans la prospérité et, au-dessous, un peuple inquiet où fourmillaient les mécontents, les ambitieux, les déclassés.

Le maréchal Niel, qu'on lui rende justice, fit son possible pour préparer l'armée et la nation à la lutte qui se préparait dans des conditions si périlleuses pour notre pays.

L'armée fut pourvue à la hâte de nouvelles armes; des fortifications nouvelles furent élevées autour de Metz; on chercha à éclairer les cadres d'officiers par des conférences sur un emploi plus judicieux des différentes armes, eu égard aux perfectionnements apportés aux engins de guerre.

De plus, cent fois la nation fut avertie du haut de la tribune. Le ministre s'efforça de créer un nouveau système de recrutement, susceptible de balancer la forte organisation militaire de l'Allemagne.

Ces efforts furent inutiles. On ne sembla voir dans les nouvelles armes que le stérile et dangereux avantage de *tirer vite*, sans réfléchir qu'il fallait surtout tirer juste et à propos. On ne remarqua point que ces armes exigeaient une discipline plus forte que par le passé et une obéissance passive des troupes, surtout chez une nation comme la nôtre, si prompte à l'entraînement. L'armée tourna en dérision les conférences du ministre, les généraux eux-mêmes opposèrent la force d'inertie, et l'instruction des officiers ne fit aucun progrès réel.

Les propositions du ministre relatives à un recrutement furent combattues avec passion, tournées en ridicule et finalement rejetées ou négligées. La garde nationale mobile, cette réserve qui pouvait tout sauver, devint bientôt une fiction. Le remplacement, cette plaie de notre armée, fut maintenu, étendu même, pour

plaire aux classes aisées, et l'Allemagne attentive comprit que la nation française énervée par le bien-être, amollie par le luxe, affaiblie par les discussions politiques, paralysée par une centralisation routinière, deviendrait pour elle, à la première occasion, une facile proie.

D'ailleurs le remplacement eut pour effet d'affaiblir les cadres en éloignant de l'armée les éléments instruits et intelligents.

Réduite à des cadres sensiblement en décadence, l'armée ne faisait plus que des exercices peu en rapport avec la grande guerre. Rien d'arrêté, rien de fixe, du reste, ni dans ses règlements, ni même dans son uniforme.

En Afrique, nous avions des troupes rompues à la vie des camps et aux fatigues, mais présomptueuses et peu disciplinées, manquant d'ensemble et de calme pour une guerre européenne et tendant à combattre à la manière des Kabyles.

En résumé, une armée de remplaçants et de prolétaires, tirés des dernières classes du peuple, profondément ignorants en général, peu exercés, commandés par des cadres oisifs, allait en venir aux mains avec une nation armée, conduite par des états-majors instruits, remplis d'ardeur et préparés de longue main à la guerre d'invasion qui s'annonçait.

Il était facile de voir de quel côté serait la victoire.

Cependant un avantage sérieux existait chez nous, c'est que l'avancement appartient à toutes les classes et que les échelons de la hiérarchie militaire sont accessibles à tous, tandis que chez nos voisins la question de caste règne toujours. Mais cet avantage, qui procura surtout nos victoires de la première république, était devenu stérile par ce fait que l'armée ne possédait plus les éléments de recrutement nécessaires, comme au temps où la jeunesse française remplissait les camps.

Enfin, au moment où l'on y pensait le moins, la *crise éclate*. Le gouvernement impérial franchit le Rubicon, la guerre est déclarée.

Tout le monde en Europe connaissait, par le plébiscite, le chiffre de nos forces. L'ennemi savait la situation de notre matériel. Plus prudent, plus astucieux que jamais, il était préparé de longue main, et depuis longtemps notre territoire était inondé de ses espions. On les a flétris, mais l'histoire réhabilitera ceux que poussait certainement un ardent patriotisme.

Un peuple chez lequel foisonnent de tels dévouements marche à la conquête du monde.

Quand la guerre éclata, j'avoue que considérant, d'une part, la faiblesse de nos effectifs, les dispositions de la nation plutôt bruyante que belliqueuse, et, d'autre part, les formidables effectifs de l'Allemagne, son armement perfectionné, les sentiments qui unissaient contre nous ses peuples, je crus fermement que notre gouvernement était certain de puissantes alliances, destinées à rétablir l'équilibre.

Chez nous, la guerre commença bruyamment On s'y prépara comme à une partie de plaisir. La cour envahit l'armée. Les journaux entretenaient les illusions par des plans de campagne chimériques. Ils indiquaient exactement le mouvement des troupes et du matériel, la composition des états-majors et de l'armée elle-même. Tout, en un mot, était raconté, commenté, mis au grand jour pour le plus grand bien de l'ennemi.

En Allemagne, au contraire, la nation courait silencieusement aux armes. Un profond secret régnait sur les préparatifs qui se faisaient avec une activité sans exemple. Chaque cercle militaire de la Confédération, opérant séparément et pourvu de longue main, réunissait son corps d'armée avec le matériel nécessaire. Chaque partie, ainsi constituée, prenait sans bruit et avec précision la place qui lui était assignée pour former un ensemble de forces écrasant.

En France, les réserves rappelées traversaient le pays en tout sens, du nord au midi, de l'est à l'ouest et réciproquement, pour rejoindre les dépôts et de là retourner à grands frais au point d'où elles étaient parties tout d'abord. Certes, il était naturel de renvoyer les anciens soldats à leurs régiments, mais pourquoi ne pas verser dans le dépôt le plus voisin tous les hommes de la deuxième portion du contingent, afin d'éviter la perte de temps et l'encombrement des voies ferrées?

Notre centralisation, si vantée, augmentait la confusion, retardait les opérations par d'inutiles formalités, allongeait les trajets à parcourir, annulait le zèle de chacun par l'obligation d'attendre constamment les ordres *d'en haut*. Ces ordres bientôt se firent attendre, puis n'arrivèrent plus et les différents services furent arrêtés.

La formation de l'armée du Rhin se fit avec peu de réflexion et comme si on eût voulu combattre avec les cadres et les exposer à une ruine totale avant l'arrivée des soldats; ce qui s'est réalisé pour le plus grand malheur de la France.

Le matériel fut réparti d'une manière imprudente. Ne rêvant que triomphe, le ministère Lebœuf l'avait accumulé aux frontières, à Strasbourg et à Metz, dans l'unique prévision d'une guerre offensive. Il était à considérer cependant qu'un premier succès de l'ennemi pouvait amener l'investissement de ces places, la perte de ce matériel et nous priver de ces amas de fusils qui nous manquent si cruellement en ce moment.

Il est positif que nos forces étaient trop éparpillées en face d'un ennemi impénétrable, et qui, en 1866, avait montré beaucoup de décision et d'audace. Il est certain que nos corps d'armée étaient mal reliés entre eux et qu'une main débile tenait les rênes destinées à les diriger. Un plan de campagne avait-il été arrêté? L'histoire plus tard le dira.

Pendant la guerre d'Italie, en 1859, le rôle de Mac-Mahon avait été glorieux; on comptait, avec raison, sur cet illustre maréchal; on lui avait confié le corps d'armée le plus organisé, le plus fortement constitué. Il était probablement destiné à tomber dans le flanc de l'armée ennemie, qui déboucherait soit par la vallée de la Moselle, soit par la vallée du Rhin. Mais, après la reconnaissance de Sarrebruck, l'ennemi qu'on croyait encore éloigné ou sur la défensive, débouche en forces supérieures des deux côtés à la fois. Frossard est battu; Mac-Mahon est écrasé. Les illusions tombent d'un coup et la dépêche impériale nous arrive comme un coup de foudre.

Que fallait-il faire?... se concentrer en arrière sans retard et puisqu'on reconnaissait la disproportion des forces, il fallait se garder d'exposer notre armée, qui contenait tous nos cadres, à une ruine certaine.

S'arrêter à Metz ou ailleurs était s'exposer au sort de Mack, en 1805.

Reculer sur Paris, laissant garnison dans les places susceptibles de défense, coupant les routes et les ponts, détruisant les chemins de fer, emmenant les bestiaux, sacrifiant les ressources et le pays envahi, voilà ce qu'il fallait faire évidemment. Car il tombait sous le sens que l'armée allait ainsi faire *boule de neige* en se retirant, parce que bientôt elle recevrait tous les hommes qui affluaient dans les dépôts.

D'un autre côté, l'ennemi forcé de s'étendre pour vivre, obligé de bloquer ou d'assiéger les places, de garder ses communications avec l'Allemagne, éparpillait ses forces qui devenaient égales, sinon inférieures aux nôtres.

Si l'on eût adopté ce plan, de deux choses l'une: ou bien l'ennemi se bornait à occuper la Lorraine et l'Alsace et à assiéger Metz et Strasbourg et nous avions le temps de renforcer nos cadres avec les anciens soldats des dépôts et de reprendre l'offensive, ou bien l'armée d'invasion suivait notre mouvement de retraite, ralentie dans sa marche par tous les obstacles cités, et nous pouvions, une fois concentrés sous Paris, la combattre avec avantage. Appuyée à cette ville immense, aux forts

détachés, disposant des ressources exceptionnelles de cette grande capitale, une armée de 500 mille Français était invincible.

Nos généraux avaient sûrement compris tout cela. Pourquoi ont-ils agi contrairement? Il est probable que l'empereur leur a imposé le funeste plan qu'ils ont suivi. Il craignait qu'une marche rétrograde ne provoquât une révolution à Paris, et pour sauver la dynastie on a perdu la France.

Une fois Bazaine enfermé dans Metz, la partie n'était pas encore perdue pour nous, car Mac-Mahon, réduit à ses propres forces, pouvait ce que l'armée entière n'avait pas essayé de faire. Il devait se concentrer sur Paris et ne reprendre l'offensive qu'après y avoir *doublé, triplé* ses forces. En effet, Bazaine tient encore à Metz, ce qui prouve qu'il n'était pas si urgent de tout risquer pour le dégager et qu'il était préférable de renforcer d'abord l'armée à ce destinée.

Secondement, il était facile de voir qu'en s'avançant par Sedan, on courait grand risque d'être acculé à la Belgique et perdu.

Il y a plus : supposant le mouvement de Mac-Mahon complétement réussi et la réunion des deux armées opérée, qu'obtenait-on? C'était toujours une armée française inférieure en nombre et obligée de combattre pour s'ouvrir le chemin de Paris, n'ayant pas de ligne de retraite, puisqu'elle aurait été adossée à une frontière neutre.

Cette armée vaincue était donc perdue, car, ou elle était rejetée hors du territoire, ou elle était enfoncée dans Metz, avec augmentation de bouches à nourrir.

De toutes manières, nous le répétons, c'était se priver des immenses ressources qu'offrait Paris, c'était se séparer des forces accumulées dans les dépôts et qui y devenaient complétement inutiles, puisque les cadres allaient être détruits.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION MARGUERITTE.

La France a perdu, dans ces dernières semaines, tant de braves et brillants enfants qu'on n'ose entreprendre de parler de tous, ni de s'occuper de quelques-uns d'entr'eux individuellement. Ce chapitre de nécrologies serait trop long et trop triste. Si cependant une exception peut être faite c'est bien à propos du général Margueritte, frappé à mort devant Sedan à l'âge de 47 ans seulement.

Margueritte (Auguste) était un des plus nobles types de l'élite de l'armée française, un Africain accompli et expérimenté, un troupier énergique et vaillant en même temps qu'un officier réfléchi, sérieux, studieux, doué des meilleures qualités de l'esprit et du cœur. Entré au service en 1837, à l'âge de 17 ans, comme engagé volontaire dans la gendarmerie maure, il gagna tous ses grades et toutes ses distinctions sur le champ de bataille, depuis la croix de la légion d'honneur, qu'il obtint à 19 ans pour action d'éclat, jusqu'au grade de général de brigade qu'il gagna au Mexique à la tête d'un régiment de spahis et au brevet de général de division, qu'il reçut le 30 août de cette année devant Sedan. Il fut cité dix-neuf fois à l'ordre de l'armée pour actions d'éclat en Afrique et au Mexique; et dans la campagne actuelle, à peine arrivé d'Alger où il commandait la subdivision, pour diriger une brigade de chasseurs d'Afrique, il signala sa présence par des succès qui firent sensation et redonnèrent l'espérance. Le premier il tint tête aux fameux houlans prussiens; il en culbuta tout un déta-

chement à Pont-à-Mousson, dont la moitié resta entre ses mains. Ses troupes, excitées par son exemple, furent infatigables pendant tout le mouvement sur Sedan et pendant la longue bataille sous les murs de cette place. Pour la cinquième fois il ramenait au feu, le 1er septembre, non-seulement sa division mais bon nombre de corps épars des alentours, avec l'espoir de faire une trouée en avant du village d'Illy, quand il fut atteint d'une balle qui lui fracassa la mâchoire. Transporté à Sedan, il refusa de son lit de douleur d'accepter la lugubre capitulation du 2 septembre, et en attendant d'être constitué prisonnier, il fut transporté avec son officier d'ordonnance en Belgique, au château de Beauraing. Là il reçut du propriétaire, M. le duc d'Ossona et de sa famille, les soins les plus empressés, malgré lesquels il expira le 6 septembre. Il fut enterré le 7, avec tous les honneurs militaires, par les soins du général belge Thiébault, commandant la 1re division du 1er corps d'armée d'observation. Le général Thiébault et le lieutenant Reverony, officier d'ordonnance du défunt, prononcèrent sur la tombe de touchantes paroles qui émurent tous les assistants.

La France perd en lui non-seulement un habile et vaillant général, de cavalerie surtout, mais un des hommes qui avait le plus travaillé à l'affermissement de la colonie algérienne et qui pouvait, dans la réorganisation projetée, rendre encore les meilleurs services. Ayant passé toute sa carrière en Afrique, principalement dans le sud, il en connaissait à fond les circonstances ainsi que la langue et les mœurs des diverses tribus. Parmi les Arabes son nom était populaire, répandu dans les plus humbles bourgades, à la fois redouté et chéri. Ils avaient éprouvé cent fois et sa vaillance et sa bonté; leur terreur pendant la guerre il était devenu pour eux, pendant la paix, par sa loyauté et par sa justice, un objet de respect et de vénération. Ce que Margueritte disait était sacré. Il est vrai qu'il avait été souvent leur gai compagnon de bivouacs, de tournois et de chasses, et que nul, dans ces rudes parties, n'avait eu le droit de se dire plus robuste et plus sobre Africain que lui. Emule de Gérard et de Bonbonel il délivrait volontiers les douars épouvantés du périlleux voisinage des lions et des panthères; et il nous laisse sur ce dramatique sujet un petit livre aussi attrayant qu'instructif (1) et dont le ton de frappante sincérité et de modestie, si rare parmi les grands chasseurs, commande un vif intérêt. Il était occupé à coordonner des notes, qui doivent être précieuses, sur les dernières expéditions dans le sud et sur les difficultés de ce genre tout spécial de guerre, quand la présente campagne vint réclamer ses soins et ses efforts. Parti plein d'espoir et de confiance, avec les vœux chaleureux de toute la population d'Alger, française et indigène, les déceptions ne réussirent point à l'abattre. Comme tous les grands cœurs sa fermeté s'accrut dans les revers, et il fut un des derniers généraux, sinon le dernier, à tenter la fortune sur le champ de bataille de Sedan. Il ne jouit qu'un jour de son brevet de général de division, mais sa famille, une jeune femme et deux enfants adorés laissés à Alger, héritent de lui un nom impérissable.

(1) ***Chasses de l'Algérie et notes sur les Arabes du sud***, **par le général A Margueritte. Paris-Alger 1869, 2e édition, 1 vol in-12.**

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La 9e brigade (Tronchin), mise sur pied le 4 octobre, a occupé dès le 6 ses positions sur la frontière, soit Laufon, Delémont et Porrentruy. Le quartier-général de la brigade se trouve dans cette dernière localité.

On nous écrit de Genève :

« Le *Journal* vient de publier d'après une feuille de la Suisse allemande les lignes suivantes sur lesquelles je vous demande la permission de présenter deux mots de remarque :

Quelque satisfaisante qu'ait été la tenue et l'instruction de la grande majorité des bataillons fédéraux lors de la mise sur pied des cinq divisions, cependant celle-ci a constaté certaines défectuosités, en particulier au point de vue de l'instruction militaire, des troupes d'Unterwald, de Zoug et du Tessin Nous ne voulons pas toucher les parties malades de trop près, mais des faits qui sont survenus nous devons tirer la conclusion que l'ensemble de l'instruction de l'infanterie doit être transporté des Cantons à la Confédération ; les négligences de la France sous ce rapport sont si cruellement punies dans la guerre actuelle que nous ne saurions laisser passer cet enseignement sans en faire notre profit.

« Je ne suis pas aussi opposé à la centralisation, surtout à celle de l'instruction de l'infanterie, qu'on l'est généralement dans le canton de Vaud ; mais en revanche, et sans parler de nos divergences de vues possibles à cet égard, je me pique d'être ami du bon sens. Or je n'en trouve aucun dans les singulières raisons que le *Journal* avance en faveur de sa thèse. Si trois seuls Cantons sur 22 négligent leur infanterie, est-ce bien un motif sérieux de vouloir confisquer les attributions de tous les autres ? Qu'on centralise les trois coupables et tous ceux qu'on découvrira encore, je l'accorde, puisque la loi en donne le droit. Mais qu'on respecte, quand il n'y a pas de nécessité contraire, les principes fondamentaux de nos institutions fédératives.

« On nous cite à l'appui de la réforme préconisée l'exemple de la guerre actuelle et notamment de la France. En vérité, on croirait rêver de voir se produire une argumentation aussi baroque. Si quelque chose a été battu dans cette guerre, il me semble que c'est bien la centralisation, représentée par l'armée française, tandis que les 5 à 6 règlements et les vingt tenues différentes de l'armée allemande ne l'ont pas empêché de remporter de brillantes victoires, fort bien racontées par le *Journal de Genève*, qui sait mieux, paraît-il, s'en délecter que s'en instruire. »

Le *Journal de Genève* signale une récente et remarquable découverte que le monde lui doit : c'est qu'entr'autres bienfaits la guerre de 1870 aurait déjà créé une ère entièrement nouvelle sous le rapport de la stratégie, soit l'ère de la « marche coordonnée » en opposition à la simple marche en colonne ! ! ! Dans deux grands articles d'un sérieux soutenu (nos des 6 et 7 octobre) l'honorable feuille genevoise, si bien avisée du reste, vient de constater soigneusement sa précieuse trouvaille et d'en faire honneur au beau génie de M. de Moltke. Comme il sera fier, ce beau génie !

Italie. Le gouvernement du roi vient de décider, ensuite du plébiciste romain et sous réserve de la ratification des Chambres, la réunion des provinces romaines au royaume Toutes les prérogatives d'un souverain seront laissées et reconnues au Saint Père. Une lieutenance générale a été instituée à Rome et l'illustre général La Marmora vient d'être appelé à ce poste éminent.

Bon nombre des troupes mises sur pied sont rentrées dans leurs foyers. Toutefois deux corps d'observation, de 4 divisions chacun, sont formés dans la Haute-Italie pour s'exercer aux grandes manœuvres ; un sur le Tessin, commandé par le général Petiti, l'autre sur l'Adige, aux ordres du général Pianelli.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 20. Lausanne, le 29 Octobre 1870. XVe Année.

SOMMAIRE. — Guerre franco-allemande de 1870. — Bibliographie. *Ueber die Strategie,* par C. v. Ellger. — Nouvelles et chronique.

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

Rien de nouveau n'est signalé sous Paris, sauf d'infructueuses tentatives de négociations. D'une part le général américain Burnside, ancien commandant en chef de l'armée du Potomac en 1863, qui se trouvait au quartier-général prussien, a essayé d'amener une entente entre les belligérants soit pour un armistice, soit pour la paix; mais sans autre autorité que celle d'un cœur généreux et n'ayant pu soumettre au gouvernement français que les propositions déjà connues de M. de Bismark, ce noble projet de médiation a échoué. A la suite de cet incident, le général Burnside et son illustre collègue Sheridan ont quitté le quartier-général prussien et se trouvent maintenant en Suisse.

D'autre part le général français Boyer, aide-de-camp du maréchal Bazaine, s'est présenté au quartier-général de Versailles pour traiter de la reddition de Metz. On n'aurait pu encore s'entendre et le général Boyer se serait rendu en Angleterre avant de rentrer à Metz.

Enfin l'on signale de plus sérieux pourparlers sous les auspices diplomatiques des puissances neutres, particulièrement de l'Angleterre, et auxquels se mêle activement M. Thiers. On craint néanmoins que tous ces louables efforts ne se brisent contre l'inébranlable volonté du gouvernement prussien de ne traiter de la paix que dans Paris et sur la base de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine.

Quant à la situation militaire, elle semble décidément s'améliorer pour les Français.

Cinq armées, dites de la Loire, du Nord, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest, se forment et prennent de la consistance.

Dans Paris le général Trochu n'a pas encore osé, il est vrai, sortir de son système de défense passive et d'escarmouches sur tout son front. Mais, d'après une lettre qu'il vient d'adresser au maire de Paris, on peut croire qu'il prépare sérieusement de plus grands coups et qu'il n'attend pour risquer enfin quelque chose de décisif que de voir ses troupes mieux exercées et mieux armées. « L'expérience, dit-il, démontre qu'aucune infanterie, si solide qu'elle soit, ne peut être engagée avec sécurité devant l'ennemi, que si elle est accompagnée d'une artillerie proportionnée à la sienne. C'est à former cette artillerie que j'applique mes soins...

« Je termine, monsieur le maire, cet exposé par une réflexion. Au mois de juillet dernier, l'armée française, dans tout l'éclat de sa force, traversait Paris aux cris de : « A Berlin ! à Berlin ! » J'étais loin de

partager cette confiance, et seul, peut-être, entre tous les officiers généraux, j'osai déclarer au maréchal ministre de la guerre que j'apercevais dans cette bruyante entrée en campagne, aussi bien que dans les moyens mis en œuvre, les éléments d'un grand désastre.

« Le testament que j'ai déposé à cette époque entre les mains de Me Ducloux, notaire à Paris, témoignera à un jour donné des douloureux pressentiments, trop motivés, dont mon âme était remplie.

« Aujourd'hui, devant la fièvre qui s'est très légitimement emparée des esprits, je rencontre des difficultés qui offrent la plus frappante analogie avec celles qui se sont produites dans le passé. Je déclare ici que, pénétré de la foi la plus entière dans le retour de fortune qui sera dû à la grande œuvre de résistance que résume le siége de Paris, je ne céderai pas à la pression de l'impatience publique. M'inspirant des devoirs qui nous sont communs à tous et des responsabilités que personne ne partage avec moi *(sic!!!)*, je suivrai jusqu'au bout le plan que je me suis tracé, sans le révéler, et je ne demande à la population de Paris, en échange de mes efforts, que la continuation de la confiance dont elle m'a jusqu'à ce jour honoré. ».

Puisse le général Trochu n'être pas trompé dans ses espérances! Puissent surtout les Prussiens lui laisser le temps d'aller jusqu'au bout de ses efforts et de ses préparatifs. Eux, en attendant, progressent toujours. Autour de Paris ils atteignent maintenant, outre Orléans, les villes de Châteaudun, de Chartres, les abords de Rouens et ceux d'Amiens. Tandis que le corps de siége de Paris se renforce de nouvelles troupes, d'un puissant matériel et de nombreux ouvrages, le corps combiné de von der Tann doit continuer ses progrès vers le Sud, en cherchant à atteindre Bourges, centre important de l'armée de la Loire. Sur sa gauche le corps du général Werder doit agir de même contre l'armée en formation de Lyon et s'établir d'abord à Dijon, d'où il observerait en même temps les places de Besançon et de Belfort. Mais ce sont là de vastes entreprises, qui, si bien ordonnées qu'elles soient, peuvent rencontrer de graves mécomptes, surtout s'il est vrai que ces deux dernières places renferment de nombreux défenseurs et que Garibaldi anime toute cette région d'un ardent esprit de résistance et même d'offensive.

D'ailleurs les Français viennent de recevoir un renfort plus efficace que les projets de médiation des puissances neutres. Les pluies diluviennes de ces derniers jours commencent à contrarier vivement les vainqueurs; elles arrêtent non-seulement leurs marches, mais aussi tous les préparatifs de bombardement ou de siége. Si des inondations se produisaient comme il y a quelques années, leur position sur les bords de la Seine, de la Marne et de la Loire deviendrait probablement critique, en même temps que plusieurs points importants de leur longue ligne de communication seraient compromis ou perdus.

Ce changement de climat favorise au contraire sur tous les points la défense, qui ne manque que de temps pour pouvoir former de nouvelles armées supérieures en nombre et en ressources, si non en cohésion, à celles des Allemands. On peut croire sans exagération que si d'ici à trois semaines les Allemands n'ont pas obtenu un résultat

marquant soit contre Bazaine, à Metz, soit contre Paris, soit contre l'armée de la Loire, leur situation deviendra intenable avec l'éparpillement actuel et qu'ils seront obligés de renoncer à quelques-unes de leurs entreprises pour mieux concentrer leurs forces. Mais il est probable qu'ils ne laisseront pas aller les choses à cette extrémité et que d'ici à quelques jours ils sauront amener une grande et décisive affaire.

En attendant, nous reproduisons ci-dessous, d'après les journaux allemands et français, divers renseignements plus ou moins caractéristiques :

Le *Journal officiel français* donne le rapport militaire suivant sur ce qu'on a appelé « les opérations du 13 octobre » autour de la capitale assiégée et qui se bornent à une sortie d'une seule division française :

13 octobre, 8 $^1/_2$ h. soir.

Des mouvements de troupes considérables de l'ennemi ayant été signalés ces derniers jours, le gouverneur à décidé qu'une reconnaissance offensive serait faite ce matin par la division Blanchard, du 13e corps, s'étendant des positions d'Issy, à droite, à celles de Cachay, à gauche.

Le général Blanchard a disposé ses troupes en trois colonnes : celle de droite (13e de marche) devant agir dans la direction de Clamart : celle du centre (général Susbielle) sur Châtillon ; celle de gauche (mobile de la Côte-d'Or et de l'Aube) colonel de Grancey, sur Bagneux. Ces mouvements, protégés par le tir soutenu des forts de Montrouge, de Vanves et d'Issy, se sont exécutés avec beaucoup d'ordre et de vigueur.

Le gouverneur avait envoyé le général Schmitz, chef d'état-major général, à la droite des positions pour suivre l'ensemble des mouvements. Le général Vinoy, commandant le 13e corps, avait disposé ses réserves en arrière du fort de Montrouge. Bagneux a été enlevé par les mobiles de la Côte-d'Or, dont la conduite, déjà signalée deux fois, a eu aussi une attitude excellente ; son commandant, M. de Dampierre, est tombé glorieusement à la tête de sa troupe.

Le lieutenant-colonel de Grancey, conduisant l'ensemble de l'opération, s'est hautement honoré.

Les marins du fort de Montrouge, commandés par le capitaine de frégate d'André, ont pris part à l'action et formé l'arrière-garde, avec un aplomb remarquable, pendant la retraite de notre gauche. Au centre, nos troupes cheminant dans les maisons de Châtillon, ont, presque sans pertes, enlevé deux barricades et se sont avancés jusqu'à l'église et à la route qui relie Châtillon et Clamart.

Entre ces deux points, deux bataillons se sont déployés dans le plus grand ordre, avançant sous le feu de l'ennemi jusque dans les vignes qui bordent les pentes de la carrière de Clavents. De là, ils ont fait le coup de feu avec les tirailleurs ennemis, postés derrière un épaulement sur la crête du plateau de Châtillon.

Deux batteries prussiennes se sont démasquées rapidement, l'une près de la Tour à l'Anglais, l'autre vers Châtillon ; leur feu a été successivement éteint par les canons de Vanves et d'Issy. A ce moment, les masses prussiennes se sont montrées sur les crêtes du plateau, se découvrant ainsi au feu de l'artillerie et des forts.

Le but de la reconnaissance était atteint, la retraite a été ordonnée ; elle s'est opérée dans le meilleur état, sous les ordres du général Blanchard, dont les bonnes dispositions ont assuré la réussite de cette reconnaissance. Du côté de Clamart, nous avons occupé l'ouvrage du Moulin-de-Pierre, la fusillade s'est engagée sur ce point et l'ennemi n'a pu nous faire quitter la position.

Nos pertes sont peu considérables ; celles de l'ennemi, qui est resté constamment sous notre feu, quoique n'étant pas encore appréciées en ce moment, ont un grand caractère de gravité. C'est ainsi qu'il a laissé plus de 300 morts dans Bagneux. Ses pertes ont été également considérables à Châtillon et sur les hauteurs.

Le chiffre des prisonniers connus s'élève à près de cent. Le gouverneur a félicité les troupes qui ont pris part à la reconnaissance, ainsi que celles des forts, de l'ardeur et du sang-froid dont elles ont fait preuve dans cette journée.

Le gouverneur de Paris, Par ordre,
Le général chef d'état-major général,
SCHMITZ.

Les rapports militaires que voici sont extraits du *Journal officiel*.

« 15 octobre, 4 h. 45 soir.

» Le gouverneur reçoit les dépêches suivantes :

» Très bonne journée ; tandis qu'une myriade de gens de toutes conditions recueillaient les fruits de la terre dans toute l'étendue de la plaine de Bondy et aux environs de Bobigny, sous la protection des mobiles du Finistère et du Nord et sous celle de l'infanterie de marine et de l'infanterie de ligne, l'artillerie de Romainville chassait l'ennemi de la ferme de Granley. De son côté, l'artillerie de Rosny a contenu l'ennemi dans le village de Raincy, et celle de Noisy l'a foudroyé au camp retranché du pont de la Poudrette et dans la Maison-Grise. Je dois mentionner les éclaireurs de la Seine, colonel Lafon, qui, profitant de la sûreté de notre tir, sont sortis du village de Bondy et ont engagé une vive fusillade avec l'ennemi embusqué de l'autre côté du canal de l'Ourcq. Une escouade de charpentiers de marine sous la conduite de M. Germain, enseigne de vaisseau, s'est avancée sous le feu, a coupé à 500 mètres de l'ennemi une vingtaine d'arbres qui masquaient de nos bastions la vue du camp retranché prussien. A trois heures et demie, l'ennemi a arboré le pavillon blanc ; les éclaireurs de la Seine ont cessé le feu, et les forts également. A la faveur de l'armistice, l'ennemi a relevé et emporté de ses ouvrages ses morts et ses blessés. Dans cette rude journée pour les éclaireurs de la Seine, nous avons eu le capitaine Burtin, des éclaireurs, tué à cent mètres des retranchements de l'ennemi, un éclaireur tué en construisant une barricade en avant du village et trois éclaireurs blessés grièvement, enfin deux matelots charpentiers blessés légèrement.

» 6 heures 10 du soir. — A 5 heures et demie du soir, un obus du bastion n° 2 a tué les deux officiers à cheval qui venaient faire mettre en batterie une section d'artillerie ennemie et tué les cavaliers d'une des pièces qui a été mise hors de service à 4,500 mètres. Après un seul coup tiré les chevaux morts restent sur l'avenue ; la pièce a été enlevée à bras dans les bois ; l'autre pièce s'est retirée sans tirer. Le gouverneur est allé aujourd'hui visiter les ambulances et les hôpitaux ; il a pu constater avec quelle sollicitude nos blessés étaient soignés sur tous les points. Il était accompagné dans cette visite par M. Wolf, intendant général de l'armée. Des renseignements certains font connaître que, dans la journée du 15 octobre, l'ennemi a eu plus de 1,200 tués et blessés.

» Le gouverneur de Paris,
» P. O. Le général chef d'état-major général,
» SCHMITZ. »

« Les journées des 14 et 15 ont été complétement calmes. A l'engagement sérieux livré sous Bagneux n'a pas même succédé la canonnade des forts. Le Mont-Valérien a tiré seulement quelques volées sur les hauteurs de St-Cloud et ravivé l'incendie qui achève de consumer le château. Une maison, située au-dessus, a été mise en feu par les obus. Le tir continuel du Mont-Valérien a pour but d'empêcher l'ennemi d'établir ses batteries de siége sur toute la ligne de collines qui do-

mine la Seine et qui sont le plus à proximité de l'enceinte. Jusqu'ici, nous y avons réussi et les Prussiens n'ont guère répondu. Seulement, il est probable qu'ils élèvent en arrière des batteries abritées par des plis de terrain ou des arbres contre les canons du fort. On a d'ailleurs lieu de croire que leurs grosses pièces de siége et particulièrement les canons Krupp ne sont pas encore arrivés......

« Aux soins que les Prussiens mettent à concentrer leurs forces au sud de Paris et à se fortifier près de Choisy, on peut juger de l'extrême importance qu'ils attachent à occuper la ligne d'Orléans, pour nous la disputer énergiquement. Les positions de Châtillon, Bagneux, Chevilly, paraissent nous être indispensables pour expulser l'ennemi de ce point stratégique; si nos troupes parviennent à s'y installer, elles feront face, en avant, à tout mouvement offensif de la part de l'ennemi et elles n'auront pas à redouter un mouvement tournant des Prussiens, car ces derniers se mettraient alors dans une situation des plus périlleuses, entre les feux de nos forts et ceux de nos troupes.

« Les forts de Montrouge, Vanves et Issy, distants les uns des autres de 1500 à 2600 mètres, constituent une défense d'autant plus imposante qu'ils sont plus rapprochés les uns des autres; mais ils sont dominés par les hauteurs environnantes, ce qui a permis aux Prussiens d'occuper une ligne passant par Bagneux, Châtillon et Clamart, qui n'est distante des forts que de 1100 à 1900 mètres. L'ennemi est donc là à pleine portée de l'artillerie des forts: Bagneux à 1900 mètres du fort Montrouge; Châtillon à 1100 mètres du fort de Vanves; Clamart à 1900 mètres des forts d'Issy et de Vanves. »

Un correspondant du quartier-général du roi, dans une lettre datée de Versailles, moins réservé que le *Moniteur prussien*, confirme que des sorties ont été effectuées et que même le combat a duré plusieurs heures; mais il ajoute qu'à la fin les assiégés ont dû se replier en désordre derrière leurs forts et demander un armistice pour relever leurs morts. D'après la version française, c'étaient au contraire les assiégeants qui avaient pris l'initiative de cette demande. Au milieu de ces contradictions, il est bien difficile de discerner la vérité. Cependant, de quelque côté qu'ait été l'avantage de la journée, un fait paraît acquis, c'est qu'on s'est bien battu au sud de Paris dans la journée du 13 octobre.

16 octobre, 11 h. matin.

Hier des obus ont été lancés de la redoute de la faisanderie sur le poste d'observation des Prussiens au nord de Champigny, et sur un autre poste au four à chaux. Deux ont pénétré dans la maison qu'occupait l'ennemi. Des coups de canon ont été tirés de la Gravelle et de Charenton sur Bonnueil, Montmesly et le carrefour Pompadour. Aucun meuvement de troupes n'a été aperçu.

Les éclaireurs placés en embuscade de nuit à Créteil ont été attaqués ce matin, vers cinq heures, par un peloton de Prussiens qu'ils ont repoussé. Ces hommes ont ramené au fort de Charenton un prisonnier prussien blessé.

Rapport militaire du 17 octobre.

Hier d'après les ordres du général Ducrot, le général Berthaud a porté en avant de Columbus une partie de sa brigade avec huit pièces d'artillerie, dans le but de reconnaître et de canonner les travaux de l'ennemi au pont d'Argenteuil. A 2080 mètres, nos pièces ont lancé sur le pont même quelques obus dans les retranchements de l'ennemi.

Au moment où notre feu cessait, une batterie de campagne prussienne est venue au calop se placer dans les vignes d'Argenteuil et de là a ouvert son feu dans la direction de Colombes.

Personne n'a été atteint, et quatre obus lancés par la batterie de Courbevoie ont décidé la retraite immédiate de l'ennemi.

Nos zouaves ont échangé une fusillade avec les tirailleurs ennemis et en ont atteint plusieurs.

Le gouverneur de Paris: Par ordre :
Le général chef d'état-major général,
SCHMITZ.

Pour copie conforme du rapport militaire.

Le ministre des affaires étrangères chargé par intérim
du département de l'intérieur,
JULES FAVRE.

On a des dépêches prussiennes sur un combat livré le 21 courant. L'une du général Podbielsky, est conçue comme suit :

« Les Français ont fait du Mont-Valérien une sortie avec des forces imposantes et 40 canons. Des détachements des 9e et 10e divisions d'infanterie et le premier régiment de landwehr de la garde, appuyés par le feu d'artillerie du 4e corps, ont, sous les yeux du roi, victorieusement repoussé l'ennemi de la rive droite de la Seine. Jusqu'à présent nous avons constaté que plus de cent prisonniers et deux canons sont tombés entre nos mains. Nos pertes, proportion gardée, sont peu considérables. Si à cette occasion les Français publient un nouveau bulletin de victoire, on y verra la meilleure preuve que nos adversaires sont extraordinairement peu exigeants.

» Signé : PODBIELSKY. »

Voici une autre dépêche sur la même affaire, du roi à la reine Augusta :

« Je viens d'assister à *un petit combat* qui s'est livré près la Malmaison, 12 bataillons avec 40 canons ont fait une sortie du Mont-Valérien et après une lutte de trois heures l'ennemi a été refoulé dans son fort. Nous étions au viaduc de Marly et pouvions voir le combat à notre aise. *Tout Versailles était alarmé* de cet événement.

» Signé : GUILLAUME. »

Il arrive continuellement de nouveaux renforts aux assiégeants de Paris. Toute la landwehr de la garde prusienne est répartie aux environs de Versailles, pour remplacer le corps combiné von der Tann en opérations sur la Loire.

Le quartier-général du prince royal de Saxe (4e armée, soit armée de la Meuse) a été transféré, dès le 17 octobre, du Grand-Tremblay à Margency, dans le voisinage de St-Denis.

On donne, à la date du 14 octobre, les renseignements ci-dessous sur l'organisation des forces de Paris :

Les troupes de ligne forment maintenant deux corps d'armée, le 13e et le 14e, chacun de 3 divisions d'infanterie et de la cavalerie et des réserves ordinaires, faisant monter l'effectif du corps à environ 28 mille hommes. Le 13e corps, sous le commandement du général Vinoy, comprend les divisions Mand'huy, Blanchard et d'Exéa ; le 14e corps, sous les ordres du général Renault, comprend les divisions de Mansion, d'Hughes et de Caussade. Un autre corps en formation se compose des dépôts et des volontaires ; il monte déjà à environ 25 mille hommes, dont 4 à 5 mille de cavalerie. La garde mobile, forte d'environ 100 mille combattants, passe dans la ligne, au fur et à mesure de la formation et de l'instruction convenable de ses bataillons, ce qui fait qu'avant peu le général Trochu pourra disposer d'une nouvelle armée régulière de quatre corps, soit d'environ 100 mille hommes, qui seront destinés aux opérations actives en dehors de la place, tandis que les autres troupes, garnisons permanentes des ouvrages et gardes nationaux, pourront pleinement suffire à la défense de la place.

On écrit de Paris le 8 octobre :

Le gouvernement de la défense nationale a aujourd'hui dans les mains le moyen de fabriquer des chassepots. La matière remplaçant l'acier serait purement et sim-

plement le bronze d'aluminium. C'est M. Gaudin et l'éminent chimiste M. Sainte-Claire Deville qui vont fournir en quantité considérable cette matière. Le minerai ordinaire d'aluminium vient du Groënland. M. Gaudin s'en passera; il extraira l'aluminium du sol argileux que nous foulons. Quant au laboratoire, il est gigantesque, et qui plus est, prêt à fonctionner; c'est une des sept usines à gaz de la Ville. Une fois le métal fabriqué, on pourra nous livrer, en un mois, assez de chassepots pour armer toute la garde nationale.

Le ministère des travaux publics a pris, sous la direction de M. Dorian, une importance considérable au point de vue de la défense de Paris. Il est devenu le ministère du génie civil, et s'est chargé de mettre au service de la guerre les ressources immenses de l'industrie privée. M. Dorian s'est adressé aux grands ateliers de mécanique, aux fondeurs, aux compagnies de chemins de fer, et il a demandé de gros canons en fonte, frettés avec des cercles de fer, pesant 14,500 kilos et montés sur des affuts pesant 25,000 kilos. 35 de ces pièces monstrueuses seront exécutées dans le délai d'un mois. Les fondeurs de cuivre sont appelés à soumissionner la fonte de canons de campagne se chargeant par la culasse, qui seront alésés avec les grands tours qui existent dans un grand nombre d'ateliers. En un mot, dans quelques jours, l'industrie privée aura mis à la disposition de la guerre un matériel d'artillerie formidable par sa qualité et sa quantité.

La batterie des gros canons de marine, placée sur la butte Montmartre, derrière la tour de Solferino, vient de s'augmenter de trois nouvelles pièces, ce qui en porte le nombre total à huit. Telle qu'elle est maintenant cette fière batterie commande par son feu toute la plaine Saint-Denis, sur un rayon de 10 kilomètres environ.

On travaille aussi à transformer l'Arc de Triomphe en une puissante citadelle, qui commandera tous les Champs-Elysées et les abords de Passy et du bois de Boulogne. D'épaisses plaques de tôle vont envelopper le monument d'une cuirasse impénétrable, tandis que les sculptures seront encore protégées par des revêtements de terre et de matelas. En outre des redoutes en terre et en maçonnerie entourent l'Arc de Triomphe de manière à transformer ce beau carrefour en une forteresse inexpugnable.

Un marché a été conclu entre le ministère des travaux publics et la vaste usine de Grenelle. En voici les conditions : la maison Cail s'est chargée de fabriquer aussi vite que possible : 50 mitrailleuses d'un nouveau système, projetant 120 balles à la minute; 50 pièces de campagne de 14 centimètres, se chargeant par la culasse, et ayant une portée de 7 ou 8,000 mètres; 35 canons de 24 centimètres, projectiles de 150 kilog., et destinés à rivaliser avec les fameuses pièces du système Krupp.

L'*Indépendance belge* publie sur l'attaque et la défense de Paris un article du colonel Van de Velde. Cet officier estime que si la défense de Paris est bien dirigée elle doit tenir très longtemps.

Dans le siége d'une place ordinaire, la tranchée s'ouvre à 400 ou 500 mètres du glacis. Si la place se défend convenablement et si les travaux d'approche marchent régulièrement, en une vingtaine de jours l'assaillant arrive au couronnement du chemin couvert, c'est-à-dire sur le bord du fossé de la place.

A Paris, les forts à l'extrémité du front d'attaque de la rive droite, au nord-est de la place, sont portés à 4000 mètres en avant de l'enceinte; or, en admettant que la première parallèle s'ouvrît à 1,000 mètres en avant des forts, les travaux d'attaque, les cheminements auraient à parcourir 5,000 mètres pour atteindre le corps de place.

Admettons, malgré la puissante garnison de Paris, que les travaux d'approche marchent comme dans un siége ordinaire; supposons, par impossible, que ces travaux avancent régulièrement comme devant une petite garnison; si en vingt jours les cheminements parcourent 500 mètres, il faudra dix fois vingt jours, ou deux cents jours pour parcourir les 5000 mètres qui séparent la première parallèle du corps de place.

L'attaque brusque a de grandes chances de réussir quand on la tente d'emblée, c'est-à-dire immédiatement après avoir fait subir un grand désastre à l'armée de a défense, comme celui que les Français ont subi sur la Meuse.

Dans un avenir peu éloigné nous apprendrons probablement qu'après la fatale journée de Sedan, Paris se trouvait dans de bien fâcheuses conditions pour repousser une attaque si elle avait été tentée.

Bien que pour le moment la destruction des armées françaises permette aux assiégeants d'investir Paris impunément, le généralissime des armées prussiennes pourrait bien se repentir de n'avoir pas, en arrivant devant cette capitale, profité du moment favorable qui s'offrait à lui pour enlever cette forteresse d'emblée.

La France possède d'immenses ressources de toute nature. Si Paris est approvisionné de manière à pouvoir tenir pendant quelques mois, et s'il y a entente entre les partis, l'attaque de pied à pied demandant beaucoup de temps et le bombardement n'étant guère à redouter, le siége peut traîner en longueur; entre temps il peut surgir un homme; la fortune des batailles est capricieuse, et tant que dure la guerre, son résultat final est indécis.

La *Gazette de la Croix* expose en ces termes le résultat de la bataille d'Orléans:

« La ville importante d'Orléans est occupée depuis le **12**, et probablement le corps du général von der Tann a déjà commencé, à l'heure qu'il est (le **19**), sa marche sur Bourges; car on paraît avoir en vue de se mettre avant tout en possession de cette ville. Bourges est un point central de la France et est même le siége d'établissements techniques de l'armée, à l'instar de l'arsenal à Vienne ou de Spandau en Prusse. Des fonderies de canons, des manufactures d'armes, etc., sont réunies sur ce point dans les plus vastes proportions. L'expédition contre Bourges aurait pour résultat d'entraver et d'empêcher l'armement des régiments en formation. Les opérations dans la direction du sud dépendent de la marche du **14**e corps d'armée, nouvellement formé, que commande le général de Werder. Celui-ci venant de l'Alsace en s'avançant vers l'ouest, doit donner la main au général von der Tann. Cette armée comprend aussi la division badoise qui a livré aux Français le combat près de Rambervilliers, où ces derniers ont été repoussés. »

« Dans la journée du **18** octobre, la ville de Châteaudun (Eure-et-Loire) a été assaillie par un corps de cinq mille Prussiens. L'attaque a commencé à midi sur tout le périmètre de la ville dont les rues intérieures étaient barricadées. La résistance s'est prolongée jusqu'à neuf heures et demie du soir. Les francs-tireurs de Paris, la garde nationale sédentaire de Châteaudun ont rivalisé de courage et d'énergie. A un moment, la place de la ville était couverte de cadavres prussiens. On estime les pertes de l'ennemi a plus de dix-huit cents hommes. La ville n'a pas été occupée. Elle a été bombardée, incendiée, et les Prussiens ne se sont établis que sur ses ruines. L'incendie dure encore.

» Ces détails ont été rapportés par M. de Termon, receveur des postes, qui a brillamment fait son devoir de citoyen, le commandant de la garde sédentaire, M. Testanières, a été tué à la tête de son bataillon. La résistance de Châteaudun, ville ouverte, peut être mise à côté des pages les plus héroïques de notre histoire.

» La délégation du gouvernement ouvre un crédit pour subvenir aux besoins des familles de Châteaudun. Ce décret porte que cette noble petite cité a bien mérité de la patrie. » GAMBETTA. »

Chartres a été investi le **21**, le matin, par un corps ennemi de **20,000** hommes, avec **40** canons. Des conventions militaires ont été négociées par le maire et le préfet, l'honneur de la ville est sauf.

L'armée prussienne paraît marcher sur Mantes.

Les dépêches officielles suivantes sont publiées par les journaux français :

Lorris, 19 octobre, 9 h. 50 du soir.

Un corps prussien de 6000 hommes, dix-sept canons et deux mitrailleuses, parti hier d'Orléans, occupe aujourd'hui la rive droite jusqu'à Châteauneuf. Ce matin, des francs-tireurs postés dans les bois de Chenailles, près Châteauneuf, ont tué trois cavaliers et blessé un certain nombre. Revenus en force, les Prussiens ont imposé

la ville de 50,000 fr. qui devront être versés demain soir sous peine d'incendie. Ils se sont retirés après avoir fait de fortes réquisitions. Sur toute la route, pillage de fourrages et de bestiaux.

Des détachements occupent aussi Vitry et Fay-aux-Loges.

Les Prussiens font marches et contre-marches dans Orléans, avec artillerie, sortant par une porte, rentrant par l'autre, pour tromper sur leur nombre.

Nogent-le-Rotrou, 19 octobre, 9 h., soir.

Commandant des francs-tireurs de Paris au ministre de la guerre.

Attaque de Châteaudun, hier 18, à midi, par 6000 hommes d'infanterie, 1500 de cavalerie, 2 batteries artillerie, venus par la route d'Orléans. Mon bataillon, secondé par la garde nationale et quelques francs-tireurs de Nantes et de Cannes, a soutenu l'attaque toute la journée. Vers sept heures et demie, une barricade forcée. Combat de rues jusqu'à onze heures et demie. La ville bombardée est aujourd'hui réduite en cendres. La population, dont la conduite a été admirable de dévouement pendant le combat, se réfugie dans les communes environnantes. Mes hommes se sont battus comme des lions.

60,000 cartouches ont été brûlées ; nos pertes dépassent 200 hommes, celles des Prussiens sont tellement considérables qu'ils n'ont pas osé occuper la ville abandonnée, et qu'ils ont couché au-dehors, laissant de 1800 à 2000 hommes sur le carreau. Notre retraite, couvrant le départ des habitants, s'est effectuée en bon ordre, la nuit, par Courtalain et Brion.

Ce matin, ils ont bombardé le faubourg Saint-Jean et le village de Saint-Denis-les-Ponts, qui n'étaient pas défendus.

On annonce le départ du général Lefort pour Bayonne, où il va prendre le commandement de la 13e division militaire. — Le général Pourcet, commandant de la province d'Alger prend le commandement de la 18e division militaire, à Tours.

On écrit à la *Presse libre* de Vienne :

Dans mon opinion, les forts détachés de Lyon sont à tous égards supérieurs (sauf celui du Mont-Valérien, sans doute) à ceux de Paris, et cela non-seulement parce que les terrains sur lesquels ils sont établis sont plus favorables, mais aussi au point de vue de la plus grande étendue des ouvrages, de la solidité de l'exécution et de leur plus récente construction. Seulement j'ai cru remarquer qu'ils ne sont pas également bien défilés dans toutes leurs parties, et dans leur tracé, il m'a semblé que l'on s'était plus préoccupé du rôle qu'ils pourraient avoir à jouer pour imposer l'ordre à une cité turbulente, que de celui qu'ils auraient à remplir pour sa défense contre un ennemi extérieur.

Il y a des forts, en outre, qui sont placés de telle sorte qu'ils sont dominés par des hauteurs voisines, aujourd'hui que les feux de l'artillerie ont si considérablement augmenté l'étendue de leur efficacité. Enfin il m'a paru que l'on avait commis une grave faute en négligeant (de même qu'à Paris les hauteurs du plateau de Meudon) le point culminant de *Le Verdun*, près de Limonest, d'autant plus que la place pouvait compter pour la défense de son vaste camp retranché sur l'artillerie de marine de gros calibre qu'il lui est si facile de tirer des arsenaux des ports de la Méditerranée

Les ouvrages sont complétement armés ; seulement les redoutes nouvellement établies, les travaux de fortification passagère qui les relient, et les lignes retranchées, manquent du fini nécessaire ; comme ouvrages importants auxquels peut s'appliquer cette dernière observation, je citerai le nouveau tracé bastionné établi entre la Saône et le Rhône, sur la hauteur de Caluire, et le retranchement continu de près de trois quarts de lieue qui s'étend sur le front nord de Lyon de la gare des Brotteaux le long de la voie ferrée jusqu'au pont sur le Rhône. Ce dernier a été tracé de la manière la plus défectueuse et misérablement exécuté ; il ne couvre pas la ligne du chemin de fer dont les terrassements le dominent ; ses profils sont beaucoup trop faibles et le travail technique est en général si mauvais qu'il suffirait de quelques coups de canon bien ajustés pour y faire partout de larges brèches et mettre sens dessus dessous toute cette machine

Plus de 5000 ouvriers sont occupés à toute cette besogne, et l'on met aussi activement la main à l'œuvre dans les forts de la rive gauche du Rhône, de la Vitriolerie, par exemple, du Colombier, etc., pour divers travaux de réparations et d'améliorations destinés à les renforcer.

Un rapport du général-major de Degenfeld, commandant un détachement du 14e corps d'armée (Werder), publié par les journaux badois, donne les renseignements suivants sur les dernières opérations militaires des Allemands dans les Vosges :

« A l'expédition dirigée sur St-Dié avaient pris part 6 bataillons, 2 $^1/_2$ escadrons et 2 batteries. Ces troupes se sont concentrées le 1er octobre à Mutzig et à Barr pour traverser les Vosges simultanément par trois routes peu praticables, afin d'y empêcher l'organisation des francs-tireurs et de châtier les localités qui s'y prêtent.

Le 2 et le 3 octobre le passage fut opéré sans rencontre, quoique partout les chemins fussent coupés de fossés et d'abattis, et même munis en certains endroits de tranchées de tirailleurs.

Le 4 octobre commencèrent les premiers engagements ; la colonne du centre marchant depuis Plinne fut reçue à l'ouest de Champonay par des coups de feu qui lui blessèrent deux hommes, sans qu'il fût possible d'atteindre les francs-tireurs au nombre de 40 à 50 ; le soir une reconnaissance rencontra de nouveau près de la Trouche un détachement de francs-tireurs, auquel elle fit éprouver une perte de 20 morts, sans avoir plus d'un blessé.

Le 5 octobre eut lieu une lutte plus sérieuse près de Raon-l'Etape ; elle commença à 9 $^1/_2$ heures du matin. Les Français, au nombre de 5 à 600 francs-tireurs, qui tiraient des tranchées, furent rapidement rejetés hors de leurs positions et poursuivis par la cavalerie, avec une perte pour eux de 45 hommes.

Le soir du même jour, la colonne apprit qu'elle n'avait plus à agir comme corps isolé, mais comme avant-garde de tout un corps d'armée allemand dirigé sur Epinal.

Le 6 octobre, la colonne Degenfeld s'est avancée contre St-Dié, ville de 10,000 âmes ; mais reçue à coups de fusils, et au milieu d'un épais brouillard qui lui rendait impossible de s'orienter, elle dut s'arrêter jusqu'à 9 $^1/_4$ heures du matin sur la hauteur d'Etival. Lorsque la marche en avant fut ordonnée, les Français déployèrent à Nompatelize et dans les localités environnantes une résistance opiniâtre.

Dans Nompatelize, il s'engagea un combat de village très violent qui dura plusieurs heures : en même temps des forces françaises supérieures s'avançaient de Le Salle, par la forêt de Saint-Remy, soutenues par de l'artillerie (deux batteries autant que l'on en pouvait juger) qui faisait un feu très bien dirigé. La situation devenait critique pour la partie engagée du corps Degenfeld, lorsque vers une heure, un mouvement combiné du reste de ce corps lui fit du jour. A l'aile gauche, le hameau des Pleignes fut enlevé non sans pertes assez sérieuses ; l'artillerie française en batterie près de Nompatelize fut réduite enfin au silence par les canons allemands ; l'aile droite s'empara de St-Remy, et les hauteurs près de la Voivre furent prises d'assaut. Vers les deux heures, les Français recommencèrent l'attaque avec une nouvelle vivacité, mais ils furent repoussés, et les obus de l'artillerie badoise leur firent beaucoup de mal. Cependant les Allemands, qui cherchaient de leur côté à s'avancer par leurs deux ailes, ne gagnaient que très lentement du chemin sous le feu de vitesse supérieur de l'ennemi.

Vers trois heures, arriva de Raon sur le lieu du combat le premier bataillon du régiment des grenadiers de la garde badoise, qui chargea tambours battant et trompettes sonnant, et repoussa les Français de position en position ; lorsqu'il fut arrivé en ligne, l'aile gauche avançant à son tour des Pleignes et de Nompatelize enleva les pentes raides du bois des Jumelles. L'attaque fut attendue de pied ferme par les Français, et le terrain fut disputé pas à pas jusqu'à la crête de la hauteur ; mais à partir de là, ils descendirent au pas de course dans une complète déroute pour se réfugier vers le col de Bourgonce.

Toute la ligne allemande marcha alors en avant ; la journée était décidée, il était 4 heures après midi.

D'après le rapport, 3,600 à 3,800 hommes des troupes allemandes seulement ont pris part au combat d'une manière immédiate, et ils ont eu à faire à des forces au moins doubles commandées par le général en retraite Poitevin. D'après les dires des Français prisonniers, ces forces se composaient en grande partie de troupes de la ligne, de régiments de marche (entre autres le 32e, dont le colonel Herodet, grièvement blessé, est resté entre les mains des Badois), et de gardes mobiles de la Meurthe et des Vosges ; il n'a pas paru que des francs-tireurs aient pris part à ce combat ; il y avait 8 ou 12 pièces de canon et pas de cavelerie. Les bataillons de marche étaient arrivés, dit-on, la veille seulement de Bordeaux et de Marseille avec quelques détachements des garnisons du Sud ; en tout, on peut en chiffrer l'ensemble de 8,000 à 9,000 hommes au moins.

Les Allemands ont eu 3 officiers tués et 19 blessés ; 57 hommes tués, 317 blessés et 8 manquants, total 404.

Les Français ont dû éprouver des pertes notablement plus considérables, dit le rapport que nous citons, mais il n'en donne pas le chiffre ; ils ont eu 582 hommes et 6 officiers faits prisonniers, dont 367 de la ligne et 215 de la garde mobile.

Le 7 et le 8 octobre, les troupes allemandes ont continué leur marche sans rencontrer de résistance, ont occupé St-Dié et établi leurs communications avec le corps d'armée envoyé à Epinal. »

Le général Cambriels, dit la *Franche-Comté*, n'a eu jusqu'à présent que des engagements heureux avec l'ennemi, et il ne redoute plus, maintenant, d'être obligé d'accepter un combat qui pourrait lui être défavorable. Son mouvement s'opère avec un ordre parfait. Les principales raisons qui l'obligent à l'exécuter sont le danger qu'il y aurait pour lui à se porter en avant, et le besoin de se ravitailler.

Une force de 130,000 hommes au moins, troupes, mobiles et corps-francs, couvre, de Belfort à Dijon, les débouchés sur Lyon.

Les Prussiens reprennent haleine avant d'avancer dans la vallée de la Saône. Depuis qu'ils ont occupé Vesoul, ils n'ont point fait de nouveaux mouvements du côté de Lyon, et une dépêche de Gray du 21 octobre dit que les Prussiens ne menacent nullement cette localité.

Une dépêche du général Cambriels, de Besançon, en date du 23 octobre, annonce que l'ennemi a attaqué de nouveau la position de Châtillon-le-Duc (à 8 kilom. seulement au nord de Besançon), où il avait éprouvé déjà la veille un échec, il s'est retiré dans la soirée. « Nous avons eu, dit le général, l'avantage hier et aujourd'hui ; nous avons fait quelques prisonniers ; nous avons gardé nos positions ; nos pertes sont minimes. »

Garibaldi, sans cesse rejoint à Dôle par un grand nombre de ses vaillants amis ; s'organise, en même temps qu'il combat. Il a réparti sa petite armée en trois brigades, la 1e sous le colonel Bosak, la 2e sous le colonel Marie, la 3e sous Menotti. Frappoli remplit les fonctions de chef d'état-major. Les Italiens sont dans la 3e brigade ; dans chaque brigade se trouvent des mobiles et franc-tireurs français. Bon nombre de Suisses, d'Anglais, d'Espagnols et Polonais font partie de ces troupes, surtout dans la 1e brigade.

La légion de Garibaldi a déjà eu l'occasion de se distinguer dans plusieurs engageemnts heureux contre les Prussiens et particulièrement contre les Badois.

On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

Dans la Franche-Comté, la marche de l'ennemi paraît subir un temps d'arrêt. Le mouvement du corps d'armée allemand qui agit dans cette région ne se dessine pas encore nettement. L'affaire de Châtillon-le-Duc indiquait, il est vrai, une pointe

sur Besançon, mais on ne croit pas au siége de cette place forte. On croit plutôt que l'objectif véritable de l'ennemi serait Dijon. A la date d'hier, le *Progrès de Saône-et-Loire* considérait une rencontre comme imminente entre Auxonne et Gray. Les troupes françaises qui se trouvent sur ce point ont reçu, paraît-il, de nombreux renforts ; elles sont appuyées par les corps-francs de Garibaldi.

Des lettres de la Haute-Saône mandent que, dans ce département, on ne pense pas que l'ennemi ait l'intention de se diriger sur Lyon. On ne croit pas non plus qu'il songe à attaquer sérieusement Besançon et Langres. On regarde au contraire comme probable qu'après avoir rançonné le pays plat de la Franche-Comté, il remontera dans la Haute-Marne pour se diriger sur Paris, en laissant seulement un corps d'observation dans les défilés des Vosges.

Mouchard, 24 octobre (soir).

Des combats ont eu lieu vers Voray, pendant trois jours. Le troisième jour, l'ennemi, toujours arrêté à la hauteur de Besançon, dans la vallée de l'Oignon, a débordé sur notre droite à Pesmes, cinq lieues avant Dôle, où l'attendent Garibaldi et Menotti avec leurs forces.

Bonne tenue des troupes de Cambriels. Le 3e zouaves s'est distingué ; les mobiles ont assez bien tenu.

La résistance est énergique. On a ramené hier à Besançon au moins 800 prisonniers.

La crainte de forces supérieures explique seule l'attitude passive de l'armée de Belfort.

La cavalerie et l'artillerie prussiennes sont nombreuses ; l'infanterie résiste mal à la baïonnette.

Le quartier-général de l'ennemi est au château de Montclay. L'affaire d'hier a eu lieu à Châtillon et non à Chatenay.

Il est impossible d'aller à Dôle et à Besançon.

Les habitants de Pesmes s'opposent violemment à la destruction de leurs ponts par la défense.

Besançon, 23 octobre.

L'ennemi a évacué la ligne de l'Oignon et se replie sur Gy.

La journée de dimanche a décidé sa retraite. Il semble laisser de côté Dôle pour converger en une colonne massive sur Dijon. Il est partout décimé par les francs-tireurs. Menotti et Candio sont infatigables.

Un corps d'armée de la Loire arrive par la vallée de la Saône.

La pluie est incessante.

P. S. Au moment de mettre sous presse deux importantes nouvelles sont apportées par le télégraphe. Bazaine a capitulé avec toute son armée (150 mille hommes y compris les malades et blessés) à des conditions encore inconnues et auxquelles se rattacheraient, croit-on, de sérieux plans de restauration monarchique. — D'autre part le détachement du 14e corps allemand opérant aux environs de Besançon et de Dôle aurait décidément subi plusieurs graves échecs, à la suite desquels un millier de prisonniers, la plupart badois, ont été internés à Besançon. En revanche la dépêche bâloise annonçant que des centaines de soldats allemands se seraient réfugiés en Suisse est dénuée de fondement.

SUR LA DÉFENSE DE STRASBOURG.

On communique à un journal de Marseille la lettre particulière suivante du général Uhrich, en réponse aux accusations qui ont été portées contre le défenseur de Strasbourg :

Bâle, 14 octobre.

Monsieur et cousin,

Votre lettre du 4 octobre m'est parvenue ici hier soir seulement, et je le regrette.

Je sais depuis longtemps qu'il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpéïenne ; j'en fais la triste expérience.

Que l'on m'accuse d'insuffisance, d'impéritie, je le comprendrais ; mais de trahison ! voilà qui est infâme. Trahison ! Et envers qui ? Est-ce envers la république et le gouvernement de la défense nationale ? Mais c'est moi qui les ai fait reconnaître l'une et l'autre à Strasbourg.

On comprendrait une trahison au début d'un investissement ; mais après un siége de deux mois, après avoir vu brûler et renverser une ville, tuer ses habitants, décimer sa garnison, où pourrait se glisser la trahison ?

La route de Strasbourg est ouverte ; que l'on aille voir sa citadelle détruite, ses remparts labourés, son artillerie anéantie, ses ouvrages avancés intenables et deux de ses bastions en brèche ; que l'on s'arrête devant les ruines de ses monuments, devant celles de ses maisons ; que l'on se rende compte de la pluie de fer, de plomb, de feu, qui couvrait tous ses terrains militaires ; que l'on examine ces projectiles puissants et inconnus jusqu'ici que deux cents pièces de canon nous lançaient, et, loin de dire que la reddition de la ville a été prématurée, on s'étonnera que la résistance ait été aussi prolongée, que l'on ait pu soutenir pendant trente-huit jours et trente-huit nuits un bombardement sans précédent jusqu'à ce jour.

La situation s'était compliquée par la perte de 35,000 fusées métalliques incendiées avec l'arsenal de la citadelle, et que rien n'a pu remplacer.

Malgré cela nous aurions pu tenir tant que le corps de la place eût été intact ; mais, dans les derniers jours, les travaux d'approche de l'ennemi prirent une rapidité extraordinaire ; il couronna nos chemins couverts, se fit des abris blindés pour protéger les troupes destinées à livrer l'assaut, ouvrit deux brèches, l'une au bastion 12, praticable, et l'autre au bastion 11, que deux heures de feu allaient rendre praticable.

L'assaut était impossible à soutenir par nous. Les remparts et tous les abords, foudroyés par la puissante artillerie ennemie, n'eussent pas été tenables pour les défenseurs de la brèche, qui en moins d'une demi-heure, eussent été anéantis, et l'ennemi fût monté à l'assaut sans coup férir.

Devions-nous, — devais-je, plutôt, — exposer la malheureuse ville de Strasbourg, qui déjà avait tant souffert, aux horreurs d'une ville prise d'assaut, alors que nous n'avions pas une seule chance favorable pour la résistance ?

Mon conseil de défense ne le pensa pas, — et certes, celui-là est inattaquable au point de vue de l'énergie. — Consulté par moi, et après délibération étendue, il a déclaré à l'*unanimité* :

1° Que l'assaut ne pouvait pas être supporté avec des chances de succès ;

2° Que le moment était venu de capituler.

Le reste s'en est suivi.

Oui, je le déclare hautement ; oui, l'honneur militaire est sauf !

Attaqué par les braves du lendemain ou par des personnes qui ont cédé, sans réflexion, à une première impression, j'aurais voulu garder le silence et attendre que la vérité se fît jour d'elle-même ; mais le mot : trahison ! m'a créé un devoir, celui de protester de toute l'énergie d'une conscience honnête et longuement éprouvée. Je livre une carrière de cinquante-deux années de services militaires aux investigations les plus minutieuses, carrière que ne sauraient ternir les propos de quelques personnes mal renseignées ou malveillantes.

J'aurais pu vous parler de l'incurie avec laquelle on a abandonné Strasbourg, sans garnison, sans troupes d'artillerie suffisantes, sans le plus petit détachement du génie ; j'aurais pu vous dire bien d'autres vérités encore, mais il me faudrait sortir du terrain de la défense personnelle où je désire rester.

Faites, cousin, ce que vous jugerez convenable de cette trop longue lettre. S'il

m'est permis d'exprimer un désir, c'est de la voir livrée à la plus grande publicité possible.

Recevez, monsieur et cher cousin, mes remercîments pour la franchise avec laquelle vous m'avez mis au courant des bruits qui se répandaient sur mon compte; je sais apprécier la loyauté qui vous a guidé, merci encore.

Recevez, etc. Général UHRICH.

Voici d'après le *Moniteur prussien*, les chiffres officiels du bombardement de Strasbourg :

L'artillerie prussienne avait mis en batterie huit sortes de pièces d'artillerie ; l'artillerie badoise en avait mis quatre. 241 pièces en tout ont été employées au bombardement de Strasbourg: 30 pièces longues, rayées, de 24; 12 pièces courtes, rayées, de 24 ; 64 pièces rayées, de 12 ; 20 pièces rayées, de 6; 2 mortiers rayés mesurant 21 centimètres; 19 mortiers de 50; 20 mortiers de 26; 30 mortiers lisses, de 30 ; pour le bombardement de la citadelle, les Badois employaient 4 mortiers de 25 ; 8 mortiers de 60; 16 pièces rayées de 12 ; 16 pièces rayées de 24.

Ces 241 bouches à feu ont lancé en tout 123,722 projectiles, dont 162,600 par l'artillerie prussienne, qui avait 197 pièces, et 31,122 par l'artillerie badoise, qui avait 44 pièces.

28,000 obus ont été lancés par les longues pièces de 24 ;
45,000 par les pièces courtes de 24 ;
8,000 par les pièces de 6 ;
5,000 shrapnells (obus à balles) par les pièces rayées de 24 ;
11,000 shrapnells par les pièces rayées de 12;
4,000 shrapnells par les pièces rayées de 6;
3,000 obus longs par les pièces de 15 centimètres ;
600 obus longs par les mortiers de 21 centimètres ;
15,000 bombes de 50 livres;
20,000 bombes de 26 livres ;
23,000 bombes de 7 livres, par les mortiers lisses.

Le poids des projectiles n'est pas désigné d'après la pesanteur du fer dont ils sont formés, mais d'après la pesanteur d'un projectile en pierre, du même calibre. Ainsi le poids des bombes désignées bombes de 7, de 25, de 50 livres, peut atteindre jusqu'à 180 livres. Ainsi des obus et autres projectiles.

Le bombardement régulier a duré 31 jours complets ; en établissant une moyenne sur les 193,722 projectiles lancés en ville, cela fait par jour 6240 projectiles, par heure 269, par minute entre 4 et 5.

BIBLIOGRAPHIE.

UEBER DIE STRATEGIE, mit Berücksichtigung der neuen Kriegsmittel, von *Carl von Ellger*, mit einer Figurentafel. Bâle, 1870, 1 brochure in-8°. Prix : 3 fr.

Ce petit livre de 174 pages condense fort bien tous les principaux éléments de son sujet et peut servir de bon résumé moderne de stratégie. Quand nous disons moderne nous n'entendons certes pas que la stratégie ait beaucoup changé depuis les grands capitaines des derniers siècles et surtout depuis Napoléon ; mais elle a aujourd'hui plus de ressources à sa disposition et par devers elle plus d'expérimentations pratiques, ce dont elle doit faire son profit. On ne saurait, par exemple, prétendre, avec d'intrépides adorateurs du succès, que les heureuses campagnes des Prussiens en 1866 et 1870 créent une ère nouvelle en fait de stratégie. Rien de plus faux que cette prétention ainsi que les raisons sur lesquelles on la fonde; mais on ne saurait non plus nier que ces deux guerres ne renferment un élément important et nouveau, celui de la rapide et habituelle mobilisation en chemins de fer de grandes masses de troupes renforcées par de nombreuses landwehrs territoriales. — Le livre de M. Ellger est antérieur à cette dernière guerre ; mais à part l'attrait d'exemples historiques récents qu'il aurait pu citer à l'appui des pré-

ceptes, cette lacune ne lui ôte rien de sa valeur intrinsèque. La matière est complétement enregistrée et clairement exposée.

Le livre se divise en une introduction comprenant un chapitre A sur la politique militaire et un chapitre B sur les préparatifs de la guerre. Vient ensuite le chapitre de la guerre elle-même, chapitre C, qui comprend 22 sections dont voici les titres :

1. Stratégie et tactique. 2. Eléments de stratégie. 3. Combinaisons stratégiques. 4. Théâtre de la guerre. 5. Base d'opérations. 6. Lignes d'opérations. 7. Points stratégiques. 8. Plan de campagne ou de guerre. 9. *a* Plan de défense. 9. *b* Plan d'offensive. 10. Opérations. 11. Marches stratégiques. 12. Marches combinées. 13. Détachements et diversions. 14. Changement de théâtre d'opérations. 15. Démonstrations. 16. Stratégie sur le champ de bataille. 17. Attaque et défense des cours d'eau. 18. Défense et attaque des frontières et pays de montagnes. 19. Cantonnements et quartiers d'hiver. 20. Résumé. 21. Développement de la guerre. 22. Guerre populaire.

Par ces titres seuls on peut juger de l'ensemble de l'ouvrage lui-même et de l'intérêt qu'il doit inspirer à tous nos officiers suisses.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 18 *octobre* 1870.

Le Département militaire fédéral a l'honneur de vous informer que les cartes-correspondances officielles ayant été introduites, il les emploiera autant que faire se pourra dans sa correspondance, dans l'espérance d'arriver à de notables économies de temps et de matériel de bureau.

Dans la certitude que les Autorités cantonales désireront également faire usage de ces cartes pour leur correspondance officielle avec le département soussigné, nous avons pris les mesures nécessaires pour qu'elles puissent être enregistrées et placées dans les dossiers comme toutes autres pièces.

Le Département saisit cette occasion pour vous annoncer qu'il supprimera à l'avenir dans sa correspondance (cartes et lettres) avec votre administration, l'en-tête et les salutations usités jusqu'ici et vous prie de vouloir en agir de même à son égard.

Berne, le 25 *octobre* 1870.

Ensuite d'une communication qui nous est faite que l'intendance d'un arsenal cantonal aurait vendu des fusils rayés de gros calibre (système Prélat-Burnand), nous nous permettrons de rappeler aux autorités militaires des Cantons qu'une vente de ce genre doit, à teneur de l'art. 4 de l'arrêté du 31 juillet 1863, être autorisée par le Conseil fédéral.

Le Département se réserve de réclamer aux Cantons qui se seraient déjà défaits de ces fusils, le remboursement du subside fédéral alloué en son temps pour le rayage de ces engins.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

M. le pasteur Cérésole, aumônier du bataillon n° 70, nous écrit que les troupes vaudoises, actuellement à la frontière, *recevraient avec joie des livres*. Les journées sont fréquemment pluvieuses et rien ne saurait mieux abréger les longues heures de consigne, de corps de garde *et surtout d'infirmerie*, que la lecture

d'ouvrages utiles. Nous faisons donc un appel à toutes les personnes pouvant disposer de quelques bons ouvrages d'instruction générale et populaire, d'une lecture facile, récréative ou édifiante, neufs ou usagés, brochés ou reliés et qui voudraient bien s'intéresser à cette œuvre. Si nos bataillons sont remplacés par des troupes de la Suisse romande, ces livres leur seraint prêtés, mais à condition qu'après la campagne ils seront renvoyés dans le canton de Vaud pour y être distribués à quelques bibliothèques populaires, à moins qu'ils ne puissent devenir le noyau d'une petite *bibliothèque de campagne.*

Les livres seront reçus avec reconnaissance au magasin de MM. Francillon, rue St-François, à leur succursale, rue Haldimand, ou par le soussigné.

J. Melley, lieut.-colonel.

Algérie. — On lit dans le *Moniteur de l'Algérie* du 6 octobre :

D'après des nouvelles qui viennent de parvenir au gouverneur général, des partis nombreux de dissidents seraient en marche dans l'extrême sud de la province d'Oran et se dirigeraient vers l'Est. Des contingents considérables auraient aussi quitté le Maroc pour faire incursion en Algérie, sous la conduite de Si Kaddour ben Hamza, appuyés par les fantassins et cavaliers de plusieurs tribus du sud du Maroc.

Il est du devoir du gouverneur général de prévenir la population européenne de cette situation, afin que les voyageurs, commerçants et tous ceux qui peuvent avoir à circuler dans les tribus et sur les routes du sud de l'Algérie, connaissent les dangers que cet état de choses peut entraîner pour eux.

Etats-Unis. — Le président des Etats-Unis, de retour à Washington, après une longue villégiature, a manifesté avec chaleur son approbation de la conduite du ministre Washburne à Paris, et a exprimé l'opinion que les Prussiens ne parviendront pas à s'emparer de cette capitale. Il pense que la guerre est loin encore de sa fin, et qu'il est impossible de prévoir comment elle finira. Il espère, toutefois, que la forme actuelle du gouvernement républicain en France sera maintenue.

— On annonce la mort récente du général Lee, le célèbre commandant en chef des troupes du Sud dans la guerre de Sécession.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales.* — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral ; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie ; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21. Lausanne, le 12 Novembre 1870. XV° Année.

SOMMAIRE. — Rapport général sur le service d'occupation des frontières de la II° division. — Guerre franco-allemande de 1870. — Lyon.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Siége de Paris. — Sur la capitulation de Metz. — Bibliographie. *Kriegsverwaltung, par le lieutenant fédéral Hegg.* — Nouvelles et chronique.

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LE SERVICE D'OCCUPATION DE LA II° DIVISION FÉDÉRALE.

I. *Mise sur pied.*

Pour le service d'occupation des frontières qui vient de se terminer, la 2° division n'a été composée que des troupes de l'élite fédérale indiquées dans la répartition imprimée (1). Elles ont été mises sur pied par ordre télégraphique du 16 juillet, ainsi que les états-majors, sans mise de piquet préalable. Le gros de la division se rassembla à Bienne et environs, partit aussitôt pour sa destination du Jura bernois, où il rallia les corps jurassiens, et toute la division se trouva en ligne sur l'extrême-frontière dès le 22 juillet. La promptitude de cette levée et de cette concentration n'empêcha pas la division d'être à l'effectif complet et en état de fournir une première et convenable résistance, à la condition que les approvisionnements de cartouches eussent été promptement complétés et leur remplacement, le cas échéant, régulièrement effectué.

Pour éviter tout retard sur une chose aussi importante, peut-être serait-il convenable d'établir des dépôts permanents de munitions dans chaque place de rassemblement de division, par exemple à Bienne ou à Moutiers pour la 2° division, afin de n'avoir pas besoin de recourir aux Cantons ou au laboratoire de Thoune dans les moments pressants de l'entrée en ligne.

(1) La 2° division, colonel fédéral DE SALIS, Jacob, se compose comme suit:

4° brigade d'infanterie, colonel fédéral *Favre;* bataillons n°s 6 Neuchâtel, 61 Fribourg, 62 Berne; *96 Berne; 50 l. Vaud; 54 l. Vaud.*

5° brigade d'infanterie, colonel fédéral *de Gingins;* bataillons n°s 50 Vaud, 67 Berne, 69 Berne; *115 r. Neuchâtel; 56 l. Vaud 64; l. Genève.*

6° brigade d'infanterie, colonel fédéral *Wieland;* bataillons n°s 44 Soleure, 59 Berne, 60 Berne; *100 r. Soleure; 14 l. Berne; 25 l. Soleure.*

Brigade d'artillerie, lieut.-colonel fédéral de Saussure; batteries de 8 liv. n° 5 Berne, de 4 liv. n° 14 Soleure, *de 4 liv. n° 52, r. Neuchâtel;* compagnie de parc n° 36 Berne, compagnie de train n° 80 Vaud; *soutien, demi-bataillon n° 78 Fribourg.*

Brigade de carabiniers, lieut-colonel fédéral Metzner, bataillons n°s 1 et 2 formés par les compagnies n°s 13 Fribourg, 27, 29, 33 Berne, 14, 17 Neuchâtel, 25 Fribourg, 72 Genève; *40 l., 41 l., 42 l. Neuchâtel, 43 l. Genève.*

Compagnies de dragons n° 5 et 6 Fribourg; sapeurs n° 4 Berne.

NB. Les unités tactiques soulignées n'ont pas été mises sur pied.

II. *Organisation.*

La division était composée de troupes de six Cantons, dont Berne seul fournissait environ la moitié; les autres Cantons étaient Neuchâtel, Fribourg, Soleure, Vaud, Genève, ce dernier pour une compagnie de carabiniers seulement. Ainsi la division se composait d'environ $^2/_3$ de militaires de langue française et de $^1/_3$ de langue allemande. Les deux confessions protestante et catholique étaient aussi représentées.

Pour la première fois le système de la *répartition territoriale de l'armée* était appliqué sur une large échelle. Il a donné d'excellents résultats au point de vue de la rapidité de la mise sur pied et de l'entrée en ligne. Mais à part cela il a montré de nombreux inconvénients. Sans donner à la 2e division l'unité de langage, il a trop chargé quelques Cantons et quelques portions de Cantons, surtout ceux qui, comme Berne, par exemple, lèvent déjà leurs hommes par circonscriptions territoriales, c'est-à-dire par districts. En outre il est nuisible au service intérieur et à la discipline, en ce sens que beaucoup de gens sont trop près de leurs foyers et s'en laissent trop préoccuper au détriment de leur service.

L'avantage qu'on espérait de ce système pour une meilleure connaissance du théâtre des opérations ne compense pas les inconvénients susmentionnés, et d'ailleurs, par les bonnes et nombreuses cartes du bureau d'état-major et par les guides civils fournis à l'invitation du commandant en chef, on a déjà aisément tous les renseignements nécessaires sur les circonstances du terrain et des localités.

Il y aurait donc lieu, suivant moi, et tout en tenant compte des langues autant que possible, à modérer ce système trop territorial, ou au moins, quand les divisions sont une fois concentrées, à les faire permuter entre elles pour éloigner les hommes de leurs foyers.

Les *affaires du commissariat* ont bien marché, grâce au zèle des officiers de cette section. Elles marcheraient mieux encore si ces officiers pouvaient être plus nombreux ou avoir des aides spéciaux et intelligents comme sous-officiers. Il faudrait aussi qu'ils pussent jouir de plus de compétence et d'initiative dans les divisions et les brigades, et que le commissaire de division eût à sa disposition un parc régulier d'approvisionnement, afin d'être moins tributaire des réquisitions ou des louages, souvent précaires.

Le *secrétariat d'état-major* a eu beaucoup de travail. Ce service se charge et se complique de plus en plus, au grand détriment d'autres services qui réclameraient les soins des officiers d'état-major et auxquels ils sont empêchés de se vouer. Il serait désirable de relever un peu le secrétariat, et, soit pour stimuler le zèle des secrétaires, soit pour le bon ordre hiérarchique dans les bureaux, d'avoir plusieurs grades de secrétaires et de pouvoir les faire avancer au grade d'officier subalterne. On les chargerait alors d'une partie de la tâche des rapports administratifs, et le service d'état-major proprement dit en serait allégé et facilité.

Les *bataillons de carabiniers* ont répondu à ce qu'on en attendait; mais il est fort désirable qu'on n'ajourne pas plus longtemps l'orga-

nisanisation régulière de ces bataillons, et cela sur le même pied que les bataillons d'infanterie en ce qui concerne les états-majors.

Notre système judiciaire est beaucoup trop compliqué et trop pédantesque. Il devrait être complétement réformé ainsi que l'état-major judiciaire lui-même, qui pourrait simplement être supprimé et remplacé par des officiers d'état-major ou de troupe délégués *ad hoc* et en état de remplir aussi d'autres fonctions dans un état-major, comme celles par exemple de commandant ou adjudant de place ou d'officiers d'ordonnance.

Les *hôpitaux militaires* auraient besoin d'une organisation plus régulière et en rapports hiérarchiques mieux déterminés avec les divisions.

L'*hôpital vétérinaire* était placé trop loin à Nidau pour qu'il ait pu avoir toute son utilité. Quand l'hôpital est aussi éloigné des corps, il en faudrait d'accessoires plus rapprochés.

III. *Instruction.*

En ce qui concerne le *génie* et l'*artillerie*, je m'en réfère aux rapports ci-joints des commandants de ces armes. Je ne dirai rien non plus ici de l'instruction des *carabiniers*, par une raison qui se comprendra aisément ([1]). Celle de la *cavalerie* m'a paru convenable, sauf en ce qui concerne le service de campagne et des rapports, qui laissait à désirer.

Quant à l'*infanterie*, il y aurait beaucoup à dire, et j'en ai déjà parlé à propos des rapports d'instruction de cinq jours transmis à l'adjudant-général. J'ajouterai aux rapports des brigadiers sur cet objet que l'instruction de l'infanterie laisse généralement à désirer quant à l'esprit pratique, quant au service de campagne et au lien des armes et des corps entre eux.

Dans les cours de répétition on devrait exercer aussi les bivouacs, les combats locaux et les exercices pratiques hors de la place d'armes et des prescriptions purement réglementaires. Sans négliger l'étude du règlement, les officiers devraient avoir plus de notions de tactique élémentaire et plus d'initiative.

IV. *Habillement; équipement.*

Il y avait passablement de lacunes à cet égard les premiers jours; mais elles se sont comblées peu à peu. On a reconnu en revanche la nécessité de la 2me paire de pantalons et de souliers, ainsi que des guêtres blanches pour l'été. Sur ces divers points l'ancien règlement était préférable au règlement actuel.

Beaucoup de capotes étaient trop courtes et trop étroites; des pantalons militaires avaient été usés en les portant au civil et n'étaient plus présentables.

([1]) On sait que le commandant de la IIe division fédérale est en même temps instructeur-chef des carabiniers suisses. Ce que chacun sait aussi, et ce que l'honorable colonel de Salis ne pouvait dire, c'est que les carabiniers ont de nouveau confirmé par ce service des frontières leur réputation d'excellente troupe d'élite et ont fait grand honneur à l'esprit sûr et ferme ainsi qu'à la méthode à la fois relevée et pratique qui président à leur instruction. — *Réd.*

Les signes distinctifs des officiers, très commodes au porter, ne sont pas assez évidents et ont souvent donné lieu à des méprises entre officiers supérieurs et officiers subalternes. Des méprises analogues ont eu lieu quelquefois aussi par le fait du panache blanc des guides, ressemblant trop, de loin, au plumet des divisionnaires. — A cette occasion, je crois qu'il ne serait pas hors de propos de recommander un signe distinctif particulier pour le commandant en chef, qu'on a de la peine, sans cela, à reconnaître au milieu des chefs d'armes ou divisionnaires qui l'entourent.

V. *Armement et munitions.*

L'armement portatif, soit le fusil transformé Millbank-Amsler, soit le Peabody, était bon; la munition, pour autant qu'on a pu en juger par le peu de coups tirés, était bonne aussi, sauf quelques anciens paquets du canton de Neuchâtel qui ont été promptement changés contre des meilleurs.

Il serait peut-être désirable que les paquets soient plus solides, car ils se défont maintenant trop facilement.

Les états-majors de bataillon, et spécialement les officiers d'armement, sont pour la plupart peu au fait de ce qui concerne la munition et les soins qu'elle demande soit sur l'homme soit aux caissons, soit quant aux rapports réglementaires. Une instruction spéciale devrait être donnée sur ce point aux officiers et sous-officiers d'armement.

Pour divers détails concernant la munition soit d'infanterie soit d'artillerie, je m'en réfère au rapport ci-joint du commandant du parc de division.

VI. *Discipline.*

En général la *discipline* a été bonne, surtout à la fin du service. Mais, avant les derniers changements de cantonnements, elle s'est fâcheusement ressentie de la particularité signalée plus haut, c'est-à-dire des cantonnements de quelques corps dans leurs foyers mêmes ou à proximité. Les militaires étaient sans cesse détournés de leurs devoirs par des parents et amis, qui les aidèrent même parfois à s'évader des salles de police.

Un rapport spécial est adressé sur les punitions et condamnations à l'adjudant-général. Il y a eu sept séances des tribunaux militaires pour délits divers, dont six condamnations.

VII. *Subsistance, solde, bagages.*

La *subsistance* a généralement été convenable, soit chez le bourgeois les premiers jours, soit ensuite par les distributions du commissariat. Quelques plaintes ont été reçues sur la qualité du pain et de la viande, mais il y a été fait droit par les fournisseurs. Pour d'autres détails sur ce chapitre je m'en réfère à ce qui est dit plus haut, chapitre II, et au rapport ci-joint du commissaire de division.

La *solde* des troupes est relativement faible, et si l'on tient compte de la dépréciation monétaire qui s'est faite pendant ces dernières années on pourrait trouver juste d'élever la solde du soldat.

En attendant, il serait équitable d'y suppléer en déduisant le bois une foispour toutes des dépenses incombant aux corps sur l'*indemnité de 10 centimes* par homme faite par la Confédération. Cette indemnité ne s'appliquerait plus qu'aux légumes et sel pour l'ordinaire.

Les *bagages d'officiers* devraient être limités pour la dimension et la forme de la malle comme ils le sont pour le poids, et être conformes à un modèle donné, qui soit solide et commode. Aujourd'hui ces transports donnent beaucoup d'embarras, surtout avec des chars de réquisition. Il serait désirable que chaque bataillon et corps de troupes eût ses chars de bagages et de vivres comme ses caissons de munitions, sans cela on aura toujours beaucoup de difficultés à mobiliser promptement les troupes.

Par la même raison le *matériel de cuisine* devrait être notablement réduit. On pourrait y arriver en adoptant soit des marmites coniques, s'emboîtant les unes dans les autres, soit la marmite au système prussien.

VIII. *Observations diverses.*

Je recommande en outre les vœux de Messieurs les brigadiers exprimés ci-joint, un entr'autres du commandant de la IVe brigade pour qu'on diminue encore la quantité des écritures dans les travaux des états-majors, un du commandant du parc sur la nécessité de lui donner un aide pour son travail de bureau et sur l'urgence d'une instruction spéciale aux officiers et sous-officiers d'armement.

J'appellerai aussi l'attention sur la nécessité, pour la troupe, d'avoir en certains cas, sinon *des cantiniers réguliers, au moins du vin à sa disposition,* sans être obligée de passer par les spéculations des débitants de la localité où ils se trouvent momentanément et qui profitent de la grande demande subite des consommateurs militaires pour fournir de la mauvaise marchandise et à des prix élevés. C'est un cas qui a été sagement prévu par la loi militaire de 1850, article 140 entr'autres; mais qui, dans la pratique, rencontre maintes difficultés qui ne devraient pas se présenter.

On a expérimenté pour la première fois la *poste militaire*. Peut-être faudrait-il y réfléchir mûrement avant d'introduire définitivement cette institution dans l'armée. Elle offre l'inconvénient d'enlever aux corps beaucoup d'hommes et des sous-officiers intelligents, qui y font lacune. Ce service pourrait être sans nul doute fort utile en cas de grandes concentrations et de marches avec bivouacs soit en pays peu populeux soit en pays ennemi; mais dans des cantonnements amis et fort habités comme ceux du Jura bernois et de la majeure partie de la Suisse, où les bureaux de poste civils abondent, la poste militaire pourrait se réduire à quelques hommes de corvée, en cas de besoin, donnés aux buralistes civils momentanément surchargés. Le mieux serait peut-être que l'administration des postes eût toujours suffisamment d'aides supplémentaires pour renforcer, en cas de mise sur pied, les bureaux de petites localités et les transformer rapidement en bureaux de première ou de seconde classe. Les deux modes pourraient se combiner, soit de buralistes ou aides supplémentaires civils, soit d'hommes de corvée postale pris momentanément dans les troupes.

Je ne terminerai pas sans exprimer ma complète satisfaction de l'excellent esprit de cordialité et de franche camaraderie qui a sans cesse régné parmi les officiers d'état-major de la IIe division; j'ai également lieu d'être content en général de leurs aptitudes militaires, de leur bonne volonté et de leur zèle. Je dois pourtant, etc.

Soleure, 26 août 1870.

Le commandant de la IIe division,
(Signé) J. DE SALIS, col. fédéral.

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

L'événement militaire du jour est encore la capitulation de Metz dont nous donnons ci-dessous les actes authentiques et diverses pièces s'y rapportant. On y verra entr'autres que le maréchal Bazaine est formellement accusé de trahison par la majorité de la délégation gouvernementale de Tours.

Cette accusation fort grave pourra paraître exagérée aux gens impartiaux envisageant calmement la situation. Le maréchal Bazaine, n'ayant jamais eu de communication avec le gouvernement républicain, ne relevait en fait comme en droit que de lui-même depuis le commencement de son blocus et depuis les événements de Sedan et du 4 septembre.

Resterait à examiner en tout cas si avec une armée telle que la sienne, comptant environ 140 mille valides, il n'aurait pas pu effectuer une trouée ou obtenir des conditions moins humiliantes. Il sera bon, avant de se prononcer sur ce point, d'attendre au moins son rapport officiel et les explications qu'il ne manquera pas de donner.

Quoiqu'il en soit cette triste fin du trop célèbre camp retranché de Metz met le sceau aux triomphes des armes prussiennes, sans pareils maintenant dans l'histoire du monde. Presque toute l'ancienne armée impériale se trouve en Allemagne à cette heure, mais captive. Près de 350 mille prisonniers français y ont déjà été internés, et le dernier mot n'est pas dit.

Après de tels succès on comprend que les Allemands tiennent à les couronner par la prise de Paris, où ils comptent dicter la paix sur la base de l'annexion de l'Alsace et de la Loraine et d'une colossale indemnité de guerre avec garanties et gages positifs jusqu'à complet acquittement. Mais Paris s'apprête à résister au bombardement et au siége proprement dit aussi vaillamment qu'il a résisté jusqu'ici à leurs préliminaires, qui n'ont pas encore été, il est vrai, bien rigoureux et n'ont pu réellement prêter à l'*héroïsme* dont les correspondances parisiennes par ballon font tant de bruit. Ce qui est certain c'est que dès à présent le moment critique s'approche pour la grande capitale; le général Trochu va avoir de plus sur les bras une portion de l'armée assiégeante de Metz, et il doit sans doute regretter de n'avoir pas encore pu tenter quelque chose de plus décisif que ses incessantes escarmouches et tirailleries. Non-seulement ces

opérations de petite guerre sont sans efficacité, mais elles tendent à donner le change sur la gravité de la situation. Chaque mètre de terrain reconquis autour de la place est enregistré comme un succès marquant, tandis que cet élargissement de l'investissement, sans aller jusqu'à la possibilité du ravitaillement, est plutôt défavorable à la défense qui devra enfin aller chercher l'ennemi hors de la portée des forts.

Les forces maintenant disponibles du prince Frédéric-Charles, réunissant les 1re et 2e armées, comptent 7 corps d'armée, à savoir les 1er (général Manteuffel), 2e (Fransekv), 3e (Alvensleben II), 7e (Zastrow), 8e (Gœben), 9e (Manstein) et 10e (Voigts-Rhetz), plus la 3e division de réserve (Kummer), d'une brigade de ligne et deux brigades de landwehr, et les 1re et 2e divisions de cavalerie, soit en tout 190 bataillons, 124 escadrons, 110 batteries, environ 240 mille hommes. Depuis la prise de Metz la 1re armée a été reformée et placée sous le commandement du général Manteuffel; elle aura la charge d'occuper Metz et la contrée environnante, de transporter les prisonniers en Allemagne, puis d'entreprendre le siége de Thionville, Longwy, etc., et de fournir des renforts aux armées de Paris. Elle se compose des corps d'armée nos 1, 7 et 8 et de la division de réserve.

Les quatre autres corps se sont mis aussitôt en marche pour le Sud sous la direction du prince Frédéric-Charles. On croit qu'ils rallieront le corps d'armée de Werder à Dijon pour s'avancer de là contre Lyon et le centre de la France avec une force d'environ 160 mille hommes.

Comme on pouvait s'y attendre les négociations d'armistice entreprises par M. Thiers n'ont abouti à aucun résultat, les Prussiens n'ayant voulu permettre le ravitaillement de Paris que sous des conditions qui leur livraient la place même.

En revanche les nouvelles de ces négociations et de la capitulation de Metz ont été l'occasion de graves troubles à Paris. Le parti ultra-radical a cru devoir profiter de l'occasion, dans la journée du 31 octobre, pour tenter un coup de main et s'emparer du pouvoir. Les gardes-nationaux de Belleville, Flourens en tête, ont envahi l'hôtel de ville et ont fait le gouvernement prisonnier. Un comité de salut public et une commune de Paris ont été formés, où figuraient les noms de MM. Dorian, Ledru-Rollin, Victor Hugo, Félix Pyat, Flourens, Blanqui, etc. Mais le gouvernement a été délivré par la garde nationale, qui a fait évacuer l'hôtel de ville et dissoudre les émeutiers. Plusieurs chefs de bataillons ont été révoqués, entr'autres Flourens et Millière.

Le gouvernement de la défense nationale, ensuite de ces événements, a décidé de consulter la population de Paris sur la question de savoir s'il avait toujours sa confiance. 560,000 électeurs lui ont donné un vote d'adhésion, tandis que 64,000 seulement se sont prononcés contre.

Samedi, 5 novembre, a eu lieu l'élection d'un maire et de trois adjoints pour chacun des arrondissements municipaux de la ville de Paris, et l'ordre normal paraît être parfaitement rétabli. La vigueur et la promptitude d'action déployées en ces circonstances par le gou-

vernement et surtout par le général Trochu ont encore augmenté leur popularité et la confiance que la population parisienne met en eux pour résister aux coups des Prussiens.

Lyon se prépare, en ce qui concerne la défense contre l'étranger, à marcher sur les traces de la capitale, comme on en pourra juger par quelques renseignements locaux que nous donnons ci-dessous. Non-seulement la riche cité manufacturière s'arme avec énergie, mais tous les alentours commencent à faire aussi le vide des denrées comme dans les environs de Paris. Les approvisionnements de tous genres sont évacués sur Lyon ou sur la Suisse, ou sur la zone neutre de Savoie.

A propos de cette zone, des incidents faciles à prévoir commencent à surgir, qui nous touchent d'un peu plus près. Quelques journaux de Berne et de Genève s'étant naguères fait les organes fort inconsidérés de plans d'annexion de la zone savoisienne neutre à la Suisse, le Haut Conseil fédéral dut publier dans divers journaux français une déclaration où, tout en protestant contre les vues annexionnistes qu'on lui attribuait, il réservait ce qu'on appelle nos droits sur ce territoire, quoique le gouvernement impérial se fût toujours refusé, disait-il, à les régulariser. Forts de cette déclaration, quelques habitants de la zone ont eu l'ingénieuse idée de convertir leurs localités en centres lucratifs de refuges pour les départements voisins. Des annonces en maints journaux appelèrent dans l'abri neutre des pensionnaires grands et petits, des marchandises, des dépôts de toute espèce, sans que ces habitants cessassent le moins du monde d'autre part de se considérer comme belligérants et de fournir leurs contingents de ressources de guerre au gouvernement de la défense nationale.

Aujourd'hui que le danger les menace de plus près, nos voisins d'outre Léman font un pas de plus ; ils sollicitent de la Confédération une force armée pour les garder contre l'invasion allemande. Des démarches auraient été faites à Berne dans ce but par des magistrats de la Savoie et par une délégation d'Annecy. On ne sait pas encore grand'chose de positif sur leurs demandes ni sur l'accueil qu'elles auraient reçu de la part de l'autorité exécutive fédérale ; on s'accorde seulement à dire qu'elles ont placé celle-ci dans de vraies « angoisses patriotiques. » Nous le croyons sans peine. Ayant toujours fait grand bruit de nos droits, plutôt que de décliner nos charges et de bien distinguer entre la neutralité du territoire helvétique même et celle de la zone, l'autorité fédérale se trouve maintenant en face de l'épineuse alternative de perdre ces fameux droits sur cette zone ou de mêler la Suisse entière à la terrible bagarre présente et aux milliers d'intrigues qui tourbillonnent autour d'elle. Mais, pleins de confiance dans la haute sagesse du Conseil fédéral, nous espérons fermement de lui une solution convenable de la question soulevée.

En attendant, ses organes habituels ne paraissent pas si embarrassés de la décision à prendre. Si l'on en croit des communications adressées au *Bund* et au *Journal de Genève,* qui disent peut-être ce qu'elles désirent plus que ce qu'elles savent, le Conseil fédéral se serait déjà arrêté à deux résolutions dans toutes les hypothèses : Il s'entendrait

directement sur la question avec le gouvernement de Tours; puis il ne *tolérerait* (sic) aucune opération militaire dans la zone savoisienne neutralisée.

Tout en sentant notre orgueil républicain très flatté de ces fières allures, nous prendrons la liberté de douter publiquement qu'on nous dise ici la vérité; elle nous semblerait empreinte de trop de gravité dans ses conséquences et de trop d'irréflexion de jugement, pour être attribuée à un corps politique aussi éminent et chargé d'une responsabilité pareille. La solution de la question de Savoie, dont le Conseil fédéral a pris soin lui-même de nantir l'Europe, ne saurait être tranchée dans un moment aussi critique par un arrangement avec le seul gouvernement de Tours, qui n'est encore reconnu ni d'aucune des grandes puissances européennes ni de la France elle-même. Quant à la neutralisation armée de la zone elle ne peut raisonnablement et logiquement sortir, dans les circonstances actuelles, que d'une entente préalable, non avec le gouvernement de Tours ou avec les populations savoisiennes, ne représentant qu'une seule des parties, mais avec les deux belligérants et dans l'intérêt égal des deux causes.

Dans ce cas, s'il est encore réalisable, cette opération, sauvegardée d'avance par l'assentiment spécial de tous les intéressés, pourrait aussi bien se faire par quelques poteaux indicateurs avec une centaine de garde-frontières que par une ruineuse et difficile occupation militaire proprement dite; il resterait d'ailleurs à examiner de près si la Suisse a un intérêt quelconque à la mesure; si elle n'a pas au contraire plus à perdre qu'à gagner à s'aller constituer en juge de paix sur ce terrain d'ardentes passions hostiles, d'où sortiront inmanquablement des conflits compromettants et journaliers dans lesquels nous serons englobés.

Même en supposant que tous les intéressés se mettent d'accord sur notre rôle légal et pratique, et qu'on veuille peut-être nous récompenser de nos frais de justice et de police par quelques émoluments territoriaux ou autres à la fin de la guerre, à prendre sur la victime sans doute, nous estimons que le jeu n'en vaudrait pas la chandelle, et que la Suisse fera mieux de saisir cette occasion de décliner nettement toute solidarité obligatoire entre la neutralité helvétique et celle de la zone savoisienne, que de se rapprocher davantage, sous un prétexte ou par un appât quelconque, du tragique drame qui se déroule autour de nous. Que des dangers lointains ou chimériques ne nous rendent pas aveugles sur les dangers trop imminents de mêler nos modestes ambitions militaires aux vastes conflagrations de nos voisins et de faire voyager, malgré les leçons de la fable, notre petit pot de terre de conserve avec les gros pots de fer qui nous y invitent ou qui simplement nous y autorisent!

Quoiqu'il en soit nous avons pleine confiance, nous le répétons, dans le jugement et dans la prudence du Conseil fédéral et notamment de son Département politique, qui depuis longtemps a les yeux fixés sur cette scabreuse question. Nous sommes convaincu surtout que l'autorité fédérale, avant de lancer nos troupes sur le sol étranger et de s'embarquer dans une campagne dont nul ne peut prévoir l'issue, saura se mettre en mesure de faire face à toutes les éventualités, et qu'elle

s'assurera en outre contre les écueils possibles, non-seulement par un acte formel d'arrangement conclu avec les autorités françaises et notifié aux puissances garantes des traités sur la matière, mais par une convention militaire détaillée et précise, stipulée *préalablement* avec les divers états-majors bélligérants et dûment ratifiée par les autorités compétentes. Nous espérons aussi qu'on ne craindra point de renseigner *à temps* la nation sur toutes ces mesures et sur leur vrai caractère.

Voici le texte des articles de la capitulation de Metz signée au château de Frescaty le 27 octobre par les deux chefs d'état-major munis des pleins pouvoirs de Bazaine et du prince Frédéric-Charles :

Art. 1er. L'armée française, placée sous les ordres du maréchal Bazaine, est prisonnière de guerre.

Art. 2. La forteresse et la ville de Metz avec tous les forts, le matériel de guerre, les approvisionnements de toute espèce et tout ce qui est propriété de l'Etat, seront rendus à l'armée prussienne dans l'état où tout cela se trouve au moment de la signature de cette convention.

Samedi 29 octobre, à midi, les forts de Saint-Quentin, Plappeville, Saint-Julien, Queuleu et Saint-Privat, ainsi que la porte Mazelle (route de Strasbourg) seront remis aux troupes prussiennes.

A dix heures du matin de ce même jour, des officiers d'artillerie et du génie, avec quelques sous-officiers, seront admis dans les dits forts, pour occuper les magasins à poudre et pour éventer les mines.

Art. 3. Les armes ainsi que tout le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, aigles, canons, mitrailleuses, chevaux, caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., seront laissés à Metz et dans les forts à des commissions militaires instituées par le maréchal Bazaine, pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens. Les troupes sans armes seront conduites, rangées d'après leurs régiments ou corps, et en ordre militaire, aux lieux qui sont indiqués pour chaque corps. Les officiers rentreront alors, librement, dans l'intérieur du camp retranché, ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place sans l'ordre du commandant prussien.

Les troupes seront alors conduites par leurs sous-officiers aux emplacements de bivacs. Les soldats conserveront leurs sacs, leurs effets et les objets de campement (tentes, couvertures, marmites, etc.).

Art. 4. Tous les généraux et officiers, ainsi que les employés militaires ayant rang d'officiers, qui engageront leur parole d'honneur par écrit de ne pas porter les armes contre l'Allemagne, et de n'agir d'aucune autre manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle, ne seront pas faits prisonniers de guerre; les officiers et employés qui accepteront cette condition conserveront leurs armes et les objets qui leur appartiennent personnellement.

Pour reconnaître le courage dont ont fait preuve pendant la durée de la campagne les troupes de l'armée et de la garnison, il est en outre permis aux officiers qui opteront pour la captivité d'emporter avec eux leurs épées ou sabres, ainsi que tout ce qui leur appartient personnellement.

Art. 5. Les médecins militaires sans exception resteront en arrière pour prendre soin des blessés; ils seront traités d'après la convention de Genève; il en sera de même du personnel des hôpitaux.

Art. 6. Des questions de détail, concernant principalement les intérêts de la ville, sont traitées dans un appendice ci-annexé, qui aura la même valeur que le présent protocole.

Art. 7. Tout article qui pourra présenter des doutes sera toujours interprêté en faveur de l'armée française.

Fait au château de Frescaty, 27 octobre 1870.

Signé, L. JARRAS. — STIEHLE.

Un ordre général de Bazaine à l'armée du Rhin (n° 12) sert de commentaire à cet acte :

Vaincus par la famine, nous sommes contraints de subir les lois de la guerre en nous constituant prisonniers. A diverses époques de notre histoire militaire, de braves troupes, commandées par Masséna, Kléber, Gouvion Saint-Cyr, ont éprouvé le même sort, qui n'entache en rien l'honneur militaire, quand, comme vous, on a aussi glorieusement accompli son devoir jusqu'à l'extrême limite humaine.

Tout ce qu'il était loyalement possible de faire pour éviter cette fin a été tenté et n'a pu aboutir.

Quant à renouveler un suprême effort pour briser les lignes fortifiées de l'ennemi, malgré votre vaillance et le sacrifice de milliers d'existence, qui peuvent encore être utiles à la patrie, il eût été infructueux, par suite de l'armement et des forces écrasantes qui gardent et appuient ces lignes : un désastre en eût été la conséquence.

Soyons dignes dans l'adversité, respectons les conventions honorables qui ont été stipulées, si nous voulons être respectés comme nous le méritons. Evitons surtout, pour la réputation de cette armée, les actes d'indiscipline comme la destruction d'armes et de matériel, puisque, d'après les usages militaires, places et armement devront faire retour à la France lorsque la paix sera signée.

En quittant le commandement, je tiens à exprimer aux généraux, officiers et soldats, toute ma reconnaissance pour leur loyal concours, leur brillante valeur dans les combats, leur résignation dans les privations, et c'est le cœur brisé que je me sépare de vous.

A l'occasion de la capitulation de Metz les diverses proclamations suivantes ont été publiées :

Français !

Elevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie ; il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exhalte au sein même des catastrophes.

Metz a capitulé! Le général sur qui la France comptait, même après l'expédition du Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de cent mille défenseurs.

Bazaine a trahi, il s'est fait agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et au mépris de l'honneur de l'armée, dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, 120 mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux, et la plus forte citadelle de la France, *Metz vierge*, jusqu'à lui, des souillures de l'étranger.

Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice ; et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme ou vous a précipités l'empire. Vingt ans, la France a subi ce pouvoir corrupteur qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie.

L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue, sans le vouloir, un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs, dans les désastres de la patrie ; en moins de deux mois, deux cent vingt mille hommes ont été livrés à l'ennemi. Sinistre épilogue du coup de main militaire de décembre. Il est temps de nous relever, et c'est sous l'égide de la république que nous sommes décidés à ne laisser capituler ni dedans ni dehors, de puiser dans l'extrémité même de nos malheurs le rajeunissement de notre moralité, de notre virilité politique et sociale.

Oui, quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés ni hésitants, nous sommes prêts aux derniers sacrifices, et, en face d'ennemis que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre ; tant qu'il restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française.

Notre cause est celle de la justice et du droit.

L'Europe le voit, l'Europe le sent ; devant tant de malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation, ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agite. Pas d'illusions, ne nous laissons ni alanguir ni énerver et prouvons par des

actes que nous voulons, que nous pouvons tenir de nous-mêmes l'honneur, l'indépendance, l'intégrité, tout ce qui fait la patrie libre et fière. *Vive la France, vive la Republique, une, indivisible....*

Tours, 30 octobre 1870.

(Signé) CREMIEUX. GLAIS-BIZOIN. GAMBETTA.

Une proclamation de M. Gambetta, ministre de la guerre, à l'armée est ainsi conçue :

Soldats !

Vous fûtes trahis, non déshonorés. Depuis trois mois la fortune trompe votre héroïsme par suite de l'ineptie et de la trahison de vos chefs. Maintenant que vous êtes débarrassés de ces chefs indignes, êtes-vous prêts, sous des chefs méritant votre confiance, à laver l'outrage? En avant, alors; vous ne luttez plus pour un despote, mais pour le salut de la patrie, pour vos foyers incendiés, vos familles outragées, la France, votre mère, livrée aux fureurs implacables de l'ennemi.

Votre mission sublime réclame tous les sacrifices. Eternelle honte à ces calomniateurs qui osèrent rendre l'armée solidaire de l'infamie de son chef et séparer l'armée du peuple !

Non, cela n'est pas ; ayant flétri justement la trahison de Sedan et le crime de Metz, je vous appelle à venger votre honneur qui est l'honneur de la France. Vos frères de l'armée du Rhin ont déjà protesté contre ce lâche attentat et retiré avec honneur leurs mains de cette capitulation maudite. A vous de relever le drapeau de la France flétri par le dernier Bonaparte et ses séides ! Ramenez-lui la victoire, mais sachez pratiquer les vertus républicaines, le respect de la discipline, l'austérité de la vie, le mépris de la mort ! — Ayez toujours présente l'image de la patrie en péril. Le temps des défaillances et des trahisons est passé ; les destinées du pays vous sont confiées; car vous êtes la jeunesse, l'espoir de la patrie. Vous vaincrez, et après avoir rendu à la France son rang, vous resterez citoyens d'une république paisible, libre et respectée.

Vive la France ! Vive la République !

Le prince Frédéric-Charles s'est adressé comme suit à ses troupes, en date du 27 octobre :

Soldats,

Avec ce rempart, d'énormes approvisionnements sont tombés au pouvoir du vainqueur.

Je reconnais votre bravoure plus encore peut-être que votre obéissance. Je rends hommage à votre sang-froid, à votre dévouement au milieu de tant de fatigues que vous avez eu a subir. La portée de cet événement est incalculable.

Soldats qui vous êtes trouvés devant Metz, vous irez prochainement au-devant de diverses destinations. Je vous dis adieu et vous souhaite bonne chance pour d'autres succès.

TOURS, *le 5 novembre.* — Un décret du gouvernement de la défense nationale ordonne la mobilisation de tous les hommes valides de 20 à 40 ans en y comprenant les hommes mariés ou veufs avec enfants.

Un autre décret prescrit que chaque groupe de 100,000 habitants devra fournir une batterie d'artillerie avec son personnel, prête à marcher dans deux mois.

Tout corps de francs-tireurs qui fuirait devant l'ennemi sera désarmé.

Par décret du 28 octobre les 39 régiments de marche prendront dénomination de régiments d'infanterie de ligne et porteront numéros 101 jusqu'à 139 inclusivement.

Un décret du gouvernement de Paris réserve exclusivement la légion d'honneur pour les services militaires, et supprime la garde impériale.

Les intéressants renseignements ci-dessous sont donnés au *Journal de Genève* par un officier suisse qui séjourna à Versailles du 20 septembre au 14 octobre :

Outre les ouvrages de Montretout, de Châtillon et de Villejuif dont vous parlez, j'ai eu l'occasion de visiter moi-même d'autres fortifications, commencées, mais non achevées par les Français, avant l'investissement de Paris.

Ce sont des fortifications passagères, ou de campagne qui ont été élevées :

1° A « l'observatoire » de Bellevue (qu'il ne faut pas confondre avec celui du

méridien de Paris près de Montrouge) sur le mamelon très prononcé et escarpé qui se trouve à quelques centaines de mètres à l'est de la manufacture de porcelaine de Sèvres, mamelon dont la pente vient toucher au bord de la Seine près du pont de Sèvres (actuellement détruit). Je n'en ai pu voir que la partie tournée du côté ouest, mais ce devait être une redoute fermée à la gorge.

2° Au sud-ouest de cette redoute, vers le saillant N.-E. du plateau qu'occupe le bois de Meudon, au nord de la route départementale qui traverse ce plateau dans la direction de Chaville, Bas-Meudon, Issy et Paris, près du restaurant dit de la *Belle-Etoile* qui, par parenthèse, ressemble plutôt à une ferme, se trouvait un autre ouvrage. C'était aussi une redoute fermée, capable de contenir 1000 à 1500 hommes avec traverses-magasins, poternes, palissades, etc. L'état-major allemand l'a baptisée du nom de *Schanze Kronprinz*, mais les soldats prussiens l'appelaient *Jäger-Schanze* parce que, lors de ma visite, c'était le 5e bataillon de chasseurs à pied prussien qui la gardait.

3° Il avait été ajouté au château de Meudon trois fronts d'une redoute dont le château lui-même formait le quatrième côté; ces trois fronts terrassés faisaient principalement face à l'ouest, c'est-à-dire à la forêt; l'intérieur de cet ouvrage pouvait contenir de 800 à 1000 hommes.

Lors de ma visite, ces trois ouvrages étaient complétement entre les mains des troupes allemandes, si bien qu'un général de brigade se trouvait dans la redoute même de Bellevue ou à quelques pas de là. Il va sans dire que les assiégeants n'ont rien négligé pour les transformer à leur usage comme la redoute du Moulin-de-la-Tour, dont vous avez parlé d'une manière détaillée, et d'après leur position topographique vous pouvez aisément juger de leur importance actuelle et du rôle qu'ils pourront jouer dans l'attaque de Paris.

Quant à la position de Montretout que votre article regarde comme étant d'une importance suffisante pour qu'elle eût dû engager les assiégés à la disputer d'une manière sérieuse aux Allemands, je me permettrai d'exprimer une opinion un peu différente, et cela pour les raisons que voici.

D'abord la position de Montretout est située au pied des pentes du Mont-Valérien qui, avec son artillerie d'un calibre plus puissant que celui dont on aurait pu armer les abords de Montretout, peut lui-même remplir presque toutes les fonctions défensives dévolues à cette redoute, savoir dominer et commander soit St-Cloud, soit le bois de Boulogne; ensuite tous ces terrains sont d'autre part, complétement dominés par le plateau, en partie boisé, qui s'élève entre Garches, Vaucresson et la Celle St-Cloud, dont la hauteur m'a paru surpasser de queques mètres, quoique je ne veuille pas l'affirmer d'une manière absolue, l'élévation du Mont-Valérien.

Pour terminer, j'ajouterai que je regarde comme très fondée l'appréciation que fait votre article du télégramme lancé de Tours sur de prétendues victoires des Parisiens dans la journée des 12 et 13 octobre.

Ces jours-là, de Versailles, où certes on en aurait bien entendu quelque chose, on n'a rien absolument remarqué d'extraordinaire ou qui annonçât des combats importants, de véritables batailles livrées autour de Paris. Le 13, j'étais de ma personne aux avant-postes et je n'ai aperçu autre chose que l'échange habituel des coups de fusil, et le jeu quotidien des obus lancés par les forts français.

— De grands travaux de cheminement ont lieu du côté de Cachan et de Bagneux, malgré les efforts des Prussiens pour les empêcher. On construit un redan qui rendra de bons services.

Les Prussiens établissent de fortes batteries vers Bezon devant Courbevoie. On assure qu'il en est de même dans le Bas-Meudon. Ils ont enfin une forte artillerie à Choisy-le-Roi.

— La commission du génie civil vient de trouver un excellent moyen de mettre

hors d'usage les canons que les assiégés prennent à l'ennemi, mais qu'ils ne peuvent emmener faute de chevaux de trait. Jusqu'à présent, on se bornait à les enclouer; mais grâce à des instruments de déclouage nouvellement inventés, les canons peuvent rentrer en ligne de bataille.

Un ingénieur a présenté au comité de défense une petite torpille qui, introduite dans la bouche d'un canon, y produit une fissure longitudinale qui le rend incapable de tout service. Ce système vient d'être expérimenté au fort du Mont-Valérien, et les résultats ont dépassé le succès qu'on espérait.

— On se souvient, dit le *Salut public*, qu'au combat de Bagneux, quatre canons prussiens furent pris par nos soldats. Faute d'attelage, on dut les abandonner à la fin de la journée. Des mesures ont été prises pour qu'un semblable fait ne puisse se reproduire. D'ici à peu de jours, les dragons seront munis chacun de deux cordes terminées par des crochets de fer. Au moyen de ces sortes de traits, les cavaliers pourront atteler leurs chevaux aux pièces d'artillerie dont les nôtres se seront emparés.

— Une batterie de mitrailleuses bavaroises d'un nouveau système, expédiée de Munich le 20 septembre, a été pour la première fois employée sur le théâtre de la guerre, dans les combats du 10 et du 11 octobre, près d'Orléans. Cette batterie était sous le commandement du capitaine comte Turckheim. Elle s'est trouvée un moment en face des mitrailleuses françaises. Le système bavarois a paru plus efficace que le système français. Le tir est plus juste et plus rapide, et c'est surtout contre la cavalerie que cet engin produit de terribles résultats, parce que l'objectif est plus élevé.

— On parle d'une nouvelle invention de canon monstre des plus ingénieuses qui, une fois le coup parti, s'abaisse instantanément à terre et se dérobe par conséquent aux ripostes de l'ennemi. *(Corr. Havas.)*

Aux gardes nationales de la Seine.

Paris, 1er novembre.

Votre ferme attitude a sauvé la République d'une grande humiliation politique, peut-être d'un grand péril social, certainement de la ruine de nos efforts pour la défense.

Le désastre de Metz, prévu, mais profondément douloureux, a très légitimement troublé les esprits et redoublé l'angoisse publique, et, à son sujet, on a fait au gouvernement de la défense nationale l'injure de supposer qu'il en était informé et le cachait à la population de Paris alors qu'il en avait, je l'affirme, le 30 au soir seulement, la première nouvelle. Il est vrai que le bruit en avait été semé depuis deux jours par les avant-postes prussiens. Mais l'ennemi nous a habitués à tant de faux avis que nous nous étions refusés à y croire.

Le pénible accident survenu au Bourget, par le fait d'une troupe qui, après avoir surpris l'ennemi, a manqué absolument de vigilance et s'est laissé surprendre à son tour, a vivement affecté l'opinion.

Enfin la proposition d'armistice inopinément présentée par les puissances neutres, a été interprétée contre toute vérité et contre toute justice comme le prélude d'une capitulation quand elle était un hommage rendu à l'attitude de la population de Paris et à la ténacité de la défense. Cette proposition était honorable pour nous : le gouvernement lui-même en posait les conditions dans des termes qui lui semblaient fermes et dignes. Il stipulait une durée de 25 jours au moins — le ravitaillement de Paris pendant cette période -- le droit de voter pour les élections de l'assemblée nationale ouvert aux citoyens de tous départements français.

Il y avait loin de là aux conditions d'armistice que l'ennemi nous avait précédemment faites : quarante-huit heures de durée effective, et quelques rapports très restreints avec la province pour la préparation des élections — point de ravitaillement — le gage d'une place forte — l'interdiction aux populations de l'Alsace et de la Lorraine de participer au vote pour la représentation nationale.

A l'armistice aujourd'hui proposé, se rattachent d'autres avantages dont Paris peut se rendre compte sans qu'il faille les énumérer ici. Et voilà qu'on le reproche comme une faiblesse, peut-être comme une trahison, au gouvernement de la défense nationale !

Une infime minorité qui ne peut prétendre à représenter les sentiments de la

population parisienne profite de l'émotion publique pour essayer de se substituer violemment au gouvernement. Il a la conscience d'avoir sauvegardé des intérêts qu'aucun gouvernement n'eut jamais à concilier, les intérêts d'une population de deux millions d'âmes assiégées, et les intérêts d'une liberté sans limites.

Vous vous êtes associés à sa tâche et l'appui que vous lui avez donné sera sa force à l'avenir contre les ennemis du dedans aussi bien que contre les ennemis du dehors.

Fait à Paris, le 1er novembre 1870.

Le président du gouvernement, gouverneur de Paris,
TROCHU.

— Le général en chef de l'armée bretonne vient d'adresser la proclamation suivante aux préfets des cinq départements de la Bretagne :

République française.

Gardes mobiles, gardes nationaux mobilisés et corps francs de la Bretagne.

Le gouvernement de la défense nationale, par décret du 22 octobre, m'a fait l'honneur de me placer à votre tête. Je vous apporte le sacrifice entier de moi-même.

D'ici à dix jours vous serez concentrés aux portes de la Bretagne pour faire face à l'ennemi. Vous recevrez exactement tout ce qui est nécessaire au soldat : fusils à tir rapide, canons à longue portée, mitrailleuses perfectionnées seront confiés à votre courage.

Ceux de nos frères qui défendent les remparts de Paris ont déjà prouvé que le sang breton n'a pas dégénéré ; à nous de marcher sur leurs traces.

Vous vous rappelez tous qu'une sévère discipline est l'arme la plus puissante pour assurer la victoire. Je suis résolu à la maintenir dans toute sa rigueur.

Que les cœurs faibles restent en arrière. Que les vrais Bretons marchent en avant et prouvent à un peuple barbare qu'ils se lèvent en hommes libres. Que notre cri de ralliement soit : DIEU ET PATRIE.

Le général de division commandant l'armée de Bretagne,
Comte DE KÉRATRY.

LYON.

Les journaux de Lyon publient l'arrêté suivant du 30 octobre provoqué par la nouvelle de la capitulation de Metz :

Le conseil municipal, s'inspirant de la nécessité,

Arrête :

Plutôt que de subir la honte d'une reddition, la ville sera défendue jusqu'à complet anéantissement.

Seuls, les vieillards, les enfants et les femmes peuvent quitter la place.

Les lâches devant l'ennemi seront considérés comme déserteurs. Leurs noms seront voués à l'infamie.

Le maire de Lyon, HÉNON.

— On lit dans le *Salut public :*

Toulon nous envoie incessamment des pièces d'artillerie de marine d'un calibre énorme qui sont immédiatement employées à l'armement de nos fortifications.

Ces pièces, rayées et se chargeant par la culasse, ont une portée contre laquelle l'artillerie de campagne de l'ennemi ne pourrait rien du tout. Il n'est même pas d'artillerie de siége équivalente capable d'être transportée par l'ennemi jusque sous nos remparts dans les conditions actuelles de température et par voie de terre.

Pour que l'ennemi, — s'il veut réellement nous assiéger, — tentât la chose avec quelque chance de succès, il lui faudrait de toute nécessité, la possession totale d'une ligne ferrée allant de Lyon à la frontière allemande ; à moins d'emprunter pour Lyon une partie du matériel de siége qui est devant Paris. Et nous croyons qu'il a pour le moment autre chose à faire.

Nous recevons, en même temps que les pièces envoyées par Toulon, leurs servants de la marine, ces excellents pointeurs qui font mouche à six kilomètres avec des projectiles de 200 kilogrammes.

Le bataillon du génie maritime va également être dirigé de Toulon sur Lyon.

Les instructions qui prescrivent de hâter le départ ordonnent la création d'un 6e bataillon de marche qui sera composé de 1500 hommes, tous marins canonniers ou fusiliers ; les prouesses de ces troupes d'élite leur ont donné une telle réputation, qu'on en demande de tous côtés.

— Les établissements des forges et chantiers de la Méditerrannée, à Marseille, à la Ciotat et à la Seyne, ont cessé d'urgence tous les travaux de construction navale pour se livrer entièrement à la fabrication des canons et des mitrailleuses. Grâce aux immenses ressources de ces usines, elles ont pu s'engager à livrer pour le 15 novembre 20 batteries d'artillerie légère, soit 120 canons rayés du calibre de 8, plus 100 mitrailleuses, le tout monté sur affûts avec avant-trains et généralement tous les accessoires composant un parc d'artillerie prêt à être attelé pour entrer en ligne de bataille.

— Voici les postes de combat assignés à la garde nationale de Lyon et de la banlieu par son commandant en chef, le général Alexandre :

La redoute d'Oullins sera défendue par les gardes nationaux d'Oullins et de Saint-Genis-Laval ;

La batterie de la Mulatière et les lignes de Bellevue à Sainte-Foy, par la compagnie de Sainte-Foy, les 1er, 2e et 5e bataillons ;

Les lignes de Francheville, par la garde nationale de Francheville et le 15e bataillon ;

Les Massues, par la compagnie de la Demi-Lune, les 3e et 14e bataillons ;

L'ouvrage de Châlin, par la compagnie d'Ecully et le 7e bataillon ;

Les batteries du Mont-d'Or, par la compagnie de Saint-Romain et Saint-Didier ;

La redoute de Capon, par la compagnie de Saint-Cyr et du Mont-d'Or ;

La Sauvagère, par la compagnie de Saint-Rambert ;

Le 6e bataillon concourra à la défense des batteries du Mont-d'Or et des redoutes de Capon et de la Sauvagère ;

La Remillote sera défendue par le 13e bataillon ;

La Pape, par le 25e bataillon ;

La ligne de Cuire, par le 9e bataillon ;

Les redoutes du Vernay et des Marronniers, par le 10e bataillon ;

Les Mercières, par le 11e bataillon ;

Les batteries de Saint-Clair, par le 12e bataillon ;

La ligne de la Tête-d'Or, par le 4e et 8e bataillon ;

La ligne de défense de Cusset, par le 16e et 17e bataillons ;

La redoute de Cusset, par le 18e bataillon ;

L'ouvrage de Bron, numéro 20, par le 19e bataillon ;

La redoute du Montchat, par le 20e bataillon ;

Les ouvrages de Saint-Fons, par le 21e bataillon ;

Les ouvrages de Venissieux, numéro 23 et 24, par la compagnie de Venissieux et le 22e bataillon ;

Les ouvrages de Bron, numéros 21 et 22, par le 23e bataillon ;

L'ouvrage de Bron, numéro 19, par le 24e bataillon ;

Le 7e bataillon fournira 400 hommes à Châlin ; le 14e bataillon, 400 hommes aux Massues ; le 23e bataillon, 400 hommes à Saint-Fons, tous rendus sur les chantiers à neuf heures du matin, sans armes (tenue du travail).

Le service des postes de la ville sera fait par les gardes nationaux qui, par leur âge ou leur position de santé, ne peuvent pas concourir activement à la défense des ouvrages avancés.

— Le général Michel, nommé au commandement des forces de l'Est, en remplacement du général Cambriels, est arrivé le matin du 1er novembre à Besançon, venant de Tours. Belfort est bloqué et canonné depuis le 6 novembre. Montbéliard, Delle et autres localités de la frontière suisse sont occupés par des détachements allemands.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 21.

LE SIÉGE DE PARIS (1).

Il y a bientôt un mois que les têtes de colonne de l'armée ennemie se sont montrées sous les murs de la capitale. Paris cependant n'est pas assiégé dans le sens rigoureux du mot, car non-seulement les Prussiens n'ont pas encore tiré un seul coup de canon contre nos forts détachés, mais même ils continuent à ne faire aucun travail de nature à nous indiquer de quel côté ils comptent porter leur attaque. Notre canon est le seul que l'on entende, qui tient jusqu'ici l'ennemi à une distance si respectueuse, que le bruit de ses pièces de campagne, employées du reste uniquement contre nos reconnaissances et nos sorties, ne peut parvenir jusqu'à nous. Quant à ses canons de siége, jusqu'ici il n'en a pas montré un seul, même dans les batteries et dans les ouvrages qu'il a construits pour la défense de ses positions. Les embrasures mêmes qu'il a découvertes sur certains points et que nos officiers ont pu reconnaître n'ont été jusqu'à présent que des embrasures percées pour canon de campagne. Cette attitude a lieu de nous surprendre de la part d'ennemis aussi actifs que les Prussiens, si confiants dans leur force, et qui étaient venus sous nos murs avec la ferme conviction que Paris ne tarderait pas à tomber dans leurs mains. Dans les premiers jours de leur arrivée, nous les avons vus rôder d'abord autour de nos défenses, pareils à des loups affamés cherchant le point faible de la bergerie. Ils avaient l'air, en gens prudents qu'ils sont, de ne pas s'en rapporter aux innombrables études qu'on a dû faire dans toutes leurs écoles sur le siége de Paris; ils paraissaient sonder le terrain pour découvrir quelque endroit moins bien gardé et moins bien armé que les autres. Ils s'imaginaient sans doute que, dans ce gigantesque réseau de fortifications, il se rencontrerait une maille moins serrée et moins solide, ou que peut-être l'immense matériel nécessaire à la défense de tant d'ouvrages ferait défaut quelque part. S'étant mis à remuer partout de la terre autour de nous, comme s'ils prétendaient nous attaquer partout à la fois, on les a vus abandonner successivement presque tout ce qu'ils avaient ébauché, comme si en réalité ils ne se fussent proposé que de tâter notre artillerie, d'en mesurer le calibre et la portée, de connaître enfin nos moyens.

Quoi qu'il en soit, ils ont pu acquérir la preuve que sur aucun point Paris n'est dépourvu d'artillerie, qu'il en possède au contraire une très nombreuse, très puissante, très bien servie, et qui ne semble pas à court de munitions. Je n'ose croire que cette découverte les ait découragés : les Prussiens, quoi qu'on en dise, ne se découragent pas aisément; mais toujours est-il que depuis ils ont évacué d'eux-mêmes ou abandonné sans grande résistance presque tous les lieux où ils avaient paru vouloir s'établir.

C'est ainsi qu'ils ont replié leurs postes depuis Saint-Denis jusqu'à la Marne, et que même ils ont quitté Montretout, Meudon, Châtillon, où l'on a pu penser, pendant quelques jours, qu'ils faisaient les préparatifs d'une attaque réelle. Du côté de Choisy-le-Roi seulement, les Prussiens paraissent faire des établissements sérieux dans notre voisinage; mais encore ces établissements n'ont-ils jusqu'ici qu'un caractère purement défensif, si bien qu'ils nous ont laissé occuper Villejuif, les Hautes-Bruyères, le moulin Saquet, Cachan, sans inquiéter autrement que par des chicanes d'avant-postes les redoutes que nos soldats ont construites sur ces points.

Peut-être prendront-ils un jour l'offensive de ce côté, mais il est plus raisonna-

(1) Extrait de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre, arrivée par ballon.

ble de croire que, recevant par Choisy la plus grande partie du matériel et des approvisionnements destinés aux troupes qui sont sur la rive gauche de la Seine, et s'attendant en outre à voir déboucher par là, dans le cas où elle parviendrait à forcer leurs lignes, l'armée qui s'organise au nord de la Loire, ils prennent leurs précautions pour protéger énergiquement leurs convois et leurs communications.

D'autres raisons expliquent encore l'attitude en quelque sorte passive que l'ennemi garde depuis un mois. La première, et celle-là se présente avec tous les caractères d'une certitude, c'est que les Prussiens n'ont pas encore réussi à faire venir leur matériel de siége. Pour commencer les opérations actives d'un siége de Paris, il faudrait en effet être en mesure d'attaquer et d'emporter au moins deux de nos forts détachés, sauf encore à compter sur le temps que cela prendrait pour recevoir le matériel qui serait ensuite nécessaire à l'ouverture d'une brèche dans l'enceinte continue. Il n'y a qu'une attaque par la presqu'île de Gennevilliers qui aurait pu dispenser l'ennemi de cette condition ; mais pour réussir dans cette tentative il eût fallu exécuter deux passages de rivière sous les feux du Mont-Valérien, de la Couronne de la Briche et de nos remparts : c'eût été une entreprise des plus hasardeuses, et qui est devenue aujourd'hui complétement impossible par suite des travaux que l'on vient de faire à Gennevilliers, à Courbevoie, à Saint-Ouen, à Clichy, à Montmartre. Il faut donc désormais que l'assiégeant s'en prenne aux forts eux-mêmes ; encore est-il tenu d'en attaquer et d'en ruiner deux à la fois, car l'occupation d'un seul, couvert à son tour par les feux de ses deux voisins de droite et de gauche et par ceux du rempart situé en arrière, serait intenable. Or, le siége de deux forts tels que ceux de Vanves et d'Issy par exemple, que l'on désigne, à tort peut-être, comme les plus exposés à une attaque, nécessiterait au plus bas chiffre un équipage d'au moins 200 pièces de canon de gros calibre et plus probablement encore de 250, ne fût-ce que pour contenir le fort de Montrouge, qui ne manquerait pas de se mettre de la partie. Cela revient à dire que, même pour tenter cette attaque, qui ne serait cependant encore que l'un des préliminaires du siége de Paris, les Prussiens devront avoir transporté sur une distance de 150 lieues, depuis Mayence, d'où ils tirent leurs ressources, jusqu'à Paris, un matériel du poids de je ne sais combien de millions de tonnes, et composé en partie de substances dangereuses à manœuvrer et d'objets, comme les canons, dont l'unité est d'un transport si difficile.

Si l'on songe enfin, que l'accomplissement de cette opération à travers un pays épuisé par la guerre et où toutes les voies de communication ont été plus ou moins endommagées exige toute une armée de chevaux, 20,000 ou 25,000 peut-être, on comprend aisément que les Prussiens ne soient pas encore en mesure de prendre l'offensive dans les travaux de siége. C'est la conclusion la plus probable et la plus raisonnable à la fois que nous devions tirer de l'apparente inaction de nos ennemis.

Cette conclusion nous paraît être d'autant plus exacte que nous ne pouvons mettre en doute l'ardeur des désirs qui animent les Allemands, roi, peuple, armée, pour réduire Paris. Il y a ici des intérêts différents, mais qui conspirent pour le même but. Le peuple allemand, qui ne souffre pas moins que nous des maux de la guerre, est persuadé que l'entrée de son armée dans Paris amènerait la fin de cette lutte sanglante et jusqu'ici heureuse pour ses armes ; il presse de tous ses vœux cette solution, et même il ne regarderait pas aux plus grands sacrifices pour la hâter par tous les moyens.

L'armée, exaltée par ses premières victoires, l'armée à qui l'on n'a cessé de représenter la prise de Paris comme l'objectif de la campagne, sent bien que tous ses succès passés seraient bien amoindris, si elle ne nous forçait pas à capituler, et par point d'honneur militaire elle préférerait, quelque prix qu'il pût lui en coûter, entrer dans une capitale par la brèche plutôt que par capitulation. C'est un

avantage que d'avoir forcé Toul et Strasbourg à se rendre, mais ce n'est pas un triomphe pour l'amour-propre des soldats. Ni M. de Bismark, ni le général de Moltke, ni le roi Guillaume ne seraient peut-être assez puissants aujourd'hui pour leur refuser la satisfaction de pousser le siége de Paris par tous les moyens militaires qui sont en leur pouvoir, et, quoi qu'en ait dit M. de Bismark, ces personnages, ne l'oublions pas, ont eux-mêmes mille raisons pour s'acharner à poursuivre le même but. Il faut le dire pour bien nous confirmer dans notre résolution de lutte à outrance, ni le roi Guillaume, ni son ministre, ni son armée n'abandonneront volontairement le siége de Paris. Si le roi de Prusse était obligé de lever le siége, ce qui serait le signal d'un grand changement dans sa fortune et peut-être de cruels désastres; s'il était contraint de repasser le Rhin comme un vaincu, quelles seraient les destinées qui l'attendraient en Allemagne? Il est impossible que ces considérations ne hantent pas son esprit, et que la conclusion ne soit pas qu'il faut prendre Paris, le prendre à tout prix et le prendre au plus tôt Les vivres dont ils disposent s'épuisent et deviennent chaque jour plus difficile à renouveler, la saison rigoureuse qui s'avance, les dépenses et les pertes que chaque jour entraîne, tout fait une loi aux Allemands de se hâter, et nous devons nous attendre sous peu à des efforts aussi violents et précipités qu'ils ont été jusqu'ici faibles et mesurés.

Il est cependant d'autres manières de voir et de juger les choses. Ainsi l'on prétend que jusqu'à ce jour la conduite des Prussiens sous Paris tient à un plan de guerre qui consisterait à nous attirer loin de nos murs, hors de la protection du canon, et à nous amener par excès de confiance à livrer une grande bataille qui déciderait la question. Si ce plan est réellement celui de nos ennemis, je doute qu'il réussisse; c'est un piége grossier et qu'il sera trop aisé à nos généraux de déjouer, et cela lorsqu'il est évident à tous les yeux que, dans la saison où nous entrons, chaque jour qui s'écoule, sans rien ajouter aux forces de l'ennemi, est pour lui une source d'affaiblissement et pour nous une étape nouvelle vers la délivrance.

Dans une autre opinion, la capitulation de Paris dépendrait de la quantité des vivres qu'il contient, et les Prussiens compteraient sur la famine et les dissensions qu'elle amènerait pour voir la ville ouvrir ses portes. Le problème étant ainsi posé, la solution se produirait en quelque sorte d'elle-même par le seul fait du blocus, l'ennemi n'aurait pas autre chose à faire que nous bloquer pour nous réduire. Cette hypothèse semble se justifier par les travaux des Prussiens, qui ne sont toujours encore que des travaux défensifs destinés à couvrir leurs positions principales et leurs convois, leur matériel et leur approvisionnements; mais elle ne tient pas compte de l'esprit qui anime toutes les armées. Ne pas faire, si elle est possible, une tentative pour entrer à Paris de haute lutte, ce serait un aveu d'impuissance qu'il serait difficile d'imposer à des soldats victorieux. Ils feront donc cette tentative, ou, s'ils ne la font pas, c'est que les moyens leur manqueront. Ensuite, qui est-ce qui sait exactement s'ils ont des vivres en si grande abondance qu'ils soient en mesure de nous prendre par la famine? Cela aurait besoin d'être prouvé. Et, lors même que les Prussiens seraient mieux pourvus que nous, ne doivent-ils pas faire entrer dans leurs calculs les secours qui s'organisent et que nous attendons?

Tous ces raisonnements ne résolvent cependant pas encore tout le problème. Ainsi, selon nous, les Prussiens ont, quoi qu'en ait dit M. de Bismark, l'intérêt le plus évident à pousser vivement le siége, et, s'ils ont peu agi jusqu'à ce moment, c'est qu'ils n'ont sans doute pas encore pu réunir l'équipage de siége dont ils auraient besoin pour attaquer utilement; mais, à notre avis, même s'ils avaient reçu cet équipage, les Prussiens, quelque nombreux qu'ils soient, n'ont pas assez de monde pour ouvrir la tranchée et commencer le siége réel. Ce point mérite considération.

Et faisant la part aussi large qu'il est possible à la puissance de l'organisation militaire en Allemagne, il nous semble difficile d'admettre que l'ennemi ait pu faire entrer en France plus d'un million d'hommes.

C'est un chiffre énorme qui dépasse toute croyance, mais duquel aujourd'hui nous ne devrions pas trop nous plaindre, car, s'il était exact, il comprendrait nécessairement, sur une population totale d'environ 38 millions d'âmes, une forte proportion d'hommes qui ont passé l'âge de faire campagne, dont par conséquent les fatigues et les maladies ont dû nous défaire depuis deux mois et demi que les hostilités ont commencé. Admettons cependant un million d'Allemands en France, combien y en a-t-il devant Paris?

Le général de Palikao, vers la fin du mois d'août, avant les sanglantes batailles qui ont été livrées dans la vallée de la Meuse, évaluait déjà les pertes des Prussiens au chiffre de 200,000 hommes. Il est vrai que le général de Palikao oubliait de nous dire sur quoi il se fondait pour faire cette évaluation, et qu'elle ne peut pas nous inspirer une confiance absolue. Plus tard, c'est-à-dire vers le milieu du mois dernier ou vingt jours après, une lettre d'un officier prussien qui a été publiée dans les journaux affirmait que le nombre des morts ne dépassait pas encore 50,000; soit, mais 50,000 morts, cela présenterait dans les proportions ordinaires 200,000 hors de combat, tués, blessés, malades, disparus. Depuis lors il s'est écoulé un mois plein, dont chaque jour a dû apporter son contingent de pertes. Il faut défalquer en outre l'armée qui est devant Metz et qu'un bulletin prussien de ces jours derniers portait au chiffre de 250,000 hommes. C'est beaucoup de monde sans doute; pourtant il est aussi deux choses qu'il convient de ne pas oublier. C'est d'abord que Metz renferme l'armée du maréchal Bazaine, que l'on ne saurait évaluer à moins de 80,000 hommes, la fleur de l'ancienne armée impériale, que les nécessités de l'invasion font une loi de contenir à tout prix en immobilisant devant elle des forces infiniment supérieures.

Le sort de l'invasion est attaché à cette question, et il ne saurait être livré aux chances d'une bataille douteuse ou d'une marche dérobée, car le chemin de fer qui assure aux Allemands leurs principales communications et qui leur apporte leur matériel passe sous les murs mêmes de Metz. A cette considération il faut ajouter cette autre, que la place de Metz est, comme celle de Paris, couverte par des forts détachés dont la circonférence se développe sur une étendue d'une quarantaine de kilomètres, et que par conséquent ce n'est pas trop pour contenir le maréchal Bazaine dans ses positions d'une armée triple de celle qu'il peut toujours, à un moment donné et à son choix, porter sur un point quelconque de la périphérie dans le centre de laquelle on veut l'enfermer. A ces chiffres ajoutons les corps qui occupent les départements de l'est, qui observent l'armée de Lyon, qui bloquent ou assiégent les villes non encore rendues, qui assurent les communications et protégent les convois entre Paris et la base d'opérations de l'ennemi. Enfin, puisqu'il s'agit spécialement de l'armée qui menace la capitale, devons-nous compter comme en faisant partie les troupes qui sont depuis Mantes jusqu'à Beauvais, et celles que l'on a signalées dans le voisinage de Chartres, attendant ce qui peut venir de l'ouest, et celles beaucoup plus nombreuses encore qui opèrent entre Étampes et Orléans, faisant face à l'armée de la Loire?

Il est difficile de fixer, même approximativement, le chiffre qu'il conviendrait d'attribuer à chacun de ces chefs de déduction, mais il doit en être absolument tenu compte, et de quelque façon que l'on s'y prenne, on ne saurait arriver à estimer à plus de 300,000 ou 350,000 hommes l'armée qui est sous Paris.

Nous ne craignons pas de le dire, c'est tout à fait insuffisant pour faire le siége d'un ensemble de défenses telles que les nôtres, et c'est surtout par cette cause que l'on doit expliquer la réserve des Prussiens; s'il ne faut pas moins de 200,000 ou 250,000 hommes pour contenir le maréchal Bazaine et pour bloquer Metz

sans l'assiéger, qu'est-ce que 300,000 ou 350,000 hommes pour Paris? Sans doute les troupes dont nous disposons ne sont pas aussi exercées ni aussi bien disciplinées que celles du maréchal, mais elles s'élèvent au chiffre de 450,000 combattants, dont l'instruction se forme et se perfectionne tous les jours; de plus Paris offre de bien autres ressources matérielles que Metz, et permet de bien autres combinaisons militaires, ne fût-ce que par le développement de ses défenses, qui oblige les Prussiens à occuper tout autour de nous une circonférence d'environ quarante lieues d'étendue, tandis que celle de Metz est quatre fois moindre. En se multipliant par le travail et par l'activité, les Prussiens se montrent un peu partout, et de fait ils ont réussi à établir, moralement, au moins, une sorte d'investissement réel; mais les lignes dans lesquelles ils cherchent à nous enfermer ne sont certainement ni serrées ni profondes. Elles ne peuvent pas l'être, et il est vraiment humiliant pour nous de voir qu'elles ne soient pas plus souvent traversées.

Quoi qu'il en soit, ce blocus qui devrait être beaucoup moins effectif, est encore presque le seul effet qu'ait produit la présence de l'armée ennemie sous nos murs, et, s'il ne se produit pas quelque circonstance encore imprévue qui permettrait à l'ennemi d'augmenter dans une proportion notable le nombre de ses troupes, cet effet même devra cesser prochainement. Jusqu'ici, la raison nous a conseillé de ne pas hasarder loin du feu des forts nos jeunes troupes, qui sont encore trop peu expérimentées, et presque toutes les fois que nous avons fait des sorties, nous avons vu l'ennemi se dérober; ce n'est même qu'à Choisy-le-Roi qu'il a tenu dans la journée du 30 septembre; mais une fois que l'ennemi aurait pris position et dessiné son attaque d'une manière définitive, nous pourrions aller le chercher par des travaux de contre-approche, le prendre corps à corps en lui faisant, la pelle et la pioche à la main, une guerre à laquelle nos soldats sont dès aujourd'hui aussi bien prêts que les siens. Là les nôtres achèveraient leur éducation militaire, et quand viendrait le jour de rentrer en campagne, nous pourrions le faire avec pleine confiance.

D'ailleurs, tout ce qui se passe sous nos yeux depuis bientôt un mois et demi doit avoir ranimé cette confiance même dans les cœurs que nos premiers revers avaient le plus troublés. Lorsqu'un jour on écrira l'histoire du siége de Paris en 1870, on sera étonné de voir ce que les Parisiens ont su faire en si peu de temps. Nous étions dans le néant et le chaos: il n'y avait plus de gouvernement, plus d'armée, presque plus de matériel de guerre; sauf l'armée du maréchal Bazaine, il ne nous restait plus dans les régiments et dans les bataillons de la garde mobile que des dépôts de recrues ou des rassemblements de jeunes gens qui, pour la plupart, n'avaient jamais tiré un coup de fusil.

Voilà cependant qu'en si peu de temps, sans compter ce qui s'est fait dans les provinces, on a réuni à Paris un armement qui dépasse tous les besoins du siége, mis en batterie sur nos remparts deux mille pièces de canon, construit de nouveaux ouvrages, tant dans la plaine de Gennevilliers qu'à Villejuif, perfectionné toutes les anciennes défenses, qui sont aujourd'hui dans un état d'entretien presque voisin de la coquetterie; enfin on a reformé, équipé, habillé, instruit dans la capitale une armée de 200,000 hommes, qui sont dès aujourd'hui presque capables d'entrer en campagne. On aura peine à croire que tout cela ait pu être fait en six semaines.

Aussi est-ce avec un certain regret que nous voyons des esprits, plus ardents que sages, se lancer dans une polémique dont l'objet serait de persuader que tout ce que nous possédons en fait d'armement est inférieur à ce que possèdent les Prussiens, sinon même tout à fait mauvais. Entraîné par la passion qui emporte tous les hommes à projets, on déprécie nos armes outre mesure pour leur substituer des inventions dont les meilleures sont presque toujours conçues en dehors des néces-

sités militaires. En temps de paix, nous ne demanderons pas mieux que de voir expérimenter toutes ces découvertes nouvelles; on y trouverait peut-être des données ou des principes justes qu'avec un peu d'étude on pourrait faire passer dans la pratique, et le pire serait de dépenser quelquefois de l'argent pour ne pas obtenir de résultats. Dans les circonstances actuelles, il faut craindre de dépenser en expériences douteuses un argent devenu trop précieux.

D'ailleurs, les critiques amères que l'on fait de nos armes sont injustes, et la vérité, c'est que, dans les comparaisons que nous avons pu faire avec celles des Prussiens, l'avantage est très certainement de notre côté. L'immense supériorité du fusil français sur le fusil Dreyse, qui était contestée au début des hostilités, est reconnue aujourd'hui par les Prussiens eux-mêmes et par les officiers ou correspondants des journaux anglais qui font campagne avec eux. La portée, la justesse du fusil français, la tension de la trajectoire qui assure l'efficacité du tir, la légèreté, la facilité et la rapidité de la manœuvre sont des qualités qu'il possède au degré le plus éminent. C'est la meilleure arme de ce genre qui soit dans les mains d'aucune troupe, et les officiers, qui généralement ne le connaissent pas assez, feront bien de l'étudier pour en enseigner les mérites à leurs soldats.

Quant aux mitrailleuses, que les Prussiens affectaient d'abord de dédaigner et qui même chez nous ne trouvaient pas grande faveur, elles sont aujourd'hui fort en crédit, depuis que l'on sait s'en servir. Elles ont si bien fait leurs preuves, que l'ennemi en construit, dit-on, sur notre modèle. Ce n'est pas que la machine prussienne ne soit pas aussi ingénieusement et peut-être plus correctement construite que la nôtre, mais au point de vue militaire elle n'est pas aussi bien conçue. N'étant considérée que comme un engin destiné à fonctionner avec l'infanterie, on ne lui a donné qu'une portée à peine plus longue que celle du fusil, et, pour la rendre aussi légère que les troupes auxquelles on l'associait, on l'a réduite autant qu'il a été possible. Tout autrement chez nous, la mitrailleuse a été considérée non comme une arme qui serait affectée à un corps de troupes particulier, mais comme une arme en quelque sorte indépendante, qui tiendrait le milieu entre le fusil et le canon. Aussi avec une justesse de tir très remarquable lui a-t-on donné, sous une trajectoire très étendue, une portée de 2,000 mètres et un gros poids de balle. De là une puissance et une efficacité remarquables. Quant à notre canon de campagne, c'est toujours celui de 1859, car tout ce qui a été fait depuis ne nous a pas donné lieu de croire qu'il ne vaille pas celui d'aucune autre armée. On l'a vu à l'œuvre dans la bataille du lundi 19 septembre, à la redoute de Châtillon, et les résultats qu'il a fournis parleraient au contraire grandement à son avantage. Là, une batterie de huit pièces (il est vrai que c'étaient des pièces de 12 et qu'elles étaient commandées par un officier des plus distingués) a tenu tête pendant plusieurs heures à des masses d'artillerie prussienne, cinquante ou soixante pièces, peut-être; elle leur a si bien tenu tête, qu'à deux reprises elle a éteint leur feu, et que jusque vers les quatre heures du soir elle a contenu en même temps dans les bois un très gros corps de troupes prussiennes qui, comme nous l'avons appris plus tard, a fait des pertes beaucoup plus considérables qu'on ne supposait. Deux cents et quelques coups de canon tirés par cette batterie ont suffi ce jour-là pour prouver aux plus incrédules la supériorité de notre artillerie de campagne.

A quoi tient cette supériorité? A plusieurs causes, sans doute, mais surtout à ce que la plupart de nos obus éclataient, tandis que le plus grand nombre de ceux des Prussiens ne s'allumaient pas, ou ne s'allumaient que dans la proportion d'un sur cinq. Notre canon à chargement par la bouche, et c'est une des plus grandes raisons qui ont fait tenir au système, a cet avantage, que le projectile, prenant son point de départ au milieu d'un bain de flammes, allume de lui-même sa fusée, et que cette fusée est très facile à régler pour obtenir l'éclatement aux distances qu'il convient aux canonniers de choisir.

Au contraire, dans le système du chargement par la culasse adopté par l'artillerie prussienne, le projectile, sortant d'une chambre dont le diamètre est légèrement plus large que celui du canon et se forçant hermétiquement dans les rayures que la ductilité de sa chemise de plomb lui permet de remplir exactement, ne saurait allumer au feu de la pièce qu'il laisse derrière lui une fusée qui ne peut être placée ailleurs qu'en tête du projectile sous peine de faire éclater le canon lui-même. Il s'ensuit que l'on est alors obligé d'employer au lieu de fusée un appareil percutant qui est de fabrication délicate, sujet à rater, comme il est arrivé il y a quelques jours, et qui est surtout très difficile à régler. En outre, les projectiles qui éclatent ne le font qu'au point de leur chute et sans pouvoir ricocher, ce qui est un des effets les plus dangereux de l'artillerie. Ajoutons, quoi que l'on en ait dit, que les pièces engagées par les Prussiens dans la bataille du 19 septembre paraissaient ne plus produire d'effet utile au-delà de 2,500 mètres; mais n'oublions pas aussi, pour ne rien cacher, qu'à cette distance leur tir était remarquablement juste, régulier, méthodique, comme il appartient à des troupes bien instruites et bien disciplinées.

Le parti le plus sage serait donc de construire autant de fusils Chassepot, de canons de campagne des calibres de 8 et de 12 que possible, car nos pertes ont été grandes en armes de ce genre. Quant aux pièces de siége ou de rempart, ils sont en abondance, et si l'occasion ne s'est pas encore présentée de les comparer à leurs semblables de l'artillerie prussienne, on est cependant tenté de croire, en voyant ce qu'ils savent faire chaque jour aux batteries de nos remparts, qu'ils n'ont pas à redouter la comparaison. Du reste, l'expérience va sans doute se faire dans très peu de jours, et bien avant que l'ennemi ne nous ait accordé le temps qui serait nécessaire pour construire aucune des pièces que l'on propose.

Ayons donc confiance dans nos armes et dans la valeur de cette jeune armée, dont les merveilleux progrès éclatent à tous les yeux; ayons surtout en nous-mêmes la confiance que doit nous inspirer tout ce que nous avons déjà su faire depuis que nous sommes soumis à cette cruelle, mais glorieuse épreuve; avec du calme et de la fermeté, nous devons en sortir à la confusion de nos ennemis. Ils avaient dit que Paris ne tiendrait pas huit jours, et depuis bientôt un mois non-seulement Paris tient encore, mais même il est plus décidé que jamais à se défendre.

SUR LA CAPITULATION DE METZ.

Rapport au Gouvernement de la défense nationale.

Tours, le 28 octobre 1870.

Il résulte des renseignements parvenus au gouvernement que la situation de l'armée du maréchal Bazaine serait malheureusement beaucoup moins satisfaisante que les dernières nouvelles ne nous l'avaient fait espérer. Nous résumons ci-après, dans deux paragraphes, les faits parvenus à notre connaissance; le premier paragraphe, traitant spécialement de la *question militaire;* le second, de la *question politique.* Nous nous attacherons, dans chacune de ces divisions, à suivre scrupuleusement l'ordre chronologique le plus exact.

§ 1. *Question militaire.*

Le 10 du mois d'août, le maréchal Lebœuf fut relevé de ses fonctions de major-général de l'armée du Rhin, et le maréchal Bazaine, commandant du 3ᵉ corps d'armée, nommé par décret impérial, en date du même jour (communiqué aux troupes par un ordre général), commandant en chef des 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ et 6ᵉ corps de l'armé du Rhin, ainsi que de la garde impériale.

Le dimanche, 14 août, l'armée du Rhin se mit en marche dans la direction de

Verdun, dans le but évident de se frayer un chemin vers Châlons, afin de rejoindre aux abords de cette ville les corps reconstitués de Mac Mahon et de de Failly, ainsi que les divisions du corps Canrobert (6e) que la rupture partielle des communications par voie ferrée, avaient empêché de rejoindre leur corps.

Le même jour, 14 août, lorsque le quartier impérial était déjà établi à Longeville, et le quartier-général du maréchal Bazaine, déjà transporté à Moulins (2 kilomètres au delà), vers une heure de l'après-midi, une violente canonnade éclata à l'arrière-garde de l'armée française, annonçant que l'ennemi manifestait l'intention d'empêcher notre retraite sur Châlons et Paris. Le 4e corps, commandé par le général Ladmirault, sut admirablement repousser cette surprise et, entraînant peu à peu l'ennemi sous le feu des forts, lui causa d'énormes pertes. Ce combat, qui fut un des plus francs succès remportés par nos armes, prit le nom de bataille de Borny-May. Le 4e corps resta maître du champ de bataille, et put dès le lendemain continuer, à la suite du gros de l'armée, sa marche en avant.

La journée du 15 août se passa sans engagement; le quartier impérial se transporta à Gravelotte, et le quartier-général du maréchal, d'abord destiné à se fixer à Vionville, puis à Rezonville (8 kilom. en arrière) s'arrêta définitivement, par mesure de précaution, au même village de Gravelotte. Nos éclaireurs annonçaient à ce moment-là au général Frossard, campé à la gauche de Rezonville, et au maréchal Canrobert, campé sur la droite, qu'un corps d'armée prussien de 30,000 hommes au moins était stationné aux abords de Mars-la-Tour, 3 kilom. en avant de Vionville.

Telle était la situation militaire au matin du 16 août, lorsque, vers sept heures du matin, la voiture de l'empereur, accompagnée des 1er et 3e chasseurs d'Afrique, s'éloignait de Gravelotte et prenait, sur la droite, la route de Conflans encore libre, pour se diriger vers le camp de Châtons. La nouvelle de ce départ précipité traversa l'armée comme un éclair et produisit le plus déplorable effet; chaque officier, presque chaque soldat, s'unit sans doute de cœur avec le maréchal Bazaine, s'écriant dans cette même matinée: « Dieu merci, cet imbécile nous a enfin quittes! »

Dès l'aube, nos tirailleurs d'avant-poste avaient échangé quelques coups de fusil avec les troupes allemandes. Vers huit heures, tout s'était éteint, et il semblait que nous pourrions continuer encore ce jour-là notre marche en avant, sans rencontrer d'obstacles sérieux. Malheureusement cette quiétude possédait si bien certaines parties de l'armée, le 2e corps entre autres, que ce dernier trouva moyen de se laisser surprendre, en plein jour, de la plus outrageuse façon. La division Bataille se dispersa vers neuf heures dans le plus terrible désordre, accompagnée de presque tous les cavaliers de la brigade du prince Murat, laissant entre les mains de l'ennemi leurs tentes et la plupart des effets de campement. Ralliés par la division Laveaucoupet (2e et 3e corps), les bataillons et escadrons, dont la panique faillit amener une déroute générale, tentèrent vaillamment pendant tout le reste du jour, de réparer l'effet déplorable produit par leur fuite du premier moment.

La bataille devint rapidement générale. Le 6e corps défendit, perdit, puis reprit le village de Rezonville; le 3e corps exécuta sur la droite un mouvement tournant des plus heureux; enfin, vers cinq heures et demi du soir, la garde impériale, envoyée à la rescousse, permit à l'ensemble de notre armée de coucher dans les bivacs mêmes qu'elle occupait la veille, sans avoir perdu un pouce de terrain, sans en avoir malheureusement gagné non plus.

Le 4e corps d'armée, retardé dans sa marche par le combat du 14, et dont la mission consistait d'ailleurs à protéger les derrières de l'armée, arriva sur le champ de bataille dans la nuit du 16 au 17. Dès ce moment-là, chacun, généraux, officiers et soldats comptaient sur un nouvel effort, la même nuit, ou tout

au moins dès l'aube du 17 août, convaincu que l'armée prussienne, dont les pertes devaient certainement dépasser les nôtres de moitié, n'offrirait plus une résistance sérieuse. Malheureusement, il paraît établi que le maréchal Bazaine, ayant laissé les routes entre Metz et son armée encombrées par des chariots de toute nature, militaires et autres, se trouvait dans l'impossibilité de faire arriver dans la nuit les parcs de réserve d'artillerie, non plus que les caissons de munitions d'infanterie; dans deux corps sur quatre, les hommes étaient réduits à 10 ou 20 cartouches par homme, au lieu de 90 à 100.

Dans ces circonstances, on comprend que le maréchal envoya vers deux heures du matin, du 17 août, l'ordre formel de se replier en colonnes serrés sur Metz et de transporter le grand quartier-général à Plappeville, petit village situé au pied du fort des Carrières, sur le versant qui descend vers Metz. Cet ordre fut exécuté avec précision; on abandonna même de nombreux blessés, afin d'exécuter plus rapidement ce mouvement de retraite, auquel le maréchal semblait attacher le salut de l'armée entière.

Néanmoins, ce mouvement ne fut point achevé en temps utile, et le 18 août, nos troupes, non encore ravitaillées de munitions, et à peine pourvues de vivres, eurent à soutenir une bataille de 16 heures, la bataille de Saint-Privat. Cette affaire, que les Prussiens peuvent compter assez justement comme une victoire, en ce sens que notre mouvement de retraite vers le camp retranché de Metz ne s'en exécuta que plus rapidement, ne prit heureusement pas le caractère d'une déroute.

L'arrivée de l'artillerie de la garde vers six heures et demie du soir empêcha le 6e corps, très démoralisé par une attente de 4 heures sous le feu de l'ennemi, sans projectiles pour riposter, empêcha, disons-nous, ce corps de s'enfuir à la débandade. La retraite s'effectua dans un ordre excellent. Des rapports officiels prussiens constatent que, bien que le chiffre des troupes allemandes excédât 250,000 hommes, et qu'elles fussent admirablement alimentées de munitions, les pertes éprouvées par l'armée alliée furent au moins doubles de celles subies par les corps de Bazaine.

A partir du 18 août jusqu'au 31 août, aucun engagement sérieux n'eut lieu entre les troupes françaises et les régiments prussiens; à peine si les avant-postes et les forts de Metz envoyèrent quelques projectiles à l'ennemi. Le 26 août seulement, il sembla qu'un effort allait être tenté pour libérer l'armée du Rhin. Les quatre corps de la garde se transportèrent sur la rive gauche de la Moselle, en avant du fort Saint-Julien, mais le déplorable effet du temps, et l'état affreux des routes empêcha ce mouvement de se prononcer d'une façon décisive; chacun rentra le même soir dans ses campements respectifs.

Le 31, dès trois heures du matin, le passage de la Moselle s'effectua de nouveau, et, vers midi, un assez fort engagement eut lieu entre les troupes du 6e corps et les soldats prussiens. Le village de Vany fut enlevé à la baïonnette, et le 6e corps se dirigea sur Charly et Matroy enfin d'occuper l'emplacement dès longtemps connu de nous, où s'était installé un vaste camp prussien. Le 4e corps, placé au centre, en face du fort Saint-Julien, appuya vigoureusement ce mouvement, occupa le village de Villars-l'Orne et se dirigea par la grande route sur Sainte-Barbe, point fortifié par les Allemands et que le 3e corps devait attaquer par la droite. Le 2e corps restait en position en face de la porte des Allemands afin de parer au péril qui pouvait résulter à tout instant d'un mouvement tournant opéré par les troupes prussiennes. Le 3e corps que le maréchal Lebœuf commandait depuis le 14 août, jour où le brave général Decaen avait reçu la blessure dont il est mort, enleva d'une manière splendide les bourgs de Noisseville et de Servigny, que les Prussiens avaient pourvus de tranchées et de redoutes en terre.

Un élan superbe animait toutes nos troupes et, vers huit heures, lorsque la nuit éteignit les feux, les lignes françaises avaient avancé énormément et, sauf sur la gauche où le maréchal Canrobert et le 6e corps n'étaient pas parvenus à couper les communications prussiennes avec la rive droite de la Moselle, tout semblait marcher de la meilleure façon possible. Les Prussiens ont avoué depuis, dans leurs rapports officiels, qu'une marche de nuit aurait certainement permis aux Français de franchir la ligne de circonvallation et d'aller donner la main, dès le lendemain soir, aux avant-postes de l'armée de Sedan.

Pour le malheur de la France, Bazaine ordonna repos pendant cette nuit du 31 au 1er, et alla coucher lui-même, avec tout son état-major, au village de Saint-Julien, sans prendre de suffisantes précautions pour conserver pendant les heures suivantes ses rapides conquêtes de la journée. A une heure du matin, les Prussiens attaquaient nos avant-postes, peu vigilants, et regagnaient en trois heures tout le terrain perdu; Servigny et Noisseville retombaient en leur possession, et ils plaçaient en avant des bois de Charly deux batteries, qui réduisaient les troupes du 6e corps à abandonner, le 1er dès dix heures du matin, le village de Vany et les terrains avoisinants.

A midi précis, le maréchal, qui avait observé depuis la ferme de Grimont la marche des événements, ordonna la retraite sur toute la ligne, et se dirigea de sa personne sur le Ban-Saint-Martin, vers la maison de campagne qu'il avait occupée du 19 au 31, et dont le propriétaire était M. Herbin Fisserand, de Metz.

Les bagages de l'armée avaient été consignés pendant ces deux jours dans l'île Chambière, au milieu de la ville de Metz, ce qui indiquait suffisamment qu'aucune pensée positive de percer n'avait occupé ces jours-là le maréchal.

Depuis lors, aucune sortie sérieuse n'est venu indiquer de la part du commandant en chef la volonté de tirer son armée de la terrible fausse position dans laquelle il l'avait placée; il ne prit pas davantage les mesures nécessaires à un blocus de longue durée; c'est ce que nous allons examiner maintenant, en indiquant la conduite du maréchal depuis que la nouvelle de la capitulation de Sedan et de la révolution du 4 septembre était parvenue jusqu'à lui.

Continuant simplement à examiner le côté militaire de cette étrange situation, nous constaterons que le maréchal Bazaine n'a fait que deux tentatives de sorties depuis le 1er septembre, savoir le 27 septembre sur le village de Peltre, sortie qui nous a rapporté 40 têtes de bétail et 200 voitures de fourrages au plus, et le 7 octobre, mouvement stratégique qui consistait à donner plus de liberté à nos mouvements dans la direction de Thionville. Un petit château, appartenant à un M. Ladonchamps, et portant le nom de son propriétaire, fut pris d'assaut par nos troupes, et la division de voltigeurs de la garde se porta à deux ou trois cents mètres en avant, enlevant sur son passage le village de Saint-Remy, et s'arrêtant, par ordre, sur le bord du ruisseau des Tapes. Deux régiments de cette division avaient ordre, en effet, d'atteindre ce petit cours d'eau et de s'y maintenir jusqu'à cinq heures et demie, puis de faire retraite d'eux-mêmes à cette heure-là.

A peine dix-sept ou dix-huit mille hommes prirent-ils part à cet engagement, qui ne pourra jamais être expliqué comme une tentative sérieuse de percer les lignes prussiennes.

Du reste, le commandant en chef semblait avoir à tâche de prouver aux soldats l'inutilité de leurs efforts. Le 17 octobre, une note officielle parut dans les journaux de Metz, indiquant la force des troupes prussiennes cernant le camp retranché, insistant sur ce fait que trois lignes concentriques d'ennemis redoutables étaient appuyées par de formidables batteries et par des réserves nombreuses et aguerries, paraissant en un mot vouloir établir aux yeux de chaque officier ou soldat français, l'impossibilité dans laquelle se trouvait le maréchal d'exécuter un mouvement libérateur.

Déjà au commencement du même mois d'octobre, et particulièrement après le 7 octobre, des bruits de capitulation coururent l'armée. Tout ce qu'elle comptait d'ardent et de courageux regimba violemment sous une si honteuse supposition; les journaux, quoique sous une censure sévère, publièrent diverses protestations signées en toutes lettres par des officiers estimés, les citoyens de Metz jetèrent les hauts cris, et le mot de trahison passa de l'un à l'autre comme une traînée de poudre.

Un fait capital semblait en effet indiquer chez le maréchal la pensée de hâter la capitulation qu'il regardait sans doute comme plutôt utile à ses projets politiques personnels. Jamais les intendants attachés à l'armée n'avaient pu obtenir la réduction des rations en vivres et fourrages. Presque jusqu'à la fin des ressources en fourrages et avoines, les chevaux reçurent la ration réglementaire, et quant aux hommes et à leur nourriture, ce ne fut qu'en employant vis-à-vis du maréchal une véritable violence de langage que l'on put obtenir des réductions successives. L'administration de l'intendance a déposé chez un notaire de Metz les minutes de toutes les dépêches adressées par elle au commandant en chef, relativement à la réduction des rations. Elle compte ainsi mettre sa conduite à l'abri des reproches si graves de négligence ou de mauvaise gestion.

Il y avait déjà plusieurs semaines que les ressources de la ville et de la garnison alimentaient les divers corps de l'armée, lorsque le maréchal consentit pour la première fois à diminuer la ration de pain, de 750 à 700 grammes, et encore recommanda-t-il aux agents supérieurs de l'intendance de ne point parler de cette réduction, et de faire pétrir des pains d'une farine inférieure, en cachant aux hommes le fait d'une diminution dans leurs rations. Peu de jours plus tard, nouvelles supplications de l'intendance; cette fois, diminution officiellement annoncée: 500 grammes de pain Huit jours après, 300 grammes seulement par homme et par jour. Ce dernier pain fut pétri avec une farine toute spéciale, faite de tout ce que contient le blé brut: pellicules, son et farine. Il était amer et coriace, et avait une couleur et une odeur répugnantes. Toutefois, il fut accepté avec bonheur par les hommes jusqu'à ce que le 19 octobre toute distribution de pain fut supprimée. Le biscuit ne fut pas davantage distribué.

A cette même date, les hommes étaient censés avoir dans leur sac quatre rations de biscuits de réserve, et l'ordre général du 19 leur prescrivait de consommer ces rations du 19 au 23. Il va de soi que la plupart des hommes avaient depuis longtemps consommé ce biscuit, dont la majeure partie, restant des campagnes de Chine et même d'Italie, était, dès la distribution, dans un état presque complet de moisissure.

Le sel manquait depuis le 15 septembre; la viande distribuée consistait, depuis le 1er septembre, exclusivement en cheval, et la ration avait toujours augmenté, au fur et à mesure de la disparition du pain. En outre, comme il mourait dans les derniers temps 300 chevaux de plus qu'on n'en abattait, les soldats ne se faisaient pas faute de dépecer les moins maigres, au risque de contracter, en mangeant cette viande malsaine, les plus effroyables maladies.

Pour achever la partie militaire de ce navrant récit, nous dirons que le maréchal Bazaine ne manquait point de munitions de guerre. Des tableaux faits dans les bureaux du commandement général de l'artillerie de l'armée (général Soleille), tableaux que nous avons eus sous les yeux, accusent, au 20 septembre, 9 millions de cartouches pour chassepots, 498 bouches à feu munies de 150,000 coups. Or, depuis le commencement de la campagne, les 2e, 3e, 4e et 6e corps d'armée de la garde, réunis, n'ont brûlé que 3 millions 500,000 cartouches, et n'ont tiré que 80,000 coups de canon; c'est-à-dire que le maréchal avait en sa possession des éléments plus que suffisants pour tenter une sortie vigoureuse qui eût décidé du sort de son armée, et, en quelques points sans doute, de la destinée de la France.

Un dernier fait établit d'une façon encore plus précise, s'il est possible, la décision prise dès longtemps par le maréchal, de ne faire servir l'armée du Rhin qu'à l'exécution de ses projets personnels; le 22 octobre, le général de Cissey, 4e corps d'armée, apprenant que la deuxième mission du général Boyer avait complétement échoué, et que le roi Guillaume était décidé à n'accorder à l'armée de Metz aucunes considérations favorables, a nettement proposé au maréchal Bazaine un plan qui consistait à réunir instantanément les ressources de la ville et de l'armée, d'organiser dans les habitations de Metz et de la banlieue des perquisitions de vivres, *ce qui n'avait point été fait jusqu'alors*, et après trois ou quatre jours de préparatifs, d'atteler aux canons le plus de chevaux vigoureux que les propriétaires de Metz et des environs pourraient fournir, et de marcher en avant, coûte que coûte, plaçant dans le sac de chaque soldat 180 cartouches et quatre jours de vivres, en cheval fumé, en café et en pain. Ce plan si patriotique et si certainement praticable, fut formellement écarté par le maréchal, qui allégua, pour couvrir sa responsabilité, l'opinion du conseil des maréchaux, unanimement contraire à un tel projet.

§ II. *Question politique.*

La conduite du maréchal Bazaine, si difficile à expliquer si l'on tente de l'interprêter en suivant les règles de la logique honnête, est, au contraire, de la plus entière limpidité si on l'examine au point de vue de l'intérêt personnel. Bazaine, caractère essentiellement ambitieux, et encore plus faux, si cela est possible, cherchait depuis le 18 août à faire jouer à son armée un rôle politique en France. Persuadé qu'il tenait cette armée tout entière dans sa main, et que le brillant courage dont il faisait parade à chaque combat la lui attacherait tous les jours davantage, il combina ses plans de telle sorte qu'il pût avoir toujours à sa disposition un corps de troupes fortement constitué, dont la pression fût irrésistible et pût décider de l'avenir de la France.

Le désastre de Sedan ne fit que le fortifier dans cette pensée. Aussi se garda-t-il bien de reconnaître par un acte quelconque le gouvernement de la défense nationale, et n'annonça-t-il à ses troupes la captivité de l'empereur et la formation d'un nouveau pouvoir que comme un bruit peu digne de foi qui parcourait la presse allemande. Son ordre général du 15 septembre commençait, en effet, ainsi :

« Les journaux allemands parvenus au grand quartier général nous disent que... »

Après avoir nommé les membres de ce gouvernement dont, à son dire, la rumeur publique en Allemagne s'occupait, il encourageait ses soldats, en quelques mots maladroitement et incorrectement tournés, à l'union la plus parfaite, et à une résignation de plus en plus complète au sort qu'il leur destinait.

Le temps marchait, et ce n'est guère que vers le commencement d'octobre que la voix publique se prononça énergiquement contre Bazaine, et se mit à citer tout haut des faits indiquant chez lui une pensée de restauration bonapartiste.

Dès cette époque, dans l'armée même, un comité de défense à outrance s'était formé. Ce comité, admirablement bien renseigné, et gagnant chaque jour du terrain parmi les officiers subalternes et supérieurs, avait le 12 octobre la certitude qu'une capitulation allait être signée par Bazaine et entraînerait la reddition de l'armée et de la ville. Le maréchal Canrobert, pessimiste par excellence, s'en était ouvert aux officiers de son état-major, les engageant à faire tous leurs préparatifs pour aller faire un séjour de quelques semaines en Allemagne, à la suite duquel séjour, ajoutait le commandant du 6e corps, « nous rentrerons en France, replacerons le petit prince sur le trône et rétablirons de gré ou de force la dynastie des Bonaparte à la tête des affaires du pays. »

Le comité de défense chercha alors dans Metz quelques citoyens dévoués, qui acceptassent le rôle de délégués de fait du gouvernement de la défense nationale. Ces citoyens préparèrent des mandats d'arrêt contre Bazaine, Lebœuf et Frossard, nommèrent le général Ladmirault, l'idole de l'armée entière, commandant en en chef des troupes soulevées, et donnèrent ordre à plusieurs officiers d'état-major et du génie de combiner un plan stratégique qui pût réunir en quelques heures autour de Metz les régiments rebelles à toute pensée de capitulation. Les officiers, interrogés, répondirent d'un chiffre de 20,000 hommes résolus, et la question de l'action immédiate ou de l'action postérieure à l'acte de capitulation, s'agita entre les membres du comité.

Craignant d'effrayer beaucoup d'officiers dévoués aux idées de discipline aveugle, et qui ne désiraient se mettre en avant que lorsque la reddition les aurait déliés de toute obligation vis-à-vis de leurs supérieurs, le comité décida à la majorité que le mot d'ordre ne serait envoyé aux troupes conjurées qu'au moment où la capitulation serait un fait accompli. A cette heure-là même, chacun des régiments décidés à marcher devait se diriger sur un point désigné à l'avance et se mettre à la disposition des chefs nouveaux que le gouvernement provisoire placerait à leur tête, au lieu et place des récalcitrants.

Après avoir excité un grand enthousiasme dans l'armée, ce noble projet vit peu à peu l'immense majorité de ses adhérents l'abandonner, et il n'en eut bientôt plus qu'un si petit nombre que, dès le 17, les amis du parti de la défense à outrance se séparèrent, la mort dans l'âme, reconnaissant l'inanité de leurs efforts, et déplorant la démoralisation sans nom dont semblait être possédée l'armée entière, des généraux aux soldats.

L'oisiveté absolue dans laquelle Bazaine laissa la majeure partie de ses troupes depuis les engagements des 31 août et 1er septembre, avait amené peu à peu dans les camps un dévergondage inouï. Les filles de joie se promenaient impunément parmi les bivacs, au bras d'officiers à demi pris de vin. A peine si quelque rare punition disciplinaire venait frapper les officiers coupables de si honteux excès.

Ceci est un des faits entre mille, servant à établir jusqu'où s'était peu à peu abaissé l'esprit général de cette glorieuse armée.

Vers le 11 octobre, c'est-à-dire à l'époque même où cette conjuration semblait réunir le plus de chances de succès, un jeune officier de l'armée publia, sous un nom supposé, une brochure violente, traitant longuement de la conduite impériale et indiquant aux habitants de Metz et à l'armée le danger que couraient leur liberté et leur honneur. La brochure fut supprimée, les formes brisées et l'auteur activement recherché. Vers le 16, deux officiers du génie, membres du comité dont il a été parlé ci-dessus, MM. les capitaines Boyenval et Russel, furent conduits chez le maréchal, et, après un sévère interrogatoire, le premier d'entre eux, qui s'était exprimé sur la situation avec une franchise pleine de dignité, fut conduit par les mains de la gendarmerie dans l'intérieur du fort Saint-Quentin, afin d'y être gardé à vue.

La conduite réactionnaire du maréchal s'affichait depuis le 10 octobre, sans aucune retenue; c'étaient des phrases entières supprimées aux journaux de la ville, phrases qui appelaient précisément les citoyens et les soldats à la lutte à outrance, et criaient haine contre la capitulation; c'étaient des agents sans nombre, envoyés par les camps et parlant aux soldats de reddition et de repos; c'étaient des notes officielles, énumérant les capitulations honorables de tous les temps, et en particulier celles de Toul et Versailles. Enfin, c'étaient surtout ces allées et venues des généraux, comme Boyer et autres partant pour des destinations plus ou moins inconnues, dont ils revenaient ou ne revenaient pas.

Lundi, 17, le général Boyer était de retour au Ban-Saint-Martin; le lendemain matin, au conseil des maréchaux, il annonça officiellement que, non-seulement

Orléans, mais encore Tours, Châtellerault, Bourges, Saint-Etienne, Rouen, le Havre et Lille, étaient entre les mains des Prussiens; qu'aucun vestige du gouvernement n'existait plus en France; que, dans toutes les villes importantes, les émeutes les plus effroyables existaient en permanence; qu'entre autres, Lille et Rouen, saccagées par les socialistes, avaient appelé une garnison prussienne, et qu'enfin, il importait au salut de la France que l'empereur, ou l'impératrice régente, conclussent la paix avec le roi Guillaume consentant, et qu'à la suite de cette paix, l'armée du Rhin se dirigeât vers l'intérieur du pays, pour rétablir l'ordre gravement compromis, et réeinstaller partout le régime impérial et ses serviteurs.

A la suite de ces explications, qu'il ne fut nullement recommandé aux chefs de corps de garder secrètes, le conseil de guerre déclara qu'il y avait lieu de faire part aux troupes de cet état de choses, et de leur faire pressentir, comme prochain, un arrangement entre les deux armées.

Dès le 20 octobre, en effet, un ordre du jour fut lu aux officiers, leur annonçant qu'un traité de paix allait être conclu entre la France et la Prusse; que l'impératrice régente allait être rétablie et viendrait rejoindre l'armée avec son fils; qu'enfin l'armée elle-même serait dirigée vers les villes rebelles, les soumettrait et protégerait, à Toulouse, la réunion des anciennes chambres, et que ces chambres ratifieraient le traité de paix conclu avec les Prussiens, traité dont les conditions ne furent, on le comprend, nullement communiquées aux soldats.

Malheureusement pour le plan de Bazaine, l'adhésion du gouvernement du roi Guillaume n'était point aussi certaine qu'on l'avait cru d'abord. Bazaine voulant rendre l'armée et non la place, sur laquelle il n'avait qu'un pouvoir restreint, puisque le général Coffinières en était le commandant supérieur, le prince Frédéric-Charles déclara, en fin de compte, se refuser à tout arrangement sur de telles bases et ne vouloir qu'une double capitulation, comprenant à la fin l'armée du Rhin, 110,000 hommes prêts à marcher au combat, et la ville et forteresse de Metz.

C'est le 21 février qu'arriva la nouvelle de la rupture des pourparlers. Le lendemain matin, le maréchal Bazaine tentait *pour la première fois* de correspondre avec le gouvernement de la défense nationale, dont il n'avait jusqu'alors jamais reconnu l'existence. La dépêche chiffrée qu'il a expédiée, et qui est parvenue au ministère de la guerre par les mains de deux officiers de l'état-major général, était conçue dans un chiffre inconnu aux divers départements de l'instruction publique. Par un hasard étrange, sinon par une combinaison machiavélique du maréchal, le chiffre qui avait été employé fut reconnu pour être le chiffre dit impérial, dont la clé ne se trouve qu'entre les mains de l'empereur ou celles de ses anciens ministres. Cette seule communication de Bazaine doit être considérée comme non avenue, et il reste acquis à la cause que le maréchal a, dès le 14 septembre, connu et répudié le gouvernement de la défense nationale, et que tous les actes de sa conduite politique et militaire, depuis cette époque jusqu'à maintenant, sont ceux d'un indigne serviteur, sinon d'un traître à la patrie.

Le 15 octobre, le général Coffinières, poussé par la municipalité et la garde nationale de Metz, reconnut par une lettre affichée partout l'existence du gouvernement de la défense nationale, et annonça en même temps aux habitants de la forteresse l'épuisement subit des denrées alimentaires.

Par un écrit également rendu public, le conseil muncipal, à l'unanimité, déclara repousser toute complicité dans l'acte d'incroyable légèreté, pour ne pas dire de honteuse trahison, par lequel le commandant supérieur de leur ville avait dissipé les ressonrces de la ville de Metz pour en nourrir l'armée campée hors des murs.

Pour résumer la conduite du maréchal Bazaine dans les deux mois et demi qui

se sont écoulés entre la bataille du 18 août (Saint-Privat), et maintenant nous dirons, en nous appuyant sur les faits cités plus haut:

1° Que le maréchal n'a jamais tenté depuis le 18 août une sortie sérieuse, et que ses essais d'attaque des lignes prussiennes n'ont été faits que pour lui servir plus tard d'excuses aux yeux de son pays et de l'histoire.

2° Que le maréchal ne voulait point tenter un effort suprême qui aurait, même en cas de succès, grandement désorganisé sa splendide armée et ne lui aurait plus permis à lui, commandant en chef de l'armée du Rhin, d'être l'arbitre des destinées politiques de la France.

3° Ces mêmes considérations expliquent pourquoi le maréchal n'a jamais consenti à reconnaître le gouvernement de la défense nationale et a cherché jusqu'aux derniers moments à rassembler les restes de la puissance bonapartiste dans le but de refaire un troisième empire.

4° Une fois convaincu qu'il ne pourrait amener la France, et les Prussiens tout à la fois, à des idées de restauration des Bonaparte, qu'en ajoutant le désastre de la capitulation de l'armée de Metz et de la ville elle-même à tous les malheurs qui pèsent déjà sur notre pauvre pays, le maréchal a pris à tâche de hâter le moment de la reddition.

Pour ce faire, il s'est refusé à diminuer à temps les rations de fourrages, laissant ainsi subitement les 25,000 chevaux composant sa cavalerie et traînant son artillerie, sans aucune denrée alimentaire, au lieu de faire durer le plus longtemps possible les ressources qu'il avait entre les mains au 1er septembre, date de sa dernière grande sortie.

De même, il n'a consenti à amoindrir les rations de vivres qu'après de longs délais, et alors que cette mesure n'avait plus qu'une utilité minime, puisqu'elle ne pouvait être exercée que sur une quantité peu considérable d'approvisionnements.

5° Bref, en tous points, le maréchal Bazaine n'a agi que dans un seul but, être et rester maître de la situation politique en France, et, croyant pouvoir se servir des Prussiens pour l'aider dans l'exécution de ses projets ambitieux, il leur a livré sciemment la ville et forteresse de Metz, ainsi que l'armée française de 110,000 hommes, campée dans l'enceinte retranchée.

E. de Valcourt, (1)
Officier attaché au grand quartier-général de l'armée du Rhin.

BIBLIOGRAPHIE.

Die Kriegs-Verwaltung im Sumpfe der Routine und Buraucratie (l'administration de la guerre embourbée dans la routine et la bureaucratie).

Tel est le titre significatif d'une brochure de 53 pages que vient de faire paraître à Berne le lieutenant Hegg, du commissariat fédéral des guerres. L'auteur, après avoir signalé les difficultés inhérentes au service d'administration et les vices de notre règlement organique, sollicite des réformes et fait connaître ses vues à cet égard. Il demande qu'une commission soit nommée pour examiner la question sous toutes ses faces et refondre notre règlement d'administration qui date de 1845

(1) Par arrêté du ministre de l'intérieur et de la guerre, en date du 30 octobre, M. E. de Valcourt, officier de la garde mobile, attaché au grand quartier général de l'armée du Rhin, a été attaché au secrétariat particulier du ministère de la guerre, et nommé chevalier de la Légion-d'Honneur pour avoir rempli la périlleuse mission de traverser les lignes prussiennes et d'apporter des dépêches à la délégation du gouvernement, à Tours.

et qui, malgré quelques modifications de détail, n'est plus à la hauteur de la tâche du commissariat des guerres. M. Hegg n'est pas le premier qui ait élevé la voix pour signaler les vices de ce règlement et réclamer une réforme : on se souvient entr'autres de la brochure du capitaine Colomb (1862) et des articles du major Baumgartner (1866), et il y a une dizaine d'années une grande commission fut nommée par le Département militaire fédéral ; elle fit de nombreuses enquêtes et se livra à un travail considérable qui resta enfoui dans les cartons : plus tard, le colonel Girard fut chargé d'un projet de remaniement et rien n'est venu. Mais pour cela faut-il continuer à marcher avec un règlement dont chacun reconnait l'insuffisance et laisser en souffrance l'administration militaire, la branche la plus importante de tous les services de l'armée, sans laquelle les autres ne sont rien?...

Le colonel Denzler, commissaire des guerres en chef, dont l'énergie et la capacité sont bien connues, est le premier à reconnaître qu'il y a énormément à simplifier et que ce n'est pas avec des mesures provisoires, toutes bonnes qu'elles soient, que la marche du service sera assuré ; car la différence est énorme lorsqu'il ne s'agit que d'écoles et de camps d'instruction, où tout peut être combiné et arrangé d'avance, ou bien d'une campagne active où tout est imprévu et où d'un moment à l'autre l'administration doit être en mesure de faire face aux exigences impérieuses qui peuvent surgir à chaque instant : le mieux serait peut-être d'avoir deux règlements, l'un pour le service sédentaire, l'autre pour le service actif. Espérons en tout cas, que l'appel du lieutenant Hegg réveillera encore des échos et ne sera pas *vox clamans in deserto*. †

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Berne, le 26 octobre 1870.

Le Département a l'honneur de vous adresser . . . exemplaires de la description du matériel sanitaire de l'armée suisse, avec planches, approuvée par le Conseil fédéral dans sa séance du 19 mars 1870, et vous prie de bien vouloir faire parvenir un exemplaire à chaque médecin de corps de votre Canton.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Ces jours derniers, M. le colonel fédéral Aubert, commandant de la IIIe division, à inspecté la 9e brigade dans ses cantonnements de Porrentruy et environs. Cette inspection a donné les résultats les plus satisfaisants quant à la tenue et aux aptitudes militaires de cette belle brigade.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22. Lausanne, le 24 Novembre 1870. XV° Année.

SOMMAIRE. — Sur la question de Savoie. — Guerre franco-allemande de 1870. — Lyon. — Nouvelles et chronique.

SUR LA QUESTION DE SAVOIE.

Des personnes à l'opinion desquelles nous attachons un haut prix nous ont reproché d'avoir, dans nos récentes observations sur ce qu'on appelle la question de Savoie, fait trop bon marché des droits incontestables (*sic*) de la Suisse quant à la zone neutralisée, et ils tirent de là diverses déductions auxquelles nous répondrons sans retard.

La Suisse a certainement, d'après les traités de 1815, des *droits* à l'égard de la zone savoisienne neutre, mais elle a aussi des *devoirs*. C'est-à-dire que nos droits n'existent que parallèlement à des droits correspondants de la Savoie et de son gouvernement, ce qui constitue un ensemble d'obligations réciproques dans l'intérêt des deux parties. Or nous calculons que cet ensemble d'obligations crée un lourd fardeau pour la Suisse ; que les clauses des traités qui nous confèrent les droits dont on parle nous ont toujours été onéreuses et nous le sont plus encore aujourd'hui.

Nos principaux motifs à l'appui de cette opinion sont les cinq suivants :

1° L'amalgame de la neutralité de la Suisse avec celle de la zone porte notre front de l'ouest, déjà fort étendu, jusqu'au sud du lac du Bourget, c'est-à-dire qu'il l'augmente d'une quinzaine de lieues, dans une région excentrique et sans augmenter en rien nos ressources militaires.

2° On nous fait occuper non-seulement un plus grand front mais une surface vaste et très coupée, sans nous donner aucune autorité sur l'administration locale, dont l'indépendance est au contraire formellement réservée, ce qui forcerait nos troupes à y vivre en parias ou sur un pied ouvert de guerre et d'état de siége.

3° Les troupes d'occupation auraient à résoudre le difficile problême d'assurer la neutralité de la contrée sans que les populations fussent dégagées d'aucun lien ni devoir envers leur patrie belligérante, situation ambiguë, monstrueuse, que des déploiements de force armée seraient plus impuissants que tous autres moyens à maintenir intacte dans la pratique.

4° Les troupes indigènes qui s'y trouveraient au moment de notre occupation acquièrent libre accès en Suisse par le Valais, mesure sans gravité en faveur de l'ancienne Savoie, petite province piémontaise, mais dangereuse aux mains d'un grand état tel que l'Italie ou tel que

la France recevant la Savoie, comme en 1860, avec son bagage intact de bénéfices et de servitudes. — Or comme nous n'avions ni le droit ni le pouvoir d'empêcher le Piémont de devenir l'Italie, avec ou sans la Savoie, nous devrions nous tenir pour heureux, une telle tranformation une fois opérée, que ces grands états laissent tomber cette quatrième clause et les nombreuses ressources qu'elle leur fournirait pour nous créer des complications.

5° Enfin n'oublions pas que l'amalgame des deux neutralités helvétique et savoisienne a été non seulement octroyé mais *imposé* à la Suisse, à la demande expresse du roi de Sardaigne, pour couvrir son extrême frontière et par elle Chambéry, en compensation de la cession qui nous fut faite des communes sardes annexées alors au canton de Genève. (Voir protocole spécial dans le texte ci-après.)

Or ces communes restent le gage de la manière dont nous nous acquittons des clauses des traités. Et si nous admettons que ces clauses sont d'application presque impossible en tout temps, mais surtout dans les circonstances présentes, et que les arbitres des difficultés qui naîtraient seraient forcément l'un ou l'autre des belligérants, dont le plus fort jusqu'à présent dispose sans façon d'importants territoires et de leurs populations par seul droit de conquête, nous pouvons nous convaincre que tout ce qui concerne l'exécution ou la non-exécution de ces traités met directement en péril l'intégrité même de la Suisse.

Ces diverses raisons établissent donc bien que le droit strict d'occupation de la Savoie par la Confédération est un droit qui nous est onéreux et dangereux. Ce ne serait assurément pas un motif pour le répudier; car les relations de peuple à peuple doivent être basées non sur le seul intérêt mais sur la justice, sur la morale et sur le respect des engagements réciproques.

Mais à ce point de vue nous sommes favorisés par les atteintes que le temps et de violentes brèches ont portées aux traités de 1815. Les mêmes faits qui ont créé et augmenté les périls de nos obligations en ont heureusement infirmé et détruit la source. La redevance qui nous était imposée s'est tellement accrue qu'elle annule le titre lui-même. Les traités de 1815, dont l'acte sur la zone savoisienne est une annexe, ont été vingt fois violés par tous les intéressés: par le Piémont ou Italie, l'ancien propriétaire; par la France, le nouveau propriétaire depuis 1860; par la Prusse, le futur propriétaire, au moins momentané comme belligérant; puis par la Savoie dans son plébiscite de 1860, avec une petite réserve, il est vrai, sur le point spécial mais non encore régularisée; [1] enfin par nous-mêmes qui n'avons jamais usé ni même parlé de ce droit d'occupation dans diverses circonstances antérieures plus impérieuses peut-être que celles d'aujourd'hui; par nous-mêmes, qui, en 1847 et 1848, avons non-seulement déchiré les traités de 1815 d'une manière générale par notre constitution de 1848, mais positivement aboli, dans le canton-principauté de

[1] La France, par le traité de 1860, recevait la Savoie au même titre que le Piémont la possédait; mais le changement de situation devait être régularisé par une convention ultérieure qui reste encore à faire.

Neuchâtel, en 1848, 1856 et 1857, le même état amphibie des populations que nous ressusciterions en Savoie par une occupation militaire.

Cette mesure serait donc de notre part une inconséquence, non moins qu'une imprudence. En fait nous rajeunirions nous-mêmes des droits onéreux ne reposant que sur des titres véreux. Pourquoi cela?

Nous ne reprocherons certes pas à nos contradicteurs d'avoir ignoré ce côté critique de leur prétention. Mais ils pensent sans doute faire acte de prévoyance en s'efforçant de voir en cette affaire d'autres éléments que ceux du droit strict, c'est-à-dire des intérêts majeurs qu'on ne saurait étayer de trop d'arguments, même tirés des chartes les plus vermoulues. Sur ce terrain-là, nous le reconnaissons, tout est plaidable. L'avenir et ses hypothèses, le passé et ses parchemins offrent un riche champ à l'imagination. Seulement les divergences de vues peuvent être nombreuses; elles sont au moins parfaitement excusables, ce qui serait une première raison pour qu'on ne suspectât pas déjà le patriotisme des citoyens suisses peu enclins à célébrer la souveraine autorité des traités de 1815 en ce qui concerne la zone savoisienne.

Une fois sur ce chapitre on découvre peu à peu le pot aux roses, qui se change bientôt malheureusement en redoutable fagot d'épines.

On nous dit, mais encore tout bas seulement, que l'intérêt militaire et politique de la Suisse exige que la zone neutre nous soit réellement annexée au moins en partie; que nous avons manqué l'occasion de le faire en 1860, que les temps sont plus favorables aujourd'hui, qu'il faut se hâter d'en profiter, et que le droit d'occupation qui nous est conféré fournit tout naturellement l'occasion de faire un bon premier pas vers cette conquête.

Ces assertions demanderaient une longue réponse. Nous ne leur opposerons cependant pour le moment que quelques objections:

1° Le droit que nous invoquons serait donc sanctionné ou remplacé par la force. Or sommes-nous bien sûrs de posséder cette force dans toutes les éventualités que nous provoquerions et de ne pas voir le prétendu droit dont nous la masquons se retourner contre nous? Le doute est permis, puisque d'entrée les prôneurs de la future conquête font savoir par les journaux de Berne (1) que les troupes suisses ne devraient pas occuper toute la zone, n'iraient pas jusqu'au sud des lacs d'Annecy et du Bourget, mais seulement jusqu'au ruisseau des Usses, laissant ainsi la route de Seyssel et le chemin de fer de Culoz libres aux opérations prussiennes sur Annecy, Aix et Chambéry. De cette façon la zone neutre pourrait être occupée de concert par nos troupes et par les troupes allemandes. Est-ce que la Savoie, la France, l'Europe neutre admettraient notre neutralité sous cette forme? ne seraient-elles pas en droit de nous considérer plutôt comme en alliance avec la Prusse? En ce cas quelles pourraient en être les conséquences pour nos autres frontières, surtout pour notre territoire limitrophe

(1) Voir entr'autres l'avant-dernier n° du *Sonntagspost*.

de la France et pour nos compatriotes habitant ce pays? Nous n'avons pas besoin, croyons-nous, de donner la réponse.

Puis si nous prétendons tirer des traités le droit de n'occuper que partiellement et selon nos seules convenances la zone neutre, nous devons en pouvoir tirer également le droit de ne la point occuper du tout, ce qui serait de beaucoup le plus simple et le plus sûr. Ou, en en effet, l'occupation de la zone est pour nous un simple droit facultatif, et nous ne saurions sensément arguer aujourd'hui de raison majeure pour l'exercer; ou c'est une obligation impérieuse, et nous ne la remplirons qu'en nous conformant aux termes stricts des actes qui l'imposent, c'est-à-dire en faisant respecter la neutralité de la zone tout entière. Dans ce dernier cas que dirait la Prusse, à qui nous fermerions le débouché de Culoz après en avoir laissé jouir les Français en 1859 et les Garibaldiens il y a quelques semaines seulement?

2° Les motifs militaires avancés pour motiver cette occupation ont si peu de valeur réelle qu'on ne saurait les considérer que comme de futiles prétextes.

Si le superbe empire français, à l'apogée de sa puissance, a pu posséder dix ans la Savoie sans que nous en ayons aperçu l'ombre d'un danger pour la Suisse, ce danger sera-t-il plus grand dans l'avenir, alors que la France, redevenue un pays libre, aura perdu sa haute influence militaire en Europe et sa frontière sur quatre de nos Cantons?

D'autre part si nous vivons en bonne amitié avec nos voisins allemands même allant en guerre, depuis Rorschach au Jura vaudois et jusque dans notre gare commune du petit Bâle ou dans nos cantonnements du Porrentruy, peut-on admettre que la présence de leurs troupes en Savoie rompra ces bonnes relations et menacera notre sécurité?..... Et si nous nous mettons en quête de bonnes frontières naturelles, quelle meilleure barrière peut-on désirer que le lac Léman avec les défilés de St-Gingolphe, et dans quelle dangereuse situation stratégique au contraire se trouverait, contre la France, tout un Canton suisse au-delà de ce vaste fossé? C'est déjà bien assez que nous y ayons une portion du canton de Genève sans nous y affaiblir d'appendices plus embarrassants qu'utiles à la défense générale.

3° Si au point de vue politique on pourrait être charmé à tous égards de voir notre chère patrie s'accroître de l'adhésion libre et convaincue des braves populations savoyardes, auxquelles nous rattachent tant de liens d'intérêts communs, de mœurs, de relations amicales, il deviendrait indigne de nos traditions et de notre honneur suisses autant qu'inutile et imprudent de chercher à les amener à nous par un emploi mélangé de violence et d'hypocrisie, tel que serait celui d'une occupation militaire comme préliminaire d'une annexion politique. Sachons, sous ce rapport, borner notre propagande au spectacle de nos libres institutions républicaines et fédératives; régularisons-en le jeu, éloignons-en les restes trop nombreux d'arbitraire et de routines despotiques, nous avancerons mieux notre agrandissement que par de cauteleuses finesses diplomatiques qui ne trompe-

ront personne, jointes à des déploiements de force militaire dont le moindre inconvénient serait de ruiner nos caisses publiques ([1]).

Aujourd'hui que la France et la Savoie sont abattues, nous pourrions sans doute nous accorder aisément la satisfaction de cueillir quelques lauriers sur de malheureux francs-tireurs savoyards ou garibaldiens. Mais à quel prix? Mais le lendemain!

Et à supposer la Prusse toujours triomphante, serions-nous sûrs, après avoir si bien butiné sous son aile, de nous en dégager de même et de ne pas tenter ses griffes? Une fois les brocantages de peuples et de territoires commencés sur nos frontières, par notre fait, aux portes mêmes des deux belligérants, où s'arrêteraient ces remaniements? Ce serait par trop se flatter de croire qu'ils tomberaient tous de notre côté en ne les allant chercher qu'au ruisseau des Usses.

Nous estimons donc que la Suisse, en ce qui concerne cette épineuse question de Savoie, fera bien de se tenir à l'écart autant que possible et de borner son ambition, dans la terrible tempête déchaînée autour de nous, à maintenir sûrement les biens que nous possédons plutôt qu'à les accroître par d'aventureuses entreprises.

Nous ne pouvons assurément répondre ni de l'avenir ni des prétentions arbitraires ou des erreurs et abus de droit de nos trois ou quatre co-intéressés dans la question. Il pourrait convenir à l'un ou à plusieurs d'entr'eux de nous attirer, par ce côté-là, dans leurs luttes actuelles ou futures et conséquemment d'essayer de nous poser, à cet égard, des exigences pressantes et embarrassantes. Nul ne dira d'avance que nous puissions les braver toutes, les repousser systématiquement et dans tous les cas. Mais nous pouvons au moins attendre qu'on nous les pose et ne les pas provoquer sous l'empire de convoitises déraisonnables et d'une fièvre d'occupations militaires qui ne présage rien de bon pour les opérations sérieuses qui seraient en perspective.

Que si nous devons subir ces exigences, pour n'y pas perdre davantage, nous les entourions préalablement des justes garanties et des mesures de prévoyance que comportent la gravité de la matière et de notre situation. En premier lieu, répétons-le, qu'on ne cache rien, absolument rien au peuple suisse sur cet important objet, et qu'on ne se fasse pas l'illusion, à Berne, de croire que des ordres télégraphiques qui enverraient nos troupes en Savoie seraient reçus avec le même empressement que ceux qui les envoyèrent cet été sur nos lignes du Rhin et du Jura.

Qu'ensuite nous ne lancions pas un homme sur le sol étranger, sans avoir en poche des conventions politiques et militaires bien pré-

([1]) Quelques personnes pensent que l'occupation de la zone neutre n'exigerait qu'une ou deux brigades fédérales Si ce minime effectif pouvait suffire, c'est que l'accord entre toutes les parties intéressées serait si bien établi que les autorités et la gendarmerie municipales que nous devons respecter d'après les traités, suffiraient pleinement aussi à y assurer l'état légal. Si au contraire la situation reste douteuse et si nous ne voulons pas que nos troupes, et les intérêts dont elles sont chargées, soient victimes de quelque coup de main soit extérieur soit intérieur à la première occasion favorable, c'est au moins deux à trois divisions et la réserve nécessaire que nous devrions affecter à cette opération, pour commencer.

cises (¹), stipulées avec tous les états-majors belligérants et dûment ratifiées par les autorités compétentes. Après cela, sans être encore à l'abri de tous piéges et d'autres écueils, nous serions au moins forts d'un droit plus solide que celui puisé dans des traités en lambeaux et d'allures plus loyales et plus vraiment neutres que celles que nous donnent les procédés mystérieux et les menées annexionnistes déjà mêlés à cette exécution éventuelle d'une dure et douteuse obligation.

A l'appui des observations ci-dessus nous croyons devoir publier le texte même des actes de 1815 sur la matière, tels qu'ils se trouvent au *Recueil officiel de droit public suisse*, Tome I, pages 78, 85 et suivantes:

Déclaration du royaume de Sardaigne

à leurs Excellences Messieurs les Plénipotentiaires d'Angleterre, Autriche, Prusse et Russie, au Congrès de Vienne.

Le soussigné, ministre d'Etat et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, a rendu compte à son auguste maître du désir des hautes Puissances alliées, qu'il fût fait quelques concessions territoriales au Canton de Genève du côté de la Savoie, et lui a soumis le projet qui avait été formé à ce sujet.

Sa Majesté, toujours empressée de témoigner à ses hauts et puissants Alliés toute sa reconnaissance et son désir de leur être agréable, a surmonté sa répugnance bien naturelle à se séparer de bons, anciens et fidèles sujets, et a autorisé le soussigné à consentir à une cession de territoire en faveur du Canton de Genève, telle qu'elle est proposée par le protocole ci-joint (²), et aux conditions ci-après:

(¹) Ces conventions sont d'ailleurs prévues par le traité de 1815. Voir plus bas.

(²) Protocole. — Les Puissances alliées ayant témoigné le vif désir qu'il fût accordé quelques facilités au Canton de Genève, soit pour un désenclavement d'une partie de ses possessions, soit pour ses communications avec la Suisse, — Sa Majesté le roi de Sardaigne étant empressée d'autre part de témoigner à ses hauts et puissants alliés toute la satisfaction qu'elle éprouve à faire quelque chose qui puisse leur être agréable, — les plénipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit:

Art. 1er. — Sa Majesté le Roi de Sardaigne met à la disposition des hautes Puissances alliées la partie de la Savoie qui se trouve entre la rivière d'Arve, le Rhône, les limites de la partie de la Savoie occupée par la France et la montagne de Salève jusqu'à Veiry inclusivement; plus celle qui se trouve comprise entre la grande route dite du Simplon, le lac de Genève et le territoire actuel du Canton de Genève depuis Vesénas jusqu'au point où la rivière d'Hermance traverse la susdite route, et de-là continuant le cours de cette rivière jusqu'à son embouchure dans le lac de Genève, au levant du village d'Hermance (la totalité de la route dite du Simplon continuant à être possédée par Sa Majesté le Roi de Sardaigne), pour que ces pays soient réunis au Canton de Genève, sauf à déterminer plus précisément la limite par des commissaires respectifs, surtout pour ce qui concerne la délimitation en-dessus de Veiry et sur la montagne de Salève. Dans tous les lieux et territoires compris dans cette démarcation, Sa Majesté renonce pour elle et ses successeurs à perpétuité, à tous droits de souveraineté et autres qui peuvent lui appartenir, sans exceptions ni réserves.

Art. 2. — Sa Majesté accorde la communication entre le Canton de Genève et le Valais par la route dite du Simplon, de la même manière que la France l'a accordée entre Genève et le pays de Vaud, par la route qui passe par Versoix. Sa Majesté accorde de même en tout temps une communication libre pour les milices genevoises entre le territoire de Genève et le Mandement de Jussi, et les facilités qui pourraient être nécessaires à l'occasion pour arriver par le lac à la susdite route dite du Simplon.

1° Que les provinces du Chablais et du Faucigny, et tout le territoire au nord d'Ugine, appartenant à Sa Majesté, fassent partie de la neutralité de la Suisse, garantie par toutes les Puissances; c'est-à-dire que, toutes les fois que les Puissances voisines de la Suisse se trouvent en état d'hostilités ouvertes ou imminentes, les troupes de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, qui pourraient se trouver dans ces provinces, se retireront, et pourront à cet effet passer par le Valais, si cela devient nécessaire; qu'aucunes autres troupes armées d'aucune Puissance ne pourront y stationner, ni les traverser, sauf celles que la Confédération suisse jugerait à propos d'y placer; bien entendu que cet état de choses ne gêne en rien l'admnistration de ces provinces, où les agents civils de Sa Majesté le Roi pourront aussi employer la garde municipale pour le maintien du bon ordre.

2° Qu'il soit accordé exemption de tout droit de transit à toutes les marchandises, denrées, etc., qui, en venant des Etats de Sa Majesté et du port-franc de Gênes, traverseraient la route dite du Simplon dans toute son étendue par le Valais et l'Etat de Genève. Il serait entendu que cette exemption ne regarderait que le transit, et ne s'étendrait pas, ni aux droits établis pour le maintien de la route, ni aux marchandises et denrées destinées à être vendues ou consommées dans l'intérieur. Cette réserve s'applique également à la communication accordée aux Suisses entre le Valais et le Canton de Genève, et les gouvernements prendraient à cet effet, de commun accord, les mesures qu'ils jugeraient nécessaires, soit pour la taxe, soit pour empêcher la contrebande chacun sur leur territoire.

3° Que les pays nommés fiefs impériaux, qui avaient été réunis à la république ligurienne et qui se trouvent maintenant administrés provisoirement par Sa Majesté le Roi de Sardaigne, soient réunis définitivement aux Etats de Sa Majesté de la même manière et ainsi que le reste des Etats de Gênes.

4° Que ces conditions fassent partie des délibérations du Congrès, et soient garanties par toutes les Puisssances.

5° Que les hautes Puissances alliées s'engagent à employer encore leurs bons offices, et à se prêter à adopter les moyens qu'il pourrait y avoir pour engager la France à rendre à Sa Majesté le Roi de Sardaigne au moins une partie de la Savoie qu'elle occupe; savoir: les Bauges, la ville d'Annecy et le grand chemin qui conduit de cette dernière ville à Genève, sous réserve de fixer les limites précises d'une manière convenable, cette partie du pays qui vient d'être désignée étant nécessaire pour compléter la défense des Alpes et pour faciliter l'administration du pays dont Sa Majesté le Roi de Sardaigne est restée en possession.

Vienne, le 26 mars 1815.

De St-Marsan.

Approuvé dans la séance de 29 mars 1815, par Messieurs les Plénipotentiaires des Puissances signataires du traité de Paris, dont les signatures suivent dans l'ordre alphabétique des Cours:

Autriche.	Le Prince de Metternich. Le Baron de Wessenberg.
Espagne.	(Sous la réserve mentionnée dans le protocole). Gomez Labrador.
France.	Talleyrand. Le Duc de Dalberg. Le Comte Alexis de Noailles.
Grande-Bretagne.	Clancarty. Stewart, lieutenant-général.
Portugal.	Le Comte de Palmella. A. de Saldanha da Gama. Lobo da Silveira.
Prusse.	Le Prince de Hardenberg. Le Baron de Humbold.
Russie.	Le Comte de Rasoumoffsky. Le Comte de Stackelberg. Le Comte de Nesselrode.
Suède.	Le Comte de Lœvenhielm.

Acte d'accession de la Suisse aux actes du Congrès de Vienne, du 29 *mars* 1815, *concernant le Canton de Genève.* (Du 12 août 1815.)

Les Puissances réunies au Congrès ayant fait remettre à la Diète, par leurs ministres résidant à Zurich, deux actes originaux, approuvés et signés par le Congrès dans la séance du 29 mars 1815, dont le premier, intitulé *Protocole*, réunit au Canton de Genève une partie du territoire de la Savoie, mis à la disposition des hautes Puissances alliées par Sa Majesté le Roi de Sardaigne, et dont le second, qui est un appendice du premier, contient: 1° la *stipulation*, que les provinces de Chablais et de Faucigny, et le territoire au nord d'Ugine, appartenant à Sa Majesté Sarde feront partie de la neutralité de la Suisse, garantie par toutes les Puissances, en sorte que toutes les fois que les Etats voisins de la Suisse seront en état d'hostilités ouvertes ou imminentes, les troupes de sa Majesté le Roi de Sardaigne, qui se trouveraient dans ces provinces, pourront s'en retirer en passant par le Valais, si cela est nécessaire, et qu'aucunes troupes armées d'aucune Puissance ne pourront y stationner, ni les traverser, sauf celles que la Confédération suisse jugerait convenable d'y placer; 2° la *proposition* d'accorder exemption de droit de transit pour les marchandises qui, venant des Etats de Sa Majesté Sarde et du port-franc de Gênes, traverseraient les Cantons de Valais et de Genève, et réciproquement, la même exemption pour les marchandises qui passent en transit par la partie du Chablais située entre ces deux Cantons.

La Diète de la Confédération suisse, ensuite de l'acquiescement donné par le gouvernement des républiques du Valais et de Genève, aux conditions énoncées dans les deux actes susdits et de l'autorisation formelle des Cantons, qui ont reconnu dans ces dispositions du Congrès une nouvelle preuve de la bienveillance des hautes Puissances envers la Suisse, *Déclare :*

1° Les actes du Congrès de Vienne, du 29 mars 1815, en ce qui regarde le Canton de Genève et la neutralisation du Chablais et du Faucigny, sont acceptées avec reconnaissance par la Confédération suisse, et le territoire désigné comme devant faire partie du Canton de Genève est placé sous la garantie énoncée à l'article 1er du Pacte fédéral.

2° Eu égard à la stipulation de neutralité perpétuelle consentie par toutes les Puissances en faveur des provinces de Chablais et de Faucigny, la Suisse accordera, si cela est nécessaire, sous la réserve qu'il n'en résulte aucun préjudice pour sa neutralité, le passage pour la retraite des troupes de Sa Majesté Sarde de ces provinces; et si la Confédération (ainsi que l'acte du Congrès lui en laisse la faculté) jugeait alors convenable d'y placer des troupes, de la manière et aux conditions qui pourraient être déterminées par des conventions particulières, la Suisse promet en outre qu'une telle occupation militaire momentanée ne portera aucun préjudice à l'administration établie par Sa Majesté Sarde dans les dites provinces.

3° La Suisse accordera l'exemption de droit de transit réservée dans le second article du même acte, pour les marchandises provenant des Etats de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, qui traversent par la route du Simplon, le Valais et le Canton de Genève. Toutefois, il est expressément entendu que, sous cette dénomination, ne sont pas compris les droits de route, de péage et de barrière, et que les arrangements ultérieurs relativement à cet objet, seront réglés entre Sa Majesté Sarde et ces Cantons intéressés par des conventions particulières.

4° Le présent Acte d'accession aux actes du Congrès du 29 mars 1815, sera remis aux ministres des augustes Cours alliées résidant en Suisse.

En foi de quoi les présentes ont été signées et scellées à Zurich, le 12 août 1815.

Au nom de la Diète de la Confédération suisse,
Le Bourgmestre du Canton de Zurich,
Président de la Diète,
DE WYSS.

(L. S.)

Le Chancelier de la Confédération,
MOUSSON.

mais ces armes sont confectionnées avec le plus grand fini. Légères, très faciles à charger par la culasse, ayant une hausse réglée pour viser à 1,200 mètres, elles rendront d'excellents services.

— Au fur et à mesure que les batteries s'achèvent, les canons y arrivent.

Telles sont, sur la rive droite du Rhône :

La redoute des Marronniers.

Les batteries de la Mulatière.

La redoute du Rulle, à la ligne de Bellevue.

La redoute des Massues.

Le bastion de la Sauvagère.

La batterie du Mont-Ciadre est terminée depuis huit jours, mais n'est pas encore totalement armée, et, pour des raisons faciles à comprendre, ne le sera qu'au dernier moment.

Les ouvrages de la rive gauche du Rhône ne sont pas assez avancés pour qu'on les ait armés ; mais leur exécution marche bien, et partout les murs sont déjà crénelés.

La pluie des derniers jours a dégradé en partie certaines lignes et retardé ainsi leur complet achèvement. Les officiers topographes s'accordent à reconnaître que ces lignes réparées auront gagné en solidité.

Les forces de Paris ont été réparties en trois armées comme suit :

Commandant en chef, général Trochu, commandant de Paris. Chef d'état-major général, général Schmitz. Sous-chef d'état-major général, général Foy. Commandant supérieur de l'artillerie, général Guyot. Commandant supérieur du génie, général Chabaud-la Tour. Intendant général, intendant général Wolf.

Première armée: Commandant en chef, général Clément Thomas (226 bataillons, garde nationale sédentaire).

Deuxième armée: Commandant en chef, général Ducrot. — 1er corps, général Vinoy (3 divisions). — 2e corps, général Renault (3 divisions). 3e corps, général d'Exea (2 divisions, 1 division cavalerie).

Troisième armée : Sous le commandement spécial du gouverneur de Paris 7 divisions, dans lesquelles sont compris les marins.

Le maréchal Bazaine a adressé la lettre suivante au *Nord :*

Cassel, 2 novembre 1870.

En arrivant à Cassel où nous sommes internés par l'ordre de l'autorité militaire prussienne, j'ai lu votre *Bulletin* (partie politique) du 1er novembre, sur la convention militaire de Metz et la proclamation aux Français de M. Gambetta. Vous avez raison, l'armée n'eût pas suivi un traître, et pour toute réponse à cette élucubration mensongère, afin de continuer à égarer l'opinion publique, je vous envoie l'ordre du jour adressé à l'armée après les décisions prises à l'unanimité par les conseils de guerre des 26 et 28 octobre, au matin.

Le délégué du gouvernement de la défense nationale ne semble pas avoir conscience de ses expressions ni de la situation de l'armée de Metz, en stigmatisant la conduite du chef de cette armée qui, pendant près de trois mois, a lutté contre des forces presque doubles, dont les effectifs étaient toujours tenus au complet, tandis qu'elle ne recevait même pas une communication de ce gouvernement, malgré les tentatives faites pour se mettre en relation. Pendant cette campagne de trois mois, l'armée de Metz a eu un maréchal et 24 généraux, 2,140 officiers et 42,530 soldats atteints par le feu de l'ennemi.

Se faisant respecter dans tous les combats qu'elle a livrés, une pareille armée ne pouvait être composée de traîtres ni de lâches. La famine, les intempéries ont fait seules tomber les armes des mains de 65,000 combattants réels qui restaient (l'artillerie n'ayant plus d'attelages et la cavalerie étant démontée), et cela après avoir mangé la plus grande partie des chevaux, et fouillé la terre dans toutes les directions pour y trouver rarement un faible allégement à ses privations.

Sans son énergie et son patriotisme, elle aurait dû succomber dans la première quinzaine d'octobre, époque à laquelle les hommes étaient déjà réduits par jour à 300 grammes, puis 250 grammes de mauvais pain. Ajoutez à ce sombre tableau plus de 20,000 malades ou blessés sur le point de manquer de médicaments, et une pluie torrentielle depuis près de quinze jours inondant les camps, et ne per-

mettant pas aux hommes de se reposer, car ils n'avaient d'autre abri que leurs petites tentes.

La France a toujours été trompée sur notre situation, qui a été constamment critique. Pourquoi? Je l'ignore, et la vérité finira par se faire jour. Quant à nous, nous avons la conscience d'avoir fait notre devoir en soldats et en patriotes.

Recevez, etc. Signé : BAZAINE.

Décret royal de 1813 sur le landsturm prussien.

J'ai promis à mon peuple fidèle de compléter l'armement du pays par l'organisation du landsturm. J'apprends, avec un sentiment de reconnaissance pour ces nobles efforts, que la landwehr est déjà organisée sur toute l'étendue du territoire.

Il faut donc qu'on procède, avec une égale activité, à l'organisation immédiate du landsturm, afin que l'ennemi sache bien — quel que soit d'ailleurs le sort de nos armes, que Dieu tient dans sa main — qu'un peuple est invincible quand il est avec son roi.

Et ce n'est pas la configuration particulière d'un pays qui rend son peuple invincible. Les marais de la vieille Allemagne, les ravins et les canaux des Pays-Bas, les haies et les fourrés de la Vendée, les déserts de l'Arabie, les montagnes de la Suisse, les terrains mouvants de l'Espagne et du Portugal — défendus par le peuple, ont été également insurmontables.

Si l'habitant des montagnes a l'avantage de ses rocs et de ses pics inaccessibles, l'habitant des plaines a ses lacs, ses bois, ses marais et la facilité, qu'il ne partage avec personne, de rassembler rapidement ses forces sur un point donné. Si l'agresseur peut choisir son point d'attaque, l'amour de la patrie, la constance, la colère, finissent toujours par donner le dessus à celui qui se défend.

Dispositions générales

Art. 1er. Chaque citoyen est tenu de repousser l'ennemi avec les armes dont il peut disposer, quelles qu'elles soient ; de s'opposer à ses ordres et à leur exécution, de quelque nature qu'ils soient ; de braver ses défenses, et de nuire à ses projets par tous les moyens possibles.

Art. 3. En cas d'invasion, le landsturm est tenu ou de combattre l'ennemi en bataille, ou d'inquiéter ses derrières et de couper ses communications.

Art. 4. Le landsturm est levé partout où l'ennemi essaiera de pénétrer sur le territoire allemand. . . . .

Art. 5. Chaque citoyen qui n'est pas en face de l'ennemi ou n'appartient pas à la landwehr, doit se considérer comme faisant partie du landsturm quand l'occasion s'en présente.

Art. 7. En cas de convocation du landsturm, le combat est une nécessité, une défense légitime qui autorise et sanctionne tous les moyens. Les plus décisifs sont les meilleurs, ce sont eux qui servent de la façon la plus efficace une cause juste et sacrée.

Art. 8. Le landsturm a donc pour destination spéciale de couper à l'ennemi ses chemins ou sa retraite ; de le tenir sans cesse en éveil ; d'intercepter ses munitions, ses approvisionnements, ses courriers, ses recrues ; d'enlever ses ambulances ; d'exécuter des coups de main pendant la nuit, en un mot, de l'inquiéter, le fatiguer, le harceler sans relâche, de l'anéantir par troupes ou en détail, de quelque façon que ce soit. L'ennemi s'avance-t-il dans le pays, même à une distance de 50 milles, sa situation sera précaire si sa ligne d'investissement manque de largeur, s'il ne peut plus envoyer de petits détachements soit pour fourrager, soit pour faire des reconnaissances, sans savoir par expérience qu'ils seront anéantis ; enfin, s'il ne peut avancer que par masses profondes et sur les chemins tout tracés. L'Espagne et la Russie en ont fourni l'exemple.

(Signé) FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

La pièce ci-dessus est rappelée par divers journaux aux officiers allemands qui ont pris la cruelle habitude de contester le droit de belligérants aux francs-tireurs français et de les faire fusiller en cas de capture. Cette habitude n'est que trop bien prouvée par un grand nombre de faits et entr'autres par la proclamation suivante que le commandant du corps d'armée qui occupe la ville de Soissons y a fairt afficher :

Le commandant en chef de la 2e armée allemande fait connaître de rechef, par le présent arrêté, que tout individu qui ne fait partie ni de l'armée régulière française, ni de la garde nationale mobile, et qui sera trouvé muni d'une arme, portât-il le nom de franc-tireur ou autre, du moment où il sera saisi en flagrant délit d'hostilité vis-à-vis de nos propres troupes, sera considéré comme traître et pendu ou fusillé sans autre forme de procès.

Soissons, le 19 octobre 1870. Le comt de place, DE STULPNAGEL.

« Si cette menace est mise à exécution, il faudra répondre, dit le *Salut public*, en fusillant de notre côté tous les hommes du landsturm qui tomberont entre nos mains, en nous basant sur les termes du décret de 1813, que nous avons reproduit l'autre jour. »

Pour compléter ce triste tableau on lit dans les journaux allemands :

« A la suite de nombreuses attaques dirigées par les francs-tireurs contre le service postal de campagne des troupes allemandes, le commandant des étapes, colonel de Blucher, a pris une mesure d'après laquelle, à chaque point de départ de ces postes, le maire de cette localité doit faire la course avec la voiture et l'accompagner jusqu'au chef-lieu de la commune suivante. Depuis cette ordonnance, aucun transport des postes militaires allemands n'a plus été, dit-on, attaqué. »

Voici d'ailleurs le modèle des ordres par lesquels les notables des villes de la Lorraine et de l'Alsace sont requis d'accompagner les trains du chemin de fer. Voici ce document :

Nancy, le . . . 1870.

Monsieur . . .

est invité à se rendre, à vue de la présente, à la gare du chemin de fer de Nancy, à la disposition du soussigné, pour accompagner par mesure de sûreté le train partant à . . . heures . . . minutes . . . pour . . . En cas de refus, la gendarmerie procédera à la contrainte par corps. *Le commandant d'étapes.*

Ensuite d'un de ces ordres, dit le *Journal de Genève*, le président de la cour d'appel de Nancy, M. Leclaire, respectable vieillard que son âge semblait devoir mettre à l'abri de semblables réquisitions, a été obligé de prendre place à côté du chauffeur, et de faire debout sur le tender un tel voyage.

Le 22 octobre, le procureur général, M. Isoard, a subi le même sort. Conduit par deux gendarmes, il a été placé sur la locomotive du train prussien, à cinq heures du soir, et dirigé ainsi sur Lunéville. Le lendemain, à cinq heures et demie du matin, il reprenait sa place avec son collègue de Lunéville, procureur de la république.

Le 23, c'était le tour de M. Pierrot, président de chambre, de M. Tulpani, juge, et de M. Toussaint, avoué.

L'occupation allemande agit de même à Toul, à Bar-le-Duc, enfin dans toute la Lorraine.

Ce nouveau procédé d'assurer les communications d'une armée est peut-être fort ingénieux, mais il ne s'accorde pas plus avec les règles d'une guerre civilisée que les réquisitions de paysans alsaciens pour travailler aux batteries de siége de Strasbourg et que l'usage du bombardement des populations civiles pour faire tomber les murailles de fortifications trop tenaces. Il faut espérer que l'état-major suprême des troupes allemandes mettra un terme à ces excès, dès qu'il en sera informé.

Tandis que plusieurs memorandums prussiens dénonçaient comme d'inutiles actes de vandalisme les travaux de destruction ordonnés autour de Paris par le gouvernement de la défense nationale, les Allemands s'en plaignent vivement dans leurs correspondances particulières. Voici par exemple ce que l'on écrit de Nanteuil, le 13 octobre, au *Courrier du Palatinat* :

« Jusqu'à présent Nogent est l'avant-dernière station du chemin de fer, et Nanteuil la dernière station avant Paris. Aussitôt qu'on a passé le pont de la Marne, com-

mence un long tunnel de 3,000 pieds, que l'on a fait sauter sur une longueur de 60 pieds à la sortie Ouest. En outre, il y a entre Nanteuil et Meaux un autre tunnel et un pont qu'on a fait sauter également. Malgré des travaux gigantesques, ces dégâts ne seront pas réparés avant cinq semaines, ensorte que tous les transports de munitions, de canons et de vivres doivent être déchargés des wagons à Nogent et ici, et être acheminés sur Paris par chariots, pendant 15 et 20 lieues. A ces transports sont employés près de 30,000 chariots, qui cheminent jour et nuit. Toutes les routes aboutissant à Paris en sont couvertes, et il en résulte des arrêts considérables. Depuis une semaine, l'arrivée de l'artillerie de parc et des pièces de siége est énorme; pour le transport des grosses pièces d'artillerie, on emploie des locomotives routières. »

Dépêche du ministre de Tours, 25 octobre, 11 h. du matin.

Intérieur aux préfets des départements en état de guerre : Seine-Inférieure, Eure, Orne, Sarthe, Loire-et-Cher, Nièvre, Yonne, Aube, Marne, Jura, Doubs, Somme, etc.

« On demande souvent des instructions relatives à la destruction des ponts et travaux d'art sur les routes et chemins de fer. Après avoir pris l'avis du génie, je dois faire savoir d'une manière générale que l'on abuse un peu de la destruction des ponts. On arrête assez peu par là la marche de l'ennemi, et on se prépare à soi-même les plus grandes difficultés.

» La décision à prendre doit être laissée uniquement à l'autorité militaire locale. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Divers journaux annoncent que le roi Victor-Emmannel aurait écrit au roi de Prusse pour le prier d'épargner son ancienne province de Savoie dans la guerre actuelle. Il nous semble que le Conseil fédéral pourrait bien hasarder une démarche semblable au nom de nos relations de bon voisinage et des droits douteux et non encore régularisés depuis 1860 qui rattachent la zone à la neutralité suisse. Ce serait sans doute plus efficace que le déploiement projeté de forces militaires.

La 9e brigade fédérale ayant fait ses six semaines de service à la frontière, elle vient d'être relevée dans ses cantonnements de Porrentruy par la 8e brigade (colonel fédéral Grand) aussi de la IIIe division. Ces mouvements de troupes s'exécutent cette fois par les montagnes de Neuchâtel, soit pour alléger la route de Bienne fort chargée tout cet été, soit pour montrer, dit-on, les couleurs fédérales à quelques populations neuchâteloises se livrant à des manifestations prussiennes. On dit aussi que si ces manifestations se continuaient le vallon de la Sagne et quelques autres localités seraient occupés par la 7e brigade (colonel fédéral Borgeaud) et que le reste de la IIIe division serait mis sur pied.

On nous demande de Lugano pourquoi nous n'avons encore dit mot des graves événements se passant dans le Tessin et qui, aux termes d'une récente proclamation de l'autorité fédérale, vont amener l'occupation militaire de tout le Sotto-Cenere, pour y forcer les électeurs de se rendre au scrutin en faveur du Sopra-Cenere. — Nous devons humblement, pour toute réponse, confesser notre ignorance d'un tel état de choses et douter surtout, jusqu'à plus ample informé, de l'occupation militaire dont on menace nos confédérés tessinois; à moins peut-être que ce ne soit un exercice préliminaire de l'occupation de la Savoie et du scrutin annexionniste qui devrait s'en suivre. Toutefois si nos camarades de Lugano veulent bien nous tenir au courant de leur situation nous serons charmés d'en faire profiter nos lecteurs à condition que ce soit clair et concis, ce qui n'est encore le cas d'aucun des rapports que nous avons pu lire sur ces affaires.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 31 octobre 1870.

En nous référant à notre circulaire du 25 octobre courant concernant la vente de fusils de gros calibre se chargeant par la bouche, nous nous voyons dans le cas d'attirer votre attention sur les carabines que la Confédération a fait transformer en armes se chargeant par la culasse.

Cette transformation a eu lieu dans le but de pouvoir disposer d'un plus grand nombre d'armes se chargeant par la culasse et d'en munir les corps de troupes qui en cas de mise sur pied n'en auraient pas encore été pourvus.

Il n'est donc pas permis de disposer de ces armes, mais elles doivent être magasinées dans les arsenaux ou remises aux carabiniers de landwehr.

En conséquence nous nous réservons de réclamer aux Cantons intéressés le remboursement des frais de transformation de chaque carabine transformée aux frais de la Confédération, si, lors d'une inspection d'armes, ces carabines n'existaient plus dans les arsenaux ou ne se trouvaient plus entre les mains des carabiniers de la landwehr.

Berne, le 16 novembre 1870.

Ainsi que précédemment, le Département pourra de même cette année mettre à la disposition des Cantons un certain nombre de chevaux de régie pour le perfectionnement des officiers dans l'équitation. Les Cantons pourront disposer des chevaux jusqu'à la fin de février 1871, mais le Département se réserve d'en faire une répartition équitable dans le cas où l'on en demanderait, pour la même époque, un chiffre plus considérable que celui disponible.

Les conditions auxquelles les chevaux pourront être cédés sont les suivantes :

1° Après la clôture des écoles militaires, les chevaux ayant besoin d'un certain temps de repos, ne seront remis pour les leçons d'équitation des officiers qu'après un délai de quelques semaines. Il sera de même pris les mesures nécessaires pour que les chevaux jouissent d'au moins quinze jours de repos avant d'être employés de nouveau dans les écoles militaires;

2° Les frais de transport des chevaux, de Thoune à leur destination et retour, sont à la charge de la Confédération ;

3° On adjoindra, pour quatre chevaux, un palefrenier (de Thoune), chargé de leur surveillance et, autant que cela pourra se faire, de leur pansement. La paye de ce palefrenier est fixée à fr. 3 50 par jour de station et à fr. 5 par jour de route.

4° L'entretien des chevaux doit être le même que celui prescrit par l'art. 178 (chevaux de selle) du règlement sur l'administration fédérale de la guerre, et sera porté, dans la dernière moitié du cours, à 10 livr. d'avoine, 10 livr. de foin et 8 livr. de paille.

5° Les chevaux ne doivent pas travailler plus de trois heures par jour et ne pourront être utilisés les dimanches qu'exceptionnellement.

6° La direction du cours d'équitation doit être confiée à un officier reconnu capable. Le Département se réserve de confirmer le choix de ce dernier.

7° Les frais de direction, de pansement et d'entretien des chevaux sont à la charge des Cantons pendant tout le temps qu'ils les utiliseront, ainsi que la solde dés palefreniers.

8° Pour les maladies et les lésions des chevaux, ou s'il en périssait pendant le cours d'équitation, l'administration fédérale ne réclamera dans les cas ordinaires aucun dédommagement. Elle se réserve de le faire, en se basant sur les dernières estimations de la régie qui feront règle, dans le cas où de pareils accidents proviendraient d'un pansement négligé, d'un mauvais traitement, ou d'efforts démesurés, ou si un cheval était envoyé impropre au service.

9° Le Directeur de la régie peut ordonner de temps à autre une inspection ayant pour but de s'assurer de l'état des chevaux et de la régularité de leur emploi.

10° Aux conditions qui précèdent l'administration fédérale renoncera à toute bonification, ainsi qu'à toute indemnité de louage.

En portant ce qui précède à la connaissances des autorités militaires cantonales, le Département invite celles qui désirent profiter de l'occasion à vouloir bien s'annoncer au plus vite et à indiquer notamment :

a) Le nombre des chevaux que l'on désire;

b) Pour combien de temps, où, et pour quelle époque on les veut;

c) De quelle manière le cours sera organisé; qui sera chargé de la direction du cours et quel sera le nombre des officiers qui y prendront part;
d) On devra y ajouter l'engagement de se conformer strictement aux conditions fixées par le h. Conseil fédéral.

Enfin le Département fait de nouveau observer que les petits Cantons pourraient se joindre à un plus grand pour la tenue d'un cours d'équitation, ou s'entendre entre eux pour en ouvrir un en commun.

Les frais de transport des chevaux de la Régie fédérale ne devant pas être supportés par les Cantons, le Département espère qu'ils voudront bien faire un plus grand usage de ces chevaux. Il vous prie en conséquence de lui adresser une prompte réponse à ce sujet.

Le Chef du Département militaire fédéral, WELTI.

Vaud. — Dans un des récents cours de répétition des bataillons de réserve cantonale les exercices de tir à la cible avaient fourni la désagréable remarque qu'un assez grand nombre de balles des fusils Prélat-Burnand (ancien gros calibre lisse transformé en rayé mais non en chargement par la culasse) tombaient en terre à quelques pas du stand. Une enquête fut aussitôt ordonnée à ce sujet par le Département militaire cantonal, qui en chargea spécialement une commission de cinq membres présidée par M. le colonel fédéral Fonjallaz. Il résulte de l'expertise attentive de cette commission et de son rapport, en date du 20 septembre écoulé, que le fait signalé était réel mais purement accidentel. Il provenait de trois causes qui ont été constatées : 1° D'anciennes cartouches, de 1860 à 1863, ont le papier trop épais ; il maille en se déchirant et occasionne des pertes sensibles de poudre ; 2° cette poudre elle-même a perdu légèrement de sa force et n'est pas assez serrée ; 3° enfin quelques soldats, n'étant plus habitués à ces armes, ont chargé en mettant la balle de pointe, de sorte que celle-ci, ne se forçant pas, devait tomber au sortir du canon. Mais il a été reconnu qu'avec de bonnes cartouches, comme celles de 1864 par exemple, et maniés par des tireurs ayant un peu de pratique, les fusils et mousquetons Prélat-Burnand, dont 51 pris au hasard ont été essayés pendant trois séances à toutes les distances, ne le cèdent en rien aux meilleurs fusils connus sous le triple rapport de la portée, de la précision et de la pénétration.

— Sur la proposition du Département militaire cantonal et vu l'article 366 de la loi sur l'organisation militaire, le Conseil d'Etat a décidé de charger une commission législative d'élaborer un projet de révision de la loi sur l'impôt militaire du 3 février 1846, et a composé cette commission de MM. *Bornand,* conseiller d'Etat ; *Berney,* conseiller d'Etat ; *Roguin,* commandant, à Yverdon ; *Vessaz,* préfet, à Lausanne, et *Chuard,* lieutenant-colonel fédéral, à Corcelles.

Circulaire de la Société militaire vaudoise du génie, de l'artillerie et de l'état-major général.

Lausanne, le 12 novembre 1870.

Monsieur, — La Société militaire vaudoise des officiers du génie, de l'artillerie et de l'état-major général, est convoquée pour le samedi 3 décembre 1870, à midi, au Musée industriel, à Lausanne.

Messieurs les officiers qui ont des travaux ou des communications à présenter à l'assemblée, sont priés de le faire savoir avant le 1er décembre, à l'un des membres du bureau, chargé de préparer l'ordre du jour.

Pour le bureau : E. TISSOT, col. d'artillerie. — E. RUCHONNET, major fédéral.

Ordre du jour : Examen et adoption des comptes de 1870 ; révision des règlements ; renouvellement du comité ; lecture de divers travaux ; communications, propositions individuelles. A 4 heures précises, dîner à l'hôtel Gibbon. *Avis.* Messieurs les membres de la Société sont prévenus qu'ensuite de décision de l'assemblée générale, il sera pris en remboursement à la poste le montant des contributions dues pour 1870.

A M. X., à W. Reçu votre communication sur Metz. On vous enverra prochainement une épreuve. — *Réd.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 23. Lausanne, le 3 Décembre 1870. XVe Année.

QUESTION DE SAVOIE.

L'orage s'éloigne de nouveau de nos frontières. Les forces prussiennes qui paraissaient d'abord se diriger sur Lyon par la vallée de la Saône et le long du Jura ont appuyé à droite, depuis la bataille de Coulmiers, pour concentrer leurs coups contre Paris et contre les armées françaises de secours. Lyon respire et se relâche déjà de ses mesures énergiques de défense, après avoir envoyé, il est vrai, bon nombre de ses défenseurs renforcer l'armée de la Loire.

La question de Savoie subit donc un chômage naturel, si tant est qu'elle dût se trancher par le seul cours des opérations militaires. La presse suisse, en excellente républicaine habituée à ne traiter les graves questions qu'à bout-portant, a déjà fait le silence sur les éventualités, un instant si vivement discutées, de l'occupation de la Savoie par les troupes fédérales et même de l'annexion d'une portion de son territoire à la Suisse.

[redacted] à cet égard ; nous croyons que le moment de répit qui nous est laissé sera de courte-durée ; que la question reviendra bientôt et forcément sur le tapis, et qu'il est utile de ne la pas perdre de vue pendant qu'on a le temps de la discuter calmement.

En ce qui nous concerne nous désirons en tout cas ne pas rester sous le coup de certaines assertions de quelques journaux et nous emploierons notre numéro d'aujourd'hui à présenter les réflexions qu'elles nous ont suggérées :

Une jeune et intéressante feuille lausannoise, la *Revue* (non militaire, et qui, pour le dire en passant, aurait pu se donner un titre sans emprunter la moitié du nôtre), plaide éloquemment la non-occupation de la zone neutre en établissant que, d'après les traités, une telle mesure est, pour nous, de droit purement *facultatif;* que par conséquent, n'y étant pas *tenus*, notre intérêt dans les circonstances présentes est de nous en abstenir. Tout en adhérant à ces conclusions, nous n'en saurions adopter les motifs, qui se limitent trop et n'embrassent qu'un côté de la question. A la vérité l'opportunité et le mode de l'occupation dépendent essentiellement de notre libre et seul arbitre ; mais la base même de cette compétence se trouve dans l'*obligation* qui nous est imposée par les traités de faire respecter toute notre neutralité, y compris celle de la zone savoisienne. Si nous étions en 1816 aussi bien qu'en 1870; si 55 années n'avaient pas abondamment versé la ruine et la poussière sur les actes de 1815, nous échapperions diffici-

lement à leurs prescriptions sans faire acte de félonie. Mais les circonstances générales de l'Europe et celles propres aux co-intéressés ayant changé du tout au tout, nos obligations ou nos droits, qui n'ont d'ailleurs l'appui d'aucun précédent, ne peuvent plus être les mêmes. Nous avons été chargés, dans l'origine, d'aider le petit Piémont à se défendre contre la France, mais non de défendre la France contre l'Allemagne ni de seconder ou d'entraver des opérations de l'Allemagne contre la France.

Nous croyons donc pouvoir maintenir à ce sujet les considérations exposées dans notre dernier numéro, tout en répétant d'ailleurs que sur une telle matière, étayée de lambeaux seulement de textes juridiques et de prévisions ou d'espérances pour l'avenir, il est naturel qu'il se produise des divergences de vues; que c'est une raison de plus pour ne pas engager la Suisse à la légère dans cette campagne.

Mais suivant nous, le vrai caractère d'une occupation de la Savoie par la Suisse resterait l'exécution, à notre corps défendant, d'une obligation onéreuse, douteuse, semblable à celle qu'un ex-tuteur aurait à exercer à l'égard d'une tutelle périmée par l'âge de majorité ou par l'expatriation, ou par les deux faits cumulés ou par d'autres de cette nature.

D'où il suivrait que nous devons attendre que la nécessité de notre intervention légale soit urgente et qu'on nous adresse à cet effet l'appel ou la sommation d'office. En allant au contraire provoquer cet appel par des machinations ténébreuses mêlées à de stupides convoitises, et en nous contentant de mandats officieux ou secrets, nous mettons tous les dangers de notre côté. Si un des co-intéressés à la question de Savoie estime que nous devions occuper la zone neutre, qu'il nous le dise simplement, publiquement, formellement; nous examinerons loyalement cette demande, ses motifs, ses conséquences, ses garanties, et nous saurons clairement quelle sera la portée de nos engagements et ce que nous irons faire en Savoie. Nous ne sommes point d'avis, nous le répétons, que la Suisse puisse, dans tous les cas, repousser une telle exigence, posée par l'un ou par l'autre des deux belligérants ou par tous deux à la fois. Mais elle peut, elle doit attendre qu'on la pose, et alors en faire préciser préalablement toutes les conditions. En les stipulant ensuite dans une convention politique et militaire régulière, prévue d'ailleurs par les traités, nous mettrions à couvert, aussi bien que possible, sinon tous nos intérêts, au moins notre rôle légal, et ce serait, par le temps qui court, un sérieux avantage réalisé.

Jusqu'ici nos droits et nos devoirs en cette affaire ont été singulièrement compromis par quelques fausses mesures et surtout par les menées annexionnistes d'une portion, faible, il est vrai, de la presse et de clubs suisses. Nous avons, en premier lieu, à dégager nettement nos procédés ultérieurs de ces antécédents fâcheux et à regagner, à l'intérieur et à l'extérieur, la confiance qu'ils nous ont fait perdre. Or cela ne se pourra qu'en apportant sur ce débat le jour d'une publicité pleine et entière et en répudiant très haut non-seulement tout projet, mais toute arrière-pensée d'annexion même voilée sous des périphrases pleines d'adresse diplomatique. Nous redeviendrions ainsi

le tuteur loyal et paternel, obligé de reprendre une charge qu'il croyait éloignée pour toujours et qui, en la reprenant consciencieusement, s'acquerrait l'estime et les sympathies générales, quelque malheur probable qui pût en résulter.

Mais en regard de cette perspective, que dirait-on au contraire d'un tuteur qui, au bout d'un mandat constamment délaissé, chercherait à le prolonger pour dépouiller sa pupille, pendant quelque revers de famille, d'une portion de son bien? Le code pénal de tous les pays civilisés le qualifie. Nous serions pourtant cet homme indigne si nous ne ressuscitions notre droit vermoulu d'occupation qu'en vue d'une annexion possible.

Il n'y a pas encore de code pénal entre les nations, heureusement peut-être pour maints grands hommes. Il existe en revanche une opinion publique européenne et une histoire impartiale; celles-là nous voueraient sûrement à l'infamie s'il se pouvait que la Suisse profitât des malheurs de la France épuisée pour se mettre maintenant de la curée sans avoir osé être de la corvée; pour lui arracher, pendant que le vainqueur la tient à la gorge, une province jadis placée sous la sauvegarde de notre loyauté et qui nous a fait souvent savoir qu'elle se confiait dans notre amitié mais ne voulait pas de notre domination. Ah! plutôt cent fois notre chère et belle Suisse réduite aux trois petits cantons primitifs, ramenée au seul champ du Grütli, où elle repuiserait au moins les traditions perdues de ses nobles aïeux, que de la voir grandir par de tels procédés, dignes seulement de lâches corbeaux butinant derrière une bande de loups.

Puisse-t-il se confirmer qu'en continuant à parler ainsi nous nous livrons, comme on veut bien nous le dire, à de simples et vaines déclamations et ne combattons que les moulins à vent de notre imagination! En attendant nous ne craindrons point, certain écrivain morose peut en prendre bonne note, de passer ici pour un déclamateur, et nous n'avons pas fini. Quand il s'agit de la ruine ou du déshonneur de notre pays, nous aimons mieux risquer d'en dire trop que trop peu. Mais ce n'est point le cas aujourd'hui, sur le terrain où nous ont conduit des machinations annexionnistes trop réelles venant embrouiller d'austères devoirs, et où, à part cela, nous avons malheureusement rencontré, pour tourner au vent, plus d'ânes que de moulins.

* *
*

On écrit de Berne ce qui suit à la *Suisse radicale* de Genève :

« ...Nul doute que si les circonstances mettaient la Suisse dans l'obligation d'occuper militairement la Savoie neutralisée, elle obtienne l'assentiment du gouvernement français, comme elle aurait celui des populations. Tous comprennent l'importance majeure pour la France que la neutralité helvétique soit suffisamment protégée et bien défendue, et chacun sait que cette défense devient illusoire pour la Suisse occidentale, si le territoire savoisien en question n'est pas compris dans cette neutralité.....

» Il est évident que la renonciation à la neutralité de la Savoie, dans un moment où ce pays est menacé non-seulement de l'invasion prussienne, mais des convoitises de l'Italie, qui arme en ce moment les passages qui y conduisent, ne pourrait se justifier. »

Heureux sont les hommes qui, comme ce correspondant, ne rencontrent sur leur route que des évidences! N'étant pas du nombre de ces privilégiés, nous nous permettons de douter que les traités caduques de 1815 nous imposent encore aujourd'hui la périlleuse mission de protéger la neutralité savoisienne, mission compréhensible, répétons-le, quand la zone faisait partie d'un petit Etat et qu'il existait un équilibre européen nous protégeant nous-mêmes, mais absurde et illusoire quand cette zone est devenue fraction intégrale d'un grand Etat contigu à un autre grand Etat, et dans les circonstances actuelles. Notre opinion est d'ailleurs corroborée par celle tendant à croire que, même au point de vue des pleins et souverains traités de 1815, l'obligation se réduisait à un droit purement facultatif en notre faveur.

En réponse à une autre assertion du journal genevois, nous doutons encore que la défense de la Suisse occidentale contre la France ou contre l'Italie soit facilitée par l'amalgame de la neutralité savoisienne avec la nôtre; nous croyons plutôt tout le contraire.

Puis il ne nous paraît rien moins que démontré que l'occupation projetée obtînt dans tous les cas l'assentiment des populations et des autorités françaises par la raison que « tous comprennent l'importance majeure pour la France que la neutralité helvétique soit suffisamment protégée et bien défendue. » Avant la guerre, et sa frontière encore intacte, la France pouvait avoir réellement intérêt à notre neutralité. Mais le cas n'est plus le même depuis qu'elle est envahie sur une portion de cette région. Et si l'Autriche, comme il en est question depuis quelques jours, se décidait à entrer en ligne contre la Russie et la Prusse dans une alliance avec l'Angleterre et la France, notre neutralité deviendrait même fort gênante à ces derniers, et nous aurions à prendre doublement garde de leur fournir des prétextes de ne plus la respecter.

Enfin la mise en scène de l'Italie en cette affaire ne saurait nous émouvoir. Nous ne sommes pas chargés de faire la police des convoitises européennes autour de nos frontières; la tâche serait trop lourde, et nous ne croyons pas avoir plus de droits ni d'intérêt à nous opposer à une reprise de la Savoie par son ancien propriétaire qu'à l'assurer à son nouveau ou à la protéger contre un futur.

* *
*

De Berne encore on écrit à la *Gazette de Lausanne :*

« Un magistrat suisse, qu'un ministre étranger interrogeait sur l'attitude probable de la Confédération vis-à-vis de la Savoie, disait il y a quelques jours : « La « Suisse n'a aucune convoitise de territoire étranger. Mais elle saisira l'occasion « de régler une difficulté pendante et de couvrir mieux sa frontière, quand elle « pourra le faire d'une manière loyale et avec le consentement des intéressés. » — Ces paroles rendent, je crois, fidèlement les sentiments du peuple suisse et ceux du Conseil fédéral. »

Si cette curieuse éloquence est autre chose qu'une ingénieuse fiction, avouons que la Suisse possède des magistrats que la contradiction entre les mots et les choses n'embarrasse guère.

On nous dit que la Suisse ne convoite pas de territoire étranger. Nous le croyons et nous en prenons note. Mais on lui attribue en

même temps le désir de « mieux couvrir sa frontière. » Qu'est-ce à dire si ce n'est s'arrondir en Savoie? M. de Bismark ne réclame pas autrement l'incorporation de l'Alsace et de la Lorraine; il veut mieux couvrir l'Allemagne. Aurions-nous aussi vaincu à Metz et Sedan ?

On dit encore que la Suisse, non pas attendra, mais *saisira* l'occasion d'effectuer cette opération en *réglant une difficulté pendante.* Mais il n'y a d'autre difficulté ici que celle que nous créerions nous-mêmes pour « mieux couvrir notre frontière. »

En d'autres termes, cette phraséologie obscure signifierait que des magistrats suisses s'apprêtent à créer des difficultés à la Savoie pour en faire sortir l'annexion d'une portion de son territoire, avec le consentement des intéressés..... qui auraient voix au chapitre.

Si c'est là agir d'une manière loyale et sans convoitise, nous ignorons comment on agirait mieux dans des sentiments diamétralement opposés, et ce qu'est devenue la valeur des mots de la langue française.

Nous croyons être certain que non-seulement le peuple suisse ni le Conseil fédéral ne partagent de telles vues, doublées de tant de faux-fuyants, mais qu'elles ne sauraient équitablement être imputées à aucun de nos magistrats.

* * *

Pour nous résumer, nous répéterons encore à nos autorités : Soyez franches, soyez prudentes ; ayez confiance dans la sagacité du peuple suisse, dont les manifestations éclairées seront votre meilleur guide, car toute la force nécessaire viendrait de lui comme tout le poids des maux évoqués pèserait sur lui !

Dans l'état présent des affaires franco-allemandes et européennes, il serait difficile à la Suisse, une fois jetée en Savoie, d'y maintenir longtemps sa neutralité réelle et de ne pas devenir accidentellement belligérante. Puis une fois belligérante, notre territoire ne tarderait pas à devenir le principal champ de bataille de l'Europe, ou la proie de nos puissants voisins. Il vaut donc la peine de réfléchir mûrement à ces perspectives ; aussi nous ne comprendrions pas que notre autorité exécutive, ou même que l'Assemblée fédérale pût prendre la responsabilité de détruire le *statu quo* sans s'être assurée de l'assentiment préalable des populations. La leçon de la France, tombée dans le plus affreux précipice quand elle croyait ne faire qu'une promenade vers le Rhin, la leçon encore palpitante de l'empereur français et de ses ministres, naguère acclamés dans leurs mesures de guerre par l'unanimité des Chambres, et aujourd'hui prisonniers ou fugitifs, ne doit être perdue pour personne. Il nous a semblé que la Suisse s'avançait sur une pente analogue par les récentes et subites velléités d'occupation de la Savoie, avec espérance d'annexion, qui se sont manifestées jusque dans le Palais fédéral et qui s'accusaient même par la rumeur d'une désignation éventuelle de deux divisions fédérales à cet effet. Nous avons dû comprimer tous nos élans militaires, tous nos goûts naturels, tous nos désirs de voir une fois notre belle et brave armée suisse à l'œuvre dans une tâche sérieuse, pour émettre franchement, pendant qu'il en était temps encore, notre opinion

de citoyen, éclairée de quelque expérience, croyons-nous, d'officier d'état-major.

Nous avons insisté parce que nous avons la profonde conviction que la Suisse n'a rien à gagner à déserter le *statu quo*, et qu'elle devra plutôt se considérer comme heureuse de traverser, intacte et libre seulement, la terrible conflagration en cours, conflagration qui, d'après les tristes probabilités à ce jour, aboutira à subordonner désormais la France et l'Autriche à la Prusse, et anéantira ainsi les deux principaux piliers de cet équilibre européen d'où notre existence même de pays neutre était sortie.

Maintenant nous croyons avoir rempli notre devoir, pénible mais impérieux devoir. Une vaine polémique nous répugne, surtout en ce temps-ci, où nous voudrions plus que jamais ne prêcher, de parole et d'exemple, que l'union, la discipline et la confiance dans les autorités supérieures. Pour exprimer de sincères appréhensions, nous avons peut-être émigré hors de notre domaine naturel. Nous nous empressons d'y rentrer pour laisser aux hommes de la politique les soins des intérêts de la paix, qui, après tout, sont leur affaire mieux que la nôtre.

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

Tous les renseignements s'accordent à annoncer une prochaine et décisive bataille dans la région entre la Loire et Paris, où trois armées françaises, celle de la Loire basée sur Orléans, celle de Kératry établie à Conlie, et celle de Paris, pourraient agir de concert contre toutes les forces maintenant réunies du roi de Prusse, moins celles de la 1re armée, Manteuffel, opérant contre Bourbaki (ou son successeur) aux environs d'Amiens, et celles du général de Werder amusant Lyon et la région de l'Est tout en faisant le siége de Belfort, sans parler de divers détachements.

Comme introduction aux importants récits que nous aurons à faire dans quelques jours, nous donnerons ci-dessous le rapport officiel français sur la bataille du 9 et les mouvements subséquents empruntés à une correspondance militaire de Tours :

Rapport du général en chef de l'armée de la Loire sur la bataille de Coulmiers, livrée le 9 novembre 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur la bataille de Coulmiers, livrée dans la journée du 9 novembre.

Dès la fin du mois dernier, il avait été décidé, à la suite d'un conseil de guerre tenu à Tours, qu'on tenterait une opération combinée pour occuper Orléans, qu'on devait attaquer, du côté de l'ouest, par les troupes directement placées sous mes ordres, et, du côté de l'est, par les troupes du général des Pallières, le tout agissant sur la rive droite de la Loire.

Diverses circonstances survenues au moment même de l'exécution du mouvement de concentration, ne permirent pas de donner immédiatement suite à ce projet.

Le 5 au soir, il fut décidé, d'après les instructions reçues du ministre de la guerre, que l'on reprendrait cette opération, et le général de Pallières, établi à Argent et à Aubigny-Ville, reçut l'ordre de partir le lendemain 6, pour se diriger par Gien et la forêt d'Orléans, sur cette dernière ville, en lui laissant tout liberté de mouvement, de manière à arriver le 10 au soir ou le 11 au matin, suivant les événements.

Le reste de mes troupes, qui était établi sur la droite et en arrière de la forêt de Marchenoir, depuis Mer jusqu'à Viévy-le-Rayé, ne devait se porter en avant que le 8, afin de donner au général des Pallières le temps de faire son mouvement.

Dans la matinée du 8, l'armée vint occuper les positions suivantes: les généraux Martineau et Peitavin s'établirent entre Messas et le château du Coudray; le général Chanzy entre le Coudray et Ouzouer-le-Marché; le générel Reyau, avec la cavalerie, à Pénouvellon et Serrouville, le quartier-général à Poisly.

L'ordre de marche pour la journée du lendemain portait qu'une partie des troupes du général Martineau irait prendre position entre le Bardon, à droite, et le château de la Touanne, à gauche; que le général Peitavin s'emparerait successivement de Baccon, de la Renardière et du Grand-Lus, pour donner ensuite la main à la droite du général de Chauzy, en vue d'attaquer le village de Coulmiers, où, d'après nos renseignements, l'ennemi s'était fortement retranché.

Ma réserve d'artillerie et le général Duriès, avec ses bataillons de réserve, devaient soutenir ce mouvement.

Le général de Chauzy devait exécuter par Charsonville, Epieds et Gémigny, un mouvement tournant, appuyé sur la gauche par la cavalerie du général Reyau, lequel avait pour instructions de chercher à déborder, autant que possible, l'ennemi par sa droite. Les francs-tireurs de Paris, sous les ordres du lieutenant-colonel Lipowski, avaient l'ordre d'appuyer, sur la gauche, le mouvement de la cavalerie.

Le 9, dès huit heures du matin, toutes les troupes se mirent en mouvement après avoir mangé la soupe.

La portion des troupes du général Martineau, désignée pour agir sur la droite, effectua son mouvement sans rencontrer l'ennemi.

Une moitié des forces commandées par le général Peitavin, soutenue elle-même par la réserve d'artillerie, enleva d'abord le village de Baccon et se dirigea ensuite sur le village de la Rivière et le château de la Renardière, où l'ennemi était fortement établi, dans toutes les maisons du village et dans le parc.

Cette position vivement attaquée par trois bataillons, le 6e bataillon de chasseurs de marche, un bataillon du 16e de ligne et un du 33e de marche, fut enlevée, malgré tous les efforts de l'ennemi pour s'y maintenir. Dans cette attaque dirigée par le général Peitavin, en personne, qui ne pouvait être soutenue que très difficilement par l'artillerie, parce que nos tirailleurs occupaient une partie du village, les troupes déployèrent une vigueur remarquable.

La seconde moitié des troupes du général Peitevin se portait en avant tandis que la position de la Renardière était enlevée, occupait

le château du Grand-Lus, sans trouver de résistance, et faisait appuyer sa gauche vers le village de Coulmiers.

Sur la gauche, les troupes du général Barry marchaient par Champdry et Villarceau, qui était le centre de la ligne ennemie et qui était très-fortement occupé. Arrêtées dans leur marche par l'artillerie prussienne, elles ne purent arriver que vers deux heures et demie à Coulmiers, devant lequel se trouvaient déjà les tirailleurs du général Peitavin.

Ces tirailleurs auxquels se joignirent les tirailleurs du général Barry, se jetèrent au pas de cours, aux cris de : Vive la France ! dans les jardins et le bois qui sont au sud de Coulmiers, y pénétrèrent, malgré la résistance furieuse de l'ennemi, mais ne purent se rendre maîtres du village. L'ennemi qui s'y était retranché, et qui avait accumulé sur ce point une grande partie de ses forces et de son artillerie, faisait les plus grands efforts pour s'y maintenir afin de protéger la retraite des troupes de sa gauche, qui se trouvaient d'autant plus compromises que notre mouvement en avant s'accentuait davantage. Pour faire cesser cette résistance, le général en chef appela le général Dariès et la réserve d'artillerie. Cette dernière s'établit en batterie à hauteur du Grand-Lus, et après un feu des plus violents de plus d'une demi-heure, finit par réduire au silence les batteries de l'ennemi. En ce moment les tirailleurs soutenus par quelques bataillons du général Barry, conduits par le général en personne, reprirent leur marche en avant et pénétrèrent dans le village d'où ils chassèrent l'ennemi vers quatre heures du soir.

Dans cette attaque les troupes du général Barry, 7e bataillon de chasseurs de marche, 31e régiment d'infanterie de marche et le 22e régiment de mobiles (Dordogne), montrèrent beaucoup de vigueur et d'entrain.

A gauche du général Barry, une partie des troupes du contre-amiral Jaurréguiberry, éclairées sur leur gauche par les francs-tireurs du commandant Liénard, traversèrent Charsonville et Epieds et arrivèrent devant Cheminiers, où elles furent assaillies par une grêle d'obus. Elles déployèrent leurs tirailleurs, mirent leurs batteries en position et continuèrent leur marche en ouvrant un feu de mousqueterie. La lutte que soutinrent ces troupes fut d'autant plus sérieuse qu'elles furent longtemps exposées, non-seulement aux feux partant de Saint-Sigismond et de Gémigny qui étaient devant elles, mais encore à ceux de Coulmiers et de Rosières, qui n'attiraient pas encore l'attention du général Barry. Il était à peu près deux heures et demie. A ce moment, le général Reyau fit prévenir le général de Chanzy que sa cavalerie avait éprouvé une résistance sérieuse, que son artillerie avait fait de grandes pertes en hommes et en chevaux, qu'elle n'avait plus de munitions et qu'il était dans l'obligation de se retirer. Pour éviter un mouvement tournant que l'ennemi aurait pu tenter par suite de cette retraite, le général de Chanzy qui, dans cette journée, a montré du coup d'œil et de la résolution, porta sa réserve en avant dans la direction de Saint-Sigismond, en la faisant soutenir par le reste de son artillerie de réserve.

Le contre-amiral Jaurréguibarry était parvenu à faire occuper le

village de Champ par un bataillon du 37e; mais, à peine arrivé, attaqué par de l'artillerie et des colonnes d'infanterie qui entraient en ligne, ce bataillon dut abandonner le village. L'énergique volonté de l'amiral parvint cependant à nous maintenir dans nos positions jusqu'à quatre heures et demie, où l'arrivée d'une batterie de douze réussit à maîtriser l'armée ennemie.

Pendant ce laps de temps, le 37e de marche et le 33e de mobiles ont été grandement éprouvés.

A cinq heures, toutes les troupes de l'amiral Jauréguiberry se portèrent à la fois en avant et s'emparèrent, au pas de charge, des villages de Champ et d'Ormeteau.

Après la prise de ces villages, dont le dernier avait été soigneusement crénelé et admirablement disposé pour la défense, l'ennemi en pleine retraite fut poursuivi, tant qu'il fit clair, par le feu de notre artillerie.

En résumé, dans la journée du 9, nous avons enlevé toutes les positions de l'ennemi, qui, d'après l'aveu d'officiers bavarois faits prisonniers, doit avoir subi des pertes considérables. Nous avons eu à lutter contre le 1er corps d'armée bavarois assisté de cavalerie et d'artillerie prussiennes.

Cette journée eut pour résultat d'obliger l'ennemi à évacuer non-seulement toutes les positions retranchées qu'il occupait derrière la Mauve et dans les environs d'Orléans, mais encore d'abandonner en toute hâte cette ville, pour battre en retraite sur Artenay, par Saint-Péravy et Patay, en laissant entre nos mains plus de 2,000 prisonniers, sans compter tous les blessés.

La pluie et la neige qui étaient tombées toute la nuit, et dans la journée du lendemain, et qui avaient détrempé les terres, rendirent impossible une poursuite qui eût pu nous donner de plus grands résultats. Malgré ces difficultés, une reconnaissance poussée jusqu'à Saint-Péravy s'empara de deux pièces d'artillerie, d'un convoi de munitions et d'une centaine de prisonniers, dont cinq officiers.

Le général des Pallières, dont la marche sur Orléans avait été calculée sur une plus longue résistance de l'ennemi, marcha pendant quatorze heures, dans la journée du 9, dans la direction du canon, et, malgré tous ses efforts, ses têtes de colonnes ne purent arriver à la nuit que jusqu'à Chevilly.

Nos troupes d'infanterie de ligne et nos mobiles, qui voyaient le feu pour la première fois, ont été admirables d'entrain, d'aplomb et de solidité.

L'artillerie mérite de grands éloges, car, malgré des pertes sensibles, elle a dirigé son feu et manœuvré, sous une grêle de projectiles, avec une précision et une intrépidité remarquables.

Nos pertes, dans cette journée, ont été d'environ 1,500 hommes tués ou blessés.

Le colonel de Foulonge, du 31e de marche, a été tué.

Le général de division Ressayre, commandant la cavalerie du 16e corps, a été blessé par un éclat d'obus.

Je ne saurais trop vous dire, monsieur le ministre, combien j'ai eu à me louer de la vigueur que l'armée tout entière a montrée dans

cette journée. Il serait trop long de citer tous les actes de courage et de dévoûment qui me sont signalés. J'ai l'honneur de recommander à toute votre sollicitude les demandes de récompenses que je vous adresse, et qui sont toutes justifiées par des faits d'armes accomplis dans cette circonstance.

Agréez, etc.

Le général en chef de l'armée de la Loire,
Signé : D'AURELLES.

On écrit de Tours, le 25 novembre :

Aucune action générale n'est encore engagée ni du côté du Mans, ni du côté d'Orléans. Mais l'ennemi se rapproche du Mans avec des forces considérables ; en outre, il s'avance par la ligne de Vendôme où des engagements ont dû avoir lieu hier et aujourd'hui, car la petite ville de Mondoubleau, située à l'extrémité du Loir et Cher, a été incendiée.

On ne parle aujourd'hui que de combats engagés sur une ligne très étendue, mais, jé vous le répète, il n'est pas encore question d'une action générale.

Le gouvernement n'a publié aucun bulletin relatif aux affaires qui ont eu lieu sur la ligne du Mans, depuis le combat de Bretoncelles. Une lettre de Nogent le Rotrou nous informe aujourd'hui pour la première fois de l'évacuation de cette ville. « Samedi dernier, dit cette lettre, la ligne de défense de Nogent, qui avait été extrêmement diminuée par des envois de troupes effectués dans une autre direction, a été attaquée vigoureusement par un corps d'armée prussien de 12 à 15,000 hommes appuyés par 12 pièces de canon et par un parti de cavalerie assez nombreux. Ce corps venait de Dreux, de Châteauneuf et Senonches.

Dimanche, les avant-postes français, attaqués par des forces supérieures, vers Belhomert, Guéouville et la Louppe, durent se replier sur Condé et Lafourche, point de réunion des deux routes de Chartres.

Le même jour, les Prussiens ont occupé sur la droite Champrond en Perchet et Corvées-les-Vys.

Lundi, la canonnade s'est engagée à 11 heures du matin à Lafourche. Nous avions là un demi-bataillon de chasseurs à pied et un bataillon de mobiles qui ont défendu le terrain pied à pied. Le feu a duré jusqu'à 4 heures du soir, où les nôtres ont dû se replier.

A cinq heures, des éclaireurs prussiens ayant été signalés à Marolles (4 kilomètres de Nogent le Rotrou), l'administration sous-préfectorale s'est retirée sur Châteaudun.

Le personnel de la gare et du télégraphe a quitté Nogent à six heures du soir par la dernière locomotive.

Les mobilisés de Nogent ont éprouvé des pertes assez sérieuses à Jaudroy. »

Nos nouvelles s'arrêtent là sur la ligne du Mans. Mais depuis lundi, les Prussiens ont marché en avant, et ils doivent être à une très faible distance du Mans.

M. Gambetta est revenu cette nuit. Il a visité le camp de Conlie. Il a eu des conférences avec M. de Kératry et avec les généraux de l'armée du Mans. Il a quitté le département de la Sarthe avec la certitude que le Mans serait vigoureusement défendu. Avant de partir, le ministre de la guerre a laissé à M. de Kératry le commandement en chef de toutes les troupes régulières, de toutes les gardes mobiles et des corps francs de l'armée de l'Ouest.

Aucun incident nouveau n'est signalé du côté d'Orléans. Mais les lettres de l'Yonne et le récit de quelques personnes arrivées de l'extrémité du département du Loiret, nous apportent quelques détails sur le passage de l'armée du prince Frédéric-Charles.

A Sens, les Allemands ont exigé une contribution de 30,000 francs, 2000

paires de bottes, 30 pièces de vin, douze pièces de cognac, et pillé plusieurs magasins. L'un des commerçants, dont la maison a été dévalisée, est mort d'épouvante. Huit chariots ont emporté le butin vers Joigny.

A Joigny, aucune réquisition et aucun pillage. Quarante personnes de la ville sont arrêtées, et les officiers exigent une rançon de 26,000 fr. pour leur mise en liberté.

Chablis a le même sort. Le maire de la ville est arrêté, jusqu'à ce que la ville ait versé 40,000 fr. Plusieurs maisons sont dévalisées de tout le linge et de tous les vêtements qu'elles contenaient.

Montargis paraît avoir moins souffert. Du moins les seules lettres qu'on ait de ce côté constatent que les gardes nationaux mobilisés qui s'étaient dirigés vers la station de Ferrières, pour défendre les approches de la ville du côté de la forêt, n'ayant pas rencontré l'ennemi qui avait pris une autre direction, le Conseil municipal, informé par Châteaulandon, Courtenay et Douchy, que plus de 20,000 Prussiens étaient entrés dans l'arrondissement, ne recevant aucun secours de Gien où se trouvent un certain nombre de bataillons, a capitulé entre les mains du général Hartmann qui n'a exigé que la liberté du passage à travers la ville.

Une partie des troupes qui avaient passé par Montargis s'est dirigée vers Orléans par la route de Pithiviers. C'est à moitié chemin entre ces deux villes, sur la lisière de la forêt d'Orléans, à Beaune la Rolande, Chambon et Nancray, qu'a eu lieu, dans l'avant-dernière nuit, une rencontre assez sanglante dans laquelle le corps de Cathelineau aurait tué 500 Prussiens.

Tel est, en résumé, le tableau des derniers incidents qui ont marqué la marche de l'ennemi dans la région de la Loire.

PARIS.

Dans une nouvelle proclamation du général Trochu aux citoyens de Paris, à la garde nationale, à l'armée et à la garde mobile, le gouverneur fait ressortir le rôle honorable que leur a donné, aux yeux de l'Europe, la résistance énergique de Paris. L'ennemi en présence de cette fière attitude, acceptait les conditions de l'armistice, quand la journée du 31 octobre, en rendant à la Prusse ses espérances et ses exigences, est venue tout remettre en question; et maintenant l'ennemi cherche à affaiblir les courages et à semer, dit-il, la division parmi nous par des avis exclusivement originaires des avant-postes prussiens et des journaux allemands qui s'échangent sur plusieurs points de nos lignes. « Mais notre union triomphera de ces manœuvres; notre organisation militaire se complète, et va nous mettre très prochainement à même de prendre une sérieuse offensive, réclamée depuis longtemps par des citoyens de la plus entière bonne foi, qui ne se rendaient pas assez compte qu'elle était impossible avec des masses dont l'organisation et l'armement étaient insuffisants. Maintenant le moment d'agir approche; le temps nous presse, mais il presse aussi l'ennemi, encore plus pressé par ses intérêts, par le sentiment public de l'Allemagne et la conscience publique européenne. Nous nous sommes imposé de grands sacrifices; peut-être en avons-nous de plus grands à supporter. Notre devoir est d'aborder les périls sans trouble et sans faiblesse. Si nous triomphons, nous aurons bien mérité de la patrie; si nous succombons, nous transmettrons à la Prusse un héritage de malédictions et de haines sous lequel elle succombera à son tour. »

— D'après une délibération récente d'un club militaire l'industrie privée n'aurait reçu sa première commande d'artillerie que le 24 octobre, et l'armement espéré ne pourrait pas être terminé avant les premiers jours de décembre.

— Un décret en date du 25 ordonne la création immédiate de dix grands camps pour l'instruction et la concentration des gardes nationaux mobilisés appelés par le décret de novembre.

— La batterie organisée dans le neuvième secteur de Paris par l'Ecole polytechnique restera comme un glorieux document historique dans les archives de l'Ecole.

On compte dans ses rangs six membres de l'Institut : les géomètres J. Bertrand et Bonnet, l'astronome Laugier et les chimistes Frémy-Cahours et Jamin.

En font partie également MM. Bayle et Bochet, ingénieurs des mines ; M. Tornn, professeur à l'école ; M Zaller, recteur de l'Académie de Strasbourg ; M. de Loménie, M. Morandière, inspecteur général des ponts et chaussées, et un grand nombre de professeurs et d'ingénieurs distingués, ainsi que des journalistes, des avocats, des sculpteurs, etc., tous montant la garde à leur tour comme de simples soldats.

Le *Phare de la Loire* a pu obtenir, d'une manière exacte, dit-il, le relevé des importations d'armes réalisées jusqu'à ce jour par les paquebots de la compagnie transatlantique, arrivant à Brest et au Havre :

« Dans l'espace de quarante jours, du 1er octobre au 10 novembre, quatre arrivages ont eu lieu, donnant ensemble un total de 215,000 fusils à tir rapide, la plupart de la marque Remington ; la quantité de cartouches débarquées des mêmes ports a été de 26,750,000. C'est à partir de la concentration à Tours, dans les mains de la commission supérieure d'armement, de tous les ordres d'achat nécessités par la défense, que ces commandes ont pu être réalisées aux Etats-Unis et aboutir dans nos ports avec cette rapidité et dans cette large proportion. D'autres chargements sont attendus, et porteront à plus de 400,000 les armes perfectionnées qui nous auront été fournies par la République américaine.

« Les établissements français de Nantes et d'Indre sont chargés de travaux considérables ; à St-Nazaire également, les ateliers de la compagnie transatlantique et ceux de Penhoët ont reçu des parts de commande, et concourent utilement à la fabrication des mitrailleuses, des presses à cartouches, affûts de canons, etc. »

LYON.

On a expérimenté, au tir du Grand-Camp à Lyon, une nouvelle cartouche de l'invention de M. Lacollonge, qui permet d'obtenir du fusil à percussion un tir presque aussi rapide que celui des armes se chargeant par la culasse.

Ce système supprime l'emploi de la baguette à bourrer. La cartouche, placée à l'orifice du canon, glisse dans l'âme de l'arme par son propre poids ; un coup perpendiculaire de la crosse du fusil sur le sol achève de la faire pénétrer à fond. Cette cartouche ne se déchire pas. Son enveloppe est en baudruche imprégnée d'une composition qui la rend excessivement inflammable, de façon que le feu de la capsule en détermine la conflagration aussi instantanément que si la poudre était à nu.

La balle cylindro-conique qui surmonte la cartouche est munie d'une sorte de *parachute* en caoutchouc, lequel consiste en une bande denticulée de cette matière, adaptée à une rainure circulaire de la base de la balle, et dont les dentelures, dirigées de bas en haut, n'empêchent pas le projectile de glisser de la bouche à l'âme de l'arme, mais s'opposent à ce qu'il revienne sur ses pas.

Les résultats ont été très bons comme rapidité de tir. Comme portée et comme justesse, ils ont laissé à désirer. Mais nous pensons qu'avec quelques légers perfectionnements, cette cartouche rendra de précieux services au corps de troupes munis de fusils de l'ancien système.

— L'armement du Mont-Cindre, à Lyon, est complet, des travaux de défense sont poussés jusqu'aux sommets de Poleymieux, de Limonest et peut-être du Mont-Verdun. Lyon ne tardera pas à être en mesure de faire une aussi solide résistance que Paris.

Tout va de même dans un large rayon des départements voisins. Le comité de la défense rurale a exécuté des travaux de grande importance.

P. S. Une bataille importante a été livrée dimanche, 27, au sud-est d'Amiens. Les Français, s'appuyant sur un camp fortement retranché, avaient établi leur aile droite à Villers-Bretonneux, sur le chemin de fer d'Amiens à Reims, leur aile gauche à Boves et à Dury, villages situés, le premier au sud d'Amiens, sur la chaussée allant à Breteuil, l'autre plus à l'est, sur la ligne d'Amiens à Clermont.

Les Allemands avaient le centre de leurs positions à Mareuil, sur la chaussée d'Amiens à Compiègne. Il résulte des télégrammes de Tours et de Versailles que la lutte, très acharnée, a duré toute la journée. Elle a fini par la défaite des Français. Ecrasés sur leur aile droite par des forces supérieures, refoulés à Boves, ils n'ont maintenu leurs positions qu'à Dury sur leur extrême gauche. La dépêche allemande portent qu'ils ont été acculés contre la Somme et contre Amiens, qui en définitive a été occupé.

Des télégrammes obscurs et incomplets annoncent que de vifs engagements auraient eu lieu le 28 et le 29 sur la droite de l'armée française de la Loire, aux environs de Beaune-la-Rolande et de Montargis, en même temps que des sorties de Trochu contre les 6e et 5e corps, et des escarmouches dans la direction du Mans. Cela indiquerait l'approche de coups décisifs, mais pas encore ces coups eux-mêmes. — *P. P. S.* Grande sortie de Trochu et Ducrot le 30 par la Marne. Offensive de l'armée de la Loire le 1er. Encore rien de décisif.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Il a été séquestré récemment à la gare de Lausanne un certain nombre de colis venant de Lucerne, d'Aarau, de Coire, et contenant 4,200 fusils, 112,500 cartouches et 630,000 capsules. Des colis semblables ont aussi été séquestrés dans le Val-de-Travers.

On écrit de Berne, le 25 novembre, au *Journal de Genève :*

« La promenade que fait en ce moment le bataillon 45 de la 8e brigade d'occupation donne lieu à des commentaires qu'il importe de détruire. — Votre correspondant de Porrentruy vous ayant télégraphié que ce bataillon était envoyé à la Brévine, sans autre explication, et la mesure ne paraissant pas justifiée par de simples raisons militaires, quelques esprits aventureux ont voulu y trouver des raisons politiques. Sans doute, se sont-ils dit, le Conseil fédéral aura eu vent de quelques manœuvres prussiennes contre l'ancienne possession des Hohenzollern, et l'envoi d'un bataillon fédéral dans la Brévine a pour but de contenir des populations suspectes d'avoir conservé de l'attachement pour l'ancien régime ! — Ma lettre du 23 vous a donné la véritable explication de la marche du bataillon 45 vers le Sud ([1]), mais j'ai commis une erreur en disant que sa destination était le Locle. En réalité, le bataillon 45 remplit en ce moment l'office d'une colonne mobile chargée d'inspecter toute la frontière depuis Porrentruy *jusqu'à la Brévine.*

Il n'a pas à proprement parler de destination fixe, mais il doit s'avancer par petites étapes vers le Sud en inspectant partout. La nuit dernière le bataillon a dû se cantonner à Saignelégier et Noirmont, la nuit prochaine il sera sans doute un peu plus bas. Il est possible qu'il descende au Locle et jusqu'à la Brévine, mais il est possible aussi que le contraire ait lieu, les circonstances pouvant le décider à s'arrêter quelque part ou à remonter vers le Nord. Vous voyez donc qu'il n'y a, dans la mission donnée à ce bataillon, rien qui justifie les bruits que l'on veut faire courrir. »

([1]) Cette lettre du 23 expliquait la marche du bataillon 45 par des mouvements de troupes allemandes et de francs-tireurs français le long de notre frontière. Une lettre subséquente ajoute qu'il s'agissait de mesures de surveillance contre la peste bovine. — *Réd.*

Pour compléter les explications ci-dessus, nous insérons avec plaisir la lettre suivante qui nous est adressée par un de nos collègues s'étant mis à même d'être bien renseigné :

Je lis dans le n° 22 du 4 novembre de votre *Revue*, que quelques populations neuchâteloises s'étant livrées à des manifestations prussiennes on était bien aise de leur montrer les couleurs fédérales !

Informations prises à bonnes sources de ma part j'ai su qu'à Berne au Conseil fédéral on avait de tout autres raisons d'occuper les montagnes de Neuchâtel, et qu'on n'y ajoutait aucune foi au bruit que vous mentionnez et qu'on avait essayé d'y répandre.

Voici du reste le fait sur lequel se base le dit bruit :

Il y a 3 mois *deux* individus parcouraient la Sagne en criant Vive le Roi ! Ils furent arrêtés, et il se trouva qu'ils appartenaient au parti radical et habitaient La Chaux-de-Fonds ; ils furent condamnés à quelques jours de prison pour avoir troublé l'ordre. Le journal de La Chaux-de-Fonds s'était vite emparé du fait et avait brodé dessus. Depuis la condamnation sus-mentionnée il ne soufflait plus mot. Maintenant les élections au Grand Conseil ont lieu l'année prochaine et il a paru utile aux hommes de parti, qui se plaisent a entretenir la haine contre les citoyens du même pays, de ranimer le vieux fantôme de menées royalistes ; de là le bruit que l'on propage et qui vous est parvenu.

Les habitants de la Sagne sont fidèles à leurs serments et comme ils ont tenu ceux qu'ils avaient prêtés à leur prince, ils tiendront ceux qu'ils ont prêtés à la république neuchâteloise et à la Confédération !

Veuillez, je vous prie, insérer cette lettre dans votre prochain numéro et croire à ma parfaite considération.

Neuchâtel, 26 novembre 1870. DE MANDROT, colonel fédéral.

Le Grand Conseil de Neuchâtel a dû s'occuper d'une interpellation déposée par les députés de la Sagne et de la Brévine au sujet des récents bruits de manifestations prussiennes dans ces localités et de mouvements de troupes fédérales auxquelles elles avaient pu ou pourraient donner lieu. Il a été constaté que ces bruits ne reposaient que sur des faits isolés, sans aucune importance et essentiellement bachiques, ce qui fait regretter que la presse (y compris, nous devons le confesser, la *Revue militaire suisse*) ait cru devoir en parler. Au reste, de si patriotiques et réjouissantes déclarations ont été faites au Grand Conseil neuchâtelois par les députés mêmes des localités incriminées qu'on doit se féliciter de cet incident et des excellents et unanimes sentiments de fidélité suisse qu'il a fait spontanément éclater.

A l'occasion des faits ci-dessus, l'*Union libérale* de Neuchâtel, nous imputant sans doute ce dont elle est capable, nous accuse de toutes sortes de crimes, calomnie, malveillance, machiavélisme, etc., etc. En revanche nous ne savons encore ce qu'elle a fait d'une réclamation que nous lui avons adressée à ce sujet. — Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'injustice et l'absurdité de telles accusations. Tout au plus aurait-on pu nous reprocher d'avoir été victimes d'un faux bruit, et, si l'on avait pris la peine de se renseigner auprès de nous, on aurait été aisément convaincu de notre parfaite bonne foi ainsi que de toute absence de malveillance envers qui que ce soit. C'est ce qu'eussent fait, avant de suspecter notre loyauté, des publicistes sérieux ou simplement bien élevés ; mais il paraît qu'il ne faut chercher ni des uns ni des autres dans les bureaux de l'*Union libérale*.

M. le lieut.-colonel fédéral Grandjean, directeur du chemin de fer du Jura industriel et chef du service des transports militaires au grand état-major général,

a été envoyé dernièrement sur le théâtre de la guerre pour y étudier le service des transports de l'armée allemande. Dans une conférence qu'il vient de faire sur cet objet, M. le lieut.-colonel Grandjean a donné les renseignements les plus intéressants et les plus instructifs sur son voyage, qui a été poussé jusqu'à Metz, où il a assisté à la célèbre capitulation. Nous sommes persuadés que l'armée fédérale retirera de bons fruits de cette mission et du soin consciencieux avec lequel elle paraît avoir été remplie.

Le Conseil fédéral a ratifié les propositions de la commission, chargée de la question de diverses modifications à apporter aux fusils à répétition pour les carabiniers, d'après lesquelles : 1° la double détente (Feldstecher) sera adaptée aux fusils des carabiniers ; 2° l'inclinaison de la crosse sera la même que pour le fusil de l'infanterie ; 3° la crosse sera évasée ; 4° le canon sera plus court ; 5° la baïonnette ordinaire sera maintenue (le yatagan-baïonnette était proposé). Le département militaire est chargé de l'exécution et autorisé à faire exécuter une partie des fusils déjà en ouvrage d'après l'ordonnance à établir pour le fusil des carabiniers.

Dans le but d'empêcher la vente des cartouches métalliques en contrebande à l'étranger et assurer le maintien de son ordonnance de neutralité, le Conseil fédéral a décidé que, jusqu'à nouvel ordre, il ne serait plus délivré de munitions aux sociétés de tir et aux particuliers.

Neuchâtel. — Le Grand Conseil est, comme ailleurs, sous la préoccupation de questions d'armement et d'équipement. Le département militaire demande un crédit de 88,000 fr. pour compléter le matériel. Une pétition, signée par un certain nombre d'officiers, a produit une grande sensation. Le directeur militaire, M. Eugène Borel, a annoncé qu'il était prêt à répondre à tous les points, mais a demandé la nomination d'une commission spéciale, qui fera rapport dans le courant de la semaine. Cette pétition, longuement motivée, conclut à demander au Grand Conseil qu'il veuille bien faire inspecter les arsenaux par une commission et faire des propositions pour compléter le matériel militaire ; ordonner, à bref délai, une inspection générale, telle qu'elle aurait dû avoir lieu chaque année ; organiser immédiatement la landwehr ; pourvoir immédiatement de munitions tous les districts ; révision de la loi militaire ; donner à l'instruction des troupes un but réellement pratique ; sitôt la fixation du nouveau contingent fédéral décrétée par les chambres, présenter un rapport et des propositions sur les moyens de pourvoir aux exigences qui en résulteront pour le canton.

La commission nommée pour faire rapport sur cette pétition est composée de MM. Philipin, Zélim Perret, J. Grandjean, Steinhauslin, J. de Montmollin, Plattner, Alf. Dubois, Numa Droz et Lardy.

— Le Grand Conseil, après avoir entendu un long rapport sur les pétition similitaires, a pris les résolutions suivantes :

a) Sur la pétition d'officiers et de citoyens de la Chaux-de-Fonds :

Considérant que l'examen sérieux auquel la commission s'est livrée concernant tous les points de notre administration militaire cantonale, a démontré que toutes choses sont dans un état généralement satisfaisant, et que le canton de Neuchâtel est donc en règle au point de vue de ses devoirs fédéraux, ainsi que cela est d'ailleurs constaté par le récent rapport des commissaires fédéraux qui ont inspecté nos magasins et arsenaux.

Estimant que notre direction militaire, et en particulier le chef de ce département, est et sont complétement dignes de la confiance du Grand Conseil et du pays ;

Pour ces motifs passe à l'ordre du jour.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

b) Sur la pétition de la Société cantonale d'artillerie : le Grand Conseil, satisfait des explications fournies par la direction militaire, passe à l'ordre du jour.

c) Sur la demande de crédit du Conseil d'Etat de 89,000 fr. pour transformations et acquisitions de matériel de guerre : le Grand Conseil vote ce crédit et décide l'impression du rapport de la commission.

Genève. — Le Grand Conseil a voté à l'unanimité un crédit de 12,000 fr. pour une haute paie à fournir aux sous-lieutenants, sous-officiers et soldats du 84 actuellement en service militaire sur la frontière du nord.

M. le conseiller d'Etat Mast a donné lecture d'un court rapport explicatif, justifiant la mesure exceptionnelle dont il s'agit par les circonstances exceptionnelles La haute paie serait répartie de la manière suivante : 65 centimes aux premiers sous-lieutenants ; — 1 fr. aux seconds sous-lieutenants ; — 30 cent. aux sous-officiers et soldats. Une retenue de 10 centimes par homme serait faite sur ces allocations par le commandant du bataillon, retenue pouvant être affectée à une bonification de l'ordinaire.

Vaud. — Dans la séance du 29 le Grand Conseil, s'occupant du rapport de gestion du Conseil d'Etat quant aux affaires fédérales, a voté les conclusions suivantes proposées par M. le colonel de Gingins :

Le Conseil d'Etat est invité :

1° A porter les approvisionnements de l'arsenal cantonal en cartouches métalliques à une quantité double du nombre prescrit par l'ordonnance fédérale du 27 décembre 1869 ;

2° A renouveler la demande de la construction de nouvelles fabriques de cartouches ;

3° A insister pour que l'arsenal cantonal ne soit plus chargé de la vente des cartouches métalliques, mais qu'elle soit confiée aux débitants de poudre ;

4° A rechercher d'urgence l'armement de la landwehr au moyen d'un fusil se chargeant par la culasse suivant un des modèles adoptés pour les troupes fédérales.

A l'occasion d'une motion de M. Butticaz pour l'achat de 10 mille fusils se chargeant par la culasse, le Grand Conseil a encore voté un crédit militaire extraordinaire de 250 mille francs pour « augmentation des munitions dans l'arsenal cantonal et armement de la réserve cantonale. »

Autriche. — A Vienne, une réunion populaire a voté les résolutions suivantes :

1° Jusqu'à la destruction de l'armée impériale en France et à la capture de Napoléon à Sedan, la guerre actuelle était pour le peuple allemand une guerre légitime, puisqu'elle avait pour but la défense de son pays menacé.

2° Par le fait de la continuation de la lutte contre la République française, la guerre est devenue une guerre de conquête égoïste et dynastique, qu'il faut maudire de la façon la plus formelle au nom du droit et de la liberté.

3° L'idée d'arracher à la France deux provinces contre la volonté de leurs habitants est un attentat au droit de libre disposition des peuples, et, en renouvelant le servage du Moyen-Age, menace toutes les conquêtes de la civilisation moderne.

4° Le but de la guerre actuelle étant, depuis Sedan, absolument condamnable, la manière barbare dont cette guerre elle même est faite paraît indigne d'un peuple civilisé et ne peut avoir d'autre résultat que d'enlever aux soldats allemands tous sentiments humains, d'allumer une haine impérissable dans le cœur des Français et d'exciter chez tous les peuples l'horreur des Allemands.

5° La réunion proteste, en conséquence, de la façon la plus énergique à la fois contre la guerre de conquête actuellement poursuivie par le roi de Prusse et contre la manière dont cette guerre est faite.

6° Elle espère et attend que le gouvernement impérial, d'accord avec les autres puissances européennes, emploiera tous les moyens pour mettre un terme à cette coupable effusion de sang, défendre la nation française contre l'asservissement dont on veut la frapper, et, par là, détourner les dangers dont le despotisme militaire prussien, désormais triomphant, menace tous les peuples libres de l'Europe et plus particulièrement notre patrie bien aimée.

7° Tous les amis du droit et de la liberté sont invités à adhérer à la présente déclaration.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral ; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie ; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 23.

LA CAPITULATION DE METZ, LA POLITIQUE ET L'ARMÉE ([1]).

« On a eu souvent à regretter de voir des opéra-
« tions militaires les mieux combinées ne pas aboutir
« pour avoir été forcées de céder le pas à la politi-
« que. De là une infériorité réelle quant aux résul-
« tats d'une campagne ; c'est ce que l'expérience
« nous a appris par l'étude de l'histoire militaire
« et l'étude comparative des traités. »

(Introduction à la science de la guerre moderne. Page 20).

J'oublie le passé; j'appartiens à la partie de l'armée qui ne sait pas parler de ses services.

J'accepte les faits accomplis sans récriminations, je ne veux ni conspiration ni coup d'Etat. Ni coup d'état du palais, ni coup d'état de la rue. Je ne comprends aucun patronage officiel; qu'il émane des préfets ou des commissaires extraordinaires, il fausse l'opinion publique.

L'opinion publique est celle du peuple. Le peuple, légalement parlant, c'est le suffrage universel, ramenant la fusion des classes aujourd'hui divisées ([2]).

Aucune classe ne doit être exclue de la société. Moi aussi je suis du peuple, je suis du peuple français, Français de cœur et d'âme, je m'en flatte encore. La liberté sans la révolution, la liberté dans l'ordre, le respect des majorités, de la loi, voilà les principes avec lesquels je me présente aujourd'hui.

Ces principes sont bien au-dessus de la forme. Toute forme de gouvernement qui les donnera à la France, qui lui assurera son repos, son bonheur perdu comptera l'armée au nombre de ses défenseurs les plus énergiques.

A la France, aux principes et non aux hommes, nous avons fait depuis longtemps le sacrifice de notre vie, de notre existence, de nos pensées, de notre travail; nous ne voulons conserver que l'honneur et la considération.

Cette profession de foi, *ab irato*, est nécessaire pour faire comprendre que mon but est la recherche de la vérité, dégagée de toutes préoccupations de partis. La vérité, si difficile à découvrir vingt ans après les événements, peut-on l'affirmer quand on est encore au milieu des Prussiens, de l'imprévu, de l'intérêt, de l'imagination et du rêve?

C'est donc par la simple analyse des faits connus de moi, par leur explication indépendante que j'arrive à pouvoir émettre une opinion

([1]) Cet article nous est adressé par un officier supérieur français bien connu du public militaire (et aussi de nos lecteurs), mais qui désire, pour le moment au moins, garder l'anonyme. Il va sans dire que nous lui laissons la responsabilité de ses assertions et que nous ne refuserons point nos colonnes aux réclamations qu'elles pourraient provoquer. — *Réd.*

([2]) Opinion émise par le marquis d'Andelare, député au Corps législatif.

sur un des événements les plus considérables du monde moderne, à faire comprendre le courant qui entraînait notre commandement en chef d'un côté, l'armée de l'autre, ne pouvant les faire aboutir tous deux qu'à une catastrophe terrible, plus terriblement jugée encore.

Beaucoup de bruit s'est fait autour du nom de Bazaine. Depuis les circulaires de Tours, les proclamations marseillaises, les lettres du général Bisson, le rapport de M. de Valcourt, le mot de trahison est dans toutes les bouches. Nous sommes tous des traîtres pour M. Gambetta; nous sommes moins encore pour les Cluseret et les Flourens, quoique leurs premiers soins aient été de refaire à leur profit la discipline perdue; pour le général Bisson, il n'y a que quelques traîtres, pour M. de Valcourt il n'y en a qu'un. Si je fais à ce dernier l'honneur de parler de son rapport, c'est qu'il est publié par la *Revue militaire suisse,* page 503 et suivantes du numéro du 12 novembre 1870, et que ce rapport est le seul qui, jusqu'à ce jour, ait une apparence officielle.

Demandez donc à tous les traîtres exilés et captifs qui le connaissent, ce qu'était M. de Valcourt, planton du trésorier, dans un régiment de cavalerie où il avait l'honneur de servir. Demandez-lui encore quels sont ses titres au grade d'officier qu'il se donne, comme attaché au grand quartier-général de l'armée de Metz. Vous trouverez la réponse dans la lettre du colonel Villette, de l'état-major, publiée dans le numéro du *Nord* du 17 novembre ([1]), dans le décret du gouvernement de la délégation de Tours en date du 30 octobre, qui nomme M. de Valcourt chevalier de la légion d'honneur pour avoir apporté son rapport.

Le colonel Villette est sans doute aussi un traître.

Je ne veux pas suivre le rapport de M. de Valcourt, mais je suis obligé de constater que pour un officier attaché au grand quartier-général, il ne se doutait guère de l'emplacement des corps et des divisions le 16 août, jour de la bataille de Rézonville. « La division « Bataille (la 2e du 3e corps, 8e, 23e, 66e et 67e de ligne) se dispersa, « dit-il, vers neuf heures dans le plus terrible désordre..... laissant

([1]) Cassel, le 11 novembre 1870.

Monsieur le directeur,

Pour combler une lacune dans l'article contenu dans votre numéro du 10 novembre sur M. de Valcourt et son rapport, il suffira de vous faire connaître que son principal grief contre le maréchal est le refus de ce dernier d'accueillir sa proposition de passer les lignes comme émissaire, *moyennant une somme d'argent et la croix d'honneur.*

Tout commentaire devient superflu. Il est vrai que le délégué du ministre de la guerre ([1]) a réparé cette injustice en décorant M. Valcourt et en le nommant son secrétaire particulier. Quant à la position de M. de Valcourt, comme officier attaché à l'état-major général, c'est un mensonge de plus à ajouter aux autres.

M. de Valcourt, dont nous ignorons le passé, était simplement l'interprète de M. le général commandant l'ex-quartier impérial, qui, au dernier moment encore, sollicitait pour lui la médaille militaire, non pour services de guerre, *puisqu'il n'en a aucun,* mais pour avoir été l'un des porteurs de la dernière dépêche du maréchal à la délégation de Tours.

Agréez, etc.

Le colonel N. VILLETTE.

(1) M. Gambetta.

« entre les mains de l'ennemi tentes... campement, etc. ([1]). Ralliés « par la division Lavraucoupet (2e du 3e corps) ([2]), les bataillons, etc. » Il n'est pas nécessaire d'avoir eu la confiance du grand quartier-général pour savoir que la division Lavraucoupet, formée des 24e et 40e de ligne, 2e et 63e de ligne, n'a jamais assisté à la bataille de Rézonville le 16, qu'elle formait la garnison de Metz et des forts qu'elle garda jusqu'au 29 octobre à midi. Par l'exactitude de ce renseignement on peut juger de la valeur de tant d'autres fournis par M. de Valcourt.

Je passe à la question politique : « L'oisiveté absolue dans laquelle « Bazaine laissa la majeure partie de ses troupes avait amené peu à « peu dans les camps un dévergondage inouï : « Les filles de joie se « promenaient impunément parmi les bivacs, aux bras d'officiers à « demi pris de vin. A peine si quelques rares punitions disciplinaires « venaient frapper les officiers coupables de si honteux excès. Ceci « est un des faits entre mille, servant à établir jusqu'où s'était peu à « peu rabaissé l'esprit général de cette glorieuse armée. »

Trouver de pareilles monstruosités imprimées dans un rapport ayant des prétentions officielles ! ce n'est pas sans la rougeur au front que je les transcris..... Se permettre d'usurper une qualité que l'on se plaît à traîner dans la boue !... Je ne reconnais pas M. de Valcourt pour un des nôtres. Je concède que le nom de Valcourt appartient désormais à l'histoire, à la célébrité ; mais quelle triste célébrité ! Je le mets au défi de prouver par des faits authentiques sa calomnie vague et odieuse et d'établir, à la charge du corps d'officiers, l'indélicatesse ou le déshonneur qu'il lui impute et qui pourraient tout au plus tomber sur quelques individualités exceptionnelles dont la masse ne saurait être rendue responsable.

« L'esprit général de cette glorieuse armée », j'espère le faire comprendre par la suite de ce récit, le mettre en évidence sans soulever ni orages ni désapprobations. Je passe à la lettre du général Bisson adressée à l'*Etoile belge*. L'honorable général, dont la valeur et les mérites sont incontestables, qui est un juge compétent, s'est laissé entraîner par son imagination et par un peu d'envie. Il a par cela même donné à sa lettre une apparence de réclame indigne d'un homme de sa valeur.

Malheureusement, il faut le reconnaître, lui, comme tous les généraux, comme tous les colonels, il a été trompé, joué, bafoué, humilié par l'ordre écrit de Son Excellence le maréchal commandant en chef prescrivant de verser les aigles à l'arsenal contre des reçus, *pour y être brûlées*. Ces derniers mots étaient soulignés dans l'ordre. Il fut reçu entre 9 heures du soir et minuit, dans la nuit du 27 au 28 octobre ; il prescrivait aux colonels d'avoir à effectuer le versement de leurs aigles entre les mains de leurs généraux de division à 7 heures du matin au plus tard ; avant le jour. Les termes de la capitulation n'étaient pas connus encore. Ce ne fut que le 28, entre 4 heures et 5 heures du soir, que les colonels apprirent que leurs aigles de-

([1]) **Mensonge.**

([2]) **Erreur. 3e du 2e corps.**

vaient être livrées et non brûlées ; mais à cette heure le versement des armes s'effectuait déjà ; elles étaient portées dans les forts qui devaient être remis entre les mains des Prussiens le lendemain matin. Au départ des armées des camps, les troupes auraient été prévenues que les armes ne seraient que déposées à l'arsenal pour appartenir à celle des deux puissances qui resterait maîtresse de Metz ([1]).

Livrer les aigles par un mensonge à l'armée, lui faire déposer les armes en la trompant, ce sont deux taches caractéristiques de la valeur délicatement morale du maréchal Bazaine qu'il ne réussira jamais à effacer. C'est assez pour que l'on ne m'accuse pas de venir ici faire son apologie.

Toutes les aigles ne furent pas livrées; quelques-unes furent ou brûlées, ou déchirées ou écrasées. Il eût été si facile de dire que le gouvernement de la défense nationale aurait depuis longtemps donné l'ordre de détruire les aigles impériales.

Tous les colonels, tous les généraux de ma connaissance ont gardé ces ordres écrits et signés. Les colonels sont nombreux en exil, les ordres seront représentés en France au retour de l'armée; chacun est pressé de mettre sa responsabilité à l'abri, chacun demande vivement un conseil de guerre compétent, une enquête qui lui permette non-seulement de se défendre, mais de faire apprécier sa conduite publiquement, lorsqu'il sera procédé à la réorganisation de l'armée.

Nous arrivons au moment d'examiner la situation qui est faite aux exilés, prisonniers de guerre, par les circulaires Gambetta, par les proclamations Cluseret, par le drapeau rouge qui flotte encore aujourd'hui, 18 novembre, à Lyon et à Marseille.

La seule armée restant en France, capable de fournir des cadres expérimentés et prêts à agir de suite, s'éloignait de la patrie persuadée que tous ses généraux et colonels étaient condamnés à mort, ses officiers supérieurs à l'exil, ses officiers inférieurs à la destitution. Voilà la conséquence des proclamations et circulaires de la délégation de Tours, ignorées à Paris du gouvernement de la défense nationale, duquel on espérait tout. Elles faisaient de nous des victimes à l'étranger, des martyrs en France.

Je m'empresse de reconnaître que ces bruits étaient exagérés, presque sans fondement, et malgré ces bruits qui persistèrent pendant plusieurs jours, chacun de se dire :

« Que nous soyons victimes et martyrs, que le gouvernement et les « hommes de la délégation de Tours fassent de l'usurpation, de l'ar- « bitraire, du despotisme, qu'ils s'imposent à l'opinion publique, *peu « importe. Mais qu'ils chassent l'ennemi du sol de la France,* nous « les accepterons, nous les acclamerons. »

Voilà les traîtres ; on ne saurait trop les faire connaître. Voilà jusqu'où, au dire de M. de Valcourt, « s'était abaissé l'esprit général de « cette glorieuse armée. »

Si M. Gambetta et M. de Valcourt avaient assisté au départ des

([1]) Voir le 4e paragraphe de l'ordre no 12, signé Bazaine, et l'article 3 de la capitulation.

régiments; s'ils avaient vu les soldats et les officiers, les colonels en tête, s'étreindre dans les derniers embrassements, s'ils avaient assisté à toutes ces douleurs, à toutes ces émotions terribles, plus terribles encore que les émotions du champ de bataille, dont ils ne se doutent même pas, ils n'auraient pas aggravé ces situations par des appréciations passionnées, personnelles, dans lesquelles on ne trouve que l'homme qui s'occupe fort peu de ses semblables mais beaucoup de lui. Pourquoi les Cluseret, qui comptent de nombreuses connaissances dans l'armée, ne font-ils que des proclamations à Marseille ou ailleurs? pourquoi ne montent-ils pas de grand'gardes sous les canons prussiens? L'armée de Metz attend leur réponse; c'est son droit.

Mais nous ne sommes ici ni pour critiquer, ni pour récriminer, ni même pour nous défendre; nous sommes ici pour analyser et faire comprendre. La France sera notre juge.

Passons.

Je ne veux pas faire l'historique des opérations de l'armée de Metz, le moment n'est pas arrivé; je ne veux pas faire un ouvrage de longue haleine. Qu'on ne soit donc pas surpris si dans mon récit l'on trouve quelques lacunes. Il s'agit de faire connaître, à un point de vue nouveau sans doute, l'homme qui disposait de notre sort, de notre existence.

Quelques écrivains ont déjà cherché et plus ou moins réussi à expliquer les chefs placés à notre tête. Ce qu'ils n'expliquent pas, c'est l'indécision du caractère, l'absence totale de jugement, de sens moral, le besoin de bien-être matériel, les habitudes de finasseries (je ne puis me servir d'une autre expression) qui sont le propre du caractère du maréchal Bazaine. Il n'en faut pas tant pour expliquer la capitulation de Metz. Il n'y a pas trahison proprement dite, il y a tout : ignorance de l'art de la guerre, absence de caractère, etc.; il y a tout, vous dis-je, mais il n'y a pas trahison.

C'est donc aux institutions de la France qu'il faut s'en prendre et non aux hommes; à la loi de 1832 sur l'avancement, loi permettant à de pareils hommes d'arriver, et qu'il aurait fallu savoir modifier à temps.

Choix ne veut pas dire faveur; la faveur est plus dangereuse que l'ancienneté car elle ajoute les illusions.

La campagne de 1870 est marquée au cachet terrible de trois erreurs capitales d'organisation dans nos institutions militaires :

L'ignorance du commandement;

L'incapacité des états-majors;

L'insuffisance de l'instruction.

Les exemples ne me manqueraient pas, mais le moment n'est pas arrivé de les faire connaître. Un seul est frappant. Un général commandant en chef un corps d'armée demandait sérieusement dans une conversation sur la géographie de l'Allemagne, si le Hardt était un fleuve et où il était situé. Il ne s'agissait alors que d'une invasion de l'armée française.

A l'appui encore de cette thèse on pourrait faire maintes citations

d'auteurs prouvant combien il est dangereux aux gouvernements de confondre l'art de la guerre avec le simple métier des armes ou la vaillance individuelle, et reproduire maints épisodes prouvant combien on oublie facilement cette règle.

Par exemple, pendant la chaude journée du 16 août, sur le champ de bataille de Rezonville un admirateur du maréchal s'écriait : « Au « moins nous avons un homme; il faut le voir au feu. Comme il « s'expose, quelle imprudence, il vient de se faire enlever par une « charge de cavalerie! » Cette admiration est la condamnation du maréchal. La bravoure individuelle est la moindre des qualités chez celui qui commande. Sans cette qualité, il faut espérer qu'il ne serait jamais arrivé à l'autorité suprême.

Un autre trait est fort curieux dans l'existence de cet homme extraordinaire, arrivé si haut et si vite, favorisé par toutes les circonstances et jamais apprécié à sa juste valeur par ses chefs, chargés de le pousser, le contrôle n'existant pas en France quand il s'agit de notes et de propositions. En 1860-1861, le général Bazaine commandait une division d'infanterie à Paris, formée des 39e et 78e de ligne, 19e bataillon de chasseurs, 1re brigade; des 33e et 34e de ligne, 2me brigade; elle avait pour chef d'état-major le colonel Valazé. Deux fois par semaine et toutes les semaines pendant deux mois le général réunissait ses chefs de corps et ses généraux, voulant arriver à un jaune unique pour toutes les jambières des hommes de sa division, et ne réussissant pas à l'accepter, ne se décidant pas pour la teinte. Il n'y a pas un des chefs de corps de cette époque qui n'en ait été frappé et qui ne puisse s'en souvenir aujourd'hui. Leurs noms sont dans l'annuaire de 1860.

Est-ce assez fort d'indécision?

Que faut-il de plus pour expliquer militairement les journées de Dorny, de Rezonville, de Gravelotte, de Servigny et Noiseville ([1]), de Peltre, de Ladonchamps, etc.; pour faire comprendre pourquoi et comment après avoir choisi une mauvaise direction, un mauvais point de fuite sur Thionville et le Luxembourg, après avoir laissé passer le moment favorable pour s'échapper par Magny et Peltre dans la direction de Nancy, Mirecourt et Neuchâteau, afin de venir s'appuyer sur Langres, il ne lui fut plus possible de songer à une trouée quand les chevaux de l'artillerie et de la cavalerie furent consommés.

En cas de succès, aurions-nous trouvé derrière nous la France? On croyait cependant à la Constituante, on l'acceptait; mais officiers et soldats accusaient non le gouvernement de Paris, mais la délégation de Tours, de vouloir leur anéantissement dans un intérêt tout personnel et de parti. L'honneur militaire était dans la sortie, il est vrai; mais on sortait de vive force, sans savoir ce que l'on devait trouver; on se sentait isolé, abandonné de la France entière.

Il est temps de reconnaître que la politique a joué pendant la dernière période du blocus un rôle sérieux et important; il faut même avouer que si l'on avait su habilement faire vibrer cette corde, elle

([1]) C'est pour la première fois de toute la campagne, que j'ai vu l'infanterie bien engagée et surtout bien retirée du feu, le 1er septembre.

pouvait aboutir. Au mois d'octobre les Prussiens avaient, et ont encore en novembre, un intérêt sérieux à la formation en France d'un pouvoir capable de traiter de la paix de puissance à puissance. Il faut aussi reconnaître que la question de la restauration de la régence avec le Prince impérial a été agitée dans les conseils de guerre. Mais l'on n'a consulté à cet effet ni les généraux de division, ni les généraux de brigade, encore moins les chefs de corps; on s'est contenté de leur faire part de ce qui avait été décidé en haut lieu, sous une forme interrogative toute fois; aucune de leurs réponses ne devait être transmise.

Je puis le dire hautement, on se fourvoyait. Faute de reconnaître l'esprit de l'armée, quelques généraux entraînés par leurs sympathies personnelles croyaient qu'ils seraient suivis; c'était l'infime minorité; ils n'avaient pas compté avec le mutisme du commandant, lequel, sous prétexte de secrets et de mystères, n'avait jamais su parler ni au cœur, ni à l'âme du soldat; on pouvait croire facilement que la vie morale s'était échappée de cette armée si vive et si intelligente. Le commandant ne la sentait pas, ne la comprenait pas; il la prenait pour une armée de mercenaires, qui n'était plus la représentation du pays.

On ne savait pas ce qui se passait en France, dans notre pauvre France; mais on savait ce que l'on pensait dans les corps. « Tout était perdu, hors l'honneur. » L'armée de Metz, considérablement réduite, était intacte, elle avait fait payer cher à l'ennemi son audace. Entrée à Metz sous le couvert du drapeau impérial, sans avis préalable officiel de ce qui se passait en France, elle pouvait sortir de Metz avec armes et bagages, drapeaux déployés; mais elle sortirait ne se croyant nullement engagée par la parole de son chef qui ne la consultait pas.

Nous sortions alors, le dernier berceau d'un gouvernement déchu; nous entraînions avec nous l'ordre social, l'organisation de la nation, la liberté et l'honneur. Sans trahison, nous servions la Constituante, la France et le gouvernement qu'elle avait dû se donner. Au moment des événements, deux jours après notre sortie, libres de nos pensées et de nos actions, nous pouvions devenir Impérialistes, Orléanistes, Républicains; nous restions avant tout la société violemment outragée, qui se défend à l'intérieur autant qu'à l'extérieur. Nous étions loin de soupçonner le despotisme, l'arbitraire, le démembrement et la terreur.

Que celui qui est assez fort aujourd'hui en France, nous donne une assemblée populaire législative, constituante, une délégation du pouvoir national, et non l'usurpation d'un parti, ou un semblant d'organisation, nous servirons ce fantôme de gouvernement, pour le rendre solide, jusqu'à notre dernier soupir. Mais en sortant de Metz nous devions voir l'impuissance partout, l'indifférence et la faiblesse chez les uns, les passions et la violence chez les autres, et partout et toujours et surtout l'abandon de l'armée de Metz si dévouée à la France et destinée à périr; nous devions voir l'oubli de l'armée de Metz par la France entière. Entendons-nous; l'oubli par le semblant de gouvernement qui commande à Tours, mais nous étions convaincus des sympathies des opprimés.

Quel tableau! Eh bien, cette armée que la faim n'a pu amener à une trahison était placée entre l'enclume et le marteau. Elle n'avait

à choisir qu'entre deux choses : se faire prétorienne, élire son chef et convoquer immédiatement une constituante, qui n'existait pas; ou capituler, consentir à une capitulation.

Elle n'a pas hésité, elle a mieux aimé encourir momentanément la colère, la vengance, le mépris des partis en France, pour sauver encore la France d'elle-même, ce qui restera de la France, l'affranchir de ses passions, de ses haines, lui promettre de constituer un gouvernement, quel qu'il soit, issu du suffrage universel, sans guerre civile, ralliant les honnêtes gens pour leur donner le pouvoir. Est-ce le programme de M. de Valcourt et de M. Gambetta? trouvent-ils le moyen d'établir, sur cette déclaration, « jusqu'où s'était abaissé l'esprit général de cette glorieuse armée? »

Je comprends; ils n'eussent pas été fâchés d'en faire des prétoriens et des mercenaires dans l'opinion publique.

C'est au milieu de ces préoccupations de l'armée que se déroulaient les intrigues politiques du maréchal Bazaine. Elles ne pouvaient aboutir; les Prussiens, mieux renseignés que lui, savaient que son armée ne le suivrait pas et qu'il se verrait forcé de passer en Belgique avec quelques affidés seulement, comme Dumouriez.

A la tête de la restauration d'un gouvernement quelconque par l'armée de Metz avec l'intention de convoquer immédiatement une constituante, deux hommes seulement pouvaient être placés. Le général de Ladmirault, désigné par l'armée; le général Changarnier, indépendant, mais ayant la confiance de chacun. On avait été jusqu'à former ce gouvernement provisoire, composé de Changarnier président, de Thiers, de Dufaure et de Talhouët. Ce fut alors que les hommes dits les Farceurs se firent connaître. Ce ne fut plus qu'une réclame, car il était trop tard.

Le maréchal Bazaine louvoyant, hésitant, joué par les Prussiens, pressé par la faim, malgré sa bravoure personnelle, ne sachant sur qui s'appuyer hors de Metz, perdit un temps précieux; il se fit sévèrement juger par son armée, pour l'avoir trompée sur des questions secondaires; il perdit de cette façon toute sa confiance pour les choses capitales.

Il n'y a pas trahison proprement dite; il n'y a ni salaire, ni récompense pour le maréchal. Il ne sauve que sa tête, jouée contre sa réputation; il eût cent fois mieux valu pour lui qu'il perdît sa tête dans une dernière affaire, affaiblissant considérablement les forces de l'invasion, que d'avoir perdu la raison, le jugement et l'honneur. Il s'est obstiné, tant qu'il l'a cru possible, à vouloir forcer le passage sur Thionville, sans pousser à fond ses tentatives, quand le chemin de Nancy et de Langres était tout ouvert. Je déclare avoir suivi avec la plus grande attention et avoir parcouru, après la capitulation, tout le terrain compris entre Magny, Peltre et Courcelles, avoir trouvé même des magasins d'approvisionnements derrière le château de Mercy-les-Metz, mais ne pas avoir vu le moindre ouvrage de circonvallation, si ce ne sont des tranchées-abris à moitié faites, à gauche de la vieille route de Strasbourg près du chemin de fer. Cependant l'état-major général venait de faire circuler un plan de trois lignes de circonvallation.

Voilà l'esprit de l'armée de Metz, l'esprit qui a trahi. Cette armée oubliera ses malheurs, ses chagrins, son abandon ; elle pardonnera au despotisme et à la terreur, si le despotisme et la terreur sauvent la France. Mais nous n'avons ni Danton, ni la convention nationale ; nous avons à Marseille et à Lyon la parodie de St-Just, à Tours la parodie de Danton, que la forme, les partis, les passions aveuglent et absorbent au profit des personnalités, au détriment de la France.

† †

BAZAINE ET CHANGARNIER.

Le *Daily Telegraph* a reçu une lettre contenant un compte-rendu d'une entrevue entre son correspondant et le général Changarnier. Nous le reproduisons tout entier, en lui en laissant la responsabilité :

J'ai trouvé le général dans un appartement fort modeste. Il paraît âgé de 77 ans, et sous bien des rapports l'âge et les services militaires ont laissé sur lui des marques irrécusables. Il est voûté, et il ne marche que lentement, et non sans peine. Les formalités de politesse une fois remplies, je demandai au général s'il y avait trahison dans l'affaire de la capitulation de Metz.

— Non, me répondit-il, Bazaine ne s'est pas vendu. Il n'avait pas besoin d'argent, et ce qu'il a fait est loin d'être un acte de trahison. Mon Dieu ! assurément non, il n'y a pas eu trahison, il y a eu nécessité.

— Quelle est votre opinion sur les capacités militaires de Bazaine ?

— Ah ! voilà, répondit le général, Bazaine était incapable de commander une si grande armée. Le nombre l'étourdissait. Il ne savait comment les faire marcher tous ; ses forces l'embarrassaient. Il n'a fait preuve ni de jugement ni de clairvoyance. Je dois ajouter que Bazaine était un égoïste, qui ne cherchait pas l'honneur du pays, mais sa propre gloire. Bazaine a toujours pensé que Paris ne tiendrait pas, que la paix sera bientôt proclamée et que sa réputation militaire resterait intacte.

De plus, Bazaine espérait, lorsque la paix aurait été proclamée, qu'il pourrait sortir de Metz à la tête de ses 150,000 hommes, l'élite de l'armée française, et faire croire au pays qu'il était un héros, parce qu'il ne s'était pas rendu et qu'il avait conservé Metz envers et contre tous. Voyez maintenant jusqu'où va son incapacité : après que Bazaine eut été forcé de se retirer à Metz, le 19 août, il lui eût été facile pendant les douze derniers jours d'août, les trente jours de septembre et la première quinzaine d'octobre, d'en sortir hardiment avec toute son armée. C'est un fait positif. Tout homme qui possède un peu de talent militaire vous dira la même chose : ainsi cinquante-huit jours se sont passés, pendant lesquels 150,000 de nos soldats auraient pu sortir de Metz, et, une fois en campagne, Sedan serait devenu impossible.

Il est notoire qu'à Sedan, les troupes insultèrent leurs officiers, qu'elles se mutinèrent, en un mot, qu'elles étaient loin de ce qu'on aurait pu attendre d'elles ; mais aussi, quelles troupes étaient-elles ? A Metz, au contraire, les soldats étaient soumis, tout commandement était exécuté à l'instant même ; il est vrai qu'à Metz, le républicanisme rouge était inconnu dans les rangs de notre armée.

Comment se fait-il que Bazaine avec de tels soldats, une bonne artillerie, une excellente cavalerie, la meilleure infanterie du monde et toutes les munitions désirables, ne put pas sortir ? — Comme je vous l'ai déjà dit, c'est parce que Bazaine est un égoïste, et, s'imaginant que la paix serait bientôt faite, il pensait qu'on dirait de lui : « Vraiment, Bazaine est un héros, il a su conserver Metz pen-

dant que toutes les autres places fortes de la France tombaient les unes après les autres. » Mais, soyez-en convaincu, pendant les dix derniers jours de l'investissement de Metz, des sorties étaient devenues impossibles, de même que toute attaque ou toute tentative pour s'échapper.

— Pourquoi, lui demandai-je, toute tentative de s'échapper était-elle devenue impossible ?

— Parce que nous n'avions pas d'artillerie, pas de cavalerie, et seulement 60,000 hommes d'infanterie; qu'auraient-ils pu faire contre les trois corps de l'armée prussienne ?

— Quel était, lui dis-je alors, le nombre exact des soldats au moment de la capitulation ?

— Nous n'avions à Metz que 135 mille soldats, dont 25 mille étaient blessés et 10,000 malades. La cavalerie et l'artillerie étaient devenues inutiles, puis nous n'avions plus de chevaux ; et la perte de ces deux armes réduisit nos forces effectives à 60,000 hommes d'infanterie. Dans quel état nous étions, mon Dieu ! quand nous avons capitulé ! Tous nos chevaux étaient mangés, le pain nous faisait entièrement défaut et, hélas ! nous n'avions plus de sel. La viande de cheval n'est pas mauvaise quand elle est grasse, quand on la mange avec du pain et du sel ; mais nos chevaux étaient maigres, nous n'avions ni pain ni sel, aussi cette viande était-elle détestable. Des troupes nourries de cette manière pouvaient-elles résister à l'ennemi ? De plus, je dois vous dire que, pendant les dix derniers jours de l'investissement, les soldats marchaient dans la boue jusqu'aux genoux.

Des pluies torrentielles étaient contre nous, et la faim nous a forcés à nous rendre. Mais, comme je vous l'ai dit, il s'est passé cinquante-huit jours, pendant lesquels Bazaine aurait pu conduire sa belle armée sur le champ de bataille et sauver la France. Que nous sommes malheureux ! (Ici le général ne put contenir son émotion). Examinez les sorties de Bazaine. Il n'a jamais fait un sérieux effort pour s'échapper de Metz. Chacune de ses sorties n'a été qu'un semblant de sortie. Il ne les a faites que pour l'apparence, et rien de plus. Il y avait à Metz, avec Bazaine, quatre officiers supérieurs, qui étaient comme lui pour l'inaction.

J'ai vu toutes les manœuvres militaires. Ce n'étaient que des feintes. Bazaine et ses amis n'agissaient pas en soldats, ils cherchaient leur propre avenir.

Je demandai alors au général de me donner son opinion sur la conduite des sorties. Il me dit qu'elles furent toujours faites en forces peu nombreuses et évidemment avec l'idée préconçue qu'elles n'auraient aucun résultat heureux, quoique chaque sortie fût bien exécutée. Le combat était purement un exemple d'héroïsme, mais ces petites sorties furent des massacres sans utilité. Revenons-en à Bazaine. Il n'était pas à la bataille du 18 août. Il se trouvait loin du combat, ainsi que le roi Guillaume, qui a envoyé une dépêche à la reine lui disant qu'il se trouvait sur le champ de bataille. Je m'y trouvais et j'ai dormi cette nuit-là sous l'arbre désormais historique et connu sous le nom de l'arbre des morts. Dans le combat du 18 août, il y eut 300,000 Prussiens contre 180,000 Français. Mais Bazaine n'y était pas, il était en sécurité dans Metz.

Je pensais que pour cette fois j'avais épuisé le sujet de Metz. Sachant que Changarnier était un des piliers du parti orléaniste, je lui parlai de la situation politique, et demandai au général s'il pensait que les partisans de cette cause étaient nombreux en France.

— Oui, répondit-il, ce parti est fort. Les départements sont tous en faveur d'un gouvernement calme, sage et libéral, sous la famille d'Orléans. Je connais la politique parisienne ; je connais la France, et cette triste et malheureuse position ne peut être sauvée que par la restauration de la famille d'Orléans. Qui pourrait réunir les éléments incohérents du républicanisme ? A cette heure, le peuple de

Paris ne sait s'il veut une république ou une monarchie. Il ne sait pas ce qu'il veut. Il est pour la dynastie des Orléans La République ne peut durer. C'est un fait, et non un espoir qu'elle ne pourra durer. Elle est déjà divisée, elle est déjà en fragments, et la France n'a pas encore de gouvernement. Elle a besoin d'organisation, d'harmonie, et les orléanistes peuvent donner tout cela à la France. Un roi orléaniste est pour la paix, la tranquillité, la prospérité et le bonheur général.

— Que dites-vous de Napoléon ? dis-je. — Il est mort, bien mort, reprit le général. Les Prussiens peuvent vouloir rétablir Napoléon au pouvoir, mais il ne sera jamais reconnu à Paris ni en France. — Paris se rendra-t-il, général ? demandai-je. — Jamais ! jamais ! jamais ! répondit-il avec feu.

Notre conversation fut interrompue par l'arrivée d'une dame qui, ainsi que je l'appris plus tard, appartient à la plus haute société et a la plus grande influence parmi le parti orléaniste. Il n'y a pas de doute qu'elle ne trouve un allié utile et tout préparé dans le général Changarnier, car sa conversation m'a laissé sous l'impression qu'il professe autant d'amitié pour les orléanistes que de dédain pour les républicains.

BATAILLONS DE CARABINIERS.

Un projet de loi va être préseuté aux chambres fédérales relativement à la création de bataillons de carabiniers. D'après ce projet les compagnies de carabiniers, réserve et élite, formeront des bataillons de 3 à 4 compagnies. Le Conseil fédéral sera chargé de l'exécution de cette mesure. Les unités tactiques seront prises autant que possible dans le même canton et de la même classe.

L'état-major est composé d'un major, chef de bataillon, d'un aide-major, d'un quartier-maître, d'un médecin, d'un vaguemeistre et de deux armuriers. Les officiers d'état-major sont nommés par le Conseil fédéral. Le chef de bataillon nommera le vaguemeistre, et les armuriers seront choisis par le canton après un examen fédéral. L'organisation des compagnies reste la même qu'actuellement, mais les armuriers de compagnie seront supprimés. Quant aux médecins les cantons sont autorisés à adjoindre aux bataillons de carabiniers des médecins assistants prélevés sur le nombre réglementaire qui fonctionnent dans les bataillons.

Quant au recrutement il reste soumis aux mêmes règlements et prescriptions, soit d'après les échelles de troupes.

L'équipement du corps devra être fourni dans la proportion suivante:

a. Pour un bataillon de 4 compagnies sont exigés : deux demi-caissons en ligne, deux demi-caissons au parc de division et deux demi-caissons au parc de dépôt ; un fourgon, lequel, provisoirement, pourra être remplacé par un char à deux chevaux ; deux chars à deux chevaux en ligne, une caisse d'outils d'armurier, une dite de pièces de rechange, une caisse de quartier-maître, une pharmacie de campagne et les ustensiles de cuisine de campagne nécessaires.

b. Pour les bataillons de 3 compagnies, l'équipement sera le même, sauf que pour le parc de division et celui de dépôt on n'exigera qu'un demi-caisson.

Lorsque le bataillon sera formé de compagnies d'un même canton il devra fournir tout l'équipement ci-dessus. L'article 9 du projet détermine d'une manière précise quelle partie de l'équipement devra être fournie par tel ou tel canton lorsque le bataillon se composera de compagnies de deux ou plusieurs cantons.

On doit remercier l'autorité fédérale d'avoir fait enfin aboutir la question des bataillons de carabiniers à une heureuse solution. La réforme proposée sera bien accueillie dans cette arme d'élite ainsi que dans le reste de l'armée. C'est dans ce sentiment que nous sou-

haitons qu'on ajoute quelques perfectionnements encore à l'organisation projetée; par exemple, qu'on donne des sapeurs aux compagnies ou au bataillon, ainsi qu'un officier d'armement et un aumônier par bataillon. Il serait désirable aussi qu'on laisse une part aux cantons dans la nomination des officiers d'état-major et qu'on ne saisisse pas de nouveau cette occasion d'une excellente réforme pour en faire passer une mauvaise, c'est-à-dire l'extension inutile des pouvoirs de l'autorité centrale au détriment de nos principes fédératifs, qui sont à la fois la force et la particularité traditionnelle de notre armée.

BIBLIOGRAPHIE.

E. HAGENACH. UEBER DIE SCHMELZUNG, etc. DE LA FUSION DE PROJECTILES EN PLOMB QUI VIENNENT A FRAPPER UNE PLAQUE DE FER. (*Poggend. Annal.*, tome CXL, p. 486; traduction.)

Au début de cette année, l'on fit à Bâle une série d'essais ayant pour but le remplacement des anciennes cibles en bois, pour les exercices de tir de l'infanterie, par des cibles en fer. L'on tira, dans cette occasion, sur de fortes plaques de tôle à la petite distance de 100 pas. Les balles coniques, en frappant la tôle, produisaient à sa surface une déformation à peine appréciable, et tombaient ensuite tout près de la cible. En même temps, une portion très notable de la balle se détachait par fusion du reste de la masse. L'on avait une preuve de ce dernier point dans le double fait que la balle avait laissé derrière elle, sur la tôle, une quantité de gouttelettes de plomb, rayonnant tout autour du point où elle avait frappé, et que le fragment de balle auprès de la cible ne pesait plus que 13 grammes, au lieu de 40 grammes, qui constituaient le poids total du projectile. Ce fragment présentait une déformation assez singulière, même un renversement complet. Le cône creux de la balle, avec sa pointe tournée vers la cible, était changé par le choc en un cône plein et aplati, dont la base coïncidait avec la surface de la tôle. Ce fait a un certain intérêt pour la théorie mécanique de la chaleur, car il constitue un exemple très net de la transformation de la force vive du mouvement de translation d'un corps en travail moléculaire. Nous allons voir dans quelle mesure la théorie est capable de fournir une explication satisfaisante de l'expérience que nous venons d'exposer.

Au dire d'un experte compétent, l'on peut admettre que la vitesse du projectile, dans ces conditions-là, était de 320 mètres; la force vive du mouvement de translation du corps $\frac{m v^2}{2}$ était donc égale à 209 kilogrammètres [1]; ce qui, en prenant 424 kilogrammètres pour l'équivalent mécanique de la chaleur, donne 0,49 calories. — Cherchons maintenant, d'autre part, quelle est la quantité de chaleur nécessaire pour produire la fusion partielle de la balle. Il a fallu avant tout que le poids total, savoir 40 grammes, fût élevé de la température initiale à une température égale au point de fusion du plomb (ou tout au moins très voisine), et après cela il restait à fondre les 27 grammes qui se sont détachés de la balle. Si nous prenons 100 degrés pour la température initiale du projectile, laquelle a dû être élevée à peu près à ce point par la combustion de la poudre et le frottement contre les parois du canon, 335 degrés pour le point de fusion du plomb, 0,031 pour sa chaleur spécifique, et 5,37 pour sa chaleur latente de fusion, nous obtenons :

(1) Nous négligeons ici la force vive du mouvement de rotation de la balle, laquelle est proportionnellement très faible.

Pour le réchauffement	0,29	calories.
Pour la fusion	0,15	»
Ensemble	0,44	»

De ce calcul il suit :

1° Que la théorie mécanique de la chaleur fournit une explication satisfaisante du fait dont il est ici question ;

2° Que la force vive du mouvement de translation du corps a été presque tout entière transformée en chaleur; résultat qui était, il est vrai, facile à prévoir, puisque la tôle n'était presque pas déformée et que le projectile n'était renvoyé en arrière qu'avec une très faible vitesse;

3° Que la plus grande portion de la chaleur a été employée à l'échauffement et à la fusion du plomb; cela aussi est facile à concevoir, parce que, grâce à la brièveté de l'expérience, il ne pouvait y avoir qu'une perte de chaleur excessivement faible par conductibilité ou par rayonnement.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux hauts gouvernements des Cantons la circulaire suivante :

Berne, le 22 novembre 1870.

Très honorés Messieurs,

En nous référant à notre circulaire du 6 mai écoulé, nous sommes aujourd'hui en mesure de vous informer qu'après les essais auxquels il a été procédé, le Département militaire est parvenu à faire établir un modèle de fusil se chargeant par la culasse, qui conviendrait tout à fait pour l'armement des corps de cadets.

Le modèle choisi, au sujet duquel nous vous donnons ci-après des détails plus circonstanciés sur les résultats des essais auxquels il a été soumis, est un fusil à un coup, système Vetterli.

L'introduction de ce système se recommande principalement par deux raisons.

En premier lieu il se charge de la même manière que le fusil à répétition déjà introduit et les pièces de fermeture sont également les mêmes, en sorte qu'en apprenant à manier ce fusil, les cadets auront reçu une instruction préparatoire suffisante aussi bien dans l'emploi que dans la connaissance du fusil introduit dans l'armée.

Un second avantage important du modèle que nous recommandons, c'est qu'il comporte l'emploi d'une munition unique et qu'il peut parfaitement servir comme arme de guerre.

De cette dernière circonstance il résulte que les approvisionnements de fusils de cadets formeront une réserve pour la défense du pays, réserve qui pourrait en attendant servir à l'armement de la landwehr.

Considérée à ce point de vue, l'acquisition de fusils de cadets mérite tout particulièrement aussi l'appui des autorités militaires.

Les essais de tir auxquels le modèle proposé a été soumis, ont donné les résultats suivants :

1. PRÉCISION.

Radius de la gerbe :

Distances en mètres.	Coups touchés de 20 coups tirés.	Radius de tous les coups touchés.	Radius des 10 meilleurs coups touchés.
225	20	45 centim.	11 centim.
300	20	45 »	21 »
400	20	75 »	30 »
600	19	132 »	69 »

2. RECUL.

16,125 kilogr. ou 1,125 = 7 1/2 °/₀ de plus que le fusil d'infanterie de 1863/68.

Avec une charge de 3,5 grammes de poudre, les anciens fusils de cadets, à chargement par la bouche, ont donné un recul de 16,500 kilogr. ou 2 1/4 °/₀ de plus

que le modèle proposé. Un cadet, qui a tiré avec ce dernier fusil et avec la munition d'ordonnance, a désigné le recul de « très faible. »

3. DIMENSIONS ET POIDS.

A. *Modèle proposé.*

Longueur du canon	680 millim.
Longueur du fusil sans la bayonnette	1160 »
Poids sans la bayonnette	3,230 kilogr.

B. *Ancien fusil de cadet, à chargement par la bouche.*

	FUSIL		
	plus long	moyen	plus court.
Longueur du canon	885	855	795 millim.
Longueur du fusil sans la bayonnette . .	1240	1220	1200 »
Poids sans la bayonnette	3	2,750	2,500 kilogr.

4. PRIX.

Le nouveau fusil ne reviendra dans aucun cas à plus de fr. 40 la pièce. Il sera même possible d'obtenir des conditions plus avantageuses en cas d'acquisitions importantes après entente préalable entre plusieurs Cantons et autorités scolaires.

L'ordonnance vous sera transmise prochainement.

En attendant, Monsieur le major Schmidt, contrôleur en chef d'armes, à Berne, est prêt à fournir au besoin tous autres renseignements.

Agréez, etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Les propositions suivantes de la section militaire présentées à la commission de révision fédérale du Conseil national suisse (17 novembre 1870):

Art. 18. — Tout Suisse est tenu au service militaire. L'obligation de servir dans l'armée fédérale commence dès l'année où le citoyen a atteint l'âge de 20 ans révolus, et elle dure jusqu'à ce qu'il ait 45 ans accomplis.

Proposition coordonnée « 44 ans révolus. »

Art. 19. — Les contingents des cantons forment l'armée fédérale.

Ces contingents comprennent tous les citoyens astreints au service militaire à teneur de la législation fédérale.

Les prestations militaires à fournir par la Confédération et par les cantons pour l'armée suisse sont déterminées par une loi fédérale La Confédération surveille l'acquisition et l'entretien de tout le matériel que les cantons ont à livrer pour l'armée fédérale.

Lorsqu'il y a danger, la Confédération peut aussi disposer des forces cantonales qui ne font pas partie de l'armée fédérale, et en général de toutes les ressources militaires des cantons.

Les cantons disposent de leurs forces militaires dans les limites de ce que prescrivent la constitution et les lois fédérales.

Art. 20. — L'organisation générale de l'armée suisse est l'affaire de la législation fédérale.

Les ordonnances militaires des cantons ne doivent rien contenir de contraire à l'organisation générale de l'armée, non plus qu'à leurs obligations fédérales; elles sont communiquées au Conseil fédéral pour qu'il les examine sous ce rapport.

L'instruction de l'armée incombe à la Confédération.

Les cantons participeront aux frais de l'instruction par des subsides qu'une loi fédérale déterminera.

Proposition d'une minorité: supprimer ce dernier alinéa: « Les cantons participeront, etc. »

Art. 74, chiffres 9 et 10. — Les affaires de la compétence des deux conseils sont entre autres, les suivantes :

Chiffre 3. — Au lieu de « l'élection du général en chef et du chef de l'état-major général, » dire : « l'élection du général en chef et de son représentant. »

Chiffre 9. — Les dispositions législatives touchant l'organisation militaire de la Confédération; l'instruction des troupes et les prestations des cantons, les exemptions du service militaire et leurs conséquences, l'accomplissement du devoir militaire par les Suisses domiciliés en dehors de leur canton d'origine; ils disposent de l'armée.

Chiffre 10. — Supprimer les mots : « l'établissement de l'échelle fédérale des contingents d'hommes et d'argent. »

On nous prie de reproduire la circulaire suivante :

A monsieur le président et messieurs les membres des comités centraux de secours aux militaires blessés dans les différents pays.

Messieurs,

Le *Comité international* s'est ému à l'ouïe des récits relatifs à la condition des prisonniers de guerre, et il s'est préoccupé sérieusement des moyens de l'améliorer.

Le nombre de ces malheureux a pris, en Allemagne, dans la guerre actuelle, des proportions tellement considérables, qu'il n'a pu être pourvu à leurs besoins que d'une manière tout à fait insuffisante. Malgré ce que les gouvernements, aussi bien que les populations et les Comités voisins des dépôts de prisonniers, ont fait en leur faveur, ces infortunés endurent encore de cruelles privations; les maladies font parmi eux de grands ravages. Cet état de choses est de notoriété publique.

Nous n'avons point entendu dire que le sort des prisonniers allemands en France fût aussi triste, ce qui s'explique aisément par leur nombre infiniment plus restreint; toutefois, il est certain qu'il y a également du bien à faire parmi eux.

Les nouvelles que nous recevons depuis quelque temps à ce sujet, ont produit en nous la conviction que, pour remédier à tant de misères, il faut avant tout les divulguer, puis faciliter aux personnes désireuses de les soulager, l'accomplissement de leur pieux dessin.

L'un des membres adjoints de notre agence de Bâle, M. le Dr Christ Socin, a pris une louable initiative, et rempli la première partie de ce programme; par son appel, daté du 31 octobre dernier, il a plaidé chaleureusement la cause des prisonniers.

Mais ce n'était pas tout que de provoquer des dons, car leur transmission de l'un à l'autre des pays belligérants ne saurait s'opérer directement, et il était indispensable de créer, dans un pays neutre, un entrepôt vers lequel ils pussent être dirigés, pour de là être acheminés à leur destination. Or notre agence de Bâle, qui rend des services de ce genre pour les blessés, semblait, à beaucoup de personnes, naturellement désignée pour remplir le même office à l'égard des prisonniers.

Déjà nous nous étions occupés spontanément de ceux-ci de diverses manières. C'est ainsi que les infirmeries annexées à leurs prisons ont leur part des secours répartis par notre agence, les malades qui y sont soignés ayant des droits incontestables à notre assistance. Puis nous faisons passer les lettres des prisonniers à leur famille, et nous leur envoyons les réponses, souvent accompagnées de sommes d'argent, qui leur sont adressées ; mais ce service, qui rentre tout à fait dans nos attributions, en ce qui concerne les prisonniers malades, nos clients naturels, n'a été étendu à tous leurs camarades que parce qu'il était impossible d'établir entre eux, sous ce rapport, des distinctions bien tranchées.

Quant à la transmission de dons en nature aux prisonniers valides, elle ne peut être assimilée à ce qui précède, car elle est positivement étrangère à notre mandat et exige une organisation spéciale.

Au fond, ce qui importe, ce n'est pas que l'agence de Bâle se charge elle-même de l'œuvre des prisonniers, en sus de ses nombreuses occupations, mais que cette œuvre se fasse et qu'elle soit entre bonnes mains. C'est pourquoi nous nous sommes bornés à former nous-mêmes un Comité spécial, composé d'hommes capables, dévoués et dignes de toute confiance, pour lui laisser ensuite le soin et la responsabilité de cette affaire.

Par cette nouvelle création, nous n'entendons nullement dégager les gouvernements intéressés de l'obligation stricte qui leur incombe de subvenir aux besoins des prisonniers, mais seulement les aider à faire ce que, dans la situation exceptionnelle où ils se trouvent, ils sont impuissants à accomplir seuls Au surplus, ces gouvernements n'ont pas méconnu leur devoir, et la bonne volonté qu'ils ont montrée nous est garante qu'à l'avenir ils continueront à pourvoir, dans la mesure du possible, à ce qu'exigent le soin et l'entretien de leurs captifs.

Le Comité bâlois, dont nous annonçons aujourd'hui la fondation, se rattachera donc à nous par son origine, mais son administration sera entièrement distincte de celle de l'agence, et sa marque particulière différera de la nôtre par la couleur de la croix qui sera verte sur fond blanc. Ses comptes-rendus seront publiés conjointement avec ceux de l'agence.

Ce Comité se compose de: MM. Dr CHRIST-SOCIN; Rod. MERIAN; SUTTER-CHRIST.

Nous vous prions, Monsieur le président et Messieurs, de prendre bonne note de ces indications, et d'engager les personnes qui désirent se renseigner sur la manière de faire parvenir des dons aux prisonniers de guerre, aussi bien en France qu'en Allemagne, à s'adresser au Comité international de secours pour les prisonniers de guerre, Kohlenberggasse, 24, à Bâle.

Agréez, etc.

Pour le Comité international: G. MOYNIER, président.

Genève, le 22 novembre 1870.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 20 septembre 1870, MM. Georges *Pascal*, à Lausanne, lieutenant du centre no 1 du 6e bataillon de landwehr, et Gustave *Bourgeois*, à Bex, 2e sous-lieutenant du centre no 2 du bataillon 113 R. F.

Le 30 septembre, M. Emile *Chappuis*, à Rivaz, au grade de 1er sous-lieutenant du centre no 2 du 5e bataillon de landwehr.

Le 8 octobre, au grade de 1er sous-lieutenant MM. les vétérinaires Rodolphe-Alfred *Monnerd*, à Cossonay, et Christian *Zbinden*, à Moudon.

Le 14 octobre, M. Edouard-Louis *Lamy*, à Echallens, 2e sous-lieutenant du centre no 4 du bataillon 112 R. F.

Le 19 octobre, M. Eugène *Léderrey*, à Grandvaux, 2e sous-lieutenant du centre no 4 du bataillon 113 R. F.

Le 19 octobre, M. Joseph *Morax*, à Morges, major du 111e bataillon de réserve fédérale.

Le 22 octobre, MM. Auguste-Henri *Pittet*, à Bière, lieutenant aide-major du 46e bataillon d'élite, et Gustave-Edouard *Roulet*, à Missy, lieutenant du centre no 1 du 112e bataillon R. F.

Le 25 octobre, MM. Samuel *Golay*, à Morges, lieutenant des chasseurs de droite du 46e bataillon d'élite, et Rodolphe *Bernard*, à Nyon, 1er sous-lieutenant de la même compagnie.

Le 28 octobre, MM. Daniel *Dutoit*, à Moudon, capitaine de la compagnie du centre no 2 du 46e bataillon d'élite, et M. Abram-Samuel *Vessaz*, à Chabrey, 1er sous-lieutenant de la compagnie du centre no 1 du 2e bataillon de landwehr.

Le 1er novembre, MM. Jean-A. *Dessous l'Eglise*, à Prangins, lieutenant des chasseurs de gauche du 8e bataillon de landwehr, et Emile *Dumartheray*, à Rolle, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 111e bataillon de réserve fédérale.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

④ REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 24. Lausanne, le 16 Décembre 1870. XVe Année.

Sommaire. — Guerre franco-allemande de 1870. — Sur l'armement de l'armée suisse. — Nouvelles et chronique.

Supplément. — Table des matières, titre et couverture du volume de la *Revue militaire suisse* de 1870.

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier numéro, nous avons aujourd'hui à enregistrer d'importants événements militaires, de nouveaux succès prussiens, quoique moins décisifs que ceux auxquels leurs armes étaient habituées.

Des batailles de plusieurs jours se sont livrées sur deux zones principales : aux environs de Paris vers la Marne et aux environs d'Orléans et du grand coude de la Loire.

Les deux masses françaises du général Trochu d'une part et du général d'Aurelles d'autre part ont cherché à effectuer leur jonction en prenant toutes deux l'offensive. Leur entreprise a échoué par diverses causes de détail que nous indiquerons plus loin et par la faute capitale, que nous avons déjà signalée au moment où elle se commettait, de n'avoir pas tout d'abord assuré ou facilité cette jonction en prévenant celle de leurs adversaires de Paris et de Metz.

Après avoir repris Orléans et refoulé von der Tann sur Etampes, les 9 et 10 novembre, d'Aurelles crut devoir s'arrêter trois semaines devant les Bavarois battus. Il devait se renforcer pendant cette pause, se créer des points d'appui, perfectionner son personnel et son matériel. Mais on pouvait prévoir que les Prussiens étaient alors en mesure de se renforcer mieux encore par leur armée de Metz devenue disponible ; si l'on voulait donc tenter quelque chose de décisif, il eût fallu le tenter avant l'entrée en ligne de cette dernière armée.

Les généralissimes français objecteront sans doute qu'ils ne l'ignoraient pas, mais qu'ils n'étaient pas prêts, qu'il leur manquait tant et tant de batteries ou de troupes annoncées. Excuse stéréotype du manque d'initiative de tous les temps et de tous les pays, qui oublie qu'en fait, à la guerre pratique, on n'est jamais prêt que relativement, et que c'est être suffisamment prêt, dès qu'on dispose de quelques corps d'armée, que de pouvoir entreprendre une opération rationnelle avec la certitude d'avoir 100 mille hommes de moins sur les bras qu'on n'en aurait 8 à 10 jours plus tard. Rien de sérieux ne paraît avoir été fait par le général d'Aurelles dans une telle prévision, sauf de se faire renforcer de son côté par des recrues lui arrivant à tire-d'aile de droite et de gauche, et qui auraient pu le rejoindre encore s'il s'était porté à la rencontre d'un des corps isolés arrivant sur lui.

Esquissons les divers mouvements de troupes effectués, en remontant un peu en arrière pour envisager l'ensemble des opérations dont les batailles des derniers jours ne sont que le bruyant complément.

Par la capitulation de Metz les Prussiens pouvaient disposer, dès les premiers jours de novembre, de six corps d'armée du prince Frédéric-Charles, et la plupart de ces corps, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre n° 21, furent aussitôt affectés à de nouvelles et actives destinations.

Le général Manteuffel, recueillant en partie la succession de Steinmetz disgracié, fut chargé, avec les corps nos 1 et 8 et les 1re et 3e divisions de cavalerie, de battre la campagne dans le nord de la France, mission dont il s'acquitta fort bien en s'emparant, dès le 27 novembre, après un vif combat, de la ville et citadelle d'Amiens. Le corps d'armée français de Bourbaki, en formation dans cette région et privé à ce moment de son chef par quelque intrigue de palais ou de club, fut rejeté sur Lille et ainsi éloigné de Paris qu'il était destiné, dans l'origine, à secourir.

Les autres forces du prince Frédéric-Charles, soit les 2e, 3e, 9e et 10e corps d'armée (1), se dirigèrent vers le sud contre l'armée de la Loire. Pendant cette marche, le prince prussien apprit la défaite des Bavarois à Coulmiers et il redoubla d'efforts pour la contrebalancer. La dignité de maréchal, qui venait de lui être conférée par le roi son oncle, le stimulait à de nouveaux lauriers. Le 15 novembre son aile droite et son centre passèrent la Seine près de Fontainebleau et Moret, et les jours suivants ils commencèrent à rallier aux environs d'Etampes les troupes de von der Tann, déjà renforcées par un corps combiné aux ordres du grand-duc de Mecklembourg, qui prit aussi le commandement du 1er corps bavarois.

L'aile gauche du prince Frédéric-Charles, formée par le 10e corps, entra en ligne à son tour, le 21 novembre, vers Loing et Montargis, et se mit en communication avec le centre par Pithiviers. Dès le 25, et après quelques vifs combats autour de Beaune et Ladon, le gros des forces du prince Frédéric-Charles avait repris le contact et se trouvait établi sur la gauche du grand-duc de Mecklembourg, entre la droite de l'armée de la Loire et le front sud-ouest de Paris. Le quartier-général de la 2e armée était à Nemours, celui du grand-duc à Ablis, ayant chacun des détachements sur leurs ailes s'étendant à droite jusqu'au Mans et La Ferté, à gauche vers Montargis. C'était un renfort d'environ 70 mille hommes assuré à von der Tann et au grand-duc, qui en avaient une cinquantaine de mille. En outre le 2e corps était dirigé vers Corbeil et Etampes à la disposition de la 3e armée allemande contre Paris.

De son côté l'armée de la Loire, accrue jusqu'au chiffre d'environ 160 mille hommes en cinq corps d'armée, avait son centre en avant d'Orléans, sa droite à Gien, sa gauche vers Châteaudun. Orléans devait, paraît-il, lui servir de base, et à cet effet un camp retranché y avait été élevé et muni d'artillerie de marine.

Le 28 l'aile droite engagea un nouveau combat vers Beaune qui fut très vif et auquel succédèrent des escamourches sur toute la ligne,

(1) Le 7e corps resta à Metz et à la garde des prisonniers.

au centre vers Artenay, à gauche sur les bords du Conie. Partout, ce jour-là, les Français eurent l'avantage, mais sans chercher à en profiter immédiatement pour s'en procurer d'autres.

Un mouvement général en avant avait été décidé et combiné avec le gouverneur de Paris, qui de son côté prenait aussi, à ce moment, ses mesures pour une vaste sortie.

Voyons d'abord les

Opérations sous Paris.

Bloqués rigoureusement depuis deux mois et demi sans avoir fait autre chose, à côté d'un dur changement de vie, que de petites sorties, d'effroyables mais inoffensives canonnades et de constants exercices militaires, les défenseurs de Paris brûlaient d'impatience d'en venir sérieusement aux mains avec l'assiégeant. Cette impatience fut enfin satisfaite par les proclamations suivantes affichées le 28 au matin dans tous les carrefours de la capitale et de la banlieue :

Citoyens de Paris,
Soldats de la garde nationale et de l'armée,

La politique d'envahissement et de conquête entend achever son œuvre. Elle introduit en Europe et prétend fonder en France le droit de la force. L'Europe peut subir cet outrage en silence, mais la France veut combattre, et nos frères nous appellent au dehors pour la lutte suprême.

Après tant de sang versé, le sang va couler de nouveau. Que la responsabilité en retombe sur ceux dont la détestable ambition foule aux pieds les lois de la civilisation moderne et de la justice. Mettant notre confiance en Dieu, marchons en avant pour la patrie.

Le gouverneur de Paris, Général TROCHU.

Paris, le 28 novembre 1870.

Soldats de la 2me armée de Paris,

Le moment est venu de rompre le cercle de fer qui nous enserre depuis trop longtemps et nous menace de nous étouffer dans une lente et douloureuse agonie ! A vous est dévolu l'honneur de tenter cette grande entreprise : vous vous en montrerez dignes, j'en ai la certitude.

Sans doute, nos débuts seront difficiles ; nous aurons à surmonter de sérieux obstacles ; il faut les envisager avec calme et résolution, sans exagération, comme sans faiblesse.

La vérité, la voici : dès nos premiers pas, touchant nos avant-postes, nous trouverons d'implacables ennemis, rendus audacieux et confiants par de trop nombreux succès. Il y aura donc là à faire un vigoureux effort, mais il n'est pas au-dessus de vos forces ; pour préparer votre action, la prévoyance de celui qui vous commande en chef a accumulé plus de 400 bouches à feu, dont deux tiers au moins du plus gros calibre ; aucun obstacle matériel ne saurait y résister, et, pour vous élancer dans cette trouée, vous serez plus de 150,000, tous bien armés, bien équipés, abondamment pourvus de munitions, et, j'en ai l'espoir, tous animés d'une ardeur irrésistible.

Vainqueurs dans cette première période de la lutte, votre succès est assuré, car l'ennemi a envoyé sur les bords de la Loire ses plus nombreux et ses meilleurs soldats : les efforts héroïques et heureux de nos frères les y retiennent.

Courage donc et confiance ! Songez, que, dans cette lutte suprême, nous combattrons pour notre honneur, pour notre liberté, pour notre chère et malheureuse patrie ; et si ce mobile n'est pas suffisant pour enflammer vos cœurs, pensez à vos champs dévastés, à vos familles ruinées, à vos sœurs, à vos femmes, à vos mères désolées !

Puisse cette pensée vous faire partager la soif de vengeance, la sourde rage qui m'animent, et vous inspirer le mépris du danger !

Pour moi, j'y suis bien résolu, j'en fais le serment devant vous, devant la nation tout entière ; je ne rentrerai dans Paris que mort ou victorieux ; vous pourrez me

voir tomber, mais vous ne me verrez pas reculer. Alors ne vous arrêtez pas, mais vengez-moi!

En avant donc! en avant, et que Dieu nous protége!

Paris, le 28 novembre 1870.

***Le général en chef de la 2me armée de Paris,* A. Ducrot.**

Ces appels publics, complétés par un autre signé du gouvernement en corps, n'étaient peut-être pas la meilleure et la plus prudente des mesures militaires. Mais il s'agissait d'affermir le moral de troupes novices, de soldats-citoyens improvisés, et d'ailleurs avec les Parisiens quelques belles phrases facilitent le reste; le général Trochu ne l'ignore pas. Ici on devait gagner en entrain ce que le défaut de secret pouvait faire perdre. Les combattants de toutes catégories accueillirent avec enthousiasme la nouvelle du grand jour qui se préparait; tous coururent à leurs places de rendez-vous, où l'on délivra à ceux destinés à l'opération extérieure des provisions et des munitions pour quatre jours.

Dans la soirée du 28 novembre, le mouvement commença. Il devait s'effectuer sur tout le front du sud-est, et comprendre une action décisive vers la Marne par Vincennes, une attaque auxiliaire à la droite de celle-ci vers Choisy et Chevilly et des diversions sur les alentours de St-Denis et sur Gennevilliers vers l'ouest complétées par une canonnade de tous les forts.

Il faut tout d'abord se demander quel motif put avoir le général Trochu de porter son opération décisive sur le sud-est ou même sur l'est, c'est-à-dire vers Champigny et Villiers, plutôt qu'au sud directement vers Orléans et l'armée de la Loire. S'il ne s'était agi que d'une opération indépendante, la direction choisie était parfaite au point de vue stratégique. Elle portait sur les lignes de retraite ennemies et faisait couvrir en partie les flancs de l'attaque par les cours d'eau de la Seine et de la Marne. Un simple raid américain jeté ensuite du gros de l'armée contre les dépôts prussiens des lignes ferrées de l'est pouvait procurer à Paris des approvisionnements considérables et aux Prussiens de graves embarras de subsistances et de communications. Le mérite en eût été plus grand encore deux ou trois semaines plus tôt, pour aller au-devant du prince Frédéric-Charles. Mais dès qu'il s'agissait de chercher à opérer en commun avec l'armée de la Loire, cette direction excentrique éloignait momentanément de l'objectif cherché et ne s'explique plus que par des raisons de tactique, marquantes sans doute et que nous ne pouvons pas apprécier à distance et en l'absence des renseignements et des détails spéciaux. Peut-être le général Trochu dut-il penser qu'avec une jeune et incohérente armée comme la sienne l'essentiel était d'obtenir d'abord un succès tactique quelconque et qu'après cet heureux début le reste viendrait assez.

Quoiqu'il en soit ce premier avantage moral a été obtenu par le commandant en chef.

Le 28 au soir le général Vinoy commença son mouvement avec la 3e armée, et dans la matinée du 29 il déboucha avec les trois divisions Soumain, Lacharrière, Liniers, contre les positions de Créteil, de Choisy, de l'Hay, de la gare-aux-bœufs, dont il s'empara non sans de

rudes combats contre le 6e corps prussien (Tümpling). Les premières positions enlevées les troupes françaises firent halte, suivant leurs ordres, pour se borner à s'y maintenir. Deux autres divisions de Vinoy, Corréard et Beaufort, sous les ordres de l'amiral La Roncière, opéraient en même temps à l'ouest depuis le 28 après-midi et s'emparaient du village d'Epinay-sur-Seine avec deux canons et quelques prisonniers.

Ces diversions, complétées par d'autres démonstrations du Mont-Valérien, entretinrent dans cette zone d'assez nombreuses troupes des 5e et 4e corps prussiens et de la garde [1], et firent maintenir dans leurs quartiers celles du 11e corps à Versailles et du 2e corps bavarois aux environs de Chatenay.

Sur le front de l'Hay et de Choisy les Français furent à leur tour attaqués aux environs de midi par le gros du général Tümpling secondé de détachements du 2e corps, et rejetés plus en arrière, ce qui permit au chef du 6e corps prussien d'envoyer des secours sur sa droite,. où l'action la plus chaude était engagée.

Le général Ducrot, à la tête de la 2e armée de Paris, avait dû agir en même temps que Vinoy ou immédiatement après lui. Mais il devait, après avoir débouché de Vincennes en deux fortes colonnes, jeter plusieurs ponts sur la Marne, et il en fut empêché par une crue subite de la rivière causée tant par de récentes pluies que par des jeux d'écluses aux mains des Prussiens. Malgré ce contre-temps Ducrot réussit à faire jeter huit ponts dont trois près de Charenton pour son 1er corps, général Blanchard, et cinq entre St-Maur et Neuilly pour ses autres troupes, les corps Renault et d'Exéa.

Le général Blanchard à la tête de trois divisions s'empara de Montmesnil et des hauteurs de Bonneuil déjà à 11 heures du matin, refoulant avec de dures pertes le gros de la division wurtembergeoise Obernitz, soit les deux brigades 7e et 8e et la 7e brigade prussienne, Strossel. Plus à gauche les corps Renault et d'Exéa, bien secondés par le feu du fort Nogent, s'établirent sur la ligne Noisy-Villiers-Champigny après en avoir délogé la 1re brigade wurtembergeoise renforcée cependant de troupes saxonnes de la 24e division et prussiennes du 6e ou 2e corps.

Sur toute la ligne s'étendant des environs de Sceaux à ceux de Neuilly-sur-Marne, par l'Hay, Choisy-le-Roi, Bonneuil, Ormesson, Champigny, Villiers, Brie, on combattit jusqu'à la nuit. Les troupes françaises restèrent presque partout dans les premières positions enlevées, et les Prussiens demandèrent un armistice de trois heures pour enterrer leurs morts. En même temps ils accouraient de presque toute leur immense circonférence au secours des Würtembergeois, les plus fortement pressés. Le prince royal de Prusse y envoya

[1] Cette opération a été la cause d'une singulière méprise au ministère de la guerre à Tours. Par suite d'obscurités d'un télégramme de Belle-Isle et du fait que La Roncière commandait primitivement une des divisions Vinoy, on crut à Tours que la position enlevée était non *Epinay-sur-Seine* mais *Epinay* ou *Epernay* au sud de Lonjumeau. L'erreur était minime, mais la différence des opérations immense. De là les illusions assez naturelles de la fameuse proclamation Gambetta du 2 décembre et les déceptions non moins compréhensibles qu'elle a provoquées.

de sa IIIe armée, une portion du 6e corps avec des réserves d'artillerie et de cavalerie, qu'il fit remplacer par des troupes du 5e, et le 2e corps détaché de la IIe armée, prince Frédéric-Charles; le reste de la IIIe armée garda ses positions autour de Versailles par crainte des entreprises de l'amiral La Roncière, qui eut ainsi le mérite d'immobiliser environ trois corps ennemis. Le prince royal de Saxe porta aussi vers sa gauche le 12e corps (Saxons) et de forts détachements du 4e corps prussien et de la garde.

La journée du 1er décembre se passa de part et d'autre en escarmouches et à se renforcer, les Français en mettant en état de défense les villages et bâtiments occupés, les Prussiens en concentrant leurs masses de secours, entr'autres les Saxons du 12e corps et le 2e corps prussien (Franseky), dans les lignes de la division Obernitz.

Au point du jour le 2 décembre ces derniers attaquèrent à leur tour les positions françaises. Cet anniversaire de la bataille d'Austerlitz fut chaudement célébré. Pendant trois heures les Français repoussèrent les efforts répétés et vigoureux de l'ennemi et pendant cinq autres heures consécutives, ils parvinrent à regagner encore du terrain et à rester finalement maîtres de la plus grande partie du champ de bataille. Les Prussiens, fortement éprouvés, laissèrent leurs morts, leurs blessés et quelques centaines de prisonniers aux mains des Parisiens.

Ceux-ci n'essayèrent toutefois pas d'aller plus en avant. Il était évident qu'ils avaient devant eux des forces considérables et que la sortie elle-même, en vue soit d'un ravitaillement soit d'une jonction avec l'armée de la Loire, était manquée. Le temps perdu le 29, le 30 et le 1er décembre avait laissé aux Prussiens la faculté de se concentrer, d'arriver même des environs d'Enghien (la garde), d'Argenteuil (4e corps), d'Etampes (2e corps). On ne pouvait plus espérer de bénéficier sur ce point de la position centrale. C'était une partie à recommencer sur un autre point et d'une manière plus rapide. En revanche ces journées fournissaient des compensations et un excellent préliminaire à tous égards: la troupe avait généralement donné avec entrain, tenu avec opiniâtreté, supporté bravement un froid sibérien; les mouvements d'ensemble quoique lents n'avaient pas été trop décousus; le bon ordre, la discipline, le dévouement n'avaient manqué nulle part. Si les munitions avaient été terriblement gaspillées, il en restait en abondance dans les parcs et magasins à portée et sous la protection des forts. Bref! les opérations, peut-être d'ailleurs sans but bien précis, avaient montré que Paris possédait une armée réelle et pouvait livrer des batailles régulières. Un tel début était donc un succès. Trochu, qui eut toujours une tendance au pessimisme, pouvait être content à moins, et même, reconnaissons-le, être fier de la solidité des forces qu'il avait si rapidement créées. Après avoir fait face à l'ennemi encore toute la journée du 3, il se retira tranquillement derrière la Marne le 4, replia ses ponts sans être inquiété, se concentra autour de Vincennes et de Charenton, puis dans ses anciennes positions pour refaire ses troupes dont les pertes se montent, croit-on, à environ cinq mille hommes tant tués que blessés et prisonniers.

Les pertes des Prussiens sont plus fortes; on les estime à environ six mille hommes, dont la division Obernitz, le 2e et le 12e corps fournissent la plus grande partie. Sur ce nombre on compte environ 800 prisonniers, dont bon nombre de blessés; deux canons furent en outre capturés aux environs d'Epinay.

Rappelons que pendant ce temps les troupes du général Manteuffel remportaient des succès dans la zone du nord et nord-ouest, faisaient capituler la citadelle d'Amiens et marchaient sur la grande et belle ville de Rouens, que les troupes du 8e corps occupèrent le 5 décembre.

Retournons maintenant aux :

Opérations autour d'Orléans.

La marche en avant qui aurait dû commencer le 28 ne donna que des mouvements préliminaires sur divers points du front, dont un vif combat vers Beaune-la-Rolande, où le 16e corps français remporta un avantage marquant sur le 10e corps prussien. Le 29 et le 30 se passèrent de même, et la marche de l'armée française ne s'ouvrit décidément que le 1er décembre au matin, sous l'impulsion personnelle, assure-t-on, du ministre Gambetta. Quatre corps d'armée, le 16e, général Chauzy; le 15e, Pallières; le 17e, Sonis; le 18e, Bourbaki (?), plus la division de cavalerie Michel, en formaient le gros, montant à environ 120 mille hommes avec 300 bouches à feu. En outre le 20e corps était détaché sur la droite en avant de Montargis.

Le 16e corps s'avança d'Orléans par St-Péravy, Patay, Terminiers, Loigny pour gagner la route Chateaudun-Allaines. A la même hauteur à droite le 15e corps se porta sur Allaines par la grande route d'Orléans à Chevilly et Artenay. Le 17e et 18e corps suivaient les deux précédents.

Vers midi le 16e corps attaqua le 1er corps bavarois aux environs de Terminiers, Gommiers et Grillonville. Le combat s'engagea aussitôt, et von der Tann, de nouveau battu, fut rejeté par la 1re division du 16e corps au-delà de Bourneville, Villepiau, Faverolles, qui furent occupés par les vainqueurs. Le général Chanzy fut nommé grand-officier de la légion d'honneur pour ce fait d'armes, et l'amiral Jaureguiberry, commandant de la 1re division, mis à l'ordre de l'armée. Dans leurs dépêches les Allemands ne parlèrent de cet échec que comme d'un combat de reconnaissance.

Le lendemain la journée fut plus sérieuse. Le grand-duc de Mecklembourg avait pu réunir toutes ses forces, soit sept divisions, dont deux de cavalerie, entre Bazoches-les-Hautes et Janville. Dès que les Français furent en vue, il les attaqua avec vigueur et ensemble. Avancé jusqu'à Loigny, le 16e corps y fut fortement pressé par la division Schimmelmann, 17e, par le corps de Tann et par la 4e division de cavalerie, prince Albert père. Le 17e corps, marchant au secours du 16e, fut surpris par la division Trescow, soutenue de la 2e division de cavalerie Stolberg, mis en déroute avec son chef blessé et capturé. Le 15e corps, qui essaya de rétablir la ligne vers Poupry, n'y réussit pas et fut rejeté lui-même sur Artenay. L'armée de la Loire dut renoncer à son mouvement en avant qui lui coûtait déjà quelques milliers d'hommes et onze canons perdus.

Ce qu'il y avait d'affligeant pour elle, c'est que cet échec lui était infligé par les seules forces du grand-duc de Mecklembourg, et que celles de Frédéric-Charles, toutes fraîches sauf celles engagées à Beaune le 28, allaient menacer sa droite. Le commandant de la 2e armée, renonçant à s'étendre par la gauche comme il l'avait un moment donné à croire, avait sagement concentré ses 3e et 9e corps aux environs de Pithiviers pour se joindre à Mecklembourg et faire un effort en commun sur Orléans. Le 3 décembre il s'avança en deux colonnes par Neuville, St-Lye, Chevilly, et par Pithiviers et Chillieurs, à l'attaque de la droite française. Celle-ci, y compris le 20e corps s'y acheminant par la forêt d'Orléans, fut rejetée en arrière avec perte de deux canons et d'un millier d'hommes.

L'armée française, repliée en avant d'Orléans, hésitait à y prendre position ou à se replier plus en arrière, et le général, disposé à la retraite, en discutait vivement avec la délégation, lorsqu'il se décida à tenir et fut attaqué de nouveau le 4 décembre, d'abord par le 9e corps, Mannstein, puis par de nombreuses troupes des deux armées ennemies réunies. Le combat fut vif au faubourg de St-Jean et vers la gare, et la ville cédée dans la nuit par le général Pallière, ensuite d'une convention épargnant à la population civile les malheurs d'un nouveau bombardement.

L'armée de la Loire, divisée en deux parties, se replia l'une sur Bourges, suivie par le prince Frédéric-Charles, l'autre sur Tours par la rive droite, suivie par le grand-duc de Mecklembourg, qui fut arrêté à Beaugency et à Meun les 7, 8 et 9 décembre, par de vifs combats restés indécis.

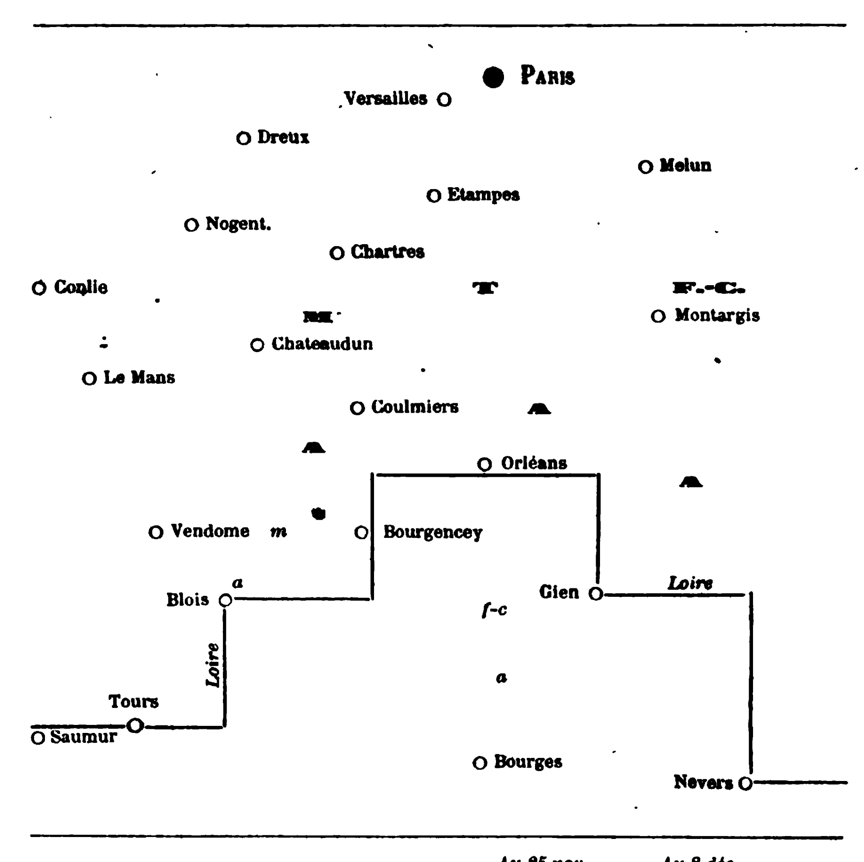
Le général d'Aurelles, soumis par la délégation gouvernementale de Tours à une commission d'enquête pour avoir évacué Orléans, a donné sa démission et refusé, pour raison de santé réelle d'ailleurs, le commandement du camp d'instruction de Cherbourg qu'on lui donnait en compensation.

Si l'on doit regretter que l'honorable général qui le premier sut rappeler la victoire sous les drapeaux français ait été mis si légèrement en suspicion pour une mesure qu'imposaient les événements des 2 et 3 décembre, et dont il était mieux à même de juger que tout autre (1), on doit reconnaître aussi que ses échecs sont surtout la conséquence de son inaction du 11 au 28 novembre, et que sous ce rapport sa démission de généralissime n'est pas précisément à déplo-

(1) Une note officielle du *Moniteur* du 5 décembre, qui a l'air de faire un crime au général d'Aurelles de ses hésitations quant à l'évacuation ou à la défense de la position d'Orléans, ne nous paraît pas fondée. Les résolutions de cette nature doivent nécessairement varier avec les renseignements sur les mouvements de l'ennemi. Le 3 décembre d'Aurelles pouvait fort bien croire ses derrières menacés et vouloir se replier, tandis que le 4 il pouvait savoir qu'il avait tout le prince Frédéric-Charles sur son front et non derrière sa droite, et par conséquent essayer de lui tenir tête. Ajoutons que la position d'Orléans, pour autant qu'on ose en juger à distance, acculée à un fleuve dont l'ennemi pouvait se rendre maître sur plusieurs points, ne semble pas propre à une résistance prolongée, à moins que des ouvrages considérables n'y eussent été élevés sur les deux rives avec deux têtes de pont en amont et en aval. Y avait-on pourvu? Sinon à qui la faute?... Voilà ce qu'il faudrait examiner avant de condamner le général d'Aurelles pour son projet d'évacuation du 3, abandonné le 4 et repris le 5, puis achevé par le général Pallières.

rer. Deux successeurs lui ont été donnés en même temps que l'armée a été réorganisée et régulièrement répartie en deux armées devant agir séparément quoique avec l'objectif commun de la délivrance de Paris. Le général Bourbaki a été nommé au commandement en chef de la 1re armée, celle de Bourges, avec le général Borel pour chef d'état-major ; le général Chanzy est appelé à la tête de la 2e armée, rive droite de la Loire, avec le général Vuillemot pour chef d'état-major. En même temps le général Bellot est nommé au commandement du 18e corps, l'amiral Jaureguiberry à celui du 16e, et le général Colomb à celui du 17e. Précédemment le général Gougeard avait remplacé Kératry, et Faidherbe le général Bourbaki. La délégation gouvernementale de Tours se retire à Bordeaux, sauf le ministre de la guerre et de l'intérieur, M. Gambetta, qui restera avec les armées actives.

Situation des armées au 25 novembre et au 8 décembre.



		Au 25 nov.	Au 8 déc.
Légende :	Armée du prince Frédéric-Charles	= F.-C. . . .	*f-c.*
	Corps du général v. der Tann	= T.	
	Corps du grand-duc de Mecklembourg	= M.	*m.*
	Armée française de la Loire	= A.	*a.*

Pendant ces événements sur le principal théâtre des opérations, le siége de Belfort s'est poursuivi sans incident marquant ; Garibaldi a livré de vigoureux combats devant Dijon et Autun, et Lyon continue à organiser son futur siége en s'inspirant des exemples héroïques de Paris.

En somme la situation s'est sinon fort aggravée pour la France au moins notablement modifiée. L'armée de secours n'a pas fourni, et l'armée à délivrer a dépassé ce qu'on en attendait. Les espérances sont maintenant à peu près inversées. En tout cas le cercle prussien autour de Paris s'est trop agrandi, et les armées de la Loire et du Nord ont trop perdu de terrain pour qu'elles puissent essayer de nouveau de tendre la main à la capitale sans de marquants succès tactiques ou d'heureuses marches stratégiques, que les antécédents ne font guère espérer, et qui prendraient d'ailleurs un temps précieux à Trochu, bientôt à bout de vivres. Le principal espoir de ce dernier se trouve dans une autre et plus vigoureuse sortie, qui pourrait être fertile en incidents et qui ne se fera sans doute pas attendre longtemps.

P. S. L'armée de Manteuffel s'est portée de Rouen sur Dieppe, qu'elle a occupé également sans résistance, et elle menace le Hâvre. L'armée du grand-duc de Mecklembourg a occupé Blois le 13 et marche sur Tours.

SUR L'ARMEMENT DE L'ARMÉE SUISSE.

Cette question préocupe vivement les diverses populations de la Suisse. Nous avons mentionné dans notre dernier numéro les débats et les conclusions qu'elle a provoqués dans les Grands Conseils de Vaud et de Neuchâtel. Nous les compléterons aujourd'hui en reproduisant quelques autres documents et notamment un extrait du remarquable rapport présenté au Grand Conseil vaudois par M. le colonel fédéral de Gingins, comme rapporteur de la commission d'examen des affaires fédérales :

I.

Nous passons, messieurs, dit l'honorable rapporteur, au *département militaire*, à l'occasion duquel votre commission se sent appelée à traiter de quelques questions d'un intérêt pressant qui préoccupent les esprits dans notre Canton et dans la Confédération.

De vives inquiétudes sur l'état de notre armement national et sur les forces défensives de la Suisse se manifestent journellement de plusieurs côtés. En présence des sinistres événements que nous avons vu et voyons encore se dérouler sur le sol d'un grand peuple voisin; en présence des conséquences désastreuses qu'a eues pour ce peuple son aveugle confiance dans la véracité, dans la prévoyance et dans la capacité d'un gouvernement sans contrôle, qui le trompait et l'exploitait, il est naturel que les déclarations officielles les plus rassurantes ne suffisent plus à lever certains doutes, à inspirer réellement de la confiance et à calmer des inquiétudes qui naissent d'un patriotisme ardent.

Notre armement en Suisse est-il suffisant pour assurer la défense du pays par l'armée et par le peuple? Voilà la question qui est dans beaucoup de bouches et à laquelle il convient de répondre catégoriquement. Avant de l'essayer nous croyons devoir constater d'emblée qu'en Suisse ce qui touche à l'organisation de l'armée, à l'armement et à la défense nationale dans toutes ses exigences appartient à deux domaines différents. Le pouvoir central a absorbé dans ses attributions la fabrication et la fourniture des armes et des munitions de guerre, le service des subsistances et des transports, la direction politique des opérations militaires, le commandement des troupes. Il reste aux Cantons à fournir des hommes, des chevaux, des équipements, une partie du matériel et enfin de l'argent.

Dans tout examen des forces défensives du pays il y a ainsi lieu de distinguer entre les Cantons et le pouvoir central, pour faire remonter à qui de droit la responsabilité des lacunes et des imperfections qui seraient reconnues.

Votre commission, messieurs, s'est tenue à cette méthode et pour commencer elle a porté son attention sur tout ce qui incombe au Canton. Dans une visite à l'arsenal de Morges et au moyen de nouveaux renseignements et documents que lui a fournis le Conseil d'Etat elle s'est assurée qu'en ce moment l'armement des milices vaudoises, élite, réserve fédérale et cantonale, est complet pour toutes les armes; qu'en outre il existe à l'arsenal de Morges une réserve de 740 fusils de petit calibre et de 1300 fusils de gros calibre, tous à chargement par la culasse; que les munitions de guerre existantes dans les arsenaux dépassent les quantités normales prescrites par les règlements fédéraux; que l'équipement des troupes est aussi réglementaire; que le matériel de guerre est présent, les petites lacunes qui ont été reconnues étant déjà comblées ou très près de l'être. En un mot le canton de Vaud remplit ses obligations militaires vis-à-vis de la Confédération d'une manière qui ne laisse de place à aucune critique sérieuse.

Avant de quitter ce domaine cantonal nous croyons devoir placer ici une observation sur le service de l'arsenal de Morges. Le 17 juillet, au moment de la mise sur pied de cinq divisions fédérales, notre approvisionnement en cartouches métalliques s'est trouvé fort en dessous de la quantité qui eût dû le former. Il en est résulté que pour ne pas trop dégarnir l'arsenal dans un pareil moment, on n'a remis au bataillon 50 qu'environ la moitié des cartouches dont il devait être muni. Ce fait regrettable, qui d'ailleurs s'est reproduit identiquement dans la plupart des Cantons, paraît être venu en partie de ce que le directeur de l'arsenal avait négligé avant le 17 juillet de réclamer successivement auprès du laboratoire fédéral de Thoune le remplacement immédiat des munitions vendues ou tirées par les cours de répétition de l'élite. Nous ne doutons pas que le Conseil d'Etat ne veille à ce que pareil cas ne se renouvelle plus.

La Confédération, en attendant que le fusil à répétition, dit *Vetterli*, soit fabriqué et remis aux troupes, a fait transformer des fusils de petit et gros calibre, dont maintenant l'élite et la réserve fédérale sont armées; elle a aussi acheté des Peabody pour les carabiniers. Ces

diverses troupes sont ainsi armées d'une manière qui les satisfait. Il en est un peu différemment de la réserve cantonale ou landwehr qui garde encore une arme se chargeant par la bouche. Votre commission, messieurs, est bien persuadée que le fusil Prélaz-Burnand non-transformé est encore une bonne arme de guerre, mais il lui paraît inutile de contester que ce fusil est tombé en défaveur dans la troupe et qu'il serait fort désirable, pour tenir compte de cette impression, d'armer la landwehr avec des fusils se chargeant par la culasse. Malheureusement il paraît être d'une extrême difficulté d'arriver à ce *desiderata* avant que la fourniture du Vetterli ait commencé à se faire. Décrété en 1866, la fabrication vient à peine d'en commencer d'une manière sérieuse, et il se passera probablement bien du temps encore avant que l'élite reçoive cette nouvelle arme.

Les Cantons ne peuvent absolument rien à ces retards; aussi s'ils sont critiquables et s'ils proviennent comme beaucoup de gens le croient de ce que cette fabrication n'a pas été poussée avec l'activité désirable, c'est à l'autorité fédérale, qui seule a agi et dirigé en cette affaire, qu'il faut en faire l'observation et même le reproche.

Votre commission avait pensé qu'on pourrait continuer la transformation des Prélaz-Burnand, et donner ainsi successivement à la réserve cantonale une arme se chargeant par la culasse; mais si elle est bien informée cette transformation ne serait plus possible. Les ateliers et engins qui y ont servi étant supprimés ou détruits, il faudrait un temps assez long pour les rétablir, et la transformation ne pourrait ainsi recommencer prochainement.

N'est-il pas vraiment fâcheux que ces ateliers aient été démontés, lorsqu'on voyait déjà les retards sans fin que subissait la mise en œuvre des Vetterli, et qu'on ait par cette mesure privé le pays d'un moyen simple et éprouvé d'augmenter son armement à chargement par la culasse?

La Confédération fabrique seule des cartouches métalliques. Elle n'a pour cela qu'un unique établissement à Thoune, avec une annexe pour la confection des douilles à Könitz. On prétend que la fabrication journalière peut s'élever à 100,000 cartouches, chiffre qui, quelque considérable qu'il paraisse, serait tout à fait insuffisant en cas que l'armée fût engagée au feu. Si au moins la Confédération avait la précaution d'avoir de fortes réserves de cartouches en magasin, l'inconvénient d'un seul laboratoire serait amoindri; mais il est constant que cette précaution n'avait pas été prise en juillet dernier. C'est seulement dans la première dizaine d'août que les munitions nécessaires aux troupes mises sur pied le 17 juillet ont été complétées. Qu'aurait-ce été si l'armée entière avait dû être appelée sous les armes, ou si un ennemi eût dû être repoussé?

L'arsenal de Morges a réclamé du laboratoire fédéral 400,000 cartouches à la date du 17 juillet, et cette fourniture n'a pu être complétée que le 2 septembre. — Ce n'est enfin que le 18 octobre que le dit laboratoire a été en mesure de terminer l'envoi de 830,000 cartouches de petit calibre qui ont été demandées en tout pour parfaire notre approvisionnement actuel.

N'avoir qu'un nombre trop limité de fusils à chargement par la cu-

lasse, c'est sans doute d'autant plus regrettable qu'il paraît impossible de l'augmenter promptement, mais il n'y a là que demi-mal comparativement à ce que pourrait être le manque de cartouches pour ces fusils. — Nous vous proposerons, messieurs, deux résolutions à ce sujet, l'une tendant à augmenter nos approvisionnements de cartouches dans nos arsenaux cantonaux; l'autre chargeant le Conseil d'Etat de renouveler auprès du Conseil fédéral ses démarches pour la création de nouvelles fabriques de cartouches métalliques.

Nous sortons à peine du même sujet, messieurs, en appelant votre attention sur les pages 7 et 9 du rapport du Conseil d'Etat où vous trouverez signalés les inconvénients que présente la vente des cartouches métalliques aux sociétés de tir et aux particuliers par les arsenaux cantonaux. Cette prescription fédérale devrait, selon nous, être promptement réformée dans le sens proposé par le Conseil d'Etat. Nous n'avons rien à ajouter aux raisons si plausibles qu'il donne à l'appui de sa proposition, que nous vous prierons de faire voter, messieurs, en invitant le Conseil d'Etat à insister de nouveau auprès du Conseil fédéral.

Le service des subsistances des troupes appelées au service fédéral relève entièrement de l'autorité fédérale; il a cependant donné lieu à de nombreuses et légitimes plaintes lors de la grande mise sur pied de juillet et août, soit sous le rapport de la qualité des vivres, soit à cause des retards que le commencement des fournitures a subi sur plusieurs points et d'où il est résulté une charge considérable pour les habitants des contrées occupées.

Le Conseil d'Etat, nous nous empressons de le reconnaître, ne s'est point borné à prendre dans le Canton toutes les mesures propres à hâter les préparatifs militaires exigés par les circonstances et à compléter nos approvisionnements en munitions, équipements et matériel. Il a de sa propre initiative fait des démarches pressantes auprès de l'autorité fédérale pour que celle-ci de son côté activât la fabrication des fusils Vetterli, augmentât en nombre et calibre nos bouches à feu et s'occupât d'urgence et de préférence à toute autre chose, des mesures propres à assurer la défense du pays.

Ces démarches ont été accueillies, cela va sans dire, avec grande courtoisie. Espérons que prochainement on pourra en constater quelque effet réel. Espérons aussi que le Conseil fédéral et les Chambres fédérales, dont l'autorité est si grande et la compétence si étendue pour tout ce qui touche à notre état militaire, tiendront à honneur de se montrer à la hauteur des circonstances et de l'importance de leurs attributions. C'est vers eux que se tournent les regards de toutes les personnes que la défense du pays préoccupe, et cela par la simple raison que les lacunes et les imperfections les plus graves se font justement remarquer dans les parties de l'administration militaire qui sont du domaine fédéral.

Les Cantons, au contraire, remplissent leurs obligations et ce qui leur est resté de compétence avec une bonne volonté et un succès remarquable. C'est à leurs soins, et rien qu'à leurs soins, par exemple, qu'on doit d'avoir pu en trois jours mettre en ligne plus de 35,000 hommes armés, équipés, instruits et pleins de patriotique entrain.

Nous ne pouvons conclure de ces rapprochements qu'une chose, c'est que le moment est bien loin d'être venu où il pourrait y avoir convenance et utilité de diminuer les attributions militaires des Cantons pour augmenter celles de l'autorité fédérale. Le simple bon sens exige qu'on attende pour cela au moins jusqu'à ce que cette dernière ait réussi à remplir sa tâche actuelle d'une manière vraiment satisfaisante. Ce sera évidemment assez tôt alors pour la charger de nouveaux devoirs et lui conférer des droits plus étendus.

II.

Dans sa séance du 7 décembre le Conseil des Etats a entendu d'intéressantes explications militaires à propos du budget de 1871, dont nous rendons compte d'après l'excellente correspondance du *Journal de Genève:*

« La commission proposait entr'autres d'inviter le Conseil fédéral « à veiller à ce que les arsenaux cantonaux eussent toujours au complet la quantité de munitions d'infanterie ordonnée par la loi. »

« M. Roguin a expliqué que la commission s'était décidée à présenter cette proposition à raison de certains faits qui s'étaient révélés au moment de la levée de troupes ordonnée en juillet dernier pour la défense de la frontière. A ce moment des troupes étaient entrées au service sans être munies du nombre de cartouches réglementaire, les arsenaux de leur Canton ne possédant plus leur approvisionnement complet, et les magasins de la Confédération n'ayant pas été en mesure de fournir ce qui leur manquait. Il importait d'empêcher le retour d'une situation semblable, et le Conseil fédéral se trouvait naturellement désigné pour y veiller.

« Sur qui, en somme, retombait la responsabilité des faits signalés? sur l'administration fédérale ou sur celle des Cantons? M. Roguin ne l'avait pas dit, mais M. Welti s'est attaché à résoudre la question en donnant les explications suivantes :

« Les Cantons sont tenus d'avoir constamment en réserve dans leurs arsenaux un approvisionnement de cartouches proportionnel au nombre des hommes qu'ils doivent fournir à la Confédération, et calculé sur la base de 160 cartouches par homme armé du fusil de gros calibre. D'un autre côté, les Cantons sont obligés de fournir aux sociétés de tir, contre finance, les cartouches qui sont nécessaires pour les exercices de leurs membres. Pour maintenir leur approvisionnement au chiffre voulu par la loi, les Cantons doivent donc avoir soin de remplacer incessamment par des achats faits auprès de l'administration fédérale, les cartouches distribuées aux sociétés de tir ou employées d'une autre manière; malheureusement tous les Cantons ne font pas cela, et les levées de juillet ont révélé chez quelques-uns des lacunes atteignant et dépassant même la moitié de leur approvisionnement réglementaire.

« Ces découvertes ont profondément étonné et peiné le Conseil fédéral, et cela d'autant plus que l'administration fédérale n'avait pas le plus petit reproche à se faire. Cette administration a soin d'avoir toujours une réserve de cartouches assez forte pour satisfaire à toutes les demandes des Cantons; cependant il va sans dire qu'elle doit se tenir, pour la fabrication des cartouches, dans les limites des crédits fixés, et aussi dans les limites des besoins. Désireuse de ne jamais être prise au dépourvu, elle a soin d'aller au-devant des demandes des Cantons, et il est dans l'habitude du directeur de la fabrique de cartouches d'écrire périodiquement aux administrations cantonales pour leur demander ce qui leur manque. Les ré-réponses qu'il reçoit le déterminent soit à ralentir soit à activer la fabrication.

« Or il est arrivé cette année que des administrations cantonales ont mal renseigné le directeur sur leurs besoins; d'autres n'ont jamais répondu à ses lettres, et l'on peut citer comme très caractéristique le fait que le directeur des arsenaux

